

Microfilmed 2004

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

***Microfilmed by*
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA**

Microfilmé 2004

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA**

OTTAWA

***Microfilmé par*
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA**

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 13

TROISIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

SESSION 1898



OTTAWA

IMPRIMÉS PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1899

Voir aussi la liste numérique, page 4.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA

TROISIÈME SESSION, HUITIÈME PARLEMENT, 1898.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p. i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 4.

A	B
Acte des Sauvages(p.i.) 42	Billets de chemins de fer(p.i.) 76
Actionnaires dans les Banques chartrées 3	Bitumineuse, Houille(p.i.) 52
Affaires Indiennes, Rapport annuel..... 14	Blé, Importé et exporté(p.i.) 55a
Agriculture, Rapport annuel..... 8	Brantford, Courriers de la malle de(p.i.) 61
Aitken, James M.....(p.i.) 37a	Budget 2a à 2c
Aldershot. Camp de.....(p.i.) 118	
Anglo-Britannique, Cie de Prêts et de place- ments(p.i.) 40	C
Approfondissement des voies fluviales..... 16a	Câble télégraphique avec l'Australie..... 94
Approvisionnements pour le Yukon.....(p.i.) 112	Cabotage, Lois du 96
Archives du Canada 8b	Cameron, A. F.....(p.i.) 37a
Assurances, Compagnies d'..... 4a 4b	Cameron, H. B.....(p.i.) 59
Assurances, Rapport annuel..... 4	Camp d'Aldershot(p.i.) 118
Atlantique, Service rapide sur l'.....(p.i.) 48	Canada, Archives du..... 8b
Auditeur Général, Rapport annuel..... 1	Cap Breton, officiers de douane dans le. (p.i.) 37aa
Australie, Câble vers l'..... 94	Cédule B, Service civil..... 53
B	Centième Régiment Royal Canadien... (p.i.) 103
Baie d'Hudson. Expédition à la.... 11b	Chemins de fer, Billets de.....(p.i.) 76
Bail à G. A. Drolet..... 41	Chemins de fer et Canaux, Rapport annuel.. 10
Bain, D.....(p.i.) 37t	Chemin de fer du Pacifique Canadien :
Balances non-réclamées dans les banques.... 3a	Affaires avec le Département de l'Inté- rieur.....(p.i.) 43a
Banques chartrées..... 3	Terres vendues par le.....(p.i.) 43
Banques dans le Yukon..... 47	Chevaux appartenant au gouvernement.(p.i.) 24
Bateaux à vapeur. Inspection des..... 11c	Colombie-Britannique, Pêche illégale dans la(p.i.) 29
Beaver, Compagnie de la ligne.....(p.i.) 113	Colombie-Britannique, zone de chemin de fer dans la(p.i.) 44a
Behring, Mer de. Question des phoques de la. 39	Collège militaire Royal.....(p.i.) 62, 62a
Bélangier, Major P.....(p.i.) 114	Commerce, Rapport annuel 5
Belleville, Bureau de poste de.....(p.i.) 37p	Commerce et navigation, Rapport annuel... 6
Beurreries et fromageries..... 88	Commissaire de la Laiterie..... 8c
Bibliothèque du Parlement, Rapport sur la.. 17	

C

Commission géologique, Rapport de la..... 13a
 Commission internationale sur les voies fluviales..... 16a
 Comptes publics, Rapport annuel..... 2
 Conférence des Premiers ministres coloniaux..... 58
 Connors, D.....(p.i.) 79
 Conseil de la Trésorerie, Rejet des décisions du.....(p.i.) 22
 Contrat avec Mackenzie et Mann..... 25
 Corbeil, François.....(p.i.) 37j
 Coupes de bois.....(p.i.) 110
 Cour Suprême, ordre de la.....(p.i.) 23a
 Courriers de la malle dans la N.-E.....(p.i.) 117
 Côte Saint-Luc, Tir à la.....(p.i.) 109

D

Dart, Lyman.....(p.i.) 82
 Débats de la Chambre des Communes..(p.i.) 60
 Défenses du Canada.....(p.i.) 72
 Dépenses imprévues, Diverses.....(p.i.) 28
 Desroches, D.....(p.i.) 37b
 Destitutions d'employés.....(p.i.) 37bb
 "Diana", Expédition de la..... 11b
 Diphthérie sur le chemin de fer de la Passe du Nid de Corbeau.....(p.i.) 90
 Dividendes impayés dans les banques..... 3a
 Dragage sur la Saskatchewan..... 83a
 Drolet, Chevalier.....(p.i.) 41a
 Drolet, G. A..... 41
 Echiquier, Règles de la Cour de l'.....(p.i.) 23

E

Edmonton, Pont du chemin de fer d'.....(p.i.) 71
 Eunmagasinage à froid, Service d'.....(p.i.) 98
 Esquimaux et Nanaïmo, ch. de fer d'.....(p.i.) 70
 Etats-Unis, Navires de pêche des,.....(p.i.) 20
 Expédition à la Baie-d'Hudson..... 11b

F

Falsification des substances alimentaires..... 7b
 Fermes expérimentales..... 8a
 Fort-Williams, Elévateur à.....(p.i.) 55
 France, Vaisseaux pour la..... 36
 "Frederick J. Gerring".....(p.i.) 92
 Frigon, Amable.....(p.i.) 111
 Fromageries et Beurreries.....(p.i.) 88

G

Galops, Canal des.....(p.i.) 91
 Gananoque, Salles d'exercices de.....(p.i.) 73, 73a
 Gascoigne, Major général..... 105
 Gouvernement, Chevaux du.....(p.i.) 24
 Gouverneur général, Mandat du.....(p.i.) 26
 Griffin, S. R.....(p.i.) 37e

H

Habillements de la milice..... 87
 do do.....(p.i.) 87a
 Hiver, Service de steamers en.....(p.i.) 93
 Hoar, Charles.....(p.i.) 37k
 Houille bitumineuse.....(p.i.) 52

I

Ile du Prince-Edouard, Délégation de..... 84
 Impressions et papeterie publiques..... 16d
 Immigration japonaise.....(p.i.) 56
 Inspection des bateaux à vapeur..... 11c
 Intérieur, Rapport annuel..... 13
 Intercolonial, Chemin de fer :
 Contrat pour barrières de fermes.....(p.i.) 78a
 Prolongement.....(p.i.) 57
 Tarifs.....(p.i.) 78

J

Jennings, W. T., Rapport de..... 30
 Juges de Québec.....(p.i.) 50
 Justice, Rapport annuel de la..... 18
 Kaslo et Slooan, Chemin de fer de..... 30b
 Kersey, H. Maitland..... 30b
 Klondike, Guide officiel du..... 96

L

Laberge, M. P.....(p.i.) 37
 Lachine, Employés du canal.....(p.i.) 37m
 Laiterie, Commissaire de la..... 8c
 Lanouette, Elzéar.....(p.i.) 37u
 Liste du service civil..... 16b
 Lois du cabotage..... 96
 London, Procès d'élection de.....(p.i.) 81

M

Mackenzie et Mann, Contrat de..... 25
 Malle, Contrat de.....(p.i.) 21 à 21d
 Mandats du gouverneur général.....(p.i.) 26
 Manitoba, Edifices publics du..... 63
 Manitoba et Nord-Ouest, Terres du.....(p.i.) 49a
 Manitoba, Question des écoles du..... 74
 Manitoba, Terres des écoles du..... 74a
 Marine, Rapport annuel de la..... 11
 Milice et défense, Rapport annuel..... 19
 Milice, Equipement de la.....(p.i.) 77, 77a
 Milice, Harnais de la.....(p.i.) 97
 Miller, Thomas H.....(p.i.) 37g
 Montréal, Salles d'exercices militaires de.....(p.i.) 73b

Mc

McLeod, M. G.....(p.i.) 37s

N

Nord-Ouest, Acte d'irrigation du.....(p.i.) 45
 Nord-Ouest et Manitoba, Terres du.....(p.i.) 49a
 Nord-Ouest, Police à cheval du..... 15
 Nouvelle-Ecosse, Courriers de la malle dans la.....(p.i.) 117

O		S	
Oak-Bay Mills, Bureau de poste de(p.i.)	89	Service civil— <i>Suite</i>	
Obligations et garanties(p.i.)	34	Destitutions, etc	31
Ordre de la Cour Suprême(p.i.)	23a	Destitutions, etc(p.i.)	37 à 37b
Or extrait dans le Yukon	30a	Liste du	16b
Orton, George T.(p.i.)	37g	Nominations et promotions	46
Ottawa, Champ de tir d'(p.i.)	115	Pensions(p.i.)	33
P		Rapport des commissaires	31a à 31e
Palmer, Benjamin(p.i.)	37a	Service rapide sur l'Atlantique(p. i.)	48
Passe-du-Nid-de-Corbeau, Diphthérie(p.i.)	90	Service de steamers en hiver(p. i.)	93
Passe-du-Nid-de-Corbeau, Rapport des commissaires	90a	Simonds, R. H.(p. i.)	37n
Pêche, Primes de(p.i.)	32	Skagway et rivière Stikine, chemin de fer de	30b
Pêche, Permis de(p.i.)	20a	Smith, Hamilton	30c
Pêche illégale, etc., dans la C.-B.(p.i.)	29	Smith, Henry(p. i.)	37d
Pêcheries, Rapport annuel	11a	Songhees, Sauvages(p.i.)	75, 102
Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul(p.i.)	66	Soulanges, Canal de(p. i.)	120
Pensions, Service civil(p.i.)	33	Sowden, W. H.(p. i.)	101
Permis aux navires de pêche des E.-U.(p.i.)	20	Spencer, William J.(p. i.)	65
Permis de vente de boissons(p.i.)	51	Spinks, Juge(p. i.)	95
Permis de vente de boissons	51a	Statistique criminelle	8d
<i>Petrel</i> , Steamer(p.i.)	108	Steeves, Joseph(p. i.)	37r
Phoques. Question des	39	Steeves, Joshua L.(p. i.)	37v
Poids et mesures, etc	7a	Stikine-Teslin, chemin de fer(p. i.)	30a
Pointe-Claire, Quai de la	68	Substances alimentaires, falsification des	7b
Police fédérale(p.i.)	27	T	
Postes, Rapport annuel du ministre des	12	Tennant, John F.(p. i.)	37y
Provisions alimentaires pour le Yukon	116	Terrains aurifères à exploiter	83
Q		Terreneuve et Canada	54
Quai à la Pointe-Claire(p.i.)	68	Terres des Ecoles, Manitoba	74a
Quai à Saint-Anicet(p.i.)	68a	Terrés fédérales(p. i.)	44, 44a
Québec, Expositions de(p.i.)	119	Territoires du Nord-Ouest, employés du gouvernement dans les(p. i.)	37z
Québec, Juges de(p.i.)	50	Thompson, R. S.(p. i.)	37d
Question des phoques	39	Traité avec la France(p. i.)	100
R		Travaux publics, rapport annuel	9
Rébellion de 1837-38(p.i.)	85	V	
Rejet des décisions du Conseil de la Trésorerie(p.i.)	22	Venner, Victor J. A.(p. i.)	37f
Réserves des Sauvages dans les T.N.-O.(p.i.)	49	Vétérans de 1837-38(p. i.)	85
Révenu de l'intérieur, Rapport annuel	7	Voies fluviales, approfondissement des	16a
Richardson, Hugh(p.i.)	106	W	
Rivière à l'Ours, Pont de la(p.i.)	86	Walker, John(p. i.)	73h
Rivière Stikine(p.i.)	99	Walsh, E. J.(p. i.)	64
Ross, David(p.i.)	37i	Walsh, Major J. M.	38 à 38c
Royal Canadien, régiment(p.i.)	103	Walton, Thomas(p. i.)	37o
S		Welland, employés du canal(p. i.)	37l
Sainte-Anne, Employés des écluses de(p.i.)	80	Y	
Saint-Anicet, Quai de(p.i.)	68a	<i>Yantic</i> Steamer(p. i.)	104
Sainte-Geneviève, Inondations à(p.i.)	67	Approvisionnement pour le	116
St. Mary's Road, Bureau de poste de(p.i.)	89a	Yukon, Banques dans le	47
Saint-Vincent-de-Paul, Pénitencier de(p.i.)	66	Yukon, chemins de fer vers le	30c
Saskatchewan, Dragage dans la	83a	Yukon, coupes de bois dans le(p. i.)	110
Sauvages, Acte des(p.i.)	42	Yukon, or extrait du	30a
Secrétariat d'Etat, Rapport annuel du	16	Yukon, permis de vente de boissons dans le(p. i.)	51
Service civil :		Yukon, permis de vente de boissons dans le	51a
Acte d'assurance(p.i.)	35	Yukon, Rapport de W. T. Jennings sur le	30
Cédule B	53	Yukon, route du Nord-Ouest vers le (p.i.)	107
Conseil des examinateurs	16c		

Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

CONTENU DU VOLUME N° 1.

1. Rapport de l'auditeur général pour 1897. Présenté le 10 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME N° 2.

2. Comptes publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. Présenté le 8 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding.*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 2a. Estimations des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1899. Présentées le 28 mars 1898, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.
- 2b. Budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1898. Présenté le 17 mai 1898, par l'hon. W. S. Fielding.*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 2c. Estimations supplémentaires pour l'année expirant le 30 juin 1899. Présentées le 30 mai 1898, par l'hon. W. S. Fielding.*Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*
- 2d. Estimations supplémentaires additionnelles pour l'année expirant le 30 juin 1899. Présentées le 7 juin 1898, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*
- 2e. Estimations supplémentaires additionnelles pour l'année expirant le 30 juin 1898. Présentées le 7 juin 1898, par l'hon. W. S. Fielding. . .*Imprimées pour la distribution et les documents de la session.*
3. Liste des actionnaires des banques chartées de la puissance du Canada, à la date du 31 décembre 1897. Présentée le 10 juin 1898, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 3a. Rapport des dividendes restant impayés et des soldes non-réclamés dans les banques chartées du Canada, depuis cinq années ou plus, avant le 31 décembre 1897.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME N° 3.

4. Rapport du surintendant des assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1897.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 4a. Relevés préliminaires des affaires des compagnies d'assurances sur la vie, au Canada, pour l'année 1897. Présentés le 9 juin 1898, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.
- 4b. Sommaires des rapports des compagnies d'assurances au Canada, pour l'année 1897. Présentés le 9 juin 1898, par l'hon. W. S. Fielding. . . .*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 4.

5. Rapport du département du Commerce, pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 22 février 1898, par sir Richard Cartwright. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 5.

6. Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Présentés le 7 février 1898, par l'hon. W. Paterson.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME N° 6.

7. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Présentés le 7 février 1898, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 7a. Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique, pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Présenté le 7 février 1898, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 7b. Rapport du Revenu de l'intérieur, Falsification des substances alimentaires, pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 16 février 1898, par sir Henri Joly de Lotbinière.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
8. Rapport du ministre de l'Agriculture, pour l'année 1897. Présenté le 9 mars 1898, par l'hon. S. A. Fisher. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 8a. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour 1897. Présenté le 7 juin 1898, par l'hon. S. A. Fisher. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 7.

- 8b. Rapport sur les archives du Canada, 1897. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 8c. Rapport du commissaire de l'agriculture et de la laiterie.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 8d. Statistique criminelle pour l'année 1897. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 8.

9. Rapport annuel du ministre des Travaux publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Présenté le 3 mai 1898, par l'hon. J. I. Tarte. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
10. Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice 1897. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. A. G. Blair. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 9.

11. Rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries (marine), pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Présenté le 3 février 1898, par sir Louis Davies.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 11a. Rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries (pêcheries), 1897. Présenté le 1er mars 1898, par sir Louis Davies. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 11b. Rapport sur l'expédition à la Baie d'Hudson et au golfe de Cumberland avec le steamer *Diana*, sous le commandement de William Wakeham, Marine et Pêcheries, Canada, 1897. Présenté le 21 avril 1898, par sir Louis Davies. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 11c. Rapport du président du Conseil d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année terminée le 31 décembre 1897. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 10.

- 12.** Rapport du maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 31 mars 1898, par l'hon. W. Mulock..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 13.** Rapport annuel du département de l'Intérieur pour 1897. Présenté le 21 avril 1898, par l'honorable C. Sifton..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 11.

- 13a.** Rapport sommaire de la Commission Géologique pour l'année 1897. Présenté le 20 mai 1898, par l'hon. C. Sifton..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 14.** Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 9 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 12.

- 15.** Rapport du Commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1897. Présenté le 14 avril 1898, par sir Wilfrid Laurier..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16.** Rapport du Secrétaire d'Etat pour 1897. Présenté le 24 mars 1898, par sir Wilfrid Laurier. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16a.** Rapport des membres canadiens de la Commission Internationale sur l'approfondissement des voies fluviales entre les grands lacs et l'Atlantique. Présenté le 9 juin 1898, par l'hon. A. G. Blair. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16b.** Liste du Service civil du Canada, 1897. Présentée le 7 février 1898, par l'hon. C. Fitzpatrick. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 16c.** Rapport du Bureau des Examineurs du Service civil, pour l'année 1897. Présenté le 26 avril 1898, par sir Wilfrid Laurier..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16d.** Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 3 juin 1898, par l'hon. S. A. Fisher. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 17.** Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement, pour l'année 1897. Présenté le 3 février 1898, par l'hon. Orateur..... *Imprimé pour les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 13.

- 18.** Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1897..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 19.** Rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1897. Présenté le 23 mars 1897, par l'hon. F. W. Borden. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 20.** Copie d'un ordre en conseil concernant la délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis. Présentée le 3 février 1898, par sir Louis Davies..... *Pas imprimée.*
- 20a.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 avril 1897,—Etat faisant connaître le nombre de licences données pour faire la pêche dans le lac Erié en face de Elgin-Est et Ouest au moyen de seines, de rets à enclos ou de rets à mailler, et à qui elles ont été accordées, pendant les années 1895 et 1896; aussi, les noms de tous ceux qui ont demandé des licences pour l'année 1897, et les noms de ceux qui ont obtenu une licence et le montant payé par chacun. Aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports et correspondance se rapportant en chaque manière à l'octroi ou au refus de ces licences. Présentée le 13 avril 1898.—*M. Ingram*..... *Pas imprimée.*
- 21.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 12 avril 1897,—Etat faisant connaître tous les contrats pour le transport des malles qui ont été annulés ou qui ont pris fin dans Elgin-Est et Ouest, depuis le 15 juillet 1896. Aussi, copie de toute correspondance, rapports, soumissions reçues et contrats passés pour le transport des malles, depuis le 15 juillet 1896, avec les noms et les montants. Présentée le 4 février 1898.—*M. Ingram*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

- 21a.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 5 mai 1897,—Copie de toute correspondance et papiers annulant le contrat passé avec M. Finkle pour le transport des malles de Newburg à Kingston, *via* Camden-Est, Wilton, Odessa, etc. ; et copie des soumissions pour le transport des malles de Newburg à Kingston, *via* Camden-Est, Wilton, Odessa, etc., et de toute correspondance, rapports et papiers se rapportant à ce contrat. Présentée le 4 février 1898.—*M. Wilson.*
Pas imprimée.
- 21b.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 mai 1897,—Copie de tous papiers et correspondance concernant les soumissions pour le contrat du service postal entre Shubénacadie et Dean, N.-E., y compris un état des soumissions reçues et un exposé des raisons qui ont fait donner le contrat à un nommé Guild. Présentée le 4 février 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper.*
Pas imprimée.
- 21c.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 3 mai 1897,—Etat faisant connaître,—
1. Chaque contrat pour le transport des malles annulé depuis le 1er juillet 1896, la localité couverte par chaque contrat et le comté et la province. 2. Le nom de chaque entrepreneur. 3. Le prix de chaque contrat à l'époque de son annulation. 4. Le prix de chaque contrat dans le cas où de nouveaux contrats ont été passés. 5. La raison de l'annulation de chaque contrat. Présentée le 4 février 1898.—*M. Cameron.*.....*Imprimée pour les documents de la session.*
- 21d.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 30 mars 1898,—Copie de tous Ordres en Conseil, correspondance, rapports, soumissions, s'il en est, et papiers concernant le transport des malles entre Golden, C.-A., et Saint-Eugène, depuis juillet 1896, le nombre de voyages faits par chaque courrier et le montant payé à chacun. Présentée le 31 mai 1898.—*M. Foster.*.....*Pas imprimée.*
- 22.** Rejets par le conseil du Trésor des décisions de l'auditeur général entre la seconde session du huitième parlement, 1897 et la session de 1898. Présentés le 7 février 1898, par l'honorable W. S. Fielding.....*Pas imprimée.*
- 23.** Règles et ordres de la cour de l'Echiquier du Canada. Présentés le 7 février 1898, par l'honorable C. Fitzpatrick.....*Pas imprimés.*
- 23a.** Règle générale de la cour Suprême, n° 87. Présentée le 25 mars 1898, par l'hon. C. Fitzpatrick.
Pas imprimée.
- 24.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 7 juin 1897,—Copie de toute correspondance conservée dans le département de l'intérieur concernant la garde et l'entretien des chevaux du gouvernement par S. J. Donaldson, de Prince-Albert, Saskatchewan, depuis octobre 1894 jusqu'à mai 1895, et se rapportant en quelque manière au fait que les dits chevaux ont été enlevés de la garde de Joseph Letellier de St. Just pour être confiés au dit S. J. Donaldson. Aussi, copie de tous comptes reçus de S. J. Donaldson pour la garde des dits chevaux et d'autres propriétés du gouvernement. Présentée le 7 février 1898.—*M. Davis.*.....*Pas imprimée.*
- 25.** Copie de l'ordre en conseil et du contrat passé entre Sa Majesté et MM. Mackenzie et Mann pour la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin. Présentés le 8 février 1898, par l'hon. A. G. Blair. Voir "*les Procès-verbaux,*" page 37.
- 26.** Relevé des mandats du gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte de l'exercice 1897-98. Présenté le 8 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding.....*Pas imprimé.*
- 27.** Rapport du commissaire de la police fédérale, pour l'année 1897. Présenté le 8 février 1898, par l'hon. C. Fitzpatrick.....*Pas imprimé.*
- 28.** Relevé des dépenses à compte de frais imprévus, du 1er juillet 1897 au 3 février 1898. Présenté le 10 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding.....*Pas imprimé.*
- 29.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 17 mai 1897,—Copie de tous papiers, rapports et correspondance concernant la pratique illégale de la pêche dans les eaux de la Colombie-Anglaise, et de tous papiers, rapports et correspondance au sujet de la contrebande sur le littoral de la Colombie-Anglaise. Présentée le 11 février 1898.—*M. Prior.*.....*Pas imprimée.*
- 30.** Rapport de M. W. T. Jennings, I.C., sur les routes conduisant au Yukon. Présenté le 11 février 1898, par l'hon. C. Sifton.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

- 30a.** Relevé du montant approximatif d'or récolté dans le district du Yukon depuis 1886 jusqu'à 1897, inclusivement. Présenté le 15 février 1898, par l'hon. C. Sifton.

Imprimé pour les documents de la session.

- 30b.** Copie des papiers qui suivent, savoir :—1. Détails sur le type et la largeur de voie du chemin de fer de Kaslo à Slocan. 2. Proposition faite par J. Wesley Allison, représentant un syndicat, pour la construction du chemin de fer de Skagway, lac Bennett et Dawson-City. 3. Proposition faite par un syndicat, représenté par Lord Charles Montague, M. Clarence H. Mackay et M. H. Maitland Kersey, pour la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin. 4. Lettres adressées au ministre de l'Intérieur par M. H. Maitland Kersey, en date des 22 et 23 janvier 1898. Présentée le 15 février 1898, par l'hon. C. Sifton. *Imprimé pour les documents de la session.*

- 30c.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 22 février 1898, pour copie de tous papiers concernant toute proposition de M. Hamilton Smith pour la construction d'un chemin de fer vers le Yukon. Présentée le 22 février 1898, par sir Wilfrid Laurier.

Imprimée pour les documents de la session.

- 30d.** Réponse à une adresse du Sénat, à Son Excellence le gouverneur général en date du 17 mars 1898,—Etat indiquant toutes les offres reçues par le gouvernement pour la construction du chemin de fer Stikine-Teslin, ou pour la construction de tout chemin de fer ou tramway devant relier les eaux du Yukon avec l'Océan Pacifique; aussi tous les plans, devis et autres documents s'y rapportant et toute la correspondance échangée sur ce sujet. Présentée (au sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Wood.*

Pas imprimée.

- 31.** Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 9 avril 1897,—Etat indiquant les noms, l'âge, les fonctions et le traitement de toutes les personnes employées dans les divisions intérieure et extérieure de chaque département du service civil; aussi, les noms de ceux qui, ne faisant pas partie du service civil et étant employés par le gouvernement dans un département, ont été destitués, mis à leur retraite ou autrement démis de leurs fonctions depuis le 13 juillet 1896 dans les cas où il n'y a pas eu de commission d'enquête d'instituée; le dit état spécifiant de quelle manière et pour quelles raisons la démission a été faite, la durée de l'avis donné aux personnes renvoyées, et le montant de la pension ou de la gratification accordée; cet état indiquant aussi le nom, l'âge, l'emploi et le salaire ou la rétribution de chaque personne nommée dans le service civil à la place d'un employé démis ou en conséquence de cette démission. Présentée (au Sénat) le 16 mars 1898.—*Hon. M. Kirchhoffer.*

Imprimée pour les documents de la session.

- 31a.** Réponse partielle à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 9 avril 1897,—Etat indiquant :—(1.) Le nombre de commissions délivrées et le nombre et les noms de tous les commissaires nommés par arrêtés du conseil ou autrement, depuis le onze juillet dernier, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents d'avoir commis des actes blessants de partisanerie pendant la dernière élection fédérale ou en tout autre temps. (2.) Le nombre de commissions délivrées et le nombre et les noms de tous commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents autres que ceux indiqués au paragraphe précédent. (3.) Le nombre et les noms de tous commissaires nommés pour s'enquérir de toutes réclamations faites contre le gouvernement, et la décision de ces commissaires sur ces réclamations. (4.) La date de chaque commission ainsi délivrée et la date de la nomination de chaque commissaire, ses noms, résidence et qualité. (5.) Le temps consacré à chaque enquête par chaque commissaire. (6.) Le montant payé ou à payer à chaque commissaire en honoraires, allocation quotidienne, rétribution, frais de route, dépenses incidentes de toute sorte. (7.) Le nombre de témoins assignés dans chaque cas à comparaître devant les commissaires enquêteurs. (8.) Le montant payé ou à payer à chaque témoin comme rémunération, allocation quotidienne, frais de route ou pour toute autre nature de services rendus. (9.) Le nombre d'huissiers et de constables employés dans chaque cas, et le montant payé ou à payer à chacun d'eux pour services rendus à quelque titre que ce soit. (10.) Les noms des avocats ou conseils retenus ou engagés par la Couronne pour conduire chaque cas et le montant payé ou à payer à chacun d'eux. (11.) Copie de tous rapports adressés à des chefs de départements ou à Son Excellence le gouverneur général en conseil par ces commissaires, faisant connaître leur décision en chaque cas; aussi, une indication des mesures prises à la suite par tout chef de département ou par le gouverneur général en conseil. (12.) Le nom, l'âge, l'emploi et le salaire des personnes nommées à quelque charge ou

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

- emploi sous le gouvernement au lieu de celles qui auraient été destituées en conséquence des rapports présentés par les dits commissaires. Présentée (au Sénat) le 16 mars 1898. *Hon. sir Mackenzie Bowell*..... *Imprimée sous forme abrégée.*
- 31b.** Réponse supplémentaire au n° 31a. Présentée (au Sénat) le 25 mars 1898.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..... *Voir 31a.*
- 31c.** Réponse supplémentaire au n° 31a. Présentée (au Sénat) le 18 mai 1898.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..... *Voir 31a.*
- 31d.** Réponse supplémentaire au n° 31a. Présentée (au Sénat) le 27 mai 1898.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..... *Voir 31a.*
- 31e.** Réponse supplémentaire au n° 31a. Présentée (au Sénat) le 31 mai 1898.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*..... *Voir 31a.*
- 32.** Etat relatif aux dépenses pour primes de pêche pour l'exercice 1896-97. Présenté le 15 février 1898, par sir Louis Davies..... *Pas imprimé.*
- 33.** Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1897. Présenté le 16 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding. *Pas imprimé.*
- 34.** Relevé détaillé de toutes les obligations enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier relevé du 5 avril 1897, soumis au parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19, des Statuts Révisés du Canada. Présenté le 16 février 1898, par l'hon. C. Fitzpatrick..... *Pas imprimé.*
- 35.** Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1897. Présenté le 18 février 1898, par l'hon. W. S. Fielding..... *Pas imprimé.*
- 36.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 22 février 1898, pour copie de tous papiers concernant l'établissement d'une ligne de navires entre le Canada et la France. Présentée le 22 février 1898, par sir Wilfrid Laurier..... *Imprimée pour les documents de la session.*
- 37.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 17 mai 1897,—Copie de toutes dépositions, déclarations, rapports, ordres en conseil, correspondance, etc., concernant la destitution de M. P. Laberge, ci-devant député-maire de poste de la cité de Québec. Présentée le 2 mars 1898.—*M. Casgrain*..... *Pas imprimée.*
- 37a.** Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 14 février 1898.—Copie de toute correspondance, plaintes, preuve et rapports dans l'affaire de Benjamin Palmer, gardien de phare à Palmer's Point, comté de Kent, N.-B. Présentée le 3 mars 1898.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 37b.** Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 14 mars 1898.—Copie du rapport adressé au gouvernement par M. Jean B. B. Prevost, qui a été chargé de faire une enquête sur la conduite de D. Desroches, percepteur du revenu pour la division de l'accise de Terrebonne. Présentée le 22 mars 1898.—*M. Chauvin*..... *Pas imprimée.*
- 37c.** Réponse supplémentaire à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 5 avril 1897,—Etat donnant les noms de tous les commissaires nommés par le gouvernement ou par aucun des ministres pour entendre les accusations et faire une enquête sur la conduite des employés civils du gouvernement ou d'aucun de ses départements, depuis juillet 1896, ainsi que le chiffre du traitement ou des allocations de chacun d'eux, et le temps pendant lequel chacun a été employé, et le montant total payé. Aussi, copie de tous rapports faits par ces commissaires au gouvernement ou à aucun de ses membres, et copie de l'autorisation et des instructions données à ces commissaires. Présentée le 25 mars 1898.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 37d.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance et papiers concernant la nomination de R. S. Thompson, comme maître de poste de la ville d'Oxford, comté de Cumberland, N.-E., la destitution de Henry Smith, titulaire de cet emploi, des demandes faites pour cette charge et de la correspondance à ce sujet. Aussi, copie de

CONTENU DU VOLUME N^o 13—*Suite.*

tous rapports ou accusations (s'il en est) contre le dit R. S. Thompson pour vente de liqueurs contrairement aux dispositions de l'Acte Scott et pour contrebande ou autres accusations, et de tous papiers faisant connaître quelle mesure (s'il en est) a été prise au sujet de ces accusations. Présentée le 28 mars 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*

- 37e.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Copie de tous les papiers, correspondance et rapports se rapportant à la destitution de S. R. Griffin, Isaac Harbour, N.-E., comme maître de poste, y compris une pétition signée par les sept-huitièmes (plus ou moins) des électeurs du dit district demandant de continuer dans son emploi un officier qui avait vingt-deux ans et demi de service. Présentée le 12 avril 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*... *Pas imprimée.*
- 37f.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général en date du 30 mars 1898.—Copie de tous papiers, lettres, correspondance, dépositions, rapports, documents, etc. concernant la suspension de Victor J. A. Venner, comme agent pour la bande des Indiens de Ristigouche. Présentée le 12 avril 1898.—*M. McAlister*..... *Pas imprimée.*
- 37g.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 18 avril 1898,—Copie de toutes lettres, papiers et correspondance ou rapports entre le ministre de l'Intérieur ou aucun de ses employés et tout agent ou tous agents des Sauvages touchant la destitution du docteur W. T. Orton, comme surintendant médical des Sauvages dans la province du Manitoba. Présentée le 27 avril 1898.—*M. Sproule*..... *Pas imprimée.*
- 37h.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre quelque ministre de la Couronne et autres personnes concernant le renvoi du service de John Walker, comme gardien des bains souterrains de Banff, T. N.-O. Présentée le 27 avril 1898.—*M. Davin*..... *Pas imprimée.*
- 37i.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Copie de tous rapports et correspondance officielle se rapportant en quelque manière à la destitution de David Ross, gardien de pêcheries pour la branche nord-est de la rivière Margaree, dans l'Île du Cap-Breton. Présentée le 28 avril 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 37j.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers, correspondance et ordres concernant la destitution de François Corbeil, ci-devant gardien de quai sur le canal de Lachine. Présentée le 4 mai 1898.—*M. Bergeron*..... *Pas imprimée.*
- 37k.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers, concernant la destitution de Charles Hoar, employé de l'Intercolonial à Pictou, N.-E. Présentée le 4 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 37l.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Etat donnant,—
(a) Les noms des employés renvoyés par le gouvernement, par voie de destitution ou autrement, sur le canal Welland et son coursier d'alimentation, depuis le 13 juillet 1896 jusqu'au 1er mars 1898.
(b) Les années de service de chaque employé ainsi renvoyé. (c) Le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est. (d) La cause de la destitution dans chaque cas. (e) Le montant du salaire annuel que chaque employé retirait. (f) Les noms des nouveaux employés nommés, permanentement ou temporairement, entre les dates susdites. (g) Le montant du salaire à payer à chacun de ces nouveaux employés permanents ou temporaires. Présentée le 5 mai 1898.—*M. Montague*.
Pas imprimée.
- 37m.** Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 18 avril 1898,—Etat donnant,—(a.) Les noms de tous les employés révoqués par le gouvernement, par destitution ou autrement, sur le canal Lachine, du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898. (b.) Les années de service de chacun. (c.) Le chiffre de l'allocation de retraite s'il en est. (d.) La cause de la révocation dans chaque cas. (e.) Le chiffre du salaire annuel de chacun à la date de la révocation. (f.) Les noms des nouveaux employés nommés permanentement ou temporairement du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898. (g.) Le chiffre du salaire mensuel à payer à chaque nouvel employé permanent ou temporaire. Présentée le 5 mai 1898.—*M. Quinn*..... *Pas imprimée.*
- 37n.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la destitution de R. H. Simonds employé dans les bureaux généraux de l'Intercolonial à Moncton, N.-B. Présentée le 5 mai 1898.—*M. Powell*.
Pas imprimée.

CONTENU DU VOLUME N^o 13—*Suite.*

- 37o.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898.—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance au sujet de la destitution de Thos. Walton, ci-devant agent de la bande des Sauvages de l'Île Parry. Aussi copie du rapport de l'enquête faite à ce sujet. Présentée le 6 mai 1898.—*M. McCormick*.....*Pas imprimée.*
- 37p.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant,—1. Copie de toutes plaintes portées par affidavit ou autrement contre John Taylor, ci-devant maître de poste de la cité de Belleville; 2. Copie de tout arrêté en conseil retranchant le bureau de Belleville de la classe des bureaux de cité pour le mettre dans celle des bureaux de ville; 3. Un état donnant les noms des employés du dit bureau qui ont été renvoyés, leur âge, leur temps de service, le montant de la gratification accordée à ceux qui avaient servi moins de dix ans, et le montant de la pension de retraite allouée à ceux qui avaient dix ans ou plus de service; 4. Un état donnant les noms des employés qui ont été réintégrés et les salaires qu'ils reçoivent actuellement en sus de leur pension de retraite; 5. Les raisons pour lesquelles mademoiselle I. M. Newbery et W. B. Walker n'ont pas été employés de nouveau et ont été remplacés par deux personnes sans expérience; 6. Copie de toute correspondance échangée entre des membres de l'association de réforme de Belleville ou toutes autres personnes relativement au transfert du bureau de poste de Belleville de la classe des bureaux de cité à celle des bureaux de ville; ainsi qu'à la révocation ou destitution du maître de poste ou de commis du dit bureau; et copie de toutes pièces produites par les députations qui sont venues à Ottawa par rapport à l'affaire du dit bureau. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. sir Mackenzie Bowell*.....*Pas imprimée.*
- 37q.** Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898.—Copie de toute accusation, preuve et rapport d'enquête, correspondance et papiers concernant la destitution de Thomas H. Miller, comme préposé à l'engagement au port de Bear-River, comté d'Annapolis, N.-E., et la nomination d'Albert Harris. Présentée le 9 mai 1898.—*M. Mills*.....*Pas imprimée.*
- 37r** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance, preuve faite devant des commissaires, rapports, recommandations et autres papiers concernant la destitution de Josep Steeves, ci-devant maître de poste à Elgin, comté d'Albert, N.-B., et la nomination de son successeur. Présentée le 12 mai 1898.—*M. McInerney*.....*Pas imprimée.*
- 37s.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 25 avril 1898,—Copie de tous ordres en conseil, rapports de l'inspecteur ou autres officiers du département des Postes, et de toute correspondance concernant le renvoi ou la retraite de M. M. G. McLeod, du service des postes dans la Nouvelle-Ecosse. Présentée le 13 mai 1898.
Sir C. Hibbert Tupper.....*Pas imprimée.*
- 37t.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de tous papiers, rapports et correspondance concernant la destitution de D. Bain, écrivain, agent à la station de Port-Mulgrave, sur la ligne de l'Intercolonial. Présentée le 17 mai 1898.
Sir C. Hibbert Tupper.....*Pas imprimée.*
- 37u.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 2 mai 1898,—Copie de tous ordres en conseil, plaintes, dépositions, rapports, correspondance, papiers et documents en rapport avec la destitution de M. Elzéar Lanouette, maître de poste de Sainte-Anne de la Pérade, et la nomination de son successeur. Présentée le 18 mai 1898.
M. Marcotte.....*Pas imprimée.*
- 37v.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance, preuve faite devant des commissaires, rapports, recommandations et autres papiers concernant la destitution de Joshua L. Steeves, ci-devant percepteur des douanes à Hillsboro, comté d'Albert, N.-B., et la nomination de son successeur. Présentée le 25 mai 1898.
M. McInerney.....*Pas imprimée.*
- 37w.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous ordres en conseil, papiers, correspondance, preuve et rapports se rapportant à l'enquête sur les accusations portées contre M. A. F. Cameron, du service des douanes à Sherbrooke, Nouvelle-Ecosse, et sur son renvoi d'office. Présentée le 25 mai 1898.
Sir C. Hibbert Tupper.....*Pas imprimée.*
- 37x.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance, ordres en conseil et pétitions, avec les noms des signataires, concernant la destitution de James M. Aitken, sous-percepteur des douanes au port extérieur de Montagne, I.P.-E., et les motifs de sa destitution. Présentée le 25 mai 1898.
M. Macdonald (King's).....*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

- 37y.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 9 mai 1898.—Copie de tous papiers concernant la destitution de John F. Tennant, ci-devant percepteur des douanes à Gretna, Manitoba. Présentée le 30 mai 1898.—*M. Quinn. Pas imprimée.*
- 37z.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1898,—Etat donnant : 1. Les noms de toutes les personnes qui, après avoir été au service du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, ont cessé d'être employées depuis juin 1896 ; 2. La date à laquelle leur service a pris fin et la raison de leur destitution dans chaque cas. Présentée le 2 juin 1898.—*M. Davin. Pas imprimée.*
- 37aa.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 juin 1898, pour un état indiquant tous les changements opérés parmi les officiers et employés du département des douanes dans le comté du Cap-Breton, depuis juin 1896 ; et aussi, pour copie de toutes lettres, papiers, pétitions, télégrammes et correspondance recommandant ces changements ou s'y rapportant. Présentée le 3 juin 1898.—*Hon. W. Paterson. Pas imprimée.*
- 37bb.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 17 juin 1897, demandant copie de toute correspondance échangée entre les différents départements ou leurs employés et M. Choquette, député de Montmagny, au sujet de la destitution des personnes suivantes : Charles Bouffard, directeur du bureau de poste à Berthier ; Louis Lavoie, directeur du bureau de poste à l'Île aux Grues ; Joseph Bossinotte, directeur du bureau de poste au Cap Saint-Ignace ; Michel St. Pierre, directeur du bureau de poste à Saint-Paul du Buton ; Mme Cyp. Dunne, directrice du bureau de poste à Saint-Pierre, Rivière du Sud ; Napoléon Dugal, directeur du bureau de poste à Beaubien ; Cléophas Bélanger, directeur du bureau de poste à Landvilla ; Mme Ignace Mercier, directrice du bureau de poste à Mercier ; Alfred Dubé, employé sur l'Intercolonial ; J.-B. Proulx, employé sur l'Intercolonial ; Xavier Simoneau, employé sur l'Intercolonial ; Xavier Poitras, employé sur l'Intercolonial ; Sifroid Fortier, employé sur l'Intercolonial ; Téléphore Gendreau, maître du havre de Montmagny ; Maxime Dubé, officier de douane (*preventive officer*) ; Téléphore Gendreau, gardien du quai de Saint-Thomas. Présentée (au Sénat) le 7 juin 1898.—*Hon. M. Landry. Pas imprimée.*
- 38.** Commission du major Walsh en qualité d'officier exécutif du Yukon. Présentée le 4 mars 1898, par Sir Wilfrid Laurier. *Imprimée pour les documents de la session.*
- 38a.** Copie des ordres en conseil des 17 et 26 août 1897, nommant James Morrow Walsh, écrivain principal officier exécutif du gouvernement dans les Territoires du Yukon. Présentée le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. *Imprimée pour les documents de la session.*
- 38b.** Réponse à une Adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général en date du 17 mars 1898.—Copie des lettres et rapports reçus par le gouvernement ou quelqu'un des ministères du commissaire Walsh au cours de son voyage au district du Yukon ou depuis qu'il y est rendu. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Ferguson. Imprimée pour les documents de la session.*
- 38c.** Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 mars 1898.—Copie de tous ordres en Conseil, commission, instructions, correspondance et papiers concernant la nomination et les devoirs du major Walsh, commissaire du district du Yukon, y compris tous avis concernant ses devoirs avant comme après son arrivée à Dawson-City. Présentée le 23 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper. Imprimée pour les documents de la session.*
- 39.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 7 mars 1898, demandant copie de la correspondance échangée entre Sir Wilfrid Laurier et M. Foster, des États-Unis d'Amérique, à la suite de la réunion des arbitres sur la question des phoques à fourrure de la mer de Behring. Présentée le 7 mars 1898.—*Sir Wilfrid Laurier. Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 40.** Etat des affaires de la Compagnie de prêt et de placement Anglo-Canadienne (à responsabilité limitée), à la date du 31 décembre 1897. Présentée le 7 mars 1898.—*M. l'Orateur. Pas imprimée.*
- 41.** Copie de l'ordre en conseil du 15 juillet 1897, en vertu duquel le droit de dragage dans la rivière Saskatchewan du Nord a été concédé à M. G. A. Drolet, et dans lequel sont énoncées les conditions de la dite concession. Présentée le 7 mars 1898.—*Par l'Orateur. Pas imprimée.*
- 41a.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 mars 1898.—Copie de l'acte de concession minière accordée au chevalier Drolet. Présentée le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. *Imprimée pour les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

42. Etat indiquant les réductions et remises faites durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1897, en vertu de la clause 141 qui a été ajoutée à l'Acte des Sauvages par la clause 8, chapitre 35, 58-59 Vic. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. *Pas imprimé.*
43. Aussi, —Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1896 jusqu'au 1er octobre 1897. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. *Pas imprimé.*
- 43a. Etat donnant la correspondance, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien échangée par le département de l'Intérieur depuis le dernier état présenté au parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. *Pas imprimé.*
44. Etat donnant les ordres en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, aux termes de la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada et ses amendements. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. *Pas imprimé.*
- 44a. Etat donnant les ordres en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie-Anglaise* aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Anglaise. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. *Pas imprimé.*
45. Etat donnant les ordres en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* aux termes de l'Act d'irrigation du Nord-Ouest, 57-58 Vic., chap. 30, etc. Présenté le 7 mars 1898, par l'hon. C. Sifton. *Pas imprimé.*
46. Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil durant l'année civile 1897, ainsi que l'emploi auquel chacune d'elles a été nommée ou promue. Présenté le 10 mars 1898, par sir Henri Joly de Lotbinière. *Imprimé pour les documents de la session.*
47. Correspondance, etc., concernant l'établissement d'une agence ou d'agences de la banque Canadienne de Commerce dans le district du Yukon. Présentée le 10 mars 1898, par l'hon. W. S. Fielding. *Imprimée pour la distribution.*
48. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance, soumissions demandées et reçues, ordres en conseil, et papiers se rapportant au service rapide sur l'Atlantique. Présentée le 14 mars 1898.—*Sir Adolphe Caron*. *Pas imprimée.*
49. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Etat faisant connaître le nombre d'acres ensemencés, l'espèce de grains semés, et le montant récolté sur chaque réserve sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest. Présentée le 24 mars 1898.—*M. Davin*. *Pas imprimée.*
- 49a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Etat indiquant le nombre d'acres de terre réservés pour la colonisation dans les Territoires du Nord-Ouest ; le nombre d'acres réservés pour le même objet dans le Manitoba ; le nombre d'acres dans les Territoires du Nord-Ouest vendus aux chemins de fer ; le nombre d'acres réservés pour les chemins de fer ; le nombre d'acres réservés pour le gouvernement ; le nombre d'acres colonisés ; le nombre d'acres dans le Manitoba vendus aux chemins de fer ; le nombre d'acres réservés pour les chemins de fer ; le nombre d'acres réservés pour le gouvernement ; le nombre d'acres colonisés. Présentée le 27 avril 1898.—*M. Davin*. *Pas imprimée.*
50. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1898,—Copie de tous rapports, recommandations, etc., adressés par le conseil du barreau de Montréal au ministre de la justice au sujet des juges de la province de Québec. Présentée le 24 mars 1898.—*M. Bergeron*. *Pas imprimée.*
51. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 18 février 1898,—Etat indiquant le nombre de permis délivrés pour l'introduction des liqueurs spiritueuses et enivrantes dans le district du Yukon, la date de ces permis, les noms des personnes qui les ont reçus, le nombre de gallons que portaient ces permis et le droit que le gouvernement a exigé par gallon. Présentée (au Sénat) le 29 mars 1898.—*Hon. M. Perley*. *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

- 51a.** Réponse à une adresse du Sénat, à Son Excellence le gouverneur général, en date du 11 mars 1898,—Correspondance, par lettres ou télégrammes, échangée entre le gouvernement fédéral à Ottawa et Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, relativement aux permis donnés pour l'introduction des liqueurs dans le district du Yukon dans les derniers six mois ; aussi la correspondance échangée avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, concernant le droit de ce gouvernement d'accorder des permis pour l'introduction des liqueurs enivrantes dans le district du Yukon. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Perley.*
Imprimée pour les documents de la session.
- 52.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1897,—Etat faisant connaître le nombre de tonnes de houille grasse et de charbon menu importé des Etats-Unis en 1896, aux différents ports d'entrée, et le montant des droits perçus à ces ports, ainsi que le droit payé par les chemins de fer du Grand-Tronc et du Pacifique Canadien. Présentée le 31 mars 1898.—*M. Roche.*
Pas imprimée.
- 53.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 3 mai 1897,—Copie de la cédule B, déposée sur la table de la Chambre à la dernière session, faisant connaître les recommandations du bureau de la Trésorerie telles que soumises par un rapport du conseil à Son Excellence le gouverneur général les 6 et 7 juillet 1896, et destinées à être approuvées par lui ; aussi, un état démontrant l'action prise par le gouvernement sur chacune de ces nominations telles que faites par le dit ordre en conseil approuvé par Son Excellence, ou, dans le cas où aucune action n'a été prise, la raison de ce faire. Présentée le 13 avril 1898.—*Sir Charles Tupper.*.....*Imprimée pour les documents de la session.*
- 54.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance, etc., non encore soumise à la Chambre, entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve au sujet de l'entrée de cette Ile dans la Confédération ; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve au sujet de l'établissement de relations commerciales plus libres entre Terre-Neuve et le Canada. Présentée le 13 avril 1898.—*M. Martin.**Imprimée pour les documents de la session.*
- 55.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Etat indiquant le nombre de minots de blé placés dans les élévateurs à Fort-William, du 15 septembre 1897 au 15 janvier 1898, et les diverses qualités (*grades*) de ce blé, tel qu'attesté par l'inspecteur de grains nommé par le gouvernement à cet endroit. Aussi, le nombre de minots de blé expédiés de ces élévateurs durant la même période et les diverses qualités de ce blé tel qu'attesté par le dit inspecteur. Présentée le 13 avril 1898.—*M. Richardson**Pas imprimée.*
- 55a.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 11 mars 1898,—Etat indiquant la quantité de blé importée dans le Dominion depuis le 30 juin dernier ; la quantité de blé exportée durant la même période ; la quantité de blé exportée du Manitoba pendant la même période. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Wark**Pas imprimée.*
- 56.** Correspondance au sujet de l'immigration japonaise. Présentée le 13 avril 1898, par sir Wilfrid Laurier*Pas imprimée.*
- 57.** Copies de tous arrangements, non encore déposés sur la table, qui ont été conclus entre le département des Chemins de fer et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer au sujet du prolongement vers Montréal du chemin de fer Intercolonial. Présentées le 19 avril 1898, par l'hon. A. G. Blair.
Imprimées pour la distribution et les documents de la session.
- 58.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement britannique et celui du Canada au sujet de la conférence des premiers ministres des colonies tenue à Londres en juin 1897, conformément à l'invitation de M. Chamberlain du 28 janvier précédent, et copie des minutes de cette conférence. Présentée le 20 avril 1898.—*M. Foster.* *Imprimée pour les documents de la session.*
- 59.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898,—Copie de toutes dépositions et papiers en rapport avec la cause de la Reine vs H. B. Cameron pour libelle, soit devant le magistrat de police ou la cour du Banc de la Reine à Montréal, y compris copie du jugement prononcé par le juge Wurtele sur la motion demandant que les cautions soient libérées. Présentée le 20 avril 1898.—*M. Bostock.**Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N^o 13—*Suite.*

60. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1898,—Etat indiquant le coût des *Débats* chacune des années 1890 à 1897 inclusivement, y compris le coût de la sténographie, transcription, traduction, impression, reliure, transport par malle et *express*, et toutes autres dépenses se rattachant au système actuellement suivi pour la publication des *Débats* de la Chambre. Présentée le 21 avril 1898.—*M. Ellis*.....*Pas imprimée.*
61. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1897,—Copie de toutes demandes ou recommandations pour des emplois comme facteurs des postes dans la cité de Brantford, dans le service de distribution gratuite promis par le ministre des postes. Présentée le 24 avril 1898.—*M. Clancy*.....*Pas imprimée.*
62. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Etat donnant,—(a) les noms et nominations des membres de l'état-major et des employés du Collège Militaire Royal du Canada, qui ont été retranchés de la force entre le 30 juin 1896 et le 31 décembre 1897 ; (b) les dates correspondantes ; (c) les conditions respectives de leur engagement quant à la durée ; (d) la longueur respective du service qu'ils ont fait ; (e) l'allocation de retraite, s'il en est, donnée à chacun ; (f) les raisons pour lesquelles ces allocations ont été données, et les principes en vertu desquels elles sont données, avec explication des exceptions, s'il en est ; (g) les nominations qui ont été faites, après la création des vacances, et les dates de ces nominations ; (h) les dépenses supplémentaires causées au public par ces nouvelles nominations (en dehors des nominations faites pour cause de décès), y compris les dépenses de voyage, d'hôtel et autres dépenses occasionnées à cet effet ; (i) dans le cas de vacances résultant de décès, les montants accordés aux familles des employés décédés.—Présentée le 21 avril 1898.—*M. Tyrwhitt*.....*Pas imprimée.*
- 62a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance et rapports directs ou indirects, et de toutes communications verbales entre les autorités impériales, les autorités du Canada et le commandant du Collège Militaire Royal du Canada au sujet des commissions données, dans les années 1898 et 1899, dans les forces régulières de Sa Majesté, à des cadets du Collège Militaire Royal du Canada. Présentée le 21 avril 1898.—*M. Tyrwhitt*.....*Pas imprimée.*
63. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 5 avril 1897,—Copie de tous mémoires, déclarations et autres documents du gouvernement de la province du Manitoba au sujet d'une réclamation non réglée originant du fait que les frais de construction d'édifices publics ont été mis à la charge de cette province ; et copie de toute correspondance à ce sujet. Présentée le 21 avril 1898.—*M. LaRivière*.
Imprimée pour les documents de la session.
64. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous ordres en conseil, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à la réclamation de E. J. Walsh, écr, contre les autorités des Iles-sous-le-Vent. Présentée le 25 avril 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*.....*Pas imprimée.*
65. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers se rapportant au congé définitif de William J. Spencer, de la police à cheval du Nord-Ouest, qui a été blessé le 14 mai 1885, pendant qu'il faisait la patrouille dans les Buttes à l'Aigle avec un détachement faisant partie de la colonne du colonel Otter ; aussi, copie du rapport et de la recommandation de la commission à laquelle cette question avait été soumise. Présentée le 25 avril 1898.—*M. Davin*.....*Pas imprimée.*
66. Rapport des commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur l'état et l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Présenté le 26 avril 1898, par l'hon. C. Fitzpatrick.
Pas imprimé.
67. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 février 1898,—Copie de toute correspondance, estimés, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement concernant la submersion annuelle des fermes à Sainte-Geneviève, dans le comté de Jacques-Cartier, causée par l'exécution de travaux publics dans la rivière Ottawa. Présentée le 26 avril 1898.—*M. Monk*.....*Pas imprimée.*
68. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 février 1898,—Copie de toute correspondance, estimés, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement au sujet de la construction d'un quai à la Pointe-Claire, dans le comté de Jacques-Cartier. Présentée le 26 avril 1898.—*M. Monk*.....*Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N^o 13—*Suite.*

- 68a.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre le département des travaux publics et M. L. H. Masson, de Saint-Anicet, concernant le quai du gouvernement à cet endroit. Aussi, copie de toute correspondance entre le dit département et des citoyens de Saint-Anicet au sujet de la construction d'une jetée au dit quai. Présentée le 28 avril 1898.—*M. Bergeron* *Pas imprimée.*
- 69.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898,—Copie de toute correspondance, rapports, ordres en conseil et papiers concernant l'impression du "Guide Officiel du Klondike" qui a été donnée à M. Daniel Rose, de Toronto. Présentée le 27 avril 1898.—*M. Foster* *Imprimée pour les documents de la session.*
- 70.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898,—Copie des papiers et documents suivants : (a.) La commission délivrée à M. Rothwell, greffier en loi dans le département de l'intérieur, Ottawa, l'autorisant à faire une enquête sur les griefs de certains colons établis dans les limites de la zone des terres de la compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, sur l'île de Vancouver ; (b.) Toute la preuve faite à cette enquête à Nanaïmo, Victoria ou ailleurs ; (c.) Tous les rapports faits par le dit Rothwell sur toutes questions relevant de l'enquête instituée sous l'empire de la dite commission. Présentée le 27 avril 1898.—*M. McInnes* *Pas imprimée.*
- 71.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de tous papiers concernant l'adjudication du contrat pour la construction du pont de chemin de fer à Edmonton, y compris les annonces, devis, soumissions, contrats et leur modification subséquente, et correspondance. Aussi, état concernant les confiscations se rapportant à ce contrat et la décision du gouvernement à ce sujet. Aussi, état indiquant la condition de ces travaux actuellement. Présentée le 28 avril 1898.—*M. Davin* *Pas imprimée.*
- 72.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance (qui peuvent être raisonnablement produits) entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet de l'amélioration des défenses du Canada. Présentée le 2 mai 1898.—*M. Casgrain* *Pas imprimée.*
- 73.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre le maire de Gananoque ou toute autre personne et le gouvernement au sujet de l'enlèvement de la salle d'exercices militaires de la dite ville ; aussi, de toute correspondance concernant la vente ou l'acquisition d'un nouvel emplacement ; aussi de toutes offres faites par le président de la Société d'agriculture de la dite ville ou toute autre personne de louer ou vendre un édifice convenable pour y emmagasiner les armes et accoutrements ; et aussi, de toute autre correspondance avec le gouvernement ayant trait au même sujet. Présentée le 4 mai 1898. *M. Taylor* *Pas imprimée.*
- 73a.** Réponse supplémentaire au n^o 73. Présentée le 11 mai 1898. *M. Taylor* *Pas imprimée.*
- 73b.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898,—Etat indiquant,—(a.) Quels travaux ou réparations ont été exécutés à la salle d'exercices militaires à Montréal, depuis le 1er septembre 1896 ; (b.) Le coût estimatif des dits travaux ; (c.) Les noms de ceux qui ont exécuté les travaux et les montants payés à chacun par le gouvernement ; (d.) Le mode suivi pour demander des soumissions pour ces travaux. Présenté le 11 mai 1899.—*M. Monk* . . . *Pas imprimée.*
- 74.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 31 mars 1898,—Copie de la correspondance et des mémoires, documents, arrêtés du conseil, etc., relatifs à la question des écoles du Manitoba, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Bernier* *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 74a.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 31 mars 1898, demandant un état indiquant la quantité de terres réservées pour les écoles dans le Manitoba, la quantité de ces terres qui ont été vendues et le prix de leur vente ; le montant perçu sur le prix d'achat, les sommes encore dues au gouvernement, la manière dont ce fonds est placé et administré, le montant déjà payé à la province du Manitoba, avec indication de ce qui a été payé sur le capital et les intérêts, le montant restant au crédit de la province, tant en capital qu'en intérêts, les dates des paiements faits dans chaque cas, le montant de chaque paiement ; aussi, la correspondance, les documents, mémoires, etc., et les arrêtés du conseil relatifs à ce sujet. Présentée (au Sénat) le 31 mai 1898.—*Hon. M. Bernier*.

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME N^o. 13—*Suite.*

- 75.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 mars 1898,— Copie de toute la correspondance échangée entre M. J. A. J. McKenna, le représentant du ministère de l'intérieur, et tout membre du gouvernement de la Colombie-Britannique, relativement au projet de transfert des sauvages de la réserve Songhees, dans la cité de Victoria, à quelque autre endroit de la Colombie-Britannique. Présentée (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Templeman.*
Pas imprimée.
- 76.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 avril 1897,— Etat indiquant le nombre des billets de chemins de fer qui ont été vendus durant l'année 1896 par les différentes compagnies de chemins de fer du Canada, et distinguant ceux au-dessous du taux de deux cents par mille d'avec ceux au-dessus de ce taux. Aussi, le nombre de polices d'assurances sur la vie en vigueur, d'après l'échelle suivante : \$500 et au-dessus, \$1,000, \$2,000, \$5,000, \$10,000, \$25,000, \$50,000. Aussi, le nombre d'assurances sur les enfants et le montant de cette classe d'assurances. Présenté (au Sénat) le 3 mai 1898.—*Hon. M. Boulton.*..... *Pas imprimée.*
- 77.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1898,— Copie des documents, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, contrats, états de paiements, et de la correspondance échangée entre le ministre de la milice et toute personne quelconque ; aussi, des rapports et arrêtés du conseil relatifs à l'équipement de la force de milice et concernant les patentes Oliver, Lewis et Merrian. Présentée (au Sénat) le 4 mai 1898.—*Hon. M. Landry.*..... *Pas imprimée.*
- 77a.** Réponse supplémentaire au N^o 77. Présentée (au Sénat) le 30 mai 1898.—*Hon. M. Landry.*
Pas imprimée.
- 78.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie de tous les divers tarifs, supplémentaires, réguliers et spéciaux, qui ont été appliqués de temps à autre sur l'Intercolonial depuis la nomination de M. Harris. Présentée le 5 mai 1898.—*M. Foster.* *Pas imprimée.*
- 78a.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 30 mars 1898—Copie de tous papiers et correspondance, y compris copie de l'annonce se rapportant à l'adjudication du contrat de l'Intercolonial pour barrières de fermes, durant l'hiver de 1896-97 ; copie de contrat de l'Intercolonial avec le nommé McNeil, de New-Glasgow, N.-E., et copie des soumissions et des dépôts faits par divers soumissionnaires pour ces travaux. Présentée le 5 mai mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper.*
Pas imprimée.
- 79.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance entre les officiers du département des Chemins de fer et Canaux et autres départements au sujet d'une réclamation de D. Connors, écr, Bayfield, Antigonish, pour pertes causées par le feu, comme aussi entre le réclamant et autres et le département. Présentée le 5 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper.*..... *Pas imprimée.*
- 80.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898,—Copie du rapport adressé au gouvernement par M. Wilfrid Mercier, qui a été chargé de faire une enquête sur la conduite des employés de l'écluse Sainte-Anne, sur la rivière Ottawa. Présentée le 5 mai 1898.—*M. Monk.*..... *Pas imprimée.*
- 81.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie des comptes de M. H. H. Robertson, registraire de la cour d'élection lors du procès d'élection qui a eu lieu dans la cité de London dans l'automne de 1897, pour contester le droit de Thomas Beattie, écr, de siéger comme député de la cité de London, en rapport avec le dit procès, et copie des pièces justificatives, des certificats, et de toute correspondance à ce sujet. Présentée le 10 mai 1898.—*M. Calvert.*
Pas imprimée.
- 82.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898,—Copie de toutes pétitions, rapports, demandes, lettres, télégrammes, preuve, dépositions, arguments, papiers, écrits, correspondance, adresses de juges, ordres en conseil et autres documents de toute espèce concernant la commutation de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Ritchie, de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, contre Lyman Dart, ou concernant son pardon, ou toute demande de commutation ou de pardon ; aussi, copie de tous documents qui ont été pris en considération par le ministre de la Justice ou par le Solliciteur général, ou par Son Excellence le Gouverneur général en conseil en rapport avec la dite commutation ou le dit pardon. Présentée le 10 mai 1898.—*M. Borden (Halifax).*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

- 83.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898.—Copie de toute correspondance, demandes de soumissions et soumissions reçues, rapports et ordres en conseil et liste de tous permis ou licences accordés, comprenant les noms des personnes auxquelles ils ont été accordés, l'étendue de terrain comprise et les conditions attachées à chacun de ces permis, le montant payé et à payer, en rapport avec les terrains aurifères à exploiter au moyen de travaux de mines ou de dragage dans les Territoires du Nord-Ouest et le district du Yukon. Présentée le 11 mai 1898.—*M. Foster.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 83a.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 mars 1898,—Etat indiquant tous les permis de dragage sur la rivière Saskatchewan et ses tributaires donnés par le gouvernement durant les derniers dix-huit mois, le nom des personnes à qui ils ont été donnés, le montant du loyer et la somme payée, les travaux faits en vertu de ces permis, ainsi que les rapports officiels, s'il en existe, qui ont engagé le gouvernement à les accorder aux conditions qu'ils portent. Présentée (au Sénat) le 18 mai 1898.—*Hon. M. Lougheed.*
Imprimée pour les documents de la session.
- 84.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898.—Copie de tous ordres en conseil, correspondance, réclamations, mémorandums, déclarations, mémoires, etc., se rapportant au gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et à une délégation composée de M. Warburton, premier ministre de la province, M. H. C. McDonald, procureur général de la province, et autres, au sujet de questions pendantes entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et la Puissance du Canada. Présentée le 12 mai 1898.—*M. Martin.*
Imprimée pour les documents de la session.
- 85.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1897.—Copie de toutes pétitions, lettres et documents concernant les réclamations des vétérans des troubles de 1837-38 pour pensions ou autre compensation, de toutes réponses administratives à ces réclamations, et de tous autres papiers s'y rapportant. Présentée le 12 mai 1898.—*M. Cameron.*..... *Pas imprimée.*
- 86.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1898.—Copie de toutes pétitions, rapports, lettres, correspondance et papiers, y compris toutes lettres, communications ou correspondance entre les différents départements du gouvernement, et particulièrement la lettre du ministre de la marine et des pêcheries sous la dernière administration adressée au ministre des travaux publics d'alors, et la lettre de l'honorable M. Dickey citée dans cette dernière, faisant allusion à l'enlèvement des restes des piliers du vieux pont à l'embouchure de la rivière Bear, N.-E. Présentée le 13 mai 1898.—*M. Mills.*..... *Pas imprimée.*
- 87.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898.—Copie du rapport de W. L. McKing, concernant la fabrication en Canada d'habillements pour la milice. Présentée le 16 mai 1898. *M. Belcourt.*..... *Imprimée pour la distribution.*
- 87a.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898.—Etat indiquant :—1. Tous les contrats pour habillements militaires conclus par le gouvernement du Canada, depuis le 1er septembre 1896 ; 2. Le nom de chaque entrepreneur et le montant de son contrat ; 3. Le mode suivi pour demander des soumissions dans chaque cas, et les noms et montants mentionnés par chaque soumissionnaire. Présentée le 6 juin 1898.—*M. Monk.*..... *Pas imprimée.*
- 88.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 juin 1897.—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture ou aucun membre ou officier du gouvernement et toute personne quelconque au sujet du retrait ou du retrait projeté de l'aide ou du contrôle du gouvernement en ce qui concerne les beurreries et les fromageries dans l'Île du Prince-Edouard. Aussi, copie de toute correspondance, etc., entre aucun membre ou officier du gouvernement et aucune personne quelconque représentant toute beurrerie ou fromagerie que l'on se propose d'établir et d'exploiter dans l'Île du Prince-Edouard. Présentée le 16 mai 1898. *M. Martin.*..... *Pas imprimée.*
- 89.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 3 mai 1897.—Copie de toutes lettres, papiers, correspondance, etc., concernant la fermeture, en mars dernier, du bureau de poste de Oak-Bay Mills, Québec. Présentée le 17 mai 1898.—*M. McAlister.*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N^o 13—*Suite.*

- 89a.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1898,—Copie de toute correspondance, papiers, télégrammes, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires concernant la fermeture du bureau de poste à St. Mary's Road East, Ile du Prince-Edouard. Présentée le 18 mai 1898.—*M. Martin*..... *Pas imprimée.*
- 90.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou rapports entre les mains du gouvernement, concernant le décès de MacDonald et de Fraser qui ont contracté la diphtérie lorsqu'ils étaient employés à la construction du chemin de la Passe du Nid-de-Corbeau, et aussi concernant la tenue d'une enquête sur les restes de MacDonald et de Fraser, et l'ajournement de la dite enquête et l'émission d'un bref d'injonction pour empêcher le coroner Mead, de Pincher-Creek, de procéder à cette enquête ajournée. Présentée le 17 mai 1898.—*M. Bell (Pitou)* *Voir n^o 90a.*
- 90a.** Rapport des commissaires chargés de s'enquérir des plaintes concernant le traitement des journaliers sur le chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau. Présenté le 2 juin 1898, par l'honorable C. Sifton..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 91.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898,—Etat donnant les noms des personnes de qui ont été achetés des terrains pour les nouvelles améliorations sur la section Iroquois du canal des Galops, les montants payés, et la quantité de terrain achetée à chaque vendeur. Aussi, un état semblable pour la section Cardinal de ce même canal. Présentée le 17 mai 1898.—*M. Broder*..... *Pas imprimée.*
- 92.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898,—Copie de tous rapports à Son Excellence, ordres en conseil, papiers, correspondance et jugements de la cour Suprême du Canada, concernant la condamnation et la décharge du navire de pêche des Etats-Unis, le *Frederick J. Gerring*. Présentée le 18 mai 1898. *Sir Chs. Hibbert Tupper* *Pas imprimée.*
- 93.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898.—Copie de toute correspondance, demandes de soumissions reçues, rapports et ordres en conseil, contrats passés et tous autres papiers concernant le service de steamers en hiver, entre Saint-Jean et Halifax et la Grande-Bretagne, depuis le 1er juillet 1897. Présentée le 26 mai 1898.—*M. Foster*..... *Pas imprimée.*
- 94.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898,—Copie du rapport du comité nommé par les autorités impériales pour étudier la question du câble télégraphique entre le Canada et l'Australie, et de toute correspondance ou rapports adressés à ce sujet au gouvernement canadien par les représentants du Canada dans le dit comité, ou par sir Sandford Fleming. Présentée le 25 mai 1898.—*M. Casey*.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 95.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général en date du 18 avril 1898,—Copie de toutes pétitions, papiers, correspondance, ordres en conseil, commissions, instructions, preuve, rapports et documents concernant l'enquête sur la conduite du juge Spinks, juge de cour du comté de Yale, tenue par l'honorable juge McColl, de la cour Suprême de la Colombie Anglaise. Présentée le 25 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 96.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général en date du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la mise en force, sur le littoral du Pacifique ou de l'Atlantique, des lois du Canada sur le cabotage. Présentée le 26 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*..... *Imprimée pour la distribution.*
- 97.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 14 mars 1898,—Etat indiquant,—(a) Quels contrats pour harnais ou articles de sellerie militaires ont été donnés par le gouvernement du Canada, depuis le 1er septembre 1896. (b.) A qui ces contrats ont été donnés, et où ils ont été exécutés. (c.) Quels montants ont été payés pour l'exécution de ces contrats. (d.) Pour lesquels de ces contrats des soumissions publiques ont été demandées, et le montant de la soumission dans chaque cas ; Aussi, copie de toute correspondance du département de la milice au sujet de l'exécution de ces contrats. Présentée le 8 juin 1898.—*M. Monk*..... *Pas imprimée.*
- 98.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 mars 1898,—Copie de la correspondance et des télégrammes échangés entre le ministre de l'agriculture, ou tout autre membre de l'administration ou tout officier du gouvernement et les propriétaires ou agents

CONTENU DU VOLUME N^o 13—*Suite.*

- de steamers, ou la chambre de commerce de Charlottetown, relativement à l'établissement d'un service d'emmagasinage à froid sur les steamers entre Charlottetown et les ports de la Grande-Bretagne ou des Indes Occidentales, et à la construction d'entrepôts frigorifiques à Charlottetown. Présentée (au Sénat) le 12 mai 1898.—*Hon. M. Ferguson*..... *Pas imprimée.*
- 99.** Règlements relatifs à la rivière Stikine et aux rivières et aux lacs qui s'y déchargent. Présentés (au Sénat) le 18 mai 1898, par l'honorable R. W. Scott. *Pas imprimée.*
- 100.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 4 juin 1897,— Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Dominion au sujet du traité français. Présentée (au Sénat) le 25 mai 1898.—*Hon. M. Landry*.... *Pas imprimée.*
- 101.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mars 1898,— Etat détaillé fourni par le ministère de l'Intérieur, des articles des dépenses autorisées de M. W. H. Sowden, pendant la durée de son emploi comme agent d'immigration; aussi les noms de toutes les personnes qui, en conséquence des représentation de M. Sowden dans les comtés de Midland, sont allées au Nord-Ouest canadien et qui, comme l'a dit le ministre dirigeant au Sénat et comme le pense le gouvernement, seraient allées sans cela aux Etats-Unis; aussi la résidence de ces personnes avant leur départ pour le Nord-Ouest et le lieu où elles se sont établies dans le Nord-Ouest. Présentée (au Sénat) le 25 mai 1898.—*Hon. M. Kirchoffer*..... *Pas imprimée.*
- 102.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mai 1898,— Copie de toute la correspondance et des arrêtés du conseil relativement à l'occupation, par la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo, de la réserve des sauvages Songhees, à Victoria, Colombie-Britannique. Présentée (au Sénat) le 26 mai 1898.—*Hon. M. Templeman*.
Pas imprimée.
- 103.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 mars 1898,— Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les autorités impériales relativement au rapatriement du 100^e régiment Royal Canadien. Présentée (au Sénat) le 26 avril 1898.—*Hon. M. Boulton*..... *Pas imprimée.*
- 104.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communs, en date du 14 mars 1898,—Copie de toute déclaration à l'entrée et à la sortie de tout port du Canada par le steamer des Etats-Unis, le *Yantic*, lorsqu'il a remonté le Saint-Laurent en 1897, et de tous papiers ou correspondance concernant son passage par le dit fleuve ou les canaux du Saint-Laurent. Présentée le 30 mai 1898.—*Sir C. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 105.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 30 mai 1898, pour copie d'une lettre du major général Gascoigne, concernant certaines déclarations faites en parlement blâmant sa conduite comme officier commandant la milice du Canada, Présentée le 30 mai 1898.—*Sir Wilfrid Laurier*..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 106.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1898,—Copie de tous papiers, reçus et documents en la possession du gouvernement se rapportant en quelque manière à une demande d'indemnité adressée au gouvernement par Hugh Richardson, écr, juge de la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, pour pertes subies à Battleford pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885. Présentée le 31 mai 1898.—*M. Davis*..... *Pas imprimée.*
- 107.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 mai 1898,—Copie de tous rapports et plans se rapportant en quelque manière à une route à travers les Territoires du Nord-Ouest vers le district du Yukon *via* Prince-Albert, la Saskatchewan, le lac Vert, l'Île à la Croix, la rivière Eau-Claire et le Fort-McMurray sur la rivière Athabaska. Présentée le 31 mai 1898.—*M. Davis*..... *Pas imprimée.*
- 108.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, datée du 15 mars 1898 demandant copie de tous les rapports adressés au département de la marine et des pêcheries par les officiers en charge du steamer *Petrel*, relativement au service exécuté par ce steamer pendant l'hiver de 1896-97, ainsi qu'un état détaillé des dépenses faites pour ce service et les recettes perçues pour le fret et les passagers. Présentée (au Sénat) le 30 mai 1898.—*Hon. M. Ferguson*.
Pas imprimée.
- 109.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 mai 1898.—Copie de toute correspondance et rapports adressés au département de la milice concernant le cas d'un fermier du nom de Larose, de la paroisse de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, qui a été blessé accidentellement au champ de tir de la côte Saint-Luc. Présentée le 1er juin 1898. *M. Monk*..... *Pas imprimée.*

CONTENU DU VOLUME N° 13—*Suite.*

- 110.** Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898.—Copie de toute correspondance, demandes de soumissions, soumissions reçues, rapports et ordres en conseil, permis, licences ou baux d'affermage, avec les noms des personnes auxquelles ils ont été accordés et les conditions attachées à ces permis ou baux, et de tous autres papiers se rapportant à la concession des coupes de bois dans les Territoires du Nord-Ouest y compris le district du Yukon, depuis le 1er juillet 1897. Présentée le 3 juin 1898—*M. Foster.*
Pas imprimée.
- 111.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1898.—Copie de tous rapports, correspondance, documents et papiers au sujet d'une demande d'indemnité formulée par Amable Frigon, de Montréal, pour une blessure qu'il a reçue au camp militaire de Laprairie en septembre 1891. Présentée le 3 juin 1898—*M. Casgrain* *Pas imprimée.*
- 112.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 4 juin 1898, pour copie de toute correspondance concernant le transport des approvisionnements, pour 1898-99, pour la police à cheval du Nord-Ouest et les fonctionnaires du département de l'Intérieur dans le district du Yukon. Présentée le 4 juin 1898—*Hon. C. Sifton*..... *Pas imprimée.*
- 113.** Réponse à une adresse du Sénat, à Son Excellence le Gouverneur général, datée du 26 mai 1898, demandant copie du contrat passé entre le gouvernement et la "Beaver Line Company" pour le transport des malles à travers l'Atlantique; aussi, tous les mémoires, les lettres et la correspondance ayant rapport au dit contrat ou à son exécution, ou au refus de la compagnie de permettre à ses bateaux d'arrêter à Québec. Présentée (au Sénat) le 1er juin 1898—*Hon. M. Landry.*
Pas imprimée.
- 114.** Réponse à une adresse du Sénat, à Son Excellence le Gouverneur général, datée du 11 mai 1898, demandant copie de la correspondance relative à la permission, refusée d'abord et accordée ensuite, au capitaine et major titulaire P. Bélanger, du 61e bataillon, de donner sa démission en conservant son grade de major, ainsi qu'il appert à l'ordre général de milice n° 55 de l'année 1894 et à la *Gazette du Canada* du 18 décembre 1897; aussi, tous documents, rapports et ordres concernant cette affaire. Présentée (au Sénat) le 1er juin 1898—*Hon. M. Landry*..... *Pas imprimée.*
- 115.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, datée du 25 mai 1898, demandant un relevé des soumissions reçues par le ministère de la milice et de la défense pour les travaux à faire au champ de tir à la cible, sur la rivière Ottawa, à l'est de la cité d'Ottawa; aussi, un relevé de l'évaluation des quantités sur laquelle les soumissions ont été basées, et un état de la date et du montant du chèque envoyé avec chaque soumission. Copie de la soumission de J. Lyons et copie du chèque accompagnant cette soumission, indiquant la date de l'acceptation par la banque. Présentée (au Sénat) le 3 juin 1898—*Hon. M. Macdonald (Victoria)*..... *Pas imprimée.*
- 116.** Etat faisant connaître les prix payés à Bate et Cie, pour les articles de provisions alimentaires fournis à la force militaire envoyée dans le district du Yukon au mois dernier. Présenté (au Sénat) le 3 juin 1898, par l'hon. D. Mills..... *Imprimé pour les documents de la session.*
- 117.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1898.—Copie de tous papiers, rapports et correspondance concernant le déplacement de commis des postes de leur domicile antérieur, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, en 1897 et 1898. Présentée le 7 juin 1898—*Sir C. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 118.** Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mars 1898.—Etat donnant les noms de tous les fournisseurs d'approvisionnements pour le camp militaire d'Aldershot, comté de King, N.-E., depuis juillet 1896, le prix alloué ou payé pour chaque classe d'articles fournis, les noms des soumissionnaires, les prix demandés par chaque soumissionnaire et les montants alloués. Aussi, une liste des prix payés pour chaque classe d'articles fournis pour le camp d'Aldershot en 1895, 1896 et 1897 et les noms des fournisseurs de chaque classe d'articles. Présentée le 9 juin 1898—*Sir C. Hibbert Tupper*..... *Pas imprimée.*
- 119.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, datée du 22 avril 1898, demandant toute la correspondance échangée entre les ministères de la milice, des travaux publics, de l'agriculture et toutes personnes quelconque, relativement à l'exposition de Québec de 1894 et à l'exposition prochaine de 1898. Présentée (au Sénat) le 7 juin 1898—*Hon. M. Bernier.*
Pas imprimée.

CONTENU DU VOLUME N^o 13—*Fin.*

120. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 mai 1898, demandant copie des documents suivants se rapportant à la nouvelle adjudication de contrats pour la construction des sections 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges. 1. Copie de l'avis demandant des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges. 2. Copie des devis pour la nouvelle adjudication des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges. 3. Copie de la soumission de M. J. M. Hogan. 4. Copie de la soumission de M. Andrew Onderdonk. 5. Copie de l'arrêté du conseil, ou du ministre des chemins de fer et canaux, ou de l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, abrégeant le délai fixé pour l'achèvement des sections 4, 5, 6 et 7, de la fin d'octobre 1899 à la fin d'octobre 1898. 6. La minute ou le mémoire d'une convention ou d'une conversation entre M. Andrew Onderdonk, entrepreneur des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges et le ministre des chemins de fer et canaux, ou l'ingénieur en chef, faite ou tenue entre le 17 et le 20 mars 1897, ces deux jours inclusivement, ou à une date ultérieure, à l'effet que si M. J. M. Hogan, le plus bas soumissionnaire pour les sections 4, 5, 6 et 7 refusait de signer le contrat, A. Onderdonk entreprendrait les travaux aux prix donnés dans sa (Onderdonk) soumission et s'engagerait à les terminer à la fin d'octobre 1898. 7. Copie d'une lettre, ou d'une dépêche, adressée à M. J. M. Hogan, entre le 17 et le 22 mars 1897, ces deux jours inclusivement, le notifiant qu'il était le plus bas soumissionnaire pour les sections 4, 5, 6 et 7. 8. Lettre de M. J. M. Hogan au ministre des chemins de fer et canaux, entre le 17 et le 22 mars 1897, ces deux jours inclusivement, refusant de signer le contrat pour les sections 4, 5, 6 et 7 pour lesquelles il était le plus bas soumissionnaire. 9. Copie du contrat passé avec A. Onderdonk pour les sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges. 10. Copie de l'arrêté du conseil, résiliant le contrat d'Archibald Stewart pour les sections 1 et 2 du canal Soulanges. 11. Copie de l'arrêté du conseil relatif à la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 12. Copie des avis publics ou des autres avis imprimés demandant des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 13. Copie de l'avis envoyé à Hugh Ryan lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 14. Copie de l'avis envoyé à John Ryan, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 15. Copie de l'avis envoyé à Allan R. McDonnell, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 16. Copie de l'avis envoyé à W. J. Poupore, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 17. Copie de l'avis envoyé à un nommé Cleveland, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 18. Copie de l'avis adressé à M. P. Davis, ou à Wm. Davis et Fils, lui demandant ou leur demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 19. Copie des avis adressés à d'autres entrepreneurs leur demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 20. Copie des devis et de la forme des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 21. Copie de toutes les soumissions *verbatim* et *litteratim* pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 22. Copie *verbatim* et *litteratim* du contrat de MM. Ryan et Macdonnell au sujet des sections 1 et 2 du canal Soulanges. 23. Copie de l'avis ou des renseignements donnés aux soumissionnaires des sections 1 et 2 du canal Soulanges, au sujet du matériel dont ils auraient l'usage, et des conditions auxquelles ils pourraient s'en servir. 24. Etat du montant et de la nature du cautionnement donné par MM. Ryan et Macdonnell pour l'accomplissement de leur contrat relativement aux sections 1 et 2 du canal Soulanges. 25. Copie de l'avis aux soumissionnaires pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges que le gouvernement fournirait une carrière pour l'usage des entrepreneurs. 26. Copie du contrat passé avec MM. Ryan et Macdonnell au sujet de la carrière de Rockland. 27. Etat de la *royalty* devant être payée par MM. Ryan et Macdonnell au département sur la pierre extraite de la carrière de Rockland. 28. Copie de l'arrêté du conseil, tenu entre le 15 et le 29 mai 1897 (ces deux jours inclusivement), au sujet du paiement de \$10,000 à M. Archibald Stewart. 29. Copie d'une lettre ou d'une dépêche du département des chemins de fer et canaux adressée à un nommé C. W. Ross, commis dans le ministère des chemins de fer et canaux, dans le mois de décembre 1897 ou de janvier 1898, lui ordonnant d'entrer de force dans le bureau de M. Archibald Stewart, à sa carrière à Rockland. 30. Copie des lettres ou dépêches adressées par le ministère des chemins de fer et canaux à un nommé Middleton, inspecteur du gouvernement à Rockland, pendant le mois de décembre 1897 et jusqu'au 13 janvier 1898. Présentée (au Sénat) le 11 juin 1898.—*Hon. M. Lougheed*..... *Pas imprimée.*

RAPPORT

DU

MINISTRE DE LA JUSTICE

SUR LES

PÉNITENCIERS DU CANADA

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN

1897

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ
LA REINE

1898

Ministère de la Justice.

A Son Excellence le très honorable sir John Campbell Hamilton-Gordon, membre du Conseil privé, docteur en droit, comte d'Aberdeen, vicomte Formartine ; baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse : vicomte Gordon d'Aberdeen, comte d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; Gouverneur général et vice-amiral du Canada, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre sous ce pli à Votre Excellence le rapport annuel de l'inspecteur des pénitenciers pour l'exercice terminé le 30 juin 1897.

J'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence le très obéissant serviteur,

DAVID MILLS,

Ministre de la justice.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

OTTAWA, 31 janvier 1898.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Rapport de l'inspecteur	vii—xx
Annexe "A". Rapports des préfets	1— 11
do "B". Coût par tête	15— 19
do "C". Rapports des médecins	23— 37
do "D". Rapports des aumôniers	41— 50
do "E". Rapports des instituteurs	53— 58
do "F". Rapports des directrices	61— 63
do "G". Statistiques criminelles	67—112
do "H". Valeur du travail et distribution des détenus.	115—117
do "I". Etats des recettes	121—125
do "J". Etats des dépenses	129—163
do "K". Liste des employés	166—172
do "L". Rapports sur les fermes	175—178
do "M". Prison de Régina	181—193

RAPPORT

DE

L'INSPECTEUR DES PÉNITENCIERS

POUR

L'EXERCICE 1896-97.

L'honorable

DAVID MILLS, C.R.,

Ministre de la Justice.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter les rapports et les statistiques relatifs aux pénitenciers du Canada pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Ceux qui se rapportent à la prison de Régina se trouvent dans l'annexe "M," et ne sont pas compris dans les tableaux statistiques.

POPULATION DES PÉNITENCIERS.

Le tableau suivant donne le mouvement de la population pénitentiaire pendant l'exercice.

Pénitencier.	Au pénitencier le 1er juillet 1896.	Reçus.		Total.	Libérés.						Au pénitencier le 30 juin 1897.
		Des prisons.	Par transfert.		A l'expiration de leur peine.	Graciés.	Évadés.	Transférés.	Décédés.	Par ordre de la cour.	
Kingston.....	605	186	9	800	149	25	2	2	9	2	611
Saint-Vincent-de-Paul.....	383	153	2	538	114	17	9	2	396
Dorchester.....	192	78	270	62	6	4	198
Manitoba.....	80	25	105	25	2	1	77
Colombie-Britannique..	101	36	137	31	6	100
	1,361	478	11	1,850	381	56	2	11	16	2	1,382

Augmentation de la population.—L'augmentation que l'on a observée pendant les quelques dernières années continue toujours. La moyenne de la population journalière, pendant les quatre derniers exercices, a été :—

1893-94.....	1,179
1894-95.....	1,250
1895-96.....	1,314
1896-97.....	1,353

Libérations.—Le tableau suivant donne le nombre des détenus libérés, à part ceux dont la peine est expirée :—

Année fiscale.	Graciés.	Décédés.	Évadés.
1893-94.....	49	18	1
1894-95.....	73	18	2
1895-96.....	52	8	1
1896-97.....	56	16	2

L'un de ceux qui se sont évadés pendant le dernier exercice a été repris depuis, ramené au pénitencier et condamné à une peine additionnelle.

La moyenne des décès, quoique plus forte que pendant l'exercice précédent, n'est pas anormale, vu qu'elle est de beaucoup moins d'un pour cent de la population annuelle. Sur les 16 décès, il y a eu 2 suicides. Dans les deux cas, les malheureux étaient aliénés.

STATISTIQUES GÉNÉRALES.

Les tableaux qui suivent se rapportent aux forçats détenus au pénitencier le 30 juin dernier. Les détails sont donnés dans l'annexe "G" :—

	1896.	1897.
Détenus ayant moins de 20 ans.....	126	131
“ de 20 à 30 ans.....	625	637
“ “ 30 à 40 ans.....	348	339
“ “ 40 à 50 ans.....	161	168
“ “ 50 à 60 ans.....	81	85
plus de 60 ans.....	20	22
	<hr/> 1,361	<hr/> 1,332

Ministère de la Justice.

Durée des condamnations :—

Moins de 2 ans (prisonnier militaire).....	1
2 ans.....	230
Plus de 2 ans et moins de 3	44
3 ans.....	289
Plus de 3 ans et moins de 4.....	12
4 ans.....	122
Plus de 4 ans et moins de 5.....	6
5 ans.....	271
Plus de 5 ans et moins de 6.....	2
6 ans.....	26
6½ “.....	1
7 “.....	105
8 “.....	15
9 “.....	5
10 “.....	84
12 “.....	21
13 “.....	3
14 “.....	34
15 “.....	26
16 “.....	2
17 “.....	1
20 “.....	18
21 “.....	1
24 “.....	1
25 “.....	4
30 “.....	1
A perpétuité.....	57

1,382

Races.—Voici la division ethnographique des détenus, comparée à celle des exercices précédents :—

	1895.	1896.	1897.
Blanc.....	1,167	1,258	1,287
De couleur.....	55	56	55
Sauvages.....	33	25	23
Métis.....	4	8	7
Mongols.....	18	14	10
Totaux.....	1,277	1,361	1,382

Etat civil :—

Célibataires.....	893
Mariés.....	482
Veufs.....	7
Total.....	1,382

Habitudes :—

Abstèmes.....	124
Tempérants.....	783
Intempérants.....	475
Total.....	1,382

Degré d'instruction :

Ne sachant pas lire.....	233
Sachant lire seulement.....	141
Sachant lire et écrire.....	1,008

Total..... 1,382

Pays d'origine :

Sujets britanniques.	Canada.....	957
	Angleterre.....	137
	Ecosse.....	34
	Irlande.....	55
	Pays de Galles.....	2
	Terre-Neuve.....	4
	Bermudes.....	1
	Australie.....	1
	Indes occidentales.....	2
	Honduras.....	1
	<hr/>	1,194

Étrangers.	Etats-Unis.....	133
	Mexique.....	2
	France.....	8
	Allemagne.....	11
	Italie.....	6
	Autriche.....	2
	Norvège.....	2
	Suède.....	8
	Danemark.....	1
	Belgique.....	1
	Finlande.....	3
Grèce.....	1	
Chine.....	10	
	<hr/>	188

1,382

Religions :—

Catholiques.....	656
Anglicans.....	292
Méthodistes.....	187
Presbytériens.....	120
Baptistes.....	80
Luthériens.....	16
Bouddhistes.....	9
Juifs.....	5
Armée du Salut.....	3
Congrégationaliste.....	1
Episcopalien réformé.....	1
Protestant français.....	1
Adventiste.....	1
<i>Christian Scientist</i>	1
Quaker.....	1
Disciple.....	1
Mennonite.....	1
Unitaire.....	1
Universaliste.....	1
Religions inconnues.....	4

1,382

Ministère de la Justice.

A cette période de la décade, il est impossible de donner la proportion exacte des détenus relativement à chaque dénomination religieuse ; mais en prenant comme base le dernier recensement décennal, on obtient le résultat suivant :—

	Nombre de détenus.	Pour cent de la population pénitentiaire.	Proportion pour chaque 10,000 de population, suiv. dernier recensem't.
Anglicans	292	21.1	4.56
Catholiques	656	47.4	3.25
Baptistes	80	5.7	2.66
Luthériens	16	1.1	2.66
Méthodistes	187	13.5	2.22
Presbytériens	120	8.7	1.6

FINANCES.

Le tableau suivant comprend les dépenses faites par le ministère des travaux publics et celles autorisées par le ministère de la Justice, mais non pas le coût des enquêtes spéciales.

Dépenses brutes :—

1893-94	\$464,066 76
1894-95	468,750 42
1895-96	389,284 83
1896-97	396,002 40

Le tableau ci-dessous donne les dépenses brutes et les dépenses nettes pour l'exercice 1896-97.

	Dépenses brutes.	Revenu.	Dépenses nettes.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Kingston	182,152 96	75,419 83	106,733 13
Saint-Vincent de Paul	90,576 86	2,917 06	87,659 80
Dorchester	46,160 80	3,110 16	43,050 64
Manitoba	37,192 35	1,832 80	35,359 55
Colombie-Britannique	39,919 43	897 42	39,022 01
	396,002 40	84,177 27	311,825 13

Dépenses nettes.—Les dépenses nettes des quatre derniers exercices et la moyenne de la population quotidienne sont données ci-après.

	1893-94.	1894-95.	1895-96.	1896-97.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Kingston.....	211,036 41	204,630 19	126,687 48	106,733 13
Saint-Vincent-de-Paul.....	119,163 42	113,879 98	95,855 61	87,659 80
Dorchester.....	41,930 98	43,492 27	42,635 48	43,050 64
Manitoba.....	37,731 10	36,691 01	43,828 33	35,359 55
Colombie-Britannique.....	43,042 67	42,729 11	36,122 88	39,022 01
Totaux.....	452,904 58	441,422 56	345,129 78	311,825 13
Moyenne de la population quotidienne..	1,179	1,250	1,314	1,353

Coût effectif:—

Valeur des existences au 1 ^{er} juillet 1896.....	\$156,404
Dépenses 1896-97.....	396,002
	<u>\$552,406</u>

A déduire—Existences le 30 juin 1897..... \$128,994

Valeur approximative du travail pénitentiaire employé à la pro- duction du revenu et du capital. 75,000	<u>203,994</u>
---	----------------

Coût net..... \$348,412

Coût par tête.....	\$257 51
“ jour.....	0 70

ÉTAT comparatif du coût par tête sous chaque chef général de dépenses:—

	Kingston.	Saint-Vin- cent-de-Paul	Dorchester.	Manitoba.	Colombie- Britannique.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Personnel.....	111 95	130 41	160 20	301 73	241 92
Entretien des détenus.....	45 62	46 17	42 78	73 75	62 98
Dépenses des détenus libérés.....	5 46	5 96	4 79	13 31	11 79
“ d'entretien.....	44 52	32 02	26 18	103 59	61 19
Fournitures de la prison.....	5 09	2 99	2 30	10 26	8 51
Industries.....	132 05	6 86	28 70	29 12	17 10
Terrains, murs, bâtiments, etc.....	8 40	19 10	9 31	13 22	51
Divers.....	76	1 50	89	1 94	1 20
Coût brut, par tête.....	353 85	245 01	275 15	546 92	405 20
A déduire—revenu, etc.....	124 32	7 63	16 52	62 32	9 16
Coût net, par tête.....	229 53	237 38	258 63	484 60	396 04

Ministère de la Justice.

Relevé sommaire.

	1894-95.	1895-96.	1896-97.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Dépenses brutes.....	468,750 42	389,284 88	396,002 40
“ nettes.....	441,422 56	345,129 78	311,825 13
Coût effectif.....	344,559 00	292,286 00	348,412 00
Coût par tête.....	269 82	222 44	257 51
“ jour.....	0 74	0 61	0 70

PRISON DE RÉGINA.

Les statistiques contenues dans l'annexe “M” font voir que les dépenses de cette prison ont été notablement diminuées.

Le tableau suivant donne la moyenne de la population quotidienne, la dépense nette et le coût par tête par année.

	Moyenne de la population quotidienne.	Dépenses.	Coût par tête par année.
		\$	\$
1893-94.....	19 $\frac{2}{3}$	10,835	548
1894-95.....	23 $\frac{1}{2}$	9,548	410
1895-96.....	22 $\frac{3}{4}$	9,055	402
1896-97.....	21 $\frac{1}{2}$	8,151	379

CONDITION MATÉRIELLE.

KINGSTON.—Plusieurs visites d'inspection ont été faites pendant l'exercice. A cause de circonstances exceptionnelles, les travaux commencés n'ont pu être poussés avec la vigueur qu'on aurait pu désirer. La nomination d'un nouveau préfet, en juin 1896, a été presque immédiatement suivie d'une longue enquête spéciale, et il en est résulté plusieurs changements dans le personnel. Toutes ces circonstances ont eu naturellement pour effet de créer de l'incertitude et un relâchement temporaire dans la discipline, et de retarder les travaux commencés par l'ex-préfet Lavell et ses officiers.

Depuis la clôture de l'exercice au sujet duquel je fais rapport, le personnel a été réorganisé et les travaux de construction et autres ont été repris. Les nouveaux officiers se sont mis à l'œuvre avec une intelligence et une attention qui sont extrêmement satisfaisantes à la fois et encourageantes.

La reconstruction des ailes contenant les cellules, commencée depuis plusieurs années, la plus urgente et la plus essentielle des améliorations à notre établissement, a

été très fâcheusement retardée par l'interruption des travaux ; mais la première aile est à cette heure à peu près achevée, et les changements qui se font dans la seconde aile sont en marche. Outre les avantages qu'on y trouvera en ce qui regarde les conditions sanitaires, la sécurité et les facilités de surveillance, la réfection de l'aile de l'ouest va fournir une occasion de centraliser et de perfectionner le système de chauffage de la prison et de réduire de ce chef les dépenses qui, jusqu'aujourd'hui, ont été excessives.

Le nouveau système d'alimentation d'eau est complété et a été mis à l'essai sous la direction de l'ingénieur Derry, et il est satisfaisant de savoir que sous le double rapport de la pression et de l'efficacité en cas d'incendie, les résultats de l'essai ont dissipé tous les doutes au sujet de la praticabilité du système tel que conçu dès l'origine.

La canalisation d'égouts a été examinée par le médecin, l'instructeur en chef des métiers et par l'ingénieur ; et tous les changements, toutes les améliorations nécessaires, seront effectués moyennant la dépense d'une fraction seulement de l'estimatif.

Le nouveau préfet s'est occupé spécialement de la ferme et, par suite, cette importante annexe de l'institution a donné de meilleurs rendements que par le passé. Dans un précédent rapport, je signalais les avantages spéciaux du travail agricole comme mode d'emploi pour les détenus. Cette manière de voir a été unanimement approuvée à la convention récente des préfets, et je sou mets respectueusement à votre attention ce que le préfet Metcalfe en dit dans son rapport.

La fabrication de la ficelle d'engerbage se fait avec un succès satisfaisant. Si l'on pouvait augmenter l'outillage, les frais de surveillance technique et les autres frais accessoires seraient notablement réduits et aussi, par conséquent, le prix de revient du produit manufacturé.

Notre prison d'isolement, seule institution de ce genre qu'il y ait en Canada, témoigne hautement de la supériorité du système belge pour le traitement des incorrigibles et des criminels maniaques. Le succès obtenu est en grande partie dû au tact rare et à l'intelligence du fonctionnaire en charge du service ; mais il est évident que l'introduction du système dans les autres pénitenciers permettra aux autorités de supprimer l'usage du " triangle " et des autres reliques des temps de demi-civilisation, et sauvera en même temps les détenus soumis du contact avec les plus vicieux et les plus dépravés. Dans toute institution pénitentiaire, il y a presque toujours des convicts à qui l'on ne pourrait confier des outils et des matériaux et d'autres encore qui sont physiquement incapables de tout travail, mais que l'on ne peut admettre sans danger au privilège des malades. Tous ceux qui sont disposés et physiquement aptes au travail sont constamment et utilement employés.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.—Durant l'année, les carrières exploitées jusqu'ici sous la direction du ministère des travaux publics ont été livrées aux autorités de la prison et exploitées par les détenus. Ce changement est conforme à la ligne de conduite adoptée il a quelques années par rapport aux autres pénitenciers ; il fait disparaître le dernier vestige de cette dualité de contrôle qui, auparavant, était si souvent une occasion de conflit et de malentendu entre le ministère des travaux publics et le ministère de la justice.

Les murs d'enceinte sont achevés, à l'exception de la barrière de façade dont on propose de modifier le premier plan afin d'avoir plus d'espace pour le service d'approvisionnement.

Ministère de la Justice.

Depuis l'exercice expiré, il a été effectué plusieurs améliorations importantes de nature à augmenter sensiblement la sécurité et la commodité des édifices.

La maison du préfet, qui d'ailleurs est située trop loin de la prison, est aujourd'hui fort délabrée et sera bientôt tout à fait inhabitable. Il y a dans le bâtiment affecté au service d'administration toute la place qu'il faut pour y installer des logements commodes et confortables pour le préfet et le sous-préfet, et je demande respectueusement que l'on y fasse les changements nécessaires à cet effet. On pourrait vendre la maison du préfet et le jardin qui est devant, et conserver la propriété des terrains en arrière de l'habitation jusqu'au bord de la rivière.

La question de la distribution et de l'évacuation des issues d'égouts s'est élevée à la suite d'une réclamation formée par le propriétaire d'un terrain voisin qui se plaint d'avoir éprouvé des dommages. Actuellement les trois quarts environ de ces issues se transportent directement à la ferme où elles servent d'engrais ; le reste en est évacué au moyen d'un canal vers un petit cours d'eau situé à un quart de mille de la prison. On prépare en ce moment un plan et un aperçu des dépenses à faire pour l'établissement d'un système général d'égout.

Des plans et devis estimatifs sont aussi en cours de préparation pour agrandir l'infirmerie et le dispensaire en transportant la chapelle protestante dans une autre partie de l'édifice.

Une amélioration devenue très nécessaire est la substitution d'un éclairage électrique aux lampes à pétrole encore en usage. Au rapport de l'ingénieur, on a toute la place convenable pour l'installation des appareils et il est à espérer que cette transformation sera autorisée avant longtemps.

L'achèvement de la barrière de façade, la construction d'une étable pour laquelle la pierre est déjà prête, le prolongement du bâtiment des ateliers et la réfection de l'aile du nord-ouest vont donner abondamment du travail d'ici à plusieurs années.

DORCHESTER.—L'absence de matériaux de construction dans le voisinage se fait de plus en plus sentir à mesure que les besoins de l'institution deviennent d'année en année plus pressants. La palissade ne peut être remplacée et il importe de construire des murs avant que la clôture en bois cesse d'être sûre.

Il y a des indices que la glaise qui se rencontre sur certains points de la réserve est propre à faire de la brique ; je recommanderais d'employer un expert à s'en assurer par des essais, afin que l'on puisse manufacturer, si possible, de la brique pour la confection des murs d'enceinte.

La ferme, qui est la plus importante exploitation au pénitencier, est agrandie et améliorée avec toute la rapidité possible dans les conditions actuelles. On a construit une autre grange depuis la date de mon dernier rapport. Une grande partie des terrains susceptibles de cultures se trouvent sur le versant méridional, hors de la vue de la prison ; aussi paraît-il désirable d'y avoir une grange avec, auprès, un cottage où loger un officier. Cela permettrait d'exercer une surveillance, de ce côté, sur les récoltes et les immeubles du pénitencier qui sont aujourd'hui exposés aux déprédations des voleurs et *tramps* du dehors.

Le réservoir auxiliaire a été achevé avec ses raccordements et fonctionne de la manière la plus satisfaisante. La possibilité de reconstruire l'ancien réservoir, lequel avait été fait d'après des plans très primitifs, est une question qui s'imposera bientôt à l'attention.

La maison du préfet, vieille bâtisse en bois, trop éloignée de la prison, semble avoir été construite d'après des plans plutôt convenables pour un hôtel d'été. Les frais de chauffage sont énormes, et le logement n'est jamais confortable en hiver. Elle devrait être remplacée par une jolie et commode habitation en brique à proximité de la prison, ou par un aménagement à cet usage de l'aile droite du bâtiment des services administratifs actuellement occupée par les directrices de la prison des femmes.

Il y a sur la réserve plus de trente cottages affectés au logement des officiers, avec étales et dépendances, qui ont été construits et entretenus jusqu'à présent moyennant une dépense exorbitante et inutile. Il paraît bien désirable de les faire vendre et enlever le plus tôt possible. Permettez-moi d'exprimer l'opinion que ces réserves pénitentiaires n'ont pas été achetées pour devenir un centre de colonisation, et qu'il n'est pas raisonnable d'exiger d'un préfet, dont les fonctions déjà sont si onéreuses et lui imposent tant de responsabilité, qu'il agisse comme un propriétaire à l'égard de nombreux et exigeants locataires, ou comme un arbitre des rivalités de famille et des disputes qui se produisent de temps à autre. La présence d'un grand nombre de femmes et d'enfants dans le voisinage immédiat de la prison est évidemment peu désirable et leur éloignement, outre qu'il leur procurerait plus de sécurité, de liberté et d'indépendance, mettrait un terme à bien des désagréments et à bien des dépenses.

Voici quelles sont les augmentations et les améliorations dont on a le plus grand besoin.

1. Substitution d'un édifice à l'épreuve du feu pour les ateliers, aux constructions en bois éparses dans l'enceinte.
2. Introduction d'appareils d'éclairage électrique, pour lesquels on possède déjà une force motrice suffisante.
3. Installation de fourneaux de cuisine convenables, pour remplacer ceux d'un système trop démodé qui sont actuellement en usage.
4. Construction d'une buanderie appropriée et d'installation de bains.
5. Construction de cellules isolées pour détention des incorrigibles.

MANITOBA,
COLOMBIE-BRITANNIQUE,
RÉGINA.

} Ces institutions n'ont pas été inspectées depuis 1895 ;
je ne suis donc pas en mesure de fournir des renseignements précis sur leur état, non plus que sur leurs besoins.

CONVENTION DES PRÉFETS.

L'idée exprimée dans mon dernier rapport, qu'une conférence annuelle des préfets et autres fonctionnaires des pénitenciers qui s'intéressent aux questions relatives au traitement des criminels aurait des résultats avantageux, est déjà réalisée. La séance inaugurale a eu lieu à Ottawa, dans la première semaine de janvier 1898, et l'opinion générale de ceux qui y ont pris part est qu'elle marque une époque importante dans l'histoire de la réforme pénitentiaire en Canada.

Des personnes, différentes entre elles par leur éducation spéciale, leur tempérament et leur expérience, ont eu alors l'occasion d'apporter à l'examen des diverses questions mises en discussion des connaissances pratiques, des propositions pratiques, de la plus grande valeur possible. La convention a eu l'avantage d'avoir dans son sein le commissaire de la police fédérale, dont l'heureuse expérience administrative et la connaissance

du caractère du criminel l'ont mis à même d'offrir une aide infiniment utile par ses observations.

A cette réunion, la plus grande partie du temps a été consacrée à discuter, en vue d'une revision, les règles qui gouvernent l'administration interne des pénitenciers ; mais en ce qui concerne les questions plus générales, voici ce que l'on a suggéré :—

(a.) *Classification des détenus.*—Que l'on devrait aviser au moyen de classer les détenus de manière à séparer des délinquants incorrigibles ou habituels ceux qui paraissent susceptibles de réforme. La possibilité de le faire est démontrée par le succès qu'obtient le *Star System* adopté depuis peu dans les prisons d'Angleterre. L'adoption du même système chez nous nécessiterait une nouvelle disposition des locaux dans certains pénitenciers.

(b.) *Restriction des privilèges accordés aux détenus.*—L'ampleur de ces privilèges, en ce qui concerne les visites de personnes qui se disent amis ou parents des détenus, et le continuel mouvement de correspondance de ces derniers, sont devenus un sérieux danger pour la discipline ; et dans les grands établissements, la surveillance qu'il faut exercer absorbe une trop large part de l'attention des officiers qui ont par ailleurs de plus importants devoirs à remplir. Presque toujours les lettres et les visites sont beaucoup plus nombreuses qu'elles ne le seraient si les mêmes individus étaient libres ; du reste, la nature générale des conversations et des correspondances est loin d'être propre à élever l'esprit ou à reformer les caractères. La convention recommande de restreindre ces privilèges dans une mesure plus raisonnable.

(c.) *Exclusion des curieux.*—L'admission des gens qui, par pure curiosité d'oisifs, désirent voir le fonctionnement intérieur d'une prison, est l'occasion de beaucoup d'embarras et d'inconvénients pour les fonctionnaires ; elle est même quelquefois véritablement dangereuse. On laisse entrer dans les pénitenciers quantité de personnes étrangères d'apparence respectable ; et, malgré la plus vigilante surveillance, il arrive ensuite trop souvent que l'on découvre des articles introduits en contrebande et déposés à des endroits où les détenus ont accès. Par exemple, il est arrivé qu'un ancien convict, au moyen d'un intermédiaire, a pu faire parvenir à un détenu nouvellement arrivé un plan de la prison sur lequel étaient indiqués certains points par où il était possible de s'évader. La convention a exprimé le vœu que, à part ceux qui ont droit à l'admission en vertu de la loi, aucun visiteur ne soit admis sans une permission spéciale du ministère ; et qu'en aucun cas les visiteurs du sexe masculin n'aient accès au quartier des femmes, ni les femmes au quartier des hommes.

(d.) *Augmentation des facilités de travail.*—Les restrictions apportées au travail pénitentiaire et la politique publique rendent impossible de fournir suffisamment d'emploi convenable aux détenus.

La convention a recommandé d'augmenter les moyens d'appliquer un plus grand nombre de détenus aux travaux de l'agriculture, et a fortement appuyé ce que je disais dans mon dernier rapport annuel de la nécessité d'obtenir la coopération active des autres départements du service public relativement aux articles que les pénitenciers peuvent fournir, mais que le gouvernement achète aujourd'hui à des fournisseurs du dehors.

(e.) *Condammations pour un temps indéterminé.*—On a fortement recommandé l'autorisation, par une loi, de condamnations d'une durée indéterminée à l'égard des criminels d'habitude.

(f.) *Identification des criminels.*—La convention a pressé les autorités d'établir un bureau des archives criminelles sous le contrôle du commissaire de la police fédérale, et les préfets présents ont promis de faciliter de tout leur pouvoir le fonctionnement du système Bertillon comme annexe du service.

(g.) *Inspections plus fréquentes.*—On s'est plaint que les visites de l'inspecteur et du comptable des pénitenciers sont trop rares. La convention n'ignorait pas les raisons qui obligeaient l'inspecteur à se tenir à Ottawa durant la plus grande partie de l'année, et les fonctions spéciales qui ont empêché jusqu'ici le comptable des pénitenciers de se rendre à son devoir officiel ordinaire ; mais elle a appelé l'attention du ministère sur la nécessité urgente d'inspections plus fréquentes et plus minutieuses.

SYSTÈME GÉNÉRAL DE CONTROLE.

Avant 1875, l'administration des pénitenciers était confiée à un bureau de direction. Cette année, là le bureau fut aboli et le contrôle immédiat dévolu au ministre de la justice.

Ce changement a été le sujet de nombreuses critiques et se rapporte à une question de politique publique ; il semble à propos cependant, en présence des commentaires provoqués par des enquêtes récentes, de tenir compte, en étudiant le système en général, des déficiences qui ont pu se produire dans les détails d'administration. L'opinion des fonctionnaires du service des prisons est en somme contraire à un contrôle départemental direct et, à ce point de vue, MM. Taché et Miall ont exposé avec force cette opinion dans leur rapport du 23 décembre 1879 sur l'administration des pénitenciers. Voici leurs conclusions :

“ Dans cet examen des difficultés qui ont donné lieu à la présente enquête, vous aurez été sans doute, comme nous, amené par les faits à croire que la direction des prisons ne doit pas dépendre absolument du contrôle départemental. Nous sentons que nous avons encore le devoir de présenter, avant de terminer notre rapport, quelques observations touchant le changement radical inauguré par la loi actuellement en vigueur.

“ Faite sans prévention ni fausse idée, l'étude des questions relatives à l'administration des prisons conduit les esprits à la conviction que ces établissements doivent être gouvernés et dirigés par un corps d'hommes soustraits à toute influence politique ou étrangère à l'objet en vue.

“ De tels corps existent en pays civilisés, sous les noms d'inspections, surintendances, directions ou commissions, et sont généralement constitués en conseils ou bureaux dont les relations avec les fonctionnaires exécutifs des prisons ressemblent un peu à celles du parlement avec le cabinet, dans un gouvernement constitutionnel. Ils ont des pouvoirs délibératifs, dirigeants et, dans une certaine mesure, législatifs. Ainsi ils décident d'après quels principes généraux seront gouvernées les prisons, et leurs décisions, après avoir été approuvées par le ministre d'Etat, sont mises en pratique par l'exécutif local.

“ C'était là aussi le régime en Canada avant la loi de 1875, malheureuse déviation d'un système devenu presque général dans les sociétés chrétiennes qui cherchent à réformer les éléments criminels dont elles souffrent.

“ La raison pour instituer un bureau de direction est évidente ; elle ne l'est pas plus cependant que celle par laquelle un département ayant déjà de nombreuses et difficiles attributions doit être peu propre à diriger de loin, dans tout son détail, l'administration d'institutions aussi particulières et aussi compliquées.

“ Le gouvernement des institutions pénales est une science spéciale qui demande, entre autres choses, une grande expérience des natures vicieuses. Si l'on veut réformer et tout à la fois punir le criminel, cette science éclairée est absolument indispensable :

rare au degré suffisant chez une seule personne, elle ne se trouve presque jamais à ce degré dans le personnel d'un département dont les principales fonctions s'exercent sur d'autres objets.

"Le service en Canada voudrait réformer les prisonniers et leur enseigner d'honnêtes métiers, tout autant que veiller à ce qu'ils soient punis d'une manière proportionnée à leurs crimes, jamais au delà de la mesure de justice.

"Un département d'État, ayant son siège dans la capitale, pourrait aussi bien entreprendre de traiter de là les malades dans nos hôpitaux publics, que de diriger, par lettres et instructions, la vie et la conduite des détenus dans nos pénitenciers.

"Les fonctionnaires, les commis d'un département, ne peuvent guère être *ex officio* des autorités en matières pénitentiaires. Et si les directeurs ou inspecteurs sont des sous-officiers départementaux, ils perdent par là même la liberté, l'importance, les immunités nécessaires pour bien remplir leurs fonctions considérables, souvent délicates ; et le sentiment de la responsabilité ne peut que s'affaiblir en eux, par suite de l'amointrissement de leur charge.

"Le bureau d'inspection, de direction (ou de quelque autre nom qu'on l'appelle) devrait donc avoir, sous la haute et seule autorité du chef ministériel, assez de liberté pour que chacun de ses membres pût développer en lui-même ses qualités propres, ou en d'autres termes cette individualité d'esprit et de cœur qui s'efface nécessairement quand le corps départemental se réserve le droit d'agir. Au sein du bureau, dans de fréquentes conférences, l'opposition des sentiments, qui seule peut être rend utiles les corps consultatifs, conserverait à l'individualité toute son activité et toute sa valeur.

"Les décisions de ce bureau, mûrement délibérées, seraient exécutées par le préfet, lequel aussi devrait avoir la latitude nécessaire à l'exercice du pouvoir exécutif, soit que l'on confie ce pouvoir à une seule personne ou à plusieurs.

"En ce qui est des prisons, l'histoire proclame que les réformes réelles, grandes et petites, ont toujours été opérées par des hommes en situation d'agir de la sorte ; et elles font contraste avec les résultats de l'administration départementale qu'elle nous relate.

"Il n'y a peut-être pas de service exécutif qui exige, chez les agents de tous grades, autant de liberté d'action en même temps que d'esprit de subordination, autant de largeur de vue, d'humanité, de résolution, de diligence. En pareil cas, il importe que cette liberté d'action ne soit accordée, suspendue ou retirée, selon les exigences du service, que par des supérieurs qui puissent constater à toute époque *de visu* l'usage qu'on en fait.

"Une autre raison pour laquelle ces institutions devraient être gouvernées par un bureau de plusieurs directeurs et non par une seule personne, c'est qu'il est nécessaire d'y maintenir la continuité des pratiques et de l'expérience : alors le départ ou la mort d'un membre laisse subsister en entier la somme des connaissances acquises par le tout collectif.

"Tous ces principes, que le temps a consacré, que le monde civilisé et chrétien approuve et adopte, la loi de 1875 les rejette. Elle tient pour inutiles les avantages résultant de la diversité des opinions et de l'étendue de la culture morale et intellectuelle. Elle crée un seul et unique inspecteur, supposant sans doute qu'il peut réunir en lui toutes les différentes qualités d'un bureau, et aussitôt elle neutralise ces qualités en réglant qu'il sera un officier du département."

"Nos observations ne s'adressent pas au département de la justice spécialement ; nous ne prenons à partie aucun service ni aucun fonctionnaire : si nous attaquons quelque chose, c'est un abus, c'est la bureaucratie.

"La loi a eu les effets qu'il en fallait attendre : mésintelligence au sujet de pouvoirs personnels, nominations malheureuses, adjudications critiquables et, qui pis est, la secrète conviction chez les fonctionnaires placés hors du siège départemental que les qualités individuelles et actives ne sont plus ce que l'État recherche en eux.

"Sûrs que nous sommes de la justesse de nos observations, nous recommandons, monsieur le ministre, à votre attention l'importance, disons mieux, la nécessité d'abroger la loi de 1875 avec ses amendements, et de rétablir un bureau de direction, revêtu de suffisants pouvoirs et constitué comme celui qui existait avant l'innovation regrettable dont nous venons de vous parler."

L'habilité et l'expérience administratives, couronnées de succès, de ces commissaires donnaient le plus grand poids à leurs opinions. Il convient de se rappeler cependant qu'ils ne parlent pas là d'après une connaissance des choses acquise dans la pratique de la direction d'institutions pénales, mais au point de vue des principes théoriques généraux. Les objections qu'ils formulent contre le contrôle direct des pénitenciers exercé par le département s'appliquent avec la même force à d'autres branches du service public. Le ministre de la justice est responsable au parlement de toute dépense faite pour les prisons, et sa responsabilité ne pourrait raisonnablement subsister si son contrôle était limité par l'autorité intermédiaire d'un bureau de direction. Qu'il me soit permis de dire que, selon moi, ce n'est pas tant le système qui est critiquable que la façon dont il est mis en œuvre. Ce système attribue le contrôle de tous les pénitenciers au ministre de la justice ; mais, dans le fait, les ministres tour à tour ont été si fort obsédés, si souvent mis dans l'embarras par l'ingérence persistante d'organisations politiques locales, que l'exercice du patronage, y compris le choix des fonctionnaires, s'est trouvé comme délégué à ces organisations locales irresponsables, visant par-dessus tout à acquérir une influence politique prépondérante dans la région électorale de sa situation.

Il est manifeste que tant que durera ce contrôle, départemental *de jure* mais local *de facto*, quelle que soit l'énergie des efforts d'un fonctionnaire du département ou d'un commissaire spécial, ces efforts seront également impuissants à faire disparaître les défauts qui de fois à autre apparaissent aux regards du public. Ce qu'il faut, c'est de prendre les mesures nécessaires pour débarrasser les prisons de l'étreinte des tentacules des pieuvres politiques locales. Le Canada tout entier supporte les charges de l'entretien de ces institutions, et il n'est que raisonnable que l'exercice des privilèges attachés au patronage soit le même dans tout le pays.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DOUGLAS STEWART,

Inspecteur des pénitenciers.

OTTAWA, 31 janvier 1898.

ANNEXE A.

RAPPORTS DES PRÉFETS.

PENITENCIER DE KINGSTON.

PORTSMOUTH, ONT., 1^{er} juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon second rapport annuel, accompagné des états ordinaires, du pénitencier de Kingston, pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Le crédit voté par le gouvernement fédéral pour l'entretien du pénitencier de Kingston, durant l'exercice qui vient de prendre fin, était de \$211,300. Sur cette somme, \$182,612.35 ont été dépensés ; reste une balance non employée de \$28,687.65. La population moyenne de la prison, dans l'exercice précédent, a été de 550 $\frac{2}{3}$ $\frac{2}{5}$. La somme de recettes versée entre les mains du receveur général pendant l'exercice pour ficelle d'engrèbage, travaux des détenus, etc., s'est élevée à \$75,385.67 laquelle, avec la somme de \$758.18 remboursée sur les dépenses courantes, va à \$76,143.94.

Le 30 juin 1896, il y avait au pénitencier de Kingston 569 détenus du sexe masculin et 26 du sexe féminin. Total, 605.

Reçu depuis : des prisons communes, 186 ; d'autres pénitenciers, 9. Total, 195. Ce nombre ajouté à celui des détenus au 30 juin, donne en total 800.

Sortis au cours de l'exercice : libérés à l'expiration des peines, 149 ; graciés, 25 ; décédés, 9 ; évadés, 2 ; transférés à Saint-Vincent-de-Paul, 2 ; extraits par ordonnance de cour, 2 ; total, 189. Dix femmes ont été libérées et 12 reçues au cours de l'exercice. Population au 30 juin 1897 : 583 hommes et 28 femmes, ensemble, 611 ; soit 6 détenus de plus qu'au commencement de l'exercice.

La moyenne quotidienne des détenus au pénitencier de Kingston dans l'année a été de 612 $\frac{1}{3}$ $\frac{2}{5}$.

Frais d'entretien par tête, sous les différents chefs de service :—

Personnel.....	\$ 111 95
Entretien des détenus.....	45 62
Frais de libération.....	5 46
Entretien de l'établissement.....	44 52
Mobilier et outillage.....	5 09
Industries.....	132 05
Capital.....	8 40
Divers.....	76
Total.....	\$ 353 85

Déduction faite de la recette par tête, \$230.75, et des dépenses remboursées, \$1.22, il reste que le coût effectif du pénitencier s'est élevé à \$229.53, ou à 62.08c. par jour par tête.

Deux prisonniers se sont évadés dans l'année et les détails de l'évasion ont été rapportés dans le temps au ministère de la justice.

L'utilité de la prison d'isolement est suffisamment établie pour permettre que l'on puisse affirmer que c'est là une annexe disciplinaire des plus appréciables.

L'atelier de fabrication de la ficelle à engrèber est bien conduit et ses produits ont donné de bons profits.

On répare les gros murs, le dôme et les tours du pénitencier. Les chemins le long des terrains de la prison ont été notablement améliorés, et j'espère pouvoir les améliorer

davantage encore l'année prochaine. Les clôtures de la ferme ont été en partie renouvelées et on en continuera la réfection à la première occasion.

La ferme a donné assez de foin pour nourrir nos chevaux pendant l'année ; l'avoine et les autres grains promettent un bon rendement. Les cultures de racines ont aussi une excellente apparence.

La conduite et le travail de la plupart des détenus pendant l'exercice ont été satisfaisants. Plusieurs des détenus libérés ont de l'ouvrage, se tirent d'affaires, gagnent de bons gages et savent profiter des métiers qu'on leur a enseignés à la prison. J'ai pu procurer de l'emploi à une partie de ces libérés et je suis bien payé de mes démarches pour eux par la gratitude qu'ils me témoignent dans leurs lettres.

Le petit nombre de recidivistes revenus au cours de l'année prouve qu'il y a amélioré dans la conduite des libérés.

Je suis fort redevable aux aumôniers protestant et catholique de leurs infatigables efforts pour moraliser les prisonniers confiés à leurs soins.

Les chœurs des deux chapelles ont été pour eux un puissant moyen de remplir leur divine mission parmi les prisonniers.

Le nouveau puits est extrêmement utile. L'eau qu'il fournit est à la fois pure et fraîche. L'état sanitaire de plus en plus favorable des détenus est dû en grande partie à ce que la fourniture d'eau potable tirée de cette source est absolument pure. Le puits fournit le nécessaire pour les usages de jour et de nuit. C'est à cela que j'attribue la disparition de la typhoïde au pénitencier.

Les installations de distribution d'eau sont presque terminées. Je suis sûr qu'elles seront d'un grand service à l'établissement.

Les gardes, en général, font leur service avec zèle. Ils ont été soumis à des exercices réguliers, notamment au tir à la carabine, et en ont beaucoup profité. L'instructeur-chef de métiers et ses aides ont rempli leur tâche fidèlement et avec succès ; leur surveillance active et leurs leçons ont été très profitables et aux prisonniers et au pénitencier.

Le règlement de la prison a été plus strictement suivi ; la réforme des détenus a été de ma part le sujet d'une attention toute particulière, et je suis heureux de pouvoir dire que j'ai obtenu d'excellents résultats. Ceux-ci ce sont manifestés dans bien des cas ici-même ; et la bonne conduite d'un bon nombre de ceux qui ont été libérés atteste combien leur réforme est réelle. Il n'y a pas à mon avis d'état plus propre à fournir aux libérés un honnête moyen de subsistance que la culture. Aussi, j'espère que vous ne ménagerez aucun effort pour nous obtenir plus de terre labourable, et empêcher de vendre celle que nous possédons.

Depuis que je suis devenu préfet, je me suis appliqué à encourager l'économie et la discipline. J'ai cherché à tirer le meilleur parti possible du travail des prisonniers.

La directrice et la sous-directrice ont fait leur service de la manière la plus assidue et la plus diligente ; je les remercie beaucoup du soin avec lequel elles ont accompli leur tâche difficile. L'ordre excellent et la grande propreté de la prison des femmes témoignent hautement de la manière efficace dont elles ont rempli leur tâche onéreuse.

L'instituteur et son aide ont travaillé consciencieusement à améliorer l'intelligence et le sens moral des prisonniers sans éducation et y ont réussi remarquablement bien.

L'ancien mécanicien, à ma demande, a fait un rapport que j'annexe au mien.

La résidence du préfet a été remise à neuf et se trouve maintenant dans une excellente position sanitaire.

On a obtenu une diminution notable dans la consommation de combustible par des changements dans les appareils de chauffage, exécutés à peu de frais.

La bibliothèque n'a pas peu contribué à la bonne conduite des prisonniers. Nous avons, attaché à la bibliothèque, un atelier de reliure où travaillent deux prisonniers seulement qui ne nous ont donné aucune peine.

L'infirmerie est extrêmement bien conduite et, au point de vue de l'efficacité du service, ne le cède en rien aux autres établissements de ce genre en Amérique.

Nos carrières continuent de fournir de bonne pierre, en quantité suffisante pour les besoins qui sont nombreux.

On poursuit l'achèvement de l'aile sud aussi rapidement que possible.

Le médecin apporte la plus grande attention à l'état hygiénique du pénitencier.

Ministère de la Justice.

Je joins à mon rapport les états et statistiques ordinaires contenant les données nécessaires sur cet établissement et sur ses opérations durant l'exercice expiré.

Je désire vous exprimer mes remerciements pour votre aide et votre concours, sur lesquels je puis toujours compter, dans l'exécution des difficiles fonctions de ma charge.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. H. METCALFE.

Préfet.

M. DOUGLASS STEWART,

ANNEXE DU RAPPORT DU PRÉFET METCALFE.

KINGSTON, 18 juin 1897.

Au préfet.

MONSIEUR,—Suivant vos instructions, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'état du matériel et des travaux exécutés sous ma direction durant l'année jusqu'à cette date.

La machine de 100 chevaux-vapeur pour la fabrication de ficelle d'engerbage a été examinée en détail durant la cessation du travail à l'atelier pour permettre de faire les réparations nécessaires. La nouvelle machine à vapeur pour la forge et l'atelier de machineries, qui a été construite à la prison par les détenus sous ma conduite, fonctionne de la manière la plus satisfaisante. L'appareil de cuisine à vapeur a été amélioré. On a mis en raccord l'appareil de chaudières pour la production de l'éclairage électrique et les machines $16 \times 5' 6''$ à fabriquer la ficelle d'engerbage et, avec l'exhaussement du corps de cheminée, il répond à tous les besoins. Le système de chauffage a été bien amélioré dans tout l'édifice principal en posant de plus gros tuyaux calorifères, et les installations se font pour chauffer la nouvelle allonge de l'aile du sud. Grâce à l'agrandissement des conduites, un homme de taille ordinaire pourra y pénétrer et réparer les tuyaux sans la difficulté qu'on éprouvait à le faire jusqu'ici. Le raccord de la pompe réceptrice double action à eau chaude est très avantageux sous le double rapport de l'économie et de la puissance de chauffage. Certaines remarques faites par les gens dépourvus des connaissances techniques nécessaires pour en bien juger m'obligent à parler ici de la nouvelle pompe pour les eaux d'égouts, qui a été installée en remplacement d'une vieille pompe à eau temporairement employée à l'évacuation de ces eaux. Le mode d'alimentation d'eau est parfaitement adapté aux besoins de l'établissement. Des ingénieurs des travaux hydrauliques l'approuvent tout à fait. Il consiste en un réservoir de $30 \times 16'$, avec deux tuyaux de $7''$ et $6''$ respectivement. Le réservoir est placé à une hauteur qui donne la pression convenable non seulement pour les services domestiques et mécaniques ordinaires, mais aussi pour ceux d'incendie et d'irrigation. Le système de double tuyau est disposé de telle sorte qu'en ouvrant ou fermant une valve on peut concentrer toute la force foulente directe de la pompe dans l'un ou l'autre tuyau. À propos de cet agencement, vous vous rappellerez qu'il n'y a qu'un tuyau de la pompe au point d'entrée dans le préau, et aussi qu'un tuyau entre cette entrée et le lac. Le tuyau $2''$ de trop-plein, posé dans la même tranchée, est d'une grande importance comme avertisseur infaillible au bâtiment de la pompe lorsque le réservoir est plein d'eau. Il est en outre rattaché au fond du réservoir de manière à permettre d'y placer un indicateur des pressions et de la hauteur d'eau. Ce tuyau de sûreté m'a paru d'absolue nécessité d'après mon expérience des détenus qui naturellement auront le maniement de la pompe. Une sonnerie d'alarme, électrique ou autre, pourrait être dérangée, mais non pas le tuyau de trop-plein.

Les travaux de confection de ce système d'alimentation d'eau ont duré longtemps ; mais vous vous souviendrez qu'à l'exception de quelques semaines employées au réservoir, qui a été construit par un chaudronnier, tout le reste a été fait par les détenus. Il a fallu surmonter des difficultés particulières en raison de la distance des travaux hors de la prison et de l'espace restreint sous les combles où l'on avait à construire le réservoir. En outre, une grande partie de la tranchée a dû se faire dans le roc. Je le dis donc sans hésitation : les travaux se sont exécutés avec toute la promptitude possible dans les conditions des lieux. On a toujours eu en vue l'économie et l'efficacité des services en faisant ces améliorations. Pendant que marchaient les travaux de réfection et d'agrandissement de l'aile du sud, j'ai, pour ne pas retarder les ouvriers, dû employer une grande partie de mon temps à faire poser toute la tuyauterie d'égout nécessaire, les embranchements de conduites d'eau, etc., etc. Pour donner une idée des choses, je dirai ici que chaque cellule (il y en a 144) est pourvue d'une cuvette à fontaine n° 1. L'agrandissement des conduites pour le chauffage de l'édifice a nécessité aussi des changements dans l'agencement des tuyaux à vapeur. Des améliorations de salubrité considérables ont eu lieu pendant l'année à la résidence du préfet.

L'égout se vidait auparavant dans un puisard placé immédiatement en arrière de la maison ; on l'a changé et un tuyau en terre cuite a été posé qui s'embranché sur le canal de la prison. Les descentes de gouttières et les autres tuyaux d'évacuation ont été reliés à ce tuyau de service. Des water-closets améliorées ont été mises dans la maison et on a réparé les appareils de chauffage et la plomberie.

Le service électrique a été géré avec économie. Des armatures qu'on avait mises de côté ont été regarnies de fils par Howland, détenu exceptionnellement industriel, dont le travail devrait être récompensé pour encourager les autres prisonniers à prendre intérêt à leur tâche. Il a fallu acheter une armature neuve.

Les états demandés par les ex-commissaires des pénitenciers vous ont fait connaître la somme de travail ordinaire et extraordinaire que j'ai eu à exécuter dans le temps même où se faisaient toutes les choses que je viens de dire.

Je suis sensible à la confiance que vous continuez à me témoigner, et je suis heureux de reconnaître ici votre grand désir en tout temps d'améliorer l'outillage et le matériel.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

JAMES DEVLIN,

Mécanicien.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 22 novembre 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter avec les présentes les états financiers et les tableaux statistiques de cette institution pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1897.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. L. FOSTER,

Préfet.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

DORCHESTER, 1^{er} juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel, avec les états ordinaires, pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1897.

Le 30 juin 1896, il restait au pénitencier 192 détenus. Reçus depuis, 76 hommes et 2 femmes, total 78 ; libérés pendant l'année, 67 hommes et 1 femme ; décédés 4, soit un total de 72, laissant au pénitencier le 30 juin 1897, à midi, 193 hommes et 5 femmes, faisant un total de 198 prisonniers, soit une augmentation de 6.

La dépense totale pour l'exercice qui vient de se terminer a été de \$46,157.80 contre \$46,953.24 pour l'exercice précédent, soit une diminution de \$795.44. Les augmentations prévues par la loi se sont élevées à \$310.98. Les sommes suivantes, imputables sur le capital, ont aussi été comprises dans les dépenses de l'année dernière : \$422.13 pour une conduite d'eau ; \$74 pour un boyau à incendie ; \$490.41 pour la plomberie, etc., dans la prison des femmes ; \$1,752.50 pour l'achat de terrains en marais ; \$1,000 pour la construction de logements pour le personnel. Si ces divers montants avaient été entrés dans le compte capital, notre dépense par tête n'aurait pas dépassé \$241.

Le coût par tête est de \$258.63 contre \$259.20 pour l'exercice précédent, soit une diminution de 57 cents.

Nous avons, dans le cours de l'exercice, construit pour le personnel 6 cuisines, 3 appartements à bois et 6 étables à vaches.

Nous avons défriché et mis en culture l'étendue ordinaire de terre neuve.

Avec votre approbation, j'ai fait préparer la pierre et je ferai construire cet été un réservoir en pierre de la capacité de 1,500 gallons qui fera partie des appareils de fourniture d'eau pour les étables, la porcherie et les logements des officiers. A même la subvention accordée pour le dernier exercice, j'ai acheté 1,800 pieds de tuyaux de 4 pouces en fonte, pour raccorder le nouveau réservoir avec le système actuel d'alimentation d'eau pour les logements des officiers. Lorsque nous avons fait l'épreuve de la source qui fournit l'eau aux logements, l'été dernier pendant l'époque la plus sèche, sa puissance de débit était de 6,000 gallons par 24 heures.

Vu la rareté du bois de pin convenable et l'extrême bas prix des seaux, le département a décidé d'abandonner cette industrie. Nous n'avons fabriqué que 260 douzaines de seaux environ pendant le dernier exercice, ce qui explique en partie la diminution dans nos recettes.

Notre revenu pour l'année a été de \$3,110.16 contre \$4,317.70 pour l'exercice précédent. Malgré cette diminution, il n'y a pas eu réellement de perte ; car si nous avions fabriqué la quantité ordinaire de seaux, le coût de la matière aurait été plus élevé que les recettes que nous aurions retirées des ventes, et nos dépenses auraient été augmentées d'autant.

L'agence pour nos articles en bois à Saint-Jean a été transférée de W. H. Thorne et C^{ie} à T. McAvity et fils.

Du consentement du ministre de la justice, j'ai acheté de M. Alpheus Palmer trente acres de terrains en marais, moyennant \$57.50 l'acre.

Nous avons planté au printemps 200 érables d'ornement en arrière des cottages des officiers, le long du grand chemin et de chaque côté de l'allée conduisant à la maison du préfet.

A cause des longues pluies que nous avons eu depuis le printemps, je crains que nos récoltes de maïs et de racines ne viennent à manquer.

Il y a eu très peu de maladies graves à la prison dans l'année. Quatre décès. Un vieillard (de couleur) à son entrée était malade et privé de raison. Le rapport du médecin contient tous les détails sur les maladies.

Le seul changement dans le personnel a été la nomination de Thomas Walsh en remplacement de Philippe Melançon, conducteur d'attelages, démissionnaire.

A peu d'exceptions près, la conduite des prisonniers a été bonne.

J'ai grand plaisir à pouvoir constater qu'il existe parmi tous les membres du personnel les mêmes sentiments de concorde qu'autrefois.

Vous remerciant de la prompt attention que vous avez donnée à toutes les questions que je vous ai soumises.

Je demeure,

Votre obéissant serviteur,

JOHN B. FOSTER,
Préfet.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

MONTAGNE-DE-PIERRE, 1^{er} septembre 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1897.

Les mouvements des détenus pendant l'année ont été comme suit :

Restant le 30 juin 1896.....	80
Reçus depuis.....	25
	—105
Libérés à l'expiration de peines.....	25
Décédé (suicide).....	1
Graciés.....	2
	— 28
	—
Restant le 30 juin 1897.....	77

La moyenne quotidienne pendant l'exercice a été de 75.15 contre 89 pour l'année précédente. Le coût par tête est plus élevé cette année et cela est entièrement dû à la diminution de la population ; mais un état comparatif des dépenses préparé par le comptable démontre qu'il y a une diminution de \$7,901.14 dans les dépenses et une augmentation dans les recettes (provenant principalement de la ferme) de \$386.40. Avec la population du dernier exercice (moyenne quotidienne de 89), le coût par tête aurait été de \$372.83, ou \$1.02 par jour au lieu de \$1.25, ce qu'il est maintenant avec notre population diminuée. Ainsi, sans augmenter le personnel ni les dépenses pour le chauffage (les deux charges les plus lourdes) ou pourrait entretenir 32 et même 48 détenus de plus. Le coût par tête pour le chauffage augmente considérablement par comparaison avec les autres institutions à cause de l'apreté et de la longueur de nos hivers, et de la rareté et de la cherté du combustible. La dépense de ces chefs a dépassé de \$1,739.93 celle des autres pénitenciers, encore que la consommation n'ait pas changé. Le tableau suivant en fait foi.

Articles.	Dorchester.	Kingston.	Manitoba.	Différence dans les prix.	Quantité consommée.	Surcroît de dépense pour cause de cherté.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Ton'x.	\$ c.
Houille grasse.....	2 50	4 00	1 50	615	922 50
“ dure.....	4 70	8 80	4 10	59	241 90
Bois franc.....	3 28	4 99	1 76	327	575 53

Dépense en moins si les prix avaient été uniformes..... \$1,739 93

Ministère de la Justice.

J'ajouterai ici que je ne vois pas dans le livre bleu d'articles de dépenses à Dorchester pour le bois employé au chauffage. Cela vient, je pense, de que ce pénitencier a un bois à son usage ; mais en toute justice leur consommation de bois devrait figurer dans les états, de même que tous les produits de culture que nous fournit notre ferme figurent dans les nôtres. Il y a encore d'autres points semblables sur lesquels les états annuels ne font pas clairement connaître au public la dépense comparative des cinq institutions pénitentiaires.

Notre système de chauffage pourrait être bien amélioré, de manière à réduire les dépenses et augmenter la force calorique. Le temps est venu de décider cette question, attendu que l'appareil actuel est usé, après avoir fait dix-huit ans de service. Les tuyaux sont rongés par la rouille, ce qui nécessite des réparations et réfections continuelles. A l'heure qu'il est nous avons trois chambres de chaudières : une pour la prison (sous les cellules, situation dangereuse selon moi), la seconde pour l'infirmerie et les chapelles, et la troisième pour la buanderie. Un seul foyer de chauffage, je crois, serait suffisant, et, comme je viens de le dire, le moment est venu de s'en assurer.

En examinant la dépense annuelle, il faut remarquer aussi que notre personnel d'officiers supérieurs est aussi nombreux que celui de Kingston, avec une population moyenne d'à peine un septième de la population de cette prison. Tous les approvisionnements que nous nous procurons à Winnipeg (13 milles) occasionnent des frais de transport. Il faut aussi se rappeler que le pénitencier du Manitoba est le seul qui ne soit pas placé aux abords d'une ville.

Les effets d'habillement des détenus coûtent plus cher ici qu'ailleurs à cause de la rigueur de l'hiver. Il nous faut donner à bien des détenus des pardessus, ce qui, je suppose, ne se fait pas ailleurs. Je rappellerai que dans mon dernier rapport annuel je signalais le fait que le tissu dont on confectionne les sous-vêtements des prisonniers était trop coûteux et j'en recommandais un autre plus convenable.

L'allocation de libération est nécessairement plus forte ici à cause des longues distances pour lesquelles il nous faut fournir le transport au libéré.

Pour toutes ces raisons, on doit apporter un esprit plus indulgent dans la comparaison de nos dépenses avec celles des autres institutions, notamment de l'est.

Nous avons à entretenir en bon état de réparations vingt-cinq logements d'officiers, outre la résidence du préfet ; leur entretien nécessite d'année en année une dépense qu'il n'est pas juste, à ce qu'il me semble, de compter dans le tant par tête.

Tout le groupe des bâtiments du pénitencier aurait besoin d'une nouvelle couverture en matériaux incombustibles. Il faudrait aussi renouveler les gouttières et les descentes. La toiture actuelle non seulement n'est pas à l'épreuve du feu, mais elle fait eau en maints endroits, si bien que plusieurs cellules supérieures en sont rendues trop humides pour être habitables. Le toit de l'infirmerie laisse pareillement passer l'eau.

Tout le parquet du sous-sol devrait être refait en béton et, pour diminuer autant que possible les risques d'incendie dans la prison, je recommande fortement que l'on remplace les escaliers de bois par des escaliers de fer. Le mur de la chambre où se garde le pain, dans la boulangerie, qui est contre l'escalier qui monte du sous-sol devrait être refait en brique au lieu de crépi comme à présent.

La plupart des logements ont besoin de réparations.

Un autre puits est nécessaire aux cottages ; un autre aussi avec un petit moulin à vent dans la cour au bétail ; le moulin pourrait être utilisé à concasser le grain.

Le moyen en usage pour évacuer les issues d'égoût devrait être soumis à un expert. Dans un été chaud et sec, les eaux qui en peuvent déborder dans le bas-fond à l'ouest de la prison est propre à causer une épidémie.

A l'égard de l'uniforme du personnel, nous n'en avons pas de réglementaire, et il conviendrait d'en adopter un sans retard. Un uniforme de bonne apparence est loin d'être inutile à la discipline.

Je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer, d'après l'expérience que j'ai acquise ici, qu'on ne peut apporter trop de soin dans le choix des hommes qui doivent composer le personnel d'une institution pénitentiaire. Leur conduite doit être exemplaire. Ils doivent être d'un physique convenable à l'emploi, avoir été exercés à l'usage des armes et formés à la discipline, comme par exemple sont ceux qui ont servi dans la police à cheval du Nord-Ouest qui ont été habitués à la règle militaire et ont acquis quelque expé-

rience dans la garde des criminels et la conduite à tenir à leur égard. Pour avoir et garder de telles aides, je recommanderais de reviser la feuille actuelle de paie de manière que le garde eût pour commencer \$500 par année et reçut ensuite une augmentation annuelle de \$30 jusqu'à un maximum de \$600 ; et que de même le gardien ayant commencé à \$600, pût atteindre à \$700. Le bon employé y trouverait plus d'encouragement à rester dans le service. Dans ce pays le coût du chauffage prend une grande partie du salaire d'un employé ; s'il doit payer de ce chef \$75 ou \$100 sur \$500, il ne lui reste qu'une faible somme pour ses autres dépenses de maison.

Notre ferme, sous la surveillance de M. Graham, qui prend un grand intérêt à ses travaux, donne toujours des résultats satisfaisants. Cette année nous avons eu en culture :

	Acres.
Blé.....	70
Avoine.....	57
Orge.....	27
Racines et pommes de terre.....	25
	<hr/>
	179
Terre défoncée.....	35
	<hr/>
Total.....	214

Vu le petit nombre de détenus, la construction du mur d'enceinte avance lentement, mais la partie qui est déjà construite est un ouvrage de qualité supérieure et fait grand honneur au maçon instructeur, M. Farquhar.

Nous avons un besoin pressant des bâtiments dont je recommandais la construction dans mon dernier rapport.

La conduite des détenus et leur application au travail ont été très bonnes, et je suis heureux de dire qu'il ne s'est pas produit d'évasion.

Ci-inclus les rapports et les états ordinaires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. G. IRVINE,

Préfet.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 1^{er} octobre 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon premier rapport annuel pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Nombre des détenus au pénitencier le 30 juin 1896.....	101
Reçus pendant l'exercice 1896-97.....	36
	<hr/>
Total.....	137
Nombre de prisonniers libérés pendant l'exercice 1896-97.....	37
	<hr/>
Restant à minuit le 30 juin 1897.....	100

Ministère de la Justice.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'il n'y a eu ni décès ni évasion durant l'exercice.

Je regrette beaucoup d'avoir à vous faire rapport qu'un de nos détenus a été déclaré privé de raison et qu'il est encore dans cette institution. Il est inutile de vous faire remarquer l'imprudence qu'il y a de garder les détenus aliénés dans le même bâtiment que ceux qui sont sains d'esprit ; et jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen d'ajouter une autre aile pour cette catégorie de criminels, il sera très difficile de faire observer la discipline.

Je désire aussi attirer votre attention sur la nécessité de voir immédiatement à donner plus de logement dans la prison. Notre population augmente constamment et avec la grande affluence d'émigrants vers nos centres miniers, nous sommes certains d'avoir pendant l'année prochaine un nombre bien plus grand encore de détenus ; je me demande comment nous pourrions observer les règlements qui veulent que chaque prisonnier ait une cellule séparée. Jusqu'à présent nous avons logé le surplus des détenus dans l'infirmerie ; mais nous nous trouverions dans une position bien difficile si un prisonnier tombait malade et était envoyé par le médecin dans ce département.

Depuis ma nomination, avec l'aide de l'assistant-préfet et des autres officiers de cette institution, je me suis appliqué de mon mieux à terminer les améliorations commencées par feu le préfet Moresby.

Je suis heureux de dire que lors de mon entrée en charge, le 23 décembre, j'ai trouvé tout en parfait ordre et j'ai continué les améliorations projetées et les travaux commencés par le feu préfet ; j'ai de plus acheté à peu de frais une presse mécanique à façonner la brique et ses accessoires et, avec l'aide des gardes et des détenus qui travaillent nous produisons maintenant par jour environ 30,000 briques de qualité supérieure ; cette production pourrait être augmentée sans dépenses additionnelles. Nous avons ainsi doté l'institution d'une nouvelle industrie et fourni plus de travail aux détenus sans qu'un plus grand nombre d'officiers soit nécessaire.

Je vais par le rapport de M. Irvine, préfet du pénitencier du Manitoba, pour l'exercice 1895-96, qu'ils ont plus de terres qu'ils n'en peuvent exploiter avec leur nombre de détenus. C'est le contraire ici ; je sou mets donc respectueusement que l'on transfère un certain nombre de nos détenus à la Montagne-de-pierre, vu que nous n'avons qu'une étendue de terrains limitée et pas assez de logement pour la population actuelle.

En prenant charge de cette institution, peu après la mort de feu le préfet Moresby, je me suis rendu compte que je devrais me livrer à un travail ardu, à une étude et à une surveillance continuelles, pour remplir la place laissée vacante par un excellent officier jouissant de l'estime générale dans la Colombie-Britannique.

Si le gouvernement adopte la proposition contenue dans votre dernier rapport annuel relativement à la fabrication par les détenus des articles requis par le gouvernement, j'espère que, vu la situation du pénitencier sur une route transcontinentale, la fabrication et la réparation des sacs de malles lui seront réservées.

J'espère aussi que les conférences entre préfets que vous avez proposées seront instituées d'une manière permanente dans le service et qu'elles contribueront, comme vous le dites, à mettre un terme à cet esprit trop local qui ne peut manquer de s'établir insensiblement dans les établissements, quand les officiers supérieurs n'ont d'autre moyen de suivre les progrès du temps que les renseignements fournis par les journaux et les minces données que contiennent les publications officielles des pénitenciers de l'étranger.

Je dois de plus vous remercier de vos précieux conseils et de l'aide que vous n'avez cessée de me donner pour les améliorations que j'ai eu l'honneur de proposer.

Je ne veux pas finir ce rapport sans rendre témoignage au zèle et à la diligence avec lesquels tous les employés ont veillé à l'économie et à la discipline dans l'exercice de leurs fonctions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. C. WHYTE,

Préfet.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

ANNEXE B

COÛT PAR TÊTE

Ministère de la Justice.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

(Moyenne quotidienne, 612½).

	Matériel en mains, 1er juillet 1896.		Dépenses, 1896-97		Produits du pénitencier consommés.		Total.		Moins matériel en mains, 30 juin 1897.		Coût net.		Coût par tête.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Personnel.....	1,432	74	69,178	32	70,611	06	2,046	92	68,564	14	111	95	
Entretien des détenus	6,416	81	24,489	90	2,640	11	33,546	82	5,608	19	27,938	83	45	62
Dép. relativ. aux libérations	887	90	3,024	30	3,912	20	567	34	3,344	86	5	46	
Régie	14,491	23	20,330	31	241	72	35,063	26	7,797	59	27,265	67	44	52
Mobilier et fournitures.....	819	22	2,707	75	115	33	3,642	30	524	41	3,117	89	5	09
Industries	89,670	05	57,767	40	483	45	147,920	90	67,090	69	80,830	21	132	05
Capital.....	3,938	85	4,646	87	8,585	72	3,442	56	5,143	16	8	40	
Dépenses diverses.....	467	50	467	50	467	50	0	76	
	117,656	80	182,612	35	3,480	61	303,749	76	87,077	70	216,672	26	353	85

Coût par tête \$ 353 85

A déduire pour revenu..... 123 10

\$ 230 75

A déduire pour remboursement des dépenses... 1 22

\$ 229 53

Coût par jour par homme.....\$0.62·8.

ROBT. R. CREIGHTON,

Comptable.

PENITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

(Moyenne quotidienne, 379).

	Matériel en mains, 1er juillet 1896.		Dépenses, 1896-97.		Produits du pénitencier consommés.		Total.		Moins matériel en mains et rembourse- ment de dépenses		Coût net.		Coût par tête.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Personnel.....	654	06	48,964	30	82	44	49,700	80	275	56	49,425	24	130	41
Entretien des détenus	12,802	65	14,346	78	2,119	01	29,268	44	11,768	89	17,499	55	46	17
Dép. relativ. aux libérations	596	32	2,300	08			2,896	40	638	12	2,258	28	5	96
Régie.....	2,627	76	13,348	44	427	56	16,403	76	4,268	78	12,134	98	32	02
Mobilier et fournitures.....	1,134	52	919	62			2,054	14	919	76	1,134	38	2	99
Industries.....	659	68	1,605	23	1,264	64	3,529	55	929	30	2,600	25	6	86
Capital.....			4,125	55			4,125	55	1,651	91	2,473	64	6	53
Dépenses diverses.....			568	20			568	20			568	20	1	50
	18,474	99	86,178	20	3,893	65	108,546	84	20,452	32	88,094	52		

Remboursement de dépenses..... \$ 393 61

Revenu de l'exercice..... \$2,892 21

Coût par tête..... \$ 232 44

À déduire pour le revenu..... 7 63

Coût réel par tête..... \$ 224 81

G. S. MALÉPART,
*Comptable*GEO. L. FOSTER,
Préfet.

Ministère de la Justice.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

(Moyenne quotidienne, 188½.)

	Matériel en mains, 1er juillet 1886.		Dépenses, 1886-87.		Produits du péniten- cier consommés.		Total.		Moins matériel en mains, 30 juin 1887.		Coût net.		Coût par tête.	
	¢	c.	¢	c.	¢	c.	¢	c.	¢	c.	¢	c.	¢	c.
Personnel.....	265	62	30,028	23	121	78	30,415	63	256	91	30,158	72	160	20
Entretien des détenus.....	969	34	6,869	00	1,325	09	9,163	43	1,109	85	8,053	58	42	78
Dépens. relat. aux libérations	170	39	854	19	1,024	58	121	72	902	86	4	79
Régie.....	596	15	4,674	76	328	00	5,598	91	669	04	4,929	87	26	18
Mobilier et fournitures.....	13	70	679	94	693	64	263	29	430	35	2	30
Industries.....	4,782	66	1,132	70	3,631	23	9,546	59	4,142	73	5,403	86	28	70
Capital.....	1,752	50	1,752	50	1,752	50	9	31
Dépenses diverses.....	166	48	166	48	166	48	0	89
Total.....	6,797	86	46,157	80	5,406	10	58,361	76	6,563	54	51,798	22		

Revenu pour l'exercice clos le 30 juin 1887.....\$ 3,110 16

Coût par tête.....\$ 275 15

A déduire pour revenu.....16 52

Coût réel par tête.....\$ 258 63

JOHN A. GRAY,
Comptable.

JOHN B. FORSTER,
Préfet.

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

(Moyenne quotidienne, 75½.)

	Matériel en mains, 1er juillet 1896.		Dépenses, 1896-97.		Produits du péniten- cier consommés.		Total.	Moins matériel en mains, 30 juin 1897.		Coût net.		Coût par tête.		
	\$	c.	\$	c.	\$	c.		\$	c.	\$	c.	\$	c.	
Personnel.....	265	66	22,722	99	15	00	23,003	65	330	48	22,673	17	301	73
Entretien des détenus	1,416	29	5,278	68	633	18	7,328	15	1,786	05	5,542	10	73	75
Dépens. relat. aux libérations	113	06	1,013	11			1,126	17	126	53	999	64	13	31
Régie	1,240	13	8,158	23			9,398	36	1,614	14	7,784	22	103	59
Mobilier et fournitures.	275	51	653	87			929	38	158	47	770	91	10	26
Industries.....	648	63	1,075	38	868	95	2,592	96	404	71	2,188	25	29	12
Capital.....	33	05	983	60			1,016	65	23	56	993	09	13	22
Dépenses diverses.....			146	04			146	04			146	04	1	94
	3,992	33	40,031	90	1,517	13	45,541	36	4,443	94	41,097	42	546	92

Coût par tête	\$	546	92
A déduire pour le revenu, le remboursement des dépenses et le montant dépensé pour les murs.....		88	73
Coût net par année.....	\$	458	19
" par jour.....		1	25

JOHN MUSTARD,
Comptable.

A. G. IRVINE,
Préfet.

Ministère de la Justice.

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

(Population quotidienne, 99.)

	Matériel en mains, 30 juin 1896.		Matériel acheté, 1896-97.		Produits du pénitencier consommés.		Totaux.		Matériel en mains, 30 juin 1897.		Coût net.		Coût par tête par année.	
	\$.	c.	\$.	c.	\$.	c.	\$.	c.	\$.	c.	\$.	c.	\$.	c.
Personnel.....	1,326	52	23,706	98	25,033	50	1,083	52	23,940	98	241	92
Entretien des détenus.....	3,015	67	5,518	30	434	50	8,968	47	2,733	51	6,234	96	62	98
Dépens. relat. aux libérations	215	63	1,118	82	1,334	45	167	53	1,166	92	11	79
Régie.....	986	17	6,943	42	7,929	59	1,871	26	6,058	33	61	19
Mobilier et fournitures.....	2,687	53	1,316	75	4,004	28	3,161	16	843	12	8	51
Industries.....	1,242	76	1,213	11	677	21	3,133	08	1,440	24	1,692	84	17	10
Capital.....	50	50	50	50	50	50	0	51
Dépenses diverses.....	8	50	110	31	118	81	118	81	1	20
	9,482	78	39,978	19	1,111	71	50,572	68	10,457	22	40,115	46	405	20

Montant du revenu.....	\$907 42
Coût par tête sous la dépense nette.....	\$405 20
A déduire pour le revenu.....	9 16
Coût net par tête par année.....	\$396 04
par jour.....	1 08½

J. W. HARVEY,
Comptable.

J. C. WHYTE,
Préfet

ANNEXE C

RAPPORTS DES MÉDECINS

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

PORTSMOUTH, ONT., 1^{er} juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'exercice clos le 30 juin 1897. A tout prendre, la santé des détenus pendant l'exercice a été bonne. Pour les raisons données dans mon dernier rapport, les admissions à l'infirmerie ont été nombreuses, moins cependant que l'année précédente. Les décès, au nombre de neuf, ne sont pas tous dus à des causes naturelles: un des détenus a succombé aux suites d'une blessure par coup de feu infligée par le gardien en chef qui avait dû se servir de son revolver pendant qu'il était à son corps défendant; la balle a pénétré le cerveau causant la mort en quelques heures. Un autre détenu, interné dans le quartier des aliénés, s'est suicidé. Un rapport complet sur ces deux cas vous a été transmis dans le temps. De ceux qui sont morts à la suite de maladie, cinq seulement faisaient partie de la population ordinaire et deux de ces derniers ont succombé à ce mal fatal, la consommation pulmonaire.

A ma recommandation et avec la haute approbation du fonctionnaire compétent chargé aujourd'hui de l'institution, on a creusé dans la cour un puits qui fournit l'eau la plus pure. C'est là certainement un grand avantage en ce que non seulement les détenus ont une eau saine à boire, mais en ce que l'eau est exempte de toute impureté quelconque provenant des égouts. J'ai de plus enfin réussi, grâce au préfet, à faire poser une esse à la bouche de l'égout principal afin d'empêcher, quand il vente du sud-est, que les émanations insalubres en pénétrant dans les ateliers, le dortoir, etc, en cas de défectuosité en ces endroits dans la tuyauterie. J'ai aussi fait ouvrir la trappe près du même point pour que l'air vicié qui s'y amasserait puisse s'échapper. Ces améliorations sont très appréciables.

A ma recommandation, un cabinet devait être établi, il y a quelques années, à la barrière du nord où le besoin s'en fait grandement sentir et l'ex-inspecteur, M. Moylan, en avait, je crois, ordonné la construction; mais pour des raisons mieux connues de ceux qui se sont opposés à cette mesure, il n'a été tenu aucun compte de ces ordres non plus que de mes avis. Cette année cependant le préfet actuel, toujours prêt à suivre les recommandations que j'ai faites pour améliorer l'état hygiénique du pénitencier, a ordonné qu'on s'occupât de la chose; et, sans les embarras dans lesquels s'est trouvé l'un des officiers, ce cabinet serait maintenant construit. J'ai aussi recommandé que les murs des cellules dans l'infirmerie de l'étage supérieur soient peinturés. Le préfet actuel m'approuve encore à ce sujet et l'ouvrage sera probablement fait l'année prochaine. L'ex-inspecteur avait ordonné ces travaux il y a quelques années; mais l'ex-préfet n'étant pas de mon avis sur la nécessité de les faire, comme j'en ai jugé au cours d'une conversation que nous eûmes ensemble, les murs des cellules ne furent jamais peinturés.

On devait placer de nouveaux cabinets dans la boulangerie. Dans l'un d'eux j'ai réussi à faire enlever le bol en fonte et le faire remplacer par un bol en terre vernissée. Je crois que l'on verra sous peu à réparer l'autre. Un certain nombre de closets dans les divers ateliers ne fonctionnent pas convenablement; il faudrait voir tout de suite à ce que l'eau y vint en abondance. J'ai à plusieurs reprises attiré sur ce point l'attention de M. Devlin, l'ex-mécanicien. Il serait possible d'obtenir une meilleure ventilation dans le dortoir en se conformant aux recommandations que j'ai faites il y a dix ou onze ans. Au cours d'une conversation que j'ai eue avec lui, le préfet m'a approuvé entièrement et je crois qu'il a l'intention de suivre mes avis. Les doubles châssis dans la prison d'isolement devraient être changés de manière à donner plus d'air dans la bâtisse.

A la fin de l'exercice, il y avait six malades à l'infirmerie. Trois d'entre eux y resteront pendant tout le terme de leur emprisonnement.

La grippe, je suis heureux de le dire, est la seule épidémie qui nous ait visités pendant l'exercice 1896-97.

La fièvre typhoïde semble diminuer ; nous n'en avons eu que deux cas pendant l'exercice qui vient de finir. Cela serait-il dû à l'approvisionnement d'eau pure et à l'esse qui a été posée à la bouche de l'égout ?

Le système d'égout est très défectueux. Le rapport que j'ai fait au préfet à ce sujet il y a quelque temps déjà vous a été transmis, je crois. Je suis d'avis que si l'on adoptait le plan que je propose on obtiendrait un service meilleur, sinon parfait.

QUARTIER DES ALIÉNÉS.

Le 30 juin 1897, il restait dans ce quartier 18 détenus. A mon avis, la majorité d'entre eux ne pourront jamais être rendus à la santé mentalement. Trois ont été renvoyés comme guéris ; neuf ont été jugés assez rétablis pour pouvoir reprendre leur travail ; trois ont été transférés à l'asile provincial à l'expiration de leur peine ; trois sont morts — l'un de ces derniers s'est suicidé. M. Evans, le gardien, remplit les devoirs de sa charge à ma satisfaction.

Il faudrait de nouveaux cabinets dans ce quartier. On avait commencé à les faire mais, pour différentes raisons, et principalement par suite de l'enquête faite par les commissaires pendant l'automne et le printemps derniers, le temps a manqué au mécanicien et les travaux ont fait peu de progrès.

QUARTIER DES FEMMES.

La directrice et la sous-directrice, comme d'ordinaire, se sont acquittées de leurs devoirs envers les malades d'une manière très satisfaisante. Les deux folles enfermées ici, au sujet desquelles j'ai fait plusieurs rapports, n'ont pas été, comme je l'espérais, transférées dans un asile d'aliénés provincial. Ne pourrait-on rien faire pour les y placer ?

Comme vous pourrez le voir en examinant le rapport annuel au sujet des malades traités à l'infirmerie, il y a eu ici deux naissances depuis juillet dernier.

Ci-inclus les états ordinaires. M. Gunn, l'infirmier en chef, remplit très bien ses fonctions.

En terminant, je crois devoir offrir mes sincères remerciements au préfet, M. J. H. Metcalfe, pour la bienveillance qu'il m'a témoignée depuis sa nomination et pour le désir sincère qu'il a toujours manifesté de m'aider, autant qu'il était en son pouvoir, à mettre le pénitencier sur un pied d'égalité avec les autres institutions semblables du Dominion au point de vue de l'hygiène.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

O. S. STRANGE, M.D

Médecin.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

Ministère de la Justice.

RELEVÉ annuel des maladies traitées à l'infirmerie, du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

Maladie.	Restés.	Admis.	Total.	Décédés.	Sortis.	Restant.	Maladie.	Restés.	Admis.	Total.	Décédés.	Sortis.	Restant.
Abcès.....		1	1		1		Hémorroïdes.....		1	1		1	
Asthme.....		2	2		2		Indigestion.....		2	2		2	
Angine.....		5	5		5		Blessure au dos.....		1	1		1	
Anthrax.....		1	1		1		Blessure à l'œil.....		2	2		2	
Bronchite.....		19	19	1	17	1	Insomnie.....		1	1		1	
Brûlures.....		1	1		1		Obstruction intestinale.....		5	5	1	4	
Etat bilieux.....		5	5		5		La grippe.....		38	38		38	
Colique.....		14	14		14		Maladie simulée.....		14	14		14	
Contusions.....		9	9		9		Marasme.....		1	1		1	
Cérébrite.....		1	1		1		Névralgie.....		8	8		8	
Accouchement.....		2	2		2		Excitement nerveux.....		1	1		1	
Débilité.....	1	4	5		4	1	Ophthalmie.....		9	9		9	
Diarrhée.....		6	6		6		Odontalgie.....		1	1		1	
Dyssentérie.....		22	22		22		Phtisie.....	1	6	7	2	5	
Démence.....		2	2		2		Pneumonie.....		4	4		4	
Diarrhée chronique.....		2	2	1	1		Parulie.....	1	4	5		5	
Epistaxie.....		2	2		2		Douleur au côté.....		1	1		1	
Epilepsie.....		2	2		2		Parotide.....		1	1		1	
Erysipèle.....		1	1		1		Rhumatisme.....	1	15	16		15	
Effets, vaccination.....		1	1		1		Retention d'urine.....		7	7		7	
Uvulite.....		1	1		1		Sciaticque.....		1	1		1	
Vomissements.....		1	1		1		Entorse.....		2	2		2	
Fébricule.....		34	34		34		Syncope.....		1	1		1	
Fièvre typhoïde.....	2	2	4		4		Syphilis.....		2	2		2	
Fièvre paludéenne.....		1	1		1		Amygdalite.....		1	1		1	
Furoncle.....		1	1		1		Blessures.....	1	7	8		8	
Gastrite.....		2	2		2		Blessures, coup de feu.....		1	1	1		
Maladie de cœur.....		5	5		5								
Hémoptysie.....		3	3		2	1							
Hémiplégie.....	1	1	1		1								
Herpès.....		1	1		1								
							Total.....	8	290	298	6	286	6

RELEVÉ annuel des décès à l'infirmerie du pénitencier du Kingston, du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

Numéro.	Noms.	Age.	Maladie.	Date de l'admission.	Date du décès.	Pays d'origine.	Nc. de jours à l'infirmerie
C 260	*Amyot, Alfred.....	36	Paresis.....		13 juillet 1896....	Canada.....	
C 312	Hanna, Robt.....	68	Diarrhée.....	19 sept. 1896....	29 sept. 1896....	Irlande.....	10
X 157	Hewell, George.....	40	Bless. p. c. de feu.	8 oct. 1896....	8 oct. 1896....	E. U. A.....	†
C 378	Kelly, John.....	23	Phtisie.....	31 juillet 1896....	30 oct. 1896....	Angleterre.....	91
C 142	Thériault, L.....	61	Bronchite.....	11 nov. 1896....	24 nov. 1896....	Canada.....	13
C 415	*Stack, Thomas.....	35	Epilepsie.....		8 fév. 1897.....	do.....	
B 522	McLeod, Donald.....	36	Obstruct. intest.	30 mars 1897....	4 avril 1897....	do.....	5
B 644	*Singer, Adam.....	44	Suicide.....		17 avril 1897....	Allemagne.....	++
C 582	Woolway, Walter.....	22	Phtisie.....	19 avril 1897....	22 juin 1897....	Canada.....	64

* Aliéné. † Cinq heures. ‡ Voir registre mortuaire.

RELEVÉ des accidents arrivés à des détenus du pénitencier de Kingston, du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

Aucun accident sérieux depuis mon dernier rapport.

RELEVÉ annuel des aliénés criminels dans l'hospice, du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

Distribution.	Hommes.	Femmes.	Total.
Restés en traitement le 1er juillet 1896.....	24		24
Admis depuis—			
Pénitencier de Kingston.....	8		8
do de Saint-Vincent-de-Paul.....	3		3
do de Dorchester.....			
do du Manitoba.....			
do de la Colombie-Britannique.....			
Arrivant.....	1		1
Total des aliénés en traitement pendant la période ci-dessus.....	36		36
Renvoyés—			
Guéris.....	3		3
Suffisamment rétablis pour retourner au travail.....	9		9
Transférés à l'asile provincial à l'expiration de leur peine.....	3		3
Décédés.....	3		3
Restant en traitement le 30 juin 1897.....	18		18

MORTALITÉ.

Nombre.	Numéro.	Age.	Date du décès.	Durée de la maladie.	Cause probable de la mort.
1	C 260	36	13 juill. 1896	1 an 3 mois.....	Paresie.
2	C 415	35	8 fév. 1897	1 an 3 jours.....	Epilepsie.
3	B 644	44	17 avril 1897	1 an 3 mois.....	Suicide en se coupant les vaisseaux du coude avec un morceau de verre.

Ministère de la Justice.

LISTE NOMINALE des détenus admis dans le quartier des aliénés, du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

Numéro.	Nom.	Date de l'admission.	D'où reçus.			Ce qu'ils sont devenus.		Restant en traitement le 30 juin 1897.	Observations sur l'état actuel de ceux en traitement.
			Pénitencier de Kingston.	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.	Arrivants.	Sortis guéris.	Assez rétablis pour travailler.		
1	Collins, Henry.....	3 juillet 1896	1				1	Incurable.	
2	Latraverse, Joseph.....	29 do 1896		1			1		
3	Murphy, Wellington.....	2 août 1896	1				1		
4	Johnston, Peter.....	4 do 1896	1				1	Pas d'amélioration.	
5	Murphy, William.....	2 do 1896	1				1		
6	Hanson, Christien.....	15 octobre 1896			1		1	do	
7	Murphy, Wellington.....	22 do 1896	1				1	do	
8	Laframboise, Chas.....	22 déc. 1896		1			1	do	
9	Pendergast, Jas.....	22 do 1896		1					
10	Delaney, Edward.....	16 juillet 1897	1			1			
11	Hardy, John.....	16 février 1897	1				1		
12	Mullen, John.....	1er avril 1897	1			1			
			8	3	1	3	4	5	

LISTE NOMINALE des détenus venant du pénitencier de Kingston admis dans le quartier des aliénés, du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

Numéro.	Nom.	Date de l'admission.	Sortis guéris.	Assez rétablis pour travailler.	Restant en traitement le 30 juin 1897.	Observations sur l'état actuel de ceux en traitement.
1	Collins, Henry.....	3 juillet 1896			1	Incurable.
2	Murphy, Wellington.....	2 août 1896		1		
3	Johnston, Peter.....	4 do 1896			1	Pas d'amélioration.
4	Murphy, William.....	6 do 1896		1		
5	Hanson, Christien.....	15 octobre 1896			1	do
6	Murphy, Wellington.....	22 do 1896			1	do
7	Delaney, Edward.....	16 janvier 1897	1			
8	Hardy, John.....	16 février 1897		1		
9	Mullen, John.....	1er avril 1897	1			
			2	3	4	

O. S. STRANGE, M.D.,

Médecin.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 1^{er} janvier 1898.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'exercice clos le 30 juin dernier.

Comme d'ordinaire le pénitencier est dans une condition sanitaire satisfaisante et la santé des détenus a été généralement bonne.

Il y a eu moins d'admissions à l'infirmerie que pendant l'exercice précédent. J'ai eu deux décès à enregistrer parmi les détenus ; vous remarquerez que l'un était un cas de phthisie pulmonaire et l'autre un cas de tuberculose.

Dans mon rapport de l'an dernier, j'attirais votre attention sur l'avantage d'agrandir l'infirmerie. Dans mon humble opinion cette amélioration est grandement nécessaire. Par suite du manque d'espace je suis obligé de garder des convalescents qui pourraient être renvoyés si nous avions un endroit pour les loger. Actuellement je suis forcé de les garder dans l'infirmerie pendant plus longtemps afin de ne pas les exposer au froid dans un état de faiblesse. A mon avis, il y aurait grand avantage à agrandir les cellules de l'aile nord pour l'usage des convalescents et à réserver l'infirmerie pour les cas graves.

Pendant l'exercice, trois détenus aliénés ont été transférés à l'asile de Kingston.

Ci-annexé, les tableaux indiquant le nombre des malades traités à l'infirmerie et dans les cellules. M. David O'Shea, l'infirmier en chef, continue à remplir les devoirs de sa charge à mon entière satisfaction.

Je remercie le préfet et les autres officiers de l'aide qu'ils me donnent dans l'exercice de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. H. E. GAUDET, M.D.,

Médecin.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

Ministère de la Justice.

RELEVÉ des maladies traitées à l'infirmierie et dans les cellules, pendant l'exercice clos le 30 juin 1897.

Maladie.	Restant.	Admis.	Sortis.	Décédés.	Restant.	Maladie.	Restant.	Admis.	Sortis.	Décédés.	Restant.
Abscès.....		10	10			Hernie.....		6	6		
Amygdalite.....		40	40			Laryngite.....		6	6		
Asthme.....		4	4			Hémorroïdes.....		30	30		
Fièvre cérébrale.....		1			1	Maladie de cœur.....		10	10		
Bronchite.....		16	16			Hypertrophie du cœur.....		1	1		
Fièvre bilieuse.....		20	20			Influenza.....		12	12		
Bubon.....		15	15			Insomnie.....		50	50		
Blépharite.....		1	1			Inflammation des glandes.....		2	2		
Choléra sporadique.....		25	25			Folie.....		6	6		
Catarrhe nasal.....		50	50			Lumbago.....		20	20		
Contusions.....		15	15			Maladie du foie.....		6	5		1
Bronchite chronique.....		40	40			Laryngite.....		20	20		
Cystite.....		1	1			Néuralgie.....		20	20		
do chronique.....		10	10			Otite.....		10	10		
Constipation.....		80	80			Otorrhée.....		40	40		
Fièvre continue.....		6	6			Orchite.....		8	8		
Rhume.....		50	50			Pneumonie.....		4	4		
Dermatite.....		1	1			Phtisie pulmonaire.....		3	2	1	
Diabète.....		1	1			Palpitation de cœur.....		8	8		
Dysenterie.....		40	40			Rhumatisme.....		20	19		1
Diarrhée.....		115	115			Scrofule.....		5	5		
Débilité.....		12	12			Stricture.....		4	4		
Dyspepsie.....		15	14		1	Syphilis.....		20	20		
Embarras gastrique.....		50	50			Tuberculose.....		1		1	
Entérite.....		40	40			Ulcères syphilitiques.....		5	5		
Fièvre aiguë.....		10	10			Blessures.....		20	20		
Gastrite.....		40	40			Epilepsie.....		8	8		
Gonorrhée.....		30	30								

RELEVÉ des aliénés criminels transférées à l'asile de Kingston pendant l'exercice.

Nom.	Date du transfert.	Observations.
Joseph Latraverse.....	28 juillet 1896.....	
James Prendergast.....	22 déc. 1896.....	
Charles Lefebvre.....	22 do 1896.....	

RELEVÉ des décès pendant l'année.

Nom.	Age.	Maladie.	Quand admis.	Décédé.	Pays d'origine.	Nombre de jours à l'infirmierie.
Henri St. Germain.....	26	Phtisie pulmonaire.	11 août.....	15 septembre..	Canada.....	34.
George Wilson.....	24	Tuberculose.....	24 décembre..	7 janvier.....	do.....	14

M. H. E. GAUDET, M.D.,

Médecin.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER, 15 septembre 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

J'ai beaucoup de plaisir à dire que l'état sanitaire de la prison est très bon. Le chauffage et la ventilation se font très bien comme les années passées. Les égouts fonctionnent bien et il faut seulement de temps à autre les laver à grande eau pour chasser les matières délétères qui s'y accumulent.

L'approvisionnement d'eau suffit aux besoins du pénitencier et l'eau est d'excellente qualité. Le préfet s'occupe actuellement du posage des conduites devant amener l'eau de la fontaine et il emploie à ce travail un certain nombre d'hommes. Quand ces travaux seront terminés, notre système d'approvisionnement d'eau sera beaucoup amélioré.

La santé des détenus admis pendant l'exercice a été généralement bonne. Je suis peiné de dire que nous recevons encore des détenus dont l'état mental laisse à désirer; quelques-uns d'entre eux sont à demi-idiot et, à mon avis, ne devraient pas être envoyés dans une institution comme celle-ci, où il est presque impossible de les traiter d'une façon satisfaisante. Dans les cas de cette nature, les remontrances réitérées ne produisent qu'un repentir passager bientôt oublié, et on ne peut pas punir sévèrement un homme que l'on a de fortes raisons de croire irresponsable.

J'ai plaisir à noter que les jeunes gens sont moins nombreux que les années précédentes. La grande majorité des détenus sont âgés de 20 à 40 ans.

Pendant l'exercice, 77 hommes et deux femmes ont été admis au pénitencier; en dessous de 16 ans, 4; de seize à 20 ans, 11; de 20 à 40, 55; de quarante à soixante ans 7; au-dessus de 60 ans, 2.

La santé des détenus pendant l'exercice a été généralement bonne. Ils paraissent gais, robustes et bien portant et l'observateur ordinaire est satisfait qu'ils ne manquent de rien et que l'on voit à leurs besoins.

Presque tous les cas de maladies sérieuses que nous avons ici sont des affections constitutionnelles et héréditaires occasionnées par les abus et les habitudes vicieuses. Comme je l'ai constaté plusieurs fois, les détenus ne se corrigent pas de leurs habitudes même quand ils sont soumis à la plus stricte discipline pénitentiaire. Le détenu qui est, pour ainsi dire, acclimaté n'est sujet qu'aux maladies incidentes aux prisons.

Prenant les détenus comme ensemble, je trouve que la maladie la plus commune est la phtisie pulmonaire tuberculeuse. Cette tendance se remarque surtout chez les prisonniers de couleur. Un grand nombre de nos détenus qui travaillent tous les jours sont obligés de prendre, presque constamment, les médicaments reconnus efficaces pour arrêter les progrès de cette maladie. C'est pour cette raison que l'on emploie dans cette institution une grande quantité de remèdes très dispendieux.

Nous n'avons pas eu d'accidents sérieux et je suis heureux de pouvoir dire que nous n'avons été visités par aucune épidémie. Nous avons eu un cas de fièvre typhoïde. Quatre détenus sont décédés; l'un de ceux-ci a été envoyé à l'infirmerie souffrant d'asthme et il est mort très promptement. On a constaté à l'autopsie qu'il y avait perforation des intestins. Un autre était un vieillard débile, âgé de soixante et seize ans, aliéné lors de son admission. Il est mort d'une congestion de poumons trente-sept jours après son entrée au pénitencier. Les deux autres sont morts de tuberculose après une longue maladie.

Dix-huit malades ont été envoyés à l'infirmerie. Le nombre de jours à l'infirmerie a été de 795.

Ministère de la Justice.

Le nombre de demandes de traitements pour affections peu graves a été de 1,238.
 Ci-annexés sont les tableaux donnant le nombre de cas traités dans le pénitencier
 et de ceux envoyés à l'infirmerie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. MITCHELL, M.D., L.R.C.S.E.

Médecin.

M. DOUGLAS STEWART,
 Inspecteur des pénitenciers,
 Ottawa.

CAS traités à l'infirmerie pendant l'exercice.

Maladie.	Restés.	Admis.	Sortis.	Décédés.	Observations.
Accidents		1	1		
Asthme		2	1	1	Mort subitement. L'autopsie a démontré qu'il y avait perforation de l'intestin.
Congestion de poumons		1		1	
Débilité	1	1	2		
Diarrhée		2	2		
Dyssentérie		4	4		
Calculs biliaires		1	1		
Hémoptysie		1	1		
Herpès		1	1		
Irite	1		1		
Indigestion		1	1		
Influenza		1	1		
Tuberculose		1		1	
Fièvre typhoïde		1	1		
Scrofule	1			1	

Cas traités au pénitencier pendant l'exercice.

Maladie.	Restés.	Admis.	Sortis.	Restant.
Abscès.....		10	10	
Asthme.....		2	1	1
Furoncles.....		5	5	
Bronchite.....		8	8	
Anthrax.....		1	1	
Catarrhe.....		3	3	
Constipation.....		17	17	
Contusions.....		6	6	
Rhumes.....		16	16	
Coliques.....		9	9	
Diarrhée.....		37	37	
Dysenterie.....		13	13	
Eczéma.....		5	5	
Fébricule.....		2	2	
Gonorrhée.....		1	1	
Maladie de cœur.....		1	1	
Herpès.....		2	2	
Hémorroïdes.....		3	3	
Hernie.....		2	1	1
Hémoptysie.....		3	3	
Indigestion.....		10	10	
Incontinence.....		1	1	
Folie.....		1	1	
Influenza.....		5	5	
Insomnie.....		1	1	
Maladie simulée.....		3	1	2
Névralgie.....		2	2	
Ophthalmie.....		11	11	
Otite.....		3	3	
Pleurésie.....		3	3	
Phthisie.....	1	8	7	2
Pharyngite.....		1	1	
Polype.....		1	1	
Paralytie.....		1	1	
Pyrosie.....		5	5	
Péricardite.....		1	1	
Rhumatisme.....		7	7	
Brûlures.....		1	1	
Scrofule.....	2	8	6	4
Entorses.....		5	5	
Synovite.....		1	1	
Mal de gorge.....		29	29	
Syphilis.....	1	4	3	2
Tuberculose.....		4	4	
Tonsilite.....		1	1	
Extraction de dents.....		59	59	
Varicocèle.....	1	1	1	1
Blessures.....		13	13	

R. MITCHELL, M. D.,
Médecin.

PÉNITENCIER DE MANITOBA.

MONTAGNE-DE-PIERRE, 1^{er} juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'exercice qui vient de se terminer. Dans mon département, tout s'est passé à peu près de la manière ordinaire. Après examen, je trouve que le drainage se fait bien et que la prison est dans un état sanitaire satisfaisant.

Un détenu aliéné s'est suicidé en se pendant dans sa cellule à l'infirmerie. Le cas vous a été rapporté dans le temps et le jury du coroner, réuni à la demande du préfet, a déclaré par son verdict qu'il n'y avait aucun blâme à faire aux officiers du pénitencier.

Il reste encore quatre détenus aliénés à l'infirmerie. Je leur donne tous les soins possibles, mais leur état ne s'améliore pas.

Il y a eu très peu de maladie parmi les officiers de la prison, et beaucoup moins que d'ordinaire chez les détenus. Les cas ont été peu graves. Cela explique la diminution sensible dans le coût net des médicaments pour l'exercice comme le fait voir l'état annexé à ce rapport.

Tout le pénitencier est tenu dans la plus grande propreté. L'attention continuelle du préfet à ce sujet donne les résultats les plus satisfaisants.

M. Beaupré, l'infirmier en chef, remplit ses devoirs à mon entière satisfaction.

Je ne puis clore ce rapport sans offrir mes remerciements au préfet et à ses officiers pour leur bienveillance et leur courtoisie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. R. D. SUTHERLAND, M. D.

Médecin.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

Nombre d'ordonnances	3,350
Nombre d'employés malades	14
Nombre de jours d'absence par maladie	122½

MÉDICAMENTS.

Existences au 30 juin 1896	\$ 208 23
Drogues reçues dans l'année	450 37
Total	\$ 658 60
Existences au 30 juin 1897	351 88
Dépendées	\$ 306 72
Drogues distribuées sur remboursement	64 10
Dépenses nettes	\$ 242 62

Coût moyen des détenus, \$75.15. Dépense par tête, \$3.23 à peu près.

CAS traités dans les cellules durant l'exercice.

Maladie.	Nombre de cas.	Maladie.	Nombre de cas.
Abscès	3	Hémorrhoides	18
Acne	1	Insomnie	2
Anorexie	4	Indigestion	1
Anémie	2	Laryngite	7
Aphthae	1	Lumbago	9
Arthritide	1	Mélanchole	2
Etat bilieux	54	Necrosis	3
Furoncles	17	Neurasthénie	20
Ecrasures	11	Névralgie	6
Bubon	1	Néphrite	6
Catarrhe	15	Otite	8
Gerçures aux mains	1	Ophthalmie	7
Rhume	82	Orchite	1
Toux	2	Palpitation du cœur	6
Colique	10	Pemphigus	1
Constipation	28	Pléthorie	1
Congestion des poumons	3	Polyurie	1
Débilité	17	Psychose	1
Diarrhée	29	Rhumatisme	25
Hydropisie	2	Scrofule	3
Dyspepsie	73	Entorses	10
Eczéma	14	Stricture	4
Erythémie	8	Syphilis	9
Gonorrhée	3	Mal de dents	4
Hernie	7	Ulcères	3
Mal de tête	3	Vers	2

LISTE des détenus aliénés le 30 juin 1897.

Numéro	Nom.	Condamnation.	Crime.
8	Archecouse	3 ans	Vol de cheval.
12	Jackson, Fred	5 do	Incendie.
18	Moreau, Joseph	5 do	Larcin.
92	Brown, Harry	15 do	Avoir arrêté la malle.

Ministère de la Justice.

CAS traités à l'infirmerie pendant l'exercice.

Maladie.	Restés.	Admis.	Sortis.	Décédés.	Restant.	Nombre de jours à l'infirmerie.
Abscès.....		1	1			43
Aphasie.....		1	1			306
Furoncles.....		1			1	1
Ecrasures.....		1	1			12
Bubon.....		1	1			96
Rhume.....		1	1			7
Débilité.....		1	1		1	17
Erysipèles.....	1					177
Héparaesthésie.....	1		1			196
Mélancholie.....	3				3	1,095
Manie.....		1		1		144
Etat nerveux.....		1			1	9
Neurasthénie.....	1		1			40
Rhumatisme.....	1		1			365
Syphilis.....		1	1			158
Total.....	7	10	10	1	7	2,666

RELEVÉ annuel des décès à l'infirmerie.

Numéro.	Nom.	Age.	Pays d'origine.	Maladie.	Admis.	Décédé.	Nombre de jours à l'infirmerie.
10	*Jones, E. L.....	27	Etats-Unis	Manie.....	15 sept. 1896...	7 février 1897..	144

* S'est pendu dans sa cellule.

W. R. D. SUTHERLAND, M.D.,
Médecin.

PENITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 1^{er} juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel comme médecin de ce pénitencier. Je suis heureux de pouvoir vous dire que la santé du personnel et des détenus a été généralement bonne. Ni maladies graves ni décès dans l'année, à l'exception de la mort du préfet Moresby, arrivée sur la fin de 1896 et qui a privé le service d'un excellent fonctionnaire.

Le nombre des patients traités à l'infirmerie est à peu près le même qu'à l'exercice dernier, mais le nombre de jours passés à l'infirmerie est beaucoup moindre.

Ont passé par l'infirmerie, 22 détenus dont le séjour représente 387 jours, soit une moyenne de 17.5 par malade. Un grand nombre de prisonniers ont été traités dans leurs cellules pour des indispositions sans gravité, et pour eux le nombre des ordonnances s'est élevé à 1,491.

Deux détenus aliénés ont été transférés pendant l'année à l'asile provincial. Un autre a perdu la raison. Il est parfois bruyant et violent et très difficile à soigner.

Nous souffrons toujours du désavantage de ne pas avoir une infirmerie convenable. Les déficiences du local dont on se sert ont été signalées dans mes précédents rapports.

Les employés ont largement profité du privilège qu'ils ont d'acheter des médicaments à l'infirmerie. Les ventes à eux faites ont rapporté \$40.10.

Je joins à mon rapport les tableaux ordinaires.

J'ai été très utilement aidé par le préfet et les autres officiers et je leur en offre ici mes remerciements. L'infirmier en chef, M. Carroll, continue à remplir sa fonction d'une manière très satisfaisante.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. A. DEWOLF SMITH, M.D., L.C.P. et S., Qué.,

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

Médecin.

Ministère de la Justice.

RELEVÉ des maladies traitées à l'infirmierie.

Maladie.	Restant.	Admis.	Total.	Décédés.	Sortis.	Restant.	Observations.
Accidents—							
Doigt écrasé.....		1	1		1		
" brûlé.....		1	1		1		
Angine.....		1	1		1		
Colique.....		1	1		1		
Conjunctivite.....		1	1		1		
Coryza.....		6	6		6		
Diarrhée.....		1	1		1		
Folie.....	2	1	3		2	1	
Pharyngite.....		1	1		1		
Phtisie.....		1	1		1		
Rhumatisme.....		2	2		2		
Salivation.....		1	1		1		
Vaccination.....		4	4		4		
	2	22	24	23	1	

CAS traités dans les cellules pendant l'exercice.

Maladie.	Nombre de cas.	Maladies.	Nombre de cas.
Acne.....	3	Indigestion.....	28
Adenite.....	1	Insomnie.....	7
Angine.....	1	Laryngite.....	2
Arthrite.....	1	Lumbago.....	10
Anorexie.....	4	Maladie.....	1
Abscès alvéolaire.....	2	Myalgie.....	1
Blépharite.....	1	Myopie.....	1
Catarrhe.....	7	Névralgie.....	9
Céphalalgie.....	25	Orchite.....	1
Rhumes.....	58	Otalgie.....	1
Coliques.....	20	Douleurs dans le dos.....	24
Conjonctivite.....	4	Pedliculi pubis.....	1
Constipation.....	397	Pharyngite.....	2
Cors.....	3	Pleurodynie.....	10
Coryza.....	5	Psoriasis.....	2
Toux.....	51	Rhumatisme.....	23
Cystite.....	1	Rupture.....	2
Diarrhée.....	12	Salivation.....	1
Eczéma.....	3	Sciatique.....	1
Enurésis.....	1	Entorse du poignet.....	3
Epistaxie.....	1	Stomatite.....	1
Furoncles.....	4	Extraction de dents.....	25
Ganglion.....	1	Tinea.....	1
Gingivite.....	1	Maux de dents.....	27
Blennorrhée.....	1	Torticollis.....	4
Hémorroïdes.....	2	Ulcère à la jambe.....	1
Fièvres des foins.....	1	Ulcère du penis.....	1
Helminthiasis.....	1	Urticaire.....	4
Impetigo.....	1	Varices.....	2

W. A. DEWOLF SMITH, M.D., L.C.P. et S., Qué.,
Médecin.

ANNEXE D

RAPPORTS DES AUMÔNIERS

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

PORTSMOUTH, Ont., 30 juin 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour le dernier exercice. J'ai fait 1,679 visites aux hommes à l'infirmerie, et 1,285 aux détenus qui étaient au quartier d'isolement.

J'ai vu dans la *vestry* 2,828 détenus (hommes et femmes) soit séparément soit en groupes.

Il y eut trente classes de discussion avec une assistance moyenne d'environ cinquante.

Par suite du changement du mode des repas, j'ai dû discontinuer la classe volontaire de bible et faire venir les hommes par rangs.

Je persiste à croire que la réception de journaux choisis, expédiés des imprimeries, serait avantageuse aux détenus en les tenant en contact avec le monde extérieur et en leur procurant des sujets de méditation de nature saine.

Persuadé que Saint-Paul a donné le plus sage des avis pour la réforme du voleur lorsqu'il a dit : " Que celui qui a volé ne vole plus, mais que plutôt il travaille de ses mains, etc, etc. " je serais heureux de voir donner quelque encouragement pour obtenir de chaque homme une bonne journée de travail.

Le goût si général pour le tabac pourrait être utilisé comme un moyen d'excitation à plus d'efforts.

J'espère pouvoir avant longtemps faire mettre une cloison à la salle d'école actuelle pour la tenue des classes de bible, afin que les détenus n'aient pas à traverser la chapelle trois ou quatre fois par semaine.

Si j'en crois les prisonniers, il n'est pas rare que leurs biens soient volés, détruits ou détournés par leurs proches et leurs voisins, et il me paraît désirable que l'on constitue quelque fonctionnaire, tel que le shérif ou le juge de comté, sequestre officiel à ces biens durant l'emprisonnement du condamné.

Dans mes visites au quartier d'isolement, j'ai remarqué que tant que les hommes ont de l'ouvrage ils sont gais et sages, tandis que s'ils ont été deux ou trois jours sans travailler ils deviennent remuants, irritables et capricieux. Ainsi, je crois que s'ils étaient continuellement occupés il y aurait beaucoup moins de mauvaises notes et de punitions.

J'ai l'honneur d'être,

Votre respectueux serviteur,

C. E. CARTWRIGHT,

Aumônier protestant.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PORTSMOUTH, 30 juin 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel comme aumônier catholique de ce pénitencier pour l'exercice clos le 30 juin 1897. J'ai peu de chose à dire. Les aumôniers reçoivent toute l'assistance possible dans l'exécution de leurs devoirs, et le préfet et ses employés sont non seulement polis et courtois, mais ils reconnaissent l'utilité et l'importance de nos fonctions et secondent cordialement les efforts que nous faisons pour réformer ceux qui sont confiés à nos soins. On fait presque

continuellement dans notre chapelle des améliorations qui lui donnent de plus en plus un caractère religieux et plus digne du service auquel elle a été consacrée. Le parquet seul n'a pas encore été touché et il est encore en plus mauvais état que lorsque je vous en ai écrit l'an dernier. Je suppose que cela est dû aux réparations nécessaires que l'on est à faire dans d'autres parties de l'établissement. Les services sont plus que jamais solennels et attrayants à cause de la bonne musique que donne le chœur sous l'habile direction de M. George Sullivan. La musique qui n'a jamais été aussi bonne depuis que je suis aumônier, et la bonne apparence générale de la chapelle influent sur l'esprit et le cœur des détenus qui suivent les exercices avec plus de recueillement et plus d'attention qu'autrefois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES VINCENT NEVILLE,

Aumônier catholique.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 30 juin 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel ayant trait à la chapelle, à l'école et à la bibliothèque catholiques romaines.

Nous comptons ici actuellement 316 catholiques dans notre chapelle.

Durant l'année fiscale qui se termine aujourd'hui, 113 détenus nous ont été envoyés par la cour, 91 sont partis à l'expiration de leur sentence, 1 est mort à l'hôpital de l'institution, 3 ont été transférés à Kingston, 18 ont eu leur liberté à la suite de pardon ou de commutation de peine.

À la chapelle la conduite est toujours excellente. La plupart des détenus s'acquittent de leurs devoirs religieux, et leur exemple contribue puissamment à faire rentrer les autres dans la bonne voie.

L'école mérite les éloges que j'en ai déjà faits et notre instituteur est bien content de ses élèves.

Nous avons à la bibliothèque beaucoup de livres, et les détenus en prennent de plus en plus soin, ce qui permet de faire de l'économie.

La mort de Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, toujours si bon, si empressé à saisir toute occasion de visiter, prêcher, encourager nos hommes, nous a été sensible. Notre deuil a néanmoins trouvé un grand adoucissement dans l'élection d'un si digne successeur dans la personne de Monsieur le Chanoine Paul Bruchési qui, aussitôt après son élection, a bien voulu promettre une prochaine visite aux prisonniers du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Comme les années précédentes je profite de l'occasion pour offrir mes sincères remerciements à vous, monsieur l'inspecteur, et à tous les officiers de l'institution, de qui j'ai toujours reçu les meilleurs sentiments et le plus généreux appui.

J'ai l'honneur de me souscrire,

Monsieur l'inspecteur,

Votre respectueux et reconnaissant serviteur,

L. O. HAREL, Ptre,

Aumônier catholique romain.

Ministère de la Justice.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 2 août 1897.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous présenter mon second rapport annuel comme aumônier protestant de cette institution, pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Détenus au pénitencier le 30 juin 1897.....	65
" reçus pendant l'exercice.....	32
Total.....	97

Mouvement de la population pendant l'exercice :—

Libérés.....	17
Graciés.....	4
Décédé.....	1
Restant le 30 juin 1897.....	75

Religion :—

Anglicans.....	59
Méthodistes.....	9
Presbytériens.....	6
Luthériens.....	2
Anabaptiste.....	1
Congrégationaliste.....	1
Protestant français.....	1
Unitarien.....	1
Univer-saliste.....	1
Sans religion.....	1
	75

PAYS D'ORIGINE.

<i>Sujets britanniques.</i>		<i>Etrangers.</i>	
Canada.....	37	Etats-Unis.....	13
Angleterre.....	13	France.....	1
Ecosse.....	4	Allemagne.....	1
Irlande.....	3	Belgique.....	1
Australie.....	1	Suède.....	1
	58		17

Les détenus sous mes soins qui ont fréquenté l'école durant l'exercice sont au nombre de vingt-six, ce qui est une augmentation considérable de onze sur l'année précédente. Dix-sept d'entre eux ont voulu apprendre le français en outre des sujets ordinaires : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'épellation et la géographie. Bien que dans certains cas les détenus aient un motif suspect pour assister à l'école, cependant l'attention et l'assiduité de la plupart des élèves me font croire qu'ils sont désireux de profiter de l'occasion qui leur est offerte de se corriger et de se préparer à mener une vie honnête à l'expiration de leur peine.

La bibliothèque a été augmentée de plus de 50 volumes choisis avec soin et elle a été bien fréquentée par les détenus. Nous avons fait faire quelques catalogues manuscrits pour la commodité de ceux qui veulent choisir eux-mêmes leurs sujets de lecture. Il semble cependant que ce soit peine perdue que de prendre beaucoup de temps et de soin pour choisir pour la bibliothèque des livres sains et bons, lorsque les amis des détenus leurs fournissent des ouvrages de littérature légère.

On a amélioré l'intérieur de notre petite chapelle en faisant peindre les sièges et en renouvelant le tapis du sanctuaire.

Ça été pour moi une cause de vif regret, et de grand désappointement pour les détenus, d'être privés d'entendre notre bel orgue pendant la plus grande partie de l'année. Sans musique, les détenus prennent peu d'intérêt au chant et il est très difficile de réunir le chœur. La tenue des prisonniers à la chapelle est généralement bonne, sauf quelques exceptions. Je dois dire cependant que lorsqu'on fait privément des remontrances à ceux qui s'y conduisent mal, ils font généralement mieux pendant une saison. Deux prisonniers ont été baptisés, et lors de la visite du Lord-Evêque de Montréal, en février dernier, cinq ont été confirmés. Quatorze ont reçu la sainte communion pendant l'année et l'assistance moyenne à chaque service a été de douze.

Espérant que ces signes extérieurs soient vraiment un gage de progrès spirituel.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

J. ROLLIT,
Aumônier protestant.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 30 juin 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport comme aumônier juif pour l'exercice clos ce jour—

Nombre sur le registre	2
“ de ceux admis pendant l'exercice	1
Transférés de Kingston	2
	5
Total	5

Je regrette que le nombre des détenus confiés à mes soins ait augmenté. Cela est dû en partie à ce que l'éducation morale des détenus a été négligée dans leur enfance. Mais grâce à ce qu'on leur fait faire maintenant, j'espère qu'ils s'amélioreront.

Je suis heureux de vous faire rapport que l'un d'eux a demandé son admission à l'école et qu'il en a déjà retiré de grands avantages.

A chacune de mes visites, j'ai dit le service avec ma congrégation dans la chambre spécialement désignée pour cette fin, permettant à ceux qui le désiraient de diriger les exercices pour les encourager dans leurs efforts de réforme.

Pendant la dernière Pâques, les détenus confiés à ma charge ont pu observer les huit jours de cette fête importante, toutes facilités leur ayant été données à cette fin.

Un jour, j'ai célébré le “service de Pâques domestique” rassemblant mes fidèles autour de la table suivant les lois du rite juif. Ce service n'a jamais été célébré auparavant dans aucune prison du Dominion, quoiqu'il l'ait été assez souvent ces dernières années dans les prisons des autres pays où les juifs ont le malheur d'être enfermés. Les prisonniers m'ont exprimé leur reconnaissance dans une lettre de remerciement que vous avez lue.

La santé de mes hommes a été bonne; un seul d'entre eux a passé quelques jours à l'hôpital où je l'ai visité.

La conférence des préfets suggérée dans votre dernier rapport serait une source de grand bien. Si elle a lieu, ne serait-il pas possible d'y inviter aussi les aumôniers afin de rendre la discipline uniforme dans les institutions dont vous avez la surveillance.

Je ne puis terminer ce rapport sans porter le fait suivant à votre connaissance :

L'un des détenus confiés à ma charge est entré au pénitencier sous un autre nom, ne voulant pas que ses amis apprennent qu'il était en difficultés. Dès qu'il fut amené devant moi, je le reconnus. Lui ayant demandé s'il voulait voir ses parents, il me répondit que oui. Le préfet lui permit de leur écrire, mais il ne reçut aucune réponse. Je

Ministère de la Justice.

vis alors ses parents et je suis heureux de dire que ce malheureux et sa famille sont maintenant réconciliés. Ainsi, grâce à l'administration, ce jeune homme a repris courage et ne s'est pas endurci dans le crime.

Qu'il me soit permis de remercier le préfet et ses officiers pour leur constante bienveillance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. VELD,

Rabbin, aumônier juif.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

DORCHESTER, 1^{er} juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport comme aumônier protestant du pénitencier de Dorchester, pour l'exercice clos le 30 juin 1897. Ce jour là, il y avait 114 détenus sous ma charge contre 117 à la date correspondante de l'exercice précédent.

Deux des prisonniers sont morts pendant l'année et leurs corps ont été inhumés, avec les cérémonies religieuses, dans le cimetière de l'institution.

Dans mon rapport de l'année dernière, je faisais mention de la réannexion de la prison des femmes à ce pénitencier, avec madame Bartlet comme directrice. Outre le service ordinaire du dimanche, j'ai donné à ces femmes, sous la surveillance immédiate de la directrice, l'instruction sur le catéchisme et la Bible.

Je suis heureux de dire que les exercices de la "Société de prières du pénitencier de Dorchester" sont toujours bien suivis. Trente-trois pour cent des détenus sous mes soins y ont assisté. Comme dans tous les actes des hommes, il peut y avoir dans cette conduite des prisonniers de bons et de mauvais motifs ; mais néanmoins, je ne doute pas que l'effet général soit satisfaisant. Je puis en dire autant de la classe de bible.

Les services du dimanche ont été donnés sans interruption pendant l'exercice et ont été suivis avec une attention respectueuse par les détenus qui semblaient boire mes paroles ; on ne pourrait en dire autant de la plupart des assemblées religieuses.

Je dois admettre, monsieur, que votre conseil de donner plus souvent de cette musique qui sert d'accompagnement aux "*Moody and Sankey's Gospel Songs*" a eu pour résultat de faire chanter les détenus avec plus d'ensemble et d'entraîn que lorsque nous suivions la musique d'accompagnement des "*Hymns Ancient and Modern.*" Comme notre but est de donner de l'intérêt au culte public, nous devons être satisfaits.

La bibliothèque, qui a besoin de nouveaux livres, continue d'être bien tenue par mon confrère aumônier et moi-même.

J'ai eu occasion de parler, dans mon dernier rapport, de paquets de livres salis et déchirés envoyés par des amis bien intentionnés des détenus. Je suis bien aise de dire que nous avons été plus heureux cette année ; nous avons reçu de madame J. Brydow, Jack, de Fredricton, un paquet de "*tracts*" et de brochures neufs et utiles. D'autres dons de ce genre seront reçus avec reconnaissance. Le désir des prisonniers d'avoir de la littérature de ce genre démontre qu'ils font de sincères efforts pour s'améliorer et apprendre à mieux faire.

Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai la plus cordiale coopération de tout le personnel dans l'accomplissement de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. ROY CAMPBELL,

Aumônier protestant.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

DORCHESTER, 1^{er} août 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport comme aumônier catholique de ce pénitencier, pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

A la fin de l'exercice, il y avait 84 détenus inscrits sur mon registre, dont 82 hommes et 2 femmes, contre 75 pour les douze mois précédents. C'est le plus grand nombre que l'aumônier catholique ait jamais eu à administrer. Deux sont morts pendant l'année.

Sauf quelques rares exceptions, la conduite générale des prisonniers pendant la célébration de la sainte messe a été très bonne.

J'ai été surpris d'apprendre par les autorités de l'institution que dorénavant le ministère ne fournirait plus de catéchismes pour les détenus confiés à ma charge. Je ne puis ne pas attirer votre attention sur ce fait, vu que le faible traitement que je reçois pour mon ministère ne me permet pas de faire la dépense qu'entraîne cette décision du ministère.

Je trouve que la classe de catéchisme est un puissant accessoire au service du dimanche dans la réforme du caractère et des mœurs des prisonniers. Pendant le service du dimanche et le sermon nous ne pouvons nous adresser à eux qu'en général, tandis que pendant la classe de catéchisme, nous avons occasion de faire appel plus directement à chaque individu et d'employer des moyens d'instruction spirituelle dont on ne peut se servir dans un sermon.

Ces classes de catéchisme ont toujours été bien fréquentées et les détenus y prennent un intérêt réel. Pour cette raison, quoique privé de l'allocation pour l'achat des livres, je me crois obligé de continuer ces classes à mes propres frais jusqu'à ce que le ministère reconnaisse la justice de mes observations sur ce sujet.

Je regrette aussi le changement que l'on a introduit dans les bibliothèques. Jusqu'ici les détenus avaient toujours eu le privilège d'avoir à leur usage une collection de livres répondant à leur croyance. Mais on a aujourd'hui établi une bibliothèque générale renfermant des livres n'ayant rapport à aucune religion. Je considère que c'est un changement pour le pire dans l'œuvre de la réforme du caractère des malheureux qui sont confiés à ma charge. Je partage entièrement l'opinion avancée par le révérend Herbert H. Gowen, aumônier protestant du pénitencier de New-Westminster, dans son rapport en date du 10 juillet 1896 :—“ L'ancien système d'avoir deux bibliothèques séparées, une protestante et une catholique, a été abandonné durant l'exercice en faveur d'une bibliothèque générale d'où sont exclus les livres ayant une tendance religieuse. Ce système a plusieurs avantages, mais paraît être de nature à priver les aumôniers du pouvoir de mettre entre les mains des détenus des livres enseignant des vérités religieuses définies, d'autant que peu de livres religieux de quelque valeur sont écrits au point de vue d'une opinion neutre.”

En terminant ce rapport, je dois offrir mes remerciements sincères au préfet et aux officiers de l'institution pour leur constante bienveillance et l'appui qu'ils m'ont donné dans l'accomplissement de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. D. CORMIER,

Aumônier catholique.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

MONTAGNE-DE-PIERRE, 8 janvier, 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Nombre des détenus restant le 1 ^{er} juillet 1896.	63
Admis pendant l'exercice.	15
Total.	78

Dix-huit (18) ont été libérés pendant l'année à l'expiration de leur peine, un (1) s'est suicidé, un (1) a été gracié, total : 20, laissant le 30 juin 58 détenus entrés sur le registre, soit une diminution de 5 sur l'année précédente.

Le tableau suivant indique la religion des détenus, d'après leur propre déclaration à leur entrée au pénitencier :—

Anglicans.	26
Méthodiste.	14
Adventistes.	1
Armée du salut.	1
Luthériens.	2
Presbytériens.	14
	58

Pendant l'exercice, les services ont eu lieu et les visites ont été faites aussi souvent que possible. Je regrette que des arrangements ne puissent être faits pour avoir un second service du dimanche, ou une classe de bible. Un adulte a été baptisé pendant l'année ; la cérémonie a été très imposante. Le service de la sainte communion a été célébré huit fois pendant l'exercice et six détenus, en moyenne, y ont pris part. Sa Grâce l'archevêque de *Rupert's Land*, Primat de tout le Canada, nous a fait une visite officielle en mai pour donner la confirmation. Huit détenus ont été présentés à Sa Grandeur qui leur a imposé les mains. La cérémonie a été très belle et les adresses ont été écoutées avec une grande attention.

A propos des services tenus dans notre chapelle, je dois dire que la musique est bonne. On pourrait certainement l'améliorer de beaucoup avec des pratiques plus fréquentes qu'aujourd'hui. Une heure par semaine consacrée à ces pratiques serait d'un avantage incalculable pour les hommes, et contribuerait à rehausser les beautés des cérémonies.

Je suis entièrement convaincu qu'il est nécessaire d'user de moyens plus directs pour procurer à chacun des détenus l'avantage d'une instruction morale fondée sur la Sainte Ecriture. A cette fin, j'espère sincèrement que l'on rétablira la règle, longtemps en usage, permettant aux aumôniers de voir les détenus dans leur cellule respective aussi souvent qu'ils le voudront.

L'école est toujours fréquentée avec intérêt et donne l'instruction primaire aux détenus qui en ont le plus besoin. M. Beaupré continue à recevoir des détenus compétents et fidèles qui agissent comme surveillants une aide importante qu'ils lui donnent avec plaisir. Aucune école ne peut surpasser celle-ci pour l'ordre et l'attention des élèves à l'étude.

Il y a eu pendant l'exercice un cas de mort violente, savoir : un suicide. Ce malheureux était atteint d'aliénation mentale. Trois autres détenus dans le même état sont actuellement à l'infirmerie. Il est sincèrement à espérer que des mesures seront bientôt prises pour les envoyer à l'asile provincial ou ailleurs.

Je dois remercier tous les officiers pour la bienveillance avec laquelle ils m'ont aidé à remplir mes fonctions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ARTHUR W. GOULDING,

Aumônier protestant.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NEW-WESTMINISTER, C.-B., juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport comme aumônier protestant de cette institution pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

N'ayant assumé les fonctions d'aumônier que le 1^{er} janvier dernier je dois demander votre indulgence parce que mon rapport contient moins de renseignements que ceux de mes prédécesseurs. J'ai actuellement sous ma charge 67 détenus : 3 sauvages, 4 métis, 3 hommes de couleur, 9 chinois, et des blancs. Un service spécial est donné pour les chinois par des missionnaires compétents parlant leur langue.

La plupart des détenus prennent beaucoup intérêt aux services donnés le dimanche et les jours de semaine, et les suivent avec la plus grande attention. La musique est sous la direction de l'instructeur Disney qui touche l'orgue, et le gardien McKee, qui joue la clarinette. Je suis grandement redevable à ces officiers non seulement pour l'aide qu'ils me donnent le dimanche, mais aussi pour le temps qu'ils consacrent aux pratiques du samedi midi et à l'enseignement du chœur de chant.

Nous avons malheureusement à l'heure qu'il est de très jeunes détenus dans le pénitencier ; l'un deux vient d'avoir quinze ans. Je me propose de faire pour eux une classe d'instruction religieuse le dimanche après-midi. Je suis approuvé en cela par le préfet. Le dimanche, après le service régulier, je vois chaque détenu séparément dans la chapelle ; je puis ainsi me rapprocher d'eux davantage. Je crois qu'il résultera un grand bien de ces conversations particulières ; quelques-uns des détenus semblent être accablés et désirent ardemment me confier leurs embarras.

La belle bibliothèque qui a été pourvue cette année d'excellents ouvrages est très appréciée par les détenus les plus intelligents. Une bibliothèque générale peut avoir ses avantages, cependant il serait bon que les aumôniers pussent mettre entre les mains des prisonniers des livres d'un caractère religieux plus défini que ceux que l'on trouve dans une bibliothèque générale. L'école, sous la direction de M. Carroll, fait une bonne œuvre ; un certain nombre de sauvages et de chinois y reçoivent une instruction élémentaire, et quelques blancs font des progrès raisonnables en arithmétique.

Je dois ici reconnaître que le préfet et tous les officiers m'ont toujours prêté leur assistance dans l'accomplissement de mes devoirs. Je crois que plusieurs des détenus ont été rendus meilleurs par la discipline ferme, mais juste, de l'institution ainsi que par l'instruction religieuse qu'ils y ont reçue. Plusieurs me l'ont dit à leur sortie du pénitencier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS SCOULER,

Aumônier protestant.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

Ministère de la Justice.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 1^{er} juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Le 1^{er} juillet 1896, l'aumônier catholique avait sous sa charge 33 détenus ; 13 ont été libérés depuis et 11 nouveaux ont été admis. J'ai donc à donner mon ministère à 31 prisonniers.

En entrant en fonctions comme aumônier, mon premier soin a été de me faire connaître des détenus et, autant que possible, à étudier à fond l'état de chacun, afin d'être en mesure d'apporter les remèdes nécessaires. Je constatai bientôt que c'est le vice de l'ivrognerie qui a amené plusieurs de ces malheureux au pénitencier, et que l'ignorance en matière religieuse est la cause la plus générale des crimes et de l'ivrognerie elle-même.

Mes efforts consistent donc à instruire les prisonniers dans la religion, à leur inculquer les notions du bien et du mal, des récompenses et des punitions.

Je trouve que le meilleur moyen de réussir dans l'œuvre de mon ministère c'est, lorsque les instructions données en commun sont terminées, de prendre chaque détenu séparément pour le conseiller, l'encourager, le consoler ; en un mot de réveiller la nature meilleure qui est en lui et de l'amener à comprendre qu'il est un être raisonnable et un chrétien et que conséquemment il devrait se conduire comme tel.

Ce mode d'instruction développe les hautes facultés de l'homme et prépare la voie à l'entraînement moral et religieux. L'école, sous la direction de M. W. Carroll, aide beaucoup à la réforme des prisonniers.

Relativement au nouveau système adopté pour la bibliothèque, je partage entièrement l'opinion émise par l'ex-aumônier, le révérend M. Gowen, qui dit dans son rapport de l'année dernière : "Ce système a plusieurs avantages mais paraît être de nature à priver les aumôniers du pouvoir de mettre entre les mains des détenus des livres enseignant des vérités religieuses définies, d'autant que peu de livres religieux de quelque valeur sont écrits au point de vue d'une opinion neutre."

Comme je l'ai dit ci-dessus, l'ignorance en matières religieuses est la principale cause des crimes ; c'est donc une vérité religieuse définie qu'il faut appliquer comme remède.

J'ai sous ma charge quelques sauvages dont plusieurs peuvent parler et lire l'anglais ; néanmoins, pour eux en particulier, il n'est pas de meilleur véhicule que leur propre langue pour porter la vérité dans leur esprit. Je suis heureux que l'on ait permis d'acheter pour leur usage des livres de prières écrits dans leur langue maternelle.

Je n'insisterai pas sur l'à propos de séparer les jeunes délinquants des vieux criminels ; dans votre rapport général, vous faites voir clairement quel tort est fait aux jeunes détenus lorsqu'ils sont condamnés à passer des années à côté d'hommes dénués de tous principes de morale.

Prenant en considération la catégorie d'hommes formant la population d'un pénitencier, je suis content de ceux qui sont sous mes soins, à l'exception de quelques-uns dont la conduite extérieure est bonne mais qui refusent de se rendre à mes prières. Je puis dire que tous sont désireux de bien faire et d'éviter une rechute.

Je n'ai que des éloges à faire aux fonctionnaires avec qui je suis venu en contact. J'offre mes plus sincères remerciements au préfet et au sous-préfet, ainsi qu'à tous les autres officiers de l'institution.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. M. FAYARD, O.M.I.,

Aumônier catholique.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

RELIGION.

KINGSTON.

	Nombre.		Nombre.
Catholiques	204	Quaker	1
Anglicans	153	Disciple	1
Méthodistes	135	Armée du Salut	1
Presbytériens	70	Mennonite	1
Baptistes	36	Inconnue	2
Luthériens	6		
Science chrétienne	1	Total	611

SAINT-VINCENT DE PAUL.

Catholiques	316	Congrégationnaliste	1
Anglicans	52	Unitarien	1
Méthodistes	9	Universaliste	1
Presbytériens	6	Protestant français	1
Juifs	5	Sans religion	1
Luthériens	2		
Baptistes	1	Total	396

DORCHESTER.

Catholiques	84	Méthodistes	16
Baptistes	40	Inconnue	1
Anglicans	38		
Presbytériens	19	Total	198

MANITOBA.

Catholiques	19	Luthériens	2
Anglicans	26	Presbytériens	14
Méthodistes	14		
Adventiste	1	Total	77
Armée du Salut	1		

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Catholiques	33	Episcopalien réformé	1
Episcopaliens	23	Armée du Salut	1
Presbytériens	11	Bouddhistes	9
Méthodistes	13		
Baptistes	3	Total	100
Luthériens	6		

ANNEXE E

RAPPORTS DES INSTITUTEURS

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

PORTSMOUTH, Ont., 1^{er} juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon second rapport annuel sur l'école attachée à ce pénitencier, pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Depuis que le système des repas en commun a été aboli et que l'on a inauguré celui de servir les détenus dans leurs cellules, l'assistance à l'école pendant l'heure du midi s'est limitée à vingt.

Dix de ceux-ci apprennent pendant le soir à écrire et à compter, et les dix plus ignorants à lire et à épeler. Le soir on fait la classe à vingt-cinq autres dans leurs cellules et on surveille en même temps le travail des élèves du midi qui couchent sur la même rangée.

Nous remarquons chaque mois un progrès sensible, et les élèves paraissent se rendre parfaitement compte des avantages d'une éducation même élémentaire.

Le privilège d'assister à l'école assure la bonne conduite, et la discipline est strictement observée.

Le nombre total des élèves sur le registres est de 45 et la moyenne quotidienne de présence donne le même chiffre.

M. Thompson, l'assistant instituteur, a rempli ses devoirs de la manière la plus satisfaisante.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. A. GUNN,
Instituteur.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 30 juin 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon quinzième rapport annuel sur l'école, la bibliothèque catholique et le département de reliure, pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Soixante et trois détenus ont été admis à l'école pendant l'exercice et la moyenne de présence quotidienne a été de quarante.

L'école a été fréquentée par 104 élèves, distribués comme suit :—

Elèves français ayant appris le français.....	49
“ “ “ l'anglais.....	21
Elèves anglais “ “.....	11
“ “ “ le français.....	23

L'ouvrage fait en dehors du pénitencier, comme les travaux à la maçonnerie et à la carrière, explique la diminution de 18 sur le chiffre du rapport précédent.

Je n'ai pas à me plaindre de la conduite des élèves à l'école. Quelques-uns d'entre eux ont fait des progrès considérables, surtout les commençants qui semblent prendre plus d'intérêt à l'école.

La bibliothèque catholique est en bon état et grandement appréciée par les détenus. Le département de reliure aussi fonctionne bien.

Je désire exprimer mes sincères remerciements au chapelain et aux officiers supérieurs pour leur bienveillance à m'aider dans l'accomplissement de mes devoirs.

Je demeure, cher monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. T. DORAIS,

Instituteur.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

DORCHESTER, N.-B., 25 août 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel comme instituteur, pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

La moyenne de l'assistance quotidienne pendant l'année a été de 54.25, soit bien près de trente pour cent du nombre total des prisonniers. Le nombre le plus grand d'élèves enregistrés en un mois a été de 71. Pendant l'exercice, 110 des prisonniers ont, dans un temps ou dans un autre, profité du privilège de fréquenter l'école.

Je crois que la grande majorité d'entre eux venait à la classe dans le seul but d'améliorer leur éducation; je suis persuadé que chaque fois qu'ils manifestent ce désir, on constate des progrès marqués après une assistance à l'école de quelques semaines ou quelques mois.

Quoique je fasse tous les efforts possibles pour faire étudier à tous les élèves les trois matières prescrites, savoir: la lecture, l'écriture et l'arithmétique, j'en rencontre souvent qui semblent n'avoir aucune aptitude pour l'un ou l'autre des sujets et qui désirent consacrer tout leur temps exclusivement à l'étude d'une ou de deux de ces matières. Il en est surtout ainsi pour l'arithmétique. Plusieurs des élèves qui font des progrès satisfaisants dans la lecture et l'écriture, ne peuvent obtenir le moindre succès avec la table de multiplication. Si, après les avoir aidés de tout mon pouvoir, ils ne parviennent pas à réussir, je leur permets de prendre les matières pour lesquelles ils ont le plus d'aptitude. Ceci est certainement de nature à me donner un surcroît de travail dans l'arrangement des différentes classes, mais je crois obtenir ainsi de meilleurs résultats qu'en astreignant les élèves à faire des études pour lesquelles ils n'ont aucun goût.

La conduite des prisonniers pendant l'heure de classe est généralement aussi bonne que je puis la désirer. Ils perdent quelquefois le privilège d'assister aux classes pendant une saison par suite de mauvaise conduite ailleurs; mais je suis rarement obligé de renvoyer un élève pour mauvaise tenue à l'école.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN A. GRAY,

Instituteur.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

MONTAGNE-DE-PIERRE, 4 août 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel comme instituteur et bibliothécaire de cette institution, pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Trente-trois détenus ont été admis à l'école pendant l'exercice, et la moyenne de la présence quotidienne a été de près de 14.

Je suis bien satisfait des progrès faits par la plupart des élèves et, comme par le passé, leur tenue à l'école a été très bonne.

Les bibliothèques sont en assez bon ordre à l'heure qu'il est, mais plusieurs des livres sont tellement usés qu'ils ne peuvent plus être réparés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. O. BEAUPRÉ,

Instituteur.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NEW-WESTMINSTER, 1^{er} juillet 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon second rapport annuel sur l'école attachée à ce pénitencier, pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Dix-huit détenus ont été admis à l'école pendant l'exercice et la moyenne de la présence quotidienne a été de 26.28.

Nationalité des élèves : blancs, 13 ; sauvages, 11 ; métis, 2 ; chinois, 2 ; nègre, 1.

Je suis heureux de pouvoir déclarer que la plupart des élèves qui ont fréquenté l'école pendant le dernier exercice ont fait des progrès satisfaisants. Ils profitent de toutes les occasions qui leur sont offertes de s'améliorer, en se montrant attentifs à l'école et en étudiant dans leurs cellules.

En terminant, je dois remercier le préfet et les aumôniers de leur bienveillance à mon égard dans l'accomplissement de mes fonctions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. J. CARROLL,

Instituteur.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

ÉDUCATION.

KINGSTON.

—	Nombre.	—	Nombre.
Sachant lire et écrire.....	426	Ne sachant ni lire ni écrire.....	100
Sachant lire seulement.....	85		
		Total.....	611

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Sachant lire et écrire.....	292	Sachant lire seulement.....	21
Ne sachant pas lire.....	83	Total.....	396

DORCHENTER.

Ne sachant ni lire ni écrire.....	16	Sachant lire et écrire.....	157
Sachant lire seulement.....	25	Total.....	198

MANITOBA.

Sachant lire et écrire.....	63	Ne sachant ni lire ni écrire.....	5
Sachant lire seulement.....	9	Total.....	77

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Sachant lire et écrire.....	69	Peut lire et écrire l'italien seulement..	1
Ne sachant ni lire ni écrire.....	29	Total.....	100
Sachant lire seulement.....	1		

BIBLIOTHÈQUES.

KINGSTON.

Etat donnant le nombre de volumes à la bibliothèque générale, le nombre de détenus qui s'en sont servi, le nombre de volumes sortis pendant l'exercice, et le nombre de ceux qu'on y a ajoutés :—

Nombre de volumes au commencement de l'exercice.....	3,850
do do ajoutés depuis.....	196
Total.....	<u>4,046</u>
Nombre des détenus se servant de la bibliothèque.....	498
do des volumes sortis.....	19,780
Nombre de volumes sortis (fiction).....	14,862
do do do (divers).....	4,918
Total.....	<u>19,780</u>

Ministère de la Justice.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE, EXERCICE 1896-97.

Nombre de volumes à la bibliothèque.....	1,984
do do ajoutés pendant l'exercice	22
Dépenses totales, etc., etc	\$30
Nombre de volumes gardés en magasin sur l'achat de 1895-96, 120 volumes.....	\$60
Nombre des détenus qui ont pris des livres.....	240
do des livres sortis pendant l'exercice.....	24,960

ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE PROTESTANTE, EXERCICE 1896-97.

Nombre de volumes à la bibliothèque....	1,147
do do ajoutés pendant l'exercice.....	58
Dépenses totales, etc.....	\$27.80
Nombre des détenus se servant des livres.....	70
do des livres sortis pendant l'exercice.....	5,460

J. T. DORAIS,

Bibliothécaire.

DORCHESTER.

ÉTAT de la bibliothèque, exercice clos le 30 juin 1897.

	Total des volumes à la bibliothèque.	Volumes ajoutés pendant l'exercice.	Nombre des détenus qui ont pris des livres.	Nombre total de livres sortis pendant l'exercice.
Bibliothèque générale.....	594	10	137	7,124
do protestante.....	112	30	780
do catholique	289	2	42	1,092
	995	12	209	8,996

JOHN A. GRAY,

Bibliothécaire.

MANITOBA.

ETAT donnant le nombre et la valeur des volumes aux bibliothèques protestante, catholique et générale respectivement; le nombre de ceux condamnés comme hors de service ou ajoutés, ainsi que le nombre des détenus qui se sont servi des livres de chaque bibliothèque et le nombre des livres sortis.

	Protestante.		Catholique.		Générale.		Total.	
	Nombre de volumes.	Valeur.	Nombre de volumes.	Valeur.	Nombre de volumes.	Valeur.	Nombre de volumes.	Valeur.
		\$ c.		\$ c.		\$ c.		\$ c.
Nombre de volumes au commencement de l'exercice	426	454 15	249	373 50	114	118 45	789	946 10
“ cond. comme hors d'usage pend. “	2	2 10	2	2 10
“ ajoutés “	2	1 50	2	1 50
“ restant le 1er juillet 1897.....	414	452 05	373 50	116	119 95	789	945 50
Nombre des détenus qui se sont servi des livres....	71	18	89	178
“ livres sortis.....	2,933	291	947	4,171

J. O. BEAUPRÉ,

Bibliothécaire.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

ETAT des bibliothèques pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

	Nombre total de volumes à la bibliothèque.	Nombre de volumes ajoutés pendant l'exercice.	Nombre de détenus qui se sont servi des livres.	Nombre de livres sortis pendant l'exercice.
Bibliothèque générale.....	640	207	88	6,760
“ protestante.....	354	4	140
“ catholique.....	156	31	411

H. McKEE,

Bibliothécaire.

Ministère de la Justice.

ANNEXE F

RAPPORTS DES DIRECTRICES.

Ministère de la Justice.

KINGSTON.

PORTSMOUTH, 30 juin 1897.

MONSIEUR,—En vous présentant mon rapport annuel pour l'exercice qui vient de finir, je suis heureuse de dire que tout a été à ma satisfaction dans le département soumis à ma direction, si j'en excepte cependant la conduite des folles qui sont une source d'ennuis continuels pour tout le personnel de l'institution. Au commencement de l'exercice, il y avait du pénitencier 26 femmes ; 10 ont été libérées et 12 ont été reçues, ce qui porte à 28 le nombre actuel des détenues.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Respectueusement votre,

R. A. FAHEY,

Directrice.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

RELEVÉ de l'ouvrage fait à la prison des femmes, pendant l'exercice clos le 30 juin 1897.

Nombre d'articles.	Articles confectionnés.	Journées d'ouvrage.	Valeur de la journée.	Montant.	Total.
			\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Pour la prison des hommes.</i>					
156	Chemises blanches.....	156	0 30	46 80	
441	" de flanelle.....	441		132 50	
442	" de nuit.....	442		132 60	
2,382	Essuie-mains.....	238		71 40	
165	Mouchoirs.....	16		4 80	
669	Taies d'oreillers.....	111		33 30	
480	Paires de caleçons.....	480		144 00	
488	Draps de lit.....	109		32 70	
297	Chaussettes de laine, paires.....	297		89 10	
200	Mitaines, paires.....	200		60 00	
306	Matelas ".....	102		30 60	
140	Manches ".....	13		3 90	
11	Barber's cloths.....	2		0 60	
10,425	Chaussettes rac. p. la prison des h. à 12c. la d.....			104 28	
				886 38	
<i>Prison des femmes.</i>					
10	Couture, tricotage, lavage, cuisine.....	3,130	0 30	939 00	
<i>Contrat du gouvernement.</i>					
175	Chemises.....	175	0 30	52 50	
	Ouvrage pour la prison des femmes.....			34 20	
				88 70	
					1,912 08

RELEVÉ de l'ouvrage fait pour la prison des femmes pendant l'exercice clos
le 30 juin 1897.

Nombre d'articles.	Articles confectionnés.	Journées d'ouvrage.	Valeur de la journée.		Montant.		Total.	
			\$	c.	\$	c.	\$	c.
11	Paires de bas	11	0	30	3	30		
33	Chemises	33	0	30	9	90		
16	Caleçons	16	0	30	4	80		
9	Draps	2	0	30	0	60		
19	Taies d'oreillers	3	0	30	0	90		
26	Essuie-mains	3	0	30	0	90		
12	Robes	12	0	30	3	60		
12	Bonnets	3	0	30	0	90		
29	Tabliers de couleur	9	0	30	2	70		
13	" blancs	4	0	30	1	20		
3	Caracos	2	0	30	0	60		
10	Corsages	10	0	30	3	00		
5	Manches	2	0	30	0	60		
18	Mouchoirs	3	0	30	0	90		
4	Poches	1	0	30	0	30		
								34 20

Ministère de la Justice.

DORCHESTER.

DORCHESTER, 30 juin 1897.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur l'ouvrage fait dans mon département durant l'exercice qui vient de finir.

Le travail des femmes a été très bon.

Deux femmes ont été admises pendant l'année, et une a été libérée.

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur,

Votre obéissante servante,

C. A. BARTLETT,

Directrice.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

RELEVÉ de l'ouvrage fait à la prison des femmes pendant l'exercice clos le 30 juin 1897.

Nombre d'articles.	Articles confectionnés.	Journées d'ouvrage.	Valeur de la journée.	Montant.	Total.
	<i>Pour la prison des hommes.</i>		\$ c.	\$ c.	\$ c.
839	Chemises raccommodées.....	156	0 30	46 80	
941	Caleçons raccommodés.....	160	0 30	48 00	
2,038	Chaussettes raccommodées.....	340	0 30	102 00	196 80
	<i>Pour la prison des femmes.</i>				
6	Robes.....	6	0 30	1 80	
18	Tabliers.....	9	0 30	2 70	
9	Jupons.....	7	0 30	2 10	
8	Paires de caleçons.....	4	0 30	1 20	
10	Mouchoirs.....	1	0 30	0 30	
8	Chemises.....	8	0 30	2 40	
18	Paires de bas.....	18	0 30	5 40	
9	Draps de lit.....	2	0 30	0 60	
8	Taies d'oreillers.....	4	0 30	1 20	
12	Essuie-mains.....	1	0 30	0 30	18 00
.....	Lavage, etc.....	730	0 30	219 00	219 00
					433 80

ANNEXE G

STATISTIQUES CRIMINELLES

Ministère de la Justice

KINGSTON.

MOUVEMENTS des détenus, depuis minuit le 30 juin 1896 jusqu'au 30 juin 1897.

Restant le 30 juin 1896.....	605
Reçus depuis :—	
Des prisons communes.....	186
Par transfert.....	9
	800
Libérés :	
A l'expiration de leur peine.....	149
Graciés.....	25
Suicide.....	1
Décédés.....	8
Evadés.....	2
Transférés à Saint-Vincent de Paul.....	2
Changés de prison par ordre de la cour.....	2
	189
Restant le 30 juin 1897 (dont 28 femmes).....	611

SAINT-VINCENT DE PAUL.

MOUVEMENT des détenus.

	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Restant, à minuit, le 30 juin 1896.....				383		383
Reçus depuis, des prisons communes.....	147	6	153			
" du pénitencier de Kingston.....	2		2	149	6	155
				532	6	538
Libérés depuis :						
A l'expiration de leur peine.....	114		114			
Graciés.....	17		17			
Transférés au pénitencier de Kingston.....	3	6	9			
Décédés.....	2		2			
				136	6	142
Restant, à minuit, le 30 juin 1897.....				396		396

DORCHESTER.

MOUVEMENT des détenus.

	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Au pénitencier, le 30 juin 1896.....	188	4	192			
Reçus depuis, des prisons communes.....	71	2	73			
do do militaires.....	5	5	264	6	270
Libérés :—						
A l'expiration de leur peine.....	61	1	62			
Graciés.....	6	6			
Décédés.....	4	4	71	1	72
Au pénitencier, le 30 juin 1897.....				193	5	198

MANITOBA.

MOUVEMENT des détenus.

Au pénitencier, le 30 juin 1896.....	80
Reçus depuis.....	25
	— 105
Libérés :	
A l'expiration de leur peine.....	25
Décédé.....	1
Graciés.....	2
	— 28
Au pénitencier, le 30 juin 1897.....	77

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

MOUVEMENT des détenus.

Au pénitencier, le 30 juin 1896.....	101
Reçus depuis, des prisons communes.....	36
	— 137
Libérés à l'expiration de leur peine.....	31
Graciés.....	6
	— 37
Au pénitencier, le 30 juin 1897.....	100

Ministère de la Justice.

KINGSTON.

ÉTAT COMPARATIF du mouvement des détenus, pendant la décade antérieure au 30 juin 1897.

EXERCICES.	ENTRÉS.										SORTIS.										Restant à la fin de l'exercice.		Moyenne quotidienne.									
	Prisons communes.					Autres pénitenciers.					Repris.					Total.								Hommes.	Femmes.							
	Hommes.		Femmes.		Hommes.		Femmes.		Hommes.		Femmes.		Hommes.		Femmes.		Hommes.		Femmes.		Total.											
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Hommes.		Femmes.	Total.							
1887-88.	145	10	4	149	10	159	143	13	22	...	2	...	1	4	...	2	...	2	174	13	187	501	25	526	553 ^{3/8}	
1888-89.	176	7	3	3	179	10	189	126	4	17	1	1	6	1	1	...	1	151	6	157	530	24	554	552	
1889-90.	175	4	5	4	180	8	188	113	6	17	5	3	7	1	6	...	6	146	12	158	565	21	586	577 ^{3/8}	
1890-91.	154	10	1	4	1	...	156	14	170	126	9	17	1	5	8	1	2	...	2	158	11	169	562	24	586	577	
1891-92.	108	2	...	6	108	8	116	121	2	32	2	1	1	8	1	2	...	2	164	6	170	506	26	532	562 ^{3/8}
1892-93.	101	1	6	10	107	11	118	137	3	17	1	3	7	165	4	169	448	33	481	513 ^{3/8}	
1893-94.	165	4	1	3	166	7	173	121	7	14	...	3	1	14	152	8	160	462	32	494	472 ^{3/8}	
1894-95.	153	5	7	5	160	10	170	95	12	19	3	6	6	...	2	2	1	129	15	144	493	27	520	510 ^{1/8}	
1895-96.	218	4	3	5	221	9	230	104	10	25	5	...	1	135	10	145	579	26	605	550 ^{3/8}	
1896-97.	180	6	3	6	183	12	195	139	10	25	8	...	2	2	2	179	10	189	583	28	611	612 ^{1/8}	

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Etat comparatif du mouvement des détenus, pendant la décade antérieure au 30 juin 1897.

EXERCICES.	ENTRÉS.										SORTIS.						Restant à 12 p.m. le 30 juin.	Moyenne quotidienne			
	Prisons communes.			Maison de réformation.	Repris.	Total.			Expédition de peine.	Grâces.	Envoys à l'asile.	Évasions.	Décès.	Autres pénitenciers.		Transférés par ordre de la cour.			Total.		
	Hommes.	Femmes.	Total.			Hommes.	Femmes.	Total.						Hommes.	Femmes.				Hommes.	Femmes.	Hommes.
1887-88.....	106	2	108	1	107	2	109	94	11	1	2	3	2	2	111	2	113	276	276	269½	
1888-89.....	132	2	134	132	2	134	71	7	5	3	2	86	2	88	322	322	298		
1889-90.....	119	4	123	1	120	4	124	89	4	2	1	4	4	100	4	104	342	342	337		
1890-91.....	130	6	136	130	6	136	112	6	4	6	122	6	128	350	350	343½		
1891-92.....	138	1	139	138	1	139	104	9	1	1	114	1	115	374	374	353		
1892-93.....	99	6	105	99	6	105	84	10	3	2	6	99	6	105	374	374	380		
1893-94.....	131	2	133	1	132	2	134	131	12	1	2	1	2	147	2	149	359	359	358		
1894-95.....	150	2	152	150	2	152	96	13	3	1	2	113	2	115	396	396	376		
1895-96.....	115	5	120	115	5	120	114	10	1	3	5	128	5	133	383	383	397		
1896-97.....	149	6	155	149	6	155	114	17	2	3	6	135	6	142	396	396	379		

DORCHESTER.

Etat comparatif du mouvement des détenus, pendant la décade antérieure au 30 juin 1897.

EXERCICES.	ENTRÉS.			SORTIS.										Restant à la fin de l'exercice.			Moyenne quotidienne.	
	Hommes.	Femmes.	Total.	Expiration de peine.		Grâces.	Décès.	Évasions.	Pénitencier de Kingston.		Total.		Hommes.	Femmes.	Total.			
				Hommes.	Femmes.				Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.						
1887-88	50	3	53	28	..	14	2	2	1	2	2	47	2	49	156	1	157	154
1888-89	51	1	53	33	..	8	4	2	45	2	47	162	..	162	149 ⁴	
1889-90	70	2	72	33	..	22	1	1	1	2	58	2	60	174	..	174	173	
1890-91	46	2	48	41	..	9	1	2	51	2	53	169	..	169	175	
1891-92	72	4	76	54	..	13	1	1	..	4	69	4	73	172	..	172	170	
1892-93	66	4	70	40	..	20	1	3	61	3	64	177	1	178	175	
1893-94	62	1	63	37	..	16	1	1	54	1	55	185	1	186	179	
1894-95	75	3	78	50	..	29	8	..	7	3	94	3	97	166	1	167	180	
1895-96	77	3	80	37	..	16	2	55	..	55	188	4	192	181	
1896-97	76	2	78	61	1	6	4	71	1	72	193	5	198	188 ⁴	

MANITOBA.

MOUVEMENT des détenus, pendant la décade antérieure au 30 juin 1897.

DATE.	ADMIS.			Transférés à Kingston.	SORTIS.				Total, sortis.	Total, restant.	Observations.			
	Hommes.	Femmes.	Total.		Expération de la sentence.	Graciés.		Décès.				Révisions.		
						Hommes.	Femmes.							
30 juin 1887.....	15	98	28	2	1	81	67		
30 do 1888.....	18	85	14	4	1	19	66	
30 do 1889.....	34	100	23	2	1	1	27	73	
30 do 1890.....	27	1	101	*3	13	12	1	1	30	71	* Dont une femme.	
30 do 1891.....	34	2	107	+1	28	1	42	32	75	+ Une femme.	
30 do 1892.....	20	95	1	20	1	1	\$1	24	71	† L'un fut repris un an plus tard et envoyé au pénitencier de Kingston.	
30 do 1893.....	32	103	22	5	1	27	76	§ Repris 50 jours plus tard.	
30 do 1894.....	42	118	20	2	22	96	¶ 12 détenus reçus de la Colombie-Britannique.	
30 do 1895.....	14	110	28	2	30	80	
30 do 1896.....	25	105	25	2	1	28	77	Suicide par pendaison.	
30 do 1897.....

Ministère de la Justice.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

ETAT comparatif du mouvement des détenus, pendant la décade antérieure au 30 juin 1897.

Admis.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.
Sous caution par ordre de la cour.....			1							
Des prisons communes.....	24	44	18	33	20	38	39	37	33	36
Repris.....						1				
Totaux.....	24	45	18	33	20	39	39	37	33	36
SORTIS.										
A l'expiration de leur peine.....	30	18	25	33	15	20	13	29	28	31
Graciés.....	6	2	8	2	1	2	2	5	2	6
Peine réduite.....	1									
Décédés.....	3			1		1	1	1		
Admis à caution, par ordre de la cour	1									
Envoyés au pénitencier de Kingston.	4					1				
Evasions.....		2			2		1			
Transférés à l'asile provincial des aliénés.....							4			
Transférés au pénitencier de la Montagne-de-Pierre.....								12		
Totaux.....	45	22	33	36	18	24	21	47	30	37
Restant le 30 juin de chaque année, à minuit.....	68	91	76	73	75	90	108	98	101	100
Moyenne quotidienne.....	73 $\frac{1}{3}$	72 $\frac{1}{2}$	86 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{3}{4}$	73	84	99 $\frac{1}{3}$	102	97.3	99

Table with columns for name, marital status (Célibataire, Marié), date, profession (e.g., Cultivateur, Journalier), location (e.g., Ontario, Québec), religion (e.g., Catholique, Methodist), crime (e.g., Effraction, Meurtre), date of crime, and court/verdict (e.g., Cour de police, Assises, Perpétuité). Entries are listed for various individuals like Geo. Fitchet, A. Wannamaker, Alex. McLachlan, etc., with their respective details.

15	Patrick Currie	Célibataire.	23	Poseur d'ap. à v.	"	"	1	1	Québec	Catholique	Vol	15	"	2	"	"	"
15	Arthur Paquette	"	25	Cordonnier	"	"	1	1	Québec	"	"	15	"	2	"	"	"
15	John Berwick	"	21	Journalier	"	"	1	1	Etats-Unis	Anglican	Blessures avec intention.	15	"	3	"	"	"
15	Thomas Allan	"	23	"	"	"	1	1	Angleterre	"	Apporter en Canada des marchand. volées	15	"	4	"	"	"
15	Hernésigle Paquette	Marié.	52	Peintre	"	"	1	1	Québec	Catholique	Vol	15	"	5	"	"	"
15	Adolphe Choquette	Célibataire.	21	Poseur d'ap. à v.	"	"	1	1	"	"	"	15	"	3	"	C. A. Dugas	"
16	John Huddell	"	17	Electricien	"	"	1	1	"	"	"	15	"	5	"	"	"
18	Ulric Simard	"	20	Journalier	"	"	1	1	"	Québec	Effraction	17	"	2	"	Alexandre Chauveau	"
22	Florida Poulette	"	47	"	"	"	1	1	"	"	Parjure	30 nov.	"	2	"	"	"
22	Michel Joly	Marié.	13	Journalier	Non	Non	1	1	"	Montréal	Effraction	22 déc.	"	2	"	M. C. Desnoyers	"
23	Rosario Pepin	Célibataire.	18	"	Oui	Oui	1	1	"	"	Vol	22	"	2	"	"	"
23	Henri Giroux	"	24	Peintre	"	"	1	1	"	"	Effraction de magasin.	22	"	4	"	"	"
1897.																	
5 janv.	Joseph Filatrault	"	20	Commis	"	"	1	1	"	"	"	31	"	3	"	"	"
5	Alphonse Cayé	"	34	Journalier	"	"	1	1	"	"	Tentative de vol avec violence.	31	"	5	"	"	"
5	Antoine Pauzé	Marié.	32	Coupeur de cuir.	"	"	1	1	"	"	"	31	"	5	"	"	"
12	Clara St. Jean	Célibataire.	27	"	"	"	1	1	"	Québec	Vol	21 oct.	"	2	"	Alexandre Chauveau	"
12	Hélène Racine	"	32	"	"	"	1	1	"	"	"	21	"	2	"	"	"
1897.																	
19	Alfred Meloche	"	29	Boucher	Oui	Oui	1	1	Etats-Unis	"	"	9 janv.	5	"	"	M. C. Desnoyers	"
19	James Roach	"	24	Journalier	"	"	1	1	Québec	"	"	12	"	3	"	C. A. Dugas	"
20	Oscar St. Pierre	"	20	"	"	"	1	1	"	Kamouraska	Effraction de magasin.	16	"	5	"	C. Panet-Angers	"
20	Joseph Gagné	"	22	"	Non	Non	1	1	"	"	"	16	"	2	"	"	"
22	Horatio Paracelus	"	27	Relieur	Oui	Oui	1	1	Australie	Montréal	Vol	21	"	2	"	C. A. Dugas	"
1er fév.	Louis Chatelle	Marié.	28	Cordonnier	Non	Non	1	1	Québec	"	"	28	"	3	"	"	"
1er fév.	Pierre Laurent	Célibataire.	20	Plombier	Oui	Oui	1	1	"	"	"	30	"	4	"	M. C. Desnoyers	"
2	Ives Montfort	Marié.	36	Machiniste	"	"	1	1	France	"	"	1er fév.	4	"	"	C. A. Dugas	"
4	Dieudonné E. Fleury	"	24	Journalier	Non	Non	1	1	Québec	Richelieu	Vol de cheval	3	"	2	"	Charles Dorion	"
10	Oscar Lapointe	Célibataire.	17	Confiseur	Oui	Oui	1	1	"	Montréal	Effraction de maison	9	"	5	"	C. A. Dugas	"
10	William McGovern	"	21	Journalier	"	"	1	1	"	"	magasin	9	"	3	"	M. C. Desnoyers	"
10	Thomas Elliott	"	22	"	"	"	1	1	"	"	"	9	"	2	"	"	"
18	Philomène Rose	Marié.	24	"	"	"	1	1	Catholic	"	Bigamie	9	"	3	"	Alexandre Chauveau	"
18	Alicie Strachan	"	33	"	"	"	1	1	Angleterre	Protestant	Vol	9	"	4	"	"	"
3 mars.	Napoléon Paquin	"	59	Marchand	Oui	Oui	1	1	Québec	Catholic	Avoir délivré frauduleusement et illégalement des mandats-poste.	2 mars.	3	"	"	A. M. Rivard	"
9	Toussaint alias Funny Comeau	"	33	Cuisinier	"	"	1	1	"	"	Commerce charnel avec une fille m. 14 ans.	9	"	14	"	Hon. juge Lynch	Cour du B. de la R.
9	Antoine M. Garneau	Célibataire.	37	Commis	"	"	1	1	"	"	Avoir obtenu de l'argent par fausses écritures.	6	"	2	"	"	"
13	Ludger P. Lépine	Marié.	47	"	"	"	1	1	"	"	Recel	23 fév.	2	"	"	M. C. Desnoyers	Sessions spéciales
13	Ovila Brabant	Célibataire.	18	Charretier	Non	Non	1	1	Ontario	"	Vol	23	"	3	"	"	"
13	Jean Proulx	"	19	Journalier	"	"	1	1	"	"	"	23	"	3	"	"	"
13	Alberic Lépine	"	21	Commis	Oui	Oui	1	1	Québec	"	"	23	"	3	"	"	"
13	Charles Ligquette	Marié.	32	Peintre	"	"	1	1	"	"	Avoir infligé des blessures graves.	25	"	3	"	C. A. Dugas	"
13	Thomas Clarke	Célibataire.	42	Journalier	"	"	1	1	"	"	Vol	25	"	5	"	"	"
13	Martin Mulligan	"	29	Compositeur	"	"	1	1	Etats-Unis	Méthodiste	"	11 mars.	5	"	"	"	"
16	Eléonore Vanier	Marié.	24	Chasseur	Non	Non	1	1	Québec	Catholic	Avoir infligé des blessures graves.	25 fév.	3	"	"	"	"
23	Pamphile Fournier	"	23	Chasseur	Non	Non	1	1	"	Québec	Attentat à la pudeur	20 mars.	2	"	"	Alexandre Chauveau	"
29	Jean Michaud	"	28	Journalier	Oui	Oui	1	1	"	Montréal	1er vol, 2e vol.	26 mars	4	"	"	C. A. Dugas	"
29	Jean Baptiste Clément	Célibataire.	33	"	"	"	1	1	"	"	Vol	26	"	2	"	Hon. juge Würtele	Cour du B. de la R.
29	Elie Panneton	Marié.	25	Cordonnier	Non	Non	1	1	Etats-Unis	"	Vol à main armée	26	"	2	"	"	"
29	Alexandre Méryneau	Célibataire.	23	Perblantier	Oui	Oui	1	1	Québec	"	"	26	"	2	"	"	"
29	Edmond Lefrançois	"	19	Seller	"	"	1	1	"	"	"	26	"	2	"	"	"
29	Edward Daniel Kiernan	Marié.	24	Gardien	"	"	1	1	"	Méthodiste.	Vol	26	"	2	"	"	"
29	Joseph Dalton	"	42	Journalier	"	"	1	1	"	Catholic	Vol sur la personne	26	"	2	"	"	"
29	Daniel Sheehan	Célibataire.	29	Cordonnier	"	"	1	1	"	"	Homicide involontaire.	26	"	3	"	"	"
29	William McGregor	Marié.	27	Garçon d'écurie	"	"	1	1	Anglican	"	Effraction de maison	26	"	3	"	"	"
29	Graham Fenton	Célibataire.	19	Garçon de salle	"	"	1	1	Ontario	"	Vol sur la personne	26	"	3	"	"	"
29	Alfred Piché	Marié.	27	"	"	"	1	1	Etats-Unis	"	Vol	26	"	3	"	"	"
29	James McCarthy	"	28	Homme d'écurie	Non	Non	1	1	Québec	Catholic	Blessures avec intention.	26	"	5	"	"	"
29	James McGovern	Célibataire.	36	Journalier	Oui	Oui	1	1	"	"	"	26	"	5	"	"	"
29	Daniel Steele	Marié.	36	"	"	"	1	1	Angleterre	"	"	26	"	5	"	"	"
31	Charles Fournier	"	48	Cultivateur	Non	Non	1	1	Québec	Beauce	Incendie	27	"	5	"	Hon. juge H. C. Pelletier	"
31	Benoit Fournier	"	45	Charretier	"	"	1	1	"	"	"	27	"	5	"	"	"
31	Edouard de Gonzague	Célibataire.	16	Journalier	"	"	1	1	"	Richelieu	Vol	30	"	2	"	Charles Dorion	Sessions spéciales
31	Johnny de Gonzague	Marié.	24	"	Oui	Oui	1	1	"	"	Bigamie	25	"	2	"	"	"
3 avril.	Auguste Cante	"	27	Machiniste	Oui	Oui	1	1	France	Trois-Rivières.	Homicide involontaire.	2 avril.	3	"	"	J. M. Désilets	"
7	Phillippe Lecours	Célibataire.	23	Charpentier	"	"	1	1	Québec	Rimouski.	"	26 mars.	6	"	"	Hon. juge Larue	Cour du B. de la R.
15	Napoléon Soubrière alias de la Sablonière.	"	26	Journalier	Non	Non	1	1	"	Montréal	Effraction de magasin.	6 avril.	5	"	"	C. A. Dugas	Sessions spéciales
15	Ferdinand Archambault	"	22	Charretier	Oui	Oui	1	1	"	"	"	6	"	5	"	"	"
20	Zéphirin Thibault alias Laurier	Marié.	34	Barbier	"	"	1	1	"	"	"	8	"	5	"	"	"
24	Thomas Vaudel	Célibataire.	33	Restaurateur	"	"	1	1	Grèce.	"	Vol	22	"	10	"	Hon. juge Würtele	Cour du B. de la R.
24	Gilbert Cardinal	"	21	Commis	"	"	1	1	Québec	"	Vol	22	"	2	"	"	"
24	Joseph Shoan	"	32	Logeur	"	"	1	1	Allemagne	"	1er vol, 2e effraction de magasin.	22	"	3	"	"	"
24	Louis Marier	Marié.	44	Charretier	"	"	1	1	Québec	"	Vol	22	"	5	"	C. A. Dugas	Sessions spéciales
26	Joseph Latraverse.	"	58	Journalier.	Non	Non	1	1	"	Richelieu	1er voies de fait, 2e vol.	21	"	5	"	Charles Dorion	"
30	Arthur St. Onge alias A. M. Beau-doin	Célibataire.	24	Teneur de livres.	Oui	Oui	1	1	"	Montréal	Faux	29	"	5	"	C. A. Dugas	"
2 mai.	Onésime Thibault	"	32	Charretier	"	"	1	1	"	Québec	Recel d'argent volé	28	"	5	"	Hon. juge Bossé	Cour du B. de la R.
4	Samuel Savard	"	19	Boulangier	Non	Non	1	1	"	Joliette	Effraction de nuit	3 mai.	2	"	"	A. M. Rivard	Sessions spéciales
4	Edouard Savard	"	17	Cordonnier	Oui	Oui	1	1	"	"	"	3	"	2	"	"	"
4	Paul Savard	"	21	Boulangier	"	"	1	1	"	"	"	3	"	2	"	"	"
4	Michael Skinner	"	48	Journalier.	"	"	1	1	Anglican	Montréal	Vol	4	"	4	"	M. C. Desnoyers	"
15	Alphonse Homier.	"	29	Taill. de marbre.	Oui	Oui	1	1	"	Catholic	Bris de prison	14 oct.	2	"	"	Hon. juge Würtele	Cour du B. de la R.
16	Jean-Bte. Montminy	"	18	Journalier	"	"	1	1	"	Québec	"	13 mai.	2	"	"	Hon. Alex. Chauveau	Sessions spéciales
26	Charles Black	"	23	"	"	"	1	1	Etats-Unis	Anglican.	Effraction de maison	21	"	5	"	C. A. Dugas	"
26	Joseph Ryan	Marié.	51	Fabr. de chaud.	"	"	1	1	Irlande.	Catholic	"	21	"	5	"	"	"
3 juin.	Edward Gahan	Célibataire.	22	Commis	"	"	1	1	Angleterre.	Anglican.	Faux	2 juin.	10	"	"	Hon. Alex. Chauveau	"
4	James Williamson	Marié.	25	Plombier	"	"	1	1	Québec	Catholic	Vol	1	"	3	"	C. A. Dugas	"
4	Albert Searle	"	22	Peintre	"	"	1	1	"	Montréal	Vol	1	"	3	"	"	"
4	Joseph Gagnon	Célibataire.	56	Taillleur	"	"	1	1	"	Catholic	Vol	3	"	3	"	Ulric Lafontaine	"
4	Eliodore Gagnon	"	20	Cultivateur.	Non	Non	1	1	"	Rimouski.	Vol sur un navire.	1	"	3	"	A. P. Garou	"
4	Raoul Létourneau	"	22	"	Oui	Oui	1	1	"	"	"	3	"	3	"	"	"
10	Joseph Lavoie	Marié.	35	Forgeron.	"	"	1	1	"	Montréal	Bris de maison, etc.	10	"	5	"	Hon. juge en chef Lacoste	Cour du B. de la R.
16	Francis Lavallée	"	48	Journalier.	Non	Non	1	1	"	Richelieu	Vol	15	"	2	"	Charles Dorion	Sessions spéciales
21	Frank Carroll	"	28	Peintre	Oui	Oui	1	1	Ontario	Anglican.	1er grossière indécence, 2e possession d'ou-tils d'effraction.	18	"	3	"	C. Loupret	"
21	William Ryan	Célibataire.	35	Cordonnier.	"	"	1	1	"	"	Grossière indécence.	18	"	3	"	"	"
22	Alphonse Thivierge	Marié.	23	"	"	"	1	1	Québec	Catholic	Vol de cheval	21	"	2	"	Charles Dorion	"
29	André Mainville	"	42	Charretier	"	"	1	1	"	Montréal	Vol	26	"	2	"	Ulric Lafontaine	"
30	François Tailli	Célibataire.	19	Journalier	"	"	1	1	"	Richelieu	Vol de cheval	28	"	2	"	Charles Dorion	"

PENITENCIER DE DORCHESTER.

Liste des prisonniers écroués pendant l'exercice clos le 30 juin 1897.

Nom.	Période d'emprisonnement.	Quand reçus.	Lieu d'origine.	Religion.	Marié ou célibataire.	Où condamné.	Age.	Occupation.	Crime.
Henry Pemberton.....	6 mois.	1896.	Angleterre.	Anglican.....	Célibataire.	Halifax, N.-E.	21	Soldat.....	Ivrognerie et perte de son uniforme.
Robt. Wilson.....	56 jours.	7 juillet.	Ecosse.	"	Marié.....	"	31	"	Faux.
Joseph Demco.....	5 ans.	13 "	Canada.	Catholique	Célibataire.	Saint-Jean, N.-E.	35	Barbier	Effraction, infraction et vol.
John Cummings.....	7 "	16 "	"	"	"	Charlottetown, I.P.-E.	26	Matelot	"
Alex. McLellan.....	3 "	18 "	"	Anglican	"	Guyshoro, N.-E.	21	Aucune.	Vol.
George Brown.....	7 "	18 "	Angleterre.	"	"	Windsor, N.-E.	56	"	Incendie.
John Whitman.....	7 "	18 "	Canada.	Baptiste.	"	Digby, N.-E.	40	"	Vol.
John McDonald.....	2 "	28 "	"	Catholique.	Marié.	Dorchester, N.-E.	35	"	"
Alex. Campbell.....	2 "	31 "	"	Presbytérien	"	Westonford, N.-B.	26	"	"
Agnes Murphy.....	2½ "	7 sept.	Irlande.	Catholique.	"	Halifax, N.-E.	25	"	"
David Nelson.....	2 "	7 "	Canada.	Baptiste.	"	"	19	"	Effraction et vol.
Bernard Devine.....	2 "	17 "	"	Catholique	Célibataire.	"	25	"	Vol.
Michael Moore.....	2 "	17 "	"	"	"	Saint-Jean, N.-B.	29	"	"
Henry Dee.....	2 "	21 "	Etats-Unis	Méthodiste.	"	Amherst, N.-E.	29	"	"
Frederick Bean.....	2 "	25 "	"	Baptiste.	"	Oromocto, N.-B.	34	"	"
James Holmes.....	56 jours.	28 "	"	Anglican	"	Andover, N.-B.	25	"	Voies de fait et bless. corp. graves.
William Johnston.....	3 ans.	12 oct.	Angleterre.	"	"	Halifax, N.-E.	22	Soldat.....	Trouvé hors de son lieu de service.
Redmond Joyce.....	2 "	15 "	Etats-Unis	"	"	"	23	Peintre	Effraction.
Thomas Turbett.....	2 "	16 "	Canada.	Catholique.	"	Truro, N.-E.	26	Boulangier.	Voies de fait.
William Glencross.....	4 "	29 "	Irlande.	"	Marié.	Lunenburg, N.-E.	81	Aucune.	Incendie.
Kenneth B. Munro.....	2 "	20 "	Canada.	Presbytérien	Célibataire.	Pictou, N.-E.	32	"	Larcin.
Robert Grant.....	2 "	30 "	"	"	Marié.	"	42	"	Vol de cheval.
Frank Drake.....	2 "	30 "	"	Baptiste	Veuf.....	Halifax, N.-E.	76	"	Voies de fait avec intention, etc.
Lucy Byers.....	2 "	30 "	"	Catholique.	Célibataire.	"	27	Débardeur	Larcin.
William Wright.....	2½ "	5 nov.	"	Presbytérien	"	Newcastle, N.-B.	22	Aucune.	"
John Nicholson.....	3 "	9 "	"	Catholique.	Marié.	Cap-Breton, N.-E.	27	"	Evasion de pri., emp. un pisto. etc
John Woody.....	3 "	16 "	"	Anglican	"	Frédéricton, N.-B.	47	"	Vol.
Harry Bennett.....	2 "	17 "	Etats-Unis	Presbytérien	"	Sydney, N.-E.	38	"	"
George Renner.....	2½ "	26 "	Canada.	"	Marié	Halifax, N.-E.	14	Imprimeur.	Effraction et vol.
Charles Corkum.....	2½ "	26 "	"	Anglican	Célibataire.	"	16	Aucune.	"
Joseph H. Dunn.....	2 "	28 déc.	"	Catholique.	"	"	23	"	Effraction, infraction et vols.
Michael Walker.....	4 "	28 "	"	"	Marié.	"	35	Boulangier	Larcin.
David Campbell.....	7 "	22 janv.	"	Anglican.	"	Amherst, N.-E.	23	Matelot	Effraction.
Frank Ellworth.....	5 "	23 "	"	Catholique.	Célibataire.	Charlottetown, I.P.-E.	21	Aucune.	Larcin.
John McCallum.....	5 "	23 "	"	Presbytérien	"	"	20	"	"
Newman Hall.....	5 "	23 "	"	"	"	"	25	Télégraphiste	"
Bernard Murphy.....	4 "	23 "	"	Catholique.	"	"	18	Aucune.	"
William Doyle.....	4 "	23 "	"	"	"	"	18	Aucune.	Effraction diurne et larcin.

PENTITENCIER DE DORCHESTER—*Vin.*

LISTE des prisonniers écroués pendant l'exercice clos le 30 juin 1897.

Nom.	Période d'emprisonnement.	Quand reçus.	Lien d'origine.	Religion.	Marié ou célibataire	Où condamné.	Age	Occupation.	Crime.
Norman Beals.....	3 ans.	26 janv. 1897.	Canada.....	Baptiste	Célibataire.	Yarmouth, N.-E.....	24	Aucune.....	Vol d'un bœuf.
William H. Jarvis.....	3 "	26 "	"	"	"	"	18	"	"
James Jarvis.....	3 "	26 "	"	"	"	"	24	"	"
Nathan Griswold.....	2½ "	3 fév.	"	Anglican.....	Marié.....	Halifax, N.-E.....	27	Charpentier.	Larcin.
John Donovan.....	2 "	3 "	Irlande	Catholique.....	Célibataire.	"	42	Aucune.....	"
James McCarthy.....	2 "	11 "	"	"	"	Saint-Jean, N.-E.....	45	"	"
Harry Hames.....	84 jours.	12 "	Angleterre.....	Anglican.....	"	Halifax, N.-E.....	23	Soldat.....	Recel de marchandises volées.
Thomas Barrigan.....	2 ans	11 mars.	Canada.....	Catholique.....	"	"	30	Aucune.....	Votes de fait.
Michael McCarthy.....	2 "	11 "	Terreneuve.	"	"	"	22	"	Larcin.
Vitel Bourgeois.....	2 "	11 "	Canada	"	"	"	23	"	Effraction, infraction et vol.
John Houngis.....	7 "	20 "	"	Baptiste.....	"	Richibouctou, N.-B.....	28	"	Incendie.
Horace Nickerson.....	15 "	22 "	"	"	Marié.....	Barrington, N.-E.....	20	"	"
John Maher.....	3 "	22 "	"	Anglican.....	"	"	29	Boucheur.	Vol.
John Ready.....	3 "	22 "	"	Catholique.....	Célibataire.	Saint-Jean, N.-B.....	18	Aucune.....	Recel de marchandises volées.
Robt. Dixon.....	4 "	22 "	"	Méthodiste.	Marié.....	"	19	"	"
Robt. Williams.....	4 "	22 "	"	"	"	"	27	"	"
Joseph Hendley.....	10 "	22 "	"	Catholique.....	Célibataire.	Halifax, N.-E.....	26	Peintre	Blessures avec intention, etc.
William Collins.....	112 jours	29 "	Irlande	"	"	"	21	Soldat.....	Vol.
Joseph Hanlon.....	7 ans.	31 "	Canada.....	"	"	"	26	Aucune.....	"
John McGee.....	4 "	31 "	"	Anglican.....	"	Saint-Jean, N.-B.....	35	"	"
Frederick Webb.....	4 "	3 avril.	"	Baptiste.....	Marié.....	Halifax, N.-E.....	27	"	"
Simeon Pace.....	4 "	3 "	"	"	Célibataire.	"	28	Tonnelier.	Blessures avec un couteau.
William Coleman.....	4 "	5 "	Angleterre.....	Méthodiste.	"	"	16	Aucune.....	"
Charles Reynolds.....	3 "	12 "	Canada	Anglican.....	"	Liverpool, N.-E.....	46	"	"
George McLeod.....	2½ "	20 "	"	Presbytérien	"	Saint-Jean, N.-B.....	16	"	Effraction, infraction et vol.
George Watson.....	2 "	20 "	"	Baptiste.....	"	Moncton, N.-B.....	18	"	"
John Fraser.....	4 "	7 mai	"	Presbytérien	"	Halifax, N.-E.....	42	"	Recel de marchandises volées.
Charles Brennan.....	2 "	7 "	Angleterre.....	Catholique.....	"	"	25	"	"
John Batfield.....	2½ "	7 "	Canada	"	Marié.....	"	34	Tonnelier.	Effraction, infraction et vol.
Stephen Keefe.....	5 "	12 "	"	"	Célibataire.	Saint-Jean, N.-B.....	22	Aucune.....	"
Bert Williams.....	4 "	31 "	Angleterre.....	Anglican.....	"	Hampton, N.-B.....	16	"	"
George McNulty.....	4 "	31 "	Canada	Catholique.....	"	"	15	"	"
Andrew Griswold.....	2 "	2 juin.	"	"	Marié.....	Halifax, N.-E.....	36	Maçon	Votes de fait
Stephen Tobin.....	2 "	2 "	"	Catholique.....	"	"	24	Arbère.	Effraction et larcin.
James Ingram.....	3 "	2 "	"	"	Célibataire.	"	22	Barbier.	Comm. charnel avec une mineure
Simon White.....	2 "	2 "	"	Anglican.....	"	"	38	Aucune.....	Indépendance.
Edward Steeves.....	2 "	3 "	"	Catholique.....	"	Moncton, N.-B.....	32	Electricien.	Vol.
Charles Bouchie.....	2 "	3 "	"	"	Marié.....	Arichat, N.-E.....	27	Aucune.....	Effraction et vol.
John McNamara.....	2 "	3 "	"	"	"	"	26	Tonnelier.	"
Joseph A. Wentzel.....	2 "	24 "	"	Baptiste.....	"	Bridgetown, N.-E.....	26	Aucune.....	Bigamie.

PRISONNIERS écroués pendant l'exercice clos le 30 juin 1897.

Numéro.	Nom.	Occupation.	Célibataire.	Marité.	Vent.	Lieu d'origine.	Religion.	Crime.	Période d'emprisonnement.	Date de la condamnation.	Où condamné.	
3	Charles LaLonde.	Aucune	1			Canada	Catholique.	Vol de cheval.	2 ans	13 juillet 1896	Moosomin.	
8	"Arehcouse"	do	1			do	do	do et bris de magasin	3 do	20 do 1896	do	
31	"Kanakawegat"	do	1			do	do	Homicide involontaire	10 do	4 nov. 1896	Edmonton.	
29	Charles Jochin.	do	1			do	do	do	10 do	4 do	do	
33	Arthur Gethold.	do	1			Angleterre	Protestant.	do	20 do	20 do	Brandon.	
37	Anthony Egan.	Entrepreneur.	1			Etats-Unis	Catholique.	Recel de marchandises volées	2 do	28 do	1896	Winnipeg.
36	Michael Egan.	Commis	1			do	do	do	2 do	28 do	1896	do
2	Michael Joyce.	Aucune.	1			Irlande	Protestant.	Vol à main armée	10 do	30 déc. 1896	do	
11	Nicholas Chapman.	Ferguson.	1			do	do	do	10 do	30 do	1896	do
30	George Colby.	Cultivateur.	1			Angleterre	do	do	5 do	13 janv. 1897	Calgary.	
38	Percy Walwyn	Commis	1			Canada	do	Vol de bestiaux	2 do	23 do	1897	Winnipeg.
42	Joseph Cowley	Manceuvre	1			Angleterre	do	Faux	2 do	27 do	1897	Grenfell.
41	George Simpson.	Boulangier	1			do	do	Blessier un cheval	2 do	29 do	1897	Winnipeg.
40	Wm. Simpson	Tail. et boulang.	1			Canada	do	Vol	2 do	29 do	1897	do
10	Wm. Stewart.	Aucune.	1			do	do	do	5 do	10 fév. 1897	do	
44	Edward Dillon	Matelot	1			Allemagne	do	Bris de magasin et vol	4 do	10 do	1897	do
45	Henry Turner	Manceuvre	1			Angleterre	Catholique	do	4 do	10 do	1897	do
47	Charles Bennett.	do	1			do	do	do	4 do	10 do	1897	do
48	John Wallace.	Cultivateur	1			Canada	do	Commerces charnel avec une mineure.	2 do	2 mars 1897	Brandon.	
9	William Johnson.	Forger.	1			do	do	Faux	2 do	29 do	1897	Winnipeg.
28	George Greiner.	Imprimeur	1			Etats-Unis	do	do	3 do	10 juin 1897	do	
32	Wm. Mulligan.	Fauscier	1			do	do	Commerces charnel avec une mineure.	5 do	14 do	1897	do
46	George Taylor	Aucune.	1			Angleterre	Protestant.	Bris d'entrepôt, vol et 3 condamnations antérieures	2 do	17 do	1897	Moosomin.
53	Richard Phillips	do	1			do	Catholique.	Larcin	2 do	19 do	1897	do
						do		Vol de cheval	5 do	25 do	1897	PortegelaPrairie

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Liste des prisonniers écroués pendant l'exercice clos le 30 juin 1897.

Nom.	Occupation.	Lien d'origine.	Religion.	Crime.	Période d'emprisonnement.	Date de la condamnation.	Où condamné.	Observations.
Paul Newman.	Professeur de langues.	Prusse.	1 Catholique.	45 Effraction	3 ans	1896.	Victoria	
John Langford.	Manneuvre.	Etats-Unis.	1 Méthodiste.	27 Tirer une arme à feu avec intention	2 "	26 mai	Nelson	Condamnation devant dater du 15 nov. '95.
Alfred Smith.	Chapelier.	Norvège.	1 Luthérien.	33 Vol de cheval.	5 "	5 août	Midway	
Thos. Campbell.	Manneuvre.	Canada.	1 Méthodiste.	28 Possession illégale d'objets volés	4 "	6 "	Revelstoke	
Morris Everett.	Mineur.	"	1 Episcopalien.	36 Vol à main armée.	3 "	18 "	Nelson	
Thos. Chatterton.	Manneuvre.	Etats-Unis.	1 Catholique.	26 " "	3 "	18 "	"	
John Thompson.	Cuisinier.	"	1 Catholique.	28 " "	3 "	18 "	"	
Peter Callan.	Manneuvre.	Canada.	1 Luthérien.	37 Vol de cheval.	3 "	24 sept.	New-West'r.	
Chas. Peterson.	"	"	1 Catholique.	16 Commerce charnel avec une fille de moins de 14 ans.	5 "	5 oct.	Kamloops	
Frank St. Anour.	"	"	1 Episcopalien.	31 Effraction et infraction.	5 "	9 nov.	Vancouver	
Wm. Robertson.	Cuisinier.	Angleterre.	1 Méthodiste.	22 Bris de maison.	2 "	3 "	New-West'r.	
Frank Percie.	Cuisinier.	Chine.	1 Luthérien.	18 Vol dans une maison.	5 "	3 "	"	
Al Chie.	Pêcheur.	Suède.	1 Sans religion.	36 Bris de magasin.	2 "	3 "	"	
John Peterson.	Manneuvre.	Chine.	1 Baptiste.	39 Vol dans une maison.	3 "	3 "	"	
Al Kin.	"	"	1 Episcopalien.	50 Mettre en circ. de l'arg. contrefait.	2 "	24 "	Nanaimo.	Concurremment.
Chung Die.	Sellier.	Angleterre.	1 Catholique.	23 Vol de bestiaux.	3 "	14 déc.	Vernon	
R. G. H. Carter.	"	Canada.	1 Episcopalien.	21 Effraction et vol.	3 "	30 "	Nanaimo.	Concurremment.
Edward Piero.	Manneuvre.	Angleterre.	"	37 Recevoir illégalem. des objets volés	3 "	30 "	"	Concurremment.
John Jones.	Matelot.	"	"	"	3 "	30 "	"	Concurremment.
Arthur S. Appleby.	"	"	"	"	3 "	30 "	"	Concurremment.
Vincent Capobianco.	Musicien.	Italie.	1 Catholique.	43 Voies de fait.	2 "	1897.	Rossland	
David Campbell.	Manneuvre.	Canada.	1 Presbytérien.	40 " "	3 "	22 janv.	"	
B. M. Cockle.	Cordonnier.	Etats-Unis.	1 Méthodiste.	31 Bris de magasin.	3 mois	22 "	"	
Harry Mackay.	Manneuvre.	Canada.	1 Catholique.	19 Assaut grave.	4 ans	19 fév.	New-West'r.	
Young E. Hicks.	"	"	1 Episcopalien.	27 Bris de magasin.	3 "	2 "	"	
Bert Scriver.	Commis.	"	1 Méthodiste.	35 Faux.	3 1/2 "	9 "	"	
John Anderson.	Cuisinier.	Canada.	1 Catholique.	22 Vol.	2 ans.	18 fév.	Rossland.	
John Cameron.	Mineur.	Ecosse.	1 Presbytérien.	23 Bris de maison et vol.	2 "	14 avril.	Victoria.	
Leonard Hargraves.	Manneuvre.	Angleterre.	1 Catholique.	14 Effraction.	2 "	1er mai.	Kamloops	Concurremment.
Andrew H. Bayntun.	"	"	1 Episcopalien.	14 " "	3 "	1er "	"	Concurremment.
Jas. Rice, alias Hailey, alias Bruce Clayton.	"	"	1 Episcopalien.	15 " "	3 "	1er "	"	Concurremment.
Jas. Morrison.	"	Etats-Unis.	1 Presbytérien.	44 Introduire dans le pays des marchandises volées.	5 "	18 "	Vancouver.	
Robt. G. Hill.	Secteur de bois.	Canada.	1 Catholique.	24 Vol.	2 "	10 "	Ashcroft.	
Chas. Moore.	Manneuvre.	Norvège.	1 Luthérien.	40 Voies de fait.	2 "	18 "	Vancouver.	
A. M. Leitch.	Barbier.	Canada.	1 Presbytérien.	31 Homicide involontaire.	A perpétuité	31 "	Clinton	
Wm. Pearce.	Manneuvre.	"	1 Méthodiste.	36 Vol d'un sac de malle. { Tirer une arme à feu avec intention. Assaut grave.	10 ans.	7 juin.	Kamloops	
		"	1 Méthodiste.	36	7 "	14 "	Vernon	

RÉINCARCÉRATIONS.

KINGSTON.

RELEVÉ des détenus réincarcérés pendant l'exercice.

Numéro.	Nom.	1e réincarcération.	2e réincarcération.	3e réincarcération.	7e réincarcération.
1	Franklin Carns.....		1		
2	Patrick Wright.....	1			
3	Humphrey Guest.....				1
4	Howard Butch.....		1		
5	James Anderson.....	1			
6	Thomas McDonald.....	1			
7	Matthew Crowley <i>alias</i> F. M. Carroll.....	1			
8	John Bottrell.....	1			
9	Alex. Watson <i>alias</i> J. R. Johnston.....		1		
10	Wm. McDonald <i>alias</i> Angus McDonald.....		1		
11	Wm. J. Spellman.....	1			
12	Wm. Clark.....	1			
13	Edward Fountain.....	1			
14	Bernard O'Connell.....			1	
15	Henry Weaver.....	1			
16	Peter Blakely.....	1			
17	Joseph Lyner.....	1			
18	William Mulligan.....	1			
19	W. H. Wilkinson.....			1	
20	Melleville McNabb.....	1			
21	Peter Harrison.....	1			
22	Henry Rivington <i>alias</i> Geo. Upper.....	1			
23	Chas. Leonard <i>alias</i> Jarvis.....		1		
24	Wm. Harris <i>alias</i> G. Johnston <i>alias</i> Sam Jarvis.....		1		

Ministère de la Justice.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Numéro.	Nom.	1re réincarcé- ration.	2e réincarcé- ration.	3e réincarcé- ration.	4e réincarcé- ration.
1	Ismaël Thérien.....	1			
2	Régis Blanchette.....		1		
3	Henry Lepage <i>alias</i> Masson.....			1	
4	Jacob Rudolph.....	1			
5	William Beaubien.....			1	
6	Michel Marchetière.....	1			
7	Frank Rivers <i>alias</i> David Bernstein.....	1			
8	Joseph Forest.....			1	
9	Ludger <i>alias</i> Joseph Thibault.....		1		
10	Isaac Bastien.....	1			
11	Georges Goderre.....	1			
12	Aldamar Martineau.....	1			
13	Frank Allen.....	1			
14	Francesco Taranto.....	1			
15	William Oliver <i>alias</i> Wilton.....		1		
16	Alfred Auclair.....	1			
17	Thomas Allan.....	1			
18	Herménégilde Paquette.....				1
19	Henri Giroux.....	1			
20	Alphonse Cayé.....	1			
21	Alfred Meloche.....		1		
22	Oscar St. Pierre.....	1			
23	Horatio Paracelsus.....	1			
24	Charles Lingnette.....	1			
25	Thomas Clarke.....		1		
26	Martin Mulligan.....		1		
27	Alexandre Merineau.....	1			
28	William McGregor.....	1			
29	Napoléon Soubrier <i>alias</i> de la Sablonière.....	1			
30	Ferdinand Archambault.....	1			
31	Zephirn Thibault <i>alias</i> Laurier.....		1		
32	Louis Marier.....			1	
33	Joseph Latraverse.....	1			
34	Arthur St. Onge <i>alias</i> A. M. Beaudoin.....	1			
35	Onésime Thibault.....		1		
36	Edward Gahan.....	1			
37	Albert Searle.....	1			
38	Joseph Gagnon.....	1			
39	Joseph Lavoie.....	1			
40	Francis Lavallée.....				1
41	Alphonse Thivierge.....	1			
42	André Mainville.....	1			
	Totaux.....	28	8	4	2

Nombre de détenus subissant leur première condamnation au pénitencier.....	266
do deuxième.....	86
do troisième.....	30
do quatrième.....	11
do cinquième.....	2
do septième.....	1
Total.....	396

DORCHESTER.

Nom.	1re réincarcération.	2e réincarcération.	3e réincarcération.
Joseph Denaco.....			1
John Cumming.....	1		
Frank Drake.....	1		
Joseph H. Dunn.....	1		
Nathan Griswold.....	1		
James McCarthy.....	1		
Thomas Berrigan.....	1		
Joseph Hanlan.....		1	
Stephen Keffe.....	1		
Andrew Griswold.....		1	
Stephen Tobin.....	1		
Edward Steeves.....	1		

MANITOBA.

Nom.	Récidivistes.	Crime.	Où condamné.	Date.	Période d'emprisonnement.	Observations.
Michael Joyce..	2e	Vol à main armée....	Winnipeg.....	30 déc. 1896	10 ans..	A subi une 1re condamnation à Fort Garry.
Wm. Johnson...	1er	Commerce charnel avec une mineure.	do	10 juin 1897	3 do	
George Grenier..	2e	Bris de maison, vol et trois condamnations antérieures.....	do	14 do 1897	5 do	
Richard Phillips	2e	Vol de cheval.....	Portage la Prairie	25 do 1897	5 do	

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom.	Crime.	Où commis.
Charles Peterson.....	Vol de cheval.....	New-Westminster.
John Jones.....	Bris de maison et vol.....	Nanaimo.
Jas. Rice <i>alias</i> Jas. Hailey <i>alias</i> Bruce Clayton.	Introd. dans le pays des march. volées	Vancouver.

Ministère de la Justice.

OU CONDAMNÉS.

KINGSTON.

Comté.	Hommes.	Femmes.	Total.	Comté.	Hommes.	Femmes.	Total.
Algoma	12		12	Northumberland et Durham...	6		6
Brant	6		6	Norfolk	6		6
Carleton	26	1	27	Manitoba	2		2
Colchester, N.-E.	1		1	Ontario	7		7
District de Nipissing	8		8	Oxford	11		11
do de Parry-Sound	1		1	Peterboro'	4		4
do de Rivière de la Pluie	3		3	Peel	5		5
Dorchester, N.B.	4	1	5	Prescott et Russell	7		7
Dufferin	7		7	Perth	18		18
Essex	29	1	30	Prince Edouard	6		6
Elgin	6		6	Quebec	3	6	9
Frontenac	10		10	Renfrew	8	1	9
Grey	20		20	Simcoe	20		20
Huron	4	2	6	Stormont, Dundas et Glen-			
Haldimand	3		3	garry	3		3
Hastings	14		14	Terrebonne	1		1
Halton	4		4	Baie du Tonnerre	6		6
Kent	28		28	Victoria	6		6
Lambton	17	1	18	Wellington	9		9
Lincoln	19	1	20	Waterloo	15		15
Leeds et Grenville	8		8	Wentworth	39	1	40
Lennox et Addington	4		4	Welland	15		15
Lanark	6		6	York	111	5	611
Middlesex	21	2	23				
Montreal	6	6	12	Total	583	28	116
Muskoka	8		8				

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

District ou comté.	Hommes.	District ou comté.	Hommes.
Montréal	279	Montmagny	5
Québec	22	Arthabaska	3
Saint-François	21	Saint-Hyacinthe	3
Richelieu	14	Beauharnois	2
Rimouski	8	Beauce	2
Trois-Rivières	7	Gaspé	1
Bedford	7	Ontario, comté	1
Joliette	7	Wellington, comté	1
Iberville	6		
Kamouraska	5	Total	396

DORCHESTER.

Province.	Comté.	Hommes.	Femmes.	Total.	Province.	Comté.	Hommes.	Femmes.	Total.		
Nouvelle-Ecosse.	Halifax.....	43	2	45	Nouv.-Brunsw ^k — <i>Suite</i> .	Victoria.....	6	0	6		
	Cumberland..	11	0	11		King.....	4	0	4		
	Yarmouth....	9	0	9		Carleton....	2	0	2		
	Cap-Breton..	8	0	8		Kent.....	2	0	2		
	Antigonish..	7	0	7		Sunbury....	2	0	2		
	Pictou.....	6	1	7		Madawaska..	1	0	1		
	Lunenburg..	4	0	4		Albert.....	1	0	1		
	King.....	4	0	4		Queen.....	1	0	1		
	Queen.....	4	0	4		Northumberland	1	0	1		
	Hants.....	4	0	4							
	Inverness..	3	0	3				59	1	60	
	Colchester..	3	0	3		Ile du P.-E.	Queen.....	12	0	12	
	Annapolis..	3	0	3			Prince.....	4	0	5	
	Digby.....	2	0	2							
	Guysboro'..	2	0	2					16	1	17
	Richmond..	2	0	2							
	Shelburne..	2	0	2							
Victoria.....	1	0	1								
		118	3	121	Total par provinces.....						
Nouv.-Brunsw ^k	Saint-Jean....	20	0	20	Nouvelle-Ecosse.	118	3	121			
	Westmorland..	12	1	13	Nouv.-Brunsw ^k	59	1	60			
	York.....	7	0	7	Ile du P.-E.....	16	1	17			
						193	5	198			

MANITOBA.

D'où reçus.	Nombre.	Observations.
Manitoba.....	45	
Territoires du Nord-Ouest.....	21	
Colombie-Britannique.....	11	Transférés ici.
Total.....	77	

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

District.	Hommes.	District.	Hommes.
Langley.....	1	Kamloops.....	6
Victoria.....	15	Ashcroft.....	3
Nanaimo.....	12	Revelstoke....	2
Vernon.....	9	Grand Forks..	2
New-Westminster.....	23	Rossland.....	6
Clinton.....	8	Midway.....	1
Nelson.....	7		
Vancouver.....	5	Total.....	100

Ministère de la Justice.

TABLEAU DES CRIMES.

KINGSTON.

Crimes.	Hommes.	Femmes.	Total.	Crimes.	Hommes.	Femmes.	Total.
Avortement.....	1	1	2	Effraction, larcin, voies de fait sur des officiers et blessures illégales faites avec intention	1		1
Tentative de viol.....	9		9	Vol de grand chemin.....	13		13
do de faire des bless. corp.	4		4	Avoir en sa possession des instruments d'effraction.....	1		1
do de meurtre.....	5	1	6	Bris de maison et vol de cheval.....	2		2
do d'empoisonnement.....	1	1	2	Bris de maison, vol et évasion.	1		1
do de meurtre et de viol.	1		1	Attentat à la pudeur.....	5		5
do d'incendie.....	2		2	Inceste.....	5	1	6
do de tuer.....	1		1	Avoir fait des bless. corp. grave	1	1	2
do de bestialité.....	3		3	Larcin.....	4		4
do d'avortement.....	4		4	do et ayant de l'argent contrefait.....	1		1
do de filouterie.....	1		1	Homicide involontaire.....	19	2	21
do de vol.....	1	1	2	Meurtre.....	23	2	25
Voies de fait.....	5		5	do (accessoire à un).....	1	1	2
do et évasion de la prison centrale.....	1		1	Domages int. à la propriété.	1	1	2
do et vol à main armée	7		7	Tort.....	1		1
do et vol.....	1		1	Obstruction sur chemin de fer.	3		3
Incendie.....	32		32	Obstruction sur chemin de fer et destruction de propriété.	5		5
Enlèvement d'une fille.....		1	1	Filouterie.....	10		10
Adultère et comm. charn. avec une fille de moins de 14 ans..	1		1	Parjure.....	2	1	3
Adultère.....	2		2	do et conspiration.....	1		1
Vol qualifié.....	4		4	Viol.....	14		14
Effraction.....	36		36	Recel de marchandises volées..	6		6
Bestialité.....	8		8	do de bestiaux volés.....	1		1
Bigamie.....	3	1	4	Vol et blessures illégales faites	1		1
do et faux prétextes.....	1		1	Vol à main armée.....	14	2	16
do et vol.....	1		1	Vol avec violence.....	8		8
Effraction et vol.....	4		4	Vol et larcin.....	1		1
do et port d'armes.....	3		3	Décharge d'arme à feu avec intention	10		10
Contrefaçon.....	10		10	Déch. d'arme à feu avec intention, port illégal d'arme et vol avec violence.....	1		1
Commerce charnel avec une fille de moins de 14 ans.....	17		17	Déch. d'arme à feu avec intention et port illégal d'arme..	1		1
Conspiration de vol.....	2		2	Vol de mouton.....	3		3
do de fraude.....	1		1	Sodomie.....	1		1
Commerce charnel avec une idiote.....	1		1	Bris de maison et larcin.....	2		2
Vol de bestiaux.....	5		5	do et vol.....	10		10
do.....	2		2	do.....	10		10
Déplacer une aiguille de chemin de fer.....	1		1	do et eff. nocturne.....	1		1
Destruction de propriété.....	1		1	Séduction.....	2		2
Détournement.....	1		1	Vol.....	93	7	100
Faux prétextes.....	2		2	Vol et faux.....	1		1
Faux.....	14		14	Vol et larcin.....	2		2
Faux, vol de cheval et voies de faits.....	1		1	Vol et bris de prison.....	2		2
Faux et emploi de faux docum.	3		3	Vol et refus de pourvoir au besoin de sa femme.....	1		1
Faux et détournement.....	1		1	Vol et introduction dans le pays de marchandises volées.....	1	1	2
Faux et vol au bur. de poste et dét. d'une lettre au b. de poste.	1		1	Blessures.....	1		1
Grossière indécence.....	3		3	do avec intention de causer un tort corp. grave.....	1		1
Vol de cheval.....	10		10				
do voies de fait et vol	1		1				
do et larcin.....	1		1				
do et recel d'objets volés.....	1		1				
Bris de maison.....	11		12				
do et larcin.....	66	2	64				
do et attentat à la pudeur.....	1		1				
do et tentat. de vol.	1		1				
				Totaux.....	583	28	611

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Crimes.	Hommes.	Crimes.	Hommes.
Vol.....	122	Viol et larcin.....	1
Effraction de magasin.....	60	Altération d'un billet fédéral.....	1
do de maison.....	22	Voies de fait avec intention de viol.....	1
Vol sur la personne.....	18	Effraction dans une maison de caisse.....	1
Recel de marchandises volées.....	16	Destruction d'une lettre déposée à la poste.....	1
Effraction nocturne.....	13	Attentat à la pudeur sur un homme.....	1
Vol à main armée.....	12	Bris de magasin avec intention de voler.....	1
Blessures faites avec intention.....	9	Soustraire une lettre déposée à la poste.....	1
Vol de cheval.....	9	Obtention d'argent sous de faux prétextes.....	1
Incendie.....	8	Tentative de vol sur la personne.....	1
Viol.....	7	Voies de fait avec intention de vol.....	1
Possession illégale d'instruments d'effraction.....	6	Vol d'argent.....	1
Homicide involontaire.....	4	Dommmages à la propriété.....	1
Décharge d'une arme à feu avec intent. de tuer	7	Vol qualifié accompagné de violence.....	1
Vol qualifié.....	4	Vol d'un colis postal.....	1
Grossière indécence.....	4	Se servir d'un billet faux comme s'il était	
Larcin.....	3	authentique, le sachant faux.....	1
Tentative de meurtre.....	3	Décharge d'arme à feu avec intention de faire	
Comm. charnel avec une fille de m. de 14 ans.	3	des blessures corporelles graves.....	1
Blessures faites.....	3	Voies de fait causant des bless. corp. graves.	1
Tentative de bris de magasin.....	3	Enlèvement.....	1
Faux.....	3	Evasion de prison.....	1
Emploi d'un faux document.....	3	Séduction.....	1
Meurtre.....	2	Vol d'une lettre dép. à la p. et cont. de l'arg.	1
Apporter au Canada des objets volés.....	2	Délivrer illégalement et frauduleusement des	
Tentative de viol.....	2	mandats-poste.....	1
Voies de fait avec intention de faire des bless-		Rédaction d'un document sans autorisation	
ures corporelles graves.....	2	et obtention d'arg. sous de faux prétextes.	1
Vol sur la personne.....	2	Causer des lésions corporelles graves.....	1
Inceste.....	2	Attentat à la pudeur.....	1
Tentative de vol.....	2	Bris de prison.....	1
Bigamie.....	2	Effraction de maison avec intention de	
Voies de fait.....	2	voler.....	1
Tentative de vol avec violence.....	2	Mettre le feu aux récoltes.....	1
Vol à bord d'un navire.....	2	Tentative de blesser avec intention de faire	
Voies de fait avec intention de meurtre.....	1	des lésions corporelles graves.....	1
Vol dans une église.....	1		
		Total.....	396

DORCHESTER.

Crimes.	Hommes.	Femmes	Total.	Crimes.	Hommes.	Femmes	Total.
Larcin.....	58	4	62	Tentative de meurtre.....	1		1
Effraction et vol.....	38		38	Obstruction sur ch. de fer.....	1		1
Effraction nocturne et vol.....	14		14	Effraction nocturne et incendie.....	1		1
Incendie.....	10		10	Vol qualifié et voies de fait.....	1		1
Bris de maison et larcin.....	9		9	Inceste.....	1		1
Recel d'objets volés.....	8		8	Comm. charnel avec une fille.....	1		1
Voies de fait.....	7		7	Tuer un cheval.....	1		1
Viol.....	6		6	Evasion de prison.....	1		1
Attentat à la pudeur.....	6		6	Blessures faites avec intention.....	1		1
Déch. d'arme à feu avec intent.....	5		5	Vol à main armée.....	1		1
Incendie et larcin.....	3		3	Menace à un officier supérieur.....	1		1
Homicide involontaire.....	3		3	Perte d'uniforme.....	1		1
Blesser intentionnellement.....	3		3	Enlèvement.....	1		1
Vol de cheval et de voiture.....	3		3	Tuer des bestiaux.....	1		1
Meurtre.....	2		2	Parjure.....	1	1	1
Bigamie.....	2		2				
Destruction de propriété.....	2		2	Total.....	193	5	198

Ministère de la Justice.

MANITOBA.

Crimes.	Nomb. bre.	Crimes.	Nomb. bre.
Meurtre.....	6	Commerce charnel avec une mineure.....	4
Homicide involontaire.....	11	Bestialité.....	1
Incendie.....	2	Vol de grand chemin.....	1
Effraction de maison et voies de fait.....	1	Avoir arrêté la malle.....	1
Larcin et condamnation antérieure.....	5	Effraction nocturne et vol.....	4
Vol qualifié accompagné de violence.....	1	Tentative de meurtre et incendie.....	1
Voies de fait avec int. de f. des bless. corp. gr.	2	Inceste.....	1
Détournements de fonds.....	2	Faux prétextes et condamnations antérieures	1
Effraction de maison.....	4	Parjure.....	1
Vol.....	4	Blessures et déch. d'arme à feu avec intent..	1
Effraction nocturne.....	2	Recel de marchandises volées.....	2
Vol de cheval.....	7	Vol à main armée.....	2
Viol.....	2	Faux.....	2
Détournement et faux.....	1	Blessures faites illégal. à un cheval.....	1
Vol de bestiaux.....	3		
Bestialité et évasion du pénitencier.....	1		77

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Crimes.	Hom- mes.	Crimes.	Hom- mes.
Homicide involontaire.....	8	Être en possession d'instruments de faussaire	1
Effraction nocturne.....	7	Voies de fait avec intention de tuer.....	1
Vol d'un cheval.....	5	Vol dans une maison.....	2
Meurtre.....	4	Grossière indécence.....	1
Effraction de maison et larcin.....	2	Blessures faites illégal. avec intention.....	1
Vol de bestiaux.....	2	Voies de fait causant des lésions corp. graves	1
Usage de fausses valeurs.....	2	Recel d'objets volés.....	3
Vol simple.....	11	Être entré dans un hôtel illégal. avec intent.	2
Vol de la malle.....	1	Apporter des marchandises volées au Canada	2
Effraction, infraction et vol.....	10	Vol de grand chemin.....	4
Vol de grand chemin.....	1	Commerce charnel avec une fille de moins de	
Vol dans un entrepôt.....	1	14 ans.....	1
Viol.....	3	Effraction de maison.....	4
Décharge d'une arme à feu avec intention.....	5	Voies de fait.....	4
Incendie.....	2	Vol d'un sac de malle.....	1
Larcin.....	3		
Faux.....	3	Total.....	100
Vol.....	2		

OCCUPATION DES DÉTENUS, ANTÉRIEUREMENT A LEUR
CONDAMNATION.

KINGSTON.

Occupation.	Nombre.	Occupation.	Nombre.
Agents	3	Marchands	2
Comptables	4	Machinistes	1
Boulangers	9	Maçons	6
Barbiers	6	Musicien	1
Cireur de bottes	1	Mineur	1
Relieur	1	Etu liant en médecine	1
Briquetier	1	Meunier	1
Forgerons	12	Opticien	1
Faiseurs de chaudières	3	Commis de bureau de poste	1
Bouchers	7	Colporteurs	3
Serre-freins	5	Commissionnaire	1
Faiseurs de balais	6	Peintres	26
Teneurs de livres	3	Plombiers	3
Commis de buvette	1	Poseur de tuyaux	2
Huissier	1	Imprimeurs	2
Commis	12	Potier	1
Charpentiers	13	Ouvrier finisseur de pianos	13
Cigariers	9	Colleur de papier	1
Cuisiniers	8	Carrier	1
Tonneliers	1	Homme de chemin de fer	1
Ingénieurs civils	2	Courtier en immeubles	1
Cocher	1	Cordonniers	12
Confiseur	1	Poseurs d'appareils à vapeur	5
Fabricant de chandelle	1	Tailleurs de pierre	8
Médecins	2	Instituteurs	2
Pharmacien	1	Armateur	1
Electriciens	2	Stéréotypeur	1
Mécaniciens	2	Poëlier	1
Cultivateurs	82	Solliciteur	1
Pêcheur	1	Fripiers	2
Chauffeurs	2	Tailleurs	34
Jardiniers	5	Ouvrier en tabac	1
Valets	6	Ajusteur	1
Epicier	1	Commerçant	1
Doreur	1	Charretiers	7
Souffleur de verre	1	Ferblantiers	6
Selliers	2	Fabricant de ficelle	1
Chapelier	1	Tapissier	1
Cocher de place	1	Garçons de salle	7
Dompteurs de chevaux	5	Tisserand	1
Ouvriers en fer	2		
Menusiers	2		
Journaliers	191	Femmes	28
Domestique	1		
Avocats	2		
Mouleurs	8	Total	611

Ministère de la Justice.

OCCUPATION DES DÉTENUS, ANTÉRIEUREMENT À LEUR CONDAMNATION,

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

	Hommes.		Hommes.
Comptables.....	2	Interprète	1
Agent.....	1	Valets	3
Acrobate.....	1	Journaliers.....	122
Architecte.....	1	Coupeurs en cuir.....	2
Barbiers.....	5	Machinistes.....	5
Commis de buvette.....	1	Maçons.....	2
Forgerons.....	5	Mouleurs.....	2
Boulangers.....	4	Tailleur de marbre.....	1
Teneurs de livres.....	6	Marchand.....	1
Relieur.....	1	Mécanicien de tramway.....	1
Fabricants de chaudières.....	2	Cloutier.....	1
Serre-freins.....	3	Peintres.....	13
Finisseur en cuivre.....	1	Photographe.....	1
Monteur do.....	1	Commis du bureau de poste.....	1
Briquetier.....	1	Plombiers.....	5
Logeur.....	1	Portier.....	1
Bouchers.....	9	Imprimeurs.....	4
Charpentiers.....	17	Carrier.....	1
Charretiers.....	24	Restaurateur.....	1
Cigariers.....	6	Cordier.....	1
Voiturier.....	1	Embouteilleur de bière.....	1
Cocher.....	1	Matelots.....	3
Confiseur.....	1	Selliers.....	4
Typographes.....	2	Cordonniers.....	24
Cuisiniers.....	6	Hommes d'écurie.....	3
Commis.....	13	Tailleurs de pierre.....	4
Bouvier.....	1	Aiguilleur.....	1
Mécaniciens.....	5	Perceurs d'appareils à vapeur.....	6
Graveur.....	1	Tailleurs.....	12
Electriciens.....	3	Ferblantiers.....	10
Cultivateurs.....	13	Télégraphiste.....	1
Pompiers.....	4	Fabricant de valises.....	1
Tailleur en fourrure.....	1	Tapissier.....	1
Herboriste.....	1	Garçons de salle.....	3
Hôtelier.....	1	Gardiens.....	1
Dompteur de chevaux.....	1	Plâtriers.....	2
Chasseur.....	1		
Valet d'écurie.....	1		
Jardinier.....	1		
		Total.....	396

DORCHESTER.

Occupation.	Hommes.	Femmes	Total.	Occupation.	Hommes.	Femmes	Total.
Journaliers.....	150		150	Médecin vétérinaire.....	1		1
Cordonniers.....	5		5	Forgeron.....	1		1
Barbiers.....	4		4	Cuisinier.....	1		1
Maçons.....	4		4	Machiniste.....	1		1
Tonneliers.....	4		4	Relieur.....	1		1
Peintres.....	4		4	Arrimeur.....	1		1
Tailleurs.....	3		3	Imprimeur.....	1		1
Charpentiers.....	3		3	Télégraphiste.....	1		1
Boulangers.....	2		2	Electricien.....	1		1
Soldats.....	2		2	Boucher.....	1		1
Matelots.....	2		2	Femmes.....		5	5
				Total.....	193	5	198

OCCUPATION DES DÉTENUÉS, ANTÉRIEUREMENT À LEUR
CONDAMNATION—*Fin.*

MANITOBA.

Occupation.	Nombre	Occupation.	Nombre
Briquetier.....	1	Matelots.....	2
Cultivateurs.....	6	Inprimeurs.....	2
Forgeron.....	1	Cuisinier.....	1
Sans occupation.....	24	Instituteur.....	1
Peintres.....	3	Electricien.....	1
Tailleurs.....	2	Mécanicien.....	1
Journaliers.....	14	Tailleur de pierre.....	1
Charpentiers.....	3	Boucher.....	1
Militaire.....	1	Entrepreneur.....	1
Commis.....	3	Boulangers.....	2
Meuniers.....	2	Peaussier.....	1
Pompiers.....	2	Horloger.....	1
		Total.....	77

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Occupation.	Hommes.	Occupation.	Hommes.
Journaliers.....	52	Machinistes.....	2
Cuisiniers.....	7	Mineurs.....	5
Télégraphiste.....	1	Etudiant en droit.....	1
Matelots.....	7	Comptable.....	1
Boulangers.....	1	Commis.....	2
Barbiers.....	2	Fileur de coton.....	1
Mécanicien sur chemin de fer.....	1	Garçon de salle.....	1
Ferblantier.....	1	Latteur.....	1
Arpenteur.....	1	Professeur de langue.....	1
Fabricant de pompes.....	1	Charpentier.....	1
Pêcheurs.....	3	Sellier.....	1
Cultivateur.....	1	Musicien.....	1
Garde-magasin.....	1	Cordonnier.....	1
Forgeron.....	1	Scieur de bois.....	1
			100

Ministère de la Justice.

DURÉE DE LA CONDAMNATION.

KINGSTON.

Condamnation.	Hommes.	Femmes	Total.	Condamnation.	Hommes.	Femmes	Total.
2 ans			69	12 ans			11
Plus de 2 ans et moins de 3 ans.			28	13 ans			2
3 ans			125	14 ans			15
Plus de 3 ans et moins de 4 ans.			8	15 ans			13
4 ans			44	16 ans			1
Plus de 4 ans et moins de 5 ans.			5	17 ans			1
5 ans			119	20 ans			11
6 ans			15	21 ans			1
6 ans et demi			1	24 ans			1
7 ans			55	25 ans			1
8 ans			6	A perpétuité			33
9 ans			1				
10 ans			45				611

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

2 ans			75	Plus de 8 ans et moins de 9 ans			1
Plus de 2 ans et moins de 3 ans.			3	9 ans			2
3 ans			100	10 ans			16
Plus de 3 ans et moins de 4 ans.			3	12 ans			3
4 ans			38	14 ans			12
5 ans			97	20 ans			1
6 ans			3	25 ans			2
7 ans			33	A perpétuité			6
8 ans			1				
							396

DORCHESTER.

Cent douze jours	1		1	6 ans	7		7
2 ans	48	1	49	7 ans	11	5	11
2 ans et 1 mois	2		2	8 ans	5		5
2 ans et demi		1	1	9 ans	1		1
2 ans et 3 mois	1		1	10 ans	10		10
2 ans et 4 mois	1		1	12 ans	5		5
2 ans et demi	5	1	6	13 ans	1		1
3 ans	28	2	30	14 ans	2		2
4 ans	25		25	15 ans	7		7
4 ans et demi	1		1	20 ans	4		4
5 ans	19		19	25 ans	1		1
5 ans 3 mois	1		1	A perpétuité	5		5
5 ans et demi	1		1				
					193	5	198

MANITOBA.

2 ans			19	12 ans			1
3 ans			9	14 ans			3
4 ans			4	15 ans			5
5 ans			16	16 ans			1
7 ans			2	20 ans			2
9 ans			1	A perpétuité			7
10 ans			7				
							77

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Condamnation.	Nombre de détenus.	Condamnation.	Nombre de détenus.
2 ans	18	8 ans	2
2½ do	2	10 do	6
3 do	25	12 do	1
3½ do	1	14 do	2
4 do	11	15 do	1
5 do	20	Life.....	6
6 do	1		
7 do	4	Total	100

LIEU D'ORIGINE.

KINGSTON.

Lieu d'origine.	Nombre.	Lieu d'origine.	Nombre.
Canada	418	Allemagne.....	7
Etats-Unis.....	55	Suède	4
Angleterre.....	70	Terreneuve.....	1
Ecosse	20	Australie	1
Irlande.....	30	Finlande.....	3
Galles	1		
France.....	1	Total	611

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Canada	311	Suède.....	1
Etats-Unis.....	32	Belgique.....	1
Angleterre.....	19	Pologne.....	1
Irlande.....	10	Bermudes	1
France.....	7	Grèce.....	1
Ecosse	7		
Italie	3	Total	396
Allemagne	2		

DORCHESTER.

Canada.....	161	Terreneuve.....	3
Etats-Unis.....	13	Indes occidentales.....	1
Angleterre.....	10		
Irlande	10	Total	198

Ministère de la Justice.

MANITOBA.

Lieu d'origine.	Nombre.	Lieu d'origine.	Nombre.
Canada	32	Italie.....	1
Angleterre.....	21	Suède.....	1
Galles.....	1	Danemark.....	1
Ecosse.....	2	Allemagne.....	1
Irlande.....	3		
Etats-Unis.....	13	Total	77
Mexique.....	1		

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Canada (sauvages, métis et blancs).....	35	Chine.....	10
Angleterre.....	17	Indes occidentales.....	1
Ecosse.....	5	Honduras.....	1
Irlande.....	2	Mexique.....	1
Etats-Unis.....	20	Autriche.....	1
Italie.....	2	Allemagne.....	1
Norvège.....	2		
Suède.....	2	Total.....	100

AGE DES DÉTENUÉS.

KINGSTON.

Age.	Nombre.	Age.	Nombre.
Au-dessous de 20 ans.....	57	De 50 à 60 ans.....	42
De 20 à 30 ans.....	301	Au-dessus de 60 ans.....	14
De 30 à 40 ans.....	130		
De 40 à 50 ans.....	67	Total.....	611

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Au-dessous de 20 ans.....	29	De 50 à 60 ans.....	24
De 20 à 30 ans.....	170	Au-dessus de 60 ans.....	2
De 30 à 40 ans.....	111		
De 40 à 50 ans.....	60	Total.....	396

DORCHESTER.

Au-dessous de 20 ans.....	32	De 60 à 70 ans.....	3
De 20 à 30 ans.....	99	Au-dessus de 70 ans.....	2
De 30 à 40 ans.....	35		
De 40 à 50 ans.....	18	Total.....	198
De 50 à 60 ans.....	9		

MANITOBA.

De 15 à 20 ans.....	5	De 40 à 50 ans.....	10
De 20 à 25 ans.....	22	De 50 à 60 ans.....	2
De 25 à 30 ans.....	9		
De 30 à 40 ans.....	29	Total.....	77

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Age.	Nombre.	Age.	Nombre.
14 ans.	1	35 ans.	3
15 do	2	36 do	4
16 do	1	37 do	2
18 do	1	38 do	3
19 do	3	39 do	2
21 do	4	40 do	4
22 do	6	42 do	1
23 do	7	43 do	4
24 do	1	44 do	2
25 do	2	45 do	2
26 do	3	50 do	3
27 do	6	51 do	1
28 do	4	52 do	2
29 do	3	54 do	1
30 do	4	57 do	1
31 do	6	64 do	1
32 do	3		
33 do	4		
34 do	3		
		Total.....	100

HABITUDES MORALES.

KINGSTON.

	Hom. més.	Femmes	Total.		Hom- més.	Femmes	Total.
Abstèmes.....	87	1	88	Intempérants.....	123	9	132
Tempérants.....	273	18	391	Total.....	583	28	611

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Tempérants.....	210	Intempérants.....	186
-----------------	-----	-------------------	-----

DORCHESTER.

Abstèmes.....	34	Intempérants.....	86
Tempérants.....	78	Total.....	198

MANITOBA.

Tempérants.....	57	Intempérants.....	20
-----------------	----	-------------------	----

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Tempérants.....	47	Abstèmes.....	2	2
Intempérants.....	51	Total.....	100	100

Ministère de la Justice

ÉTAT CIVIL.

KINGSTON.

	Nombre.		Nombre.
Célibataires.....	386	Mariés.....	225
		Total.....	611

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

	Hom- mes.		Hom- mes.
Mariés.....	165	Célibataires.....	231

DORCHESTER.

	Hom- mes.	Femmes	Total.		Hom- mes.	Femmes	Total.
Mariés.....	50	1	51	Veufs.....	3	1	3
Célibataires.....	140	4	144		193	5	198

MANITOBA.

	Nombre.		Nombre.
Célibataires.....	57	Veufs.....	4
Mariés.....	16		77

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

	Hom- mes.	Femmes	Total.		Hom- mes.	Femmes	Total.
Mariés.....	25	Célibataires.....	75	100

RACES.

KINGSTON.

Race.	Nombre.	Race.	Nombre.
Blanche	588	Indigène	2
Africaine, pure ou mélangée	21	Total	611

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Blanche	389	Indigène	4
Africaine, pure ou mélangée	3	Total	396

DORCHESTER.

Blanche	172	Indigène	1
Africaine, pure ou mélangée	25	Total	198

MANITOBA.

Blanche	67	Métisse	6
Mulâtre	2	Total	77
Peaux rouges, indigènes	2		

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Blanche	71	Métisse	1
Africaine, pure ou mélangée	4	Mongolienne	10
Indigène	14	Total	100

Ministère de la Justice.

RELEVÉ DES DÉTENUS GRACIÉS.

KINGSTON.

Numéro	Nom.	Crime.	Lieu de la condamnation.
1	O. B. Garrett	Vol simple	York.
2	Thomas W. Hughes	Vol à main armée	Carleton.
3	Thomas McConkey	Incendie	York.
4	Edward Pierce	Vol simple	Essex.
5	John McMullen	Bigamie	Victoria.
6	W. J. Watson	Enlèvement d'une femme	Perth.
7	George Sears	Vol simple	Essex.
8	William Arthur	Effraction nocturne	Perth.
9	Donald Morrison	do diurne	York.
10	James O'Connor	Commerce charnel illég. et attentat	Wellington.
11	Jas. E. Graham	Vol au bureau de poste	Middlesex.
12	James Newell	Vol simple	Perth.
13	Benj. McMahon	Meurtre	Kent.
14	Hugh McDonald	Incendie	Leeds et Grenville.
15	John Mulligan	Vol simple, félonie et recel	Renfrew.
16	Henry Ryan	Vol à main armée	Welland.
17	Joseph Ryland	Incendie	Leeds et Grenville
18	Jas. Hutchinson	Effraction de jour d'une maison	Carleton.
19	Frank Bacon	Vol de bestiaux	Brant.
20	Edward Graham	Blessures avec intention	York.
21	David Cross	Vol simple	do
22	George Adams	Larcin	Baie du Tonnerre.

SAINT-VINCENT-DE PAUL.

1	John Foley	Vol simple	Montréal.
2	W. T. Hayes	do	do
3	Thomas Tremblay	Bestialité	Chicoutimi.
4	Jonas Martin	Homicide involontaire	Sweetsburgh.
5	Philippe Gingras	Faux	Québec.
6	Oscar St. Pierre	Effraction nocturne	Kamouraska.
7	Louis Paré	Vol simple	Québec.
8	John Fahey	do	Montréal.
9	Peter Kennedy	Blessures avec intention	do
10	Odilon Dupuis	Larcin	Québec.
11	P. Valmore Dufresne	do	do
12	John Murphy	Vol simple	Montréal.
13	Albert Dorion	Vol de lettre	do
14	John Munroe	Larcin	do
15	Michel Proulx	Vol simple	do
16	Clément Goyette	Tentat. de déch. d'arme à feu avec int. de tuer	do
17	Frank Hamilton	Trouvé en poss. d'instrum. d'effract. nocturne.	Sherbrooke.

DORCHESTER.

1	Charles Jones	Vol	Queen, N.-E.
2	Isaac McDonald	Incendie	Northumberland, N.-B.
3	John Conroy	Empoisonnement de bestiaux	Charlotte, N.-B.
4	Wm. Hagbourne	Larcin	Halifax, N.-E.
5	John W. Wetmore	do	Saint-Jean, N.-B.
6	Chas. Caldwell	do	Annapolis, N.-E.

MANITOBA.

1	Wm. Curran	Incendie	Régina.
2	Oswald E. Spence	Tentative de meurtre	Whitewood.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Numéro	Nom.	Crime.	Lieu de la condamnation.
1	*John Cullen.....	Incendie.....	Ashcroft.
2	†Sook Sias.....	Meurtre.....	Nanaimo.
3	Hen Cook.....	Homicide involontaire.....	New-Westminster.
4	Ah Hoy.....	Blessure de couteau avec intention de meurtre.....	do
5	E. Hanna.....	Recel de marchandises volées.....	Victoria.
6	Kanaka Joe.....	Homicide involontaire.....	do

* Atteint d'aliénation mentale et envoyé à l'asile. † Mourant de consommation.

DÉCÈS.

KINGSTON.

Numéro	Nom.	Crime.	Lieu de la condamnation.
1	A. Amyot.....	Vol simple.....	Saint-Vincent-de-Paul.
2	Robert Hannah.....	Tentative de commerce charnel avec une fille de moins de 14 ans.....	Halton.
3			Kent.
4	George Hewell.....	Viol.....	Oxford.
5	John Kelly.....	Larcin.....	Dorchester, N.-B.
6	Louis Theriault.....	Bestialité.....	Renfrew.
	Thomas Stack.....	Voie de fait avec int. de com. un acte crimin.	Bruce.
7	Donald McLeod.....	Incendie.....	York.
8	Adam Singer.....	do.....	Middlesex.
9	Walter Woolway.....	Vol simple.....	

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

1	Henri St. Germain.....	Vol simple.....	Montréal.
2	George Wilson.....	do.....	do

DORCHESTER.

1	Jacob Cunningham.....	Effraction et larcin.....	King, N.-B.
2	Robert Grant.....	Voie de fait, etc., etc.....	Halifax, N.-E.
3	John Provost.....	Effraction de jour d'une maison.....	Prince, I.P.E.
4	Henry Allen.....	Effraction, infraction et vol.....	Saint-Jean, N.-B.

MANITOBA.

1	William Jones <i>alias</i> Fortner.....	Effraction de magasin et vol.....	Calgary.
---	---	-----------------------------------	----------

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

(Point de décès.)

Ministère de la Justice.

DÉTENUS ATTEINTS D'ALIÉNATION MENTALE—1^{ER} JUILLET 1896— 30 JUIN 1897.

KINGSTON.

Numéro.	Nom.	Date de l'admission.	D'où reçus.			Ce qu'il sont devenus.		Restant sous traitement le 30 juin 1897.	Observations sur l'état actuel de ceux sous traitement.
			Pénitencier de Kingston.	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.	Malades à leur entrée.	Sortis guéris.	Assez rétablis pour retourner au travail.		
1	Collins, Henry ..	3 juill. 1896	1					1	Incurable.
2	Latraverse, Joseph..	29 do 1896		1			1		
3	Murphy, Wellington	2 août 1896	1				1		
4	Johnston, Peter.....	4 do 1896	1					1	Pas d'amélioration.
5	Murphy, William....	2 do 1896	1				1		
6	Hanson, Christien ..	15 oct. 1896			1			1	do
7	Murphy, Wellington	22 do 1896	1					1	do
8	Laframboise, Chas..	22 déc. 1896		1				1	do
9	Pendergast, Jas.....	22 do 1896		1		1			
10	Delaney, Edward....	16 jan. 1897	1			1			
11	Hardy, John.	16 fév. 1897	1				1		
12	Mullen, John.	1er avril 1897	1			1			
			8	3	1	3	4	5	

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Numéro	Nom.	Observations.
1	Hilaire Levesque.	Atteint d'aliénation lors de son admission, mais travaillait bien. Pas de changement dans son état.
1	Andrie Perault.	Atteint d'aliénation lors de son admission. Pas de changement.

DORCHESTER.

(Aucun.)

MANITOBA.

Numéro	Nom.	Durée de la condamnation.	Crime.	Date de la condamnation.
8	Archecouse.....	3 ans.....	Vol de cheval.....	20 juillet 1896.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Numéro	Nom.	Observations.
100	Pat Kane.....	Pas d'amélioration.

RELEVÉ DES PUNITIIONS INFLIGÉES.

KINGSTON.

Mois.	Envoyé à la prison d'isolement.	Ayant subi une rétrogradation.	Mis au cachot.	Mis en réclusion solitaire.	Fouettés.	Coups de fouet.	Privés de rémission de peine.	Privés de lumière.	Admonestés.	Mis au pain et à l'eau.
1896.										
Juillet.....	2		6				2		17	
Août.....	1		5	3			17		38	
Septembre.....		3	10	12	*1	12	31	9	38	2
Octobre.....			4	4			24	1	31	1
Novembre.....			9	1			28		21	
Décembre.....			13	2			39		14	
1897.										
Janvier.....	2	3	22	4	*2	{12 15}	53		28	
Février.....	1	3	14	1	*1	15	44		9	
Mars.....	2		6	3			42		23	
Avril.....		1	9	11			36		9	
Mai.....	1	1	14	4			46		1	
Juin.....	1		9	3			32	1	6	

* Fouetté par ordre de la cour.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

	Nombre.
Privés de lumière.....	928
Condamnés à coucher sur la dure.....	928
Mis au cachot, au pain et à l'eau.....	234
Mis au dongeon, au pain et à l'eau.....	30
Mis au pain et à l'eau.....	20
Admonestés.....	243
Privé de rémission de peine.....	85

Ministère de la Justice.

DORCHESTER.

Mois.	Mis au cachot.	Mis au pain et à l'eau.	Privés de l'école.	Privés de literie.	Privés de livres.	Privés de tabac.	Privés de corbes pondance.	Admonestés.
1896.								
Juillet.....	20	26	1		7		7	3
Août.....	8	18				1		4
Septembre.....	6	7				1		2
Octobre.....	6	4	2					4
Novembre.....	5	16	1	1		1		5
Décembre.....	1	4	1					1
1897.								
Janvier.....	10	11			4		4	4
Février.....	5	4		2	1		1	3
Mars.....	3	15	1					4
Avril.....	8	18		1		2		2
Mai.....	9	28		4	6	2	5	6
Juin.....								

MANITOBA.

Punitions.	1896.						1897.						Totaux.
	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	
Réprimandés.....	7	1	1	6	4	2	4	2	3	2		3	35
Mis au pain et à l'eau.....	1				1	1	1	2	3	1		1	6
Privés de leur rémission de peine.....		2		2			3						7
Admonestés.....				1		1			1				3
Mis en réclusion solitaire.....				1									1
Mis au p. et à l'eau et cond. à c. sur la dure.....										1			1
Changés d'ouvrage.....										1			1
Total.....	8	3	1	10	5	4	8	2	3	4	2	4	54

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Mis au pain et à l'eau.....	3	1	14	3	4	6	3	1		1	1	2	39
Mis au pain et à l'eau, condam. à coucher sur la dure et au cachot.....	2			3	1		2	3	1				13
Admonestés.....	12	16	6	7	5	3	6	4	2	7	1	3	70
Privés de leur rémission de peine.....	4		4	4	1		7	3	1	5	5	1	35
Mis au pain et à l'eau et au cachot.....		1		1		1			2			2	7
Privés de leurs privilèges.....							1	1	1			2	5
Condamnés à la réclusion solitaire.....									1			1	2
Total.....	21	18	24	18	11	10	19	12	5	16	7	11	161

DISTRIBUTION DES DÉTENUS.

KINGSTON.

Emploi.	Nom- bre.	Emploi.	Nom- bre.
Atelier des tailleurs.....	39	A la barrière de l'ouest.....	1
do cordonniers.....	22	Sur la ferme, aux jardins et aux étables.....	22
do forgerons et machinistes.....	29	Dans l'atelier des charp., ferbl. et peintres..	40
Casseurs de pierre.....	86	A l'infirmerie et à l'asile.....	31
Taillieurs de pierre.....	49	Dans l'équipe du quai.....	8
Maçons.....	26	Dans le département de la lumière électrique	2
Boulangerie.....	7	Dans les ailes à la bibliothé. et dans les bureaux	26
Instructeur en chef, magasin.....	3	A la buanderie.....	6
Atelier de fabrication de ficelle.....	45	Dans la prison d'isolement.....	20
Chambre des machines.....	28	Dans la cour au bois.....	10
Carrière.....	27	Dans l'équipe des manœuvres.....	10
Salle à manger.....	24	Femmes.....	28
Chambre de toilette.....	19		
Barrière du nord.....	3	Total.....	611

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Cour au bois.....	16	Chapelle catholique.....	1
Charpentiers.....	22	do -- protestante.....	1
Forgerons.....	15	Porte de la salle.....	3
Taillieurs de pierre.....	53	Infirmerie.....	9
Maçons.....	4	Ecole et bibliothèque.....	1
Cultivateurs.....	39	Chambre de toilette.....	18
Charretiers.....	7	Aile nord.....	2
Ferblantiers.....	7	Aile ouest.....	9
Taillieurs.....	29	Aile est.....	9
Cordonniers.....	21	Aile sud.....	9
Boulangerie.....	4	En cellules de réclusion.....	2
Dans la cour et à la barrière.....	11	En cellules des malades.....	3
Economat.....	18	Nouveaux venus.....	1
Mécanicien.....	9	Equipe des déten. travaill. aux excavations.	37
Logement et le jardin du préfet.....	5	Carrière.....	25
do do du sous-préfet.....	2		
Bureaux.....	4	Total.....	396

DORCHESTER.

Atelier de cordonnerie.....	14	Cour—casseurs de pierre.....	34
do des tailleurs.....	19	Taillieurs de pierre.....	9
do des charpentiers.....	9	Carrière.....	8
do des forgerons.....	2	Buanderie.....	4
do des machinistes.....	3	Jardin.....	2
Boulangerie.....	4	Cuisine.....	7
Atelier de fabrication d'articles en bois.....	10	Mess.....	12
Scierie.....	14	Porcherie.....	1
Ferme.....	21	A faire l'excavation pour un réservoir.....	4
Etables et charretiers.....	9	Femmes.....	5
Infirmerie.....	2		
En cellule.....	5	Total.....	198

Ministère de la Justice.

MANITOBA.

Emploi.	Nom- bre.	Emploi.	Nom- bre.
Atelier des charpentiers.....	3	Ferme et étables.....	5
do tailleurs.....	8	Porcherie.....	1
do cordonniers.....	4	Charretiers.....	4
Cuisine.....	4	Service du vestibule.....	2
Boulangerie.....	2	Logement du préfet.....	1
Service de l'économat.....	4	do sous-préfet.....	1
Prison.....	5	do médecin.....	1
Chambre de la machine à vapeur.....	1	Tailleurs de pierre pour le mur d'enceinte..	9
Buanderie.....	3	Carrière.....	7
Atelier des forgerons.....	1	Service du sous-sol.....	1
Chapelle.....	1	Dépandances.....	1
Service de l'infirmerie.....	1		
Malades à l'infirmerie.....	7		77

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Boulangerie.....	2	Service du magasin.....	2
Atelier des forgerons.....	3	do de la prison.....	4
do charpentiers.....	5	do du vestibule.....	1
Buanderie.....	4	do des bureaux.....	1
Atelier des cordonniers.....	9	do de la bibliothèque.....	1
do tailleurs.....	9	Messageur.....	1
Cave aux racines.....	1	Dépandances.....	5
Jardin.....	2	Logement du préfet.....	3
Ferme.....	4	do du sous-préfet.....	2
Étables.....	2	Réparations.....	2
Porcherie.....	1	En punition.....	1
Service de l'infirmerie.....	1	En cellule.....	27
Service du magasin des habillements.....	2		
Service du sous-sol.....	1	Total.....	100
do de la cuisine.....	4		

RÉMISSIONS DE PEINE.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

Nombre de détenus.	Nombre de jours.	Observations.	Nombre de détenus.	Nombre de jours.	Observations.
1	Aucun.		1	204	
1	39		1	218	
1	52		1	225	
1	74		1	249	
1	83		1	260	
1	88		1	265	
1	89		1	267	
2	93		1	268	
3	94		5	270	
3	95		1	290	
10	96		1	322	
1	97		1	335	
1	115		1	339	
1	118		1	340	
2	130		1	353	
1	132		1	354	
4	135		3	355	
1	136		4	358	
1	139		3	360	
1	140		1	377	
1	143		1	381	
1	149		2	517	
1	151		3	533	
1	152		1	539	
1	153		2	540	
2	162		1	718	
2	165		2	768	
2	166		1	775	
2	169		1	780	
2	170		1	785	
1	173		1	792	
2	174		1	810	
3	175		1	976	
3	176		1	1,170	
1	177		1	1,223	
4	178				
2	179				
16	180				
			136		

Ministère de la Justice.

RÉMISSIONS DE PEINE.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Nombre de détenus.	Nombre de jours.	Nombre de détenus.	Nombre de jours.	Nombre de détenus.	Nombre de jours.	Nombre de détenus.	Nombre de jours.	Nombre de détenus.	Nombre de jours.	Nombre de détenus.	Nombre de jours.
4	Aucun.	2	94	2	175	1	263	1	357	1	541
1	79	2	95	2	176	2	264	1	359	1	542
1	80	12	96	6	177	1	266	3	361	1	547
1	83	1	135	5	178	1	267	3	362	1	804
1	85	2	166	4	179	1	269	2	363	1	810
3	86	1	171	17	180	1	270	4	364	2	1,260
1	91	1	172	1	203	1	300	2	365		
1	92	2	173	1	251	1	355	1	449		
3	93	1	174	1	254	1	356	1	535	114	

DORCHESTER.

1	810	1	335	1	173	1	135	1	85	2	29
1	750	1	303	1	170	1	121	1	83	1	27
1	435	1	270	1	165	13	96	3	75		
1	365	1	265	1	162	1	91	2	71		
2	357	1	240	1	148	3	88	1	62		
1	345	6	180	1	138	1	87	2	58		

MANITOBA.

Mois.	Remis.	Perdus.	Mois.	Remis.	Perdus.
1896.	Jours.	Jours.	1897.	Jours.	Jours.
Juillet.....	533	3	Janvier.....	447	8
Août.....	514 $\frac{1}{2}$	8	Février.....	448 $\frac{1}{2}$	0
Septembre.....	481	0	Mars.....	447 $\frac{1}{2}$	0
Octobre.....	459	10	Avril.....	442	0
Novembre.....	458	0	Mai.....	436 $\frac{1}{2}$	0
Décembre.....	434 $\frac{3}{4}$	0	Juin.....	454 $\frac{1}{2}$	0

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Juillet.....	656	10 $\frac{1}{2}$	Janvier.....	641	13 $\frac{1}{2}$
Août.....	602 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$	Février.....	621 $\frac{1}{2}$	15
Septembre.....	591 $\frac{1}{2}$	13	Mars.....	635 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$
Octobre.....	608 $\frac{1}{2}$	69	Avril.....	610 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$
Novembre.....	598 $\frac{1}{2}$	8	Mai.....	661	44
Décembre.....	653 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{2}$	Juin.....	503 $\frac{1}{2}$	1

ACCIDENTS.

KINGSTON.

Aucun.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Aucun.

DORCHESTER.

Aucun.

MANITOBA.

Aucun.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Date.	Numéro.	Nom.	Où employé.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Nombre de j. à l'infirm.	Observations.
1896.							
7 juill.	87	McIntyre ..	Champ.....	Doigt coupé . .	Par une faucheuse ..		Pas allé à l'infirm.
8 sept.	43	Ross	Ravin.....	Main coupée . . .	Echappé une hache..		do
1897.							
15 mars.	104	Hicks	Atel. de tailleur	Doigts brûlés.....	Par la vapeur.....	6	
31 mai..	81	Jones.	Briqueterie....	do écrasés	Mach. à faire la briq.	8	
15 juin..	45	Turner	Cuisine	Main coupée	Couteau à découper..		do

															1896.																
10 janv. 1887.	C407	William Harlow	5	"	Anglican	"	Picton	Cultivateur	Vol	3	"	16 janv.	Non	Non	"	1	17 oct.														
12 oct. 1896.	X157	Geo. Hewill	1	Célibataire	Méthodiste	Etats-Unis	Chatham	Commis	Viol	A perpétuité		14 fév.	Oui	Oui	Non	1	8 "	Mulâtre. Mort d'une blessure de pistolet.													
27 fév. 1894.	C427	R. Blain	1	"	Anglican	Angleterre	"	Colporteur	Grossière indécence	2	ans	27 "	"	"	Oui	1	28 août 1897.	Sourd et muet.													
8 nov. 1896.	C188	D. J. Conners	3	"	"	Ontario	Toronto	Journalier	Effraction nocturne	5	"	10 avril	"	"	"	1	23 mars 1896.	Deuxième fois en 1896.													
15 fév. 1896.	B935	Wm. Corbett	1	"	"	Ile de Man	Port-Arthur	"	Vol de grand chemin	5	"	10 "	"	"	"	1	20 oct.														
15 avril 1893.	C450	L. Lee	1	"	Méthodiste	Etats-Unis	Saint-Hyacinthe	Mouleur	En possession d'outils d'effraction	3	"	15 "	"	"	"	1	1 20 "	Du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.													
15 " 7 mai 1893.	C451	D. Laframboise	1	Marié	Catholique	Québec	Montréal	Tapissier	Larcin et voies de fait sur un offic.	16	"	15 "	"	"	"	1	3 mai	"													
	C459	Robt. McDonald	3	Veuf	Presbytérien	Écosse	Chatham	Cordonnier	Incendie	14	"	7 mai	"	"	"	1	21 avril 1896.	"													
24 juillet 1896.	B851	Jas. McLaughlin	1	Célibataire	Catholique	Irlande	Hamilton	Journalier	Effraction	3	"	21 "	"	Non	"	1	21 juillet														
23 mai 1894.	C473	Jos. Prevost	3	"	"	Québec	Ottawa	"	Vol à main armée	3	"	23 "	Non	"	"	1	25 nov.														
25 oct. 1891.	C181	John Chandler	1	"	"	Etats-Unis	Chatham	"	Vol et bestialité	5	"	10 juin	Oui	Oui	"	1	7 oct.														
1er août 1889.	C303	Elmer Biddle	2	"	"	Ontario	Picton	Tailleur de pierre	Effraction nocturne	5	"	10 "	"	"	"	1	1897.	1													
28 oct. 1895.	B319	Jas. A. House	1	"	Disciple	"	Sainte-Catherine	Journalier	Viol	20	"	10 "	Non	Non	"	1	8 janv.														
25 oct. 1896.	C351	J. W. Ross	1	"	Catholique	Etats-Unis	Simcoe et Toronto	Compteur de chevaux	Voies de fait et évasion	3½	"	10 "	Oui	Oui	"	1	17 mars														
16 juin 21 " 24 " 26 "	C500	Wm. Black	3	"	Anglican	Ontario	Owen-Sound	Journalier	Effraction nocturne	5	"	16 "	"	"	"	1	24 déc.														
	C511	John Paquette	1	Veuf	Catholique	Québec	Portage-du-Rat	"	Bestialité	2	"	21 "	Non	Non	"	1	26 "														
	C512	Jos. Armstrong	1	"	Anglican	Angleterre	Barrie	"	Inceste	7	"	24 "	Oui	Oui	"	1	30 "														
	C516	Henry Pickle	1	"	"	Ontario	Trenton	"	Bestialité	9	"	26 "	"	"	Non	1	1er avril 1891.														
7 juillet 15 "	C520	Franklin Carns	3	Marié	"	"	Saint-Thomas	Tailleur de pierre	Larcin	7	"	1 7 juillet	"	"	Oui	1	7 janv.														
	C525	John Murray	1	Célibataire	"	Écosse	Bracebridge	Charpentier	Inceste	3	"	1 15 "	"	"	"	1	13 fév.														
12 oct. 1894.	XI62	Edward Graham	1	"	"	Irlande	Toronto	Voyageur	Avoir jeté du vitriol avec intent. de faire des bless. corp. graves.	A perpétuité		1 22 "	"	"	"	1	13 "														
31 déc. 1896.	C220	J. Kelly	1	"	Presbytérien	Ontario	"	Boucher	Vol	3	ans	2 29 "	"	"	"	1	1896.	1													
11 janv. 1894.	C491	W. T. Blake	2	Marié	Catholique	Angleterre	L'Orignal	Tailleur	Effraction et vol	2	"	1 3 août	"	"	"	1	3 nov. 1897.														
7 août 25 " 8 sept. 1894.	C532	Patrick Wright	2	Célibataire	"	Ontario	Sainte-Catherine	Matelot	Grossière indécence sur un homme.	5	"	1 7 "	"	"	"	1	12 fév.														
	C540	C. D. Fuller	1	"	Anglican	"	Saint-Thomas	Journalier	Commerce charn. avec une idiote.	3	"	1 25 "	"	"	"	1	1er avril														
	C547	Humphrey Guest	8	Veuf	Méthodiste	Angleterre	Sainte-Catherine	"	Vol de cheval	3	"	1 8 sept.	Non	Non	"	1	11 mars														
20 sept. 24 " 12 déc. 16 " 19 " 31 " 24 août 1895.	C156	John Troy	1	Célibataire	Catholique	Etats-Unis	"	Matelot	Déch. d'arme à feu avec intention.	20	ans	1 8 "	Oui	Oui	"	1	11 mai	Remis aux autorités civiles pour													
	C557	Howard Burch	3	"	Méthodiste	"	"	Éleveur de chev.	Effraction nocturne	10	"	1 24 "	"	"	"	1	21 avril	procès pour meurtre et con-													
	C600	Alex. Watson	3	Marié	Anglican	"	"	Mouleur	"	4	"	1 12 déc.	"	"	"	1	12 juin	damné.													
	C608	William A. McDonald	3	Célibataire	Catholique	Écosse	Barrie	Tailleur	"	5	"	1 16 "	"	"	"	1	1														
	C611	W. J. Spellman	2	"	"	Ontario	Brockville	"	Incendie	3	"	1 26 "	"	"	"	1	1														
	C625	Barney O'Connel	4	"	"	Irlande	Toronto	Fabric. de chaud.	Vol	3	"	1 31 "	"	"	"	1	1														
	C141	James Doe	2	"	Méthodiste	Québec	Dorchester	Peintre	Déch. d'armes à feu avec intention.	25	"	2 23 janv.	"	"	"	1	1	1 Seconde fois pendant ce terme													
4 juillet 1896.	C290	S. J. Hardy	1	"	Anglican	Angleterre	Campton	Cultivateur	Vol de cheval	2	"	1 30 "	"	"	"		11 mai 1897.	Libéré à l'expiration de peine, 11 mai 1897.													
30 oct. 1897.	C583	Albert Bowker	1	"	Méthodiste	Etats-Unis	Cornwall	Journalier	Commerce charnel avec une fille de moins de 14 ans.	10	"	1 15 fév.	Oui	Oui	"	1	1														
31 déc. 16 mars 1897.	C624	Percival Keefe	1	"	"	Ontario	Toronto	"	Blessures	2	"	1 5 mars	Non	Non	"	1	1														
	C249	Pat. Cusack	1	"	Catholique	"	"	"	Vol et voies de fait	5	"	2 19 "	Oui	Oui	"	1	1														
20 mars 1894.	B659	James Moore	1	"	"	"	"	"	Bestialité	5	"	1 20 "	Non	Non	"	1	1														
30 janv. 1897.	C928	Ed. Harmer	1	"	Anglican	Angleterre	"	"	Effraction	6	"	2 29 "	8 j.	Oui	Oui	"	1	6 avril													
7 avril 1895.	C666	W. H. Wilkinson	4	"	"	"	Picton	"	Effraction nocturne	15	"	1 7 avril	"	"	"	1	1														
13 nov. 1896.	C363	Thomas Wray	2	"	Presbytérien	N.-Brunswick	Barrie	Colporteur	Vol de cheval	2½	"	1 22 mai	"	"	"	1	1														
19 mars 1897.	C439	Lorenzo Sutherland	1	"	Anglican	Ontario	"	Cordonnier	Vol	2	"	1 18 juin	"	"	"	1	1														
19 juin 19 "	C704	E. Leonard	3	"	"	"	Chatham	"	Effraction nocturne	7	"	1 19 "	"	"	"	1	1														
	C706	W. Harris	3	"	"	Etats-Unis	"	Tailleur	"	7	"	2 19 "	"	"	"	1	1														

Restant le 30 juin 1896. 29 détenus.
Reçus jusqu'au 30 juin 1897. 26 "
Libérés, 30 juin 1897. 55 "
Restant, 30 juin 1897. 39 "
16 "

ANNEXE H

VALEUR DU TRAVAIL ET DISTRIBUTION DES DETENUS

Ministère de la Justice.

RELEVÉ de la valeur du travail et du nombre de journées d'ouvrage, à part la valeur des matériaux, pendant l'exercice clos le 30 juin 1897.

KINGSTON.

Département.	Nombre de jours.	Valeur.
		\$ c.
Départements des métiers (charpentiers, forgerons, machinistes, ferblantiers, peintres, maçons et tailleurs de pierre).....	74,840	37,420 00
Atelier des tailleurs.....	9,926½	4,963 25
Atelier des cordonniers.....	6,109	3,054 50
Prison des femmes.....	3,130	939 00
Fermés, étables, jardins.....	4,688	2,344 00
Boulangerie.....	2,098	1,049 00
Salle à manger, cuisine et mess des officiers.....	8,459	4,229 50
Ailes et bibliothèque.....	9,490	4,745 00
Buanderie.....	2,093	1,046 50
Réparations.....	5,102½	2,551 25
Département de l'ingénieur.....	9,618	4,809 00
Infirmierie et asile.....	2,924	1,462 00
Ficelle à engerber.....	12,122	6,061 00
Prison d'isolement.....	4,390	2,195 00
Cour à bois.....	3,870	1,935 00
		78,804 00

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Département.	Nombre de jours.	Prix.	Montant.
		\$ c.	\$ c.
Economat.....	23,250½	0 50	11,625 25
Boulangerie.....	1,194	0 50	597 00
Forgerons.....	4,140	0 50	2,070 00
Ferblantiers.....	1,646	0 50	823 00
Cordonniers.....	6,848	0 50	3,424 00
Tailleurs.....	9,741½	0 50	4,870 75
Charpentiers.....	7,198½	0 50	3,599 25
Casseurs de pierre et hangar à bois.....	3,925	0 50	1,962 50
Tailleurs de pierre.....	14,828	0 50	7,414 00
Excavation.....	1,073	0 50	5,036 50
Mur d'enceinte.....	2,009	0 50	1,004 50
Carrière.....	6,634	0 50	3,317 00
Mécanicien.....	1,559	0 50	779 50
Chapelles et bibliothèques.....	1,095	0 50	547 50
Service de l'infirmierie.....	1,095	0 50	547 50
Ferme et jardins.....	8,147½	0 50	4,073 75
Étables.....	1,437	0 50	718 50
Porcherie.....	707	0 50	353 50
Charretiers.....	1,334	0 50	667 00
			53,431 00

DORCHESTER.

	Nombre de jours.	Montant.
		\$ c.
Atelier des cordonniers.....	3,488	1,744 00
do tailleurs.....	4,805	2,402 50
do charpentiers.....	3,233	1,616 50
do forgerons.....	790	395 00
do machinistes.....	946	473 00
Scierie.....	3,565	1,782 50
Manufacture d'articles en bois.....	986	493 00
Boulangerie.....	1,013	506 50
Ferme.....	5,310	1,593 00
Lavage.....	1,578	473 40
Cuisine, etc.....	2,175	652 50
Garçon de salle et de service.....	3,697	1,109 10
Barbiers.....	318	159 00
Casseurs de pierre, terrassiers.....	6,097	1,829 10
Chambre des chaudières.....	491	245 50
Coupe de bois de chauffage.....	105	52 50
Granges et étables.....	3,354	1,341 40
Maçons, carrière.....	728	364 00
Construction de chemins.....	267	80 10
Coupe et façonnage de bois de construction.....	919	459 50
Prison des femmes.....	886	177 20
		17,949 30

MANITOBA.

Emploi.	Par jour.	Nombre de jours.	Valeur.
	\$ c.		\$ c.
Porcherie.....	0 25	305	76 25
Ferme.....	0 25	981	245 25
Étables.....	0 25	828	207 00
Jardins.....	0 25	384	96 00
Logement de l'aumônier protestant.....	0 25	51	12 75
do du médecin.....	0 25	297	74 25
do du préfet.....	0 25	296	74 00
Service de la grande salle.....	0 25	585	146 25
do de la prison.....	0 25	1,404	351 00
do du magasin des habillements.....	0 25	311	77 75
do de l'économe.....	0 25	337	84 25
do du garde-magasin.....	0 25	311	77 75
do du sous-sol.....	0 25	142	35 50
do de l'infirmerie.....	0 25	317	79 25
do des chapelles.....	0 25	172	43 00
do général.....	0 25	1,925	481 25
Boulangerie.....	0 25	611	152 75
Salles.....	0 25	2,013	503 25
Cuisine.....	0 25	1,207	301 75
Barbe et cheveux.....	0 25	157	39 25
Buanderie.....	0 25	939	234 75
Chambre des chaudières.....	0 25	559	139 75
Fenaison.....	0 25	60	15 00
Charretier, généralement.....	0 25	319	79 75
do pour la ferme.....	0 25	467	116 75
do pour les murs.....	0 25	26	6 50
Attelage de bœufs pour les murs.....	0 25	68	17 00
Logements du sous-préfet.....	0 25	305	76 25
		15,377	3,844 25

Ministère de la Justice.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Département.	Nombre de jours.	Valeur de la journée.	Total.
		\$ c.	\$ c.
Atelier des cordonniers.....	2,463 $\frac{1}{2}$	0 25	615 88
do tailleurs.....	2,963	0 25	740 75
do charpentiers.....	1,545 $\frac{1}{2}$	0 25	386 37
do forgerons.....	1,006	0 25	251 50
Boulangerie.....	609	0 25	152 25
Buanderie.....	1,269 $\frac{1}{2}$	0 25	317 38
Service de l'aile.....	1,212	0 25	303 00
do de l'infirmerie.....	307	0 25	76 75
do des salles.....	588	0 25	147 00
do des bureaux.....	406 $\frac{1}{2}$	0 25	101 62
Magasin.....	581	0 25	145 25
Bibliothèque.....	275	0 25	68 75
Message.....	288	0 25	72 00
Dépendances.....	1,364 $\frac{1}{2}$	0 25	341 13
Service de cuisine.....	1,244	0 25	311 00
Ferme.....	1,352	0 25	338 00
Jardin potager.....	653 $\frac{1}{2}$	0 25	163 37
Porcherie.....	308	0 25	77 00
Étables.....	293	0 25	73 25
Briqueterie.....	741 $\frac{1}{2}$	0 25	185 38
Coupe de bois de chauffage.....	694	0 25	173 50
Déblaiement.....	529	0 25	132 25
Chemins.....	541	0 25	135 25
Clôtures.....	327 $\frac{1}{2}$	0 25	81 87
Charretiers.....	731	0 25	182 75
Maçonnerie.....	1,88 $\frac{1}{2}$	0 25	47 12
Logement du préfet.....	1,067	0 25	266 75
do du sous-préfet.....	675	0 25	168 75
do des officiers.....	73	0 25	18 25
Caves aux racines.....	347	0 25	86 75
Service des bains.....	15	0 25	3 75
Reliure.....	272	0 25	68 00
Barbe et cheveux.....	230 $\frac{1}{2}$	0 25	57 63
Excavation.....	311 $\frac{1}{2}$	0 25	77 87
Service du calorifère.....	139	0 25	34 75
Construction d'un hangar à bois.....	160	0 25	40 00
Construction d'une citerne.....	117	0 25	29 25
Posage d'une conduite pour l'eau.....	119 $\frac{1}{2}$	0 25	29 88
Peinture.....	215	0 25	53 75
Casser de la pierre.....	3	0 25	0 75
Réparer les effets d'habillement des détenus.....	771	0 25	192 75
			6,749 25

ANNEXE I

ÉTATS DES RECETTES

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Etat des recettes pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

1896.		1896.		Revenu ordinaire.		\$ c.		
		\$	c.			\$	c.	
10 août.	Traite en faveur de l'honorable receveur général	116	01	" Fonds des Visiteurs "	1,787	40		
14 sept.	do	166	73	Loyer	249	60		
12 oct.	do	1,662	12	Atelier des charpentiers.	200	64		
10 nov.	do	87	45	des tailleurs de pierre	160	47		
11 déc.	do	173	98	Produits de la ferme.	143	14		
				Atelier des tailleurs	122	20		
1897.				des cordonniers	95	75		
11 janv.	do	73	83	Porcherie	60	55		
13 février.	do	126	49	Atelier des forgerons	27	60		
6 mars.	do	149	70	des ferblantiers	25	98		
10 avril	do	127	56	Economat	13	01		
8 mai	do	157	68	Atelier du mécanicien	3	25		
12 juin	do	59	62	de reliure	2	62		
28 juillet.	do	385	15				2,892 21	
				<i>Remboursement de dépenses.</i>				
				Boulangerie	137	15		
				Economat	110	25		
				Infirmierie	46	07		
				Atelier des charpentiers	22	98		
				des tailleurs	19	16		
				des forgerons	18	57		
				Etalbes de la prison	18	10		
				Atelier des cordonniers	6	65		
				Produits de la ferme	6	49		
				Atelier des ferblantiers	3	97		
				des tailleurs de pierre	2	75		
				des mécaniciens	0	87		
				de reliure	0	60		
							393 61	
		3,285	82				3,285 82	

GEO. L. FOSTER,
Préfet intérimaire.

G. S. MALEPART,
Comptable.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

Etat des recettes pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

1896.		1897.		1897.		1897.	
				\$	c.	\$	c.
3 août. . .	Déposé au crédit du receveur général. . .	do	do	54	35		
31 do . . .	do	do	do	100	35		
1er oct. . .	do	do	do	364	42		
3 nov. . .	do	do	do	375	03		
2 déc. . .	do	do	do	103	84		
1897.							
7 janv. . .	do	do	do	43	53		
3 fév. . . .	do	do	do	277	95		
1er mars. . .	do	do	do	75	45		
1er avril. . .	do	do	do	368	44		
3 mai	do	do	do	167	30		
19 do	do	do	do	497	79		
2 juin. . . .	do	do	do	111	02		
8 juillet . .	do	do	do	570	69		
				3,110	16		
						1,265	62
						179	30
						143	97
						16	14
						11	88
						61	78
						15	20
						1	50
						712	74
						40	53
						391	50
						270	00
						3,110	16

JOHN B. FORSTER,
Préfet.

JOHN A. GRAY,
Comptable.

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

Etat des recettes pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

1896.	1897.	1897.	Revenu ordinaire.	\$	c.	\$	c.
1er août . . .	Déposé au crédit du receveur général.	169 51	Ferme	1,320	08	1,320	08
1er sept. . .	do	238 08	Atelier des cordonniers	26	36	26	36
2 oct. . . .	do	285 08	“ des tailleurs.	17	42	17	42
4 nov. . . .	do	397 19	“ des forgerons.	6	27	6	27
2 déc. . . .	do	279 09	“ des charpentiers	26	43	26	43
1897.			Economat	75	92	75	92
2 janv. . .	do	340 34	Loyer de maison	48	00	48	00
3 fév. . . .	do	861 40	Amendes.	20	67	20	67
3 mars . . .	do	453 76					
5 avril . . .	do	453 79	<i>Revenu casual.</i>				
3 mai	do	423 85	Divers.			294	65
10 do	do	106 63					
2 juin. . . .	do	330 38	<i>Remboursement de dépenses.</i>				
7 juillet. .	do	335 24	Divers départements			2,841	54
						4,674	34
						1,538	15

J. NO. MUSTARD,
Comptable.A. G. IRVINE,
Préfet.

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

État des recettes pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

1896.		1897.		1897.		1897.		1897.		1897.	
				\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
20 août...	Déposé au crédit du receveur général n° 580	51	62								
15 sept. ...	do	44	07								
9 oct.	do	34	54								
9 do	do	682	...								
11 nov.	do	684	...								
11 déc.	do	751	...								
1897.	do	811	...								
8 janv.	do	18	...								
20 do	do	20	...								
8 février.	do	91	...								
9 mars.....	do	166	...								
8 avril.....	do	240	...								
8 mai.....	do	311	...								
7 juin.....	do	391	...								
12 juillet..	do	489	...								
1896.											
30 nov.	Déposé au crédit du receveur général n° 616	30	00	862	42						
1897.											
7 juin.....	do	n° 390	...								
12 juillet..	do	n° 497	...								
				45	00						
				907	42						

JOHN W. HARVEY,
Comptable.

J. C. WHYTE,
Préfet.

ANNEXE J

DÉPENSES

KINGSTON.

DÉTAIL des dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

<i>Appointments.</i>	\$	c.	<i>Police—Suite.</i>	\$	c.
Préfet, J. H. Metcalf.....	\$2,000	00	Surint. dép. de ficelle d'engergage, P. O'Connor.....	700	00
do do rembour- sement de fonds de retraite	4	44	Gardiens, 7 à \$600.....	4,200	00
			do 1 à \$530 p. 6 m., \$560 p. 6 m.	545	00
Médecin, O. S. Strange, M. D.....	1,800	00	Gardes, 31 à \$500.....	15,500	00
Aumônier prot., rév. C. C. Cartwright	1,200	00	do 5 à \$490.....	2,450	00
do cath., rév. J. N. Neville...	1,200	00	do 4 à \$460.....	1,840	00
Comptable, R. R. Creighton.....	1,950	00	do 1 à \$430 pour 3 m., \$460 pour 9 m.....	452	50
Mécanicien, James Devlin, 11 m. 19 j. à \$1,300.00.....	1,259	30	do 1 à \$430 pour 9 m., \$460 pour 3 m.....	437	50
Secrétaire du préfet, W. J. Macleod..	500	00	do 1 à \$400 pour 1 m., \$500 pour 11 m.....	491	67
Garde-magasin, P. O'Donnell.....	1,000	00	do 1 à \$400 pour 2 m. 27 j., \$500 pour 5 m. 11 j.....	319	06
Aide do N. P. Wood.....	600	00	do 1 à \$400 pour 1 m. 12 j.....	314	25
Econome, James C. Weir.....	900	00	do 1 à \$400 pour 9 m. 13 j.....	315	35
Directrice, Rose A. Fahey.....	600	00	do 1 à \$400 pour 10 m. 17 j.....	353	06
Sous-directrice, Mary Smith.....	400	00	do 1 à \$500 pour 5 m. 22 j.....	238	52
Infirmier en chef, W. A. Gunn.....	800	00	do 1 à \$500 pour 5 m. 22 j.....	500	00
Aide-infirmier en chef, Thos. Thomp- son.....	600	00			
Electricien, Chas. Baylie.....	800	00	<i>Uniformes.</i>	32,056	91
Aide-électricien, R. McDonald.....	500	00	Mohair à doublure, 40 vgs à 33c.....	13	20
Surveillant des travaux, C. A. Sulli- van.....	500	00	Drap italien, 1,168½ vgs à 17½c.....	204	50
Messageur, M. J. Kennedy.....	600	00	Rouleux de fil, 100 vgs, 1½ grosse à \$1.15	2	02
Chauffeur, Wm. Coffey.....	500	00	Tissu de crin, 20 vgs à 40c.....	8	00
do P. Healey, 9 m. 13 j. à \$500	393	08	Tissu de caoutchouc, 3 liv. à \$1.25.....	3	75
do temporaire, R. Irwin, 2 m. 9 j. à \$500.....	95	16	Soie à coudre, 1 liv.....	8	50
do tempor., W. McIlwaine, 16 j. à \$500.....	21	91	Brandebourg militaire, 6 grosses à \$3. do 2 grosses à \$2.....	18	00
do temporaire, T. Fumey, 3 j. à \$500.....	4	10	Boucles, 5 grosses à 25c.....	1	25
Poseur d'app. à vapeur, C. Munroe, 11 j. à \$700.....	21	10	Boutons de gilet, 3 gross à 45c.....	1	35
			do d'habit, 2 grosses à 65c.....	1	30
<i>Métiers.</i>	17,349	09	do 9 grosses à 10c.....	0	90
Instructeur en chef, E. J. Adams.....	1,000	00	do 5 grosses à 10c.....	0	50
Surint. dép. ficelle d'eng., T. P. Connor	1,500	00	Ratine, 242 vgs à 75c.....	181	51
Aide-surint, do John Price..	900	00	Serge blue ord., 830½ vgs à 75c.....	623	07
Instructeurs de métier, 7 à \$700.....	4,900	00	do belle qual., 315½ vgs à 85c.....	267	96
do 1 à \$630 pour 6 m., \$660 for 6 m.....	645	00	Doublure p. pardessus, 60 vgs à 38½c.....	23	10
do 2 à \$690.....	1,380	00	Boutons en arg. p. gilet, 10 ⅞ gr. à \$1.54	15	66
do 1 à \$700 pour 6 m. 23 j.....	395	24	do habit, 21½ gr. à \$2.31	49	67
do 1 à \$700 pour 11 m. 23 j.....	686	93	Boutons dorés p. gilet, 2½ gr. à \$2.10.	4	37
do 1 à \$500.....	500	00	do habit, 4 ⅞ gr. à \$3.30.....	15	12
do 2 à \$700 pour 8 j.....	26	34	Bordure pour habit, 3 grosses à \$4.....	12	00
do 1 à \$700 pour 2 m. 27 j.....	170	39	Ouate, 3½ balles à \$5.....	17	50
Charretiers, 1 à \$330 pour 3 m., \$360	352	50	Boutons, 2 grosses à \$12.....	24	00
do pour 9 m.....	800	00	Toile française, 1,108½ vgs à 9c.....	99	79
do 2 à \$400.....	800	00	Batiste noire, 329 vgs à 7c.....	23	05
do 1 à \$500.....	500	00	do de coul. foncée, 217½ vgs 7½c.....	16	32
			Coutil, 551½ vgs à 6c.....	33	10
	\$13,756	40	Mitaines p. hommes, 2½ douz. à \$7.50..	16	88
			do ⅞ douz. à \$12.....	5	00
			Toile brune de Hollande, 448½ v. à 11½c.	50	42
			Batiste de fantaisie, 461½ vgs à 9½c.....	43	82
			Soie torse, 9 liv. à \$5.95.....	53	55
			Soie p. machine, 10 liv. à \$7.75.....	77	50
			Indienne, 1,213½ vgs à 5c.....	60	66
			Brandebourg de mohair, 10 grosses à \$4	40	00
			Moleskine, 50 vgs à 35c.....	17	50
			Boutons de pardessus, 6 grosses à 75c.	4	50
			Bandes de casquettes, 6 douz. à \$3.75.	22	50
			Elastique, 1½ vgs à 40c.....	0	60
			Coutil, 50 vgs à 9½c.....	4	75
Sous-préfet, Wm. Sullivan.....	1,500	00			
Gardien en chef, Wm. S. Hughes.....	1,200	00			
Gardien de la prison d'isolement, E. D. O. McDonnell.....	700	00			

DÉTAIL des dépenses, Kingston—Suite.

<i>Uniformes—Suite.</i>	\$ c.	<i>Mess de la police—Suite.</i>	\$ c.
Etoffe pour poches, 301 $\frac{1}{4}$ vgs à 10 $\frac{1}{2}$ c.	31 65	Poivre, 120 liv. à 13c.	15 60
Wincey, 402 $\frac{1}{2}$ vgs à 9c.	36 22	Marinades, 20 galls à 40c.	8 00
Cuir à visières, 33 liv. à 30c.	9 90	Vinaigre, 1 gall. à 13c.	0 13
Couronnes (insignes) dorées, 60 à 50c.	30 00	Œufs, 87 douz. à 12c.	10 44
Etoffe bleu marine sup., 444 $\frac{1}{2}$ vgs à 65c.	288 77	Poudre à pâte, 36 liv. à 20c.	7 20
do ord., 1,032 $\frac{1}{4}$ vgs à 60c.	619 65		
Cirage, 5 galls à 85c.	4 25		1,230 61
Gomme adragante, 1 liv.	0 25	<i>Rations.</i>	
Poinçons, 1 douz.	1 00	Mouton, 3,260 liv. à \$5.48.	178 64
Cuir ciré pour empeigne, 108 liv. à 25c.	27 00	Bœuf, 152,078 liv. à \$5.48.	8,333 88
Veau canadien, 118 $\frac{1}{2}$ vgs à 65c.	77 02	Poisson, 2,800 liv. à 3c.	84 00
“grenelé, 178 $\frac{1}{2}$ vgs à 10c.	17 85	Lard, 16,591 $\frac{1}{2}$ liv. à 5 $\frac{1}{2}$ c.	912 53
Cuir à trépointe, 85 $\frac{1}{2}$ liv. à 25c.	21 38	Pommes de terre, 737 $\frac{3}{8}$ boiss. à 30c.	221 35
Agraffes, 14 $\frac{1}{2}$ boîtes à 50c.	7 25	do do 405 $\frac{3}{8}$ do 26 $\frac{3}{8}$ c.	107 40
Chevreau français, 10 peaux à \$1.75.	17 50	do do 134 $\frac{1}{8}$ do 50c.	67 13
Veau do 115 $\frac{1}{4}$ liv. à \$1.15.	133 04	do do 162 $\frac{3}{8}$ do 23 $\frac{1}{8}$ c.	37 98
Ligneul n° 20, 49 liv. à 63c.	30 87	do do 307 do 20c.	61 40
Lacets en toile, 5 grosses à \$1.25.	6 25	do do 164 $\frac{1}{8}$ do 40c.	65 70
Fil jaune, 4 liv. à 80c.	3 20	Farine, 285 sacs à 73 $\frac{1}{2}$ c.	492 85
Tiges d'acier, $\frac{3}{8}$ grosse à \$3.50.	1 17	do 1,535 barils à \$3.47.	5,326 45
Lacets de mohair, 3 grosses à \$1.25.	3 75	do 12 $\frac{1}{2}$ do 3.60.	45 00
Œillets, 26 $\frac{1}{2}$ boîtes à 18c.	4 77	Farine d'avoine, 980 liv. à 1 $\frac{1}{2}$ c.	14 70
Doubleure p. guêtres, 7 pièces à 50c.	3 50	Orge, 7,898 liv. à 1 $\frac{1}{2}$ c.	110 97
“Hardash”, 4 liv. à \$5.50.	22 00	do 196 liv. à 2c.	3 92
Veau français, 115 $\frac{1}{8}$ liv. à 80c.	92 35	Riz, 7,674 liv. à 3c.	230 22
Cuir de vache grenelé, 194 pd. à 10c.	19 40	Pois fendus, 16,269 liv. à 1 $\frac{1}{2}$ c.	284 71
Fil n° 20, 1 liv.	0 80	Fèves, 9,717 liv. à 1 $\frac{1}{2}$ c.	145 75
do 40, 25 liv. à \$1.47.	36 75	Navets, 30 sacs à 35c.	10 50
do 60, 37 liv. à \$1.93.	71 41	do 170 $\frac{1}{2}$ boiss. à 26 $\frac{3}{8}$ c.	44 80
Cuir d'Espagne p. sem., 262 liv. à 20c.	52 40	Oignons, 25 douz. pag. à 35c.	8 80
Veau de Russie, 12 $\frac{1}{2}$ pds à 60c.	7 35	do 38 $\frac{1}{2}$ boiss. à 75c.	28 65
Cirage, 1 douz. boîtes.	0 75	do 40 do 80c.	32 00
Fret.	20 75	Choux, 25 douz. à 60c.	15 00
Messagerie.	1 20	Betteraves, 57 boiss. à 50c.	28 50
Entrées de douane.	0 25	Carottes, 15 $\frac{1}{2}$ do à 45c.	6 98
	3,772 82	Mélasse, 220 $\frac{1}{2}$ galls à 20c.	44 04
<i>Allocations de retraite.</i>		Sucre, 18,605 liv. à 3 $\frac{3}{8}$ c.	697 68
John Kerr	234 62	Poivre, 340 liv. à 13c.	44 20
C. Munroe	205 24	Sel, 26,372 liv. à 35c.	127 32
J. Harrigan	175 00	Graisse, 280 liv. 7 $\frac{1}{2}$ c.	21 00
F. Tracy	397 63	Levain, 301 liv. à 32c.	96 32
	1,012 49	Vinaigre, 328 galls à 13c.	42 64
		Thé du Congo, 2,561 $\frac{1}{2}$ liv. à 11c.	281 77
		do Japon, 1,389 $\frac{1}{2}$ liv. à 11 $\frac{1}{2}$ c.	159 84
<i>Mess de la police.</i>		Entretien de Sarah E. Larmer à l'asile de Kingston, du 31 mars au 23 oct. 1896.	80 05
Farine, 25 brls à \$3.47	86 75	<i>Extras de la Noël et du Jubilé.</i>	
Bœuf, 8,979 liv. à \$5.48	492 03	Raisin, 84 liv. à 5c.	4 20
Mouton, 697 liv. à \$5.48.	38 20	do 208 liv. à 8 $\frac{1}{2}$ c.	18 21
Poisson, 1,259 $\frac{1}{2}$ liv. à 8c.	100 76	Suif, 104 liv. à \$5.45.	5 70
Morue, 250 liv. à 3c.	7 50	Café, 41 liv. à 25c.	10 25
Beurre, 1,017 $\frac{1}{2}$ liv. à 15c.	152 58	Beurre, 226 liv. à 15c.	33 90
Lait, 732 galls à 15c.	109 80	Œufs, 34 douz. à 12c.	4 08
Café, 270 liv. à 25c.	67 50	Epices, 11 $\frac{1}{2}$ liv. à 25c.	2 81
Sucre, 900 liv. à 5c.	45 00	Muscades, 1 liv. à 70c.	0 70
Atocas, 2 $\frac{1}{2}$ brls à \$5.	12 50	Poudre à pâte, 8 liv. à 20c.	1 60
Amidon de maïs, 170 liv. à 4c.	6 80	Soude à pâte, 3 liv. à 2c.	0 06
Citrons, 27 douz. à 20c.	5 40	Salpêtre, 15 liv. à 12 $\frac{1}{2}$ c.	1 87
Pommes sèches, 250 liv. à 6c.	15 00	do 25 liv. à 7c.	1 75
Sagou, 142 liv. à 5c.	7 10	Ess. de citron, 1 $\frac{1}{2}$ douz. à 75c.	1 19
Tapioca, 142 liv. à 4c.	5 68	Casse, $\frac{1}{2}$ liv. à 20c.	0 10
Raisin, 308 liv. à 5c.	15 40	Ecorce de citron, 34 $\frac{1}{2}$ liv. à 11 $\frac{1}{2}$ c.	3 94
Graisse, 60 liv. à 7 $\frac{1}{2}$ c.	4 50	do d'orange, 9 liv. à 12 $\frac{1}{2}$ c.	1 13
Ess. de citron, 6 douz. 75c.	4 50	do de limon, 8 $\frac{1}{2}$ liv. à 17c.	1 41
do vanille, 6 douz. à 75c.	4 50	Raisin sec, 308 liv. à 4 $\frac{1}{2}$ c.	13 87
Casse, 1 liv. à 20c.	0 20	Amandes écalées, 5 liv. à 25c.	1 25
Muscades, 1 $\frac{1}{2}$ liv. à 70c.	1 05	Sucre granulé, 27 liv. à 5c.	1 35
Acide tartrique, $\frac{1}{2}$ liv. à 30c.	0 15	Amidon de maïs, 40 liv. à 6c.	2 40
Soude à pâte, 21 liv. à 2c.	0 42	Pommes, 8 brls à \$1.75.	14 00
Crème de tartre, 2 $\frac{1}{2}$ liv. à 25c.	0 63		
Epices mêlées, 1 liv. à 25c.	0 25		
Moutarde, 28 liv. à 18c.	5 04		

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Kingston—Suite.

<i>Extras de la Noël et du Jubilé—Suite.</i>	\$ c.	<i>Vêtements des détenus—Suite.</i>	\$ c.
Biscuits, 14½ liv. à 9c	1 31	Boutons de gilet, 39 grosses à 45c	17 55
Fromage, 100 liv. à 10c	10 00	Toile canevas, brune, 47½ vgs à 15c	71 03
Lait, 7 galls à 15c	1 05	Bleu U. M., 25 liv. à \$7.50	1 88
Tartes, 308 à 12c	36 96	Tlissu "Galatea," 58½ vgs à 9½c	5 78
Gateaux, 150 liv. à 15c	22 50	Chevilles p. chauss., ½ boiss. à 90c	0 45
Bananes, 52 douz. à 13c	6 76	Alènes, 1 grosse	1 90
Sirup, 16 boîtes à 10c	1 60	Toile à pantouffles, 105 vgs à 10c	10 50
Poudre à pâte "Royale," 1 boîte	0 54	Empeignes "Wax," 56½ liv. à 25c	140 38
		Clous fer ord., 263 liv. à 5½c	14 46
	18,701 20	Peaux de mouton, brunes, 9 douz. à \$3	27 00
<i>Vêtements des détenus.</i>		Alènes à chevilles, 2 grosses à 85c	1 70
Coton jaune, 1,678½ vgs à 5½c	88 12	Chevilles, 2 boiss. à 90c	1 80
do à coudre, 1 douz. bobines	0 15	Compas, 12 paires à 25c	3 00
do en bobines "Coats," 1½ grosse à \$3.57	3 85	Couteaux de cordonn., 2 douz. à \$1.65	3 30
Boutons en os, 80 grosses à 10c	8 00	Alènes p. coudre, 1 grosse	1 75
Aiguilles, 134 pag. à 2½c	3 69	Clous en zinc, 106 liv. à 10c	10 60
Crayons, 1 boîte	0 75	Aiguilles p. machine, 4 douz. à 25c	1 00
Bordure, 8 grosses à 65c	5 20	Cuir esp. p. semelles, 4,328½ liv. à 20c	865 70
Ammoniaque, 2 pintes à 20c	0 40	Ciment p. cuir, 3 douz. à 85c	2 55
Boutons, 30 grosses à 10c	3 00	Pointes p. chaussures, 20 liv. à 30c	6 00
do 105 grosses à 10c	10 50	Bottines p. enfants, 2 paires à 75c	1 50
Dés, 10 douz. à 10c	1 00	do 1 paire	1 00
Epingles, 1 douz. papiers	0 24	Papier sablé, 6 grosses à 11c	0 66
Galons-mesures, 5 douz. à \$3	15 00	Huile de pied de bœuf, 20 galls à 90c	18 00
Toile de Hesse, 65 vgs à 10½c	6 83	Lacets, cuir, 41 grosses à \$1	41 00
Ciseaux à boutons, 2 douz. à \$2.50	5 00	Cuir à harnais, 24½ liv. à 22c	5 39
Chaux, 25 liv. à 2c	0 50	Pointes en acier p. formes, 3 gr. à 25c	0 75
Bleu	1 20	Tiges d'acier, 20 douz. à \$3.50	5 83
Asile de Kingston, habillement de E. Larmer, 3 ans et 4 mois	50 00	Bottes en caoutchouc, 1 paire	3 00
Soude à laver, 336 liv. à 75c	2 52	Semelles do 12 paires à 75c	9 00
do 1,344 liv. à 90c	12 09	Ciment à do 1 douz.	1 75
do 672 liv. à 95c	6 38	Caoutchouc à raccommodage, 1 verge	0 90
Fil de toile noir, 5 liv. à 43c	2 15	Cuir de vache grenelé, 21 pds à 10c	2 10
Peignes fins, 1 grosse	4 80	Pointes p. chaussures, 6 liv. à 20c	1 20
Peignes, 1 douz.	0 60	Fret et charriage	33 48
Indienne, 25 vgs à 8c	2 00	Huile de spermacéti, 1½ gall. à \$1.35	1 69
Agraffes et porte-agraffes, 6 gr. à 10c	0 60		4,172 78
Aiguilles à tricot, 2 selem. à 5c	0 10	<i>Infirmierie.</i>	
Toile "Fortar," 72 vgs à 20c	14 40	Œufs, 63 douz. à 17c	10 71
Bobines, 100 vgs, 13½ grosses à \$1.15	15 81	Lait, 1,625 galls à 15c	243 77
Chapeaux de paille, 623 seulem. à 6c	37 38	Biscuits à la soude, 40 liv. à 6c	2 40
Craie, 2 boîtes à 75c	1 50	Beurre, 454 liv. à 15c	68 08
Coutil, 1,854½ vgs à 6c	111 27	Graisse, 5 liv. à 73c	38 00
Toile de Hollande, noire et brune, 258½ vgs à 11½c	29 06	Sucre granulé, 25 liv. à 5c	1 25
Cotonnade, 471 vgs à 15c	70 66	Citrons, 1 douz.	0 20
Cire d'abeille, 10 liv. à 40c	4 00	Eau-de-vie, ½ douz. à \$13.20	4 40
Soude, 1,000 liv. à 1c	10 00	Whiskey, 4 galls à \$2	8 00
Boucles p. pantalons, 10 grosses à 25c	2 50	do vieux de 5 ans, 4 galls à \$3	12 00
Toile française, 292 vgs à 9c	26 28	Drogues	450 45
do à tabliers, 47½ vgs à 15c	7 16	Toile claire dite "Cheese cloth," 267 vgs à 3c	8 01
do à chemises, 57½ vgs à 9½c	5 68	Vases, 12 à \$1	12 00
Wincey rayé, 400 vgs à 9c	36 00	Papier d'imprimerie	1 08
Benzine, 20 galls à 25c	5 00	Cirage Putz, 1 douz.	3 75
Térébenthine, 1 gallon	0 50	Sapolla, 3 douz. à \$1.10	3 30
Cuir à visières, 103 liv. à 30c	30 90	Burnistine, ½ douz. à \$1.75	0 44
Blanc de plomb, 75 liv. à \$4.75	3 56	Blanchissoirs, ½ douz. à \$7.50	1 25
Gomme de campbre, 10 liv. à 50c	5 00	Huile spermacéti, ½ gall. à \$1.35	0 68
Encre noire d'imprimeur	8 70	Compte de D. A. Black, dentiste, services prof. au détenu Cunningham, par suite d'un accident	9 50
Fil, 913½ vgs à 33c	301 54		841 66
Fil de toile n° 60, 193 liv. à \$1.93	160 19	<i>Tabac.</i>	
do 40, 45 liv. à \$1.47	66 15	Tabac, 2,715 liv. à 27c	733 05
Fil de toile, 10 écheveaux à 43c	4 30	do extras Xmas et jubilé, 52 liv. à 60c	31 20
Galon, 14 grosses à 65c	9 10	Tabac à priser, 20 liv. à 50c	10 00
Boutons d'habit, 35 grosses à 65c	22 75		774 25
Etoffe écossaise rouge, noire et grise, 629½ vgs à 50c	314 88		
Flanelle grise, 2,636½ vgs à 50c	1,318 27		
Aiguilles à repriser, 1 papier	0 05		
do 1 papier	0 04		

DÉTAIL des dépenses, Kingston—Suite.

<i>Vêtements aux forçats libérés.</i>		\$ c.	<i>Chauffage—Suite.</i>		\$ c.
Blouses, 5 à \$2.50		12 50	Entrée de la houille, 22 tonnes à 25c.		5 50
Châles, 2 à \$2.50		5 00	Bois dur, 119 cordes à \$3.39		403 41
Chapeaux de femme, 10 à \$1.50		15 00	Fonte, 9 $\frac{1}{2}$ liv. à 4c		0 38
Mouchoirs, 1 douz.		0 40	Fer en bandes, $\frac{1}{2}$ pce, 315 liv. à 21 $\frac{1}{2}$ c		7 09
Cache mire noir, 68 vgs à 20c.		13 60	Grilles pour four de boulangier, 2 à \$3.		6 00
Coton blanc, 521 $\frac{1}{2}$ vgs à 7c.		36 49	Rép. les fours, par B. H. Castle		169 45
Gants, 1 douz. paires		1 80	Grilles pour poêle à charbon		0 80
Agraffes, 2 $\frac{1}{2}$ boîtes à 50c.		1 25	Accessoires pour fourneau		12 50
Elastique, 1 $\frac{1}{2}$ vg. à 40c.		0 60	Brique réfractaire, 2 assort. à \$3.50		7 00
(Eillets, 3 $\frac{1}{2}$ boîtes à 18c.		0 63	Bouillons pour poêle, 1 $\frac{1}{2}$ x $\frac{3}{4}$ 1 paq.		0 45
Boutons en nacre, 2 grosses à 60c.		1 20	do	$\frac{1}{16}$ x $\frac{3}{4}$ do	0 60
do	1 grosse.	0 65	Boulon "King," 1		0 75
Bas de coton, 3 $\frac{1}{2}$ douz. paires à \$1.		3 34	Couvert central, 1		0 75
Manteaux, 3 douz. à \$2.50		7 50	Pièce de traverse, 1.		2 50
Bordure à jupons, noire, 1 grosse.		1 20	Pyromètres, 1 à \$15.		30 50
<i>Kersey</i> gris, 41 vgs à 20c.		8 20	Plombagine, 8 $\frac{1}{2}$ liv. à 30c.		2 55
Borax, 20 liv. à 7c.		1 40	Valves Van Ankin, 6 à 70c.		4 20
Bleu, 10 liv. à 12c.		1 20	Joint cap. 4 pcs, traverse en vis 6 pcs.		10 20
do 14 liv. à 18c.		2 52	Fret.		1 78
Boutons de collets en os, 2 grosses.		1 80	Frais de messagerie.		0 55
Chemises et caleçons, 16 douz. à \$2.40.		38 40			
do 18 douz. à \$4.00.		72 00			7,456 89
Chaussettes, 12 douz. paires à 55c.		6 60	<i>Eclairage.</i>		
Cravates, 15 douz. à \$1.40.		21 00	Houille à fournaise, 611 $\frac{1}{2}$ ton. à \$4.35		2,660 33
Bretelles, 14 douz. à \$1.35		18 90	Pétrole, 519.77 gallons à 15c		77 96
Chapeaux en feutre, 14 $\frac{1}{2}$ douz. à \$5.50.		79 75	Chandeliers, 653 liv. à 10c		65 30
Collets, toile, 17 douz. à \$1.20		20 40	Gasoline, 15 gallons à 30.		4 50
Batiste de Cambrai, 115 vgs à 5c.		5 75	Globes de lanterne, 2 douz.		1 51
Etoffe de laine, 466 $\frac{7}{8}$ vgs à 22 $\frac{1}{2}$ c.		105 03	Brûleurs do 6 à 10c		0 60
do 457 $\frac{1}{4}$ vgs à 35c.		160 21	Lanternes, 6 à 75c.		4 50
Toile, 23 $\frac{1}{2}$ vgs à 30c.		6 98	Verres de lampes		1 50
Coutil, 54 vgs à 8c.		4 32	Cheminées de lampe, 2 douz. à \$1.20.		2 40
Ouate noire, 1 $\frac{1}{2}$ balle à 5c.		7 50	do 8 do 60c.		4 80
Boutons d'habits, 6 grosses à 65c.		3 90	do 3 do 37 $\frac{1}{2}$ c.		1 13
do de gilets, 5 grosses à 45c.		2 25	do	do 3 do \$1.10.	2 20
do do flexibles, 2 boîtes.		1 30	Brûleurs de lampe, 2 do		0 10
Amidon, 121 liv. à 6c.		7 26	Mèches de lampe		0 25
Cuir à samelles, 150 $\frac{1}{2}$ liv. à 20c.		30 10	do do 5 verges à 5c.		0 25
do empeignes, 103 $\frac{1}{2}$ liv. à 25c.		25 87	do do 12 do 3c.		0 36
do trepointe, 27 $\frac{3}{8}$ pds à 25c.		6 85	do do 6 roul.		3 00
Doubleure pour guêtres, 4 pcs à 50c.		2 00	Lampes appliques, 1 douz.		0 85
Veau canadien, 126 liv. à 65c.		81 90	Appliques p. lampes, 2 douz. à \$1.50.		3 00
		824 55	Vis, 6 x $\frac{3}{8}$, 12 à \$2.15.		0 26
<i>Allocations de voyageurs détenus.</i>			do 3 x $\frac{3}{8}$, 6 à \$1.08.		0 07
Détenus, 4 à \$25.		100 00	Crampes en fil de fer, 5 liv. à 10.		0 50
do 13 à \$20.		260 00	Poulie simple pour câble de $\frac{1}{2}$ pce.		1 00
do 31 à \$15.		465 00	Fil de fer R. C. n° 12, 500 pds à \$1.75.		8 75
do 1 à \$14.		14 00	do n° 14, 307 do \$1.18.		5 98
do 3 à \$13.		39 00	do n° 16, 500 do 92c.		4 60
do 65 à \$12.		780 00	Fil de fer galv. n° 9, 272 liv. à \$2.67.		7 26
do 1 à \$11.		11 00	Fil conducteur n° 50, 6 liv. à 55c.		3 30
do 49 à \$10.		490 00	Fil ann. n° 18, 12 liv.		2 58
do 3 à \$8.		24 00	Grands couteaux de poche, 6 à 60c.		3 60
do 1 à \$7.		7 00	Lam. de scie à coup.d. chev. 10 pcs, 1 dz.		1 00
		2,190 00	Allumettes, 72 boîtes à 8c.		5 76
<i>Transfert.</i>			Sel ammoniac, 25 liv. à 12c.		3 00
Louage de voitures et téléphone.		1 75	do 25 do 13c.		3 25
<i>Inhumations.</i>			Graisse à astiquer, 60 liv. à 40c.		24 00
Inhumations		8 00	Laque, 1 gallon		2 10
<i>Chauffage.</i>			Vermillon, 2 liv. à 80c.		1 60
Houille à fourn., 1,437 $\frac{1}{4}$ ton. à \$4.35		6,254 50	Chlorure de chaux, 2 liv. à 90c.		1 80
do 10 tonnes à \$2.90.		29 10	Oxide de chaux, 2 liv. à 20c.		0 40
do 25 do \$6.		150 00	Zinc, 15 liv. à 8c.		1 20
Houille grasse, 76 $\frac{3}{4}$ tonnes à \$4.50.		342 28	Feuilles de zinc, 36 à \$5.		1 80
do 5 tonnes à \$2.91.		14 55	Métal Babbit, 25 liv. à 15c		3 75
		132	Limes plates, 12 pcs, 1 $\frac{1}{2}$ douz. à \$3.90.		5 85
			do douce-taille, 12 pcs, $\frac{1}{2}$ dz. à \$4.80.		2 40
			Vis à machine, 2 grosses.		2 00
			Cloche en fer, 3 pcs, 1.		0 35
			do Skelton, 4 pcs, 1.		0 95
			Fibre rouge, $\frac{1}{2}$ pce, 7 liv. à 60c.		4 20
			Cuire, n° 35, 18 $\frac{1}{2}$ liv. à 85c.		15 94
			Bocaux de batterie Leclanche, 1 douz.		0 75

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Kingston—Suite.

<i>Eclairage—Suite.</i>	\$ c.	<i>Etable du pénitencier—Suite.</i>	\$ c.
Chainons de fus. d'amp. n° 24, 200 à 90c.	1 80	Son, 1 tonne.....	14 00
do do 36 à \$1.05	5 94	Huile de p. de bouef, 2 galls à 90c.....	1 80
Pinces brevetées, 10 pcs, 1 paire.....	0 52	Essieux, 2½ x 12, 1 ass.....	12 50
Long. pincen en acier, plates, 5 pcs, 1 pr.	0 35	Cirage p. harnais, ½ douz. à \$9.....	4 50
do do rondes do	0 35	do do ½ douz. à \$6.....	3 00
Cuivre laminé, 50 liv. à 60c.....	30 00	Cheilles p. voiture, 4 ass. à \$1.88.....	7 52
Etoupage.....	0 20	Rais, 4 ass.....	8 40
Cordon, n° 18, 100 verges.....	3 25	Boucles de harnais, 1 grosse.....	1 26
Fret.....	2 36	Mors de bride, ½ douz.....	0 25
Charriage.....	0 50	Clous à ferrer, n° 4, 5 liv.....	2 00
Frais de messagerie.....	0 75	do n° 5, 5 liv.....	1 00
Entrée de douane.....	1 35	Cuir à harnais, 76½ liv. à 22c.....	16 83
	3,001 66	"Collar check", 5 vgs à 60c.....	3 00
		Poil de chèvre, 5 liv. à 10c.....	0 50
<i>Approvisionnement d'eau.</i>		Rivets en cuivre, 3 liv. à 25c.....	0 75
Fret.....	10 20	Manches d'alènes, 1 douz.....	0 40
Robinets spéciaux, 2 à \$37 50.....	75 00	Courroies, ½ grosse à \$3.50.....	1 75
Tuyau de plomb, ½ x 6, 132 liv. à \$5.15	6 80	Boucles de bricole, ¼ grosse à \$3.50.....	0 58
Chaudière galvanisée, 60 galls. 1.....	18 00	Aiguilles pour harnais, 6 paquets à 10c.....	0 60
Réparer l'indicateur.....	0 75	Balais d'écurie, 3 à 75c.....	2 25
Cuivre en rosette, 1.....	175 00	Boulons pour jantes, 2 x ¾, 100.....	0 26
Creusage de puits, 113 pds 9 pcs à \$1.75	199 06	do do 3 x ¾, 100.....	0 53
Fil sur tuyau de 7 pcs, 2 à \$1.20.....	2 40	Couverture p. cheval, 6 à \$2.....	12 00
do do 3 pcs, 2 à \$1.30.....	2 60	Roue de rouleau, 342 liv. à 4c.....	13 68
Fonte spéciale p. réserv. à eau chaude.	2 40	Fouet, 1.....	1 25
Plomb, 1 pds 4 pcs.....	0 98	Jante pour roue de 3 pds 10 pcs.....	0 34
Tuyau de décharge, 8 pds 4 pcs.....	2 35	Feutre jaune, 3 vgs à 50c.....	1 50
Brides en cuivre, 4 pcs 6 à 30.....e.....	1 80	Boîte à graisse, 1.....	0 35
Pompe foulante pour puits.....	5 15	Services professionnels, W. Nicholls,	
Cylindre en cuivre, 3 pcs.....	5 50	M. V.....	29 00
Tuyau galv., 1½ pce, 75 pd. à 15½c.....	11 66	1 cheval.....	75 00
Coudes en métal, 4 pce, 12 à 38c.....	4 56		\$280 94
do do 2 pce, 6 à 15c.....	0 90	<i>Entretien des bâtiments.</i>	
Etoupage E. B., ¼ liv. à 45c.....	2 81.	Clous coupés, 4 pcs, 13 barils à \$2.35.....	37 05
do en caoutchouc, 46 liv. à 24c.....	11 04	do do 3 do 11 do \$2.90.....	31 90
do en anneau, 23 liv. à 90c.....	20 70	do do 5 do 2 do \$2.75.....	5 50
Cuivre en feuilles, 7 liv. à 15½c.....	1 08	do do 6 do 7 do \$2.70.....	18 90
Soufre, 10 liv. à 2c.....	0 20	do do 2½ do 3 do \$2.95.....	8 85
Plomb en saumon, 2,042 liv. à 3½c.....	71 47	do do 1½ do 5 do \$3.20.....	16 00
Houille à fournaise, 10 tonnes à \$4.35.....	43 50	do do 1 do 1 do \$3.60.....	3 60
Tampon en caoutchouc, 1½ pce.....	0 15	Clous à river, 2 do 50 liv. à \$3.85.....	1 93
Robinet de décharge, ¾.....	0 70	do do 2½ do 100 do \$3.70.....	3 70
T en fonte, 7 x 6.....	10 45	Clous à moul., ¾x19 pcs, 3 liv. à 15c.....	0 45
Soupape, 7 pcs.....	16 75	do do ¾x1 do 3 do 12c.....	0 36
Soupapes d'arrêt et de déc., 1 pce, 2 à \$1.....	2 00	do do ¾x18 do 3 do 10c.....	0 30
Tuyau de fer, 1½ pce, 900 pds à 5½c.....	47 25	do do 1x16 do 3 do 8c.....	0 24
Tuyau de fer galv., ¾ pce, 306½ pds à 3½c.....	11 10	do do 1½x15 do 3 do 7c.....	0 21
Coudes, ¾ x ¾, 12½ douz. à 32c.....	4 00	do do 1x14 do 3 do 6c.....	0 18
Robinets, cuivre, 1¼ pce, 3 à \$1.30.....	6 90	do do 1x1½ do 6 paq. à 18c.....	1 08
Tés, 3 x 2½ x 2½, 1.....	0 55	Clous à finir, 2x2½x2½ pcs, 3 barilletes à \$3.80.....	11 40
Coudes, ¾ pce, 12½ douz. à 62c.....	7 75	Blanc de plomb, 4,500 liv. à \$4.75.....	213 75
Coudes en fonte, 3 pce 45°, 12 à 48.....	5 76	Boutons en cuivre, 1 pce, 3 douz. à 15c.....	0 45
do do 2 pce 45°, 12 à 15c.....	1 80	Rouge vénitien, 1,450 liv. à \$1.65.....	23 93
Pentures p. siège de closet, 6 prs à 40.....	2 40	Terre de sienne brûlée, 6 boîtes à 25c.....	1 50
Vis N. P., 6 douz. à 10.....	0 60	do brute, 6 do 25c.....	1 50
Tés en fonte, 6 x 4 x 4, 1.....	1 38	Boulons p. voitures, ¾x¾ pcs, 100.....	0 77
do do 3½ x 4, 2 à 60c.....	1 20	do do ¾x4 do 100.....	0 83
do do 4 x 2 x 4, 1.....	0 60	do do ¾x4½ do 100.....	0 88
do do 6 x 4, 2 à \$1.38.....	2 76	do do 1x2 do 400 à 43c.....	1 72
do do 2½ x 1½, 1.....	0 50	do do assortis, 600.....	3 08
	\$797 33	do do do 500.....	6 24
<i>Etable du pénitencier.</i>		do do do 300.....	2 48
Avoinas, 200 boiss. à 28c.....	0 56	do do do 200.....	1 44
Huile de ricin, 2½ galls à 85c.....	2 13	do do do 600.....	6 36
Brosses p. cheval, 1 douz.....	3 76	Boul. p. voit., 1½x1 pce, bandage, 100.....	0 31
do do ¼ douz. à \$3.50.....	0 88	do do 2x¼ do do 100.....	0 33
Peignes à crinière, ¾ douz. à \$1.10.....	0 37	do do 1x2¼ do do 100.....	0 35
Eponges, ½ liv. à \$1.....	0 50	do do 1x2½ do do 100.....	0 38
do do 2 liv. à 25c.....	0 50	do do 1x3 do do 100.....	0 40

DÉTAIL des dépenses, Kingston—Suite.

Entretien des bâtiments—Suite.		S c.	Entretien des bâtiments—Suite.		S c.
Boulons, $\frac{1}{2}$ x1 pce, 100.....		0 29	Pin, qualité moy., 10,120 pds à \$27.50		278 30
do $\frac{1}{2}$ x1 $\frac{1}{2}$ do 100.....		0 29	Mont. de colomb., érable, 200 pds à \$15		3 00
do $\frac{1}{2}$ x1 $\frac{1}{2}$ do 100.....		0 29	Bois d'érab. p. planç., ass., 300 pds à \$25		7 50
Boul. de poêle assortis, 1,400.....		4 33	Fret.....		4 01
Boulons, 3 douz. à 50c.....		1 50	Chlorure de chaux, 75 liv. à 2c.....		1 50
do carrés, 2 douz.....		2 45	Savon silicique, 6 douz. à 75c.....		4 50
do do 1 douz.....		1 20	Phenyle, 662 liv. à 10c.....		66 20
do do 6 pcs, 2 douz. à \$1.25.....		2 50	Bottes de caoutchouc, 2 paires à \$3.....		6 00
Huile bouillie, 230 $\frac{1}{2}$ galls à 55c.....		126 75	Four, P. Ryan.....		7 50
do crue, 176 $\frac{1}{2}$ galls à 52c.....		91 75	do J. Campbell.....		13 50
Soin des égouts, 12 mois à \$8.....		96 00	Fil de fer brillant, 103 liv. à 2 $\frac{1}{2}$ c.....		2 58
Couleurs, 6 boîtes à 23c.....		1 38	Fer gal. de Morewood, 12,936 liv. à 5 $\frac{1}{2}$ c.....		711 48
Verterelles de persiennes, 2 liv. à 10c.....		0 20	do 491.....		25 78
do do 4 do 10c.....		0 40	Poudre de mine, 6 brls à \$2.....		12 00
Vis, 1 $\frac{1}{2}$ x12 pcs, 6 grosses à 26c.....		1 56	Cirage, 10 boîtes à 15c.....		1 50
do 1x10 do 28 do 19c.....		5 32	Briques réfractaires, 500 à \$28.....		14 00
do assorties, 33 grosses.....		20 17	Fusée, 1,000 pieds.....		4 50
do $\frac{3}{4}$ x3 pcs, 1 grosse à 23c.....		0 23	Verres à vit., 12 x 18, 4 boîtes à \$1.40		5 60
do 2 $\frac{1}{2}$ x12 pcs, 8 grosses à 43c.....		3 44	do 12 x 18, 1 do \$1.30		1 30
do 1x7 pcs, 2 do 15c.....		0 30	do 7 x 9, 24 do \$1.30		31 20
do 1 $\frac{1}{2}$ x10 pcs, 8 do 22c.....		1 86	do 8 x 10, 6 do \$1.30		7 00
Serrures à mortaise, 4 pcs, 1 douz.....		3 25	do 10 x 12, 4 do \$1.30		5 20
do do 3 $\frac{1}{2}$ pcs, 1 douz.....		2 30	do 10 x 16, 4 do \$1.40		5 60
Boutons de porte, 2 douz. à 80c.....		1 60	do 12 x 16, 4 do \$1.40		5 60
Minium, 200 liv. à 4 $\frac{1}{2}$ c.....		9 00	do 12 x 16, 1 do \$1.30		1 30
Huile spermacéti, 1 gall.....		1 35	do 14 x 16, 2 do \$1.40		2 80
Colle en feuille, 125 liv. à 10c.....		12 50	do 18 x 26, 1 carreau.....		0 17
Fer, $\frac{3}{4}$ pce carré, 50 liv. à \$2.30.....		1 15	do D. S. 13 x 52, 3 liv. à \$1		3 00
do $\frac{1}{2}$ do 41 do \$2.45.....		1 01	do do 16 x 26, 2 liv. à 15c.....		0 30
do $\frac{3}{4}$ pce rond, 1,100 liv. à \$1.72.....		18 92	do do 13 x 28 $\frac{1}{2}$, 2 liv. à 24c.....		0 48
do 3 $\frac{1}{2}$ x1 pcs rond, 1,596 liv. à \$1.72.....		27 45	do do 22 liv.....		7 52
do 3 $\frac{1}{2}$ x1 pcs, 800 liv. à \$1.97.....		15 76	Bronze doré, 18 paq. à 6c.....		1 08
do $\frac{3}{4}$ pce rond, 400 liv. à \$2.05.....		8 20	Cuivre do 10 do à 8c.....		0 80
do $\frac{3}{4}$ pce demi-rond, 100 liv. à \$2.35.....		2 35	Térébenthine, 42 $\frac{1}{2}$ galls à 50c.....		21 25
do $\frac{3}{4}$ pce do 100 do \$2.05.....		2 05	Vernis Damar, 3 galls à \$1.50.....		4 50
do pce rond, 100 liv. à \$2.30.....		2 30	Etain, 585 $\frac{1}{2}$ liv. à 15 $\frac{1}{2}$ c.....		92 22
do $\frac{1}{2}$ pce carré, 100 liv. à \$2.30.....		2 30	Phenyle de Spooner, 234 liv. à 10c.....		28 40
do $\frac{1}{2}$ do 100 do \$2.20.....		2 20	Tuiles d'ornem., 6 x 6 x $\frac{1}{2}$, 1 douz. à 25c.....		1 50
do de Suède, 122 liv. à \$2.90.....		3 54	Clous en fil de fer, 5 liv.....		0 80
do 2 $\frac{1}{2}$ x $\frac{1}{2}$ pcs, 590 liv. à \$1.72.....		10 15	Ecrous hexagones, $\frac{3}{4}$ pce 25 liv. à \$5.65		1 41
do de Suède, carré, 54 liv. à 3 $\frac{1}{2}$ c.....		1 89	do do pce 25 liv. à \$5.95		1 49
do 2x $\frac{1}{2}$ pcs, 542 liv. à \$1.72.....		9 32	"Sheves", 6 pcs, 6 à \$1.20.....		7 20
do $\frac{3}{4}$ pce K. et L., 500 liv. à \$1.85.....		9 25	do do 60c.....		3 60
do $\frac{3}{4}$ pce carré, 100 liv. à \$2.25.....		2 05	Moyeux doubles, 2 pcs, 3 à 16c.....		0 48
do 15,149 liv. à \$1.72.....		260 55	Gasoline, 10 galls à 30c.....		3 00
Couper le fer.....		3 88	Semelles en caoutchouc, 1 paire.....		0 75
Papier Cyclone, 37 roul. à 65c.....		24 05	Ciment, 1 bouteille.....		0 15
Huile siccativ, 18 galls à \$1.25.....		22 50	Ocre jaune, 125 liv. à 1 $\frac{1}{2}$ c.....		1 88
Plomb en feuilles, 4 liv., 1,337 liv. à 4 $\frac{1}{2}$ c.....		56 82	Etoupe, 50 liv. à 6 $\frac{1}{2}$ c.....		3 25
Blue U. M., 100 liv. à 7 $\frac{1}{2}$ c.....		7 50	Acier fondu, $\frac{1}{4}$ pce, 25 liv. à 12c.....		3 00
Rivets, étamés, 1 $\frac{1}{2}$ liv., 40 papiers à 19c.....		7 60	Colle blanche n° 1, 5 liv. à 16c.....		0 80
do assortis, 18 papiers à 17c.....		3 06	Blanc de céruse, 750 liv. à 4c.....		3 76
Jaune de chrome, 25 liv. à 8 $\frac{1}{2}$ c.....		2 13	Brun du Japon, 20 galls à 55c.....		11 00
Vert de Frankfort, 110 liv. à 4 $\frac{1}{2}$ c.....		4 95	Acide muriatique, 5 galls à 55c.....		2 75
Vermillon, 5 liv. à 9 $\frac{1}{2}$ c.....		0 48	Argile réfractaire, 1,000 liv.....		3 38
Terre d'ombre brûlée, 50 liv. à \$3.80.....		1 90	Acier p. machine, 1,350 liv. à \$2.45.....		33 07
do naturelle, 50 liv. à \$3.80.....		1 90	Zinc, blanc, dans l'huile, 50 liv. à 8c.....		4 00
Couplets, larges, reversib., 3 x 3, 1 douz.....		0 47	Blanchissoirs, 3 à \$1.....		3 00
do do 3 $\frac{1}{2}$ x 3 $\frac{1}{2}$, 1 dz.....		0 67	Laque blanche, 1re qualité, $\frac{1}{2}$ gall. à \$4		2 00
do do étroits, en acier, 2 $\frac{1}{2}$ dz. à 18c.....		0 36	Bardeaux, 17,000 à \$2.50.....		42 50
Terre d'omb. brûl., Japon, 6 boît., à 22c.....		1 32	Ripping and planing for rolls.....		6 00
do naturelle do.....		1 32	Chêne, 288 pds à 35c.....		10 80
Huile p. machine, 39 $\frac{3}{8}$ galls à 27c.....		10 62	Allonger le tuyau d'égout, 6 x 8.....		2 50
Noire de fumée, 25 liv. à 10 $\frac{1}{2}$ c.....		2 63	Couplets en cuivre, 1 x 1 $\frac{1}{2}$, 1 douz.....		0 42
Bois mou, 193 $\frac{1}{2}$ cordes à \$2.37.....		458 00	do do 2 pcs, 1 douz.....		0 40
Pentures, 4 pcs, 1 douz.....		0 30	Serrures à palastre, $\frac{1}{2}$ douz. à \$1.70.....		0 85
do 6 do do.....		0 40	Or en feuilles, 12 livrets à 35c.....		4 20
do 8 do do.....		0 50	Méd. T. ng's, 12 à 58c.....		6 96
do 10 do do.....		0 65	Trappes Dubois S., 3 à 41c.....		1 23
M. de colomb. en pin, 2,862 pds à \$17.50.....		50 07	Grilles pour la cour, 3 à 87c.....		2 61
Bois à plancher, assorti, 8,500 pds à \$20.....		170 00	Fermeoirs et vis en cuivre, 1 douz.....		1 75
Pin, sans nœuds, 2,000 pds à \$35.....		70 00	Couplets en cuiv., 2 x 2, 2 dz. prs à 85c.....		1 70
do bon, ordinaire, 33,888 pds à \$19.....		643 88	do do 1 $\frac{1}{2}$ x 1 $\frac{1}{2}$, 2 dz. prs à 50c.....		1 00

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Kingston—Suite.

Entretien des bâtiments—Suite.	\$ c.	Entretien des bâtiments—Fin.	\$ c.
Verre laminé, 12 x 48, 40 lum., à 65c.	36 00	Ciment de Portland, 50 brls à \$2.30...	115 00
Poulies p. la serre, 2-pcs, 4 douz. à 55c.	2 20	do 100 brls à \$2.14...	329 00
Sabot de train., acier, 325 liv., à \$2.10	6 83	Fil à clôture, 1,030 liv à 3c.	30 90
Alabastrine, 6 $\frac{1}{2}$ boîtes à \$6	39 00	Trappes Dubois S., 1 $\frac{1}{2}$ pce, 3 à 47c.	1 41
Cadenas en fer, $\frac{3}{4}$ douz. à \$3.60	1 80	Fab. 4 serrures	24 20
Fil mét. tissé, 12 pds à 10c.	1 20		5,386 83
Acier fondu spécial, 289 $\frac{1}{2}$ liv.	22 44		
Amidon de maïs, 5 liv. à 8c.	0 40		
Chafne, $\frac{1}{4}$ pce, 100 liv. à 45c.	4 50		
Fer galvanisé, 432 liv. à 5 $\frac{1}{4}$	22 68	<i>Entretien des machines.</i>	
Orme, 1,000 pds à 10c.	10 00	Soude caustique, 75 liv à 5c	3 75
Erable dur, 500 pds à 20c.	10 00	Soufre, 5 liv à 2c.	0 10
Pin, 2e qualité, 3,000 pds à \$12.50	37 50	Huile de ricin, 4 galls à 85c.	3 40
Tilleul, 1,000 pds à \$15.	15 00	Savon ordinaire, 12,461 l. à 3 $\frac{1}{2}$ c.	404 97
Frêne, 500 pds à \$15	7 50	do de Marseille, 16 liv. à 9c.	1 44
Trappes, "Med." p. 12 à \$1.06	12 72	do do 82 $\frac{1}{2}$ liv. à 8c.	6 58
Tuyau de renvoi en plomb, 12 l. à 85c.	10 20	Pétrole, 273 $\frac{1}{16}$ galls à 15c	40 96
Laque, 3 galls à \$2.10	6 30	Gasoline, 40 galls à 30c	12 00
Mastic, 544 lie à 2c.	10 88	Alcali phenix, 2,912 à 7c	203 84
Vis p. machines, 350 liv. à \$2.25	7 88	Graisse à astiq., 29 liv. à 35c	10 15
Frontons de portes, 3 à \$3.50	10 50	Etoupe, 50 liv. à 6 $\frac{1}{2}$ c.	3 25
Lacets, 1 boîte	2 25	Chandelle, 55 liv. à 10c	5 50
Grosse ligne, 19 liv à 13 $\frac{1}{2}$	2 57	Mèches à chandelle, 6 $\frac{1}{2}$ pcs à 20c.	1 35
Sel ammoniac, 10 liv. à 13c	1 30	Poli à brumir, 2 douz. à \$2	4 00
Ocre doré, 50 liv. à \$2.55	1 28	Poli pour métal, 5 liv. à 75c	3 75
Onguent, hyd. Fort., 1 liv. à 40c.	0 40	Minium, 100 liv. à 4 $\frac{1}{2}$ c.	4 50
John McWaters, services comme gardien de nuit chez le préfet.	200 00	Garniture, caoutchouc, 82 $\frac{1}{2}$ liv. à 25c.	21 12
Agra. et poste, ag., 2 pcs, 4 douz. à 7c.	0 28	do 68 $\frac{1}{2}$ liv. à 24c.	16 44
do 2 $\frac{1}{2}$ do 8c.	0 32	Garniture Garloch, 10 $\frac{1}{2}$ liv.	7 47
do 4 $\frac{1}{2}$ do 10c.	0 40	do King, 14 $\frac{1}{16}$ liv. à 90c.	13 10
Loquets, 1 doz.	0 45	do en spirale, 41 $\frac{1}{8}$ liv. à 90c.	4 16
Crampes, 100 liv	2 25	do do 2 $\frac{1}{2}$ liv. à 65c.	1 79
Fer étamé, n° 26, 72 liv. à 7 $\frac{1}{4}$	5 58	do plombagine, 8 liv. à 30c.	2 40
Collets, 3 pcs, 2 à 68c	1 36	do do 10 liv. à 35c.	3 50
Valves <i>Webber</i> , 3 pcs, 2 à \$4.	8 00	do Jenkings, 21 liv. à 73c	15 33
Trappe <i>Sanitus</i> , nickelé, 1	5 50	Aiguilles Garloch, 3 douz. à 85c	2 55
Tuyau de plomb, $\frac{3}{4}$ pce, 6 pds.	1 12	Huile d'olive, 1 chopine.	0 13
Robinet, $\frac{3}{4}$ pce.	1 00	Huile à cylindre, 48 galls à 60c.	28 80
Closet <i>Navitilus</i>	59 00	Huile pour engin, 88 galls à 65c.	57 20
Accouplement pour bassin	0 60	Comp. pour chaudière, 163 liv. à 75c.	122 25
Soudure, 5 liv. à 30c.	1 50	Graphite, 10 liv. à 25c.	2 50
Tuyau nickelé, $\frac{1}{2}$ pce, 5 pds à 40c.	2 00	Craie française, 25 liv. à 20c.	1 00
Tuyau de plomb, 1 $\frac{1}{2}$ pce, 18 pds.	0 25	Mèches en amiante, 6 ball. k 10c.	0 60
do 6 liv. à 4c.	0 24	Laque, 2 galls à \$2.10.	4 20
Vis nickelées	0 20	Savon Champion, 50 liv. à 4c	2 00
Couplets pour bassin, 4 à 10c.	0 40	Papier sablé "Star", 12 mains à 11c.	1 32
Chaîne do 1.	0 15	Brique réfractaire, 200 à \$2.80.	5 60
Porte-chaîne, 1	0 75	Déchets de coton, 138 liv. à 8 $\frac{1}{2}$ c.	12 08
Dé en cuivre, 1	0 35	Argile réfractaire, 5,175 liv. à \$6.75.	17 47
Étiquettes, plomb, 4 prs à 4c.	0 16	Matériel pour rondelles, 2.	3 00
Tôle du Canada, 5 boîtes à \$2.25.	11 25	Courroie, 6 $\frac{1}{2}$ -pcs, 80 pds à 21 $\frac{1}{2}$ c.	17 20
Mèches de tarière, 1 assort.	1 60	do 6-pcs, chène tan., 51 p. à 38c.	19 38
Boulons K. et T., 2 pcs, 2 à 12c.	0 24	Coussinets, 5 x 4, 1 à 56c.	0 56
do 1 $\frac{1}{4}$ pce à 7 $\frac{1}{2}$ c.	0 29	do 3 x 2, 3 à 18c.	0 54
do 1 $\frac{1}{2}$ pce, 1 à 2.	0 55	do 1 x $\frac{3}{8}$, 12 à 23 $\frac{1}{2}$ c.	0 33
Têtes de tuyaux d'embr., 2 à \$1.65.	3 30	do 1 x $\frac{1}{2}$, 12. 3c.	0 36
do 2 à 1c.	0 02	do 4 x 2, 1 à 30c.	0 30
Tube, $\frac{3}{8}$ x $\frac{1}{2}$, 1.	0 02	Fonte, 5,447 liv. à 4c.	217 88
Poseur d'app. à vapeur, 30 $\frac{1}{2}$ j. à \$2.50.	76 25	do 271 liv. à 4c.	10 84
Aide, 26 j. à \$1.	26 00	T en fonte, 4 x 2, 1.	0 90
Coudes, 45° 2 pcs, 6 à 15c.	90 00	Couplets, 5 x 4, 02 à 75c.	1 50
do K. et T., 2 pcs, 5 à 14c.	70 00	Chaîne de sûreté, 100 vgs k 5c.	5 00
do do 1 $\frac{1}{4}$ pce, 4 à 7c.	28 00	Disque Jenkins, $\frac{1}{2}$ -pce, 12 à 7c.	84 00
Boucles, 2 pcs, 6 à 13c.	0 78	do $\frac{1}{4}$ -pce, 12 à 8c.	0 96
Coude, 1 pce, 1	1 35	do 1-c, 12 à 10c.	1 20
Robinets, 1 pr.	4 00	Coudes en fonte, 2-pce, 6 à 12c.	0 72
Attaches en nickel, 1 pr	1 50	do 1-pce, 48 at 4c.	1 92
Bassin oval, 1	2 75	do 1-pce 4 à 5c.	1 20
Acier affiné, 52 liv. à \$2.10.	1 09	do $\frac{3}{4}$ -pce, 12 à 3 $\frac{1}{2}$ c.	0 42
Bleu, 25 liv à 8c.	2 00	do $\frac{1}{2}$ -pce, 24 à 35c.	0 66
Couplets en cuivre, 6 pcs, 6 à 45c.	2 70	do 1 $\frac{1}{2}$ -pce, 12 à 7 $\frac{1}{2}$ c.	0 90
Vent, McLellan, 1 $\frac{1}{2}$ pce à 1 c.	3 30	do 2-pcs, 2 at 12c.	0 24
		Coudes, 1-pce, 6 à 10c.	0 60
		Forets, 1 douz.	2 29

DÉTAILS des dépenses, Kingston—*Suite.*

<i>Entretien des machines—Fin.</i>		\$ c.	<i>Entretien des chapelles—Fin.</i>		\$ c.
Tarière à filet, $\frac{1}{2}$ pce, 1.....		0 40	Livres d'hymnes.....		53 20
do $\frac{1}{4}$ pce, 1.....		1 12	Catéchismes Butler, 2 douz. à 40c....		0 80
do $\frac{3}{8}$ pce, 1.....		1 33	Papier à musique.....		4 70
do $\frac{1}{2}$ pce, 1.....		1 50	Huile d'olive, 4 galls à \$1.....		4 00
do $\frac{3}{4}$ pce, 1.....		1 95	Vin pour l'autel, 9 bouteilles à 50c....		4 50
Robinet pour machines, $\frac{1}{2}$ pce, 1 ass.....		0 84	Flottes, 12 boîtes à 12 $\frac{1}{2}$ c.....		1 50
do $\frac{3}{4}$ in., 1 ass.....		0 93	do 6 boîtes à 15c.....		0 90
do $\frac{1}{2}$ pce, 1 ass.....		1 05	Charbon de bois, 3boîtes à 50c.....		1 50
do $\frac{3}{4}$ pce, 1 ass.....		1 13	do 6 boîtes à 60c.....		3 60
do $\frac{1}{2}$ pce, 1 ass.....		1 32	do 2 boîtes à 65.....		1 30
Godets, 2 à 35c.....		0 70	Encens, 4 boîtes à \$1.....		4 00
Poulies, 20 x $\frac{1}{4}$ x 13, 2 à \$6.....		12 00	do 6 boîtes à 50c.....		3 00
Zinc en feuilles, 12 liv., \$4.95.....		0 59	Chandelles de suif, 21 liv. à 50c.....		10 50
Manch. de tuyaux en amiante, 2 à 55c.....		1 10	do 30 $\frac{1}{2}$ liv. à 45c.....		13 72
Valves caoutchouc, $\frac{1}{4}$ liv à \$1.....		4 50	Cierges, 1 boîte.....		0 13
do amiante, $\frac{1}{2}$ pce, 2 à \$6.25.....		12 50	do 3 boîtes à 25c.....		0 75
do à clapet, $\frac{3}{4}$ pce, 6 à \$1.17.....		7 02	Bronze doré, 24 papiers à 6c.....		1 44
Tuyau, tulle, 24-pcs, 9 pds à \$1.30.....		11 70	Bronze cuivre, 20 papiers à 8c.....		1 60
Fil de fer, 12 vgs à 8c.....		0 96	Toile pour les servants, 4 à \$3.251.....		13 00
Clef anglaise Trimo, 18-pcs, 1.....		2 90	Soutanes de servants, 4 à \$2.75.....		11 00
do pour tuyau, 24-pcs 1.....		4 50	Craie blanche.....		0 06
Pinces Stults, 3 paires.....		3 00	Colle de poisson, 7 liv. à 16c.....		1 12
Pinces à bouts ronds, 1 paire.....		0 20	Ciseaux, 8-pcs, 1 paire.....		0 58
Monte-charge, 1.....		0 15	Tapis ciré, 11 vgs à 60c.....		6 60
do.....		0 25	Epoussette, plumes, 1.....		0 40
Tubes indicateurs, 20 x $\frac{3}{8}$, 1 douz.....		1 20	Réparer l'horloge.....		1 25
Rondelles, 2 douz. à 35c.....		0 70	Accorder et réparer l'orgue, chapelle protestante.....		20 00
Hydromètres, 2 ass., \$7.....		14 00	Accorder et réparer l'orgue, chapelle C. R.....		18 00
Robinet en fer avec tarauds de cuivre et passaires, 2-pcs, 6 à \$7.50.....		45 00	Soin de la chapelle catholique par les Sœurs de Charité, 1 an.....		35 84
Robinet de décharge, $\frac{1}{2}$ pce, 1.....		1 75			254 27
Rivets, 17 $\frac{1}{2}$ liv.....		1 40	<i>Papeterie.</i>		
3 feuilles d'acier, 72 x 30 x 20, 67 à 2 $\frac{1}{2}$ c.....		1 84	Papeterie.....		344 34
Tubes, 3-pcs, 24 pcs à 17 $\frac{1}{2}$ c.....		4 20	do pour l'imprimeur de la reine.....		665 61
do 3 $\frac{1}{2}$ x 16, 32 pds à 20c.....		6 40			1,009 95
Collet de cylindre, 2.....		1 25	<i>Télégrammes.</i>		
Tournevis, 3-pcs, 2 à 15c.....		0 30	Télégrammes.....		67 65
Manchon, 6 x 4 $\frac{1}{2}$, 1.....		0 67	<i>Timbres-poste.</i>		
Raccords, cuivre, 9.....		2 04	Timbres-poste.....		104 17
Lignes, 12-pcs, plat. douces, $\frac{1}{2}$ d. à \$4.80.....		2 40	<i>Téléphones.</i>		
do 8- pce, bois, $\frac{1}{2}$ douz. à \$1.88.....		0 94	Téléphones.....		78 30
Moule à étiquettes.....		4 25	<i>Fret.</i>		
Tuyaux calibre réduit, 4 x 2, 2 à 30c.....		0 60	Fret.....		0 35
Métal Babbitt, 45 $\frac{1}{2}$ liv. à 15c.....		6 83	<i>Meubles et fournitures.</i>		
Règles, $\frac{1}{2}$ douz. à \$2.90.....		1 45	Cadenas Yale, 1 $\frac{1}{2}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$10.....		5 00
Pompes à air pour poêle à gazoline.....		2 35	do 1 $\frac{1}{2}$ do $\frac{1}{2}$ do \$1175.....		5 88
Fonte pour la presse.....		3 50	do 2 $\frac{1}{2}$ do 1 do \$16.00.....		16 00
Fonte et grille pour la fournaise.....		5 00	do 2 $\frac{1}{2}$ do $\frac{1}{2}$ do \$20.25.....		10 13
Boîte à fumée pour fournaise.....		6 00	Serr.de coffre 2 do $\frac{1}{2}$ do \$ 1.25.....		0 62
Roues d'engrenage, 4.....		12 00	do 2 $\frac{1}{2}$ do $\frac{1}{2}$ do \$ 1.50.....		0 75
Rép. aux chaudières, 235 h. à 30c.....		70 50	Serrures d'armoires et clefs, 1 $\frac{1}{2}$ douz. à \$4.....		6 25
Compte de Chas. Smeaton, 3 j. à \$3.....		9 00	Ser. de tir.en cuiv., 2 $\frac{1}{2}$ pcs, $\frac{1}{2}$ douz. à \$5.....		2 50
do do 3 $\frac{1}{2}$ liv. ciment à \$1.....		3 50	do 2 do $\frac{1}{2}$ do \$4.....		2 00
Fret et char.....		29 17	do 1 $\frac{1}{2}$ do $\frac{1}{2}$ do \$3.50.....		1 75
Frais de messagerie.....		1 60	Ser. de tir en fer, 2 $\frac{1}{2}$ do 2 do 50c.....		1 00
			Clefs de cadenas, 6 douz. à \$2.....		12 00
			Fil de fer p. tuyaux de poêle, 101. à 5c.....		0 50
		1,655-77			
<i>Entretien de la salle d'armes.</i>					
Cartouches, 38 S. et W., 4,000 à \$3.10.....		32 40			
do Snider, 8,000 à \$8.....		64 00			
do $\frac{3}{8}$ —255, 4,000, m. 30 p.c. e 2 p.c. à \$33.....		90 55			
Fret.....		1 00			
Entrée de douane.....		0 25			
Soin de la salle d'armes, 12 m. à \$4.....		48 00			
		236 20			
<i>Entretien des chapelles.</i>					
Nouveaux testaments, C.R., 24.....		3 50			
Bibles, 50 à 20c.....		10 00			
Livres de prières, 118.....		21 78			

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Kingston—Suite.

<i>Meubles et fournitures—Suite.</i>		\$ c.	<i>Literie.</i>		\$ c.
Fil cuivre pour passoire, 1 vg.		0 90	Couvertes, 200 à $\frac{1}{2}$ 95		585 00
Toile fil de fer galvanisé, 30 pcs, 3 vgs à 20c.		0 60	Basin, 1,751 vgs à $7\frac{1}{4}$ c		126 18
Paillasson, 1 seulement		2 25	Coton jaune, 238 vgs à $5\frac{1}{4}$ c		12 36
Brochettes, 8 onces, 1 douz. paquets.		0 26	Coutil, 1,171 vgs à 14		166 87
Papier <i>Tanglefoot</i> , 2 boîtes		1 00	Paille d'avoine, 7,890 liv. à \$9.50		37 48
Stores, 3 à \$1.		3 00	Ficelle à matelas.		7 25
Papier manille, $3\frac{3}{4}$ rames à \$8		26 00	Fret.		14 45
do $\frac{3}{4}$ do \$7.55.		5 67			949 59
Papier de toilette		220 00			
Cirage, 7 douz boîtes à 75c.		5 25	<i>Ustensiles pour le pénitencier.</i>		
Poli <i>Putz</i> , 16 douz. à \$3.75		60 00	Pelles F. et M., $\frac{1}{2}$ douz. à \$15		7 50
Poli pour poêles, 3 douz. à 25c.		0 75	do Fox n° 2, $\frac{1}{4}$ douz. à \$6.		3 00
Chiffons blancs, 20 liv. à 9c.		1 80	do 5 douz. à \$5.		25 00
Savon Silico, 6 douz à 75c.		4 50	do à charbon, $\frac{1}{2}$ douz. à \$9.75		4 88
Fluide de Condy, 5 galls à \$1.50		7 50	do $\frac{1}{2}$ douz. à \$7.		3 50
Dame-jeanne, 1 seulement.		0 50	Balais, 3 douz. à \$1.40		4 20
Pierre à couteaux, 8 douz. à 40c.		3 20	do 57 douz. à \$2.50		142 50
Bordures, 2 grosset.		1 30	Epoussettes, plume, 2 à 40c.		0 80
Peaux de chamois		8 16	Balais en crain, $\frac{1}{2}$ douz. à \$7.54.		3 78
Ficelle		2 16	Brosses, 4 douz. à \$1.50		6 00
do 6 plottes à 15c.		0 90	do à tapisser, 1		0 60
do 8 do 17c.		1 36	do à poêles, 2 douz. à \$1.50.		3 00
do 5 do 25c.		1 25	do à souliers, 3 douz. à \$2.25.		6 75
Molleton, 10 vgs à 25		2 50	do époustoir, 1 douz.		3 60
Bordures, $\frac{1}{2}$ grosse à \$2.50		1 25	do en crain $\frac{1}{2}$ douz.		0 42
Drisses, 10 vgs à 15c.		1 50	Petits balais, 4 douz. à \$1		4 00
Coutil à essuie-mains, 1,868 vgs, $7\frac{1}{4}$ c.		178 10	Balais, 3 à 20c.		0 60
Essuie-mains en toile, 10 douz. à \$2.25		22 50	Pierre à couteaux, 2 douz. à 40.		0 80
do 3 do 1.23		3 69	Planche à laver, $\frac{1}{4}$ douz. à \$2.		0 50
Horloge en chêne		3 25	Poli "Putz," 10 douz. à \$3.75		37 50
Réparer des horloges.		7 40	Huile de spermacéti, $\frac{1}{2}$ gall. à \$1.35		0 34
do balances		27 00	Brosses à plancher, 1 douz.		0 90
Roulettes, grandes, 4 douz. à \$3.75.		15 00	Rateaux, 14 dents, $\frac{1}{2}$ douz à \$4.		2 00
Couvert pour n° 20, New-Alaska.		1 25	do 12 do $\frac{1}{2}$ do \$3.75.		1 88
Grille pour n° 14 do		0 90	Limes, 6 pcs, 1		0 11
Ressort de porte.		0 25	Cuillers à long manche, 2 à 10c.		0 20
Pin sans nœuds et sec, 500 pds à 35		17 50	Verres, 2 à 6c.		0 12
do bon 160 pds à $27\frac{1}{2}$ c.		4 40	Lanternes, 2 à 75.		1 50
Eponge, 2 à 20.		0 40	Haches à viande, $\frac{1}{2}$ douz. à \$5.50.		2 75
Décoration de Noël.		0 55	Robinet pour vinaigre, 1.		0 10
Chauffeur à huile, nouv. modèle		6 00	Jauge à mélasse, 1.		4 00
Glace, "Union," bisautée, $1\frac{1}{2}$ pce.		27 00	Tilleul, 1,000 pds		15 00
Nattes en coco, 3 à \$1.80		5 40	Paignes, 2 grosses à \$4.80		9 60
Étampes en caoutchouc, 3 à 35c.		1 05	Clochette.		1 00
Savon de barbier, 10 liv. à 35c.		3 50	Mica, $7\frac{1}{2}$ x 4, 12 feuilles		1 50
Épingles, 12 pyramides, 7c		0 84	Crachoir de bureau, 1.		0 50
Grilles		5 50	Lame de scie à viande.		0 45
Grilles de châssis, 2 à \$1.50.		3 00	Couteau à désosser, 8 pcs, 1		0 50
Glace carrée, 1		4 50	do boucher, 8 pcs, 2 à 50c.		1 00
Anneau, grand, 1		1 50	Casserole émaillée, 1		0 75
Couvert, 1		1 25	do 1.		1 20
Cable de chanvre 1 pce, 55 liv. à 8c.		4 95	Casserole en agate, 1.		0 35
Stores, 2 à 80c		1 60	Pot, 1.		0 75
Tasses et soucoupes, 4 douz. à 35c		3 40	Chaudrons émaillés, 2 à 90c.		1 80
Pots et couverts, 1 gall., $\frac{1}{2}$ douz. à \$2.50.		1 25	Cuillers de table, 2 grosses à \$2.40		4 80
Plats à légumes, 2 à \$2.		4 00	Cout. à peler les pom. de terre, 1 douz.		6 50
Bain en acier, n° 1.		30 25	Fer en bande, 861 liv. à $2\frac{1}{2}$ c.		19 37
Bassin blanc, 15 x 19.		2 25	do de Russie, 115 liv. à \$9.75		11 21
Garniture de bassin en marbre.		6 60	Bois de fer, $\frac{3}{4}$ corde.		6 00
Bouchon de bassin N. P.		0 30	Mèche ronde pour poêle à pétrole.		0 10
Porte chaîne.		0 25	Bruleur pour poêle à gazoline.		0 25
Crampon pour bassin, $\frac{1}{2}$ douz.		0 36	Plaque de fond avec rouleau.		1 50
Valves, 3 à \$3.55		10 65	Réparer les balances.		3 00
Crochets à chapeaux, 6 douz. à 12c.		0 72	Vis, 2 grosses à 15c.		0 30
Épingles à linge, 6 douz. à 3c		0 18	Couteau, etc., 1 douz.		1 25
Briques n° 88 et 89, 3 assort. à \$3.50.		10 50	Souricières, $\frac{1}{2}$ douz. à 75c.		0 38
Patères en corne, 2 à 10c.		0 20	Caoutchouc, 14 x $2\frac{1}{2}$, 6 pièces à 35c.		2 10
Fret		4 41	Manille mastadon, 2 rames à \$8.		16 00
		851 54	Rasoirs, 1 douz.		4 50
			Peignes de barbier, $1\frac{1}{2}$ douz. à 75c.		1 00

DÉTAIL des dépenses, Kingston—*Suite.*

<i>Ustensiles pour le pénitencier—Fin.</i>		\$	c.	<i>Instruments aratoires.</i>		\$	c.
Tondeuses pour cheveux, 3 prs à \$1.25.		3	75	Râteaux, 14 dents, $\frac{1}{2}$ douz. à \$4.		1	00
Pièce de fond pour tondeuses		1	25	do à foin, 2 à 12 $\frac{1}{2}$ c.		0	25
				do à main, 4 à 12 $\frac{1}{2}$ c.		0	50
		390	49	Fourches à foin, 6 à 30c		1	80
<i>Bibliothèque.</i>				Fourc. à pom. de terre, $\frac{1}{2}$ douz. à \$7.50.		3	75
Carton, 23 x 34, 72 feuilles		6	50	do do $\frac{1}{2}$ douz. à \$7.		3	50
Colle de poisson, 20 liv. à 16c.		3	20	do à fumier, 6 à 75c.		4	50
Alun, 2 liv.		0	25	Manches de fourche, 6 à 15c.		0	78
Fil de toile, 1 liv.		0	53	do do 6 à 15c.		0	90
Aiguilles, 1 papier.		0	04	Faux, 6 à 60c.		3	60
Plumeaux		0	60	do et manche.		1	75
Fret		1	70	Pierres à faux, 1 douz.		0	50
Frais de messagerie		1	15	Granulite		0	10
Abonn. au Toronto <i>Globe</i> , 1 an.		6	00	Charrue, n° 5.		12	00
do Ottawa <i>Free Press</i> , 1 an.		6	00	Soc de charrue		3	00
do Kingston <i>Whig</i> , 1 an.		6	00	Pointes de charrue.		6	33
do do <i>News</i> , 2 ans		12	00	Dents à ressort, 6 à 40c		2	40
Illustrations.		24	07	Ciseaux Victor $\frac{1}{2}$ douz. à \$3		0	75
Livres.		116	62	Auget en caoutchouc.		0	40
				Foute pour auget en caoutchouc		0	50
		184	36				
<i>Livres de bureau.</i>				<i>Ateliers généralement.</i>			
Livres de bureau		62	73	Cire noire, 10 liv. à 8c.		0	80
				do d'abeilles, 5 liv à 40c.		2	00
<i>Armes de la police.</i>				Borax, 200 liv. à 7c.		14	00
Carabines, modèle 1895, 35-56, 22-pce,				Papier sablé "Star," 83 mains à 11c.		9	02
24 à \$11.		264	00	Amidon, 39 à 6c.		2	34
Fret		3	54	Eponges.		1	42
Frais de messagerie.		1	00	Poudre d'émeri, 5 liv. à 5c		0	25
Entrée de douane.		0	50	Toile-émeri, 56 mains à 22c.		12	32
		269	04	do do do 44c.		8	80
<i>Ferme.</i>				Pierre-ponce moulue, 5 liv. à 25.		0	25
Graine de trèfle rouge, 2 liv. à \$5.50.		11	00	Papier sablé "Flint," 18 mains à 13c.		2	34
do do 10 liv. à 10c.		1	00	do do 6 do 15c.		0	90
do <i>timothy</i> , 20 liv. à 4 $\frac{1}{2}$ c.		0	90	Acide oxalique, 1 liv.		0	10
do do 6 boiss. à \$2.50		15	00	Sel. ammoniac, 19 liv. à 13c.		1	30
do do 4 do \$2.		8	00	Huile bouillie, 1 pinte		0	14
do d'oignons, 5 do \$1.		5	00	do de spermacéti, 1 $\frac{1}{2}$ gall. à \$1.35.		2	37
do de pois, 40 do 60c.		24	00	do siccativ, 1 gall		1	25
do de betteraves, 3 liv. à 30c		0	90	do à machines, 43 galls à 27c.		11	61
do de fèves blanches, 4 boiss. à \$1.		4	00	Térébenthine, 87 $\frac{1}{2}$ galls à 50c.		43	96
do de pom. de terre, 294 boiss. à 30c.		88	28	Lacque, 1 gall.		2	10
do do		47	73	Pétrole, 56 $\frac{1}{2}$ galls à 15c.		8	47
Vert de Paris, 75 liv. à 15c.		11	25	Corde de manille, 74 liv à 9c.		6	66
Engrais		16	88	Ficelle, 17 $\frac{1}{2}$ liv à 17c		2	94
Phosphate en poudre, 1,125 liv. à \$30.		97	20	Gasoline, 15 galls à 30c.		4	50
Composition "Gilchrist," 1 boîte		1	40	Craie blanche, 70 liv à 1c.		0	70
Battage, 3,171 boiss. à 2c.		63	42	do rouge, 5 liv. à 5c.		0	25
Sacs en coton, 48 à 18c.		8	64	Crayons, 2 boîtes à 75c.		1	50
Tissu en fil def., 2 pds x 3, 1 pièce à 35c.		0	35	Charbon de bois, 200 boiss. à 16c.		32	00
do do 2 pds x 2, 3 pièces à 40.		1	20	Sable, 3 brls.		3	00
Frais de messagerie		1	00	Charbon de forge, 50 $\frac{1}{2}$ tonnes à \$4.25.		215	15
		407	15	Noyer dur, 6 cordes à \$8.		48	00
<i>Etable de la ferme.</i>				do 1 corde à \$7.		7	00
Avoine, 101 boiss. à 28c.		28	28	Merlin, 1 douz. paquets.		1	25
Foin, 201 $\frac{1}{2}$ tonnes à \$12.75		266	09	Venetian, 21 $\frac{1}{2}$ vgs. à \$2		53	12
Harnais		30	00	Peau de daim, 24 vgs à \$1.60.		38	40
Grand collier		5	00	Tube en caoutchouc pur, 3 pds à 40c.		1	20
Réparer un collier		1	75	Tablier en peaux de moutons, 1 douz.		8	00
Péage		0	18	Brosses à murs, $\frac{1}{2}$ douz. à \$6.60.		3	30
Services prof. de W. Nicholls, M.V.		68	00	do do $\frac{1}{2}$ douz. à \$3.20.		4	80
Chevaux, 2 à \$100.		200	00	Soies, 1 liv.		10	00
Cheval, 1 à \$90.		90	00	Pinceaux à vernir, 2 $\frac{1}{2}$ douz. à \$7.20.		18	00
do 1 à \$80.		80	00	do do $\frac{1}{2}$ douz. à \$6.		3	00
		769	30	do en poil d'ours, $\frac{1}{2}$ douz. à \$1.60.		0	80
				Blanchissoirs, 1 $\frac{1}{2}$ douz. à \$7.50.		11	26
				do do $\frac{1}{2}$ douz. à \$4.80.		2	40
				Pinceaux à vernis, 1 douz.		0	80
				Blanchissoirs. $\frac{1}{2}$ douz. à \$22		11	00
				do do $\frac{1}{2}$ douz. à \$11.20.		5	60
				Brosses de soies, $\frac{1}{2}$ douz.		3	70

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Kingston—Suite.

<i>Ateliers, généralement—Suite.</i>	\$ c.	<i>Ateliers, généralement—Fin.</i>	\$ c.
Pinc. à étamper, $\frac{3}{4}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$1.50	0 75	Lames de scie, 30 pcs, 1 doz.	1 75
do 1 pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$2.25	1 13	Vilebrequins de charp., $\frac{1}{2}$ doz. à \$5.00	2 50
Pinceaux de peintres, $\frac{1}{2}$ douz. à \$3.00	1 50	Crayons rouges, 2 douz. à \$1.75	3 50
Alabastine, 400 liv. à 6c.	24 00	Truelles, 12 pcs, 2 douz. à \$9.00	18 00
Dualine, 33 $\frac{1}{2}$ liv. à 30c.	10 13	Equerres en T, 20 x 6, $\frac{1}{2}$ douz. à \$2.10	1 05
Poudre de mine, 3 brls à \$2.00	6 00	do 20 x 7, $\frac{1}{2}$ douz. à \$2.30	1 15
Pétards, 48 à 1c.	0 48	Poulies en fer, 8 pcs, 1 simple.	3 50
Ciseaux de tailleurs, 2 douz. à \$13.50	27 00	do 8 pcs, 1 double.	5 00
do 2 prs à \$4.00	8 00	Soufflet de forge, 40 pcs.	9 50
do 1 per, 15 pcs.	12 00	Limes, demi-rondes, 14 pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$5.40	8 10
do 1 paire.	14 50	Limes, demi-rondes, 10 pcs, 1 douz.	2 70
Ciseaux à boutonn., 2 douz. à \$2.50	5 00	do do 14 pcs, 15 $\frac{1}{2}$ douz.	83 70
Ciseaux, 1 paire.	0 31	do do à \$5.40.	1 63
Dés, 19 douz. à 10c.	1 90	do demi-rondes, douces, 14 pcs, $\frac{1}{2}$ douz. à \$6.50	6 30
Machines à coudre, "Whites," 2 à \$45.	90 00	do triangul., $\frac{3}{4}$ pcs, 9 douz. à 70c.	2 91
Machine à coudre, 1.	40 00	do do 5 pcs, 3 douz. à 97c.	1 63
Access. de machines à coudre.	46 68	do plates, douces, de Jewett, 14 pcs, $\frac{1}{2}$ douz. à \$6.50	4 20
Aiguille de machines, 19 douz. à 25c.	4 75	do plates, douces de Jewett, $\frac{3}{4}$ pcs, 6 douz. à 70c.	5 82
do 2 douz. à 35c.	0 70	do do 14 pcs, 6 douz. à \$6.50	11 70
Aiguilles, 566 paquets à 2 $\frac{1}{2}$ c.	15 58	do do 10 pcs, 1 douz.	2 70
Ligneul, n° 20, 4 liv. à 63c.	2 52	do do 12 pcs, 1 douz.	4 80
Cuir à lacet, 19 $\frac{1}{2}$ liv. à 60c.	11 78	do do 10 pcs, 1 douz.	3 45
Houes à douilles d'ac., $\frac{1}{4}$ douz. à \$3.25	0 81	do do 14 pcs, 6 douz. à \$1.28	2 56
Alènes, 4 boîtes à 85c.	3 40	do triangulaires, 9 pcs, 1 douz.	2 78
Pointes pour formes, 5 liv. à 20c.	1 00	Outils brev. n° 6 p. chas., 1 douz.	0 80
Cuir éméri, 1 douz.	2 00	do 4, do $\frac{1}{2}$ d. à 55c.	0 28
Râpes, 10 pcs, 1 douz.	3 00	do 2, do $\frac{1}{2}$ d. à 34c.	0 17
Alènes à coudre, 1 grosse.	1 75	Clous zingués, $\frac{7}{8}$ pcs, 15 papiers à 8c.	1 20
do 1 grosse.	1 75	do 1 pcs, 15 do 7 $\frac{1}{2}$ c.	1 13
Alènes à piquer, 2 douz. à 25c.	0 50	do $\frac{1}{4}$ pcs, 15 do 7 $\frac{1}{2}$ c.	1 12
Tiges d'alènes, 1 douz.	0 15	do $\frac{1}{2}$ pcs, 15 do 7 $\frac{1}{2}$ c.	1 13
Poinçons, 3 à 33c.	0 99	Clous bleuis, 1 pce, 12 do 5 $\frac{1}{2}$ c.	0 66
do 6 à 25c.	1 50	do $\frac{1}{4}$ pce, 12 do 5 $\frac{1}{2}$ c.	0 66
Fil métallique tressé, 2 pds 6 pcs x $\frac{3}{16}$ pcs, 10 pds lin. à 15c.	3 50	do $\frac{1}{2}$ pcs, 12 do 5 $\frac{1}{2}$ c.	0 66
Tissus métallique, 10 pds à 35c.	2 10	do $\frac{3}{4}$ pce, 12 do 6c.	0 72
Noix carrées, 50 liv. à \$4.20	2 10	Drilles à tiges droites, $\frac{1}{2}$ pce, 2 $\frac{1}{2}$ douz. à 80c.	2 00
Vis à machine, 2 grosses à 27c.	0 54	Drilles à tiges droites, $\frac{3}{4}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à 88c.	0 44
Meules, 2,000 liv. à 75c.	15 00	Dr. à tiges dr., $\frac{1}{16}$ pce, 1 douz.	1 22
Broquettes, 3 douz.	0 71	do do $\frac{1}{8}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$1.32	0 66
Clefs anglaises, 14 pcs, $\frac{1}{2}$ douz. à \$6.50	2 17	do do $\frac{3}{2}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$1.46	0 73
Alènes plates, 2 douz. à 5c.	0 10	do do $\frac{7}{8}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$1.73	0 87
Petites pinces N. P., 1 paire.	1 25	do do $\frac{1}{16}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$3.74	1 87
Canifs carrés F. W. C., 1 douz.	1 65	do do $\frac{3}{16}$ pce, 1 douz.	4 29
Meules en bois Prescott, 2 x 14 x 1 $\frac{1}{2}$, 5 à \$8.	40 00	Dr. à tiges trian., $\frac{1}{16}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$4.62	1 54
Meules en bois Prescott, 2 x 14 x 1 $\frac{1}{2}$, 2 à \$6.25.	12 50	do do $\frac{1}{8}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$5.28	7 92
Ciseaux à tourner C. S., 8 assort.	2 07	do do $\frac{3}{8}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$5.61	2 80
Rondelles, $\frac{3}{8}$ pce, 20 liv. à 3 $\frac{1}{2}$ c.	0 70	do do $\frac{1}{2}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$6.60	3 30
Truelles, 12 pcs, 1 douz.	15 00	do do $\frac{3}{4}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$12.21	18 32
Pelles à charbon, $\frac{1}{2}$ douz. à \$12.	6 00	do do $\frac{1}{16}$ pce, 1 douz. à \$7.92	7 92
Egohines, n° 22, $\frac{1}{2}$ douz. à \$11.25	5 63	do do $\frac{3}{8}$ pce, 1 douz. à \$4.29	2 15
do n° 26, $\frac{1}{2}$ douz. à \$14.50.	7 25	do do $\frac{1}{2}$ pce, 1 douz. à \$9.24	9 24
Scies, 12 pcs, $\frac{1}{2}$ douz. à \$8.40	4 20	do do $\frac{1}{4}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$7.26	3 63
Passe-partout, 10 pcs, $\frac{1}{2}$ douz. à \$2.10	1 05	do Morse, $\frac{3}{8}$ pce, $\frac{1}{2}$ douz. à \$9.24.	4 62
Manches de scie, 3 à 30c.	0 90	Abonnement au <i>Sartorial Art Journal</i> , 1 an.	10 00
Manches brevetées, 2 à \$1.	2 00		
Alènes à harnais, 1 grosse.	0 60		
Manches de hache Warnocks n° 5, $\frac{3}{2}$ douz. à \$7.40.	3 70		
Pinceaux en poil de putois, $\frac{3}{4}$ pce, 1 d.	0 80		
do $\frac{1}{2}$ pce, 1 d.	0 64		
Etau.	4 00		
Filières à vis, $\frac{1}{2}$ pce, 1 assort.	16 00		
Règles B. W., 6 douz. à \$2.90.	17 40		
Règles en acier, 1 douz.	3 10		
Couteaux à mastic, 1 douz.	1 25		
Rejointoyeurs, $\frac{5}{8}$ pcs, 2 douz. à \$3.	6 00		
do 6 pcs, 1 douz.	3 60		
Brosses, 1 douz.	3 70		
Serrures de tiroirs, 2 $\frac{1}{2}$ pcs, 1 douz.	0 50		

DÉTAIL des dépenses, Kingston—*Suite.*

<i>Ficelle d'engrèbage.—Suite.</i>	\$ c.	<i>Ficelle d'engrèbage.—Fin.</i>	\$ c.
Services profession., J. Machar, C.R.	8 50	Tabliers en peau de mouton, $\frac{1}{2}$ d. à \$8	4 00
do J. S. Hall, C.R.	5 00	Tabliers, 8 x 7 x 12, 6 $\frac{3}{4}$ \$7	42 00
do W. A. Wilkes	7 00	Pinceaux, $\frac{1}{2}$ douz. à \$3.	1 50
do J. T. Mather	36 74	do 1 douz.	2 25
Dépenses de voyage, D. Stewart	19 85	Etiq. p. pelotte de fic., 150 M. à 20c.	30 00
do W. S. Hughes	81 50	Etiquettes, 25 M. à 90c.	22 50
Annonces	402 80	Frais de protêt.	1 38
Timbres-poste	18 00	Chanvre manille, 1 M. balles	11,507 35
Fourn. de bur., livre.	1 80	do agavé, 3 M. balles.	33,681 20
do papier p. clavigraphie.	0 28	Sacs, 11 M. à 7 $\frac{1}{2}$ c.	731 88
do papier carbone.	3 20		
do liasses Shannon	3 20	<i>Bâtiments.</i>	55,067 92
Fret et charroriage	2,588 07	Galon simple Fust, 4 M. pds à \$4.50	18 00
Frais de messagerie	3 10	Poudre de mine, 29 brls à \$2.	58 00
Entrées de douane	3 00	Dualine, 17 $\frac{1}{2}$ lb. à 30c.	5 25
Emmag. de la ficelle d'engrèbage	86 57	Capsules d'amorces, 103 à 1c.	1 03
Houille de fournaise, 828 $\frac{1}{2}$ ton. à \$4.35	3,603 98	Dynamite, 42 bâtons à 25c.	10 50
Peint. à l'épreuve du feu, 250 liv. à 1 $\frac{1}{2}$ c	4 38	Capsules pour dynamite, 3 douz. à 35c.	1 05
Sel. de soude, 25 liv. à 1c.	0 25	Briques, 26 M. à \$6.40	166 40
Mèche de lampe, 1 douz.	0 10	Sable de constr., 100 vgs c. à 88c.	88 00
Verres de lampes, $\frac{1}{2}$ douz. à 60c.	0 30	do 100 vge c. à \$1	100 00
Ocre jaune, 635 liv. à 1 $\frac{1}{2}$ c.	9 53	Gazoline, 5 galls à 30c.	1 50
Huile à métiers extra, 133 $\frac{1}{2}$ galls à 26c.	34 71	Etope, 50 liv. à 6 $\frac{1}{2}$ c.	3 25
Noir, 39 galls à 12c.	4 68	Tuy. d'égr. en t., 8-pce, 999 pds à 15 $\frac{1}{2}$ c.	157 34
do 1,312 galls à 9c.	118 08	Tuyau recev., 10-pce, 576 pds à \$1.95.	1,123 20
do 466 galls à 9c.	41 94	Tuy., cuiv., 1-pce, 15 pds, 5-pcs à 40c.	6 17
Huile de ricin, 1 gall.	0 85	Tuy. de chute en Y, 2 x 2, 6 à 31c.	1 86
Huile à cordage, 2,291 galls à 11 $\frac{1}{2}$ c.	343 96	Coudes, 8-pcs, 2 à 70c.	1 40
do 2,304 44 galls à 10c.	330 44	Trappe H. H., 8-pcs, 1	2 00
Ocre doré, 700 liv. à \$2.25.	17 85	Jonction Y, 8-pcs, 1	0 80
Rouge vénitien, 1,350 liv. à \$1.65	22 28	Coudes, 2 $\frac{1}{2}$ -pcs, 9 à 20c.	1 80
Barils, 70	70 00	do 2 $\frac{1}{2}$ -pcs, 9 à 20c.	1 80
Câble-manilla, $\frac{1}{2}$ pce, 15 liv. à 9c.	1 35	Tés, 1 x $\frac{3}{8}$, 6 à 12c.	0 72
Courroie en cuir, 1 $\frac{1}{2}$, 162 pds à 8 $\frac{1}{2}$ c.	13 77	Tés, 8 x 6 et 6 x 8, 2 à 80c.	1 60
do 2 pcs, 160 pds à 11 $\frac{1}{2}$ c.	18 40	Joints en fonte, 5 à \$10.	50 00
do 4 pcs, 100 pds à 25c.	25 00	Patron pour poulie à friction	1 20
Cuir à lacet, 5 $\frac{1}{2}$ liv. à 60c.	3 15	Etain, 31 liv. à 15 $\frac{1}{2}$ c.	4 89
Ficelle, n° 126, 125 liv. à 17c.	21 25	Verre, 12 x 24, 4 boîtes à \$1.40.	5 60
Faulx, 3 à 60c.	1 80	Bardeaux, 25 M. à \$2.50.	62 50
Acier fondu, 21 liv. à 9 $\frac{1}{2}$ c	2 00	Pin, bon ordin., 2,198 pds à \$19.50	42 88
Fontes, 2,176 liv. à 4c.	87 04	do 3,278 pds à \$19.	62 28
do	6 00	Chêne, 160 pds à 35c.	5 60
Patron de roue d'engrenage	5 00	Blocs de granit, etc., 46 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ tonn.	
Roue d'engrenage, 37 l. à 4c.	1 48	à \$1.25	58 25
Tourner, encais. et plac. r. d'engren.	2 00	Cuivre n° 15, 27 liv. à 19c.	5 13
Grande roue de moulin	6 50	Corde de châssis, 25 paq. à 60c.	15 00
Roue d'engr., 63 liv. à 4c.	2 52	Poids de câbles, 50 liv à 4c.	2 00
Bobines, 510 liv.; caisse, 60 à 6c.	31 20	Fonte, 1,356 liv. à 4c.	54 24
Fonte spéciale, 50 liv. à 6 $\frac{1}{2}$ c.	3 25	do spéciale, 3,420 liv. à 6c.	205 20
do extra, 3 à \$1.65.	4 95	do do 3,352 liv. à 5c.	167 10
do 8 liv à \$4.	32 00	Fer d'angle, 1,447 liv. à 2 $\frac{1}{2}$ c.	36 18
do frictions, 8 à \$16.	128 00	Fer rond ordinaire, $\frac{1}{8}$ -pce, 452 $\frac{1}{2}$ liv. à 6 $\frac{1}{2}$ c.	29 42
Vis traverse, 3 à \$6.	18 00	Fer en bandes, 830 liv. à \$1.97.	16 35
Roues d'engr., extra spéciales, 4 prs.	2 49	Fer carré ordin., 4,150 liv. à \$1.45.	60 18
Limes rondes, 6-pcs, $\frac{1}{2}$ douz. à \$1.28.	0 64	Fer affiné, 920 liv. à \$2.	18 40
do 12-pcs, $\frac{1}{2}$ douz. à \$3.90.	1 95	Fer, 15,621 liv. à \$1.72.	268 68
Couteaux de cordon, F.W.C., 1 douz.	1 65	Leviers en fer malléable, 2,073 l. à 5c.	103 65
Balance, 1 liv., 1.	16 00	Acier à machine, 1 $\frac{1}{2}$ -pce, rond, 3,337 liv. à \$2.45.	8 26
Cercles pour bidons à lait, 30 à \$1.65.	49 50	Acier T, 565 liv. à 3c.	16 95
'Drawing frame conductors,' 3 à \$1.25	4 50	Closets améliorées Titan, 41 "C" \$3.43	174 93
emballage, 75c.	4 50	do 75 "B" \$5.13	384 75
Cisaillies, 11-prs, $\frac{1}{2}$ douz. à \$13.50.	6 75	Caisnes à clairvoie, 126 à 50c.	63 00
Indicateur	50 00	Parquet en ardoise, 2,370 ds à 35c.	829 50
do	50 00	do 111 à 6c.; embal., 25c.	6 91
Poulies de rechange, 44 à 80c.	35 20	Barils, 7 à 25c.	1 75
Rondelles pour bobines, 63 liv. à 20c.	12 60	Fret	115 82
Bandage rond, $\frac{1}{8}$ -pce, 150 pds à 5c.	7 50	Charroriage	17 60
Fil de cuivre p. ressort, 15 liv. à 16c.	2 40	Entrée en douane	1 00
do 5 liv. à 20c.	1 00		
Chaîne Giant, 30pds à 8c.	2 40		
Manchons pour tuyaux, 19 liv. à 4c.	0 76		
Roues, 77 liv. à 4c.	3 08		

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Kingston—Fin.

<i>Evasions.</i>	\$ c.	<i>Dépenses d'entretien et de service—Fin.</i>	\$ c.
Evasions	9 15	Alimentation d'eau	797 33
<i>Annonces.</i>		Etable et voitures	280 94
Annonces	282 70	Réparations aux bâtiments	5,386 83
<i>Dépenses de voyage.</i>		do aux machines	1,655 77
Cie de tramway, 2,700 billets	27 00	do à la salle d'armes	236 20
J. H. Metcalfe	20 20	do aux chapelles	254 27
W. Sullivan	50 50	Papeterie	1,009 95
D. Stewart	40 00	Port postal	140 17
C. J. Adams	17 95	Télégrammes	67 65
	155 65	Service téléphonique	78 30
<i>Honoraires d'avocats.</i>		Fret	0 35
J. Maehar, C. R.	20 00	<i>Fournitures.</i>	20,330 31
<i>Personnel.</i>		Meubles	851 54
Appointements—Direction générale....	17,349 09	Lits et literie	949 59
Police	32,056 91	Ustensiles	390 49
Service industriel	13,756 40	Bibliothèque	184 36
Uniformes	3,772 82	Livres de bureau	62 73
Gratifications de retraite	1,012 49	Armes	269 04
Mess de la police	1,230 61		2,707 75
	69,178 32	<i>Industries.</i>	
<i>Entretien des détenus.</i>		Cultures	407 15
Rations	18,701 21	Etables de la ferme	769 30
Vêtements des prisonniers	4,172 78	Instruments aratoires	48 31
Fournitures d'infirmerie	841 66	Ateliers divers	1,474 72
Tabac	774 25	Ficelle à engerber	55,067 92
	24,489 90		57,767 40
<i>Frais de sortie.</i>		<i>Capital.</i>	
Vêtements de libération	824 55	Bâtiments	4,646 87
Allocation de voyage	2,190 00		
Transferts	1 75	<i>Divers.</i>	
Inhumations	8 00	Evasions	9 15
	3,024 30	Annonces	282 70
<i>Dépenses d'entretien et de service.</i>		Frais de voyage	155 65
Chauffage	7,456 89	Honoraires d'avocats	20 00
Eclairage	3,001 66		467 50
			182,612 35
		A déduire pour rembours. des dépenses	732 72
			181,879 63

ROBT. R. CREIGHTON,

Comptable.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

DÉTAIL des dépenses.

	\$ c.	<i>Appointements du personnel—Fin.</i>	\$ c.
Appointements.	45,089 67	Gardes, 20 à \$500.	10,000 00
Uniformes des officiers.	2,060 81	do 1 do 8 m. 7 j.	342 69
Gratifications de retraite.	1,388 76	do 1 do 11 m. 13 j.	476 31
Mess de la police.	425 06	do 1.	490 00
Rations.	10,454 47	do 4 à \$460.	1,840 00
Vêtements des détenus.	3,096 38	do 2 à \$472.50.	945 00
Fournitures d'infirmierie.	533 97	do 1 à \$460, 4 m. 24 j.	183 98
Tabac.	261 96	do 1 do moins ½ m. p. amende.	440 79
Vêtements de libération.	1,014 56	do 2 à \$500, 8 m. 13 j.	644 52
Allocations de voyage.	1,049 00	do 1 à \$400, 3 m. 23 j.	124 50
Transferts.	211 02	do 1 do 3 m. 24 j.	125 79
Inhumation.	25 50	Dr Duchesneau (services spéciaux).	130 00
Reliure et impressions.	606 95	Charretiers, 2 à \$400.	800 00
Chauffage.	5,736 37	Aide-mécanicien, 1.	500 00
Eclairage.	1,086 81	Messenger, 1.	500 00
Alimentation d'eau.	1,410 97		
Étables et voitures.	838 67		45,089 67
Réparations aux bâtiments.	2,835 52	<i>Uniformes des officiers</i>	
do aux machines.	158 34	Ratine, 204½ vgs.	153 56
do à la salle d'armes.	253 77	Veau français, 140 liv.	154 00
do aux chapelles.	205 71	Cuir à trepointe, 74 liv.	25 97
Port de lettres.	59 12	do fendu, 217 liv.	54 25
Télégrammes.	12 91	Soie torsés, 7½ liv.	44 20
Téléphones.	10 65	Noir animal, 1 gall.	2 00
Frete.	132 65	Elastique, 10 vgs.	5 00
Meubles et fournitures.	5 60	Doubleure à chaussures, 5 pièces.	2 00
Machines.	6 45	Cuir espagnol, 550 liv.	110 00
Lits et literie.	374 58	Batiste, 1,123 vgs.	87 38
Ustensiles.	495 99	Grosse toile, 704 vgs.	56 60
Bibliothèque.	37 00	Toile satinée, 666½ vgs.	60 79
Cultures.	530 45	Ulster, boutons d', 12 douz.	10 20
Étables de la ferme.	770 05	do doubleure d', 93½ vgs.	73 46
Instruments aratoires.	155 87	Cuir de veau, 3.	8 50
Porcherie.	148 86	Peigne de fourreur, 1.	0 20
Mur d'enceinte.	2,482 64	Soie, écrue, 185 vgs.	20 81
Carrière.	1,642 91	Ouate, 3 ballots.	32 40
Annonces.	266 75	Clous à river, 25 liv.	2 25
Dépenses de voyage.	301 45	Doubleure, 196½ vgs.	4 42
	86,178 20	Peaux de mouton, 17.	76 00
MOINS—Rembours. des dépenses.	393 61	Bottens, 4 douz.	1 35
Dépense nette.	85,784 59	do 6 grosses.	5 10
		Ligneul, 24 liv.	16 80
<i>Appointements du personnel.</i>		Fil, 3 grosses.	9 75
Préfet, T. Ouimet.	2,800 00	Visières et jugulaire, de casq., 12 douz.	11 10
Sous-préfet, T. McCarthy.	1,600 00	Bandes de casque, ½ grosse.	4 00
Aumônier catholique, rqv. L. O. Harel do protestant, J. Rollit.	1,200 00 800 00	Mitaines, 5½ douz.	56 88
Médecin, M. H. E. Gaudet, M.D.	1,307 79	Bordure "Cable," 30 vgs.	2 00
Comptable, G. S. Malepart.	1,100 00	Boutons baril, 8 douz.	3 90
Secrét. du préfet, G. B. Papineau.	800 00	Soie, 8¼ vgs.	9 19
Garde-magasin, G. B. Lamarche.	900 00	Etoffe "Beaver," 5¼ vgs.	23 63
Gardien en chef, C. N. Contant.	900 00	Rouleaux de soie-torse, 2.	2 50
Procès aux travaux, L. O. Labelle.	1,000 00	Doubleure en crin, 2 vgs.	1 00
Économiste, N. Charboneau.	800 00	Etoffe à poches, 157 vgs.	17 41
Mécanicien, Eug. Champagne.	900 00	Agraffes et portes, 1 grosse.	0 24
Infirmier en chef, D. O'Shea.	680 00	Serge bleue ordin., 123½ vgs.	771 12
Fermier, Edw. Kenny.	700 00	Couteau de fourreur, 1.	0 75
Instituteur, J. T. Dorais.	700 00	Boutons dorés et argentés, 22 ½ douz.	26 97
Instruct. de mét., 7 à \$700.	4,900 00	Empaquetage.	0 25
do 1 do 10 m.	583 30	Casques en phoque, 13.	19 50
do 1.	660 00	Cire d'abeilles, 3 liv.	0 90
do 1, 3 m. à \$600, 9 m. à \$630.	622 50	Peaux de moutons, 54.	18 90
Gardiens, 5 à \$600.	3,000 00	Fil pour machine, 9 liv.	11 25
do 2 à \$60.	1,120 00	Gutta-percha, ½ liv.	1 00
do 1 (arrérage) 3 m. à \$41.66, 1 à \$74.16, 7 à \$46.66, 1 à \$46.74.	572 50	Acide oxalique, 1 liv.	0 10
		Pointes pour formes, 6 grosses.	1 20
		Cirage, 4 galls.	2 00
		Vernis, 2 galls.	3 00
		Agraffes et portes, 2 boîtes.	1 50
		Rivets, 32 liv.	2 88

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Saint-Vincent-de-Paul—*Suite.*

<i>Uniformes des officiers—Fin.</i>	\$ c.	<i>Rations—Fin.</i>	\$ c.
Batiste de fantaisie, 44½ vgs	4 23	Pommes de terre, 135¼ sacs	88 33
Brandebourg militaire, 2¼ grosses	5 94	Café, 6 liv	1 98
Doublure de manches, 2 vgs	0 50	Extras de Noel, pommes, 10 brls	20 00
Velours, ½ vge	1 50	Beurre, 200 liv	35 00
Casques, 15	35 25	Raisins (Sultana), 25 liv	3 00
Cuir écossais, 22 liv	3 30	do (Valence), 50 liv	2 38
	2,060 81	Œufs, 95 douz	16 15
		Graine de carvi, 6 liv	0 72
		Poudre à pâte, 8 liv	4 00
<i>Gratifications de retraite.</i>			10,454 47
H. Boyer	471 21		
O. Lamere	515 04		
A. V. Paré	402 51		
	1,388 76		
<i>Mess de la police.</i>		<i>Fournitures des détenus, vêtements.</i>	
Bœuf, 4,014 liv	240 84	Flanelle grise, 2,236¼ vgs	1,118 13
Lait, 49½ galls	9 99	Casimir, 1,229½ vgs	584 04
Poudre à pâte, 19 paquets	5 60	Formes, 48 prs	14 40
Œufs, 40 douz	5 23	Cuir à semelles, 1,179½ liv	235 95
Beurre, 316 liv	55 31	Cuir de marsouin, 31½ liv	39 38
Pommes sèches, 75 liv	5 63	Peau de mouton, 133 liv	46 55
Morue, 598 liv	29 90	Fil à machine, 12 liv	15 00
Muscade, 3 liv	2 25	Ligneul, 30 liv	21 00
Café, 25 liv	8 25	Clous, 60 liv	3 60
Raisins, Val, 62 liv	2 94	Pointes pour formes, 20 liv	4 00
Essence, 4 liv	4 60	Cire à chaussure, 12 liv	3 60
Mais, ½ boiss	0 40	Soies, 1 liv	7 00
Sardines, 6 douz	7 92	Gutta percha, ½ liv	1 00
Saumon, 3 douz	4 50	Gomme adragante, 1 liv	0 80
Fromage, 31¼ liv	4 22	Acide oxalique, 1 liv	10 10
Sucre, 687 liv	25 08	Chevilles, 10 sacs	3 00
Morue fraîche, 178 liv	5 20	Pointes à formes, 7 grosses	1 40
Tasses et soucoupes, 1 douz	0 80	Alènes, 3 grosses	5 25
Cuillers à thé, ½ douz	0 15	do pour chevilles, 4 grosses	3 60
Curry, 5 liv	1 75	Cirage, 4 galls	2 00
Mouton, 64 liv	3 20	Huile de pied de bœuf, 25 liv	25 00
Marinades, 7 bouteilles	1 40	Couteaux de cordonnier, 4 douz	6 00
	425 06	Râpes, 4½ douz	11 50
		Planes de cordonnier, ½ douz	4 50
		Brise-chevilles, 1	3 00
		Rouleaux de fil, 24 grosses	78 00
		Dés, ½ gross	0 75
		Boutons, 48 grosses	32 10
		Galons, 1 douz	0 35
		Fil "Barbour," 30 liv	55 20
		Coutil, 689¼ vgs	55 14
		Chapeaux de paille, 40 douz	18 00
		Aiguilles, 417½ papiers	16 83
		Veau roussâtre, 102 liv	61 20
		Ciment à caoutchouc, 2 bidons	0 50
		Poinçons pour œillets, 3	1 65
		Huile à machine, 5½ galls	6 89
		Epoussettes, 2 douz	2 20
		Coton jaune, 566½ vgs	33 45
		Fil, 510 liv	168 30
		Craie, 3 boîtes	1 35
		Bordure, 6 grosses	3 00
		Épingles, 1 grosse	0 25
		Benzine, 6 galls	2 10
		Ciseaux de tailleur, ½ douz	6 30
		do 1 pr	10 70
		Cotonnade, 150½ vgs	22 58
		Boucles, 2 grosses	0 60
		Fil en écheveau, 65 liv	32 50
		Éponges, 1 douz	3 00
		Pierres à aiguiser, 1 douz	0 60
		Doublure, 36 vgs	0 72
		Guingau, 628 vgs	50 24
		Ciseaux, ¼ douz	1 65
		Encre de Chine 11 liv	23 10
		Haches, ½ douz	4 25
		Anneaux, caoutchouc, 6	0 18
		Réparer machine à coudre	15 00
		Cuir espagnol, 1,010 liv	202 00
		Pinces, 1 douz	5 00

DÉTAIL des dépenses, Saint-Vincent-de-Paul—*Suite.*

<i>Vêtements des détenus—Fin.</i>	\$ c.	<i>Allocation de voyage.</i>	\$ c.
Chevilles, 1 douz.....	1 00	Détenus libérés, 3 à \$ 6.....	18 00
Marteaux, 1 douz.....	5 00	do 42 à \$ 7.....	294 00
Doublure à chaussures, 3 pcs.....	1 20	do 62 à \$ 8.....	496 00
Rivetier, 1.....	0 70	do 15 à \$ 9.....	135 00
Formes de boîtes, 1 ass.....	4 75	do 6 à \$10.....	60 00
Serrures, 2.....	0 30	do 1 à \$11.....	11 00
Broches à tricoter, 125.....	2 50	do 1 à \$15.....	15 00
Galon, 3 grosses.....	1 50	do 1 à \$20.....	20 00
Charbon de bois, 20 sacs.....	4 00	Dépenses de voyage.....	301 45
Total.....	3,096 38	Fret.....	132 65
<i>Infirmierie.</i>		Port postal.....	59 10
Lait, 243½ galls.....	48 74	Salle d'armes.....	253 77
Beurre, 566 liv.....	99 06	Annonces.....	266 75
Vin, 4 galls.....	7 00	Transferts.....	211 02
Biscuits, soda 8 boîtes.....	2 00	Service téléphonique.....	10 65
Amidon de maïs, 18 liv.....	1 00	Télégrammes.....	12 91
Sucre, 125 liv.....	6 95	Impressions et papeterie.....	606 95
Marmelade, 2 boîtes.....	0 29		
Coton ouaté, 61¼ vgs.....	6 13	<i>Chauffage.</i>	
Médicaments.....	317 94	Erable, 50 cordes.....	270 00
Citrons, 2 douz.....	0 55	Bouleau, 50 do.....	270 00
Alcool méthylique, 15 galls.....	18 50	Houille grasse, 205 ³⁰⁰ / ₁₀₀₀ ton'x.....	806 36
Lunettes et réparations, 1 douz.....	1 80	do à fournaise, 29 ³⁴⁰ / ₁₀₀₀ ton'x.....	160 16
Pommes, 4½ boiss.....	3 60	do à grille, 490 ⁷¹⁸ / ₁₀₀₀ ton'x.....	2,553 75
Huile d'olive, 5 galls.....	5 25	do à fournaise, 191 ⁵³⁰ / ₁₀₀₀ ton'x.....	1,023 27
Poudre à pâte, 2 boîtes.....	0 37	do do 148 ³¹⁸ / ₁₀₀₀ ton'x.....	577 34
Bougies, 1¼ douz.....	1 98	Poêle à charbon, 1.....	3 34
Maccaroni, 1 liv.....	0 40	Grilles, 1,701 liv.....	68 75
Œufs, 9 douz.....	1 39	Fonte, 1.....	1 00
Miel, 10 liv.....	1 20	Brique réfractaire, 120 liv.....	2 40
Flanelle grise, 10 vgs.....	4 50		
Bordure, ¼ grosse.....	0 72	<i>Éclairage.</i>	
Souscription.....	1 00	Allumettes, 10 grosses.....	4 00
Oreillers de plumes, 2.....	2 70	Pétrole, 5,299 ⁴⁸ / ₁₀₀₀ galls.....	900 91
Bandages, 2.....	0 80	Brûleurs, 1 doz.....	13 00
	533 97	Mèches, 1 grosse.....	2 00
<i>Tubac.</i>		Cheminiées, 262 douz.....	137 10
Tabac, 988 liv.....	261 96	Emballage.....	13 60
		Lampes, 1 doz.....	9 25
<i>Machiners.</i>		Chandelles paraffine, 52½ l.....	6 95
Roue d'engrenage, 1.....	3 75		1,086 81
Courroie, 4½ liv.....	2 70	<i>Approvisionnement d'eau.</i>	
	6 45	Houille grasse, 260 ton'x.....	1,021 80
<i>Vêtements aux forcats libérés.</i>		Tuyaux galvanisés, 1,544½ pds.....	173 23
Cuir fendu, 465 liv.....	209 25	Sièges de valves Jenkins, 10 douz.....	6 60
Œillets, 25,000.....	5 00	Rondelles pour éprouvettes, 2.....	0 40
Porte-agraffes, 2 boîtes.....	1 50	Garniture, 23 liv.....	8 05
Cuir espagnol, 350 liv.....	70 00	do en spirale, 10 ¹ / ₂ liv.....	5 74
Casimir, 1,313½ vgs.....	433 30	Manchons d'acouplement, 80 douz.....	29 13
Flanelle, Union, 1,233 vgs.....	147 96	Boutons (assortis), 15 douz.....	4 21
Boucles, 1 grosse.....	0 30	Unions, 18 doz.....	20 88
Boutons, 36 grosses.....	36 99	Robinets, 19 douz.....	3 36
Chapeaux de feutre, 12 douz.....	54 00	Valves Jenkins, 2.....	21 12
Mouchoirs, 10 douz.....	4 50	Coudes, R. et L., 5 douz.....	3 57
Bretelles, 9 douz.....	9 50	Garnitures.....	0 35
Cravates, 10 douz.....	12 50	Lances, 2.....	9 45
Gants, 5 douz.....	11 25	Citerne, 1.....	65 00
Grosse toile, 95½ vgs.....	7 64	Fret.....	1 28
Clous en fer, 65 liv.....	3 90	Robinets, 1 douz.....	7 00
Pointes pour chaussures, 20 liv.....	4 00	Boyaux Babcock, 8 pds.....	2 40
Toile satinée, 33 vgs.....	2 97	Filières (gauche) 1 assort.....	4 00
	1,014 56	Réparations à la chaudière.....	14 80
		Toile émeri, 1 rame.....	8 60
			1,410 97

Ministère de la Justice

DÉTAIL des dépenses, Saint-Vincent-de-Paul—Suite.

<i>Étapes.</i>	\$ c.	<i>Entretien des bâtiments—Suite.</i>	\$ c.
Liniment, 1 douz.	1 30	Tuyau d'égoût, 18 pds.	2 88
Anneaux à ressort, 2 douz.	0 60	Clous à finir, 100 liv.	3 75
Alènes de sellier, 6 douz.	9 00	Zinc en lingot, 124 liv.	6 51
Aiguilles do 6 papiers	0 48	Limaille de cuivre, 18 liv.	7 20
Couteaux do 1	1 20	Cuivre rouge en lingot, 170 liv.	27 20
Peau de vache, 21½ pds.	3 48	Puisard, 1.	2 20
Poinçons de sellier, 3.	0 60	Bois de construction, 27,896 pds.	545 06
Noix d'essieux en cuivre, 2.	2 00	Acide muriatique, 85 liv.	5 95
Ferrage de chevaux.	42 00	Benzine, 5 galls.	1 75
Riz en poudre.	0 14	Huile de lin, 91½ galls.	55 80
ÉpINETTE, 1,134 pds.	11 34	Colle, 403 liv.	60 45
Colliers brevetés, 1 paire.	8 00	Blanc de céruse, 1,114 liv.	5 01
Paille, 25,266 tonnes.	25 13	Scies étamées, ½ douz.	9 75
Son, 4½ tonnes.	38 50	Tiges de tarière, 4½.	18 28
Avoine, 496½ sacs	322 83	Plane, 2.	0 90
Bois de construction, 2,000 pds.	31 00	Étau, 1.	11 00
Graine de lin, 50 liv.	1 50	Règles d'un pied, ½ douz.	1 50
Alcoës, 2 liv.	0 60	Fers de rabot, 3.	2 20
Alcool, 2 galls.	8 60	Tarières, 2.	6 75
Service du médecin vétérinaire.	49 50	Crayons de charpentier, 12 douz.	2 04
Tondeuses pour chevaux, 1 paire.	2 50	" Bide," 1.	0 75
Huile de lin, 3 galls	2 10	Gasoline, 1 gall.	1 00
Éponges, 1 douz.	3 50	Serrures à ressort, 4.	16 40
Brosses, 6 douz.	13 10	Egohines, 1 douz.	21 00
Foin, 161½ tonnes.	217 89	Ciseaux, 8½ douz.	18 98
Clous à ferrer, 50 liv.	5 00	Meules, 1,083 liv.	15 01
Boucles en cuivre, 6	3 50	Huile boullie, 43½ galls.	26 00
Bouts de traits, 4 paires.	2 00	Vernis, 13 galls.	55 00
Mors en caoutchouc, 1.	1 50	Orme rouge, 3,137 pds.	125 48
Balais de bouleau, 13 douz.	5 20	Bois blanc, 1,523 pds.	34 27
Couvertures de chevaux, 2.	5 00	Noyer dur, 3½ cordes.	76 67
Savon anglais, 20 liv.	1 80	Brosses, 2½ douz.	6 00
Colliers américains, 4.	12 00	Toile émeri, 1½ rame.	10 32
Sciure de bois, 1 charge.	1 15	Crochets, 4 douz.	1 20
Réparer sonnerie.	3 00	Rivets, 15 liv.	3 75
Chainettes.	1 00	Rouge de Venise, 250 liv.	4 38
Pommade magique, ¼ grossee.	0 63	Vert de Paris, 200 liv.	9 60
	838 67	Scie à ruban, 22 pds.	3 10
		Bouchardes, 20.	27 00
<i>Service d'entretien des bâtiments.</i>		Briques réfractaires, 1,000.	25 00
Feuillard galv., 416 liv.	22 88	Limes, 39 douz.	113 15
Fil de fer pour tuyaux de poêle, 15 liv.	0 38	Verres, 62 boîtes.	81 33
Rivets et œillets en cuivre, 5 liv.	1 25	Acier fondu, 1,026½ liv.	55 96
Boulons p. poêle, 4 boîtes.	1 12	Fer assorti, 4,244 liv.	76 21
Boutons lacqués, 2 grosses.	1 40	Plâtre de Paris, 1 brl.	1 65
Vis, 110 grosses.	29 00	Cuivre rouge, 26 liv.	6 50
Boulons, 41 douz.	9 65	Drilles, 5.	4 50
Pointes, 144 papiers.	6 12	Sel ammoniac, 5 liv.	0 60
Rivets étamés, 38½ liv.	3 85	Ocre, 25 liv.	0 50
Blanc de plomb, 2,000 liv.	95 00	Rondelles, 80.	7 91
Térébenthine, 239½ galls.	120 00	Loquets, 2 douz.	0 40
Plomb en saumon, 237 liv.	7 70	Ressort de portes, 1.	5 00
Étain en lingot, 198 liv.	31 68	Poignées de coffre, 1 douz.	0 30
Verre "Canada," 6 boîtes.	12 30	Bronze, 24 papiers.	4 80
Fil de fer, assorti, 1,480 liv.	37 00	Peintures en cuivre, 1 douz.	1 00
do d'étain, assorti, 12 boîtes.	57 00	Robinet en cuivre, 1.	0 75
Clous coupés, 6 brls.	15 00	Limes à scies triang., pointues, 14 douz.	12 60
do do 725 liv.	23 44	Compas, 1 douz.	3 50
Rouge indien, 15 liv.	1 50	Marteaux, 1 douz.	6 50
Minium, 200 liv.	10 50	Haches de charpentiers, 2.	3 50
Pierre-ponce, 25 liv.	1 50	Lame de scie, 1.	1 00
do do 2 briques.	0 40	Vis pour machines, 3 douz.	0 30
Peinture, 138 liv.	21 75	Meules en bois, 2.	11 20
Vermillionette, 75 liv.	15 00	Tôle à chaudières, 191 liv.	5 73
Terre sienne brûlée, 200 liv.	19 00	Targettes en cuivre, 2 douz.	2 20
Papier sablé, 6 grosses.	0 68	Mousse, 23 liv.	9 36
do do 2 rames.	4 50	Céruse en poudre, 20 liv.	1 60
Boulons en fer, 3,136.	47 93	Blanc argent, 3 liv.	0 30
Pierres à couteaux, 2 boîtes.	0 80	Pelles, 1½ douz.	13 50
Noir du Japon, 45 galls.	33 75	Manches de pelles, 1 douz.	2 40
Emballage, 2 boîtes.	1 00	Soudure en argent, 2 pcs.	0 50
do do 1 jarre.	0 50	Poudre de mine, 700 liv.	77 00
		Clef-anglaise, 1.	0 35

DÉTAIL des dépenses, Saint-Vincent-de-Paul—*Suite.*

<i>Entretien des bâtiments—Fin.</i>	\$ c.	<i>Ustensiles.</i>	\$ c.
Ecrous, 90 liv.....	6 23	Rasoirs, $\frac{1}{2}$ douz.....	10 00
Cordes de châssis 2 pqts.....	2 00	Pierres à rasoirs, 2.....	1 00
Ciment caoutchouc, 1 boîte.....	0 25	Balais, 36 douz.....	90 00
Réparer un étou.....	3 50	Alcali, 48 douz.....	16 80
Sciure de bois, 1 charge.....	5 06	Lessive "Phoenix," 224 liv.....	11 20
Charbon de forge, 63·1300 tonnes.....	343 71	Couteaux et fourchettes, 22 douz.....	44 00
Filières brissées Jarackii, 2 assort.....	39 00	Graphite, $\frac{1}{2}$ douz.....	1 00
Mèche, 1,000 pds.....	5 00	Chlorure de chaux, 95 liv.....	3 33
Clous, 1,000 liv.....	0 75	Savon "Williams," 4 boîtes.....	14 50
Pierre à polir, 2 liv.....	1 00	Mèches de coton, 5 liv.....	1 75
Filières, 2 assort.....	2 44	Tripoline, $3\frac{3}{4}$ grosses.....	25 97
Sable à moulages 1 brl.....	1 60	Toile émeri, $\frac{1}{2}$ rame.....	4 30
Verre de couleurs.....	0 80	Poudre émeri, 7 liv.....	6 42
Roulettes, 1 assort.....	0 85	Savon, 3,600 liv.....	135 00
Clefs, 3 douz.....	1 20	Pot en fer, 1.....	3 40
Laque, 5 galls.....	10 50	Suif, 615 liv.....	39 98
Bronze d'Allemagne, 1 douz.....	2 20	Caustique, 750 liv.....	22 50
Couteaux à mastic, $\frac{1}{2}$ douz.....	1 50	Lames de couteaux, $\frac{1}{2}$ douz.....	3 50
Rapes, $\frac{1}{2}$ douz.....	2 65	Anneaux pour clefs, $\frac{1}{2}$ douz.....	0 25
Creuset, 1.....	2 50	Balais de bouleau, 35 douz.....	14 00
	2,835 52	Pearline, 2 boîtes.....	10 50
<i>Entretien des machines.</i>		Borax, 540 liv.....	29 70
Caoutchouc, 142 $\frac{1}{2}$ liv.....	33 06	Céruse, 395 liv.....	1 69
Huile de poisson, 5 galls.....	1 75	Éssuie-mains, 1 douz.....	2 00
do à cylindre, 81 $\frac{1}{2}$ galls.....	52 98	Peignes, 14 douz.....	4 00
Chiffons, 649 liv.....	47 05	Couteaux à découper, 1 paire.....	2 00
Peinture métallique, 10 galls.....	15 00	Cuillers, 10 douz.....	1 50
Noir du Japon, 10 galls.....	7 50	Savon de toilette, 5 douz.....	1 15
Garnitures 2 boîtes.....	1 00	Petits balais.....	0 55
	158 34		495 99
<i>Chapelles.</i>		<i>Bibliothèques.</i>	
Vin de messe, 5 galls.....	7 50	Colle de poisson, 10 liv.....	2 20
do 1 bouteille.....	0 45	Souscription.....	7 00
Appointements de l'organiste.....	58 33	Livres, 59.....	27 80
Ancien testament.....	3 51		37 00
Soin de la sacristie.....	26 00	<i>Cultures.</i>	
Lavage, etc.....	24 50	Plâtre pour engrais, 12 brls.....	21 00
Réparer les ornements.....	2 30	Graines.....	93 39
Hosties (grandes et petites).....	2 82	Fumier.....	275 60
Bible juive.....	0 75	Paille, $\frac{1}{8}$ tonnes.....	0 91
Huile, 1 bidon.....	8 50	Tuyaux, drains, 100.....	120 00
Encens, 1 boîte.....	4 00	Sarrašin, 12·18 sacs.....	9 75
"Arbangs," 2.....	0 50	Vert de Paris, 200 liv.....	9 60
Enregistrement de décès.....	1 15	Fret.....	0 20
Aubes, 3.....	24 00		530 45
Livre de mission, 3 douz.....	16 20	<i>Etables de la ferme.</i>	
Paroissiens, 60.....	18 00	Cuir à harnais, 76 liv.....	19 00
Tapis, 16 vgs.....	7 20	Acier pour crampons, 54 liv.....	1 22
<i>Mobilier et fournitures.</i>	205 71	Son, 2 $\frac{1}{2}$ ton.....	27 50
Tapis Bruxelles, 4 vgs.....	4 40	Paille, 8 $\frac{1}{2}$ tonnes.....	8 50
Cuvette, 1.....	1 20	Avoine, 173·10 sacs.....	112 55
<i>Inhumations.</i>	5 60	Farine de lin, 128 $\frac{3}{4}$ boiss.....	41 68
Cierges, 50 liv.....	22 50	do 50 liv.....	1 51
Encens, 4 boîtes.....	3 00	Clous à ferrer, 450 liv.....	21 00
<i>Lits et literie.</i>	25 50	Balais de bouleau, 12 douz.....	4 80
Grosse toile, 1,484 $\frac{1}{2}$ vgs.....	115 28	Foin, 10 tonnes.....	132 00
Toile "Duck," 153 vgs.....	24 29	Crochets, 1 douz.....	0 30
Couvertures, 25 paires.....	97 50	Chevaux, 3.....	400 00
Aiguilles à matelas, 1 douz.....	0 40		770 05
Toile canadienne, 402 $\frac{1}{2}$ vgs.....	137 11	<i>Ustensiles, etc., fournis à la ferme.</i>	
	374 58	Paniers, 2 douz.....	5 50
		Pelles à pommes de terre, $\frac{1}{2}$ douz.....	3 30
		Selles, 2.....	7 00
		Orme, 4 charges.....	10 20
		Haches, 3.....	2 13

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Saint-Vincent-de-Paul—Fin.

<i>Ustensiles, etc., fournis à la ferme—Fin.</i>	\$ c.	<i>Mur d'enceinte—Fin.</i>	\$ c.
Bouleau, 506 pds.	15 18	Fer galvanisé, 3,018 liv.	165 99
Orme tendre, 1,503 pds.	37 58	Etain, 140 liv.	22 40
Cuir à harnais, 60 liv.	15 00	Huile de lin, 40 galls.	24 00
Aiguilles de sellier, 6 papiers	0 48	Térébenthine, 44 galls.	22 00
Anneaux à ressort.	0 60	Clous coupés, 21 barillets.	63 00
Rènes, 5 vgs.	4 50	Plomb en feuilles, 435 liv.	30 45
Herse à disques, 1.	24 00	Haches, 2.	1 50
Pointes, 1½ douz.	8 40	Egohines, 2.	3 50
Râteaux de jardin, ½ douz.	1 20	Marteaux, 2.	1 70
Houes, ½ douz.	1 35	Résine, 500 liv.	10 00
Fourches, ½ douz.	2 35	Clefs anglaises, 2.	4 50
Traits de chaîne, 2 prs.	1 30	Poulies, cuivre, 1 douz.	1 30
Rènes, 4 prs.	1 20	Soufre, 25 liv.	1 00
Raies de charrette, 4 ass.	10 60	Mandrin.	3 75
Socs de charrue.	4 00	Cire d'abeilles, 50 liv.	15 00
	155 87	Charbon de bois, 30 sacs.	6 00
			2,483 64
<i>Porcherie.</i>		<i>Carrière.</i>	
Pois, 131½ boiss.	106 13	Marteaux, 46½ liv.	4 39
Bois de construction, 2,010 pds.	37 18	Etau, 105 liv.	11 55
Enregistrement.	0 50	Grosses limes, 1 douz.	5 80
Paille, 5 80 son.	5 05	Acier octogone, 698½ liv.	76 84
	148 86	Fer (assorti), 4,077 liv.	78 97
<i>Mur d'enceinte.</i>		Enclume, 198 liv.	18 81
Fonte, 3,690 liv.	110 70	Acier pour machine, 451 liv.	10 15
Poulies, 7 douz.	4 20	Chaînes, 60 pds.	5 40
Corde, 1,100 pds.	12 50	do 782 liv.	86 02
Agraffes et porte-agr., 4 grosses	6 10	Pelles, 1 douz.	9 00
do 4 douz.	1 60	Poudre de mine, 700 liv.	77 00
Bouleau, 621 pds.	37 26	Fusée, 3,000 pds.	15 00
Pin, 37,240 pds.	1,397 48	Acier fondu, 401½ liv.	44 17
Acide muriatique, 26 li.	2 34	Glace, "Canada," 20 boîtes.	41 00
Poil de vache, 14½ boiss.	5 80	Clous, 100 liv.	10 00
Ciment, 26 brls.	62 30	Poulies, 3.	20 70
Pelles rondes, 1½ kouz.	14 25	Egohine, 1.	1 15
Peinture, 688 liv.	55 45	Hache, 1.	0 67
Ligne à plomb pour maçons, 5 liv.	5 50	Poêles à charbon, 3.	10 00
Truelles, 1 douz.	18 00	Poêle à bois, 1.	6 00
Noir du Japon, 5 galls.	3 75	Roue d'engrenage, 5,972 liv.	238 08
Niveaux de maçons, 2.	5 00	Fret.	3 44
Poids de poulies, 800 liv.	32 00	Chaîne de poulie, 12 liv.	2 40
Câble manille, 323 liv.	41 99	Châmons, 2 douz.	1 00
Verre, 16 boîtes.	21 60	Pignon, 1.	2 25
Couplets, 16 douz.	1 50	Manivelle, 1.	50 00
Vis, 60 grosses.	16 50	Huile pour camions, 5 galls.	2 25
Serrures de portes, 1 douz.	7 80	Scie, 1.	0 75
Clous à finir, 2 barillets.	7 50	Chêne, 3,445 pds.	248 29
Clous galvanisés, 100 liv.	7 00	Bras de grue, 2.	12 00
Chevilles, 2 0 liv.	6 30	Pin, 12,348 pds.	282 57
Fer en feuilles, 124 liv.	3 10	Clous coupés, 3 barillets.	9 00
Epinette rouge, 40 cordes.	168 00	Chevilles, 4 barillets.	12 05
Laque brune, 5 galls.	10 50	Bardeaux, 2,500.	4 38
Règles d'un pied, ½ douz.	1 50	Perches d'épinette, 12.	78 00
Noir de fumée, 50 liv.	5 50	Fonte, 2,286 liv.	148 59
Verres à niveau, 3.	2 85	Changer les modèles.	2 00
Plâtre de Paris, 5 liv.	8 25	Pelles en acier fondu, ½ douz.	4 50
Targettes, 2 douz.	10 00	Fer galvanisé, 47 liv.	2 59
Céruse, 1,225 liv.	5 06	Grosse toile, 47 liv.	4 90
Plomb en lingots, 253 liv.	8 23	Réparer 1 marteau.	1 25
Acier fondu, 28½ liv.	3 14		
			1,642 91

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

RELEVÉ sommaire des dépenses, exercice clos le 30 juin 1897.

	\$	c.	\$	c.	\$	c.
<i>Personnel :—</i>						
Appointements, direction générale.....	10,350	00				
do police.....	12,282	50				
do services industriels.....	6,069	94				
			28,702	44		
Uniformes.....			1,047	95		
Mess du personnel de la police.....			277	84		
					30,028	23
<i>Entretien des détenus :—</i>						
Rations.....	4,706	80				
Habillement.....	1,939	53				
Fournitures à l'infirmerie.....	159	89				
Tabac.....	62	78				
					6,869	00
<i>Dépenses afférentes aux libérations et sorties :—</i>						
Vêtements aux libérés.....	352	11				
Allocations de voyages.....	484	00				
Inhumations.....	18	08				
					854	19
<i>Frais généraux :—</i>						
Chauffage.....	1,864	79				
Eclairage.....	344	14				
Alimentation d'eau.....	501	46				
Entretien des bâtiments.....	1,029	16				
do des machines.....	265	99				
do de la chapelle.....	168	80				
Papeterie.....	290	79				
Imprimeur de la reine.....	51	71				
Port de lettres.....	91	46				
Télégrammes.....	14	12				
Service du téléphone.....	46	30				
Fret.....	6	04				
					4,674	76
<i>Outils et mobilier :—</i>						
Meubles et fournitures.....	40	97				
Lits et literie.....	444	55				
Ustensiles.....	86	23				
Bibliothèque.....	37	89				
Service de protection contre l'incendie.....	70	30				
					679	94
<i>Industries :—</i>						
Cultures.....	241	59				
Étables de la ferme.....	445	83				
Instruments aratoires.....	222	11				
Fabrication d'objets en bois.....	142	28				
Atelier du forgeron.....	65	84				
do du charpentier.....	15	05				
					1,132	70
<i>Capital :—</i>						
Terrain.....					1,752	50
<i>Divers :—</i>						
Annonces.....	113	02				
Dépenses de voyage.....	53	46				
					166	48
					46,157	80

Ministère de la Justice

DÉTAIL des dépenses, Dorchester—*Suite.*

<i>Appointements—Direction générale.</i>	\$ c.	<i>Mess de la police.</i>	\$ c.
Préfet, John B. Forster.....	2,400 00	Bœuf, 1,844 liv.....	106 05
Médecin, Robt. Mitchell.....	1,400 00	Morue, 572 liv.....	20 04
Comptable et instituteur, J. A. Gray..	1,200 00	Thé, 353 liv.....	7 95
Aumônier protestant, rév. J. R. Campbell	600 00	Sucre, 329 liv.....	12 60
Aumônier cathol., rév. A. D. Cormier	600 00	Beurre, 428 liv.....	83 16
Garde-mag. et économ. John Fraser..	1,000 00	Raisins, 190 liv.....	12 82
Secrétaire du préfet, J. R. Forster....	500 00	Epices, 6 liv.....	1 50
Mécanicien, J. A. Piercy.....	900 00	Fèves, 145 liv.....	3 42
Infirmier en chef, F. A. Landry.....	700 00	Farine, 7½ brls.....	30 30
Messenger, Jas. McDougall.....	550 00		
Directrice, Mme Bartlett.....	500 00		277 84
	10,350 00	<i>Rations.</i>	
<i>Appointements—Police.</i>		Bœuf, 31,964 liv.....	1,837 94
Sous-préfet, Chas. Ross.....	1,500 00	Morue, 5,625 liv.....	196 53
Gardiens, 1 à \$600.....	600 00	Thé, 687 liv.....	103 05
do 2 à \$600, 3 mois.....	300 00	Mélasse, 812 galls.....	276 08
Gardes, 15 à \$500.....	7,500 00	Sucre, 2,939 liv.....	110 91
do 3 à \$490.....	1,470 00	Vinaigre, 2 brls.....	13 07
do 1 à \$460.....	460 00	Oignons, 694 liv.....	20 82
do 1 à \$460, 9 mois.....	345 00	Riz, 672 liv.....	23 52
do 1 à \$430, 3 do.....	107 50	Poivre, 90 liv.....	8 10
	12,282 50	Fèves, 1,116 liv.....	21 80
<i>Appointements—Services des industries.</i>		Sel fin, 1,400 liv.....	8 75
Charpent. instruct., C. Miller.....	700 00	Gros sel, 4,400 liv.....	22 00
Forgeron do J. Downey.....	700 00	Orge mondé, 767 liv.....	15 34
Cordonnier do N. Tattrie.....	700 00	Farine d'avoine, 25 brls.....	98 00
Tailleur do W. R. Burns.....	700 00	do de maïs, 10 brls.....	24 50
Boulangier do A. M. McDonald.....	660 00	Farine, 460½ brls.....	1,860 42
Instructeur pour la fabrication des articles en bois, W. Hogan, 9 mois..	524 97	Pommes de terre, 118 boiss.....	35 40
do H. Godsoe, 9 mois..	524 97	Beurre, 2 liv.....	0 36
Fermier, A. B. Pipes.....	700 00	Biscuits, 45 liv.....	4 54
Charretier, 1 à \$500.....	500 00	Poulets, 9 liv.....	0 90
do 1 à \$360.....	360 00	Poudre à pâte, 20 liv.....	7 00
	6,069 94	Œufs, 23½ douz.....	2 80
<i>Uniformes.</i>		Pommes, 2 brls.....	4 50
Serge d'hiver 16 onces, 67 vgs à 85c...	56 95	Raisins, 28 lbs.....	1 47
do do 27½ vgs à 75c..	204 38	Cruches, 2, 2 galls.....	1 24
Serge d'été, 10 onces, 69 vgs à 65c...	44 85	Suif, 4 liv.....	0 30
do do 248½ vgs à 60c..	149 25	Graisse, 100 liv.....	7 50
Ratine, 40 vgs à 75c.....	30 00		4,706 80
Casimir à doublure, 227 vgs.....	90 80	<i>Vêtements des détenus.</i>	
Batiste noire, 362½ vgs.....	29 00	Etoffe grise, 365½ vgs à 50c.....	182 76
do de fantaisie, 345½ vgs.....	28 52	do grise et noire, 263½ vgs à 50c....	131 75
Grosse toile, 143 vgs.....	13 94	do noire et rouge, 253½ vgs à 50c...	126 88
Doublure à manches, 20 vgs.....	6 00	Flanelle, 753½ vgs à 50c.....	376 89
Bordure mohair, 60 vgs.....	6 00	Laine filée, 300 l.....	103 50
Boutons dorés, 2½ grosses.....	8 18	Coton jaune, 429 vgs.....	19 31
Soie torse, 3 boîtes.....	23 55	Basin, 568 vgs.....	41 17
Soie à coudre, 6 liv.....	41 50	Gros drap, 320 vgs.....	25 60
Galon, 6 paquets.....	2 10	Cotonnade, 98½ vgs.....	14 19
Aiguilles, 12 pap.....	0 36	Grosse toile, 143 vgs.....	13 94
Tiges de bottes, françaises, 45 paires..	64 25	Toile cl. dite "Cheese cloth," 160 vgs.	6 20
do Oxford, 35 paires.....	42 00	Toile française, 143½ vgs.....	13 99
Peaux de moutons, 1 douz.....	7 50	Coutil, 108 vgs.....	7 29
Cuir à trépointe, 4 côtés.....	13 00	Grosse toile brune, 187½ vgs.....	22 05
do fendu "Dominion," 38 liv.....	13 30	Etoffe pour poches, 47½ vgs.....	5 64
do à semelles, 254½ liv.....	63 57	do de coton, rayée, 31 vgs.....	5 58
Veau canadien, 128½ liv.....	96 19	ds "Osnaberg," 20 vgs.....	3 00
Doublure de bottes, 4 paquets.....	2 00	Flanelle "Union," 20 vgs.....	3 80
Souscription aux journaux pour tailleur, avec gravures.....	10 00	Gilets de dessous, pour femmes, 10...	2 29
Fret.....	0 76	Chapeaux de paille, 121.....	12 10
	1,047 95	Soie torse B. H., 2 liv.....	11 50
		Fil de toile noir, 2 liv.....	1 00
		do pour machine, 27 liv.....	50 70
		Boutons d'habits, 10 grosses.....	5 50
		do de gilets, 5 do.....	2 00
		Boucles, 4 grosses.....	0 88
		Mouchoirs de coton, 31 douz.....	19 70
		Cire d'abeilles, 5 liv.....	3 00
		Craie de tailleurs, 5 boîtes.....	1 25

DÉTAIL des dépenses, Dorchester—*Suite*

<i>Vêtements des détenus—Fin.</i>		\$ c.	<i>Vêtements distribués aux détenus libérés—Fin.</i>		\$ c.
Galon, 6 paquets		2 10	Bretelles, 6 douz		7 50
Ciseaux, 3 prs.		3 00	Chapeaux de feutre, 5 douz		25 00
Aiguilles, 3 papiers		0 74			352 11
Épillet, 2 boîtes		0 46	<i>Allocations de voyage.</i>		
Rivets, 9 liv.		2 25	Allocat. de voy. aux détenus, 1 à \$2.		2 00
Ouate, 2 balles		7 20	do do 1 à \$3.		3 00
Cuir à semelles, 2,218½ liv.		462 03	do do 2 à \$6.		144 00
do semelles, 271½ liv.		71 10	do do 4 à \$7.		28 00
Peaux de mouton, 5 douz		15 00	do do 8 à \$8.		64 00
Soies, 1 liv.		10 00	do do 1 à \$9.		9 00
Manches de perçoirs, 1 douz.		0 85	do do 16 à \$10.		160 00
do d'alènes		0 60	do do 4 à \$12.		48 00
Encre à brunir, 3 chopines		3 75	do do 2 à \$13.		26 00
Ligneul, 15 liv.		9 75			484 00
Clous, fer, 50 liv.		2 75	<i>Inhumations.</i>		
do de Hongrie, 100 liv.		8 50	Vêtements, cercueils et accessoires.		18 08
do de zinc, 100 liv.		10 00	<i>Chauffage.</i>		
Coupe-chevilles, 1 assort.		1 75	Houille bitum., 574 ²⁶⁰ / ₃₁₀ tonnes à \$2.90		1,664 98
Perçoirs, 2 grosses.		1 70	do anthracite, 29 ¹¹⁵ / ₂₁₅ tonnes à \$5		145 92
Alènes, 2½ grosses.		4 05	Bois, 300 cordes.		30 00
Pointes à formes, 3 grosses.		0 75	Poêles "Globe," 2.		14 40
Chevilles, 4 boiss.		3 60	do en fer, 1.		8 00
Résine, 10 liv.		0 50	Fret, chemin de fer.		1 49
"Hardash," 1 liv.		5 50			1,864 79
Bottes "Larigan," 1½ douz.		16 20	<i>Éclairage.</i>		
Râpes, 10 pcs., 2 douz.		5 50	Pétrole, 1,503½ galls à 19c.		285 70
Tranchets, F.C., 2 douz.		3 30	Cheminiées de lampes, 70 douz.		28 00
Cuir à couteaux, 1 douz.		2 00	Brûleurs de do 19 do		16 03
Savon ordinaire, 1,740 liv.		58 73	Mèches de do 8 grosses.		4 86
Sel de soude, 4 brls		7 38	Globes de lanternes, 5 douz.		2 75
Fret, chemin de fer		5 03	Allumettes, 20 grosses.		6 00
		1,939 53	Ciseaux pour lampes, ½ douz.		0 80
<i>Fournitures à l'infirmierie.</i>					344 14
Drogues et médicaments		136 40	<i>Alimentation d'eau.</i>		
Coton blanc, 137 vgs.		6 88	Insp. de la cond. d'eau—nouv. réserv.		5 00
Biscuit sec, 65½ liv.		5 19	Tuyau pour l'eau, 31,784 liv. à \$29.75		422 13
Sucre granulé, 20 liv		1 00	par tonne, 150 pds 4 pcs.		68 25
Œufs, 35 douz.		4 20	Ciment "White horse," 25 liv.		4 80
Whisky, 3 bout.		2 45	Poudre à miner, 30 liv.		1 28
Beurre, 16½ liv.		2 97	Fusée		501 46
Grands verres, 1 douz.		0 80	<i>Entretien des bâtiments.</i>		
		159 89	Clous, 10d, 14 brls.		40 18
<i>Tabac.</i>			do 40d, 4 brls.		10 88
Tabac, 202½ liv à 31c.		62 78	do à serrer, 4 brls.		16 52
<i>Vêtements distribués aux détenus libérés.</i>			Chevilles, 3 brls.		16 17
Drap, 252 vgs.		126 01	Verres, 25 boîtes		56 65
Coton blanc, 16 vgs.		1 44	Chaux, 19 qts		27 55
Casimir, 8 vgs		2 00	Ciment, 4 brls.		10 92
Flanelle grise, 8 vgs.		1 60	Céruse, 1 brl.		2 10
Toile satinée, 215½ vgs.		38 79	Plâtre, 2 brls.		3 22
Gilet de femme, 1.		3 00	Charbon de bois.		1 00
Bas, 1 paire		0 30	Briques, 3,000		30 00
Chapeau de femme, 1.		0 60	Email blanc, 4 boîtes		1 20
Gants, 1 paire		0 45	Vernis, 4 galls.		9 90
Mouchoir, 1.		0 10	Noir, 1 boîte		0 84
Coutil, 1½ vg		0 23	Laque, 1 qt.		1 00
Agraffes et porte-agraffes, 1 carte.		0 02	Peinture noire, 1 liv.		0 18
Bordure, 5 vgs.		0 10	Blanc de plomb, 25 liv.		1 48
Doubleure, 6 vgs.		0 42	Oxyde de fer mag, 1 gall.		1 00
Gilets de dessous en laine 1.		0 60			
Cuir ciré, 229 liv.		57 25			
do à semelles, 78 liv.		19 50			
Cravates, 6 douz.		9 00			
Camisoles, 6 douz.		21 60			
Caleçons, 6 douz.		21 60			
Chemises de coton, 3 douz.		15 00			

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Dorchester—*Suite.*

<i>Entretien des bâtiments—Fin.</i>	\$ c.	<i>Entretien des machines—Fin.</i>	\$ c.
Piège, 1.....	0 30	Pierre à aiguiser, 1½ liv.....	0 63
Or en feuilles, 2 livres.....	1 00	Cadenas, 400.....	3 20
Outils, 1 douz.....	1 28	Access. de fournaise.....	17 96
Ciseaux à mortaise, 6.....	3 60	Fret.....	5 02
Hachettes, 1 douz.....	3 50		265 99
Egoïnes, 1 douz.....	6 00	<i>Entretien des chapelles.</i>	
Scies, ¼ douz.....	4 50	Organiste catholique, Mme Leblanc.....	50 00
Papier sablé, 1 rame.....	2 70	do protestante, Mlle Forster.....	50 00
Galon, 30 vgs.....	2 25	Accorder l'orgue.....	10 00
Toile fil de fer, 6 vgs.....	10 20	Bibles, 12.....	7 80
do 106 pds.....	28 62	Livres de prières, 36.....	10 80
do 25 vgs.....	11 50	do d'hymnes, 47.....	22 10
Linoléum, 29¼ vgs.....	32 18	Serge, 4 vgs.....	3 00
Zinc, 17 feuilles.....	12 14	Vin pour l'autel, 2 galls.....	4 50
Plomb en feuilles, 354 liv.....	14 78	Hosties.....	1 50
Tuyau en plomb, 116 liv.....	5 08	Cierges, 12 liv.....	5 40
Acier I. C., 51 liv.....	1 53	Lavage du linge d'autel.....	3 00
Fer galvané, 206 liv.....	8 31	Fret.....	0 70
do 10 feuilles.....	5 63		168 80
Fer noir, 224 liv.....	5 11	<i>Divers.</i>	
Cadenas, 1 douz.....	3 00	Papeterie.....	290 79
Pinces W. W., 8 douz.....	20 00	Imprimeur de la reine.....	51 71
Loquets, 2 douz.....	0 84	Port postal.....	91 46
Serrures de portes, 7.....	3 37	Télégrammes.....	14 12
do tiroirs, 24.....	5 50	Téléphone.....	46 30
Pentures en T., 18 prs.....	1 50	Fret.....	6 04
do 18 prs.....	1 68		500 42
Vis, 12 grosses.....	8 98	<i>Meubles et fournitures.</i>	
Poudre, 10 liv.....	1 80	Tapis d'escalier, 18 vgs.....	6 66
Fusée, 2 liv.....	0 70	Linoléum, 24 vgs.....	19 20
Savon, 1,151 liv.....	39 88	Nattes en coco, 9.....	13 42
Balais, 6 douz.....	11 40	Serviettes, 1 douz.....	1 60
Plombagine, 1½ grosse.....	3 60	Crochets de rideaux, 1½ douz.....	0 09
Eviens en fonte, 2.....	11 00		40 97
Tuyauterie, etc., à la prison des femmes et au logement du préfet.....	490 41	<i>Lits et literie.</i>	
Fret.....	34 50	Couvertes, 101.....	196 95
	1,029 16	Toile "Forfar," 111¼ vgs.....	16 13
<i>Entretien des machines.</i>		Coton, 826½ vgs.....	206 62
Coude, 1.....	1 42	Toile française, 94¾ vgs.....	20 85
Valve globe brevetée, 1.....	0 60	Couvrepièdes blancs, ½ douz.....	4 00
Fil de cuivre, 7½ liv.....	2 63		444 55
do à ressorts, 5½ liv.....	1 69	<i>Ustensiles.</i>	
Tés, 2.....	3 00	Balais, 11 douz.....	20 90
Cuivre rouge, 5 liv.....	1 75	Cuvettes, 6.....	3 25
Plaques d'acier, ½ douz.....	3 50	Brosses à plancher, 5 douz.....	6 00
Nettoyeurs de tuyaux "National", 4.....	4 50	Briques à couteaux, 3 douz.....	1 20
Toile émeri, 2 mains.....	1 50	Petits balais, 1 douz.....	1 25
Clefs anglaises Coe, 2.....	2 50	Peignes fins, 6 douz.....	3 95
Acier "Firth," 458 liv.....	60 41	Poêle à frire, 1.....	0 35
do pour ressorts, 80 liv.....	2 60	Assiettes en étain, 12 douz.....	4 86
Laque du Japon, 1 pinte.....	1 00	Rasoirs, 1 douz.....	6 00
Tuyau de plomb, 133½ liv.....	6 01	Cuir à rasoir, 1.....	0 75
Huile à machine, 3 galls.....	1 60	Savon à barbe, 20 liv.....	8 00
Huile noire, 84 liv.....	16 80	Ciment élastique, 12½ liv.....	1 50
Étain en bâtons, 25 liv.....	4 50	Étain en saumon, 30 liv.....	5 40
Cuir à lacets, 1 côté.....	5 25	Étain I. X., 4 boîtes.....	21 00
Garniture, 6½ liv.....	6 63	Fil de fer, 100 liv.....	1 82
Fer en feuilles, 451 liv.....	10 28		86 23
Fer affiné, 2,908 liv.....	53 80	<i>Bibliothèque.</i>	
Glaces "Canada", 1 boîte.....	2 80	Abonnements aux journaux.....	37 89
Soude, 2 brls.....	7 40		
Robinets "Bibb", 1 douz.....	14 70		
do "Roundway", ½ douz.....	7 50		
Tarière "T. S.", 1.....	1 48		
Chaînes, 25.....	1 13		
Fil de fer, 29 liv.....	2 81		
Tuyau "W. I.", 31 pds.....	2 10		
Accessoires de machine à coudre.....	3 75		
Sel ammoniac, 2 liv.....	0 40		
Huile spermaceti, 1¾ galls.....	3 14		

DÉTAIL des dépenses, Dorchester—Fin.

<i>Protection contre l'incendie.</i>		\$	c.	<i>Instruments aratoires—Fin.</i>		\$	c.
Boyau coton, 200 pds		70	30	Câble de manille, 4 liv.		0	60
<i>Cultures.</i>				Agrafes p. harnais, 5 douz.		1	50
Grains de semence.		84	24	Cuir do 112 liv.		24	64
Semence de pommes de ter., 158 boiss.		50	25	Huile de p. de bœuf, 4½ galls.		4	50
Phosphates, 2½ tonnes		75	00	Bidons alimentat. d'huile, 3		0	18
Fret.....		32	10	Colliers		3	20
				222 11			
<i>Etables de la ferme.</i>				<i>Atelier de fabric. d'articles en bois.</i>			
				Zinc, 576 liv.		31	68
Chevaux, 1 paire.....		90	00	Huile bouillie, 40 galls.		22	80
Avoine, 900 boiss.		288	00	do crue, 43 galls.		23	22
Paille, 6 ⁷⁵⁵ / ₁₀₀ tonnes.		23	20	Térébenthine, 42 galls.		18	48
Fourches à fumier, 1 douz.		9	15	Vernis noir, 5 galls.		3	00
Brosses "Dander", 3 douz.		5	55	Papier sablé, 1 rame		8	10
Eponges à voitures, 1 douz.		3	29	Coupe de 1,000 billots d'épin. bl. à 3½c.		35	00
do 1 liv.		1	35	142 28			
Peaux de chamois, 2 douz.		9	75	<i>Atelier du forgeron.</i>			
Epussettes, 1 douz.		2	80	Fer affiné, 1,215 liv.		22	48
Etrilles, 1 douz.		1	00	Tiers-points, 3 douz.		1	50
Râpes, 1 douz.		4	24	Charbon de forge, 11½ tonnes.		23	00
Services du médecin vétér.		7	50	Fret		18	86
				65 84			
				<i>Atelier du charpentier.</i>			
445 83				Mèches de tarière, 2 assort.		4	00
<i>Instruments aratoires.</i>				Règles, 2 douz.		5	50
Charrette, 1		65	00	Vilebrequin		1	25
Socs de charrue, 12.....		5	40	Ciseaux, 1 assort.		4	00
Tondeuse, 1		3	00	Craie, 20 liv.		30	00
Roues de charrette, 1 paire.		17	00	15 05			
Roue, 1		8	50	<i>Terrains.</i>			
Boîtes de roues, 4 assort.		3	21	Terres de marécage, 30 acres à \$57.50.		1,725	00
Réparat. aux charrettes		20	40	Arpentage		2	50
Dents de râteau, 1 douz.		3	60	Frais, etc.		25	00
Râteaux, ½ douz.		1	58	1,752 50			
Fourches, ½ douz.		2	10	Annonces.		113	02
Parties de faucheuse, 3.		4	50	Frais de voyages		53	46
Faulx, ½ douz.		6	75	46,157 80			
Manches de faulx, ½ douz.		3	10	<i>Total.</i>			
Pierres à faulx, ½ douz.		1	10				
Haches, 1 douz.		6	00				
Pelles en acier, 1 douz.		9	50				
do 1 douz.		8	75				
Bêches, 1 douz.		18	00				

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

RELEVÉ sommaire des dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

<i>Personnel.</i>	\$ c.	<i>Dépenses générales—Fin.</i>	\$ c.
Appointements: généralem. \$8,364 96		Télégrammes.....	51 28
do police..... 9,350 00		Service du téléphone.....	161 25
do industries.. 3,990 00		Fret.....	149 83
	21,704 96		8,158 23
Uniformes.....	923 56		
Mess de la police.....	94 47		
	22,722 99		
<i>Entretien des détenus.</i>		<i>Meubles, etc.</i>	
Rations.....	3,614 88	Meubles et fournitures.....	40 20
Vêtements.....	1,158 65	Lits et literie.....	275 58
Fournitures de l'infirmerie.....	468 02	Ustensiles.....	289 79
Tabac.....	37 13	Bibliothèque.....	36 80
	5,278 68		653 87
<i>Frais de libérations.</i>		<i>Industries.</i>	
Vêtements.....	326 51	Cultures.....	376 93
Allocations de voyage.....	636 60	Etables.....	184 54
	1,013 11	Instruments aratoires.....	330 23
		Ateliers.....	183 68
			1,075 38
<i>Dépenses générales.</i>		<i>Capital.</i>	
Chauffage.....	4,785 55	Murs.....	983 60
Eclairage.....	547 08		
Alimentation d'eau.....	3 37	<i>Divers.</i>	
Etables et voitures.....	30 73	Annonces.....	32 76
Entretien des bâtiments.....	1,759 20	Dépenses de voyages.....	86 90
do des machines.....	51 82	Honoraires d'avocat.....	26 38
do de la salle d'armes.....	6 75		146 03
do de la chapelle.....	199 15		
Papeterie et impressions.....	356 22		
Port postal.....	56 00	Total.....	40,031 90

DÉTAIL des dépenses, pénitencier du Manitoba, pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

<i>Appointements.</i>	\$ c.	<i>Rations.</i>	\$ c.
Préfet, lt-col. A. G. Irvine.....	2,150 00	Bœuf, 46,200 $\frac{1}{2}$ liv.....	2,205 06
Sous-préfet, Jas. Fitzsimmons.....	1,500 00	Farine d'avoine, 2,481 liv.....	41 69
Aumônier prot., rév. A. W. Goulding do cathol., rév. G. Cloutier, 6 mois à \$66.66.....	1,000 00	Fèves, 1,418 liv.....	35 47
Médecin, W. R. D. Sutherland.....	399 96	Orge, 392 liv.....	9 80
Comptable, John Mustard, 9 mois à \$91.66, 3 mois à \$87.50.....	1,200 00	Beurre, 510 liv.....	76 50
Secrétaire du préfet, Wm Durden.....	1,087 50	Poudre à pâte, 60 liv.....	24 00
Garde-mag. et économe, B. F. Power, 9 mois à \$83.33, 3 mois à \$79.16 $\frac{2}{3}$...	750 00	Houblon, 40 liv.....	5 00
Infirmier en chef et instituteur, J. O. Beaupré.....	987 50	Poivre, 40 liv.....	6 40
Mécanicien et forgeron instructeur, John Smith.....	790 00	Sel, 3,936 liv.....	39 36
Charpentier instruct., E. Lusignan... Maçon do D. Farquhar... Cordonnier do Thos. Miller... Fermier do Wm Grahame... Gardien, Wm Abbott.....	930 00 700 00 1,000 00 700 00 660 00 600 00	Thé, 489 liv.....	94 28
Gardes, 4 à \$650.....	2,600 00	Levain, 5 douz.....	4 00
do 5 à \$600.....	3,000 00	Pois cas-és, 490 liv.....	11 45
do 1 à \$590.....	590 00	Mélasse, 125 galls.....	71 88
do 1 à \$560.....	560 00	Salpêtre, 20 liv.....	1 20
do 1 à \$500.....	500 00	Café Java, 150 liv.....	56 28
		Vinaigre, 100 galls.....	18 00
		Graisse, 300 liv.....	24 00
		Mouton, 133 liv.....	7 98
		Sucre, 1,912 liv.....	88 44
		Pommes, 5 liv.....	0 15
		Riz, 250 liv.....	10 94
		Farine, 200 barils.....	640 00
		Glace, 3 wagons.....	30 00
		Amidon de maïs, 12 liv.....	0 75
		Biscuits soude, 18 $\frac{1}{2}$ liv.....	1 11
		Sacs de farine, 247.....	19 76
		Blé moulu.....	74 62
	21,704 96	Muscade, 1 liv., de Noël et du jubilé.....	1 00
		Vanille, 2 bouteilles do do.....	1 00
		Epices, 2 liv. do do.....	0 35
		Raisins, 50 liv. do do.....	2 88
		Raisins, 47 liv. do do.....	4 23
		Raisins, 47 liv. do do.....	4 23
		Citron, $\frac{1}{2}$ liv. do do.....	0 10
		Pelures mél., 12 liv. do do.....	3 50
		Pommes, 1 baril do do.....	3 60
		Cannelle do do.....	0 10
			3,614 88
<i>Uniformes.</i>		<i>Vêtements de détenus.</i>	
Uniformes pour le préfet, 2.....	105 00	Savon, 3,250 liv.....	161 18
Savon de toilette, 8 douz.....	2 40	Amidon, 54 liv.....	3 09
Cirage, 5 douz.....	1 25	Bleu à laver, 14 liv.....	1 68
Ratine, 25 vgs.....	68 75	Savon de Marseille, 12 $\frac{3}{4}$ liv.....	1 21
Etoffe à poche et doublure, 58 $\frac{1}{2}$ vgs... Bordure, 9 $\frac{1}{2}$ grosses.....	10 15 36 24	Soude à laver, 486 liv.....	9 72
Acide oxalique, $\frac{1}{2}$ liv.....	0 05	Fil, 12 $\frac{1}{2}$ grosses.....	52 83
Doublure pour guêtres.....	1 60	Grosse toile, 424 $\frac{3}{4}$ vgs.....	60 27
Agrafes, 1,000.....	0 75	Boutons, 13 grosses.....	1 89
Ciment caoutchouc, 2 $\frac{1}{2}$ douz.....	4 25	Fil, 16 liv.....	18 25
Veau français, 57 $\frac{3}{4}$ liv.....	63 53	Cirage, 1 gall.....	0 40
Peaux de kangaroo, $\frac{1}{3}$ douz.....	12 00	Veau canadien, 113 liv.....	50 85
Semelles, 1 douz.....	6 00	Peau de vache, 104 liv.....	31 20
Tiges en acier, 8 douz.....	2 40	Gomme adragante, 1 liv.....	0 80
Cirage, 2 galls.....	3 00	Cuir, 115 $\frac{1}{2}$ liv.....	34 65
Garniture, 12 liv.....	1 44	Cire, 2 grosses.....	1 50
Fil pour machine, 7 liv.....	56 25	Rivets et clous, 53 liv.....	6 80
Peaux dongola, $\frac{1}{4}$ douz.....	6 00	Broquettes, 1 $\frac{1}{2}$ douz.....	3 60
Cuir à trépointe, 54 liv.....	18 90	Cuir à semelles, 604 liv.....	132 88
Serge, 466 $\frac{1}{2}$ vgs.....	325 60	Casimir, 210 $\frac{1}{2}$ vgs.....	105 38
Batiste, 433 $\frac{1}{2}$ vgs.....	49 30	Coton, tisser, 699 $\frac{1}{2}$ vgs.....	55 94
Agrafes et portes, 6 grosses.....	1 50	Flanelle, 88 $\frac{1}{2}$ vgs.....	25 26
Bordure, 6 grosses.....	3 90	Batiste, 95 vgs.....	9 50
Essuie-mains, 2 douz.....	3 00	Coton ouaté, 227 $\frac{1}{2}$ vgs.....	27 30
Tissu caoutchouc, 21 vgs.....	4 20	Coton jaune, 74 vgs.....	4 14
Toile satinée, 111 $\frac{1}{2}$ vgs.....	55 75	Etoffe à poches, 49 $\frac{1}{2}$ vgs.....	5 69
CEillet à cordon doré.....	12 60	Cire d'abeilles, 5 $\frac{1}{2}$ liv.....	2 36
Bonnets de fourrure, 2 douz.....	60 00	Essuie-mains, 250 vgs.....	20 94
Grosse toile, 66 vgs.....	6 60	Laine, 450 liv.....	182 50
Boutons, 1 grosse.....	0 85	Corde à linge, $\frac{1}{3}$ douz.....	0 60
Argile.....	0 30	Alcali concentré, 12 douz.....	7 80
		Peaux d'original, 1 douz.....	84 00
<i>Mess de la police.</i>	923 56		
Sucre granulé, 100 liv.....	5 63		
Beurre, 230 liv.....	34 50		
Bœuf, 800 $\frac{1}{2}$ liv.....	38 16		
Moutarde, 5 liv.....	2 20		
Mouton, 3 liv.....	0 18		
Extrait de citron, 6 bouteilles.....	3 00		
Thé, 48 liv.....	10 80		
	94 47		

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Manitoba—Suite.

<i>Vêtements des détenus—Fin.</i>	\$ c.	<i>Eclairage.</i>	\$ c.
Molleton, 38 $\frac{3}{4}$ vgs.....	48 44	Réservoirs de lampes, 3 douz.....	6 00
Chapeaux de paille.....	6 00	Brûleurs do 8 douz.....	6 10
	1,158 65	Verres do 16 $\frac{7}{8}$ douz.....	10 27
<i>Tabac.</i>		Abat-jours do 4 douz.....	0 39
Tabac à chiquer, 112 $\frac{1}{2}$ liv.....	37 13	Pétrole, 1,938 $\frac{3}{16}$ galls.....	479 72
		Huile "Signal", 25 $\frac{1}{2}$ galls.....	21 92
<i>Fournitures à l'infirmerie.</i>		Allumettes, 20 grosses.....	8 00
Drogues et médicaments.....	358 24	Lanternes, 5.....	5 25
Sucre granulé, 200 liv.....	11 25	Globes de lanternes, 1 $\frac{1}{2}$ douz.....	4 75
Alcool, 2 galls.....	9 00	Chandelles, 36 liv.....	4 68
Boîtes de pilules, 1 grosse.....	0 75		547 08
Bouteilles, 17 douz.....	17 84	<i>Alimentation d'eau.</i>	
Brosses, $\frac{1}{2}$ douz.....	0 10	Boules en cuivre, 6.....	2 10
Bouchons, 4 grosses.....	1 60	Tuyau en fer, 33 $\frac{1}{2}$ pds.....	1 00
Eponges, 1 douz.....	1 13	Coudes, 2 douz.....	0 27
Thermomètres de cliniques, 3.....	4 95		3 37
do ordinaires, 3.....	0 75	<i>Etables et voitures.</i>	
Lunettes, 1 douz.....	2 00	Vernis, 1 $\frac{1}{2}$ galls.....	6 38
Tabac à fumer, 70 liv.....	42 76	Mors "Whitman," 1.....	2 25
Whisky, 4 bouteilles.....	4 00	Ressort de voitures, 1.....	1 75
Seringues, 16.....	6 50	Courroies en cuir pour timon, 2.....	1 25
Vaporisateurs, 2.....	2 00	Harnais simple, 1 assort.....	19 10
Bandages, 2.....	3 15		30 73
Pointes de vaccin, 20.....	2 00	<i>Entretien des bâtiments.</i>	
	468 02	Chlorure de chaux, 108 liv.....	9 00
<i>Vêtements aux forçats libérés.</i>		Alcali, 4 douz.....	2 60
Grosse toile, 194 $\frac{1}{2}$ vgs.....	19 46	Huile de lin, bouillie, 115 galls.....	81 85
Batiste, 35 vgs.....	5 46	do crue, 5 galls.....	3 75
Doublure pour chaussures, 4.....	1 60	Peinture délayée, 1,104 liv.....	66 54
Épillets, 5,000.....	1 00	do sèche, 685 liv.....	54 92
Cuir de vache, grenelé, 113 $\frac{1}{4}$ pds	15 86	Vernis, 12 galls.....	15 85
Peaux de mouton, 1 douz.....	5 00	Siccatifs, 14 galls.....	15 40
Casimir, 289 vgs.....	127 42	Térébenthine, 67 galls.....	42 06
Doublure de manches, 162 vgs.....	16 61	Pentures.....	6 88
Boutons, 33 $\frac{3}{8}$ grosses.....	11 > 6	Clous, 925 liv.....	35 95
Chemises, 4 douz.....	24 00	Vis, 37 grosses.....	19 59
Caleçons, 2 douz.....	9 60	Pommade Putz, 11 douz.....	6 60
Collets, 3 douz.....	4 05	Email, $\frac{1}{2}$ douz.....	2 75
Bretelles, 2 douz.....	2 88	Fer, 367 liv.....	10 29
Cravates, 2 douz.....	3 50	Charbon de forge, 2 tonnes.....	26 00
Mouchoirs, 2 douz.....	1 60	Cadenas, 1 $\frac{1}{2}$ douz.....	19 25
Chapeaux de feutre, 1 $\frac{1}{2}$ douz.....	10 50	Papier, 312 $\frac{1}{2}$ liv.....	10 30
Ratine, 50 douz.....	37 50	Bois mou, 24,668 pds.....	632 73
Casquettes, 1 douz.....	12 00	do dur, 1,332 pds.....	72 26
Cache-nez, $\frac{1}{2}$ douz.....	3 60	Toile émeri, 22 douz. de feuilles	6 60
Vêtements complets, 2.....	11 75	Tuyau en fer, 698 pds.....	64 63
Pardessus, 1 paire.....	1 30	Teinture noyer, 1 gall.....	0 20
	326 51	Papier sablé, 13 mains.....	2 41
<i>Allocations de voyages.</i>		Mastic, 203 liv.....	6 09
Détenus, 16 à \$20.....	320 00	Rivets, 7 liv.....	0 80
do 2 à \$15.....	30 00	Bouchons, 3 $\frac{3}{8}$ douz.....	2 20
do 2 à \$12.....	24 00	Noix, 2 $\frac{1}{2}$ douz.....	0 70
do 5 à \$10.....	50 00	"Compression bibs," 1 douz.....	7 20
do 1 à \$8.....	8 00	Plâtre de Paris, 2 barils.....	7 50
Chemins de fer.....	254 60	Manches de haches, 2 douz.....	4 50
	686 60	Broquettes, 7 douz.....	2 00
<i>Chauffage.</i>		Verres, 1,290 pds.....	90 00
Houille à fournaise, 59 $\frac{1}{2}$ tonnes.....	521 40	Serrures, 25.....	21 49
do grasse, 615 $\frac{3}{16}$ tonnes.....	2,462 12	Corde à châssis, 300 pds.....	3 25
Bois, épimette rouge, 326 $\frac{1}{2}$ cordes.....	1,564 06	Rondelles, 4 liv.....	0 24
do peuplier, 76 $\frac{1}{8}$ cordes.....	230 35	Ciment de Portland, 14 barils.....	66 50
Argile réfractaire, 220 liv.....	2 12	Boulons pour voitures, 10 $\frac{1}{2}$ douz.....	2 74
Briques do 100.....	5 50	Gages des plombiers, 1 homme, 6 mois à \$40.....	240 00
	4,785 55	Lattes, 3,000.....	9 00
		Pointes, 11 liv.....	1 18

DÉTAIL des dépenses, Manitoba—*Suite.*

<i>Entretien des bâtiments—Fin.</i>	\$ c.	<i>Lits et literie.</i>	\$ c.
Etain, 1 boîte.....	13 50	Coton jaune, 118½ verges.	8 35
Têtes de lances, 6.....	3 70	Coutil, 215½ verges.....	32 33
“Transom catchers,” 6.....	1 18	Couvertures de laine, 96.....	203 40
Porte-rouleaux, 4 douz.....	2 00	Matelas, 10.....	30 00
Poil pour plâtre, 15 boiss.....	3 00	Chevilles de lit, 300.....	1 50
Colle, 120 liv.....	18 40		
do 1 bidon.....	0 12	<i>Ustensiles.</i>	275 58
Pointes de vitrier, 6 pqt.s.....	0 36	Accessoires de cloche électrique.	8 40
Coudes et raccords, 18.....	3 03	Poli pour poêle, 1½ grosse.....	2 55
Tés.....	1 46	Brosses pour poêle, 2½ douz.....	5 73
Louage de vérim.s.....	1 50	Seaux en fibre, 1 douz.....	3 85
Sulfate de fer, 224 liv.....	3 40	Jarre, 1.....	1 00
Céruse, 8 brls.....	32 00	Brosses à plancher, 4 douz.....	8 40
Bidon à huile, 1.....	0 75	Brosses, 3 douz.....	13 50
Loyer du terrain du hangar à charbon	1 00	Balais, 7 douz.....	16 80
		Sac à farine, 1.....	2 50
	1,759 20	Seaux en acier, 3 douz.....	9 75
<i>Entretien des machines.</i>		Manches de brosses, 1 douz.....	1 50
Valves, 3.....	6 62	Affiloir, 1.....	0 75
do Globe, 15.....	13 50	Ciseau, 1.....	0 40
Laque, 1 gall.....	2 75	Rasoir, 1.....	0 60
Scie circulaire, 1.....	11 50	Pierre à aiguiser les rasoirs, 1.....	0 42
Mèche de chandelle, 2 liv.....	0 45	Poivrières, 25.....	1 10
Inspection des chaudières.....	17 00	Gobelets, 4½ douz.....	2 48
		Ferblanterie.....	0 75
	51 82	Cafetières, 3.....	1 90
<i>Salle d'armes.</i>		Couteaux de cuisine, 6.....	3 00
Cartouches, 500.....	6 75	Savonnières, 1 douz.....	2 00
		Résine, 5 liv.....	0 20
<i>Entretien des chapelles.</i>		Chaudrons, 6.....	17 00
Lavage du linge.....	18 50	Poêles, 27.....	20 50
Huile d'olive, 7½ galls.....	9 65	Bidons à lait, 6.....	0 79
Encens, 2 boîtes.....	2 00	Fourchettes, 2.....	0 33
Charbon de bois, 2 boîtes.....	4 50	Porte-ordures, 2 douz.....	5 50
Burettes, 1 paire.....	2 50	Chaîne de cuivre, 24 verges.....	3 60
Cartes d'autel, 1 assort.....	4 00	Peignes, 4 douz.....	4 00
Vases, 3 paires.....	8 50	Paniers, 5.....	10 00
Organiste catholique, M. Beaupré.....	62 50	Roulettes, 2 assort.....	2 00
do protestant, Wm Durden.....	50 00	Pommade Putz, 3 douz.....	1 80
Livres d'hymnes, 6 douz.....	16 40	Briques réfractaires, 2 douz.....	1 80
do de prières, 3 douz.....	7 20	Chaudières à charbon, 3.....	2 65
Bibles, 3 douz.....	13 40	Bidons à huile, 7.....	0 41
		Cuvettes, 14.....	5 70
	199 15	Fausset, 1.....	0 25
<i>Papeterie.</i>	229 49	Manches de scie à viande, 2.....	2 00
Imprimeur de la reine.....	126 73	Aiguères, 2.....	1 60
Port de lettres.....	56 00	Tasses et soucoupes, 1 douz.....	1 35
Télégrammes.....	51 28	Tuyaux de poêle, 150 longueurs.....	13 99
Fret.....	149 83	do coudes, 24.....	3 30
Téléphone et 29 poteaux.....	161 25	do clefs de tuyau, 1 d.....	1 50
	774 58	do tés, 3.....	0 75
<i>Meubles et fournitures.</i>		do fil de fer, 2 liv.....	0 16
Fonds pour chaises, ½ douz.....	1 20	Réparations des poêles.....	11 78
Toile cirée pour table, 8 morceaux.....	20 00	Poêle à l'huile, 1.....	2 15
Étamine, 101 verges.....	4 00	Casseroles, 3.....	1 05
Réparer l'horloge.....	1 00	Zinc, 39 liv.....	3 90
Miroirs, 1 douz.....	1 50	Crachoirs, ½ douz.....	4 75
Loquets d'armoires, ½ douz.....	1 25	Banc de boucher, 1.....	18 12
Stores, 4.....	5 25	Ciseaux à ongles, 1.....	0 75
Beige verte, 13 verges.....	6 00	Mèches pour poêle à l'huile, ½ douz.....	0 50
	40 20	Seaux, 2 douz.....	24 00
		Epoussettes, ½ douz.....	0 63
		Ecuelles, 190.....	28 50
		Pompe, 1.....	5 00
		<i>Bibliothèque.</i>	289 79
		Journaux et revues.....	30 30
		Bottin, \$5; livres, 2 volumes, \$1.50..	6 50
			36 80

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Manitoba—Fin.

	\$	c.		\$	c.
<i>Service de protection contre l'incendie.</i>			<i>Ateliers—Fin.</i>		
Seaux, 1 douz.	3	25	Supports de meule, 1 assort.	0	50
Email, 1½ douz.	8	25	Crayons de charpentier, 2½ douz.	0	83
			Étiquettes de prix, 100.	0	25
		11	Alènes, 4 grosses.	5	90
<i>Cultures.</i>			Manches d'alènes, 3 douz.	1	60
Sacs à grain, 30.	3	72	Soies, ½ liv.	3	50
Fil de fer barbelé, 598 liv.	20	93	Cuir émeri, 1 douz.	2	00
Crampons de clôtures, 60 douz.	2	10	Râpes et limes, 11 douz.	13	32
Clous, 100 liv.	4	50	Tranchets, 1 douz.	1	50
Bois de pin, 1,792 pds.	45	44	Skivers, ½ douz.	1	13
Battage du grain.	66	06	Shank lasters, 2.	1	00
Poteaux de clôtures, 1,136 pds.	143	98	Papier sablé, 14 mains.	2	70
Ficelle d'engerbage.	42	50	Size stick, 1.	0	20
Graines.	22	70	Heel die, 3.	7	50
Avoine de semence, 100 boiss.	25	00	do shaves, 3.	2	25
			Aiguilles p. machine, 1.	2	25
		376	Peg floats, 2.	1	00
<i>Etables de la ferme.</i>			Splinter, 1.	12	00
Eponges p. chevaux, 2.	0	56	Shank burnishers, 2.	1	40
Brosses, 1 douz.	2	09	Colliacs, 2 assort.	5	00
Fers, 149½ liv.	6	73	Cisaillies, 1 paire.	4	00
Câble, 31½ liv.	2	88	Mesure, 1.	3	50
Taureau, 1.	100	00	do 1.	0	50
Services du vétérinaire.	21	00	Poinçon à boutonnières.	1	75
Ferrage des chevaux.	15	90	Aiguilles de tailleur, 72 papiers.	2	88
Rép. harnais.	1	95	do p. machine, 300.	19	50
Huile de lin crue, 1 gall.	0	75	Crayons, 1 boîte.	0	85
Seringue, 1.	6	50	Dés, 2 douz.	0	30
Etrilles, ½ douz.	0	75	Galons, 13.	3	80
do ¼ douz.	0	30	Coupage de papier, 1 roul.	5	00
do ⅓ douz.	0	58	Marteaux, 2.	1	05
Service du taureau.	4	00	Répar. machine à coudre.	6	44
Génisse, 1.	18	00	Vis Jerika, 1.	15	00
Clous à ferrer, 10 liv.	1	25	Brosses, 6.	4	36
Agrafe, 1.	0	75	Manches de ciseaux, 26.	0	49
Drogues.	0	55	Epoussette de peintre, 1.	0	40
			Manches de marteaux, 1 douz.	0	55
<i>Instruments aratoires.</i>			376	50	00
Rép. machines.	7	92	Shank wheels, 2.	1	67
Bidons à huile, 2.	0	30	Pinces, 4 paires.	10	50
Moyeux de roues, ½ assort.	1	04	Timbres à chaussures, 3.	1	80
Jantes de roues (camion), ½ assort.	1	88	Clefs anglaises, 2.	0	75
Rais de roues, 28.	1	87	Tarauds de machiniste, 2.	1	00
Fer, 249 liv.	6	44	Huile à machine, ½ gall.	0	25
Chevilles p. voiture, 475.	6	16	Bidons à huile, 3.	5	20
Peinture, 4 bidons.	1	40	Formes de chaussures, 13 paires.	5	20
Pierres à faulx, 6.	0	20	Pointes do 12 grosses.	183	68
Bois de pin, 96 pds.	1	92			
Lieuse, 1.	130	00	<i>Murs.</i>		
Fouets, 2.	2	00	Gages des maçons, 298½ jours à \$3.	895	50
Charrue, 1.	70	00	Chaux, 580 boiss. à 12c.	69	60
Rép. instruments arat.	10	55	Acier, 149 liv.	14	90
Palonniers, 1½ douz.	4	50	Marteaux, ½ douz.	3	60
Jougs, ½ douz.	2	20			
Chaîne, 42 liv.	2	00	983	60	00
Pelles, 4.	4	10	<i>Annonces.</i>		
Colliers, 2.	4	00			32
Rivets p. voiture, 5 liv.	0	75	<i>Dépenses de voyages.</i>		
Tondeuse de gazon, 1.	5	50	Lieut.-col. A. G. Irvine, préfet.	56	60
Herses, 1 assort.	30	00	Instructeurs et gardes.	30	30
Cuir à harnais, 110 liv.	27	50			
Tuyau en caoutchouc, 50 pds.	8	00			86
					90
<i>Ateliers.</i>			330	23	00
Rep. machine à tricoter.	5	80	<i>Honoraires d'avocat.</i>		
Outils p. châssis.	0	61			26
Brosses.	16	00	<i>Total.</i>		
Niveau, 1.	1	00			40,031
			<i>A DÉDUIRE—Remb. de dépenses.</i>		
					2,841
			<i>Dépense nette.</i>		
					37,190

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

DÉTAIL DES DÉPENSES.

	\$ c.
W. Moresby, préfet, 4 mois et 15 jours à \$2,000	749 97
J. C. Whyte, préfet, 7 mois à \$2,000	1,166 66
D. D. Bourke, sous-préfet, 12 mois à \$1,500	1,500 00
Rév. H. H. Gowen, aumônier protestant, 6 mois à \$600	300 00
Rév. Thos. Scouler, do 6 mois à \$800	400 00
Père Whelan, aumônier catholique, 4 mois et 6 jours à \$800	279 98
Père Fayard, do 7 mois et 24 jours à \$800	519 99
W. A. DeWolf Smith, M.D., médecin, 12 mois à \$600	600 00
J. W. Harvey, comptable, 12 mois à \$1,200	1,200 00
A. Jackson, garde-magasin, 12 mois à \$700	700 00
R. J. Robertson, économiste, 12 mois à \$700	700 00
W. J. Carroll, infirmier en chef et instituteur, 12 mois à \$800	800 00
2 instructeurs de métiers, 12 mois à \$750	1,500 00
2 do 12 mois à \$700	1,400 00
1 do 12 mois à \$630	630 00
1 fermier instructeur, 12 mois à \$700	700 00
1 gardien, 12 mois à \$700	700 00
1 do 12 mois à \$600	600 00
9 gardes, 12 mois chacun à \$600	5,400 00
1 do 12 mois à \$560	560 00
2 do 12 mois chacun à \$500	1,000 00
1 do 11 mois à \$500	458 34
1 garde surnuméraire, 1 mois à \$400	33 33
1 messenger intérimaire et garde, 12 mois à \$560	560 00
Total	22,458 27

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

<i>Uniformes.</i>	\$ c.	<i>Extras de la Noël.</i>	\$ c.
Serge, 484½ vgs.....	322 14	Oranges, 7 boîtes.....	4 20
Batiste, 128½ vgs.....	13 45	Pommes, 6 boîtes.....	6 60
Soie, machine, 6½ liv.....	48 00	Cannelle moulue, 1 liv.....	0 35
Katine, 194½ vgs.....	145 69	Raisins de Corinthe, 35 liv.....	2 75
Doublure, 190 vgs.....	190 00	Raisin, 35 liv.....	2 50
Etoffe de crin, 49½ vgs.....	12 38	Pelures, 10 liv.....	2 00
Toile lustrée, 38½ vgs.....	6 39	Muscade, 30.....	0 25
Etoffe italienne, 42 vgs.....	21 00	Œufs, 8 douz.....	0 80
Bandes de casquettes, 4 douz.....	15 00	Eau-de-vie, 1 gall.....	4 50
Ouate, 1 balle.....	5 75		
Doublure mohair, 10 vgs.....	4 00	<i>Extras du jubilé.</i>	
Galon militaire, 108 vgs.....	5 40	Raisin, 20 liv.....	1 60
Visières de casques, 3 douz.....	9 00	Raisins de Corinthe, 20 liv.....	1 60
Boutons barils, 4 grosses.....	7 00	Pelures mêlées, 5 liv.....	1 25
Boutons dorés, habits, 4 grosses.....	48 00	Poudre à pâte, 3 liv.....	0 75
do gilets, 6 grosses.....	60 00	Œufs, 5 douz.....	1 25
Boutons, pardessus, 3 grosses.....	2 70	Muscade, 1 douz.....	0 15
Poinçons à boutonnières, 3 paires.....	3 50	Essence de vanille, 4 bouteilles.....	2 00
Agrafes et portes, 3 grosses.....	0 60	Fraises, 4 caisses.....	9 50
Casque d'uniforme, 1.....	7 50		
do insigne de, 1.....	3 50		
Casques "Helmets", 2½ douz.....	25 00		
Cuir à semelles, 247 liv.....	54 34	<i>Habillements des détenus.</i>	4,205 94
Veau canadien, 60 liv.....	45 00	Alènes.....	0 25
Chevreau français, 50 pds.....	17 50	Clous, fer, 42½ liv.....	3 00
Dongola, 35 pds.....	12 25	Clous de Hongrie, 25 liv.....	3 00
Veau français, 82 liv.....	69 70	Rivets de cuivre, 75 liv.....	16 50
Bordure, 25 pds.....	8 75	Pointes à chaussures, 45 liv.....	9 00
Peaux de mouton, 3 douz.....	24 00	Chevilles, 1 bois.....	1 60
Cuir grenelé, 33½ pds.....	4 72	Fil "Barbour", 11½ liv.....	8 00
Clous, fer, 28½ liv.....	2 00	Fil de toile "Barbour", 2½ liv.....	5 00
Fil "Barbour", 5½ liv.....	6 00	Cire, 1 liv.....	0 10
Soie blanche, 2½ vgs.....	20 00	Alènes, 1 grosse.....	1 00
Alènes, 1 grosse.....	2 00	Œillets, 50 M.....	10 00
do carrées, ½ grosse.....	1 00	Eponges, 2 douz.....	6 00
Agrafes p. bottes, 5 grosses.....	2 50	Tranchets, 1 douz.....	2 00
Boutons do 3 grosses.....	1 20	Formes de bottes.....	2 00
Bordure, 1 vg.....	0 50	Alènes, ¼ douz.....	0 50
Formes de bottes.....	2 00	do ¼ douz.....	0 50
Formes, 8 pres.....	6 40	Couteaux pour cuir à semelles, 1 assort.....	25 00
Feutre, 2 vgs.....	0 40	do do ½ assort.....	13 50
Huile.....	1 00	Gomme adragante, ½ liv.....	0 50
Ciment p. cuir, ½ douz.....	0 60	Acide oxalique, 1 liv.....	0 15
Tranchets, 1 douz.....	2 00	Huile.....	0 50
Cirage, 1 gall.....	3 00	Ciment à cuir, ½ douz.....	0 60
Frais de messagerie.....	3 75	Formes, 8.....	6 40
Escompte de traite.....	0 25	Cuir pour empeignes, 254 liv.....	76 20
Cirage, 3 douz.....	1 75	do de buffle, 78 pds.....	10 14
	1,248 71	Peaux de mouton, 5 douz.....	17 50
		do chevreuil, 3.....	12 00
<i>Rations.</i>		Cuir à semelles (n° 2), 312 liv.....	62 40
Asile d'aliénés.....	260 70	do (n° 1), 87½ liv.....	19 29
Mélasse, 306½ galls.....	107 38	Denim brun, 51½ vgs.....	8 84
Farine d'avoine, 1,100 liv.....	38 50	Coton croisé, 256½ vgs.....	21 80
Poisson, 4,692 liv.....	286 84	do blanc, 205½ vgs.....	16 42
Bœuf, 27,063 liv.....	1,948 90	do jaune, 537 vgs.....	34 91
Farine, 240 brls.....	1,044 00	Toile de Hollande, 47½ vgs.....	6 14
Houblon, 59 liv.....	7 38	Equerre, 1.....	1 50
Poivre, 65 liv.....	7 00	Mesure courbe, 1.....	0 50
Savon, 2,905 liv.....	102 75	Crayons, 4 boîtes.....	3 40
Thé, 635½ liv.....	95 33	Cire d'abeilles, 6 liv.....	2 70
Sucre, 3,194 liv.....	144 83	Plombagine, 1 boîte.....	1 00
Vinaigre, 27 galls.....	8 10	Dés, 2 douz.....	0 50
Graisse, 190 liv.....	19 00	Galons, 1 douz.....	3 00
Sel, 3,850 liv.....	28 88	Aiguilles à repriser, 10 pqts.....	0 40
Orge, 260 liv.....	12 23	Aiguilles, 50 pqts.....	1 50
Pommes de terre, 4,000 liv.....	40 00	Aiguilles à machine, 16 pqts.....	16 00
Fèves, 123 liv.....	3 07	Caoutchouc pour bobines, 1 douz.....	0 60
Poudre à pâte, 5 liv.....	0 70	Chapeaux de paille, 12 douz.....	15 00
Epices, 20 liv.....	7 00	Galon, 15 grosses.....	11 25
Bicarb. de soude, 5 liv.....	0 70	Boutons (os), 7 grosses.....	1 19
Moutarde, 5 liv.....	0 50	do 5 do.....	0 80

DÉTAIL des dépenses, Colombie-Britannique—*Suite.*

<i>Habillements des détenus—Fin.</i>	\$ c.	<i>Habillements aux forçats libérés—Fin.</i>	\$ c.
Boutons (métal), 3 grosses.....	0 45	Alènes, $\frac{1}{2}$ grosse	0 50
do do 3 do	0 45	Agrafes, chaussesures, 5 grosses.....	2 50
do do chemise, 12 grosses.....	1 80	Doublure do 2 vgs	0 75
do do habit, 10 grosses.....	9 00	Formes de bottes.....	2 00
do do gilet, 12 grosses.....	9 60	Formes, 8 paires	6 40
Fers de tailleurs, 6.....	7 20	Elastique, 1 vg	0 60
Huile spermacéti, 3 galls.....	7 20	Gomme adragante, $\frac{1}{2}$ liv.....	0 50
Ciseaux, 6 pres.....	7 50	Huile, $\frac{1}{2}$ gall.....	1 00
Poinçons à boutonnières, 4 pres.....	7 00	Ciment à cuir, $\frac{1}{2}$ douz.....	0 60
Affiloirs, 1 douz.....	0 75	Tranchets, 1 douz.....	2 00
Aiguilles à tricot	1 16	Toile satinée, 42 vgs.....	21 00
Machine à coudre	60 00		
Boucles, 1 grosse	2 25		469 42
Toile (grosse) française, 256 vgs.....	26 88	<i>Allocations de voyages.</i>	
Flanelle, 527 $\frac{1}{2}$ vgs.....	263 88	6 hommes à \$20.....	120 00
Cotonnade, 157 vgs.....	27 08	2 do \$19.....	38 00
Toile à essuie-mains, 400 vgs.....	35 50	1 do \$18.50.....	18 50
Denim bleu, 52 $\frac{1}{2}$ vgs.....	9 01	2 do \$17.....	34 00
Savon à barbe, 2 liv.....	3 00	1 do \$16.50.....	16 50
Fret sur cuir.....	0 40	5 do \$15.....	75 00
	939 99	1 do \$14.....	14 00
<i>Fournitures de l'infirmerie.</i>		8 do \$11.50.....	92 00
Drogues.....	203 98	2 do \$10.60.....	21 20
Machine à pilules.....	6 00	1 do \$10.50.....	10 50
Appareil galvanique.....	4 24	6 do \$10.....	60 00
Flanelle écarlate, 2 vgs.....	0 70	Frais de transport.....	149 70
Echange d'appareil galvanique.....	0 25		649 40
Beurre, 127 liv.....	25 40	<i>Chauffage.</i>	
Œufs, 41 douz.....	4 10	Houille (meilleure C.B.), 328,436 liv.....	845 72
Moutarde, 4 liv.....	0 40	do (Comox), 150,677 liv.....	244 84
Œco, 12 liv.....	8 10	Pelles, $\frac{1}{4}$ douz.....	2 75
Consultation avec G. F. Bodington, M.D.....	25 00	Tuyau de poêle, 3 long.....	0 60
	278. 17	dc coude, 1 long.....	0 20
<i>Tabac.</i>		Pelles à charbon, 3.....	2 75
Tabac, 337 $\frac{1}{2}$ liv.....	118 13		1,096 86
<i>Habillements aux forçats libérés.</i>		<i>Eclairage.</i>	
Chapeaux, 2.....	3 50	Gaz, 667,300 pds cubes.....	1,334 60
do 4 douz.....	36 00	Gaz (résidence du préfet).....	36 00
Batiste, 75 vgs.....	8 15	Allumettes, 1 grosse.....	2 75
do marron, 42 $\frac{1}{2}$ vgs.....	6 08	Pétrole, 49 $\frac{1}{2}$ galls.....	9 84
Tweed, 20 vgs.....	6 80	Bougies (cire), 24 boîtes.....	6 00
do 75 vgs.....	25 50	Mèches de lampe, 27.....	0 37
do 165 $\frac{1}{2}$ vgs.....	70 33	Globes p. gazeliers, 6.....	2 40
Soie, 5 liv.....	48 00	Lanternes sourdes, 2.....	0 33
do 1 boîte.....	6 00		1,392 29
Etoffe en crin, 75 vgs.....	18 75	<i>Approvisionnement d'eau.</i>	
Toile lustrée, 68 vgs.....	9 90	Eau (pour l'année 1896-97).....	710 22
Bretelles, 4 douz.....	6 00	do (arrérages, 1895-96).....	368 04
Cravates, 4 douz.....	6 00	Achat d'un mètre.....	250 00
Flanelle, 203 vgs.....	49 95		1,328 26
Ouate, 1 balle.....	5 75	<i>Etables et voitures.</i>	
Doublure "Mohair", 10 vgs.....	4 00	Charrette de ferme, 1.....	100 00
Coutil, 56 $\frac{1}{2}$ vgs.....	5 96	Cuir, 12 vgs.....	4 00
Boutons.....	0 75	Savon de Marseille, 10 liv.....	0 85
Cuir à semelles, 161 liv.....	35 42		104 85
Veau canadien, 53 liv.....	26 50	<i>Entretien des bâtiments.</i>	
Cuir, 56 liv.....	19 60	Brosses à blanchir, 4.....	10 00
Cuir à trépointe, 27 $\frac{1}{2}$ pds.....	9 63	do 6 douz.....	22 50
Peaux de mouton, 1 douz.....	8 00	Pinceaux (peinture), 6 douz.....	36 00
Cuir grenelé, 25 pds.....	3 00	do (verniss), 3 douz.....	5 83
Clous, fer, 28 $\frac{1}{2}$ liv.....	2 00	Brosses à blanchir, 5 douz.....	8 75
Fil "Barbour", 4 $\frac{1}{2}$ liv.....	3 00	Mastic, 100 liv.....	3 50
Fil de soie "Barbour", 1 $\frac{1}{4}$ liv.....	3 00		
Alènes, 1 grosse.....	2 00		
do $\frac{1}{2}$ grosse.....	1 00		
do $\frac{1}{4}$ grosse.....	0 50		

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Colombie-Britannique—*Suite.*

<i>Entretien des bâtiments—Fin.</i>	\$ c.	<i>Entretien des machines.</i>	\$ c.
Colle, 50 liv.	7 50	Huile, 9 galls.	6 75
Alcool metylique, 1 gall.	2 25	Réparer machine à mortaiser.	5 00
Clous, 10 barillets.	33 50	Courroie, cuir, 60 pds.	11 40
Clous à moulure, 20 liv.	1 25	Barres pour fournaise, 480 liv.	19 20
Chevilles, 5 liv.	4 40	Pignons et forage (4)	8 00
Vis, 42 grosses.	16 80	Essieu tourné, 1.	4 50
Verre à vitres, 10 caisses.	22 50	Poulies forées, 2.	1 25
Serrures de pupitres, $\frac{1}{2}$ douz.	1 50		56 10
do de tiroirs, $\frac{1}{2}$ douz.	1 50	<i>Entretien de la salle d'armes.</i>	
do d'armoires, $1\frac{1}{2}$ douz.	5 25	Cartouches, 10,500.	126 40
Serrures et boutons, 1 douz.	2 50	Fret.	13 91
do do $\frac{1}{2}$ douz.	2 50	Réparer des armes.	6 75
Rouge et blanc de plomb, 900 liv.	54 00	Huile à fusil, 1 gall.	1 00
Vernis, 15 galls.	16 50	Menottes, 24 paires.	72 00
do à voiture, 1 gall.	6 00	Sifflets pour la police, 2 douz.	8 00
Peinture.	67 08	Salaire de l'armurier.	24 00
Huile de lin, $93\frac{1}{2}$ gall.	65 09		252 06
Pentures (diverses), $4\frac{1}{2}$ douz.	5 72	<i>Chapelles.</i>	
Bois.	397 30	Salaire des organistes.	100 00
Règles, bidons à huile, etc.	6 45	Chandelles, 10 liv.	1 40
Couteaux, scies, etc.	9 85	Livres d'hymnes, 12.	15 00
Clef "Stillson"	3 00	do de prières, 36.	26 57
Coupe-tuyaux et roues.	9 65		142 97
Filières de tuyaux.	5 00	<i>Papeterie et impressions.</i>	
Lames de scies.	1 50	Papeterie et imprimeur de la reine.	477 20
Ciseaux, 1 assort.	3 96		
Filières à vis.	3 83	<i>Port de lettres.</i>	
Etaux, 2.	1 00	Timbres.	39 00
Ciseaux, 1 assort.	6 00	Loyer de boîte de bureau de poste.	5 00
Outils.	5 50		44 00
Doloire et manches de gros mar- teaux.	3 55	<i>Télégrammes.</i>	
Câble, 255 liv.	25 50	Compte du télégraphe.	106 10
Chaux, 16 barils.	20 00		
Plâtre de Paris, 1 brl.	5 75	<i>Téléphone.</i>	
Térébenthine, 44 galls.	35 20	Loyer et messages.	91 18
Valves, tuyau, etc.	129 10		
Fer, 4,785 $\frac{1}{2}$ liv.	172 74	<i>Fret.</i>	
Limes assorties, $4\frac{1}{2}$ douz.	4 60	Fret.	85 09
Clefs, 1 douz.	1 20		
Brochettes, $5\frac{1}{2}$ douz.	2 20	<i>Meubles et fournitures.</i>	
Zinc.	11 12	Horloge, 1.	4 00
Papier sablé, $1\frac{1}{2}$ rame.	5 63	Réparations aux horloges.	6 25
do à mouche.	1 13	Peignes, 1 grosse.	10 00
Clous à moulure (pqt's), 2 douz.	1 50	Ficelle, 6 liv.	2 00
Garniture (caoutchouc), 1 verge.	1 50	Papier de toilette.	2 50
Corde et ficelle, 45 liv.	15 01	Boîtes à documents, 2.	4 00
Alabastine, 66 $\frac{3}{4}$ liv.	6 00	Linoleum, $91\frac{1}{4}$ vgs.	104 24
Corde, 400 pds.	0 80	Balais, 11 douz.	30 25
Etain, 47 liv.	10 57	Epoussettes, 7 douz.	7 00
do 12 feuilles.	1 50	Plumeaux, $\frac{1}{2}$ douz.	3 00
Argile réfractaire, 200 liv.	4 00	Réparations au clavigraphie.	3 75
Sifflets de tubes accoustiques, 12.	4 20	Cadrans, 2 boîtes.	8 00
Céruse, 331 liv.	5 07	Echange de cadrans.	0 25
Toile en fil de fer, 2 rouleaux, \$8; fil de fer, \$1.50.	9 50	Paniers, 2.	2 50
Fer galvanisé, 10,688 liv.	497 19	Pupitre Macey, 1.	45 00
Acide, $\frac{1}{2}$ gal.	0 75	Fret.	10 46
Plomb, 15 liv.	0 75		243 21
Pierre ponce, 2 liv.	0 50		
Rivets étamés, 2 liv.	1 00		
Lampe à gaz, 1.	0 75		
Crochets, 6 douz.	1 50		
Corde à linge.	3 75		
Épingles à linge, 1 grosse.	0 50		
Goudron, 1 brl.	5 00		
Agrafes et portes, 3 douz.	0 75		
Rouge (Turquie)	0 60		
Glace, 618 liv.	3 09		
Alcali, 260 liv.	26 00		
	1,872 96		

DÉTAIL des dépenses, Colombie-Britannique—*Suite.*

<i>Machines.</i>	\$ c.	<i>Armes pour la police.</i>	\$ c.
Briques.....	50 00	Revolvers Marlin, 12... ..	56 70
Métal "Babbit", 10 liv.....	1 25	Carabines Marlin, 12... ..	145 48
Brouettes, 6.....	9 00	Lumières extras.....	3 58
do 4.....	10 00		205 76
Scie "Union".....	71 93	<i>Service de protection contre l'incendie.</i>	
Fret.....	8 78	Tuyau Babcock, 30 pds.....	15 00
	150 96	Valves Peil, 2½-pcs, 5.....	60 00
<i>Lits et literie.</i>		Valves p. bornes-fontaines, 2½-pcs, 5... ..	8 75
Coutil, 222 vgs.....	34 97	Capuchons do 5.....	7 50
do 118½ vgs.....	8 60	Coudes, 2½ x 2, 5.....	2 25
Fil de cuivre, 108 liv.....	5 40	Jours de travail, 5.....	2 50
Boulons, 500.....	2 41	Boyau en toile, 497½ pds.....	59 68
Rondelles pour rivets, 6½ liv.....	1 35	Raccords, 2 paires.....	1 30
	52 73	do 3 paires.....	1 95
<i>Ustensiles.</i>			158 93
Balances, 1 assort.....	10 00	<i>Ferme.</i>	
do 1 do.....	17 50	Engrais, 178 charges.....	57 50
Robinet en bois, 1.....	0 13	Tuyau, 450 pds.....	78 75
Tondeuses, 2 paires.....	4 00	Fusée, 200 pds.....	2 00
Tordeuses, 2.....	16 00	Caps, 1 boîte.....	1 25
Ressorts pour tondeuse, ½ douz.....	0 60	Fil de fer barbelé, 285 liv.....	13 78
Piège à souris, 1 douz.....	3 00	Crampons, 5 liv.....	0 25
Mesures impériales, 1 assort.....	1 00	Service du taureau.....	30 00
Entonnoirs, ½ douz.....	0 50	Poudre, 2 caisses.....	18 00
Capuchons en ferblanc, 15 douz.....	11 25	Avoine, 2,075 liv.....	28 53
Cuillers, 10 douz.....	3 00	Pommes de terre, 5 tonnes.....	90 00
Seaux en ferblanc, 4 douz.....	5 00	Semences.....	72 38
Assiettes à soupe, 11 douz.....	13 75		392 44
Pintes de mélasses, 12 douz.....	6 80	<i>Etables.</i>	
Couteaux et fourchettes, 10½ douz.....	20 50	Fourrage haché, 30,978 liv.....	340 75
Seaux en bois, 5 douz.....	12 00	Grain de brasserie, 18 charges.....	9 00
Ecuelles, 1 douz.....	2 00	Savon à harnais, 15 liv.....	5 25
Rond pour poêle, 1.....	0 80	Fers à chevaux, 200 liv.....	10 00
Bouilloire en cuivre.....	42 00	Clous à ferrer, 18 liv.....	2 70
do pour le range.....	48 00	Fouets, 2.....	5 50
Sas à farine, 4.....	0 80	Cuir à harnais, 25 liv.....	25 00
Rasoirs, 1 douz.....	21 00	Cirage à harnais, 1 douz. de bouteilles.....	7 00
Pots de 1 chopine, 10 douz.....	6 00	Eponges, 2 douz.....	6 00
Cafetière, 1.....	2 50	Rivets, 16 liv.....	5 60
Couteaux à pain et à dépecer, ½ douz.....	3 00	Savon, 10 liv.....	0 85
Casserole en agate, ½ douz.....	7 50	Anneaux, 350.....	2 10
Poêles à frire, ½ douz.....	0 83	Tapis, 4½ vgs.....	4 00
Fourneaux en acier, 2.....	31 75	Cirage, ½ gal.....	1 50
Plats en fer galvanisé, 2.....	3 25	Boyau, 200 pds.....	37 33
Brosses, etc., 3½ douz.....	8 85	Rais de roues, 3½ douz.....	6 72
Couperet, 1.....	4 50	Jantes de roues, 9.....	5 00
Briques à couteaux.....	0 60	Chevilles, 8.....	0 43
Seaux en fer galvanisé, 5 douz.....	25 00	Balais, 1 douz.....	9 60
Feuilles de zinc, 5 douz.....	2 40	Brosses, 3 douz.....	9 00
	335 01	Alènes, 6 douz.....	2 40
<i>Bibliothèque.</i>		Gouge, 1.....	2 00
Livres.....	136 88	Boucles en nickel, 1 grosse.....	5 00
		Aiguilles pour colliers, 1 douz.....	6 00
<i>Abonnements aux journaux.</i>		Couteau rond, 1.....	2 50
<i>New Advertiser</i>	11 00	Aiguilles à harnais, ¼ grosse.....	0 30
<i>Globe</i> , quotidien.....	6 00	Pâturage de 2 juments.....	4 90
<i>Weekly Province</i>	1 00		516 43
<i>Free Press</i> , Ottawa.....	3 00	<i>Instruments aratoires.</i>	
Toile pour reliure, 25 vgs.....	8 75	Socs de charrue, 12.....	10 50
Carton.....	4 00	Sections, 3 x 3, 24.....	4 08
	170 63	Rivets, ¼ liv.....	0 20
		Manches de hoyaux, 2 douz.....	5 00
		Pelles à long manche, 5 douz.....	35 00
		Boîte, 1.....	20 00
		Râteau à foin, 2 douz.....	4 00

Ministère de la Justice.

DÉTAIL des dépenses, Colombie-Britannique—*Fin.*

<i>Instruments aratoires—Fin.</i>	\$ c.	<i>Annonces.</i>	\$ c.
Râteaux de jardin, $\frac{1}{2}$ douz.	1 50	<i>Free Press</i> de Nanaimo	19 95
Herses, 3 douz.	9 00	F. Jackson.	1 75
Fourches à engrais, $\frac{1}{2}$ douz.	3 25	<i>Times</i> de Victoria.	18 20
Boyau "Kink", 100 pds, 2 assort. de raccords, etc.	18 66		39 90
Scie "Racer"	6 80	<i>Dépenses de voyages.</i>	
Arrosoirs, 6	0 72	W. Moresby, à Port-Kells et retour ..	3 65
Pierres à faulx, 1 douz	0 60	J. C. Whyte.	2 75
Ratissoire, 1	11 50	J. C. Whyte, 3 voyages à Vancouver retour	4 50
Moulin à broyer les os, 1	20 00		10 90
Faulx et manches de faulx.	11 40	<i>Honoraires d'avocats.</i>	
	164 21	Chas. Wilson	49 61
<i>Porcherie.</i>		A. Malins.	3 50
Grain de brasserie, 141 charges	70 50	F. G. Turner.	1 00
<i>Ateliers en général.</i>		H. L. DeBeck	0 50
Houille "Cumberland", 5,946 liv.	57 03		54 61
Rép. 140 limes.	12 50	A ajouter, salaires, total p. liste	17,650 83
	69 53	Grand total.	22,458 27
<i>Terrains.</i>		A déduire, remb. de dépenses.	211 62
Arpentage des terrains du pénitencier	50 50	Dépense nette	39,897 48
<i>Evasions.</i>			
Dépenses de W. H. Lomas	4 90		

ANNEXE K

EMPLOYÉS

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

Listre des employés, le 30 juin 1897, donnant le grade, la nationalité, la religion, l'âge, etc., etc.

Nom.	Grade.	Lieu d'origine.	Religion.	Age	Date de la première nomination.	Date de la nomination actuelle.	Appointements.
Jas. H. Metcalfe.	Préfet.	Canada	Anglican.	49	22 mai 1896	22 mai 1896	2,000 00
Wm. Sullivan.	Sous-préfet.	Irlande	Catholique.	61	1er fév. 1881	1860 1er sept.	1,500 00
O. S. Strange, M.D.	Médecin.	Canada	Presbytérien.	71	9 do 1885	9 fév. 1885	1,800 00
R. R. Crighton.	Comptable.	do	do	36	1er do 1892	29 déc. 1889	1,050 00
Rév. C. E. Chrichtwright.	Aumônier protestant	do	Anglican.	60	25 oct. 1875	25 oct. 1875	1,200 00
Rév. J. V. Neville.	do catholique.	do	Catholique.	33	28 déc. 1893	28 déc. 1893	1,200 00
Wm. J. Macleod.	Commis.	Canada	Presbytérien.	29	1er janv. 1896	1er janv. 1896	500 00
Wm. S. Hughes.	Gardiens en chef, etc.	do	do	36	13 do 1893	1er do 1896	1,200 00
P. O'Donnell.	Garde-magasin.	Irlande.	Catholique.	61	19 juin 1877	15 juill. 1870	1,000 00
E. J. Adams.	Instructeur en chef.	Canada	Presbytérien.	36	6 avril 1894	1er fév. 1896	1,300 00
Jas. Devlin.	Mécanicien.	do	Catholique.	47	1er juill. 1880	1er juill. 1885	800 00
Chas. Baylie.	Electricien.	Ecosse.	Congrégationaliste.	28	1er oct. 1890	1er oct. 1890	500 00
R. McDonald.	Aide-électricien.	do	Catholique.	45	1er juin 1894	1er juin 1894	900 00
Jas. Wer.	Econome.	Canada	Anglican.	46	31 oct. 1876	1er sept. 1881	900 00
W. A. Gunn.	Infirmier en chef.	Canada	Anglican.	52	1er juin 1890	1er juin 1890	800 00
Thos. Thomson.	Aide.	Irlande.	Anglican.	54	1er fév. 1869	1er mars 1896	600 00
M. J. Kennedy.	Message.	Canada	Catholique.	40	1er avril 1872	1er mai 1884	600 00
Rose A. Fahey.	Directrice.	do	do	47	6 mars 1886	6 mars 1886	600 00
Mary Smith.	Sous-directrice.	do	Presbytérien.	45	1er juin 1889	1er juin 1889	400 00
Richard Young.	Maçon instructeur.	do	Méthodiste.	46	6 avril 1890	22 déc. 1890	700 00
John Gordon.	do	Ecosse	Presbytérien.	37	2 oct. 1894	2 oct. 1894	600 00
B. H. Sherring.	Tailleur de p. instructeur.	Angleterre.	Anglican.	46	22 août 1896	8 do 1896	690 00
T. W. Gibson.	Carrier.	Canada	Méthodiste.	40	8 juill. 1897	3 avril 1897	700 00
H. L. Walker.	Forgeron.	Angleterre.	Anglican.	32	3 avril 1897	3 avril 1897	700 00
Neil McNeil.	Aide-forgeron.	Canada	Catholique.	45	1er oct. 1894	1er oct. 1894	500 00
R. J. Burns.	Charpentier.	do	Anglican.	42	1er juin 1895	1er juin 1895	700 00
Peter Moncrief.	Ferblantier.	do	Presbytérien.	35	1er sept. 1887	1er do 1887	700 00
Robt. Pogue.	Coronnier.	Irlande	Anglican.	49	1er sept. 1888	20 janv. 1888	700 00
Thos. Conley.	Tailleur.	Canada	Méthodiste.	61	20 janv. 1888	20 janv. 1888	700 00
*J. R. P. Mathewson.	Aide-tailleur.	do	do	51	17 janv. 1881	5 fév. 1894	700 00
Ed. D. Macdonnell.	Gard. de la prison d'isol.	do	do	31	1er avril 1893	1er avril 1893	690 00
John A. McCaugherty.	Premier instructeur.	do	Presbytérien.	44	18 déc. 1882	6 juin 1878	700 00
Patrick O'Connor.	Gard. du dép. fic d'engerb.	Irlande.	Catholique.	42	6 juin 1868	1er nov. 1881	700 00
Wm. Coward.	Boulangier instructeur.	Canada	Méthodiste.	60	16 janv. 1881	16 janv. 1881	600 00
James Evans.	Gardiens.	Irlande.	Anglican.	60	16 janv. 1881	16 janv. 1881	600 00
Eward Mooney.	do	do	Catholique.	54	7 sept. 1864	1er juill. 1887	600 00

Michael Brennan.	do	do	do	53	3 oct. 1865	1er do 1889	600 00
John Mills.	do	Angleterre.	Méthodiste.	45	17 do 1875	1er août 1889	600 00
Robt. McCauley.	do	Canada	Catholique.	55	21 janv. 1868	1er déc. 1890	600 00
Alex. Atkins.	do	do	Presbytérien.	40	1er juillet 1878	1er juillet 1891	600 00
Wm. Hurst.	do	Irlande	Méthodiste.	55	13 nov. 1877	8 nov. 1894	560 00
John Kennedy.	do	Canada	Catholique.	45	15 do 1870	24 sept. 1895	600 00
Bernard McGeein.	do	Irlande.	do	60	1er mai 1879	9 juillet 1891	500 00
Thomas Moore.	do	Angleterre.	Anglican.	53	9 mai 1870	9 mai 1870	500 00
Lawrence Walsh.	Garde.	Canada	Catholique.	53	18 déc. 1876	18 déc. 1876	500 00
John Donnelly.	do	Etats-Unis.	do	42	7 nov. 1879	7 nov. 1879	500 00
Chas. Bostridge.	do	Angleterre.	Anglican.	49	10 avril 1882	10 avril 1882	500 00
Peter Beaupre.	do	Canada	Méthodiste.	46	1er mars 1884	1er mars 1884	500 00
John Bannister.	do	do	Catholique.	36	10 janv. 1885	10 janv. 1885	500 00
James Doyle.	do	do	Méthodiste.	45	23 mai 1885	23 mai 1885	500 00
Arthur McConville.	do	do	Catholique.	36	27 do 1885	27 do 1885	500 00
Wm. Mooney.	do	do	do	35	1er juillet 1885	1er juillet 1885	500 00
Michael Koen.	do	do	Méthodiste.	39	4 do 1885	4 do 1885	500 00
Thomas Tobin.	do	do	Catholique.	55	12 do 1886	12 do 1889	500 00
Wm. Newman.	do	Irlande.	do	48	1er sept. 1887	1er sept. 1887	500 00
Patrick Madden.	do	do	Presbytérien.	49	1er oct. 1888	1er oct. 1888	500 00
Thomas Fowler.	do	Canada	Catholique.	33	1er août 1889	1er août 1889	500 00
Andrew Thompson.	do	do	do	37	1er do 1889	1er do 1889	500 00
Wm. Holland.	do	do	Anglican.	47	1er do 1889	1er do 1889	500 00
E. R. Davis.	do	do	do	47	1er do 1889	1er do 1889	500 00
Wm. Ryan.	do	do	Méthodiste.	47	1er do 1889	1er do 1889	500 00
J. R. Birmingham.	do	do	Catholique.	47	1er do 1889	1er do 1889	500 00
C. W. Wood.	do	do	Méthodiste.	44	31 mai 1890	31 mai 1890	500 00
G. B. Ainey.	do	do	do	39	8 sept. 1890	8 sept. 1890	500 00
John Givins.	do	do	Méthodiste.	41	1er janv. 1891	1er janv. 1891	500 00
Alex. Spence.	do	do	Catholique.	43	15 juin 1891	15 juin 1891	500 00
Calvin S. Wheeler.	do	do	Anglican.	31	7 do 1892	7 do 1892	500 00
Edward Johnson.	do	do	Presbytérien.	50	9 do 1892	9 do 1892	500 00
Geo. McCauley, jeune.	do	do	Anglican.	45	23 juillet 1892	23 juillet 1892	490 00
F. Hornbrook.	do	Etats-Unis.	Catholique.	46	23 août 1892	23 août 1892	490 00
Wm. Kenny.	do	Canada	do	34	24 do 1892	24 do 1892	490 00
G. N. Milligan.	do	do	Anglican.	42	1er sept. 1892	1er sept. 1892	490 00
John O'Neil.	do	do	Méthodiste.	39	1er mars 1893	1er sept. 1893	490 00
R. Patterson.	do	do	Presbytérien.	41	9 fév. 1894	9 fév. 1894	460 00
James Bennett.	do	do	Méthodiste.	25	12 do 1894	12 do 1894	460 00
John Hughes.	do	do	Catholique.	37	1er do 1894	1er do 1894	460 00
Sammuel McCormack.	do	do	Anglican.	43	14 do 1894	14 do 1894	460 00
James B. Toner.	do	do	Méthodiste.	48	7 août 1894	7 août 1894	460 00
G. H. T. Marsh.	do	do	Catholique.	28	22 fév. 1895	22 fév. 1895	460 00
T. E. Hennessy.	do	do	Presbytérien.	42	26 juillet 1895	26 juillet 1895	500 00
S. J. Greer.	do	do	Méthodiste.	27	23 sept. 1895	23 sept. 1895	500 00
Wm. N. Carrigan.	do	do	Anglican.	31	25 do 1895	25 do 1895	500 00
A. F. Reid.	do	do	Catholique.	36	26 do 1895	26 do 1895	500 00
Richard B. Dowsley.	do	do	Méthodiste.	38	1er oct. 1895	1er oct. 1895	500 00
	do	do	Presbytérien.	28	1er janv. 1896	1er janv. 1896	500 00
	do	do	Anglican.	33	9 mars 1896	9 mars 1896	500 00
	do	do	Presbytérien.	39	6 mai 1896	6 mai 1896	500 00

Liste des employés, le 30 juin 1897, donnant les grades, nationalité, religion, âge, etc.—*Suite.*

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

Nom.	Grade.	Lien d'origine.	Religion.	Âge.	Date de la première nomination.	Date de la nomination.	Appointements.
Wm. Coffey	Chauffeur	Angleterre	Congrégationaliste	58	1er déc. 1885	1er déc. 1885	\$ 500 00
Patriek Healy	do	Irlande	Catholique	44	2 juillet 1896	2 juillet 1896	500 00
C. A. Sullivan	Inspecteur sanitaire	Angleterre	do	28	1er janv. 1894	1er do 1896	500 00
Isaac Houghton	Charretier	do	Anglican	59	1er déc. 1891	1er déc. 1891	400 00
Michael Tobin	do	Irlande	Catholique	51	7 do 1890	7 do 1890	400 00
Philip Stover	do	Canada	Méthodiste	43	1er sept. 1894	1er sept. 1894	360 00
James Weir	do	do	do	41	4 mai 1896	4 mai 1896	500 00
T. P. Connor	Surintend. du départem. de la ficelle d'engravage.	do	Catholique	35	1er juillet 1894	1er juillet 1894	1,500 00
John Price	Aide do	do	Anglican	49	1er do 1894	1er do 1894	900 00
N. P. Wood	Aide-garde-magasin	do	Méthodiste	57	1er juin 1885	1er mars 1896	600 00

* Démissionné, 4 juillet 1869; nommé de nouveau 2 novembre 1869.
 † 18 mars 1873;
 ‡ " " 31 " 1872;
 " " " " 1er juillet 1877.

Ministère de la Justice.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Nom.	Grade.	Lieu d'origine.	Religion.	Age	Date de la nomination.		Appointements.
							\$ c.
Télesphore Ouimet.....	Préfet.....	Canada.....	Catholique..	53	10 fév.	1870	2,800 00
Rév. L. O. Harel.....	Aumônier catholique	do.....	do.....	49	27 avril	1887	1,200 00
Rév. John Rollit.....	do protestant.	do.....	Anglican....	56	25 oct.	1895	800 00
Thomas McCarthy.....	Sous-préfet.....	do.....	Catholique..	60	1er déc.	1856	1,500 00
M. H. E. Gaudet, M.D.	Médecin.....	do.....	do.....	66	31 janv.	1887	1,400 00
George S. Malepart.....	Comptable.....	do.....	do.....	48	— sept.	1880	1,100 00
G. B. Papineau.....	Secrétaire du préfet..	do.....	do.....	41	1er janv.	1886	800 00
Charles N. Contant.....	Gardien en chef.....	do.....	do.....	50	25 juin	1887	900 00
George B. Lamarche.....	Garde-magasin.....	do.....	do.....	55	20 mai	1873	900 00
L. O. Labelle.....	Commis des travaux.	do.....	do.....	53	1er sept.	1888	1,000 00
N. Charbonneau.....	Econome.....	do.....	do.....	47	1er juillet	1873	800 00
Eugène Champagne.....	Mécanicien.....	do.....	do.....	43	1er fév.	1890	900 00
David O'Shea.....	Infirmier en chef.....	do.....	do.....	37	23 août	1882	680 00
Joseph T. Dorais.....	Instituteur.....	do.....	do.....	53	24 juillet	1882	700 00
Edward Kenny.....	Fermier instructeur..	Irlande.....	do.....	46	1er janv.	1876	700 00
Procope Dumas.....	Charpentier do.....	Canada.....	do.....	59	20 mai	1873	700 00
Trefflé Nantel.....	Forgeron do.....	do.....	do.....	51	10 mars	1887	700 00
D. O'Boerne.....	Maçon do.....	do.....	do.....	54	1er juin	1877	700 00
Gédéon Labelle.....	do do.....	do.....	do.....	68	8 sept.	1886	700 00
B. A. Brissette.....	Tailleur do.....	do.....	do.....	42	1er août	1888	700 00
William Prevost.....	Carrier do.....	do.....	do.....	36	— août	1896	700 00
Onesime Sigouin.....	Taill. de pierre do.....	do.....	do.....	60	19 mai	1873	700 00
Eugène Leclair.....	Voiturier do.....	do.....	do.....	53	1er mars	1892	700 00
Aristide Rochon.....	Boulangier do.....	do.....	do.....	54	1er do	1882	660 00
Vincent Lortie.....	Cordonnier do.....	do.....	do.....	43	15 juillet	1895	630 00
Charles Taillon.....	Messager.....	do.....	do.....	58	1er mai	1880	500 00
Joseph Demers.....	Gardien.....	do.....	do.....	50	19 do	1873	600 00
Gilbert Chartrand.....	do.....	do.....	do.....	55	1er juillet	1876	600 00
Ubaldo Chartrand.....	do.....	do.....	do.....	54	1er janv.	1878	600 00
Jean Bte Lemay.....	do.....	do.....	do.....	58	1er juin	1879	600 00
Edouard Prevost.....	do.....	do.....	do.....	46	15 déc.	1876	600 00
Napoléon Plouffe.....	do.....	do.....	do.....	47	6 mars	1882	560 00
Vincent Bisson.....	do.....	do.....	do.....	47	12 juillet	1884	560 00
George Nixon.....	do.....	Irlande.....	Anglican....	50	6 août	1883	560 00
Antoine Plouffe.....	Garde.....	Canada.....	Catholique..	51	14 juin	1883	500 00
Félix Lesage.....	do.....	do.....	do.....	51	29 août	1883	500 00
J. Elzear Bertrand.....	do.....	do.....	do.....	38	1er do	1885	500 00
Samuel Filion.....	do.....	do.....	do.....	41	3 do	1885	500 00
Napoléon Bastien.....	do.....	do.....	do.....	48	9 mai	1886	500 00
Godfroi Monette.....	do.....	do.....	do.....	37	25 do	1886	500 00
Martin Plouffe.....	do.....	do.....	do.....	41	5 mars	1887	500 00
Isidore Charlebois.....	do.....	do.....	do.....	51	4 mai	1887	500 00
Théodore Chabot.....	do.....	do.....	do.....	48	2 juin	1887	500 00
John D. Fitzgibbon.....	do.....	do.....	do.....	37	25 do	1887	500 00
George Charbonneau.....	do.....	do.....	do.....	50	30 do	1888	500 00
Daniel J. McLellan.....	do.....	Irlande.....	do.....	41	16 août	1888	500 00
Hilaire Roger.....	do.....	Canada.....	do.....	56	1er janv.	1889	500 00
Félix Clermont.....	do.....	do.....	do.....	34	19 juillet	1889	500 00
George Sherritt.....	do.....	Irlande.....	Anglican....	47	30 nov.	1889	500 00
Alfred Nadon.....	do.....	Canada.....	Catholique..	38	13 janv.	1890	500 00
Joseph Desloges.....	do.....	do.....	do.....	33	1er fév.	1890	500 00
J. Bte Charbonneau.....	do.....	do.....	do.....	46	22 avril	1891	500 00
James Flood.....	do.....	Irlande.....	do.....	49	1er mars	1892	500 00
Gédéas Sigouin.....	do.....	Canada.....	do.....	36	11 oct.	1892	490 00
Abundins Desjardins.....	do.....	do.....	do.....	34	9 nov.	1893	460 00
Wm. W. Gibson.....	do.....	do.....	Anglican....	53	6 août	1886	500 00
Maxime Després.....	do.....	do.....	Catholique..	30	1er mai	1894	460 00
Patrick J. G. Lynch.....	do.....	do.....	do.....	27	1er do	1894	460 00
Robert Corby.....	do.....	do.....	do.....	30	1er do	1894	460 00
Henry C. Fatt.....	do.....	Angleterre..	Anglican....	28	22 août	1894	460 00
Henri Fontaine.....	do.....	Canada.....	Catholique..	32	1er mai	1894	460 00
Emery Létang.....	do.....	do.....	do.....	38	27 août	1894	460 00
Paul Blondin.....	do.....	do.....	do.....	26	19 oct.	1896	500 00
William Paquette.....	do.....	do.....	do.....	35	19 do	1896	500 00
Honoré Sigouin.....	do.....	do.....	do.....	25	8 mars	1897	400 00
Ephrem Trudeau.....	Aide-mécanicien.....	do.....	do.....	25	1er juillet	1890	500 00
Isaïe Cloutier.....	Charretier.....	do.....	do.....	53	4 nov.	1881	400 00
Jérémy Leblanc.....	do.....	do.....	do.....	48	9 do	1881	400 00

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

Nom.	Grade.	Lieu d'origine.	Religion.	Age	Date de la nomination.	Appointements.
						\$ c.
*John B. Forster	Préfet	Canada	Anglican	55	22 juin 1879	2,400 00
Charles Ross	Sous-préfet	Ecosse	Presbytérien	62	1er nov. 1867	1,500 00
Robert Mitchell, M. D.	Médecin	Canada	do	62	1er juillet 1880	1,400 00
John A. Gray	Comptable et institut.	do	do	44	1er sept. 1880	1,200 00
Rév. J. A. Campbell	Aunonier protestant.	Ecosse	Anglican	55	1er oct. 1883	600 00
Rév. A. D. Cormier	do catholique	Canada	Catholique	43	1er déc. 1889	600 00
John Fraser	G.-magasin et écon.	do	Presbytérien	60	1er juillet 1880	1,000 00
Jas. A. Piercy	Mécanicien	do	Méthodiste	44	12 mai 1885	900 00
Russell Forster	Secrétaire du préfet.	do	Anglican	21	1er juillet 1894	500 00
Ferd. A. Landry	Infirmer en chef	do	Catholique	54	15 nov. 1886	700 00
Clara Bartlett	Directrice	do	Méthodiste	37	19 mai 1836	500 00
Charles Miller	Charpentier instruct.	do	Anglican	49	1er mars 1868	700 00
John Downey	Forgeron	do	Baptiste	57	1er mai 1868	700 00
Nathan Tattrie	Cordonnier	do	Presbytérien	53	1er sept. 1877	700 00
Wm. A. Burns	Tailleur	do	Catholique	39	10 mai 1891	700 00
Angus M. McDonald	Boulangier	do	do	31	1er juin 1891	660 00
A. B. Pipes	Fermier	do	Anglican	44	25 do 1890	700 00
William Hogan	Gardien	do	Catholique	54	1er janv. 1869	600 00
Henry Godsoe	do	do	do	63	1er août 1869	600 00
John Johnston	do	Irlande	Anglican	55	20 mars 1871	600 00
James McDougall	Messenger	Canada	Presbytérien	55	1er janv. 1873	550 00
William, Alexander	Garde	do	Méthodiste	50	1er juillet 1880	500 00
John Corcoran	do	do	Catholique	50	1er do 1880	500 00
Vital Legere	do	do	do	53	1er do 1880	500 00
Patrick Connell	do	do	do	47	1er do 1880	500 00
Jas. A. Lane	do	do	do	53	1er do 1880	500 00
Jude Cormier	do	do	do	60	8 nov. 1881	500 00
Robert Colburn	do	do	do	40	1er août 1881	500 00
James Luther	do	Angleterre	Méthodiste	57	9 mai 1882	500 00
Joseph LeBlanc	do	Canada	Catholique	48	1er do 1883	500 00
Adolphus Allain	do	do	do	41	10 juillet 1883	500 00
L. H. Chambers	do	do	do	44	1er mai 1886	500 00
Percy Forster	do	do	Anglican	23	1er sept. 1889	500 00
John McDougall	do	do	Catholique	36	5 avril 1891	500 00
Frank Gillespie	do	do	Anglican	24	18 oct. 1891	490 00
N. A. Burden	do	do	do	44	1er do 1892	490 00
Angus A. McDonald	do	do	Catholique	31	1er fév. 1893	490 00
L. S. Hutchinson	do	do	Anglican	22	1er do 1893	460 00
John McCaull	do	do	Presbytérien	47	23 juillet 1894	460 00
C. S. Elsdon	do	do	Méthodiste	28	23 do 1895	500 00
Sinclair McDougall	do	do	Presbytérien	26	23 do 1895	500 00
John S. Milton	Charretier	do	Baptiste	43	1er mai 1894	360 00
Thomas Walsh	do	do	Catholique	38	1er déc. 1896	500 00

* Nommé à une charge sur le chemin de fer Intercolonial le 1er déc. 1868.

Ministère de la Justice.

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

Nom.	Grade.	Lieu d'origine.	Religion.	Age	Date de la nomination.	Appointe- ments.
						\$ c.
A. G. Irvine..	Préfet.....	Canada	Anglican ...	59	13 oct. 1892	2,150 00
Jas. Fitsimmons	Sous-préfet	Irlande	Catholique..	59	1er sept. 1857	1,500 00
Rév. A. W. Goulding...	Aumônier protestant	Angleterre..	Anglican ...	37	11 avril 1886	1,000 00
Rév. G. Cloutier.....	do catholique	Canada	Catholique..	46	2 do 1883	800 00
W. R. D. Sutherland, M.D	Médecin.....	do	Presbytérien	39	24 do 1882	1,200 00
John Mustard.....	Comptable.....	Ecosse.....	do	52	16 do 1883	1,050 00
Wm. Durden.....	Secrétaire du préfet..	Angleterre..	Anglican....	38	1er nov. 1887	750 00
B. F. Power.....	G.-magasin et écon..	Canada	Catholique..	50	18 fév. 1892	950 00
J. O. Beaupre.....	Infirmier en chef et instituteur.....	do	do	38	28 juillet 1885	790 00
John Smith	Mécanicien et forger.	do	Anglican ...	48	2 déc. 1889	930 00
Eli Lusignan.....	Charpentier instruct.	do	Catholique..	44	1er avril 1892	700 00
David Farquhar.....	Maçon et carrier ins- tructeur	Ecosse.....	Presbytérien	47	13 mars 1893	1,000 00
Wm. Grahame.....	Fermier instructeur..	Canada	do	36	24 oct. 1893	660 00
Thos. Miller.....	Cordonnier instruct.	do	Anglican ...	39	10 nov. 1892	700 00
Wm. Abbott.....	Gardien	do	do	44	16 mars 1893	600 00
E. Freeman	Garde et messenger..	Angleterre..	do	41	21 juin 1887	650 00
John Puigh.....	Garde.....	do	do	53	24 mars 1885	650 00
Geo. Addison.....	do	do	Méthodiste..	59	29 sept. 1881	650 00
Wm. Eddles.....	do	do	Anglican ...	38	19 août 1885	650 00
P. McFarlane	do	Canada	Presbytérien	43	1er fév. 1888	600 00
D. G. Sutherland..	do	do	do	47	11 déc. 1888	600 00
Chas. Gingras.....	do	do	Catholique..	33	1er fév. 1891	600 00
Amedee Manseau	do	do	do	39	1er juillet 1891	600 00
E. Bourke.....	do	do	Anglican ...	30	1er sept. 1891	600 00
Wm. Bourke.....	do	do	do	34	2 déc. 1892	590 00
John Salmon.....	do	Angleterre..	do	32	1er do 1893	560 00
E. Harris.....	do	do	do	29	7 août 1895	500 00

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom.	Grade.	Lieu d'origine.	Religion.	Age	Date de la nomination.	Appointements.
J. C. Whyte.....	Préfet.....	Ecosse.....	Presbytérien.....	35	27 nov. '96	2,000
D. D. Bourke.....	Sous-préfet.....	Irlande.....	Catholique.....	51	1er avril '96	1,500
Rév. T. Scouler.....	Aumônier protestant.....	Ecosse.....	Presbytérien.....	53	1er janv. '97	800
Rév. Père Fayard.....	do catholique.....	France.....	Catholique.....	46	6 nov. '96	800
W. A. DeWolf Smith, M.D.....	Médecin.....	Canada.....	Episcopalien.....	38	1er do '87	600
J. W. Harvey.....	Comptab. et secrét. du préf.....	Angleterre.....	do.....	41	29 juin '95	1,200
Adam Jackson.....	Garde-magasin.....	Australie.....	do.....	49	18 mai '88	700
R. J. Robertson.....	Econome.....	Canada.....	Presbytérien.....	35	11 oct. '87	700
W. J. Carroll.....	Infirmier en chef et instituteur.....	Etats-Unis.....	Catholique.....	38	23 juillet '86	800
Geo. Mackenzie.....	Cordonnier et instructeur.....	Ecosse.....	Presbytérien.....	45	1er nov. '83	750
Alex. Coutts.....	Forgeron instructeur.....	Canada.....	do.....	47	1er oct. '86	750
William McRae.....	Tailleur do.....	Ecosse.....	do.....	41	1er janv. '96	700
James Miller.....	Boulangier do.....	do.....	do.....	61	24 sept. '86	700
H. Disney.....	Charpentier do.....	Angleterre.....	Episcopalien.....	30	1er mars '95	630
Thomas W. Quilty.....	Gardien.....	Canada.....	Catholique.....	47	18 janv. '82	700
Hamilton McKee.....	do.....	Irlande.....	Presbytérien.....	48	1er juin '89	600
J. McNiven.....	Fermier instructeur.....	Ecosse.....	do.....	41	1er do '89	700
F. Stewart.....	Garde.....	Canada.....	do.....	45	1er avril '85	600
Jas. Doyle.....	do.....	do.....	Catholique.....	37	1er oct. '86	600
Patrick Smyth.....	do.....	Irlande.....	do.....	54	21 fév. '79	600
Benjamin Burr.....	do.....	Angleterre.....	Episcopal. réf.....	51	1er oct. '88	600
Thomas Sampson.....	do.....	do.....	Méthodiste.....	38	1er avril '90	600
Daniel McMaster.....	do.....	Canada.....	Catholique.....	32	1er fév. '91	600
W. A. Patchell.....	do.....	do.....	Episcopalien.....	35	18 août '90	600
E. Muldoon.....	do.....	do.....	Catholique.....	39	1er oct. '90	600
Richard Atkins.....	do.....	do.....	Méthodiste.....	37	1er sept. '92	600
Ralph Dynes.....	Messageur intérim. et garde.....	do.....	Catholique.....	27	1er janv. '94	560
Alex. McNeil.....	Garde.....	do.....	Presbytérien.....	34	29 do '94	560
J. A. Johnson.....	do.....	Angleterre.....	Méthodiste.....	40	1er oct. '95	500
Thos. G. Lobb.....	do.....	do.....	Episcopalien.....	39	1er do '95	500
William Walsh.....	do.....	Irlande.....	Catholique.....	32	1er juin '96	500

ANNEXE L

RAPPORTS SUR LES FERMES

Ministère de la Justice.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

RELEVÉ annuel des dépenses faites, et des produits récoltés sur la ferme, pendant l'exercice clos le 30 juin 1897.

Dr.	\$ c.	Av.	\$ c.
Instruments aratoires et outils	34 58	Foin, 43,473 liv. à 13 $\frac{1}{2}$ c.	294 66
Vert de Paris	11 25	Paille, 50,410 liv. à 51 $\frac{1}{2}$ c.	148 58
Graines	82 48	do pour la porcherie	80 00
Battage du grain	63 42	Orge do 118 boiss. à 30c	35 40
Travail des détenus	970 80	do in grainery, 784 boiss. à 25c.	198 50
Papeterie	1 64	Avoine, 2,259 boiss. à 25c.	563 75
Sacs de coton	8 64	Lard, 18,173 liv. à 5c	908 65
Graine de pommes de terre.	88 28	Bœuf, 1,901 liv. à \$5.48 le quintal. .	104 18
do de fèves	4 00	Peaux et suif.	14 73
do de pois	24 00	Cochons de lait, 2 à \$1.	2 00.
Salaires des charretiers	900 00	Pommes de t., 1,765 $\frac{1}{2}$ boiss. à 40 $\frac{1}{2}$ c	713 41
do de l'instructeur	690 00	Carottes, 830 bottes à 5c	41 50
Déchets de cuisine de D. H.	72 00	Oignons, 2,178 do 5c	108 90
Usage des attelages	421 60	Choux, 6,994 à 4 $\frac{1}{2}$ c.	298 41
Engrais	97 20	Os, 6,000 liv. à 35c. le qtl	21 00
	3,469 89	Mais, 8,000 épis à $\frac{1}{2}$ c.	40 00.
		Carottes, 210 boiss. à 40c	84 00
		Panais, 89 boiss. à 60c.	53 40
		Tomates, 37 boiss. à 50c.	18 50
		Choux fleurs, 84 à 10c.	8 40
		Céleri, 875 pieds à 3 $\frac{3}{4}$ c	29 75
		Rhubarbe, 79 bottes à 5c	3 95
		Laitue, 650 pds é 1c	6 50
		Betteraves fourrag., 110 boiss. à 20c	22 00
		Betteraves, 239 $\frac{1}{2}$ boiss. à 58 $\frac{1}{2}$ c.	140 66
		Sarriette, 8 bottes à 5c	0 40
		Sauge, 72 do 5c	3 60
		Fèves vertes, 2 boiss. à 75c.	1 50
		do 58 $\frac{1}{2}$ boiss. à 90c.	52 73
		Déchets de viande	3 00
		Navets, 116 boiss. à 27 $\frac{1}{2}$ c.	31 38
Balance	573 50		
	4,043 39		4,043 39

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

1896.	Dt.	\$	c.	1897.	Av.	\$	c.
1er juillet.	Bétaïl—cochons	689	00	30 juin	Produits, etc., pour l'exercice, savoir :—		
1887.					Visiteurs du dimanche....	100	58
30 juin.	Achats au comptant, outils, semences, engrais, etc....	679	31		Pom. det., 3,700 boiss. à 26c	962	00
	Salaire (partie) du fermier instructeur	467	00		do 44 boiss. à 25 $\frac{3}{4}$ c.	11	33
	Salaire (partie) du charretier.	100	00		Lard, 14,900 liv. à 7c	1,043	00
	4,750 journées de travail des détenus à 30c.....	1,425	00		Pâturage des vaches	114	00
	1,246 journées de travail des chevaux à 50c.....	623	00		Betterav. t., 726 $\frac{3}{4}$ boiss. à 33c	239	83
					Betteraves four., 5 ton. à \$5	25	00
					Foin, 2,400 bottes à 9c ...	216	00
					do 500 bottes à 7c.....	35	00
					do 64 bottes.....	4	56
					do 611 $\frac{1}{4}$ ton. à \$13.20..	86	86
					Paille, 33,2 $\frac{3}{4}$ ton. à \$6.64..	220	13
					do 2 tonnes à \$6.83....	13	66
					do 511 bottes à 4c.....	20	45
					do 5 charges à \$1.50 ..	7	50
					Avoine, 682 $\frac{3}{4}$ boiss. à 32c..	218	44
					Fourrage vert, 2 ton. à \$5.	10	00
					Orge, 80 boiss. à 48c... .	38	40
					Pois, 15 $\frac{1}{2}$ boiss. à 66c.....	10	00
					Pâturage des chevaux.....	10	03
					Choux, 4,000 à 2c.....	80	00
					do 500 à 1c.....	5	00
					do 65.....	25	00
					Navets, 207 boiss. à 26c... .	53	82
					do 207 do 25 $\frac{1}{2}$ c.	52	31
					Concombres, 200 douz. à 4c.	8	00
					do 200 do 3c.	6	00
					do 85.....	1	00
					Panais, 116 boiss. à 21 $\frac{3}{4}$ c... .	24	50
					Céleri, 244 douz. à 15c.....	36	60
					Laitue, 330 douz. à 8c.....	26	40
					Tomates, 128 paniers à 15c.	19	20
					do 23 do 20c... .	4	60
					Pommes, 8 do 17 $\frac{1}{2}$ c... .	1	40
					Persil, 6 $\frac{1}{2}$ douz. à 10c... .	0	64
					Betteraves, 44 boiss. à 32 $\frac{3}{4}$ c	14	34
					Citrouilles, 1 charge ...	1	00
					Radis, 3,310 paquets.....	10	05
					Oignons, 134 $\frac{3}{4}$ douz. à 10c..	13	48
					do 72 boiss. à 40c... .	28	80
					do 25 do 45c... .	11	25
					do 11 do 50c... .	5	50
					Carottes, 800 bottes à 2 $\frac{1}{2}$ c..	20	00
					do 11 do 5c... .	0	55
					do 300 boiss. à 30c... .	90	00
					do 48 do	10	53
					do 13 tonnes à \$9..	117	00
					do 1,740 liv.....	4	86
					Engrais, 300 charges à 30c.	90	00
					Cochons, 46 vieux à \$8 ...	368	00
					do 69 jeunes à \$3... .	207	00
	Balance.....	715	55				
		4,698	86				
						4,698	86

EDWARD KENNY,
Fermier instructeur.

Ministère de la Justice

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

Dr.	\$ c.	Av.	\$ c.
Foin, grains et graines de légumes.....	233 80	160 tonnes foin à \$7.....	1,120 00
Phosphates.....	75 00	60 do à \$5.....	300 00
Instruments, outils, réparations, etc....	299 44	55 do ensilage à \$4.....	220 00
Salaire du fermier instructeur.....	700 00	2,187 boiss. pommes de terre à 35c....	765 80
Salaire d'un charretier.....	360 00	2,600 do navets à 25c.....	650 00
Usage de 6 chevaux.....	750 00	1,085 do carottes à 50c.....	542 50
5,310 journées de travail de déten. à 30c.	1,593 00	175 do betteraves à 50c.....	87 50
		77 do panais à 50c.....	38 50
		1,717 do avoine à 30c.....	515 10
		150 do sarrasin à 40c.....	60 00
		346 do orge à 60c.....	207 60
		400 choux à 4c.....	16 00
		869 gallons lait à 20c.....	173 80
		8,505 liv. bœuf à 5½c.....	489 20
		6,542 do lard.....	330 38
		5,694 do os.....	26 51
		1,417 do peaux.....	69 93
		Vente de 3 bœufs.....	200 00
		do de 1 génisse.....	23 00
		do de 1 vieux cheval.....	26 00
		do de 57 jeunes cochons.....	153 75
		Entretien d'un cheval.....	24 00
		Pâturage.....	24 00
Balance.....	2,052 33		
	6,063 57		6,063 67

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

Dr.	\$ c.	Av.	\$ c.
Graines pour jardin.....	50 85	1,077 boiss. blé à 60c.....	646 20
Instruments et outils.....	386 16	1,381 do avoine à 25c.....	345 25
Ficelle d'engerbage et battage du grain.	108 56	845 do orge à 22c.....	185 90
Clôtures.....	155 32	1,040 do navets à 15c.....	156 00
2,218½ journ. de travail des déten. à 25c.	554 63	165 do betteraves à 30c.....	49 00
Salaire du fermier instructeur.....	660 00	327 do carottes à 30c.....	98 10
Bétail.....	118 00	163 do oignons à 60c.....	97 80
467 journ. d'ouvrage des attelages à \$1.25	583 75	20 do panais à 15c.....	3 00
		1,393 do pommes de terre à 18c....	250 74
		10,052½ liv. lard à 4c.....	402 09
		836 do bœuf.....	39 71
		70 do peaux à 5c.....	3 50
		987 do légumes verts.....	4 95
		19,830 do choux à ½c.....	99 15
		15 douz. céleri à 20c.....	3 00
		Moudre du grain.....	0 40
		1,266 galls lait.....	143 04
		81 tonnes foin à \$2.50.....	202 50
		Service du verrat.....	4 50
Balance.....	117 56		
	2,734 83		2,734 83

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Dt.	\$ c.	Av.	\$ c.
Travail des détenus, 2,660 journées	665 00	Pommes de terre, 53,647 liv.	376 50
Graine de semence.	72 38	Navets, 10,955 liv.	54 77
Engrais, 178 charges.....	57 50	Carottes rouges, 11,964 liv.	59 82
Instruments aratoires.....	164 21	do blanches, 5,934 liv.	29 67
Salaires du fermier.....	700 00	Oignons, 2,337 liv.	23 37
Avoine de semence, 2,075 liv.	28 53	Choux-fleurs, 160 liv.	1 60
Pommes de terre, 5 tonnes.....	90 00	Betteraves, 789 liv.	3 94
Travail de 3 chevaux, 67 jours à \$1.50....	100 50	Rhubarbe.....	0 60
		Choux, 5,882 liv.	44 11
		Plants de chou.....	0 25
		Pois, 7,995 liv.	99 93
		Betteraves fourragères, 23,760 liv.	118 80
		Foin, 32 $\frac{1}{2}$ tonnes.....	294 75
		Avoine, 7,750 liv.	77 50
		Paille d'avoine, 645 liv.	1 61
		Laine, 22 liv.	2 20
		Bois, 164 cordes.....	328 00
		Veau, 1.....	4 00
		Lard, 5,488 liv.	384 16
		Cochons de lait, 5.....	7 75
		Lait, 628 galls.	125 60
		Barrière, 1.....	1 50
		Droit de coupe, sur bois de corde.....	2 50
Balance	164 81		
	2,042 93		2,042 93

ANNEXE M

PRISON DE RÉGINA

PRISON DE RÉGINA.

RÉGINA, T.N.O., 31 décembre 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel, ainsi que les états divers relatifs à l'administration de cette prison, pour l'exercice clos le 30 juin dernier.

La somme de travail exécuté pendant l'année est considérable. En plus de la besogne quotidienne régulière, les détenus ont été employés à réparer les vieilles chaussures, à faire des chemises et à tricoter des chaussettes. On a fait aussi beaucoup d'ouvrage sur la ferme et je suis heureux de dire que les diverses récoltes ont été bonnes, ainsi que le fait voir le compte de la ferme.

La santé générale et la conduite des prisonniers a été bonne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. L. LUNAN,

Géôlier.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

PRISON DE RÉGINA.

RÉGINA, T.N.O., 31 décembre 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que la conduite des prisonnières confiées à ma charge pendant l'exercice clos le 30 juin dernier a été très bonne. Elles ont été occupées principalement à coudre, tricoter, laver, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FLORA HOURIE,

Directrice intérimaire.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers
Ottawa.

REGISTRE de la prison des Territoires du

Numéro.	Date de l'entrée.	Nom.	Offense.	Qui a donné l'ordre d'emprisonnement.	Date de l'emprisonnement.	Durée de la condamnation.
	1896.				1896.	
318	2 juill.	James O'Connor	Vol			3 m. tra. f.
319	9 "	John Casey	Vagabondage			3 "
320	9 "	Frank Barret	"			3 "
321	12 "	Minnie McCaw	"	M. Carrigan, J.P.	11 juill.	
322	22 "	Deerfoot (sauv. Pied-Noir).	Ivrognerie			1 m. tra. f.
	22 "	"	Voies de fait			6 m. tra. f.
323	24 "	Albert E. Dickson	Vol	J. Doolittle et J. H. Fraser, J.P.	23 juill.	
324	26 "	Geo. Alexander Brewster.	"			2 ans t. f.
325	2 août.	Louis Géréau	Obtention d'argent sous de faux prétextes.			1 "
326	2 "	Harmon J. Mott	Vol			1 "
327	7 "	Joseph Bradner	(Mis sous arrêt par	Wm. McIvor, caution,	par ordre du juge	
328	17 "	Robert McKay	Vol			1 an tr. f.
329	19 "	William Painter	"			2 sem. t. f.
330	29 "	Roderick McFadden	"	Alex. Sutherland, J.P.	25 août.	
331	1er sept.	James Gordon	"	M. C. Carrigan, J.P.	31 "	
332	3 "	Herbert Jenner	"	Robert Martin, J.P.	3 sept.	
333	10 "	Victor Florantine	Vol			1 m. tra. f.
334	10 "	Emile Florantine	"			23 m. tr. f.
335	17 "	Queue-Rasée (traité des sauvages).	"	A. J. McNeil, J.P. (agent des sauvages).	16 sept.	
	26 "	Hubert Schmitzer	"	Hy. LeJeune, J.P.	26 "	Renv. en p.
336	28 "	"	"	"	28 "	
	9 oct.	"	"			2 ans tr. f.
337	30 sept.	Jean Baptiste (traité des sauvages).	Vol	A. J. McNeil, J.P.	26 sept.	
338	11 oct.	Henry Holmes	"	Francis White, J.P.	9 oct.	
339	14 "	Katcheace (sauvagesse)	Ivresse			1 m. tra. f.
		W. F. Quinn alias Jessie James alias Geo. Gauling.	Vol	G. F. Gurney, J.P.	29 oct.	
340	31 "	"	Vol d'une lettre contenant de l'argent.	Geo. Thompson, J.P.	31 "	
		"	"			3 ans tr. f.
		"	Vol			2 "
341	5 nov.	Baptiste Roy	"	Hilton Keith, J.P.	30 oct.	

Nord-Ouest, pour l'exercice 1896-97.

Date de la condamnation.	Par qui condamné.	Résidence.	Alézés.	Date de la mise en liberté.	Observations.
1896.				1896.	
2 juillet	S. N. de P. Green, M.P.	Mâchoire-d'Orignale		1er oct.	
6 "	Courtland Starnes, J.P.	Estevan		5 "	
6 "	"	"		5 "	
	"	T.N.-O.	1	17 juillet	Transféré à l'asile de Brandon.
30 juin.	Z. J. Wood, J.P.	Calgary		29 "	
				1897.	
2 juillet	McPherson, J.P. et D. N.	"		1er jan.	
		Stat. de Qu'Appell.		1896.	
				31 juillet	Renvoyé à la cour et libéré; sentence suspendue.
17 juin.	Chas. B. Rouleau, cour Suprême.	Calgary.		1898.	
29 juillet	D. L. Scott, cour Sup.	Medicine-Hat		1897.	
1er août	"	"		28 juillet	
				31 "	
	Richardson, daté en chambre (7 août 1896.)	Régina.		1896.	
				8 août.	Renvoyé à la cour et libéré.
10 août.	Juge McGuire, cour Sup.	Prince-Albert		1897.	
				9 août.	Libéré sous caution, 9 février 1897; est resté en prison à sa propre demande jusqu'au 13 février 1897.
				1896.	
18 "	A. N. R. Bastien et W. Marang, J.P.	Racanville		31 août.	
		Wolseley.	1	29 "	Transféré à l'asile de Brandon.
		Whitewood.	1	5 sept.	"
		Régina.	1	5 "	"
9 sept.	Juge Whitmore, cour Su.	Estevan		8 oct.	
				1898.	
9 "	"	"		8 août.	
		Buttes de la Lime		1896.	
		Régina.		9 oct.	Renvoyé à la cour et libéré.
		"			
9 oct.	Juge Richardson, cour S.	"		1898.	
				8 oct.	
		Buttes de la Lime		1896.	
				9 oct.	"
		Metford.	1	17 "	Transféré à l'asile de Brandon.
14 oct.	A. B. Perry, J.P.	Régina.		13 nov.	
		Fort Qu'Appelle			
		Indian-Head			
				1899.	
6 nov.	Juge Richardson, cour S.	Régina.		5 nov.	
1896.				1898.	
6 nov.	"	"		5 nov.	Cette condamnation devant être subi concurremment avec celle ci-dessus.
		Carlton	1	22 nov.	Transféré à l'asile de Brandon.

REGISTRE de la prison des Territoires du

Numéro.	Date de l'en-trec.	Nom.	Offense.	Qui a donné l'ordre d'emprisonnement.	Date de l'emprisonnement.	Durée de la condamnation.
342	1897. 2 déc.	Fred. Miller	Ivrognerie et désordre.			1 mois t. f.
343	7 "	W. H. Adams	Vol			1 an tr. f.
344	23 "	E. A. Low		Z. I. Wood, J.P.	22 déc. 1897.	
345	1897. 6 jan.	Robert Gardner	Obtention de marchandises sous de faux prétextes.	S. N. de P. Green, M.P.	6 jan.	
	15 "	"				1 an tr. f.
	15 "	"	Vol			1 "
346	14 "	F. Cadis		Z. J. Wood, J.P.	13 jan	
347	15 "	Mme J. H. Stocks		Geo. F. Dunn, J.P.	14 "	
348	16 jan.	Stewart Lynes	Vol			1 an tr. f.
349	19 "	Michael Daley	"			30 jrs. t. f.
350	25 "	John Chisholm	"			1 an tr. f.
351	28 "	Wm. Meek	Avoir infligé des blessures corporelles graves.			"
352	28 "	Jas. P. McCoy	Vol			6 mois t. f.
353	16 fév.	Wm. Bushe	"			6 mois
354	16 "	F. H. Martin	En vertu extradition pour grand larcin.	Juge Richardson, cour S.	16 fév. 1897.	
355	17 "	Henry Craig		A. B. Perry, J.P.	16 "	
356	4 mars.	John McIntosh		Frank Harper, J.P.	2 mars.	
357	22 "	Peter Ward		Christian Troyer, J.P.	15 "	
358	31 "	John Dolphin		E. C. Phipps, J.P.	31 "	Remis.
	3 avril	"			3 varil.	
359	31 mars	Edwin Everett		P. Talbot, J.P.	27 mars	
360	15 avril	Wm. Marshall		Joseph How, J.P.	15 avril.	
361	13 mai.	Maggie Coulter	Négligé d'obtenir de à un accouchement.	W. C. Sanders, James Slenmon, J. P., W. A. H. McCourt.	13 mai.	
362	17 "	John H. Davis	Voies de fait et vol.			15 mois t. f.
363	17 "	Jas. H. Switzer	"			"
364	21 "	James Clarke		Wm. Logan, J.P.	20 mai. 1897.	
	21 "	Georgina Trotter		Geo. Thompson, J.P.	20 "	
	28 "	James O'Connor, alias Jas. Black.	Vol	W. Trant, J.P.	28 "	
366	16 juil.	James Black	"			1 an t. f.
	18 "	Geo. Kay	"	Geo. Thompson, J.P.	7 juin	Remis
367	17 "	"	"			1 jour.
368	9 "	Katie Renyfer	"			3 mois t. f.
369	17 "	Christian Miller	"			1 mois.
370	19 "	Angus Robertson		W. A. Lamont, L. Robertson, J.P.	18 juin.	
371	19 "	Peter Blackie	Vol			3 ans tr. f.
372	27 "	Charles Pickens	"			1 an tr. f.

Nord-Ouest, pour l'exercice 1896-97—Fin.

Date de la condamnation.	Par qui condamné.	Résidence.	Aliénés.	Date de la mise en liberté.	Observations.
1897.				1898.	
2 déc.	Montague Baker, J.P.	Régina		1er jan.	
3 "	Juge Whitmore, cour Su.	Saltcoats, Calgary.	1	2 déc. 5 jan.	Transféré à l'asile de Brandon.
		Moosejaw			
1897.				1898.	
15 jan.	Juge Richardson, cour S.	Régina		14 jan.	
15 "	"	"		14 "	Devenu fou le 19 janvier 1897; transféré à l'asile de Braddon le 10 mars 1897.
		Calgary	1	20 jan.	Transféré à l'asile de Brandon.
		Moosomin	1	20 "	"
15 jan.	Juge Whitmore, cour Su.	Moosomin		14 jan.	
19 "	S. N. de P. Green, M.P.	Moosejaw		17 fév.	
15 "	Juge Chas. B. Rouleau, cour Suprême.	Calgary		14 jan.	
27 "	Juge Whitmore, cour Su.	Grenfell		26 "	
28 "	Juge Richardson, cour S.	Régina		27 juill.	
16 fév.	"	"		15 août.	
		"		23 avril.	Libéré par ordre de la cour Suprême à Régina.
		Canmore	1	24 fév.	Transféré à l'asile de Brandon.
		T.N.-O	1	10 mars.	"
		Régina	1	24 "	"
		"	1	3 avril	Renvoyé à la cour.
		Lacombe	1	4 "	Transféré à l'asile de Brandon.
		Régina	1	4 "	"
		Moosejaw	1	12 mai	Libéré sur bref d'élargissement.
		"	1	18 "	Libéré sous caution, par ordre de la cour Suprême.
1897.				1898.	
5 mai.	Juge Scott, cour Sup.	Calgary		4 août.	
5 "	"	"		4 "	
		Wapella	1	22 mai.	Transféré à l'asile de Brandon.
		Indian-Head	1	52 "	"
		Régina			"
1897.				1898.	
16 juil.	Juge Richardson, cour S.	Régina		15 juin.	
		Indian-Head			
17 juil.	Juge Richardson, cour S.	Régina		18 juin.	
8 "	Wm. H. Ball, T. A. Skiliter, J.P.	Grenfell		7 sept.	
17 "		Régina		16 juill.	18 juin 1897. Libéré sur paiement en cour d'une amende de \$30.
		Whitewood	1	24 juin.	Transféré à l'asile de Brandon.
17 juil.	Juge Scott, cour Sup.	Medicine-Hat		1900.	
		"		16 juin.	
26 "	Juge Whitmore, cour Su.	Moosomin		1898.	
		"		25 juin.	

RELEVÉ des mouvements des prisonniers, du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

Nombre des détenus, chaque jour du mois.	REÇUS PENDANT LE MOIS.		Libérés à l'expiration de leur peine.	Observations.
	Hommes.	Femmes.		
1er juillet.....	23	6		
2 do	23	6	1	J. Holmes, libéré; Jas. O'Connor, reçu.
3 do	23	6		
4 do	21	5		3 Wm. Milligan, Chas. Close et Alice McNeill (aliénés), transférés à l'asile de Brandon.
5 do	21	5		
6 do	21	5		
7 do	21	5		
8 do	20	5	1	S. Thompson, libéré.
9 do	22	5	2	Jno. Casey et Frank Barrett, reçus.
10 do	22	5		
11 do	22	5		
12 do	22	6	1	Minnie McCaw (aliéné) reçu.
13 do	22	5	1	Rose Pritchard, libéré.
14 do	22	5		
15 do	22	5		
16 do	21	5		1 W. H. Somerton, libéré.
17 do	21	4	1	Minnie McCaw (aliénée), transf. à l'asile de Brandon.
18 do	21	4		
19 do	21	4		
20 do	21	4		
21 do	21	4		
22 do	22	4	1	Deerfoot (sauvage), reçu.
23 do	22	4		
24 do	23	4	1	Robt. E. Dickson, reçu.
25 do	21	4	2	G. Swanstone et W. Brundrette, libérés.
26 do	22	4	1	G. A. Brewster, reçu.
27 do	22	4		
28 do	22	4		
29 do	22	4		
30 do	22	4		
31 do	21	4	1	A. E. Dickson, libéré.
	672	144		
1er août.....	21	3	1	Louisa Warner (aliénée), libérée.
2 do	23	3	2	Louis Gereau et Harnon J. Mott, reçus.
3 do	23	3		
4 do	23	3		
5 do	23	3		
6 do	23	3		
7 do	24	3	1	Jos. Bradner, reçu.
8 do	23	3		Jos. Bradner, libéré.
9 do	23	3		
10 do	23	3		
11 do	23	3		
12 do	23	3		
13 do	23	3		
14 do	23	3		
15 do	23	3		
16 do	23	3		
17 do	22	3	1	2
18 do	22	3		R. Fodder et G. Pedro, libérés; Robt McKay, reçu
19 do	23	3	1	
20 do	23	3		William Painter, reçu.
21 do	23	3		
22 do	23	3		
23 do	23	3		
24 do	23	3		
25 do	23	3		
26 do	23	3		
27 do	23	3		
28 do	23	3		
29 do	23	3	1	1
30 do	23	3		Roderick McFadden, reçu et trans. à l'asile de Brandon.
31 do	22	3		William Painter, libéré.
	709	83		

Ministère de la Justice.

RELEVÉ des mouvements des prisonniers, etc.—*Suite.*

Nombre des détenus, chaque jour du mois.	REÇUS PENDANT LE MOIS.		Libérés à l'expiration de leur peine.	Observations.		
					Hommes.	Femmes.
1er sept.....	21	3	1	...	2	Jas. Gordon (aliéné), reçu. Jno. Henderson et Jas. Monsean, libérés.
2 do	20	3			1	W. A. Watson, libéré.
3 do	21	3	1			Herbert Jenner (aliéné), reçu.
4 do	21	3				
5 do	19	3			2	Jas. Gordon (aliéné), et Herbert Jenner (aliéné), transférés à l'asile de Brandon.
6 do	19	3				
7 do	19	3				
8 do	19	3				
9 do	19	3				
10 do	21	3	2			Victor et Emile Florantine, reçus.
11 do	21	3				
12 do	21	3				
13 do	21	3				
14 do	21	3				
15 do	21	3				
16 do	21	3				
17 do	22	3	1			Shave Tail (sauvage), reçu.
18 do	22	3				
19 do	22	3				
20 do	22	3				
21 do	22	3				
22 do	22	3				
23 do	22	3				
24 do	22	3				
25 do	22	3				
26 do	23	3	1			Herbert Smitzer, reçu.
27 do	23	3				
28 do	23	3				
29 do	23	3				
30 do	24	3	1			Jean Baptiste, reçu.
	639	90				
1er oct.....	23	3			1	J. O'Connor, libéré.
2 do	23	2			1	Jenny Rigold, libéré.
3 do	23	2				
4 do	23	2				
5 do	21	2			2	J. Casey et F. Barrett, libérés.
6 do	21	2				
7 do	21	2				
8 do	20	2			1	Victor Florantine, libéré.
9 do	18	2			2	Shave Tail et Jean-Baptiste, libérés.
10 do	18	2				
11 do	19	2	1			Henry Holmes (aliéné), reçu.
12 do	19	2				
13 do	19	2				
14 do	19	3			1	Katchease (sauvagess), reçue.
15 do	19	3				
16 do	18	3			1	R. E. Holt, libéré.
17 do	16	3			2	Ranel Williams, libéré, et Henry Holmes (aliéné), transféré à l'asile de Brandon.
18 do	16	3				
19 do	16	3				
20 do	16	3				
21 do	16	3				
22 do	16	3				
23 do	16	3				
24 do	16	3				
25 do	16	3				
26 do	16	3				
27 do	16	3				
28 do	16	3				
29 do	15	3			1	James Bromlette, libéré.
30 do	15	3				
31 do	16	3	1			W. F. Quinn, libéré.
	562	81				

RELEVÉ des mouvements des prisonniers, etc.—*Suite.*

Nombre des détenus, chaque jour du mois.	Hommes.	Femmes.	REÇUS PENDANT LE MOIS.		Libérés à l'expiration de leur peine.	Observations.
			Hommes.	Femmes.		
1er nov.	16	3				
2 do	16	3				
3 do	16	3				
4 do	16	3				
5 do	17	3	1			Baptiste Roy (aliéné), reçu.
6 do	17	3				
7 do	17	3				
8 do	17	3				
9 do	17	3				
10 do	17	3				
11 do	17	3				
12 do	17	3				
13 do	17	2			1	Katchase (sauvagesse), libérée.
14 do	17	2				
15 do	17	2				
16 do	17	2				
17 do	17	2				
18 do	17	2				
19 do	17	2				
20 do	17	2				
21 do	17	2				
22 do	17	2				
23 do	16	2			1	Baptiste Roy (aliéné), transféré à l'asile de Brandon.
24 do	16	2				
25 do	16	2				
26 do	16	2				
27 do	16	2				
28 do	16	2				
29 do	16	2				
30 do	16	2				
	498	72				
1er déc.	16	2				
2 do	17	2	1			Fred. Miller, reçu.
3 do	17	2				
4 do	17	2				
5 do	17	2				
6 do	17	2				
7 do	18	2	1			W. H. Adams, reçu.
8 do	18	2				
9 do	18	2				
10 do	18	2				
11 do	18	2				
12 do	18	2				
13 do	18	2				
14 do	18	2				
15 do	18	2				
16 do	18	2				
17 do	18	2				
18 do	18	2				
19 do	17	2			1	John Sewell, libéré.
20 do	17	2				
21 do	17	2				
22 do	17	2				
23 do	18	2	1			A. E. Low (aliéné), reçu.
24 do	18	2				
25 do	18	2				
26 do	18	2				
27 do	18	2				
28 do	18	2				
29 do	18	2				
30 do	18	2				
31 do	18	2				
	547	62				

Ministère de la Justice.

RELEVÉ des mouvements des prisonniers, etc.—*Suite.*

Nombre des détenus, chaque jour du mois.	REÇUS PENDANT LE MOIS.		Libérés à l'expiration de leur peine.		Observations.				
						Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1er jan.....	16	2	F. Miller et Deerfoot (sauvage), libérés. E. Alon (aliéné), transféré à l'asile de Brandon. Frank Colt, libéré; Robert Gardner, reçu. F. Cadis (aliéné), reçu. Mme J. H. Stocks (aliénée), reçue. Stewart Lynes, reçu. Michael Daily, reçu. F. Cadis (aliéné), et Mme J. H. Stocks (aliénée), trans- férés à l'asile de Brandon. John Chisholm, reçu. W. Meek et Jas. P. McCoy, reçus.				
2 do	16	2					
3 do	16	2					
4 do	16	2					
5 do	15	2	1					
6 do	15	2	1					
7 do	15	2					
9 do	15	2					
9 do	15	2					
10 do	15	2					
11 do	15	2					
12 do	15	2					
13 do	15	2					
14 do	16	2	1					
15 do	16	3	1					
16 do	17	3	1					
17 do	17	3					
18 do	17	3					
19 do	18	3	1					
20 do	17	2	2					
21 do	17	2					
22 do	17	2					
23 do	17	2					
24 do	17	2					
25 do	18	2	1					
26 do	18	2					
27 do	18	2					
28 do	20	2	2					
29 do	20	2					
30 do	20	2					
31 do	20	2					
	519	67					
1er fév.....	20	2					
2 do	20	2					
3 do	20	2					
4 do	20	2					
5 do	20	2					
6 do	20	2					
7 do	20	2					
8 do	20	2					
9 do	20	2					
10 do	20	2					
11 do	20	2					
12 do	20	2					
13 do	19	2	1					
14 do	19	2	Robert McKay, libéré.					
15 do	19	2					
16 do	21	2	2					
17 do	21	2	1					
18 do	21	2	1					
19 do	21	2	Wm. Bushe et F. H. Martin, reçus. Michael Daley, libéré; Henry Craig (aliéné), reçu.					
20 do	21	2					
21 do	21	2					
22 do	21	2					
23 do	21	2					
24 do	20	2	1					
25 do	20	2	Henry Craig (aliéné), transféré à l'asile de Brandon.					
26 do	20	2					
27 do	20	2					
28 do	20	2					
	565	56					

RELEVÉ des mouvements des prisonniers, etc.—*Suite.*

Nombre des détenus, chaque jour du mois.	Hommes.	Femmes.	REÇUS PENDANT LE MOIS.		Libérés à l'expiration de leur peine.	Observations.
			Hommes.	Femmes.		
1er mars	20	2				
2 do	20	2				
3 do	20	2				
4 do	21	2	1			John McIntosh (aliéné), reçu.
5 do	21	2				
6 do	21	2				
7 do	21	2				
8 do	21	2				
9 do	21	2				
10 do	19	2			2	{ Peter Gardener } (aliénés), transférés à l'asile de { John McIntosh } Brandon.
11 do	19	2				
12 do	19	2				
13 do	18	2			1	Chas. Keene, libéré.
14 do	18	2				
15 do	18	2				
16 do	18	2				
17 do	18	2				
18 do	18	2				
19 do	18	2				
20 do	18	2				
21 do	18	2				
22 do	19	2	1			Peter Ward (aliéné), reçu.
23 do	19	2				
24 do	18	2			1	Peter Ward (aliéné), transféré à l'asile de Brandon.
25 do	18	2				
26 do	18	2				
27 do	18	2				
28 do	18	2				
29 do	18	2				
30 do	18	2				
31 do	19	2	2		1	{ John Dolphin, libéré. " (aliéné), reçu. Ewin Everett " " }
	588	62				
1er avril	19	2				
2 do	19	2				
3 do	19	2				
4 do	17	2			2	{ John Dolphin } (aliénés), transférés à l'asile de Bran { Ewin Everett } don.
5 do	17	2				
6 do	17	2				
7 do	17	2				
8 do	17	2				
9 do	17	2				
10 do	17	2				
11 do	17	2				
12 do	17	2				
13 do	17	2				
14 do	17	2				
15 do	18	2	1			Wm. Marshall (aliéné), reçu.
16 do	18	2				
17 do	18	2				
18 do	18	2				
19 do	18	2				
20 do	18	2				
21 do	18	2				
22 do	18	2				
23 do	17	2			1	F. H. Martin, libéré.
24 do	17	2				
25 do	17	2				
26 do	17	2				
27 do	17	2				
28 do	17	2				
29 do	17	2				
30 do	17	2				
31 do	17	2				
	541	62				

Ministère de la Justice.

RELEVÉ des mouvements des prisonniers, etc.—*Suite.*

Nombre des détenus, chaque jour du mois.			REÇUS PENDANT LE MOIS.		Libérés à l'expiration de leur peine.	Observations.
	Hommes.	Femmes.				
			Hommes.	Femmes.		
1er mai.....	17	2				
2 do.....	17	2				
3 do.....	17	2				
4 do.....	17	2				
5 do.....	17	2				
6 do.....	17	2				
7 do.....	17	2				
8 do.....	17	2				
9 do.....	17	2				
10 do.....	17	2				
11 do.....	17	2				
12 do.....	16	2			1	Wm. Marshall, libéré.
13 do.....	16	3	1			Maggie Coulter, reçue.
14 do.....	16	3				
15 do.....	16	3				
16 do.....	16	3				
17 do.....	18	3	2			Jas. H. Davis et Jas. H. Switzer, reçus.
18 do.....	18	2			1	Maggie Coulter, libérée.
19 do.....	18	2				
20 do.....	18	2				
21 do.....	19	3	1	1		Georgina Trotter, reçue; Jas. Clark (aliéné), reçu.
22 do.....	18	2			2	Georgina Trotter et Jas. Clark (tous deux aliénés) transférés à l'asile de Brandon.
23 do.....	18	2				
24 do.....	18	2				
25 do.....	18	2				
26 do.....	18	2				
27 do.....	18	2				
28 do.....	19	2	1			
29 do.....	19	2				Jas. O'Connor, reçu.
30 do.....	19	2				
31 do.....	19	2				
	542	68				
1er juin.....	19	2				
2 do.....	19	2				
3 do.....	19	2				
4 do.....	19	2				
5 do.....	19	2				
6 do.....	19	2				
7 do.....	19	2				
8 do.....	20	2	1			George Kay, reçu.
9 do.....	20	3		1		Katie Renyfer, reçue.
10 do.....	20	3				
11 do.....	20	3				
12 do.....	20	3				
13 do.....	20	3				
14 do.....	20	3				
15 do.....	20	3				
16 do.....	20	3				
17 do.....	21	3	1			Christian Miller, reçu.
18 do.....	19	3		2		Geo. Kay and Christian Miller, libérés.
19 do.....	21	3	2			Angus Robertson (aliéné), et Peter Blackie, libérés.
20 do.....	21	3				
21 do.....	21	3				
22 do.....	21	3				
23 do.....	21	3				
24 do.....	20	3			1	Angus Robertson (aliéné), transféré à l'asile de Brandon.
25 do.....	20	3				
26 do.....	20	3				
27 do.....	21	3	1			Chas. Pritchard, reçu.
28 do.....	21	3				
29 do.....	21	3				
30 do.....	21	3				
	602	82				

7,923 ÷ 365 = 21 $\frac{111}{365}$ moyenne quotidienne, 1896-97.

RELEVÉ des prisonniers incarcérés dans la prison de Régina, le 30 juin 1897.

Première incarcération.		Incarcération antérieure dans un pénitencier du Canada, ou la prison de Régina.		Incarcération antérieure dans des prisons de pays étrangers.		Incarcération dans des prisons ou maisons de réforme (provinciales).		Total.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
18	2	2	1	1	24

Dt.

COMPTE DE LA FERME.

Av.

Description.	Montant.	Description.	Montant.
	\$ c.		\$ c.
1 cochon	11 00	13 tonnes d'avoine à \$10	130 00
Grain de semence.....	3 70	170 boiss. de pommes de terre à 20c.	34 00
300 jours de travail des détenus à 50 c.	150 00	1,500 choux à 2c.	30 00
Balance	97 86	4 boisseaux de pois à 60c.	2 40
		8 " de panais à 25c.	2 00
		30 " de carottes à 25c.	7 50
		10 " de betteraves à 25c.	2 50
		400 " de navets à 7c.	28 00
		136 liv. de lard à 6c.	26 16
	262 56		262 56

NOMBRE des prisonniers écoués et libérés pendant l'exercice.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Restant le 30 juin 1896.....	23	6	29
Reçus depuis le 30 juin 1896.....	49	6	55
Libérés depuis le 30 juin 1896.....	72	12	84
Restant, à minuit, le 30 juin 1897.....	51	9	60
Moyenne quotidienne, 21 $\frac{3}{4}$.	21	3	24

Ministère de la Justice.

ETAT des dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

<i>Personnel.</i>	\$ c.	<i>Dépenses d'entretien—Suite.</i>	\$ c.
Appointements—		Charroyage	1 00
Direction générale.....\$ 2,160 00		Fret.....	11 87
Police	2,250 00		1,665 82
	4,410 00		
Uniformes	295 30		
	4,705 30	<i>Fournitures de la prison.</i>	
		Meubles et fournitures	38 28
<i>Entretien des détenus.</i>		Bibliothèque.....	4 75
Rations.....	773 28	Protection contre l'incendie.....	100 00
Vêtements des détenus.....	288 57		143 03
Fournitures pour l'infirmerie.....	73 44		
	1,135 29	<i>Industries.</i>	
		Ferme—	
<i>Dépenses des forçats libérés.</i>		Récoltes	0 85
Allocation de voyage	217 95	Étables	116 80
		Instruments aratoires.....	7 35
			125 00
<i>Dépenses d'entretien.</i>		<i>Divers.</i>	
Chauffage	1,192 11	Annonces	28 08
Eclairage.....	191 25	Honoraires d'avocats.....	137 55
Étables et voitures	107 75		165 63
Entretien des bâtiments.....	92 68		
" du matériel	5 45		
Frais de port.....	14 21		
Télégrammes.....	19 50		
Téléphones	30 00		
		Total.....	8,158 02

ETAT DES RECETTES.

1896.	\$ c.	1897.	\$ c.
22 déc....	7 06	30 juin... Compte de la ferme.....	7 06
Déposé au crédit du receveur général			

LISTE DES EMPLOYÉS AU 30 JUIN, DONNANT LEUR GRADE, NATIONALITÉ, RELIGION, AGE, ETC.

Nom.	Grade.	Lieu d'origine.	Religion.	Date de la naissance.	Date de la nomination.	Appointements.
						\$ c.
Alex. L. Lunan	Geôlier	Ecosse.....	Presbytérien..	22 déc. '51	28 mars '87	1,000 00
Thos. J. Bennett.....	Aide-geôlier	Irlande.....	Catholique....	1er avril '56	4 janv. '92	750 00
Robert B. Cotton.....	Médecin.....	Canada.....	Anglican.....	20 mai '53	28 mars '87	120 00
James McKee.....	Mécanicien.....	do	Presbytérien..	11 déc. '59	1er juill. '90	840 00
Flora Hourie.....	Directrice int.....	do	Anglicain.....	22 avril '71		200 00
Matthew F. Evoy.....	Porte clefs	do	Méthodiste ..	23 juillet '58	1er mars '91	500 00
George W. Dowling..	do	do	Presbytérien..	28 août '59	1er juill. '96	500 00
Arch. McDougall.....	do	Ecosse.....	Baptiste	27 avril '61	1er oct. '96	500 00

MINISTÈRE

DE LA

MILICE ET DÉFENSE

DU

CANADA

RAPPORT

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE

1897

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1898

Milice et Défense.

A Son Excellence le Très honorable sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, comte d'ABERDEEN; vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc.; gouverneur général du Canada.

MILORD,—

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport ci-joint du ministère de la milice et défense du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1897, lequel est respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

F. W. BORDEN,

Ministre de la milice et défense.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DÉFENSE,
OTTAWA, 1^{er} mars 1898.

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT

DU

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DÉFENSE

Pour l'année expirée le 31 décembre 1897

PARTIE 1.

	PAGE.
RAPPORT DU SOUS-MINISTRE DE LA MILICE ET DÉFENSE.....	vii
ANNEXE N° 1 DU RAPPORT DU SOUS-MINISTRE :—	
RAPPORT DE L'INTENDANT MILITAIRE.....	1
Sorties (d'effets d'habillement).....	1
Fusils et cartouches.....	2
Nouvelles bouches à feu et leur armement.....	2
Harnachement et sellerie.....	2
Propriétés militaires.....	2
Locataires et loyers.....	3
Certificats de dépôt.....	3
Musée militaire.....	3
A.—Cartouches à fusil distribuées pour le tir d'école.....	4
B.—Cartouches à fusil distribuées contre remboursement.....	4
C.—Poudre, etc., fournie pour le tir d'école et les salves.....	5
ANNEXE N° 2 DU RAPPORT DU SOUS-MINISTRE :	
DIVISION DU GÉNIE—RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.....	7
ANNEXE N° 3 DU RAPPORT DU SOUS-MINISTRE :—	
CARTOUCHERIE DE L'ÉTAT—RAPPORT DU DIRECTEUR.....	7

PARTIE 2.

RAPPORT DE L'OFFICIER GÉNÉRAL COMMANDANT LA MILICE CANADIENNE.....	25
ANNEXES DU RAPPORT DE L'OFFICIER GÉNÉRAL COMMANDANT :—	
Annexe (A.) Etat de situation annuel des corps permanents pour l'année expirée le 31 décembre 1897.....	29
Annexe (B.) Liste des certificats donnés à des officiers, sous-officiers et soldats de la milice active dans le cours de l'année expirée le 31 décembre 1897.....	30
Annexe (C.) Etat montrant le nombre des officiers, sous-officiers, soldats et chevaux de la milice active qui ont été exercés dans des camps de district pendant l'année 1897.....	31
Annexe (D.) Etat montrant le nombre des officiers, sous-officiers et soldats et chevaux de la milice active qui ont été exercés aux chefs-lieux d'état-major ou de commandement pendant l'année 1897.....	32
Annexe (E.) Rapport du tir, camps de districts, 1897.....	33
Annexe (F.) Rapport du commandant du collège militaire royal.....	35
Annexe (G.) Solemnisation de la 60e année du règne de Sa Majesté.....	42
Annexe (H.) Contingent militaire canadien au Jubilé de la Reine.....	43

PREMIÈRE PARTIE.

R A P P O R T

DU

S O U S - M I N I S T R E .

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DÉFENSE,
OTTAWA, 1^{er} mars 1898.

A l'honorable F. W. BORDEN,
Ministre de la milice et défense.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de soumettre les rapports annuels ordinaires suivants, concernant l'administration du département de la milice et défense, à savoir:—

1° Le rapport de l'officier général commandant, avec d'intéressantes annexes relatives à la milice et aux corps permanents; aussi un rapport du commandant du collège militaire royal et celui de l'officier mis à la tête du contingent du jubilé de la Reine.

2° Le rapport de l'intendant militaire, dans lequel se trouve un état détaillé de tous les articles d'habillement, d'armement et d'équipement qui ont été fournis aux troupes pendant l'année.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le passage du rapport de cet officier où il est question de l'habillement et l'assortiment des grandeurs, à cause de la faible quantité d'effets mise à sa disposition.

Il n'est pas toujours possible de répondre d'une manière satisfaisante aux demandes d'habillement qui nous sont faites de la part des corps de milice, parce que la quantité d'effets tenue en magasin est relativement faible. Il serait beaucoup plus satisfaisant que la quantité d'effets d'habillement mise à notre disposition fût quelque peu augmentée, vu qu'il n'y a pas toujours moyen de trouver les grandeurs demandées dans un stock si restreint et ainsi de satisfaire strictement aux demandes qui nous arrivent.

Je recommande que les prévisions budgétaires de ce chef soient suffisamment augmentées pour que les distributions d'habillement dû n'éprouvent aucun retard, et je recommande aussi qu'il soit gardé une faible réserve d'effets en magasin pour être distribuée en cas d'urgence.

3° Le rapport de l'ingénieur en chef du département, dans lequel cet officier entre dans les détails de tous les travaux et réparations exécutés sous sa direction pendant l'année.

4° Le rapport du directeur de la cartoucherie de l'Etat. On verra par ce rapport qu'il a été fabriqué plus d'un million et demi de cartouches à balles 303 pendant l'année, et qu'à la fabrique de projectiles creux l'on se prépare actuellement à confectionner des obus à balles pour les pièces rayées de 12 récemment importées d'Angleterre.

Voici un état récapitulatif des affaires financières du département pour l'année:—

ÉTAT FINANCIER du département de la milice et défense pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Crédits votés pour les services de la milice 1896-97.		Montants dépensés.
		\$ c.
Par la loi—		
Traitement du major général et de l'adjudant général.....		6,600 00
Par crédit—		
Soldes des officiers d'état-major, des corps permanents et de la milice active, allocation ou indemnité comprises.....		358,397 70
Exercices annuels de la milice.....		430,165 39
Appointements et salaires des employés civils.....		67,868 56
Propriétés, travaux et bâtiments militaires.....		108,092 12
Munitions de guerre et autres.....		39,666 46
Habillement et petit équipement, \$107,000		} 232,166 81
do spécial, \$125,207.50.....		
Vivres, fournitures et chevaux de remonte.....		115,899 75
Transport et fret.....		43,998 39
Subventions en aide aux sociétés de tir, corps de musique et musées militaires.....		34,950 00
Dépenses diverses et imprévues.....		13,048 35
Collège militaire royal du Canada.....		59,616 08
Cartoucherie de l'État, y compris cartouches fournies gratuitement pour les concours de la ligue de tir, \$44,000		} 58,492 31
do matériaux, cartouches de fusil Martini, \$15,000.....		
Contingent du jubilé de la Reine.....		27,875 82
Défense d'Esquimalt, C.-B. :—		
Contribution fédérale au coût des travaux et bâtiments, \$29,000		} 45,119 21
Solde d'un détachement de l'artillerie de marine ou du génie royal, \$47,500.....		
Effets de campement (spécial).....		10,560 48
Collège militaire royal—Major général Cameron, C.M.G.....		711 48
Monuments—Champs de bataille du Canada.....		310 10
Crédit pour chemin, hangar d'exercices, Charlottetown, I.P.-E.....		4,000 10
do bureau d'état-major do.....		500 00
Société fédérale de tir, quartier à Bisley, Ang.....		5,000 00
Médailles de Bisley.....		200 00
Mme Mary Burns—Indemnité.....		300 00
Compte territorial—Lieutenant-colonel Fraser, 88e bataillon.....		4,147 000
Compte du capital—Armes, munitions et défenses.....		745,964 575
Total.....		2,407,050 88
Par crédit—	Nombre.	
Pensions—Milice, insurrection, 1885.....	96	18,864 22
do Invasions féniennes, etc.....	20	2,893 70
do Vétérans de la guerre de 1812.....		
Par la loi—		
Pensions—Haut-Canada, guerre de 1812.....	19	1,520 00
Total.....		23,277 92
REVENU.		
Revenu fortuit.....		128 25
Munitions, vente de.....	\$ 11,637 66	
Effets d'équipement et d'habillement militaires.....	2,439 58	
Revenu divers.....	4,538 67	
Propriétés militaires, location de.....	5,223 96	
		23,839 87
		23,968 12
Collège militaire royal.....		16,522 72
		40,490 84

J'ai l'honneur d'être, monsieur le ministre,

Votre obéissant serviteur,

C. EUG. PANET, colonel,

Sous-ministre de la milice et défense.

ANNEXE N^o I

RAPPORT DE L'INTENDANT MILITAIRE,

DIVISION DE L'INTENDANCE,

OTTAWA, décembre 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire le rapport suivant au sujet de choses qui regardent la division d'intendance du département.

Depuis que j'ai été nommé intendant militaire, j'ai visité les magasins de London, de Toronto, de Kingston et de Montréal, où j'ai trouvé le service bien fait sous la direction des gardes-magasins. Les préposés de ce service sont de vieux employés de beaucoup d'expérience.

Dans ma visite des magasins j'ai trouvé beaucoup d'articles démodés ou hors d'usage, dont il serait bon qu'une commission d'officiers nous débarrassât en les vendant ou en en disposant de quelque autre manière; ils occupent de la place dont on a grand besoin pour emmagasiner d'autres articles et avoir plus d'espace pour les fins d'entrées et de sorties, aussi bien que pour examiner les effets et faire les réparations nécessaires au matériel de campement.

Le besoin de poudrières se fait très grandement sentir à London et Toronto, pour les districts militaires n^{os} 1 et 2, qui, actuellement, n'ont pas de local où emmagasiner de la poudre à canon. Il n'y a pas de magasin propre à cela à l'ouest de Kingston, sans compter qu'on y est très à l'étroit, même pour les cartouches à fusil.

Le tableau qui suit donne le détail de l'habillement distribué sur plus de 400 demandes pendant l'année :—

SORTIES.

Tuniques, drap.		Tuniques, serge.		Pantalons, drap, paires.		Pantalons, serge, paires.		Bonnets de police.		Capotes.		Culottes de cavaliers		Tweed d'Hali-fax.	
Cavalerie.	Artillerie.	Cavalerie.	Artillerie.	Cavalerie.	Artillerie.	Cavalerie.	Artillerie.	Cavalerie.	Artillerie.	Cavalerie.	Artillerie.	Cavalerie.	Artillerie.	Tuniques.	Pantalons.
473	667	969	489	113	198	718	1,015	565	700	775	346	10			
	2,543	489	2,036	198	425		3,133								
	1,988	98		425			513								
		969													
		489													
		2,036													
		98													
		113													
		198													
		425													
		1,830													
		5,887													
		2,141													
		718													
		1,015													
		3,133													
		513													
		565													
		700													
		3,209													
		775													
		346													
		10													
		26													

Pour pouvoir répondre d'une manière satisfaisante aux demandes d'habillement qui sont envoyées à cette division il nous faudrait un assortiment d'effets beaucoup plus considérable. Il n'y a pas de réserve où puiser quand des grandeurs viennent à manquer dans l'approvisionnement de l'année. L'impuissance de la division à faire face aux demandes suivant le contrôle par rang de taille a donné lieu à beaucoup de plaintes, mais il n'y a pas moyen de remédier à cela dans les circonstances actuelles.

Fusils et cartouches.

Pendant l'année il a été sorti 1,829,719 cartouches à fusil, dont 1,055,693 de distribution gratuite et 774,026 contre remboursement. On trouvera dans les tableaux A et B des annexes du présent rapport les détails relatifs aux différentes sortes de cartouches, avec indication des districts militaires dans lesquels elles ont été distribuées.

On remarquera qu'une grande quantité de cartouches du Martini-Henry est sortie des magasins; s'il ne doit être rien changé aux arrangements actuels pendant 1898, il va falloir ajouter un gros approvisionnement de ces cartouches à ce qui en reste actuellement en magasin.

Jusqu'ici plus de 6,000 fusils Lee-Enfield ont été marqués et servis aux bataillons indiqués, en outre de ceux qui sont allés aux corps permanents. Naturellement, il y a eu une demande correspondante des nouvelles cartouches.

Ceux que cela intéressait ont amplement profité de l'allocation supplémentaire de cartouches de Snider faites aux sociétés de tir, et le stock de ces cartouches qui était en magasin depuis plusieurs années est maintenant réduit à 3,600,000—ce qui est peu pour le nombre de bataillons encore armés du fusil Snider.

Abstraction faite des sociétés de tir, il y a environ 1,700 fusils Martini-Henry en la possession de différents corps, par voie de prêt sous cautionnement. L'approvisionnement de fusils de la marque III est épuisé, et il pourra devenir nécessaire de retirer une partie de ceux qui sont actuellement prêtés à des corps pour compléter l'armement de l'artillerie de place.

Les armuriers des différentes localités sont constamment occupés à nettoyer les nouveaux fusils et à faire les réparations nécessaires.

Nouvelles bouches à feu et leur armement.

Jusqu'ici six batteries de canons rayés de 12 se chargeant par la culasse ont été reçues et mises en service. Cela a donné considérablement d'ouvrage à notre personnel de Québec, qui s'est néanmoins bien tiré d'affaires. Il faudra commander des pièces d'armement de rechange afin de pouvoir remplacer, au besoin, celles qui demanderont à l'être.

Harnachement et sellerie.

Le sellier de Toronto a rendu de bons services en réparant et complétant de la sellerie pour le service; de cette manière plusieurs harnachements complets qui étaient devenus hors d'usage ont pu être retirés du service et remplacés. Pour cet ouvrage l'armurier a grand besoin de plus de place où pendre les harnachements à mesure qu'il les finit; au lieu de les rempaqueter dans des boîtes pour se trouver ensuite dans l'impossibilité de les examiner et de leur prêter l'attention nécessaire. Le nouveau harnais *pole draught* a été livré par ordre aux batteries armées des pièces de 12. Nous attendons sous peu un approvisionnement de sellerie qui complètera l'équipement.

Propriétés militaires.

Il y a peu de changement à noter dans les propriétés de la milice. L'année dernière, l'attention a été attirée sur l'état des bâtiments du vieux fort de Toronto, comme aussi sur celui des magasins de Kingston et de Halifax. Il faudra réparer ces magasins si on veut les conserver en bon état.

Milice et Défense.

LOCATAIRES et loyers du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

Nombre de locataires.	Localité.	Loyers touchés.	Observations.
		\$ c.	
3	{ Chatham } D. M. n° 1.....	17 00	
6	{ London } D. M. n° 2.....	267 00	
21	{ Toronto } D. M. nos 3 et 4.....	400 68	
6	{ Niagara } D. M. nos 5 et 6.....	657 25	
45 Ottawa } D. M. n° 7.....	3,374 09	
8 Montréal, D. M. n° 8.....	175 25	
12 Saint-Jean, D. M. n° 9.....	86 99	
1 Halifax, D. M. n° 12.....	1 00	
102 Nombre total de locataires.....		
	Total des loyers touchés.....	4,979 26	

CERTIFICATS DE DÉPÔTS.

Les montants suivants ont été reçus pour les services en question et dûment déposés au crédit du receveur général pendant l'exercice 1896-97:—

Munitions.	Effets militaires et habillement.	Divers.	Loyers.	Totaux.
\$11,665 90	\$6,505 49	\$2 49	\$4,979 26	\$23,153 14

Musée militaire.

Les objets, historiques et autres, autrefois étalés dans des salles du hangar d'exercices, à Ottawa, sont maintenant emballés et gardés dans des boîtes. Ces objets étaient d'un grand intérêt et contribuaient à l'instruction de ceux qui visitaient les salles. Espérons que l'on verra bientôt à les loger quelque part.

D. A. MACDONALD, lieutenant-colonel,
Intendant militaire.

[A.] CARTOUCHES à fusil distribuées pour le tir d'école, du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

DISTRICTS.	CARTOUCHES	
	à balles.	à blanc.
District militaire n° 1, London.....	79,860	21,040
do 2, Toronto.....	259,190	70,944
do 3, Kingston.....	118,257	4,610
do 4, Ottawa.....	16,140	4,550
do 5 et 6, Montréal.....	118,510	80,280
do 7, Québec.....	56,900	10,350
do 8, Saint-Jean, N.-B.....	20,092	2,190
do 9, Halifax, N.-E.....	102,000	69,160
do 10, Winnipeg.....	11,926	5,880
do 11, Victoria, C.-B.....	12,000
do 12, Charlottetown, I.P.-E.....	37,820
Distribution à des corps de la milice pour le concours de la ligne de tir.....	223,000
	1,055,695	269,004

D. A. MACDONALD, lieutenant-colonel,
Intendant militaire.

[B.] CARTOUCHES à fusil distribuées contre remboursement, du juillet 1896 au 30 juin 1897.

Districts militaires.	Cartouches.	Montant.
		\$ c.
District militaire n° 1, London.....	50,791	740 20
do 2, Toronto.....	211,134	2,971 03
do 3, Kingston.....	28,125	327 47
do 4, Ottawa.....	112,025	1,818 10
do 5 et 6, Montréal.....	90,700	1,236 10
do 7, Québec.....	32,913	400 95
do 8, Saint-Jean, N.-B.....	56,666	797 50
do 9, Halifax, N.-E.....	35,030	625 81
do 10, Winnipeg.....	93,466	1,211 49
do 11, Victoria, C.-B.....	41,400	1,223 60
do 12, Charlottetown, I.P.-E.....	21,776	313 65
Total.....	774,026	11,665 90
	Cartouches.	
Martini-Henry—à balle.....	587,180	
Snider—à balle.....	144,040	
do à blanc.....	6,000	
Lee-Enfield.....	14,000	
Tubes Morris.....	22,200	
Winchester—à balle.....	506	
Revolver de Colt.....	100	
Total.....	774,026	

D. A. MACDONALD, lieutenant-colonel,
Intendant militaire.

Milice et Défense.

[C.] POUDRE à canon et étoupilles à friction fournies pour le tir d'école et les salves, du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

Districts militaires.	Localités.	Corps.	Poudre à canon.	Etoupilles à friction.
			Livres.	Nombre.
N ^o 1.....	London.....	Batteries d'artillerie de campagne.....	438 $\frac{1}{4}$	530
N ^o 2.....	Toronto.....			
N ^o 3.....	Kingston.....			
N ^o 4....	Ottawa.....	Batterie d'artillerie de campagne et de place collège milit. et artil. canadienne royale....	1,836 $\frac{1}{2}$	2,138
N ^{os} 5 et 6.	Montréal.....	Batterie de campagne d'Ottawa et salves.....		
N ^o 7....	Québec.....	Batter d'artil. de camp. et de pl. et salves.....	639 $\frac{1}{4}$	391
N ^o 8....	Saint-Jean, N.-B....	do do	2,621 $\frac{1}{2}$	1,600
N ^o 9....	Halifax, N.-E.....	do do	5,681 $\frac{1}{2}$	2,545
N ^o 10....	Winnipeg.....	Batterie d'artil. de camp. de Winnipeg et salves	1,347 $\frac{1}{2}$	766
N ^o 12....	Charlottetown, I.P.E	Batterie de campagne et salves.....	341	315
			250 $\frac{1}{2}$	285
			715	171
		Total	13,870 $\frac{1}{4}$	8,741

D. A. MACDONALD, lieutenant-colonel,
Intendant militaire.

Milice et Défense.

ANNEXE N^o 2

DU

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

DE LA

MILICE ET DÉFENSE.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DÉFENSE,
DIVISION DU GÉNIE,
OTTAWA, 17 novembre 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de présenter le rapport ci-joint des travaux exécutés et réparations faites aux bâtiments militaires et fortifications sous le contrôle de ce département, dans les différents districts du Dominion, pendant la période du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897.

District militaire n^o 1.

LONDON.

Caserne Wolseley.—Des réparations générales ont été faites au quartier des hommes, et l'appareil de chauffage de la chambre d'ordinaire des hommes a aussi été réparé.

A l'infirmerie, des jalousies ont été posées et peinturées ; le plafond de la cuisine et du garde-magasin des hommes a été peinturé.

Poudrière.—Il a été posé un plancher et des soliveaux neufs dans la poudrière.

Magasins.—Des réparations générales ont été faites aux magasins.

Hangar d'exercices.—La façade du hangar d'exercices a été réparée.

District militaire n^o 2.

TORONTO.

Casernes Stanley.—Aux écuries de cavalerie : auges de fonte neufs, planchers d'orme, 6 contre-portes, et des contre-châssis aux fenêtres latérales des portes.

Les égouts de la cuisine des hommes ont été réparés.

Deux issues pour les eaux d'égout des casernes ont été prolongées de 100 pieds dans le lac Ontario.

A la caserne de l'est il a été installé des cabinets d'aisances pour les hommes et les sous-officiers.

Il a été installé un cabinet d'aisances et une baignoire dans le quartier des officiers, ainsi qu'une baignoire neuve dans l'infirmerie.

Il a été mis un cabinet d'aisances dans un logement d'officier marié, où il a aussi été fait de la tapisserie en papier et du peinturage.

Le plancher du sous-sol d'un logement d'officier marié a été réparé.

Il a été mis des couviers dans le lavoir des femmes et fait des réparations à la plomberie de cette pièce.

Trois loges et six stalles ont été réparées dans l'écurie-infirmerie. Les écuries des chevaux d'officiers ont été replanchées.

Le cendrier de la caserne de l'est a été réparé. Les murs de la cantine ont été rejointoyés.

Des réparations ont été faites au vestibule du bureau et quartier des officiers.

Enduits et réparations générales dans le quartier des hommes mariés.

Le hangar à combustible du quartier des officiers a été réparé.

Plafond métallique neuf à la cuisine.

Plafond neuf dans la salle à manger des sous-officiers.

Réparations générales dans plusieurs chambres du quartier des officiers.

Réparations générales dans le quartier des hommes mariés.

Planchers neufs en bois dur dans deux chambres de la caserne de l'est.

Huit carreaux de parquet neuf en bois dur à l'infirmerie.

Seize carreaux de parquet neuf en bois dur dans la caserne de l'ouest.

Il a été posé 670 pieds de trottoir en bois, de l'avenue Strachan au pont du vieux fort.

Les clôtures et les trottoirs en bois du communal de la garnison ont été réparés.

Réparations générales aux magasins et à la salle d'armes du vieux fort.

Hangar d'exercices.—Réparations générales aux tiroirs, armoires, râteliers, fenêtres et portes, etc., dans des différents magasins d'armes.

Deux tirs ont été aménagés dans le hangar d'exercices, et il a aussi été fait de légères réparations à la plomberie.

Le champ de manœuvre a été nivelé et sablé.

Magasins.—Réparations générales aux planchers, gouttières, tuyaux, fondement et aménagements dans le grand magasin, et aussi réparations aux portes et clôture dans la cour des magasins.

Manège.—Réparations aux portes et à la barrière.

HAMILTON.

Hangar d'exercices.—Réparations générales.

BARRIE.

Hangar d'exercices.—Le mur du hangar a été réparé.

District militaire n° 3.

KINGSTON.

Champ de tir, communal de Barriefield.—La butte de tir a été élevée et allongée, et les buttes de protection des marqueurs réparées et renforcées.

Place de campement, communal de Barriefield.—Le réservoir et la plomberie ont été réparés; des tuyaux de distribution d'eau ont été posés et enlevés après la période de campement.

Des réparations ont été faites à la couverture, etc., du magasin n° 1, et au logement du préposé, sur le communal de Barriefield. Ce dernier bâtiment a aussi été lambrissé, et il y a été mis des châssis neufs.

Milice et Défense.

Caserne Tête-de-pont.—Une couverture neuve en tôle galvanisée a été mise à la cuisine de l'hôpital, qui a aussi été platonné à neuf et dont la boiserie intérieure a été peinte.

Réparations générales aux logements d'officiers mariés.

La caserne a été assainie comme il faut; il a été posé des tuyaux de conduite, et une bouche d'eau a été réparée.

Les gouttières et tuyaux de descente du bloc E ont été réparés.

Réparations aux portes, fenêtres et maçonnerie dans le sous-sol du bloc A, et planchers neufs dans des chambres et corridors de ce bloc.

Une partie du plancher a été renouvelée dans les stalles des écuries de batterie de campagne, et un ventilateur placé dans l'écurie-infirmerie.

Fort Henry.—Les murs du magasin de batterie avancée ont été réparés et rejointoyés.

Une couverture en asphalte a été mise aux casemates, et les gouttières et tuyaux de descente ont été réparés.

Un porche neuf a été élevé, des châssis mis à neuf meurtrières, des murs et des plafonds blanchis à la chaux, et des cloisons en bois peinturées dans la maison du gardien de la batterie avancée.

Vingt et une huisseries ont été réparées, la maçonnerie autour rejointoyée, la couverture en fer blanc, les gouttières et les tuyaux de descente réparés aux magasins de la batterie avancée.

Tous les soliveaux et planchers du magasin C ont été renouvelés.

Le pont sur le fossé a été réparé.

Les planchers de deux chambres ont été renforcés, et un monte-charge a été placé en dehors de l'atelier des armuriers de la division d'intendance.

Les gouttières et les tuyaux de descente de la tour du fossé ouest ont été nettoyés.

Des appuis temporaires ont été placés sous l'arche d'entrée de bastion, et le mât du pavillon au fort Henry a été réparé.

Parc d'artillerie.—Un tuyau de distribution neuf a été posé dans la maison du maréchal des logis Newnham, une bouche d'eau neuve placée au logement du gardien, et l'égout nettoyé et réparé.

Le magasin d'armes du 4^e hussards a été pourvu de tablettes et de râteliers de sellerie et réparé; la fosse d'aisances a été vidée et remplie de terre.

Des contre-châssis ont été mis aux bureaux de brigade.

Les vieilles écuries de cavalerie ont été peinturées.

Barrière neuve et réparations aux clôtures, parc d'artillerie.

Tour de l'île des Cèdres.—Les canons, etc., sur la tour de l'île des Cèdres, ont été recouverts de prélaris, et les gouttières et tuyaux de descente nettoyés.

Tour Murney.—La couverture, qui avait été déplacée par le vent, a été remise en place et affermie. On a renouvelé les vieux poteaux supportant la couverture, construit un pont neuf pour aller à la tour, et réparé des marches d'escalier.

Résidence du commandant du collège militaire royal, rue King. Les murs de la résidence du commandant ont été tapissés à neuf et ses plafonds badigeonnés.

La boiserie extérieure et intérieure a été peinturée.

Deux cabinets d'aisances neufs ont été installés et la plomberie remodelée partout.

L'ancien appareil de chauffage à l'eau chaude a été remplacé par un fourneau Daisy n° 7.

La clôture, la barrière et les marches ont été réparées, de même que la couverture.

Cinq chambres de l'attique ont été chauffées à l'eau chaude, et le matériel d'éclairage au gaz a été en partie renouvelé. Il a aussi été fait d'autres menues réparations.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL.

Edifice du nord.—Réparations à la plomberie et vitrage général. Les radiateurs ont été rebronzés, les murs rejointoyés et la couverture réparée. Réparations géné-

rales aux planchers, portes, serrures, etc. Intérieur peinturé et badigeonné. Muni le bâtiment d'une échelle neuve, et remplacé des ardoises du toit de la tour.

Edifice de l'est.—Des réparations générales ont été faites à la plomberie. Vitrage, badigeonnage et peinture dans les chambres et les passages. Réparations générales à la couverture et aux tuyaux de descente. Peinturé les couvertures des porches. Réparé escaliers et balustrades et renouvelé des tuyaux du fourneau.

Quartier d'officiers n° 1.—Intérieur badigeonné, tapissé et peinturé; réparations générales à la plomberie; tuyaux de conduite renouvelés; tuyaux, etc., d'appareil de chauffage à l'eau chaude et chaudières renouvelés. Réparé porte de devant et clôture du jardin.

Quartier d'officiers n° 2.—Intérieur badigeonné, tapissé et peinturé, et enduits réparés. Réparé la plomberie et fourni des persiennes neuves.

Quartier d'officiers n° 3.—La plomberie en général a été réparée, les murs et les cheminées rejointoyés, la cuisine et le garde-manger badigeonnés, et le seuil de devant renouvelé et peinturé. Vitrage général.

Quartier d'officiers n° 4.—Des réparations ont été faites aux tuyaux d'eau dans le sous-sol et des réparations générales au matériel d'éclairage électrique. Un évier neuf a été mis dans la cuisine, et des tuyaux à l'eau chaude ont été renouvelés.

Quartier de sous-officiers n° 1.—Réparations générales à la plomberie. Réparations aux enduits; badigeonnage, tapissage et peinture; réparations au matériel d'éclairage à l'électricité.

Cottages des domestiques.—Portes neuves. Réparations à bouche d'eau, échelle de sauvetage, trottoir en bois et plafonds.

Logement du chef d'ordinaire.—Fosse à rebuts neuve et réparations aux enduits.

Gymnase.—Des réparations générales et des modifications ont été faites aux appareils. Matériel d'éclairage électrique, portes, serrures et plancher réparés et châssis vitrés.

Corps de garde.—Véranda et murs peinturés; latrines et clôture enlevées.

Maison de bain et quai.—Réparations générales.

Maison de pompe et logement du mécanicien.—Des réparations générales ont été faites à la plomberie et l'on a emboîté les tuyaux d'eau pour les empêcher de geler.

Place du collège et champs de manœuvres.—La place du collège a été en partie labourée, hersée et roulée, et il y a été planté 50 arbres. Bouches d'eau réparées. L'herbe a été rasée régulièrement, et il a été élevé des clôtures temporaires.

Infirmerie.—Les enduits du passage ont été réparés, et il a été mis des treillis métalliques aux fenêtres. Vitrage.

Maison de domestiques.—Marches du porche peinturées et trottoir réparé.

Hangar d'exercice d'artillerie.—Vitrage et peinture générale. Un châssis neuf, et seuil de porte.

Porte d'entrée.—Encaissé tuyaux d'eau pour les empêcher de geler.

District militaire n° 3.

ASHBURNHAM.

Hangar d'exercice.—La ferme du toit a été réparée.

BELLEVILLE.

Hangar d'exercice.—Des réparations générales ont été faites au hangar d'exercice de Belleville.

Champ de tir.—Un nouveau champ de tir était en voie de préparation.

PETERBOROUGH.

Hangar d'exercice.—La couverture du hangar d'exercice de Peterborough a été réparée et renforcée.

Milice et Défense.

COBOURG.

Hangar.—Il a été construit une plate-forme neuve pour un canon de 62 dans le hangar de Cobourg, et la forge a été changée de place.

PORT-HOPE.

Hangar d'exercice.—Réparations générales.

District militaire n° 4.

OTTAWA.

Champ de tir Rideau.—Des réparations ont été faites aux buttes des marqueurs.

Hangar d'exercice.—Des modifications et réparations ont été faites aux salles d'armes des dragons de la garde Princesse Louise.

La couverture de l'édifice a été réparée, un cendrier construit, et la grande porte réparée.

Les poêles ont été montés et réparés.

Des modifications et réparations ont été faites aux salles d'armes des gardes à pied du gouverneur général et à celles du 43^e bataillon.

Les arbres du square Cartier ont été émondés, et il a été posé un trottoir neuf, en bois, de la rue Maria à la porte.

Pointe Nepean.—Une clôture a été réparée et il a été mis des drisses neuves au mât de pavillon.

Des gouttières ont été mises à la maison du gardien.

Magasins de la milice.—Le moteur électrique du monte-charge a été réparé. Tuyau de descente et plafond aussi réparés.

District militaire n° 5.

MONTREAL.

Hangar d'exercice.—Des vitres brisées dans les lunettes de toit ont été remplacées.

Des réparations ont été faites à l'appareil de chauffage et aux tuyaux d'eau.

L'intérieur du hangar de batterie de campagne a été peinturé.

Le magasin d'armes des hussards de Montréal a été pourvu de 15 nouveaux râteliers de sellerie.

La couverture de l'édifice a été réparée et des ventilateurs enlevés.

Des vitres brisées dans toutes les parties du bâtiment ont été remplacées, et des réparations faites à la porte-cochère de la grande entrée.

Les escaliers et balustrades des bureaux de brigade ont été réparés.

Il a été mis un mât de pavillon neuf sur l'édifice.

Ile Sainte-Hélène.—Le briquetage sous la couverture du magasin a été refait.

Des réparations ont été faites au quai militaire.

Une couverture neuve a été mise aux magasins et poudrières; les gouttières et tuyaux de descente ont été réparés.

SAINT-ANDRÉ.

Des réparations générales ont été faites au hangar d'exercice de Saint-André.

LAPRAIRIE.

Quatre buttes de protection pour les marqueurs ont été élevées au champ de tir, et des réparations générales faites.

CÔTE SAINT-LUC.

Les buttes de protection des marqueurs ont été réparées et renforcées et des réparations ont été faites aux cibles, etc., au champ de tir.

Une pompe, au champ de tir, a été enlevée et remplacée en dehors de la ligne de feu.

District militaire n° 6.

SAINT-JEAN, P. Q.

CASERNE D'INFANTERIE. - De légères réparations ont été faites dans le quartier des hommes mariés, à la caserne A.

Un porche neuf a été mis à l'infirmerie, et des réparations générales faites.

La pension et les logements des officiers ont été peints et tapissés.

Un mât de pavillon neuf a été dressé sur la place de la caserne et des réparations générales ont été faites à la plomberie dans tous les bâtiments.

District militaire n° 7.

QUÉBEC.

Citadelle.—Les murs du vestibule du quartier des officiers ont été réparés, et le plafond renouvelé en bois.

Des modifications et réparations ont été faites au cabinet d'aisances du logement du gouverneur général et des officiers.

L'arc de la poterne à la côte de la Citadelle a été reconstruit.

La couverture du quartier des officiers a été réparée; trois mitres de tôle galvanisée ont été mises aux cheminées de l'infirmerie et du quartier des officiers, et un chapeau à la cheminée de la cuisine.

Le plancher de la remise à affûts a été renouvelé.

Il a été mis un cabinet d'aisances neuf dans le bastion Dalhousie. On a encoffré les tuyaux d'eau, à la redoute Jebbs, pour les empêcher de geler. Les murs ont été rejointoyés et les noquets de pignon et de cheminées réparés.

Plancher neuf et grillage de fer dans le corps de garde.

Les tuyaux de conduite à la prison, à la cuisine des sous-officiers, à la cuisine des hommes, au corps de garde, à une casemate et au lavier n° 1 ont tous été renouvelés.

L'égout en face des casemates, depuis la grande porte jusqu'à la cuisine des sous-officiers, a été nettoyé et reconstruit avec puisards nécessaires.

Les murs à la barrière à chaîne ont été partiellement reconstruits, et des trottoirs ont été renouvelés sur la côte de la citadelle.

Cartoucherie.—Il a été aménagé des chambres pour les expériences de vitesse.

Des réparations ont été faites aux égouts et puisards.

Le trou d'abri au Cove Field a été nettoyé et réparé. Le fondement en béton des appuis de tir du fusil à cet endroit a été refait.

Les lunettes de toit de l'atelier et de la fonderie ont été réparées. Des carreaux brisés dans tous les bâtiments de la cartoucherie et du Cove Field ont été remplacés.

Le tuyau de distribution d'eau a été réparé.

Une annexe de 6 x 24 pieds, avec porte vitrée et grande fenêtre, a été ajoutée à la chambre de charge du Cove Field.

Il a été mis deux nouvelles fenêtres à la fonderie.

Cloisons dans les salles d'artifices.

Puits d'aérage et ventilateurs dans différents bâtiments.

Une armoire mise dans la chambre de chauffage des bâtiments affectés au fulminate.

Mitre mise à la cheminée de la maison du directeur.

Milice et Défense.

Réparations au plancher et plafond sous l'arbre de couche dans la fonderie.

Le logement du contremaître a été tapissé, badigeonné et généralement réparé.

Caserne d'artillerie de campagne.—La couverture a été réparée, et les cheminées ont été rejointoyées et coffées de chapeaux.

Une cheminée a été reconstruite au quartier des officiers et un plafond réparé.

Des réparations ont été faites à la couverture et aux gouttières de la maison du maréchal des logis chef.

Salle d'exercice.—Plafond neuf en bois.

Quartier des hommes mariés, rue Saint-Louis.—La couverture de ce bâtiment a été renouvelée en tôle galvanisée, et des réparations générales ont été faites à l'appareil de chauffage.

Champ de tir de Lévis.—Les buttes de protection des marqueurs ont été exhaussées et renforcées avec de la tôle d'acier, et 600 verges de la butte de tir ont été reconstruites en encoffrements remplis de terre.

Parc du génie royal et terrains de campement.—Six latrines neuves ont été construites et des réparations faites aux vieilles. Les routes ont été réparées, et il a été fait deux planchers neufs pour tentes d'officiers aux terrains de campement.

Les quartiers d'officiers et de sous-officiers dans le parc du génie royal ont été blanchis à la chaux, et les vitres cassées ont été remplacées.

Réparations générales à la clôture entourant le parc du génie royal.

Fort n° 2, Lévis.—Deux planchers de casemates renouvelés.

Quartier des officiers, rue Saint-Louis.—Tuyaux d'égout réparés, tuyaux de ventilation posés, et planchers renouvelés.

Logis du sergent armurier.—Le pignon de ce bâtiment a été en partie reconstruit et rejointoyé. Les planchers, les enduits et les tuyaux d'eau ont été réparés.

Manège.—Service d'eau, manche d'arrosage, évier, tuyau de descente et vitrage.

Logis du lieutenant-colonel Duchesnay.—Un plancher neuf. Chambres tapissées et peinturées.

Martello n° 1.—Un plancher a été réparé dans cette tour.

Ile d'Orléans.—Les plates-formes à canons du tir d'artillerie ont été réparées.

District militaire n° 8.

FRÉDÉRICTON.

Champ de tir.—Cibles, etc., réparées.

Hangar d'exercice.—Deux couches de peinture à la salle de récréation et aux bureaux.

Casernes.—Réparations à la véranda de la caserne de troupe.

Réparations générales dans la chambre d'ordinaire des sous-officiers.

La bouilloire et les fourneaux de la cuisine des hommes ont été réparés. De menues réparations ont aussi été faites dans le lavoir de la caserne de troupe.

Un plancher neuf a été posé dans la cuisine de la maison du lieutenant-colonel Gordon.

La couverture du quartier des officiers a été réparée, et des réparations générales ont été faites dans ce quartier.

SAINT-JEAN, N.-B.

Champ de tir.—Des réparations générales ont été faites au champ de tir de Saint-Jean.

Hangar d'exercice.—Le matériel d'éclairage au gaz et les tuyaux d'eau ont été réparés.

Fort Dufferin.—Le toit du magasin a été couvert en bardeau et peinturé, et il a été construit deux plates-formes.

Le mât de pavillon a été réparé et peinturé.

Une clôture à la batterie de Red-Head a été réparée.

SUSSEX, N.-B.

Champ de tir.—Réparations générales.

Terrains de campement.—Il a été rendu des poteaux de cèdre sur les lieux pour renouveler des clôtures.

District militaire n° 9.

ANNAPOLIS, N.-E.

Fort-Anne.—Les bâtiments militaires, etc., de ce fort ont été partiellement restaurés.

ALDERSHOT, N.-E.

Champ de tir.—Les buttes de protection des marqueurs ont été réparées.

HALIFAX, N.-E.

Champ de tir de Bedford.—Des réparations et modifications générales ont été faites à ce champ de tir.

Vieux hangar d'exercice.—Le plancher du bâtiment a été réparé et de légères réparations ont été faites dans les bureaux de brigade.

Le seuil du bureau régimentaire du 66^e fusiliers a été réparé.

KENTVILLE, N.-E.

Hangar d'exercice.—Réparations générales.

LUNENBURG, N.-E.

Hangar d'exercice.—La salle de musique du 75^e bataillon a été agrandie et modifiée.

SYDNEY, C.-B.

Vieilles casernes.—Réparations générales.

District militaire n° 10.

WINNIPEG, MANITOBA.

Hangar d'exercice.—Les salles d'armes du 90^e bataillon ont subi des réparations générales.

La salle de récréation a été tapissée.

La couverture du bâtiment a été réparée.

Deux chambres à coucher du logis du gardien ont été badigeonnées.

Caserne de cavalerie.—Des réparations générales ont été faites à cette caserne, et une barrière à deux battants a été élevée sur la place.

Des réparations ont été faites aux enduits dans le bloc B et le quartier des hommes mariés.

Les tuyaux d'eau dans les écuries de cavalerie ont été réparés, et des réparations générales ont été faites à l'écurie-infirmerie. De légères réparations ont été faites dans le quartier des officiers.

Milice et Défense.

District militaire n° 11.

VICTORIA, C.-B.

Champ de tir.—Des réparations générales ont été faites au champ de tir de la Pointe au Trèfle.

Bureaux de brigade.—Dans les bureaux de brigade les armoires et les tiroirs ont été réparés.

NEW-WESTMINSTER, C.-B.

Champ de tir.—Des buttes ont été élevées pour la protection des marqueurs, les buttes de tir ont été partiellement reconstruites, et des réparations générales ont été faites au champ de tir du parc Central.

VANCOUVER, C.-B.

Hangar d'exercice.—Des râteliers neufs ont été mis dans les magasins d'armes. Chaque poste militaire permanent a été autorisé à affecter le montant ordinaire à l'achat de matériaux pour les menus services et réparations de casernes, que les hommes ont fait eux-mêmes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PAUL WEATHERBE,
Ingénieur en chef de la M. et D.

ANNEXE No 3.

DU

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

DE LA

MILICE ET DÉFENSE.

CARTOUCHERIE, Etc., DE L'ÉTAT, QUÉBEC.

RAPPORT DU DIRECTEUR, POUR L'ANNÉE CIVILE 1897.

MONSIEUR,—En conformité d'instructions datées au quartier général, Ottawa, le 2 novembre 1897, demandant un rapport des opérations de la fabrique de cartouches et de projectiles de l'Etat pour l'année civile 1897, j'ai l'honneur de soumettre ce qui suit:—

CARTOUCHERIE.

La production de cette fabrique, pour l'année, a été de 1,672,000 cartouches à balle de .203 pouce, à cordite, de la marque II et à étui d'une seule pièce. Il est agréable de voir que partout l'on est satisfait de cette cartouche. Le quartier général avait ordonné qu'autant que possible l'on se servit de cartouches de fabrication canadienne dans tous les camps d'instruction pendant l'année, et personne ne s'en est plaint.

On verra plus bas quelle est la justesse de ces cartouches. Les chiffres sont tirés d'expériences que l'on en a faites périodiquement avant de les envoyer en magasin. Règle générale, l'on s'est servi, pour ces épreuves, de cartouches mises au rebut à cause de quelque défectuosité de fabrication. Les fusils étaient pris dans des supports fixes, et le rayon ou "chiffre de valeur" moyen a été calculé du centre de choc de chaque groupe:—

Rayon maximum, 9.70 pouces;
" minimum, 4.20 "
" moyen, 6.38 " (Chiffre de valeur pour 1897.)

Ces chiffres prouvent que le tir a atteint une grande justesse, et nous donnent le droit de dire que les cartouches canadiennes ne sont inférieures à aucunes autres. La correspondance suivante fera voir quelle haute opinion les autorités impériales ont des cartouches fabriquées ici. Comme ces témoignages n'ont pas été du tout sollicités (les cartouches en question étant tombées par hasard entre les mains des troupes impériales), ils sont naturellement plus flatteurs et plus convaincants qu'ils auraient pu l'être s'il en eut été autrement:—

HALIFAX, N.-E., 21 octobre 1897.

De l'officier général commandant les troupes
du Dominion du Canada.

Au sous-secrétaire d'Etat,
Ministère de la guerre.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre le rapport ci-joint de l'officier commandant le 1^{er} régiment royal Berkshire sur les excellentes qualités balistiques de la cartouche à cordite, de .303 pouce, fabriquée en Canada par le gouvernement fédéral. Les règlements postaux ne permettent pas d'en transmettre des échantillons par la malle, mais, si on le desirait, il y aurait moyen de faire des arrangements spéciaux pour leur transport avec quelque compagnie de bâtiments à vapeur.

J'ai, etc.,

(Signé) C. P. LEACH, colonel,
Pour le général.

(commandant les troupes du Dominion du Canada—absent dans une autre partie du pays.)

Au maître de l'artillerie, Canada.

Je vous envoie, pour que vous l'examiniez, un paquet de 10 cartouches à balle d'infanterie, à cordite et de .303 pouce, fabriquées en Canada pour le gouvernement fédéral. Pendant la présente année de tir les hommes de mon bataillon ont brûlé environ 9,000 de ces cartouches, qui ont été ainsi essayées de toute manière et trouvées tout à fait satisfaisantes. Il pourrait être avantageux de tirer de cette source les cartouches à fusil qu'il faut aux troupes impériales dans ce commandement.

(Signé) W. A. COLLINGS, lieutenant-col.,
Commandant le 1^{er} régiment royal Berkshire.

Halifax, N.-E., 18 août 1897.

A l'officier commandant le 1^{er} régiment royal Berkshire.

Vous plairait-il de me dire comment il se fait que vous avez eu des cartouches du gouvernement fédéral ?

(Signé) C. R. ATKINSON, lieutenant-col.,
Maître de l'artillerie, Canada.

HALIFAX, N.-E., 19 août 1897.

Au maître de l'artillerie, Canada.

Les cartouches en question ont été livrées par ordre du gouvernement fédéral pour le tir d'école de la compagnie n° 4 du régiment royal d'infanterie canadienne, attachée au bataillon que je commande. Comme cette compagnie ne les avait pas encore reçues au moment où elle commença son tir, je lui en fis distribuer de fabrication anglaise, que j'avais en magasin, prenant les siennes en échange quand elles arrivèrent.

(Signé) W. A. COLLINGS, lieutenant-col.,
Commandant le 1^{er} régiment royal Berkshire.

HALIFAX, N.-E., 20 août 1897.

La poudre dont on charge les cartouches est la cordite, fabriquée à la poudrière royale de Waltham-Abbey; cette poudre résiste bien aux extrêmes variations de notre température. Afin de pouvoir augmenter notre rendement, nous avons ajouté au matériel fixe deux tours à la mécanique de 18 pouces. Quand cela a été possible, on a perfectionné l'outillage et simplifié la fabrication. Au nombre des principales

améliorations ou modifications faites, je citerai l'introduction de poinçons d'étrirage doubles, ayant du jeu dans le porte-poinçon, de façon à pouvoir se centrer—ce qui est le moyen d'avoir un travail supérieur avec une grande économie d'outils. Le perçage des trous de prise de feu a été modifié de manière à supprimer entièrement la subséquente rectification à la main, qui, auparavant, était nécessaire et prenait beaucoup de temps. Avec l'outillage à balles, le pressage du noyau de plomb et de son enveloppe se fait en une seule opération au lieu de deux. Quand elles ont été achetées, les machines à charger les cartouches avec de la cordite avaient une capacité de 5,000 par jour ; on les a modifiées de manière à porter cette capacité à 15,000 cartouches par jour. La proposition que je faisais dans mon rapport de l'année dernière, de démolir et reconstruire le fourneau à cuire, a été mise à exécution. Le nouveau fourneau répond mieux à nos besoins et fait le même ouvrage tout en économisant 50 pour 100 de combustible.

J'attire de nouveau votre attention sur l'insuffisance du crédit que le parlement a voté pour le service de cet établissement. L'année dernière, j'ai fait remarquer que la cartouche de .303 pouce de diamètre coûte considérablement plus cher que la cartouche à étui enroulé du Martini-Henry, fabriquée autrefois, mais que le montant affecté à cette fabrication n'a pas été augmenté. Les cartouches modernes que l'on confectionne maintenant sont très dispendieuses si l'on compare leur prix de revient avec celui des cartouches du Snider ou du Martini-Henry ; il ne faut pas oublier, cependant, que la comparaison finit là, et qu'elles ne sauraient être classées ensemble sous aucun autre rapport. Le coût de tout matériel de guerre moderne est considérable, et malheureusement pour nous, le cas actuel ne fait pas exception à la règle générale. On ne peut toutefois pas regarder comme excessif le prix actuellement demandé (\$25 le mille) pour les cartouches fournies contre paiement. En Angleterre les commerçants détaillent ces cartouches à \$35 le mille. La *Winchester Repeating Arms Company* cote à \$50 le mille des cartouches de la même classe que les nôtres, nommément celles du fusil Lee Straight-Pull de .236 pouce, modèle de la marine des Etats-Unis, et du fusil de guerre de .300 pouce des Etats-Unis.

Il a été constaté que ces cartouches, qui sont frappées d'un droit de 30 pour 100, se vendent 7 cents pièce, au détail, dans nos principales villes. Il est à espérer cependant que nous réduirons encore les frais de fabrication, et dans ce but il vous a été soumis un projet esquissant certains changements dans le fonctionnement de cette fabrique—projet qui sera approuvé, j'espère. Nous importons aujourd'hui d'Angleterre les flans qui servent à faire les étuis et les enveloppes de balles, et c'est ici que se fabrique ensuite la cartouche au complet. Je recommande l'installation du matériel et outillage voulu pour laminer du ruban de laiton et de cupronikel, ainsi que l'agrandissement de la fonderie pour faire le coulage nécessaire. Dans les conditions actuelles notre approvisionnement de flans pourrait nous être coupé n'importe quand, et nous ne sommes pas en mesure de nous en approvisionner nous-mêmes—ce qui, en temps de guerre, pourrait avoir des conséquences graves. On ne s'attend pas à ce que les frais de la modification projetée soient excessifs, et l'avantage à en tirer est que nous pourrions fabriquer avec de la matière première facile à obtenir en tout temps dans le pays, sans compter qu'une somme variant de \$15,000 à \$20,000 sera dépensée ici au profit de nos propres ouvriers, au lieu d'être envoyée à l'étranger. Les étuis étirés de cartouches à balle que l'on nous renvoie après s'en être servi une fois ne sont pas propres à être rechargés comme tels, parce qu'après un premier coup l'enveloppe métallique est dans un état tel qu'elle ne peut plus supporter la pression d'un second coup à balle. En les choisissant bien, il y aurait cependant moyen d'en faire des cartouches à blanc, mais notre expérience ne nous permet pas encore de dire s'il y aurait profit de le faire. Si, toutefois, nous laminions notre propre ruban, les étuis vides, mélangés en proportions voulues avec du métal neuf, feraient sans doute d'excellente matière, dont le coût se trouverait réduit d'autant. La fabrique est aujourd'hui en lieu de produire à peu près six millions de cartouches par année, tandis que notre rendement annuel n'est que d'un million et demi—quantité nécessaire pour remplacer ce que dépensent les troupes. S'il était possible d'augmenter les commandes en vue de constituer et entretenir une réserve de cartouches, les frais de production se trouveraient grandement réduits.

Il a été fait des expériences pour l'administration du quartier-maître général en vue de déterminer l'épaisseur d'acier nécessaire pour la protection des mantelets de marqueurs contre la balle de .303, et un compte rendu en a été régulièrement présenté. Il a pareillement été fait des expériences pour le quartier-maître général en vue de déterminer la suffisance d'inflammation des capsules de cordite des cartouches actuellement en magasin. La préparation de notre matière fulminante et la confection des capsules ont été l'objet d'un soin particulier et d'une attention spéciale, et j'ai en conséquence le plaisir de dire que nous n'avons pas encore entendu parler de ratés.

Au moment où j'écris il se fait des expériences avec des balles expansives pour le fusil du calibre de 303. Certains prétendent que la balle réglementaire n'"arrête" pas toujours son homme, et qu'à moins que ce dernier ne soit atteint dans une partie vitale, la blessure qu'elle lui fait n'est pas suffisante pour le mettre hors de combat. La supériorité de la balle "à nez mou" (balle Tweedie), ou autres balles expansives, pour les fins sportives, est incontestable; mais jusqu'ici les inventeurs ont développé la propriété d'expansion ou d'"épanouissement" de leurs balles au détriment de la force de pénétration, les rendant par là impropres aux fins militaires. Le but visé est d'inventer une balle qui, tout en se dilatant assez pour produire une blessure qui mette hors de combat quand elle porte sur les chairs, garde encore assez de force pénétrante pour atteindre les troupes à l'abri d'un couvert ordinaire. Ces deux qualités sont directement opposées l'une à l'autre et rendent la solution du problème quelque peu difficile; on pense que c'est par un compromis entre les deux conditions énoncées plus haut que cette question sera la mieux réglée. Notre matériel peut, au besoin, être promptement adapté à la production de n'importe laquelle de ces balles.

Voici maintenant quelles sont les réparations qui ont été faites pendant l'année :
Bureau.—Peinturé en partie et enduits réparés.

Bâtiment principal.—Réparations aux cheminées, aux gouttières et aux portes.

Bâtiments accessoires.—Bâtiments et chambre de la machine peints; paratonnerres et boîtes à vapeur réparés.

Fabrique de projectiles creux.—Partie de mur reconstruite; menues réparations générales.

Relativement à la question des réparations il est à remarquer que les bâtiments que nous occupons n'ont reçu qu'une médiocre attention depuis plusieurs années, de sorte qu'il faut s'attendre à ce qu'à l'avenir les frais annuels d'entretien soient plus élevés, au moins pendant quelque temps.

FABRIQUE DE PROJECTILES CREUX.

Voici quel a été, pour l'année, le rendement de cette fabrique, à savoir :—

Obus ordinaires pour pièces rayées de 9 se chargeant par la bouche.....	3,310
Obus à balles pour pièces rayées de 9 se chargeant par la bouche.....	6,368
Obturbateurs en étain pour pièces rayées de 40 se chargeant par la culasse.....	950

Cette production excède de beaucoup celle des années précédentes, grâce à des perfectionnements dans les outils et à l'introduction d'inventions économiques remplaçant autant que possible le travail manuel par la machine.

J'attire de nouveau l'attention sur l'opportunité de fabriquer de légers projectiles creux en acier, fabrication que j'ai recommandée dans mon rapport de l'an dernier. Nous avons à présent dans le pays 78 canons rayés de 9 se chargeant par la bouche, pour lesquels il y a une quantité considérable de munitions en magasin. Pendant la présente année nous allons fabriquer assez de projectiles creux pour porter la réserve à 500 par pièce, comme le veut le règlement, et fournir en outre ce qu'il faut de ces projectiles pour le tir d'école avec le canon en question. Nous avons

Milice et Défense.

aussi 36 pièces de 12 se chargeant par la culasse, et il en a été commandé 24 autres du même calibre en Angleterre ; quand ces derniers arriveront nous pourrons armer 10 batteries de ces canons. L'effectif total de l'artillerie de campagne étant de 19 batteries (en comptant les batteries A et B de l'A.R.C.) ; il est évident qu'il importe de se mettre sans retard à fabriquer des projectiles du calibre 12. Il n'a été acheté que bien peu de ces projectiles avec les canons, en Angleterre ; le tir d'école les aura bientôt dépensés, et il n'y en a pas de réserve. Ainsi que cela a été fait à l'égard des obus de fonte, l'on est à faire des calculs propres à démontrer combien il en coûterait pour mettre cette fabrication en train, et les meilleures maisons anglaises ont été consultées à ce sujet. A cause de la grande grève des mécaniciens qui se poursuit actuellement en Angleterre, il nous a été bien difficile d'obtenir plus vite les renseignements désirés, mais nous ne négligeons rien pour les avoir au plus tôt.

Il serait à propos que l'on nous fît fabriquer différents menus artifices de guerre que le gouvernement importe actuellement ; il y a moyen de confectionner ici des étoupilles à friction, des amorces d'obus à balles, etc., mais nous avons été empêchés de le faire par le manque de fonds, le crédit voté pour cette année étant insuffisant même pour produire la quantité voulue d'obus et de cartouches.

L'hiver dernier il a été perdu considérablement de temps dans la fabrique de projectiles creux par le fait que nous avons été forcés d'employer quelques-uns de ses ouvriers à aider à la confection des cartouches à fusil. Maintenant que cette dernière est bien établie, nous n'éprouverons plus de retards de ce genre.

Les machines et chaudières à vapeur qui nous fournissent la force motrice ont 15 ans de service, et demanderont bientôt à être remplacées. Il importe que nous soyons tout à fait indépendants de toutes sources extérieures pour ce qui est de la force motrice, afin que nous puissions poursuivre nos opérations sans entrave dans les temps d'insurrection ou de trouble. Tous les détails du changement projeté feront l'objet d'un rapport distinct qui sera soumis.

Le succès de l'année dernière est dû à la cordiale coopération du personnel et des employés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. M. GAUDET, capitaine, A.R.C.

Directeur.

Monsieur le sous-ministre de la
Milice et défense, Ottawa, Ont.

DEUXIÈME PARTIE.

RAPPORT

DU

MAJOR GÉNÉRAL

OTTAWA, 31 décembre 1897.

A l'honorable

Ministre de la milice et défense.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport sur la milice canadienne pour l'année 1897.

CORPS PERMANENTS ET ÉCOLES D'INSTRUCTION MILITAIRE.

L'armée permanente a donné entière satisfaction pendant l'année. Elle a été appelée à prêter plus d'aide que jamais en fait d'instruction à la milice en général, dans les camps de districts et aux chefs-lieux d'état-major ou de commandement de corps, et toujours elle a répondu à l'attente. Je vois avec plaisir que la ligne de démarcation entre cette armée et la milice active s'efface rapidement, et que chacune est disposée à reconnaître la dépendance dans laquelle elle se trouve à l'égard de l'autre, et les égards que toutes deux se doivent mutuellement.

Une expérience qui a été faite avec succès pendant l'année est l'échange d'une compagnie du régiment royal d'infanterie canadienne contre une compagnie des troupes impériales. La compagnie n° 4 du régiment canadien a été échangée, pour une période de près de six mois, contre une compagnie du régiment Royal Berkshire, en garnison dans le temps à Halifax. J'ai reçu de l'officier général commandant en Canada et de l'officier commandant le régiment royal d'infanterie canadienne, des rapports qui témoignent amplement du succès de cette expérience. La compagnie appartenant à notre armée devint, pour ce temps-là, une compagnie du régiment Royal Berkshire, et la compagnie de ce dernier régiment fit tous les services (allant même en camp de district à Sussex) qui seraient échus à la compagnie n° 4 du régiment canadien si l'échange n'eut pas été fait.

On a l'intention de renouveler l'expérience en échangeant une partie de l'artillerie royale en garnison à Halifax, contre un nombre égal d'hommes de l'artillerie royale canadienne, à Québec, et je m'attends à des résultats encore plus importants, attendu que notre artillerie va tirer grand profit de l'instruction sur le fonctionnement de l'armement moderne, armement qui n'existe pas à Québec. Un autre avantage—et un avantage que, dans cette année jubilaire, les Canadiens reconnaîtront, j'en suis sûr, comme étant des plus grands—est l'union intime des troupes impériales et des troupes canadiennes, chose qui plus que toute autre devra resserrer les liens qui attachent le Canada à la mère-patrie.

Aux écoles d'instruction militaire tout ce qu'il y a de place est mis à contribution pour loger ceux qui s'y présentent, tant officiers que sous-officiers et simples soldats. Actuellement la présence pourrait être doublée si les finances permettaient une pareille addition et qu'il y eut suffisamment de place pour recevoir tout le monde.

Le règlement exigeant que les officiers de grade supérieur et les adjudants obtiennent des certificats d'équitation avant le 1^{er} juillet prochain, et aussi que les officiers soient en possession de ce certificat avant de pouvoir être promus aux

grades supérieurs ou nommés adjudants, a fait que tant de candidats se sont présentés qu'il a fallu voir à ce que l'équitation fût enseignée dans les écoles d'artillerie de Québec et de Kingston, qui ont répondu d'une manière satisfaisante à ce nouveau besoin, effectuant par là une économie considérable pour le trésor public, attendu que les frais de route d'un officier se rendant des provinces maritimes à Québec ne s'élèvent qu'à environ la moitié de ce qu'ils seraient si cet officier était obligé d'aller jusqu'à Toronto.

Un autre usage auquel seront bientôt mises les écoles sera d'instruire dans l'emploi de la mitrailleuse Maxim. Pendant l'année deux officiers et dix sous-officiers ont obtenu, chez les troupes impériales, à Halifax, des certificats d'aptitude dans le service de ces mitrailleuses, et dès qu'arriveront les manuels qui ont été demandés à ce sujet, il sera pris des mesures pour faire donner l'instruction sur l'usage de cette importante arme offensive aux dépôts régimentaires du régiment royal d'infanterie canadienne.

L'officier général commandant en Canada a fait savoir qu'il facilitera par tous les moyens l'instruction d'une autre classe de sous-officiers, dans le cas où il faudrait des instructeurs de plus pour ce service dans nos écoles. Le cordial appui prêté en cela, comme en d'autres choses, par l'officier général qui exerce le commandement en ce pays, est des plus utiles et des plus encourageants.

Vous trouverez ci-joint l'état de situation annuel des corps permanents de la milice active (sous-officiers et soldats) pour l'année qui vient d'expirer (Annexe A), et la liste des certificats donnés à des officiers et soldats (Annexe B). Cette dernière montre qu'il a été accordé 737 certificats pendant l'année. Il n'y a pas moyen de faire la comparaison entre ce nombre et celui de 1896, attendu que nous faisons maintenant nos rapports pour l'année finissant le 31 décembre et non pour l'exercice financier. Il est à remarquer, toutefois, que la comparaison avec les états pour les 18 mois finissant le 31 décembre 1896 indique qu'il n'a été délivré qu'un certificat de plus pendant cette période que pendant les douze mois finissant au 31 décembre 1897.

PENSIONS DE RETRAITE POUR LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR ET POUR LES CORPS PERMANENTS.

Il ne faudrait pas perdre de vue la question de l'adoption d'un système quelconque de retraite pour les officiers de l'état-major et pour les corps permanents, question qui est en délibération depuis des années. Jusqu'à ce qu'il ait été adopté quelque système de pension la bonne administration de l'armée trouvera toujours des difficultés sur son chemin.

Je recommanderais fortement une retenue de paye comme dans le service civil. Je pense que cela serait conforme aux désirs de la grande majorité de ceux qui servent actuellement, et pourrait être, à l'avenir, une condition entendue avec ceux qui se présenteraient pour servir.

MILICE ACTIVE.

A l'exception d'un petit nombre de corps qui ont fait leurs exercices dans l'automne de 1896 et ont préféré attendre jusqu'au printemps de 1898 plutôt que d'être convoqués de nouveau dans un camp d'automne, toute la milice active a été exercée pendant l'année 1897, et cela avec profit.

Par ce que j'ai vu moi-même dans beaucoup de camps tenus pendant l'année, et d'après les rapports des commandants et des inspecteurs, je puis dire qu'il y a eu progrès marqué dans les dispositions des camps, comme dans l'ouvrage fait et les résultats atteints—toutes choses qui selon moi sont fort satisfaisantes. Les officiers d'état-major des différents camps se sont efforcés de mettre à profit tout le temps qu'ils avaient à leur disposition et d'en tirer le meilleur parti possible, et tous les membres des corps ainsi réunis en camp ont montré un vif désir d'acquérir autant d'instruction qu'il y avait moyen de le faire.

Plusieurs mois avant les convocations de printemps, il fut envoyé à tous les officiers et corps intéressés des instructions à l'égard de la taille réglementaire et

autres conditions physiques exigées des sous-officiers et soldats appelés à camper. Le but de ces règlements est que personne autre que des sous-officiers et hommes propres au service actif ne participe à l'éducation militaire. Si l'on veut que la milice ne soit pas un fardeau inutile pour le pays il faut absolument la tenir beaucoup au-dessous de l'effectif qu'elle atteindrait si l'on pouvait écouter les demandes souvent réitérées qui nous viennent de toutes les parties du Canada, de la part de personnes désireuses d'obtenir l'autorisation d'organiser des corps, et je considère que nous ne faisons que protéger les intérêts publics en veillant à ce qu'il ne soit exercé que des hommes capables de porter les armes. Je suis heureux de pouvoir dire que bien que l'on se soit plaint du désagrément qu'il y a à renvoyer des hommes reçus de bonne foi au camp, on n'en reconnaît pas moins que les règlements en question sont un pas dans la bonne voie et ne sauraient manquer de profiter à la milice. Ces règlements ont amené une économie considérable pour le pays, et il y a de la satisfaction à savoir que si notre armée est petite elle ne se compose que d'hommes physiquement propres au service actif.

Le grand point faible dans nos camps d'instruction est la pénurie d'instructeurs utiles et compétents. Autant qu'il nous est possible de le faire, nous partageons tous les instructeurs disponibles, appartenant à l'armée permanente, entre les différents camps, pour le service en général des corps campés. On comprendra la nécessité de cette mesure quand je dirai qu'aux exercices du printemps certains corps n'avaient pas d'officiers compétents, ni de sous-officiers ou soldats munis de certificats, tandis que les certificats dont d'autres étaient porteurs étaient d'une date si ancienne qu'ils ne valaient virtuellement plus rien.

La limitation de la durée du commandement pour les officiers commandants, la mise à la retraite des officiers qui ont atteint la limite d'âge, l'annulation—pour les fins de nomination ou d'avancement—des certificats obtenus aux écoles militaires ou de commissions d'officiers antérieurement au 17 décembre 1883, et autres règlements, sont propres à encourager et encouragent les officiers de la milice entière à obtenir des certificats d'un ordre supérieur à ceux dont ils sont porteurs, attendu qu'aujourd'hui ils savent que leur avancement n'est plus indéfiniment ajourné. Dans très peu d'années tous les grades au-dessus de celui de lieutenant en deuxième seront occupés par des officiers porteurs de certificats récemment obtenus dans presque chaque cas. Les officiers mis en retraite par application des règlements qui limitent la durée du commandement ne sont pas tout à fait perdus pour l'armée, attendu que s'ils y ont des titres et qu'ils le veulent on les met dans la réserve d'officiers, de sorte qu'ils restent en contact avec la milice, et que, si l'occasion s'en présente, leurs services peuvent être utilisés par le pays.

Jusqu'ici le manque de fonds n'a pas permis d'attacher aux écoles d'instruction autant de sous-officiers et d'hommes qu'il en serait volontiers entré pour y suivre le cours complet d'instruction, mais aujourd'hui, grâce à vos incessants efforts dans cette direction, nous entrons dans une ère où un nombre beaucoup plus grand de sous-officiers et de soldats pourront passer par ce cours; et comme il a été publié des règlements afin qu'aucun corps n'y envoie plus que sa part proportionnelle si cela devait avoir pour effet d'empêcher quelque autre corps d'avoir son contingent complet à ce cours, ainsi qu'aux cours abrégés ordinaires, il est à espérer qu'avant longtemps nous aurons des instructeurs capables dans les rangs de chaque corps.

Un autre pas, et un pas important en ce qui est de se procurer des officiers d'infanterie compétents, est l'établissement, dans certaines conditions, d'écoles provisoires pour cette arme du service. Au moyen de ces écoles, les officiers qui ne peuvent pas quitter leurs emplois civils pour suivre un cours d'instruction à l'une des écoles permanentes, sont en mesure d'obtenir des certificats, sans compter que les écoles permanentes se trouvent soulagées d'autant. Il a été reçu neuf demandes d'écoles provisoires pour le présent hiver, mais par malheur, à moins qu'il ne soit obtenu un supplément de crédit du parlement, nous ne pourrions pas en tenir plus de deux: une à Québec et l'autre à Charlottetown—celles-là me paraissent être les plus urgentes. L'école présentement tenue dans la ville de Québec a une présence de plus de 100 officiers, preuve qu'il y avait urgente nécessité de développer nos moyens d'instruction.

On trouvera ci-joint un état montrant le nombre des officiers, sous-officiers et soldats et des chevaux qui ont été exercés dans des camps de districts (annexe C), et aux chefs-lieux d'état-major ou de commandement respectifs (annexe D), aussi, un rapport du tir exécuté dans les camps de districts (annexe E).

Mobilisation des troupes impériales et de la milice de la ville de Halifax.

Cette année, la mobilisation d'école a été couronnée d'un plus grand succès qu'en aucune occasion antérieure. L'effectif totale des corps de milice qui y ont pris part était de 1,372 hommes, et le nombre total de tous grades à la revue 956 — ce qui est 332 de plus qu'en aucune année précédente. Les troupes ont été sous les armes de 7 h. matin à 10 h. 30 m. soir. L'officier général commandant les troupes impériales m'a exprimé, officiellement, sa satisfaction de l'aspect et de la tenue des bataillons de milice de Halifax. Il a aussi eu l'obligeance de me fournir un rapport des opérations de la journée, qu'il démontre avoir été, en somme, tout à fait satisfaisantes. L'unique obstacle à un succès complet est la difficulté qu'ont les hommes à s'absenter pour la journée. Le seul remède à cela est de tâcher d'amener les autorités impériales à prendre des mesures pour que la mobilisation ait lieu le jour de la fête du Travail ; ou, encore vaudrait-il mieux que le jour d'actions de grâces fût fixé à une date du milieu d'octobre, au lieu de la fin de novembre comme actuellement. Si c'était possible, cela assurerait le succès de la mobilisation annuelle à Halifax.

JOUR DE REVUE À TORONTO.

Les mêmes observations quant au jour d'actions de grâces s'appliquent avec une égale force aux autres parties du Dominion. La milice de Toronto donne un bon exemple au reste du pays en ayant une grande revue, qui a généralement lieu le jour d'actions de grâces. J'ai assisté à ces manœuvres la dernière fois, et ce dont j'ai été témoin m'a beaucoup fait plaisir. Toronto est fière de sa milice, et à bon droit, car nulle part ne se trouve un plus beau et plus enthousiaste corps d'hommes. S'il en eut été autrement les opérations de cette année auraient été un fiasco, car on ne pouvait guère avoir un plus détestable temps, bien qu'il ne fût pas hors de saison à la fin de novembre. La milice d'Halifax et de Toronto et peut-être le reste du Canada apprécieraient grandement tous les efforts que vous pourriez tenter pour faire changer la date du jour d'actions de grâces de telle manière qu'on l'ait vers le milieu d'octobre ; et si vous y réussissiez je pense que cela encouragerait très probablement d'autres villes—Montréal et Ottawa, par exemple—à avoir un jour de grandes manœuvres.

MÉDAILLES POUR SERVICE EN 1866 ET 1870.

La nouvelle (communiquée par le ministère des colonies) qu'il a plu à Sa Majesté approuver la distribution, par le gouvernement fédéral, de médailles pour service à l'occasion des invasions féniennes de 1866 et 1870, et pour l'expédition de la rivière Rouge en 1870, a été une source de grande satisfaction pour les survivants de ces campagnes.

Aussitôt que nous saurons au juste à qui ces médailles doivent être données, il sera publié un ordre général portant avis à tous les intéressés, et la distribution en sera faite sans retard.

ARMES ET MUNITIONS DE GUERRE.

Toutes les armes et les munitions de guerre commandées par le quartier-maître général, quand il a été envoyé en Angleterre en 1896, sont arrivées.

Il a été distribué des fusils Lee-Enfield à tous les corps urbains, et il en sera distribué aux corps ruraux dès que ces derniers pourront fournir un magasin d'armes central, dans un bâtiment convenable et sous les soins du gardien voulu. En attendant, on distribue assez de ces fusils au commencement de tous camps d'instruction pour que deux bataillons en soient armés à la fois, l'un apprenant à s'en servir pendant que l'autre tire à la cible. A la levée des camps ces fusils sont renvoyés dans les magasins de districts.

Milice et Défense.

Ce système, bien que le meilleur comme mesure provisoire, n'est pas très satisfaisant, et la distribution générale des nouvelles armes ne devrait pas être retardée beaucoup plus longtemps. Je suis d'avis qu'il sera nécessaire d'exiger qu'on fournisse des salles d'armes centrales aux chefs-lieux de commandement des corps ruraux ou dans leur voisinage, même si cela devait entraîner la réduction du montant que les règlements allouent aujourd'hui aux capitaines de compagnies pour l'entretien des armes.

Je serai prêt à vous soumettre sous peu un projet relatif à cette question.

PIÈCES D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE ET LEUR ARMEMENT.

Les six batteries de canons de 12 se chargeant par la culasse, commandées en même temps que les fusils par le quartier-maître général sont arrivées, mais trop tard pour les exercices annuels de cette année. On les a trouvées entièrement satisfaisantes.

Elles ont été livrées par ordre aux batteries A et B de l'artillerie royale canadienne et aux batteries de campagne n° 2 (Ottawa), n° 3 (Montréal), n° 4 (Hamilton) et n° 9 (Toronto) de la milice active.

Quatre autres batteries de canons ont été commandées. Quand elles auront été reçues il restera encore neuf batteries de la milice active à armer de ces nouvelles pièces, et il est de la plus grande importance que ce réarmement soit complété aussitôt que possible. On espère que dans les prochaines prévisions budgétaires pour 1898-99 il pourra être pourvu à l'achat de quatre des neuf batteries qu'il nous faudrait encore.

CHAMPS DE TIR.

A Ottawa l'on a fait le choix d'un nouveau champ de tir pour remplacer le champ du Rideau, qui a été abandonné à cause du danger qu'il offrait. Ce choix a été fait avec beaucoup de soin et l'on a tout lieu de croire qu'il donnera satisfaction.

La question des champs de tir en général est encore aujourd'hui une affaire urgente et difficile, mais on y vient peu à peu. A tous les principaux champs de tir les abris de marqueurs ont été revêtus de tôle d'acier pour la sûreté de ces derniers. Il peut n'être pas hors de propos de faire observer ici que l'adoption du fusil Lee-Enfield n'impose pas nécessairement l'abandon des champs de tir qui sont sûrs pour le Martini-Henry. Tout ce qu'il y a à faire à un champ de tir sûr pour cette dernière arme est de renforcer les buttes de marqueurs et de tir en leur donnant une épaisseur suffisante pour résister à la pénétration plus grande des balles du Lee-Enfield, et ainsi les rendre sûrs pour le nouveau fusil. Un revêtement en acier de trois huitièmes de pouce d'épaisseur suffit pour les abris de marqueurs. La portée réelle de la balle Lee-Enfield n'est pas appréciablement plus grande que celle de la balle Martini-Henry.

HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT.

Des modifications considérables ont été faites au modèle, à l'étoffe et au mode de distribution de l'habillement de la milice, et l'on croit que ces changements auront une tendance à produire plus d'économie et d'efficacité dans le service.

A l'égard d'un nouvel équipement, il s'est produit des retards imprévus, dus principalement au fait qu'il en a été soumis un nouveau modèle au dernier moment. L'on a fait choix de l'équipement Oliver, qui a été trouvé de beaucoup supérieur à tous les autres dans les essais qui en ont été faits aux différents dépôts régimentaires. Il est à espérer qu'avant la fin de l'exercice 1897-98 la plus grande partie de la milice d'infanterie aura été pourvue de ce nouvel équipement.

CASERNES ET HANGARS D'EXERCICE.

J'ai à faire observer, comme je l'ai fait dans mon rapport de l'année dernière, que les crédits affectés aux réparations et nouvelles constructions nécessaires ont été très sérieusement rognées depuis quelques années. Il résulte de là que les besoins

pressants auxquels il faudrait faire face par une dépense très considérable s'accumulant, et qu'il faudrait absolument une somme plus forte que celle qu'on a coutume de nous voter, si l'on ne veut pas que des propriétés de prix s'en aillent en ruine.

Comme je l'ai aussi fait remarquer dans mon rapport de l'année dernière, il faut une caserne neuve pour remplacer la caserne de tête-de-pont à Kingston. La vente des bâtiments actuels et de leur emplacement produirait probablement une somme qui aiderait grandement à la construction d'une caserne neuve, sur un excellent terrain disponible qui est la propriété de l'Etat. Il faut des hangars d'exercice neufs à Vancouver, Sherbrooke, Brockville, London et Saint-Thomas, toutes localités où il y a d'importants corps urbains. Aux trois premiers de ces endroits on n'a pas de hangars du tout actuellement.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL.

De grands changements ont été faits relativement à cette institution. On en trouvera le compte rendu au long dans le rapport (annexe F) du commandant, le lieutenant-colonel Kitson, qui s'est de tout cœur imposé la tâche de rendre le collège plus populaire et d'accroître son utilité.

À en juger par le nombre de demandes de renseignements que l'on reçoit, il est évident que le public a une grande et croissante confiance dans l'avenir du collège, et j'ai lieu d'espérer que les aspirants heureux aux prochains examens seront en aussi grand nombre que l'institution peut les loger.

GRAND JUBILÉ DE LA REINE.

Cette solennité, qui fut l'événement de l'année, a fourni à nos troupes de milice active et permanentes, ainsi qu'à la gendarmerie (police) à cheval du Nord-Ouest, l'occasion de figurer dans une revue d'honneur, non seulement avec l'armée régulière et la marine de la mère-patrie, mais avec des contingents représentant les forces armées de toutes les parties de l'empire.

Choisir un contingent qui représentât non seulement les différentes armes de notre service, mais aussi chaque province du Dominion et les deux grandes nationalités dont se compose principalement la population, n'était pas une tâche facile, et bien que nous aurions peut-être fait une meilleure impression en envoyant un contingent qui eut figuré en un seul corps compact dans la grande procession, le parti qui a été adopté offrait néanmoins de nombreux et grands avantages, et a été, je crois, tout à fait satisfaisant. Je suis sûr qu'en votre qualité de chef responsable du département il vous est aussi agréable qu'à moi-même que le contingent canadien ait été si hautement apprécié par le gouvernement de Sa Majesté et le public britannique.

J'annexe au présent rapport copie d'un ordre de l'armée, daté le 23 juin 1897, et d'une dépêche reçue du très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies (annexe G); aussi un intéressant rapport du colonel Aylmer, adjudant général, l'officier qui commandait le contingent (annexe H).

J'ai le plaisir de pouvoir dire que la dépense du contingent est restée bien en dedans des bornes du crédit voté de si bonne grâce par le parlement.

La fin de la première année que vous avez été, durant toute la période, à la tête du département, voit beaucoup de changements importants et de grande portée, qui tous, espère-t-on avec confiance, auront pour effet d'accroître la valeur de nos troupes. Une année pendant laquelle 200 officiers et soldats des forces militaires du Canada ont été en Angleterre, et des médailles ont été distribuées pour service en 1866 et 1870, abstraction faite des importantes modifications dont je fais mention plus haut, n'a pas été inféconde en événements, et je m'attends à pouvoir faire rapport, dans un an d'ici, que mes espérances d'une amélioration en tout n'ont pas été vaines.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. J. GASCOIGNE,
Major général, commandant la milice canadienne.

Milice et Défense.

(ANNEXE A.)

État de situation annuel des corps permanents de la milice active (sous-officiers et soldats) pour l'exercice clos le 31 déc. 1897.

Nom du corps.	Complet autorisé.	Effectif au 31 décembre 1897.		Non-valeurs.								Enrôlement.					Composition du contingent actuel quant à la durée du service.				Servant avec pension du gouvernement impérial.	
		1897.	1897.	Dégagés à prix d'argent.	Congédiés comme inpropres au service.	Réformés.	Libérés à l'expiration de leur temps.	Déserteurs.	Décédés.	Passés dans d'autres corps.	Total.	Enrôlés.	Rengagés.	Venus d'autres corps.	Déserteurs rentrés au corps.	Total.	Ayant moins d'un an de service.	1 à 2 ans.	2 à 3 ans.	Plus de 3 ans.		
Dragons royaux canadiens.....	135	129	128	12	3	3	10	16	4	48	38	2	1	6	47	35	37	12	44	2	
Artillerie royale canadienne.....	317	318	363	19	15	3	42	30	4	1	114	77	4	2	16	99	85	47	28	143	3	
Régiment royal d'infanterie canadienne.....	298	293	272	23	6	7	35	22	1	13	107	66	5	11	4	86	56	37	24	155	3	
Total.....	750	740	703	54	24	13	87	68	5	18	269	181	11	14	26	232	176	121	64	342	8	
Augmentation.....																						
Diminution.....																						

NOTE.—Le dernier rapport ayant été compilé pour le semestre finissant au 31 décembre 1896, il n'y a pas moyen de faire voir les augmentations et diminutions.

M. AYLMER, colonel,
Ajudaute général.

(ANNEXE B.)

LISTE des certificats donnés aux officiers, sous-officiers et soldats de la milice active dans le cours finissant au 31 décembre 1897.

Arme et localité.	Cours complet.				Cours abrégé.				Cours spécial.				Cours de trompettes.			Total.	Observations.
	A.		B.		A.		B.		A.		B.		1re	2e	3e		
	1re	2e	1re	2e	1re	2e	1re	2e	1re	2e	1re	2e					
Cavalerie, Toronto.	1	1	4	8	9	13	25	*24	*8	10	2	105	*Certificats d'équitation compris.
do Winnipeg.	*3	1	{	1 6	*1	3	3	2	1	28	*Certificats d'infanterie
Artillerie, Kingston.	9	1	2	11	5	2	4	2	1	37	*Certificats d'équitation
do Québec.	1	26	11	*31	1	1	7	78	*Certificats d'équitation
Infanterie, London.	3	1	11	16	4	60	11	25	131	*Certificats d'équitation
do Toronto.	3	12	8	72	15	22	132	*Certificats d'équitation
do Saint-Jean.	2	5	9	5	32	22	42	117	
do Frédérickton.	4	10	11	69	9	6	109	
Total.....	4	1	16	4	34	57	85	281	115	106	18	7	9	737	

NOTE.—La dernière liste ayant été faite pour le semestre finissant au 31 décembre 1896, il n'y a pas moyen de faire voir l'augmentation de 1897 sur 1896.

M. AYLMEY, colonel,
Adjutant général.

Milice et Défense.

(ANNEXE C.)

ÉTAT montrant le nombre des officiers, des sous-officiers, des soldats et des chevaux de la milice active qui ont été exercés dans des corps de districts pendant l'année 1897.

District militaire.	Complet autorisé convoqué.			Ont fait 12 jours d'exercice.			Ont fait moins de 12 jours d'exercice.			N'ont pas fait d'exercice.		
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.
N° I.	222	2,336	378	163	*2,078	308	3	19	1	56	241	69
II.	189	2,007	378	140	1,895	304	3	63	1	46	49	73
III.	351	3,607	445	240	3,382	349	23	33	4	88	192	92
IV.												
V.	112	1,140	145	85	1,006	86	2	58	25	76	59
VI.	176	1,820	283	105	1,356	268	3	19	68	445	15
VII.	219	2,197	79	165	1,977	58	73	54	147	21
VIII.	161	1,752	437	116	1,592	411	5	18	3	40	142	23
IX.	229	2,413	205	195	2,338	156	6	26	1	28	49	48
X.	13	173	125	11	160	105	2	13	20
XI.
XII.	48	451	4	41	447	4	7	4
	1,720	17,896	2,479	1,261	16,231	2,049	45	309	10	414	1,358	420

* Le 1er hussards avait deux hommes en sus de son complet.

M. AYLNER, colonel,
Adjudant général.

(ANNEXE D.)

ÉTAT montrant le nombre des officiers, des sous-officiers, des soldats et des chevaux de la milice active qui ont été exercés aux chefs-lieux d'état-major ou de commandement respectifs pendant l'année 1897.

District militaire.	Complet autorisé convoqué.			Ont fait 12 jours d'exercice.			Ont fait moins de 12 jours d'exercice.			N'ont pas fait d'exercice.		
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.
N° I.....	19	168	3	17	144	3	24	2
II.....	189	1,967	225	165	1,960	200	1	23	7	25
III.....	137	1,455	67	102	1,343	60	69	4	35	43	3
IV.....												
V.....	158	1,664	20	133	1,576	14	1	27	1	24	61	5
VI.....	18	218	3	18	218	3
VII.....	84	866	93	67	862	88	17	4	5
VIII.....	51	504	4	43	472	3	6	12	2	20	1
IX.....	93	1,415	8	86	1,128	8	1	120	6	167
X.....	33	336	50	25	210	24	34	11	8	92	15
XI.....	38	592	29	452	91	9	49
XII.....	12	195	11	176	5	1	14
	832	9,380	473	696	8,541	403	9	382	16	127	457	54

M. AYLMER, colonel,
Adjudant général.

Milice et Défense.

(ANNEXE E.)

RAPPORT du tir exécuté dans les camps de districts, 1897.

District militaire et lieu de campement.	Corps.	Chiffre de mérite du corps.	Grade et nom du meilleur tireur.	Résultat en points.	Observations.
<i>District n° 1.</i>					
Camp de London...	1er hussards				
	26e bataillon	15	Soldat Benjamin, cie n° 7	61	
	27e do	22 43	do L. A. Conner, cie n° 5	72	Meill. tir., 1er camp.
	28e do	18 83	Serg. porté-dr. Mawet, cie n° 3	63	
	29e do	17 66	Sergent Moore, cie n° 6	67	Meill. tir., 2e camp.
	32e do	20 75	do J. W. Smith, cie n° 7	70	
	33e do	17 33	do R. Carrick	66	
<i>District n° 2.</i>					
Niagara-sur-le-lac...	2e dragons	26 63	Soldat Althouse, escadron C	67	
	20e bataillon	26 01	do Wilson, cie n° 4	74	
	34e do	21 43	Sergent Elliott, cie n° 5	69	
	36e do	21 86	Soldat Jenkins, cie n° 6	67	
	44e do	22 60	Sergent Morris, cie n° 7	68	
	77e do	28 76	Soldat H. English, cie n° 2	75	Meill. tir. du camp.
	Cie de carab. du Saut-Ste-Marie.	24 16	Soldat D. Keith	57	
<i>Districts nos 3 et 4.</i>					
Camp de Kingston.	3e dragons	27 33	Soldat Page, escadron B	66	
	16e bataillon	23 51	do Roat	71	
	40e do	22 71	do Winter	72	
	41e do	26 45	do McGuan	70	
	42e do	24 77	do Lafayette, cie n° 2	74	Meill. tir., 2e camp de [printemps.
	45e do	31 86	do H. Irwin	75	
	46e do	23 40	do Gerrow, cie n° 1	66	
	47e do	31 82	*Sergent Munsie	79	*Serg. Munsie, Moore et Montgomery <i>ex-aquo</i> meill. tir., camp d'automne.
	49e do	26 06	Soldat Stout	68	
	56e do	37 23	do Campbell	79	Meill. tir., 1er camp de Egaux. [printemps.
	56e do	38 69	{ *Serg. Moore, cie n° 2	79	
			{ * do Montgomery, cie n° 5 }		
	59e do	24 51	Soldat Premo, cie n° 2	69	
<i>District n° 5.</i>					
Camp de Laprairie.	51e bataillon	18 63	Soldat J. Jones, cie n° 2	61	
	64e do	15 28	do W. Gibeault, cie n° 4	53	
	83e do	17 46	do J. Mousseau, cie n° 6	63	Meill. tir. du camp.
	86e do	16 11	Sergent V. Stradel, cie n° 3	61	
<i>District n° 6.</i>					
Camp de Compton.	5e dragons	30 89			
Camp de Saint-Jean	52e bataillon	18 33	Soldat B. Ross, cie n° 6	58	
	54e do	21 46	Serg. porte-dr. L. Davis, cie n° 2	63	
	58e do	22 92	Caporal J. Cook, cie n° 10	63	
	79e do	26 51	do J. Redman, cie n° 1	70	Meill. tir., cp. print.
	80e do	18 49	Sergent E. Cormier, cie n° 4	60	Meill. tir., cp. d'aut.

RAPPORT du tir exécuté dans les camps de districts, 1897—Fin.

District militaire et lieu de campement.	Corps.	Chiffre de mérite du corps.	Grade et nom du meilleur tireur.	Résultat en points.	Observations.
<i>District n° 7.</i>					
Lévis.	17e bataillon....	5·34	{ Serg.-maj. Richard, cie n° 4. } { Caporal Landry, cie n° 9. ... }	59	Egaux.
	23e do ...	4·73	Soldat B. Audet, cie n° 3.	52	
	61e do ...	3·59	Caporal J. Bernier, cie n° 3.	54	
	70e do ...	5·20	{ Sold. N. Normandine, cie n° 1 } { do G. Duchesneau, cie n° 6 }	64	do
	81e do ...	3·95	{ Capor. H. Thompson, cie n° 2 } { Soldat J. Hamel, cie n° 3. ... }	57	do
	87e do ...	5·50	Sergent Hayes, cie n° 1.	63	Meilleur tir., camp
	88e do ...	3·67	do J. Levesque, cie n° 1.	50	[d'aut.
	89e do ...	6·32	Soldat P. Beaupré, cie n° 5 ...	66	Meill. tir., camp de [print.
<i>District n° 8.</i>					
Camp de Sussex....	8e hussards....	44·99	
	67e bataillon....	21·38	Soldat M. Anderson.	67	
	73e do ...	21·17	do G. Gallagher.	64	
	74e do ...	23·66	Infirmier-major.	68	Meill. tir. du camp.
Camp de Frédéric'n	71e do ...	24·87	Fourrier J. Wilson.	75	
<i>District n° 9.</i>					
Camp d'Aldershot..	Hussards, co. K.	25·98	Maréch. d. log. Harris et Webster	66	Egaux.
	68e bataillon....	21·47	Serg.-maj. Hiltz, cie n° 9.	76	Meill. tir., 1er camp.
	69e do ...	26·53	Caporal L. Whitman, cie n° 2. ..	74	Meill. tir., 2e camp.
	72e do ...	21·78	Sergent P. Marshall, cie n° 1. ...	74	
	75e do ...	21·07	Soldat A. Robar, cie n° 4.	65	
	78e do ...	25·03	Caporal J. McLean, cie n° 5. ...	73	
	93e do ...	*26·17	{ Sergent W. Embree, cie n° 3. } { do R. Ferguson, cie n° 6 }	68	*Cie n° 2 non com- prise. Egaux.
Camp de Baddeck..	94e do ...	34·20	{ Soldat J. McIver, cie n° 1. ... } { Serg. J. O. Challoner, cie n° 5 }	73	Egaux.
<i>District n° 12.</i>					
Charlottetown.....	82e bataillon....	33·67	{ Soldat S. Gay, cie n° 2. } { do E. Crockett, cie n° 4. }	76	Egaux.

M. AYLMEER, colonel,
Adjutant général.

Milice et Défense.

ANNEXE F.

A l'officier général commandant la milice canadienne, président du collège militaire royal.

KINGSTON, ONT., 16 décembre 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie du rapport que j'ai fait au ministre de la milice, en juin dernier, sur les examens de fin d'année.

En outre des détails d'examen énoncés dans ce rapport, je désire porter les faits suivants à votre connaissance.

(1.) Au commencement de l'année 1897, le collège avait en pension 45 élèves, dont 13 ont pris leurs degrés en juin, 3 obtenant le diplôme avec honneurs. Un élève s'est retiré pendant l'année pour cause de maladie; 4 élèves ont échoué à l'examen de fin d'année, et 2 se sont retirés après l'examen. Cela laissa l'institution avec 25 élèves. En septembre, une nouvelle classe de 31 entra au collège et un ancien élève y revint après congé de convalescence, ce qui porte à 57 le nombre de ceux qui y sont actuellement.

(2.) Quatorze officiers de la milice ont suivi le cours complet; sur ce nombre, 8 ont obtenu un certificat de 1^{re} classe, et un seul a échoué.

Si vous jugiez que cela fût à l'avantage des officiers de la milice, je serais très heureux d'avoir un deuxième cours complet, commençant le 1^{er} septembre.

(3.) Le système de 3 ans a été inauguré au commencement de la présente année, et, autant que je puis en juger, fonctionne très bien. Les anciennes 3^e et 4^e classes ont été réunies pour former la présente 2^e classe de 16 élèves en tout. Grâce aux capacités des quelques élèves restants de l'ancienne 4^e classe, il est résulté de cette mesure moins d'inconvénients qu'on en attendait.

(4.) Afin de donner au système de 3 ans plus de chance de succès, il a été jugé à propos de rendre l'admission considérablement plus difficile. J'espère d'économiser ainsi beaucoup de temps passé autrefois à enseigner des sujets élémentaires. Pour aider le professeur de français autant qu'il était en mon pouvoir de le faire, le français a été ajouté à la liste des sujets obligatoires dans l'examen d'admission, et le latin, qui n'est pas un sujet obligatoire, est maintenant un sujet facultatif.

(5.) L'instruction militaire pratique des élèves est, j'espère, ce qu'il y a de plus moderne sous tout rapport.

(6.) L'éducation physique des cadets se fait maintenant suivant le manuel d'exercice d'infanterie, 1896, la marche au pas accéléré et au pas gymnastique, etc., étant pratiquée tous les matins durant 15 minutes entre le déjeuner et la 1^{re} étude. Il est maintenant donné des points pour tous les exercices au grand air, gymnastiques et autres. Un cours régulier de tir du fusil et du revolver fait à présent partie de l'enseignement obligatoire. Un cours de charpenterie et de forgeage de campagne est aussi obligatoire, et les élèves reçoivent un supplément d'instruction en fait de ferrage de chevaux à la forge de la batterie A de l'artillerie royale canadienne. Le lieutenant-colonel Drury a aussi été assez bon de donner aux élèves des leçons sur l'ajustement de la sellerie et sur le service d'écurie.

(7.) Pendant la vacance d'été un détachement de 10 élèves a été employé à faire, sous la direction du capitaine English, une reconnaissance et levée topographique du pays entre Kingston, Brockville et Ottawa, et d'une partie de la péninsule de Niagara. C'est la 4^e année que ce travail se poursuit, et jusqu'à présent il a été fait une carte et description exactes de 5,800 milles de pays en superficie.

(8.) Avec votre permission, et avec l'aide de l'officier commandant du district et de l'officier commandant la batterie A de l'artillerie royale canadienne, j'ai pu faire passer une semaine en camp aux élèves, et j'espère que l'instruction pratique puisée là leur sera d'une grande utilité plus tard.

(9.) Avec votre autorisation, 6 élèves ont été attachés à des régiments de milice pendant la période des exercices annuels, et les commandants de ces corps m'ont fait des éloges des élèves ainsi employés. L'on vise particulièrement aujourd'hui à dresser les élèves de façon à ce qu'ils puissent servir d'instructeurs à l'avenir.

(10.) Le besoin d'un grand hangar d'exercice d'infanterie et d'artillerie se fait beaucoup sentir au collège. Les plans d'un pareil bâtiment ont été soumis à l'ingénieur en chef du département de la milice.

(11.) La conduite des élèves a été exemplaire pendant la dernière année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

GERALD KITSON, lieutenant-colonel,
Commandant du collège militaire royal.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA.

(Le commandant du collège militaire royal au ministre par intérim de la milice et défense.)

KINGSTON, ONT., 26 juin 1897.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de vous informer qu'en entrant dans l'exercice de mes fonctions de commandant du collège au commencement de l'année, j'ai été mis au fait du dernier rapport de la commission d'inspection, et des mesures administratives auquel il a donné lieu.

Tout en consacrant ma sérieuse attention à un examen de l'instruction donnée dans le collège et à une lecture attentive des programmes d'examen arrêtés en des années précédentes, il me parut être absolument nécessaire de vérifier les résultats scolastiques obtenus, et cela au moyen d'examens faits par des examinateurs experts autres que les professeurs qui avaient été en fait responsables de la mise en pratique des cours d'instruction.

A cette fin j'obtins de chacun des professeurs des divers sujets d'enseignement un résumé du cours d'instruction qu'il avait tracé pour sa propre gouverne dans l'enseignement de ses classes respectives, et l'on fit de ce résumé la base des programmes d'examen arrêtés par chacun des examinateurs indépendants.

J'ose croire que les rapports de ces examinateurs soutiennent les opinions exprimées dans ceux que j'ai moi-même faits à l'honorable ministre et à vous-même, sur l'enseignement donné au collège, et justifient les réformes qui, sur ma recommandation, ont récemment été adoptées.

Je vous sou mets, avec le présent, les rapports et remarques des différents examinateurs.

Le compte des points gagnés par certains des aspirants dans les différents sujets, et la lecture des rapports présentés par les examinateurs, feront voir que souvent il ne sert virtuellement à rien de garder au collège quelques-uns des plus incapables d'entre les élèves.

Apparemment pour de bienveillants motifs, que je ne saurais m'empêcher de trouver mal entendus, on a, il me semble, gardé d'une année à l'autre au collège plusieurs élèves qui auraient dû être mis hors concours à l'examen d'épreuve annuel. Il est possible aussi que de sa nature l'examen d'admission n'ait pas été une suffisante épreuve des talents qu'il faut à un élève pour aller de pair avec le cours du collège.

Dans tous les pires cas d'incapacité j'ai écrit aux pères des élèves, leur recommandant de retirer leurs fils du collège, pour la raison qu'ils ne pouvaient pas espérer de jamais obtenir un diplôme; dans les cas moins désespérés j'ai suggéré au parent ou tuteur un cours d'étude privé pendant la vacance, promettant que l'élève sera examiné de nouveau au commencement de la prochaine année scolaire en septembre.

Milice et Défense.

Je suis tout à fait convaincu qu'il n'est pas juste pour les élèves plus avancés, non plus que pour le collège, que leurs études soient retardées (comme elles l'ont indubitablement été cette année) par l'incapacité et l'ignorance de ceux qui sont le plus en arrière.

J'attribue une grande partie des malheureux résultats rapportés par les examinateurs à l'obligeance mal comprise de laisser continuer au collège des élèves dont les examens intermédiaires doivent avoir révélé l'incompétence.

Comme exemple du résultat de ce système, vous remarquerez qu'à l'examen de Noël le professeur de génie civil donne 1,858 points sur 1,950—soit 95 pour 100—au plus fort de ses élèves, et 1,122—soit 58 pour 100—au plus faible, la chose entière accusant une moyenne de 70 pour 100.

A l'examen d'été l'examinateur indépendant donne au plus fort 1,823 points sur 2,650—soit 69 pour 100, et au plus faible 755—soit 28 pour 100, tandis que la classe entière accuse maintenant moins de 50 pour 100 en moyenne.

Vous remarquerez de plus que le professeur décerne la totalité des points à pas moins de 8 aspirants pour leur ouvrage de l'année.

Les autres sujets peuvent fournir la même leçon.

C'est probablement dans ce même système de bienveillance mal comprise que peut se trouver l'explication de l'énorme proportion de points obtenus les années précédentes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

GERALD KITSON, lieutenant-colonel,
Commandant du collège militaire royal.

POINTS DÉCERNÉS POUR LE GÉNIE CIVIL—Année scolaire 1896-1897.

	Examen d'automne.	Ouvrage de l'année.	Examen d'été.	Total.
Maximum de points départi.....	1,950	1,900	2,650	6,500
Points obtenus.....	1,241 1,152 1,202 1,613 1,402 1,131 1,513 1,454 1,858 1,256 1,488 1,122 1,240	1,900 1,800 1,800 1,900 1,900 1,300 1,800 1,900 1,900 1,900 1,900 1,900 1,800	1,819 1,030 869 1,823 1,343 755 1,386 1,695 1,626 923 1,457 1,283 1,059	4,960 3,982 3,871 5,336 4,645 3,186 4,699 5,049 5,384 4,079 4,845 4,305 4,099
	Points décernés par le professeur Carr-Harris.		Points décernés par examinateur étranger à l'ins- titution.	

RAPPORT DES EXAMINATEURS EN GÉNIE CIVIL.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL—1897.

(1) *Hydraulique pratique.*

Les élèves paraissent avoir effleuré seulement la partie la plus élémentaire de cette matière.

(2) *Vapeur.*

Les questions, dans le programme d'examen sur cette matière, étaient d'une nature extrêmement élémentaire, à l'exception de trois, à la fin, qui étaient peut-être un peu plus difficiles.

Le temps alloué pour cette matière est amplement suffisant, selon moi; cependant, un seul élève—le n° 12—a montré qu'il possède quelque chose d'approchant une connaissance du sujet. Je ne sais pas comment cela se fait, attendu que la somme d'ouvrage telle que spécifiée dans le résumé, pourrait aisément être complétée en six semaines, à deux leçons par semaine.

(3) *Energie.*

Les questions posées sur cette matière sont d'une nature extrêmement élémentaire, et tout l'ouvrage énoncé dans le sommaire pourrait aisément être fait dans à peu près trois semaines, à deux leçons par semaine.

(4) *Substructions, plans, profils, etc., de chemins de fer.*

L'examineur dit qu'à cause des représentations qui lui ont été faites relativement à la somme et au champ d'étude des élèves en ces matières, il a cru qu'il n'était que juste d'être indulgent dans les examens tant oraux que par écrit. La plus grande partie de leur temps paraît avoir été spécialement consacrée aux études préliminaires sur place et aux constructions sous-jacentes, tandis que les ponts, la voie, le matériel roulant, l'entretien, l'exploitation, les règlements administratifs, et les considérations générales de résistance au roulement, frais de traction, frais de construction, etc., paraissent avoir été à peine effleurés, si tant est qu'ils l'aient été. C'est regrettable, car les dernières branches du sujet deviennent tous les jours d'une plus grande importance. Et puis, d'après les réponses des élèves, il semblerait que leurs connaissances sur beaucoup de points soient inexactes et surannées, et il semblerait aussi que quelques-uns des instruments dont ils se sont servis dans les opérations sur le terrain, sont également surannés.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Dans un si long cours que celui donné au collège militaire royal il serait certainement raisonnable de s'attendre à ce qu'une partie du temps fut consacrée aux plus importantes branches du génie désignées sous le nom de "Force des matériaux", et "Théorie des constructions". Ces sujets viennent spécialement sous le chef de "Génie," tandis que l'"Energie" fait plutôt partie de la "Physique mathématique". Naturellement, c'est une fort importante introduction préliminaire à l'étude voulue des divers états de constructions en mouvement et au repos, mais le traitement est essentiellement mathématique et est souvent compris dans les mathématiques.

Parlant plus particulièrement des matières susdites du génie (hydraulique pratique, études et tracés, vapeur et énergie), les réponses faites aux questions prouvent

Milice et Défense.

que les élèves sont des jeunes gens très capables et font preuve de beaucoup d'intelligence dans l'accomplissement de leur tâche, mais ils ne paraissent pas avoir été instruits à fond dans les principes qui sont les plus essentiels à une compréhension exacte des sujets. Le temps consacré à ces différents sujets paraît avoir été ample dans chaque cas. Autant que j'ai pu le savoir des autres examinateurs, ils tombent d'accord avec moi sur ce que je viens de dire en dernier lieu.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN GÉODESIE CIVILE.

Les réponses accusent le manque de connaissances pratiques en cette matière, et les points obtenus dépendent d'une connaissance plus ou moins exacte de la lettre d'un cours qui en lui-même semble être très restreint, surtout quand on songe qu'un temps considérable est consacré à cette matière, et que cette classe est la plus avancée du collège.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN FRANÇAIS.

L'examen a porté sur quatre choses : conversation en français, dictée en français, traduction du français en anglais, et traduction de l'anglais en français.

Reprenant ces particularités dans leur ordre, j'ai à dire que les élèves examinés comprennent assez bien quand on leur parle lentement et distinctement et en termes simples; qu'ils ont un assez bon accent, mais qu'ils n'ont aucune facilité d'expression quelconque. La dictée a donné le résultat que j'en attendais. Le nombre de points obtenus est moindre dans les 3e et 2e classes que dans la 4e. La 1ère classe, toutefois, accuse un progrès marqué sur les deux classes précédentes.

Quant à la traduction du français en anglais, on peut dire qu'elle est satisfaisante; mais celle de l'anglais en français fourmille de fautes.

A prendre l'ensemble des examens, on voit que le pour-cent des échecs est élevé, et que le nombre des aspirants de premier ordre (2) est faible.

Maintenant, pour ce qui est des progrès faits par les différentes classes, j'ai à dire que la 3e classe s'est montrée considérablement plus forte que la 4e; mais la 2e n'est pas meilleure que la 3e. La 1re classe, qui représente ce que l'institution produit de mieux, provoque naturellement cette question: Qu'est-ce que les gradués peuvent faire? La réponse est que, terme moyen, le gradué vient à bout de comprendre à peu près le sens d'une phrase française ordinaire (ce qui est déjà quelque chose). Il ne saurait écrire, même passablement, une lettre en français; il ne saurait non plus avoir la prétention de converser en français. M'est avis que de nos jours la profession des armes et celle du génie exigent beaucoup plus que cela, en dépit de l'extrême difficulté de la langue française.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN ANGLAIS.

On peut dire que la connaissance du sujet est très satisfaisante et la composition passable, mais l'orthographe et l'écriture laissent généralement beaucoup à désirer. La dictée à la 4e classe a donné de très mauvais résultats.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN PHYSIQUE.

A l'exception de deux, les élèves se sont montrés faibles en cette matière, surtout dans la dernière moitié du programme d'examen. Cela paraît être attribuable en partie à la difficulté du sujet et au peu de temps consacré à son étude, mais surtout à l'apparente absence d'un cours pratique approprié d'expériences à ajouter à la leçon.

A peu d'exceptions près, les réponses de la 2e classe aux questions posées sur la mécanique ont été très satisfaisantes. Les énoncés de lois étaient souvent vagues et inexacts, et les esquisses d'appareils très malpropres, mais les étudiants paraissaient avoir acquis des connaissances générales très passables en cette matière et la comprendre assez bien.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN CHIMIE.

De très bonnes réponses ont été données, et le nombre des points aurait été plus élevé si les élèves examinés avaient prêté plus d'attention aux questions sur la chimie organique; mais la plupart d'entre eux les ont entièrement négligées. En somme il a été bien répondu aux questions impliquant des calculs, et, règle générale, la classe a évidemment été soigneusement et bien enseignée.

2e classe.

Des membres de cette classe ont très bien répondu, mais d'autres s'en sont médiocrement tirés, eu égard au champ restreint de l'examen. Les moins capables des élèves examinés paraissent n'avoir pas reçu assez d'instruction générale avant d'entrer au collège.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN GÉOLOGIE.

Comme c'est un sujet facultatif et qu'on y consacre bien peu de temps, il n'y avait guère moyen de s'attendre à des réponses satisfaisantes. Tant qu'à enseigner la géologie, il faudrait y consacrer plus de temps.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN DESSIN GÉOMÉTRAL.

Dessin excellent.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE.

Travail proprement fait. Connaissance des méthodes, médiocre, à prendre toute la classe. Classe très inégale, ce qui porte à croire que ses membres s'instruisent en grande partie tout seuls.

Il semble qu'il soit donné trop de temps aux éléments, et cela au détriment des études plus avancées, qui sont de première importance dans l'enseignement du génie. Peut-être aussi attache-t-on trop d'importance à l'exécution (art du dessinateur) du travail et pas assez aux principes qui lui servent de base.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN DESSIN À MAIN LEVÉE.

D'après le type général de travail soumis il me semble évident que le temps consacré au dessin dans le programme d'étude est insuffisant, les élèves paraissant à peine capables de rester d'une force médiocre. Dans de pareilles circonstances le progrès d'une année à l'autre n'est guère possible, sauf pour les étudiants qui font exception.

PERSPECTIVE ÉLÉMENTAIRE.

La classe est assez au fait des méthodes de perspective ordinaires pour les surfaces horizontales et verticales, mais elle n'avait pas eu assez de pratique dans les méthodes propres aux plans inclinés pour qu'elles lui fussent familières. Il s'en suit que le champ tracé dans le prospectus n'a pas été embrassé par la classe. De plus, aucun membre de la classe n'a montré de connaissance des preuves géométriques des méthodes de perspective.

Milice et Défense.

2e classe.

La 2e classe ne sait pas cette matière à fond, et ses membres, comme ceux d'autres classes, sont de force très inégale dans cette branche.

3e et 4e classes.

Classes très inégales. S'instruisent-elles toutes seules, ou bien est-ce le talent qui fait défaut chez les uns ou chez les autres ?

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN TACTIQUE.

J'ai moi-même examiné la classe sur cette matière, et les réponses de la plupart de ses membres m'ont satisfait. Toutefois, trois d'entre eux sont très faibles dans cette branche.

RAPPORTS DES EXAMINATEURS EN GÉODÉSIE MILITAIRE ET RECONNAISSANCE.

La 3e classe a été trouvée très forte en géodésie militaire. En reconnaissance la 1re classe a laissé à désirer. Le plan mis à exécution par le 2e classe avait été bien conçu, exception faite de deux élèves.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN GÉNIE MILITAIRE.

En somme le travail peut être considéré comme très satisfaisant.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN MATHÉMATIQUES.

Dans chaque classe il y a deux ou trois élèves de mérite exceptionnel ; il y en a aussi autant d'une infériorité exceptionnelle—d'où l'on pourrait peut-être conclure que l'enseignement a été au moins satisfaisant, mais que les autorités ont grandement manqué de fermeté soit en admettant des élèves qui n'étaient pas préparés pour l'examen d'entrée, soit en n'insistant pas sur l'accomplissement régulier du travail que comportaient les cours.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN ARTILLERIE.

La 2e classe ne paraît pas être à la hauteur du niveau éducationnel voulu à cette phase de son cours. Cela peut venir de ce que ses élèves auraient été admis au collège sans les connaissances nécessaires, ou du fait que de précédents examens annuels n'auraient pas été assez stricts.

La 3e classe est en contraste avec la 2e, en ce qu'à une exception près ses membres savent très bien cette matière.

Autant que je puis en juger par des notes de leçons données aux deux classes, il semblerait que les élèves ne devraient pas avoir de difficulté à maintenir le niveau voulu sous le système d'instruction actuel, et cette opinion est justifiée par le travail qu'a fait la 3e classe, dont les membres ont su mettre à profit les chances qui leur étaient offertes.

Pour copies et extraits conformes.

G. KITSON, *commandant C.M.R.*

ANNEXE G.

COMMÉMORATION DE LA 60^E ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ.

L'ordre spécial suivant de l'armée, daté le 23 juin 1897, est publié pour l'information du public :—

“ La Reine a enjoint au commandant en chef d'exprimer au général Son Altesse Royale le duc de Cannaught, C.B., son approbation des admirables mesures prises par Son Altesse Royale, non seulement pour la procession militaire d'hier, mais aussi pour la disposition excellente et soigneusement étudiée des troupes le long de la ligne de route.

“ Sa Majesté reconnaît de plus les très efficaces services rendus à Son Altesse Royale par le major général Lord Methuen, C.B., C.M.G., commandant le *Home District*.

“ La Reine désire aussi se déclarer satisfaite de l'aspect, en cette occasion, de toutes les troupes, y compris les matelots, les marins, la milice, la garde nationale à cheval et les volontaires, ainsi que des contingents coloniaux et indiens, dont la présence a été une source de plus d'orgueil et de satisfaction pour la Reine-Impératrice.

“ Le commandant en chef désire qu'il soit pris des mesures pour faire connaître la satisfaction de Sa Majesté à tous ceux qui ont été de service en cette occasion.”

CONTINGENT DU JUBILÉ DE LA REINE.

“ Canada. N^o 202.

(*M. Chamberlain à Lord Aberdeen.*)

DOWING STREET, 8 juillet 1897.

“ MILORD,—Le départ des troupes canadiennes, samedi dernier, a été le commencement de la dispersion du remarquable rassemblement militaire qui a constitué l'un des traits les plus frappants des récentes célébrations jubilaires, et je ne saurais laisser échapper l'occasion d'exprimer la grande satisfaction que le gouvernement de Sa Majesté a de voir qu'un si unique et caractéristique rassemblement de troupes coloniales de Sa Majesté ait pu s'effectuer avec tant de succès.

“ 2. Les troupes coloniales ont attiré l'attention marquée non seulement du public britannique, mais d'experts militaires de toutes les nations; et par leur port et leur aspect martial, ainsi que par leur discipline et leur tenue générale à la revue comme au quartier, elles ont gagné la plus haute estime de tout le monde.

“ 3. Les troupes coloniales de Sa Majesté, pendant leur séjour en Angleterre, ont été traitées à tous égards comme troupes régulières; elles se sont volontiers conformées à toutes les exigences de la discipline de troupe et de police, et par un commerce intime avec les camarades des forces régulières de Sa Majesté elles se sont instruites de tous les détails de la vie d'un soldat.

“ 4. Le gouvernement de Sa Majesté a vu avec une satisfaction particulière que chaque province du Canada était représentée au jubilé, et il sent que l'organisation au moyen de laquelle ce résultat a été obtenu fait beaucoup honneur à ceux qui y ont pris part.

“ 5. Le gouvernement de Sa Majesté se croit en droit d'espérer que les effets de ce rassemblement militaire exceptionnel seront durables, et que les intérêts impériaux et nationaux qui ont été par ce moyen si puissamment démontrés et rendus clairs dans les esprits de toutes les classes de sujets de Sa Majesté seront désormais compris d'une manière qui n'a guère été possible avant. Il ne peut guère douter que les événements de ces dernières semaines auront beaucoup fait pour resserrer

Milice et Défense.

les liens qui unissent les colonies et la mère-patrie, et la présence des troupes coloniales y aura largement contribué.

“6. Pour clore, j'ajouterai seulement l'expression de mon espérance que les troupes emporteront avec elles dans leurs foyers d'agréables souvenirs de leur visite, et que leur séjour en ce pays aura été non seulement agréable mais instructif, et j'ai la conviction que dans les années à venir ce sera une source d'orgueil et de plaisir pour ceux qui quittent maintenant nos rives de penser qu'ils ont pris part à cette grande et importante démonstration nationale.

“J'ai, etc.,

J. CHAMBERLAIN.

“(?) Vous me ferez plaisir en publiant cette dépêche.

“Au gouverneur général,

“Le Très Honorable

“Comte d'Aberdeen, C.P., C.C.M.G.,

“Etc., etc., etc.”

ANNEXE H.

OTTAWA, 22 décembre 1897.

Au major général W. J. GASCOIGNE,
Commandant la milice canadienne.

MONSIEUR,—Ayant été nommé commandant du contingent militaire qui devait représenter le Canada au grand jubilé de la Reine, et avait ordre de se rassembler à la citadelle de Québec, le mercredi, 26 juin 1897, je me rendis en cette ville et pris le commandement le matin de ce jour-là.

Le contingent qui avait ordre de se réunir se composait ainsi :—

COMMANDEMENT ET ÉTAT-MAJOR.

Officier commandant le contingent..

Le colonel l'honorable M. Aylmer, adjudant-général de la milice.

Officier commandant la cavalerie.

Le chef d'escadron T. D. B. Evans, dragons canadiens royaux.

Officier commandant l'artillerie.

Le major J. S. Hendrie, 4^e batterie de campagne, artillerie canadienne.

Officier commandant l'infanterie et les carabiniers.

Le lieutenant-colonel James Mason, du 10^e bataillon, grenadiers royaux.

Adjudant.

Le capitaine J. C. MacDougall, du régiment royal d'infanterie canadienne.

Payeur.

Le lieutenant-colonel James Munro, du 22^e bataillon, carabiniers d'Oxford.

Quartier-maître.

Le capitaine C. M. Nelles, du 38^e bataillon, carabiniers Dufferin du Canada.

Médecin.

Le chirurgien-major C. W. Wilson, 3^e batterie de campagne, artillerie canadienne.

Les officiers suivants de la milice active, choisis pour le service exécutif avec le contingent :—

Cavalerie.

Le capitaine Frank A. Fleming, de la garde du corps du gouverneur général.
Le capitaine R. Brown, des dragons de la garde Princesse Louise.

Artillerie.

Le lieutenant-colonel J. A. Longworth, 4^e régiment d'artillerie canadienne.
Le major F. W. Hibbard, 2^e régiment d'artillerie canadienne.

Infanterie et carabiniers.

Le major H. A. Pellat, 2^e bataillon, carabiniers "Queen's Own" du Canada.
Le capitaine Peltier, 65^e bataillon, carabiniers Mont-Royal.
Le capitaine A. T. Thompson, 37^e bataillon, carabiniers "Haldimand".
Le lieutenant R. M. Courtney, 6^e bataillon, fusiliers.

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

Cavalerie.

Dragons canadiens royaux.....	8
Garde du corps du gouverneur général.....	4
1 ^{er} hussard.....	4
3 ^e dragons.....	4
4 ^e hussards.....	4
6 ^e hussards.....	4
8 ^e hussards.....	4
Dragons de la garde Princesse Louise.....	4
Hussards canadiens du comté de King.....	4
Hussards canadiens de la Reine (<i>Queen's Own</i>).....	4
Dragon du Manitoba.....	4

48

Artillerie :

Artillerie royale canadienne.....	8
1 ^{re} brigade d'artillerie de campagne.....	1
1 ^{re} batterie de campagne.....	1
2 ^e batterie de campagne.....	1
4 ^e batterie de campagne.....	1
9 ^e batterie de campagne.....	1
12 ^e batterie de campagne.....	1
13 ^e batterie de campagne.....	1
15 ^e batterie de campagne.....	1
1 ^{er} régiment d'artillerie de place.....	2
3 ^e régiment d'artillerie de place.....	2
4 ^e régiment d'artillerie de place.....	2
5 ^e régiment d'artillerie de place.....	2

24

Milice et Défense.

Infanterie et carabiniers :

Régiment royal d'infanterie canadienne.....	8
Gardes à pied du gouverneur général.....	4
2 ^e bataillon, carabiniers Queen's-Own du Canada.....	4
3 ^e bataillon, carabiniers Victoria du Canada.....	4
5 ^e bataillon, royal écossais du Canada.....	4
9 ^e bataillon, voltigeurs de Québec.....	4
10 ^e bataillon, grenadiers royaux.....	4
13 ^e bataillon d'infanterie.....	4
14 ^e bataillon, carabiniers Princesse de Galles.....	4
43 ^e bataillon, carabiniers d'Ottawa et Carleton.....	1
48 ^e bataillon, highlanders.....	4
62 ^e bataillon, fusiliers de Saint-Jean.....	4
63 ^e bataillon de carabiniers, Halifax.....	4
65 ^e bataillon, carabiniers Mont-Royal.....	4
68 ^e bataillon d'infanterie du comté de King.....	4
82 ^e bataillon d'infanterie du comté de Queen.....	4
90 ^e bataillon de carabiniers de Winnipeg.....	4

69

Certains autres officiers choisis pour accompagner le contingent eurent ordre de se présenter à Québec le jour du départ, 5 juin. Ce furent ceux dont les noms suivent, savoir :—

Ontario :

Bate, capitaine H. A., des gardes à pied du gouverneur général.
Biggar, major J. L., du 15^e bataillon.
Duff, lieutenant-colonel J., du 4^e hussards.
Gibson, lieutenant-colonel l'honorable J. M., du 13^e bataillon.
O'Brien, lieutenant-colonel W. E., du 35^e bataillon.
Tyrwhitt, lieutenant-colonel R., du 36^e bataillon.

Québec :

Burland, lieutenant-colonel J. H., du 6^e bataillon.
Hale, lieutenant E. R., du 8^e bataillon.
Hébert, major Z. J. R., du 65^e bataillon.
Labelle, lieutenant-colonel Alf., du 65^e bataillon.

Nouvelle-Ecosse :

Beckwith, major E. M., du 68^e bataillon.
Borden, sous-lieutenant H. L., des hussards canadiens du comté de King.
McDonald, lieutenant C. D. W., du 63^e bataillon.

Nouveau-Brunswick :

Domville, lieutenant-colonel J., du 8^e hussards.
Tucker, lieutenant-colonel J. J., du 62^e bataillon.

Colombie-Britannique :

Gregory, lieutenant-colonel F. B., du 5^e régiment d'artillerie canadienne.
Prior, lieutenant-colonel l'honorable E. G., de la réserve d'officiers.

Manitoba.

Boulton, lieutenant-colonel l'honorable sénateur, en retraite.

Ile du Prince-Edouard.

Warburton, chirurgien-major J., du 82^e bataillon.

La force numérique du contingent se répartissait ainsi :—

Officier commandant	1
Cavalerie—officiers, sous-officiers et soldats	51
Artillerie— “ “ “	28
Infanterie— “ “ “	77
Autres officiers choisis.....	20
Gendarmerie (police) à cheval du Nord-Ouest	25
Total	202

Pour les fins de service intérieur le contingent, une fois mobilisé, fut divisé ainsi :—

Unité n^o 1.—La cavalerie, sous le commandement du chef d'escadron T. B. D. Evans, des dragons canadiens royaux.

Unité n^o 2.—La gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, sous le commandement du major Perry, de ce corps.

Unité n^o 3.—L'artillerie, sous le commandement du major J. S. Hendrie, de la 4^e batterie de campagne.

Unité n^o 4.—Infanterie et carabiniers, sous le commandement du lieutenant-colonel Mason, du 10^e bataillon—grenadiers royaux.

Le lendemain de la mobilisation je lançai l'ordre suivant :—

NOMINATIONS.

“ Pour faire les fonctions de maréchal des logis chef de l'unité n^o 1, le maréchal des logis chef Dingley, des dragons canadiens.

“ Pour faire les fonctions de maréchal des logis chef de l'unité n^o 3, le maréchal des logis chef O'Grady, du régiment d'artillerie canadienne.

“ Pour faire les fonctions de sergent-major de l'unité n^o 4, le sergent-major Mahoney, du 43^e bataillon.

“ Pour faire les fonctions de fourrier, le sergent McCausland, des carabiniers de la Reine (*Queen's Own*).

“ Pour faire les fonctions d'infirmier-major, le sergent Cotton, du régiment royal d'infanterie canadienne.

“ Pour faire les fonctions de secrétaire du contingent, le maréchal des logis, W. A. Wanless, de l'artillerie royale canadienne.

“ En outre de ses autres devoirs, le maréchal des logis chef Dingley remplira les fonctions de sergent-major du contingent.”

Par la suite je nommai le maréchal des logis instructeur Young, des dragons canadiens, aux fonctions de maréchal des logis chef de l'unité n^o 1, en remplacement du maréchal des logis chef Dingley, nommé sergent-major du contingent. Le sergent Holmes, du régiment royal d'infanterie canadienne aida en qualité de sergent-instructeur pour la compagnie d'infanterie, tandis que le sergent-major Mahoney, du 43^e bataillon, remplit cette fonction particulière, en sus de ses autres services, pour la compagnie de carabiniers à pied, ces deux compagnies formant l'unité n^o 4.

Le lieutenant Longworth, du 4^e régiment d'artillerie canadienne, n'ayant été affecté à aucune des unités, fut nommé officier d'ordonnance.

Le 28 mai le contingent actif était rassemblé, exception faite de 4 officiers et 5 sous-officiers et soldats qui avaient été autorisés à ne pas se présenter avant le 31, et

de 4 sous-officiers et soldats du 48^e highlanders qui étaient déjà partis pour aller prendre part au tournoi militaire royal.

Ce contingent, choisi dans toutes les branches de notre service—le génie excepté—et dans toutes les provinces du Dominion, s'installa dans la citadelle historique de l'ancienne capitale, heureux, content et bien décidé à jeter du lustre sur la réputation déjà haute de la milice canadienne ; mais les magnifiques résultats qui suivirent n'auraient guère pu être obtenus sans l'obligeante et martiale manière dont les intérêts de tous furent soignés par le lieutenant-colonel Duchesnay et son état-major, aussi bien que par le lieutenant-colonel Montizambert et les officiers, sous-officiers et soldats de l'artillerie royal canadienne à Québec. L'extrême bienveillance témoignée aussi par les habitants en général et par le président et les membres de l'Union chrétienne des jeunes gens, a été de même grandement appréciée de tous.

Le contingent passa la visite du médecin, le lieutenant-colonel Sewell, de l'artillerie royale canadienne, et j'ai le plaisir de dire que deux hommes seulement furent rejetés ; renvoyer ces deux hommes chez eux fut le seul devoir pénible que j'eus à remplir.

Pendant notre séjour à Québec il y eut appel d'exercice et d'entraînement pour tout le monde trois fois par jour, principalement dans le but d'assimiler les différentes unités et d'en former un tout homogène. On eut la preuve du succès de cette entreprise quand le contingent fut passé en revue par Son Excellence le gouverneur général, Son Excellence le lieutenant-gouverneur de Québec et vous-même en votre qualité d'officier général commandant. Le discours de Son Excellence en cette occasion fut très flatteur.

Pendant notre séjour à la citadelle, l'habillement, l'équipement, etc., envoyés d'Ottawa furent ajustés. Cela fut une tâche ennuyeuse, ajoutée aux appels de tous les jours, mais c'était affaire de nécessité.

Le 6 juin, à 7 h. 45 m. matin, le contingent forma les rangs pour se rendre à bord du *Vancouver*, navire qui avait été aménagé pour nous sous la direction du colonel Lake, quartier-maître général. La compagnie de navigation avait demandé que le contingent fût à bord, avec son bagage, pas plus tard qu'à 9 h. matin ; or, à 8 h. 55 m.—c'est-à-dire 5 minutes avant l'heure fixée—la chose était faite. Je me rappelle que la manière dont cet embarquement s'est effectué a provoqué l'observation suivante de votre part : " J'ai vu s'opérer grand nombre d'embarquements de troupes, mais pas un d'une manière plus satisfaisante ni plus militaire."

L'enthousiasme manifesté par la milice de la ville de Québec et par les habitants en général sur la route que nous suivîmes pour nous rendre au quai et pendant que nous montâmes à bord était vraiment touchant. La scène qu'il nous fut donné de contempler du pont du navire quand ce dernier prit le courant n'a probablement pas été égalée depuis que Son Altesse Royale le prince de Galles mit pied à terre à Québec il y a près de quarante ans. Ce dut être la fidélité enracinée du peuple canadien qui inspira pareille ovation à une poignée d'hommes quittant nos rives pour aller représenter ce peuple au Jubilé de Sa Majesté, et s'il y avait là des personnes ayant une médiocre opinion du lien qui unit le Canada à la mère-patrie, et de la milice comme important agent à cet égard, elles ont dû voir combien elles se trompaient.

Le *Vancouver* était tellement encombré de monde qu'officiers et soldats s'y trouvèrent à l'étroit, surtout pour commencer. Par bonheur, nous fûmes favorisés d'un temps qui rendit cet encombrement moins insupportable. Le capitaine Jones, ses officiers et les hommes d'équipage se montrèrent polis et obligeants. La table des hommes, qui, au début, n'était pas satisfaisante, le devint bientôt, et les aménagements de toilette et d'aisances, bien que primitifs, finirent par être trouvés assez bons.

Des appels furent organisés à bord, et l'on fit quantité de bonne besogne en fait d'exercices physiques, d'école de dressage et de maniement des armes.

En conformité de la coutume du service, et comme mesure de prévoyance en cas d'accident, je publiai un ordre (auquel le capitaine Jones acquiesça volontiers) portant qu'à un signal convenu les hommes formeraient les rangs à leur place de

rendez-vous sur le pont, pour s'y voir assigner chacun leur poste. La première fois on conduisit tranquillement les hommes à leurs postes respectifs, et le but de l'ordre fut expliqué; puis on les ramena à la place de rendez-vous et on leur fit rompre les rangs. Le lendemain, à une heure que j'avais été le seul à connaître d'avance, je fis sonner l'appel convenu, et en deux minutes, sans bruit ni confusion, chaque officier et homme était à son poste.

En arrivant à Moville, le 14 juin, je vous télégraphiai notre heureuse arrivée, et je télégraphiai aussi au colonel Herbert, des *Grenadiers Guards*, qui, avais-je été informé, devait commander le contingent des colonies.

A 3 h. de l'après-midi, le 16, nous arrivâmes à Liverpool, où nous fûmes accueillis par le vicomte lord Kilcoursie, un vieil ami des Canadiens, actuellement adjudant des *Grenadiers Guards*, qui aida le contingent à monter en chemin de fer—ce qui, du reste, prit remarquablement peu de temps et se fit de la manière la plus militaire. Lord Kilcoursie accompagna le contingent jusqu'à Londres.

En arrivant à Euston Square, Londres, à 10 h. 30 m. soir, nous fûmes reçus par lord Strathcona and Mount-Royal, haut-commissaire du Canada, le général lord Methuen, commandant le Home District, le colonel Herbert, commandant le contingent des colonies, le lieutenant-colonel Ward et autres officiers d'état-major. Des mesures avaient déjà été prises pour le transport de notre bagage à la caserne de Chelsea. Le contingent se mit immédiatement en marche pour la caserne, précédé de portions du corps de musique de fifres et tambours des *Grenadiers Guards*, du corps de musique de cornemuses et de fifres des gardes écossaises, et du corps de tambours et clairons du 13^e carabiniers de Middlesex (*Queen's Westminster Volunteers*). A une heure aussi avancée de la nuit, il était surprenant de voir tant de monde descendre dans la rue pour nous souhaiter la bienvenue. Ce furent des vivats continuels tout le long de la route, et la réception que nous firent les habitants fut des plus cordiales et des plus enthousiastes. Cette nuit-là les hommes couchèrent sous la tente, sur la place de la caserne. Les officiers nommés de service avec le contingent furent en plus grande partie logés dans une baraque de tôle gaufrée, dont nous nous trouvâmes assez bien, tandis que les officiers qui n'avaient pas de service à faire sous mes ordres furent logés dans des hôtels peu éloignés de la caserne.

Le 17 juin au matin, le général lord Methuen mit nos hommes en caserne, où ils furent très confortablement installés durant leur séjour, et bien nourris, le supplément quotidien de 25 cents alloué par notre gouvernement servant à leur procurer de petites douceurs.

Un détail des revues de chaque jour intéressera, je crois, le lecteur.

18 juin.—Tous les contingents coloniaux formèrent les rangs en tenue d'exercice à 7 h. 45 m. matin.

A cette revue mes hommes furent versés dans les différents contingents coloniaux suivant l'arme qu'ils représentaient, ce qui créa un sentiment de désappointement chez les Canadiens; cependant, je ne pouvais m'empêcher de reconnaître, même dès le début, le fait que lord Methuen et son état-major avaient des difficultés sans fin à surmonter pour tirer une unité contrôlable d'une telle collection de troupes. Je ne fis donc pas d'efforts résolus pour empêcher la désintégration de ma troupe; si j'en avais fait et que j'eusse réussi il en serait peut-être résulté beaucoup de mal, bien que notre identité comme contingent canadien eût été assurée.

Dans les ordres de ce jour-là, lancés par l'officier commandant le contingent, mon nom parut comme chef d'état-major et commandant en second.

19 juin.—Revue du contingent, avec le lieutenant-colonel Mason et moi-même à cheval.

Le lieutenant-colonel Mason est nommé commandant en second de l'infanterie, et le capitaine MacDougall, du régiment royal d'infanterie canadienne est nommé adjudant. Le capitaine Fleming, de la garde du corps du gouverneur général, est désigné pour faire partie de l'escorte de Sa Majesté dans la procession.

Le contingent fut numéroté pour la parade d'église du lendemain (dimanche), alors qu'il se porta à différents lieux de culte avec des détachements des *grenadiers guards*.

Milice et Défense.

L'ordre n° 4 de ce jour est conçu en ces termes :—

Procession royale.—Les officiers dont les noms suivent ont été désignés pour figurer à cheval dans la procession du 22 de ce mois, et leur place sera celle assignée à la députation d'officiers coloniaux, immédiatement en avant de la cavalerie canadienne :—

Le lieutenant-colonel O'Brien	} Officiers canadiens attachés.
do do Tyrwhitt	
do do Domville	
do do Tucker	
do do Labelle	
do do Burland	

Parmi ce que contenaient les ordres que j'adressai moi-même au contingent canadien se trouvait la lettre suivante, qui, ne m'étant pas parvenue à Merville, venait de m'arriver :—

“CHELSEA BARRACKS, 13 juin 1897.

“*CHER COLONEL AYLMER.*—Je vous envoie ces quelques lignes pour vous souhaiter très cordialement la bienvenue, à vous et à tous ceux qui composent le détachement canadien, et pour vous dire quel plaisir j'éprouve de me voir encore une fois à votre tête.

“(Signé) IVOR HERBERT.”

21 juin.—Toutes les troupes à cheval s'assembleront à 5h. 45m. matin et se rendent au cimetière de Saint-Paul; c'est-à-dire que nous eûmes une répétition de ce qui devait avoir lieu le lendemain, le grand jour, et voici l'ordre qui fut lancé pour les Canadiens relativement à la très intéressante solennité :—

“ORDRES DE RÉGIMENT.

“PAR LE COLONEL IVOR HERBERT, O.B., C.M.G., COMMANDANT,

“21 juin 1897.

“(2) Nominations d'état-major.

“Les officiers suivants sont attachés à l'état-major personnel du feld-maréchal Lord Roberts, pour le 22 du présent mois, savoir :—

“Le colonel l'honorable M. Aylmer, adjudant général, Canada;

“Le lieutenant-colonel Hoad, aide-adjutant général, Victoria;

“Le lieutenant Fitzpatrick, de l'artillerie de la Nouvelle-Galles du Sud.

“Les officiers suivants sont inscrits sur la liste d'effectif du contingent colonial, pour le 22 du présent mois, savoir :—

“Le lieutenant Sutton, des dragons canadiens royaux;

“Le capitaine et major titulaire Benson, de l'artillerie canadienne royale.

“Le capitaine Ogilvie, de l'artillerie canadienne royale.

“Le major et lieutenant-colonel titulaire Vidal, du régiment royal d'infanterie canadienne;

“Le lieutenant et capitaine Denison, du régiment royal d'infanterie canadienne;

“Le major Hughes et l'aide-chirurgien général Ryerson.”

(3) Parade.

“Toutes les troupes devant prendre part à la procession royale formeront les rangs à la caserne de Chelsea, en grande tenue, demain à 7 h. matin. * * *

“L'escorte royale s'assemblera à 9 h. matin demain, et se rendra à la caserne de Knightsbridge, sous le commandement du lieutenant-colonel H. B. Laseiter, s'annonçant en arrivant, au commandant du 2° *life guards.*”

(4) Nouveaux venus.

“L'équipe de tireurs de la colonie du Cap à Bisley, et l'équipe de tireurs de Victoria à Bisley, comme aussi l'équipe de tireurs du Queensland, feront partie de l'effectif du contingent canadien pour la journée du 22 seulement.”

Les quatre sous-officiers et soldats du 48^e highlanders qui s'étaient rendus d'avance en Angleterre pour prendre part au tournoi militaire royal, se joignirent au contingent ce jour et firent partie de son effectif. Ils furent d'autant mieux venus qu'ils avaient gagné de nouveaux lauriers pour la milice canadienne.

En même temps que je ne veux pas amoindrir les magnifiques exploits de l'équipe en concours avec les réguliers, je me permettrai de dire ici—et je suis sûr d'avoir en cela l'approbation du commandant du 48^e highlanders—ce qu'ont été ces exploits, vu qu'il y a eu considérablement de malentendu à ce sujet.

Comme il ne devait pas y avoir de concours pour les équipes de combat à la baïonnette, à moins que ces équipes ne fussent de l'armée régulière, on avait organisé un concours spécial entre les volontaires du *home district* et une équipe des réguliers du même district. A leur arrivée, nos highlanders apprirent qu'il n'y avait pas de concours de combat à la baïonnette, sauf dans les conditions que je viens de dire. Vu leur grand désappointement de ne pas pouvoir jouter, il fut organisé un concours spécial entre eux et l'équipe victorieuse du concours entre les volontaires et les réguliers du *home district*. Dans ce concours, qui était pour l'honneur et la gloire, la victoire resta au hommes du 48^e.

Dans le combat singulier à la baïonnette il y avait concours pour les volontaires, les coloniaux et les réguliers, le vainqueur de chaque série devant disputer aux autres la médaille de l'empire. Par suite de quelque malentendu le volontaire n'arriva qu'après le concours. La lutte se fit donc entre le meilleur régulier et le meilleur colonial, et ce fut le simple soldat George Steward, du 48^e highlanders, qui l'emporta.

22 juin.—Le jour du grand jubilé, ce jour que la nation anglaise avait attendu dans une si grande impatience, eut une sombre aurore, et il semblait par l'aspect menaçant du ciel qu'on ne pût guère espérer le beau temps après lequel on avait tant soupiré; mais il était écrit qu'un temps de Reine ne nous ferait pas défaut, et la lumière du soleil se répandit sur la ville dans le bon temps—de fait, au moment où Sa Majesté quitta le palais de Buckingham.

Vers 7 h. 30 m. le contingent colonial ayant à sa tête Lord Roberts avec le colonel Herbert, se rendit de la caserne de Chelsea à la Digue Victoria, où les premiers ministres des colonies devaient nous rejoindre.

Partant de ce rendez-vous la procession se forma dans l'ordre suivant:—

Musique de la garde royale à cheval.

Détachement d'avant-garde (par $\frac{1}{2}$ sections) de la garde royale à cheval (Bleus).

Le feld-maréchal Lord Roberts, C.V.

Le colonel Ivor Herbert.

Troupes canadiennes à cheval.

L'honorable Wilfrid Laurier, C.R., premier ministre du Canada, en équipage.

Troupes à cheval (lanciers et chasseurs) de la Nouvelle-Galles du Sud.

Les premiers ministres de la Nouvelle-Galles du Sud et de Victoria en équipage.

Troupes à cheval (chasseurs) de Victoria.

Troupes à cheval (chasseurs) de la Nouvelle-Zélande.

Les premiers ministres de la Nouvelle-Zélande et du Queensland en équipage.

Troupes à cheval (chasseurs) du Queensland.

Troupes à cheval (chasseurs) du Cap de Bonne-Espérance.

Les premiers ministres du Cap de Bonne-Espérance et de l'Australie méridionale en équipage.

Troupes à cheval (chasseurs) de l'Australie méridionale.

Les premiers ministres de Terre-Neuve et de la Tasmanie en équipage.

Troupes à cheval (carabiniers) de Natal.

Les premiers ministres de l'Australie occidentale et de Natal en équipage.

Troupes à cheval des colonies de la Couronne.

Cavalerie de la Trinité.

Cavalerie de Ceylan.

Cavalerie rhodésienne.

Musique du corps volontaire des carabiniers de Saint-George.

Milice et Défense.

TROUPES IMPÉRIALES.—Artillerie et génie (dans l'ordre suivant) :

Artillerie royale de Malte.
Artillerie de la Jamaïque.
Artillerie de la Sierra-Leone.
Artillerie de Sainte-Lucie.
Artillerie et mineurs sous-marins de Hong-Kong.
Artillerie et mineurs sous-marins de Singapour.
Artillerie et mineurs sous-marins de l'Île Maurice.
Mineurs et ingénieurs sous-marins de la Jamaïque.
Artillerie de forteresse et mineurs sous-marins, G.R., des Indes Occidentales.
Royal Malta Submarine Mining R.E.

TROUPES COLONIALES.

Artillerie de campagne du Canada.
Artillerie de place du Canada.
Artillerie de campagne de la Nouvelle-Galles du Sud.
Artillerie de l'Australie Occidentale.
Artillerie de l'Île de la Trinité.
Artillerie de la Jamaïque.
Artillerie de Ceylan.
Musique des carabiniers volontaires écossais de Londres.

INFANTERIE (Troupes impériales).

1^{er} et 2^e régiments des Indes Occidentales (détachements).
Régiment de Hong-Kong (détachements).

TROUPES COLONIALES.

Compagnie n° 1 de l'Amérique du Nord (Canada).
Compagnie n° 2 de la milice royale de Malte.
Volontaires de l'Australie Occidentale.
Musique des carabiniers volontaires irlandais de Londres.
Compagnie n° 3.—Guyane anglaise, Amérique Britannique du Sud et Indes Occidentales.
Infanterie légère de la Trinité.
Gendarmerie de la Trinité.
Gendarmerie de la Jamaïque.
Compagnie n° 4.—Colonies anglaises d'Asie:
Guides (sikhs) de la Malaise.
Gendarmerie Malaise.
Gendarmerie (dyaks) de Bornéa Nord.
Gendarmerie européenne de Hong-Kong.
Gendarmerie chinoise de Hong-Kong.
Gendarmerie (sikhs) de Hong-Kong.
Volontaires de Ceylan.
Compagnie n° 5.—Colonie anglaise d'Afrique:
Haussas de la Côte-d'Or.
Haussas du Niger Royal.
Gendarmerie frontière de la Sierra-Leone.
Gendarmerie (police) canadienne à cheval.

Notre itinéraire était par la voie de la Horse Guards Avenue et le long de la ligne de marche jusqu'à la cathédrale de Saint-Paul. En arrivant là nous primes

position au bout de Ludgate Hill et le long du côté nord du cimetière, cette position avantageuse ayant été réservée aux coloniaux afin que la Reine les vît et qu'ils pussent voir Sa Majesté—ce qu'il nous fut donné de faire à mesure que le carrosse royal approcha de Saint-Paul, sans compter que durant le service d'actions de grâces Sa Majesté était bien en vue.

Après le service, le carrosse de Sa Majesté s'éloigna; les premiers ministres, qui avaient quitté la procession pour assister au service, nous rejoignirent, et le contingent se remit en rangs et en marche, suivant Sa Majesté jusqu'au palais de Buckingham, où Lord Roberts se dessaisit du commandement. Je quittai alors son état-major et conduisis le contingent à la caserne de Chelsea, où nous arrivâmes un peu passé 3 heures, après avoir été plus de huit heures sur pied et avoir marché à peu près onze milles.

Je n'ai fait qu'esquisser les simples faits de la grande procession. Essayer de décrire comme il faudrait qu'elles le fussent les scènes et les circonstances de l'œuvre de la journée serait une tâche qui dépasserait mes forces. Tout le long de la route les masses de monde nous acclamant à grands cris à mesure que nous passions, en apparence les plus heureux gens de la terre, tous respirant la fidélité et la gaieté, et tous aussi bien vêtus, qu'ils fussent dans des tribunes ou dans la rue, voilà une scène dont on n'avait jamais été témoin encore; il y aurait des pages à écrire sur l'extraordinaire succès de la procession, jugé à n'importe quel point de vue, sur un pareil enthousiasme patriotique et de si superbes décorations, mais il faut que je m'abstienne. Il peut toutefois n'être pas hors de propos de dire qu'il y avait neuf millions de personnes dans Londres le jour du Jubilé et pas de "foule", et d'attribuer cela principalement à la discipline militaire et administrative.

23 juin.—Conformément aux ordres du 21 le contingent s'assembla à 8h. 45m. matin pour passer la revue du commandant en chef.

Hyde-Park a été le théâtre de beaucoup d'événements historiques, mais de peu qui fussent plus remarquables que le défilé, en cette occasion, de troupes coloniales de tous les climats et presque de chaque race, exécuté au son de musiques impériales. Aucune autre nation n'aurait pu produire pareille collection sans précédent d'hommes disciplinés, dont la présence semblait être la preuve que M. Chamberlain n'exprimait pas une vaine vantardise quand tout récemment il disait que "ce que nous avons nous le gardons".

Avant que le contingent ne reprit le chemin de la caserne, Lord Wolseley fit un discours des plus charmants aux officiers, rappelant avec orgueil son service en Canada et avec des troupes canadiennes. Par la suite, il fit publier l'ordresuivant:—

Ordre de régiment par le colonel Ivor Herbert, C.B., C.M.G., commandant.

(3) "Le commandant en chef a enjoint à l'officier commandant les troupes coloniales de faire connaître à tous sa satisfaction de l'aspect qu'elles ont offert à son inspection le 23 de ce mois. Il désire en même temps exprimer le plaisir que cela lui a fait de souhaiter la bienvenue à des soldats de toutes les parties de l'immense empire de Sa Majesté, qui, si différents qu'ils soient de race et de langage, de coutumes et conditions de service militaire, sont tous unis par le même dévouement à la personne de la Reine et par le même zèle pour son service.

"Dans le cours de sa carrière militaire, le commandant en chef a eu la bonne fortune de voir du service actif dans la plupart des pays de l'empire de Sa Majesté, et d'apprendre par une expérience personnelle la valeur des concitoyens de ceux qu'il vient d'accueillir. En particulier, il se rappelle toujours avec plaisir son service en Canada, où il assista à la création de la force militaire actuellement existante. Il aurait voulu pouvoir adresser la parole en leur propre langue à tous ceux qui étaient présents mercredi dernier, mais il lui faut s'en remettre à leurs propres officiers pour exprimer à chacun de leurs hommes sa cordiale bienvenue et son espoir que lorsque se dispersera cette incomparable réunion tous s'en retourneront dans leurs foyers emportant un heureux souvenir de la grande circonstance qui les a rassemblés."

25 juin.—Le contingent canadien prit les armes en grande tenue, à 10h. 30m. matin, pour recevoir sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada. Lord Strathcona et plusieurs autres Canadiens étaient présents. Sir Wilfrid passa dans les rangs

et adressa ensuite quelques paroles de circonstance au contingent. Lorsque les rangs eurent été rompus, les dames et les gentlemen qui étaient venus nous honorer de leur présence furent invités à passer à la pension coloniale, où fut exercé à leur égard toute l'hospitalité possible à cette heure du jour.

26 juin.—Le contingent s'assembla à 4h. 30m. matin pour aller voir la revue à Portsmouth. C'était une fort agréable sortie, et bien que ce fût au prix d'une rude journée de fatigue les spectacles de cette revue navale recompensa plusieurs fois de leurs peines ceux qui en furent témoins. A mon grand regret, je n'ai pas pu y aller moi-même, ayant eu à prendre des mesures pour notre retour au Canada.

27 juin, dimanche.—Parades d'église ordinaires.

29 juin.—Les officiers du contingent allèrent à une réception du commandant en chef, qui eut une courte conversation avec chacun d'eux.

30 juin.—La gendarmerie à cheval du Nord-Ouest va à Aldershot pour de là se rendre, le lendemain, à Windsor, où elle doit servir de garde d'honneur à Sa Majesté.

1er juillet. Le contingent prit les armes à 8h. matin pour la revue d'Aldershot. Ce fut une journée très fatigante, surtout pour les corps à pied. On peut dire que les coloniaux ont été sur pied de 5h. matin jusqu'à près de minuit, heure à laquelle ils se rendirent de Paddington à la caserne de Chelsea.

La revue d'environ 27,000 hommes de troupe par Sa Majesté était naturellement un beau spectacle, mais sa particularité probablement la plus intéressante était le millier de militaires dans leurs divers costumes coloniaux, représentant les fidèles avant-postes de la Plus Grande-Bretagne, avec le feld-maréchal Roberts à leur tête.

Durant leur séjour à Aldershot, officiers et soldats furent l'objet des attentions de plusieurs corps de réguliers, dont les bienveillants services furent beaucoup appréciés.

Ce ne fut qu'à notre retour à la caserne, dans les premières heures du 2 juillet, que les Canadiens trouvèrent un instant de répit pour célébrer le jour de naissance de leur pays, ce en quoi nous eûmes le cordial concours de nos frères coloniaux de toutes les parties du monde.

2 juillet.—Le contingent forma les rangs à 11h. 45m. matin et se rendit au château de Windsor. Les officiers furent invités à prendre un lunch au château, et les hommes dinèrent dans les pavillons du parc. Dans l'après-midi, tout l'effectif, en grande tenue, défila devant la Reine, et un officier avec un homme de chaque contingent colonial furent présentés à Sa Majesté. Les officiers canadiens qui n'étaient pas de service eurent aussi l'honneur d'être présentés séparément. Nous revînmes à Londres par chemin de fer et arrivâmes à la caserne vers 8h. soir, après une journée des plus charmantes et une délicieuse expérience de l'hospitalité de la Reine.

3 juillet.—Le contingent prit les armes en grande tenue, sous mes ordres, à 10h. matin, et se rendit au palais de Buckingham, où les médailles du jubilé devaient être présentées par Son Altesse Royale le prince de Galles.

Beaucoup de Canadiens, y compris le Premier Ministre et Lady Laurier, avec des amis d'autres troupes coloniales, étaient là pour voir l'intéressante cérémonie. Le contingent forma trois côtés d'un carré, à l'intérieur de la place du palais—les Canadiens à droite, vu qu'il nous fallait nous en aller immédiatement et nous préparer à prendre le train pour Liverpool, où nous devons nous embarquer pour revenir au pays.

Lorsque tout fut prêt Son Altesse Royale le prince de Galles parut sur la scène et fut accueilli par un salut. Il parcourut ensuite les rangs puis présenta les médailles, dont une fut donuée à chaque officier et soldat au moment où son nom était appelé.

Immédiatement après la présentation des médailles nous allâmes dîner à la caserne Wellington, où nous fûmes bien accueillis par les gardes écossaises. A 1h. 45m. nous formâmes les rangs et nous rendîmes à la gare d'Euston précédés des corps de musique des gardes écossaises et des carabiniers de Westminster, et à 3h. 30m. nous partions pour Liverpool en chemin de fer. C'était un mélancolique plaisir que d'écouter la musique de cette dernière marche en Angleterre, où nous avions tous espéré de passer au moins huit jours de congé après l'énorme somme de rude service que nous avions faite.

A Liverpool nous fûmes reçus par une garde d'honneur de l'artillerie volontaire de cette ville, et par la musique du même corps.

La descente du train et l'embarquement à bord furent vite faits, et notre visite en Angleterre était finie.

Je ne saurais clore mon récit sans parler des prévenances et de l'hospitalité dont nous avons été accablés depuis l'heure de notre arrivée en Angleterre jusqu'au dernier moment de notre visite. Voici quelques-unes des fêtes auxquelles nous avons été invités:—Une représentation privée au Lyceum, comme hôtes de Sir Henry Irving; une réception au palais de cristal, par les directeurs du palais de concert avec un comité du tournoi de la yeomanry et des volontaires; une réception faite à Sir Wilfrid et Lady Laurier par Lord et Lady Strathcona; une visite à la Chambre des Communes, sur l'invitation du colonel sir Howard Vincent, qui eut l'obligeance de nous faire voir Westminster; une réception à la *Fisheries and Yachting Exhibition*, au Jardin de l'Institut impérial, sur l'invitation de Son Altesse Royale le prince de Galles (président) et du conseil exécutif de l'Institut, et nombre d'autres. Le commandant Wells de la brigade de pompiers de Londres eut l'obligeance de nous inviter à assister à l'exercice de sa brigade à 10h. matin n'importe quel jour, ou à n'importe quelle heure le samedi.

Dire que nous avons été cordialement reçus, mis à l'aise et traités de la manière la plus bienveillante possible durant notre séjour en Angleterre ne décrit guère suffisamment les attentions dont nous avons été l'objet. Quand tant de bontés ont été offertes et reçues il ne convient peut-être pas de mentionner des noms, mais nous sommes infiniment redevables à Lord Strathcona et à M. Colmer, C.M.G., comme aussi à Lord Methuen, commandant le Home District, et à son état-major, de qui nous sentions que nous pouvions attendre de la sympathie et de l'obligeance à cause de leur qualité officielle.

Unité n° 2.—La gendarmerie (police) à cheval du Nord-Ouest, encore sous le commandement du major Perry, resta en Angleterre. Les officiers et soldats de ce détachement et le reste du contingent eurent les plus agréables relations ensemble durant le voyage. Nous avons trouvé la gendarmerie, comme chacun du reste sait qu'elle l'est, un magnifique corps d'hommes, et nous ne lui avons pas envié les éloges qu'elle a reçus chaque fois qu'elle a paru en public. Son détachement eut la bonne fortune de demeurer intact, et comme il était facile de le reconnaître à l'uniforme, les ovations l'accompagnaient partout où il allait.

Le voyage de retour se fit sans incident remarquable. Le *Scotsman* est un paquebot de premier ordre; nous y trouvâmes amplement de la place avec tout ce que l'on peut se procurer de mieux, et le capitaine Maddox, ses officiers, etc., furent des plus obligeants à notre égard.

Les officiers et soldats en destination de l'est mirent pied à terre à Québec, tandis que ceux de l'ouest ne débarquèrent qu'à Montréal. Quelques-uns de ceux qui étaient débarqués à Québec y éprouvèrent un retard parce qu'il n'y avait pas de trains à leur disposition; on les conduisit à la citadelle, où l'artillerie canadienne prit soin d'eux.

L'expédition, si on peut l'appeler ainsi, peut être regardée par le peuple canadien comme une heureuse épreuve des instincts militaires de ceux de nos concitoyens qui portent l'uniforme de Sa Majesté, non par amusement mais dans un but sérieux. Du jour de rassemblement à celui de notre dispersion tout s'est passé à merveille, pour la raison bien simple que chacun comprenait son devoir et le faisait. Quand tous se sont si bien conduits, je ne puis mentionner personne en particulier. L'ordre suivant, que je lançai de mon propre chef, embrasse peut-être tout ce qu'il y a à dire sur la conduite du contingent:—

À BORD DU *Scotsman*, le 11 juillet 1897.

(N° 2). " Avant de dire adieu aux officiers, sous-officiers et soldats du contingent militaire canadien appelé à prendre part au grand Jubilé de la Reine, l'officier commandant désire exprimer sa plus chaleureuse appréciation du haut sentiment de devoir dont tous les membres de l'effectif, sans distinction de grade, ont fait preuve

Milice et Défense.

dans l'accomplissement des graves devoirs qu'ils ont eu à remplir depuis leur organisation. La manière dont ces devoirs ont été accomplis a mérité la plus haute appréciation de toutes les classes dans la mère-patrie; elle fait le plus grand honneur à chaque individu du contingent, comme au corps dont il fait partie et au pays qu'il a l'honneur de représenter."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. AYLMER, colonel,

Adjudant général de la milice, commandant le contingent militaire canadien.

RÉPONSE

(21c)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 3 mai 1897, pour un relevé faisant voir :—

1. Chaque contrat pour le transport des dépêches annulé depuis le 7 juillet 1896, en indiquant la localité couverte par chaque contrat ainsi que le comté et la province dans laquelle se trouve telle localité.
2. Le nom de l'entrepreneur dans chaque cas.
3. Le prix payé dans chaque cas avant l'annulation du contrat.
4. Si de nouveaux contrats ont été passés, le prix stipulé dans chaque nouveau contrat.
5. La raison pour laquelle chaque contrat a été annulé.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

LISTE des contrats annulés dans la Colombie-Britannique depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Ile des Sources d'Eau Salée et quai du paquebot-poste.	Vancouver.	J. Broadwell.	150 00	105 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Chilliwack et station du chemin de fer d'Harrison.	New-Westminster.	Wm. Macdonald.	430 56	430 56	"
Chilliwack et Sardis.	"	Horatio Webb.	150 00	122 00	"
Clayton et station du chemin de fer.	"	Chas. C. Cameron.	120 00	119 60	"
Ile de Denman et quai du steamer.	Vancouver.	Robert T. Swan.	80 00	80 00	"
Dewdney et station postale.	New-Westminster.	John Barker.	156 00	156 00	"
Dog-Creek et Gang-Ranch.	Yale et Cariboo.	T. M. Graves.	250 00	400 00	Le service devra se faire par Dog-Creek et Empire-Valley par voie de Gang-Ranch.
Garnham et Victoria.	Vancouver.	Wm. Garnham.	250 00	150 00	Contrat illégal.
Kamloops et pont de Spence.	Yale et Caribou.	John Clark.	1,944 00	1,100 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Lytton et station du chemin de fer.	"	A. Stevenson.	175 00	175 00	"
Nanaimo et station du chemin de fer.	Vancouver.	Thompson et Scoville.	296 00	218 00	"
Nanaimo et boîtes à lettres dans les rues.	"	Thompson et Scoville.	267 00	182 00	"
New-Westminster et boîtes à lettres dans les rues.	"	W. G. Cross.	385 70	150 00	"
Mount-Pleasant, boîtes à lettres dans les rues et Vancouver.	New-Westminster.	T. F. Neelands.	669 00	300 00	"
Victoria et station du chemin de fer E. et U.	Victoria.	A. Henderson.	235 00	140 40	"
Nanaimo et Vancouver.	Vancouver.	Union S. S. Co.	10c. p. mille.	10c. p. mille.	L'ancien entrepreneur a renoncé à son contrat.
Bas Nicola et Princetown.	Yale et Caribou.	Wm. Smith.	720 00	Changeement projeté de route.
Lac Nicola et chemin de poste principal.	"	A. R. Carrington.	150 00	"
Keithley-Creek et 150 Mile House.	"	B. C. Express Co.	800 00	Changeement dans le service.
Horsefly et 108 Mile House.	"	C. H. Tingley.	545 00	*23,000 00	Changeement projeté de route.
Alexis-Creek et Soda-Creek.	"	Thos. McAlister.	1,100 00	"

* Sous contrat avec M.M. Kilgour et Miller.

Annulation de contrats de la malle.

LISTE des contrats annulés dans le Manitoba depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Selkirk et Winnipeg	Selkirk	Robert Beal	500 00	609 00	Afin d'avoir un service de 6 fois au lieu de 3 fois par semaine.
Selkirk, Selkirk-Est et station de chemin de fer	"	G. S. Dickinson	149 00		Devenu inutile par suite du changement fait dans le service entre Selkirk et Winnipeg.
Graburn et Maple-Creek	Assiniboia, Ouest	W. S. Bethune	165 00	234 00	Pour inclure le nouveau bureau à Coulée. Augmentat. de distance, 6 milles dans chaq. sens.
Parklands et Qu'Appelle	Assiniboia, Est	Thos. Murray, père	70 00		Inclus dans le service de Qu'Appelle et de Wishart sans frais.
Beverley et Melita	Brandon	F. J. Barker	104 00	*104 00	Bureau de Beverley fermé le 1 ^{er} mai 1897, et service discontinué.
Morris et st. de ch. de f. C. P. } Morris et st. de ch. de f. N. P. } Winnipeg et st. de ch. de f. C. P. } Winnipeg et st. de ch. de f. N. P. } Winnipeg et st. de ch. de f. C. P. (corresp.)	Provencher	John D. Burke	137 50	100 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
	"	John D. Burke	90 00		"
	Winnipeg	Joseph Sheppard	934 83	832 58	"
	"	Joseph Sheppard	175 23		"
	"	Joseph Sheppard	540 00	348 00	"
	Alberta.	G. W. Brouillette	825 00	600 00	"
	"	Raphael St. Pierre	130 00	74 00	"
	Provencher	Chas. Whitman	585 00	312 00	"
	"	Chas. Whitman	489 00	435 00	"
	Saskatchewan.	Geo. S. Reid	325 00	195 00	"
	Alberta.	W. R. Breerton	315 22	315 22	"
	Brandon.	J. C. Kavanagh	984 99	815 71	"
	Edmonton et Fort Saskatchewan	C. F. Stewart	745 71	345 00	"
	Clearwater et station de ch. de fer	William Cranston	90 00	78 00	"
	Battleford et Lac aux Oignons	Leeson et Scott	1,762 20	370 00	"
	Battleford et Saskatoon.	Leeson et Scott	7,049 20	1,976 00	"
	Qu'Appelle et station de chemin de fer	Leeson et Scott	650 00	440 00	"
	Qu'Appelle et Wishart.	Leeson et Scott	1,664 00	460 00	"
	Saskatchewan Landing et Swift Current.	Leeson et Scott	740 00	260 00	"
	Argyle et Woodlands	Edmond de Laroque	100 00	150 00	Contrat passé sans demande de soumissions.

* Arrangement temporaire jusqu'au 1^{er} mai 1897.

Liste des contrats annulés dans la division de London depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Adare et Maguire.....	Middlesex.....	Alex. Tod.....	60 00	100 00	Remplacer par Maguire et station du chemin de fer ; afin d'améliorer le service.
Centralia et Mooresville.....	"	Richard Handford.....	200 00	85 00	Remplacé par Mooresville et station du chemin de fer ; afin d'améliorer le service.
Cairo et Shetland.....	"	Geo. Baughart.....	180 00	119 00	Remplacé par Florence et Shetland ; afin d'améliorer le service.
Cheapside, Jarvis et stat. de chemin de fer.	Norfolk.....	John A. Atkinson.....	549 00	312 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Victoria et station de chemin de fer.	"	Wm. E. Belou.....	80 00	49 00	"
Brantford et Mohawk.....	Brant.....	Robert Cavin.....	307 00	170 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Kingsmill et Mapleton.....	Elgin.....	L. Johnston.....	170 00	130 00	Remplacé par Brantford et Burth ; renouvelé sans demande de soumissions.
Rockford et station de chemin de fer.	Norfolk.....	M. Cook, jun.....	145 00	110 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
London et Lucan.....	"	John W. Orme.....	399 00	299 00	"
Appin et Glenwillow.....	Middlesex.....	John Reilly.....	95 00	95 00	"
Appin et Mayfair.....	"	Robert Eschardt.....	90 00	90 00	"
Arkona et Theford.....	Lambton, D. E.....	Wm. Hester.....	140 00	"	" serv. dev. être remplacé
Sylvan et Widder.....	"	Wm. Randall.....	144 00	"	"
Remplacé par Sylvan et Theford.....	Middlesex, D. N., et Lambton, D. E.....				
Arkona et Watford.....	Lambton, D. E.....	Frank Hooper.....	450 00	144 00	"
Avon, Putman et station de chemin de fer.	Middlesex.....	John A. Kinnee.....	350 00	280 00	"
Aylmer Ouest et Dumboyne.....	Elgin.....	Wm. L. Pierce.....	500 00	300 00	"
Aylmer Ouest et station de chemin de fer.	"	Wm. L. Pierce.....	313 00	49 92	"
Belmont et London.....	Middlesex.....	John Charles.....	1,195 00	140 60	"
Blenheim et Leamington.....	Kent.....	A. E. Rymal.....	1,200 00	"	Service devant être remplacé.
Bothwell et Florence.....	Bothwell.....	T. J. Elliott.....	237 00	300 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Brantford et Harley.....	Brant.....	Robert Cavin.....	364 00	259 00	"
Galedonia et Comboyville.....	Haldimand.....	Wm. Arrell.....	70 00	58 00	"
Ganfield et station de chemin de fer.	Haldimand et Monck.....	Thomas Brown.....	78 25	78 00	"
Cayuga et Kohler.....	"	Nicholas Degurse.....	75 00	70 00	"
Courland et Port-Rowan.....	Norfolk.....	Jas. Summershayes.....	597 00	495 00	"
Credition, Centralia et station de ch. de fer.	Middlesex.....	Charles Wolf.....	225 00	225 00	"
Danfield et Park Hill.....	Huron.....	Peter McGlissac.....	439 00	334 00	"
Danfield et Dunerief.....	Middlesex.....	John McDermid.....	125 00	70 00	"
Dexter et Sparta.....	"	C. M. Pettit.....	125 00	89 00	"
Fisherville, Nalles Corner et st. de ch. de f.	Haldimand.....	Henry Retcheld.....	185 00	117 00	"
Denfield, Nairn et station de chemin de fer.	Middlesex, D. E.....	John Edwards.....	408 00	"	Service devant être remplacé.

Remplacé par Denfield et station du ch. de fer.	"			44 00	Remplacer le service ci-dessus en partie.
Denfield et Falkirk.....	"			85 00	"
par Ailsa Craig et Nairn.....	D. N.....			100 00	"
Harley et New-Durham.....	Oxford.....	Robert Cavin.....	132 00	140 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
London et London-est.....	"	Henry Keyes.....	144 00	"	"
Napier et Strathroy.....	Middlesex.....	John B. Gough.....	343 00	249 00	"
Nixon et station du chemin de fer.	Norfolk.....	E. H. Kingsbury.....	62 60	62 60	"
Oil City et Wheeler.....	Lambton.....	John E. Woodcock.....	104 00	104 00	"
Oxley et station du chemin de fer.	Essex.....	Adamson Elliott.....	290 00	188 00	"
Port Frank et Theford.....	Lambton.....	Geo. Burley.....	89 50	78 00	Remplacé par Braemar et Woodstock ; renouvelé sans demande de soumissions.
Strathallan et Woodstock.....	Oxford.....	Geo. Teetzel.....	300 00	245 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Thamesville et station du chemin de fer.....	Bothwell.....	M. L. Johnston.....	72 00	60 00	"
Windsor et Détroit.....	Essex.....	Michael H. McCarthy.....	645 00	425 00	"
Windsor et st. du ch. de f. Lac Érié et Détroit.....	"	Michael H. McCarthy.....	187 80	150 24	"
Windsor et station du chemin de fer du C.S.	"	Michael H. McCarthy.....	280 80	206 50	"
Clear Creek et Cutus.....	Norfolk.....	W. U. Buck.....	200 00	100 00	"
Port Stanley et station du chemin de fer.....	Elgin.....	M. Payne.....	160 00	80 00	"
Lucan, Clamboy et station du chemin de fer.....	Middlesex.....	William Read.....	249 60	119 50	"
*Blenheim et Leamington.....	Kent.....	A. E. Ryall.....	1,195 00	450 00	À être remplacé par un service de wagon-poste (chemin de fer Lac Érié et Rivière Détroit), entre Leamington et Bridgetown.
Charing Cross et Tilbury.....	"	Malcolm Gillis.....	445 00	43 82	"
Station de Coatsworth et Romney.....	"	Alice Robinson.....	60 00	45 00	"
Station de Glenwood et Merlin.....	"	Sales & Halliday.....	45 00	15 00	"
Renwick et Romney.....	"	G. H. Thomson.....	50 00	50 00	"
Lucan et stn du ch. de fer du Grand-Tronc.....	Middlesex, D. N.....	William Porte.....	75 00	"	Service aboli le 5 mai 1897 parce qu'il était inutile

Liste des contrats annulés dans la division de Stratford depuis le 1^{er} juillet 1896.

Chawford et Elmwood.....	Grey.....	Peter Cooke.....	115 00	117 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Arthur et st. du ch. de f. Canadien Pacifique.....	Wellington.....	John Buschlen.....	125 20	110 00	"
Benniller et Goderich.....	Huron.....	J. Miller.....	150 00	87 50	"
Orangeville et station du chemin de fer.....	Wellington.....	Jos. Haddock.....	199 00	158 34	Service remplacé.
Goderich et Kintail.....	Huron.....	Wm. Potts.....	445 00	"	"
Kincardine et Kintail.....	Bruce.....	Jas. Bayne et Alex. T. McIntyre.....	497 50	797 00	"
Remplacé par Goderich et Kincardine.....	Huron.....				Contrat passé sans demande de soumissions.
Goderich et Lunenburg.....	"	John C. Johnston.....	600 00	410 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Kincardine et Port-Elgin.....	Bruce.....	John Gentles.....	617 00	398 00	"
Goderich et station du chemin de fer.....	Huron.....	Jonathan Miller.....	200 32	96 00	"
Balfast et Lanes.....	"	James Mullin.....	100 00	70 00	Service remplacé.
Balfast et Sainte-Hélène.....	"	James Mullin.....	150 00	145 00	Arrangement temporaire.
Remplacé par Lucknow et Sainte-Hélène.....	Huron.....	Mde. Mary A. Moore.....	375 00	375 00	"
Auburn, Elvth et st. du ch. de fer St-Augustin.....	Huron.....	Geo. Loutz.....	294 00	294 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Dorking et Newton.....	Perth.....	Chas. W. Keeling.....	83 26	90 14	"
Cargill et stn du ch. de fer du Grand-Tronc.....	Bruce.....	James Beattie.....	262 92	147 89	"
Clinton et stn du ch. de fer du Grand-Tronc.....	Huron.....				"

*Remplacé par Blenheim et Wheatley (\$689).

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Dobbinton et stn du ch. de f. du Grand Tronc.	Bruce	Wm. J. Thompson	87 64	87 64	Renouvelé sans demande de soumissions.
Dobbinton et Williscroft.	"	E. Talbot	120 00	77 00	"
Dromore et Holstein.	Grey	Geo. Sackett	214 50	164 33	"
Durham et Walkerton.	"	Robert Pace	299 00	278 00	"
Erin et Guelph.	Wellington	Wm. Neville	450 00	380 00	"
Fairview et Stratford.	Perth	Wm. Bell	156 00	156 00	Arrangement temporaire.
Fergus et stn du ch. de f. Pacifique Canadien.	Wellington	Jas. C. Morrow	100 16	89 30	Renouvelé sans demande de soumissions.
Fisherston et st. du ch. de fer Pacifique Can.	Grey	Wm. P. Crossley	175 00	59 00	"
Fordyce et Whitechurch.	Huron	John Phillips	75 00	75 00	Arrangement temporaire.
Fordwich et Newbridge.	"	William Chapman	124 75	119 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Forward et station du chemin de fer	Wellington	Robert Mahood	112 68	43 82	"
Gowanstown et station du chemin de fer.	"	Henry Markle	57 91	34 00	"
Gowanstown et Wallace.	Huron	Henry Markle	100 00	98 00	"
Harlock et Seaforth	"	Thos. Neilands	280 00	280 00	Renouvelé sans demande de soumissions, et arrangement temporaire.
Hayworth et station du chemin de fer	Bruce	Samuel Yeo	100 16	110 17	Renouvelé sans demande de soumissions.
Holstein et Murdoch.	Grey	George Pollock	74 75	70 00	"
Holstein et Nenagh.	"	Thos. Stephenson	234 00	158 00	"
Kincardine et station du chemin de fer.	Bruce	Joseph Hockin	240 38	140 22	"
Lebanon et Moorefield.	Wellington	John Sinclair	100 00	100 00	"
Lisbon et Wellesley.	Oxford	Christopher Hebel	60 00	64 00	"
Londeshorough et stn du ch. de fer du G. T.	Huron	John Bell	156 50	93 90	"
Lucknow et st. du ch. de f. du Grand Tronc	Bruce	F. W. McDonald	250 40	175 28	"
Marsville et station de Hillsburgh.	Wellington	Jas. Hauna	325 00	320 00	"
Melgund et station de Minto.	Grey	Jno. J. Bracken	65 52	59 00	"
Merritt et Varney.	"	Jas. G. Wilson	80 00	80 00	Discontinué. Bureau de poste de Merritt fermé.
Nithburg et Stratford.	Oxford	John Yost	520 00	500 00	Renouvelé sans demande de soumissions, et arrangement temporaire.
Olivet et Rothsay.	Wellington	John Tremain	60 00	60 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Orangeville et Vanatter; maint. The Maples	"	William Dedrick	88 00	88 00	"
Southampton et stn. du ch. de fer du G. T.	Bruce	Thomas Lee	120 19	93 90	"
Tara et station du ch. de fer du Grand Tronc	"	John Hamilton	155 87	122 07	"
Topping et station de Milverton.	Perth	Henry J. Miller	225 36	174 00	"
Waterloo et station de Berlin.	Waterloo	Frederick Soss	350 56	230 84	"
Waterloo et st. du ch. de f. d'emb. d'Elmira	Grey	Frederick Soss	92 01	85 45	"
Watson et Owen-Sound.	Wellington	John Johnson	200 00	148 00	Service du ch. de fer du G. T. et celui du P. C. combinés. Renouvelé sans demande de somm.
Harrison et station du chemin de fer.	"	Geo. A. McIntosh	241 09	109 55	Service de trois fois par semaine établi.
Kingarf et Kinloss.	Bruce	Benjamin Moulton	60 00	60 00	"

Cotswold et Elora.	Wellington	Herbert E. Gordon	449 00	Renouvelé sans demande de soumissions, et service devant être remplacé.
Remplacé par Cotswold et Palmerston.	"	"	120 00	"
Drayton et Parker.	"	"	135 00	"
Moorefield et Rothsay.	Wellington	"	100 00	Changeement de service.
Brotherston et Kurtzville	"	Montezuma Freres	45 00	"
Gowanston et Kurtzville	Huron	Adam Schade	104 00	"
Dashwood et Exter	"	Joseph A. Wambold	289 00	"
Remplacé par Dashwood et Sarepta.	"	"	35 00	"
Stat. de Hay et Exter, dans la div. de London	"	"	153 37	"

Listre des contrats annulés dans la division de Barrie depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Glen Orchard et Gravenhurst.	Simcoe.	W. D. White	Renouvelé sans demande de soumissions.
Holt et Mount Albert	York	John Roseman	125 00	62 00	"
Mount Albert et station du chemin de fer.	"	John Roseman	74 00	56 34	"
Cannington et Sutton-Ouest.	Ontario	Geo. Newton, fils	600 00	534 00	"
Newmarket et Sutton-Ouest.	"	Geo. Stone	892 00	588 00	"
Waverly et stat. de chemin de fer d'Elmvale	Simcoe	William Waugh	260 00	172 15	"
Angus et station du chemin de fer.	"	Henry L. Tar-Bush	120 00	107 00	"
Athlone et Tottenham.	Cardwell	Samuel E. Turner	300 00	190 00	"
Hockley et Mono Centre	"	Robert Colwell	370 00	234 00	"
Angus et Baxendale.	Simcoe	John M. Coulson	168 75	88 00	"
Allandale et Holly.	"	William Armstrong	115 00	99 00	"
Allandale et Fanswick	"	C. T. Hunter	150 00	150 00	"
Alliston et Rosemont.	"	J. H. Johnson	238 00	234 75	"
Anten Mills et stat. du ch. de fer du G. T.	"	Jas. McLaughlin	110 00	17 00	"
Banda et station du chemin de fer.	"	Wm. Bell	210 00	98 60	"
Barrie et Midhurst.	"	Jos. Wm. Cook	169 00	120 00	"
Black Bank et station de Lisle.	"	Jos. W. Runt	237 60	170 00	"
Bracebridge et station du chemin de fer.	Ontario	Robert P. Perry	149 00	125 20	"
Bradford et Newton Robinson.	York	Graham Timmons	400 00	365 00	"
Anse de Byng et Rivière des Français.	Muskoka et Parry Sound	Jos. Lamondin	P. voy. 5 50	P. voy. 4 00	"
Churchill et station de ch. de fer de Lefroy.	Simcoe	Ed. H. Sloan	220 00	153 37	"
Coboconk et Lorneville.	Victoria	Chas. Bowins	939 00	748 00	"
Creemore et station de chemin de fer	Simcoe	William Edgerton	450 00	340 00	"
Duncan et Heathcote	"	Alex. Gillespie	157 60	93 90	"
Dundalk et Hopeville	Grey	Jas. McKnight	80 00	60 00	"
Dundalk et McIntyre	"	Arch. McEachern	288 00	156 00	"
Chutes fédéral et station.	Victoria	Wm. J. Robbins	360 00	247 00	"
Ivy et station de chemin de fer de Thornton	Simcoe	Ed. Lansfield	80 00	61 82	"
Keswick et Pointe de Roache	York	Wm. Reid	150 00	200 00	"
Nipissingue et Powassan	York	Elizabeth Cake	130 00	90 00	"
"	Sound	Henry Alex. Steele	230 00	158 00	"

LISTE des contrats annulés dans la division de Barrie depuis le 1^{er} juillet 1896—Fin.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
Primrose et Whitfield.	Cardwell	Parsons D. Henry.	\$ 156 00	\$ c.	Renouvelé sans demande de soumissions.
Rosenmont et Shelburne.	Simcoe.	George Moffat.	520 00	295 00	" "
Thornton et station.	"	Wm. H. Martin.	119 00	70 00	" "
Front Creek et station.	Muskoka et Parry-Sound	Wm. O'Shaughnessy	345 00	345 00	" "
Uphill et chemin Victoria.	Victoria.	John Gilmore.	400 00	310 00	" "
Orillia et Rugby.	Simcoe.	Jas. Willard.	225 36	160 00	" "
Perrin et station d'Everett.	"	William Arnold.	225 00	118 00	Service remplacé.
Leyton et station de chem. de fer Blackwater	Ontario.	Edmund Ferguson.	37 50	78 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Midland et Vasey.	Simcoe.	Alexander Brown.	144 00	119 00	" "
Anse de Byng et Parry-Sound.	Muskoka et Parry-Sound	Chas. Laminidin.	Hiver, par voy. \$10 00	P. v. 12 00	Insuffisamment annoncé.
Powells' Corner et station du chemin de fer.	Victoria	Wm. H. Powels	85 00	75 12	Service modifié.
Honeywood et Hornings Mills.	Grey, C. E. et Simcoe	Jessie Ostic.	206 00	207 00	"
Hornings Mills et Shelburne.	Grey, C. E.	Jessie Ostic.	207 00	274 00	Service à être remplacé.
Remplacé par Honeywood et station de chemin de fer de Shelburne.	Simcoe.	Thomas Leary.	700 00	78 00	"
Coboconk et Minden.	Victoria.			122 00	Changement dans la route et le service.
Remplacé par Chutes de Moore et Norland.					
Coboconk et Norland.					

LISTE des contrats annulés dans la division de Toronto depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
Killarney et Little Current.	Algonia.	John J. Taylor.	Saison, \$594	Saison, \$440	Contrat sans soumission.
Ste. Catharine et boîtes à lettres dans les rues Malton et Saint-Hill, remplacé par Malbon et Nortonville.	Lincoln et Niagara.	J. J. Richardson.	337 00	235 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Brampton et Nortonville.	Peel.	Samuel Scates.	321 00	260 00	Discontinué et remplacé.
Aurora et White Rose.	York.	John Norton.	50 00	180 00	Service remanié.
Brougham et Whitby.	Ontario.	H. E. Proctor.	150 00	224 00	Remplacé par Aurora et Vandonf.
Abington et Canfield.	Wentworth.	Jerome Scott.	400 00	224 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Cheltenham et Campbell's Crossing.	"	Wm. Young.	275 00	239 00	Discontinué.
Alloua et Snelgrove.	"	S. J. Reaney.	299 00	130 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Snelgrove et station du ch. de fer Canad. du Pac., remplacé p. Alloua, Snelgrove et stat.	"	Robert Campbell.	100 00	130 00	Discontinué et remplacé.
	"	Robert Quinn.			

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
Davenport et jonction de Toronto.	York.	J. S. Kirkwood.	75 00	144 00	Discontinué.
Mines de Bruce et station du chemin de fer.	Algonia.	Wm. Fleming.	313 00	120 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Aurora et station du chemin de fer.	York.	H. E. Proctor.	120 00	85 00	" "
Cardwell et Caledon.	Cardwell	N. Patterson.	208 00	38 00	" "
Caledon et station du chemin de fer.	York.	Jacob Cairns.	105 00	38 00	" "
Kleinburg et station du chemin de fer.	Cardwell	Samuel Squier.	150 00	150 00	" "
Lockton et station du chemin de fer.	Halton.	Wm. Griffith.	85 00	54 00	" "
Milton et Lowville.	Durham.	William Vance.	200 00	199 00	" "
Millbrook et station du chemin de fer.	Halton.	Edward Hillmer.	338 04	187 80	" "
Oakville et Trafalgar.	Welland	Thomas Snyder.	225 00	60 00	" "
Snyder et stat. du ch. de fer de Stevensville.	Algonia.	Samuel Sloan.	125 00	86 00	" "
Plymouth-Sud et Tekumshah.	York.	Geo. Harper.	150 00	96 00	" "
Jefferson et station de King.	Ontario.	A. H. Hogan.	353 68	244 00	" "
Soverby et station du chemin de fer.	Ontario.	Wm. R. Darby.	145 83	102 00	" "
Glen Major et Myrtle.	Wentworth.	John Gould.	224 00	134 00	" "
Abington et Winona.	Cardwell	Samuel J. Snel.	458 00	372 00	" "
Bolton, Castlederg et Mount Wolfe.	Haldimand et Monck	William Arrell.	260 00	150 00	" "
Caledonia et Ennephre.	Algonia	Chas. W. Pitt.	445 00	290 00	" "
Anse de Collin et Killarney.	York	Simon Kennedy.	221 00	220 00	" "
Toronto-Est et station.	Peel.	Isaac Sanders.	195 39	199 00	" "
Elmhurst et Maiton.	Hamilton	Thos. Langton.	367 00	230 00	" "
Hamilton et Lowville.	York.	M. & J. Harris.	392 00	390 00	" "
Humber et Weston.	Durham	Jas. Chambers.	300 00	175 00	" "
Janetville et Pontypool.	Ontario	W. R. Derby.	440 00	300 00	" "
Myrtle et station de ch. de fer de Midland.			60 00	44 00	" "

LISTE des contrats annulés dans la division de Kingston depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
Addison et station de Bell.	Brookville.	H. S. Moffatt.	360 00	194 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Belleville et boîtes à lettres dans les rues Belleville et station du chemin de fer.	Hastings.	H. W. Cronk.	250 00	125 00	" "
Belleville et Tweed.	"	Robert McIntyre.	666 70	570 00	" "
Bewdley et Millbrook.	Northumberland	Henry Atkins, pere.	350 00	240 00	" "
Bobaygeon et Lac d'Argent.	Victoria.	A. Coultter.	100 00	100 00	" "
Boulter et L. Amable.	Hastings.	J. Stewart.	550 00	439 00	" "
Chaffey Locks et Elgin.	Leeds	Moses Doyle.	100 00	68 00	" "
Station de Clarendon et Plevna.	Addington.	Geo. Wilson.	345 00	345 00	" "
Cloyne et Denbigh.	Northumberland	Jas. Quackenbush.	410 00	275 00	" "
Cobourg et boîtes à lettres dans les rues.	"	William Sykes.	200 00	59 00	" "
Colborne et Lakeport.	"	Thomas Howard.	180 00	150 00	" "
Colborne et Warkworth.	"	John Prater.	400 00	245 00	" "
Consecon et station du chemin de fer.	Prince Edward	John G. German	133 20	124 80	" "

LISTE des contrats annulés dans la division de Kingston depuis le 1^{er} juillet 1896—*Fin.*

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.		Prix stipulé au nouveau contrat.		Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$	c.	\$	c.	
Denbigh et Griffith.	Addington.	P. S. Rose.	114	00	104	00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Etinsville et Napanee.	"	John M. Grange.	475	00	340	00	"
Evan et Furnace Falls Crossing.	Victoria.	Geo. J. McKee.	135	00	100	00	"
Glenora et Picton.	Prince-Edouard.	Jas. C. Wilson.	225	00	150	00	"
Havannah et Peterborough.	"	O. A. Craig.	145	00	114	00	"
Kenevay et Wilberforce.	Kingston.	Rufus A. Riley.	140	00	95	00	Arrangement spécial.
Kingston et Newburgh.	"	Clarence H. Tinkle.	500	00	400	00	contrat régulier sera passé le 1 ^{er} juin.
Lansdowne et Rockfield.	Leeds	John Hobison.	236	56	150	00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Lansdowne et Sand Bay.	Hastings.	Chas. McDonald.	211	05	150	00	"
Marmora et Strirling.	"	Geo. O. Tice.	400	00	265	00	"
Moira et stat. de ch. de fer d'Huntingdon-O.	Lanark.	Wm. H. Dean.	175	00	120	00	"
Perth et Westport.	"	Alfred Palmer.	175	00	97	00	"
Combinés—							
Peterborough et stat. du ch. de fer du G.-T.	Peterborough.	Thos. Fee.	300	00	332	80	"
Peterborough et stat. du ch. de fer Can. P.	"	Thos. Fee.	211	64	265	00	"
Peterborough et Warsaw.	"	D. McIntosh.	276	00	119	00	"
Trenton et Wooler.	Hastings	W. H. Richards.	160	00	119	00	"
Picton, West Lake et West Point.	Prince-Edouard	John R. Tubbs.	165	00	149	00	"
Combinés—							
Bethel et The Corners.	"	Richard H. Robinson.	40	00	230	00	"
Picton et Stensville.	"	John I. Thompson.	298	00	98	60	"
Lakefield et station du chemin de fer.	Peterborough.	John Cooper.	140	40			Contrat annulé parce qu'il était inutile.
Deseronto et Picton.	Hastings et Fr.-Ed.	Cie de nav. de Deseronto	1,064	24			"
Deseronto et Northport.	"	"	600	00			"
Fermy et Westport.	Addington et Leeds.	Cie du ch. de fer K. et P.	125	00	148	00	Remplacé par Westport et Cie de ch. de f. K. et P.
Godfrey et Saugster.	Addington.	Richard A. Popplewell.	50	00	250	00	"
Kailton et station du ch. de fer de K. et P.	"	Patrick Conway.	144	00			Changement dans le service.

LISTE des contrats annulés dans la division d'Ottawa depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.		Prix stipulé au nouveau contrat.		Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$	c.	\$	c.	
Almonte et Carleton Place.	Lanark.	Walter Lawson.	190	00	119	00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Bishop's-Mills et Prescott.	Grenville.	C. W. Knapp.	510	00	350	00	"
Brookville et boîtes à lettres dans les rues.	Brookville.	James McKenny.	150	00	75	00	"
Brook et Wenys.	Lanark.	B. McKeacher.	70	00	39	04	"
Brudenell et Casale.	Renfrew	E. Bennett.	80	00	52	00	"
Calabogie et station du chemin de fer.	"	Dennis Dillon.	98	00	49	00	"
Cantley et Lucerne.	Wright	Robert Blackburn.	250	00	200	00	"
Casselhan et Crayler.	Russell	J. B. Coniar.	294	00	245	00	"
Clayton et Rosetta.	Lanark.	Geo. McFarlane.	125	00	97	00	"
Clayton et Talbot.	Renfrew	Peter Guthrie.	168	00	113	00	"
Daere et Renfrew.	"	Thos. Joyce.	270	00	140	00	"
Dixon's Corners et Dundela.	Dundas.	David Brownlee.	280	00	174	00	"
Elmside et station du chemin de fer.	Pontiac.	J. E. Tuttle.	75	00	36	00	"
Franktown et station du chemin de fer.	Lanark.	R. Campbell.	125	00	77	00	"
Low et station du chemin de fer.	Grenville.	John Edwards.	150	00	96	00	"
Mattawa et station du chemin de fer.	Wright.	Wm. Dickson.	268	00	200	00	"
Northote et Renfrew.	Dist. de Nipissing.	E. Smith.	160	00	125	00	"
Onslow-Nord et O'Connell.	Grenville.	William Pear.	300	48	250	00	"
Onslow-Nord et Stafford.	Renfrew.	David Brownlee.	198	25	75	00	"
Perth et station du chemin de fer.	Pontiac.	William Richardson.	250	00	135	00	"
Perth et Tenyson.	Renfrew.	John Murphy.	110	00	110	00	"
Portage-du-Fort et stat. du ch. de f. d'Haley.	Pontiac.	Daniel Childerhose.	80	00	200	00	Service à être remplacé.
Quyon et station du chemin de fer.	Pontiac.	Jas. Allen.	200	00	199	00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Rockland et station du chemin de fer.	Renfrew.	A. Robertson.	70	00	49	00	"
Russell et station d'Osgoode.	Russell.	David M. Ratray.	312	00	300	00	"
Moose Creek et Moulinette.	Stormont.	Chas. Plumb, sen	578	25	578	25	Annulé, mais service continué aux mêmes conditions par instruction verbale.
Bristol et Glengyle.	Pontiac.	George Morrison.	100	00	75	00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Remplacé par Bristol et Maryland.	"	Toussaint Dorey.	200	00			Remplacé.
Brookville et stat. du ch. de fer Can. du Pacifique	Brookville.	J. Duff.	148	00	144	00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Loyrt et Wakefield-Nord.	Wright.	William J. Clow.	234	00	180	00	"
Maniwaki et stat. de ch. de fer de Gracefield	"	Robert Joynt.	426	26	180	00	"
Maniwaki et Saint-Boniface.	"	Wm. Brooks.	2,170	00	895	00	"
Ottawa et Ferme expérimentale	Ottawa.	Jos. L. Herreux.	475	00			Discontinué le 31 janvier 1897.
Gare du Bassin et Eganville.	Renfrew et Nipissing	A. Ardley.	525	00			Service remplacé.
Remplacé par gare du Bassin et station de Killaloe.	Renfrew	S. Platazke.	249	00			"
Eganville et Lac d'Or.	"	S. Stumstrum.	180	00	48	00	"
Remplacé par Eganville et Genivamus.	"	"					"
Lac d'Or et station du chemin de fer Ottawa.	"	"					"
Arnprior et Parry-Sound.	Cornwall.	D. J. McDonald.	563	40	70	00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Havre de Fitzroy et lettres dans les rues.	Lanark.	H. Kedey.	296	00	163	00	"
Hall et Ottawa et Galetta.	Wright.	H. Dupuis.	951	00	400	00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Hull et station du chemin de fer.	"	Thos. E. Riley.	80	00	55	00	"
Richmond-Oueset et Stapledon.	Dundas.	A. J. Corrigan.	100	00	94	00	"
Inkerman et Striff's Crossing.	Renfrew.	John Ross.	200	00	74	00	"
Cobden et stat. du ch. de f. Can. du Pacifique.	"	"					"

LISTE des contrats annulés dans la division d'Ottawa depuis le 1^{er} juillet 1896.—*Fin.*

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Bryson et Portage-du-Fort.	Pontiac.	Joseph Brownlee.	200 00	149 50	Renouvelé sans demande de soumissions.
Bryson et station du chemin de fer.	"	Jos. Brownlee.	195 00	99 00	"
Rapides des Jochims et station de Mackie.	"	Jas. Dunlop.	255 00	226 00	"
Shawville et station du chemin de fer.	"	Wm. C. McGuire.	75 00	45 00	"
Cheneville et st. de ch. de fer de Papineauville.	Labelle.	H. N. Raby.	230 00	124 00	Service à être remplacé.
Ripon et Saint-André-Avelin.	"	A. Chene.	175 00	50 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Bassin du Lièvre et station du ch. de fer.	"	Mrs. Loise Chenier.	95 00	40 00	"
Fort-Coulonge et station du chemin de fer.	Pontiac.	Alphonse H. Leggo.	130 00	40 00	"
Brudenell et Emmett.	Renfrew.	Mde. J. O'Grady.	70 00	Remplacé le 31 mai par Emmett et station de Killaloe.
Combermere et Eganville.	"	Patrick Furlong.	1,400 00	Remplacé le 31 mai par Combermere et station de Killaloe, Brudenell et Foyrmount, et Foyrmount et Lac Clair.
Wilno et station du chemin de fer.	Addington.	Adam Prince.	150 00	130 00	Arrangement fait sans demande de soumissions.
Chesworth et st. du ch. de fer de South Indian.	Dundas.	Mde. Jane Cochrane.	468 00	Service à être remplacé.
Sheddy et station du chemin de fer d'Ashtad.	Renfrew.	Simon Bogart.	138 00	"
Spenceville et station du chemin de fer.	Grenville.	M. Sheedy.	150 00	110 00	Arrangement sans demande de soumissions.
Baie de Wilson et pass. à niveau de Sabourin.	Leeds et Grenville.	A. Carmichael.	80 00	75 00	Renouvelé
Winchester et stat. de ch. de fer d'Osgoode.	Dundas.	Alexander Wilson.	70 00	70 00	"
Charteris et Clarendon-Nord.	Pontiac.	Albert Campbell.	660 00	500 00	Remplacé par Charteris et Greer Mt.
Greer Mount et Thorne Centre (en haut).	"	J. Ralph.	75 00	Remplacé le 1 ^{er} juillet par Chapeau et station de Chapeau et Waltham.
Chapeau et Waltham.	"	F. Maxwell.	75 00	Remplacé le 1 ^{er} juillet par Chapeau et station de chemin de fer de Waltham.
John J. Poupore.	"	John J. Poupore.	300 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Mountain et Van Camp.	Dundas.	Reuben Shaver.	140 00	87 00	"
Kempville et Merrickville.	Grenville.	O. W. Putnam.	572 92	380 00	"
Killaloe et station de Killaloe.	Renfrew.	Michael Holly.	75 00	Remplacé le 1 ^{er} juil. par Combermere et Killaloe.
Kempville et Millar's Corners.	Grenville.	Mary Ann Tompkins.	173 00	150 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Pentth et Playfair.	Lanark.	John E. Playfair.	400 00	325 00	"
Waltham et station du chemin de fer.	Pontiac.	J. G. Poupore.	156 50	Remplacé le 1 ^{er} juillet, Chapeau et station de chemin de fer de Waltham.
Lanark et Watson Corners.	Lanark.	G. Fair.	200 00	Remplacé le 1 ^{er} juillet, Lanark et Poland, Ladore
Station de L'Avant et Poland.	"	M. W. Paul.	300 00	"
Annstley et Onslow-Nord.	Pontiac.	P. Killoran.	50 00	Service à être remplacé.
Bristol Ridge et Caldwell.	"	S. A. W. Horner.	20 00	Remplacé par Maryland et Lac des Loups.
Caldwell et Weinstein.	"	B. Horner.	35 00	"
Onslow-Nord et Rutledge.	"	P. H. McGuire.	37 00	"
Lac des Loups et Thornby.	"	J. Hill.	87 00	" Baie de Campbell et Lac des Loups.

LISTE des contrats annulés dans la division de Sherbrooke depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Tuck's-Landing et quai.	Brome.	J. F. Tuck.	Contrat passé sans demande de soumissions.
Sherbrooke, Sherbrooke-Est et boîtes à lettres dans les rues.	Sherbrooke.	W. M. Gilkerson.	295 00	265 00	Insuffisamment annoncé.
Nouveau et jonction de Scott.	Lotbinière.	Cyrille Giesel.	300 00	290 00	Arrangement fait sans demande de soumissions.
Coaticook et Le Rocheuse.	Stanstead.	H. A. Channell.	450 00	450 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Adamsville et station du chemin de fer.	Brome.	Damase Larivée.	74 00	74 00	Renouvelé sans demande de soumissions et arrangement temporaire.
Arnes et Trois-Lacs.	Beauce.	H. W. Albro.	44 00	44 00	"
Baldwin's-Mills et Corliss.	Stanstead.	W. K. Baldwin.	90 00	90 00	"
Birchton et station du chemin de fer.	Compton.	Robert Bridgette.	50 00	50 00	Renouv. sans dem. de soumis. et arrang. temporaire.
Bondville et Fosier.	Brome.	W. A. McIntosh.	75 00	75 00	"
Castébar et Danville.	Richmond.	John Jarvis.	175 00	175 00	"
Clapham et Inverness.	Mégantic.	Joseph Forbes.	156 00	134 00	"
Cookshire et Island-Brook.	Compton.	Jas. Miller.	225 00	174 00	"
Copperfield et Brighton-Ouest.	Mégantic.	P. Landry.	65 00	49 00	Arrangement fait sans demande de soumissions.
Côté's-Mills et Saint-Fortunat.	Wolfe.	Guillaume Gosselin.	65 00	49 00	Insuffisamment annoncé.
Danville et station du chemin de fer.	Richmond.	O. M. J. Ingalls.	38 00	30 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Danville et Ham-Sud.	"	L. A. Turcotte.	370 00	179 00	Section du service remplacé.
Dall et Scottstown.	Compton.	M. J. McDonald.	70 00	70 00	Renouv. sans dem. de soumis.
Dixville et station du chemin de fer.	Stanstead.	Bruce R. Baldwin.	60 00	60 00	"
Dunham et Dunham-Est.	Missisquoi.	John G. Wales.	132 00	115 00	"
Dunham, Stanbridge et station de chemin de fer de Stanbridge.	"	Horses J. Minckler.	493 00	493 00	et arrang. temporaire.
Eaton et station du chemin.	Compton.	Moses Lehouette.	100 00	100 00	"
Faranham et stations des chemins de fer du Pacifique et du Vermont-Central.	Missisquoi.	W. T. Choquette.	180 00	120 00	"
Freighsburg et Pinnacle-Nord.	"	G. C. Chadburn.	89 50	89 50	"
Freighsburg et B.P. de la stat. de St-Armand.	Stanstead.	Anton Shelters.	387 00	294 00	"
Georgewille et Tuck's-Landing.	"	D. A. Bullock.	"
Henderson-Val et Millfield.	Mégantic.	Geo. Little.	180 00	120 00	Arrangement fait sans demande de soumissions.
Iron-Hill et Shefford-Ouest.	Brome.	William Moffatt.	41 6c	40 50	Renouvelé sans demande de soumissions et arrangement temporaire.
133 Keith et Robinson.	Compton.	Herik de J. McLennan.	96 00	96 00	"
Kingsbury et Melbourne-Ridge.	Richmond.	William Broderick, fils.	170 00	150 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Knowlton et station du chemin de fer.	Brome.	A. E. Kimball.	50 00	43 68	Renouvelé
Knowlton et jonction de Sutton.	"	C. A. Stone.	300 00	281 90	Arrangement fait
La Beauce et station du chemin de fer.	Beauce.	J. B. Grégoire.	105 00	100 00	Contrat passé
La Patrie et Notre-Dame-des-Bois.	Compton.	Jos. St. James.	180 00	137 00	Renouvelé
Malmesion et Notre-Dame de Stanbridge.	Missisquoi.	M. Carthier.	120 00	120 00	Renouvelé sans demande de soumissions et arrangement temporaire.
Maple-Grove et Richardville.	Mégantic.	Jos. Lanzaugh.	95 00	95 00	"
Maple-Grove et Sainte-Sophie de Mégantic.	"	Evangeliste Gosselin.	350 00	350 00	"
Melbourne et Melbourne en haut.	Richmond.	Newland Coburn.	100 00	80 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
New-Rockland et station de Richmond.	"	William Broderick, fils.	450 00	300 00	Arrangement fait
Provinciens et Saint-Victor de Tring.	Beauce.	Nan Gagné.	60 00	49 00	"
Stat'n de Robertson et Sacré-Cœur-de-Marie.	Mégantic.	J. Vallière, fils.	186 00	95 00	Renouvelé

Service.	Comité.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Roxton-Est et Roxton-Falls.	Shefford	E. Dalté	60 00	60 00	Renouvelé sans demande de soumissions, et arrangement temporaire.
Roxton-Falls et station de ch. de fer d'Acton	"	Jos. Benoit	200 00	172 15	Arrang. sans dem. de soumis.
Saint-Adrien et Wotton	Wolfe	N. Dubois	120 00	115 00	Renouvelé
Saint-Camille et Sherbrooke	"	Octavius Geffroy	65 00	48 00	"
St-François-Xavier de Brompton et Windsor-Mills.	Richmond	J. P. Robert	180 00	150 00	"
Springhill et Stornoway.	Compton	Hér. de Angus Nicholson	280 00	220 00	" et arrangement temporaire.
Stanhed et station de ch. de fer, savoir :—					
Ligne Derby et Ile Rocheuse	Stanhed	H. A. Channell	180 00	180 00	"
Stornoway et Iolsta	Compton	Angus Morrison	55 00	43 00	"
Sutton et station du chemin de fer.	Brome	Lorenzo D. Jeanne	48 00	35 00	"
Cookshire et stat. du ch. de fer du Pacifique.	Compton	Stephen J. Osgoode	104 00	100 00	"
Combinés avec Cookshire et station du ch. de fer du Maine-Central.	"	Stephen J. Osgoode	52 00	50 00	"
Sherbrooke et stations des chemins de fer de B. et M., Q. C. et P. C.	Sherbrooke	C. H. Toss	350 00	260 00	Insuffisamment annoncé.
Station de Moore et station du chem. de fer.	Missisquoi	P. C. Moore	24 00	24 00	Service discontinué.
Trahan's Mills et station de Weedon	Wolfe	Chas. Tanguay	170 00	170 00	Trahan's-Mills fermé.
Marbleton et station du chemin de fer.	"	O. W. Côté	80 00	275 00	Services à être combinés.
Marbleton et Ham-Sud (réemment combiné avec le service ci-dessus)	"	L. P. A. Darche	273 00	50 00	"
Lime-Ridge et Marbleton.	"	O. W. Côté	792 00	50 00	"
Jonction de Beauce et Jersey-Mills.	Beauce	Hérit. de Richard Grolen	792 00	248 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Remplacé par Jersey-Mills et station de chemin de fer de Saint-François.	"	Hérit. de Richard Grolen	373 58	373 58	"

Liste des contrats annulés dans la division de Montréal depuis le 1^{er} juillet 1896.

Côte Saint-Louis et Montréal.	Maisonneuve	Napoléon Lachance	700 00	575 00	Arrangement temporaire ; renouv. sans dem. de soumissions.
Carillon et Lachine.	Argenteuil	Cie de nav. de la r. Ottawa	408 12	408 12	Arrangement temporaire.
Como et Oka	Vaudreuil	C. Chaurrette	67 20	67 20	Arrangement temporaire discontinué.
Charmagne et Montréal	L'Assomption.	Napoléon Mercier	550 00	550 00	Service à être remplacé.
Dalerville et Saint-Michel de Wentworth (comprend le service du bureau de poste d'Edina, qui coûtait \$60)	Argenteuil.	Napoléon Carrier	74 00	83 00	Afin d'inclure dans le contrat le service du B. P. d'Edina.
Grenville et Lost-River	"	Thos. Cummings	240 00	174 00	Renouvelé sans demande de soumis. [d'Edina.

Hemmingford et Roxham	Huntingdon	W. C. Kingsbury	50 00	45 00	L'entrepreneur a quitté la localité.
Hochelega et Longue-Pointe.	Maisonneuve	N. Richard	250 00	100 00	Service à être remplacé.
Hochelega et Maisonneuve.	"	Narcisse Racine	100 00	"	"
Hochelega et Montréal	"	"	450 00	"	"
Bureau de poste de Montréal et boîtes à lettres dans les rues.	Montréal	Mme E. T. Kennedy	5,457 59	3,400 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Bureau de poste de Montréal et station du chemin de fer du Vermont-Central.	"	Patrick Jones	2,222 00	1,475 00	" et arrangement temporaire.
Montréal et Saint-Léonard de Saint-Maurice.	"	Joseph Gervais	306 00	306 00	L'entrepreneur a quitté la localité.
La Trappe et Oka.	Deux-Montagnes	Hyacinthe Tessier	60 00	125 00	Renouvelé sans demande de soumissions
Pont Vian et Pont du Saint.	Laval	Damase Joron	50 00	48 00	Arrangem. conclu sans demande de soumissions.
Saint-Jovite et station du chemin de fer.	Terrebonne	X. Plouffe	70 00	35 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Saint-Clet et Sainte-Marthe.	Soulanges.	A. Desvoyaux	200 00	144 00	"
Saint-Eustache et station du chemin de fer du Vermont-Central.	Deux-Montagnes	Philias Gauthier	50 00	48 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
St-Monique et st. de ch. de f. de St-Angustin	"	D. Leonard	78 00	49 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Saint-Adolphe de Howard et Sainte-Agathe des Monts.	Argenteuil.	H. Paquette	45 00	60 00	Nombre des voyages augmentés.
St-Elzéar de Laval et jonction de St-Martin.	Laval	Joseph Paré	25 00	2,704 32	Bureau de poste de Saint-Elzéar de Laval fermé.
St-Laurent et Adirondack, ch. de f. N. Y. C.	Saint-Laurent	Cie du chemin de fer de New-York-Central.	5,400 00	"	Le service se fait maintenant par wagon à bagage au lieu de se faire par wagon-poste.
Saint-Hilaire et Sorel	Verchères, St-Hyacinthe et Richelieu.	Joseph Valois	1,050 00	"	Service à être remplacé.
Saint-Dominique des Cédres et station de Saint-Dominique	Soulanges.	Saül Trofrier	50 00	50 00	Bureau de poste de Saint-Dominique des Cédres fermé.
Bureau de poste de la station de Saint-Dominique et station du chemin de fer.	"	Saül Trofrier	4 00	"	Service remplacé lors du transfèrement du bureau de poste à la station du chemin de fer.
Bureau de poste de la station de Saint-Louis et station du chemin de fer.	Beauharnois	H. Loberge	20 00	"	Service fait par le directeur des postes sans frais pour le département.
St-Antoine et stat. de ch. de fer de St-Denis.	Hyacinthe.	Mme A. Lacroix	70 00	"	Service à être remplacé.
St-Agrès de Dundee et station du ch. de fer.	Huntingdon	D. C. Dineen	80 00	"	"
Remplacé par Dundee-Centre et station de ch. de fer de Sainte-Agnès de Dundee.	"	Louis Leduc	200 00	65 00	Arrangement temporaire conclu sans demande de soumissions.
Valleyfield et st. du c. de f. du Canada-Atlant.	Beauharnois	"	39 00	39 00	"

Liste des contrats annulés dans la division de Québec depuis le 1^{er} juillet 1896.

Saint-Raphaël-Est et station de ch. de fer	Bellechasse.	P. Gauthier	150 00	36 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Ile de Bonaventure et Percé.	Gaspé.	Geo. Albert	79 00	125 00	"
Douglasstown et Douglas-Ouest.	"	Odelin Walsh	80 00	24 50	Arrangement fait sans demande de soumissions.
Fontenelle et Bassin de Gaspé.	"	John Stanley	40 00	40 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Rivière au Renard et Grande Grève.	"	E. Tapp	285 00	224 00	"
Rivière au Renard et Petite-Madeleine.	"	Adelard Parent	500 00	468 50	"
Lac Etchemin et Sainte-Rose de Watford.	Dorchester	Ephrim Bougie	75 00	60 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Petite-Madeleine et Sainte-Anne des Monts.	Gaspé	M. A. Côté	550 00	490 00	"
Auvergne et station de Portneuf.	"	F. X. Deness	50 00	50 00	Arrang. tempor. conclu sans demande de soumiss.
Saint-Casimir et station du chemin de fer.	Portneuf.	Henri Martin	216 00	140 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Berthier et station du chemin de fer.	Montmagny	Vital Guilmet	140 00	70 00	Insuffisamment annoncé.

Liste des contrats annulés dans la division de Québec depuis le 1^{er} juillet 1896—Suite.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
Cap-Santé et Les Ecaureuils	Portneuf.	O. Gauvreau	\$ 218 00	\$ c.	Renouvelé sans demande de soumissions.
Lamartine et station du chemin de fer.	L'Islet.	François Deschênes.	60 00	50 00	Service remplacé en partie.
St-Cyrille de L'Islet et station du ch. de fer.	"	Jean B. Cloutier.	150 00	"	Service à être remplacé.
Saint-Cyrille de L'Islet et Saint-Marcel de L'Islet.	"	Thos. Fouchette.	75 00	"	"
Remplacé par Saint-Marcel de L'Islet et station du ch. de f. <i>via</i> de St-Cyrille, etc.	Rimouski	Jean Heppel	200 00	280 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Pointe-au-Père et station du ch. de fer.	"	N. Fortin.	110 00	75 00	Remplacé en partie.
Forin et Mastane	"	Chas. N. Page.	200 00	200 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Grand-Métis et station de Saint-Octave	"	Louis St. Pierre.	92 00	66 00	Distance redoublée.
Station de Ste-Flavie et St-Joseph de LePage	"	J. St. Amant.	50 00	48 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Framp-on et Springbrook.	Dorchester	Jas. Clarke.	60 00	50 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Cap Saint-Ignace et station	Montmagny	Jos. Boisjotte.	80 00	80 00	Insuffisamment annoncé.
Ravignan et Sainte-Rose de Watford.	Dorchester.	F. Vaillancourt.	40 00	26 00	Arrang. tempor. conclu sans demande de soumiss.
Sainte-Claire et Sainte-Malachie.	"	Mme H. Turgeon.	268 00	139 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
St-George-Est et St-Prosper de Dorchester.	Beauce.	Maxime Gagnon.	80 00	79 00	"
Bassin de Gaspé et Rivière de la Rive-Nord.	Gaspé.	R. A. Miller.	100 par voy.	80 par voy.	"
Remplacé par Bassin de Gaspé et Percé.	"	George Sutton.	4,750 00	1,950 00	Service à être remplacé.
Pointe de Newport et Paspébiac.	"	"	"	1,120 00	"
Pointe de Percé.	"	"	"	1,200 00	"
Québec et quais et stations.	Québec.	George Hough.	2,800 00	2,087 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Le Verte et station du chemin de fer.	Témiscouata	Mme L. A. Bertrand.	80 00	76 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Laval et Québec.	Québec	J. Auclair.	80 00	60 00	Insuffisamment annoncé.
Dalton et station du chemin de fer.	Chicoutimi	G. Larouche.	40 00	40 00	"
Saint-Albert et Saint-Pamphile.	L'Islet	P. St. Pierre.	265 00	233 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Stoneham et Tewkesbury.	Québec.	Mme J. Falardeau	50 00	50 00	Insuffisamment annoncé.
Sainte-Anne de Beaupré et St-Tite des Caps et Saint-Joachim de Montmorency.	Montmorency.	J. Giguère.	469 00	215 00	Arrangement fait sans demande de soumissions.
St-Philippe de Nery et station de ch. de fer.	Kamouraska.	F. Dechesne.	40 00	"	Le service devra être fait par courrier dépeché de Saint-Denis de la Boutillerie.
Paspébiac et Saint-Charles de Caplan	Bonaventure.	F. Arseneau	1,305 20	1,190 00	Arrang. tempor. conclu sans demande de soumiss.
Campbellton et Carleton.	"	J. Fallee.	1,773 00	"	Service à être remplacé.
Maria et Saint-Charles de Caplan.	"	J. Robertson.	1,303 20	"	"
Carleton et Maria.	"	F. Giroux.	420 60	"	"
Remplacé par Campbellton et Nouvelle.	"	"	"	"	"
Marie et Nouvelle.	"	"	"	"	"
Paspébiac et Saint-Charles de Caplan.	"	"	"	"	"
Maria-Est et Nouvelle.	"	"	"	"	"

Annulation de contrats de la malle.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
Combinés en un seul contrat—					
Lévis et station du chemin de fer du G. T.	Lévis	C. Laflamme.	15 00	"	Remplacé par Lévis et stations du ch. de fer.
Lévis et train du marché du ch. de fer Int.	"	C. Laflamme.	31 20	"	"
Lévis et station du chemin de fer Inter.	"	F. Bégin.	45 00	"	"
Lévis et stat. du ch. de fer Int. (train local)	"	F. Bégin.	45 00	"	"
Lévis et chemin de fer Intercolonial.	"	A. Laflamme.	90 00	"	"
Remplacé par Lévis et stat. du chem. de fer.	Bellechasse.	P. Tanguay.	325 00	150 00	Service à être remplacé.
Buckland et Saint-Magloire.	"	"	148 00	148 00	Bureau de poste de Gingras fermé le 1 ^{er} mars '97.
Remplacé par Armagh et Lafayette.	"	"	190 00	190 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Lafayette et Sainte-Magloire.	Chicoutimi.	D. Andet.	80 00	325 00	Le bureau de poste de Beaulieu a été transféré au Cap Saint-Ignace, et est desservi, sans frais addit., par le courrier qui fait le service entre le cap St-Ignace et la stat. du ch. de fer.
Gingras et station de Saint-Anselme.	Montmagny.	Louis Matias.	25 00	199 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Chicoutimi et Latertrière.	"	Napoléon Dugal.	"	"	Le bureau de poste de Beaulieu a été transféré au Cap Saint-Ignace, et est desservi, sans frais addit., par le courrier qui fait le service entre le cap St-Ignace et la stat. du ch. de fer.
Beaubien et station du chemin de fer.	"	"	"	"	Renouvelé sans demande de soumissions.
St-Henri de Lévis et St-Lambert de Lévis.	Lévis.	Z. Breteau.	200 00	148 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Le aux Grues et Montmagny.	Montmagny.	Narcisse LeBel.	250 00	245 00	Insuffisamment annoncé.
Saint-Pierre de Montmagny et station.	Québec	J. Boucher.	75 00	80 00	Entrepreneur indigne de confiance.
Québec, St-François et St-Jean d'Orleans.	Charlevoix.	Alfred Maranda.	780 00	645 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Malbaie et baie Saint-Paul	"	Thomas Lapointe.	140 00	139 50	"
Malbaie et Saint-Siméon.	"	A. Bouchard.	1,170 00	849 00	"
Malbaie et quais des steamers.	"	Joseph Couturier.	560 00	300 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Baie St-Paul et St-Urbain de Charlevoix.	L'Islet	G. Boulianne.	150 00	121 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
St-Jean Port-Joli et station du ch. de fer.	"	T. Tremblay.	125 00	95 00	"
Village des Athabases et Saint-Roch des Aulnaites.	Bellechasse.	Bernard Morin.	160 00	98 00	"
Buckland et Saint-Lazare de Bellechasse.	"	Gilbert Poitras.	"	"	"
Remplacé par Buckland et Saint-Damien de Buckland.	"	L. O. Francoeur.	180 00	156 00	Service à être remplacé.
St-Damien de Buckland et Saint-Lazare de Bellechasse.	"	Frs. Laboute.	400 00	145 00	"
St-Alexandre de Kamouraska et s. de ch. de f. Elenthere.	Kamouraska	Régent Fortier.	60 00	117 00	Insuffisamment annoncé.
Québec et Stoneham.	Québec	John Corrigan.	100 00	70 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Charlevoix.	Chicoutimi	J. Guay.	145 00	90 00	Service à être remplacé.
Grande Baie et Saint-Urbain de Charlevoix	"	Abel Fortin.	60 00	58 00	Remaniement du service.
Grande Baie et La Croche.	"	"	533 00	"	"
Remplacé par La Croche et Saint-Urbain de Charlevoix	Rimouski	Philippe E. Chouinard.	400 00	250 00	"
Sainte-Flavie et station du chemin de fer.	Chicoutimi	A. Guimond.	400 00	300 par voy.	Contrat passé sans demande de soumissions.
Chicoutimi et boîtes à lettres dans les rues.	"	F. Girard.	47 10	215 28	Arrangement fait sans demande de soumissions.
Saint-Joseph d'Alma et station du ch. de fer.	Témiscouata.	F. X. Letourneau.	246 40	150 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Saint-Jean de Dieu et Trois-Pistoles.	"	Marie D'Auteuil.	144 00	135 00	"

LISTE des contrats annulés dans la division de Québec depuis le 1^{er} juillet 1896.—*Fin.*

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
Caouma et station du chemin de fer.	Témiscouata.	T. Dionne.	\$ 149 00	\$ 103 29	Renouvelé sans demande de soumissions.
Cacouma et train local (via Saint-Arsène).	"	Cyp. Dionne.	250 00	36 00	Arrangement fait sans contrat.
Saint-Arsène et station du chemin de fer.	Québec	Geo. Houglé	1,830 00	1,005 00	Bureau de poste de Landreville fermé.
Landvilla et station	Montnaguy	C. Levaillé	60 00	"	Bureau de poste de Fontagnes fermé.
Fontages et Tessierville.	Rimouski	Alex. Levasseur.	80 00	"	Contrat passé sans demande de soumissions.
Éric et Saint-V. აღანი de Rimouski.	"	J. Moisan	100 00	"	Renouvelé sans demande de soumissions.
Service postal océanique, etc	"	J. Chabot	\$1,000 p. m.	\$80 p. voy.	Serv. quo. rempli par un serv. de trois fois p. sem.
Servy et Notre-Dame du Lac.	Témiscouata.	Joseph L. Gagné	100 00	60 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Saint-Modeste et station du chemin de fer.	"	D. Clouinard	115 00	135 00	"
Cap St-Ignace et Ste-Apolline de Patton	Montnaguy	Mde J. Fournier	104 00	99 00	"
Crabbourne et Frampton.	Dorchester	Victor Lacroix	210 00	132 00	"
Gaspé Basin et Grande Grève.	Gaspé	Thos. J. Miller	448 00	395 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Haberville et station du chemin de fer.	Chicotimi	W. Fortin.	187 80	112 00	"
Lac Beauport et Québec.	Québec	Parriek Brown.	150 00	150 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Lac Etchemin et Standon.	Dorchester.	Louis Mercier.	290 00	195 00	"
La Petite Rivière Saint-François et Baie	"	François Gossehn.	270 00	148 00	"
Saint-Paul.	Charlevoix.	P. Bouchard.	350 00	150 00	"
Pointe aux Trembles et Québec.	Portneuf	Alfred Augers.	494 00	348 00	"
Rimouski et station du chemin de fer.	Rimouski	Louis LaVoie.	184 00	160 00	"
Saint-Casimir et Saint-Ubalde.	Portneuf	Joseph Soudard	270 00	185 00	"
St-François de Montnaguy et s. de ch. de f.	Montnaguy	E. C. Boulet.	112 00	80 00	"
Saint-Gervais et Kamouraska et s. de ch. de f.	Bellechasse	J. Bélanger	179 00	80 00	"
Ste-Hélène de Kamouraska et s. du ch. de f.	Kamouraska	Auselme Ouellet	40 00	28 00	"
Saint-Vallier et station du chemin de fer.	Bellechasse	J. Corriveau	100 00	48 00	"
Valcartier et station du chemin de fer.	Québec	John McBean.	185 00	185 00	"
Saint-François-Xavier de Viger et Viger.	Témiscouata.	A. Jalbert, jr.	120 00	80 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Saint-Gervais et Saint-Nérée.	Bellechasse	Dominique Lamontagne.	200 00	95 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Cap Rouge et Québec.	Québec	Jos. Drolet.	199 00	175 00	Service à être remplacé.
Lévis et Notre-Dame de Lévis	Lévis	M. Gagnon	210 00	"	"
Lévis et boîtes à lettres dans les rues.	"	Michael Gagnon	400 53	"	"
Notre-Dame de Lévis et Villemay.	"	Michael Gagnon	60 00	"	"
Remplacé par Lévis, bureau succursale et boîtes à lettres dans les rues	"	"	"	"	"
Montnaguy et station du chemin de fer.	Montnaguy	C. Laroche.	100 00	315 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Bouchemin et Québec-Sud et station de Hud-	Lévis.	P. E. Bourassa.	150 00	70 00	"
low Côté.	"	"	"	150 00	"

LISTE des contrats annulés dans la division des Trois-Rivières depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
Saint-Agapit et Saint-Sylvestre-Est	Lotbinière.	Moise Vallancourt.	500 00	400 00	Insuffisamment annoncé.
Station du chemin de Craig et Moulin Têtu.	Lévis	Nymphus Fournier.	120 00	144 50	Remplacé par "Moulin Têtu et Saint-Agapit."
Pierreville et Moulins de Pierreville.	Yamaska.	Hercule Courtois.	194 25	178 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
La Baie et Nicolet.	"	F. Vigneau.	249 00	140 00	"
La Baie et Nicolet.	"	F. Vigneau.	220 00	140 00	"
La Baie et Saint-Zéphyrin.	Drummond	George Tancray	675 00	474 00	Arrangement fait sans demande de soumissions.
La Baie et Yamaska.	"	F. Vigneau.	125 00	80 00	"
Boulogne et Saint-Eugène.	"	Joseph Dupuis	425 00	325 00	"
Saint-Eugène de Gr. et Saint-Guillaume.	"	Georgs Tangway	175 00	140 00	Contrat passé
Saint-Eugène de Gr. et station du ch. de fer.	"	Paul Lavigne	100 00	80 00	Renouvelé
Station d'Asion et Saint-Wenceslas	Nicolet.	Téléphore Fréchette	79 00	78 00	"
Arthabaskaville et station du chemin de fer.	Arthabaska.	Paul Lavigne.	210 00	80 00	"
Béancourt et Saint-Gertrude	Nicolet.	François Magny.	244 00	219 00	"
Béancourt et Saint-Grégoire.	"	Nérée Vigneault	197 19	160 00	"
Berthier en haut et Saint-Ignace de Loyola.	Berthier	Onésime Lemire.	154 00	90 00	"
Moulins de Méthot et Sainte-Agathe.	Lotbinière.	Louis L. Ratté.	180 00	110 00	"
Moulins de Méthot et Saint-Flavien.	"	Louis L. Ratté.	125 00	65 00	"
Nicolet et Saint-Grégoire.	Nicolet	Joseph Pagé.	374 00	99 00	"
Rivière Noire et Saint-Rosaire.	Arthabaska.	A. E. Beauchemin	60 00	90 00	Arrangement fait
Saint-Aimé et Saint-David	Richelieu	Simon Langlois	175 00	175 00	Arrangement fait
Saint-Aimé et station du chemin de fer.	"	Paul Ménard.	55 00	55 00	"
Sainte-Clotilde et Victoriaville	Arthabaska	Paul Lavigne.	214 00	190 00	Renouvelé
Saint-Damien de Brandon et Saint-Gabriel	Berthier.	Jos. Belanger.	170 00	170 00	"
de Brandon	"	"	"	"	"
Saint-Donat de Montcalm et Sainte-Luce de	Montcalm.	Isaïe Mousseau et Fils.	175 00	100 00	Arrangement fait
Dorchester.	"	Gamelles Bergeron	50 00	76 00	"
Sainte-Bulalie et Saint-Samuel.	Drummond	George Laplante.	75 00	72 00	Contrat passé
St-Germain de Grantham et st. de ch. de fer.	Nicolet.	Théodule Decorseau	100 00	98 00	"
Sainte-Perpétue et station de chemin de fer.	"	"	"	"	"
Saint-Pierre les Becquets et Sainte-Sophie de Léonard.	"	"	"	"	"
Sorel et station du chemin de fer C. U.	Richelieu.	Zépherine Lacerte.	200 00	180 00	Renouvelé
Sorel et station du chemin de fer M. et S.	Champlain.	Bruno Ledaire.	93 00	50 00	Arrangement fait
Sainte-Anne de la Péraie et Saint-Prosper.	"	S. Valois	90 00	50 00	Contrat passé
Sainte-Émilie de L'Énergie et Saint-Jean de	Joliette.	Joseph Courtois	125 00	93 00	Renouvelé
Matha.	"	Thaïselle D. Basinet.	175 00	200 00	Nombre des voyages augmenté de 3 à 6.
Kildare et Saint-Alphonse.	"	Geo. E. Trudeau.	116 00	140 00	Remplacé.
Saint-Alphonse et Sainte-Comé.	"	Alphonse Labine	152 00	149 00	Renouvelé sans dem. de soum.; nomb. des voy. aug.
Saint-Félix de Valois et St-Jean de Matha.	"	Edouard Lessard	70 00	149 00	"
Saint-Alphonse et Sainte-Beatrice	"	Noé Beaupré.	200 00	"	Remplacé.
Sainte-Émilie de L'Énergie et Saint-Michel	"	Jérémie Provost.	400 00	"	Service remplacé.
des Saints.	Trois-Rivières et St-Maurice.	Edouard Normand.	241 80	241 80	Renouvelé sans demande de soumissions.
Trois-Rivières et station du chemin de fer.	"	"	448 75	150 00	"

Trois-Rivières et boîtes à lettres dans les rues.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
L'Épiphanie et station du chemin de fer	L'Assomption	E. Leblanc	130 00	123 00	Nomb. des voy. augmenté de 12 à 18 par semaine par suite du service additionnel fait par le train circulant entre Montréal et St-Gabriel. Remplacé.
Jonction de Berthier et St-Félix de Valois.	Berthier	Sevérian Tessier	480 00		

Liste des contrats annulés dans la Nouvelle-Ecosse depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Antigonish et Sherbrooke.	Antigonish	Thomas J. Sears	1,119 30	540 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Lac McIntyre et Sydney	Richmond	John S. Morrison	3,509 00		Service à être remplacé.
Bac Saint-Laurent et Englishtown	Victoria	Thos. D. Currie	1,625 00	1,198 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Ile Christmas et Baie de l'Est.	Cap-Breton	John McDonald	624 00	448 00	"
Météphan et station du chemin de fer	Digby	E. E. Sheehan	200 00	95 00	"
Amherst et station du chemin de fer	Cumberland	Charles F. Hillson	602 88	188 40	"
Côté est du havre de Pubnico et Pointe Forbe	Yarmouth et Shelburne	J. McConiskey	183 00	124 00	"
Chemins de traverse, Ohio et Irlande.	Antigonish	P. W. Murphy	50 00		Service discontinué.
Ch. de trav., Ohio et stat. de la Riv. James.	"	H. A. McDougall	296 00	200 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Advocate Harbour et Rivière aux Pommes	Cumberland	H. H. Mosher	345 00	268 00	"
Annapolis et quai du bat. pass. de Grenville.	Annapolis	W. H. Westerspoon	250 00	225 00	"
Annapolis et station du chemin de fer	"	George L. Bishop	183 34	105 00	"
Antigonish et Rivière de l'Ouest (en bas).	Antigonish	Thomas McAmis	32 00	49 80	"
Baccaro et Port Latour	Shelburne et Queen	Wm. K. Snow	59 00		Baccaro à être desservi par "Barrington et Port-Clyde."
Rivière de Barney et station du ch. de fer.	Pictou	A. W. McKenzie	158 00	140 85	Renouvelé sans demande de soumissions.
Montagne Bleue et New-Glasgow	"	John Fraser	1,092 57	244 00	Service remplacé.
Remplacé par Montagne Bleue et New-Glasgow et Aspen, et Montagne Bleue.	"	"			
Bridgetown, Anse des Chutes et A. de Parker	Annapolis	John F. Titus	144 00	541 85	Renouvelé sans demande de soumissions.
Broadway et Thorburn	Pictou	Charles Weir	310 70	110 00	Remplacé par "Broadway et Merigonishte, O."
Dean et Shubenacadie	Halifax	Thomas Cox	1,100 00	900 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Chemin de Danmark et Truro.	Colechester	Duncan McKenzie	550 00	400 00	"
Eastonville et Parrsboro	Cumberland	J. W. Yorke	1,037 02	165 00	Service remplacé.
Remplacé par Advocate Harbour et Eastonville et Advocate Harbour et Parrsboro	"	"			
Glen Margaret et Anse Peggy	Halifax	John Miller	278 00	800 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Halifax et Havre de la Rivière de l'Ouest.	"	Henry W. Quinn	1,387 61	1,096 00	"

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Truro et station du chemin de fer.	Colchester	C. B. Archibald	400 00	280 00	"
Bridgville et station du chemin de fer.	Pictou	Cyrus F. Ross	75 00	59 47	Arrangement fait
Tête de la Baie de Wallace et côté nord et station de la Jonction de Pugwash.	Cumberland	M. K. Dotten	175 00	175 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Pugwash et station du chemin de fer.	"	Mme Margaret Chapman	100 00	*100 00	Contrat passé
Malagawatch et Rivière Dennis.	Inverness	R. McKenzie	179 00	*179 00	Renouvelé
Nyanza et rive ouest de la riv. du Milieu.	Halifax	Alex. McLennan	35 00	24 75	"
Halifax et Baie de Mahone	"	Gregor Blair	8,100 00	1,925 00	"
Établissement de Fortes et New-Ross	Lunenburg	A. M. Ross	90 00	*90 00	"
Lac Ransay et New-Ross	"	George Ross	40 00	43 40	"
Chemin du Moulin et New-Ross	"	George Ross	40 00	24 50	"
Port-Williams et station de Port-Williams.	King	J. Lovett Bishop	62 43		A être remplacé.
Antigonish et Georgeville.	Antigonish	Roderick McDonald	898 00		"
Rivière au Castor et Lac des Cèdres.	Digby et Yarmouth	F. H. Porter	40 00		"
Musquodoboit du Milieu et Mines d'Or de la rivière de l'Élan	Halifax	Mme Jessie Higgins	128 00	117 00	L'entrepreneur a demandé qu'on le déchargeât de ses engagements.
Crique du Canada et Waterville <i>via</i> White's Corners	King	Wm. Canady	50 00		Service à être remplacé.
Crique du Canada et Waterville.	"	W. B. Thomas	65 00		"
Ruisseau de Chipman et Lakeville.	"	C. N. Porter	80 00		"
Chester et Kentville.	Lunenburg et Hants	J. L. Bishop	450 00		"
New-Ross et Vaughan.	Inverness	George Ross	135 00	134 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Gledale et Mabou.	Inverness	Andrew Boyd	393 00		Chang. dans le serv.; ren. sans dem. de soumiss.
Baddeck et stat. de la Riv. du Milieu (en haut)	Victoria	Dougald Robertson	227 83	173 50	Service à être remplacé.
Havre de l'Est et Port-Hastings	Inverness et Victoria	H. A. Archibald	10,089 00		"
Dennis-town et Judique	Inverness	Angus Gillis	60 00		"
Scotsville et Margaree (en haut).	"	Hector McKay	30 00		"
Strathorne et Whycocomagh	"	John A. McKinnon	342 00		"
Margaree sud-ouest et Margaree (en haut)	"	Angus McDonald	41 95		"
Whycocomagh et station d'Orangedale.	"	H. A. Archibald	300 00		"
Orangedale et station du chemin de fer.	"	H. A. Archibald	80 00		"
Chimney-Corner et Dunvegan.	"	L. M. McPherson	84 00		"
Princeville et chemin de la Baie Ouest.	"	Ronald McDonald	120 00		"
Melford et Rivière Dennis.	"	K. McKenzie	35 00		"
Lac des Huit-Iles et ch. de poste principal.	Guysborough	J. R. Sutherland	25 00	*25 00	L'entrepreneur a refusé de faire ce qu'exigeait le département.
Kempt-Head et Kempt-Head (en haut).	Victoria	M. McKenzie	42 00	35 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Station d'Antigonish, boîtes à lettres et wagon-poste.	Antigonish	W. G. Cunningham	20 00		A être remplacé.
Eastville et Steviacke (en haut)	Colchester	Samuel Ellis	400 00	269 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Falkland et Anse aux Harangs	Halifax	Thomas Hayes	75 00	50 00	"
Fourche et Grande-Rivière	Richmond	Donald McLeod	448 00	312 00	"
Canard (en bas) et stat. de Port-William.	King	Jas. L. Bishop	200 00		Service à être remplacé.
Lunenburg et station du chemin de fer.	Lunenburg	Isaac J. Hurtle	200 00	149 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Baie Mahone et station du ch. de fer	"	J. B. S. Zwicker	112 08	112 08	"
Melrose et Sunnybrae.	"	Jas. E. Dunn	89 50	69 00	"
Sherbrooke et Havre de la Riv. de l'Ouest.	Guysborough	H. E. Stewart	444 46	399 00	"
"	"	John S. Cameron	750 00	693 00	"

*Arrangement temporaire

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Havre d'Antigonish, côté sud, et établissement de la Rivière du Sud (en bas).	Antigonish.	Thos. G. Kiely.	100 00	45 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Blanche et Cap du Nègre.	Shelburne et Queen.	John Smith.	140 00	65 00	"
Wentworth-est et station de Wentworth.	Cumberland.	Jas. Barclay.	90 00	68 00	"
Judique et Mabon sud-ouest (en haut).	Inverness.	Mme E. McDonnell.	100 00	49 50	"
Gaspereau et Newtonville.	King.	R. Westcott.	20 00	79 00	(Service à être remplacé.)
"	"	Robert Westcott.	63 00		(Nombre des voy. augmenté et route prolongée.)
Grand-Village et Cinq-Iles (en bas).	Colchester et Cumberland.	John W. Broderick.	899 00	600 00	Service à être remplacé.
Cinq-Iles (en bas) et Parrsboro.	"	John W. Broderick.	340 00	189 00	"
Liverpool et Port-Medway.	Shelburne et Queen.	Andrew L. West.	800 00	400 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Middleton et Port-George.	Annapolis.	Rupert G. Anderson.	125 00	58 00	Renouvelé.
Antigonish, Arisaig et Glening Pleasant Valley.	Antigonish.	R. McDonald et Jos. Gillis.	199 37		Remplacé.
Dunnglass et Ruiseau de McARA.	"	A. McGillivray.	58 33		A être remplacé.
Brookfield et Crique de Green.	Colchester.	Wm. C. Kennedy.	90 00	85 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Chipman's-Corner et vill. de Dyke (en haut).	King.	Robert O. Harris.	100 00		A être remplacé.
Dessous et Baie Rochesus.	Richmond.	Charles Doyle.	75 00	50 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Tusket-Wedge et Yarmouth.	Yarmouth.	R. LeBlanc.	200 00	180 00	"
Canard (en haut) et station du ch. de fer.	King.	Robert Harris.	118 00		A être remplacé.
Rockingham et Ohio-sud.	Yarmouth.	Jas. E. Allen.	329 00	295 00	Insuffisamment annoncé.
Annapolis et Liverpool.	Annapolis.	John H. McLeod.	3,495 00	800 00	Service remplacé.
Remplacé par Brookfield et Liverpool.	"		290 00		\$1,483
Annapolis et Milford.	"		98 00		"
Lac Munroe et Milford.	"		295 00		"
Caledonia-Corners et Maitland.	Shelburne et Queen.	Mme Charlotte Hardy.	149 00		Service à être remplacé.
Brookfield et Rivière de Plaisance.	Lunenburg.	John Zink.	35 00		"
Hemford et Rivière de Plaisance.	"	Caleb Chesley.	37 96		"
Chesley's-Corner et Hemford.	"				"
Remplacé par Caledonia-Corner et Chesley's-Corner.	"				"
Rocher de Fer et station du chemin de fer.	Pictou.	J. G. Fraser.	40 00	744 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Saint-Paul et station du chemin de fer.	"	Wm. McDonald.	60 00	*60 00	"
Springville et station du chemin de fer.	"	John Holmes.	79 00	43 82	"
Sunnybrae et station du chemin de fer.	"	Thomas McDonald.	50 00	30 00	"
Station d'Avondale et stat. du ch. de fer.	"	A. McLean.	20 00	*20 00	Renouvelé.
Ruiseau de Bailey et station du ch. de fer.	King.	A. McLean.	125 25		Service à être remplacé.
Buckley et Kentville.	"	E. H. Fuller.	418 00	*400 00	"
Canning et station du chemin de fer.	"	J. C. Heninger.	75 00	68 00	Renouvelé sans demande de soumissions.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Chignecto et Maccan.	Cumberland.	Mathew B. Harrison.	140 00	94 00	"
Hodson et Rivière Jean.	Pictou.	Wm. Gammon.	124 00	69 00	"
Kingsport et station de chemin de fer.	King.	A. G. Donald.	60 00	55 00	"
Londres et station du chemin de fer.	Pictou.	Hugh Ross.	50 00	*50 00	Service à être remplacé.
Meadowville Station et Sunbridge.	"	Wm. Fraser.	78 00	69 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Meadowville et Molins de Toney.	"	Wm. Gammon.	50 00	50 00	Arrangement fait sans demande de soumissions.
Rivière John et station du chemin de fer.	Antigonish.	Thomas J. Sears.	100 00	*50 00	Renouvelé.
Collegville et Lochaber.	Guysborough.	H. E. Stewart.	100 00		A être remplacé.
Gleneg et Shenbrooke.	Antigonish.	John A. Stewart.	83 33	*83 33	Service inutile.
Ext. nord de Lochaber et côté O. de Lochaber.	Antigonish.	Emeric J. Steverman.	340 52	230 00	A être remplacé.
Kingsbury et Lunenburg.	Lunenburg.	Joseph H. Dinnoek.	600 00	493 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Riv. Moser et Havre de la Rivière de l'Ouest.	Halifax.	A. G. Morrison.	108 18	166 00	"
Goûlet du sud, Ste-Anne et pont de Rivière du Nord.	Victoria.				Nombre de voyages augmentés et route étendue jusqu'à Tarbout.
Etablissement de Foster (en bas) et Newburn.	Lunenburg.	Joseph Veinot.	39 00	30 00	Combiné avec l'établissement de Foster.
Baddeck et Etabliss. d'en haut, R. Baddeck.	Victoria.	Roderick McLean.	79 00	69 75	Entrepreneur désolé.
Rivière de Quinze-Milles et Trafalgar.	Halifax et Guysboro.	John Nelson.	200 00		Service à être remplacé.
Canaan et Tusket.	Yarmouth.	Thomas Coleman.	52 00	79 00	Nombre des voyages augmentés à 2 par semaine.
Rivière Bourgeoise et Rivière Tear.	Richmond.	M. Boudrot.	94 00		Service à être remplacé.
Cannes et Rivière Bourgeoise.	"	Joseph Delorey.	60 00		"
Cleveland et Hureauville.	"	Joachim Hureau.	40 00		Bureau de poste de Hureauville, fermé.
Station Mercegan et station du ch. de fer.	Digby.	Alex. Geddy.	40 00		Combiné avec Météghan et station de ch. de fer.
Shelburne et Yarmouth.	Yarmouth et Shelburne.	Jas. Frost et Fils.	3,475 00	3,475 00	Arrangement fait sans contrat.
Stat. de Truro, boîte à lettres et wagons-poste.	Colchester.	J. G. Miller.	50 00		Combiné avec Truro et station de chemin de fer.
Ashtfield et Whycoomagh.	Inverness.	John McDonald.	16 00		Ashtfield desservi par le courrier de Tassifern et Orangedale.
Montagne de Cumming et Sunny Brae.	Pictou.	Wm. McDougall.	16 00		Bureau de poste de la Mont. de Cumming fermé.
Lac de Ferguson et ch. de poste principal.	Richmond.	John Ferguson.	25 00		Bureau de poste du Lac Ferguson fermé.
Kerowagar et Low Moor.	Pictou.	John McDonald.	50 00		Bureau de poste de Low Moor fermé.
Havre de Javrin et Arichat Ouest.	Richmond.	H. G. Nicolle.	80 00		Bureau de poste du Havre de Javrin fermé.
Havre des Pirates et station du ch. de fer.	Guysboro.	Robert Peoples.	25 00		Bur. de poste de la Riv. Alder transf. au ch. princ.
Rivière Alder et chemin de poste principal.	Cumberland.	J. F. Hisholm.	25 00	25 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Stat. d'Annerst, boîte à lettres et wag. poste.	Pictou.	C. F. Hillson.	50 00		Service à être remplacé.
Arness et Lisimore.	Antigonish.	Alex. McDonald.	55 00		Renouvelé sans demande de soumissions.
Mount Rose et Sentier du Paradise.	Annapolis.	L. A. Dickie.	65 00	65 00	"
Bridgetown et Dalhousie-Ouest.	"	Z. Elliott.	94 00		L'ent. a demandé à être déchargé de ses engag.
Laurencetown et Outram.	King.	W. D. Porter.	100 00	*156 00	"
Berwick et Buckleys.	Pictou.	D. R. Baunerman.	18 00	21 00	Point de départ de la route à être changé.

* Arrangement temporaire.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.	Prix stipulé au nouveau contrat.	Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$ c.	\$ c.	
Albert et Elgin.	Albert.	Thos. W. Church.	208 00	145 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
*Grande Shenogue et Shediac.	Westmoreland	L. D. Bondreau	525 50	499 50	"
Woodstock et station du chemin de fer.	Carleton	H. N. Atherton	225 36	165 00	"
Woodstock et boîtes à lettres.	"	J. N. W. Winslow	155 00	84 00	"
*Edmundston et Grandes Chutes.	Victoria	J. N. W. Winslow	175 00	900 00	"
Bate Noire et Saint-George.	Charlotte.	M. Horst.	1,495 00	140 00	"
Ossikeag et Upperton.	King.	A. J. Seelye.	274 88	200 00	"
Perth Centre et Ruisseau de Riley.	Victoria	Geo. H. Barnes	252 00	335 00	"
*Apothernet et Etablissement d'Emb.	King.	Wm. Inman	636 20	48 00	Contrat passé
Gagetown et Walsford	Sunbury et Queen	Chas. J. Keith	93 00	68 00	Renouvelé
Hampton et Ossikeag	King	Hugh Queen	400 00	368 00	"
*Kingston et Rothesay	"	Arthur B. Smith	58 90	58 30	"
*Station de Nepcis et Côte Ronde	"	Shalor Cooman	449 00	75 00	Discontinué; remaniement du service.
*Boutonnie et Richibouctou	Kent.	D. W. McKenzie.	200 00	200 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
*Boutonnie et Shediac.	"	Andrew Hamigan	494 00	494 00	"
Campbellton et station du chemin de fer.	Restigouche.	James D. Weldon	250 00	197 00	"
Quatre Chutes et Plage d'Argent.	Victoria	George Cummings	218 00	80 00	"
Gagetown et Westfield.	Sunbury et Queen	D. Murchison	624 00	600 00	"
Indiantown et Saint-Jean.	Saint-Jean	Wm. H. Bulger	216 00	99 00	"
*Jolicoeur, Pte de Westmor'nd st. du ch. de f.	Westmoreland	D. O'Connell.	225 00	160 00	"
Leprau et Pocologan.	Charlotte.	Christopher Wry.	100 00	100 00	"
*Maplehurst, Kent (en haut) et st. du ch. de f.	Carleton	Samuel T. Anderson	125 20	49 40	"
Milledgeville et Saint-Jean	St. Jean.	Alex. Hawthorne.	195 00	92 00	"
Narrows et Wickham.	"	D. O'Connell	397 00	323 00	"
Sackville et station du chemin de fer.	Sunbury et Queen	G. N. Goding	300 00	245 00	"
Salisbury et station du chemin de fer.	Westmoreland	James J. Whiteason	225 00	169 00	"
Stat. de ch. de f. de Milford et Pte Plaisance	Saint-Jean.	G. W. Gagnon	175 00	75 00	L'entrepreneur a demandé à rel. de ses engag., et un arrangement a été fait sans dem. de soum.
Saint-Jean et Saint-Martin.	Saint-Jean.	John Irvine.	1,500 00	894 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Saint-Isidore et Tracadie.	Gloucester	Townes et Tabor.	70 00	65 00	"
*Anternut Ridge et Hicksville.	King.	Peter LeBreton	30 00	60 00	Discontinué; remaniement du service.
*Butternut Ridge et station du ch. de fer.	"	H. J. Hicks	20 00	37 30	(Service combiné comme suit: Butternut Ridge, Hicksville et station de ch. de fer.
Clifton et Land's End.	Gloucester	M. Keth.	272 80	40 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Corn Hill et Petitcodiac.	King.	O. M. Flewelling	325 00	28 75	Contrat passé
Pointe Hatfield et Saint-Jean.	"	Warren W. Price.	325 00	28 75	Discontinué; remaniement du service.
Kingston et Pointe de Perry.	"	C. W. Staerkey	325 00	28 75	"
John Podock.	"	John Podock.	325 00	28 75	"
Navigawank et station du chemin de fer.	"	Wm. W. Dodge.	36 00	36 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Downeyville et Tooleton.	"	Valentine Vanwart.	71 00	54 00	"
Renwick et McKnight.	"	E. W. Long	16 00	16 00	"
Pointe d'Hatfield et Jones' Corner.	"	M. Lunn	40 00	40 00	"
St-Havre au Castor et Penfield Ridge.	Charlotte.	T. Eldridge.	175 00	128 00	"
*Aponaqui et Avonmore.	King.	Geo. Z. Parlee.	85 00	72 00	"
Alison et Moncton.	Westmoreland	W. T. Jones	50 00	38 00	"
Babar, A'chol, Dalhousie et Dundee.	Restigouche.	Robert Wright.	274 00	160 00	"
Caraqueville et Tracadie.	Gloucester.	Phileas Thernault.	344 00	317 00	"
Centreville et station du chemin de fer.	Carleton.	Ludlow B. Clark	254 75	180 00	Arrangement fait sans demande de soumissions.
Hav. de Chance, Leprau et Petit Leprau	Saint-Jean.	Alfred Hope.	260 00	195 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Chatnam et station du chemin de fer C. E.	Northumberland	T. Fitzpatrick	80 00	210 00	"
Chatnam et stat. du ch. de fer Intercolonial.	"	A. S. Ulloch	298 00	525 00	"
Frédéricton et Médouctie.	York.	Jos. Phillips	625 00	180 00	"
Gladstone et Kintmore.	Victoria.	R. H. Rainsford	230 00	156 00	"
Harvey et Waterside.	Albert.	Thos. Watt	325 72	279 00	"
Keswick Ridge et embouch. de la Keswick	York.	Samuel C. Stevens	364 00	332 00	"
Keswick Ridge et Haynesville (en haut).	"	Jas. Harrigan.	80 00	80 00	"
Passerelle et Walsford.	Sunbury et Queen.	John Burton.	180 00	100 00	"
Sussex, Vale et station du chemin de fer.	King	Robert D. Boal	793 90	369 00	"
Saint-Jean et boîtes à lettres dans les rues.	Saint-Jean.	D. O'Connell	156 50	55 00	Contrat passé sans demande de soumissions; remaniement du service.
Edmundston et station du chemin de fer.	Victoria.	Emma Hart	156 50	55 00	Service à être remplacé.
Portage d'Aroostook et California.	"	"	32 00	123 00	Remaniement du service.
*Jonction d'Aroostook et stat. du ch. de fer.	York.	D. Murchison.	50 00	180 00	Afin d'inclure dans le contrat Milleville et station du chemin de fer.
Quatre Chutes et Plage d'Argent.	Westmoreland	Daniel B. Hopkins	50 00	102 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Gillespie et portage des Grandes Chutes.	"	J. A. Wright	80 00	96 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Grandes Chutes et Woodstock.	Gloucester.	Mde. Susan Mulhern.	30 00	150 00	Contrat passé sans demande de soumissions.
Woodstock (en haut) et station du ch. de fer	"	J. A. Parley	2,700 00	65 00	Remaniement du service.
†Station du chemin de fer de Millville et Temperance Vale.	Carleton.	Jas. J. Evans	40 00	128 00	Discontinué le 31 mars 1897.
Robichaud et Ste-Anne de Shediac.	York.	S. A. Jones	150 00	35 00	Remaniement du service.
Shediac et station du chemin de fer.	Westmoreland	F. A. Legey	100 00	139 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Bathurst et boîtes à lettres dans les rues.	"	Henry Bishop	130 00	45 00	Remaniement du service; remplacé.
Bathurst et Robersville	Gloucester.	Marcel Frenette	50 00	185 00	"
Bertrand et station du chemin de fer.	"	Joseph Albé	35 00	90 00	"
Montagne de Jordan et New Town.	King.	Edward Marr.	38 00	35 00	"
Penfield Ridge et station du chemin de fer.	Charlotte.	George W. McKay	75 00	50 00	"
Havre au Castor et havre de Black.	"	E. W. Cross	50 00	175 00	"
Campbellton et Seven Mile Ridge.	Restigouche.	F. Eldridge	175 00	50 00	"
Clifton et Moulins de Grey	King.	George Cumming	50 00	139 00	"
Florenceville et station du chemin de fer.	Carleton.	John Rodgers	244 00	45 00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Rosedale et Woodstock (en haut).	"	Ellen McMullin	185 00	45 00	Remaniement du service; remplacé.
"	"	W. E. Hoyt	90 00	45 00	"

* Arrangement temporaire.

† Augmentation dans la distance à parcourir.

Liste des contrats annulés dans l'Île du Prince-Edouard depuis le 1^{er} juillet 1896.

Service.	Comté.	Nom de l'entrepreneur.	Prix payé avant l'annulation du contrat.		Prix stipulé au nouveau contrat.		Raisons pour lesquelles le contrat a été annulé.
			\$	c.	\$	c.	
Lot 56 et Sailor's Hope.....	King	F. McDonald.....	97	25	38	00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Georgetown et Havre de Murray (nord).....	"	J. Phillips.....	238	00	154	00	"
Mont Stewart et Havre de Savage.....	Queen-Est.....	C. McIntyre.....	89	00	36	40	"
Pont de Montagne et station du ch. de fer.....	King	J. J. McDonald.....	150	00	100	00	Contrat passé sans demande de soumissions.
New Perth et chemin de Poole.....	"	E. Poole.....	65	00	43	30	"
Orwell et Anse d'Orwell.....	Queen-Est.....	N. M. Gillis.....	86	00	58	00	Renouvelé sans demande de soumissions.
Chemin de Higgins et station de Wellington	Prince-Ouest.....	E. Ferry.....	138	61	129	00	L'entrepreneur a quitté la province.

RAPPORT

DE

M. W. T. JENNINGS, I.C.

EXPLORATION

DE

ROUTES VERS LE YUKON

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1898

EXPLORATION DE ROUTES VERS LE YUKON.

TORONTO, 15 décembre 1897.

A l'honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'intérieur, Ottawa.

MONSIEUR LE MINISTRE.—Me conformant à votre demande d'un rapport provisoire, embrassant l'exploration de pays que j'ai faite pour trouver une grande route ou un tracé de chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin, dans la Colombie-Britannique, j'ai l'honneur de vous informer que, rendu d'Ottawa à Vancouver, j'ai remonté la côte dans le steamer de l'Etat le *Quadra* jusqu'à Wrangel, après quoi j'ai remonté la rivière Stikine en bateau à vapeur jusqu'à Glenora, faisant ensuite 10 milles en canot jusqu'à Telegraph-Creek, situé à la tête de la navigation à vapeur et à 150 milles de Wrangel, à une altitude de 540 pieds au-dessus du niveau de la mer.

A ce dernier endroit il y eut un retard d'environ dix jours, dû à différentes causes inévitables provenant de la précipitation du voyage, et, par conséquent, du manque de plan préconçu pour le transport. Toutefois, les aides et l'attirail étant arrivés, et nous étant procuré des bêtes de somme, je donnai instruction à M. A. B. Ross de se rendre à Glenora et de chercher un passage vers le nord par le creek Shakes et aussi par la rivière à l'Eau-Claire (*Clearwater River*), dans l'espérance de pouvoir trouver une route plus courte et plus directe, avec un faite de partage moins haut qu'au creek Telegraph.

Avec MM. Saint-Cyr et Morley Ogilvie, qui m'accompagnaient à titre d'aides, je me mis en route le 25 septembre pour le lac Teslin, remontant le sentier (*trail*) de la Stikine pendant les premiers 15 milles par une suite de hautes banquettes graveleuses et une contrée en pente douce et légèrement boisée jusqu'à la rivière Tahltan, où nous fîmes une descente et traversâmes cette rivière à une altitude de 600 pieds, près de l'endroit où elle se joint à la Stikine dans un cañon dont les murailles de basalte sont presque à pic. Une raide montée de 200 pieds nous ramena au sommet de l'escarpement, puis nous continuâmes pendant 28 milles par une ancienne route de la Compagnie de la Baie-d'Hudson le long des déclivités du côté gauche de la vallée de la Tahltan jusqu'au confluent de cette rivière, trouvant sur notre route un terrain généralement accidenté et offrant en beaucoup d'endroits la preuve de fréquents éboulements de glaise et de gravier, surtout vers la partie inférieure de la vallée, tandis qu'au contraire le versant droit, tout en n'étant pas si plat, est plus régulier, et les banquettes y sont de matières plus fermes. Depuis le confluent jusqu'au faite de partage entre ce cours d'eau et la Koketsi la vallée se déploie sur une largeur variant d'un quart de mille à un mille dans le fond, avec des collines couvertes de pin et d'épinette blanche au sud, et des coteaux à pente douce ou des banquettes irrégulières au nord ou jusqu'à la crête de la montagne Plane (*Level Mountain*)—haut plateau basaltique couvert de gravier, qui s'étend vers le nord. A quelque sept milles du confluent ce bras de la Tahltan monte vers le nord puis le nord-ouest pour aller se perdre dans la montagne Plane, et à l'endroit où il pénètre dans la vallée se rencontre le faite de partage entre la Tahltan et la Koketsi, formé du détritit descendu de la montagne Plane pendant les périodes de grandes eaux; ce faite est presque imperceptible, et il est évident qu'à une époque encore peu reculée l'eau de la Tahltan-nord coulait dans les deux directions. Autour d'ici la vallée est à une altitude de 2,200 pieds et est couverte de petit pin, de peuplier et d'épinette blanche d'une bonne venue.

Aussitôt après avoir franchi cette ligne de partage des eaux, on arrive au lac Koketsi, ou source de la rivière Taku. Ce lac a environ 2 milles de longueur et un

de largeur; ses bords sont marécageux aux extrémités est et ouest, tandis qu'au sud une montagne descend en pente douce jusqu'à ses eaux, et que le côté nord est bordé par de petits caps à pic et le versant graveleux de la montagne Plane.

Sur les 4 milles qui viennent ensuite la vallée est large d'un demi-mille à 1 mille (excepté à un point où une chute de 60 pieds dans les cascades se rencontre dans le cours d'eau), et offre une superficie marécageuse, avec un petit lac rond au milieu; après quoi elle se resserre quelque peu et les collines descendent en pente plus raide mais encore douce. A 10 milles du faite de partage s'ouvre vers le sud une vallée qui paraît vraisemblablement mener à l'Eau-Claire (rivière à). Trois milles plus loin, et dans la même direction N.-O.-O. générale, on rencontre une surface plane d'environ 1 mille et demi de superficie et principalement garnie de liard d'une bonne grosseur. Ici la Koketsi et le creek d'Egnall se jettent dans la Sheslay, gros cours d'eau prenant apparemment sa source à environ 15 milles dans le sud, au milieu de montagnes couronnées de glace et de neige; mais sa vallée la plus à l'est, autant qu'on a pu le voir, paraissait s'étendre à travers un territoire boisé bas, et c'est par cette vallée, j'espère, que mon aide, M. Ross, trouvera une route pour atteindre la rivière à l'Eau-Claire.

La Sheslay est un formidable cours d'eau, même ici, et coule vers le nord pendant 50 milles à travers une large vallée découverte jusqu'à la rivière Inklin ou Taku; à l'ouest elle est flanquée par des montagnes couvertes de neige. Au confluent de ces cours d'eau l'altitude de la plaine est d'environ 1,900 pieds, et là finit la route pratiquée, à un vieux poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson appelé "Egnalls". Un sentier (qui ne mérite pas le nom de route) fait par des mineurs et d'autres, gravit la montagne d'Egnall, au nord des bas-fonds, jusqu'à ce qu'une altitude d'environ 1,200 ou 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer soit atteinte, après quoi il serpente pendant 2 ou 3 milles dans des dépressions marécageuses jusqu'à ce qu'on aperçoive un territoire ondulé et découvert à quelque 300 pieds plus bas vers le nord. De ces hauteurs de la montagne d'Egnall nous avons eu une bonne vue des vallées de source de la Sheslay et de la Doo-de-dontooya, et la première offrira une route plus courte vers le nord si elle se trouve praticable jusqu'à la rivière à l'Eau-Claire. Du haut de cette position avantageuse on a pu voir que la Doo-de-dontooya prenait sa source dans la montagne Plane et près de celle du bras nord de la Tahltan. Le pays paraît se prêter à une route par le creek Telegraph et offrira indubitablement la plus courte vers le lac Teslin si celle de l'Eau-Claire se trouve désavantageuse.

A partir de la montagne d'Egnall la nature du pays change, la vallée est large de 3 à 8 milles et demeure en vue pendant un grand nombre de milles, mais en même temps que c'est une vallée en comparaison des hautes chaînes de la montagne Plane et des montagnes du Cœur (*Heart Mountains*) qui la bordent—les premières à l'est et les dernières à l'ouest—elle ne laisse pas d'offrir beaucoup de collines et de dunes isolées qui rompent le plan général de sa surface. Elle est découverte et paraît herbeuse, mais quand on en approche on voit que sa surface est couverte de mousses et de gazons adhérents, très humides et désagréables aux voyageurs, mais reposent partout sur un fond dur de gravier et de détritiques formé par l'action des glaces et des volcans. Trois rivières prennent leur source dans cette vallée, savoir: la Doo-de-dontooya, la Matsa-tuya et la Koshin, qu'alimentent principalement des cours d'eau sortis des montagnes Plane et du Cœur. A 30 milles au nord d'Egnall se voit le lac Koshin au pied d'une haute colline boisée qui se prolonge en légères ondulations jusqu'à la Nahlin. A l'est du lac Koshin, une belle plaine découverte s'étend sur la distance d'au moins 3 milles jusqu'au pied du long versant régulier et boisé de la montagne Plane.

Du lac Koshin à la Nahlin, la route à suivre continue pendant environ 33 milles le long du versant sur le côté droit de la rivière Koshin, à travers un pays uni où pousse généralement du bois de petites dimensions, tel qu'épinette blanche, sapin noir, peuplier, aune et saule, et à une altitude générale (qui diminue vers la Nahlin) variant de 3,600 à 3,000 pieds dans la distance mentionnée plus haut.

La Nahlin est une rivière rapide (de 150 pieds de largeur et 6 de profondeur à eau haute) qui coule dans une vallée définie et à pentes graveleuses, large d'environ

Routes vers le Yukon.

1,200 pieds et profonde de 225. Sa direction, à partir de la source dans la montagne Plane, est généralement ouest sur la distance de 36 milles, au bout de laquelle elle tourne brusquement au sud, vers lequel elle va pendant 8 milles, puis s'infléchit de nouveau vers l'ouest. Dans son cours elle est alimentée par une grande étendue de lacs au nord; elle reçoit aussi les eaux des rivières Koshin, Doo-de-dontooya et Sheslay. Elle perd son nom à partir de son point de jonction avec la dernière de ces trois rivières, et elle porte plus loin celui d'Inklin jusqu'à ce qu'elle tombe dans la Nakina, pour s'appeler ensuite Taku avant de se décharger dans l'inlet de ce nom.

A partir de la rivière Nahlin, pendant 48 milles vers le nord, la vallée en général se resserre de 20 à 8 milles en largeur et offre dans sa section centrale une chaîne ininterrompue de collines arrondies, densément boisées d'épinette blanche et de pin, tandis que de chaque côté, dans les bas-fonds sont de nombreux lacs et marais. La vallée de l'est est la plus large et la meilleure. La ligne de partage des eaux vers le Teslin et la Taku se rencontre à une altitude d'environ 3,600 pieds, au milieu d'une prairie qui divise un grand lac dans la vallée de l'est, et à quelque 4 milles seulement de la rivière Nahlin.

Dans cette étendue de pays les cours d'eau observés sur les plateaux plus élevés de l'est se perdent dans une suite de lacs et de marais s'étendant sur la distance de 25 milles, après quoi finalement les eaux se réunissent au pied du lac Hootsa-gola, et de là, après s'être précipitées par les Cascades du Cygne-Blanc (*White Swan*) forment, dans un lit nettement accusé de 200 pieds de largeur et 6 de profondeur à l'eau haute, et dont la direction est nord pendant 8 milles, entre des bords de gravier de près de 100 pieds de hauteur jusqu'à l'extrémité sud du lac Teslin, une nappe d'eau de 2 à 4 milles de largeur, à 2,400 pieds au-dessus du niveau de la mer et s'étendant de 60 milles dans la direction du nord-ouest, pour se jeter ensuite, par un cours d'eau navigable du même nom, dans la rivière Lewis, à environ 100 milles plus loin que le lac.

En même temps que le pays sur lequel la soi-disant route s'étend entre la rivière Nahlin et le lac Teslin ne se prête pas à la construction de chemins de fer, à cause de son élévation et de sa nature onduleuse, il y a moyen de trouver un bon tracé soit pour une route muletière, soit pour une route charretière, soit pour une voie ferrée, et cela de chaque côté de la vallée proprement dite, mais de préférence sur le côté est à travers un territoire égal n'offrant que de légères pentes ondulées tout le long de son parcours à partir de la source de la Doo-de-dontooya dans la montagne d'Egnall.

Il est vrai que le pays entier est couvert de mousse et parfois de bourbe, et qu'il est désagréable d'y voyager en temps inopportun, mais cela n'empêche pas qu'il y aurait moyen d'y faire un chemin peu coûteux, attendu que le sol s'y prête et qu'il sécherait si on le débarrassait de son épaisse couche de mousse.

A partir de la Nahlin en allant vers le nord et à l'est la hauteur se continue sous une forme plus abrupte, et, là, ne devant plus porter le nom de montagne Plane, un certain nombre des pics y sont déchiquetés et couronnés de neige, tandis qu'à l'ouest la même chaîne de pics couronnés de neige se continue depuis la source de la Sheslay jusqu'au lac Teslin avec une seule interruption, à l'endroit où l'Inklin la traverse.

Immédiatement à l'extrémité du lac Teslin et sur la distance de plusieurs milles le long de sa rive orientale s'étend une terrasse unie à pente douce, et entre différents points avantageux où placer une tête de ligne on n'aurait que l'embaras du choix. Sur les premiers milles le lac a l'aspect d'une rivière et offre deux remarquables "étroits" où, le 15 octobre, l'on a trouvé 4 pieds d'eau avec un fond mou, tandis que la ligne des hautes eaux indiquait 11½ pieds au-dessus du niveau alors pris, et 8 au-dessus d'une observation faite en juin dernier.

Au lac Teslin se termine un sentier indien qui part de l'inlet Taku. Une cabane en rondins, de 7 x 9 pieds, décorée du nom de "poste", était la seule preuve de la marche de la civilisation dans la localité, et elle ne contenait que bien peu d'approvisionnements.

Arrivé à ce lac le 13 octobre, j'eus la bonne fortune de pouvoir me procurer immédiatement un bateau à fond plat, de 22 pieds de longueur, et un esquif de plus petites dimensions.

Dans ces embarcations j'envoyai M. Saint-Cyr, arpenteur fédéral, et M. Morley Ogilvie, bachelier ès-sciences appliquées, avec trois hommes, faire le levé hydrographique du lac Teslin, ainsi que de la rivière du même nom qui en sort, jusqu'à son point de jonction avec la rivière Lewes, mais avec instructions à M. Ogilvie de se séparer de M. Saint-Cyr au portage qui mène à la rivière McClintock et au lac Marais (sur la route de Skaguay), et de faire un arpentage à la marche à partir du point de séparation, prenant de copieuses notes des élévations, du relief du sol et de l'aspect physique du pays parcouru, puis d'aller du lac Marais (*Marsh Lake*) dans le sud jusqu'au bras Taku du lac Tagish, et de continuer son arpentage et ses notes à partir de l'endroit où avait fini le Dr Dawson en 1887, sur le tracé supposé propre à un chemin pour aller à Skaguay, par la passe Blanche (*White Pass*), et où je me proposais de le rejoindre, mon intention étant de revenir prendre la mer à Juneau par la route (*trail*) de Taku et l'inlet de ce nom (Taku et Kattine jusqu'à Atlin, etc.), vu que j'avais appris que des ingénieurs étaient à étudier cette route du lac Teslin pour le compte d'une compagnie privée; toutefois, je fus désappointé à cet égard, vu que je ne pus trouver de voituriers, ou porteurs, ni parmi les blancs ni parmi les sauvages, et qu'il était impossible de franchir la montagne avec des chevaux à cette époque si avancée de l'année, de sorte que je me vis forcé de revenir à la Stikine.

Comme le levé hydrographique que M. Saint-Cyr a fait du lac et de la rivière Teslin sera, avec le travail de M. Ogilvie, l'objet d'un rapport ultérieur, je me contenterai de dire ici que le lac Teslin a 60 milles de longueur et de 2 à 4 de largeur; qu'il est généralement droit, avec une bonne profondeur d'eau, et qu'il fourmille de truites magnifiques. La rivière Teslin, qui part de l'extrémité nord du lac, se prolonge sur la distance de 25 milles (jusqu'au portage de la McClintock) dans une direction généralement N. N.-O.; elle est large et d'une ample profondeur, sur tout son parcours, pour que des steamers y passent jusqu'à la rivière Lewis.

Le voyage de retour fut commencé le 14 octobre par la même route jusqu'au faite de partage des rivières Koketsi et Tahltan, après quoi nous gravâmes le versant de colline et suivîmes une vallée jusqu'au bras principal, ou bras sud, de la Tahltan—rapide cours d'eau de 80 pieds de largeur et 2 de profondeur qui arrose évidemment une étendue considérable des hautes terres du côté du sud. La vallée, à partir du croisement de la route (*trail*), s'étend vers le sud-ouest et est bordée par des rangées de collines onduleuses qui s'échelonnent dans une direction nord-ouest et sont toutes densément boisées de petit pin et de petite épinette blanche.

À partir de la "traverse" de ce cours d'eau la route suit une direction sud-est près d'un petit cours d'eau et sur des pentes et terrasses graveleuses unies, jusqu'au faite de partage du creek Telegraph, qui est une vallée découverte, droite et ressemblant à une clairière de 150 à 300 pieds de largeur, mais couverte, dans le fond et sur quelques centaines de pieds des pentes, d'une grossière espèce d'herbe en touffes et de saules rabougris, poussant dans un sol de surface humide.

L'altitude du faite de partage dans cette "passe" est de 3,600 pieds au-dessus du niveau de la mer, soit de 3,100 pieds de plus que celle de la rivière Stikine à Telegraph-Creek; les montagnes qui le bordent s'élèvent à 2,000 pieds plus haut et sont couvertes de forêts de petit pin et de saules, dont la densité diminue peu à peu en arrivant à la limite des bois.

Il était tombé environ 8 pouces de neige, et la glace était complètement prise sur les deux petits lacs de la "passe". À partir du faite le cours du creek Telegraph est sud-est, droit et régulier et lent; à environ 7 milles du point de partage les pentes plus hautes du côté nord de la vallée de la Stikine s'abaissent à une large terrasse (avec des collines isolées ponctuant sa surface générale), qui s'étend, en montant, vers l'embouchure de la Tahltan, et, en descendant, jusqu'à Glenora ou plus loin.

Nous arrivâmes à Telegraph-Creek le 22 octobre, après un voyage ininterrompu d'au moins 350 milles. Le temps était beau pour la saison. Il plut légèrement pendant plusieurs jours et nous eûmes deux chutes de neige d'environ 5 pouces chacune, mais de gros vents "chinook" les eurent bientôt fait disparaître. La nuit la température baissait presque invariablement au-dessous du point de congélation, mais en aucun temps nous n'avons observé plus de 22 degrés de gelée.

Le 23 octobre je pris passage dans un canot pour Wrangel, dans l'intention de me rendre à Shaguay, et en approchant de la rivière à l'Eau-Claire j'eus la bonne

fortune de rencontrer M. Ross, qui arrivait justement d'explorer une route en haut du creek Shakes et jusqu'à la source du bras sud de la Tahltan. Il avait trouvé une "passe" à une altitude de 3,850 pieds et à une distance de 40 milles de la Stikine, mais cette "passe" est plus élevée et beaucoup plus longue que celle du creek Telegraph.

M. Ross avait achevé, pour moi, un plan et un rapport de ses opérations jusqu'à, et il était prêt à remonter la rivière à l'Eau-Claire vers la Sheslay ainsi qu'il avait eu instruction de le faire.

Je le priai d'en finir le plus tôt possible, et, s'il trouvait une route avantageuse, de continuer à descendre la Sheslay ou d'envoyer un homme compétent examiner les bords de cette rivière dans le nord jusqu'à l'Inklin. J'ai depuis appris de lui qu'à cause de l'abaissement des eaux et autres circonstances adverses, duos à l'état avancé de la saison, il n'a pu rencontrer l'Eau-Claire que sur une distance de 10 milles, au bout de laquelle il décida de revenir sur ses pas pour se rendre à Egnalls par la route du creek Telegraph, et de là tâcher de remonter la vallée de la Sheslay, passer à celle de l'Eau-Claire, atteindre ensuite la Stikine et se rendre chez lui.

La rivière Stikine et les ramifications de sa source prennent naissance dans les montagnes de Cassiar, entre les latitudes 57° 20' et 59° 20' N. et les longitudes 128° et 131½° O. Le cours d'eau principal et ses tributaires supérieurs—la Tanzilla, la Tooya et la Tahltan—convergent peu à peu et finissent par se réunir en un splendide cours d'eau dans la distance de 16 milles, et à celle de 10 à 26 milles en amont de Telegraph-Creek qui est à l'extrême tête de la navigation à vapeur et est à 150 milles de Fort-Wrangal (Alaska), c'est-à-dire de la mer.

Les tributaires (à l'exception de la Tooya) et le cours d'eau principal coulent généralement dans des vallées profondes et plus ou moins resserrées, parfois entre des murailles de cañons et généralement des bords escarpés moins élevés, tandis qu'une haute contrée ondulée et montagneuse forme les environs.

A partir de Telegraph-Creek en allant vers le sud, sur la distance d'à peu près 30 milles, ou jusqu'à la lisière est de la chaîne de la côte, se voient de hautes terrasses ou "banquettes" de gravier de niveau et de contour passablement réguliers, surtout du côté est de la vallée, tandis que près de l'eau on rencontre plus fréquemment de basses terrasses, de même que des saillies rocheuses en plus grande étendue mais moins grand nombre sur les bords de la rivière.

A environ 116 milles de la mer la rivière à l'Eau-Claire—gros tributaire qui coule dans une vallée découverte—entre du nord-ouest.

Plus bas que la rivière à l'Eau-Claire et jusqu'à moins de 20 milles de la mer, la direction générale de la vallée est sud, et cette dernière a de 1 à 3 milles de largeur, mais la rivière fait beaucoup de coudes et passe tantôt d'un côté tantôt de l'autre, et les bas-fonds sont plus fréquemment divisés par des fondrières ou par des chenaux pratiqués en temps de crue à travers la formation molle et vaseuse. Le cañon de Klootchman et le Petit cañon (*Little canon*) sont presque les seuls points où il n'y ait qu'un seul chenal, enfermé entre des murs de roc raboteux mais en retraite, respectivement à 300 ou 400 pieds de distance l'un de l'autre et d'un tiers de mille dans le premier cas, et à 100 ou 150 pieds de distance l'un de l'autre et d'une longueur de $\frac{2}{3}$ de mille dans le second. Dans les deux cas la direction de la rivière entre les bords rocheux est droite.

En aval du Petit cañon et en allant vers la mer les bas-fonds augmentent d'étendue et les chenaux secondaires en nombre et en volume.

Les rivières Och-sa-Kieen, Soud, Porc-Epic (*Porcupine*) et Iskoot se jettent, de l'est et à des intervalles qui varient, dans la Stikine, qu'alimentant en outre de nombreux petits cours d'eau sortis de glaciers et de crevasses de montagnes. La rivière Iskoot, qui est le plus grand des tributaires que je viens de nommer, entre à 35 milles de la mer, et 10 milles plus bas qu'elle la Stikine change de direction à l'ouest, sort à travers la principale chaîne de montagnes et continue par une vallée qui se déploie jusqu'à sa large embouchure ressemblant à un delta sur la littoral, à environ 12 milles au nord de Wrangal, et dans la latitude 56° 40' N. et la longitude 132° 20' O. La chaîne de montagnes divisée par cette vallée de rivière est principalement de granit et superbe à contempler, vu que ses pics sont élevés, tourmentés et irréguliers, et que l'on peut y voir encore cinq ou six grands et plusieurs petits

glaciers. "morts" néanmoins pour la plupart. La vallée entière et ses pentes jusqu'à la limite de forêt sont revêtues de liards, d'épinettes blanches et d'aunes dont on voit diminuer les dimensions et la qualité à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur.

La rivière Stikine est ordinairement navigable pour de puissants bateaux à vapeur de forme appropriée, jusqu'à Glenora ou Telegraph-Creek—distance de 150 milles—après le 1^{er} avril jusqu'à une date parfois assez avancée du mois d'octobre—chose qui, naturellement, dépend de la douceur de la température et de la quantité de pluie et de neige qui tombe. Sa largeur varie d'un demi-mille dans le bas à 500 pieds dans le haut. La profondeur est généralement bonne et le chenal est remarquablement exempt de troncs d'arbres et de roches ou cailloux submergés; mais au Petit cañon et au cañon de Klootchman, situés respectivement à 96 et 106 milles de la mer, dans les temps où les eaux se gonflent et charrient beaucoup d'arbres morts, la navigation de ces sections resserrées offre un danger considérable, et les retards y sont communs, attendu que le gouvernail et la roue sont exposés à s'embarrasser de bois flotté. Sur la distance des 50 premiers milles, soit jusqu'au Grand-Glacier, l'eau est de très bonne profondeur avec un courant modéré ne dépassant pas 3 milles à l'heure, tandis qu'à partir de ce point en montant le chenal devient quelque peu tortueux et resserré, avec une vitesse de courant généralement croissante, qui varie de 3 à 8 milles à l'heure; néanmoins, les sections exceptionnellement rapides sont peu nombreuses et n'ont ordinairement pas plus d'un demi-mille de longueur.

Un puissant bateau à vapeur de rivière devrait pouvoir se rendre de l'embouchure de la Stikine au Petit cañon dans une journée de marche, et atteindre Glenora ou Telegraph-Creek le deuxième jour.

La somme de \$5,000 pourrait être avantageusement affectée à l'enlèvement des troncs d'arbres et cailloux submergés, ainsi qu'à la pose de câbles permanents dans les endroits où le courant est le plus rapide, notamment en amont du Petit cañon.

J'arrivai le 25 octobre à Wrangel, où j'eus, monsieur le ministre, le plaisir inattendu de vous rencontrer; et comme vous jugeâtes inopportun pour moi d'essayer à les examiner "passes" de Dyea et White à une époque si avancée de l'année, je m'en revins avec vous sur le *Quadra* jusqu'à Vancouver, où nous arrivâmes le 1^{er} novembre.

Le lendemain je me mis en route pour Victoria, et après avoir obtenu de l'arpenteur général de la province certaines données qui, pensais-je, pouvaient m'être utiles, je partis immédiatement pour Toronto.

Vous trouverez ci-joint mon rapport sur les routes examinées, accompagné des plans et coupes suivants, savoir:—

Plan depuis Wrangel jusqu'à la rivière Tahltan par la Stikine.

Plan depuis la rivière Stikine jusqu'au lac Teslin.

Coupes de différentes routes projetées.

Un paquet de photographies prises par moi, montrant la nature générale de la rivière Stikine et du pays traversé.

Le tout respectueusement soumis.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. T. JENNINGS,

Ingénieur civil et ingénieur des mines.

Routes vers le Yukon.

TORONTO, 11 janvier 1898.

L'honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'intérieur, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre avec le présent les rapports et mémoires suivants relatifs aux travaux d'exploration que, d'après votre ordre, j'ai entrepris avec mes aides à une date avancée de la saison dernière, dans la région qui s'étend au nord de la rivière Stikine (Colombie-Britannique) jusqu'au Yukon. J'ai en même temps l'honneur de dire que d'ici au retour de M. A. B. Ross, ingénieur civil, je ne serai en état de rien ajouter relativement à la partie de la route de la Stikine qui va de la tête de la Sheslay à la Stikine par la voie de la rivière Eau-Claire (*Clearwater*).

Mémoires, etc. :

- (1.) Route que j'ai suivie avec mon équipe par voie de la Stikine jusqu'au lac Teslin.
- (2.) Rapport sur la rivière Stikine et les routes qui conduisent de cette rivière au lac Teslin, avec plans et coupes.
- (3.) Rapport sur le lac Teslin et la rivière Hootalinqua par Saint-Cyr.
- (4.) Rapport sur le portage McClintock entre la rivière Hootalinqua et le lac Marais (*Marsh Lake*).
- (5.) Remarques sur le bras de Taku et la route qui conduit de cet endroit à la passe Blanche (*White-Pass*) par voie du lac Toosliai, avec plans.
- (6.) Rapport sur la route de l'inlet Chilkoot au Yukon par voie de la rivière Nordenskiöld (avec plans par McArthur) et estimation approximative de ce qu'elle coûterait.
- (7.) Rapport sur la route de Dyea au lac Bennett par voie de la "passe" Chilkoot, et de là au lac Tagish et à la Hootalinqua, avec estimations approximatives de ce que coûterait cette route.
- (8.) Rapport sur la route de Skaguay par la passe Blanche (*White-Pass*), au lac Bennett et par la voie ci-dessus jusqu'à la rivière Hootalinqua, avec alternative d'une ligne allant à un endroit de la rivière Lewis en aval des rapides, avec estimations approximatives du coût de pareille route.
- (9.) Rapport sur la route de l'inlet Taku au lac Teslin, avec estimation approximative du coût de cette route.
- (10.) Mémoire du coût d'un attirail de prospecteur.
- (11.) " " chemin de fer électrique, de la Stikine au lac Teslin.
- (12.) " " chemin roulier, " "
- (13.) " " chemin muletier.

En faisant les estimations approximatives des chemins qui traverseraient des parties du pays que je n'ai pas vues moi-même, je désire qu'il soit bien compris que je me repose sur les renseignements que je dois à la personne que je nomme, pour ce qui est de la nature de la région, en m'aidant de la comparaison et de ce que je connais en général de la Colombie-Britannique.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

W. J. JENNINGS.

VOIE FERRÉE ENTRE LA RIVIÈRE STIKINE ET LE LAC TESLIN
(COLOMBIE-BRITANNIQUE).

MONSIEUR,—En faisant mon rapport sur les résultats des observations que j'ai faites en vue de la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin (Colombie-Britannique), je parlerai d'abord des moyens de communication entre la mer et l'endroit de la rivière où il sera suggéré de prendre terre. Dès les premières années de la décade de 1870 à 1880, quand la fièvre qui suivit les découvertes du lac Dease et de Cassiar battait son plein, des steamers ont remonté la rivière Stikine jusqu'à Glenora et Telegraph-Creek, distance de 140 à 150 milles de la mer, mais tandis que ce voyage pouvait se faire dans la saison favorable, généralement du 1^{er} mai au 20 octobre, on l'a toujours regardé comme lent, difficile et non sans danger, en partie à cause des steamers peu propices que l'on employait et partie à raison des variations dans l'état des eaux. En certains temps la rivière est trop basse pour qu'une cargaison raisonnable puisse y voyager avec quelque vitesse, ou bien les eaux peuvent être très hautes et difficiles à remonter, pendant que souvent les arbres et chicots déracinés qui descendent à la dérive viennent s'engager dans le gouvernail ou dans la roue. Ce dernier danger est des plus à craindre aux endroits où le chenal est étroit comme dans le Petit cañon (*Little canyon*) et celui de Klootchman, où s'il arrivait quelque avarie aux machines du navire celui-ci serait aussitôt jeté par les tourbillons des eaux sur les murailles de roc qui les bordent et périrait. Un steamer puissant peut faire en un jour les 96 milles qui sont la distance entre Wrangel et le Petit-cañon, tandis qu'il faut deux jours pour remonter les eaux difficiles et rapides qui séparent ce dernier endroit de Telegraph-Creek, à 54 milles plus loin ou 150 milles de la mer. Aussi, en vue de ces faits il semble que pour une route que l'on voudrait être sûre et rapide, il serait bon de commencer la partie ferrée assez bas dans la vallée, à un endroit qui serait à déterminer, au Petit-cañon ou plus bas, et du côté gauche de la rivière, à 96 milles de la mer.

A partir d'un endroit en aval du Petit cañon, où l'on peut établir un débarcadère et trouver un terrain propice pour le garage, sur une distance de 30 milles, jusqu'au point où elle traversera la rivière près du creek Shakes, la route a été tracée sur la rive gauche de la rivière. C'est le côté où elle sera le moins exposée aux éboulements de neige, les versants des montagnes y étant plus éloignés et moins escarpés.

De ce côté il sera aussi plus facile de pousser la ligne de façon à lui faire passer une dépression qui existe entre la pointe de granit que traverse le Petit cañon et le versant des montagnes. De là la ligne passe le creek Ok-sa-ki-éen, cours d'eau assez formidable qui nécessitera la construction d'un pont en pilots d'au moins 100 pieds de longueur ainsi que du cribwork. De là au cañon Klootchman, à environ 10 milles du Petit cañon, la ligne traversera en général des terrains plats et ci et là des courtes pointes déchiquetées et inclinées de granit et de roches transformées, et évitera autant que possible les chenaux latéraux ou les fondrières dont quelques-uns auront à être traverser au moyen de cribwork.

Au cañon Klootchman il sera bon de porter la ligne à un niveau plus élevé que d'ordinaire pour dégager la courbure et éviter du remblai dans les dentelures de la rive.

A partir de ce dernier endroit il y aura à traverser des plateaux accidentés et ci et là des pointes rocheuses avant d'arriver à la rive (gauche) au Grand-Rapide (où la rivière est particulièrement tumultueuse). A ce point le versant du dernier contrefort de la chaîne de la côte proprement dite s'abat tout près de la rivière, et il faudra construire sur une courte distance de puissants paraneiges, car il est évident qu'il s'y produit tous les ans des éboulements de neige. Au delà de ce contrefort il y aura à pratiquer une tranchée dans une banquette de gravier, et la ligne traversera le Doch-da-on, cours d'eau ressemblant fort à celui dont il est question ci-dessus, puis continuera sur les terres basses et, du côté de la rivière, le long d'une crête presque isolée de roche granitique ou altérée faisant face à la vallée de l'Eau-Claire; de là

Routes vers le Yukon.

elle passera sur des banquettes de gravier et des projections rocheuses courtes et irrégulières, et traversera plusieurs cours d'eau peu importants jusqu'à un endroit où elle pourra traverser la rivière par un pont d'environ 775 pieds de longueur placé à une hauteur qui devra le garantir dans les périodes des hautes eaux alors que le niveau montera jusqu'au moins 15 pieds au-dessus de celui des eaux basses.

Je mentionnerai ici que s'il devenait à propos plus tard de continuer une voie ferrée jusque dans le voisinage du lac Dease ou de raccorder avec une ligne venant des rivières Skeena ou Nasse, le terrain à partir de cet endroit serait propice et la construction peu dispendieuse.

D'un autre côté, si une route qu'examine en ce moment l'un de mes aides, par voie de l'Eau-Claire, se trouvait être praticable, il serait probablement plus avantageux de passer la Stikine à un endroit plus en aval; cependant tout ce que je puis dire de cette route par voie de la Clearwater, c'est que de la rivière Stikine la vallée de la Clearwater paraît être propice.

A partir du passage de la Stikine à aller jusqu'à l'endroit du partage des eaux de la Tahltan et de la Koketsi, il y a un choix de routes. La première monterait immédiatement par une rampe rapide le long du versant de la vallée de la Stikine sur la rive droite sur une formation de pierre et de gravier et traverserait un col où prend naissance le creek Telegraph à une hauteur de 3,100 pieds au-dessus du niveau de la rivière au point de passage et à 27 milles de distance de cet endroit. De là elle descendrait la pente douce couverte de pin du ruisseau Arthur jusqu'au bras sud de la Tahltan, et de là par des plateaux et une surface légèrement ondulée jusqu'à l'endroit d'où les eaux se portent dans la Koketsi, à 19 milles du col ou 46 milles du pont de la Stikine.

Les rampes sur cette route, surtout dans le versant de la vallée de la Stikine, seront sérieuses et atteindront en certains endroits 4 pour 100 pour ne pas rendre la construction trop dispendieuse.

La seconde suivrait le versant de la rive droite de la Stikine en s'élevant graduellement sur un terrain plus propice que celui qu'offre la route du creek Telegraph, jusqu'à l'extrémité de la chaîne qui prend fin au confluent des rivières Tahltan et Stikine, et où les montagnes s'abaissent graduellement pour faire place à de hautes collines onduleuses et boisées.

La montée jusqu'à cet endroit serait d'environ 1,200 pieds en 30 milles dans une région assez peu dispendieuse et avec des rampes qui n'auraient pas à dépasser 2 pour 100.

A partir de ce point la route continuerait le long de la rive droite de la Tahltan par endroits en rampes élevées dans une région rocheuse, avec, dans le nivellement les seules légères ondulations que les circonstances pourraient demander économiquement, jusque près du confluent des deux bras de la Tahltan où la ligne passerait cette dernière et continuerait en traversant des talus à déclivités douces et des banquettes en glaise et en gravier jusqu'à l'endroit du partage des eaux de la Tahltan et de la Koketsi, c'est-à-dire à l'endroit déjà mentionné pour la première route ou route du creek Telegraph, à 59 milles du pont de la Stikine, soit une distance de 12 milles de plus que par la voie du creek Telegraph.

Je dois faire remarquer que, tout en étant plus longue, la ligne n° 2 a sur la première plusieurs avantages qu'il est à propos de considérer. Les rampes et les pentes sont moins fortes, de sorte que la même puissance de traction pourrait transporter à Koketsi des convois plus lourds à peu près dans le même temps.

La construction coûterait moins cher par mille.

Elle rapprocherait de la région du lac Dease et du bassin de la rivière de Tooya de 12 milles de plus que la route par voie du creek Telegraph, et elle serait ainsi plus favorablement située pour un futur prolongement de voie vers l'est jusqu'au lac Dease ou pour se raccorder à une ligne venant de cette région ou de la côte par voie de la vallée de la Nasse ou de celle de la Skeena.

Il est aussi possible qu'une route pourrait s'en projeter jusqu'au lac Teslin par la voie de la rivière Tooya, et comme on pourrait demander pourquoi cette région n'a pas été complètement examinée, je dirai que ni le temps ni les moyens à ma disposition ne m'ont permis d'explorer, soit personnellement soit avec les aides que j'avais, plus de pays que nous n'en avons examiné.

A Koketsi, à 17,000 pieds au-dessus du niveau de la Stikine à l'endroit du passage, il paraît se présenter encore une autre choix de routes pour une courte distance, et je les désignerai encore comme routes n^o 1 et n^o 2.

Le numéro 1 remonterait à partir de Koketsi la vallée du bras nord de la Tahltan jusqu'à sa source, à 6 milles à peu près de distance, dans la montagne Plane (vaste plateau basaltique et recouvert de gravier s'étendant vers le nord jusqu'à la rivière Mahlin à une distance de 70 milles), et à une élévation d'environ 1,600 pieds au-dessus de Koketsi ; de là elle descendrait (200 pieds) doucement sur une distance de 8 milles par une vallée accidentée, montueuse et paraissant irrégulière, bornée au nord par le flanc de la montagne Plane (*Level Mountain*), jusqu'à la source de la rivière Doo-de-dontooya, au lac Me-a-de-le, parcourant une distance totale de 14 milles.

Cette route partant de la tête des eaux de la Koketsi, passe dans une vallée ouverte, dans la partie que j'en ai vu (2 milles), mais un aide qui l'a examinée m'informe que vers la tête c'est une série de cañons et de masses brisées et irrégulières mêlées de graviers dans les déclivités. Cependant, en commençant la montée par de fortes rampes sur une certaine distance dans la section précédente, il est probable qu'on pourrait établir une voie au-dessus des cañons, qui ne sont pas ordinairement très élevés dans cette section.

Une fois le sommet atteint, la descente (comme il m'a paru d'une hauteur de 4,000 pieds, dans les montagnes d'Egnall) se ferait par la vallée accidentée et montueuse mentionnée plus haut.

Le numéro 2 ou route alternative donnerait une distance de 15 milles de Koketsi à la source du bras est du creek d'Egnall, en s'élevant de 1,400 pieds; de là elle descendrait d'environ 150 pieds jusqu'au lac Me-a-de-le, parcourant une distance totale de 22 milles, c'est-à-dire 8 milles de plus que le numéro 1 par voie du bras nord.

Il est évident qu'avec une distance de 15 milles pour surmonter une élévation de 1,400 pieds, les rampes seront bien moins fortes que par la voie du bras nord, mais je ne saurais recommander cette voie à moins qu'on adopte la route n^o 2 tout entière, alors que pour obtenir des rampes plus aisées on pourra avec raison encourir les frais additionnels nécessités par le surcroît de distance. Dans cette partie de la route se présentent plusieurs alternatives.

1^o. Se tenir sur un terrain égal à la droite de la Tahltan jusqu'au sommet des eaux de la Koketsi, de là suivre les bords sud des lacs du même nom et traverser l'eau au Rocher du Profil, et ensuite commencer une montée de 9 milles le long du creek d'Egnall, avec une rampe de 3 pour 100, des courbures légères et des travaux comparativement faciles; de là descendre jusqu'au lac Me-a-de-le par la voie déjà mentionnée.

2^o. On devrait essayer de passer une ligne par une forte dépression qui se trouve au nord du Rocher du Profil en commençant la montée à l'est de l'endroit du passage du bras nord.

3^o. On devrait examiner avec soin le ravin du Creek de Quartz qui paraît avoir une issue vers le nord.

Ce n'est qu'au moyen d'un relevé exact et en mesurant les distances qu'on saurait déterminer la meilleure route dans cette région, et on devrait établir la base des opérations en passant par le bras nord et par le sommet jusqu'au lac Me-a-de-le et en revenant par le creek d'Egnall et la Koketsi jusqu'au point de départ.

A partir du lac Me-a-de-le, et sur une distance de 118 milles, une même ligne est commune aux deux routes et se dirige très directement vers le nord sur une distance de 57 milles jusqu'à la rivière Nahlin sur des terrains bas, des clairières et des pentes douces, le long de la vallée, près de la base du versant occidental de la montagne Plane (*Level Mountain*), avec peu de courbures, des rampes peu élevées et des travaux faciles. Sur une grande partie de la distance le pays est couvert de petit bois d'épinette blanche, de pin, de saule rabougri et d'aune, l'épinette blanche prédominant. Dans toute la vallée le sol est recouvert d'une épaisse couche de mousse, et, par endroits, d'une grossière espèce d'herbe en touffes.

Le sol est composé d'argile légère, de sable et de gravier, avec des cailloux de transport, et ci et là des masses de basalte et de pierre calcaire.

Routes vers le Yukon

Les sept ou huit cours d'eau traversés sont petits et sans importance; de courts chevaux en pilots suffisant pour les passer. Les plus grands sont le Doo-de-dontooya, le Monahouya-Kaka, le Chouya et le Ka-kak.

A l'endroit où la route muletière traverse la Nahlin, cette rivière a au moins 150 pieds de largeur et 6 pieds de profondeur, avec 1% de chute aux hautes eaux, et court dans une vallée de 250 pieds de profondeur, dont le talus est de $1\frac{1}{2}$ dans 1, et qui est large de 1,200 pieds au fond; mais là où la voie ferrée est indiquée, à environ 4 milles en amont, la rivière coule dans une gorge rétrécie, en forme de V, d'environ 100 pieds de profondeur et 350 de largeur.

A la rivière Nahlin prend fin le planier de la montagne Plane (*Level*), mais les hautes terres continuent vers le nord, atteignent des niveaux plus élevées et prennent une forme plus irrégulière et montagneuse. C'est au pied du versant occidental et longeant la lisière est d'une région fort étendue et composée de marais et de lacs, appelée la Grande-Vallée, que la ligne se projette en inclinant plus à l'ouest vers une contrée ondulante en banquettes régulières et faciles allant depuis les Cascades de la rivière du Cygne-Blanc (*White Swan*) jusqu'au lac Teslin et le long de ses eaux.

Dans la section de 67 milles qui va de la Nahlin au lac Teslin, se trouvent plusieurs cours d'eau à passer, mais aucun qui nécessitera plus qu'une structure ordinaire en pilots. Le sol est principalement un gravier sablonneux, et la route tracée rencontrera très peu de roc.

Depuis les Cascades et au delà de l'extrémité d'une rivière (que j'ai nommée le Cygne-Blanc (*White Swan*), se déchargeant à l'extrême sud du lac Teslin, s'étend, sur plusieurs milles vers le nord, une contrée ondulante en banquettes de gravier couverte de petit bois d'épinette blanche, etc. En conséquence, sans définir pour le moment l'endroit à adopter pour la tête de ligne, il me suffira de dire qu'il faudra faire aboutir la voie sur le Teslin proprement dit, au nord des parties rétrécies et sans profondeur, à dix milles au moins de l'endroit où la rivière du Cygne Blanc (*White Swan*) entre dans l'espèce d'estuaire qui forme l'extrémité sud du lac, afin d'avoir une plus longue saison de navigation, attendu que les parties rétrécies et peu profondes doivent se couvrir de glace quelques semaines avant le lac. Comme le lac Teslin et la rivière du même nom qui lui sert de décharge formeront le sujet d'une autre partie de ce rapport, je me contenterai de dire ici que, pendant la saison ouverte, lac et rivière se prêtent parfaitement tous deux à la navigation à vapeur ou autre.

Si la vallée de l'Eau-Claire se trouvait être favorable pour la construction d'une voie ferrée ou d'un chemin ordinaire, la distance jusqu'au mont d'Egnall se trouverait de beaucoup moindre. De là la ligne pourrait se relier à celles ci-dessus décrites ou suivre la rivière Sheslay sur une dizaine de milles, traverser par une gorge l'extrémité nord des montagnes du Cœur (*Heart*) jusqu'à la rivière Doo-de-dontooya, et de là aller se raccorder à la première ligne.

ROUTE MULETIÈRE.

DE LA RIVIÈRE STIKINE AU LAC TESLIN (COLOMBIE-BRITANNIQUE).

S'il était jugé à propos d'établir une route muletière à partir de la rivière Stikine, il serait possible d'en trouver une bonne et courte, avec peu d'ondulations et sur laquelle on pourrait voyager rapidement, en partant du creek Shakes ou de Glenora, sur la rivière Stikine, et en poussant du côté droit de la Stikine sur les hautes banquettes, et de là par la gorge du creek Télégraphe, et descendant les talus bordant le creek Arthur jusqu'à un endroit où il faudrait passer la Tahltan en aval du gué actuel, et où il suffirait d'un pont de 100 pieds de longueur sur des pilotis ou des chevaux, car je ne crois pas qu'il règne beaucoup de glaces ou de bois flotté sur ce cours d'eau, qui est trop profond pour être passé à gué pendant plusieurs mois de la saison ouverte.

A partir de la Tahltan la route s'éleverait légèrement jusqu'à des banquettes en gravier et des talus, puis après être descendue continuerait sur 8 milles le long du pied des collines jusqu'à la tête des eaux de la Koketsi ; de là elle remonterait le bras nord jusqu'à sa source dans la montagne Plane, passerait un sommet assez peu élevé jusqu'à la source de la Doo-de-dontooya ; de là elle suivrait le pied du versant de la montagne Plane et le côté est des vallées du Mosquito et de la Koshin, jusqu'à la rivière Nahlin, sur laquelle il faudrait sans doute un pont comme celui dont il a été question pour le passage de la Tahltan. A partir de ce pont le chemin devrait continuer le long du côté est de la vallée jusqu'au lac Teslin ; il serait ainsi sur un ferme fond de gravier, avec légères ondulations, et traverserait les quelques cours d'eau qui s'y rencontrent à des endroits où ils sont petits et leur cours nettement accusé. Ce chemin passerait à travers et dans le voisinage de bons pâturages.

Un chemin conforme aux indications ci-dessus aurait environ 175 milles de longueur et coûterait de \$100 à \$250 le mille, suivant le type. Il est probable qu'il s'y portera beaucoup de monde avec de lourdes charges. Il y passera beaucoup plus de bestiaux et autres bêtes que ne pourront nourrir les pâturages le long de la route. Il faudra construire, à intervalles raisonnables, des dépôts où les voituriers pourront garder des provisions de pâture et de grains. Le chemin aura aussi besoin d'être fait solidement.

Dans les parties boisées en broussailles, le déboisement devra se faire sur une largeur d'au moins 10 pieds, et on enlèvera la mousse et l'herbe sur toute la largeur, pour que les rayons du soleil, la lumière et l'air puisse assécher plus tôt l'humidité et contribuer à la conservation du chemin.

La piste devra avoir au moins 4 pieds de large sur terrain plat ou légèrement incliné, et formée autant que possible sur un fond naturel de tranchée, et les déblais, s'il n'y a pas lieu de les utiliser dans des remblais dans le voisinage, devront être jetés en dehors et au-dessous du niveau de la piste. Une piste ainsi construite donne un bon fond assez compact pour ne pas se délayer sous les pas pendant les temps de pluie, ou pour que l'eau des pluies ou des montagnes ne le puissent laver ou y créer des rigoles.

Dans les endroits bas et marécageux, il faudra employer du bois rond et des broussailles, et les recouvrir de gravier ou de pierre cassée, en ayant soin de ménager des aqueducs et de faire les rigoles nécessaires pour l'écoulement des eaux. Il faudra construire sur les cours d'eau les ponts que nécessiteront leurs dimensions. On pourra sans beaucoup de frais obvier aux plus petits cours d'eau à l'aide de structures en bois rond ; on trouvera le bois nécessaire où il y en aura besoin. On recouvrira ces constructions d'une piste de gros gravier ou de pierre cassée retenue sur place par des longrines assujéties aux pièces transversales sur lesquelles elles reposeront.

Là où des gués sont possibles on devra les utiliser (les bêtes ayant besoin d'eau), et on devra avoir soin que les abords en soient faciles et sûrs. Les cailloux et autres obstacles au passage des bêtes devront être enlevés de ces endroits, et on ménagera sur les côtés de grosses pièces de bois aplanies, pour le passage des piétons.

Une route comme celle-là peut se construire en deux mois ou moins, à compter du commencement des travaux, pourvu qu'on ait fait de bonne heure les arrangements nécessaires pour les hommes, les fournitures et le transport.

On pourrait indiquer d'autres routes, mais comme en général la contrée présente les mêmes conditions, il paraît inutile de les décrire. A mesure que la région se développera et que le besoin de pareilles pistes se fera sentir, il sera possible d'en construire très rapidement.

Comme à ce sujet le coût du transport ne manque pas d'intérêt, l'état ci-après pourra être utile, mais il ne faut pas oublier qu'il repose sur l'idée que les bêtes sont nourries la plus grande partie de l'année, tandis qu'il est possible qu'à la fin de la saison on les transporterait à un endroit où elles trouveraient leur pâture sans autres frais que les gages et l'entretien d'un gardien.

Je donne aussi une liste des articles qu'un prospecteur fait bien d'apporter avec lui s'il veut assurer son confort et être en état de réussir dans le pays des gisements aurifères.

Routes vers le Yukon.

Si les prospecteurs se réunissent en partis, ils pourront économiser sur le nombre des articles, sur leur coût et sur les frais de transport, suivant leur force numérique.

EXAMEN DU LAC TESLIN ET DE LA RIVIÈRE HOOTALINQUA— 200 MILLES.

Par le rapport ci-annexé de M. Arthur Saint-Cyr, arpenteur fédéral, que j'avais envoyé faire un relevé et un examen du lac Teslin et de la rivière Hootalinqua, on constatera que ces eaux sont navigables durant la saison d'été à compter du 20 mai et peut-être jusqu'au 1^{er} novembre, par des bateaux à vapeur et autres embarcations convenables, et qu'il ne peut y avoir aucuns doutes sur la profondeur et la nature vaseuse des fonds dans les différents passages étroits (*narrows*) près de l'extrémité sud du lac Teslin, attendu que l'eau (qui au milieu d'octobre était de onze pieds au-dessous du niveau des hautes eaux) se maintient à un bon niveau jusqu'à ce que les grosses gelées d'octobre arrêtent l'écoulement de la hauteur des terres.

J'ai appris d'un mineur qui a passé l'hiver 1896-97 sur ses bords, que le lac Teslin s'est pris de glace le 27 octobre 1896, et s'est libéré le 18 mai 1897; de plus, que le lac est rempli de truite, de brochet "Dagolly" et de poisson "Aconu". J'en ai eu moi-même la preuve lorsque j'étais là. On dit aussi que c'est une bonne contrée pour l'orignal et le caribou, ainsi que pour l'ours, le canard, le castor et autres animaux à fourrures.

Un très petit nombre de sauvages habitent cette région, dans laquelle chasse une tribu qui y règne et habite sur la rivière Nakinah, à la tête de la navigation en canot sur la rivière Taku, éloignée d'environ 70 milles du lac Teslin.

Le produit de cette chasse est entièrement perdu pour le Canada, parce que ces sauvages font le commerce exclusivement à Juneau, qui est maintenant une ville américaine.

Je peux dire que nos recherches corroborent amplement les faits exposés par le docteur C. W. Hayes, qui fit un relevé du lac Teslin et de la rivière Hootalinqua en 1891, et dont le rapport se trouve dans le volume IV du *National Geographic Magazine*, à Washington.

6 janvier 1898.

M. W. T. JENNINGS,
Ingénieur des mines et ingénieur civil.

MONSIEUR,—Après avoir reçu le message et la lettre de l'arpenteur général datés d'Ottawa le 18 août, m'enjoignant de me mettre sous vos ordres pour le reste de la saison, et de faire les explorations dont vous pourriez avoir besoin en rapport avec une ligne projetée de chemin de fer jusqu'aux eaux du fleuve Yukon, je discontinuai l'exploration de la vallée de la rivière Torya, que je faisais à ce moment-là, et qui était presque terminée pour la saison, et je me présentai à vous à Telegraph-Creek le 20 septembre.

Après vous avoir donné tous les renseignements que j'avais pu recueillir durant mes explorations de l'été dans le pays situé entre le lac Teslin et le creek du Télégraphe, je vous accompagnai dans votre voyage à ce lac. Là je reçus vos instructions de faire un relevé du lac Teslin et de la rivière Hootalinqua, et je me mis tout de suite à l'œuvre.

Je vous transmets aujourd'hui mon rapport sur ce lac et cette rivière, et sur la contrée immédiatement environnante.

Je commençai ce relevé le 14 octobre et le terminai treize jours plus tard, le 27 octobre.

Chaque fois que le temps l'a permis j'ai pu faire des observations pour la latitude avec un sextant de poche, et après les avoir réduites je m'en servais pour contrôler les travaux.

Je trouve que les distances sont comme suit :

Longueur du lac Teslin.....	60 $\frac{1}{2}$ milles.
Du lac Teslin (pieds) jusqu'à la rivière Lewis.....	139 $\frac{1}{2}$ "
Distance totale.....	200 milles.
Distance entre le pied du lac Teslin et le portage McClintock, par la rivière.....	42 milles.

Le lac et la rivière sont tout deux situés dans une grande vallée en partie boisée et dont la direction générale est nord-ouest. Le long du lac la vallée a en moyenne 2 milles de large et le long de la rivière 1 mille.

J'ai trouvé que le niveau de l'eau du lac était de 11 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux.

A 2 milles de sa tête le lac se rétrécit et forme d'étroits passages (*narrows*) d'au moins 1 mille de longueur.

Des sondages faits dans ces "étroits" ont assuré une profondeur de 4 pieds d'eau sur un fond vaseux.

Depuis l'extrémité du premier "étroit" le chenal passe le long de l'embouchure d'une baie peu profonde située sur le côté ouest du lac. L'embouchure de la baie a environ 1 mille de large. Immédiatement au delà de la baie le chenal est obstrué par un haut-fond sur lequel il n'y a que 5 pieds d'eau.

A partir de ce point sur une distance de 4 milles, le lac est comparativement étroit, ayant environ 600 verges de large. Puis une autre grande baie (dont l'embouchure a environ 2 milles de large) s'étend à un mille et quart vers le sud-ouest, où elle reçoit un grand cours d'eau qui sert de décharge à une étendue considérable de pays.

Le dernier "étroit" (*Moose—l'Original*) se trouve au delà de la seconde baie. La largeur du lac ici se trouve réduite à environ 200 verges. Un cours d'eau de bonne dimension se jette dans le lac sur le côté est, immédiatement au delà de l'étroit de l'Original, et a accumulé de grands dépôts de vase qui couvrent une superficie s'étendant presque jusqu'au côté ouest du lac et ne laissant qu'un chenal d'environ 30 verges de large. Cet étroit chenal suit la rive ouest sur une distance de près d'un demi-mille à partir de l'étroit.

Ici commence le lac proprement dit, et sur 50 milles la navigation est libre, avec une profondeur d'eau suffisante, jusqu'au pied du lac, où la profondeur du chenal est de nouveau réduite par un haut-fond sur lequel il n'y a que 6 pieds d'eau.

Le lac Teslin est entouré de montagnes ayant de 3,000 à 4,000 pieds de hauteur, et l'on voit souvent, à une certaine distance dans l'intérieur, des cimes de montagnes couronnées de neige et s'élevant à une altitude de 6,000 pieds.

J'ai remarqué deux profondes échancrures sur la rive est du lac : la première, qui se trouve à 36 milles de la tête du lac, reçoit un cours d'eau assez considérable qui coule d'une direction sud-ouest. L'autre, la plus profonde, se trouve à 3 milles plus loin et reçoit la rivière Ne-Sutlin-ni, le plus grand cours d'eau qui se jette dans le lac sur ce côté.

Outre ces deux rivières il y en a une autre qui se jette dans le lac à une faible distance en aval de l'étroit de l'Original. Elle vient du sud-est, et à son embouchure les sauvages de la Taku ont établi une station de pêche.

Des trois principaux cours d'eau qui se jettent dans le lac sur le côté ouest, l'un a été particulièrement remarqué, presque vis-à-vis la baie No-Sutlin, à cause de sa vallée qui est très large. Cette vallée s'étend dans une direction sud, et il est possible qu'elle communique avec la vallée Nakinah et conduise vers la rivière Taku, dans lequel cas elle offrirait une passe dans cette direction vers le lac Teslin.

Dans le lac se trouve plusieurs petites îles. Elles sont en général tout près de la rive, et à une période antérieure elles devaient indubitablement faire partie de la terre ferme. Leurs bords sont formés de hautes falaises et d'escarpements. En général l'eau est très profonde tout près de leurs bords.

Routes vers le Yukon.

La rivière Hootalingua qui sort du lac Teslin est un cours d'eau tout à fait considérable. Sa largeur varie beaucoup à divers endroits de son cours, s'élargissant parfois jusqu'à un demi-mille, dans lequel cas elle est en partie obstruée par de grandes barres où passe cependant un chenal profond bien que sinueux; à certains endroits aussi, la rivière se divise en plusieurs chenaux formant de grandes îles sur lesquelles on trouve en général du bois assez gros et de bonne qualité, tandis qu'à d'autres endroits ses eaux se ramassent dans un seul chenal de quelques chaînes de largeur.

Le courant qui est assez faible sur une courte distance en aval du pied du lac, augmente graduellement jusqu'à ce qu'il atteigne une vitesse de presque 5 milles à l'heure près du confluent de la rivière Hootalingua et de la rivière Lewis. A quelques endroits seulement, dans les coudes et sur de très faibles distances, on a constaté une vitesse de 6 milles à l'heure.

Le principal trait caractéristique de la vallée dans le voisinage immédiat de la rivière est la haute banquette qui la borde de chaque côté.

A partir du portage McClintock jusqu'à son confluent avec la rivière Lewis la rivière est très sinueuse, et aux endroits où elle passe tout près de ces banquettes elle a causé des éboulements considérables qui ont laissé à nu la face des collines, formant ainsi des bords coupés à pic de glaise et de gravier. Ces escarpements alternent avec des plateaux formés par les matériaux charriés par le cours d'eau durant la saison des hautes eaux.

Plus loin dans l'intérieur ces plateaux se changent graduellement en collines rugueuses, la plupart boisées, et se terminent en hautes chaînes de montagnes de quatre mille pieds au-dessus du niveau de la mer.

A onze milles en aval du portage McClintock, la rivière se divise en deux grands chenaux. Le chenal gauche est le principal. Il passe tout près de la rive gauche, qui est ici formée par une falaise à pic de 300 pieds de haut. Ce chenal est étroit et le courant rapide. L'autre, bien que le plus court des deux, est rempli de hauts-fonds et est obstrué de chicots. Il est séparé du chenal principal par une grande île.

J'ai fait un examen soigneux du confluent de la Hootalingua avec la rivière Lewis pour découvrir les bassiers qui se forment ordinairement au confluent de deux cours d'eau. Il existe ici un de ces hauts-fonds, situé dans la rivière Lewis, à quelque distance en amont de la Hootalingua et qui s'étend vers le sud en une grande île dont je parlerai plus loin.

Ces hauts-fonds divise la rivière Lewis en deux chenaux. Le chenal principal suit de près la rive gauche, tandis que l'autre dévie vers la rivière Hootalingua, dans laquelle il entre réellement, se frayant par sa propre vitesse un passage à travers les eaux comparativement tranquilles de la Hootalingua, après quoi il rentre de nouveau dans le bras principal de la rivière Lewis.

Grâce à la bifurcation de la Lewis à cet endroit et la présence d'une île couvrant l'embouchure de la rivière Hootalingua, il est fréquemment arrivé que des partis de mineurs venant en canots avec l'intention de passer l'hiver en cet endroit ont, avant de découvrir leur erreur, descendu si loin le cours de l'eau qu'ils ont dû continuer, leur route plutôt que de remonter le courant.

C'est ce que m'ont rapporté des mineurs américains que j'ai rencontrés sur la Hootalingua à environ 6 milles en amont de son embouchure. Ils expliquaient ainsi l'absence d'un certain nombre de leurs amis descendus un peu en avant d'eux, et qui avaient promis d'arrêter à la Hootalingua pour l'hiver. Ils m'ont dit avoir failli commettre eux-mêmes, la même erreur, ayant pris les eaux de la Hootalingua, qui sont d'une couleur brune sale, pour celles d'une fondrière ou d'un marais. Au confluent de la Hootalingua et de la rivière Lewis, il y a une grande île dont les bords sont constamment affouillés par l'action de ces deux cours d'eau.

Les matériaux ainsi désagrégés sont emportés par l'eau et déposés de façon à causer un sérieux obstacle sous la forme d'un haut-fond recouvert de 14 pieds d'eau seulement dans un chenal à 1 chaîne et demie de la rive est de la rivière, mais il faut se rappeler que l'eau était alors très basse, étant de 10 pieds au-dessous du niveau des hautes eaux.

On a vu du bois de bonne qualité à plusieurs endroits le long de la rivière Hootalingua. C'est surtout de l'épinette blanche de 18 à 24 pouces de diamètre.

Elle pousse sur les îles et les plateaux contigus au cours d'eau. J'ai aussi remarqué du pin et des cotonniers de grosse dimension.

Les cours d'eau permanents qui se jettent dans la Hootalinqua en venant des plateaux de chaque côté d'elle ne sont pas nombreux et sont en général petits.

Je n'ai remarqué qu'un seul cours d'eau assez important venant de l'est. Il a 59 pieds de large de bord à bord, avec un courant très rapide. L'eau avait 2 pieds de profondeur et coulait sur de gros cailloux, et j'infère d'après la couleur de l'eau qui est d'une teinte bleuâtre, qu'il prend sa source dans un lac de l'intérieur.

Jusqu'au 10 novembre, jour auquel j'ai quitté la rivière, la glace ne s'était pas formé sur ses bords, et je n'ai pas vu de glaces flottantes, bien que le thermomètre, pendant plusieurs jours, ait accusé jusqu'à 40 au-dessous de zéro, mais j'ai remarqué un abaissement constant de l'eau de 2 pouces en moyenne par jour.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

ARTHUR SAINT-CYR.

PORTAGE DE LA RIVIÈRE McCLINTOCK.

ENTRE LA RIVIÈRE HOOTALINQUA ET LE PIED DU LAC MARAIS (*Marsh lake*)—29 MILLES.

Étant convaincu que l'exactitude des rapports antérieurs sur la navigabilité de la rivière Hootalinqua serait établie par le parti d'explorateurs sous mes ordres, je jugeai à propos de faire examiner le pays qui sépare les deux grandes sources du Yukon, afin que dans le cas où la région serait dotée d'un chemin de fer ou d'une route roulière l'administration connût parfaitement la localité. J'envoyai donc M. Morley Ogilvie aider M. Saint-Cyr à faire le relevé du lac Teslin et de la rivière Hootalinqua jusqu'au point d'où part le sentier de portage des sauvages, et ensuite arpenter le pays à la marche jusqu'au lac Marais (*Marsh lake*), de là faire le relevé du bras Taku du lac Tagish jusqu'à l'extrémité sud, et, en revenant par le bord ouest du lac, explorer jusqu'à la Passe Blanche par voie de la rivière Too-tshai et les lacs, cette ligne ayant été fréquemment mentionnée dans ces derniers temps comme étant une route plus convenable entre la passe Blanche et le lac Tagish que celle qu'on suit actuellement.

Ces travaux ayant été accomplis, je suis en état de faire rapport que le sentier de portage aboutissant à la Hootalinqua a été trouvé à un point situé à environ 42 milles du lac Teslin par la rivière (lat. N. 60° 50' 14"), à un coude abrupt de la rivière et à l'endroit où se jette le creek Mary, cours d'eau qui vient de l'ouest et coule presque parallèlement à la Hootalinqua.

La rive ouest du creek Mary a été suivie pendant environ 6 milles jusqu'à un plateau (600 pieds au-dessus de la Hootalinqua et 900 pieds au-dessus du lac Marais) formant le point de partage entre ses eaux et celles de la rivière McClintock qui, à partir de ce point, coule dans une direction sud-ouest pendant environ 29 milles jusqu'à l'endroit où elle se jette dans le lac Marais près de son débouché. La McClintock est un petit cours d'eau dans une vallée ouverte flanquée de hautes collines ondulantes et une ligne presque ininterrompue de terrasses de gravier et de sable et dont le fond consiste en nombreux marais et en prairies à foin, ces dernières prédominant surtout près de l'embouchure.

Les versants les plus élevés et les banquettes sont couverts de sapin noir de petite dimension, tandis qu'on a rencontré de l'épinette blanche de grosseur raisonnable dans des endroits humides et protégés; les terres marécageuses sur les bords sont couvertes de broussailles de saules.

D'après les renseignements obtenus il est évident que cette partie du pays offre une voie très peu dispendieuse pour un chemin de fer, une route roulière ou un chemin muletier jusqu'à la Hootalinqua, évitant le cañon et les eaux rapides de la rivière Lewis.

Je pourrais ici faire remarquer qu'il existe une autre route à travers la basse vallée ouverte entre le pied du lac Teslin et le débouché du lac Tagish, près des postes militaires, mais nous n'avons pas eu le temps de l'examiner.

On a relevé la rive du bras Taku jusqu'à un point situé à quelques milles au delà de la rivière qui forme la décharge du lac Toot-shai et on a exploré cette rivière et ce lac jusqu'à la passe Blanche, et on a constaté que la route entre la passe Blanche et les eaux navigables du lac Tagish est beaucoup plus longue et passe à travers une contrée beaucoup plus difficile que la route actuelle du lac Bennett.

VOIE FERRÉE DE LA PASSE CHILKAT AU FLEUVE YUKON PAR LA RIVIÈRE NORDENSKIOLD—245 MILLES.

On pourrait commencer un chemin de fer destiné à parcourir le trajet ci-dessus à un port convenable soit sur l'inlet Chilkat, soit sur l'inlet Dyea à la tête du canal Lynn (Alaska), et lui faire remonter la vallée de la rivière Chilkat sur une distance de 20 milles jusque près du village indien de Klookwan, au confluent des rivières Klenina et Chilkat, où l'on atteint une altitude de 115 pieds au-dessus du niveau de la mer.

La ligne sur cette section serait généralement droite entre les points mentionnés, et surtout sur les terres basses composées de dépôts d'alluvion, et couvertes de saules, d'épinettes et d'aunes.

Si l'on choisit le côté ouest, en partant de Pyramid-Harbour, la ligne traversera les rivières Kat-se-ka-hin, Tah-kin et Tisku, alimentées par les glaciers, puis remontera la vallée d'une branche de la rivière Klenina, tandis que sur le côté opposé de la vallée il n'y a pas de cours d'eau, mais une grande fondrière de la Chilkat s'étend jusque tout près de la base des montagnes sur la plus grande partie de la distance, ne laissant que très peu d'espace libre pour former la voie au pied des versants, espace qu'on devra cependant utiliser de l'un au l'autre côté sur de courtes distances à des endroits inévitables.

Du 20^e au 50^e mille, on suit la vallée de la Klahena sur un terrain riverain facile à peu près semblable à celui décrit plus haut; au 38^e mille, où l'on traverse la rivière Klahena, l'ascension jusqu'au sommet (3,280') devient plus raide, nécessitant une rampe de 4 pour 100 sur 12 milles pour la racheter; mais on peut réduire la raideur de cette montée et faire une ascension plus graduelle par une rampe de 2½ pour 100, en commençant au 28^e mille (480') et en utilisant les versants de montagnes formés de roc brisé et de banquettes de gravier. Une autre alternative se suggère encore, et l'on pourrait commencer par une rampe de 1½ pour 100 au 28^e mille et se servir du talus inférieur pour atteindre une banquette de gravier au 42^e mille (1,500'), puis continuer sur le terrain riverain pendant les 8 milles suivants, avec une rampe de 4 pour 100 jusqu'au sommet. Cependant tous les travaux d'art ci-dessus suggérés ne peuvent être complètement déterminés qu'après un relevé soigné du tracé par chaque route.

À partir du sommet (3,280'), au 50^e mille, jusqu'au 71½ mille (3,200'), au partage des eaux, la ligne passera dans un pays facile, couvert d'herbes et de bruyères, avec versants remplis de sources et composés principalement de sols terreux mêlés de masses détachées de roc et de cailloux.

Au 58^e mille on traverse une branche de la Chilkat, et la ligne passera en arrière d'un mamelon au 59^e mille, puis par une légère pente sur le parcours de 1 mille et demi suivant on atteint un petit lac, et depuis ce point jusqu'au partage des eaux la ligne, en suivant de légères rampes et quelques courbes, se projette dans un pays facile couvert de prairie, qui se continue jusqu'au 73^e mille, où elle traverse la rivière Alesck (3,200') et prend le côté droit de la vallée au pied de hauteurs très onduleuses et graveleuses jusqu'au 81^e mille, où elle traverse (100 pieds) pour la seconde fois la rivière Alesck (3,150').

Depuis ce point jusqu'à la maison de Dalton, située au 96^e mille et où se réunissent les branches nord et sud de la rivière Alseck (2,520'), la contrée est plus difficile que sur la section précédente, la vallée est plus resserrée, ses bords sont des escarpements d'argile et de vase en forme de cañon, et seul un examen avec les instruments pourra déterminer s'il serait mieux de s'éloigner des terrains riverains et rester sur les versants au-dessus des escarpements jusqu'à un endroit situé à 7 milles au delà de la maison de Dalton.

A la traverse de l'Alseck il faudra un pont d'environ 150 pieds de longueur.

A partir de Dalton, sur 7 milles en remontant la branche nord de la rivière Alseck, les mêmes escarpements de glaise en forme de cañon se continuent, puis la vallée s'élargit bordée de collines à sommets plats où se trouvent plusieurs sources et endroits humides, jusqu'au lac Kluk-shu (2,625') au 112^e mille.

Ayant traversé le cours d'eau au 103^e mille, la ligne se trouve ainsi sur le côté est de la vallée et passe jusqu'au delà du lac Kluk-shu sur une contrée facile et des plateaux légèrement boisés jusqu'au lac Des-a-deash (2,625'), au 117^e mille, dont les eaux coulent dans deux directions; à partir d'ici en allant vers le nord pendant les 20 milles suivants, la ligne continue sur des versants de montagnes boisés et sablonneux et avec de légères ondulations jusqu'à ce qu'elle traverse la rivière Klu-hina où au 137^e mille (2,725'), puis sur les 5 milles suivants elle monte abruptement (2 pour 100 de rampe) sur un terrain usablonné pour atteindre l'altitude d'un point profond (3,295') entre un pic escarpé et la montagne proprement dite.

A partir de ce point, la ligne descend par des rampes légères et sur des plateaux de gravier et de sable ouverts et herbeux jusqu'au 162^e mille (2,600'), où la rivière Kas-ka-wulsh tourne abruptement vers l'ouest; ici vient une ascension de 500 pieds en 5 milles à travers des collines de sable ondulantes légèrement boisées jusqu'au partage (3,100') des eaux de l'Alseck et du Yukon.

A partir du point de partage, au 167^e mille (3,100'), et sur les 8 milles suivants, la ligne passe à travers une vallée d'un quart de mille de large en terres d'alluvion, puis elle suit le côté est de la vallée sur des versants et des plateaux de gravier s'étendant le long des lacs Hootchei jusqu'au village indien de Hootchei, et continuant jusqu'au pied du lac elle traverse le cours d'eau qui en sort au 190^e mille (2,590'), puis elle suit la rive nord de la rivière Nordenskiöld jusqu'à sa fourche, vers le 230^e mille, où elle traverse, et dans le cours des 2 milles suivants passe le bras de ce cours d'eau, puis continue sur la rive droite presque jusqu'à l'embouchure, traverse la Nordenskiöld (1,600) pour la dernière fois et atteint le versant de la vallée du Yukon à un point situé à 5 milles en aval des "Five Fingers Rapids" (rapide des Cinq-Doigts), à une altitude de 1,600 pieds au-dessus du niveau de la mer et à une distance de 245 milles de l'inlet Lynn.

La contrée traversée à partir des lacs Hootchei jusqu'à la rivière Nordenskiöld est ouverte, graveleuse et plane, couverte d'une épaisse venue d'épinette blanche et de pin de petite dimension. Les rivières et cours d'eau traversés sont sans importance et peuvent être facilement rachetés par des ponts.

Depuis le point terminal sur le Yukon jusqu'à Fort-Selkirk la distance est de 57 milles. La contrée est facile et ouverte, et la rivière est large et propre à la navigation des bateaux à vapeur.

Je suis redevable envers M. McArthur, arpenteur fédéral (qui a examiné la région), de tous les renseignements verbaux et des photographies dont je me suis servi pour faire ce rapport.

D'après ces renseignements et une connaissance personnelle de la Colombie-Britannique, j'en conclus qu'un chemin de fer à voie unique s'étendant depuis la mer jusqu'à la rivière Yukon, avec tout son outillage, coûterait approximativement \$5,635,000, ou \$23,000 par mille.

VOIE FERRÉE

DE DYEA PAR LA PASSE CHILKAT AU LAC TAGISH, ET DE LÀ À LA RIVIÈRE HOOTALINQUA, DANS LE CANADA—111 MILLES.

La ville de Dyea est située à l'extrême nord de l'inlet Dyea du bras de Lynn, dans l'Alaska, lat. N. 59° 30', et long. O. 135° 22'.

L'eau du port est assez profonde pour les plus grands navires océaniques, mais il faudrait dépenser des sommes considérables pour y construire un débarcadère convenable, à raison des fortes marées et du peu de profondeur de l'eau à la tête même de l'inlet.

La distance de Dyea au sommet de la passe Chilkat est de 15 milles, et l'altitude de ce dernier point atteint 3,562 pieds au-dessus du niveau de la mer. On verra donc que la moyenne de la rampe, après avoir tenu compte des sinuosités et courbures, sera de 4 pour 100, et cela ne s'obtiendra seulement qu'en commençant la rampe à la mer et en la continuant le long du côté est de la vallée, sur le versant de la montagne, dans les rochers et terrassements (avec par-ci par-là des paranciges) à travers le parcours entier.

Toute modification dans la somme du travail, ou le coût de la construction, ne peut se faire qu'en continuant au fond de la vallée sur tant de milles, plus ou moins, pour finalement atteindre le sommet au moyen de plus fortes rampes, suivant que le terrain et la distance le permettront, et à peu près comme suit dans un parcours de 12 $\frac{1}{4}$ milles. Les premiers 8 $\frac{1}{2}$ milles auront une rampe de $\frac{1}{2}$ pour 100 et seront suivis par 2 $\frac{1}{2}$ milles de 3 $\frac{1}{4}$ pour 100 et 1 $\frac{1}{4}$ mille de 4 $\frac{1}{2}$ pour 100. De ce dernier point au sommet, à une distance de 2 $\frac{1}{2}$ milles, la rampe aura 2-512 pieds, ou une moyenne de 17 pour 100, c'est-à-dire qu'elle sera si raide qu'il faudra nécessairement, à cet endroit, une ligne funiculaire ou bien faire usage d'une route muletière.

Le coût d'une ligne dans le fond de la vallée ne serait pas aussi considérable que le serait celui de la ligne projetée le long du versant de la montagne, mais naturellement cette ligne n'aurait pas la même capacité avec une même force de traction.

Du sommet au lac Lindeman, sur un parcours de 8 $\frac{1}{2}$ milles, on peut trouver une descente de 1,397 pieds, soit une pente moyenne de 3 pour 100, mais avec des travaux considérables dans le roc et beaucoup de courbures.

La section suivante de 30 milles, le long du bord des lacs Lindeman et Bennett, à la traverse du Caribou au lac Nares, se compose, sur un parcours de 15 milles presque en entier, de pointes déchiquetées et irrégulières et de tertres de granit recouverts de glace, et d'environ un mille nécessitant peu de travail sur une hauteur sablonneuse située entre les deux lacs mentionnés plus haut, et le reste de la distance, le long de la rive nord du lac Bennett, est une contrée à surface ondulée où l'on rencontre des rochers et du gravier offrant cependant peu de difficultés. La traverse de 600 pieds aux "étroits" (Narrows) du Caribou n'est pas importante, et il suffira d'une arche de soixante pieds avec abords en chevalets.

Du dernier point à la sortie du lac Tagish, sur un parcours de 18 milles, il se peut que l'on trouve un bon terrain pour y construire une ligne assez peu coûteuse, en suivant une direction droite entre les points mentionnés, avec sommet assez bas à traverser, puis une légère descente jusqu'au point de traverse (2,150') près du village Tagish, où la rivière, entre les lacs Tagish et Marais, a moins de 460 pieds de largeur et 12 pieds de profondeur, et un fond de vase jusqu'à une profondeur inconnue.

La section suivante de 33 milles, s'étendant à partir des maisons de Tagish dans une direction nord-ouest à travers une vallée ouverte et sur une basse ligne de partage des eaux jusqu'à la rivière Hootalinqua (2,350'), coûterait, à ce qu'on peut en juger, un prix modéré, et les courbes et rampes y seraient légères, car la contrée n'est ni abrupte ni rocheuse. Il s'y trouve des collines et terrasses sablonneuses, comme on en rencontre sur la route de la rivière McClintock, entre le pied du lac Marais et la rivière Hootalinqua.

A l'exception de quelques milles, vers le sommet de la Passe Chilcat, la contrée que cette ligne projetée traverserait est couverte d'une venue de petits pins, épinettes et trembles, et les cours d'eau traversés, autres que ceux dont il a été question, sont petits et non importants.

Il est bien possible qu'à partir de la traverse du Caribou, en gagnant le nord à 42 milles plus haut que la vallée de la rivière Watson,—jusqu'à un point situé au-dessous des rapides du Cheval-Blanc (*White Horse Rapids*) sur la rivière Lewis—on puisse trouver une route favorable (diminuant peut-être le nombre de milles à parcourir par chemin de fer et par eau jusqu'à un point commun à l'embouchure de la rivière Hootalinqua), mais la rivière Lewis (appelée la rivière de Trente-Milles) a un courant beaucoup plus rapide et convient moins à la navigation que la rivière Hootalinqua, en sorte que l'on ne ferait point de gain appréciable en adoptant cette voie. A la droite, la ligne jusqu'à la rivière Hootalinqua, d'après ce que l'on connaît actuellement du pays, paraît avoir une plus grande valeur, car la contrée à l'est de cette rivière et du lac Teslin se développera probablement, croit-on, d'une manière très favorable.

La longueur totale de la ligne par la route décrite serait approximativement de 111 milles, et le coût probable de \$27,318 par mille, soit un total de \$3,030,000.

Les renseignements sur cette route m'ont été fournis par M. W. Ogilvie et m'ont servi à préparer l'estimation approximative de son coût.

VOIE FERRÉE

DE SKAGUAY PAR LA PASSE BLANCHE AU LAC TAGISH, DE LÀ À LA RIVIÈRE HOOTALINQUA, DANS LE CANADA—123 MILLES.

Skaguay est situé à 2 milles de l'extrémité nord de l'inlet Dyea, du bras de Lynn (Alaska), long. 135° 20' O., lat. N. 59° 28', et les navires de toute description peuvent y venir de la pleine mer en toute sécurité. Cependant comme l'eau a peu de profondeur jusqu'à une certaine distance du rivage, il faudrait de longs quais ou débarcadères pour faciliter le transport de la cargaison et des passagers des navires au rivage et *vice versa*. Il y a amplement place pour une ville dans les terres basses formées par le détritit charrié des montagnes par la rivière Skaguay.

La vallée de cette rivière est ouverte et convient parfaitement à la construction d'un chemin de fer sur un parcours de près de 4 milles, mais à ce point elle se resserre et on rencontre des murailles de cañon par endroits et la pente y est plus rapide. Au 12^e mille se trouve une grande branche venant de gauche ou du côté de l'est, après quoi la vallée rétrécit graduellement pour finir en un cañon dénudé dans le roc de la montagne.

Le fond de la vallée pourrait être suivi sur un parcours de 10 milles avec les rampes modérées qu'il présente, et ensuite sur les 6 milles suivants jusqu'au sommet avec une montée de 1,770 pieds (ou à peu près 5½ pour 100). Toutefois cette voie ne serait pas praticable, sauf d'après des conditions de force de traction spéciales, et moyennant une dépense énorme pour la protéger contre les avalanches de roches et de neige.

Le seul moyen praticable de traverser ce défilé raboteux paraît être de commencer la montée par une rampe moyenne de 4 pour 100 à partir de 3 milles de la mer, et de tourner le long du flanc de la montagne à gauche, où, à une certaine hauteur au-dessus de la vallée, les monts sont plus plats que près de la base.

De cette façon on pourrait atteindre le sommet (2,600') dans une distance de 16 milles, mais il faudra faire des travaux considérables dans le roc et construire des paraneiges un peu coûteux, en courts tronçons, à différents endroits.

La section suivante, de 24¾ milles, traverserait un pays accidenté, rempli de monceaux de glace, inégal mais généralement plat et rocheux, dans le voisinage d'un

Routes vers le Yukon.

certain nombre de petits lacs, pour atteindre définitivement le lac Bennett; de là en continuant sur la même route que celle projetée de Dyea à la rivière Hootalinqua, la distance totale jusqu'à la mer serait de 123 milles.

Les cours d'eau trouvés dans cette section sont petits et l'on pourrait y jeter des ponts à peu de frais.

Vers le point de partage, et à une certaine distance de chaque côté, la contrée est dépourvue de bois; ailleurs l'on trouve la venue ordinaire de petites épinettes, de pins et de saules.

Grâce aux renseignements que m'ont fourni MM. W. Ogilvie et McArthur, A. T. F., j'ai pu préparer cet état ainsi que le coût approximatif de la construction et de l'équipement de la ligne, soit \$28,309 par mille, ou un total de \$3,236,000.

ROUTE DU LAC TESLIN PAR L'INLET TAKU ET LA RIVIÈRE NAKINAK—145 MILLES.

Juneau, une des principales villes maritimes de l'Alaska, est située sur la côte principale, près de la tête de l'inlet Gastineau, dans la latitude 58 degrés 18 minutes N. et la longitude 134 degrés 23 minutes O. C'est le centre d'affaires de l'inlet Taku et du pays montagneux situé à l'est de ce point.

Les lignes côtières, à partir de Juneau sur un parcours de 12 milles au sud-est jusqu'à la pointe de Bishop, et de là en remontant au nord jusqu'à l'inlet Taku, sur un parcours de 38 milles, sont très irrégulières, et les versants de montagnes sont abrupts, rocheux et raboteux, où règnent plusieurs glaciers en mouvement, lesquels rejettent de fortes masses de glace chaque année, en sorte que cette partie de la route serait impraticable pour la construction d'un chemin de fer.

La côte sud de l'inlet ne contient point de glaciers, mais elle est rude et irrégulière et par conséquent trop coûteuse.

On rapporte que l'inlet est très peu sûr pour les navigateurs par suite des très grands vents et des fortes vagues qu'ils soulèvent presque constamment pendant toutes les saisons; à cela s'ajoutent les dangers provenant des masses de glaces rejetées des glaciers faisant face à l'inlet, lesquelles flottent çà et là et s'amoncellent fréquemment dans les différents détroits.

Toutefois, en admettant que l'inlet fût navigable pendant la saison de mai à octobre pour les navires en particulier d'un tirant d'eau modéré, jusqu'à un point situé à 33 milles par eau de Juneau, ou à 21 milles de l'entrée de l'inlet, il me paraîtrait que l'on y pourrait commencer un chemin de fer sur le plateau se trouvant immédiatement à l'ouest des glaciers "Jumeaux" (*Twin*), pour le continuer le long des terres de fond et au pied des versants formant le côté nord ou droit de la vallée de la Taku, jusqu'au confluent des rivières Slocah et Nakinah, à la tête de la navigation par canots, et peut-être par vapeurs à léger tirant d'eau, soit une distance de 51 milles.

La vallée proprement dite est de $\frac{3}{4}$ de mille à 1 mille et demi de long, se composant presque entièrement de terres basses recouvertes d'épinettes, de peupliers, trembles et balsamiers, mais fréquemment entrecoupées par des marais ou des chenaux de chaque côté de la rivière proprement dite, laquelle coule par endroits à proximité du pied de la montagne. Les affluents ne sont ni nombreux ni importants, le plus considérable étant la Tallaskaway au 21^e mille, et la rivière au Saumon au 31^e mille, mais les structures qu'il faudrait pour ces cours d'eau devraient être en arches, car il descend sans doute beaucoup de bois et de glace à l'époque de la crue des eaux.

Du côté opposé de la vallée trois cours d'eau se jettent dans la rivière, savoir:— le Wright, formé par un glacier, au 11^e mille, le Quorn, au 37^e mille, et l'Inklin, au 43 $\frac{1}{2}$ ^e mille. Ce dernier est l'affluent le plus considérable de la Taku, draine une vaste étendue et s'étend dans une direction est à 80 milles, recevant les eaux de la rivière

Nahlin qui prend sa source dans la montagne Plane (*Level*) près du lac Tooga, et au sud à 60 milles jusqu'aux sources des rivières Koketsi et Sheslay, près de la Stikine.

Le saumon remonte les rivières Inklin, Sheslay et Koketsi jusqu'au lac Koketsi. La Nahlin étant accidentée et rapide au delà du confluent de la Sheslay, le saumon n'y peut passer jusqu'à l'endroit où la route Teslin-Stikine la traverse.

La rivière Nakinah, de 200 pieds de largeur à son embouchure, est à 150 pieds au-dessus du niveau de la mer, et comme elle charrie des matières flottantes à l'époque des grandes eaux, le pont qu'on aura à y construire devra reposer sur de larges arches.

Du confluent de la Slocoh et de la Nakinah, sur le 51^e mille (250 pieds à l'est), au sommet (4,100 pieds), sur le 111^e mille (ou une montée de 3,850 pieds en 60 milles, pente moyenne de $1\frac{1}{4}$ pour 100), le terrain rencontré sera vraisemblablement accidenté en général, et les terrassements et les travaux dans le roc seront assez considérables sur les trois quarts de la distance. La section du sommet, qui a une étendue de 10 à 15 milles, sur le plateau Ptarmigan, est ouverte, couverte de mousse, et se prêtera facilement à la construction.

A partir du sommet, sur le 111^e mille, à 2,400 pieds au-dessus du niveau du lac, jusqu'à l'extrémité sud du lac Teslin, sur le 126^e mille, la descente sera de 1,700 pieds, donnant une pente moyenne d'environ $2\frac{1}{4}$ pour 100 sur des talus terreux recouverts d'épinettes, de pins, d'aunes et de trembles.

On pourrait obtenir une pente plus facile en prolongeant la ligne à partir du sommet jusqu'à presque n'importe quel endroit situé sur le rivage ouest du lac Teslin au delà de son extrémité sud, qui n'est qu'une sorte d'estuaire, mais surtout en en plaçant le terminus près du centre du lac, car le terrain y est également favorable pour un chemin de fer, et un terminus sur le lac proprement dit donnerait au moins deux semaines de plus aux communications que s'il était placé au premier endroit mentionné. Ainsi, si l'on comprend la distance nécessaire pour une pente facile, la longueur totale de la ligne du chemin de fer de l'inlet Taku au lac Teslin sera de 145 milles.

Une ligne de ce genre pourrait être exploitée toute l'année, mais en connexion avec un service de navigation sur le lac Teslin et la rivière Hootalinqua l'exploitation ne pourrait se faire que du 1^{er} juin au 1^{er} novembre. La ligne coûterait approximativement \$3,485,000, soit \$24,034 par mille.

On pourrait construire dans ce pays un chemin roulier partant du même point et se prolongeant à 120 milles jusqu'au lac Teslin, au coût de \$1,200 à \$1,500 par mille, ainsi qu'une route muletière, moyennant de \$100 à \$250 par mille. Le chemin et la route muletière pourraient être exploités sans danger de neige pendant la période mentionnée plus haut.

La pâture pour les bêtes de somme est rare dans la partie inférieure de la rivière, mais elle abonde à partir du plateau le plus élevé jusqu'au lac Teslin.

Les rapports de Wm Ogilvie, arpenteur fédéral, et de C. W. Hayes m'ont fournis mes renseignements concernant la route décrite jusqu'à la ligne de partage des eaux; ce que j'ai dit du reste de la contrée repose sur les observations que j'ai faites moi-même sur le terrain, depuis cet endroit jusqu'au lac Teslin.

Routes vers le Yukon.

Vivres et autres fournitures requis pour la subsistance d'un homme durant un an dans le district de Yukon.

400 livres de farine (Hungarian), à 3½c.....	\$ 13 00
500 do lard fumé, à 13½c.....	67 50
50 do farine d'avoine.....	1 80
50 do pain de munition.....	2 00
100 do fèves (Bayol), à 3c.....	3 00
40 do pommes évaporées, à 6½c.....	2 60
10 do oignons do à 40c.....	4 00
40 do pommes de terre évaporées, à 25c.....	10 00
10 do tomates.....	2 50
40 do pois fendus, à 2½c.....	1 00
40 do avoine roulée, à 3½c.....	1 30
50 do sucre (granulé), à 5½c.....	2 63
13 do thé, à 25c.....	3 25
10 do café non torréfié, à 25c.....	2 50
20 do sel, à 1c.....	0 20
1 do poivre.....	0 40
½ do moutarde, à 40c.....	0 20
½ do épices, à 60c.....	0 30
2 do soude à pâte.....	0 40
1 douz. d'extrait de bœuf de Johnson, 4 onces, à \$4.50 la douz.....	4 50
3 livres de légumes à soupe, à 33c.....	1 00
3 do tablettes de jus de limon, à 30c.....	0 90
1 boîte (en ferblanc) d'allumettes.....	1 00
1 boîte de chandelles.....	1 75
Poudre à pâte en boîtes de ferblanc.....	10 00
10 barres de savon, à 50c., 4 à 50c.....	1 00
½ douz. lait condensé, à \$2 la douz.....	1 00
10 livres, corinthe et raisin sec.....	0 80
<hr/>	
Poids brut, disons 1,600 livres.....	<u>\$ 140 53</u>

En emballant les vivres et autres fournitures, on devrait éviter, autant que possible, de se servir de boîtes, et le sucre, la farine, les fèves, etc., en sus des sacs ordinaires, devraient être mis dans des sacs en grosse toile. Les colis ne devraient pas passer 30 pouces de longueur, 14 ou 16 pouces de diamètre, et 50 livres de poids.

ARTICLES nécessaires pour la construction des bateaux, des écluses, des maisons; aussi pour la prospection et l'exploitation des placers:—

1 boussole (magnétique) de poche.....	\$ 1 00
2 livres de vif-argent.....	1 25
2 bassines à laver l'or.....	1 50
1 pelle (à pointe ronde et dossier solide).....	1 25
1 pic (pointes d'acier, poids moyen, deux manches).....	1 50
1 marteau (de 3 livres et un manche).....	0 70
*1 hache de bûcheron (3½ pouces, 2 manches).....	1 00
*1 do (2½ ou 3 pouces).....	1 00
*1 hachette avec manche à griffe.....	0 50
*1 petit manche—chacune, pour scie de travers et scie de long.....	2 00
*1 scie de travers simple, 4 pieds.....	2 00
*1 scie simple à débiter, légère avec manche.....	3 50
*1 tarière à œil de ½ pce, 1 de ¾, 1 de 1½ et 1 de 2 pouces.....	3 00
*1 galère.....	0 75
*1 racloir rond et plat.....	0 50
*1 douz. d'alènes assorties.....	0 15
*½ do de vrilles.....	0 25
*¼ do d'aiguilles à emballage.....	0 15
*¼ livre de ficelle à emballage.....	0 15
*1 pelote de grosse ficelle.....	0 50
*200 pieds de corde ¼ de pouce.....	0 75
*100 do ½ pouce.....	1 00
<hr/>	
<u>\$ 24 40</u>	

Les articles marqués d'un * dans la liste ci-dessus sont suffisants pour un parti de six.

6 livres de clous en fil métallique de 2 et 3 pouces.....	\$ 0 60
2 do do do do 1 pouce et 1½ pouce.....	0 40
1 lime pour chaque espèce de scie (4).....	0 60
2 limes à scie mécanique, 12 pouces, pour aiguiser les haches, etc.....	0 25
1 petite pierre à aiguiser.....	0 15
2 feuilles de toile d'émeri, 1 moyenne et 1 fine.....	0 12
3 ciseaux, ½ pouce, 1 pouce et 1½ pouce.....	1 25
1 pied-de-roi.....	0 20
1 crayon de mine.....	0 05
1 plane.....	0 50
3 livres de coton à calfater, pour bateau.....	0 75
3 livres de goudron à calfater, préparé, pour bateau.....	0 50
2 paires de tolets.....	0 75
1 poêle en tôle avec fourneau et tuyau.....	7 00
1 assortiment de chaudrons en fer-blanc.....	1 75
1 théière en fer-blanc.....	0 40
2 plats à cuire le pain.....	0 60
2 plats à toilette (un pour la pâte).....	0 30
1 couteau de boucher, 9 pouces.....	0 25
1 moulin à café.....	0 75
2 poêles, 10 pouces.....	0 40
1 fourchette en fer.....	0 10
3 cuillers en fer, grande cuiller à pot, 12 pouces.....	0 25
6 assiettes en fer-blanc.....	0 25
3 bols do.....	0 21
1 tasse do.....	0 10
3 cuillers à thé en fer-blanc.....	0 05
3 cuillers à table do.....	0 10
3 couteaux et 3 fourchettes.....	0 75
6 verges de coton pour torchons à vaisselle, etc.....	0 50
2 seaux en grosse toile, 2 gallons.....	3 00

 \$22 88

Les outils énumérés ci-dessus, ainsi que les chaudrons en fer-blanc, sont suffisants pour un parti de six—les cuillers, assiettes, etc., pour un parti de trois.

EFFETS PERSONNELS.

1 paire de bottes en gomme élastique.....	\$ 5 00
1 do longues en cuir.....	3 50
1 paire de grosse bottines à lacets.....	3 50
1 paire de pantoufles.....	1 00
1 paire de caoutchouc.....	1 00
1 paire de gants en caoutchouc.....	1 25
1 paire de mitaines en laine.....	0 50
1 paire de besicles à verre fumé.....	0 50
1 paire de raquettes et courroies.....	5 00
1 paire de mocassins.....	1 25
2 complets en laine.....	30 00
1 pardessus épais.....	10 00
2 chemises en droguet.....	3 00
2 pantalons en toile et en cotonnade bleue.....	3 00
3 paires de chaussettes en laine épaisse.....	1 50
2 do do moyenne.....	1 00
2 do bas knickerbocker.....	1 20
2 sous-vêtements complets en laine épaisse.....	4 00
2 do do moyenne.....	4 00
1 chapeau de feutre (mou).....	1 50
1 casquette en tricot épais avec oreillettes pour l'hiver.....	0 50
1 cravate.....	0 50
1 foulard en laine.....	0 50
1 paire de mitaines en laine.....	0 50
1 de bretelles.....	0 50
2 écheveaux de fil de chanvre noir.....	0 10
2 do do do blanc.....	0 10
2 do do do beige.....	0 10
2 papiers d'aiguilles assorties.....	0 10
2 aiguilles à repriser.....	0 06
1 écheveau chacun de chaîne blanche et noire.....	0 20
1 assortiment de boutons.....	0 10
1 peau d'original.....	1 00
1 livre de babiche pour les raquettes.....	0 25

 \$87 21

Routes vers le Yukon.

PERSONNELS.

1 tente de 6 sur 8 pieds, toile de 10 onc., pans de 2 pds (bonne p. 2 hommes)..	10 00
1 sac de portage, 30 pcs sur 16 de diamètre, en grosse toile.....	1 00
1 do do do do cirée.....	1 25
1 toile goudronnée (10 onc.) 6 pds sur 8 pds (do p. voile de bat. et p. lit)	3 00
1 toile de coton cirée, 6 pds sur 6 pds.....	1 50
2 paires de couvertures, 4 courte-pointes et sacs pour idem.....	18 00
1 petit miroir.....	0 15
2 essuie-mains.....	0 50
1 serviette de bain.....	0 50
1 peigne.....	0 10
1 brosse à dents, 25c.; 1 brosse à cheveux, 75c.....	1 00
1 douz. pilules de quinine (3 grs).....	0 25
1 boîte de pilules anti-bilieuses.....	0 25
1 petit rouleau de taffetas d'Angleterre.....	0 25
1 do charpie.....	0 10
2 bouteilles de pain-killer.....	0 40
2 do gingembre de la Jamaïque.....	0 30
1 fiole de chlorodine.....	0 25
1 pot de vaseline.....	0 25
1 paire de ciseaux ordinaires.....	0 25

\$39 30

1 filet à mailler, 50 pds de longueur, mèches étendues, 3 pcs ou 3½ pcs....	3 00
150 pds de ficelle pour l'eau profonde.....	0 50
3 douz. d'hameçons à oeillets, assortis.....	0 20
3 lignes à pêche, courtes, ordinaires.....	0 10
2 lignes traînantes de 100 pds chacune.....	0 60
2 cuillères à hameçons.....	0 80
2 forts grappins à 3 hameçons (<i>jiggers</i>).....	0 15
1 liv. de plomb en feuille.....	0 07
1 liv. de plomb de chasse.....	0 07
1 carabine légère, de 44 ou environ.....	15 00
50 cartouches à balles.....	1 50
50 do plomb.....	1 50
1 couteau droit, à manche de bois, lame de 6 pcs de longueur.....	0 25
1 ceinturon léger avec gaine pour couteau.....	0 50

\$24 24

Total..... \$338 56

Les articles ci-dessus sont suffisants pour un parti de six.

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE STIKINE AU LAC TESLIN.

Longueur—165 milles.

vingt usines de force motrice au complet avec outillage hydraulique, etc.....	}	\$2,850,000 00
vingt grands wagons munis de 4 moteurs chacun.....		
Voie ferrée—fils pourvoyeurs et autres, etc.....		
Dynamos et "propulseurs".....		
Voie ferrée—rail léger.....		
Quatre rails à chaque extrémité et hangars à marchandises.....		
Deux locomotives et 40 wagons à construction.....		

COUT ANNUEL DE L'EXPLOITATION.

Pour six mois.....	\$ 55,000 00
Intérêt et dépréciation sur le coût, \$2,850,000 à 10 pour 100.....	285,000 00
Total.....	<u>\$ 340,000 00</u>
Service de 3 steamers, disons, sur la Stikine, amenant une moyenne de 100 prospecteurs par jour pendant 4 mois, soit 12,000 passagers—	
165 milles par voie ferrée à 5 centins par mille—\$8.25.....	\$ 99,000 00
Et ½ de tonne de fret par homme—9,000 tonnes à \$50 par tonne.....	450,000 00
Frais comme ci-dessus.....	<u>\$ 549,000 00</u>
Profit et perte.....	<u>\$ 340,000 00</u>
	<u><u>\$ 209,000 00</u></u>

ROUTE STIKINE ET LAC TESLIN.

Coût calculé d'attelages de mulets, charrettes, etc., livrés, disons à Glenora, nourriture et dépenses pour une saison de charroyage de six mois entre les deux endroits nommés ci-dessus—150 milles:—

Dix grands mulets, livrés, \$100 chacun.....	\$1,000 00	
Dix harnais, etc., \$25 chacun.....	250 00	
Charrettes, tente, cuisine, etc.....	500 00	
Coût total de l'outillage.....	\$1,750 00	
Intérêt et dépréciation, 15 pour 100.....		\$ 262 50
Entretien des animaux, 6 mois=180 jours; 16 livres de foin et 10 livres d'avoine pour chaque animal par jour; 10x16=160x180=28,800 livres de foin à \$40 la tonne*.....	\$576 00	
10x10=100x180=18,000 livres d'avoine à \$40 la tonne.....	360 00	
Muletier, 6 mois, à \$75.....	450 00	
do do nourriture, à \$15.....	90 00	
Garçon muletier et nourriture.....	125 00	
Réparations, ferrage, etc.....	150 00	
		1,751 00
Total.....		\$2,013 50
Disons, 10 voyages durant la saison, chacun de 3 tonnes=30 tonnes=\$2,013.50 ÷ 30=\$67.12 la tonne.		
Coût par tonne.....		\$67 12
Péages du gouvernement sur les chemins=½ c. par tonne.....		10 00
Total, par tonne.....		77 12

=3' 856 cents par livre.

Comme il est possible de se procurer une quantité considérable d'herbe sur pied en route durant la majeure partie de la saison, la quantité de foin ci-dessus ne sera peut-être pas toute nécessaire.

W. T. J.

VOIE PERMANENTE.

MATÉRIAUX, etc., pour un mille de voie.

	\$ c.
Rails d'acier, 56 livres par verge linéaire, 88 tonnes, \$30.....	2,640 00
Plaques angulaires, 2 pieds de long, 18 livres chacune, 176 joints, 4 trous pour boulons, 704 plaques de 18 livres, 12,600 livres à 2 c.....	252 00
Boulons, ¾ pouce, ronds, col ovale, 1 liv. chacun, 1,408 liv. à 3½ c.....	49 28
Carvelles, 5½ pouces x ¾ pouce, 6,000 à 2½ c.....	150 00
Traverses espacées de 2 pieds d'axe en axe, 3 pieds et 6 pouces sur 8 pouces de face, 2,640 à 25c.....	660 00
Rondelles, caoutchouc.....	25 00
	3,776 28
Pose des rails par mille.....	\$ 250 00
Ballastage par mille, 2,000 verges cubes à 40c.....	800 00
	1,050 00
Total.....	4,826 28
Rails d'acier, 70 liv., 110 tonnes à \$30.....	3,300 00
Plaques angulaires, 30 liv., 704 plaques, 21,120 liv. à 2c.....	422 40
Boulons (6 boulons) 1 liv. chacun, 2,108 liv. à 3½ c.....	73 98
Carvelles, 5½ x ¾ pouces, 6,500 liv. à 2½ c.....	162 50
Traverses, 2,640 à 25c.....	660 00
Rondelles.....	25 00
	4,643 88
Pose des rails par mille.....	\$ 250 00
Ballastage, 2,000 verges cubes à 40c.....	800 00
	1,050 00
Total.....	5,693 88

Routes vers le Yukon.

Cout de la construction d'un mille de chemin de fer.

TRAVAUX LÉGERS.

	\$	c.
Déboisement de 9 acres à \$25.....	225	00
Abattage à fleur de terre, 2 acres à \$35.....	70	00
Essartement, 2 acres à \$50.....	100	00
Terrassement, 15,000 verges à 25c.....	3,750	00
Déblai de roc, 1,000 verges à \$1.....	1,000	00
Structures.....	800	00
Travaux d'art, \$600; gares, etc., \$150; approvisionnement d'eau, \$150; ligne télégraphique, \$110.....	1,010	00
Voies de garage.....	350	00
Dépenses contingentes, 10 pour 100.....	\$7,305	00
	730	50
Voie permanente : rails légers, 56 livres.....	\$8,035	50
	\$4,826	28
Total.....	\$12,861	78

GROS TRAVAUX.

	\$	c.
Déboisement, 9 acres à \$20 ..	180	00
Abattage à fleur de terre, 2 acres à \$30.....	60	00
Essartement, $\frac{1}{2}$ acre à \$50.....	25	00
Terrassement, 20,000 verges cubes à 25c.....	5,000	00
Déblai de roc, 20,000 do \$1.....	20,000	00
Structures.....	1,000	00
Travaux d'art, \$700; télégraphe, \$110; gares, etc., \$150; approvisionnement d'eau, \$150.....	1,110	00
Voies de garage.....	400	00
Dépenses contingentes, 10 pour 100.....	27,775	00
	2,777	50
Voie permanente, gros rails, 70 livres.....	30,552	50
	5,693	50
Total.....	36,246	00

TRAVAUX MOYENS.

	\$	c.
Déboisement, 9 acres à \$25.....	225	00
Abattage à fleur de terre, 3 acres à \$35.....	105	00
Essartement, 2 acres à \$60.....	120	00
Terrassement : talus de 4 pieds, 15 pieds de base, 3,000 pds, 9,330 vgs c. à 25c.....	2,332	50
Déblai de roc : tranchée de 5 pds, base de 22 pds, talus de $\frac{1}{4}$ dans 1, 2,300 pds, 10,350 pds à \$1.....	10,350	00
Structures.....	1,000	00
Travaux d'art, \$700; lignes télégraphiques, \$110; gares, etc., \$150.....	1,110	00
Approvisionnement d'eau, \$150.....	1,110	00
Voies de garage.....	400	00
Dépenses contingentes, 10 pour 100.....	15,642	50
	1,564	25
Voie permanente (rails légers, 56 liv.).....	17,206	75
	4,826	28
Total.....	22,033	03

Section de la Stikine—30 milles.

CLASSÉE COMME MOYENNE.

	\$	c.
30 milles de ligne de chemin de fer au complet à \$22,000.....	660,000	00
Dock, voies de garage et hangar à marchandises.....	6,000	00
Pont sur la rivière.....	80,000	00
Total.....	746,000	00

Route entière, de la rivière Stikine au lac Teslin.

	\$	c.
30 milles, ainsi que ci-dessus.....	746,000	00
125 milles, travaux légers à \$13,000.....	1,625,000	00
30 milles, gros travaux à \$36,000.....	1,080,000	00
23 milles, travaux moyens à \$22,000.....	506,000	00
208 milles, disons \$19,000 par mille—		
Grand total.....	3,957,000	00

CHEMIN ROULIER.

Un chemin roulier peut être construit sur le parcours général dont il a été question comme pouvant convenir à l'établissement d'une route muletière, mais en augmentant quelque peu la distance à raison du fait qu'il faudrait établir le tracé de façon à ne pas avoir de rampes excédant 5 pour 100 et à ne les avoir qu'aux endroits où cela est inévitable.

Le déboisement devrait être fait sur une largeur de 25 pieds, et la mousse, etc., être enlevée sur toute l'étendue devant être occupée par les levées et sur le talus au-dessus des tranchées dans les versants de coteaux.

Le chemin devrait avoir une base d'au moins 12 pieds, et, là où il passe dans le défaut d'une côte, il devrait être creusé aux trois quarts à même le versant. Des voies de rencontre et de passage devraient être établies.

Afin de pouvoir supporter convenablement des charrettes lourdement chargées, les ponts devraient être construits plus solidement qu'on ne l'a suggéré pour la route muletière.

Sous d'autres rapports, là où il conviendrait, le mode de construction suggérée pour la route muletière pourrait être suivi.

On pourrait construire un chemin solide sur le tracé ci-dessus ou toute autre tracé praticable entre les mêmes endroits en 90 jours de temps, moyennant une somme n'excédant pas \$1,400 par mille.

Coût et entretien d'un service de mulets sur la route entre la rivière Stikine et le lac Teslin, et estimation du résultat d'une saison de transport à dos de mulet sur une distance aller et retour d'environ 300 milles, avec des bêtes bien nourries et bien soignées :

Coût d'un train muletier comprenant 50 bêtes, grandes, jeunes et fortes avec "attirail" complet, à Telegraph-Creek.....	\$3,750	00
Intérêt sur coût de l'équipement et dépréciation à 15 pour 100 par année.....	562	50
Nourriture—75 tonnes de pâture hachée, à \$40	3,000	00
Nourriture—40 tonnes de foin à \$15.....	600	00
1 gardien et fac-totum, par année.....	600	00
Nourriture d'un gardien et factotum, par année.....	150	00
1 contremaître muletier, 7 mois à \$150.....	1,050	00
3 muletiers ordinaires do \$75.....	1,575	00
1 cuisinier, 6 mois à \$60.....	360	00
Nourriture pour 5 hommes pendant six mois.....	400	00
Réparations, ferrage, etc.....	300	00
Total.....	\$8,597	50

Routes vers le Yukon.

RÉSULTATS.

En allouant cinq bêtes pour l'usage des muletiers et trois de relais, on peut en employer une pour le transport des ustensiles de cuisine et les vivres des muletiers et une autre pour distribuer la nourriture le long de la route, etc., laissant quarante bêtes de bât.

En supposant qu'on ferait huit voyages aller et retour durant la saison, chaque bête portant 300 livres de charge payante.

300 x 40—12,000 x 8—96,000 livres à 9c. la livre ou coût net.....	\$8,640 00
	<u>\$2,880 00</u>

De sorte que le train muletier ci-dessus ne pourrait transporter que l'équipement et les vivres pour un an de 48 prospecteurs; en conséquence, s'il en passe un nombre considérable sur cette route, il faudra pour les transporter un nombre de bêtes plus considérable que l'on n'en saurait nourrir à même le fourrage disponible le long de la route; il est donc évident qu'un approvisionnement de grain, etc., devra être distribué le long de la route et ensilé, afin d'être utilisé lorsque l'herbe sera épuisée ou détruite par le feu ou la gelée.

Supposant qu'une personne consomme 4 livres de nourriture par jour et que le prix de cette nourriture soit comme suit:—

1½ livre de lard fumé à 13½ c.....	20 c
1½ livre de farine à 3¼ c.....	5 "
½ livre de fèves.....	2 "
½ livre de sucre, thé, pommes, etc.....	10 "
	<u>37 c.</u>
Transport de Victoria ou Vancouver à la rivière Stikine.....	4 "
" Stikine à Teslin.....	48 "
	<u>89 c.</u>

En terminant, je dois dire que, pourvu que tous les arrangements soient faits et que le tracé soit choisi en avril prochain, la ligne de chemin de fer par l'un ou l'autre des tracés indiqués sur le plan peut être terminée et livrée à l'exploitation pour le mois de septembre suivant, au coût de quatre millions de dollars, la partie située sur la rivière Stikine en aval du pont, y compris celui-ci, devant absorber \$746,000 du montant total.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

W. J. JENNINGS,
Ingénieur civil et ingénieur des mines.

ETAT

[30a]

Indiquant la quantité approximative de l'or retiré du district du Yukon, de 1886 à 1897 inclusivement.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

PRODUCTION DE L'OR DANS LE DISTRICT DU YUKON (CANADA).

L'on donne dans la table suivante la valeur estimative de l'or obtenu dans le district du Yukon, Canada, de 1885 à 1897 (ces deux années inclusivement). Depuis le commencement des opérations minières de 1880 ou 1881 à 1884, inclusivement, l'on estime que l'or extrait peut avoir atteint une valeur totale de \$62,000.

Les chiffres qui suivent sont ceux qui ont servi pour les diverses années mentionnées plus bas aux rapports miniers de l'exploration géologique, modifiés en quelques cas par des renseignements obtenus plus tard, mais l'on ne doit pas perdre de vue qu'ils ne sont tout au plus que de simples approximations. Jusqu'à l'époque actuelle, il n'y a pas eu de méthode convenable de recueillir les statistiques dans le district ni de connaître au juste, dans la quantité d'or exporté par le cours de la rivière, combien provenait des *placers* canadiens, et combien des *placers* de l'Alaska.

1885	}	\$100,000
1886		
1887		70,000
1888		40,000
1889		175,000
1890		175,000
1891		40,000
1892		87,500
1893		176,000
1894		125,000
1895		250,000
1896		300,000
1897		2,500,000
Grand total depuis 1886		\$4,038,500

GEORGE M. DAWSON,

Directeur, Commission géologique.

12 février 1898.

COPIE

(30b)

Des documents suivants :

- N^o 1. Détails relatifs à la construction et à la largeur de voie du chemin de fer Kaslo et Slocan.
- N^o 2. Proposition de J. Wesley Allison, représentant un syndicat, relative à la construction du chemin de fer Skagway et Lac-Bennett et Dawson-City.
- N^o 3. Proposition d'un syndicat représenté par lord Charles Montagu, M. Clarence H. Mackay et M. H. Maitland Kersey, relative à la construction d'un chemin de fer allant de la rivière Stickine au lac Teslin.
- N^o 4. Lettre de M. H. Maitland Kersey au ministre de l'Intérieur, datée le 22 janvier 1898.
- N^o 5. Lettre de M. H. Maitland Kersey, datée le 23 janvier 1898, adressée au ministre de l'Intérieur.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

 No 1.

BUREAU DU SOUS-MINISTRE ET INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, ONT.

Extrait du rapport assermenté du chemin de fer Kaslo et Slocan, daté le 4 octobre 1897, fait au ministère des chemins de fer et canaux, conformément aux dispositions de l'Acte des chemins de fer, sous le serment du président ou du secrétaire.

Longueur de la ligne.....	31·8 milles.
Longueur des voies de garage....	8,450 pieds.
Poids du rail, par verge.....	45 livres.
Rayon de la courbe la plus raide	193 pieds.
Nombre de pieds par mille de la pente ascendante la plus forte	171·6 pieds.
Largeur de la voie.....	3 pieds.

Sous l'autorité de l'Acte du parlement du Canada, 49 Vic., chap. 37, section 34, Statuts révisés du Canada, 1886, je certifie que ce qui précède est une vraie copie de l'original qui est en mes garde et soin, en qualité de secrétaire du ministère des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 14 février 1898.

L. K. JONES, secrétaire.

No 2.

Copie d'une proposition faite par M. J. Wesley Allison, représentant un syndicat canadien et anglais, pour la construction d'un chemin de fer entre Skagway ou Dyea et un point sur le lac Bennett, et de là jusqu'à Dawson-City, une distance d'environ cinq cent quarante milles.

A l'honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur, Ottawa.

Le mémoire du soussigné, J. Wesley Allison, de la cité et district de Montréal, agent financier, représente humblement :—

Que votre pétitionnaire représente un puissant syndicat canadien et anglais désireux, si on lui fait des concessions, de coopérer avec votre gouvernement en construisant des chemins de fer ou établissant d'autres moyens de transport dans cette partie du Dominion du Canada qui se trouve au nord et au-dessus de Skagway, dans la Colombie-Britannique, et plus au nord selon que les besoins du pays peuvent le requérir.

1. Ceux que je représente proposent de construire une voie ferrée entre Skagway ou Dyea et un point sur le lac Bennett, qu'ils déclarent respectueusement être la seule route praticable que l'on puisse construire sans retard pour servir au large volume d'affaires sur lequel on peut certainement compter pendant la saison de 1898. A partir du point en dernier lieu mentionné, ils désirent, au moyen de bateaux convenables, naviguer dans les eaux du lac Bennett, et par l'intermédiaire des rivières qui s'y rattachent et par voie d'eau et de terre là où ce sera nécessaire, construire une route mesurant en tout cinq cent quarante (540) milles ou environ jusqu'à Dawson-City.

Le projet est que cette route comprenne dans sa course les points suivants connus, passant par le lac Bennett jusqu'au lac Leverage, traversant ce lac, puis de là jusqu'à la rivière Hootalinqua, descendant cette rivière jusqu'à la rivière Lewes et le long de celle-ci jusqu'au Fort-Selkirk, et de là par la rivière Yukon jusqu'à Dawson-City.

De plus, d'établir, par le moyen de chemins de fer et de bateaux, une ligne de communication à partir d'un point situé au Fort-Selkirk ou près d'icelui; de là, le long de la rivière Pelly et ses tributaires navigables, jusqu'au lac Francis; de là, le long de la rivière Liard jusqu'au Grand lac des Esclaves; de là, par les eaux des rivières des Esclaves, Athabaska, de la Paix et Pembina avec leurs tributaires navigables jusqu'à la ligne frontière de la Colombie-Britannique à l'ouest et Athabaska-Landing au sud. De plus, le long de la *trail* des bêtes de somme et le chemin des voitures, vers le nord, depuis Athabaska-Landing jusqu'au lac Francis.

Que vos pétitionnaires offrent de construire immédiatement une route de voiture entre Glenora et le pied du lac Teslin, et de fournir des bateaux et des barges pour le service de la navigation du lac Teslin et des rivières Hootalinqua, Lewes et Yukon, ce que vos pétitionnaires déclarent être le seul moyen de développer le pays dans le cours de l'année mil huit quatre-vingt-dix-huit, et jusqu'à cette époque où l'on pourra introduire dans le pays les matériaux nécessaires à la construction de travaux plus substantiels.

Que vos pétitionnaires devraient avoir le privilège d'exiger pour l'usage de cette route de voiture tel tarif et d'après une cédule de taux qu'ils pourront déterminer par la suite.

Que vos pétitionnaires ne demandent ni assistance, ni subside pour la construction de cette dite route de voitures, mais à mesure que la dite compagnie construira son chemin de fer depuis la ligne frontière des Territoires du Nord-Ouest, le long du contour du lac Teslin et en remontant la rivière Hootalinqua, elle aura droit de recevoir des octrois de sections alternantes de vingt-quatre milles carrés des terres non concédées appartenant au gouvernement pour chaque dix milles de la voie construite le long de la vallée de la rivière Pelly, avec le privilège de toutes les mines et minéraux et du bois qui s'y trouvent jusqu'à ce que la voie soit complétée jusqu'à Selkirk; en d'autres termes, au cours de la construction de la voie depuis la

Chemin de fer Kaslo et Slocan.

ligne de frontière entre la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest jusqu'au Fort-Selkirk, la compagnie aura droit à l'octroi des sections alternantes le long de la vallée de la rivière Pelly, chaque dix milles de chemin de fer construit obtenant pour la compagnie des sections alternantes de vingt-quatre milles carrés.

Que, à mesure qu'elle construira la voie le long de la vallée de l'Yukon vers Dawson-City, et pour chaque section de dix milles de chemin de fer complétée, la compagnie aura droit aux sections de vingt-quatre milles carrés, en tant que le permettra la quantité de terres inoccupées dans le dit territoire, et si les terres inoccupées le long de la dite vallée de l'Yukon ne sont pas en quantité suffisante pour suffire au subside total en terres pourvu ci-dessus, alors la compagnie aura le droit de choisir ses dites sections, ou la balance d'icelles non pourvue, ailleurs dans les Territoires du Nord-Ouest, selon ce qu'elle décidera.

Que, à mesure que le chemin de fer sera construit le long de la rivière Pelly vers le Grand lac des Esclaves, telles terres qui n'auront pas été concédées à titre de subside en terres pour la construction du chemin le long des rivières Hootalingua et Lewes, tel que spécifié ci-dessus, seront octroyées, et la compagnie en recevra le titre à mesure de la construction de chaque section de dix milles, et si, au cours de la construction du dit chemin, toutes les sections alternantes ont été prises, alors et dans tel cas, la compagnie aura le droit de prendre ce qui sera nécessaire pour combler ce qui manque, à tel autre ou tels autres endroits dans les Territoires du Nord-Ouest, à son choix.

Qu'il doit être compris que, dans tous les cas, toutes les concessions de terres octroyées à la compagnie ou gagnées par elle devront l'investir de la propriété des dites terres et de tous droits aux mines et minéraux, à la coupe des bois, aux pouvoirs d'eau et autres privilèges se rattachant au droit de propriété, sujets aux conditions du présent projet.

Que vos pétitionnaires sont prêts à faire des arrangements satisfaisants par lesquels les mineurs ou colons de bonne foi auront le droit d'explorer et d'exploiter des concessions minières sur aucune partie de la propriété concédée à vos pétitionnaires, à condition qu'ils paient à ceux-ci des droits de régale équitables sur lesquels vos pétitionnaires sont prêts à payer au gouvernement une commission raisonnable.

Que vos pétitionnaires sont prêts à prouver au gouvernement qu'ils sont capables de mener cette entreprise à bonne fin.

Et vos pétitionnaires, ainsi que c'est leur devoir, ne cesseront de prier.

Daté à Montréal, ce 30 décembre 1897.

J. WESLEY ALLISON.

No 3.

Copie d'une proposition faite par un syndicat représenté par lord Charles Montagu, M. Clarence H. Mackay et M. H. Maitland Kersey, pour la construction d'un chemin de fer à partir d'un point situé à Glenora ou près de cet endroit, sur la rivière Stikine, jusqu'à un point à la tête du lac Teslin, distance approximative de cent cinquante milles.

COMPAGNIE DU CABLE-TÉLÉGRAPHIQUE POSTAL,
253 BROADWAY, ÉDIFICE DU TÉLÉGRAPHE POSTAL,
NEW-YORK, 20 décembre 1897.

A l'honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un mémoire de la convention que mon syndicat, représenté par lord Charles Montagu, M. Clarence H. Mackay et moi-même, est prêt à passer avec le gouvernement de la Puissance du Canada, pour le développement de moyens adéquats de transport entre un point sur la côte du Pacifique et l'intérieur de la contrée du Yukon, et désire vous rappeler la conversation que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous, à Ottawa, le 10 du présent mois.

Il est compris que le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique désirent développer aussitôt que possible une route britannique canadienne entre quelque point de la côte du Pacifique et le territoire connu sous le nom de Yukon.

L'on croit que la route qui sera la première disponible est celle qui suivra la rivière Stikine, à partir d'un point situé à Glenora ou près de cet endroit jusqu'à un point situé à la tête du lac Teslin, une distance approximative de 150 milles.

L'on croit que tout ce qui sera nécessaire pour commencer sera une voie charretière couvrant cette distance.

L'on croit qu'un chemin de fer peut aussi être considéré comme nécessaire, mais cette question ne peut-être décidée avant que le gouvernement et notre syndicat aient en leur possession de plus amples renseignements quant à la valeur du pays et les avantages offerts à ceux qui désirent s'y établir.

Toutefois le syndicat est prêt à entreprendre la construction d'une voie charretière, à être remplacée par un chemin de fer s'il est nécessaire, et d'établir tous les moyens possibles de transport pour l'utilité des mineurs et des autres personnes désirant atteindre ce pays au printemps.

On compte que le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique donneront tous deux leur concours à cette entreprise.

Il est donc proposé que l'on demande au gouvernement fédéral d'accorder la somme de \$1,000 par mille pour les fins de la construction d'une voie charretière, et pas moins de \$6,000 par mille pour aider à la construction d'un chemin de fer, dans la présomption que le gouvernement de la Colombie-Britannique contribuera en sus sa juste part d'aide à l'entreprise.

Le syndicat a fait des propositions directes au gouvernement de la Colombie-Britannique.

Quant à ce qui regarde le développement des voies navigables au nord du lac Teslin, le syndicat se propose de pourvoir aux moyens de communication pour toute la partie du pays qui s'étend du lac Teslin jusqu'à Fort-Selkirk et Dawson-City en se servant des rivières Hootalingua et Lewes.

L'on se propose de pourvoir à tous les moyens nécessaires de transport par eau en se servant de steamers appartenant à des sujets britanniques et naviguant sous le pavillon britannique sur les rivières ci-dessus mentionnées, d'établir des postes de trafic, des magasins contenant ce qu'il faut pour l'équipement des mineurs, des marchandises et des provisions.

Le développement rapide de tous ces divers moyens de transport afin de pourvoir à l'accommodation du grand nombre de personnes arrivant au printemps exige des dépenses spéciales et une action immédiate, et présente de grandes difficultés. Le caractère de l'ouvrage à faire et la nature du pays à traverser, ce que le syndicat a pris les moyens de connaître, sont tels qu'il faudra dépenser des sommes considérables. Il faudra commencer l'ouvrage immédiatement, le pousser rapidement durant l'hiver, et le compléter en entier afin de faire face à la course précipitée du trafic qu'il devra bientôt desservir.

À certains endroits le long des rivières mentionnées le syndicat désire être mis en possession absolue de blocs de 1,500 acres de terre à des points que l'on fixera plus tard dans le but d'y ériger et maintenir des magasins et centres de trafic, dont le principal serait à Selkirk, où l'on croit que le gouvernement a établi son poste militaire central.

En prévision de ses intentions, le syndicat s'est déjà procuré des sites propres à des quais, des terres à bois et de pâturage à la tête du lac Teslin, et construit dans le moment des bateaux à vapeur, des barges, de petites embarcations, une scierie et d'autres constructions sur les lieux, se mettant par là, à ce qu'il croit, dans la position d'être les seules personnes qui, quelque deux mois avant l'ouverture de la navigation de l'Yukon, seront en état de transporter des passagers et des effets dans le territoire du Yukon par le moyen d'un transport direct par eau.

En sus de ce qui précède, nous croyons que, par la suite, il pourra être avantageux au Canada de s'assurer de la construction d'une voie ferrée à partir de quelque point situé à Pyramid-Harbour, ou près de cet endroit, sur la rive ouest du canal

Chemin de fer Kaslo et Slocan.

Lynn, en allant vers le nord jusqu'au Fort-Selkirk. Cela fournira une route de grande valeur au Canada en concurrence avec les routes exclusivement navigables, et sera la plus rapide, la moins dispendieuse et la plus facile pour le trafic. Le syndicat sera prêt à entreprendre avec le gouvernement la construction de cette voie ferrée quand le gouvernement désirera accorder de l'aide pour sa construction.

Nous sommes prêts à faire des arrangements satisfaisants par lesquels les mineurs ou colons *de bonne foi* auront le droit d'explorer et d'exploiter des concessions minières sur aucune partie de la propriété concédée au syndicat, à condition qu'ils paient à celui-ci des droits de régie équitables sur lesquels le syndicat est prêt à payer au gouvernement une commission raisonnable.

Le syndicat commencera les travaux avec toute la diligence possible, et acceptera toutes les conditions raisonnables que le gouvernement croira devoir imposer. Il sera de même prêt à modifier ses propositions relatives au chemin de fer projeté, que des explorations ou développements subséquents pourraient exiger de modifier. De plus, le syndicat se déclare disposé à entrer en négociations avec le gouvernement pour le développement de la route d'Edmonton et de la rivière de la Paix.

Je crois que sir Wilfrid Laurier a reçu de Londres des assurances positives au sujet de la force des moyens à la disposition de mon syndicat pour mener à bonne fin toute convention à laquelle nous pourrions souscrire.

J'ai l'honneur, monsieur, de demeurer,
Votre obéissant serviteur,

H. MAITLAND KERSEY.

N° 4.

OTTAWA, 22 janvier 1898.

L'honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur, Ottawa.

CHER M. SIFTON,—Relativement à notre conversation d'hier soir, j'ai communiqué au long par câble, hier soir, et à Devonshire House et à Chatsworth les idées du gouvernement, telles que je les comprends, à l'égard de la construction de la voie ferrée entre Glenora et Teslin.

Ainsi que vous le savez, le samedi est un jour peu propice pour transiger les affaires à Londres, mais comme j'avais préparé mes amis d'avance pour la dépêche envoyée hier soir, j'ai toute espérance de recevoir une réponse d'une minute à l'autre et de pouvoir vous soumettre sous quelques heures une proposition définitive et favorable quant à la construction des travaux.

J'ai fait connaître à Londres que le gouvernement exigeait une décision définitive aujourd'hui, mais que, à tout événement, il n'attendrait pas plus tard que lundi. Je serai donc en position soit de vous faire une offre définitive pas plus tard que lundi, soit de me retirer complètement en faveur d'autres requérants. J'ai maintenant le projet préparé dans le sens de ma dépêche de manière à éviter tout délai possible. Ainsi que je vous l'ai dit hier, nous faisons construire sur la côte une flottille de bateaux, y compris deux steamers, et nombre de petites embarcations sur le lac Teslin lui-même; l'on transportera sur la neige les engins et les bouilloires destinés à ces bateaux aussi qu'à une scierie. J'ai de plus une équipe complète d'hommes, de traîneaux, etc., sous la direction d'un homme d'expérience qui connaît la *trail*, attendant à Victoria, dans le moment, qu'on les informe de la prise de la glace sur la rivière Stikine afin qu'ils puissent aller battre le chemin.

Je comprends qu'il nous faudra garantir de construire la voie pour le 1^{er} septembre, et faire un dépôt, et j'en ai donné avis à Londres.

En vous remerciant de votre courtoise attention.

Je suis, à vous fidèlement,

H. MAITLAND KERSEY.

• N° 5.

OTTAWA, 23 janvier 1898.

L'honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur.

MONSIEUR,—Relativement à l'offre que je vous ai faite, au nom de mon syndicat, dans la première partie de décembre, et à la conversation que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous vendredi dernier, à l'égard de la construction d'une voie charretière et d'un chemin de fer entre Glenora et le lac Teslin, je dois vous aviser que, après consultation avec Londres, nous considérons qu'il n'est pas à propos de faire au gouvernement une nouvelle offre entraînant la garantie de terminer la ligne pour le 1^{er} septembre prochain, offre qu'il aurait fallu baser sur un octroi de terres non accompagné par un subside en argent.

Je dois vous remercier pour le délai que avez bien voulu m'accorder, ce qui m'a permis de consulter mes amis en Angleterre, et j'ai l'honneur de demeurer.

Votre obéissant serviteur,

H. MAITLAND KERSEY.

RÉPONSE

(30c)

A UN ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, daté le 22 février 1898, pour copies de tous les documents concernant toute proposition faite par M. Hamilton Smith en vue de la construction d'une voie ferrée vers le Yukon.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 14 février 1898.

Au Très-honorable

Sir WILFRID LAURIER, C.C.M.G., premier ministre.

MONSIEUR,—Conjointement avec plusieurs associés de Londres, nous nous sommes adressé au parlement actuel pour en obtenir une charte en vue de construire une voie ferrée depuis le canal Lynn par voie de la passe Chilcat jusqu'à un point sur la rivière Lewes, justement au pied des rapides Rink. A mon retour récent de Londres, je trouve que votre gouvernement a passé un contrat provisoire, et comme, si ce contrat est mis à exécution, cela empêchera moi-même et mes associés d'obtenir une charte, je désire vous soumettre les déclarations et propositions suivantes:—

Pendant plusieurs années, mes associés et moi-même avons été intéressés dans la mine Treadwell et autres mines d'or sur la côte de l'Alaska, de sorte que nous connaissons spécialement cette contrée septentrionale. L'année dernière, à notre demande, M. Henry Bratnobar a entrepris un voyage d'exploration entre le canal Lynn et Dawson, chargé de voir quelle route serait la plus propre à la construction d'une voie ferrée depuis la côte jusqu'aux eaux libres du Yukon. Il est revenu par la route appelée *trail* de Dalton depuis les rapides Rink par voie de Hootchei et le poste de Dalton jusqu'à Pyramid Harbour, observant les élévations, les distances et le caractère du pays. On nous informe qu'il est le second blanc qui ait passé sur tout le parcours de cette ligne.

Le rapport qu'il nous a fait était si favorable quant aux nombreux avantages de cette route que, dès le retour de votre ministre de l'intérieur revenant de l'ouest, avec le concours d'un ami commun, je me suis adressé à lui, lui offrant de construire en 1898 une bonne voie ferrée allant de Pyramid Harbour jusqu'aux rapides Rink, sans recevoir de subside en argent, mais avec un octroi raisonnable de terre y compris les droits miniers. A cette occasion, avec consentement préalable, je me réfèrai à plusieurs des plus fortes raisons sociales financières de Londres, montrant que l'on ne pouvait mettre en doute notre capacité de construire une telle voie.

L'on me répondit que le gouvernement pourrait préférer la route Stikine-Teslin; à cela je répliquai que, d'après mon opinion que j'étais certain être correcte, vu ma connaissance du pays, la ligne Stikine n'avait pratiquement aucune valeur comme voie commerciale, et qu'aucun capitaliste de bon sens n'y engagerait un sou de fonds, mais que, cependant, si le gouvernement accordait l'assistance convenable, nous construirions la voie ferrée, tout en dégageant notre responsabilité quant à la valeur de cette ligne, une fois construite.

Je ne doute pas que ces négociations non officielles aient été portées à la connaissance du cabinet.

En rapport avec le même sujet, laissez-moi déclarer qu'aucune offre n'a été faite de construire cette ligne pour le compte de la maison N. M. Rothschild et Fils, ainsi qu'on l'a dit dans la Chambre des Communes.

Je dus dans le temps me rendre à Londres, et au moment même de partir pour revenir en Canada, je fus surpris d'apprendre par le câble que l'on se préparait à passer un contrat avec d'autres personnes, et que moi-même et mes amis nous étions privés de l'occasion de faire une soumission. Cela nous a paru étrange, vu la forte renommée financière des noms donnés comme actionnaires de notre compagnie projetée, et notre qualité de pionniers de la route Dalton, ainsi que les renseignements complets fournis par nous au gouvernement quant aux avantages de cette route.

Je crois qu'il est maintenant admis, par presque toutes les personnes au fait de ce sujet, que la ligne Dalton est la plus favorable de toutes les routes proposées jusqu'ici, mais, avec votre permission, je ferai le contraste entre elle et la ligne Stikine-Teslin.

La ligne Stikine commence à Fort-Wrangel, sur un territoire reconnu comme appartenant aux États-Unis, à la réserve de certains droits de traité quant à la navigation de la Stikine, de là, suivant un parcours d'environ 150 milles en remontant cette rivière, laquelle, à certaines périodes, par suite de l'eau basse, et, à d'autres périodes, par suite d'inondations, est difficile à naviguer, ce qui est tellement le cas que votre ingénieur, M. W. T. Jennings, dans son rapport du 11 janvier 1898, recommande la construction d'un chemin de fer depuis Little Cañon en remontant la Stikine sur un parcours de 54 milles, jusqu'à un point où la ligne s'éloignera de la rivière. Je déclare que la Stikine est généralement ouverte à la navigation pendant 5 $\frac{2}{3}$ mois; d'après les renseignements que je possède, en certaines saisons la navigation en est interrompue pendant au moins sept mois.

D'après le rapport de M. Jennings, je vois qu'il recommande la route suivante;—

	Milles.
De Fort Wrangel à Little Cañon, sur la Stikine, par bateau...	96
De Little Cañon en remontant la Stikine, par voie ferrée.....	54
De la traverse de la Stikine à Koketsi, par voie ferrée.	59
De Koketsi au lac Mo-a-de-le, en traversant la ligne de partage à 3,840 pieds au-dessus du niveau de la mer, par voie ferrée	14
Du lac Mo-a-de-le à l'extrémité sud du lac Teslin (2,400 pieds au-dessus du niveau de la mer), par voie ferrée.....	118, ou 124
Le long du lac Teslin jusqu'à l'eau profonde, par voie ferrée.	10
Depuis l'eau profonde dans le lac Teslin jusqu'à sa décharge, par bateau.....	50 $\frac{1}{2}$
Du lac Teslin à la confluence de l'Hootalinqua et de la Lewes par bateau.....	139 $\frac{1}{2}$
En descendant la Lewes depuis sa confluence avec l'Hootalinqua, jusqu'aux rapides Rink (élévation des rapides Rink, 1,600 pieds au-dessus du niveau de la mer), par bateau	135
Distance totale.....	676 milles.
Dont 96 milles par bateau en remontant la Stikine,	
255 " voie ferrée jusqu'au lac Teslin.	
325 " bateau jusqu'aux rapides Rink.	

676 milles.

D'après mes renseignements, parfois en certaines saisons, la rivière Hootalinqua n'est pas navigable pour des bateaux de quelque dimension que ce soit, de

Proposition de M. Hamilton Smith.

sorte qu'il faudra faire des portages occasionnellement. Le lac Teslin n'est pas ouvert à la navigation pendant plus qu'environ cinq mois, vu son élévation de 800 pieds au-dessus des rapides Rink; il est certain qu'il n'est pas libre aussi longtemps que la partie inférieure de la rivière Lewes. En aval de la confluence de l'Hootalingua et de la Lewes, les bateaux doivent passer dans les eaux rapides des rapides Five Finger, ainsi que des rapides Rink.

Maintenant voyez la différence entre une telle route, entraînant une double interruption de transport uniforme, et notre projet par voie de la *trail* Dalton. Dans ce dernier cas, nous partons d'un point situé à eau profonde, dans un havre admirable, libre d'accès en tout temps aux plus gros bateaux; où les bâtiments peuvent accoster à un quai le long des convois de chemin de fer (et il est très possible que ce havre se trouve dans le territoire canadien); puis en remontant une pente que l'on peut maintenir à 2 par 100 jusqu'au sommet de la chaîne des montagnes côtières, à 3,070 pieds au-dessus de la mer; et de là, en suivant des pentes plus douces et des niveaux peu accentués, jusqu'à la rivière Lewes, que des bateaux tirant cinq pieds peuvent descendre en tout temps, quand la rivière est libre, jusqu'à Dawson-City, ou même jusque près des plateaux du Yukon.

Par la ligne Stikine-Teslin, la distance est de 676 milles libre seulement pendant cinq mois de l'année, sans qu'on puisse y compter d'une manière certaine. Par la ligne Dalton, la distance trouvée par notre exploration est de 288 milles, toute par voie ferrée, et l'on peut tenir cette voie libre tout le long de l'année. (M. Jennings porte cette distance à 245 milles.)

Au nom de mes associés, j'offre maintenant de construire un chemin de fer à voie étroite, avec bon matériel, sur la route Dalton, devant être complétée cette année, et construite de telle manière qu'on puisse la transformer en une ligne à large voie dans la saison de 1899, à la condition que le gouvernement n'accordera pas de nouvelles chartes pour construire de chemin de fer à partir du canal Lynn dans le cours des cinq années suivantes; autorisera des taux de trafic convenables, et nous accordera un subside d'un million d'acres de terre d'après les termes généraux du contrat provisoire plus haut mentionné.

Où, si le gouvernement insiste sur la construction de la ligne Stikine également, nous bâtirons un chemin de fer pour trafic léger sur la ligne Stikine et un autre plus substantiel sur la ligne Dalton moyennant une concession de deux millions d'acres. D'après le rapport de M. Jennings, l'on est porté à conclure que l'octroi en terres mentionné au contrat provisoire sera de 4,500,000 à 5,000,000 d'acres pour la ligne seule de la Stikine.

Nous avons consacré à cette affaire beaucoup de temps et d'argent, puisque nous avons fait faire l'exploration, jusqu'au sommet côtier, de la ligne que nous proposons. Comme vous en avez sans doute été informé, la valeur financière des associés de Londres que je représente est des mieux établies; aussi, j'espère que cette proposition recevra de votre cabinet une attention soigneuse.

J'ai l'honneur de demeurer,
Votre bien respectueux,

HAMILTON SMITH.

Je vous fais tenir une copie de notre première carte que le ministre de l'intérieur a vue l'année dernière.

H. S.

CONSEIL PRIVÉ, CANADA,
OTTAWA, 19 février 1898.

Sir WILLIAM VAN HORNE,
Gérant général, C. P. R., Montréal.

CHER SIR WILLIAM VAN HORNE,—Le 15 du mois courant, je recevais de M. Hamilton Smith une lettre contenant certaines déclarations au sujet desquelles je désire communiquer avec vous.

Dans sa lettre, M. Smith fait les assertions suivantes :

“ Pendant plusieurs années, mee associés et moi-même avons été intéressés dans la mine Treadwell et autres mines d'or sur la côte de l'Alaska, de sorte que nous connaissons spécialement cette contrée septentrionale. L'année dernière, à notre demande, M. Henry Bratnober a entrepris un voyage d'exploration entre le canal Lynn et Dawson, chargé de voir quelle route serait la plus propre à la construction d'une voie ferrée depuis la côte jusqu'aux eaux libres du Yukon. Il est revenu par la route appelée *trail* de Dalton depuis les rapides Rink par voie de Hotchei et le poste de Dalton jusqu'à Pyramid Harbour, observant les élévations, les distances et le caractère du pays. On nous informe qu'il est le second blanc qui ait passé sur tout le parcours de cette ligne.

“ Le rapport qu'il nous a fait était si favorable quant aux nombreux avantages de cette route que, dès le retour de votre ministre de l'intérieur revenant de l'ouest, avec le concours d'un ami commun, je me suis adressé à lui, lui offrant de construire en 1898 une bonne voie ferrée allant de Pyramid Harbour jusqu'aux rapides Rink, sans recevoir de subside en argent, mais avec un octroi raisonnable de terre y compris les droits miniers. A cette occasion, avec consentement préalable, je me référerai à plusieurs des plus fortes raisons sociales financières de Londres, montrant que l'on ne pouvait mettre en doute notre capacité de construire une telle voie.

“ L'on me répondit que le gouvernement pourrait préférer la route Stikine-Teslin ; à cela je répliquai que, d'après mon opinion que j'étais certain être correcte vu ma connaissance du pays, la ligne Stikine n'avait pratiquement aucune valeur comme voie commerciale, et qu'aucun capitaliste de bon sens n'y engagerait un sou de fonds, mais que, cependant, si le gouvernement accordait l'assistance convenable, nous construirions la voie ferrée, tout en dégageant notre responsabilité quant à la valeur de cette ligne, une fois construite.

“ Je ne doute pas que ces négociations non officielles aient été portées à la connaissance du cabinet.”

L'honorable M. Sifton, à qui je communiquai immédiatement cette lettre, déclara que cette assertion était absolument fausse. Sur ce, j'invitai M. Hamilton Smith à me rencontrer ce matin dans mon bureau, et il m'y rencontra en conséquence en présence de quelques-uns de mes collègues, et là, en réponse à nos questions, il déclara que vous étiez cet ami commun qui avait donné ses bons offices entre lui et M. Sifton.

Dans de telles circonstances, je vous serais obligé de me laisser savoir à votre premier moment disponible si, comme le prétend M. Hamilton Smith, vous pouvez corroborer sa déclaration.

Croyez-moi, comme toujours,

Cher sir William,

Votre très sincère,

WILFRID LAURIER.

CLUB RIDEAU,

OTTAWA, 19 février 1898.

Au Très-honorable sir WILFRID LAURIER, C.C.M.G.,
Ottawa.

CHER SIR WILFRID,—En réponse à ce que vous me demandez, ce jour, je dois dire que je n'ai jamais communiqué à l'honorable M. Sifton, ni à aucune autre personne, quelque proposition que ce soit de la part de M. Hamilton Smith concernant la construction d'une voie ferrée vers le district du Yukon, et que je n'ai pas été autorisé par lui de faire aucune proposition.

Sincèrement à vous,

W. C. VAN HORNE.

Proposition de M. Hamilton Smith.

CLUB RIDEAU,
OTTAWA, 18 février 1898.

Au Très-honorable sir WILFRID LAURIER, G.C.M.G.,
Premier ministre.

MONSIEUR,—Par suite de l'opposition fortement exprimée à l'octroi d'un subside de terrains miniers avec pouvoir en faveur du concessionnaire de choisir parmi un grand nombre de localités différentes, je demande qu'il me soit permis de modifier comme suit ma proposition du 14 de ce mois :—

Si l'on m'accorde une charte à moi-même et à mes associés pas plus tard que le 10 mars prochain, nous nous engagerons à construire, dans le cours de la présente année, un chemin de fer substantiel de trois pieds de largeur (construit de manière qu'on le puisse facilement transformer en un chemin de largeur-étalon) depuis Pyramid Harbour jusqu'au pied des rapides Rink, une distance d'environ 288 milles, à condition que le gouvernement n'accordera pas, pendant les cinq années suivantes, d'autres chartes de chemin de fer à partir du canal Lynn; qu'il accordera pour cette période des taux de trafic convenables et qu'il nous fera un octroi à titre de fief simple (y compris les droits miniers) de sections alternantes d'un mille carré sur une zone de dix milles de chaque côté du chemin de fer à partir du 60ème parallèle de latitude jusqu'au terminus septentrional aux rapides Rink; cet octroi comprendrait une longueur d'environ 195 milles, et, calculé d'après le taux de 6,400 acres par mille de voie ferrée, se monterait à 1,248,000 acres en chiffres ronds.

A ce sujet, je puis dire que, jusqu'ici, on ne s'est que très peu livré à la recherche de l'or dans ce district.

Permettez-moi encore de vous faire remarquer que le terminus *océanique* de cette ligne de Dalton est plus près de Dawson-City que le terminus *nord* de la ligne Stikine projetée.

PAR LA ROUTE DALTON.

	Milles.
De Pyramid Harbour aux rapides Rink, par voie ferrée.....	288
Des rapides Rink à Dawson, par gros bateaux.....	225
	513

PAR LA ROUTE STIKINE.

	Milles.
De l'extrémité sud du lac Teslin à l'embouchure de l'Hootalinqua.....	60½
Rivière Hootalinqua jusqu'à sa confluence avec la Lewes.....	139½
Rivière Lewes de l'Hootalinqua aux rapides Rink.....	135
Des rapides Rink à Dawson-City.....	225
	560

Si l'on adopte la recommandation de M. Jennings à l'effet que la voie ferrée devrait se prolonger de dix milles au nord de l'extrémité du lac Teslin, la distance entre le terminus de la ligne Stikine le plus rapproché et Dawson serait de 550 milles, ou trente-sept milles de plus que de Pyramid Harbour à Dawson.

Ou, si le gouvernement insiste encore à s'en tenir à la ligne Stikine seule, nous la bâtirons aux conditions générales du contrat provisoire passé avec MM. Mackenzie et Mann, pour un million d'acres, mais sans le privilège des blocs de terrains dans les zones latérales, ni leur extension.

Je crois que le gouvernement est renseigné sur les ressources financières en notre possession pour l'exécution de cette entreprise, mais s'il existe aucun doute à cet égard, une ou deux dépêches à Londres par le câble fourniront promptement le renseignement désiré.

J'ai l'honneur de demeurer,
Votre tout respectueux,
HAMILTON SMITH.

RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

(31)

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 9 avril 1897, demandant un état qui indique le nom, l'âge, les fonctions et le traitement de tous les employés des divisions intérieure et extérieure de chaque département du service civil et de tous ceux qui, ne faisant pas partie du service civil et étant employés par le gouvernement dans un département, ont été destitués, mis à leur retraite ou autrement démis de leurs fonctions depuis le 13 juillet 1896, dans les cas où il n'y a pas eu de commission d'enquête d'instituée; le dit état spécifiant de quelle manière et pour quelles raisons la démission a été faite, la durée de l'avis donné aux personnes renvoyées, et le montant de la pension ou de la gratification accordée; cet état indiquant aussi le nom, l'âge, l'emploi et le salaire ou la rétribution de chaque personne nommée dans le service civil à la place d'un employé démis, ou en conséquence de cette démission.

l'ar ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'État.

Noms des maîtres de poste destitués depuis le 13 juillet 1896, et de ceux nommés pour les remplacer.

(Moison de l'hon. sénateur Kérchlauffer.)

Bureau de poste.	Province.	Nom du maître de poste destitué.	Date de la destitution.	Motif de la destitution.	Traitement.	Nom du nouveau maître de poste.
Westmount.	Qué.	F. D. McCall.	21 juill.	'96 Non résidence	\$960.	Mlle M. F. McCall.
Beach-Meadows.	N.-E.	Henry Wentzel.	1er sept.	'96 Refus de remplir instructions officielles.	\$16.	Edward Corcum.
Saint-Pierre-Montmagny.	Qué.	Mme E. W. Dionne.	3 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$200 (y compr. fr. d'ach.)	George Gagné.
Sainte-Agnès de Duudee.	"	D. C. Dineen.	1er "	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$40.	Thos. Rowley.
Port Lewis.	"	Jos. Genier.	9 "	'96 "	\$16.	Samuel Carson.
Lost-River.	"	M. Bethune.	14 "	'96 "	\$20 (y compr. fr. d'ach.)	Alex. Fraser.
Pricerville.	Ont.	John McArthur.	11 "	'96 Nomination annulée, ayant été faite abusivement.	\$236	Mlle M. A. Brown.
Sainte-Agnès de Charlevoix.	Qué.	Juste Pilote.	15 "	'96 Nomination annulée.	\$16.	Joseph Gaudreault.
Pont Viau.	"	D. Joron.	15 "	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$20.	Arthur Primeau.
Aldfield-Est.	"	C. V. Casault.	15 "	'96 "	\$12.	Charles Diotte.
Weissenburg.	Ont.	Ignatz Schlosser.	18 "	'96 administration	\$16.	Andrew Siefried.
Big-Bank.	N.-E.	Donald Smith.	21 "	'96 Incompétence du maître de poste.	\$12.	Hector McNeill.
Magnata.	Qué.	Jacques Fournier.	24 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$12.	Treffle Robert.
Sainte-Louise.	"	H. Potvin.	30 "	'96 Négligence dans des devoirs—erreurs dans la distribution des lettres.	\$96.	Joseph Blanchet.
Sainte-Adélaïde de Pabos.	"	D. Duguay.	29 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$116 (y compris service de nuit.)	Narcisse Goulet.
Cedars.	"	A. M. Bissonnette.	1er oct.	'96 "	\$220.	J. O. Cuillier.
Saint-Anne des Monts	"	A. J. Sasseville.	1er "	'96 "	\$136 (y compr. service de nuit et fr. d'achemin.)	Joseph Thibreau.
Mont-Louis	"	Jos. Lemieux.	1er "	'96 "	\$40.	Louis Letourneau.
St-Alexandre de Kamouraska.	"	R. Fortin.	1er "	'96 "	\$256.	Mme André Ouellet.
Saint-Ferdinand	"	P. A. Pelleter.	30 sept.	'96 Intempérance et négligence.	\$226 (y compr. fr. d'ach.)	Mme Emma R. Pelletier.
Bartonville.	Ont.	R. T. Gould.	25 "	'96 Nomination annulée, ayant été faite abusivement.	\$60.	W. J. Gage.
Metabetchouan	Qué.	L. Desbiens.	28 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$152 (y compr. fr. d'ach.)	J. Gauthier.
Lyster.	"	F. X. Cote.	1er oct.	'96 "	\$164.	J. B. Houde.
Lac Noir.	"	A. Blondeau.	1er "	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$906 (y compr. fr. d'ach.)	Joseph Ouellet.
Rishonah.	"	A. Richard.	2 "	'96 Nomination annulée, ayant été faite abusivement.	\$16.	Edouard Beaudoin.
Westfield.	N.-B.	Geo. Watters.	30 sept.	'96 Nomination annulée, ayant été faite abusivement.	\$100 (y compr. fr. d'ach.)	Mme Agnes A. Nasse.
Ferdale.	"	D. H. Bannister.	1er oct.	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$10.	Hiram W. Bishop.
Magaree Harbour.	N.-E.	J. P. McFarlane.	2 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$180 (y compr. fr. d'ach.)	W. S. Lawrence.
Heb on.	Qué.	Charles Cahon.	24 août	'96 "	\$260.	Samuel A. Bain.
Saint-Joseph du Lac.	Qué.	Joseph Legault.	29 sept.	'96 "	\$36.	V. Desjardins.
La Baie	"	J. L. Belcourt.	24 "	'96 "	\$362 (y compris serv. de nuit et fr. d'achemin.)	François Bellisle.
Tremblay.	"	L. N. Tremblay.	28 "	'96 "	\$68 (y compr. fr. d'ach.)	Onésime Harvey.
Chambord.	"	Job Bitoteau.	28 "	'96 "	\$96.	Luc Boily.
Chiquetres.	"	Jos. Brassard.	28 "	'96 "	\$108 (y compr. serv. de nuit et fr. d'achemin.)	Onésime Brassard.
Bagotville.	"	A. Simard.	28 "	'96 "	\$162	Etienne Leveque.
Pasteur.	"	X. Letourneau.	28 "	'96 "	\$52.	Jos. Tremblay.
Escuminac.	"	Jos. Doherty.	1er oct.	'96 "	\$34 (y compr. fr. d'ach.)	Donald Campbell.
Pierreville.	"	U. Comtors.	5 "	'96 Nomination annulée pour réintégrer madame Boucher, destituée injustement.	\$288	Mme S. G. Boucher.
Delisle.	"	F. Larouche.	5 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$28.	Alfred Gagné.
Grande-Baie.	"	J. Gauthier.	7 "	'96 "	\$152 (y compris serv. de nuit et fr. d'achemin.)	Jonny Tremblay.
Saint-Amour.	Ont.	H. St. Amour.	6 "	'96 "	\$36	J. B. Ravary.
Causapscal.	Qué.	Alfred Blais.	20 sept.	'96 "	\$72	Nazaire Garon.
Poinc-à-Père.	"	Jean Heppel.	6 oct.	'96 "	\$108 (y compr. fr. d'ach.)	Peter Rouleau.
Notre-Dame-de-Rimouski.	"	J. B. Corbin.	29 sept.	'96 "	\$62	J. E. Belanger.
Saint-Anaclet.	"	Ovide Couture.	6 oct.	'96 "	\$72	S. Z. Côté.
Sainte-Flavie.	"	Leon Langlois.	6 "	'96 "	\$50	Jos. Lavoie.
Sainte-Félicité	"	H. Gagnon.	29 sept.	'96 "	\$88 (y comp. serv. de nuit)	Bruno Fremont.
Saint-Gabriel-de-Rimouski.	"	Saint-Caron.	29 "	'96 "	\$40	A. Leblanc.
Saybec.	"	H. Boulay.	29 "	'96 "	\$72	Théophile Bouchard.
Sainte-Luce, Station.	"	P. Tremblay.	6 oct.	'96 "	\$130 (y compris serv. de nuit et fr. d'achemin.)	J. B. Danjou.
Oka.	"	Cy. Charette.	29 sept.	'96 "	\$120	U. Forget.
Cap Saint-Ignace.	"	Jos. Bessinotte.	29 "	'96 "	\$180	Narcisse Lavoie.
Isle-aux-Grues.	"	Louis Lavoie.	29 "	'96 "	\$40	Fenelon Vézina.
Chapiteau.	Ont.	H. L. Nicholson.	30 "	'96 Irrégul. dans les comptes du bur. de poste	\$382 (y compris serv. de nuit et loyer)	P. Mulligan.
Port-Daniel, Centre.	Qué.	Thos. Enright.	3 oct.	'96 "	\$68 (y comp. serv. de nuit)	Edward Sweetman.
Saint-Godfrey	Ont.	S. Lebrasseur.	7 "	'96 "	\$40	Jeremiah Sullivan.
Ruscom, Station.	Qué.	J. D. Mathers.	6 "	'96 "	\$80	Robt. McNaughton.
Anse-du-Cap.	Qué.	Jas. Baker.	8 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$172 (y compris service de nuit)	John Savage.
Shigawake.	I. P.-E.	J. Poirier.	28 sept.	'96 Mauvaise situation du bureau	\$82	Joseph Hayes.
Belfast.	"	Martin Martin.	"	"	\$150 (y comp. fr. d'acheminement)	Mme Jessie McDonald.
Pointe-Farran.	Ont.	Geo. Kerr.	16 oct.	'97 "	\$90 (y compr. fr. d'acheminement)	Robt. S. Sheets.
Wales	"	Jos. Kerr.	16 "	'97 "	\$410 (y compr. fr. d'acheminement)	John D. Colquhoun.
Oswald.	Man.	Ed. de Laroque.	20 "	'97 Maître de poste condamné pour faux	\$40	Geo. Stodgell.
Saint-François-Xavier-de-Viger.	Qué.	P. Castonguay.	23 "	'97 Incompétence du maître de poste.	\$16	Guillaume Caron.
Stonevaill.	Man.	M ^{re} E. H. Rutherford.	23 "	'97 Partisanerie politique blessante de la part du mari de la maîtresse de poste.	\$531 (y compr. fr. d'acheminement et loyer)	Ira Stratton.

Bureau de poste.	Province.	Nom du maître de poste destitué.	Date de la destitution.	Motif de la destitution.	Traitement.	Nom du nouveau maître de poste.
Saint-Sébastien-de-Beauce	Qué.	Louis Paradis, jeune.	26 oct.	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$120	J. Lacombe.
Chaudière-Curve.	"	Ed. Lafontaine	28 "	'97 Partisanerie politique blessante.	\$72 (y compris fr. d'acheminement).	Emmanuel Routhier.
Saint-Camille	"	J. H. Crepeau	28 "	'97 Partisanerie politique blessante.	\$140	F. C. Gingras.
Saint-Eustache	"	Philias Gauthier.	30 "	'97 Partisanerie politique blessante.	\$264 (y compris fr. d'acheminement).	Oliver Paquette.
Mansonville	"	D. A. Manson	31 "	'97 Nomination annulée, ayant été faite abusivement.	\$260	W. R. Oliver.
Rivière Joseph	"	Thos. White.	2 nov.	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$12	Arthur Roy.
Saint-Paul-de-Chester	"	A. Lafontaine	4 "	'96 Mauvaise administr. du bureau de poste.	\$100	Amédée Dionne.
D'Israël.	"	Jos. E. Rheault	4 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$300 (y compris fr. d'acheminement).	S. E. Adain.
Denison's Mills.	Ont.	T. Bonhill	5 "	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$44	Wm. S. Denison.
Oakwood.	I. P. E.	J. Sheridan.	6 nov.	'96 Résignation.	\$210	A. O. Hogg.
Sailor's Hope.	N. B.	F. Macdonald	6 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$12	A. McDonald.
Belleisle-Creek.	Qué.	W. A. Fowler.	6 "	"	\$40	W. H. Henderson.
Saint-Alphonse.	"	F. N. Trudeau	6 "	"	\$36 (y compris fr. d'acheminement)	Alexis Dalpe.
Maniwaki	Qué.	Chas. Loque.	6 "	"	\$216	Jas. P. Kavanagh.
Grand-Fonds.	"	Mme V. Durour.	9 "	"	\$10	Mrs. C. D. Otis.
Sainte-Cunegonde.	"	G. M. Ducharme	10 "	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$820 (y compris loyer).	Chas. F. Forlier.
Maisonneuve.	"	H. Bellerose	12 "	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$200	M. Lepine.
Elgin-Road.	"	A. St-Pierre.	12 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$12	S. Duval.
Knowlton	"	R. N. England	13 "	"	\$664 (y compris fr. d'acheminement et loyer).	Fred. A. Knowlton.
Millington	"	Aylmer Place.	13 "	"	\$44 (y compris fr. d'acheminement).	Thos. Vaughan.
Saint-Jean, Port-Joli	"	H. H. Fournier	13 "	'96 Nomination annulée, ayant été faite abusivement.	\$108	Jos. Pelletier.
Douglasstown.	"	L. Bossé.	14 "	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$102 (y compris service de nuit).	T. B. Rider.
Fitch-Bay	Ont.	J. A. C. Gage.	1er jan.	'97 Partisanerie politique blessante	\$130	Auguste Johnson.
Virginia	"	John Kay	16 nov.	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$24	Moses F. Parks.
Village Richelieu.	Qué.	N. D. D. Bessette.	18 "	"	\$72	Z. Hensbeh.
Lower Ridge.	N. B.	John Langley.	19 "	"	\$10	"
Half Island Cove.	N. E.	W. S. Diggan.	19 "	"	\$28 (y comp. serv. denuit)	"
Salem.	"	A. W. Kinney	23 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$144	Mme Nettie Seaman.

Ohio-Sud	Qué.	Wm. Crosby.	23 "	'96 " " " " " " " "	\$120 (y compris frais d'acheminement).	Thos. Eldridge.
Saint-Roch L'Achigan.	"	John Deslongchamps	23 "	'96 " " " " " " " "	\$96	Jos. A. Mercier.
Berthier (en bas)	"	C. Bouffard.	23 "	'96 Nomination annulée, ayant été faite abusivement.	\$96	Gilles Joncas.
Saint-Paul du Buton	"	M. St-Pierre.	23 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$52	Zeph. Gagné.
Mercier	"	Ignace Mercier.	23 "	'96 Non résidence.	\$16 (y compris frais d'acheminement).	Paul Toupin.
Chester-Nord	"	Mme A. Lebel.	23 "	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$10	Joseph Prince.
Matane.	"	Geo. L. Pelletier.	24 "	'96 Partisanerie politique blessante.	\$20 (y compr. service de nuit et frais d'achemin.)	Ocave Dionne.
Helena.	"	Chas. B. O'Reilly.	27 "	'96 Mauvaise situation du bureau de poste	\$56	Joseph Tallon.
Fortin.	"	Noël Fortin	28 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$20	Etienné Martel.
Midland	N. B.	A. M. Sherwood	28 "	"	\$28	Wm. Sharps.
Lower Ridge.	"	John C. Perry	28 "	"	\$12	D. H. Keith.
New Town.	"	A. S. Pearce.	28 "	"	\$38 (y compris frais d'acheminement).	A. S. Mace.
Nauwigewauk	"	W. H. Dodge.	28 "	"	\$162 (y compris frais d'acheminement).	Sam'l Perry.
Butternut Ridge	"	Chas. J. Keith.	28 "	"	\$68	T. P. Trueman.
Springfield	"	J. A. S. Kierstead	28 "	"	\$138 (y compris frais d'acheminement).	Simeon H. White.
Dunkin.	Qué.	Asa Leach.	28 "	'96 Négligence dans ses devoirs.	\$30	R. G. Crowell.
Ponto-Perry	N. B.	S. P. Lamb	28 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$12	E. A. Flewelling.
Les Eboulements	Qué.	Chas. E. Tremblay	2 déc.	'96 " " " " " " " "	\$138 (y compris frais d'acheminement).	Jos. Tremblay.
Granby	"	J. L. Dozois.	2 "	'96 " " " " " " " "	\$936 (y compris frais d'acheminement et loyer).	Geo. F. Payne.
Saint-Rémi de Tingwick.	"	J. C. Champagne	5 "	'96 Mauvaise administration	\$48	J. C. Rouleau.
Roxham.	"	W. C. Kingsbury	5 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$100	Jas. P. Simpson.
Wellington Station.	I. P. E.	F. J. Arseneault	5 "	"	\$12	S. Blanchard.
Etana.	N. E.	M. Dawson	5 "	'96 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$12	Mme Jos. Vaughan.
Stony Island	"	A. C. Ross.	5 "	'96 Absence du bureau sans autorisation	\$20	Smith Brennan.
Saint-Boniface	Man.	Mrs. J. Marton.	4 "	'96 Partisanerie politique blessante de la part du mari de la maîtresse de poste.	\$459 (y compris frais d'acheminement et loyer).	A. Leveque.
Nictaux-Sud	N. E.	F. H. Smith	4 "	'96 Mauvaise administration	\$140	Jacob Banks.
Macrider.	Qué.	L. Ronseau	9 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$10	M. Bélanger.
Saint-Damase de Rimouski	"	A. Lamontagne.	9 "	'96 " " " " " " " "	\$168	Jos. Turcoite.
Dummore	N. E.	J. C. McIntosh.	9 "	'96 Nomination annulée, ayant été faite abusivement.	\$28	Hugh McGillivray.
Huntingville	Qué.	C. Ives.	9 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$32	Myron L. Hunting.
Somersét	Ont.	F. B. J. Nichols	9 "	'96 Mauvaise administration	\$140	Wm. Rand.
Sadowa.	Man.	Thos. Hart.	10 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$12	Wm. Reid.
Saint-Léon	Man.	A. Garneau	15 "	'96 Non résidence	\$20	L. V.ardin.
Beaubien.	Qué.	Nap. Dugal	15 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$64	J. S. Bernard.
Canso	N. E.	J. J. McKenzie.	15 "	"	\$562 (y compris service de nuit et frais d'achemin.)	A. M. Roberts.
Rosenfeld.	Man.	Jos. Burke.	22 "	'96 Non résidence	\$112	Alex. Acheson.

Bureau de poste.	Province.	Nom du maître de poste destitué.	Date de la destitution.	Motif de la destitution.	Traitement.	Nom du nouveau maître de poste.
Bic	Qué.	J. Colclough	23 déc.	'96 Mauvaise administration	\$830 (y compris service de nuit)	Alfred Parent
Wallace	Ont	Mlle B. Markle	24 "	'96 situation du bureau de poste	\$48 (y compris frais d'acheminement et loyer)	Louis Gobel
Tamworth	"	Daniel E. Rose	28 "	'96 Nomination annulée, ayant été faite abusivement	\$1,390 (y compris frais d'acheminement et loyer)	Jas. Aysworth
Aylmer, ouest.	"	D. H. Price	28 "	'96 "	\$24	F. A. Ashbough
Kinbrae	Assa.	W. H. Minihnick	29 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$56	Gideon Smith
Summer	Ont	Jas. Sumner	29 "	'96 Mauvaise administration	\$456 (y compris frais d'acheminement et loyer)	Wm. Cosgrave
Sutton, ouest	"	J. R. Bourcier	29 "	'96 Mauvaise administration	\$212 (y compris frais d'acheminement)	Hy. Treloar
Consecon	"	J. A. Johnson	29 "	'96 situation du bureau de poste	\$12	Jas. Baird
Alder River	N.-E.	Jno. Chisholm	31 "	'96 "	\$12	Jas. Bowles
Erinville	"	John Kelly	31 "	'96 "	\$12	Wm. Mackinnon
Intervale-Nord.	Qué.	W. G. Atkins	31 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$140	Jas. Ferguson
Saint-Pacôme	"	F. Michaud	31 "	'96 Partisanerie politique blessante	\$44	Luc Lizotte
Sainte-Julie de Verchères	N.-E.	Elie Bordua	31 "	'96 "	\$14 (y compris frais d'acheminement)	Dr. Z. Mao
McAraas Brook	Qué.	A. McGillivray	4 janv.	'97 Non résidence	\$192 (y compris frais de nuit)	Ronald McDonald
Station de Broughton	N.-E.	F. A. Mahoney	5 "	'97 Nomination annulée, ayant été faite abusivement	\$24	Dr. A. Pichette
Rivière Larry	N.-B.	Mme Mary Folkins	7 "	'97 Partisanerie politique et absence du bureau	\$108	E. B. Peirine
Collina	Qué.	Jos. Garneau	8 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste	\$24	Chas. Bergeron
Les Fonds	N.-E.	S. G. Slaunwhite	13 "	'97 Non résidence	\$12	Ed. Wheatley
Bate Terence	"	Harvey West	14 "	'97 Nomination annulée, ayant été faite abusivement	\$836	G. A. Hardwick
Amapolis	Qué.	A. Douthe	15 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$508	Octave Leunin
Beauharnois	N.-E.	J. D. Sinclair	16 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste	\$20	Alex. Sinclair
Goshen	Qué.	Mme Julie Halle	16 "	'97 Violation du secret des lettres	\$44	Joseph Halle
Saint-David de Lévis	Ont.	Andrew Carmichael	16 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$220 (y compris frais d'acheminement)	Geo. Fairbairn
Spencerville	I.P.-E.	Angus McPhee	18 "	'97 Changement d'emplacement du bureau	\$12	Mark H. Bonnell
Hopfield	Qué.	Stephen Knox	18 "	'97 Mauvaise situation du bureau	\$12	Geo. Foster
Cawood	"	"	"	"	"	"
Waterford	N.-B.	J. J. McAfee	18 "	'97 Mauvaise administration et vol de lettres chargées	\$40	Andrew McAfee
Rimouski	Qué.	Samuel Côté	18 "	'97 Mauvaise administration et vol de lettres chargées	\$792 (y compris service de nuit, frais d'acheminement et loyer)	H. Lepage
Northfield	C.-B.	Isabella R. McMann	18 "	'97 Grossièreté envers le public	\$140	Duncan S. McDonald
Greenvale	I. P.-E.	Jos. McDonald	19 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste	\$10	George Mooney
South-Wiltshire	Qué.	Thos. Yeo	19 "	'97 Non-résidence du maître de poste	\$12	John McDougald
Sainte-Anne de Sorel	"	Ed. Latraverse	19 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$20	Fas encore de nomin.
Petit Matane	"	Pierre Marquât	28 "	'97 "	\$92 (y compris serv. de nuit)	Mme Adèle Guay
Dalbaire	"	Pierre Vervault	28 "	'97 "	\$12	Thos. Crusette
Grosses Roches	"	Jos. Ross	28 "	'97 "	\$14 (y compris serv. de nuit)	F. Tremblay
Cap à la Baleine	"	Jos. Boudier	28 "	'97 "	\$556 (y compris frais d'acheminement et loyer)	Cyrille Pelletier
Hartney	Man	J. H. Hartney	28 "	'97 "	\$686 (y compris service de nuit, frais d'acheminement et loyer)	John Blair
Griswold	"	Geo. Lindsay	28 "	'97 "	"	A. E. Hill
Sheffield	Ont.	Smith Willard	28 "	'97 Défaut du maître de poste de remplir personnellement ses devoirs de bureau	"	W. A. E. Bond
Saint-Joseph de Beauce	Qué.	Jos. Poirier	28 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$440 (y compris frais d'acheminement et loyer)	Mme P. J. Doran
Carter's-Point	N.-B.	A. A. Whelpley	6 fév.	'97 Mauvaise situation du bureau	\$12	Fred. Wood
Carnarvon	Ont.	Edward Sisson	6 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$16	Geo. P. Hart
Greenfield, Col.	N.-E.	R. McKenzie	6 "	'97 Absence prolongée, sans autorisation	\$16	Mme R. McKenzie
Ste-Marguerite de Dorchester	Qué.	J. B. Cadrin	10 "	'97 Mauvaise situation du bureau	\$70	Louis Laflamme
Little-Lands	I. P.-E.	A. Smith	10 "	'97 "	\$24	Lachlin Currie
Buxton	Ont.	J. Gillula	10 "	'97 "	\$56	B. G. Burke
Port-George	N.-E.	R. G. Anderson	11 "	'97 Défaut du maître de poste de remplir personnellement les devoirs de bureau, et partisanerie politique blessante	\$60	Mme A. Elliott
Bernadette	Qué.	Mme F. X. Bélanger	26 "	'97 Changement de résidence du maître de poste	\$22 (y compris service de nuit)	A. Fréchette
Moosonin	Assa.	Jos. Daniel	12 "	'97 Mauvaise administration	\$7,392	John G. Donald
Saint-Marcel de L'Islet	Qué.	Thos. Fouchette	12 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$16	Pierre Pelletier
Garneau	"	J. B. Pelletier	12 "	'97 "	\$84	Alfred Lagace
Saint-Joseph de Lepage	"	P. Plante, jeune	12 "	'97 "	\$24	Mme G. Dumais
Lac Métédia	"	Jos. Smith	12 "	'97 "	\$96	Jos. Gosselin
Sainte-Monique des Deux-Montagnes	"	D. Léonard	15 "	'97 "	\$40	F. réd. Giroux
Angnace	N.-B.	G. H. Davidson	16 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste	\$60 (y compris fr. d'achem.)	A. E. Saunders
Bismack	Ont.	John Sundry	16 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$24	F. R. Ormsted
Saint-Raphaël-Est	Qué.	Phil. Gauthier	17 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$120	Jean Labrecque
La Fayette	I. P.-E.	E. Côté	17 "	'97 "	\$82	F. Larocelle
Stanley-Bridge	Qué.	A. J. McNeill	17 "	'97 "	\$90	John McLeod
Saint-Cuthbert	"	C. N. Faquin	18 "	'97 Déficit dans les comptes du maître de poste	\$100	L. P. A. Koberge
Carmuncock	Ont.	D. Harrison	18 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste	\$14	Jas. Moffatt
Burnbrae	N.-B.	Alex. Donald	18 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$46 (y compris fr. d'achem.)	Wm. Fry
Hampton	Qué.	W. J. Flewelling	18 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$172	A. W. Hicks
Saint-Magloire	"	Pierre Tanguay	18 "	'97 "	\$86	Elzéar Garant

Noms des maître de poste destitués depuis le 13 juillet 1896, etc.—*Suite.*

Bureau de poste.	Province.	Nom du maître de poste, destitué.	Date de la destitution.	Motif de la destitution.	Traitement.	Nom du nouveau maître de poste.
Buckland	Qué.	M. Bernard	18 fév.	'97 Partisanerie politique blessante.	\$56 (y compris fr. d'achèvement.)	Pas encore nommé.
Stranre	Ont.	W. L. Brown	18 "	'97 Non résidence	\$40.	"
Saint-Léon	Qué.	U. Chevalier	19 "	'97 Partisanerie politique blessante.	\$80.	Philippe Lesage.
North East Harbour	N.-E.	E. W. Perry	19 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$32 (y comp. fr. d'achem.)	R. E. P. Greenwood.
Brechtown	Qué.	J. S. Harris	19 "	'97 Destruction du bureau de poste par le feu.	\$32	Jos. Dallaire.
Garland	Qué.	Mme A. Laroche	19 "	'97 Impossibilité de trouver un local convenable.	\$12.	"
Dablon	Qué.	Gaül. Laroche	19 fév.	'97 Partisanerie politique blessante.	\$52	Jos. Potvin.
Murray Harbour Road	I. P.-E.	A. McDonald	22 "	"	\$10	A. McKeinnon.
Wood Islands, nord.	"	D. Crawford	22 "	"	\$16	Jno. McMillan.
o Kinross	"	David Ross	23 "	"	\$22 (y comp. fr. d'achem.)	James Gillis.
Saint-Valérien de Rimouski.	Qué.	Jean Moisan	24 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$30	Mme Jos. Rioux.
Saint-Antoine de Lotbinière.	"	A. Bergeron	25 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$96 (y compris service de nuit et frais d'achem.)	R. Breton.
Leclercville.	N.-B.	Danase Beaudet	26 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$80	A. Parrot.
Albards	"	D. Connolly	27 "	"	\$12	D. W. Doherty.
Lakeville-Comens.	Qué.	Emory Briggs	27 "	"	\$84	Alfred Randall.
Saint-Bonaventure.	Qué.	O. Salois	27 "	'97 Partisanerie politique blessante.	\$20	Alma Letendre.
Val des Bois	Man.	B. Davin	2 mars	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$702 (y comp. loyer, serv. de nuit et fr. d'achem.)	Pas encore nommé.
Elkhorn	"	J. McLeod	4 "	"	\$20	Chas. Morin.
Pinewood.	Ont.	E. Treat	4 "	'97 situation du bureau de poste.	\$20	Mme R. Tison.
Canning	N.-E.	C. E. Borden	4 "	'97 Maître de poste trouvé coupable de vente illégale de boisson.	\$470 (y compris loyer et frais d'achèvement.)	Chas. A. Dickie.
Port-Mulgrave, station.	"	Mme R. Trittes	4 "	'97 Changement d'emplacement du bureau.	\$242	Jno. F. Reeves.
Elmsdale	"	J. D. Scott	5 "	'97 Mauvaise administration.	\$200 (y comp. fr. d'achem.)	Mme Ruth V. Reid.
Beechmont	C.-B.	A. McKenzie	5 "	'97 situation du bureau.	\$12	Wm. McInnis.
Tinehead	Qué.	R. S. McInglis	5 "	'97 " " " "	\$20	D. M. Robertson.
Cap-Santé	"	J. G. Morriset	5 "	'97 Nomination annulée, ayant été faite abusivement.	\$120	Louis Jacques.
Saint-Ubalde.	"	F. C. Gravelle	5 "	'97 " " " "	\$110	Jos. Davis.
Portneuf.	"	Jos. Marcotte	5 "	'97 " " " "	\$184	Mme J. H. Hamelin.
Grey's Mills	N.-B.	R. E. Lyon	5 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$12	Wesley Patterson.

Destitutions dans le service civil.

Coe-Hill Mines	Ont.	Robt. Waddington	5 "	'97 Incompétence.	\$188	R. S. Troy.
Upper-Mangerville	N.-B.	F. B. Shields	4 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$24 (y comp. fr. d'achem.)	Emery Sewell.
Temperance-Val.	"	G. T. Pinder	5 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$380 (y compris loyer)	Gardner Covey.
St. Mary's-Val.	"	A. L. Estabrooks	5 "	'97 " " " "	\$1,000 (y compris loyer et frais d'achèvement.)	Elisha Vanwart.
Campbellton	"	C. D. Mackendrick	6 "	'97 " " " "	\$28	Pas encore nommé.
Boulogne	Qué.	H. Dupuis	6 "	'97 Non-résidence	\$12	Jos. Coulombe.
Smith-Town	N.-B.	W. B. Smith	6 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$12	Moses D. Smith.
Ellen's-Town	"	D. Saurin	6 "	'97 " " " "	\$12	D. B. Baird.
Junction Dalhousie	"	W. Jamieson	6 "	'97 " " " "	\$40	Jas. Tweedie.
Kingston (Kent)	"	Mlle E. Harnett	6 "	'97 Mauvaise administration	\$492 (y compris loyer et frais d'achèvement.)	Timothy Robinson.
Station Saint-Louis	Qué.	H. Loberge	8 "	'97 Non-résidence.	\$28	Martin Lamigan.
Haut Negrac	N.-B.	W. McKnight	8 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$16	Pas encore nommé.
Saint-Nicholas	Qué.	N. Laliberté	9 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$112 (y compris service de nuit et loyer.)	Pas encore nommé.
Hay	Ont.	Abel Walper	9 "	'97 Non-résidence.	\$88	Pas encore nommé.
Saint-Jean-de-Dien.	Qué.	J. D'Auteuil	9 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$32	Jos. Lirois.
Saint-Filippe	N.-B.	A. Parent	9 "	'97 Non-résidence	\$40	Leo. Hamel.
Rivière de Chute	Qué.	H. E. Miller	10 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$20	D. B. Baird.
Paspébiac	Qué.	P. D. Loisel	10 "	'97 Irrégularités dans les comptes du bureau de poste.	\$560 (y comp. service de nuit et fr. d'achem.)	Pas encore nommé.
Stry Bay	N.-E.	W. C. Henley	11 "	'97 Partisanerie politique blessante.	\$62 (y comp. fr. d'achem.)	Gaspard J. Leslie.
Bergerville	Qué.	Mme C. Petitclerc.	13 "	'97 Inhabilité physique.	\$190	Mlle C. Petitclerc.
Sutton	"	Geo. H. Boright	13 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$436 (y compris loyer)	Chas. H. Griggs.
Saint-Tite-des-Caps.	"	Rév. J. L. Pérusse	15 "	'97 " " " "	\$50 (y comp. ser. de nuit)	Adolphe Parc.
Cartwright	Man.	T. S. Menary	16 "	'97 " " " "	\$300 (y comp. fr. d'achem.)	Andrew Longhin.
Beausville	Ont.	W. D. Fairbrother	17 "	'97 " " " "	\$566 (y comp. fr. d'achèvement et loyer.)	Alex. Allan.
Montbello.	Qué.	F. Major	18 "	'97 Mauvaise administration	\$312	F. F. Aubry.
Haut-Musquodoboit	N.-E.	J. S. Stewart	19 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$156 (y comp. f. d'achem.)	Jno. P. Robinson.
Burlington	"	A. C. Hall	22 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$22 (y comp. fr. d'achem.)	Mme E. Rawding.
Ten-Mile House.	I. P.-E.	J. Fitzpatrick	22 "	'97 " " " "	\$10	Daniel Mullen.
Dalhousie.	N.-B.	H. A. Johnson	23 "	'97 Irrégularités dans les comptes du bureau de poste.	\$490 (y comp. fr. d'achem.)	John A. Johnson.
Port-Joli	N.-E.	L. Robertson	25 "	'97 Mauvaise situation du bureau de poste.	\$22	Arch. Robreau.
Carleton	Qué.	Jean Lefebvre	25 "	'97 Partisanerie politique blessante.	\$148	Jos. Boudreau.
Port-Haney	C.-B.	D. Dockstader	25 "	'97 Mauvaise administration	\$950 (y compris loyer.)	Fred. Armstrong.
Trail	"	E. S. Topping	25 "	'97 Négligence	\$1,996 (y compris frais d'achèvement.)	F. Brown.
Cobourg	Ont.	Chas. Guillet	26 "	'97 Nomination annulée, ayant été faite abusivement.	\$304 (y comp. f. d'achem.)	Pas encore nommé.
Saint-Charles-de-Caplan	Qué.	T. Poirier	31 "	'97 Partisanerie politique blessante.	\$58 (y comp. serv. de nuit)	Louis Arsenault.
Pickering	Ont.	Wm. Logan	2 avril	'97 Avoir apposé une signature à un certificat sans autorité.	\$372 (y compris loyer)	Richard A. Bunting.
Saint-Guillaume d'Upton.	Qué.	F. Maher	2 "	'97 Mauvaise administration	\$88	Azilda Leclair.
Station Petit-Métis.	"	Mme E. Burgoon	3 "	'97 " " " "	\$52	Paul Warren.
Saint-Vallier.	"	Eus. Bélanger	5 "	'97 Partisanerie politique blessante	\$52	Arthur Lamarre.

Bureau de poste.	Province.	Nom du maître de poste destitué.	Date de la destitution.	Motif de la destitution.	Traitement.	Nom du nouveau maître de poste.
Earltown.	N.-E.	Alex. Baillie	5 avril '97	Partisannerie politique blessante	\$56 (y compris fr. d'acheminement.)	Pas encore nommé.
Maple-Lake	Ont.	Mme Conth. Melville.	5 "	"	\$24	Durlin DeMill.
Sainte-Rose du Dégagé	Qué.	Har. Lapointe	5 "	"	\$68	Mrs. Alma Morel.
Milltown	N.-B.	T. W. Elder.	6 "	Partisannerie politique blessante	\$380 (y compris loyer)	Chas. E. Casey.
Plumas	Man.	W. E. Hill	6 "	Mauvaise situation du bureau de poste	\$20	J. E. Birch
Station Saint-Moise.	Qué.	Jos. Vaillancourt	8 "	Partisannerie politique blessante	\$56 (y comp. fr. d'achem.)	Julien Michaud.
Amqui.	"	Theodore Ross.	8 "	"	\$164	Louis A. Poullet.
Petite-Rivière, Est.	"	John Baker	12 "	Négligence et partisannerie politique blessante.	\$44 (y com. serv. de nuit)	Sylvain Lantup.
Rogersville	N.-B.	P. Thibodeau	12 "	Conduite immorale et irrégularités dans les comptes.	\$180	Pas encore nommé.
Green-Point	"	Wm. Devereaux	13 "	Mauvaise situation du bureau de poste.	\$12	Geo. A. Fournier.
Economy-Point	N.-E.	Sam. G. Moore	13 "	"	\$32	David S. McLaughlin
Sainte-Flore	Qué.	T. Marcotte	14 "	Partisannerie politique blessante	\$100	Honoré Rocheleau.
Station Saint-Dominique	"	S. Trotter	15 "	Mauvaise situation du bureau de poste.	\$30 (y comp. fr. d'achem.)	Jos. Boyte.
Upper Branch	N.-E.	A. Klock	15 "	"	\$10	Enos Beck.
Marapolis	Man.	C. H. Carboneau	17 "	Mauvaise administration et partisannerie politique blessante.	\$80	Calixte Laundry.
Saint-Adolphe de Howard	Qué.	W. Lajeunesse	20 "	Mauvaise situation du bureau de poste.	\$12	P. D. Filion.
Newport.	"	M. J. Ahern	20 "	Impertinence et partisannerie politique blessante.	\$40 (y comp. serv. de nuit)	Jos. Cormier.
Carman	Man.	James Bruce	20 "	Absence sans autorisation	\$771 (y compris frais d'acheminement et loyer.)	Pas encore nommé.
Saint-Louis de Ha Ha.	Qué.	Alphonse Thibault.	20 "	Intempérance	\$32	"
Saint-Timothée	"	N. Seguin	20 "	Absence sans autorisation	\$100	"
Sudbury	Ont.	S. Fournier	20 "	Irrégularités dans les comptes du b. de p. loyer et fr. d'achemin.)	\$368 (y com. serv. de nuit, loyer et fr. d'achemin.)	"
McCarthy.	N.-E.	S. McCarthy	26 "	Mauvaise situation du bureau de poste.	\$12	"
Willoughby	Sask.	A. Cameron	26 "	"	\$26 (y comy. serv. de nuit)	Malcolm McLeod.
Strathavon	Ont.	A. McLellan	26 "	Résignation.	\$24	J. F. Foster.
Terrebonne	Qué.	J. S. Archambault.	27 "	Non résidence	\$454 (y compris frais d'acheminement et loyer.)	Rod. Deschambault.
Lac Charles.	Ont.	Jos. Davidson	28 "	Mauvaise situation du bureau de poste.	\$16	Pas encore nommé.
L'Anse à Giles	Qué.	D. Langelier.	27 "	Partisannerie politique blessante	\$56	Eustache Menard.

Notre Dame du Rosaire.	"	Jacques Fournier	30 "	Mauvaise situation du bureau de poste.	\$12	Pas encore nommé.
Hopeville	Ont.	I. W. McArdle	30 "	Mauvaise administr. du bureau de poste.	\$38	A. McEachern.
Valleyfield	Que.	D. Pitre	4 mai '97	Partisannerie politique blessante.	\$1,024 (y compris frais d'acheminement.)	Pas encore nommé.

ÉTAT indiquant les noms, etc., des employés, permanents et temporaires, dans les divisions
juillet 1896, et les noms, etc., de ceux qui ont été nom

DIVISION

Où employé.	Nom.	Rang ou classe.	Age.	Traite- ment.	Comment renvoyé.
				\$	
Div. de la banq d'épargn.	A. E. Meighen	Com., 3e classe	23	550	Congédié
" "	J. F. Scribner	"	36	800	Résigné
Division du comptable	Mlle A. Graham	Copiste	26	400	Congédiée
Div. des lettres de rebut.	John Esdale	Journalier	55	\$1.00 p. j.	"
Division des mandats	N. Mitchell	"	26	400	Destitué

DIVISION

Division du N.-Brunswick	P. L. Mercure	Com., 3e cl., c. de f.	23	480	Congédié
" de Stratford	J. Dundas	Com., 1re classe	51	960	Destitué
" de Manitoba	T. A. Porter	" 3e "	27	520	"
" "	W. H. McCracken	" 3e "	28	520	"
" de Québec	L. P. Thibault	Agent pour transport des malles.	42	600	"
Bur. de poste de Québec.	M. P. Laberge	Asst. maît. de poste	38	1,600	"
" "	J. P. T. Gingras	Facteur	48	600	"
" Montréal	R. Destroismaisons	"	34	420	Résigné
" "	J. Boudreau	"	33	600	Destitué
" "	A. P. S. M. P. J. Royal.	Com., 3e classe	28	720	"
" "	L. Mercil	"	36	610	Congédié
" "	S. Gorman	Facteur	60	600	Mis à la retraite
" "	T. F. Larseneur	Com., 1re classe	62	1,400	"
" "	E. Mayer	" 2e "	63	1,200	"
" "	E. H. Forbes	" 3e "	71	800	"
" "	L. Dubé	Facteur	69	600	"
" "	P. Lapointe	"	66	600	"
" "	J. P. Plante	"	59	600	"
B. de p. de St-Jean, N.B.	J. Woodrow	Asst. maît. de poste	64	1,600	"
Bur. de poste de Toronto.	J. S. Courtney	Facteur	31	540	Destitué
" "	W. H. Douglass	Com., 2e classe	45	1,050	"
" "	D. Flack	Facteur	35	600	"
" Windsor.	F. X. Meloche	Asst. maît. de poste	57	1,200	Mis à la retraite
" "	J. Jeffers	Messageur	69	600	"
" Montréal	R. Bennett	Journalier	19	360	Congédié
" "	C. B. Biron	Commis	48	400	"
" "	A. Beaudoin	Facteur	31	360	"
" "	J. H. Brissette	"	22	360	"
" Québec.	R. G. Bourget	Journalier	22	1.50 p. j.	"
" Montréal	M. Bell	Sténographe	26	1.50 p. j.	"
" "	H. Bourdon	Journalier	27	1.50 p. j.	"
" "	N. Coderre	Commis	27	400	"

intérieure et extérieure du département des postes, qui ont été destitués depuis le 13
més ou promus pour remplir les vacances ainsi créées.

INTÉRIEURE.

Motifs du renvoi.	Montant de la pension.	Montant de la gratification.	Date de l'avis.	Date du départ.	NOMINATIONS OU PROMOTIONS POUR REMPLIR LES VACANCES CRÉÉES.			Observations
					Nom.	Age.	Traite-ment.	
<i>Employés permanents.</i>	\$ c.	\$ c.						
Mauvaise santé		544 44	29 déc. '96	14 sept. '96 1er jan. '97	Vac. non remp.			
"					"			
<i>Employés temporaires</i>								
Congédié			Vers le 10 nov. '96	1er déc. '96	"			Avis verbal.
Non qualifié			19 sept. '96	20 sept. '96	"			"
Mauvaise conduite			4 août '96	1er août '96	"			"

EXTÉRIEURE.

<i>Employés permanents.</i>									
Impropre au service.			30 oct. '96	1er jan. '97	Vac. non remp.				
Ingérence politique			16 mars '97	20 mars '97	"				
Intempérance			21 nov. '96	4 sept. '96	"				
"			24 fév. '97	27 jan. '97	"				
Ingérence politique			16 mars '97	12 mars '97	"				
Avoir perm. la fraude			22 déc. '96	15 dec. '96	J. B. Caoutte	42	1,600		
Larcin			12 mars '97	25 fév. '97	Geo. Corriveau	35	360		
Mauvaise santé	110 84		10 fév. '97	31 jan. '97	Geo. Gravel	45	360		
Vol			4 " '97	1er juill. '96	Vac. non remp.				
Ingérence politique			16 mars '97	19 mars '97	"				
Infidélité			23 " '97	1er mai '97	"				
Age et infirmités	264 00		1er avril '97	1er " '97	"				
"	980 00		1er " '97	1er " '97	"				
"	480 00		1er " '97	1er " '97	"				
"	288 00		1er " '97	1er " '97	"				
"	288 00		1er " '97	1er " '97	"				
"	324 00		1er " '97	1er " '97	"				
"	312 00		1er " '97	1er " '97	"				
Age et mauv. santé	1,124 00		1er " '97	1er avril '97	"				
Intempérance			31 déc. '96	1er oct. '96	J. Ryan	21	360		
Mauvaise conduite			23 mars '97	25 nov. '96	Vac. non remp.				
Mauvaise conduite et perte de confiance de ses supérieurs.			1er avril '97	1er jon. '97	"				
Economie	408 00		1er avril '97	1er mai '97	"				
Age et économie	180 00		1er " '97	1er " '97	"				
<i>Employés temporaires</i>									
Economie			25 mars '97	1er mai '97	Vac. non remp.				
"			25 " '97	1er " '97	"				
"			25 " '97	1er " '97	"				
"			25 " '97	1er " '97	"				
"			19 nov. '96	1er déc. '96	"				
"			25 mars '97	1er mai '96	"				
"			25 " '97	1er " '96	"				
"			25 " '97	1er " '96	"				

ÉTAT indiquant les noms, etc., des employés, permanents et temporaires, dans

Où employé.	Nom.	Rang ou classe.	Age.	Traite- ment.	Comment renvoyé.
				\$	
Bur. de poste de Montréal.	A. P. Côté.....	Journalier.....	25	1.50 p. j. 360	Congédié.....
"	H. Dion.....	Facteur.....	24	360	"
"	W. R. Fuller.....	"	35	400	"
"	J. B. E. Gervais.....	Commis.....	35	400	"
"	R. Guilbault.....	Journalier.....		1.50 p. j.	"
"	J. Gélinas.....	"		1.50 p. j.	"
"	B. J. A. Hudon.....	Facteur.....	35	360	"
"	F. J. Howe.....	Journalier.....	34	1.50 p. j.	"
"	M. Leduc.....	Facteur.....	25	360	"
"	E. Lalonde.....	Commis.....	23	400	"
"	D. Larin.....	Journalier.....	21	1.00 p. j.	"
"	J. A. Millette.....	Facteur.....	29	360	"
"	T. Murray.....	Journalier.....	30	1.00 p. j.	"
"	F. Monette.....	"	31	1.00 p. j.	"
"	E. Nugent.....	"		1.50 p. j.	"
"	L. J. Pelletier.....	Commis.....	36	400	"
"	A. Ratelle.....	Facteur.....	28	360	"
"	L. P. Trudel.....	Journalier.....	36	1.50 p. j.	"
Division d'Ottawa.....	J. E. Cavanagh.....	A. p. le trans. des m.	33	400	"
Bur. de poste de Windsor.	Mlle M. Kelly.....	Commis.....	27	400	"

Destitutions dans le service civil.

les divisions intérieure et extérieure du département des postes, etc.—Fin.

Motif du renvoi.	Mon- tant de la pension.	Mon- tant de la grati- fication.	Date de l'avis.	Date du départ.	NOMINATIONS OU PRO- MOTIONS POUR REMPLIR LES VACANCES CRÉÉES.			Observations.
					Nom.	Age.	Trai- tem't.	
							\$	
Economie.....			25 mars '97	1er mai '96	Vacance non remplie.....			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
Mauvaise conduite.....			22 oct. '96	24 oct. '96	"			
Economie.....			25 mars '97	1er mai '96	"			
"			25 " '97	1er " '96	"			
"			26 oct. '96	28 oct. '96	"			
"			19 mars '97	1er mai '97	"			

ÉTAT indiquant les noms des avocats ou conseils retenus ou engagés par la Couronne pour conduire chaque cas, et le montant payé ou à être payé à chacun d'eux.

Nom de l'employé.	Emploi et adresse.	Nom des avocats.	Montant payé ou à payer.
			\$ c.
D. McAllister	Préposé au débarquements, Cobourg, Ont.	W. Kerr, C.R	73 76
Wm. Logan	Maître de poste, Pickering, Ont.	F. Pedley	146 83
Thos. Farrow	" Brussels, Ont.	W. M. Sinclair.....	84 07
Wm. Campbell.....	" Goderich, Ont.	J. E. Martin.....	280 00
Charles Guillet.....	" Cobourg, Ont.	Kerr et Kerr	154 90
J. M. Roberts	" Dungannon
D. E. Munro	" Auburn
John J. Austin	Courrier sur ch. de fer, Hamilton.....	L. E. Dancy	120 00
James A. Dalton.....	Commis de la malle, Ashfield.....
Mr. Stewart.....	Surintendant du Parc des Montagnes Rocheuses, Banff, T.N.-O	A. L. Sifton.....	454 00
Duncan J. McPhee	Agent des sauvages, Rama, Ont.	R. M. Noble (avance)...	75 00
Investigation du bureau de poste de Niagara.....	Denton et Dods.....	28 50

EXTRAIT DES RAPPORTS des commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre tout employé du gouvernement, en réponse à une adresse du Sénat, etc., en date du 9 avril 1897—Suite.

Nom, résidence et qualité de chaque commissaire.	Lieu de l'enquête.	Date de la commission ou de la nomination.	Objet de l'enquête.	Nom de l'employé.	Situation officielle et lieu de l'emploi.	Rapport du commissaire.	Durée de l'enquête — jours.	Allocation quotidienne du commissaire.	Montant total payé au commissaire.	Nombre de témoins.	Montant total payé aux témoins et autres.	Nombre d'huissiers et constables.	Montant payé aux huissiers et constables.	Nouveaux employés nommés.	Traitement.
								\$ c.	\$ c.		\$ c.		\$ c.		\$ c.
<i>Ministère des douanes.</i>															
Bloomfield Douglas, R.N.R., Halifax	Provinces maritimes	16 nov. 1896.	Partisannerie active	Michael McNeill	Sous-percepteur, douanes, Grand-Narrows, C.-B.	Enquête soumise				3					
				Donald Campbell	" douanes, Grand-Bras-d'Or, C.-B.	Accusation prouvée				10	1 90			Geo. Livingstone, âge 52.	160 00
				James H. Carr	Officier du serv. prév., Steep-Creek, Cté Guysboro.	Enquête soumise				2	2 00	1	3 80		
				Valentine McDonald	Sous-percepteur, douanes, Whitehead	"									
				Patrick O'Toole	" " Louisburg, C.-B.	"				6	1 50			E. S. McAlpine, âge 52.	150 00
				Chas. H. Rigby	" " Glace Bay, C.-B.	Accusation admise									
				Ronald McDougall	" " Main-à-Dieu, C.-B.	" non prouvée.				4	2 80	1	1 70		
				Vincent Mullins	Officier du service préventif, South-Bar, Sydney.	Enquête soumise				4					
				Samuel Plant	" " Little-Bras-d'Or, C.-B.	"				1				Joseph Day, âge 43.	150 00
				Rémi Benoit	Percepteur, douanes, Arichat, C.-B.	Recomm. à clémence				0					
				Rod'k Bain	Batelier, douanes, Grand-Bras-d'Or, C.-B.	Accusation non prouvée.				3					
				John A. Blakney	Officier du service préventif, Jeddore-Ouest, N.-E.	Enquête soumise				5					
				Thos. C. Cook	Percepteur, douanes, Port Canso, N.-E.	"				7					
				Donald McGregor	Sous-percepteur, douanes, Merigonish, N.-E.	Accusation non prouvée.		*4 00	1376 53	1					
				J. R. Henry	" " River John, N.-E.	Enquête soumise				2					
				Joseph McKay	Préposé aux arrivages, Tiverton, Cté de Digby	"				4					
				James Bingay	" " Port Gilbert	"				4					
				Geo. A. Moorhouse	Sous-percepteur, douan., Sandy Cove, Cté de Digby	"				4					
				Brenton Jones	Préposé aux arrivages, Weymouth, N.-E.	"				2				Forbes Jones, âge 56	400 00
				Joseph K. Tobin	Sous-percepteur, douanes, Digby, N.-E.	"				4					
				Andrew Doyle	Préposé aux arrivages, Digby, N.-E.	"				3					
				William Logan	Mécanicien, SS. "Argus," Halifax, N.-E.	Accusation prouvée.				7				William Case, âge 24	\$55 par m.
				John R. Power	Préposé aux débarquements, Halifax, N.-E.	Enquête soumise				23	2 70				
				Geo. E. Hadley	Officier du service préventif, Mulgrave, N.-E.	Recomm. à clémence				6					
				R. H. Bolman	Sous-percepteur, douanes, Sand-Point, N.-E.	Enquête soumise				4				Daniel John Reddy	550 00
				Jas. A. Mitchell	Préposé aux arrivages, Halifax, N.-E.	Accusation prouvée.				1			1 20		
Chas. A. Lebel. Thos. Woodyatt. Alex. McPherson E. H. McAlpine, avocat, Saint-Jean, N.-B.	Pas de rapport. Nouveau-Brunswick.	9 janv. 1897.	Partisannerie active	E. A. Calder	Percepteur, douanes, North-Head, Grand-Manan.	Accusation admise									
				D. J. W. McLaughlin	Officier du serv. prév., Grand-Harbour, Gd-Manan	" non prouvée.									
				David C. Cleveland	Sous-percepteur, douanes, Alma, comté d'Albert.	" prouvée				9					
				Chas. W. Anderson	Officier du serv. préventif, Waterside, Cté d'Alb.	"									
				Rufus C. Ward	Sous-percepteur, douanes, Rockport, Sackville	"				6					
				W. C. Milner	Percepteur, douanes, Sackville	"				21					
				Joshua M. Steevas	" " Hillsboro', comté d'Albert	"		*10 00	1150 00	11					
				Geo. A. Bedell	Sous-percepteur, douanes, Andover	" admise.									
				Gilbert Brewster	" " Harvey Bank	" non prouvée.									
				Wm. R. Wood	Officier du service préventif, Shédiac	" prouvée.				5					
				Ferd. Robidoux	Percepteur, douanes, Shédiac	"				4					
				Alex. Ford	Préposé aux arrivages et maître de havre, Sackville	"				13					
H. James Palmer, magistrat stipendiaire, Charlottetown, I.P.-E.	Ile du Prince-Edouard	9 janv. 1897.	Partisannerie active	George Conroy	Sous-percepteur, douanes, Tignish	Enquête soumise	4	*10 00		1	0 96	1	0 48		
				Wm. Callaghan	Officier du service préventif, Miminegash	Accusation prouvée				3	2 63	1	2 72		
				John P. Brennan	Sous-percepteur, douanes, Alberton	Enquête soumise				8	4 27	1	2 88		
				D. McAllister	Préposé aux débarquements, Cobourg	Accusation prouvée									
				J. G. Hagerman	Officier du serv. prévent.	" non prouvée.		*10 00	96 05						
<i>Ministère des postes.</i>															
S. S. Lazier, maître en chancellerie, Belleville, Ont.	Province d'Ontario	7 janv. 1897.	Conduite illégale	William Logan	Maître de poste, Pickering, Ont.	Accusation prouvée	7			12	18 35	2	3 75	R. A. Bunting	380 00
	Ontario, D. O. et Huron, D. O.			Thomas Farrow	" " Brussels, Ont.	Enquête soumise				17	22 90	2	13 00	Benj. Hayden	48 00
H. James Palmer, magistrat stipendiaire, Charlottetown, I.P.-E.	Ile du Prince-Edouard	22 fév. 1897.	Partisannerie politique	Allan McDonald	" " Station Peake, I.P.-E.	Accusation admise	6		239 60					M. Campbell	34 00
				J. McDonald	" " Caledonia	" prouvée.								M. P. Robertson	480 00
				Peter Gordon	" " Montague Bridge	"								S. Chaisson	12 00
				Jerome Buote	" " Little Tignish	Première acc. prouvée, 2e acc. non prouvée									
				Celestin Perry	" " Station DeBlois	Accusation admise	10	100 00	134 41	36	24 32	4	6 21	A. Chaisson	14 00
				M. Pacquet	" " Souris-Est	Enquête soumise									
				R. Y. McCoubrey	" " New-Glasgow	Accusation prouvée.								H. Arthur	30 00
				Lemuel C. Hayden	" " Elmsdale	" non prouvée.									
				Angus McKinnon	" " Coleman	" prouvée.									
				Peter McGrath	" " Hunter-River	Enquête soumise									
M. H. Chabot, avocat, Québec, cité.	Province de Québec	7 janv. 1897.	"	L. P. Thibault	Commis pour le transfert des malles, Lévis	Accusation prouvée.	6		551 90						
		5 " 1897.	"	P. Gauthier	Maître de poste, St-Raphaël-Est	Pas d'enquête.	0							Jean LaBreque	140 00
				E. Teasdale	Messager, bur. de l'inspecteur, Trois-Rivières	Accusation prouvée	6						6 25		
				D. Heon	Maître de poste, St-Wenceslas	"								Onésime Tessier	120 00
				Miss G. A. L'Heureux	Maitresse de poste, Chateau-Richer	Pas d'action instituée	4								
				Albert Godbout	Maître de poste, Ste-Anne de Beaupré	Accusation prouvée	4						3 20	François Fortier	170 00
				F. X. Asselin	" " Ste-Famille	" admise.	2							Zepherin Asselin	28 00
				Jean d'Auteuil	" " St-Jean de Dieu	" prouvée.	3							Joseph Sirois	40 00
E. H. McAlpine, avocat, Saint-Jean, N.-B.	Nouveau-Brunswick	12 mars 1897.	"	E. B. McLeod	Commis de poste sur ch. de f.-r., division D.P.N.E.	"			100 00						
M. Sweetman, inspecteur en chef du bureau de poste, Toronto.	Québec, cité.	23 sept. 1896.	Conduite de l'ass.-maître de p. de Québec	M. P. Loberge	Assistant-maître de poste, Québec, cité.	"								J. B. Caouette	1,600 00

EXTRAIT DES RAPPORTS des commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre tout employé du gouvernement, en réponse à une adresse du Sénat en date du 9 avril 1898, etc.—Fin.

Nom, résidence et qualité de chaque commissaire.	Lieu de l'enquête.	Date de la commission ou de la nomination.	Objet de l'enquête.	Nom de l'employé.	Situation officielle et lieu de l'emploi.	Rapport du commissaire.	Durée de l'enquête, jours.	Allocation quotidienne du commissaire.	Montant total payé au commissaire.	Nombre de témoins.	Montant total payé aux témoins et autres.	Nombre des huissiers et constables.	Montant payé aux huissiers et constables.	Nouveaux employés nommés.	Traitements.			
								\$ c.	\$ c.		\$ c.		\$ c.		\$ c.			
<i>Ministère de la marine et des pêcheries—Suite.</i>																		
Edwin H. McAlpine, avocat, Saint-Jean, N.-B.	Nouveau-Brunswick	12 janv. 1897	Partisanerie politique	James G. Barber	Gardien de phare et de sifflet de brume, Cap-Enragé, comté d'Albert, N.-B.	Accusation non prouvée.												
				B. R. Palmer	Gardien de phare, Kars, comté de King, N.-B.	"												
				Boaz Gross	Maitre du havre, Hillsborough, c'té d'Albert, N.-B.	" prouvée.		10 00	\$500 00									
				R. C. Williams	Gardien de phare, quai William, Kingston, N.-B.	" admise												
				Harding E. Graves	Maitre du havre, Harvey-Bank, C. d'Albert, N.-B.	"												
				Stephen C. Moore	Gardien de phare, Waterside	" non prouvée.												
				John Mountain	" de ligne, Alberton, I.P.-E.	"												
				Michael McElroy	Maitre du havre, Tignish, I.P.-E.	" admise												
				Angus Morrison	Gardien de phare, Riv. Cardigan, I.P.-E.	" non prouvée.												
				Frank Cahill	" Sandy-Island, Alberton, I.P.-E.	Enquête soumise												
				Wm. D. White	Maitre du havre, Alberton, I.P.-E.	Accusation prouvée.												
				William McDonald	Gardien de phare, Ile Panmure, I.P.-E.	" non prouvée.		10 00	\$100 00									
				Charles McDonald	Gardien de phare, Whiteman-Point, I.P.-E.	"												
				John P. Brennan	"	"												
				William P. Ried	Commissaires des pilotes, Alberton, I.P.-E.	" prouvée.												
				James E. Birch	"	"												
				Augustine Hackett	Gardien de phare, Cap-Nord, I.P.-E.	"												
				Jonathan L. Parsons	Agent du ministère de la marine, Halifax, N.-E.	Enquête soumise.												
				John W. McGill	Offc. des pêcher., Shelburne, N.-E.	Cause ajournée sine die.												
				J. A. Hatfield	" Tuskot, C. de Shelburne.	Résigné												
				David Vaughan	" Cheztecook-Est, C. de Shelburne.	Accusation admise												
				Wm. M. Bailey	Garde-pêche, Round-Hill, Annapolis.	Enquête soumise												
				Thomas C. Shreve	Inspect. des pêcher., Digby, Annapolis.	Accusation prouvée.												
				John D. McQueen	" Little-Harbour, C. de Pictou.	Enquête soumise												
				Robert Sutherland	" Riv. John	Pas de défense.												
				Allan McPhee	" Rivière-Barney	Procédures suspendues												
				Justus H. Gray	Garde-pêche, Springfield, N.-B.	Accusation prouvée.												
				Wm. B. Deacon	Inspect. des pêcher., Shédiac, N.-B.	"												
				Chas. E. Mumroe	" Port-Elgin, N.-B.	"												
				Sutherland Stewart	" Alma, N.-B.	" admise												
				Johnny Jonas	" Matane	" prouvée.												
				John Purdy	" Kingston, Ont.	" non prouvée.												
				James McGlynn	" Ile de Wolfe, Ont.	" prouvée.												
				J. H. Davis	" Gananoque, Ont.	" non prouvée.												
				Theodore Peltier	" D'aver-Sud, Ont.	" prouvée.												
				E. H. Sills	" Napanee, Ont.	" non prouvée.												
								Salaire.										
Archer Martin, avocat, Victoria, C.-B.	Province de la Colombie-Britannique.	2 fév. 1897	Affaires de l'agence des terres fédérales dans la Colombie-Britannique	T. S. Higginson	Agent d. terres de la cour., New-Westminster, C.-B.	Accusation de négligence prouvée ; a résigné.	24	20 00	400 00	39	Dép. 157 20 251 47		18 80					
John T. Ross, avocat, Halifax, N.-E.	Halifax, Nouvelle-Ecosse	8 " 1897	Devoirs officiels.	Edwin Clay	Agent d'immigration, Halifax, N.-E.	Enquête soumise.	5½	20 00	110 00	11			15 00	John A. Kirk	1,200 00			
Edwin F. Stephenson, agent de terres fédérales, Winnipeg, Man.	Banff, T.N.-O.	2 " 1897	Faits relatifs à une vente de lots dans la ville de Banff	M. Stewart	Surintendant du parc des Montagnes-Rocheuses, Banff, T.N.-O.	Enquête et procédures soumisses.	20	Salaire.			Dép. 100 05		3 75					
<i>Département des affaires des sauvages.</i>																		
Hugh O'Leary, C.R., avocat, Lindsay, Ont.	Province d'Ontario.	1er déc. 1896	Irrégularités dans les affaires du bureau, et partisanerie blessante.	Duncan J. McPhee	Agent des sauvages, Rama, Ont.	Procédures suspendues	2		50 00									
E. J. Rainboth, arpenteur provincial, Ottawa.	Maniwaki, province de Québec.	14 " 1896	"	James Martin	" Maniwaki, P.Q.	Accusat. prouvée ; fonctionnaire destitué.	19	15 00	285 00	18	Dép. 43 00			W. J. McCaffrey, âge 46.	600 00			
<i>Ministère de la justice.</i>																		
F. C. Wade, avocat, Winnipeg	Province du Manitoba.	9 fév. 1897	Partisanerie blessante.	Officiers et gardes.	Pénitencier des Montagnes-Rocheuses	Pas de rapport.		*10 00										
E. A. Meredith, Toronto	Kingston, Ontario	18 oct. 1896 8 janv. 1897	Administration du pénitencier de Kingston.	Officiers.	Pénitencier de Kingston	Rapport déposé devant la Chambre des Commun.	90		790 00									
James Noxon, inspecteur des prisons, Toronto							90		220 00									
O. K. Fraser, avocat, Brockville							70											
D. A. Lafortune, avocat, Montréal Qué.	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.	25 mars 1897	Admin. du pénitenc. de Saint-Vincent-de-Paul	"	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul	Enquête non terminée.												
O. K. Fraser, avocat, Brockville																		
James Noxon, inspecteur des prisons, Toronto	Régina, T.N.-O.	24 déc. 1896	Accusations contre les officiers de la prison de Régina.	T. J. Bennet	Assistant-geolier, Régina.	Accusation prouvée.	5	10 00	50 00									
T. C. Johnstone, avocat, Régina																		
Levi Thompson, avocat, Wolsley	Moosomin, T.N.-O.	9 fév. 1897	Accusations contre certains fonctionnaires de Moosomin.	G. B. Murphy	Shérif, Moosomin.	Pas de rapport.		*10 00										
A. D. Cameron, avocat, Brandon																		
W. Cook, avocat, Québec Cité																		
F. Murphy	Cité de Québec	2 mars 1897	Dommages causés par l'éboulement survenu à Québec (cité.)	A. G. Hamilton	Constable	"	30	10 00										
J. C. Howe, M.D.							30											

* Et dépenses. † Sténographe. ‡ A compte des honoraires et des dépenses. § Compte non reçu. || Le rapport des commissaires établit que 78 personnes ont droit à des dommages, et que le montant de leurs réclamations s'élève à une somme totale de \$33,768.48. Le nombre de témoins entendus est de 77. Les commissaires n'ont pas reçu d'honoraires. NOTE.—Il n'y a pas eu de commission de nommée pour faire enquête et rapport sur les accusations de partisanerie politique portées contre les fonctionnaires du gouvernement employés dans les départements suivants:—Finances, Commission géologique, Conseil privé, Commerce, Travaux publics, Milice et Défense, Agriculture et Revenu de l'intérieur. (31a à 31e)—4

RÉPONSE

[36]

A UN ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, daté le 22 février 1898, demandant copie de tous les documents relatifs à l'établissement d'une ligne de navires entre le Canada et la France.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

COMPAGNIE DES BATEAUX À VAPEUR DU NORD,
62 Avenue Bois de Boulogne,
PARIS, le 6 décembre 1897.

A Son Excellence sir WILFRID LAURIER,
Premier ministre du Canada,
Québec.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,—En réponse à votre honorée lettre du 10 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une note complémentaire sur l'organisation d'une ligne de navigation franco-canadienne et de vous informer que je suis disposé à m'engager à exécuter cette ligne aux conditions suivantes :—

La ligne prendra le nom de *Ligne de Navigation Franco-Canadienne*.

Les navires seront construits en France et feront le service sous pavillon français.

Le tonnage des navires sera de 4,000 tonnes de jauge brute.

La vitesse, en service utile, douze nœuds.

Ces navires seront exclusivement destinés au transport des marchandises.

Les points d'attache seraient, en France, Boulogne ou Dunkerque, à mon choix ; en Canada, Montréal et Halifax, suivant la saison.

Le trajet se fera directement entre les deux ports, sans escale intermédiaire, sauf Saint-Pierre de Miquelon, les navires pouvant cependant escaler dans d'autres ports, après avoir accompli leur trajet direct.

Le nombre de voyages sera de douze, en été (Montréal), de six en hiver (Halifax), en tout dix-huit voyages par an.

Le contrat sera ferme pour dix ans. Pour les autres conditions de détail, je m'en réfère au traité intervenu le 26 avril 1896 avec la "Colomba-Belge."

Pour me permettre de supporter les charges considérables de cette opération, surtout pendant les dix premières années, je demande au gouvernement canadien une subvention annuelle de cent mille dollars, à la condition qu'il me soit accordé par le gouvernement français une subvention de la même somme, laissant aux deux gouvernements le soin de s'entendre à cet égard, ou une garantie de cinq pour cent d'intérêt et d'amortissement du capital de six millions jugé nécessaire pour l'exécution de la ligne.

Je devrais pouvoir compter en outre sur le concours des chemins de fer des deux pays, ainsi qu'il est dit dans la note annexée, soit pour obtenir d'eux des subventions effectives, soit des capitaux à bon marché.

Enfin, il me faudrait obtenir à l'aide des bons offices du gouvernement canadien l'achat en France d'une quantité de ciment suffisante pour remplir au départ de France le vide de mes navires.

Je me permets de vous faire observer, monsieur le Premier Ministre, que si le parlement canadien et le parlement français votaient en temps utile les subventions demandées, la ligne *Franco-Canadienne* pourrait être ouverte au printemps prochain, mais à la condition que pendant la durée de la construction des navires en France il soit possible d'utiliser des navires français non construits en France, ou des navires étrangers.

L'expérience des affaires maritimes, le concours de tous les services de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, qui me permet d'aller chercher le fret sur tous les points de la France, les conférences que j'ai eues avec les ministres du gouvernement français, avec les administrateurs de nos chemins de fer et avec les principaux exportateurs, me donnent la conviction que du côté de la France mes démarches seront couronnées de succès.

Je compte, d'autre part, monsieur le Premier Ministre, sur votre haut et puissant appui pour faire réussir du côté du Canada une œuvre qui vous tient tant au cœur et dont la mise à exécution, tout en développant les intérêts commerciaux des deux pays, sera le meilleur moyen d'affermir les sentiments d'estime et d'amitié que leur inspire la communauté d'origine.

Je suis, monsieur le Premier Ministre

De Votre Excellence,

Le très respectueux serviteur,

G. VERBERCKMOES.

ORGANISATION D'UNE LIGNE DE NAVIGATION ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA.

Depuis de longues années, le gouvernement du Canada, désireux de développer ses relations avec la France, s'est préoccupé de l'organisation d'une ligne de navigation à vapeur entre les deux pays.

Les différentes tentatives faites dans ce sens sont jusqu'à présent restées infructueuses.

Le gouvernement canadien passa d'abord un contrat avec MM. Bossière Frères, du Havre, auxquels il accorda une subvention.

Cette compagnie fit 63 départs, mais comme en quittant la France elle touchait à Southampton, elle porta ombrage aux intérêts anglais, et fut bientôt, pour cette raison et pour d'autres, obligée de se retirer à la suite d'une transaction intervenue avec le gouvernement canadien.

Celui-ci conçut ensuite l'idée de faire créer un service rapide marchant à une vitesse de 18 nœuds environ, mais les dépenses d'une ligne à grande vitesse sont si considérables que les diverses compagnies qui s'occupèrent de la question demandèrent des subventions tout à fait hors de proportion avec le but à atteindre.

La question fut étudiée tour à tour par la Compagnie des Messageries Maritimes, par les chargeurs réunis, par la Compagnie Générale Transatlantique, et toutes ces sociétés reculèrent devant les sacrifices à faire, ou demandèrent des subventions dont les chiffres atteignaient plusieurs millions.

Plus récemment, à la date du 26 avril 1896, un traité ferme intervint entre le gouvernement canadien et la "Colomba-Belge."

Cette fois, l'on descendit à une vitesse de 10½ nœuds, et le chiffre de la subvention fut fixé à 50,000 dollars par an, pour un service de quinzaine, en été, mensuel en hiver, par des navires de 2,500 tonnes, entre Anvers, Boulogne et Montréal (Halifax en hiver).

Malheureusement, cette convention n'a pu aboutir.

En effet, d'une part, les ressources personnelles de la "Colomba-Belge" étaient insuffisantes; d'autre part, les conditions du contrat qui lui avaient été imposées par le gouvernement canadien étaient si rigoureuses qu'il lui fut impossible de trouver nulle part les capitaux qui lui étaient nécessaires.

Il faut bien reconnaître cependant que la "Colomba-Belge" s'était rendu compte des conditions particulières dans lesquelles cette ligne pouvait être organisée.

Le manque de trafic entre la France et le Canada ne faisait alors doute pour personne, mais en prenant Anvers pour tête de ligne, on était sûr de trouver, dans le fret de la Belgique, la Hollande et l'Allemagne, un appoint considérable.

Ligne de navires entre le Canada et la France.

On se demande s'il en serait de même aujourd'hui, après la dénonciation du traité qui permettait au Canada l'entrée des marchandises belges, hollandaises et allemandes, à la faveur de la clause de la nation la plus favorisée.

Dans ces conditions, la prudence commande aux organisateurs de la nouvelle ligne de n'envisager, d'une façon certaine, que le fret entre la France et le Canada.

Or, si l'on peut espérer qu'une ligne régulière et bien faite amène, dans quelques années, un développement sérieux des transports entre la France et le Canada, il n'en faut pas moins reconnaître cependant que ces transports sont, quant à présent, malgré les chiffres indiqués par la Chambre de Commerce de Montréal, limités et peu rémunérateurs.

À la sortie du Canada, nous trouvons : les céréales, les bois, les bestiaux, et surtout les produits nécessaires à la fabrication du papier, toutes marchandises encombrantes et payant peu de fret, nécessitant par conséquent de grands navires.

À la sortie de France, nous avons de meilleurs articles : les vins, les cognacs, tous les articles de Paris, payant mieux, mais ne s'exportant qu'en quantités restreintes, et pour lesquelles des navires d'un moindre tonnage seraient bien suffisants.

Quant aux passagers, c'est inutile d'y penser en présence des lignes à service rapide qui existent entre l'Angleterre, l'Allemagne et le Canada. Tout au plus faudrait-il songer aux émigrants, mais les Français ne s'expatrient pas en grande quantité, et dans ce cas, l'adaptation des navires, le personnel du bord, en un mot toute l'exploitation devient beaucoup plus coûteuse, et cela pour obtenir un bien faible résultat.

Dans ces conditions, nous pensons que pour établir une ligne véritablement industrielle et pratique, il faudrait organiser un service régulier, allant directement de Boulogne à Montréal, et *vice versa*, tous les 15 jours pendant les 6 mois d'été, et de Boulogne à Halifax, et *vice versa*, tous les mois pendant les 6 mois d'hiver.

Ce service devrait avoir la faculté de s'arrêter sur la route à Saint-Pierre de Miquelon, et resterait libre de faire telles autres escales qu'il lui plairait, excepté bien entendu entre la France et le Canada.

Mais nous trouvons le tonnage de 2,500 tonneaux stipulé dans le contrat du 26 avril 1895, pour la capacité des navires, tout à fait insuffisant pour le gros transport de retour, et nous pensons que des navires de 4,000 tonnes de jauge brute sont absolument nécessaires pour obtenir un fret de retour suffisant.

Quant à la vitesse de 10½ nœuds exigée par le même contrat, nous la jugeons également trop faible en présence des progrès qui se font tous les jours, et bien que la consommation du charbon soit considérable, nous estimons qu'il est indispensable d'arriver à une vitesse minima de 12 nœuds en service utile, 13 nœuds aux essais.

Ces préliminaires exposés, il faudrait tout d'abord à notre avis, pour combler les insuffisances du fret et parer aux pertes d'un certain nombre d'années d'exploitation, combiner les avantages de la loi française accordant une prime à la navigation des vapeurs, avec une subvention à obtenir du gouvernement canadien, supérieure à celle qui avait été accordée à la "Colomba-Belge."

Comme il faudrait au moins 3 ans pour faire construire en France les navires à cette exploitation, la compagnie devrait obtenir du gouvernement français à titre de subvention, pendant le délai de construction des navires, une somme égale à celle que lui aurait donnée la prime à la marine marchande.

Un autre système pourrait être également étudié avec avantage, probablement moins coûteux pour les deux gouvernements, et plus sûr pour les promoteurs de la ligne.

Ce serait une garantie d'intérêts, y compris l'amortissement du capital, analogue à celle accordée aux chemins de fer français.

La loi française accorde aux navires à vapeur construits en France, et naviguant au long cours, une prime de 1 franc 10 centimes par 1,000 milles parcourus et par tonneau de jauge brute.

La distance de Boulogne à Montréal étant :

A l'aller de.....	3,000 milles
Au retour de.....	3,000 "

Ensemble..... 6,000 milles

on obtient, en prenant la moyenne de la prime calculée sur 10 ans,—0.92 centimes, ce qui donne pour la subvention, par voyage complet, aller et retour :

6,000 milles x 4,000 tonnes x 0.92 centimes :—22,080.

Si donc la nouvelle ligne fait un départ tous les 15 jours, pendant les 6 mois d'été, soit, 12 départs ; et un départ tous les mois, pendant les 6 mois d'hiver, soit, 6 départs ; elle effectuera dans l'année 18 voyages complets.

La prime à la marine marchandé donnera donc pour le concours du gouvernement français :

22,080 x 18 :—387,440 francs, soit en chiffres ronds 400,000 francs.

Le gouvernement français devrait ajouter à cette prime de 400,000 francs une subvention de 100,000 francs.

Dans le cas où celui-ci trouverait difficile de cumuler la prime et la subvention, la compagnie qui exploiterait la ligne demanderait au gouvernement français une subvention de 500,000 francs en renonçant à la prime.

De son côté, le gouvernement canadien devrait donner la même somme à titre de subvention, soit 100,000 dollars.

Nous ferons observer, en effet, que si l'on tient compte à la fois de l'augmentation de vitesse offerte, 12 nœuds, au lieu de 10½ nœuds, de l'augmentation de volume des navires, 4,000 tonnes, au lieu de 2,500 tonnes de l'augmentation plus considérable encore de la consommation de charbon, la subvention que nous demandons de 100,000 dollars est relativement beaucoup moins élevée que celle qui avait été accordée à la "Colomba-Belge", et que les résultats pratiques de la ligne seront certainement beaucoup plus avantageux pour les deux pays.

Nous ne craignons pas d'ajouter, sans risque d'être démenti, que quelque élevée que puisse paraître l'ensemble de ces deux subventions, elles seraient à elles seules tout à fait insuffisantes pour permettre l'exploitation normale et rémunératrice de la ligne franco-canadienne.

Si l'on tient compte de l'intérêt, amortissement, assurances, réparations, vivres, gages, charbon, frais de port, on est effrayé du chiffre de dépenses auquel on arrive.

Il faudrait, pour équilibrer les recettes et les dépenses, naviguer continuellement à pleine charge, et à un prix de fret moyen.

Mais ce serait une profonde illusion d'espérer qu'il peut en être ainsi.

Il faut donc pouvoir, en dehors des deux subventions, obtenir d'autres concours, et notamment :

1. Le concours des chemins de fer canadiens.
2. Le concours des chemins de fer français.
3. La possibilité de remplir toujours les navires au départ de Boulogne, en ciments pour le Canada.

Établie sur ces bases, l'affaire n'aura encore rien d'extraordinaire, et les capitaux engagés, exposés à tous les mécomptes et à tous les risques des opérations maritimes, ne pourront guère toucher plus de 5 pour 100.

Il en serait tout autrement si ces 5 pour 100 étaient garantis par les deux États.

Au début, la garantie paierait, mais il est à présumer qu'avec un service bien fait, une affaire honorablement conduite, on arriverait certainement au bout de la quatrième année à ne pas dépasser les 500,000 francs demandés à chacun des deux États, et au début de la cinquième, grâce au développement des relations, on pourrait être certain qu'ils seraient exonérés de toutes redevances.

Il reste enfin un autre moyen d'améliorer, dans des conditions considérables, l'exploitation de cette ligne, ce serait d'arriver à faire prêter les capitaux nécessaires à la construction des 3 navires, à titre de subvention par les compagnies de chemins de fer français et canadien.

En supposant l'argent prêté à 3 pour 100, on atténuerait ainsi notablement l'insuffisance des recettes, et cela permettrait de donner aux capitaux engagés par la constitution de fortes réserves, une véritable sécurité.

G. VERBERCKMOES.

Paris, 6 décembre 1897.

COMMISSION

[38]

Du major Walsh, comme officier exécutif du district du Yukon.

CANADA.

ABERDEEN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, etc., etc., etc.

A JAMES MORROW WALSH, de la ville de Brockville, dans la province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada, écuyer.

SALUT :

Sachez que, reposant notre confiance dans votre loyauté, intégrité et capacité, Nous vous avons constitué et nommé, et, par les présentes, nous vous constituons et nommons, vous, le dit James Morrow Walsh, pour être le principal officier exécutif du gouvernement du Canada dans le district du Yukon, avec le titre de commissaire du district du Yukon.

Pour avoir, tenir, exercer et avoir en jouissance le dit office de commissaire du district du Yukon, vous, le dit James Morrow Walsh, et pour les fins ci-dessus, nous vous investissons du pouvoir et de l'autorité nécessaires et requis au sujet des matières suivantes, savoir :—

1. De casser, suspendre ou remplacer aucun fonctionnaire ou officier de notre gouvernement du Canada (excepté le juge de notre cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest) en attendant qu'une décision soit prise dans tel cas par le ministre du département dans lequel tel fonctionnaire ou officier est employé ou occupe un poste.

2. De changer, modifier ou amender aucuns Règlements miniers faits sous l'autorité de Notre gouverneur général en conseil, régissant l'octroi de *claims* miniers, dans le cas où tel changement peut, dans votre opinion à vous, notre dit commissaire, être nécessaire ou utile dans l'intérêt public.

Et nous vous donnons de plus à vous, notre dit commissaire, le pouvoir d'avoir et d'exercer le commandement absolu de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest qui peut être stationnée ou avoir ses quartiers dans le dit district, et nous ordonnons et statuons que les officiers et les constables recevront leurs ordres de vous, et devront obéir à tout ordre légal qui pourra être donné par vous, notre dit commissaire.

Et afin que la discipline nécessaire et convenable puisse être mise en force, nous vous autorisons et vous donnons le pouvoir de casser, suspendre ou remplacer aucun membre de la dite gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, stationnée ou ayant ses quartiers dans le dit district, dont les actions ou la conduite, dans votre opinion à vous, notre dit commissaire, justifieraient telle action de votre part.

Et nous ordonnons de plus et enjoignons que vous envoyiez par tout et chaque courrier, à notre ministre de l'Intérieur, un rapport complet, par écrit, de toutes les matières et choses affectant votre dit office et touchant l'administration des divers départements ou divisions de notre gouvernement du Canada sous votre surveillance ou contrôle dans le dit district, et avec tous et chacun les pouvoirs, droits, autorité, privilèges, profits, émoluments et avantages se rattachant au dit office de par le droit ou la loi durant bon plaisir.

En foi de quoi nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Ténoin, notre très fidèle et bien aimé cousin et conseiller, le Très-honorable sir John Campbell Hamilton Gordon, etc., etc.

En notre hôtel du gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce dix-septième jour d'août, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de notre règne la soixante-unième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

COPIE

[38a]

DES ARRÊTÉS DU CONSEIL du 17 et du 27 août 1897, nommant James Morrow Walsh, écuyer, principal officier exécutif du gouvernement dans le Territoire du Yukon.

EXTRAIT d'un rapport de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 17 août 1897.

Sur un mémorandum, daté le 11 août 1897, du ministre de l'intérieur, représentant que pour le maintien convenable de la loi et de l'ordre, aussi bien que pour l'administration efficace des intérêts du gouvernement dans le territoire du Yukon, il est d'opinion qu'il est nécessaire de nommer un officier représentant le gouvernement du Canada, lequel sera le principal officier exécutif du gouvernement dans ce district, et que le principal officier exécutif soit revêtu de l'autorité la plus complète sur tous les fonctionnaires des divers départements du gouvernement, avec pouvoir de casser, suspendre ou remplacer aucun fonctionnaire sauf le juge de la cour Suprême, en attendant la décision du ministre dans le département auquel tel fonctionnaire est employé.

Qu'il devrait aussi avoir le commandement absolu de la force de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et les officiers de la force devraient recevoir de lui leurs instructions et exécuter tous les ordres qu'il pourra donner. Aux fins de maintenir la discipline désirable, il devra avoir le pouvoir de casser, suspendre ou remplacer tout membre de la gendarmerie à cheval dont la conduite, à son avis, pourrait justifier telle décision.

Le ministre soumet de plus que le principal officier exécutif nommé en vertu des présentes devrait aussi avoir le pouvoir de changer, modifier ou amender aucun des règlements miniers passés sous l'autorité de Votre Excellence en conseil, régissant l'octroi des *claims* miniers, lorsque tel changement, à son avis, peut être nécessaire dans l'intérêt public.

Le ministre déclare de plus que tel officier devrait lui faire rapport complet à lui, le dit ministre, par chaque courrier sur toutes les matières affectant son office et l'administration des divers départements du gouvernement dans le territoire sous son contrôle.

En conséquence, le ministre recommande que John M. Walsh, de la ville de Brockville, en la province d'Ontario, soit nommé principal officier exécutif du gouvernement dans le territoire du Yukon, et qu'il soit connu sous le titre de commissaire du territoire du Yukon; et de plus, qu'il soit investi de l'autorité ci-haut mentionnée. Et que sa nomination prenne effet à partir du 15^e jour d'août 1897, et qu'il reçoive salaire à raison de \$5,000 par année.

Le comité soumet les recommandations ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil Privé.

EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 26 août 1897.

Sur un mémorandum, daté le 23 août 1897, du ministre de l'intérieur, recommandant que le nom de James Morrow Walsh soit substitué à celui de "John M. Walsh" dans l'arrêté du conseil du 17 de ce mois, nommant un principal officier exécutif du gouvernement dans le territoire du Yukon.

Le comité soumet cette recommandation à l'approbation de Votre Excellence.

H. G. LAMOTHE,
Greffier-adjoint du Conseil privé.

RÉPONSE

[386]

A UNE ADRESSE DU SÉNAT, en date du 17 mars 1898, demandant copie des lettres et rapports reçus par le gouvernement ou les départements, du commissaire Walsh, pendant son voyage au district du Yukon, ou depuis son arrivée dans ce district.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'État.

SKAGWAY, 24 octobre 1897.

Honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Nos affaires ici sont en assez bonne condition, et nous partions aujourd'hui pour Dyea. Demain, j'espère traverser la passe Chilkoot et me diriger sur Selkirk.

Nous avons maintenant quatre mois de rations pour soixante et dix hommes au nord de la passe, et j'ai pris des arrangements pour que des provisions pour deux mois additionnels soient expédiées d'ici aussitôt que la réquisition de l'assistant-commissaire McIlree, en date du 22 courant, sera arrivée. Avec des provisions pour encore eux autres mois, nous pourrons traverser la passe en février ou mars; les frais de transport seront alors bien moins élevés qu'aujourd'hui, et les provisions pourront être expédiées à Selkirk. Cela complètera les neuf mois de rations pour soixante et dix hommes.

J'inclus un ordre que j'ai donné aujourd'hui. Vous verrez que J.-D. McGregor doit partir avec dix chevaux, dix attelages de chiens et des provisions, aussitôt que la glace de la rivière et des lacs sera assez forte pour les porter.

Le capitaine Wood le suivra lorsque les provisions demandées par la réquisition de l'assistant-commissaire McIlree auront été reçues.

J'ai abandonné l'idée de construire une étable ici, espérant que nous n'aurons pas de chevaux à garder après le 15 décembre. Les chevaux sont bien pour le présent, et, si nous ne sommes pas grandement désappointés, nous serons en route pour Selkirk à la mi-décembre.

Je laisserai ici un sergent et un homme pour prendre soin des magasins et des effets qui resteront derrière nous.

Le convoi de M. McGregor approvisionnera les postes de la malle que j'espère pouvoir établir avant son arrivée. Il servira aussi à un autre objet. Au cas où l'équipe de M. Starnes, ou la mienne, serait arrêtée par les glaces, ce convoi nous conduirait au but de notre voyage.

Les derniers approvisionnements qui complèteront les quatre mois de rations doivent quitter Bennett aujourd'hui, et, si nous n'éprouvons de retard à cet endroit à nous procurer des bateaux, nous traverserons le lac jeudi prochain.

Je n'ai pas reçu de nouvelles de l'équipe Starnes depuis qu'elle a passé le sommet, où elle est arrivée en excellente condition.

M. Hurdman prend du mieux et refuse de venir ici, disant qu'il sera rétabli dans quelques jours et qu'il retournera à Lindeman.

Tous nos gens sont bien portants et en belle humeur.

J'ai fait hier l'inspection des approvisionnements, tentes et matériel de la police. M. McGregor et moi nous sommes allés inspecter le matériel du camp qui se trouve au pied de la montagne.

J'ai trouvé les chevaux en bon état, après le voyage pénible qu'ils viennent de faire. J'en ai choisi dix pour le convoi de M. McGregor; ils seront en bonne condition après une ou deux semaines de repos.

En somme, je crois que le programme que nous avons adopté est le plus avantageux dans les circonstances.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. M. WALSH,
Commissaire du Yukon.

ORDRES RELATIFS AU DISTRICT DU YUKON.

24 octobre 1897.

N° 1. Jusqu'à nouvel ordre, le capitaine Wood, inspecteur de la police à cheval du Nord-Ouest, aura le commandement du district s'étendant de la frontière internationale au sud jusqu'à Fort-Selkirk, à la jonction des rivières Yukon et Pelly au nord; il fera ses rapports directement au contrôleur White à Ottawa, et au major Walsh, à Selkirk. Les réquisitions seront envoyées à Ottawa.

N° 2. Aussitôt que la glace de la rivière et des lacs sera assez forte pour supporter le poids des chevaux, un convoi, composé de dix attelages de chevaux et de dix attelages de chiens, chargés de fourrage pour soixante jours, des rations de cinq hommes pour cent quatre-vingt jours et de 5,000 livres de provisions, quittera Skagway pour Selkirk. Ce convoi sera sous la charge de M. J.-D. McGregor et s'avancera avec la plus grande vitesse possible. M. McGregor laissera un ou deux attelages de chiens et les provisions dont on pourrait avoir besoin, à chaque station de malle que je me propose d'établir avant son arrivée, l'intention étant d'avoir toujours deux attelages de chiens à chaque poste.

N° 3. Le rapport que j'ai en mains, reçu de l'assistant-commissaire McIlree, fait voir qu'il y a actuellement entre Bennett et le poste de Tagish cinq mois de rations pour 70 hommes. Il est important que des rations pour deux autres mois, ce qui compléterait l'approvisionnement pour sept mois, soient envoyées sous le plus court délai possible à Bennett et, par la rivière et les lacs, à Selkirk. Quand les vingt-cinq tonnes de provisions commandées par l'assistant-commissaire McIlree seront arrivées, ce qui ne devrait pas être plus tard que le 25 novembre, deux tonnes et demie seront envoyées en avant par trains de chevaux et de chiens en suivant la route, sur la rivière et les lacs, parcourue par le convoi McGregor. On devrait commencer immédiatement les préparatifs de ce voyage afin d'avoir prêts à temps les chevaux, les chiens, les traîneaux, les harnais, le fourrage et la nourriture des chiens pour le trajet jusqu'à Bennett. Ce convoi comprendra environ vingt chevaux et tous les chiens qui resteront lorsque McGregor aura choisi ses dix attelages. Le capitaine Wood accompagnera ce convoi jusqu'à Selkirk.

N° 4. Après le départ du convoi, la garde du poste sera réduite à un sous-officier et un constable, qui auront la charge et prendront soin de tout ce qui appartient au gouvernement. Le sous-officier enverra chaque mois un rapport au contrôleur White, à Ottawa, et au major Walsh, à Selkirk, et une copie de ce rapport au capitaine Wood, donnant des renseignements complets concernant l'état des routes et des passes, le trafic qui s'y fait, la quantité des marchandises traversant le territoire, et toutes autres informations qu'il jugera être de quelque intérêt pour le contrôleur et le commissaire du Yukon. Il devra aussi voir aux malles qui arrivent et qui partent, et faire tout en son pouvoir pour aider à leur prompt expédition. Le reste de la force sera distribué entre le lac Bennett et Tagish.

J. M. WALSH,
Commissaire du Yukon.

Rapports du commissaire Walsh.

CABINET DU COMMISSAIRE,
BENNETT, 31 octobre 1897.

Honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai pu acheter à Lindeman quelques mille livres de provisions de première qualité au prix très raisonnable de trente-cinq et quarante cents la livre, ce qui me met en possession d'une quantité de provisions suffisante pour nourrir pendant six mois mon personnel et la force établie depuis Selkirk jusqu'à la frontière internationale. Il faudra de plus 4,400 livres de farine et 3,300 livres de lard fumé pour approvisionner Tagish et Bennett; j'ai écrit à Wood de les expédier. J'ai en conséquence contremandé l'ordre pour son voyage à Selkirk,—il devait faire un voyage avec des chevaux et des traîneaux et porter des provisions à Selkirk—et lui ai donné instruction de faire porter les approvisionnements à Bennett pendant l'hiver, au temps où les frais de transport sont moins élevés, et de les y faire emmagasiner pour l'expédition. Je lui ai de plus donné instruction de construire des bateaux et d'expédier, aussitôt la navigation ouverte, des provisions pour trois mois, ce qu nous mènera jusqu'à la fin de juillet.

A compter de la date de cette lettre, le capitaine Wood, en ce qui regarde la réception et l'expédition des provisions et l'approvisionnement de mon personnel et de la force de l'intérieur, devra recevoir ses ordres directement d'Ottawa, vu que le service postal entre Selkirk et Skagway est trop incertain, et que ce serait un trop grand risque de compter que je serai en mesure d'envoyer les ordres moi-même. Veuillez en conséquence avoir l'obligeance de donner à M. White les instructions nécessaires.

Votre obéissant serviteur,

J. M. WALSH,
Commissaire du Yukon.

CABINET DU COMMISSAIRE,
BENNETT, 31 octobre 1889.

Honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR.—Vous trouverez sous ce pli copie d'une lettre que j'ai écrite aujourd'hui à M. White. Je confie à Wood le commandement du district qui s'étend de la frontière internationale jusqu'à Fort-Selkirk, et cela pourrait peut-être engager Herchmer à envoyer un homme à Skagway pour relever Wood de la surintendance de la réception des provisions; mais cela n'est nullement nécessaire, car Wood peut remplir les deux fonctions. Veuillez avoir l'obligeance de donner à White des instructions en conséquence.

Votre obéissant serviteur,

J. M. WALSH,
Commissaire du Yukon.

CABINET DU COMMISSAIRE,
BENNETT, 31 octobre 1898.

Honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—Vous trouverez sous ce pli un état indiquant la quantité de provisions en mains et celle requise pour fournir à Strickland et McGregor leurs 180 jours de rations. J'ai donné instruction à Wood d'acheter immédiatement ce supplément et de l'expédier à Bennett; à sa réception, la force établie entre Selkirk et la frontière internationale aura ses provisions pour jusqu'au premier de mai.

Sincèrement à vous,

J. M. WALSH,
Commissaire du Yukon.

Approvisionnement en magasin au lac Bennett, après le chargement des bateaux du major Walsh.

	Bennett.	Pouvant être achetés.	En magasin.	Entre les mains de Strickland	Entre les mains de McGregor.	Manquant.	Surplus.	Manquant à Norwood.
	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.
Farine.....	800	1,000	2,100	4,100	*1,500	4,400	*900
Biscuits.....	300	*150
Lard.....	200	335	535	3,000	*650	2,800
Fèves.....	3,100	3,100	700	200	2,200
Café.....	500	500	30	30	440
Thé.....	950	950	35	72	840
Saucisson Boulogne.....	100	100	50
Pemmican.....	385	385	50
Bœuf salé.....	600	600	500
Pois.....	200	200	50	150
Mouton.....	150	150	50
Bœuf-fluide (boîtes).....	1½	1½	1
Fruits.....	800	800	450	150	200
Lait (gals.).....	1	1	1
Sel.....	400	400	150	100	150
Farine d'avoine.....	700	700	200	100	400
Poivre.....	25	15	40
Moutarde.....	25	25	15	5	5
Poudre à pâte.....	135	135	56	40	40
Légumes en cons. (gals.)	2	2	2
Sucre.....	1,650	1,650	450	200	1,000
Allumettes.....	2½	2½	1	1
Riz.....	700	700	250	100	350
Beurre.....	400	400	200	200
Savon.....	50	25	75	50	25
Chandelles.....	300	300	120	60	120

Approvisionnement du contrôleur = 1,900 rations.

Rapports du commissaire Walsh.

CABINET DU COMMISSAIRE,
TAGISH, 5 novembre 1897.

Honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je suis arrivé ici hier soir, et j'espère partir cet après-midi pour le lac Marsh. Je regrette de n'avoir pu partir ce matin, mais mes bateaux ne sont pas prêts; il faut les goudronner et y faire des réparations considérables. L'équipe du juge McGuire est partie d'ici dimanche dernier. Norwood est parti d'ici hier matin avec mes provisions et deux bateaux, et devrait être aux rapides ce soir. J'espère le rejoindre à l'Hootalinqua.

D'après des rapports venant du nord, au sujet de la glace, je pense pouvoir rejoindre l'équipe du juge aux environs de Nordenskiel, et nous serons peut-être obligés de camper à cet endroit pour attendre l'arrivée de McGregor. Il est possible que nous puissions nous servir des traîneaux à bras et marcher jusqu'à Selkirk; mais j'en doute, car le parti est trop nombreux. Je pourrais très probablement le faire si j'étais seul.

Les hommes de mon équipe sont très bien disposés, et, quoiqu'ils aient trouvé le campement et le travail assez durs, ils ne se plaignent pas.

Je trouve les quartiers de Strickland assez bien avancés et ils seront très bien, une fois complétés.

Il n'y aura pas de disette de provisions dans ce district, vu que les sauvages apportent quantité de gibier, de caribou, etc.

J'ai accordé à Strickland un congé, pour lui permettre d'aller chercher sa femme immédiatement après Noël. Wood, étant en charge du district, peut remplir les fonctions de Strickland ici et prendre soin de tout.

J'ai parlé hier soir à l'inspecteur Strickland au sujet de l'apparence des hommes du corps de police, et je lui ai dit que, aussitôt les effets d'habillement arrivés, ils devraient être pourvus d'un uniforme convenable.

Les perceptions de la douane, depuis notre arrivée, n'ont pas été fortes, et Strickland ne pense pas qu'elles représenteront beaucoup avant le mois de juillet, date à laquelle elles recommenceront à être considérables. Je lui ai donné instruction de recevoir tout l'argent perçu ici par les officiers de douane et de l'expédier à Wood; j'ai dit à Wood de recevoir cet argent et de l'employer à payer ses comptes, afin d'éviter l'embarras et les frais qu'entraînerait l'envoi d'argent de Victoria.

Strickland a envoyé par Starnes la malle pour l'intérieur. Elle sera considérable cet hiver et tiendra les chiens bien employés, si la route peut être entretenue. Les malles américaines sont énormes, mais nous ferons tout ce que nous pourrons.

J'ai reçu de Starnes un rapport, écrit avant son départ d'ici. Il m'informe que son équipe a eu de rudes épreuves pendant le voyage de Bennett à Tagish. Le deuxième jour après son départ, il a essuyé une forte tempête, et a été forcé de faire jeter par-dessus bord une partie du bagage et des provisions pour sauver deux des bateaux qui, paraît-il, avaient été trop lourdement chargés, faute que l'on commet ici trop souvent. Les effets perdus consistaient en une tente, deux poêles, 400 livres de lard fumé, 100 livres de farine, des articles de literie du conducteur Fiddler, son pardessus en fourrure et un sac contenant les effets d'habillement du D^r Bonner. Le reste de ce qui avait été jeté par-dessus bord a été retrouvé le lendemain sur le rivage. J'envoyais heureusement dans le même temps deux tentes pour l'usage de ce poste, et Starnes put les prendre. Avec ces deux tentes et la grande qui lui restait, il pourra mettre son monde bien à couvert. Ils ont quitté cet endroit tous en bonne santé.

Les droits de douane perçus ici depuis notre dernière visite sont d'environ \$2,500. Je prendrai environ \$1,500 sur ce montant et laisserai la balance pour qu'elle soit expédiée à Wood.

Très sincèrement à vous,

J. M. WALSH,

Commissaire du Yukon.

VOYAGE D'OTTAWA AUX QUARTIERS D'HIVER SUR LE YUKON.

D'OTTAWA À VANCOUVER

Je suis parti d'Ottawa pour Winnipeg le jeudi, 23 septembre, afin de pouvoir faire en cette dernière ville quelques transactions avant votre arrivée et celle de votre parti, composé du capitaine Bliss, de M. Dufferin Pattullo, appartenant à mon personnel, de l'astronome en chef King, et de MM. Magurn, Collier et A.-F. Hurdman, qui devaient accompagner l'expédition pendant une partie du voyage. M. Philip Walsh, conduisant six sauvages de la mission de Fort-William, a quitté Port-Arthur pour Winnipeg le dimanche, 26 septembre. C'est avec grand plaisir que je vous ai rencontré, ainsi que votre équipe, à l'arrivée du train à Winnipeg, l'après-midi du lundi 27 septembre.

A Winnipeg, nous avons rejoint M. Wade, et nous sommes partis pour Vancouver par le train transcontinental de l'après-midi. Nous avons été reçus avec enthousiasme, et une foule immense s'était réunie sur la plate-forme du chemin de fer pour saluer le départ de l'expédition. A notre arrivée à Brandon, à 11 heures du soir, M. J.-D. McGregor, inspecteur des mines, fut ajouté au parti et à mon personnel. Le juge McGuire nous rejoignit à Régina, à 8 heures du matin, le mercredi. Nous n'avions personne autre à prendre avant d'arriver à Vancouver. Nous reçûmes la plus cordiale réception tout le long de la route. Nous arrivâmes à Vancouver le vendredi, 1^{er} octobre, à midi, et nous fûmes reçus à la gare par l'inspecteur Wood, de la police à cheval du Nord-Ouest. L'après-midi du jour suivant fut employé à l'achat de fournitures, à l'expédition des munitions et des provisions à bord du steamer du gouvernement, le *Quadra*, et à la construction du chenil pour les chiens. Un détachement de douze hommes de police et de six conducteurs de chiens accompagnait l'inspecteur Wood. Pendant la nuit, les chiens arrivèrent par le train de fret sous la charge du constable Connor. Je donnai ordre aux hommes d'être prêts à monter à bord du *Quadra* à 2 heures de l'après-midi, le lendemain.

Un peu après deux heures, le samedi, 2 octobre, les marchandises étaient chargées et les chiens embarqués. A 2.35 heures, tout le monde étant à bord, nous quittâmes le port pour prendre le large. Une foule enthousiaste couvrait les quais pour dire adieu à ceux qui partaient. Il n'arriva aucun accident, et rien ne fut laissé en arrière. Nous avions du beau temps et une mer calme.

PERSONNEL DE L'EXPÉDITION.

Le parti administratif se composait du commissaire, l'honorable juge McGuire de la cour suprême, de M. F.-C. Wade, avocat de la couronne, du registraire des terres et du greffier de la cour; du capitaine H.-A. Bliss, comptable; du capitaine H.-H. Norwood, et de M. J.-D. McGregor, inspecteur des mines; de M. Dufferin Pattullo, secrétaire particulier du commissaire, et de M. Philip Walsh, chargé des transports et des sauvages.

Les messieurs suivants ont accompagné l'expédition jusqu'à Dyea: M. W.-F. King, astronome en chef du département et ci-devant commissaire des frontières; M. William Ogilvie, astronome et arpenteur, qui nous avait rejoints à Vancouver; M. G.-R. Maxwell, M.P., de Vancouver; le révérend R.-M. Dickie, missionnaire presbytérien; M. A.-J. Magurn, correspondant du *Globe* de Toronto à Ottawa; M. D. Stewart, de Vancouver, et le D^r Caruthers, d'Edimbourg, Ecosse.

Le contingent de la police à cheval se composait du caporal Rudd et de huit hommes, sous le commandement de l'inspecteur Wood. Neuf conducteurs de chiens, six sauvages de la mission de Fort-William, expérimentés dans la navigation des courants rapides, dans le travail des portages et la vie des bois, et mon propre domestique, complétaient l'expédition.

Rapports du commissaire Walsh.

Voici ce que nous primes à bord en provisions, moyens de transport, armes et munitions :

Provisions :—Quatre mois de rations pour soixante hommes et, en outre, six semaines de rations pour huit hommes.

Moyens de transport :—Soixante et dix-huit chiens, quelques *huskies* de pure race et un certain nombre de chiens sauvages à longs poils, vingt cinq traîneaux avec patins garnis de lisses d'acier et liés aux joints avec de la babiche, soixante et quinze harnais et un approvisionnement de mocassins pour les chiens.

Armes à tir :—Deux canons Gatling et un assortiment complet de carabines Winchester et de revolvers Enfield, avec 5,000 cartouches, chaque homme étant muni en outre de 20 cartouches Winchester et de 12 cartouches Enfield.

DE VANCOUVER À SKAGWAY.

Le navire marcha jusqu'à 8 heures et 50 minutes du soir, faisant 70 milles, alors que nous jetâmes l'ancre au phare *Yellow Rock*, sur la côte de l'île Vancouver.

STEAMER "QUADRA."

Le *Quadra* est un navire en acier, gréé en goélette, ayant bossoirs, poupe ronde, gaillard d'avant et dunette. Il a été construit par MM. Fleming et Ferguson, de Paisley, en Ecosse, sous la surveillance de son commandant actuel, le capitaine Walbran, qui l'amena par le détroit de Magellan en 1891, pour le gouvernement du Canada. Il mesure 175 pieds de la poulaine au couronnement de la poupe. Son tonnage brut est de 573 tonneaux et son tonnage net de 265. Ses machines sortent des usines de MM. Fleming et Ferguson, et sont à quadruple expansion : les cylindres ont 15, 21, 32 et 46 pouces de diamètre, une course de 34 pouces, et une pression de chaudière de 200 livres. Il a été employé comme croiseur de l'Etat et pour le service des bouées et des phares sur les côtes de la Colombie-Britannique. Si l'on veut l'affecter au développement du district du Yukon, il faudrait apporter à sa construction d'importantes modifications. Les cabines sont certainement insuffisantes, et il n'y a pratiquement pas de place sur le pont pour mettre les marchandises à l'abri.

PLUIES SUR LA CÔTE DU PACIFIQUE.

Dimanche, 30 octobre 1897.—Nous levons l'ancre par une pluie fine, qui se change en averse à midi. La proportion de temps pluvieux dans ces latitudes est extraordinaire. A la rivière Skeena, les notes sur la température indiquent 276 pouces de pluie et de neige par année. C'est encore pis ici. A la demande du capitaine Walbran, le révérend M. Dickie a dit le service divin. Nous avons fait 141 milles, et, à six heures cinquante-trois minutes du soir, nous avons jeté l'ancre à Fort-Rupert, à l'ouest de *Cattle Island*, par une pluie battante.

Lundi, 4 octobre.—Nous avons levé l'ancre et quitté Fort-Rupert à six heures du matin. Pendant la journée, le personnel a fait beaucoup d'ouvrage en préparant les comptes, complétant la correspondance, et en prenant les mesures pour le débarquement de manière à éviter tout retard en arrivant à Skagway. Nous avons fait 101 milles.

Mardi, 5 octobre.—Levé l'ancre à 5 heures 36 minutes du matin. Temps sombre, brumeux, et pluie fine. De bonne heure, les hommes furent employés à sortir les chiens de leurs boxes et à les promener sur le pont. Les pauvres bêtes ont grandement profité de cet exercice, dont ils avaient tant besoin. Les officiers ont été très occupés toute la journée dans leurs cabines. Les sauvages sont employés à faire des filets de pêche dans le fond de cale. Avons fait 143 milles et jeté l'ancre à *Cardine Bay*, à 7 heures 47 minutes du soir.

Mercredi, 6 octobre.—Pluie continuelle pendant la nuit. Avons levé l'ancre à 6 hres 2 m. du matin. A 8 hres 12 m., d'après l'heure du navire, nous avons hélé le steamer *Rosalie*, pour nous assurer si messieurs Saint-Cyr et McArthur étaient à bord et obtenir d'eux des renseignements sur la route de Dalton et des nouvelles du nord. On nous a informé que Saint-Cyr et son parti étaient revenus du nord quelques jours auparavant, que McArthur n'était pas à bord, et que la plupart des passagers étaient des voyageurs qui s'en retournaient après avoir vainement tenté de traverser les passes des montagnes.

DISTRIBUTION DES ÉQUIPEMENTS.

Dans l'après-midi, des articles d'équipement ont été distribués à chaque membre de l'expédition comme suit : un sac de nuit en édreton, deux couvertures en édreton, deux couvertes de la Baie d'Hudson, un couverture en caoutchouc, deux paires de mocassins, une paire de "duffels," deux paires de mitaines de peau de chevreuil, une paire de mitaines de laine, une peau de chèvre, un revolver Colt et cent cartouches, un fourreau de pistolet et une ceinture. Le sac de nuit en édreton est un article très précieux de notre équipement. Le dehors, en forte peau de chevreuil, sera très durable, et la doublure, en édreton de la meilleure qualité, est une grande protection contre le froid. Nous avons fait 136 milles et jeté l'ancre à 6 h. 50 m. du soir dans la baie Tolstoï, un lieu de mouillage commode, complètement protégé contre l'océan.

Jeudi, 7 octobre.—Temps beau et clair avec vent de nord-ouest. Le navire a repris sa marche à 6 heures. Aujourd'hui nous traversons le détroit de Chatham et nous avons l'intention de marcher toute la nuit, afin d'atteindre Skagway de bonne heure demain après-midi. Distance parcourue à minuit, 190 milles.

DANS LA BAIE DE SKAGWAY.

Vendredi, 8 octobre.—A une heure après-midi, nous jetions l'ancre dans la baie de Skagway ayant accompli le voyage de Vancouver à Skagway, une distance totale de 896 milles d'après le loch.

PREMIERS NAVIGATEURS.

Je ne ferai qu'une ou deux observations générales concernant le voyage. Les noms de tous les endroits nous rappellent les voyages des premiers navigateurs espagnols et ceux de Cook et de Vancouver. Le *Quadra* lui-même porte le nom de l'un des officiers espagnols. Le détroit de Johnston porte le nom du commandant de l'un des bateaux de Vancouver. Le mont Lazare fut ainsi nommé par le capitaine Heceta qui a navigué dans ces eaux, à bord du *Santiago*, en 1775. Revilla Gigedo, vice-roi du Mexique lors du voyage de Vancouver, est immortalisé par une île qui porte son nom.

UN VOYAGE OCÉANIQUE PAR CANAL.

Ce qu'il y a de remarquable dans la communication par eau avec le canal Lynn, dans l'Alaska, c'est la manière dont la route est protégée complètement contre les tempêtes océaniques par des îles, qui s'étendent presque sans interruption le long de la côte. Les premiers 225 milles du voyage sont entre l'île Vancouver et la terre ferme. Puis vient le détroit de la Reine-Charlotte, où il n'y a pas de protection contre la mer. En quittant le détroit, les îles Culvert, Hunter, Campbell et Bardewell forment une barrière naturelle à la fureur de l'océan, jusqu'à ce que l'on atteigne le détroit de Millbank. Les îles Price, Princesse-Royale, Pitt et Percher, et Stephen, sur une distance de plus de 130 milles, protègent la route jusqu'au détroit Chatham. Après la traversée du détroit Chatham et l'entrée Dixon, les îles du

Rapports du commissaire Walsh.

Duc, Annette, Revena et du Prince de Galles, continuent la protection jusqu'au détroit Christian. De là, les îles Baranof et Chicagof protègent le reste de la route, 150 milles jusqu'au canal Lynn.

AVANTAGES DE LA PRÉSENCE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Je ne puis trop apprécier les avantages que nous a procurés, à moi-même et à mon parti, votre présence parmi nous pendant tout le voyage transcontinental et celui de Skagway. Vous avez pu voir de près les membres du personnel et indiquer à nombre d'officiers leurs devoirs respectifs. Vous avez pu aussi, avec l'aide de M. King et de M. Ogilvie, nous donner des renseignements très utiles et m'aider de vos conseils dans le règlement de questions importantes entraînant une sérieuse responsabilité. Votre présence a de plus contribué à rapprocher tous les membres de mon parti et à créer un esprit de corps absolument nécessaire au travail que nous avons à faire.

L'ancre ayant été jetée dans la baie de Skagway, la chaloupe du navire fut mise à l'eau et transporta à terre le capitaine Bliss, le capitaine Norwood et M. J.-D. McGregor, pour informer l'assistant-commissaire Mellree de votre arrivée. Peu de temps après, je me rendis à terre avec vous et le reste du parti, et l'assistant-commissaire revint au steamer avec nous.

ÉTAT DÉCONCERTANT DES AFFAIRES À SKAGWAY.

D'après les renseignements fournis à Ottawa par la police à cheval, nous nous attendions à trouver que des provisions avaient été transportées à travers les passes des montagnes en quantité suffisante pour permettre à l'expédition de se rendre à *Dawson-City*, et que des mesures avaient été prises pour transporter sans délai le surplus de provisions et les équipements que nous avions avec nous. Nous avions aussi espéré qu'il se trouverait des bateaux en assez grand nombre pour nous transporter sur les lacs et pour descendre le Yukon. Rien de cela n'avait été fait.

L'ASSISTANT-COMMISSAIRE MALADE.

Nous avons trouvé l'assistant-commissaire en très mauvaise santé. Les frais de transport avaient atteint un chiffre très élevé, 3,200 chevaux de charge gisaient sur la route de Skagway, la pluie tombait sans cesse, et on lui avait fait tant de rapports sur l'impossibilité de se rendre dans l'intérieur, qu'il avait hésité à faire les dépenses nécessaires pour compléter les préparatifs de l'expédition. Les circonstances n'étaient certes pas encourageantes, et nous étions rendus à une étape de notre voyage où la sagesse de votre décision de nous accompagner sur une partie du chemin nous fut amplement démontrée. Si vous n'aviez pas été là pour vous rendre compte des difficultés à surmonter et prendre sur vous une large part de la responsabilité de l'expédition, notre tâche eût été certainement bien difficile à remplir. En fait, on n'avait rien préparé pour nous à Skagway, la saison était déjà très avancée et un délai sérieux était inévitable.

ON DÉCIDE D'EXAMINER LES PASSES AVANT D'ENTREPRENDRE LE VOYAGE.

Les renseignements que l'on put nous fournir relativement à l'état des passes, à la possibilité de se procurer des bêtes de somme et aux facilités que nous aurions de faire construire des bateaux à Bennett étaient si peu satisfaisantes que, après avoir tenu conseil, nous jugeâmes qu'il serait imprudent de faire avancer l'expédition et les provisions dans les montagnes, avant d'avoir fait un examen personnel des deux passes et nous être enquis de l'état des affaires à Bennett et à Tagish. A une époque aussi avancée de la saison, un pareil voyage devait se faire avec la plus grande rapidité possible. C'était une lourde tâche à entreprendre, mais nous n'avions pas d'autre moyen d'obtenir les renseignements nécessaires.

CONSTRUCTION DE BATEAUX À BENNETT.

Samedi, 9 octobre.—La chaloupe du navire est partie pour Dyea, ayant à son bord le capitaine Norwood et A.-F. Hurdman, Carbo, cinq conducteurs de chiens et cinq sauvages. Le capitaine Norwood se rendra à Bennett, où il achètera et fera construire des bateaux en nombre suffisant pour transporter nos équipements et nos provisions. M. Hurdman contrôlera les approvisionnements à mesure qu'ils seront livrés par les porteurs au lac Lindeman. Le caporal Holmes contrôlera à Bennett les approvisionnements arrivant par la route de Skagway. A 10 heures du matin, M. Ogilvie et moi partîmes avec vous pour Dyea. On passa la matinée, à bord du *Quadra*, à hisser les provisions du fond de cale. Tout fut transporté sur le pont, à l'exception d'une certaine quantité d'avoine et du bagage personnel. Vers le soir, il s'éleva une brise du nord-ouest, et on jugea nécessaire de jeter une seconde ancre. Tous les travaux durent être suspendus.

PRÉPARATIFS POUR LE TRANSPORT DES PROVISIONS À TRAVERS LES PASSES.

Dimanche, 10 octobre.—Fort vent de sud-ouest, accompagné de rafales passagères. A 8 heures 30 m. du matin, M. Ogilvie et moi nous rendons avec vous à Dyea, à bord de la chaloupe du navire, pour faire l'ascension de la passe Chilkoot. Nous emmenons avec nous deux hommes de police et nos sauvages. Avant notre départ pour le voyage à travers les montagnes, l'inspecteur Wood reçoit instruction de surveiller le transport des provisions et des équipements au lac Lindeman, par la passe Chilkoot; et J.-D. McGregor d'acheter des bêtes de somme et d'expédier nos provisions et le fourrage par la route de Skagway. Le capitaine Bliss reçoit ordre de livrer les chiens à l'assistant-commissaire McIlree. A 2 heures 30 minutes, les chiens sont descendus dans des bacs et menés à terre à Skagway; à 3 heures 15 m. ils étaient livrés à M. McIlree.

TRANSPORT PAR CHEVAUX DE CHARGE PAR LES ROUTES DE CHILKOOT ET SKAGWAY.

Lundi, 11 octobre.—Sept sauvages et six conducteurs de chiens partirent pour *Sheep-Camp*, pour aider l'inspecteur Wood. A midi, l'inspecteur Wood avait loué un certain nombre de chevaux de charge et les avait mis sur la route. C.-C. McGregor, aidé d'un homme de police, pesait les provisions à mesure qu'elles étaient amenées de la barge à Dyea, voyait au chargement des trains et tenait note du poids des envois. J.-D. McGregor partit dans la matinée pour Skagway, dans le but d'y acheter des bêtes de somme pour la *White-Pass*. A bord du navire, les provisions dans la cale d'avant en ont été tirées en vue du débarquement.

Mardi, 12 octobre.—J.-D. McGregor est encore à Skagway, occupé à l'achat de bêtes de charge. Le convoi de Herron a quitté Dyea pour *Sheep-Camp*, avec au delà de 2,000 livres de provisions. La barge "Byax" était chargée de fourrage et de nourriture pour les chiens. A 4 heures, la "Byax" atterrit à Skagway, et le fourrage et la nourriture pour les chiens furent transportés aux quartiers de la police.

Mercredi, 13 octobre.—J.-D. McGregor envoya onze chevaux de charge avec 1,600 livres de nourriture par la *White-Pass*, 500 livres au *Twelve-Mile-Camp* et 1,100 livres au Ford, les bêtes devant revenir le même jour. Dans l'après-midi, des bœufs, chargés chacun de 300 livres, y compris leur nourriture pour une journée, furent envoyés par la passe. Le convoi de Herron partit de Dyea avec 2,300 livres et celui de Burke avec cinq tonnes de provisions. Le premier se rendit à *Sheep-Camp*, et le second jusqu'au Cañon.

Jeudi, 14 octobre.—Temps pluvieux dans les passes; les chemins sont couverts de boue. J.-D. McGregor se rendit à Dyea pour constater que tout avait été expédié, à l'exception des poêles et des tentes. L'inspecteur Wood fit partir les équipements suivants de Dyea, le capitaine Bliss ayant charge de leur débarquement du *Quadra*, et C.-C. McGregor tenant note des articles à mesure qu'ils étaient

Rapports du commissaire Walsh.

chargés : convoi Herron, 2,700 livres ; convoi Henning, 8,000 livres, convoi Knapp, 1,600 livres ; convoi Burke, 9,000 livres ; total, 21,300 livres.

Deux porteurs se chargèrent chacun de 100 livres pour *Sheep-Camp*. Le caporal Rudd fut laissé en charge de ce qui restait de provisions à Dyea.

Vendredi, 15 octobre.—Pluie torrentielle pendant toute la nuit et continuant encore. La boue des chemins les rend presque impassables. Néanmoins, dix de nos chevaux sont partis pour la *White-Pass* chargés de 150 à 200 livres chacun. Le convoi de De Witt a été envoyé par la route Dyea, avec 1,500 livres.

DE RETOUR À SKAGWAY.

Du 16 au 19 octobre.—Le 19 octobre, à 2 heures de l'après-midi, nous arrivâmes à Skagway, ayant fait le voyage de Dyea à Tagish-Post par la *Chilcoot-Pass*, et revenant à Skagway par la *White-Pass*, en neuf jours et demi. Au lac Bennett, nous constatâmes que le poste de police manquait de provisions. Heureusement que nous pûmes en acheter environ 775 livres, au bas prix de 35 cents la livre, de personnes qui étaient désireuses de s'en retourner.

AU POSTE DE TAGISH.

A Tagish, le percepteur des douanes avait, dans certains cas, pris des marchandises en paiement des droits de douane, et le poste se trouvait suffisamment approvisionné. Nous avons trouvé M. Strickland en charge du poste, ayant avec lui un caporal et quatre hommes de police. M. John Godson, percepteur des douanes, et son domestique, complétaient la force. Les casernes, mesurant 70 par 22 pieds, et les logements des officiers, mesurant 50 par 22 pieds, étaient presque terminés. Les droits de douane perçus à cet endroit, pendant l'été et l'automne, avaient été considérables, mais ils diminuaient rapidement lors de notre arrivée. Dorénavant ce poste sera connu sous le nom de Fort-Sifton.

L'inspecteur Starnes devait nous rencontrer à Bennett, avec des chevaux, à notre retour de Tagish ; mais il avait été retenu sur la route de Skagway. Cet incident nous a forcés d'acheter des chevaux et du fourrage, et nous avons fait certainement un marché unique. Nous avons acheté six bons chevaux de charge au prix de \$50 pour les six, et payé \$30 pour un demi-sac d'avoine. A douze milles, en route, nous avons rencontré l'inspecteur Starnes avec ses hommes et les chevaux, et il nous a accompagnés jusqu'à Skagway.

LES PASSES CHILCOOT ET SKAGWAY.

La passe Chilcoot, comparée à celle de la route de Skagway, est un bon défilé sur une grande partie de son parcours. C'est à la dernière pente, depuis les "Scales" jusqu'au sommet, que l'on rencontre les plus grandes difficultés. La route de Skagway est bien telle qu'on l'a décrite ; on ne peut guère s'imaginer une scène de destruction comme celle que nous avons rencontrée sur toute la longueur de la *White-Pass*. Des milliers de chevaux gisent sur la route, quelquefois en groupes, avec leur bât et leur charge, au pied des rochers où ils se sont abattus, quelquefois en masses informes remplissant les trous boueux et offrant le seul point où nos bêtes de charge pussent prendre pied. Souvent, je regrette de le dire, ils étaient exténués mais encore vivants, ce dont nous ne nous apercevions qu'en voyant ces pauvres bêtes se ranimer à notre passage. Des myriades de corbeaux planaient sur cette scène. Les actes d'inhumanité dont cette route a été le témoin, les souffrances épouvantables que tant de pauvres malheureux y ont endurées, dépassent l'imagination et ne sauraient se décrire. Je ne veux pas en ceci exprimer d'opinion au sujet du chemin de charrette que l'on est actuellement à construire le long de la rivière Skagway et que les propriétaires prétendent être une bonne route.

PARTI ENVOYÉ EN AVANT À DAWSON-CITY.

A notre retour à Skagway, nous avons constaté que l'inspecteur Wood et M. J.-D. McGregor, à qui nous avons confié le soin de faire transporter nos effets par les deux passes, avaient très efficacement rempli nos instructions. Comme notre approvisionnement se trouvait considérablement augmenté par l'achat fait à Bennett, il fut décidé d'envoyer une partie de l'expédition en avant, sur la route de Dawson. Des instructions complètes furent données à l'assistant-commissaire pour l'inspecteur Starnes, qui partit le lendemain après-midi pour Fort-Sifton, Fort-Selkirk et Dawson-City, à la tête d'un parti composé du juge McGuire, de M. F.-C. Wade, du Dr Bonner et de M. C.-C. McGregor. L'inspecteur Starnes reçut ordre d'escorter le juge McGuire et M. Wade jusqu'à Dawson-City, emmenant avec lui quatre hommes de police et quatre conducteurs de chiens. Le Dr Bonner devait rester à Fort-Sifton et M. C.-C. McGregor à Selkirk.

Judi, 21 octobre.—L'équipe, à Dyea, se leva à 4 heures du matin et prit le déjeuner à 5 heures. Elle partit de bonne heure avec des convois, emportant 4,883 livres de provisions et de bagage, et arriva à Sheep-Camp à 2 heures 45 minutes de l'après-midi; elle y trouva le caporal Ruld avec sept hommes de police et six conducteurs de chiens. Comme il faisait une forte tempête de neige dans les montagnes, on dressa les tentes, et le bagage et les provisions furent délivrés aux porteurs.

DÉPART DU *Quadra*.

A 9 heures trente du matin, tout le bagage qui se trouvait à bord du navire avait été débarqué à Skagway, et le personnel est descendu à terre. L'inspecteur Wood, de la police à cheval, est mis en charge de Skagway et l'assistant-commissaire repart pour l'est par le *Quadra*, car un plus long séjour dans ce pays froid et humide serait très dommageable à sa santé. Cet après-midi, nous nous sommes dit adieu, ainsi qu'à tous les autres passagers, et, peu après, le *Quadra* sortait de la baie de Skagway.

Vendredi, 22 octobre.—M. J.-D. McGregor restera à Skagway jusqu'à ce que les rivières et les lacs soient gelés, puis il suivra avec les chevaux, les chiens et les traîneaux. Quatre de nos sauvages sont partis pour Dyea pour aller transporter des rames, de l'étaupe, des piquets, etc., de Dyea à Sheep-Camp.

Les hommes commandés par l'inspecteur Starnes furent debout, à Sheep-Camp, à 5 heures du matin, et partirent à 6 heures et demie. A 3 heures et demie de l'après-midi, ils arrivaient à Long-Lake, où l'inspecteur Starnes demeura pour rencontrer les porteurs qui devaient arriver pendant la nuit; quelques-uns des hommes poussèrent jusqu'à Lindeman. Le convoi de De Witt, composé de 20 chevaux et mules chargés de provisions, est parti pour la White-Pass.

Samedi, 23 octobre.—Fut l'inspection du camp de la police à cheval situé à quatre milles d'ici en remontant la route Skagway. L'équipe de l'inspecteur Starnes est arrivée au lac Lindeman à dix heures cinquante-cinq minutes du matin, où elle fut informée que le capitaine Norwood était parti pour Bennett. A une heure vingt-cinq minutes, le premier bateau chargé partit, ayant à son bord le juge McGuire et deux autres personnes, l'inspecteur Starnes et le reste des hommes attendant le retour du bateau et les porteurs qui devaient arriver.

LE SECOND PARTI QUITTE SKAGWAY POUR DAWSON CITY.

Dimanche, 24 octobre.—Le bateau de M. Wade est parti à 11 hres 40 m. du matin. L'inspecteur Starnes suivit, et tous étaient campés à Bennett à 6 hres 55 m. du soir. A 2 hres de l'après-midi, le second détachement, sous le commandement du capitaine Bliss, que j'accompagnais, partit pour Dyea à destination de la Chilkoot-Pass. L'inspecteur Wood fut chargé du commandement de la police à cheval depuis la frontière internationale au sud jusqu'à Fort-Selkirk au nord. En arrivant à Dyea, nous dressâmes les tentes et complétâmes les préparatifs du voyage dans l'intérieur.

Rapports du commissaire Walsh.

RATIONS.

Nous avons actuellement quatre mois de rations pour 70 hommes, au nord des passes; et des arrangements ont été pris pour l'envoi de deux mois additionnels de rations, aussitôt que la réquisition de l'assistant-commissaire aura été remplie.

ORDRES.

J'ai donné aujourd'hui les ordres suivants:—

N° 1. Jusqu'à nouvel ordre, le capitaine Wood, inspecteur de la police à cheval du Nord-Ouest, aura le commandement du district s'étendant de la frontière internationale au sud jusqu'à Fort-Selkirk, à la jonction des rivières Yukon et Pelly au nord; il fera ses rapports directement au contrôleur White, à Ottawa, et au major Walsh, à Selkirk. Les réquisitions seront envoyées à Ottawa.

N° 2. Aussitôt que la glace de la rivière et des lacs sera assez forte pour supporter le poids des chevaux, un convoi, composé de dix attelages de chevaux et de dix attelages de chiens, chargés de fourrage pour soixante jours, des rations de cinq hommes pour cent quatre-vingt jours et de 5,000 livres de provisions, quittera Skagway pour Selkirk. Ce convoi sera sous la charge de M. J.-D. McGregor et s'avancera avec la plus grande vitesse possible. M. McGregor laissera un ou deux attelages de chiens et les provisions dont on pourrait avoir besoin, à chaque station de malle que je me propose d'établir avant son arrivée, l'intention étant d'avoir toujours deux attelages de chiens à chaque poste.

N° 3. Le rapport que j'ai en mains, reçu de l'assistant-commissaire McIlree, fait voir qu'il y a actuellement entre Bennett et le poste de Tagish cinq mois de rations pour 70 hommes. Il est important que des rations pour deux autres mois, ce qui compléterait l'approvisionnement pour sept mois, soient envoyées sous le plus court délai possible à Bennett et, par la rivière et les lacs, à Selkirk. Quand les vingt-cinq tonnes de provisions commandées par l'assistant-commissaire McIlree seront arrivées, ce qui ne devrait pas être plus tard que le 25 novembre, deux tonnes et demie seront envoyées en avant par trains de chevaux et de chiens en suivant la route, sur la rivière et les lacs, parcourue par le convoi McGregor. On devrait commencer immédiatement les préparatifs de ce voyage, afin d'avoir prêts à temps les chevaux, les chiens, les traîneaux, les harnais, le fourrage et la nourriture des chiens pour le trajet jusqu'à Bennett. Ce convoi comprendra environ vingt chevaux et tous les chiens qui resteront lorsque McGregor aura choisi ses dix attelages. Le capitaine Wood accompagnera ce convoi jusqu'à Selkirk.

N° 4. Après le départ du convoi, la garde du poste sera réduite à un sous-officier et un constable, qui auront la charge et prendront soin de tout ce qui appartient au gouvernement. Le sous-officier enverra chaque mois un rapport au contrôleur White, à Ottawa, et au major Walsh, à Selkirk, et une copie de ce rapport au capitaine Wood, donnant des renseignements complets concernant l'état des routes et des passes, le trafic qui s'y fait, la quantité des marchandises traversant le territoire, et toutes autres informations qu'il jugera être de quelque intérêt pour le contrôleur et le commissaire du Yukon. Il devra aussi voir aux malles qui arrivent et qui partent, et faire tout en son pouvoir pour aider à leur prompt expédition. Le reste de la force sera distribué entre le lac Bennett et Tagish.

J. M. WALSH,

Commissaire du Yukon.

SKAGWAY, 24 octobre 1897.

SHEEP-CAMP.

Lundi, 25 octobre.—A 4 heures du matin, notre bagage et nos provisions avaient été pesés; nous en avons 5,037 livres. Je suis arrivé à Sheep-Camp à midi et demi, et le reste de l'expédition, comprenant le capitaine Bliss, Dufferin Pattullo, Philip Walsh, mon domestique et quatre sauvages, est arrivé à une heure et demie de l'après-midi. Nous prîmes le dîner à deux heures et préparâmes le camp pour la nuit.

TEMPÊTES DANS LA CHILCOOT.

Mardi, 26 octobre.—A 4 heures du matin, un fort vent de sud chassait des tourbillons de neige fondante dans la passe et sur les cimes. A 7 heures 55, le temps s'étant éclairci, McFarlane, entrepreneur, le constable Barnes et le conducteur de chiens Whitecombe prirent les devants, afin de battre le chemin jusqu'au sommet pour les porteurs, au nombre de cinquante environ. A neuf heures, le vent se changea en tempête, et l'on nous fit informer qu'un homme était tombé dans un précipice. On constata ensuite que la nouvelle était fausse; mais cela avait eu pour effet d'effrayer les porteurs, et nous décidâmes de passer un autre jour au camp et d'attendre que les provisions fussent transportées de l'autre côté du sommet avant de laisser l'équipe traverser. A onze heures et demie du matin, quoique le temps fût alors éclairci, le vent n'était pas tombé, et quelques-uns des porteurs revenaient des "Scales," en déclarant que le sommet était impassable aujourd'hui. A midi, j'écrivis à Wood de se hâter d'envoyer nos traînes (*toboggans*) et je détachai Pattullo et Phillip Walsh avec deux sauvages aux "Scales," pour voir si les provisions cachées là par les porteurs étaient en sûreté. Ils y rencontrèrent le détachement de McFarlane qui s'en revenait, et furent informés que 20 porteurs avaient traversé le sommet sans danger et que le reste des provisions serait envoyé de bonne heure le lendemain matin. Cette journée a été remplie d'événements pour l'équipe de l'inspecteur Starnes. A dix heures, hier, les trois bateaux quittèrent Bennett sous la charge de l'inspecteur Starnes, de M. Wade et du senior constable Rogers respectivement, et marchèrent jusqu'à 4 heures 45 m., lorsque le vent tomba. Il faisait trop noir pour aller plus loin et on se rendit à terre pour camper. A 7 heures 45 m., aujourd'hui, les bateaux ont été chargés et on est reparti. La mer était grosse; on avait fait à peine 200 verges lorsque les embarcations commencèrent à prendre de l'eau, menaçant de sombrer. Il fallut retourner à terre. A 9 heures 18 m., il soufflait une forte tempête de neige dans les montagnes, et, au moyen de la lunette marine, on voyait les vagues bondir en écumant dans le Bras gauche. Le parti resta à terre et s'occupa jusqu'tard dans l'après-midi à renouveler ses rames.

LE PARTI PRÉCURSEUR EST SURPRIS PAR LA TEMPÊTE SUR LE LAC BENNETT.

A 3 hres 20 m., nous vîmes avec la lunette que la mer s'était calmée, et les bateaux repartirent pour le Bras gauche. Ils avaient fait trois quarts de mille par un bon vent, quand un ouragan s'abattant des montagnes les surprit à environ un mille du rivage. Il était impossible de retourner à terre sans être ballottés entre les lames et inévitablement engloutis. La seule chance était de s'abandonner au vent. Le bateau commandé par le constable Rogers était haut de bord et s'en tira sans accident. Les deux autres semblaient devoir certainement sombrer. L'inspecteur Starnes fut forcé de jeter par-dessus bord une partie de son chargement. Le bateau de M. Wade était le moins haut de bord et faillit être submergé. Il tint le vent jusqu'à ce qu'il eût pris environ neuf pouces d'eau; les vagues balayaient ses plats-bords; il était inutile de vider l'eau avec des seaux, et il ne restait plus qu'à jeter par-dessus bord une partie de la cargaison. Les trois bateaux purent finalement atteindre le rivage. Le plus léger fut aussitôt déchargé et envoyé pour sauver les articles qui flottaient encore. Il revint avec des effets de literie, des sacs et des provisions. Le camp de l'équipe ne fut prêt que tard dans la nuit.

Rapports du commissaire Walsh.

GROS TEMPS AUX "SCALES."

Mercredi, 27 octobre.—A trois heures du matin, vent de nord, temps clair. Nous déjeunons à 4 hres 30 a.m., et partons au point du jour pour passer la cime. A 7 hres 30m. Pattullo, avec un parti de deux hommes, cinq sauvages et des porteurs, se dirigea vers les "Scales." Un grésil épais avait commencé à tomber et le vent de nord avait augmenté. A 8 hres 45 m., il était tombé trois pieds de neige et une tempête aveuglante soufflait dans la montagne. Il était impossible aux hommes de suivre la route, et, à 9 heures, ils furent obligés de grimper des pentes abruptes, en avançant de leurs mains et leurs genoux sur des rocs enneigés. Vers 9 hres 30 m. ils enfonçaient dans la neige jusqu'aux aisselles, quand ils aperçurent le drapeau rouge, signe qu'ils approchaient de la pente voisine du sommet. A dix heures du matin, ils avaient atteint les "Scales" et, peu après, Philip Walsh arriva au même endroit avec Scott et mon domestique Carbo. Les porteurs, étant arrivés, refusèrent d'aller plus loin et nous abandonnèrent. Nous étions alors sur le versant des montagnes, à 700 pieds du sommet, dans une tempête aveuglante de neige et de grésil. Ordre fut donné de dresser les tentes et de camper. Avec une pelle et une poêle, nous déblayâmes la neige pour installer notre tente. Nous eûmes bientôt atteint le roc ; mais quel terrain raboteux pour camper ! Notre couche reposait sur des roches inégales qui nous rendaient le sommeil à peu près impossible. Nous avions apporté avec nous des matières inflammables, mais nous nous trouvions bien au-dessus de la zone boisée et il n'y avait pas là le moindre bois. Nous envoyâmes plusieurs sauvages à la recherche de combustible et, plus tard, nous fîmes dire à Scott, à Sheep-Camp, de nous en envoyer. Il était à peu près inutile de chercher de l'eau pendant la tempête ; mais heureusement, en creusant dans la neige, nous découvrîmes enfin un mince filet d'eau et, à 1 hre 30 m., nous pûmes tous prendre un repas dont nous avions grand besoin. A 2 hres, la tempête avait quelque peu diminué et, à 3 hres 45 m., nos cinq sauvages du lac Supérieur furent envoyés à la cime avec des charges ; ils devaient revenir nous informer de l'état de la route. A 5 hres 20 m. ils étaient de retour au camp et nous dirent que le passage était difficile. Ils ramenaient avec eux une dame Schan et son mari qui avaient essayé de se rendre de Long Lake au sommet. Heureusement que les sauvages les avaient rencontrés, car la neige avait de cinq à quinze pieds d'épaisseur et le voyage était très dangereux. Vers dix heures, le vent avait tourné à la tempête et menaçait de détruire la tente. Chacun se leva, et nous dûmes entourer notre demeure provisoire d'un mur de neige de six pieds de haut. Le vent continua à souffler avec une fureur toujours plus grande, mais nous nous sentions à l'abri pour la nuit.

Pendant la journée, le grésil et la neige empêchèrent l'inspecteur Starnes et son équipe de quitter le lac Bennett. A 8 hres 30 m. du matin, M. Wade et M. C. C. McGregor firent des recherches sur la rive nord du lac sur un espace de six milles et trouvèrent un certain nombre de ballots qui avaient été jetés par-dessus bord des bateaux. Les constables Rogers et Dickson firent des recherches sur la rive sud, mais ne purent rien trouver. L'inspecteur Starnes fit des arrangements avec M. Hart, de New-York, alors en route pour Dawson, pour le transport de 800 livres de nos provisions jusqu'au Fort-Sifton. Vers minuit, la bourrasque qui nous avait fait tant de mal aux "Scales" passa sur le camp du lac Bennett et renversa deux ou trois tentes.

PASSAGE DE LA CIME.

Jedi, 28 octobre.—A 6 heures du matin, le vent soufflait encore aux "Scales" et il tombait du grésil. A 8 heures, aucun porteur n'étant encore arrivé de Sheep-Camp, nos sauvages portant notre matériel, franchirent le sommet de la montagne. A 9 hres 5 m., Scott et McFarlane arrivèrent avec leurs porteurs. A ce moment, on aperçut les sauvages, qui revenaient après avoir déposé leurs charges sur le versant opposé, ce dont les porteurs parurent fort désappointés. A 9 hres 30 m., tous les porteurs étaient arrivés, et le bagage et les provisions étaient en marche vers la cime. A 10 hres 30 m., nous levâmes le camp, et nous commençâmes la montée presque perpendiculaire qui conduit des "Scales" au sommet de la "Chilcoot."

LE SOMMET.

A 11 hres 10 m., nous étions rendus à destination et faisons halte sur le sommet, à une altitude de 3,378 pieds au-dessus du niveau des eaux canotables, et de 3,498 pieds au-dessus du niveau de la mer. Nous nous trouvions à 15 milles de la tête de Taiya-Inlet, à 1,000 pieds au-dessus de la zone boisée, et à huit milles du lac Lindeman, situé dans la vallée, à 1,354 pieds au-dessus de nous. A 11 hres 30 m., nous arrivâmes au lac Crater; il était gelé, mais la glace n'était pas assez forte pour qu'on pût le traverser. En arrivant à *Long-Lake*, à 3 hres 30 m., Pattullo fut dépêché auprès du capitaine Norwood, à Lindeman, pour l'avertir de faire les préparatifs pour l'arrivée de l'expédition. Le capitaine Norwood était allé à Bennett, laissant le constable Purser en charge de Lindeman. Nous arrivâmes à six heures, n'ayant rien mangé depuis le point du jour. Nous pûmes faire sécher nos vêtements, tout trempés dans les passages à gué que nous avons dû faire en venant à *Long-Lake*. Pendant la nuit, les porteurs continuèrent d'arriver et je fus informé que le capitaine Bliss et A.-F. Hurdman, à qui j'avais donné ordre d'amener l'arrière convoi une fois toutes les provisions expédiées, avaient traversé la cime et devaient camper à *Long-Lake*.

L'inspecteur Starnes ne put quitter le camp du lac Bennett avant trois heures de l'après-midi, la mer étant toujours très grosse par suite de la tempête d'hier. Les bateaux furent tournés et goudronnés, et on fit l'inventaire des articles perdus pendant l'accident. Depuis, tout a été retrouvé, à l'exception de 500 livres d'effets, deux poêles, une tente, deux balles d'effets de literie, un sac d'ustensiles, un paquet d'articles de bureau et une boîte de médicaments et d'instruments de chirurgie. Le détachement partit à trois heures et arriva aux *Shallows*, près de *Cariboo-Crossing*, à la tombée de la nuit. Les tentes furent dressées à 5 hres 45 m. du soir.

Vendredi, 29 octobre.—A 7 heures du matin, le reste des porteurs commença à arriver. J'ai dépêché l'ordre au caporal Reed, à *Sheep-Camp*; d'envoyer le constable Woodhouse avec deux conducteurs, des traîneaux et un équipement convenable, pour joindre le détachement à Bennett, et au capitaine Norwood, de se rendre ici. A 11 hres 45 m., le capitaine Bliss et A.-F. Hurdman, avec deux constables, sont arrivés de *Long-Lake*, et à 3 hres 5 m., le capitaine Norwood est arrivé de Bennett. Bliss, Norwood et Hurdman partent pour Bennett demain, à 3 heures du matin. J'ai nommé M. Hurdman notre agent ici. Le capitaine Norwood doit partir avec deux constables et trois sauvagés, et porter à l'Hootalingua six mois de rations pour A. Cyrette et deux sauvages qu'il laissera à cet endroit, et six mois de rations pour douze hommes. Cyrette construira un poste pouvant accommoder six hommes à l'Hootalingua, et le capitaine se rendra jusqu'à Nordenkiold, si possible, et y établira un poste.

Le détachement de l'inspecteur Starnes était prêt à partir pour *Cariboo-Channel* à 4 hres 55 m. du matin; mais jusqu'à 8 hres 30 m., on a continué à chercher sur la rive du lac la tente et les autres articles perdus. A 8 hres 45 m., comme on n'avait rien trouvé, le détachement a quitté le camp, est entré dans le *Cariboo-Channel* à 9 hres 50 m., est arrivé au lac *Tagish* à 1 hres 10 m. et, après avoir eu du mauvais temps sur le *Big-Windy-Arm*, campa à 5 heures de l'après-midi à environ trois heures de marche *Tagish-Post*.

Samedi, 30 octobre.—A 3 heures du matin, le capitaine Bliss, le capitaine Norwood et A.-F. Hurdman sont partis pour le lac Bennett. A 7 heures du matin, un homme de la police et deux sauvages furent envoyés à *Long-Lake* pour aller chercher un bateau que je voulais examiner. A 12 hres 15 m., ils étaient de retour avec l'embarcation et nous l'avons achetée. Nous avons pu nous procurer aussi une quantité considérable de provisions d'individus qui, ayant renoncé à poursuivre leur voyage, s'en retournaient à *Dyea*.

ARRIVÉES DE DAWSON.

A 6 hres 45 m., deux hommes arrivèrent de Dawson, ayant fait le trajet en 35 jours. Ils nous informèrent que la farine se vendait \$6 le sac et que deux steamers chargés

Rapports du commissaire Walsh.

de provisions se dirigeaient sur Dawson. Ces nouvelles étaient très encourageantes, mais nous apprîmes bientôt que les choses étaient bien changées à Dawson depuis leur départ.

LE DÉTACHEMENT DE L'INSPECTEUR STARNES À FORT-SIFTON.

L'inspecteur Starnes, avec son détachement, arriva à Fort-Sifton (Tagish-Post) à 11 hres 30 m. L'inspecteur Strickland était en charge du poste, avec un sergent, un caporal, et quatre hommes de la police, M. Godson, percepteur des douanes, et son domestique, complétaient le personnel. Ils logeaient encore sous des tentes, mais les nouvelles casernes et les logements des officiers étaient presque terminés. M. Wade demanda au D^r Bonner, qui restait ici, de faire exhumer le corps du suédois Peterson, assassiné près de ce poste l'été dernier.

LE DÉTACHEMENT DU CAPITAINE BLISS QUITTE LINDEMAN.

Dimanche, 31 octobre.—À 6 heures du matin, la température de l'atmosphère, au lac Lindeman, était de quatre degrés au-dessous de zéro, et celle de l'eau, de deux degrés au-dessus. À 7 hres 45 m. Pattullo, Philippe Walsh et deux hommes de la police, avec un bateau chargé de provisions, partirent de Lindeman pour Bennett. Je les suivis plus tard et j'arrivai à Bennett à 12 hres 15 m. de l'après-midi. Je fis porter les canots au-dessus des rapides, les fis tourner sur le rivage et bien gonfler, afin de pouvoir continuer le voyage le lendemain.

Comme M. Hart avait laissé à Fort-Sifton les 800 livres de provisions qu'il avait eu l'obligeance de transporter gratuitement pour le parti précurseur, l'inspecteur Starnes fit des arrangements avec le détachement de M. Monohan pour le transport de 1,200 livres, aussi loin qu'il pourrait atteindre sur la route de Dawson-City. Le détachement quitta Fort-Sifton à 9 hres 20 m. du matin, traversa le Marsh-Lake, et campa lorsqu'il rencontra de nouveau la rivière, à 7 heures du soir. La glace épaisse qui s'était formée sur la rive, au bout du lac, le força à faire un mille avant de trouver un terrain convenable pour camper.

LE DÉTACHEMENT DU CAPITAINE BLISS QUITTE BENNETT.

1^{er} et 2 novembre.—Le 2 novembre, à 2 hres 40 m. de l'après-midi, tous les arrangements pour notre départ ayant été faits, nos quatre bateaux partirent de Bennett en charge du capitaine Bliss, de Dufferin Patullo, du constable Coates et de moi-même. À compter de cette date, il n'est guère nécessaire de donner le détail quotidien de notre expédition. Les deux détachements eurent à endurer beaucoup de mauvais temps sur le lac La Barge, mais à partir de cet endroit le voyage se fait par rivière.

VOYAGE PAR RIVIÈRE.—RAPIDITÉ DU COURANT.

Le voyage par rivière, du lac La Barge à Dawson, couvre une distance de 360 milles, en grande partie dans des eaux rapides. Nous n'avons pas eu l'occasion d'établir la vitesse de ces courants, mais les chiffres fournis par M. Ogilvie sont sans doute exacts. D'après lui, la Thirty-Mile-River, à sa sortie du lac La Barge, à un courant de quatre milles à l'heure pour les cinq premiers milles et, ensuite, de cinq milles à l'heure jusqu'à l'Hootalinqua. Cette dernière est aussi une grande rivière d'environ 100 milles de longueur, et se déverse dans la Lewes avec une vitesse de près de trois milles à l'heure. À partir de sa jonction avec l'Hootalinqua, la rivière principale a un courant de cinq milles à l'heure sur une distance de trente-trois milles, jusqu'à la Big-Salmon, et continue de même jusqu'à la Little-Salmon, trente-six milles plus bas. La Big-Salmon, et la Little-Salmon sont deux rivières larges et rapides. En bas de Five-Fingers-Rapids, le courant du Yukon

est de six milles à l'heure. A Fort-Selkirk, la Pelley a une vitesse de cinq milles à l'heure et plus loin, la White-River se jette dans le fleuve principal, à la rapidité de huit milles à l'heure. Pendant des centaines de milles, la Lewes et le Yukon se précipitent vers la mer entre des montagnes à pic, et en tournant des pointes et des promontoires.

DANGER DES GLACES FLOTTANTES.

Mais cette rapidité qui favorise le batelier pendant les mois d'été, devient une source de grands dangers dès que la glace commence à se former. Les glaçons, charriés des lacs et des rivières dans le chenal principal, rendent à cette époque le voyage difficile, sinon impossible. Lorsque l'équipe de l'inspecteur Starnes passa l'embouchure de la Takena, le 5 novembre, les glaces de cette rivière descendaient dans la Lewes. Le 9, elle eut à lutter aussi contre les glaces de l'Hootalinqua.

LE PARTI PRÉCURSEUR CAMPE À "LITTLE-SALMON."

Le 11, la glace de la Little-Salmon empira la situation en bloquant le courant principal, et en rendant tout progrès ultérieur périlleux. L'inspecteur Starnes, après consultation avec les membres de son équipe, décida de descendre au rivage et d'attendre, en vue de prendre ses quartiers d'hiver si la rivière ne se dégageait pas.

BLOQUÉS PAR LA GLACE.

Le 12 novembre, et pendant toute la semaine suivante, les glaçons s'épaissirent et formèrent une barrière infranchissable. Nombre d'hommes, dix-sept en tout, avaient déjà tiré leurs canots sur le rivage et étaient à se construire des cabanes pour l'hiver, à quelques cents verges de l'embouchure de la Little-Salmon. L'inspecteur Starnes établit son camp sur la rive droite de la rivière, dans une épaisse forêt d'épinettes, à environ un mille de la jonction de la Little-Salmon avec la Lewes.

Le détachement du capitaine Bliss rencontra la glace de la Takena le 9 novembre, et voyagea tout le jour, au milieu de glaçons en dérive, jusqu'au pied du lac LaBarge. Le 13, nous rejoignîmes messieurs Bowles, Weinburg et Freeman à l'Hootalinqua. Ils avaient transporté des effets pour nous, et avaient attendu notre arrivée. Le matin, le thermomètre indiquait 8 degrés au-dessous de zéro, et le voyage sur des bateaux découverts était moins agréable. A cette époque de l'année, le soleil apparaissait au-dessus de la montagne à 10 heures du matin environ, chaque jour, et il se couche à 3 hres 30 m. de l'après-midi. Pendant une partie de l'avant-midi, nous fûmes enveloppés d'une brume épaisse, et l'obscurité vint de bonne heure dans l'après-midi. La glace de l'Hootalinqua, qui venait se jeter à cet endroit, nous a considérablement retardés. Le 16 novembre, quand nous arrivâmes à la Big-Salmon, à 2 heures de l'après-midi, le thermomètre indiquait 14° au-dessous de zéro. Nous campâmes à six milles en bas de la Big-Salmon, après avoir fait 39 milles en dépit de tous les obstacles. Le 17 novembre matin, la température était tombée à 18° au-dessous de zéro. Nous désirions vivement rejoindre le parti précurseur, si possible. A 7 hres 45 m., mon bateau prit les devants; les autres suivirent peu après. Le capitaine Norwood, ayant deux bateaux, avec qui nous étions montés jusqu'aux White-Horse-Rapids, avait campé immédiatement au-dessous de nous. La glace était devenue plus épaisse, et nous observâmes tous la rivière avec attention. Malheureusement, vers 9 hres 30 m. du matin, la glace forma une embâcle en avant de nous et le détachement américain, qui nous précédait, eut un triste accident dans lequel M. John J. Freeman, de Seattle, perdit la vie. Les détails suivants de ce lamentable événement sont tirés du journal de M. Pattullo:

NOYADE DE M. FREEMAN.

"Vers 8 hres 30 m., mon embarcation fut retardée par une embâcle de glace, et je me trouvai considérablement en arrière des autres bateaux. Peu après, je rejoignis

au rivage le major Walsh qui m'attendait pour s'informer de la cause de mon retard, et me mettre en garde contre un petit rapide immédiatement en avant de nous. Il repartit tout de suite et je le suivis. Nous n'avions parcouru qu'une faible distance, quand nous arrivâmes à un endroit que nous appelons maintenant *Freman's-Point*, un brusque détour dans la rivière, à environ 12 milles en aval de la *Big-Salmon*. Avant d'y arriver, le major Walsh était débarqué sur la glace formée le long de la rive gauche. En avant était le bateau de Bowles, Weinburg et Freeman, ayant en face une grosse embâcle, et, non loin de là, au milieu des glaces, l'embarcation du capitaine Bliss. Le capitaine Norwood avait pu atterrir sur la rive droite, au détour, et était alors occupé à décharger ses canots et à transporter ses provisions. Afin de prendre terre du même côté de la rivière que le reste de l'expédition, le major Walsh m'ordonna de remonter la rivière le long de la glace du rivage, lui-même me suivant dans sa propre embarcation. Quand nous fûmes d'avis que nous avions remonté le courant suffisamment pour pouvoir atteindre en sûreté la rive opposée, nous prîmes de travers. Le major Walsh, après de grandes difficultés, atteignit la rive droite sans accident. Je ne fus pas aussi heureux; mon canot fut pris dans les glaces en dérive et entraîné vers l'embâcle. Au moment où j'atteignais la pointe, je pus voir Bliss se traînant sur les mains et les genoux, à travers les gros glaçons, vers le rivage.

“Joe Crow et I. Collen, deux sauvages, s'étaient rendus à terre en raquettes. S. Collen et T. Collen, sauvages, atteignirent la rive en jetant sur la glace des poteaux de tente. A. Cyrette, qui montait un des canots du capitaine Norwood, en arrivant au détour de la rivière, se jeta à l'eau jusqu'à la ceinture et, courant à terre avec une corde, il la lança autour d'un arbre, et sauva ainsi son embarcation. Le capitaine lança un câble qui fut saisi à terre par Marcelle, du bateau de Cyrette, et, en dépit du froid et de la grande pression de la glace, il tint bon et put sauver son canot; mais il se gela les mains si cruellement que, au matin, elles étaient toutes boursoufflées. Dans l'intervalle, le major Walsh était débarqué sur la rive droite, à peu de distance en amont du détour, et était accouru en bas pour diriger le sauvetage des bateaux. Bliss atteignit la rive sans danger et me dit de descendre à terre, vu qu'un homme venait de se noyer. J'essayai la glace, mais je constatai qu'elle ne me porterait pas. Alors je pris mes raquettes et me traînai jusqu'au rivage, sur les mains et les genoux. Le canot de Norwood avait été amarré et déchargé, ainsi que celui du major Walsh, et ce que l'on put retirer du bateau de Bliss et du mien fut transporté à terre par des sauvages en raquettes, l'amoncellement de glace s'étant considérablement resserré. On sauva ainsi les tentes, les poêles, tout notre bagage personnel, et une quantité considérable de provisions. On ne saurait trop louer le courage dont nos sauvages ont fait preuve dans cette circonstance critique.

Pendant ce temps, l'embarcation montée par Bowles, Weinburg et Freeman avait chaviré, et le pauvre Freeman s'était noyé. Il n'était pas possible de lui porter secours; il fut englouti en un moment. Bowles et Weinburg m'informèrent plus tard qu'ils avaient dit à Freeman de les suivre quand ils étaient débarqués du canot, mais qu'il avait retardé de le faire, apparemment pour prendre quelque chose dans l'embarcation; qu'il avait alors sauté du côté opposé et s'était enfoncé dans les glaçons. Il leva la main pour saisir le bord du canot; mais à ce moment, les glaces se resserrant, l'embarcation chavira, et le pauvre Freeman disparut. Bowles et Weinburg étaient maintenant sur la rive opposée. Le major Walsh donna ordre de tirer son bateau sur la glace, le long du bord, et de le remettre en eau libre, au-dessous de l'amoncellement de glaces, pour aller chercher Bowles et Weinburg; et saisir nos canots à la rupture de l'embâcle, s'ils n'étaient pas submergés. Quatre de nos sauvages traversèrent en sûreté Bowles et Weinburg qui, depuis, firent partie de notre équipe. A ce moment, une débâcle se produisit, et le canot de Bliss et le mien furent entraînés. Celui de Bliss enfonça une fois, puis revint à la surface; le mien fut poussé sur un large glaçon, et emporté par le courant. Le sauvage Joe Crow le suivit pendant quelques milles et le canot ayant été porté près du rivage, il le saisit avec une gaffe et sauva ainsi une charge de provisions. L'embarcation de Bliss fut perdue.

FIN DU TRAJET PAR RIVIÈRES.

“ Nous campâmes à la pointe que le major Walsh a nommée *Freeman's Point*, en mémoire de notre compagnon qui venait d'y perdre la vie. Si nous étions arrivés une demi-heure plus tôt, ou six heures plus tard, nous n'aurions pas rencontré d'em-bâcle à cet endroit, car alors le milieu de la rivière était libre.”

Ici s'est terminé notre voyage par rivières.

A COURT DE PROVISIONS.

Pendant quelque temps, il fut difficile de dire ce que nous devons faire. Le bateau américain englouti portait une tonne de nos provisions, et nous en avons perdu 1,000 livres avec celui du capitaine Bliss.

Sur le lac Bennett, l'inspecteur Starnes avait été obligé de jeter 500 livres par-dessus bord. Nous étions maintenant pour ainsi dire échoués, avec une moitié de nos provisions de perdue. Fort-Sifton, le point de ravitaillement le plus rapproché, était à une distance de 176 milles, et les provisions que nous avions en mains ne pouvaient durer pendant plus de trois mois. Le 19, cependant, le capitaine Norwood fut renvoyé à la Big-Salmon-River, où il y avait un campement d'environ 40 hommes, afin de se procurer tout ce qu'il pourrait trouver de provisions. Il revint le 23, en ayant acheté environ 1,600 livres. Le 24, Joe Crow, en revenant de la Little-Salmon, nous informa que le bateau de Bowles et Weinburg avait été trouvé à six milles environ de ce côté de la Little-Salmon-River, avec une partie de la cargaison encore intacte.

UNE PARTIE DE L'EXPÉDITION RENVOYÉE À LA FRONTIÈRE.

Comme nous avons encore 4,843 livres de provisions entre White-Horse-Rapids et l'Hootalingua, c'est-à-dire assez pour la nourriture de neuf hommes pendant 180 jours, et comme il n'y avait que quatre hommes stationnés entre ces deux postes, je décidai de renvoyer le capitaine Norwood avec quatre hommes qu'il placerait entre ces deux endroits, de conduire une partie de notre équipe à la Big-Salmon, et de les nourrir sur les provisions que nous avons achetées. Le 28, ayant été informé, par un messenger spécialement envoyé par l'inspecteur Starnes, qu'il n'avait que 90 jours de rations pour onze hommes, ce qui n'était pas suffisant pour les mener jusqu'au 15 juin, je diminuai son équipe de trois hommes de police et de deux conducteurs de chiens, que je renvoyai à Tagish-Post. Depuis lors, en profitant de toutes les occasions qui se présentaient d'acheter des provisions, nous avons été assez heureux pour nous en procurer suffisamment pour nourrir toute l'expédition pendant l'hiver, et jusqu'à ce que nous puissions en avoir d'autres de Bennett, en juin prochain.

ACHAT DE PROVISIONS AUX GENS REVENANT DES CAMPEMENTS.

Outre les 1,600 livres de provisions que nous nous étions procurées à la Big-Salmon, je trouvai moyen d'en acheter encore 4,294 livres, de gens qui s'en retournaient à la côte. De son côté, l'inspecteur Starnes en acheta 2,890 livres à des hommes qui revenaient de la Little-Salmon, et à un campement établi à cinq milles plus bas. Les provisions de réserve nous permettront de soulager bien des cas de misère parmi ceux qui se rendent, par cette route, de Dawson-City à la côte.

RÉPARTITION DE L'EXPÉDITION.

L'expédition est actuellement divisée comme suit : sont établis ici, à part moi-même, le capitaine Bliss, Dufferin Pattullo, Philip Walsh, un cuisinier et deux sauvages. A la Little-Salmon, avec l'inspecteur Starnes, se trouvent le juge

Rapports du commissaire Walsh.

McGuire, M. F.-C. Wade, C.-C. McGregor et deux hommes. Quatre sauvages sont campés à Freeman's-Point, en charge des munitions. Deux hommes de la police sont en charge du poste à l'Hootalinqua, et deux aux White-Horse-Rapids. Le D^r Bonner et A.-F. Hurdman sont à Tagish-Post. Le capitaine Norwood est en route pour Bennett, J.-D. McGregor est attendu ici de jour en jour, avec les chevaux, les chiens et les véhicules nécessaires pour transporter l'équipe jusqu'à Selkirk. Le reste des hommes de la police a été envoyé à Fort-Sifton. Les conducteurs de chiens Marion et Fiddler sont partis le 30 novembre avec un attelage de chiens, le premier se rendant à Skagway avec la malle, l'autre devant rencontrer M. McGregor en route, et revenir à ce poste avec lui.

EN QUARTIERS D'HIVER SUR LE YUKON.

SITUATION DES POSTES.

Les postes suivants sont actuellement établis : au lac Bennett, nous avons une solide cabane en bois rond, de 30 pieds par 16, bien aménagée comme logement et magasin. A environ 47 milles plus loin, à Fort-Sifton (Tagish Post), se trouvent les nouvelles casernes, mesurant 70 pieds par 22, comprenant un dortoir de 40 pieds de long, une salle à manger de 20 pieds et une cuisine de 10 pieds, ainsi que les quartiers des officiers, mesurant 50 pieds par 22, et contenant une chambre d'ordonnance, un bureau pour la douane, un dortoir et une cuisine. Cinquante mille plus loin, aux White-Horse-Rapids, une solide cabane en bois rond a été construite. A l'Hootalinqua, trente-trois milles plus haut qu'ici, un poste d'environ 15 pieds par 16 vient d'être terminé et, à la Little-Salmon, 35 milles en bas d'ici, l'inspecteur Starnes et son équipe sont depuis quelque temps à construire leur cabane en bois rond, mesurant 14 pieds par 16. A l'extrémité inférieure du lac La Barge, 30 milles en haut de l'Hootalinqua et 60 milles en bas de White-Horse-Rapids, on a construit une cabane de 14 pieds par 16, et deux hommes y ont été placés. On a aussi pris des mesures pour construire un entrepôt de 16 pieds par 24, et une autre cabane pouvant loger de six à huit hommes.

Afin de fournir temporairement le logement entre les White-Horse-Rapids et l'extrémité inférieure du lac La Barge, une distance de 61 milles, des arrangements ont été pris avec M. McIntosh, qui est campé à l'extrémité inférieure du lac Marsh, et avec le chef d'un village sauvage situé à la tête du lac LaBarge, pour qu'ils hébergent les conducteurs de malles et tous les membres de mon expédition, au besoin. Une chaîne complète de postes, suffisante pour le moment dans tous les cas, a déjà été établie à partir de la Little-Salmon.

DÉSAPPOINTEMENT TEMPORAIRE.

Lorsque notre voyage fut soudainement interrompu par les glaces, j'éprouvai un désappointement. J'avais espéré me rendre à Dawson-City avant que la rivière ne fut gelée. La saison était beaucoup trop avancée pour entreprendre un pareil voyage. Il était important de se rendre jusqu'à Fort-Sifton, si l'on ne pouvait faire plus, vu que, à cet endroit, je me trouverais dans les limites de ma juridiction et dans une position favorable pour étudier nombre de questions ayant rapport au développement du pays. J'avais cru qu'il serait possible au juge McGuire et à M. Wade de se rendre à Fort-Selkirk, d'où ils auraient pu atteindre Dawson-City au moyen des attelages de chiens ; mais je constatai que ce voyage ne pouvait s'entreprendre sans de grands et inutiles dangers. Dans tous les cas, il était important de descendre la rivière aussi loin que possible pour abrégé le voyage en traîneaux ou, tout au moins, diminuer les difficultés que nous aurions pour arriver à Dawson-City, immédiatement après la débâcle, au printemps. Mon désappointement, cependant, a fait place depuis à un sentiment de vive satisfaction. Il est heureux, providentiel même, que le voyage se soit terminé dans le temps de cette façon.

EMBACLE GÉNÉRAL.

Vers le 25 novembre, l'apparence de la glace indiquait que l'on pouvait s'attendre à un embacle général. Les glaçons se formaient en grand nombre, et les bordages s'avançaient graduellement vers le milieu du chenal. Le soir du 26, dans l'espace d'une heure, l'eau monta de six ou sept pieds, emportant toutes les embarcations qui n'avaient pas été tirées sur le rivage. La rivière se trouvait maintenant obstruée sur une étendue de centaines de milles. Pendant la nuit, le fracas des masses mouvantes se répercutait sur les bords ordinairement calmes du Yukon. Le lendemain matin, la surface de la rivière avait une apparence saisissante. Le chenal tout entier, aussi loin que l'œil pouvait voir, était rempli de glaçons entassés. Il en était sans doute ainsi sur des centaines de milles, et c'est à travers ces obstacles que ceux qui partiraient de Dawson auraient à faire leur chemin.

LE RUDE CHEMIN D'HIVER.

Comme nous devons nous y attendre, les premiers arrivages de Dawson avaient une apparence misérable. Ils étaient partis de Dawson-City le 3 novembre, ayant avec eux un traîneau et 140 livres de provisions chacun. Lorsqu'ils eurent fait 125 milles, ils durent abandonner leur traîneau, presque toutes leurs couvertures, leurs chaussures et effets d'habillement. Ne gardant qu'une seule couverture chacun, et juste assez de provisions pour leur permettre de faire le voyage, ces pauvres malheureux durent cheminer sur la neige et la glace par le froid rigoureux de novembre, passant les jours dans un labeur presque sans espoir et les nuits à la belle étoile, n'ayant qu'un feu de camp pour les défendre contre la mort par congélation. L'un après l'autre ils arrivèrent aux postes du gouvernement les mains et les pieds gelés, et quelques-uns seulement sans engelures au visage. Le cas le plus grave est celui du pauvre garçon Byrne, de Chicago, qui arriva au poste de Five-Fingers-Rapids les jambes tellement gelées qu'il fallut faire l'amputation en bas des genoux. Un grand nombre arrivèrent aux postes de Big et Little-Salmon malades ou exténués.

SECOURS SUR LA ROUTE.

Bien que, d'abord, nous fussions nous-mêmes à court de vivres, les lois de l'humanité nous commandaient de partager, dans la mesure du possible, avec ceux qui étaient encore plus malheureux que nous. Depuis que notre position s'est améliorée, il nous a été possible de faire plus que nous l'espérons. Souvent nous n'avons eu qu'à faire un échange de provisions, ceux qui s'en retournaient ayant trop d'un article et pas assez d'un autre. Il y a eu plusieurs cas, tant ici qu'à la Little-Salmon, de dénuement complet. Il n'y avait rien autre chose à faire que de donner à ces hommes assez de provisions pour les nourrir pendant le reste de leur voyage, ou d'envoyer un ordre, à tous les postes, de leur fournir des vivres de l'un à l'autre, jusqu'au lac Bennett. Même un abri pour la nuit était un grand service, particulièrement à ceux qui voyageaient sans tentes ou sans poêles, pendant le froid intense du mois dernier. Le 26 novembre, le thermomètre descendit à 31 degrés au-dessous de zéro, le 27 à 34 degrés, le 28 à 38, le 29 à 52, et le 30 à 58 degrés au-dessous de zéro. Pendant un trajet par une température aussi rude, à travers les aspérités des glaçons et sur des sentiers non battus, les souffrances qu'ont à endurer des gens manquant de vivres, n'ayant ni tente pour s'abriter, ni poêle pour dégeler leurs vêtements, sont nécessairement très grandes.

UTILITÉ DE NOS POSTES ET CABANES.

À la Little-Salmon, notre cabane en bois rond et notre tente-cuisine ont été d'un grand secours. Ici et là, sur la route, nous avons placé une tente avec un poêle, pour recevoir les voyageurs, outre les camps que nous avons établis à six milles de ce

côté-ci de la Little-Salmon et à Freeman's-Point. Dans un cas de maladie et de dénuement, nous avons pu subvenir aux besoins d'un homme et de son compagnon pendant plusieurs semaines, et les renvoyer ensuite avec assez de provisions pour leur voyage jusqu'à la côte. Un conducteur de chiens vient justement d'être détaché à l'Hootalinqua pour ramener ici une Suédoise, et l'empêcher d'entreprendre le voyage. Elle sera logée chez quelque personne du village. Deux autres femmes se sont malheureusement déjà mises en route, d'un point en haut d'ici, quoi qu'on eût donné instruction aux hommes qui partaient de les informer que nous verrions à leurs besoins pendant l'hiver. Par malheur, le message n'a pas été fait et ces femmes souffrent déjà, sans doute, de pénibles privations sur leur route.

La congélation de la rivière, qui a mis fin à notre voyage et nous a fait atterrir ici, en a aussi arrêté beaucoup d'autres entre cet endroit et Pelly. Dans plusieurs cas, ça été un bonheur. Plusieurs avaient avec eux suffisamment de provisions pour quelques mois, mais pas assez pour passer l'hiver à Dawson. La vente de leurs provisions a été d'un grand secours pour les postes sur la route, et a fourni aux vendeurs de l'argent pour refaire leur matériel et s'en retourner par la rivière, au printemps.

AVANTAGES DE NOTRE POSITION.

Notre position est devenue importante à un autre point de vue. Me trouvant à mi-chemin entre Dawson et Dyea, j'ai eu occasion de rencontrer journellement un grand nombre de voyageurs venant, par cette route, des districts aurifères, et de connaître par eux les causes de la famine, la condition de la population, les difficultés du transport des vivres, ainsi que l'opinion des gens sur toutes les questions concernant les mines et leur exploitation et sur la nature des règlements qui seraient les plus satisfaisants, en même temps que les plus efficaces.

LA NOURRITURE À BON MARCHÉ EST LA CHOSE ESSENTIELLE.

La question de l'approvisionnement des vivres est la plus importante à considérer, relativement au développement de ce pays. Il y aura toujours des gens prêts à tout risquer dans l'espoir de faire promptement fortune. Tant que l'état actuel des choses durera, on verra chaque printemps la même course folle vers les terrains aurifères du Klondike, et, chaque hiver, il y aura une diète de vivres suivie de l'exode ordinaire sur la glace avec toutes les misères qu'il entraîne.

On édifiera donc des fortunes, on exploitera quelques-uns des endroits les plus riches, mais le pays ne pourra jamais se développer à fond de cette façon-là. Avant tout, le mineur doit être assuré de son approvisionnement de subsistances. Lorsque le prospecteur part, sa charge sur les épaules, pour un voyage de quarante ou cinquante milles, dans les montagnes et le long des rivières et des ravins, il doit pouvoir compter qu'il lui sera possible de se procurer des provisions à son retour. C'est là la première et absolue condition de toute exploitation et de tout développement faits avec système. La seconde, c'est que les vivres soient à bon marché.

DIFFICULTÉS D'EXPLOITER LES MINES DANS LE KLONDIKE.

Les difficultés d'exploitation des mines dans le Klondike sont probablement sans exemple. On prétend que les conditions diffèrent entièrement de celles des autres pays miniers du monde, comme la Californie, le Montana et l'Australie. Les camps miniers de la Sibérie seuls, dit-on, ont quelque ressemblance avec ceux du Klondike. Sur une étendue de 100 milles autour de Dawson, le pays n'est qu'un immense glacier, couvert d'une mousse ayant deux pieds d'épaisseur. Les grandes chaleurs de l'été amollissent la mousse et la terre gelée à une profondeur de quatre pieds, laissant la mousse saturée d'humidité dans laquelle le prospecteur doit patanger, sa charge de provisions sur le dos, à la recherche d'un emplacement favorable. Quand il a trouvé cet emplacement, il lui faut construire une cabane, y apporter ses provisions et ses

outils, puis commencer ses travaux. Il doit ensuite creuser dans la mousse et la terre jusqu'à ce qu'il atteigne la couche gelée, couper du bois et faire du feu pour dégeler la terre, se servir de la pelle jusqu'à ce qu'il touche le lit de roc, pour constater enfin qu'il a trouvé un claim de valeur ou, à son grand désappointement, que son travail a été inutile. Le mineur doit porter sur son dos le matériel nécessaire à ses travaux, et la plus forte charge qu'un homme puisse porter dans une expédition de cette nature est de cinquante livres. Il est incontestable que l'exploitation des placers ne peut s'entreprendre à moins que l'on soit certain de pouvoir se procurer des vivres et de les obtenir à des prix raisonnables. Les gages, en outre, sont excessifs. Mais que peut-on espérer quand la farine se vend \$2 la livre, et que le travail se paye \$15 par jour, comme à Dawson pendant les mois de novembre et décembre de cette année ?

DISTRICT À APPROVISIONNER.

Le district à approvisionner n'est pas limité aux terrains aurifères du Klondike. Presque chaque tributaire des rivières Yukon et Lewes devra avoir son approvisionnement propre. Les prospecteurs sont actuellement occupés à creuser jusqu'au lit de roche sur l'Hootalinqua, sur la Cassia, et sur d'autres barres dans la Lewes, dans les "gulches," le long des rives du fleuve principal, sur la *Big* et la *Little-Salmon*, sur la *Pelly*, et 150 hommes probablement ont commencé des travaux sur la *Stewart* et ses tributaires. Tout système d'approvisionnement que l'on adopterait sans tenir compte des besoins du district s'étendant le long des bords de l'Hootalinqua, et depuis la jonction de cette rivière avec la Lewes jusqu'à Dawson-City, étendue de 360 milles, sera nécessairement imparfait, et, sous bien des rapports, inutile.

LA ROUTE ST. MICHAELS EST INSUFFISANTE.

La route par l'océan jusqu'à St. Michaels et en remontant le Yukon-nord depuis son embouchure, n'a jamais, jusqu'à présent, fourni des facilités de transport suffisantes. Les bateaux qui viennent à Dawson par cette route quittent St. Michaels pendant le mois d'octobre, se rendent jusqu'à Fort-Yukon, d'où ils partent le printemps suivant, arrivant à Dawson-City en juin. Les deux vaisseaux qui ont quitté St. Michaels cet automne, chargés de provisions pour Dawson-City, sont en hivernage comme d'habitude à Fort-Yukon ; mais la rareté des vivres à Dawson a forcé de 500 à 800 personnes à se rendre de cet endroit à Fort Yukon, une distance 380 milles, pour y passer l'hiver. Cette population, ajoutée à celle qui s'y trouve déjà, va consommer, dit-on, toutes les provisions qui peuvent se trouver à Fort-Yukon, de sorte que l'on ne doit pas s'attendre à rien recevoir de ce quartier en juin. Les deux steamers devront retourner à St. Michaels pour prendre un nouveau chargement, ou se rendre à Dawson-City à vide. Les bateaux arrivant de St. Michaels à Dawson, au milieu de juillet ou au commencement d'août, ne peuvent quitter St. Michaels avant le 1^{er} juillet, à cause de la glace dans le *Norton-Sound* et à l'embouchure de la rivière Yukon. Cette année, le premier bateau n'est arrivé que le 27 juillet, et le dernier le 30 septembre. Dans l'intervalle, les fonctionnaires du gouvernement à Dawson-City, désespérant de voir arriver d'autres navires, engagèrent fortement la population de la ville à descendre sans tarder la rivière jusqu'à Circle-City et à Fort-Yukon dans de petits bateaux. Cependant, le 28 septembre, le *Weir* fut signalé, et, deux jours après, arriva le bateau *Balla* de la *Alaska Commercial Company*. Ils n'apportaient qu'une petite quantité de provisions, et on fit rapport que l'un d'eux ou même les deux avaient été arrêtés à Circle-City et pillés par des mineurs armés de fusils Winchesters. Si le fait est vrai, il n'est pas impossible que les provisions qui doivent arriver par cette route, au milieu de juillet prochain, disparaissent de la même manière. Comme le trajet de St. Michaels à Dawson prend de seize à vingt jours, les bateaux ne peuvent faire que deux voyages par saison ; et le deuxième est très incertain. D'après les renseignements obtenus de ceux qui se rendent à la côte,

Rapports du commissaire Walsh.

J'apprends que le tonnage des six bateaux et des trois barges qui remontent le Yukon, et sur lesquels le pays compte pour son approvisionnement de vivres, est en total d'environ 2,400 tonneaux. S'ils peuvent faire deux voyages pendant la saison, ils apporteront de St. Michaels 4,800 tonnes de provisions. Avant l'exode, cet automne, la population de Dawson et de du district était estimée à environ 7,500 habitants. Dans un camp minier, il faut en vivres, effets d'habillement et autres articles, environ une tonne par tête par année; la population de Dawson et du district aura donc besoin, le printemps prochain, au retour de ceux qui sont actuellement absents, de 7,500 tonnes d'approvisionnement pour un an à compter de juillet prochain, ou d'environ du double de ce que peuvent transporter les bateaux et les barges qui font le service sur la route du Yukon, de St. Michaels à Dawson. Même en doublant le nombre des bateaux, il ne resterait rien pour l'immense accroissement de population qui peut se produire en tout temps, et tout le district s'étendant depuis Dawson, le long des rivières Yukon et Lewes, jusqu'à l'Hootalinqua, y compris la Pelly et les tributaires des grandes rivières, se trouverait sans ressources. De plus, bien qu'il soit possible d'avoir un service de quelques bateaux, concurremment avec celui qu'exécutent deux grandes compagnies commerciales qui cherchent leur profit en dehors des gains du fret, on ne peut s'attendre à ce que l'on puisse faire transporter des approvisionnements à des prix raisonnables par une route où l'on ne peut faire qu'un voyage, ou deux au plus, par saison; et tant que l'on ne pourra pas obtenir un service de transport à bon marché et effectif, il sera impossible de se procurer des vivres à bas prix, et les salaires seront nécessairement excessifs.

LA ROUTE DALTON.

La route Dalton, par terre, de Chilkat-Inlet jusqu'à Fort-Selkirk, paraît offrir un bon chemin pour le voyage d'été. L'automne dernier, on y a fait passer avec succès un nombre considérable de bêtes à cornes et de moutons. Partis de la côte le 2 août, on les dirigea sur Five-Finger-Rapids, où ils furent abattus; la viande de bœuf fut envoyée par eau à Dawson, où le convoi arriva au milieu d'octobre. Le long de la route, il y a de bons terrains pour camper, du bois, de l'eau en quantité et de quoi nourrir les animaux. On ne peut s'en servir comme route d'hiver, parce que les neiges y sont trop hautes. Comme route pour conduire les bestiaux, elle sera sans doute beaucoup employée; mais la construction d'un chemin de fer à travers la passe Chilcoot, et sur une étendue de 350 milles dans l'intérieur, serait une entreprise sérieuse, vu surtout qu'il n'y aurait rien qui pût engager des colons à s'établir sur son parcours et que, d'ailleurs, la ligne ne pourrait être exploitée que pendant les mois d'été. Ce chemin de fer ne serait d'aucune utilité pour la région située entre Fort-Selkirk et l'Hootalinqua, et il ne procurerait pas un port de mer canadien.

ROUTES DE DYEA ET SKAGWAY.

La route de Dyea par la Chilcoot-Pass jusqu'au lac Lindeman, et celle de Skagway par la White-Pass jusqu'au lac Bennett, et, de là, par les lacs et les rivières jusqu'à Dawson-City, possèdent un avantage que n'ont pas les routes St. Michaels et Dalton. Commenant à la source de la rivière Lewes, elles peuvent desservir toutes les localités entre le lac Bennett et Dawson-City, à l'exception de la vallée de l'Hootalinqua. Il n'y a pas de doute que les passes Chilcoot et White peuvent être grandement améliorées. Cependant, pour plusieurs raisons, elles ne pourront jamais fournir les facilités nécessaires pour le transport à bon marché des vivres à Dawson et dans toute la zone minière. L'une de ces raisons est le coût du portage à travers les passes. A Miles-Cañon, sur une distance de cinq huitièmes de mille, les eaux de la Lewes se précipitent entre des rochers avec une vitesse de $12\frac{1}{2}$ milles à l'heure; et, immédiatement au-dessous, se trouvent les White-Horse-Rapids, qui, pendant trois huitièmes de mille, ne peuvent se franchir par les gros bateaux. Quelquefois, on les descend dans de petites embarcations, mais jamais sans le plus grand danger. Le courant rapide de la Thirty-Mile-River, depuis le lac LaBarge jusqu'à la

jonction des rivières Hootalinqua et Lewes, à travers les rochers sur tout le parcours, est aussi une cause continuelle de dangers. La navigation par bateaux à vapeur, soit par le Yukon, à partir de St. Michaels, soit en descendant la Lowes, depuis sa source jusqu'à sa jonction avec l'Hootalinqua, n'offrirait jamais une voie navigable utilisable et sûre. Dans la Lewes, les eaux sont trop basses, le chenal trop étroit, le courant trop rapide, pour que de gros bateaux puissent y passer sans danger. Comme route d'hiver, elle est également désavantageuse. L'exode de population partie de Dawson, a été arrêté pendant plusieurs jours sur la Thirty-Mile-River, en novembre et décembre, à cause des grands espaces d'eau claire. Les voyageurs furent obligés de grimper sur des rochers escarpés, avec des traîneaux chargés. Le lac Bennett, n'a gelé que très tard. Comme route d'hiver et comme route d'été, cette voie a donc de très nombreux désavantages.

UTILISATION DES GRANDES ÉTENDUES D'EAU NAVIGABLES.

Quoi qu'il en soit, les routes ci-dessus devront continuer à servir pour le transport des vivres. Sans les cours d'eau des districts du lac LaPluie et de la rivière Seine, ainsi que de la Colombie-Britannique, l'exploitation des mines dans ces régions aurait été impossible d'ici à plusieurs années. Les différents tronçons de voies aquatiques vers le Yukon sont probablement les plus remarquables. S'ils sont employés comme ils devraient l'être, il n'y a pas de raison pour qu'on ne puisse se procurer facilement un approvisionnement de vivres illimité et à bon marché. L'ouverture d'une route par Telegraph-Creek, le lac Teslin, et la rivière Hootalinqua jusqu'à sa jonction avec le Yukon, résoudrait le problème du transport pendant l'été et l'hiver. Cette route paraît être la seule qui puisse répondre à toutes les exigences. Selon le rapport de M. Ogilvie, le Yukon est navigable par steamers depuis son embouchure jusqu'au lac Teslin, distance de 2,300 milles. Je suis informé que la Stikine est navigable par bateaux à vapeur depuis la côte jusqu'à Glenora ou Telegraph-Creek. La construction d'un chemin de fer de Glenora à la tête du lac Teslin, distance de 140 milles, serait la première chose à faire. Une flottille de steamers à fond plat, faisant le service depuis la tête jusqu'au pied du lac Teslin, 120 milles, et descendant de là l'Hootalinqua jusqu'à sa jonction avec la Lewis ou le Yukon, compléterait la chaîne avec le Yukon. Si la navigation à vapeur se trouvait impraticable à un point quelconque, on pourrait établir un chantier pour la construction de bateaux ou de barges pouvant transporter, avec un faible tirant d'eau, une cargaison de dix à quinze tonneaux. Ces bateaux ne pourraient pas remonter la rivière; ils seraient dépecés à Dawson ou à des points intermédiaires, et le bois en serait employé à d'autres usages. L'immense quantité d'épinettes convenables pour la construction de ces bateaux, rendrait la chose facile et peu coûteuse. Si, comme le déclare M. Ogilvie, le Yukon est navigable par bateaux à vapeur sur tout le parcours jusqu'à Dawson, tant mieux.

AVANTAGE DE LA ROUTE TESLIN.

La route Teslin offrirait les avantages suivants:

- 1° Point de passes très difficiles dans les montagnes.
- 2° Point de rapides dangereux à franchir.
- 3° Une navigation ininterrompue depuis le milieu de mai jusqu'au commencement de novembre, au lieu de deux mois comme sur le Yukon-Nord.
- 4° Les bateaux chargés descendraient au lieu de remonter le courant, comme il faut le faire sur le Yukon-nord. Ils remonteraient le courant à vide.
- 5° La zone minière serait desservie dans toute son étendue, depuis la côte jusqu'à Dawson, et non pas seulement dans sa partie extrême où est située Dawson.
- 6° Il n'y a pas de mares interceptant la route d'hiver, comme sur le Thirty-Mile-River.
- 7° Le district parcouru contiendrait des camps d'exploration et des établissements sur tout le long de la route.

Rapports du commissaire Walsh.

8° Le port océanique ne serait pas, il est vrai, en territoire britannique, mais les mouillages sont si bien protégés que les bateaux à fond plat de la Stikine pourraient être chargés le long des navires océaniques.

ROUTE D'HIVER, POSTES DE LA MALLE ET POLICE.

Il faudra pratiquer une route d'hiver, avoir des points d'arrêt pour le service postal, établir une ligne télégraphique, et une organisation de police convenable pour tout le district. Une des premières choses à signaler à l'attention du gouvernement et dont le besoin se fait grandement sentir, c'est l'établissement d'une police dans le pays, tout le long de la route. Cela pourrait se faire aisément et à peu de frais, relativement à l'importance des services à rendre. Il serait nécessaire d'avoir cent hommes à la tête du lac Teslin, de bonne heure au printemps, avec des bateaux en nombre suffisant pour les transporter dans le bas de la rivière avec deux mois de provisions. On établirait alors des postes le long de la route, à des intervalles de 30 à 35 milles. Chaque poste aurait un bon bateau, une grande tente, deux petites tentes, un double appareil de chauffage et de cuisine, douze haches, six pelles et des filets de pêche. On stationnerait à chaque poste un sous-officier et cinq hommes, et on construirait de solides cabanes en bois rond pour loger ces hommes et accommoder, au besoin, cinq ou six voyageurs. Pendant les mois d'été, on fournirait à chaque poste des provisions pour un an, à raison de trois livres par jour pour chaque homme, et, en plus, un supplément de réserve de 2,000 livres, qui serait gardé en magasin pour les cas imprévus, comme il en arrive cette année. L'officier en charge du poste recevrait les instructions suivantes :

- 1° Tenir note des événements de chaque jour.
- 2° Tenir note journallement de la température.
- 3° Visiter les bateaux arrivants, et s'assurer que les propriétaires sont porteurs des reçus voulus pour les droits de douane.
- 4° Examiner les bateaux qui passent, et s'assurer s'ils n'ont pas à bord des boissons sans permis, et si la taxe a été payée.
- 5° Faire rapport à l'officier commandant de toute infraction aux lois, afin qu'elle soit réprimée et punie sans délai.
- 6° Faire rapport de toute découverte d'or, en indiquant le lieu de la découverte et donnant tous les détails nécessaires.
- 7° Tenir note avec soin de l'ouverture et de la clôture de la navigation sur les lacs et les rivières, et des variations dans l'état des routes en hiver.
- 8° Faire rapport sur le gibier découvert, dire s'il est rare ou abondant, et dans quelle saison.

AVANTAGES D'UNE CHAÎNE ININTERROMPUE DE POSTES.

Quand une fois on aura établi cette chaîne de postes depuis la côte jusqu'à Dawson-City, les dernières difficultés de transport seront faciles à surmonter. Le pays alors pourra être pourvu d'un système complet de police.

Un service régulier de malles, service tout aussi important que celui de la police, pourrait s'établir au moyen des mêmes postes. Il faudrait y voir tout de suite. Le manque de facilités postales nuit beaucoup aux transactions d'affaires dans l'intérieur. Des conducteurs de chiens et des attelages en nombre suffisant, placés le long de la route, fourniraient des moyens de communication réguliers entre les différents postes. Ceux-ci étant à une distance d'une journée de voyage l'un de l'autre, on pourrait fixer des jours pour le départ et l'arrivée, le conducteur d'un poste transportant sa malle au poste voisin, et en rapportant la malle descendante. On aurait de la sorte un service postal régulier, mensuel ou hebdomadaire, exécuté avec célérité.

ROUTE RIVERAINE.

Pour établir une route de rivage dont on pourrait se servir tant en été qu'en hiver, il n'y aurait qu'à percer une voie à travers le bois sur une distance de quinze milles des deux côtés de chaque poste. En commençant les travaux simultanément à chaque poste, on aurait bientôt ouvert une route continue, qui dispenserait au besoin de voyager par la rivière ainsi que sur la glace, quand celle-ci est rendue impassable par les mares ou les glaçons flottants.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.—BUREAUX DE POSTE.—ABRIS.

On pourrait établir une ligne télégraphique rapidement et à peu de frais en fixant les fils aux arbres qui bordent partout le rivage, ou en plantant tout de suite des poteaux. Les postes de police pourraient servir de logements pendant la construction de la ligne et, ensuite, de bureaux télégraphiques. Ils serviraient de plus comme bureaux de poste et comme centres de distribution des proclamations, règlements, avis officiels et autres informations nécessaires. Enfin, ce qui n'est pas de moindre importance, ils offriraient un abri non seulement à ceux obligés de cheminer sur la glace en hiver, mais aussi à ceux qui ont perdu leurs provisions par naufrage ou autrement, et qui sont forcés de retourner à la côte ou d'attendre l'occasion de se procurer un nouvel équipement.

APPAREILS DE SAUVETAGE.

Nous avons déjà fait remarquer les services importants de sauvetage rendus par nos postes pendant le présent hiver. On devrait fournir aux postes des câbles et appareils de sauvetage que l'on emploierait en cas d'accident.

BATEAUX POUR LES POSTES DE POLICE.

Je désire attirer votre attention sur le genre des bateaux requis pour le service de la police établie le long des lacs et des rivières. Les bateaux actuellement en usage ne sont pas du tout convenables. Ils sont mal façonnés, incommodes pour le transport, et ne conviennent que pour la descente des rivières. Il est presque impossible de leur faire remonter le courant. Il faudra adopter une embarcation plus légère, et le nombre dont on aura besoin sera tel qu'il serait trop dispendieux de les faire construire à la côte pour les expédier ensuite par les passes. Le genre de bateaux qu'il nous faudrait ici est celui dont on se sert sur les eaux rapides du district d'Ottawa: des embarcations longues et pointues aux deux bouts. Ces embarcations portent bien et peuvent être conduites avec ou contre le courant. Je recommanderais qu'on engage un constructeur de bateaux entendu, et qu'on l'envoie sans délai pour établir les modèles et diriger la construction des embarcations destinées à remplacer celles actuellement en usage.

QUELS SONT LES MEILLEURS HOMMES POUR LE SERVICE.

Je recommanderais aussi que les hommes nécessaires pour le service dans ce pays ne soient pas pris dans la force de la police à cheval du Nord-Ouest. Je trouve qu'ils ne conviennent pas pour le travail qu'il y a à faire. Ce ne sont pas des bacheliers, ils ne savent pas manier la hache et ne sont pas habitués à la vie hivernale dans les bois, trois des premières qualités qu'il faut posséder pour le service ici. La force de police des Territoires pourrait être réduite de 150 ou 200 hommes, ou de tel nombre d'hommes que vous enverriez ici. A leur place, on aurait des volontaires appelés à faire un service de deux ou trois ans dans le district du Yukon. On pourrait les prendre dans les districts situés le long de l'Ottawa, du Saint-Laurent et des autres rivières, où les habitants sont habitués aux eaux rapides et à la vie des bois.

Rapports du commissaire Walsh.

Avec un peu d'instruction militaire et de service de police, on en ferait une force qui rendrait de grands services. Le commandement en serait confié à l'un des jeunes officiers les plus compétents de la police à cheval, et les autres officiers pourraient être choisis parmi ceux de la milice ayant la même expérience et les mêmes qualités que les hommes recommandés pour le service. On pourrait les trouver dans le district d'Ottawa et les alentours. Ces hommes seraient capables d'ouvrir une route de terre entre leurs postes respectifs, et, en peu de temps, nous aurions, depuis le lac Teslin jusqu'à Dawson, une voie terrestre extrêmement utile au pays pendant les mois d'hiver et qui pourrait par la suite servir de tracé pour une ligne de chemin de fer.

DÉPÔT CENTRAL D'APPROVISIONNEMENT.

Je recommanderais de plus, comme mesure de précaution commerciale, l'établissement d'un dépôt de provisions dans le centre du district minier. Pendant la saison de navigation de la Stikine et du lac Teslin, et des rivières jusqu'à Dawson, il faudrait expédier au dépôt une quantité de provisions suffisante pour garantir la population contre toute disette de vivres, au cas où les compagnies de transport existantes dans le pays manqueraient d'apporter des subsistances en quantités suffisantes pour en approvisionner les gens à des prix raisonnables. Ce dépôt devrait être sous la surveillance d'un agent du gouvernement; les vivres seraient délivrés sur réquisition, payés comptant par chaque mineur à la livraison et, dans aucun cas, ne devraient se délivrer à des compagnies de commerce. Afin de garantir le public contre toute perte dans ces opérations, on pourrait ajouter au coût des articles un tant pour cent raisonnable pour la taxe et tous les frais, notamment ceux de transport.

DÉPÔTS INTERMÉDIAIRES DE SECOURS.

Il devrait aussi y avoir de petits dépôts intermédiaires où la population établie le long du lac Teslin et des rivières Hootalinqua et Lewes, irait s'approvisionner de vivres. Les provisions pourraient être emmagasinées aux postes de police. Nulle part ailleurs en Canada, et cet état de choses peut durer, la population n'est plus exposée à payer des prix exorbitants et à souffrir de l'insuffisance de vivres, que dans la région s'étendant depuis la tête de l'Hootalinqua jusqu'à sa jonction avec la Lewes, de Tagish à ce même point, et de là jusqu'à la rivière Stewart. D'après tous les renseignements que nous avons, ce district est peut-être une région très riche. Mais tant qu'on ne pourra se procurer des provisions à un prix raisonnable, et tant qu'il n'existera pas un dépôt d'approvisionnement d'accès facile, où l'on puisse remplacer les vivres en cas de perte ou d'accident, la contrée ne sera jamais aussi complètement explorée et développée qu'elle devrait l'être. Le public ne pourrait rien perdre dans une entreprise de ce genre si elle était confiée à des hommes compétents, et le gain qui lui reviendrait du développement de ce pays ne saurait être apprécié à l'heure actuelle. Il serait peut-être plus satisfaisant pour le public de confier cette entreprise à une compagnie commerciale; mais elle devrait être responsable, digne de confiance et en état de bien remplir ses obligations.

APPROVISIONNEMENTS POUR LES FONCTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT ET LA POLICE.

Quant aux approvisionnements à l'usage des employés du gouvernement et de la police, je recommanderais fortement que l'on adopte pour l'avenir un système plus large que par le passé. Au lieu d'acheter des provisions pour un an, on devrait acheter et distribuer à tous les postes des vivres pour un an et demi. Je crois que ce serait s'exposer beaucoup que de continuer le système, suivi jusqu'à ce jour, de ne garder en magasin qu'une année de provisions. Il devrait toujours y avoir en magasin un supplément en réserve pour six mois au moins; et même, il vaudrait bien mieux que ce supplément fût pour un an.

Les postes dans ce pays devraient être approvisionnés de la même manière que les postes isolés dans le service de l'armée britannique. Avec un supplément de réserve pour une année ils ne seraient pas exposés au danger de manquer de vivres.

BONS EFFETS DE L'EXODE DE DAWSON.

La question particulièrement importante pour le moment, c'est celle de l'adoption d'une méthode quelconque pour régler la course vers les terrains aurifères l'hiver et le printemps prochains. Les bons effets de l'exode de Dawson-City commencent justement à se faire sentir. Le départ de chaque homme a diminué la demande locale de vivres, et la vente des provisions des partants a augmenté les ressources pour ceux qui restaient. Si l'on ne veut pas perdre les bons résultats de cette émigration, il faut prendre immédiatement des mesures pour empêcher un autre afflux de personnes insuffisamment pourvues de vivres dans un district déjà menacé de la famine.

QU'ON DEVRAIT REFUSER L'ENTRÉE DU PAYS À TOUTE PERSONNE N'AYANT PAS UN APPROVISIONNEMENT DE VIVRES SUFFISANT POUR UNE ANNÉE.

Si les gens persistent à venir dans cette région, je recommanderais qu'ordre soit donné à la police stationnée au lac Bennett et à Fort-Sifton (Tagish-Post) d'empêcher qui que ce soit de dépasser ces postes, à moins qu'il ne porte avec lui des provisions en quantité suffisante pour une année, du jour de son passage. La même chose devrait se faire au lac Teslin. Si l'on n'agit pas de la sorte, et si les facilités de transport ne sont pas augmentées, la misère, l'année prochaine, sera encore bien plus grande que cette année.

* * * * *

Pendant mon séjour ici, j'ai eu occasion de rencontrer un très grand nombre de personnes: capitalistes, mineurs et autres ayant des intérêts dans les mines; et j'ai recueilli de la sorte beaucoup de renseignements qui me seront fort utiles quand je serai rendu au pays de l'or.

RÉSUMÉ.

La première question est celle des vivres. C'est celle dont il importe avant tout de s'occuper; et je ne vois pas comment on pourra réussir, au double point de vue de la quantité et du prix, à satisfaire aux besoins de la population, si le gouvernement n'y apporte quelque attention. Jamais, depuis le commencement de l'exploitation des mines en cette région, le pays n'a eu un approvisionnement de vivres complet ni suffisant.

La population, dépendant entièrement des compagnies commerciales pour ses provisions, a été négligée en même temps que pressurée. Le fait est que les corporations tiennent le peuple absolument en leur pouvoir. Les amis sont favorisés et les autres ignorés. Les contrats ne sont pas observés, et chaque année voit s'aggraver les choses. Il faut que cela change, sinon, le pays ne saurait faire de progrès. Il faut ouvrir une nouvelle route pour les approvisionnements, diminuer le prix des vivres et des autres objets de nécessité et avoir aux affaires des hommes plus intéressés à l'avenir du pays que ceux qui y opèrent actuellement, ou bien cette région ne se développera jamais.

Suivant tous les renseignements que j'ai pu recueillir, la route à adopter est celle passant par la rivière Stikine, Telegraph-Creek et le lac Teslin, l'Hootalinqua et le Yukon; mais il faudrait trouver un port océanique sur notre territoire, aussi près que possible de la tête du lac Teslin. C'est la route la plus praticable par où le pays puisse être approvisionné. Traversant le pays en son entier, de la frontière nord à la frontière sud, ainsi que la région où se trouvent les districts miniers les plus recherchés, avec des rivières et des lacs d'une profondeur suffisante pour la navigation des steamers à tonnage rémunérateur, car les eaux coulant dans le sens des gros transports,—les exportations consistant en envois d'or, les importations en provisions, marchandises, etc.—les fortes charges suivront le cours des eaux, les moindres, le remonteront; cette voie donc, sans meilleur moyen de voiturage par eau que des bateaux plats, pourrait suffire quand même aux nécessités d'une nombreuse population.

Rapports du commissaire Walsh.

Elle serait ouverte à la navigation, depuis la tête du lac Teslin jusqu'à la frontière nord, pendant au moins cinq mois, peut-être cinq mois et demi, tandis que le Yukon inférieur n'est navigable que pendant deux mois, de St. Michaels à Dawson-City. Elle nous donnerait un port, non sur l'océan, il est vrai, mais sur la rivière Stikine, où nous avons droit de naviguer par un traité.

En ouvrant ce pays, la première chose à faire est d'y envoyer 200 hommes de troupe, soit de la police ou de la milice; d'établir des postes à une distance de 30 milles l'un de l'autre, depuis Telegraph-Creek jusqu'à l'embouchure de l'Hootalingua, et depuis Bennett jusqu'au même point, de même que de cet endroit à Dawson-City, puis de pratiquer un chemin entre ces différents postes et le mettre en état de service comme route d'été et d'hiver. Ensuite, le gouvernement devrait subventionner quelque compagnie qui construirait un chemin de fer de Telegraph-Creek à la tête du lac Teslin, établir un service de steamers sur le lac et entre celui-ci et Dawson-City, et subventionner la compagnie pour le transport des malles entre Telegraph-Creek et Dawson-City. Il est très important que ce service postal soit aussi parfait que possible, et s'exécute avec la plus grande régularité à l'arrivée et au départ. Il n'est pas douteux qu'il ne se fasse des transactions importantes, dans lesquelles de grandes sommes d'argent seront engagées; de là la nécessité d'un service postal prompt et régulier, afin que ces transactions puissent être faites avec expédition et sans risques.

Cela fait, on pourra ouvrir toutes grandes les portes du pays, et inviter les gens à y venir sans avoir à craindre de manquer de vivres ou d'être pressurés par les marchands, et avec pleine confiance que la vie et la propriété seront protégées.

Les renseignements obtenus me portent à croire, je pourrais dire me donnent la conviction, que, de la frontière du sud à celle du nord, le pays contient de l'or: placers et quartz aurifères; quelques parties de la région sont très riches, d'autres moyennement; et, sur des centaines de milles, l'exploitation peut s'exercer avec profit, étant donné que les vivres soient à bon marché.

Avec les améliorations et travaux ci-dessus énumérés, la population, d'ici à trois ans, devrait atteindre le chiffre de 100,000 âmes; l'établissement du pays serait assuré pour toujours.

En terminant mon rapport, je désire exprimer mes remerciements à mon équipe et à mes subordonnés, pour l'aide qu'ils m'ont tous donnée dans l'exécution des travaux faits jusqu'à présent par l'expédition. Tous les membres du parti, y compris le juge McGuire, ont volontiers accompli un travail auquel ils ne pouvaient s'attendre et qu'on ne pouvait exiger d'eux, et ont enduré gaiement toutes les misères inévitables dans un voyage fait sur le Yukon, à la fin de l'automne et au commencement de l'hiver.

Aux membres de mon personnel, comprenant M. Wade, le capitaine Bliss, le capitaine Norwood, J.-D. McGregor, Dufferin Pattullo et Philip Walsh, je suis extrêmement reconnaissant. Dans les neiges et les orages de la Chilcoot-Pass, pendant la tempête sur le lac Bennett, au milieu de l'embâcle qui s'était produit sur la rivière Lewes à Freeman's-Point, où le pauvre Freeman, de Seattle, a trouvé la mort, ils se sont toujours montrés disposés à faire plus même qu'on ne pouvait exiger d'eux, et cela de bon gré et sans murmurer. En dépit du froid et de la pluie, des orages et d'un travail ardu, du danger de la froidure ou des naufrages, je ne puis me rappeler avoir entendu une seule plainte; et j'ai toujours constaté une entière bonne volonté à aider au travail de l'expédition. Je ne désire pas seulement leur offrir mes sincères remerciements, mais aussi les recommander à l'attention de votre département.

Je désire aussi remercier les inspecteurs Wood et Starnes de la manière efficace dont ils ont rempli leurs devoirs et la mission qui leur avait été confiée, et les recommander à l'attention de votre département.

Bien que le travail de l'expédition ne soit pas encore terminé, ces messieurs ont droit au témoignage que je leur donne par tout ce qu'ils ont déjà fait avec tant de zèle et de succès.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. M. WALSH,

Commissaire du district provisoire du Yukon du Canada.

TABLEAU DES TEMPÉRATURES OBSERVÉES PAR T. D. PATTULLO, DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 JANVIER.

DATE.	TEMPÉRATURE DE L'AIR.		TEMPÉRATURE DE L'EAC.
	Au-dessus de zéro.	Au-dessous de zéro.	Au-dessus de zéro.
	Maximum.	Minimum.	
En route de Bennett—			
1 ^{er} novembre.....			36
2 do	20		34
3 do	20		36
4 do	18		36
4 do	18		36
5 do	24		34
6 do	9		28
7 do	16		30
8 do	20		30
9 do	18		30
10 do	12		28
11 do	8		34
12 do		4	36
13 do		8	34
14 do		8	34
15 do		4	32
16 do		13	34
17 do		18	
18 do		20	
A Big-Salmon-River—			
19 novembre.....		32	La rivière est ce jour embâclée.
Jonction du Yukon—			
20 novembre.....		33	
21 do		20	
22 do		18	
23 do		8	
24 do	4		
25 do		22	
26 do		38	
27 do		34	
28 do		40	
29 do		54	
30 do		58	
1 ^{er} décembre.....		48	
2 do		6	
3 do		Zéro.....	
4 do	28		
5 do	16		
6 do		10	
7 do		8	
8 do		14	
9 do		4	
10 do		4	
11 do	2		
12 do	4		
13 do		10	
14 do		Zéro.....	
15 do		Zéro.....	
16 do		Zéro.....	
17 do		Zéro.....	
18 do	20		
19 do		8	
20 do	34		
21 do	38		
22 do	28		
23 do		22	
24 do		26	
25 do		16	
26 do	20		
27 do		8	

Rapports du commissaire Walsh.

TABLEAU DES TEMPÉRATURES OBSERVÉES PAR T. D. PATTULLO, etc.—*Suite.*

DATE.	TEMPÉRATURE DE L'AIR.		TEMPÉRATURE DE L'EAU.
	Au-dessus de zéro.	Au-dessous de zéro.	Au-dessus de zéro.
	Maximum.	Minimum.	
<i>Jonction de Yukon—Suite.</i>			
28 décembre.....		12	
29 do		19	
30 do		22	
31 do	32		
1er janvier.....	36		
2 do	38		
3 do		18	
4 do		18	
5 do		4	
6 do		12	
7 do	7		
8 do	10		
9 do	20		
10 do	28		
11 do	24		
12 do		14	
13 do		12	
14 do		6	
15 do		10	
16 do		20	
17 do		26	
18 do		32	
19 do	20		
20 do		18	
21 do	28		
22 do		42	
23 do		16	
24 do		22	
25 do		Zéro.....	
26 do	14		
27 do		28	
28 do		8	
29 do		14	
30 do		10	
31 do		8	

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE.

ÉTABLISSEMENT DES POSTES DE POLICE.

Il faudrait établir les postes suivants, le plus tôt possible au printemps :

Sur la route Dalton, entre la frontière internationale et Selkirk. :—

Un détachement de la police à cheval, composé d'un officier, de quinze constables, seize chevaux et dix chevaux de charge, distribués comme suit :

Un officier et neuf constables, dix chevaux et dix chevaux de bât à la frontière internationale.

Trois constables et trois chevaux à Five-Finger-Rapids, terminus de la section Five-Finger-Rapids de la route.

Trois constables et trois chevaux à Selkirk, le terminus de la section Selkirk de la route. On peut trouver de l'herbe à ces deux endroits, et de bons pâturages et du foin à la frontière internationale. Il ne faudra qu'une petite quantité de grain pour les chevaux.

Les provisions, les effets et le grain seront transportés à la frontière par des chevaux de charge, et expédiés par bateau de Bennett à Five-Finger-Rapids et à Selkirk.

Un agent de douane devrait être stationné au poste frontière, et les constables, établis à Five-Finger-Rapids et à Selkirk, devraient être bien renseignés sur le travail douanier et sur le tarif.

D'après les informations que nous avons, il est très important que cette route soit bien surveillée, de bonne heure le printemps et l'été prochain. Il est plus que probable qu'on expédiera par ce chemin une grande quantité de provisions et de liqueurs dans l'espoir de frauder la douane. A Five-Finger-Rapids et à Selkirk, on sera en mesure d'arrêter tous ceux qui voudraient échapper au poste de la frontière.

Détachement de Telegraph-Creek et du Lac Teslin. :—

Un sous-officier, six constables et sept chevaux.

Un sous-officier, trois constables et quatre chevaux à Telegraph-Creek.

Trois constables et trois chevaux à la tête du lac Teslin. Je suis informé que l'on peut trouver de l'herbe et du foin à ces deux postes. Un officier de douane devrait être envoyé à Telegraph-Creek, s'il n'y en a pas déjà un, et le sous-officier et les constables devraient connaître à fond le tarif de la douane. Le détachement établi à la tête du lac devrait avoir un bateau.

Le capitaine Wood établira un poste de trois constables sur l'Hootalinqua, à l'endroit où aboutit la route McClintock (Portage McClintock et Hootalinqua).

Les postes depuis Tagish jusqu'à Nordenskiöld seront, cette année, composés comme suit :

A White-Horse-Rapids, trois constables.

Au pied du lac LaBarge, trois constables.

A la jonction de l'Hootalinqua et de la Lewes, trois constables.

Postes à établir :

Au pied du lac Marsh, près de la rivière McClintock, afin de rester en communication avec le poste situé sur l'Hootalinqua, à 25 milles à l'est, trois constables.

A la tête du lac LaBarge, trois constables.

A la rivière Big-Salmon, trois constables.

A la rivière Little-Salmon, trois constables.

Chacun de ces postes devrait avoir un bon bateau, une petite tente et un équipement de camp. Les eaux rapides de ces rivières rendent les communications très difficiles ; de là la nécessité de ne pas espacer de plus de quarante milles les différents postes et d'avoir au moins trois constables à chacun d'eux.

Le détachement de la police à cheval destiné à la route Dalton, devrait y être envoyé le plus tôt possible au printemps, afin d'y être stationné avant que le trafic commence.

Nous avons douze bons chevaux ; dix d'entre eux sont ceux que vous et moi avons achetés en traversant les passes, et dont J.-D. McGregor se sert pour son

convoi; on en pourra faire des chevaux de charge; mais les chevaux de monture devront être expédiés de l'est. Pour ce service, il ne faudrait pas envoyer des chevaux tenus dans les écuries des postes des Territoires, mais des *bronchos* bien dressés, en bonne condition, ayant été dehors tout l'hiver, habitués à chercher eux-mêmes leur nourriture, âgés d'au moins cinq ans et n'ayant pas plus de quinze mains de haut.

Il y a tant à faire entre ce poste et Skagway, qu'il m'est impossible de quitter maintenant. La question des vivres et de leur transport est vitale, si importante que je veux tenter de la régler avant mon départ. Je reçois de la côte des communications de toutes sortes venant de toutes classes de personnes. Le capitaine Wood demande des instructions sur plusieurs points, et j'ai décidé de le faire venir ici. Je ne puis songer à lui communiquer ma réponse par lettre, surtout sur la question des vivres, ni partir pour Dawson-City avant qu'il ait reçu mes instructions, et je considère que le moyen le plus sûr et le plus expéditif est de le faire venir. Il fera l'inspection de ses postes sur son chemin, et m'apportera un état des provisions que nous avons actuellement en main depuis Skagway jusqu'ici. Quand j'aurai reçu ce rapport, je lui indiquerai ce qu'il doit faire, et ce que j'entends faire cet hiver, et le printemps et l'été prochain. Les instructions porteront sur l'approvisionnement et le transport des vivres, l'établissement de la police dans le district situé entre la frontière de la Colombie-Britannique et Selkirk, les routes Dalton, Glenora et celle du lac Teslin, le nombre d'hommes et de chevaux à stationner à chaque poste, les postes de la rivière et du lac et l'effectif des détachements qu'il faut y établir, la construction des bateaux et le lieu où elle devra se faire, le transport sur les routes à Skagway, Dyea et Telegraph-Creek, le contrat pour l'achat des provisions, s'il y a lieu, la douane, le trafic des liqueurs et la surveillance particulière des routes, la discipline de la force dans le district, la tenue des hommes, et sur un grand nombre d'autres questions qui, suivant moi, doivent être discutées avant que je sois rendu si loin qu'on ne puisse avoir de mes nouvelles pendant plusieurs semaines, et des mois après l'ouverture de la navigation.

Les gens établis entre l'Hootalinqua et la frontière du sud demandent toutes sortes de privilèges—pour abattre du bois, construire des scieries, des brasseries et des tramways, ouvrir des hôtels, etc., ce qui indique que cette partie du territoire va commencer à se développer.

J'ai donné instruction au capitaine Wood de défendre l'entrée du district provisoire du Yukon à toutes personnes, autres que les employés du gouvernement et les porteurs de dépêches, jusqu'à ce que l'on ait refait l'approvisionnement du district de Dawson, à moins qu'elles n'apportent avec elles des provisions à raison de trois livres par jour chacune pour un an. A mon avis cet ordre est nécessaire.

Si vous vous rendez à ma suggestion d'organiser une nouvelle force pour ce district, les hommes devront réunir les conditions suivantes: ils devront être robustes, âgés de 25 à 45 ans, tempérants, mesurer de 5 pieds 7 pouces à 6 pieds 2 pouces, être bons bateliers, bons bûcherons, habitués à l'usage des armes à feu et bons tireurs.

* * * *

Il me semble que le gouvernement ou notre population devrait à tout prix avoir un port océanique quelque part sur la côte, le plus près possible de la tête du lac Teslin, et s'assurer le trafic de ce district, qui ne peut manquer de venir à nous si l'on établit une voie de communication où le public ne soit pas exposé aux impositions qui se pratiquent à Skagway et Dyea.

Le devoir de notre gouvernement, aujourd'hui, n'est pas d'accorder ou donner des chartes ou privilèges pour l'établissement de services de chemin de fer, bateaux, télégraphe, de messagerie ou de route voiturière entre notre frontière du sud et l'intérieur, en communication avec un point quelconque de la côte des Etats-Unis, mais de réserver pour nous-mêmes le débouché du district.

Le seul article que produira ce pays pendant quelque temps à venir, peut-être pour toujours, est l'or. Tout ce que les Canadiens en auront jamais, est ce qui leur en reviendra par le commerce; le reste, moins le coût de la production, s'en ira aux Etats-Unis. Pour nous assurer ce commerce, nous n'avons qu'à nous trouver un

port océanique, le plus près possible de la tête du lac Teslin et, pour le perdre à jamais, qu'à accorder des chartes pour des chemins de fer, etc., reliant notre territoire à la côte des États-Unis. Si nous nous laissons enlever le trafic, nous ferions mieux d'abandonner le district que de le garder et de payer les frais de son développement et de son administration. Trouvons un havre, quand même il nous faudrait aller usqu'à Fort-Simpson. Nous n'aurons plus alors de concurrence, et Skagway et Dyea redeviendront ce qu'ils étaient il y a un an.

Votre obéissant serviteur,

J. M. WALSH,

Commissaire du district provisoire du Yukon du Canada.

RÉPONSE

[38c]

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 30 mars 1898, demandant copies des arrêtés du conseil, commission, instructions, correspondance et papiers relatifs à la nomination et aux devoirs du major Walsh, commissaire du district provisoire du Yukon, y compris toute instruction donnée concernant ses devoirs pendant son voyage vers Dawson-City, ainsi que ceux qui devront suivre son arrivée à cet endroit.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

(Télégramme.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 12 août 1897.

INSPECTEUR HARPER,

Gendarmerie à cheval, Victoria, C.-B.

Faites savoir à Fawcett que le major Walsh a été nommé commissaire pour le gouvernement fédéral pour le territoire du Yukon. Il aura autorité absolue dans toutes les questions en sa qualité de représentant du gouvernement. Il compte partir dans environ trois semaines. Cela n'effectuera pas la position de Fawcett, excepté que Walsh aura le plein contrôle de tous les fonctionnaires, y compris la police.

CLIFFORD SIFTON.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 12 août 1897.

JOSEPH POPE, écr,

Sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Voulez-vous avoir la bonté de faire préparer une commission pour le major J. M. Walsh, qui est nommé commissaire représentant le gouvernement fédéral dans le district du Yukon. Je désirerais qu'elle soit complétée aussitôt que possible.

Bien à vous,

JAS. A. SMART,

Sous-ministre.

*EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son
Excellence le 17 août 1897.*

Sur un memorandum, daté le 11 août 1897, du ministre de l'intérieur, représentant que pour le maintien convenable de la loi et de l'ordre, aussi bien que pour l'administration efficace des intérêts du gouvernement dans le territoire du Yukon, il est d'opinion qu'il est nécessaire de nommer un officier représentant le gouvernement du Canada, lequel sera le principal officier exécutif du gouvernement dans ce district, et que le principal officier exécutif soit revêtu de l'autorité la plus complète sur tous les fonctionnaires des divers départements du gouvernement, avec pouvoir de casser, suspendre ou remplacer aucun fonctionnaire sauf le juge de la cour suprême, en attendant la décision du ministre dans le département duquel tel fonctionnaire est employé.

Qu'il devrait aussi avoir le commandement absolu de la force de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et les officiers de la force devraient recevoir de lui leurs instructions et exécuter tous les ordres qu'il pourra donner. Aux fins de maintenir la discipline désirable, il devra avoir le pouvoir de casser, suspendre ou remplacer tout membre de la gendarmerie à cheval dont la conduite, à son avis, pourrait justifier telle décision.

Le ministre soumet de plus que le principal officier exécutif nommé en vertu des présentes devrait aussi avoir le pouvoir de changer, modifier ou amender aucun des règlements miniers passés sous l'autorité de Votre Excellence en conseil régissant l'octroi des *claims* miniers, lorsque tel changement, à son avis, peut être nécessaire dans l'intérêt public.

Le ministre déclare de plus que tel officier devrait lui faire rapport complet à lui, le dit ministre, par chaque courrier sur toutes les matières affectant son office et l'administration des divers départements du gouvernement dans le territoire sous son contrôle.

En conséquence, le ministre recommande que John M. Walsh, de la ville de Brockville, en la province d'Ontario, soit nommé principal officier exécutif du gouvernement dans le territoire du Yukon, et qu'il soit connu sous le titre de commissaire du territoire du Yukon, et, de plus, qu'il soit investi de l'autorité ci-haut mentionnée. Et que sa nomination prenne effet à partir du 15^e jour d'août 1897, et qu'il reçoive salaire à raison de \$5,000 par année.

Le comité soumet les recommandations ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. MCGEE,
Greffier du Conseil privé.

BUREAU DU SOUS-SECRETÉAIRE D'ÉTAT, CANADA.
OTTAWA, 20 août 1897.

JAMES A. SMART, écr,
Sous-ministre de l'Intérieur, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Par ordre du secrétaire d'Etat, je désire vous transmettre, sous ce pli, la commission nommant le major John M. Walsh, commissaire du district du Yukon.

Bien à vous,

JOSEPH POPE.

Nomination du commissaire Walsh.

Annulée par un arrêté du conseil du 26 août 1897.

CANADA.

ABERDEEN

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A John M. Walsh, de la ville de Brockville, dans la province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada, écuyer.

SALUT :

Sachez que reposant notre confiance dans votre loyauté, intégrité et capacité, nous vous avons constitué et nommé et par les présentes nous vous constituons et nommons, vous, le dit John M. Walsh, pour être le principal officier exécutif du gouvernement du Canada dans le district du Yukon.

Pour avoir, tenir, exercer et avoir en jouissance le dit office de commissaire du district du Yukon, vous, le dit John M. Walsh, et pour les fins ci-dessus, nous vous investissons du pouvoir et de l'autorité nécessaires et requis au sujet des matières suivantes, savoir :

1. De casser, suspendre ou remplacer aucun fonctionnaire ou officier de notre gouvernement du Canada (excepté le juge de notre cour suprême des territoires du Nord-Ouest), en attendant qu'une décision soit prise dans tel cas par le ministre du département dans lequel tel fonctionnaire ou officier est employé ou occupe un poste.

2. De changer, modifier ou amender aucuns règlements miniers faits sous l'autorité de notre gouverneur général en conseil, régissant l'octroi de *claims* miniers, dans le cas où tel changement peut, dans votre opinion à vous, notre dit commissaire, être nécessaire ou utile dans l'intérêt public.

Et nous vous donnons de plus à vous, notre dit commissaire, le pouvoir d'avoir et d'exercer le commandement absolu de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest qui peut être stationnée ou avoir ses quartiers dans le dit district, et nous ordonnons et statuons que les officiers et les constables recevront leurs ordres de vous, et devront obéir à tout ordre légal qui pourra être donné par vous, notre dit commissaire.

Et afin que la discipline nécessaire et convenable puisse être mise en force, nous vous autorisons et vous donnons le pouvoir de casser, suspendre ou remplacer aucun membre de la dite gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, stationnée ou ayant ses quartiers dans le dit district, dont les actions ou la conduite, dans votre opinion à vous, notre dit commissaire, justifieraient telle action de votre part.

Et nous ordonnons de plus et enjoignons que vous envoyiez par tout et chaque courrier à notre ministre de l'intérieur un rapport complet, par écrit, de toutes les matières et choses affectant votre dit office et touchant l'administration des divers départements ou divisions de notre gouvernement du Canada sous votre surveillance ou contrôle dans le dit district, et avec tous et chacun les pouvoirs, droits, autorité, privilège, profits, émoluments et avantages se rattachant au dit office de par le droit ou la loi durant bon plaisir.

En foi de quoi nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très honorable sir John Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen, vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier grand-croix de notre ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., gouverneur général du Canada.

En notre hôtel du gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce dix-septième jour d'août, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de notre règne la soixante-unième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 23 août 1897.

JOSEPH POPE, écr,
Sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—A l'égard de la commission ci-jointe, je regrette de dire qu'une erreur s'est glissée dans le mémorandum au conseil nommant M. Walsh principal officier exécutif du territoire du Yukon. Le nom de M. Walsh est "James M. Walsh", et non "John M. Walsh", tel que mentionné dans le mémorandum ci-dessus mentionné. Veuillez faire le changement nécessaire dans la commission. Je dois dire que le mémorandum requis en ce cas-ci est envoyé au Conseil pour faire sanctionner la rectification.

Bien à vous,

JAS. A. SMART,
Sous-ministre.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 28 août 1897.

JAMES A. SMART, écr,
Sous-ministre de l'Intérieur.

CHER MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 23 du mois courant, renvoyant la commission de M. Walsh comme principal officier exécutif du territoire du Yukon, je désire vous transmettre ci-inclus une nouvelle commission faite au nom de "James Morrow Walsh". La première commission a été annulée, selon qu'il est pourvu par la section 1 du chapitre 117 des Statuts révisés du Canada.

En transmettant cette commission à M. Walsh, voulez-vous avoir la bonté de l'informer qu'un honoraire de \$20, dont elle est taxée par l'arrêté du conseil du 7 septembre 1893, n'a pas encore été payé, et lui demander de bien vouloir m'en faire la remise aussitôt qu'il lui sera possible de le faire.

Bien à vous,

JOSEPH POPE,
Sous-secrétaire d'Etat.

CANADA.

ABERDEEN,

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A James Morrow Walsh, de la ville de Brockville, dans la province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada, écuyer,

SALUT :

Sachez que reposant notre confiance dans votre loyauté, intégrité et capacité, Nous vous avons constitué et nommé, et par les présentes, nous vous constituons et nommons, vous, le dit James Morrow Walsh, pour être le principal officier exécutif du gouvernement du Canada dans le district du Yukon.

Pour avoir, tenir, exercer et avoir en jouissance le dit office de commissaire du district du Yukon, vous, le dit James Morrow Walsh, et pour les fins ci-dessus, nous vous investissons du pouvoir et de l'autorité nécessaires et requis au sujet des matières suivantes, savoir :

1. De casser, suspendre ou remplacer aucun fonctionnaire ou officier de notre gouvernement du Canada (excepté le juge de notre cour suprême des territoires du

Nomination du commissaire Walsh.

Nord-Ouest), en attendant qu'une décision soit prise en tel cas par le ministre du département dans lequel tel fonctionnaire ou officier est employé ou occupe un poste.

2. De changer, modifier ou amender aucuns règlements miniers faits sous l'autorité de notre gouverneur général en conseil, régissant l'octroi de *claims* miniers, dans le cas où tel changement peut, dans votre opinion à vous, notre dit commissaire, être nécessaire ou utile dans l'intérêt public.

Et nous vous donnons de plus à vous, notre dit commissaire, le pouvoir d'avoir et d'exercer le commandement absolu de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest qui peut-être stationnée ou avoir ses quartiers dans le dit district, et nous ordonnons et statuons que les officiers et les constables recevront leurs ordres de vous, et devront obéir à tout ordre légal qui pourra être donné par vous, notre dit commissaire.

Et afin que la discipline nécessaire et convenable puisse être mise en force, nous vous autorisons et vous donnons le pouvoir de casser, suspendre ou remplacer aucun membre de la dite gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, stationnée ou ayant ses quartiers dans le dit district, dont les actions ou la conduite, dans votre opinion à vous, notre dit commissaire, justifieraient telle action de votre part.

Et nous ordonnons de plus et enjoignons que vous envoyiez par tout et chaque courrier à notre ministre de l'intérieur un rapport complet, par écrit, de toutes les matières et choses affectant votre dit office et touchant l'administration des divers départements ou divisions de notre gouvernement du Canada, sous votre surveillance ou contrôle dans le dit district, et avec tous et chacun les pouvoirs, droits, autorité, privilèges, profits, émoluments et avantages se rattachant au dit office de par le droit ou la loi durant bon plaisir.

En foi de quoi nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, le très honorable sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen, vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier grand-croix de notre ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., gouverneur général du Canada.

En notre hôtel du gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce dix-septième jour d'août, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de notre règne la soixante-unième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le 26 août 1897.

Sur un mémorandum, daté le 23 août 1897, du ministre de l'intérieur, recommandant que le nom de "James Morrow Walsh" soit substitué à celui de "John Walsh" dans l'arrêté du conseil du 17 de ce mois, nommant un principal officier exécutif du gouvernement dans le territoire du Yukon.

Le comité soumet cette recommandation à l'approbation de Son Excellence.

H. G. LAMOTHE,
Greffier-adjoint du Conseil privé.

RÉPONSE

(39)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 mars 1898, pour copie de toute la correspondance entre sir Wilfrid Laurier et M. Foster, des Etats-Unis d'Amérique, subséquemment à la réunion des experts chargés d'étudier la question de la pêche des phoques sur la mer de Behring.

OTTAWA, 26 novembre 1897.

Le Très honorable sir JULIAN PAUNCEFOTE,
Ambassade Britannique, Washington, D.C.

MON CHER SIR JULIAN,—Rétativement à la conférence inofficielle que sir Louis Davies, M. Adam et moi avons eue avec M. Foster et M. Hamlin sur la question des phoques, M. Adam vous a sans doute fait savoir qu'il avait été entendu que M. Foster nous communiquerait ses propositions par écrit et que nous répondrions de la même manière.

Juste au moment de notre départ de Washington, M. Foster nous remit un document contenant les propositions qu'il avait été autorisé à faire au nom du président. Vous trouverez ci-inclus une copie de ce document.

J'ai l'honneur de vous transmettre aussi sous ce pli nos propositions en réponse à celles de M. Foster. Notre réponse est sous la forme d'une lettre à M. Foster; je vous prie respectueusement d'en prendre communication, et, si vous n'avez aucune objection à sa teneur ou à sa substance, de la faire parvenir à M. Foster.

Je vous envoie aussi sous ce pli une copie de notre lettre à M. Foster.

J'ai l'honneur d'être, cher sir Julian,
Votre obéissant serviteur,

WILFRID LAURIER.

Immédiatement après que les experts eurent rendu leur décision, les représentants diplomatiques et exécutifs des trois gouvernements s'assemblèrent pour discuter les mesures à adopter au sujet de la pêche des phoques sur la mer de Behring et pour examiner s'il ne serait pas possible de régler certaines autres questions importantes pendantes entre le Canada et les Etats-Unis relativement aux pêcheries, à l'immigration réciproque, à la réciprocité commerciale, etc.

PROPOSITION DE M. FOSTER.

A une conférence tenue, le 16 novembre, entre sir Wilfrid Laurier, sir Louis Davies, M. Adam, de l'ambassade britannique, et M. Foster, ce dernier soumit, au nom des Etats-Unis, la proposition suivante :—

1. Les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis adopteront tout de suite un *modus vivendi* en vertu duquel la pêche des phoques sera complètement suspendue pendant un an à partir du 31 décembre 1897, dans toutes les eaux de l'Océan Pacifique et de la mer de Behring ainsi que sur les îles Pribiloff.

2. L'ambassade britannique et un ou plusieurs représentants du gouvernement canadien, d'une part, et le représentant ou les représentants qui seront désignés par le président des Etats-Unis, d'autre part, étudieront aussitôt que possible les questions suivantes, dans le but de les régler par un traité, savoir : pêche des phoques à four-

rure, protection du poisson dans les eaux des rivières et lacs contigus aux Etats-Unis et au Canada, émigration réciproque, réciprocité commerciale, et toute autre question pendante entre les Etats-Unis et le Canada que l'un ou l'autre des gouvernements jugera à propos de soumettre aux commissaires qui auront été nommés.

SIR WILFRID LAURIER À M. FOSTER.

“CONSEIL PRIVÉ, CANADA, OTTAWA, 24 novembre 1897.

“**CHER MONSIEUR FOSTER**,—Dès mon retour à Ottawa, j'ai soumis à mes collègues votre note concernant les propositions qui ont été faites par vous à une conférence tenue entre vous et moi, sir Louis Davies et M. Adam, de l'ambassade britannique.

“Votre seconde proposition embrasse virtuellement les suggestions faites par moi-même et mes collègues et rencontre, je n'ai pas besoin de le dire, l'entière approbation du gouvernement canadien. Bien que les règlements établis par le tribunal d'arbitrage pour la pêche des phoques sur la mer de Behring et l'océan Pacifique ne soient revisables qu'au bout de 5 ans, nous sommes prêts à tenir une conférence dans le but de régler par les stipulations d'un traité non seulement cette question, mais encore toutes les autres à l'égard desquelles les relations entre les deux pays ne sont pas aussi satisfaisantes qu'elles devraient l'être, savoir : “Protection du poisson dans les eaux des rivières et des lacs contigus aux Etats-Unis et au Canada, émigration entre les deux pays, réciprocité commerciale, et toute autre question intéressant les Etats-Unis et le Canada que l'un ou l'autre des gouvernements jugera à propos de soulever.”

“Cette proposition, cependant, est assujettie par vous à la condition contenue dans la première, savoir : “Que les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis adoptent incessamment un *modus vivendi* en vertu duquel la pêche du phoque sera complètement suspendue pendant un an à partir du mois de décembre 1897 sur l'océan Pacifique et la mer de Behring ainsi que sur les îles Pribilof.

“Nous avons des raisons très sérieuses pour refuser d'accepter cette dernière proposition.

“Dès mon arrivée à Ottawa, j'ai prié mon collègue de prendre des renseignements au sujet du nombre de personnes qui se proposaient de pêcher le phoque l'année prochaine, et de s'assurer du montant qu'il faudrait leur payer sous forme d'indemnité dans le cas où la pêche serait interdite en haute mer pendant un an.

“L'on m'a fait savoir que les propriétaires de goélettes faisaient des préparatifs comme d'habitude, et que l'interdiction de la pêche du phoque en haute mer pendant un an ruinerait l'industrie pour plusieurs années, attendu que les capitaines, les seconds et la plupart des blancs faisant partie des équipages quitteraient la Colombie-Britannique. Le montant que nous serions appelés à payer comme indemnité serait, selon toute probabilité, si élevé que nous ne pourrions décider le parlement à le voter.

“Dans les circonstances, et comme les experts qui ont tenu une conférence disent dans leur rapport que vu que dans ces dernières années la pêche en haute mer a diminué dans une mesure plus forte que le nombre des phoques, il arrivera probablement un moment où il y aura équilibre, c'est-à-dire où il n'y aura ni augmentation ni diminution dans le troupeau des phoques reproducteurs, et que tant que les phoques seront protégés dans leurs habitations sur terre il ne sera pas à craindre que la race ne s'éteigne. J'aime à croire que vous agréerez la proposition qui vous a été faite par sir Louis Davies et moi-même lors de notre entrevue; et que vous n'insisterez pas pour que la pêche du phoque en haute mer soit immédiatement suspendue. Il se prend généralement très peu de phoques sur la côte pendant les mois de janvier, février, mars et avril. L'année dernière la pêche des navires canadiens s'est chiffrée par 6,100 pièces seulement, et l'année précédente par 8,350. Par conséquent, si l'on permet aux navires de poursuivre les opérations durant ces 4 mois, le nombre des phoques ne diminuera pas sensiblement. Puis viendra le temps prohibé (mai, juin et juillet), pendant lequel la pêche du phoque ne pourra se faire en haute mer que sur la côte asiatique. Je suis donc porté à croire que la commission mixte dont

Pêche des phoques dans la mer de Behring.

je vous ai parlé pourrait terminer ses travaux bien avant l'époque de l'ouverture de la saison de pêche sur la mer de Behring.

“ Une fois que le congrès aurait approuvé le rapport de la commission, il serait facile de faire adopter par le parlement impérial—à temps pour empêcher la pêche sur la mer de Behring l'année prochaine—la loi nécessaire pour donner effet aux recommandations qui auraient été faites relativement à la suspension ou à la cessation des opérations.

“ Il faudrait naturellement que le rapport de la commission mixte fût approuvé par le congrès et par le parlement impérial, et si le congrès à sa session qui doit s'ouvrir et se terminer, si je ne me trompe, vers le 4 de mars, ne ratifiait pas le traité qui aurait été conclu, la solution de la question se trouverait retardée d'une année encore.

“ Cela entraînerait la suspension de la pêche du phoque pendant une autre année, et il s'ensuivrait de nouvelles réclamations d'indemnités de la part des pêcheurs. La pêche du phoque en haute mer, qui est une industrie licite s'exerçant avec la sanction d'un tribunal d'arbitrage, ne peut être arrêtée avant qu'une loi la prohibant ait été ratifiée par le parlement impérial, et comme celui-ci ne s'assemblera qu'au commencement de février, il est clair que la loi nécessaire ne pourrait être adoptée qu'à la fin du mois de février. A cette époque-là, le résultat des travaux de la commission mixte serait connu et pourrait être soumis à l'approbation du congrès, à sa prochaine session.

“ Dans les circonstances, nous ne pouvons approuver la suspension immédiate de la pêche du phoque, mais si la nomination d'une commission mixte a pour résultat la conclusion d'un traité et si ce traité est approuvé par le congrès, nous avons tout lieu de croire que nous pourrions faire adopter par le parlement impérial la loi ratificative nécessaire avant l'ouverture de la saison de pêche sur la mer de Behring.

“ Votre obéissant serviteur.

“ WILFRID LAURIER.”

M. FOSTER A SIR WILFRID LAURIER.

“ DÉPARTEMENT D'ETAT, WASHINGTON, 2 décembre 1897.

“ CHER SIR WILFRID,—J'ai reçu, le 30 novembre dernier, par l'entremise de l'ambassadeur britannique, votre lettre du 24 du même mois, contenant votre réponse à la proposition que j'ai soumise lors de la conférence qui a eu lieu entre vous, votre collègue, M. Adam, de l'ambassade britannique, et moi.

“ Par votre lettre vous refusez d'accepter une proposition et vous renouvez celle qui a été faite lors de la conférence par sir Louis Davies. Les considérations à l'appui de la proposition de votre collègue ont été soumises au Président, et celui-ci m'a chargé de vous dire qu'il regrettaient de ne rien voir pouvant le justifier de modifier la position prise par moi lors de notre conférence.

“ Vous donnez à entendre que si la pêche du phoque en haute mer est continuée pendant les premiers mois de l'année, il ne sera pas pris plus de 6,000 pièces, chiffre que vous jugez peu considérable. Mais il ne faut pas oublier que les phoques ont été décimés et qu'il n'en reste presque plus. A l'heure qu'il est, la pêche de ces amphibiens ne rapporte que des profits insignifiants aux concessionnaires des îles et aux pêcheurs en haute mer. Lorsque “ l'équilibre ” dont vous parlez aura été atteint, il sera trop tard pour conférer. En outre, si la pêche du phoque en haute mer est permise au commencement de l'année prochaine, cela obligera les Etats-Unis à tenir ses garde-côtes en commission pendant tout l'été, même si l'on en arrivait à un arrangement avant le mois d'août, vu que la flotte de Victoria se trouvera alors en mer. Or, dans ces 4 dernières années, les dépenses pour le service de la surveillance des cotés se sont élevées en moyenne à \$150,000 par année.

“ Nous sommes prêts à consentir à ce que la pêche du phoque ne soit suspendue qu'à partir de la fin du mois de février, afin de permettre que la loi requise soit préalablement adoptée par le parlement impérial, pourvu qu'un *modus vivendi* soit signé incessamment.

“ Ce n'est pas notre intention d'embarrasser le gouvernement canadien en demandant des choses impossibles ou déraisonnables. Lorsque les arbitres ont rendu leur sentence, il y a 4 ans, ils ont recommandé aux deux gouvernements de suspendre la pêche aux phoques pendant une période de 2 ou 3 ans. Or, depuis cette époque le nombre de femelles, au dire des experts, a toujours été en diminuant; par conséquent ne sommes-nous pas justifiables de demander que la pêche soit suspendue pendant une saison ?

“ Votre lettre franche et courtoise révèle le fait dont j'ai eu occasion de vous parler lors de votre visite ici et qui constitue un obstacle sérieux au succès de nos négociations. Selon toute apparence, nous n'avons pas réussi jusqu'ici à convaincre le gouvernement canadien de la nécessité de mettre fin à la pêche du phoque en haute mer, parce qu'elle aura pour résultat la ruine d'une industrie importante et l'extermination d'une race d'annimaux utiles. Nous avons payé à la Russie un montant considérable pour l'Alaska, qui n'avait de valeur qu'au point de vue de la pêche du phoque. Pendant environ 15 ans nous n'avons pas été inquiétés, et le gouvernement ainsi que les concessionnaires des îles ont fait des profits considérables, les recettes perçues par l'État de ce chef jusqu'en 1891 s'étant chiffrées par plus de \$11,000,000, somme beaucoup plus élevée que celle qui avait été payée à la Russie pour tout le territoire. Puis les pêcheurs en haute mer sont entrés en scène et ont poursuivi peu à peu leur œuvre de destruction. Lorsque nous avons attiré l'attention sur la diminution rapide dans le nombre des phoques l'on nous a répondu qu'il n'était pas à craindre pour le moment que la race s'éteignît. Et lorsque nous proposons de suspendre la pêche du phoque en haute mer en accordant aux intéressés une indemnité raisonnable, l'on nous dit que cette question ne peut être discutée qu'en tant que l'on étudiera en même temps d'autres sujets qui ne s'y rattachent aucunement.

“ Cependant, malgré que le Président soit d'avis que la question de la protection des phoques devrait être étudiée isolément, dans son ardent désir de rendre plus cordiales les relations entre les deux pays, il consent à ce que toutes les questions intéressant les États-Unis et le Canada soient discutées à la même conférence, pour que l'on s'entende sur un *modus vivendi* qui sauverait les phoques de la destruction pendant que les négociations progresseraient.

“ Vous avez été mal renseigné quant à la durée du prochain congrès ; la session se continuera au delà du 4 de mars sans limitation constitutionnelle. Mais je ne crois pas que la commission pût terminer ses travaux dans le délai que vous fixez, à cause de la variété des questions à considérer et des intérêts à consulter.

“ J'ai expliqué au long les raisons qui ont porté le président à adhérer à la position prise par moi (d'après ses instructions) lors de notre conférence, à cause de mon ardent désir de vous faire comprendre que nous tenons beaucoup à en venir à un arrangement quelconque avec votre gouvernement. Je regrette vivement que votre visite à Washington ait eu des résultats si peu satisfaisants, mais j'aime à croire que nous finirons par nous entendre.

“ Votre dévoué serviteur,

“JOHN W. FOSTER.”

COPIE

(41)

D'un ARRÊTÉ DU CONSEIL, portant la date du 15 juillet 1897, en vertu duquel on a accordé à M. G. A. Drolet une location de droits miniers sous l'eau sur la rivière Saskatchewan du Nord et qui régit les conditions du dit bail.

EXTRAIT D'UN RAPPORT DU COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL
PRIVÉ APPROUVÉ PAR SON EXCELLENCE LE 15 JUILLET 1897.

Sur un rapport, portant la date du 5 juin 1897, de la part du ministre de l'Intérieur, déclarant qu'une demande a été reçue au département de l'Intérieur de la part de M. G. A. Drolet, à l'effet de draguer pour minéraux dans la rivière Saskatchewan du Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada.

Le ministre affirme de plus que M. Drolet a déclaré qu'il représente des personnes qui ont les moyens, l'énergie, et qui sont prêtes à dépenser une somme considérable d'argent dans cette entreprise, laquelle, si elle se réalise, ne peut manquer de produire les plus grands avantages, non seulement pour Edmonton et le pays avoisinant, mais aussi à tous les Territoires du Nord-Ouest.

Le ministre recommande que pour chaque dragueur qu'il emploiera, M. Drolet et ses associés jouissent du droit exclusif de miner sous l'eau, et de dragage pour l'extraction de minéraux, à l'exception du charbon, le long d'une zone non interrompue et mesurant cinq milles partout en suivant le cours de la rivière Saskatchewan du Nord, non déjà réclamée, en suivant les sinuosités du cours d'eau; et que, lorsque la compagnie aura fait le choix de cette zone de cinq milles pour chaque dragueur à être employé, lesquels ne devront pas dépasser le nombre de six, et qu'elle aura déposé dans le département de l'Intérieur une description de la zone en question dans les soixante jours à compter du 5 juin 1897, on accordera un bail de 20 ans en faveur de M. Drolet et de ses associés, sujet aux conditions suivantes :

1. Qu'à la fin de l'existence du bail, tous les droits investis ou qui pourraient être réclamés par les bailleurs prendront fin; cependant le bail pourra être renouvelé de temps à autre après cette date à la discrétion du ministre de l'Intérieur.

2. Que les droits miniers des bailleurs seront limités au lit de la rivière ou hauts-fonds à cinquante pieds de la limite des eaux.

3. Que ce bail sera soumis aux droits de toutes personnes ayant reçu ou pouvant recevoir des privilèges miniers dans la zone en question.

4. Que les bailleurs paient une location de cinquante dollars par année pour chaque dragueur employé, la dite location à être payée le premier jour de juillet de chaque année, et dont le premier paiement deviendra dû le 1^{er} juillet 1898.

5. Que les bailleurs n'interviendront en aucune manière dans le droit général public de se servir de la dite rivière pour navigation et autres fins; que la navigation libre de la rivière ne rencontrera pas d'obstacles par suite de dépôts de résidus miniers de nature à créer des hauts-fonds dans le chenal de la dite rivière, et que le cours d'eau ne sera pas obstrué d'une manière sensible par l'accumulation de tels dépôts.

6. Il sera pourvu dans le bail à ce que quiconque a reçu ou pourra recevoir des privilèges miniers aura le droit de déposer dans la rivière, en aucun point de sa course, des résidus miniers, et en même temps d'exploiter une mine à deux pieds au-dessous de la surface de l'eau à l'étiage en construisant des barrages.

7. Le bail contiendra les réserves voulues pour toutes chaussées, les ponts, les drains et tous les autres travaux publics et améliorations existant actuellement ou qui pourront être faits subséquemment en aucune partie de la rivière, ainsi que le pouvoir d'accès et de construction des dits travaux. Il pourvoiera également à ce que les bailleurs ne causeront aucun dommage ou obstruction à tous chemins publics, drains, ponts, travaux et améliorations actuellement faits ou que l'on pourrait faire plus tard en rapport avec la dite rivière; et que, en aucun point où leurs travaux seront traversés par une chaussée ou par un sentier fréquenté, les bailleurs construiront un pont solide, ou couvriront et protégeront toutes les percées, fossés et pertuis, ainsi que toutes les excavations et endroits dangereux à la satisfaction du ministre de l'Intérieur.

8. Si, durant une saison pendant laquelle le dit bail sera en existence, les bailleurs font défaut de mettre en opération un dragueur, alors que le travail pourrait se faire, le bail de la zone de cinq milles y mentionné deviendra nul et de nulle valeur, à moins que le ministre de l'Intérieur n'en décide autrement.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. MCGEE,
Greffier du Conseil privé.

TABLEAU

(46)

Des noms et des salaires de toutes les personnes nommées à des emplois ou promues dans le service civil dans le cours de l'année 1897, spécifiant l'emploi auquel chacune d'elle a été nommée ou promue.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

NOMINATIONS.

Nom.	Emploi.	Salaire.
		\$
W. P. Crawford	Comptable, Hamilton, Ont.	1,000
A. J. Gravel	Inspecteur des poids et mesures, district de Trois-Rivières.	800
R. J. Waugh	Sous-inspecteur des poids et mesures, district de Halifax.	600
R. J. Waugh	Inspecteur de denrées alimentaires	300
John Winsor	Sous-inspecteur des poids et mesures, district d'Ottawa.	500
Edward Davy	Inspecteur des poids et mesures, division de Charlottetown.	900
Robert Magness	" " gaz, etc., district du Manitoba.	1,100
J. A. W. Lebel	Commis de 2e classe	1,100
T. H. Hayhurst	Agent d'accise de 3e classe, division de Hamilton	600
James Murdock	Sous-inspecteur des poids et mesures, division de Toronto	500
A. Clément	Commis de 2e classe.	1,100
A. Clément	Secrétaire particulier du ministre.	400
P. J. Altman	Agent d'accise de 3e classe, division de Guelph.	600
William E. Rowan	Sous-percepteur (classe B) " Perth.	400
F. M. O'Meara	Agent d'accise de 3e classe " Winnipeg.	600
Thomas H. Verner	" " " "	600
Henry N. Orr	" " " Stratford.	500
O. Higman	Ingénieur en chef de l'électricité.	2,000
Martin O'Brien	Mesureur de bois, liste des mises à la retraite.	700
Edward Kelly	" " " "	700
William Egan	Sous-percepteur, division de Perth.	400
Joseph McAloney	" " Victoria, C.-B.	300
George Roy	Inspecteur en chef des peaux, Québec.	1,500
Thomas Clarke	Sous-percepteur, division de Perth.	600
W. S. Jones	" " Vancouver, C.-B.	600
A. K. Stuart	" " " "	500
C. J. Fagan	Analyste officiel pour la Colombie-Britannique.	
T. M. Croteau	Préposé aux spécifications; bureau des mesureurs de bois, Québec.	750
J. N. Poirier	Sous-percepteur, division de Trois-Rivières.	200
J. J. Behan	Inspecteur du gaz.	400
J. J. Behan	Sous-inspecteur des poids et mesures, division de Kingston.	600
John Talbot	Agent d'accise de 3e classe, division de London.	500
R. W. Fletcher	Sous-percepteur, division de Calgary.	600
T. S. Gosnell	Inspecteur des poids et mesures, division de Calgary.	200
Jacob Heppler	" du gaz, Listowel.	100
Victor Fortier	Sous-percepteur, division de Montréal.	600
George Barnes	" " Winnipeg.	500
Thomas Howell	" " Vancouver.	400
F. A. Hughes	Commis de 2e classe, dans le département.	1,100
Elijah Prosser	Préposé au débarquement; division de Toronto.	400

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—Fin.

PROMOTIONS.

Nom.	Emploi.	Salaire.
		\$
W. R. Cook.....	A la 1re classe	850
W. W. S. Howard.....	"	850
E. T. Kilroy.....	"	850
T. M. Lane.....	"	850
M. J. O'Donohue.....	"	850
L. B. Hurst.....	A la 2e classe.....	750
J. A. Doyon.....	A la 1re classe.....	1,400
C. T. Dixon.....	Percepteur, Kingston.....	1,400
A. M. Gorman.....	Agent d'accise de 3e classe, division de Halifax.....	500
J. P. Beauchamp.....	Inspecteur, division de Montréal.....	1,800

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—SERVICE EXTÉRIEUR.

NOMINATIONS.

<i>Pénitencier de Kingston.</i>		
D. O'Leary.....	Sous-préfet	1,500
D. Phelan, M.D.....	Chirurgien	1,500
T. H. Bowie.....	Garde-magasin.....	700
T. A. Keenan.....	Aide garde-magasin.....	500
C. H. Martin.....	Econome.....	700
W. Derry.....	Mécanicien.....	1,000
H. L. Walker.....	Instructeur.....	700
R. Bryant.....	Garde temporaire.....	400
Thomas Reid.....	"	400
W. H. Matthews.....	"	400
J. McQuade.....	"	400
M. P. Reid.....	"	400
L. Normand.....	"	400
L. P. Ryan.....	"	400
J. Scally.....	"	400
Thomas Payne.....	"	400
<i>Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.</i>		
D. Cyr.....	Instructeur.....	700
D. Tobin.....	Gardien, promu.....	600
W. Gibson.....	"	600
J. D. Fitzgibbon.....	"	600
H. Sigoin.....	Garde, nommé.....	500
J. Desjardins.....	Garde temporaire, nommé.....	400
W. Grece.....	"	400
C. Clermont.....	"	400
C. Bastien.....	"	400
<i>Pénitencier de Dorchester.</i>		
Thomas Walsh.....	Conducteur d'attelage.....	500
Thomas Mulroney.....	Garde.....	500
<i>Pénitencier du Manitoba.</i>		
William H. Shead.....	Chauffeur temporaire.....	480
<i>Pénitencier de la Colombie-Britannique.</i>		
Rev. T. Scouler.....	Chapelain protestant.....	800
<i>Prison de Régina.</i>		
O. C. Edwards, M.D.....	Médecin visiteur.....	360
J. McDougall.....	Chauffeur.....	500
J. G. Black.....	Commis-trésorier.....	600
<i>Prison de Prince-Albert.</i>		
H. J. Montgomery.....	Geôlier.....	800

Service civil—Nominations et promotions.

MINISTÈRE DES POSTES—SERVICE INTÉRIEUR.

PROMOTIONS.

Nom.	Emploi.	Salaire.
		\$
H. G. Lamothe.....	Commis de 1re classe.....	1,400
W. J. Johnstone.....	Premier commis.....	1,800
W. Rowan.....	Commis de 1re classe.....	1,400
J. A. Macdonald.....	" 2e	1,100
E. E. G. Evanturel.....	" 2e " bureau de l'inspecteur, Québec.....	900
Henry Wathen.....	" 1re " courr. sur ch. de fer, dist. du N.-Brunswick.....	960
A. J. Gross.....	" 1re " " " ".....	960
Dennis D'Aigle.....	" 2e " " " ".....	720

NOMINATIONS.

R. M. Coulter.....	Sous-directeur général des postes (service intérieur).....	3,200
H. G. Lamothe.....	Commis de 2e classe (service intérieur).....	1,400
B. M. Armstrong.....	Contrôleur du service de la malle sur chemins de fer.....	2,500
J. Rooney.....	Surint. du serv. des malles sur ch. de fer, dist. de la Col.-Britan.....	1,500
Alfred Browne.....	" " " " N.-Ecosse.....	1,500
G. M. Ryan.....	" " " " dist. du N.-Brunswick.....	1,500
F. Briegel.....	" " " " Montréal.....	1,500
A. G. McWhinney.....	" " " " London.....	1,500
C. E. Kavanagh.....	" " " " dist. du Manitoba.....	1,500
J. E. McLeod.....	" " " " dist. de Toronto.....	1,500
O. Z. Talbot.....	" " " " dist. de Québec.....	1,500
C. Plumb.....	" " " " dist. d'Ottawa.....	1,500
J. O. McLeod.....	" " " " dist. de la Col.-Britan..	1,200
P. Mugan.....	Commis stag. de 3e classe, serv. des m. sur ch. de f., d. de Toronto	300
C. N. Dalgleish.....	" " " " d. du Manitoba.....	300
D. J. O'Brien.....	" " " " " " ".....	300
W. Willis.....	" " " " d. de la Col.-Br.	300
N. R. Colter.....	Inspecteur des postes, division du Nouveau-Brunswick.....	2,200
N. Bolduc.....	Commis de 3e classe, bureau de poste de Québec.....	400
G. Corrivreau.....	Facteur, bureau de poste de Québec.....	360
Eugène Lachance.....	" " " " " " ".....	360
George Gravel.....	" " " " Montréal.....	360
A. Gunn.....	Directeur de poste, Kingston.....	2,000
James Ryan.....	Facteur, bureau de poste de Toronto.....	360
H. Waddington.....	" " " " Brantford.....	360
W. Schuler.....	" " " " " " ".....	360
George Day.....	" " " " " " ".....	360
William Lake.....	" " " " " " ".....	360
Alex. Aitken.....	" " " " " " ".....	360
George Broatch.....	" " " " " " ".....	360

MINISTÈRE DES DOUANES.

NOMINATIONS.

Thos. J. Furness.....	Sous-percepteur, Vernon River Bridge, I.P.-E.....	75
Chas. E. Aucoin.....	Préposé au débarquement, Chéticamp, N.-E.....	150
Thos. B. McQuarrie.....	Sous-percepteur, Mabou, N.-E.....	150
L. P. Shafford.....	Percepteur, Middleton, N.-E.....	450
F. Colquhoun.....	" " Berlin, Ont.....	1,200
Peter McMillan.....	Sous-percepteur, Grand-River, I.P.-E.....	120
F. A. Osborne.....	" " Edmonton, T.N.-O.....	200
Thos. F. Pattison.....	" " Thorold, Ont.....	750
E. O. Lemieux.....	" " Beauce, P. Q.....	300
Oliver D. Glasgow.....	Préposé au débarquement Chutes Niagara, Ont.....	600
Edward H. Balcon.....	Sous-percepteur, Salmon-River, N.-E.....	60
Simeon Harris.....	" " Margaretsville, N.-E.....	400
Nathaniel Porter.....	Préposé au débarquement, Port-Dover, Ont.....	600
Wm. Godfrey Scott.....	Sous-percepteur, Guysboro', N.-E.....	400

MINISTÈRE DES DOUANES—Fin.

NOMINATIONS—Fin.

Nom.	Emploi.	Salaire.
		\$
Jno. F. Hill.....	Sous-percepteur, Welland, Ont.....	500
James Brien.....	" Essex-Centre, Ont.....	600
J. P. Simpson.....	Préposé au débarquement, Rox.....	300
Thos. Smith.....	" Chezzetcook, N.-E.....	60
James Beith.....	Percepteur, Bowmanville, Ont.....	1,000
J. H. Cavanagh.....	Préposé au débarquement, New-Glasgow, N.-E.....	600
M. J. McPherson.....	Sous-percepteur, Kincardine, Ont.....	600
J. H. C. Atkinson.....	" West Dock, Ile Pelée.....	500
F. X. St. Michel.....	" Saint-Jérôme, Qué.....	300
Jno. Chester.....	Préposé au débarquement, Sarnia, Ont.....	600
James Walsh.....	" Spry-Bay, N.-E.....	60
B. R. McDonald.....	Sous-percepteur, Rossland, C.-B.....	1,000
J. H. Nolan.....	" Waneta, C.-B.....	900
Walter Welsh.....	Préposé au débarquement, Windsor, Ont.....	1,000
Jno. Tunk.....	" " " ".....	600
John S. Houston.....	Sous-percepteur, Rustico, N.-E.....	100
Forbes Jones.....	Préposé au débarquement, Weymouth, N.-E.....	400
Albert Homier.....	" Montréal.....	400
Auguste Gagné.....	Sous-percepteur, Jonction de Chambord, Qué.....	300
Geo. Jackson.....	Emballeur, Saint-Jean, N.-B.....	500
Edmund P. Fagan.....	Percepteur, Arichat, N.-E.....	800
H. A. Lemieux.....	Sous-inspecteur, Montréal.....	1,500
A. Shaw.....	" Kingston, Ont.....	1,500
Jno. Drysdale.....	Préposé au débarquement, Montréal.....	500
Alex. Lawrence.....	Sous-percepteur, Gretna, Man.....	900
Daniel R. Luckham.....	Préposé au débarquement, Amherstburg, Ont.....	500
Jas. S. McCallum.....	" Montréal.....	600
Frank Lagan.....	Sous-estimeur, Montréal.....	800
Wm. T. Urquhart.....	Préposé au débarquement, Brantford, Ont.....	600
Harry Gayford.....	Estimeur, Hamilton, Ont.....	1,200
E. W. Miller.....	" Toronto.....	1,400
James Sinclair.....	Sous-estimeur, Toronto.....	1,000
Alex. H. Taylor.....	Estimeur, Ottawa.....	1,200
James McNair.....	Préposé au débarquement, Port-Mulgrave, N.-E.....	60
Thos. Clappison.....	Inspecteur, Hamilton.....	1,000
Andrews J. Laflamme.....	Percepteur, Morrisburg, Ont.....	800
Herbert F. Elliott.....	Sous-percepteur, Pugwash, N.-E.....	400
Wm. Marchant.....	Estimeur, Victoria, C.-B.....	1,600
E. Donohue.....	Sous-estimeur, Montréal.....	900
J. R. McDonald.....	Sous-percepteur, Sherbrooke, N.-E.....	300
C. H. Norwood.....	" Berwick, N.-E.....	300
E. H. Blurton.....	Préposé au débarquement, Montréal.....	600
Percy R. Pull.....	Commis, New-Westminster, C.-B.....	600
Elijah C. Borden.....	Sous-percepteur, Kingsport, N.-E.....	250
J. B. Martineau.....	Préposé au débarquement, Montréal.....	500
W. H. Britton.....	Percepteur, Gananoque, Ont.....	1,000
P. Grant.....	" New-Westminster, C.-B.....	1,400

PROMOTIONS.

(Service intérieur.)

T. J. Code.....	Commis de 1re classe et comptable-adjoint.....	1,400
E. L. Sanders.....	".....	1,400
Alfred Morin.....	".....	1,400
W. H. Grafton.....	Commis de 2e classe.....	1,100

Service civil—Nominations et promotions.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX.

Nom.	Emploi.	Salaire.
	NOMINATION.	\$ c.
L. K. Jones, premier commis	Nommé secrétaire du département (aucune augmentation de salaire).	
	PROMOTIONS.	
Leonard Shannon, comptable	Premier commis.....	2,000
J. E. W. Currier, commis de 1 ^e classe.....	Salaire porté de \$1,500 à \$1,800.	

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

	PROMOTIONS.	
	<i>Service intérieur.</i>	
A. W. Owen.....	Comptable.....	1,800
F. H. Cunningham.....	Comptable-adjoint et commis de 1 ^{re} classe.....	1,400
Telmont Aumond.....	Commis de 2 ^e classe.....	1,100

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

	PROMOTIONS.	
T. G. Rothwell.....	Premier commis.....	2,000
K. J. Henry.....	".....	1,900
P. G. Keyes.....	Commis de 1 ^{re} classe.....	1,500
R. H. Campbell.....	" 2 ^e ".....	1,100
	NOMINATION.	
James A. Smart.....	Sous-ministre.....	3,200

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Nom.	Emploi.	Salaire.
NOMINATIONS. <i>Service intérieur.</i>		
W. B. Scarth.....	Sous-commissaire des brevets (pas de salaire additionnel).	
T. K. Doherty, secrétaire particulier.....	Commis de 2e classe.....	1,100
PROMOTION.		
W. J. Lynch.....	Premier commis.....	1,800
NOMINATIONS. <i>Service extérieur.</i>		
A. T. Watt, M.D.....	Officier de quarantaine et surint. des quarantaines de la C.-B..	2,500
R. L. Fraser, M.D.....	" Victoria.....	400
L. McKechnie, M.D.....	" Vancouver.....	400
L. W. Herchmer, commissaire, gend. à ch., T.N.-O.	Officier du service de la quarantaine des bestiaux (pas de salaire additionnel).	
H. Rindress, M.D.....	Officier de quarantaine, havre de Sydney, C.-B.....	1,200
A. E. Moore, V.S.....	Traitement des bestiaux pour la tuberculose.....	1,000
John Sheridan.....	Commissaire honoraire des bestiaux (pas de salaire).	
A. A. Lapointe, D.M.....	Médecin inspecteur, Rimouski, par inspection.....	15
V. T. Daubigny, M.V.....	Traitement des bestiaux pour la tuberculose et conférences sur la tuberculose.....	500
Prof. J. G. Adami.....	Bactériologiste du service de la quarantaine des bestiaux.....	1,000

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

NOMINATION.		
D. Ewart.....	Architecte en chef.....	3,000

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ.

NOMINATIONS.		
Henri G. Lamothe.....	Greffier-adjoint du Conseil privé.....	1,800
Rodolphe Boudreau.....	Commis de 2e classe.....	1,100
PROMOTIONS.		
Siméon Lelièvre.....	Commis de 1re classe.....	1,600
Francis Chadwick.....	" 2e ".....	1,100

Service civil—Nominations et promotions.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

Nom.	Emploi.	Salaire.
NOMINATIONS.		
J. W. Borden.....	Premier commis et comptable.....	1,800
Paul Weatherbe.	Ingénieur en chef.....	1,400
H. W. Brown, secrét. partic.	Commis de 2e classe.....	1,100
D. C. F. Bliss.....	" "	1,400
PROMOTIONS.		
Lt.-col. D. A. McDonald....	Surintendant en chef des magasins.....	1,800
E. F. Jarvis.....	Commis de 1re classe.....	1,400
G. S. Maunsell.....	" 2e "	1,100

BUREAU DU CONTROLEUR DE LA GENDARMERIE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

NOMINATIONS.		
<i>Service extérieur.</i>		
F. L. Cartwright.....	Inspecteur.....	1,000
Dr Hector A. Bonnar.....	Chirurgien auxiliaire.....	1,000
James Morrow Walsh.	Surintendant. (Sans salaire.)	

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

PROMOTIONS.		
W. H. Walker.....	Commis de 1re classe.....	1,400
A. F. Sladen.....	" 2e "	1,100

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

NOMINATIONS.		
F. T. C. O'Hara.....	Commis de 1re classe.....	1,100
Peter J. Connolly.....	Messager.....	300

COMMISSION GÉOLOGIQUE.

NOMINATIONS.		
<i>Personnel permanent.</i>		
R. W. Brock.....	Division technique.....	1,000
<i>Personnel temporaire.</i>		
E. D. Bolton.....	Dessinateur, 18 janvier au 30 avril.....	\$1.75 p.jour.
John McLeish.....	Assistant, division des mines, 6 juillet au 1er décembre.....	1.50 "
W. M. Ogilvie.....	Dessinateur, 9 juin au 20 août.....	1.75 "
" ".....	" 1er décembre au 31 décembre.....	1.75 "
W. W. Leach.....	" " "	1.50 "
A. Boyer.....	" " "	1.50 "

REPOSE

[51a]

A UNE ADRESSE DU SÉNAT, en date du 11 mars 1898, demandant la correspondance, par lettres ou télégrammes, échangée entre le gouvernement fédéral à Ottawa et Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, relativement aux permis donnés pour l'introduction des liqueurs dans le district du Yukon pendant les derniers six mois ; aussi la correspondance échangée avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, concernant le droit du gouvernement de ces Territoires d'accorder des permis pour l'introduction des liqueurs enivrantes dans le district du Yukon.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

COMITÉ EXÉCUTIF,
CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL,
RÉGINA, 11 janvier 1898.

L'honorable ministre de l'intérieur,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—Avant de recommander la délivrance de permis pour l'introduction des liqueurs en vertu de l'article 92 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, je crois qu'il serait désirable que le gouvernement du Nord-Ouest soit informé du nombre des permis qui ont été donnés pendant l'année expirée le 31 décembre dernier, des quantités de liqueurs mentionnées dans ces permis et du nom des personnes à qui ils ont été donnés. Avant le 1^{er} octobre dernier, ces permis étaient délivrés sous la seule responsabilité du lieutenant-gouverneur ; nous n'avons donc aucun renseignement à ce sujet, et je crois qu'avant de prendre la responsabilité de recommander la délivrance de nouveaux permis, on devrait prendre en considération la quantité de liqueurs que l'on a déjà permis d'importer. Le gouvernement du Nord-Ouest n'a pas encore recommandé la délivrance de permis et un arrêté du conseil à ce sujet a été adopté dernièrement. Dans les circonstances, je demande donc que l'on fournisse au gouvernement du Nord-Ouest les renseignements ci-dessus mentionnés.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. W. G. HAULTAIN,
Procureur général, T.N.-O.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 29 janvier 1898.

L'honorable R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

CHER MONSIEUR SCOTT,—Voudriez-vous s'il vous plaît envoyer au juge Richardson, administrateur des Territoires du Nord-Ouest, la dépêche ci-jointe, relativement aux permis pour l'introduction des liqueurs? M. Sifton est d'avis qu'il est à propos d'envoyer ce télégramme, afin qu'il ne se produise pas de complications au sujet de la délivrance des permis dans ce district.

Je vous serais obligé de me laisser savoir si la chose a été faite.

Bien sincèrement à vous,

JAMES A. SMART.

BUREAU DU TÉLÉGRAPHE DE LA
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
OTTAWA, 29 janvier 1898.

A son honneur l'administrateur du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest,
Régina, T.N.-O.

Veillez prendre note qu'aucuns permis pour l'introduction de liqueurs dans le district du Yukon ne doivent être délivrés avant que demande vous en soit faite par le ministère de l'intérieur.

R. W. SCOTT,

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 29 janvier 1898.

A son honneur l'administrateur du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest,
Régina, T.N.-O.

MONSIEUR,—Je vous ai expédié aujourd'hui la dépêche suivante, que j'ai l'honneur de confirmer :

“ Veillez prendre note qu'aucuns permis pour l'introduction de liqueurs dans le district du Yukon ne doivent être délivrés avant que demande vous en soit faite par le ministère de l'intérieur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat,

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 29 janvier 1898.

M. JAMES A. SMART,
Sous-ministre de l'intérieur, Ottawa.

CHER MONSIEUR SMART,—J'accuse réception de votre note en date d'aujourd'hui. J'ai expédié à l'administrateur du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la dépêche dont je vous envoie le texte.

Sincèrement à vous,

R. W. SCOTT.

Permis des liqueurs dans le district du Yukon.

BUREAU DU TÉLÉGRAPHE DE LA
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
RÉGINA, T.N.-O., 31 janvier 1898.

Honorable R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

Reçu dépêche du 29 courant, m'informant qu'aucuns permis pour l'introduction de liqueurs dans le district du Yukon ne doivent être délivrés avant réception de réquisition du ministère de l'intérieur. Cela comprend-t-il les permis pour l'importation de petites quantités destinées à l'usage personnel, ou seulement les permis pour les fins de commerce ?

HUGH RICHARDSON,
Administrateur, T.N.-O.

BUREAU DU TÉLÉGRAPHE DE LA
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.
31 janvier 1898.

A son honneur l'administrateur des Territoires du Nord-Ouest, Régina.

L'intention est d'inclure tous les permis, même ceux pour usage personnel.

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT,
OTTAWA, 1^{er} février 1898.

M. J. A. SMART,
Sous-ministre de l'intérieur, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Le secrétaire d'Etat a reçu hier, tard l'après-midi, la dépêche suivante de l'administrateur du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :—

“ Reçu dépêche du 29 courant m'informant qu'aucuns permis pour l'introduction de liqueurs dans le district du Yukon ne doivent être délivrés avant réception de réquisition du ministère de l'intérieur ? Cela comprend-il les permis pour l'importation de petites quantités destinées à l'usage personnel ou seulement les permis pour les fins de commerce.”

La réponse de M. Scott à cette dépêche, comme je vous l'ai donnée par voie téléphonique, a été comme suit :

“ L'intention est d'inclure tous les permis, même ceux pour usage personnel.”

Bien sincèrement à vous,

JOSEPH POPE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 1^{er} février 1898.

M. JOSEPH POPE,
Sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre en date de ce jour, dans laquelle vous citez la dépêche reçue de l'administrateur des Territoires du Nord-Ouest et votre réponse à cette dépêche, j'ai l'honneur de vous dire que cette réponse, à l'effet que l'intention était d'inclure même les permis pour usage personnel, est bien correcte et conforme à l'objet en vue.

Bien sincèrement à vous,

J. A. SMART,
Sous-ministre.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

RÉGINA, 7 février 1898.

L'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre officielle du 31 janvier dernier, confirmant et répétant votre dépêche du 29 janvier, par laquelle vous me donniez instructions de prendre note que aucuns permis pour l'introduction de liqueurs dans le district du Yukon ne devaient être délivrés sans une réquisition du ministère de l'intérieur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

HUGH RICHARDSON,

Administrateur T.N.-O.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 8 février 1898.

M. R. B. GORDON, Esq.,

Sous-secrétaire territorial,

Régina, Assiniboine, T.N.-O.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'un arrêté de Son Excellence le Gouverneur général en conseil a été pris le 18 janvier dernier, ordonnant que les droits sur les permis pour la vente des liqueurs enivrantes et des substances enivrantes dans le district du Yukon, seront portés du taux de 25 cents par gallon au taux de deux dollars par gallon, au-dessous de preuve.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN R. HALL,

Secrétaire.

CONSEIL PRIVÉ,

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,

MARDI, le 18 janvier 1898.

Présent :

Son Excellence en Conseil.

Il plaît à Son Excellence, par et avec l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada, d'ordonner que les droits à payer sur les permis pour la vente de boissons enivrantes et substances enivrantes dans le district du Yukon seront, et sont par les présentes, augmentés du taux de 25 cents par gallon à celui de deux dollars par gallon, au-dessous de preuve.

JOHN J. MCGEE,

Greffier du Conseil privé.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE TERRITORIAL,

RÉGINA, T.N.-O., 25 février 1898.

Le secrétaire du ministère de l'intérieur,

Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction d'accuser réception de votre lettre du 8 courant, nous informant qu'un arrêté de Son Excellence le Gouverneur général en conseil a été pris le 18 janvier dernier, ordonnant que les droits à payer sur les permis pour la vente de boissons enivrantes et substances enivrantes dans le district du Yukon seront augmentées du taux de 25 cents par gallon à celui de deux dollars par gallon, au-dessous de preuve.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

R. B. GORDON,

Sous-secrétaire territorial.

RÉPONSE

(53)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, proposée par sir Charles Tupper, baronnet, appuyé par M. Foster, demandant à Son Excellence de déposer devant la Chambre une copie de la Cédule " B ", comportant les recommandations du Bureau du Trésor telles que soumises par un rapport du Conseil à Son Excellence le Gouverneur général les 6 et 7 juillet 1896, en vue de son approbation personnelle, et déposés sur la table de la Chambre à la dernière session, avec une déclaration de la décision prise par le gouvernement à l'égard de chacune de ces nominations contenues dans le dit arrêté en conseil, sanctionné par Son Excellence, ou, dans le cas où une décision n'a pas été prise, la raison de ce qui a été fait.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

SOMMAIRE de la décision prise par le gouvernement à l'égard des nominations faites par les arrêtés en conseil portant la date des 6 et 7 juillet 1896, contenues dans le cédule " B ".

N ^o .	Sujet.	Décision.
<i>Bureau du Trésor, n^o 2611.</i>		
2	Dr George H. Duncan, nommé médecin et surintendant de la quarantaine, dans la Colombie Anglaise.....	Résilié (31 oct. 1896).
9	Reginald Grant, de Halifax, N.-E., nommé commis de troisième classe à la bibliothèque du parlement.....	" (4 mars 1897).
10	Edouard H. Guilbert, offic. prép. à la pisciculture, Magog.....	" (7 oct. 1896).
12	Fabien Vanasse, nommé à nouveau préposé à l'enregistrement des navires, Montréal.....	" "
13	Thomas Jenkins, promotion à la 2 ^{me} classe, bureau de poste de Saint-Jean.....	Décision différée; pas d'urg. au point de vue des intérêts publics.
16	Pierre Boutet, facteur de lettres, Québec.....	" "
22	J. M. Scully, percepteur des douanes, Berlin.....	Résilié (31 oct. 1896).
23	Hugh Murray, promotion, inspecteur des douanes, Hamilton..	" "
24	Andrew Alexander, prom., prem. commis, vice Murray, ci-dessus	" "
31	C. E. Houde, nommé inspecteur des poids et mesures.....	Décision différée; pas d'urg. au point de vue des intérêts publics.
<i>Bureau du Trésor, n^o 2612.</i>		
1	H. LeBreton Ross, promu à la 1 ^{re} classe, ch. de fer et canaux..	" "
2	A. W. Cameron, promu à la 2 ^{me} classe, chemins de fer et canaux, vice Ross.....	" "

SOMMAIRE de la décision prise par le gouvernement à l'égard des nominations faites par les arrêtés en conseil portant la date des 6 et 7 juillet 1896, contenues dans le Cédule " B ".—Fin.

N ^o .	Sujet.	Décision.
<i>Bureau du Trésor, n^o 2613.</i>		
3	Charles E. McDonald, nommé gardien de phare, Ile du Prince-Edouard.....	Résilié (8 mars 1897).
4	James Yeo, nommé inspecteur des pêcheries, Ile du Prince-Edouard.....	" (7 oct. 1896).
7	David Halliday, nommé percepteur des douanes.....	" (13 juillet 1897).
8	Allan Bowman, nommé sous-percepteur des douanes.....	Décision différée; pas d'urgence au point de vue des intérêts publics.
13	William Powley, nommé sous-inspecteur des poids et mesures.....	" "
15	J. C. Turnstall, nommé sous-percept. du revenu de l'intérieur..	" "
17	J. T. Craystone, nommé facteur de lettres	" "
20	A. W. Owen, promotion, premier commis et comptable, département de la marine et des pêcheries.	Confirmé et mis en vigueur le 11 mars 1897.
21	F. H. Cunningham, promotion à la 1re classe, vice Owen.....	" "
22	T. Aumond, promu à la 2me classe, vice Cunningham.....	" "
23	J. Spence, percepteur du revenu de l'intérieur, mis à la retraite.....	Décision différée; pas d'urgence au point de vue des intérêts publics.
24	E. H. Sinon, promu percepteur du revenu de l'intérieur, vice Spence.....	" "
<i>Bureau du Trésor, n^o 2614.</i>		
3	H. Tryon, nommé gardien de phare.	Résilié (14 janv. 1897).
28	J. A. Fitzpatrick, nommé sous-percepteur des douanes à Joliette.	Remplacé par un autre titulaire (Bazin).
31	R. A. McClusky, pisciculture, Grand-Falls, N.-B.....	Résilié (7 oct. 1896).
<i>Bureau du Trésor, n^o 2640.</i>		
4	Angus Beaton, gardien de phare, mis à la retraite.	Confirmé (26 nov. 1897).
5	C. J. Chapman, nommé gardien de phare, vice Beaton.....	Décision différée; pas d'urgence au point de vue des intérêts publics.
7	John Kinefick, pisciculture, Newcastle, Ont.....	Résilié (7 oct. 1896).
9	Denis D'Aigle, promu à la sec. classe du serv. des p. sur ch. de fer	Confirmé (9 juin 1897).
10	H. Steele, nommé commis de troisième classe, service des postes sur chemins de fer, vice d'Aigle.....	Décision différée; pas d'urgence au point de vue des intérêts publics.
11	H. P. Buck, promu à la seconde classe, département des postes	" "
12	Mlle K. Merrick, nommée commis de 2me classe.....	" "
19	J. W. Bates, préposé au débarquement, retraite.....	" "
22	John McDougald, conseil des douanes.....	Confirmé (26 avril 1897).
23	W. Millichamp, nommé estimateur fédéral.....	Résilié (31 oct. 1896).
27	W. S. Wood, officier d'accise.....	Décision différée; pas d'urgence au point de vue des intérêts publics.
<i>Bureau du Trésor, n^o 2653.</i>		
4	Rév. J. Fraser, nommé agent des sauvages.....	Arrêté mis à exécution.
5	A. E. Kemp, prom. à la sec. classe, départ. des affaires indiennes	Décision différée; pas d'urgence au point de vue des intérêts publics.
8	E. S. Thayne, commis de seconde classe à la bibliothèque du parlement, mis à la retraite.	Confirmé (4 mars 1897).
9	J. Smith, promot. à la seconde classe, bibliothèque du parlém.	"
128	A. P. Magee, nommé facteur de lettres	Décision différée; pas d'urgence au point de vue des intérêts publics.
129	C. H. Kemhaus, nommé facteur de lettres	" "
130	R. C. McRoberts, nommé courrier sur ch. de fer, 3me classe..	" "
136	A. E. Jodoin, nommé facteur de lettres.....	" "
138	A. P. Healey, nommé commis de 3me cl., bureau de p. d'Halifax	" "
191	H. H. Grant, percepteur du revenu de l'intérieur, etc., nommé inspecteur.....	Résilié (23 déc. 1896).

RÉPONSE

(54)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 17 mai 1897, demandant copie de toute la correspondance, etc., non déjà produite, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve, au sujet de l'admission de Terre-Neuve dans l'Union avec le Canada ; aussi copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve relativement à l'établissement de relations commerciales plus libres entre Terre-Neuve et le Canada.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ DU CANADA, OTTAWA, 30 mars 1898.

En tant que le bureau du Conseil privé est concerné, il n'a en sa possession aucune correspondance, qui n'ait été déjà produite, touchant les matières ci-dessus mentionnées.

JOHN J. MCGEE,

Greffier du Conseil privé.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE,

OTTAWA, 19 février 1898.

En tant que ce ministère est concerné, il n'a en sa possession aucune correspondance ou autres documents se rapportant à la question plus haut mentionnée.

COPIES

(57)

DES CONTRATS, etc., relatifs au prolongement du chemin de fer
Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal.

A.

Le présent contrat fait et passé le premier jour de février en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-huit :

Entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, ci-après appelée "la compagnie", de la première part, et Sa Majesté la Reine Victoria, à ce représentée par l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, ci-après appelé "le ministre", Sa Majesté la Reine ainsi représentée étant ci-après appelée "Sa Majesté", de la seconde part ;

Considérant que Sa Majesté se propose de prolonger le chemin de fer Intercolonial—chemin de fer qui est la propriété de l'Etat—depuis la Jonction de la Chaudière, dans la province de Québec, jusqu'à la cité de Montréal, dans la dite province, avec termini en cette ville ;

Et considérant que Sa Majesté a fait des arrangements avec la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond pour l'affermage de tout son chemin de fer maintenant achevé ou qui le sera à l'avenir entre la Jonction de la Chaudière et Sainte-Rosalie, dans la dite province de Québec ;

Et considérant que dans le but d'effectuer le dit prolongement, la dite compagnie consent à ce que, pour l'expédition des affaires et du trafic du chemin de fer Intercolonial, Sa Majesté ait une demi-part ou demi-intérêt indivis par bail emphytéotique dans le chemin de fer et les propriétés de la compagnie entre et y compris Sainte-Rosalie et la station de Saint-Lambert, à l'extrémité est du pont Victoria, avec l'usage du chemin de fer et des propriétés de la compagnie entre et y compris Sainte-Rosalie et la station Bonaventure, en la cité de Montréal, l'usage du pont Victoria sur le fleuve Saint-Laurent et des termini ou têtes de ligne et raccordements ci-après plus particulièrement décrits, ainsi qu'un demi-intérêt indivis dans le pont sur la rivière Chaudière, avec l'usage de ce pont et de toute la partie des voies et de la ligne de la compagnie qui sera ci-après décrite, desquels dits droit, titre, propriétés, intérêt et usage Sa Majesté jouira et usera au même point que si les dits chemin de fer et propriétés lui appartenaient de la manière et aux conditions contenues dans le contrat du 15 mai A.D. 1897, et ci-dessous énoncées ;

Et considérant que par arrêté du Gouverneur général rendu en conseil le vingt-quatrième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, autorisation a été donnée au ministre, sous réserve de la sanction du parlement, de passer contrat avec la compagnie pour l'acquisition des droits et intérêts susdits :

Et considérant qu'en vertu d'un certain contrat passé entre la compagnie et Sa Majesté et portant la date du 15^e jour de mai 1897, contrat conclu sous la réserve de sa ratification par le parlement, tel que stipulé, et aussi par les actionnaires de la compagnie, la dite compagnie, en considération des prix d'affermage, engagements, conditions et arrangements y contenus et réservés, a donné, octroyé, cédé et affirmé à Sa Majesté, Ses successeurs et ayants droit, tous ses droits et intérêts pour la durée de quatre-vingt-dix-neuf ans depuis le premier jour de novembre A.D. 1897, ainsi que cela est expliqué plus au long dans le contrat en question.

Et considérant que le parlement du Canada, à sa session tenue en l'année 60-61 Victoria, 1897, n'a pas ratifié les dits arrangements avec la Compagnie de chemin de fer du comté de Drummond et la compagnie.

Et considérant que l'Acte des crédits de la dite session du parlement, 60-61 Victoria, 1897, pourvoit à l'affermage temporaire par le gouvernement de Sa Majesté au Canada, des droits et intérêts susmentionnés de la compagnie.

Et considérant qu'en vertu d'un certain autre contrat conclu entre la compagnie et Sa Majesté et portant la date du premier jour de février 1898, sujet à ratification par un acte du parlement tel que stipulé et aussi par les actionnaires de la compagnie, la dite compagnie, en considération des prix d'affermage, engagements, conditions et arrangements y contenus et réservés, a donné, octroyé, cédé et affermé à Sa Majesté tous ses droits et intérêts pour la durée de quatre-vingt-neuf ans depuis le premier jour de mars 1898, ainsi qu'il appert plus au long au dit contrat.

Et considérant que la compagnie consent à affermer les dits droits et intérêts, pour la durée ci-après mentionnée, aux termes, engagements, stipulations et conditions du dit contrat mentionné en dernier lieu, conclu avec la compagnie le premier jour de février 1898, sauf en ce qui concerne le loyer devant être payé, en tant que les conditions du dit contrat mentionné en dernier lieu peuvent s'appliquer, tout comme les dits termes, engagements, stipulations et conditions y étaient intercalées; Sa Majesté s'engageant à ce que, à chaque session successive du parlement et jusqu'à ce que celui-ci ait finalement ratifié le contrat susdit, demande soit faite au parlement de Sa Majesté au Canada d'affecter une somme suffisante pour couvrir la rente annuelle prévue par le dit contrat afin de permettre le renouvellement et la prolongation du présent bail jusqu'à la ratification du dit contrat.

A ces causes, le présent contrat fait foi que la compagnie, en considération des prix d'affermages, stipulations et conditions ci-après contenues et réservées, a donné, octroyé, cédé et affermé et par les présentes donne, octroie, cède et afferme à Sa Majesté, Ses successeurs et ayants droit, tous les droits, titres, intérêts, propriétés et franchises mentionnés dans le dit contrat du premier jour de février 1898, plus minutieusement décrits, ainsi que le contrat supplémentaire relatif au trafic aux termes et conditions contenues ci-après, à partir du premier jour de mars prochain, jusqu'à et y inclus le 30 juin 1898, avec le droit de renouvellement tel que ci-après stipulé.

Pour avoir et posséder les dites propriétés cédées pour Sa Majesté, Ses successeurs et ayants cause, dès les premiers jours de mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, jusqu'à et y compris le trente juin 1898, rendant et payant pour cela à la dite compagnie, ses successeurs et ayants-cause, une redevance annuelle de cent quarante mille dollars (\$140,000), la dite redevance payable mensuellement en égales sommes, c'est-à-dire onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et six cents (\$11,666.66), la première semaine de chaque mois de chaque année, ou une somme proportionnée pour toute fraction de mois, le premier paiement devant être fait le premier jour de semaine du prochain mois de mars.

Et les présentes sont basées sur les stipulations et conditions exprimées et contenues ci-après pour l'exécution et l'observance desquelles de la part de chacune d'elles selon qu'il appartient, Sa Majesté et la compagnie s'engagent et chacune d'elles respectivement, leurs successeurs et ayants cause, savoir :—

Premièrement :—Que tous les termes, engagements, stipulations et conditions contenus dans le dit contrat avec la compagnie daté le premier jour de février 1898, sont par les présentes adoptés et rendus applicables au présent contrat en tant qu'ils peuvent s'y appliquer, comme si les dits termes, engagements, stipulations et conditions étaient intercalés et compris dans le présent acte.

Deuxièmement :—Que Sa Majesté demandera à son parlement du Canada, à la prochaine session de celui-ci, un crédit suffisant pour permettre à Sa Majesté de continuer la mise en vigueur du présent bail aux termes, stipulations et conditions contenus dans le présent acte en attendant la ratification du présent contrat par le parlement. Pourvu toujours et il est par les présentes convenu entre les parties contractantes que si, en aucun temps durant le délai accordé par les présentes ou durant toute prolongation du délai susdit, le parlement de Sa Majesté au Canada ratifie et confirme le contrat mentionné en dernier lieu, et si le dit contrat est approuvé par les actionnaires de la compagnie, alors les présentes, ou toute continuation ou tout renouvellement d'icelles, cesseront d'être en vigueur et deviendront nuls et de nul

Prolongement de l'Intercolonial.

effet, et immédiatement après cette ratification et confirmation, le dit contrat mentionné en dernier lieu liera les parties contractantes, tout comme si les présentes ou tous renouvellement ou continuation d'icelles n'étaient jamais intervenus entre les parties.

En foi de quoi les présentes (en quadruple) ont été signées par l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, et le sceau du ministère des Chemins de fer et Canaux a été apposé aux présentes, et la compagnie y a apposé son sceau officiel, et les présentes ont été signées par le gérant général de la compagnie, le jour et l'année en premier lieu mentionnés.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND-TRONC DU CANADA.

Témoïn à l'exécution par la Compagnie du
chemin de fer Grand-Tronc. }

R. S. LOGAN. }

CHAS. M. HAYS,
Gérant général.

Témoïn à l'exécution par le ministre des
Chemins de fer et Canaux et par le
secrétaire. }

J. E. W. CURRIER. }

ANDREW G. BLAIR,
Ministre des Chemins de fer et Canaux.

L. K. JONES,
Secrétaire intérimaire.

CONTRAT—COMPAGNIE DU GRAND-TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA À SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA—CONTRAT DE BAIL ENTRE LA STATION DE SAINTE-ROSALIE ET LA VILLE DE MONTREAL—DATÉ LE 1^{er} FÉVRIER 1898.

Le présent contrat fait et passé ce premier jour de février en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt dix-huit :

Entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, ci-après appelé " la compagnie ", de la première part, et Sa Majesté la Reine Victoria, à ce représentée par l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, ci-après appelé " le ministre ", Sa Majesté la Reine ainsi représentée étant ci-après appelée " Sa Majesté ", de la seconde part;

Considérant que Sa Majesté se propose de prolonger le chemin de fer Intercolonial—chemin de fer qui est la propriété de l'Etat—depuis la Jonction de la Chaudière, dans la province de Québec, jusqu'à la cité de Montréal, dans la dite province, avec termini en cette ville;

Et considérant que Sa Majesté a fait des arrangements avec la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond pour l'affermage de tout son chemin de fer maintenant achevé ou qui le sera à l'avenir entre la Jonction de la Chaudière et Sainte-Rosalie, dans la dite province de Québec;

Et considérant que dans le but d'effectuer le dit prolongement, la dite compagnie consent à ce que, pour l'expédition des affaires et du trafic du chemin de fer Intercolonial, Sa Majesté ait une demi-part ou demi-intérêt indivis par bail emphytéotique dans le chemin de fer et les propriétés de la compagnie entre et y compris Sainte-Rosalie et la station de Saint-Lambert à l'extrémité est du pont Victoria, avec l'usage du chemin de fer et des propriétés de la compagnie entre et y compris Sainte-Rosalie et la station Bonaventure, en la cité de Montréal, l'usage du pont Victoria sur le fleuve Saint-Laurent et des termini ou têtes de ligne et raccordement ci-après plus particulièrement décrits, ainsi qu'un demi-intérêt indivis dans le pont sur la rivière Chaudière, avec l'usage de ce pont et de toute la partie des voies et de la ligne de la compagnie qui sera ci-après décrite, desquels dits droits, titre, propriétés, intérêt et usage Sa Majesté jouira et usera au même point que si les dits chemin

de fer et propriétés lui appartenant, de la manière et aux conditions ci-dessous énoncées;

Et considérant que le présent contrat a été conclu sous réserve de sa ratification par le parlement, ainsi que ci-après prévu, et aussi par les actionnaires de la dite compagnie;

Et considérant que par arrêté du Gouverneur général rendu en conseil le vingt-quatrième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, autorisation a été donnée au ministre, sous réserve de la sanction du parlement, de passer contrat avec la compagnie pour l'acquisition des droits et intérêts susdits :

A ces causes, le présent contrat fait foi que l'expression " section commune de Montréal ", partout où elle se rencontrera dans le présent contrat, signifiera la ligne de la compagnie et ses raccordements à Sainte-Rosalie, et toute la ligne et les embranchements et dépendances par le présent affermés depuis Sainte-Rosalie jusqu'à Saint-Lambert et le pont Victoria, avec les termini à la station Bonaventure dans la cité de Montréal, et à la Pointe Sainte-Charles, Saint-Henri, et les points intermédiaires entre la Pointe Saint-Charles et la station Bonaventure, et aussi avec le chemin de fer Pacifique Canadien *via* jonction Jacques-Cartier, et l'expression " section commune de la Chaudière ", signifiera le pont de la Chaudière et ses raccordements —excepté quand le sens sera en conflit avec le contexte ou les termes autrement clairement exprimés de la clause dans laquelle la dite expression sera employée. Que la dite compagnie, en considération des loyers, stipulations, conditions et conventions ci-après énoncés et réservés, a cédé, quitté, transporté et donné à bail, et par les présentes cède, quitte, transporte et donne à bail à Sa Majesté, Ses successeurs et ayants cause, un demi-intérêt, droit et titre dans et à toute la ligne de chemin de fer, la plate-forme de voie et les propriétés de la compagnie depuis et y compris la station de Sainte-Rosalie dans le comté de Bagot, dans la province de Québec, jusqu'au pont Victoria, et aussi le demi-droit, part, titre ou intérêt indivis dans la ligne de chemin de fer de la compagnie à partir d'un point du côté ouest du pont de la Chaudière à la jonction projetée du chemin de fer du comté de Drummond avec la ligne de la compagnie, y compris le pont de la Chaudière et jusqu'à et y compris l'aiguille du côté est de la station de la courbe de la Chaudière, ces droits et privilèges étant les mêmes que ceux que la compagnie est devenue de céder à la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, avec les droits et privilèges entiers et illimités que la compagnie a elle-même de faire circuler les locomotives, voitures, matériel roulant et trains du dit chemin de fer Intercolonial soit séparément soit réunis et aussi fréquemment et aux heures que ses affaires et son trafic pourra l'exiger, et dans les deux directions, sur toute et chaque partie du dit chemin de fer de la compagnie entre et y compris les points susdits, avec l'usage du pont Victoria sur le fleuve Saint-Laurent tel qu'il est actuellement ou qu'il pourra être amélioré, reconstruit, agrandi ou prolongé pendant la durée du présent bail, et sur la ligne et les lignes de chemin de fer de la compagnie par le dit pont Victoria, et dans la station Bonaventure, dans la cité de Montréal, et les autres points termini, jonctions et raccordements de la compagnie sur l'île de Montréal ci-après plus particulièrement décrite, avec le droit et privilège intégral et illimité de faire expédier les affaires et le trafic du chemin de fer Intercolonial à l'intérieur ou aux environs des stations et des terrains de la dite compagnie sur toutes portions de la ligne de la compagnie ci-dessus décrites et des termini et raccordements ci-mentionnés et de toutes stations et tous terrains intermédiaires de la compagnie, et à l'intérieur et aux environs de toutes stations, voies principales et de service ou de garage, embranchements et prolongements appartenant à la compagnie ou affermés par elle ou raccordés aux voies de la compagnie, avec le droit intégral et illimité à Sa Majesté de construire des gares, voies, embranchements et voies d'évitement ou de chargement et de déchargement et de raccorder ces voies, embranchements et voies d'évitement ou de chargement et de déchargement avec l'embranchement principal et la ligne affermée de la compagnie à un point ou des points quelconques entre et y compris Sainte-Rosalie et Montréal, aux conditions ci-après énoncées, pour le terme de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du premier jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, avec le droit de renouvellement ainsi que ci-après.

Prolongement de l'Intercolonial.

prévu. Mais la construction de ces stations, voies principales, embranchements et voies d'évitement ou de chargement et de déchargement, avec l'embranchement principal et la ligne affermée de la compagnie ainsi que prévu au présent, devra être faite sous la surveillance et sous réserve de l'approbation de l'ingénieur en chef de la compagnie, lequel droit d'approbation devra être exercé d'une manière raisonnable.

Les sections communes ci-dessus sont toutes telles qu'indiquées sur le plan ci-annexé, la partie de la section de Montréal depuis Sainte-Rosalie jusqu'à la station de Saint-Lambert étant indiquée en rouge; et depuis la station de Saint-Lambert jusqu'à la gare Bonaventure, ainsi que les raccordements intermédiaires et la jonction de Jacques-Cartier étant indiqués en vert; la section de la Chaudière étant marquée en rouge; signé en duplicata par les ingénieurs en chef respectifs de chacune des parties contractantes, est lequel plan est par les présentes déclaré partie intégrante du présent contrat.

Pour avoir et posséder les dits droits et privilèges pour Sa Majesté, ses successeurs et ayants cause, dès le premier jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, pour l'espace de quatre-vingt-dix-neuf ans, rendant et payant pour cela à la dite compagnie, ses successeurs et ayant cause, une redevance annuelle de cent quarante mille dollars (\$140,000), la dite redevance payable mensuellement en égales sommes, c'est-à-dire onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et six cents (\$11,666,66), la première semaine de chaque mois de chaque année, ou une somme proportionnée pour toute fraction de mois, le premier paiement devant être fait le premier jour de semaine du prochain mois qui suivra le jour où Sa Majesté entrera en possession des dites lignes et propriétés affermées et commencera à faire circuler des trains sur icelles.

Et les présentes sont basées sur les stipulations et conditions exprimées et contenues ci-après pour l'exécution et l'observance desquelles de la part de chacune d'elles selon qu'il appartient, Sa Majesté et la compagnie s'engagent et chacune d'elles respectivement, leurs successeurs et ayants cause, savoir:—

Premièrement:—Que Sa Majesté, durant le cours du présent bail ou de tout renouvellement d'icelui, devra payer et paiera à la compagnie la redevance par le présent stipulée et de la manière et aux époques mentionnées ci-dessus sans aucune réduction quelconque, sauf pour les raisons, ou à cause de la réalisation des éventualités ci-après mentionnées, ou de quelque une d'elles.

Deuxièmement:—Que la compagnie devra entretenir et maintenir et entretiendra et maintiendra en bon état de réparation et en complet état de fonctionnement la totalité des voies, ponts, aiguilles, voies d'évitement, de garage, signaux, bâtiments de toutes sortes, quais, citernes, services d'eau, lignes et outillage télégraphiques, clôtures, passages et tous autres accessoires et dépendances appartenant au chemin de fer de la Compagnie entre Sainte-Rosalie et Montréal inclusivement, et la totalité des têtes de ligne et des raccordements ci-décrits et ceux entre le pont de la Chaudière et les raccordements, les droits et privilèges d'usage desquels sont compris dans la présente session.

Troisièmement:—Que Sa Majesté devra payer et paiera à la compagnie une part des frais d'entretien de la section commune de Montréal et de la section commune de la Chaudière, y compris les voies, ponts, aiguilles, voies d'évitement et de garage, signaux, accessoires de toutes sortes, quais, citernes, service d'eau, stations de combustible, clôtures, passages et tous autres accessoires et dépendances qu'elle a, les droits et privilèges d'usage desquels sont compris dans la présente session, et cette part des frais d'entretien sera dans la proportion du rapport de la circulation tant des locomotives que des voitures des trains du chemin de fer Intercolonial sur les sections de chemins de fer ci-dessus mentionnés à la circulation totale tant des locomotives que des voitures sur les sections communes ci-dessus mentionnées dans le cours de chaque mois; chaque locomotive, voiture à voyageurs et wagon à marchandises comptant comme une voiture; mais nonobstant quoi que ce soit ci-mentionné, les frais d'entretien du pont Victoria ne comprendront les frais d'entretien d'aucune partie ou portion de ce pont si ce n'est celle qui sera utilisée par le chemin de fer Intercolonial et la compagnie, et pour les fins en question, lesquels frais d'entretien seront répartis comme il est dit plus haut.

Quatrièmement :—Que Sa Majesté devra avoir et aura pour toutes les fins de l'exportation et du service du chemin de fer Intercolonial, sous l'empire des règles et règlements raisonnables de la compagnie, droit d'usage entier et sans restriction et d'accès entier et sans restriction, comme a et aura la compagnie elle-même, dans les remises à locomotives, remises et hangars à voitures et wagons, hangars à combustible, citernes, gares, bureaux des préposés aux marchandises et des préposés aux billets, magasins et entrepôts, hangars à marchandises salles à bagages, salles à manger, et les installations y appartenant; les balances, les wagonets, diables, etc., employés pour le bagage et les marchandises; les voies d'évitement, embranchements ou prolongements appartenant à ou affermés par la compagnie à Montréal, y compris les têtes de ligne et autres raccordements de la compagnie à la Pointe Saint-Charles et aux endroits intermédiaires entre la Pointe Saint-Charles et la gare Bonaventure, et des raccordements avec autres chemins de fer existant aujourd'hui ou qui seront ci-après construits, reconstruits ou améliorés dans les conditions ci-mentionnées.

Cinquièmement :—Que si quelques-uns des dits bâtiments, aménagements ou facilités ou quelque chose y appartenant, sont détruits par incendie ou autre cause, soit en tout ou en partie, Sa Majesté n'aura contre la compagnie aucun droit à des dommages pour perte de facilités, mais Sa Majesté aura, sans autre redevance que celle ci-dessus mentionnée, une part proportionnelle des aménagements et facilités que pourra avoir la compagnie pour sa propre exploitation et son service, ainsi que des nouveaux aménagements aussitôt qu'ils pourront être organisés, et la reconstruction des dits bâtiments et aménagements sera poursuivie par la compagnie à ses propres frais avec due expédition.

Sixièmement :—Dans tous les cas de collision entre les trains des contractants, la partie dont les employés ou les trains sont en faute et sont ou seront constatés avoir été l'occasion de la collision, sera tenue responsable envers l'autre partie de tous dommages résultant de la dite collision, et au cas où les fonctionnaires compétents des deux parties ne pourront s'entendre sur celle des parties qui aura été en faute ou aura été la cause de la collision, ou sur la somme des dommages causés, les questions en jeu seront renvoyées à l'arbitrage de la manière établie pour le règlement des différends et contestations relatifs aux autres questions, et celle des parties au présent bail qui sera trouvée responsable sous le coup de cette clause ou d'autres clauses similaires indemniserà l'autre et la garantira et défendra contre toutes réclamations, tous frais et poursuites résultant de la faute en question ou s'y rattachant, et la partie ainsi adjugée tenue de payer l'autre des dommages en conséquence de cette faute se conformera à la décision des arbitres et l'exécutera, et cette décision sera dans tous les cas finale et terminera le différend entre les parties.

Septièmement :—Dans le cas de blessures corporelles à des personnes ou des dommages à la propriété non en transit causés par les trains de l'une ou l'autre des parties au présent bail, ou dans le cas de dommages causés par quelque incendie résultant de la circulation des trains, sur la dite section commune ou sur les terres avoisinantes, les réclamations qui en résulteront seront ajustées et réglées par les fonctionnaires compétents de la compagnie, et en paiement de ces réclamations la partie en faute paiera la somme totale de la responsabilité; toutefois, cependant, dans le cas où il sera impossible, faute de preuve, de rattacher la responsabilité à l'une des parties, la responsabilité, y compris les frais, sera portée par les deux parties dans la proportion de voitures du chemin de fer Intercolonial au nombre total des voitures qui auront passé sur les dites sections communes à l'endroit où l'accident sera arrivé, dans le cours du mois pendant lequel l'accident ou dommage sera arrivé. Au cas des blessures corporelles aux personnes ou dommages à la propriété sur les trains de l'une ou l'autre partie, le fonctionnaire compétent de la partie sur le train de laquelle la blessure aura été faite ou le dommage se sera produit réglera la chose dans tous les cas de règlement en vertu de cette clause. La quittance donnée devra inclure et libérer et décharger les deux parties de toute nouvelle responsabilité envers le réclamant.

Toute perte ou dommage à la personne ou à la propriété sur les trains de l'une ou de l'autre partie, qui pourra être causé d'aucune manière quelconque par suite

Prolongement de l'Intercolonial.

de la négligence ou par la faute d'aucune personne ou personnes à l'emploi commun des parties aux présentes dans l'exploitation du chemin de fer par le présent cédé ou ses terminis, sera payé par la partie sur le train de laquelle cette perte ou ce dommage se produira, et cette partie garantira l'autre et l'indemnifiera de toutes réclamations, frais ou procédures pour ou à l'égard de cette perte ou de ce dommage.

Huitièmement :—Le surintendant, les télégraphistes, expéditeurs, chefs de gare et tous les autres préposés aux réparations, à l'entretien et à l'exploitation des dites sections communes, bien qu'ils soient payés par le chemin de fer du Grand-Tronc en premier lieu, seront considérés comme étant, et sont de fait à l'emploi conjoint des parties contractantes relativement à toute question de responsabilité de l'une ou de l'autre des parties contractantes vis-à-vis de l'autre partie pour leur négligence et relativement à toutes et chacune des autres questions ; et ils rendront à chacune des parties les services qu'ils pourront être appelés à rendre dans les limites de leurs attributions ou emplois, et seront sujets à la destitution s'ils refusent ou négligent de rendre ou de donner à l'une ou à l'autre des parties contractantes les services et l'assistance que ces employés sont ordinairement appelés à rendre. Chacune des parties contractantes sera responsable des accidents sur ou à ses propres trains ou à ses voyageurs ou par suite de quelques imperfections de la voie ou déplacement des aiguilles de croisement par son propre employé ou un employé commun aux parties aux présentes, ou des étrangers, ou des dommages pour animaux tués ou blessés, ou des accidents qui peuvent arriver à des personnes marchant sur la voie ou sur des passages à niveau (s'il y a responsabilité), ou autrement de quelque autre cause, ou à l'exception de la rencontre avec les trains de l'autre partie ou de la négligence d'un employé au service exclusif de l'autre partie, et tout tel accident mentionné en dernier lieu ne donnera pas à l'autre partie un droit d'action ou de réclamation contre l'autre, car c'est l'intention que chaque partie soit responsable de ses propres trains et de la conduite de ses propres employés et soit ainsi généralement responsable, sauf quand l'autre partie sera en faute.

Neuvièmement :—Que la compagnie fournira gratuitement sans autre frais que ceux du loyer mentionné plus haut aux stations et voies d'évitement entre Sainte-Rosalie et Montréal, Sainte-Rosalie y compris, ainsi que les terminis et cours mentionnés ci-dessus, de la place pour le matériel roulant du chemin de fer Intercolonial et pour autre matériel roulant que pourront amener les trains du chemin de fer Intercolonial à ces stations et voies d'évitement.

Dixièmement :—Que les parties aux présentes jouiront à tous égards de droits égaux aux voies, bâtiments et améliorations employés en commun, sauf les restrictions contenues dans le présent bail, et les trains de Sa Majesté seront traités à tous égards par les officiers, agents et employés de la compagnie comme les trains d'une classe semblable de la compagnie, et les trains de la classe plus élevée auront préférence égale sur les trains de la classe plus basse de l'une ou de l'autre des parties, et Sa Majesté aura plein droit de faire circuler des trains de toutes classes, de voyageurs, mixte, de fret, et autres trains sur cette section commune, sauf seulement les restrictions et règlements prescrits et prévus dans le présent bail. Au cas de doute entre les trains de la compagnie et ceux de Sa Majesté de la même classe les trains de la compagnie, d'après les règlements établis, auront la préférence. La voie principale devra autant que faire se pourra demeurer libre à l'usage des deux parties aux présentes.

Onzièmement :—En préparant la table horaire, la compagnie devra, relativement aux trains du chemin de fer Intercolonial, fixer l'heure de l'arrivée et du départ à toutes les stations entre Sainte-Rosalie et Montréal, y compris Sainte-Rosalie, et la vitesse de ces trains, conformément à la demande raisonnable que lui en feront au besoin les officiers du chemin de fer Intercolonial.

Douzièmement :—Que les chefs de gare, agents de fret, agents de billets et préposés aux bagages de la compagnie sur cette section commune seront, en autant que les affaires et le trafic du chemin de fer Intercolonial sont concernés, à tous égards, mais sauf le paiement d'une partie de leurs gages, ainsi que prévu ci-après, les employés du chemin de fer Intercolonial, et devront de temps à autre faire rapport

de ces affaires directement aux officiers réguliers du chemin de fer Intercolonial, ainsi que recevoir et observer les instructions de ces derniers.

Treizièmement :—Que la compagnie obligera les chefs de gare, agents de fret, agents de billets et autres employés à toutes les stations situées entre Sainte-Rosalie et Montréal, y compris Sainte-Rosalie, à être strictement neutres à l'égard du chemin de chemin de fer Intercolonial comme de la compagnie, et à délivrer des lettres de voiture et à vendre des billets pour l'une ou l'autre des routes que pourront indiquer ou désirer les expéditeurs ou voyageurs, et le chemin de fer Intercolonial pourra poser des enseignes, à des endroits convenablement déterminés par le surintendant de la compagnie, dans chacune des stations sur la section commune, indiquant que les dites stations sont des bureaux pour la vente des billets du chemin de fer Intercolonial.

Quatorzièmement :—Que toutes les affaires et le trafic obtenus par les agents du chemin de fer Intercolonial ou faits par ses trains seront les affaires et le trafic du chemin de fer Intercolonial.

Quinzièmement :—Que le chemin de fer Intercolonial aura le droit de faire par et sur ses trains d'entier parcours le trafic, à destination, ou en provenance de tous endroits, et entre tous endroits sur la ligne du chemin de fer s'étendant de Sainte-Rosalie à Montréal, les deux inclus, et dans l'administration de ses affaires entre et y compris ces stations il aura le droit d'administrer d'une manière aussi pleine et entière que la compagnie elle-même. Que le tarif et les prix de place demandés entre les points sur la section commune de Montréal seront ceux établis par la compagnie.

Seizièmement :—Que le chemin de fer Intercolonial aura le droit de faire, par et sur ses trains d'entier parcours à destination et en provenance de tous les points situés sur sa ligne de chemin de fer entre et y compris Sainte-Rosalie et Montréal, tout le trafic venant de Montréal ou à destination de cet endroit, ou venant ou à destination de quelque endroit sur l'île de Montréal, ou venant ou à destination de quelque endroit et de tous autres endroits, et de jouir des mêmes droits et privilèges à l'égard de ce trafic que la compagnie elle-même possède et dont elle jouit dans un trafic semblable en provenance et à destination des endroits plus haut mentionnés, sauf les réserves faites par les présentes.

(a) Les mots "trains d'entier parcours" dans la deuxième ligne de cette clause 16 et dans la deuxième ligne de la clause 15 précédente signifieront et incluront tous les trains du chemin de fer Intercolonial circulant entre Montréal et Sainte-Rosalie, ou les endroits situés au delà dans chacune des deux directions.

Dix-septièmement :—Que tous les deniers perçus dans les voitures et sur les trains de la compagnie du chemin de fer Intercolonial à tous endroits entre et y compris Sainte-Rosalie et Montréal appartiendront à Sa Majesté, et seront stipulés avoir été acquis par Elle, et la compagnie n'aura pas droit d'en recevoir quelque partie; et que tous les deniers perçus et reçus par les chefs de gares, agents de fret, agents de billets, préposés aux bagages et toute et toutes personnes qui pourra ou pourront de temps à autre être autorisée ou autorisées par les officiers qu'il appartient du chemin de fer Intercolonial, ou qui aura ou auront reçu de ces derniers instructions de percevoir et recevoir des deniers entre et y compris Sainte-Rosalie et Montréal à compte des affaires et du trafic du chemin de fer Intercolonial comprenant entre autres choses le loyer des wagons et l'emmagasinage du fret dans les wagons et l'emmagasinage des marchandises dans les entrepôts et remises à fret de la compagnie, ou deniers perçus et reçus pour toute autre affaire se rapportant d'aucune manière au chemin de fer Intercolonial, appartiendront à Sa Majesté et seront déposés à la banque au crédit du receveur général du Canada, ou remis au caissier du chemin de fer Intercolonial, ou il en sera disposé autrement suivant que le ministre l'ordonnera en quelque temps que ce soit.

Dix-huitièmement :—Que les billets locaux émis par l'une ou l'autre des parties aux présentes pour le passage entre et y compris Sainte-Rosalie et Montréal ou de toute station intermédiaire seront acceptés sur tous les trains de l'une ou l'autre partie aux présentes entre les dits points, et la partie qui aura émis les billets paiera,

Prolongement de l'Intercolonial.

sur présentation du billet ainsi employé et recueilli, à la partie qui a transporté les passagers le plein montant reçu pour ce billet.

Dix-neuvièmement :—Que Sa Majesté paiera à la compagnie une part des appointements et gages des personnes ci-après mentionnées aux stations situées sur la section commune et les termini pour leurs services en rapport avec les opérations et le trafic du chemin de fer Intercolonial, lorsqu'ils rendront ces services, comme suit :

Les expéditeurs de trains, les chefs de gare, les télégraphistes, les cantonniers en proportion du nombre de trains du chemin de fer Intercolonial se servant des terrains donnés à bail par les présentes par rapport au nombre total de trains employant ces dits terrains ; les proposés à la vente des billets, les proposés aux bagages, les portefaix et les gendarmes, dans la proportion du nombre de trains de voyageurs du chemin de fer Intercolonial se servant des terrains donnés à bail par les présentes par rapport au nombre total de trains de voyageurs s'en servant ; les agents, commis, et contrôleurs de marchandises et les portefaix et gardiens de nuit, dans la proportion du tonnage des marchandises du chemin de fer Intercolonial manipulées par ces portefaix, par rapport au tonnage total manipulé par tous les portefaix sur ces terrains ; aussi telle part proportionnelle des appointements du surintendant, du directeur de la circulation, du cantonnier-chef, et de l'ingénieur-adjoint, que le nombre de milles de la section commune, par rapport au nombre total de milles de chemin sous la juridiction des employés nommés, sera divisée entre les parties aux présentes dans la proportion que le nombre de voitures du chemin de fer Intercolonial auront avec le nombre total de voitures passant sur la section commune, et aussi une part des frais de circulation des locomotives, de garage, et des gages des sous-chefs de gare, des préposés au garage, des aiguilleurs et des pointeurs de voitures à chaque station entre et y compris Sainte-Rosalie et Montréal et les termini, jonctions et raccordements susdits et la section de la Chaudière, dans la proportion que le nombre de voitures arrivant et partant de la station employée dans les opérations et le trafic du chemin de fer Intercolonial a par rapport au nombre de voitures y arrivant ou en partant. Sa Majesté aura aussi le droit et le privilège sans payer autre chose que sa proportion des frais de roulage ci-dessus mentionnée, de faire amener par la compagnie ses voitures chargées ou vides, aux jonctions de la compagnie avec les lignes de raccordement, aux fabriques, entrepôts et ateliers qui pourront être munis de voies de garage permanentes à partir des voies de la compagnie à Montréal, y compris la Pointe Saint-Charles, Saint-Henri et les points intermédiaires, et la gare Bonaventure et les raccordements ou jonctions avec les lignes de la compagnie et sur la dite section commune.

Vingtièmement :—Que les locomotives, voitures, matériel roulant et trains ayant rapport aux opérations et au trafic du chemin de fer Intercolonial seront exclusivement manœuvrés par les officiers et les employés de l'Intercolonial, qui pendant qu'ils seront sur le chemin de fer et les terrains de la compagnie sur la dite section commune, seront soumis aux règles et règlements raisonnables de la compagnie et seront sous les ordres des officiers de la compagnie en autant seulement ce qui concerne le mouvement des locomotives, voitures et trains.

Que Sa Majesté devra être et sera responsable des frais de parcours sur les voitures étrangères transportées sur les sections connues par les trains du chemin de fer Intercolonial, lesquelles seront pour les fins du calcul des frais de parcours des voitures du chemin de fer Intercolonial.

Vingt et unièmement :—Que la compagnie devra remiser et remisera les locomotives du chemin de fer Intercolonial et devra les tourner et les nettoyer et les rendre propres au service, et les tournera, les nettoiera et les rendra propres au service et leur fournira du combustible, de l'eau et de mêmes articles à tous les points, raccordements, jonctions et termini comme susdit, où elle fait la même chose pour aucune de ses propres locomotives, et Sa Majesté paiera à la compagnie le coût réel que cette dernière aura payé pour la main-d'œuvre et les matériaux employés là et alors ; pourvu que Sa Majesté puisse, à tous les points sur les terrains ci-dessus mentionnés, ou en aucun temps, faire remplir en totalité ou en partie les services susdits par les employés du chemin de fer Intercolonial et par ses fournitures sans être responsable d'aucun frais pour cela envers la compagnie.

Vingt-deuxièmement :—Que la compagnie devra nettoyer et nettoiera, si elle en est requise, à aucune ou à toutes les stations sur la dite section commune, les voitures à voyageurs chauffées pour les opérations et le trafic du chemin de fer Intercolonial, et les chauffera et les approvisionnera d'eau, de glace, de combustible et de menus articles, et Sa Majesté paiera à la compagnie le coût des matériaux, de la main-d'œuvre et des menus articles employés pour ces services; pourvu que Sa Majesté puisse, à tous points sur les terrains de la compagnie ci-dessus mentionnés, et en aucun temps, faire remplir en totalité ou en partie les services ci-dessus par les employés du chemin de fer Intercolonial, et chauffer et approvisionner les dites voitures, d'eau, de glace, de combustible et de menus articles à ses propres frais sans être tenue à aucun frais pour cela envers la compagnie.

Vingt-troisièmement :—Que la compagnie devra faire et fera, en tout temps lorsqu'elle en sera requise par les employés du chemin de fer Intercolonial, des réparations temporaires aux locomotives et autre matériel roulant employés pour les opérations et le trafic du chemin de fer Intercolonial, ces réparations devant être faites promptement avec toute diligence raisonnable, et Sa Majesté paiera à la compagnie ce qu'elle aura réellement dépensé pour la main-d'œuvre et les matériaux employés pour ces réparations.

Vingt-quatrièmement :—Que la compagnie devra transporter et transportera les voyageurs sur des billets d'entier parcours et des marchandises sur des lettres de voitures d'entier parcours à destination et en provenance de points sur son chemin de fer et sur les lignes affermées et contrôlées par elle à destination ou en provenance de points sur le chemin de fer Intercolonial et sur les lignes affermées par lui et s'y raccordant de manière à éviter de prendre un nouveau billet et une nouvelle lettre de voiture.

Vingt-cinquièmement :—Que Sa Majesté, à ses propres frais, fournira toute la papeterie, les formules et les billets requis pour ses opérations d'entier parcours à tous les points entre et y compris Sainte-Rosalie et Montréal.

Vingt-sixièmement :—Que tous les tarifs et prix de places seront divisés d'après la distance parcourue, excepté lorsque cette division causerait une injustice par le fait qu'une ligne de chemin de fer aurait un parcours beaucoup plus grand, dans lequel cas la division des tarifs et des prix de places sera réglée d'une manière juste et équitable par convention mutuelle, et à défaut de convention, par arbitrage, de la manière ci-après prévue.

Vingt-septièmement :—Que la compagnie devra garder et gardera en vente à ses propres frais, en tous temps, à toutes les stations et agences de son chemin de fer et des lignes de chemins de fer qu'elle contrôle et afferme, un assortiment suffisant de billets pour tous les points sur le chemin de fer Intercolonial, ses lignes affermées et ses raccordements, marqués "par l'Intercolonial *via* Montréal", et le bagage des voyageurs munis de ces billets sera enregistré directement jusqu'à sa destination par le chemin de fer Intercolonial à partir de Montréal.

Vingt-huitièmement :—Que la compagnie s'engage, sur requête de l'agent général des voyageurs du chemin de fer Intercolonial à mettre et tenir en vente à toutes les stations et agences sur sa voie ferrée, et sur les lignes de chemin de fer affermées par elle ou exploitées sous sa direction, tous billets qui pourront lui être demandés pour transporter des voyageurs à des endroits sur le chemin de fer Intercolonial et ses lignes de raccordement *via* Montréal et à traiter toutes les affaires de ce genre en toute justice et impartialité.

Vingt-neuvièmement :—Que Sa Majesté aura le droit de placarder des annonces de la ligne de chemin de fer Intercolonial à toutes les stations de la compagnie au même titre que la compagnie elle-même et la ligne de l'Intercolonial et ses raccordements avec le chemin de fer de la compagnie seront indiqués dans toutes les tables horaires de la compagnie.

Trentièmement :—Que tous les loyers, revenus, bénéfices et recettes que la compagnie retire actuellement de toute autre compagnie pour l'usage de la ligne entre Sainte-Rosalie et Saint-Lambert, ou pour l'exercice de tout permis de circulation, privilège ou droit sur cette ligne, ou qu'elle pourra retirer à l'avenir de cet usage ou de ses permis de circulation, feront partie des bénéfices conjoints de Sa Majesté

Prolongement de l'Intercolonial.

et de la compagnie à parts égales, et les parties contractantes rendront compte des dits bénéfices et recettes lorsque les comptes seront réglés entre elles de temps à autre. Quant à l'autre partie de la ligne de la compagnie affermée par les présentes, la compagnie par les présentes se réserve tous les revenus, de quelque source qu'ils soient, provenant de l'usage d'icelle.

Trente et unièmement :—Que Sa Majesté aura en toute jouissance, pour les affaires et le trafic du chemin de fer Intercolonial de quelque nature qu'ils soient, les mêmes droits et facilités et d'une façon aussi complète aux propriétés de têtes de ligne et autres de la compagnie à Montréal, aux têtes de lignes à la Pointe Saint-Charles et aux endroits intermédiaires, et aux abords et voies qui y conduisent, que la compagnie a maintenant ou qu'elle pourra, en aucun temps à l'avenir, avoir en toute jouissance pour ses propres affaires et trafic.

Trente-deuxièmement :—Que la compagnie fournira pour l'usage exclusif de Sa Majesté, si elle en est requise et lorsqu'elle en sera requise, un bureau convenable pour la vente des billets dans la gare Bonaventure, ou à tout endroit où la gare principale de la compagnie pourra à l'avenir être située à Montréal, le dit bureau devant être aussi accessible et aussi commode sous tous les rapports que le propre bureau de la compagnie dans la dite gare Bonaventure ou la dite gare principale à Montréal pour la vente des billets, lequel bureau devant être aménagé et entretenu par Sa Majesté à ses propres frais, auquel cas le chemin de fer Intercolonial ne sera pas tenu de partager les frais d'entretien du bureau des billets de la compagnie ni de payer les salaires des employés de ce bureau.

Trente-troisièmement :—Que Sa Majesté et la compagnie fourniront sans délai l'une à l'autre, chaque mois, tous les renseignements nécessaires pour vérifier et contrôler les taux, prix de transport, sommes exigibles, part relative du coût de l'exploitation et autres rapports devant être faits en vertu des présentes, et Sa Majesté et la compagnie s'engagent mutuellement à donner les facilités nécessaires, y compris l'accès aux livres et documents accordé aux apurateurs du chemin de fer Intercolonial et de la compagnie respectivement, afin de leur permettre de vérifier les comptes en vertu de cette convention.

Que tous les rapports de balance de trafic, sommes exigibles et part relative du coût de l'exploitation et autres rapports devant être faits en vertu des présentes, devront être faits mensuellement, et Sa Majesté et la compagnie s'engagent mutuellement à vérifier sans délai et à payer l'une à l'autre, à chaque mois, le montant total exigible de l'une ou de l'autre pour le mois immédiatement précédent.

Trente-quatrièmement :—Que Sa Majesté ne sera pas responsable des actes ou omissions des serviteurs de la compagnie, ni de l'insuffisance ou autres défauts des machines ou du matériel de la compagnie, et la compagnie ne sera pas responsable des actes ou omissions des serviteurs de Sa Majesté ni de l'insuffisance ou autres défauts des machines ou du matériel du chemin de fer Intercolonial.

Trente-cinquièmement :—Que si en aucun temps à l'avenir les affaires ou le trafic, dans l'opinion des parties à ce bail, nécessitent ou justifient la pose de doubles voies entre et y compris Sainte-Rosalie et Saint-Lambert, de voies de garage supplémentaires ou installation, ou justifient ou nécessitent quelque dépense additionnelle pour l'expédition convenable et efficace de la besogne commune, et si la compagnie en aucun temps pose les dites voies, ou effectue les dites améliorations communes, Sa Majesté aura l'usage complet et illimité de toute amélioration de ce genre, de la même manière et dans la même mesure que si la dite amélioration avait été comprise dans les propriétés par les présentes affermées, les usage, jouissance et privilège relatifs à cette amélioration étant par les présentes donnés à bail; et si Sa Majesté se décide à se servir de ces améliorations ou constructions et si le ministre fait une déclaration à cet effet, il est entendu et convenu par les présentes que ces constructions et améliorations formeront partie des propriétés affermées, et la proportion du coût réel de ces constructions et améliorations qui devra être payée par Sa Majesté sera déterminée en calculant l'intérêt au taux de quatre (4) pour cent par année sur le montant du coût réel; et Sa Majesté paiera la proportion de cet intérêt dans la proportion du nombre de milles parcourus l'année précédente par les locomotives et les wagons combinés du chemin de fer Intercolonial, sur la partie de la ligne de la

compagnie sur laquelle ces améliorations auront été faites, comparé au nombre total de milles parcourus par les locomotives et les wagons sur cette partie de la ligne; Sa Majesté pourra, cependant, à son choix, payer en argent sa proportion du coût ainsi déterminée.

Trente-sixièmement :—Que la compagnie garantit par les présentes à Sa Majesté, ses successeurs et ayants cause, qu'elle (la dite compagnie) a, sujet aux servitudes existantes, le droit d'affermir et bailler les droits et privilèges, affermés par les présentes et chaque partie d'iceux.

Trente-septièmement :—Que s'il était constaté en pratique qu'un droit ou intérêt quelconque de l'une ou de l'autre des parties n'a pas été pleinement protégé ou prévu par cette convention, conformément aux véritables but et intention d'icelle, alors les deux parties négocieront et adopteront d'une façon équitable une nouvelle clause destinée à pourvoir à cette omission, et chacune des parties fera exécuter et donnera à l'autre tous et chacun des nouveaux documents par écrit qui pourront au besoin être requis pour mieux assurer les droits et privilèges de chacune d'elles, en vertu du dit contrat et pour la meilleure exécution d'icelui.

Trente-huitièmement :—Que si, pendant la durée du présent bail, Sa Majesté remplit bien et fidèlement les obligations et engagements que, par les présentes Sa Majesté s'engage à exécuter, la compagnie devra exécuter et délivrer à l'expiration du présent bail, sur demande du ministre, et exécutera et délivrera à Sa Majesté, ses successeurs et ayants cause, un renouvellement du dit bail pour un second terme de quatre-vingt-dix-neuf ans, et à l'expiration du second terme, les dits engagements et obligations ayant été remplis avec une égale fidélité par Sa Majesté, la compagnie exécutera et délivrera un autre renouvellement pour un troisième terme de quatre-vingt-dix-neuf ans, et ainsi de suite pour toujours, avec les mêmes conventions et conditions que celles qui sont contenues dans les présentes, sujet aux restrictions et modifications qui pourront y être adoptées du consentement des deux parties, ou arrêties au moyen de l'arbitrage conformément aux termes de cette convention.

Trente-neuvièmement :—Que ces présentes sont sujettes à la ratification d'icelles par le parlement du Canada et par les actionnaires de la compagnie.

Quarantièmement :—En considération des prix d'affermage et conventions stipulés et réservés par les présentes, Sa Majesté, représentée par le gérant général du trafic du chemin de fer Intercolonial, d'une part, et la compagnie par son gérant général du trafic, d'autre part, ont conclu par écrit un arrangement mutuel de trafic en date d'aujourd'hui et ci-joint, lequel arrangement de trafic est par les présentes déclaré, convenu et stipulé faire partie du présent contrat et en être le supplément, et sera lu avec les présentes et liera les parties contractantes durant la continuation du présent bail, excepté en tant qu'il pourra être modifié du consentement mutuel de Sa Majesté et de la compagnie. Lorsque le dit arrangement de trafic sera ainsi modifié de temps à autre, si modification il y a, le contrat supplémentaire amendé sera substitué au contrat supplémentaire de trafic portant la date d'aujourd'hui.

Quarante-unièmement :—Que, dans le but de faciliter et développer les affaires du chemin de fer Intercolonial et de la compagnie, tous les efforts possibles devront être faits pour établir, à Montréal, une correspondance étroite et commode entre les trains de la compagnie à l'ouest de Montréal et le chemin de fer Intercolonial.

Quarante-deuxièmement :—Que des taux et prix de plein parcours seront arrêtés et établis de temps en temps pour circulation entre tous les points du chemin de fer Intercolonial, y compris les lignes par le présent transférées, et tous les points du chemin de fer de la compagnie, y compris toutes les lignes affermées par elle, et ces taux et prix seront, pour ce qui concerne la circulation entre tous les points du chemin de fer Intercolonial et entre tous les points des lignes de la compagnie et des lignes affermées, divisés sur la base de droits de péage par mille, sauf lorsque cette division serait injuste par la raison qu'une ligne de chemin de fer aurait un tarif par mille fortement prépondérant, dans lequel cas la division des prix et taux sera arrêtée sur une base raisonnable et équitable par convention mutuelle, et, à défaut de convention, par arbitrage, ainsi que prévu par le présent.

Prolongement de l'Intercolonial.

Quarante-troisièmement :—Que, pour les marchandises expédiées à et de l'Europe et des Iles Britanniques par voie d'Halifax sur le chemin de fer Intercolonial, les taux de la compagnie pour le transport de ces marchandises à l'ouest de Montréal ne seront pas plus élevés, par voyageur par mille, ou par tonne de fret par mille, que la somme par passager par mille ou par tonne de fret par mille exigée par la compagnie sur les marchandises de même classe ou nature transportées par elle ou par d'autres entre les mêmes endroits, et destinées aux mêmes endroits ou venant des mêmes endroits de l'Europe ou des Iles Britanniques. En vérifiant ces taux de fret, tous les drawbacks ou déductions accordés seront retranchés avant de fixer les taux.

Quarante-quatrièmement :—Que les formules des connaissements de plein parcours et les formules de reçus des marchandises passant sur les dites lignes seront telles qu'il en sera convenu par les fonctionnaires des parties au présent, ou à défaut de convention, déterminées par arbitrage.

Quarante-cinquièmement :—Sa Majesté aura le droit de déduire, des rentes qu'il est par le présent convenu de payer à la compagnie, la somme ou les sommes d'argent qui pourront être ou devenir dues par la compagnie à Sa Majesté, et pour l'acquiescement desquelles la compagnie est en défaut.

Quarante-sixièmement :—Que si des contestations s'élèvent entre Sa Majesté et la compagnie sous l'empire d'un article quelconque du présent contrat, ou au sujet de l'exécution du dit article suivant sa vraie intention et signification, ces contestations seront de temps à autre, à mesure qu'elles surgiront, soumises à la décision et détermination de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le ministre, l'autre par la compagnie, et le troisième par les deux ainsi choisis; pourvu toujours que l'une ou l'autre partie, au bout d'un mois qu'avis aura été donné à l'effet que l'autre a choisi son arbitre, omet ou refuse d'en choisir un, ou si les deux arbitres nommés refusent ou omettent de choisir le troisième, alors le juge en chef de la cour Suprême du Canada, ou en son absence ou sur son refus ou inhabileté d'agir, le juge puisné le plus ancien présent à Ottawa et consentant à agir pourra, à la demande de l'une ou de l'autre partie sur avis donné à l'autre, nommer l'arbitre nécessaire.

Quarante-septièmement :—Si un arbitre meurt ou refuse d'agir, ou si pour toute autre cause la charge d'un arbitre devient vacante, son successeur sera choisi de la même manière que celle prévue pour sa nomination en premier lieu, à moins que les parties n'en conviennent autrement, et dans le cas où le dit successeur ne sera pas nommé par la partie ayant droit de le choisir, dans l'espace d'un mois après que la vacance sera survenue, et après avoir été notifiée de faire la nomination, alors le dit juge en chef, dans la circonstance susdite, ou le juge puisné le plus ancien consentant à agir, pourra, à la demande de l'une ou de l'autre partie, nommer le dit successeur.

Quarante-huitièmement :—Les arbitres ainsi choisis, dans les limites d'un mois après la dernière nomination, se mettront en devoir de déterminer les matières soumises, et ils, ou une majorité des arbitres, rendront et publieront leur arrêt dans les limites d'un mois après qu'il aura été rendu, ou dans tout autre espace de temps qu'il fixeront par écrit—cette prorogation de temps étant déterminée par une majorité des arbitres—et l'arrêt d'une majorité d'entre eux sera final.

Quarante-neuvièmement :—Rien de ce que contenu dans le présent n'éteindra ni ne touchera les réclamations ou droits de Sa Majesté, s'il en est, tels qu'ils existent présentement contre la compagnie ou les propriétés de la compagnie autres que celles qui font l'objet du présent contrat.

Cinquantièmement :—La clause 20 du contrat entre cette compagnie et le chemin de fer Intercolonial, daté le 17 juillet 1879, est rescindée pendant la durée du présent contrat, ainsi que toutes les autres clauses qui sont en désaccord avec ce dernier.

En foi de quoi les présentes (en quadruple) ont été signées par l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, conformément à un arrêté du conseil portant la date du 24 mars A.D. 1897, et le sceau du ministère des Chemins de fer et Canaux a été apposé aux présentes, et la compagnie y a apposé son sceau officiel, et les pré-

sentes ont été signées par le gérant général de la compagnie, le jour et l'année en premier lieu mentionnés.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND-TRONC DU CANADA.

Témoin à l'exécution par la Compagnie du } chemin de fer Grand-Tronc. }	Par CHAS. M. HAYS, <i>Gérant général.</i>
R. S. LOGAN.	
Témoin à l'exécution par le ministre des } Chemins de fer et Canaux et par le } secrétaire. }	ANDREW G. BLAIR, <i>Ministre des Chemins de fer et Canaux.</i>

Secrétaire.

CONTRAT SUPPLÉMENTAIRE RELATIF AU TARIF.

Arrangement supplémentaire relatif au tarif fait et passé le premier jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Entre Sa Majesté, représentée aux présentes par le gérant général du trafic du chemin de fer Intercolonial, d'une part, et la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada, d'autre part :

Considérant qu'une convention a été conclue entre la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada et Sa Majesté la Reine Victoria en date d'aujourd'hui, pour l'affermage de la ligne de la dite compagnie entre Sainte-Rosalie et la ville de Montréal ;

Et considérant que, pour la meilleure interprétation de certaines clauses contenues dans la dite convention d'affermage, les parties contractantes, représentées comme susdit, ont convenu de conclure le présent contrat supplémentaire relatif au trafic, lequel contrat sera réputé être partie intégrante de la dite convention d'affermage ;

Le présent acte fait foi que les dites parties s'engagent l'une envers l'autre et souscrivent aux conditions ci-après énumérées :—

Nonobstant tout ce qui est contenu dans tout contrat entre Sa Majesté et la compagnie préalablement conclu et actuellement en vigueur, il est convenu entre Sa Majesté et la compagnie que pendant la durée du contrat dont les présentes sont un supplément, les divisions proportionnelles *via* la jonction de la Chaudière seront suspendues, et qu'en ce qui concerne tout le trafic provenant de toute l'étendue du réseau de la compagnie, ou de ses raccordements à l'ouest de Montréal, et offert pour être expédié à tout endroit sur le chemin de fer Intercolonial ou atteint par ses raccordements, Montréal sera le point de jonction, et la compagnie s'engage à transporter tout le trafic destiné aux endroits situés sur l'Intercolonial et ses raccordements, *via* Montréal et le chemin de fer Intercolonial.

Tout le trafic provenant de la ville de Montréal ou de la section commune de Montréal, à destination d'endroits situés sur le chemin de fer Intercolonial, sera considéré comme trafic de l'Intercolonial, et il est convenu qu'en retour de cette considération, le chemin de fer Intercolonial donnera tout le trafic de son réseau et de ses raccordements, sujet à son contrôle et à destination d'endroits situés dans la Nouvelle-Angleterre, ou de tout autre endroit à l'est de Sainte-Rosalie, atteint par le réseau du Grand-Tronc et ses raccordements, au chemin de fer du Grand-Tronc à la station de la Chaudière, le nombre de milles parcourus jusqu'à Aston étant compté au profit du chemin de fer Intercolonial.

Le trafic destiné aux endroits des États-Unis atteints par les issues de Saint-Jean, P. Q., Rouses-Point, N.-Y., Huntingdon, P. Q., et Massena Springs, N.-Y., devant être livré par la compagnie à Saint-Lambert.

Prolongement de l'Intercolonial.

Tout le trafic provenant de la section commune de Montréal, à destination d'endroits situés sur les lignes de la compagnie à l'est de Sainte-Rosalie, sera considéré comme "trafic de la compagnie", et tout le trafic provenant de la dite section à destination des endroits situés sur le chemin de fer Intercolonial, sera considéré comme "trafic de l'Intercolonial".

Tout le trafic provenant des lignes de la compagnie à l'est de Sainte-Rosalie ou du chemin de fer Intercolonial entre Sainte-Rosalie et Lévis, inclusivement, devra être échangé à la jonction de la Chaudière, à la jonction d'Aston ou à la jonction de Sainte-Rosalie, ou à tout autre point de raccordement qui pourront être établis plus tard, l'entente étant que ce trafic doit être expédié par les deux lignes *via* la route la plus courte entre le point d'expédition et celui de destination.

Sa Majesté entreprend de plus d'expédier *via* Montréal tout le trafic non con- signé à destination de l'ouest sous le contrôle du chemin de fer Intercolonial et de ses raccordements, et à destination d'endroits à l'ouest de ces chemins atteints par la "compagnie" et ses raccordements.

En ce qui concerne le trafic d'importation et d'exportation *via* Halifax ou Saint-Jean, ou tout autre port dans les provinces maritimes qui pourra être choisi ultérieurement, il est entendu que pendant la durée du contrat le chemin de fer Intercolonial acceptera 425 milles sur le trafic d'Halifax et 375 milles sur le trafic de Saint-Jean, les prix de Saint-Jean devant être les mêmes que ceux cotés par le chemin de fer Pacifique Canadien pour ce port aller ou retour ou le port de Saint-Jean-Ouest, et les mêmes que les prix cotés par le chemin de fer du Grand-Tronc pour Portland aller et retour; les prix d'Halifax devant être d'un centin par 100 livres sur toutes les classes, et sur la classe spéciale en sus des prix de Saint-Jean aller ou retour, ou Portland aller ou retour, tant sur les exportations que sur les importations, la compagnie aura sa proportion du nombre de milles parcourus d'après les divers groupes à l'ouest de Montréal.

Au cas où le chemin de fer Intercolonial ferait des arrangements avec des compagnies de paquebots pour faire le service entre les ports d'Halifax, Saint-Jean ou tout autre port dans les provinces maritimes qui pourra être choisi ultérieurement, et des ports européens autres que ceux qui sont couverts par le service du Grand-Tronc à partir de Portland, de temps à autres la compagnie publiera les prix d'entier parcours à partir de ses stations à l'ouest de Montréal qui pourront être en vigueur *via* d'autres routes rivales jusqu'à tous et un chacun de ces ports, ce trafic devant être divisé d'après les groupes réguliers de divisions proportionnelles.

En foi de quoi ces présentes (en quadruple) ont été signées par le gérant général du trafic du chemin de fer Intercolonial et par le gérant général du trafic de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada.

Témoin à l'exécution par le gérant }
général du trafic du chemin de }
fer Intercolonial. }

A. H. HARRIS.

T. H. UNDERWOOD.

Témoin à l'exécution par le gérant }
général du trafic de la Com- }
pagnie de chemin de fer du }
Grand-Tronc. }

GEO. B. REEVE.

J. E. DALRYMPLE.

RÉPONSE

(58)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, daté le 14 mars 1898, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement britannique et le gouvernement du Canada relativement à la conférence des premiers ministres coloniaux, tenue à Londres en juin 1897, conformément à l'invitation de M. Chamberlain portant la date du 28 janvier précédent, avec rapport des procédés qui ont eu lieu.

Par ordre.

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

BUREAU DU PREMIER MINISTRE, OTTAWA.

Il n'existe sur ce sujet aucune correspondance dans les archives d'aucuns des départements du gouvernement.

RÉPONSE

(63)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 5 avril 1897, demandant copie de tous les mémoires, déclarations et autres documents du gouvernement de la province du Manitoba en rapport avec une réclamation, non réglée, découlant du fait que l'on a porté au débit de cette province le coût de l'érection d'édifices publics ; ainsi que copie de toute la correspondance échangée à ce sujet.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

NOTE.—*Le mémoire suivant, non daté, a été remis au ministre des Finances par les représentants du Manitoba, étant à Ottawa, pendant la session de 1896 (2e session).*

MÉMOIRE RELATIF AUX RÉCLAMATIONS FINANCIÈRES DE LA PROVINCE DU MANITOBA CONTRE LE DOMINION DU CANADA.

Deux sommes que la province réclame comme devant être portées à son compte de capital ont été en litige entre les gouvernements de la province et du Dominion depuis la passation du chapitre 50 des Statuts du Canada, 1885, corroboré par la législation provinciale, lequel, dans l'intention des parties en jeu, devait servir de règlement de toutes les questions alors en litige entre les deux gouvernements. De la part de la province, ces réclamations n'ont jamais été abandonnées, mais on en demande continuellement et avec instance l'admission, non seulement par la présente administration locale, mais aussi par les administrations précédentes sous feu l'honorable M. Norquay et l'honorable Dr Harrison, tous deux prétendant qu'elles n'étaient pas des réclamations provinciales formant partie des négociations et de l'arrangement, mais bien des matières non à régler comme questions en litige, mais comme choses réglées définitivement antérieurement.

L'un de ces item est la somme de \$284,456.47, montant dépensé par le gouvernement fédéral pour la construction des édifices de la législature et des ministères ainsi que la résidence du lieutenant-gouverneur, et subséquemment déduit du compte du capital de la province. L'autre item est la somme de \$110,825.07, montant de l'augmentation du subside ou de l'allocation faite à la province alors que des allocations correspondantes furent faites aux autres provinces en vertu des dispositions de la section 3, chapitre 4, 47 Victoria.

La première réclamation a pris origine dans les négociations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement du Canada et les délégués du Nord-Ouest avant l'entrée du Manitoba dans la confédération. Dans une conférence tenue à la résidence de sir George Cartier, à Ottawa, le 26 avril 1870, à laquelle assistaient sir George Cartier et sir John A. Macdonald, de la part du gouvernement, et les délégués du Nord-Ouest, les ministres assurèrent aux délégués que le gouvernement se chargerait de construire les édifices parlementaires et la résidence du lieutenant-gouverneur, et de les meubler. Ces faits sont clairement établis par une lettre du révérend N. G. Ritchot, l'un des délégués du Nord-Ouest, à l'honorable Joseph Royal,

datée le 8 avril 1873. D'après le rév. N. G. Ritchot, les ministres donnèrent pour leur raison de se charger de cette dépense que ce serait par là traiter le Manitoba exactement de la même manière que le Canada avait traité les autres provinces. (La lettre se trouve comprise dans le rapport des honorables messieurs Royal et LaRivière, voir p.). Presque aussitôt après l'organisation de la province, qui se fit le 1^{er} février 1872, on nomma un comité spécial de la législature chargé de préparer une adresse au lieutenant-gouverneur, lui demandant de se mettre en communication avec le gouvernement fédéral à ce sujet (voir p. 20, Journaux, 1872). En conséquence, on prépara une adresse (voir p. 87, Journaux, 1872). Le 31 mars 1873, le secrétaire provincial d'alors, l'honorable Joseph Royal, présenta une adresse dont copie se trouve dans les Journaux de 1874, p. 11 de l'Annexe.

La deuxième clause insiste surtout sur la construction d'édifices publics, le parlement, les bureaux des ministères, la résidence du lieutenant-gouverneur, les palais de justice, les prisons, le pénitencier et la bibliothèque provinciale.

Le troisième jour du mois de mars 1874, le secrétaire provincial présenta au gouvernement d'Ottawa un mémoire, imprimé dans les journaux ci-dessus, page 19, et dont la deuxième section réitère de nouveau la demande d'érection de ces édifices. Nous trouvons imprimée au même endroit une réponse à ce mémoire, datée le 8 mai 1874, et dans cette réponse le secrétaire d'Etat ne conteste pas l'obligation d'ériger ces édifices, mais déclare que le gouvernement fédéral ayant déjà avancé à la province environ \$78,000 en sus du subside, il n'est pas prêt à demander un crédit pour construire ces édifices. Dans les Journaux de 1875, page 73, entre autres résolutions de l'Assemblée il s'en trouve une sur le sujet de la construction des édifices publics. Il est traité du même sujet dans un rapport des délégués du Conseil exécutif du Manitoba auprès d'Ottawa, imprimé dans les Journaux, 1876, page 37 et suivantes, voir aussi les mêmes Journaux, pages 42 et 45. A la page 49 des Journaux de 1876 se trouve imprimé un rapport signé par l'honorable Edward Blake, alors membre du gouvernement du Dominion, dans lequel il est pourvu à une augmentation du subside de la province, et il est déclaré, à la page 52, que le gouvernement du Canada a loué pour une période d'années allant jusqu'en 1880 les dépendances de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Winnipeg pour les fins de la résidence du gouverneur. A la page 132 de l'Annexe des Journaux de 1879 se trouve imprimé un rapport des délégués envoyés à Ottawa par le Conseil exécutif, savoir : Messieurs Norquay et Royal, dans lequel rapport se trouve la déclaration suivante :—

“Quant à la question des édifices publics, les délégués ayant déclaré qu'ils basaient la réclamation de la province pour des édifices publics sur l'assurance donnée aux délégués du Nord-Ouest en 1870, sir John A. Macdonald répondit qu'il se rappelait les circonstances de l'affaire et aussi que les négociations, ou la plupart d'entre elles, eurent alors lieu entre sir George E. Cartier et les délégués du Nord-Ouest, et de plus qu'il croyait que le gouvernement canadien avait promis que ces édifices seraient érigés aux frais du Dominion”. La page 139 des mêmes Journaux contient une déclaration que, à une entrevue officielle qui eut lieu entre les délégués et le sous-comité du Conseil, ce dernier fit connaître à messieurs Norquay et Royal les recommandations que ferait le comité et parmi lesquelles la seconde était comme suit :—

“Quant à l'érection d'édifices publics dans le Manitoba aux frais du Dominion, le gouvernement du Canada consentirait à entreprendre la construction du parlement et de la résidence du gouverneur, ainsi que d'un hôpital et d'un asile d'aliénés, mais ne s'engageait pas à commencer les travaux avant l'été suivant.”

Le 10 mars 1879, messieurs Norquay et Royal écrivirent au gouvernement d'Ottawa de pourvoir à la construction des édifices. Ils transmirent en même temps une lettre du révérend monsieur N. J. Ritchot, dont il a été fait mention.”

A la suite de cette adresse on trouve, à la page 180 des dits Journaux, un rapport d'un comité du Conseil privé du Canada dans lequel se trouve la déclaration suivante :—

“Que, relativement à l'érection d'édifices publics à Winnipeg, le gouvernement du Manitoba soit notifié qu'un item sera contenu dans les estimations budgétaires

Réclamations financières de la province du Manitoba.

de la prochaine session du parlement pour l'érection d'édifices non luxueux mais convenables pour l'Assemblée législative et pour la résidence du gouverneur, mais que le gouvernement fédéral ne s'engagera pas de les meubler."

Le 22 septembre 1880, comme on peut le voir par les Journaux de la Chambre de cette année, page 15, la législature adopta une série de résolutions demandant un nouvel arrangement des subsides. Une délégation de la province présenta au gouvernement fédéral un mémoire à ce sujet, ainsi qu'à l'égard de l'érection des édifices décidée le 20 mars 1880. (Voir les Journaux de l'Assemblée législative de 1881, page 110 de l'Annexe). A la page 106 se trouve un rapport du sous-comité du Conseil privé du Canada, lequel, entre autres déclarations, contient la suivante :—

"On devra requérir le ministre des Travaux publics de préparer immédiatement les plans et les estimés et de commencer bientôt les travaux de construction des édifices publics." On verra que, au cours de ces diverses communications, rien n'a été fait ou dit de nature à indiquer que le coût des édifices serait porté au débit de la province.

L'Acte du Manitoba déterminant le revenu de la province provenant du Dominion le donne comme suit :—

PREMIER ÉTAT DES FINANCES DE LA PROVINCE.

Coût du gouvernement.....	\$30,000 00
Allocation <i>per capita</i> , 80 centins par tête d'une population estimée à 17,000.....	13,600 00
Cinq pour cent d'intérêt sur une dette de \$472,090, à \$22.77 par tête.....	23,604 50
Intérêt de cinq pour cent sur \$79,357, tel que fixé en 1873	3,967 85
	<hr/>
	\$71,172 35

Par l'arrêté du Conseil du 26 octobre 1875, confirmé par le chapitre 3, 39 Victoria, cette somme fut portée à \$90,000 par année. En 1879, le subside fut modifié, comme suit :—

Coût du gouvernement.....	\$30,000 00
Allocation <i>per capita</i> , 80 centins par tête d'une population estimée à 70,000.	56,000 00
Intérêt sur balance de capital	19,653 04
	<hr/>
	\$105,650 04

En vertu du chapitre 5 des Statuts du Canada, 1882, le subside fut modifié de la manière suivante :—

Aide au gouvernement et à la législature.....	\$50,000 00
Allocation <i>per capita</i> pour une population estimée à 150,000, à 80 centins par tête.....	120,000 00
Indemnité aux lieu et place des terres publiques.....	45,000 00
	<hr/>
	\$215,000 00

Le chapitre 50 des Statuts du Canada, 1885, fixe le dernier arrangement du subside. Il y est pourvu :—

- (1.) Que l'on transférera à la province toutes les terres de la couronne dans le Manitoba que l'on trouvera être des terres marécageuses.
- (2.) Que l'on fera un octroi de 150,000 acres au bénéfice de l'Université.
- (3.) Que l'allocation tenant lieu des terres de la couronne sera de \$100,000 par année.

(4.) Que l'allocation *per capita* faite à la province à raison de quatre-vingts cents par tête, en vertu du chapitre 3, 30 Victoria, cette dernière étant basée sur une population de 150,000, pourra être augmentée comme suit :—

“ Il sera fait un recensement de la province chaque cinquième année à partir du recensement général de 1881, et l'on fera une estimation approximative de la population le premier jour de septembre qui suivra, et à des intervalles égaux entre chaque recensement quinquennal et décennal, et chaque fois que la population, d'après tel recensement, ou telle estimation dépassera 150,000 (chiffre minimum sur lequel se basera la dite allocation), le montant de la capitation *per capita* sera augmenté en proportion, et ainsi de suite jusqu'à ce que la population ait atteint 400,000 âmes. En vertu de la clause 5, la limite de dix ans déterminée par le chapitre 5, 45 Victoria, est abolie, et l'arrangement n'est plus limité par le temps.”

(6.) A partir du premier jour de juillet 1885, la somme capitale sur laquelle la province a droit de recevoir des paiements semi-annuels d'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, tel que défini par l'Acte 33 Victoria, chapitre 3, et modifié ou augmenté par aucun acte subséquent, sera calculée sur la base d'une population de 125,000 âmes au même taux *per capita* que celui qui a été accordé d'après la population présumée en vertu de l'Acte 33 Victoria, chapitre 3, et sera débitée du montant des avances qui ont pu avoir déjà été faites par le Dominion pour des fins d'un caractère non strictement local, ainsi que d'un autre montant de \$150,000 que le Dominion pourra avancer à la province pour rencontrer les dépenses occasionnées par la construction d'un asile des aliénés et autres services exceptionnels.

(7.) Il est pourvu que les allocations et paiement ci-haut mentionnés seront un règlement définitif de toutes les réclamations contre le gouvernement fédéral.

En vertu du chapitre 8 des Statuts du Canada, 1886, le taux *per capita* du subside accordé par le dernier acte sera déterminé en divisant la somme de \$551,447 par 17,000, soit :—\$32,438 par tête.

En 1884, au cours des négociations entre les deux gouvernements, il ne fut pas question des édifices publics, vu que l'on avait disposé de toute cette affaire en 1879. Avant cette époque, il paraît que cette question avait toujours été considérée comme un item à part et traitée comme telle par le Conseil privé, ce qui montre que l'on n'avait jamais eu l'intention de porter le coût de ces édifices au débit de la province, mais simplement de donner effet à l'arrangement conclu en 1870, alors que sir John A. Macdonald et sir George Cartier s'engagèrent de les ériger aux frais du Dominion.

La construction de ces édifices commença en 1882, et ce n'est qu'en juin 1886, après que la province eut pris possession de ces édifices (dont l'un avait été occupé depuis quelques années), que le ministère des Finances porta le coût de leur construction au débit de la province. Dans leur rapport de 1887, les honorables messieurs LaRivière et Harrison font remarquer que le contrat avait été adjugé et les édifices terminés et occupés avant les négociations qui amenèrent la passation des actes de 1885 et 1886. Ils font remarquer de plus que le gouvernement fédéral avait payé le loyer des édifices occupés antérieurement depuis 1870. (P. 24.)

Le lieutenant-gouverneur actuel du Manitoba, l'honorable J. C. Patterson, qui, le 15 février 1896, a adressé une communication sur le sujet à sir Mackenzie Bowell, nous assure que sir John A. Macdonald lui a dit que ce n'avait jamais été l'intention de porter cette somme au débit de la province, et Son Honneur déclare également que sir Mackenzie, qui mit devant la Chambre des Communes les résolutions servant de base à l'acte de 1885 (*Hansard* de 1885, p. 2775), connaît personnellement les faits relatifs à cette question et dans le même sens. Son Honneur faisait accompagner sa lettre d'une déclaration statutaire faite par M. W. J. Ptolemy (dont une copie est ci-jointe), lequel, en 1885, était comptable dans le bureau du trésorier provincial. Dans cette déclaration, il dit que M. Norquay l'avait informé que feu l'honorable John Henry Pope lui aurait dit à lui (M. Norquay) que l'arrangement conclu rapporterait un montant de \$455,000, montant auquel on ne pourrait atteindre s'il fallait déduire les deux item en question.

M. Norquay déclare dans son rapport, comme il le déclara à la législature et à ses collègues, que dans le cours d'une conversation avec l'honorable J. H. Pope, alors

Réclamations financières de la province du Manitoba.

membre du gouvernement fédéral, on mentionna que le montant du revenu sur lequel la province pourrait compter d'après les conventions de 1835 s'élevait à \$455,359.81. Après la passation de l'acte de 1885, il en contesta l'exactitude, et subséquemment en parla à M. Pope. Sur ce M. Pope déclara qu'il ne doutait aucunement de l'exactitude du chiffre total plus haut marqué, mais qu'il ne pouvait se rappeler les détails. L'état ci-joint montrera comment ce montant était établi et comment le revenu ne pouvait être porté à ce chiffre à moins de laisser à la province la jouissance des deux sommes en litige.

Le chapitre 4 des Statuts du Canada, 1884 (en vertu duquel diverses sommes furent allouées aux autres provinces), accorda à la province le second item (celui de \$110,825.07) de manière à reculer la date du commencement du subside annuel, augmenté par le chapitre 30, 36 Victoria, jusqu'à celle de la passation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Le gouvernement fédéral a prétendu que les conventions subséquentes du subside et du compte du capital avaient remplacé cette allocation, mais les autorités provinciales ne l'ont jamais entendu ainsi et n'ont pas accepté une telle décision. Elles ont toujours prétendu que l'on ne pouvait équitablement considérer cet item comme capital "puisque c'était une somme que la province avait un juste droit de recevoir comme subside, vu que c'était le montant total des subsides dus à la province depuis le premier jour de janvier 1873, avec l'intérêt accumulé sur icelui depuis le premier jour de juillet 1884, tel que pourvu par le dit chapitre 4."

"Si nous avons reçu ces paiements semi-annuels, à leur échéance, notre compte de capital n'en aurait pas été diminué pour cela, donc cet item ne peut être considéré comme faisant partie de tel compte de capital et devrait rester à notre crédit ou nous être payé." (*Voir rapport, p. 24.*)

Sir Mackenzie Bowell a déclaré expressément, en Chambre (*Hansard, 1885, p. 2776*) que cette somme était ajoutée au compte de la dette de la province. Feu l'honorable M. Norquay a déclaré à maintes reprises que ce compte n'a pas été discuté entre les ministres du Manitoba et ceux du Dominion au cours des négociations. On ne voit nulle part que, au cours des négociations ou de la législation qui s'en est suivie, les autorités du Manitoba aient eu l'intention de faire abandon de cette allocation, et la position prise par les honorables messieurs La Rivière et Harrison semble être indiscutable. Il n'est pas fait mention de cet item dans l'acte de 1885, mais M. Norquay était d'opinion que la forme de l'acte était énoncée par suite de ce que le rédacteur de la loi n'avait pas parfaitement compris ses instructions. Dans l'acte de 1885 il y avait une erreur évidente, puisque l'on y portait le taux *per capita* de la dette capitale à \$27.77. Réellement il était de \$32,438, et l'on corrigea cette erreur par l'acte de 1886. Et cette province ne connut l'intention du Dominion de porter à son débit les édifices publics, et de retenir le crédit de \$110,825.07 que lorsque les états du capital et du subside furent envoyés en 1886.

Le préambule de l'acte de 1885 parle du règlement définitif de la réclamation produite par les délégués de la province, lesquels l'avaient considérée comme déjà réglée et n'étant plus en litige.

L'attention du gouvernement fédéral a été attirée à maintes reprises sur ces questions, surtout par l'honorable M. Norquay, en 1886, et par l'honorable D^r Harrison et l'honorable A. A. C. La Rivière, en 1887, mais la province n'a jamais pu obtenir que l'on s'en occupât en vue d'un règlement. Le 11 janvier 1895, l'honorable M. McMillan, trésorier provincial, et l'honorable M. Sifton, procureur général, attirèrent sur ces matières l'attention de l'honorable G. E. Foster, alors ministre des Finances; on présenta un mémoire écrit (*voir p. 25*), mais la question en resta-là.

On peut légitimement conclure que l'arrangement de 1885 a été interprété par le ministère des Finances au détriment du Manitoba d'une manière des plus injustes et contrairement aux intentions des ministres qui en ont été les auteurs. Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province, dans sa lettre à sir Mackenzie Bowell, a fait remarquer, avec beaucoup de raison (ainsi que l'établissent les tableaux suivants qui montrent l'augmentation dans les frais de l'administration de la justice, dans les octrois pour venir en aide à l'éducation et pour le maintien des travaux publics (p.). "L'injustice résultant du changement apporté à la base financière

définie antérieurement se fait sentir davantage à mesure que les années s'écoulent et que la population de la province s'accroît, en même temps que les dépenses du maintien des diverses institutions qu'il a fallu ériger et maintenir de manière à se tenir au courant de l'accroissement de la province. Que l'on me permette de faire observer que la population a doublé depuis la convention faite en janvier 1885, et que, à cause de la dissémination de la population partout dans la province, les dépenses nécessaires du gouvernement ont augmenté considérablement pendant que les revenus sont demeurés presque stationnaires.

" Il y eu une augmentation considérable de la dépense pour l'administration de la justice, due en partie à l'accroissement de la population, et pour beaucoup au fait que, par suite de la situation géographique de la province à l'entrée même du Nord-Ouest, il s'y trouve une population flottante qui fournit principalement l'élément criminel. Les octrois destinés aux fins d'éducation, d'hôpitaux et de charité ont doublé, et les dépenses pour le maintien des institutions publiques ont dépassé de beaucoup les revenus de la province.

" En 1885 il n'y avait qu'une petite institution, un asile d'aliénés à Selkirk. Depuis cette époque, cette institution s'est agrandie; l'on a construit un autre asile d'aliénés à Brandon, un hôpital pour les incurables à Portage-la-Prairie, et un institut des sourds et muets à Winnipeg; et le coût du maintien de ces diverses institutions a nécessairement augmenté; d'un autre côté, les revenus nets sont restés pratiquement stationnaires. C'est peut-être une vieille histoire qui se répète, mais il est nécessaire de la mentionner ici. Les difficultés, dans lesquelles cette province se trouve placée aujourd'hui proviennent de sa position exceptionnelle parmi les provinces du Canada. Le montant croissant des revenus des provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, lequel permet à ces grandes provinces de faire face aux exigences du développement de leur population et de se tenir au courant de l'époque actuelle dans l'établissement d'institutions publiques telles que requises dans les centres civilisés, découle du fait que ces provinces ont sous leur propre contrôle leurs terres de la couronne, leurs forêts et leurs ressources minérales. À l'époque actuelle, même en pratiquant l'économie la plus sévère dans tous les départements du service public, il est impossible que les revenus rencontrent les dépenses absolument nécessaires à cette province, et je considère qu'il est de mon devoir de vous soumettre cet état de chose en votre qualité de premier ministre du Canada. Si le gouvernement fédéral ne prend pas quelque moyen pour venir en aide au Manitoba, au point de vue financier, il est impossible d'ériger ou de maintenir convenablement les institutions nécessaires au développement de la province. Dans le moment actuel, il est nécessaire et l'on requiert que l'on érige une institution destinée aux aveugles dans cette province. L'on a également demandé instamment au gouvernement provincial d'établir une école normale, mais celui-ci n'a pas les fonds nécessaires. L'on a demandé de plus des octrois en faveur de l'université projetée—laquelle n'est actuellement qu'un corps d'examineurs,—dans le but d'abriter certaines chaires de professeur au bénéfice commun des étudiants de tous les divers collèges dans la province, ainsi que pour l'érection d'un édifice convenable, mais, dans les circonstances actuelles, il est totalement impossible de se rendre aux vœux des autorités provinciales."

Joint à ce mémoire se trouvent :—

1. Un tableau du compte du capital et du subside de la province du Manitoba tel que réclamé par la province.
2. Le même tableau tel qu'établi par le Dominion.
3. Un extrait du rapport de l'honorable A. A. C. LaRivière et de l'honorable D. H. Harrison à leur retour d'Ottawa en décembre 1887.
4. Le mémoire soumis à l'honorable G. E. Foster, ministre des Finances, par les honorables messieurs McMillan et Sifton, le 11 janvier 1895.
5. Une copie de la déclaration statutaire de M. W. J. Ptolemy.
6. Un tableau des sommes réclamées par la province en rapport avec les item en litige.

Réclamations financières de la province du Manitoba.

No 1.

TABLEAU DU COMPTE DU CAPITAL ET DU SUBSIDE DE LA PROVINCE DU MANITOBA, TEL QUE RÉCLAMÉ PAR LA PROVINCE.

COMPTE DU CAPITAL.

Octroi de \$32·438 par tête de la population estimée à 125,000.....	\$4,054,757 35
Octroi en vertu du chapitre 4, 47 Vic. (Canada), règlement modifié.....	110,825 07
	<hr/>
	\$4,165 582 42
Moins somme retirée.....	458,386 11
	<hr/>
	<u>\$3,707,196 31</u>

COMPTE DU SUBSIDE.

·5 pour 100 sur \$3,707,196.31.....	\$185,359 81
Subside annuel basé sur une population de 150,000 à 80 cts.....	120,000 00
Octroi en faveur de l'administration.....	50,000 00
Octroi pour tenir lieu des terres de la Couronne...	100,000 00
	<hr/>
	\$455,359 81
	<hr/>

No 2.

TABLEAU DU COMPTE DU CAPITAL ET DU SUBSIDE DE LA PROVINCE DU MANITOBA, TEL QUE RÉCLAMÉ PAR LA PROVINCE.

COMPTE DU CAPITAL.

Octroi de \$32·438 par tête sur une population de 125,000.....	\$4,054,757 35
Moins coût des édifices publics, \$279,151.48. Autres charges à cette date, \$5,304.99.....	284,456 47
	<hr/>
	\$3,770,300 88
Moins somme retirée.....	458,386 11
	<hr/>
	<u>\$3,311,914 77</u>

COMPTE DE SUBSIDE.

·5 pour 100 d'intérêt sur \$3,311,914.77.....	\$165,595 74
Subside annuel sur population.....	120,000 00
Octroi en faveur des frais d'administration.....	50,000 00
Octroi pour tenir lieu des terres de la couronne....	100,000 00
	<hr/>
	\$435,595 74
	<hr/>

No 3.

EXTRAIT du rapport de l'honorable A. A. C. La Rivière et de l'honorable D. H. Harrison,
daté le 28 décembre 1887.

Après avoir soumis notre cas relativement à la charge du coût des édifices publics, la diminution d'un montant de \$110,825.07 opérée dans notre compte du capital, et le compte en suspens contre le gouvernement fédéral pour le maintien des aliénés, à l'honorable Mackenzie Bowell, ministre intérimaire des Finances, on prépara le mémoire suivant, lequel lui fut remis le 10 décembre 1887 :—

OTTAWA, ONT. 10 décembre 1887.

A l'honorable ministre intérimaire des Finances,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—En vertu d'instructions contenues dans un arrêté du conseil, daté le 29 du mois dernier, les soussignés sont venus à Ottawa pour demander au Conseil privé un règlement des diverses questions y contenues, parmi lesquelles les points suivants relèvent plus directement de votre administration départementale :—

“ Que dans le règlement effectué en 1885 entre le gouvernement fédéral et celui de la province, relativement à la convention financière qui existe entre eux, on a porté au débit du compte du capital le coût des édifices publics, bien qu'il fût expressément entendu au cours des négociations qui eurent lieu et qui amenèrent l'arrangement en question que cet item ne serait pas porté au débit de la province d'après ce qui avait été convenu en 1879.”

De plus : “ Que la somme de \$110,825.07, correspondant au montant accordé aux autres provinces par le chapitre 4 de 47 Victoria, Statuts du Canada, a aussi été incorporée dans notre compte du capital, où elle paraît comme l'équivalent d'un octroi fait aux autres provinces pour leur tenir lieu du montant complet du subside et des intérêts qu'elle n'avait pas reçus depuis le 1^{er} juillet 1867 jusqu'au 1^{er} juillet 1884, et que, dans le cas du Manitoba, pour enlever tout doute dans le calcul, on porta à \$110,825.07, et que l'on devait mettre au crédit de la province à part le total de son compte du capital basé sur notre population statutaire admise par la convention faite alors.”

De plus : “ Qu'il y a un compte considérable en suspens contre le gouvernement du Canada (dont copie ci-jointe) pour l'entretien des aliénés venant des Territoires du Nord-Ouest, du district de Kéwatin et celui des sauvages sous le soin du département des Sauvages.”

A l'appui des réclamations ci-haut mentionnées, les soussignés désirent soumettre la déclaration suivante :—“ En mars 1879, une délégation du Conseil exécutif de notre province, composée des honorables messieurs J. Norquay et Joseph Royal, vint à Ottawa pour discuter certaines questions affectant la province ; l'une de ces questions se rapportait à ses édifices publics, et, au cours de leurs négociations, ils adressèrent la lettre suivante au Très-honorable sir John A. Macdonald :—

HÔTEL RUSSELL, OTTAWA, 10 mars 1879.

Le Très-honorable sir JOHN A. MACDONALD,
Premier et ministre de l'Intérieur.

MONSIEUR,—En rapport avec cette partie du mémoire du Conseil exécutif du Manitoba, contenant nos instructions et que nous vous avons transmis samedi, le 8 de ce mois, relativement aux édifices publics de la province, nous désirons vous soumettre ce qui suit :—

Cette question a été souvent portée à l'attention du gouvernement du Canada par des délégations antérieures, par des messages de l'exécutif de la province et par des requêtes de la législature ; et nous soumettons respectueusement qu'à l'entrée du

Réclamations financières de la province du Manitoba.

Manitoba dans la confédération en 1870, les terres de la couronne demeurèrent la propriété du Dominion, et que la province n'avait aucun édifice public, soit pour la législature, la résidence du lieutenant-gouverneur, les bureaux publics, les palais de justice, les prisons, les asiles d'aliénés, et que notre revenu ne nous permit pas d'ériger d'édifices à l'exception d'un palais de justice et prison, et d'une petite et insuffisante maison en bois pour des bureaux publics à Winnipeg. Jusqu'à ce jour, la législature a dû se réunir dans la salle d'audience du palais de justice, au grand inconvénient des affaires judiciaires, dont le volume augmente chaque année. Il va sans dire que, au printemps de 1870, les délégués du Nord-Ouest ne perdirent pas de vue ce sujet important, et nous désirons vous faire parvenir la lettre suivante très explicite du rév. N. J. Richot adressée à la délégation du Conseil exécutif du Manitoba, le 8 avril 1873 :—

A l'honorable JOSEPH ROYAL,
Secrétaire provincial du Manitoba,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 de ce mois, me demandant de vous communiquer les preuves ou documents relatifs à cette partie des conventions de 1876 entre les délégués du Nord-Ouest et le gouvernement d'Ottawa se rapportant à la construction d'édifices publics dans la province du Manitoba.

En réponse, je désire vous informer que, conformément à la dixième clause de leur mémoire d'instructions, et que voici :—Que les édifices publics soient érigés aux frais du trésor fédéral, etc., etc., les délégués du Nord-Ouest demandèrent que le gouvernement du Canada prit à ses charges la construction de tels édifices, obligation dont le Canada se chargea positivement, au cours de la conférence tenue mardi, le 26 avril 1870, à la résidence de sir George E. Cartier, à laquelle conférence se trouvaient présent sir John A. Macdonald et sir George E. Cartier, d'une part, et les délégués du Nord-Ouest, de l'autre part; les honorables ministres, délégués du cabinet d'Ottawa, nous dirent que le gouvernement canadien prendrait à ses charges la construction de la résidence du lieutenant-gouverneur et des édifices parlementaires (y compris l'ameublement, dans lequel item la bibliothèque se trouvait expressément incluse); mais que le Canada ne s'engagerait pas à construire la prison commune; mais que, cependant, sans en prendre l'engagement positif, il aiderait la province dans la construction de cette prison.

Les délégués du Nord-Ouest demandèrent à faire insérer dans l'Acte du Manitoba une clause à l'effet que le gouvernement du Canada serait responsable de la résidence du lieutenant-gouverneur et des édifices parlementaires.

Les honorables ministres répondirent que cela n'était pas nécessaire, qu'il y était pourvu dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, etc.; qu'en vertu de la 108^e clause du dit acte, les édifices publics dans chaque province sont la propriété du Canada; que, en vertu de l'Acte du Manitoba, les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, seront applicables à la province du Manitoba de la même manière et au même degré qu'elles sont applicables aux différentes provinces du Canada, tout comme si la dite province du Manitoba avait été l'une des provinces confédérées en vertu du dit acte; que le Canada avait donné aux autres provinces ces édifices publics dont il était propriétaire, et qu'il était par conséquent tenu de faire la même chose pour le Manitoba et qu'il assumait telle obligation.

Appuyés sur ces promesses formelles et sur les explications des dispositions du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, nous lisions dans un document remis aux honorables ministres le 29 avril 1870 (ce document a été remis à sir George E. Cartier personnellement, à la conférence du 2^e, notes générales, etc., etc.). Il est compris que le Canada construira à ses frais la résidence du gouverneur et les édifices parlementaires, et que l'ameublement de ces édifices sera également aux frais du gouvernement du Canada. Les honorables ministres auraient nié la chose si tel n'avait pas été le cas.

Dans le moment je ne pourrais vous donner d'autre renseignement sur ce sujet ; d'ailleurs, je ne crois pas que vous en ayez besoin, car les promesses reçues et l'application donnée se trouvant conformes à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le gouvernement canadien ne pourrait se refuser à remplir cette obligation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

N. J. RITCHOT, prêtre.

Nous ajouterons que, conformément à cette entente formelle, le gouvernement fédéral loua à Fort-Garry, pour une période de dix ans, une résidence pour le gouverneur, ce qui se trouvait ainsi un commencement d'exécution de la dite entente.

Nous demandons respectueusement à insister auprès du Conseil privé sur l'adoption des mesures propres à donner effet à la promesse faite en 1870, et relever l'Exécutif provincial du Manitoba de l'embaras dont il a eu à souffrir jusqu'à cette date et qui, par suite du développement des exigences de l'administration publique, est devenu en définitive une source de malaise presque intolérable.

Dans la discussion préliminaire de cette question, lors de notre entrevue du 9 de ce mois, il vous a plu vous montrer favorable à l'octroi des demandes de la province sous ce rapport. Permettez-nous, Très-honorable monsieur, d'attirer de nouveau votre attention sur cette importante question et de vous demander qu'elle soit examinée très sérieusement et sans délai.

Après une session de huit jours, la législature du Manitoba a ajourné afin de permettre à une délégation de l'Exécutif de la province de porter à l'attention du Conseil privé cette question ainsi que d'autres matières importantes ; et vous nous obligerez si vous voulez bien mettre cette question à l'étude à votre premier moment favorable.

Nous avons, l'honneur d'être monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

J. NORQUAY,

Trésorier provincial,

J. ROYAL,

Ministre des Travaux publics.

Cette lettre fut suivie de l'accusé de réception suivant :—

OTTAWA, ONTARIO, 11 mars 1879.

L'honorable JOHN NORQUAY,

L'honorable JOSEPH ROYAL,

Députés du gouvernement du Manitoba.

MESSIEURS,—Je reçois instructions du Très-honorable ministre de l'Intérieur, d'accuser réception de la demande que vous avez faite au gouvernement de la province du Manitoba, le 10 de ce mois, à l'effet que le gouvernement fédéral se charge de l'érection des édifices parlementaires, savoir, l'édifice du parlement et la résidence du gouverneur, etc., et de vous dire que cette demande sera prise en considération sans délai.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

J. L. DENNIS,

Sous-ministre de l'Intérieur.

Après étude de cette communication des honorables messieurs Norquay et Royal, Son Excellence le gouverneur général approuva, le 18 avril 1879, un arrêté du conseil dans lequel se trouve le paragraphe suivant qui règle la question des édifices publics :—

1. Que, relativement à l'érection des édifices publics à Winnipeg, l'on informe le gouvernement du Manitoba qu'un item sera inséré dans les prévisions budgétaires

Réclamations financières de la province du Manitoba.

à la session suivante du parlement pour l'érection d'édifices unis mais suffisants pour l'Assemblée législative et pour une résidence pour le lieutenant-gouverneur, mais que le gouvernement fédéral ne se chargera pas de les meubler ni l'un ni l'autre.

Conformément à cette décision, le gouvernement du Canada, par la suite, en 1883 et 1884, prépara des plans et devis et adjugea des contrats pour l'érection des édifices parlementaires et d'une résidence gubernatoriale pour la province du Manitoba, et comme ces édifices furent terminés et occupés avant les négociations qui ont amené la passation des actes 48 et 49 Victoria, plus haut cités, la question du paiement du coût de tels édifices n'a pas été considérée comme l'un des points en litige, et par conséquent n'est pas tombée sous le coup des dispositions de l'Acte concernant le règlement des réclamations,

Votre gouvernement a toujours admis l'obligation de la part du gouvernement fédéral de pourvoir à la province de tels édifices publics comme cela découle du fait que de 1870 jusqu'au moment où le lieutenant-gouverneur a occupé la nouvelle résidence gubernatoriale que vous avez érigée pour lui, votre gouvernement a payé le loyer d'une résidence à Fort-Garry à l'usage du lieutenant-gouverneur. Depuis le règlement des réclamations produites par la province du Manitoba contre le Dominion, on a porté au débit de notre compte du capital le coût de ces édifices et de leur ameublement. Nous admettons comme correcte cette dernière charge, mais nous nions à votre gouvernement le droit de nous débiter du coût de leur construction, et, en conséquence, pour les raisons plus haut mentionnées, nous prétendons que l'on devrait nous rembourser des sommes ainsi portées contre nous.

Quant au deuxième item mentionné dans la première partie de ce mémoire, le débit porté à notre compte du capital de la somme de \$110,825.07, obtenue par la province en vertu du chapitre 4, 47 Vic., Statuts du Canada, nous ne pouvons voir la justice de ce débit, attendu que cette somme de \$110,825.07 ne peut être considérée comme capital, puisqu'elle n'est qu'un montant auquel la province avait un juste droit à titre de subside, car elle constitue le total des subsides dus à la province depuis le 1^{er} juillet 1867 jusqu'au 1^{er} janvier 1873, avec les intérêts accumulés jusqu'au 1^{er} juillet 1884, tel que pourvu par le dit chapitre 4.

Si nous avons reçu ces subsides semi-annuels à leur maturité, notre compte du capital n'en aurait pas été amoindri, conséquemment, on ne peut considérer cette somme comme faisant partie de tel compte du capital, mais elle devrait demeurer à notre crédit ou nous être payée.

No 4.

OTTAWA, 11 janvier 1895.

A l'honorable GEO. E. FOSTER,
Ministre des Finances, Ottawa.

MONSIEUR,—Ce matin, dans une entrevue entre lui, et M. Sifton et moi-même, M. Courtney a suggéré que l'on couche par écrit pour votre renseignement, les questions que nous désirons discuter avec vous, et je m'adresse à vous conformément à cette suggestion.

La demande d'une augmentation de subside s'appuie sur la section 4 du chapitre 5 de l'Acte 45 Victoria, en vertu de laquelle il est pourvu que l'on fera une estimation entre les recensements décennal et quinquennal, et que l'octroi *per capita* se fera par la suite d'après la base de l'augmentation de la population indiquée par telle estimation. Sous le régime de ce statut, on aurait fait telle estimation en septembre 1893, et la province aurait bénéficié de l'augmentation qui s'y est produite depuis cette date. Je vous demande de vouloir bien relire ma lettre du 20 mars 1894 quant aux détails des approximations faites. Par les meilleures preuves que nous pouvons produire, il appert que, en septembre 1893, la population excédait deux cent mille âmes (200,000). Nous devrions par conséquent avoir droit à l'augmentation de l'octroi d'après cette base.

La deuxième question en litige se rapporte à un item de \$110,825.07 accordé comme rectification du compte du capital, en vertu du chapitre 4 des statuts du Canada de 1884. Ce montant n'a pas été accordé comme part du futur revenu annuel de la province, mais a été déterminé comme compensation d'une somme que la province aurait dû recevoir dans les années antérieures—un semblable octroi a été fait aux autres provinces—alors que l'on a passé un acte à l'effet de confirmer les arrangements de 1895, chapitre 50, Statuts du Canada, 1885. Il n'y est pas mention de cette somme, laquelle a été retenue apparemment sous prétexte qu'elle était compensée par les autres concessions faites à la province. Rien dans les négociations n'appuyait une telle prétention, et M. Norquay, l'ex-premier ministre du Manitoba, a soutenu que c'est la proposition contraire qui a été comprise dans les négociations, et que la passation de l'acte, dans la forme qu'on lui a donnée, était évidemment une erreur probablement due à ce que le rédacteur de la loi n'avait pas bien compris ses instructions. Plus tard, le 10 décembre 1887, le D^r Harrison transmet au ministre intérimaire des Finances d'alors un mémoire exprimant ses vues à cet égard. Le ministre s'occupa alors de la question, mais il ne paraît pas qu'il y ait eu de décision finale dans le temps. Je puis ajouter qu'il devint évident qu'il s'était glissé quelque fausse impression par rapport au règlement par le fait que, dans le dit chapitre 50, le taux *per capita* de la dette capitale a été par erreur porté à \$27.77. Le chiffre correct aurait été \$32.438. L'acte subséquent de 1886 rectifia cette erreur.

La troisième question en litige est la réclamation de la province à l'effet que le coût de ses édifices publics ne devrait pas être déduit du capital de la dette.

L'acte ci-dessus de 1885, chapitre 50, semble avoir en vue une telle déduction, mais à cet égard M. Norquay prétendait que l'acte n'a pas rencontré l'intention de la convention agréée. Le mémoire du 10 décembre 1887, adressé par le D^r Harrison au ministre des Finances d'alors, traite aussi de cette question. Il semble bien évident que, au cours des diverses négociations qui ont eu lieu, il a toujours été compris que la province du Manitoba ne serait pas tenue de supporter le coût des édifices publics érigés par le gouvernement fédéral, et je sou mets que les faits cités par le D^r Harrison dans son mémoire montrent que ce point de vue était correct. Le montant porté au débit du compte du capital de la province pour ces édifices était de \$284,456.47. Je demande que l'acte de 1885 devrait être amendé de manière à ce que la province voie de nouveau portées à son crédit cette somme ainsi que l'autre plus haut mentionnée, savoir: \$110,825.07.

Pour faciliter l'examen de cette question, je transmets une copie de cette partie du mémoire de M. Norquay se rapportant à ces questions.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

D. H. McMILLAN.

No 5.

COPIE D'UNE DÉCLARATION STATUTAIRE FAITE PAR WILLIAM JOHN PTOLEMY, PREMIER
COMMIS DU DÉPARTEMENT DU TRÉSOR, DAN LE GOUVERNEMENT DU
MANITOBA, LE 10 FÉVRIER 1896.

1. Que depuis l'année 1883, j'ai été au service du gouvernement du Manitoba, dans le département du trésorier provincial. De 1883 à 1886, j'ai occupé le poste de comptable du dit département et de sous-trésorier fonctionnaire.

2. Que dans la première partie de la dite année 1886, j'ai eu une conversation avec feu l'honorable John Norquay, après le retour de M. Murray et de lui-même d'Ottawa où ils étaient allés comme délégués de cette province pour arriver à un règlement du subside que le Canada devait accorder à la province du Manitoba.

3. Que, dans le cours de cette conversation, l'honorable M. Norquay me déclara que, pendant qu'il était à Ottawa, il avait eu une conversation avec feu l'honorable John Henry Pope, alors ministre des Chemins de fer et Canaux, touchant le règle-

Réclamations financières de la province du Manitoba.

ment des comptes du capital et du subside entre la province du Manitoba et le Canada, fait en 1885 entre les délégués de la province et le gouvernement fédéral, et que le dit honorable M. Pope lui a alors déclaré qu'il comprenait que le règlement ci-dessus mentionné rapporterait à la province une somme annuelle de \$455,359.81.

4. Qu'on ne peut arriver à cette somme que comme suit :—

Intérêt à cinq pour cent sur le compte du capital, \$3,707,196	\$ 185,359 81
Subside annuel sur une population de 150,000 à 80 centins par tête.....	120,000 00
Octroi pour venir en aide aux frais d'administration.....	50,000 00
Octroi pour tenir lieu des terres de la couronne.....	100,000 00
	\$455,359 81

No 6.

ITEM DE DIFFÉRENCE ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL EN RAPPORT AVEC LE COMPTE DU CAPITAL.

Charges portées par le Dominion contre la province en raison de dépenses faites dans la province et tenues pour être d'un caractère purement local, savoir : Hôtel du gouvernement et édifice par- lementaire.....	\$284,456 47
Crédit proportionnel des octrois dus au Manitoba, sem- blables aux octrois accordés à toutes les provinces du Dominion par le statut du Canada, 47 Vic- toria, chapitre 4, non maintenant admis par le Dominion.....	110,825 07
	\$395,281 54

Réclamation de la province contre le Dominion, au compte du subside, à titre d'intérêt sur la dite somme de \$395,281.54, à cinq pour cent pour chaque demi-année (\$9,882.04) avec intérêt composé sur cette somme, jusqu'au 31 décembre 1896 :—

Intérêt	\$227,286 92
Intérêt composé.....	81,766 49
	\$309,053 41

OTTAWA, 2 avril 1887.

L'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des Finances.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'attirer l'attention du Conseil privé sur le fait que, le 18 avril 1879, Son Excellence le gouverneur général a approuvé un arrêté du conseil contenant ce qui suit :—

“ Que, relativement à l'érection d'édifices publics à Winnipeg, l'on informe le gouvernement du Manitoba qu'un item sera inséré dans les prévisions budgétaires à la session suivante du parlement pour l'érection d'édifices unis mais suffisants pour l'Assemblée législative et pour une résidence pour le lieutenant-gouverneur, mais que le gouvernement fédéral ne se chargera pas de les meubler ni l'un ni l'autre.”

D'accord avec cette promesse, les édifices ont été érigés et occupés par l'Assemblée législative et le lieutenant-gouverneur depuis 1884. En tout temps, au cours des

négociations qui ont eu lieu subséquemment dans le but d'obtenir une augmentation du subside de la province du Manitoba, on n'a jamais perdu de vue l'entente que le Canada supporterait le coût de l'érection de ces édifices, et même quand, dans le chapitre 50, 48 et 49 Victoria, on a inséré une disposition à l'effet que l'on déduirait du compte du capital de la province toutes dépenses encourues par le gouvernement fédéral pour des fins d'une nature purement locale, la province n'a pas protesté, pour la raison que l'on supposait que telle dépense pourrait se rapporter au coût de l'ameublement mentionné dans l'arrêté du conseil déjà cité, dépense dont le gouvernement fédéral, lors de la passation de cet arrêté, n'avait pas voulu se charger.

J'ai aussi l'honneur d'attirer l'attention du Conseil privé sur la disposition de la loi qui permet l'absorption dans le compte général du capital de la somme de \$110,825.97 dévolue au Manitoba en vertu des termes du chapitre 4, 47 Victoria, qui avait porté ce montant à son crédit comme un équivalent des sommes accordées aux autres provinces à titre de capital dû pour la période écoulée entre leur entrée dans la confédération et la modification des conventions opérée sous le régime du chapitre 30, 36 Victoria, pendant laquelle période leur capital n'avait été compté que sur une base de \$27.77, au lieu de \$32,438 déterminée par le chapitre 30, 36 Victoria.

Je demande respectueusement, mais instamment, que l'on amende l'Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada, de manière à ce que la province puisse recevoir en vertu de cet acte tout le bénéfice du capital reconnu sur la base d'une population de 125,000 âmes, sans aucune déduction, tel que compris distinctement par les délégués du Manitoba, et je crois pouvoir ajouter en justice, suivant l'intention de l'honorable M. Pope, représentant le Dominion à cette occasion.

Je considérerai comme une grande faveur si vous voulez bien soumettre cette lettre au Conseil privé aussitôt que possible, vu qu'il me faut retourner chez moi en toute hâte pour préparer notre session qui s'ouvre le 14 de ce mois.

Je suis, etc.,

J. NORQUAY.

RÉPONSE

(69.)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES en date du 18 avril 1898, pour copie de toute la correspondance ainsi que de tous les rapports, arrêtés du Conseil et documents se rattachant au contrat passé avec M. Daniel Rose, de Toronto, pour l'impression du *Guide Officiel du Klondike*.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

LA COMPAGNIE HUNTER, ROSE (A RESPONSABILITÉ LIMITÉE),
25, RUE WELLINGTON-OUEST, TORONTO, 11 novembre 1897.

M. JAMES A. SMART,
Sous-ministre de l'Intérieur,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—Nous avons appris que le ministère de l'Intérieur avait l'intention de publier des cartes et un guide pour le territoire du Yukon, et que M. Ogilvie était actuellement occupé à préparer les matériaux nécessaires pour cela. Comme vous le savez, ce travail entraînerait des risques et des dépenses considérables, et vu que nous avons toutes les facilités et toutes les machines voulues pour les travaux d'impression de ce genre, nous prenons la liberté de vous proposer que la publication de ce guide nous soit confiée. Si vous nous fournissez l'impression typographique et les photographies, nous nous engagerons à publier, à nos frais et dépens, 10,000 exemplaires d'un guide dans un format semblable à celui du *Souvenir du Portage du Rat* (qui a été récemment imprimé par nous et dont nous vous transmettons un exemplaire sous pli séparé), ou dans tout autre format que vous approuverez, et à les mettre sur le marché au prix net, en gros, de 30 sous l'exemplaire, et au prix, en détail, de 50 sous l'exemplaire.

Pour le droit exclusif de publication, nous nous engageons à fournir gratuitement au ministère de l'Intérieur 2,000 exemplaires. Nous payerons aussi tout ce que coûteront les gravures à demi-ton nécessaires pour un pareil ouvrage, et nous nous obligerons à faire paraître une publication qui fera honneur au ministère de l'Intérieur et au Canada.

Il est entendu, naturellement, que si vous acceptez notre proposition, le gouvernement autorisera et approuvera la publication et conseillera à tous ceux qui demanderont des renseignements sur le territoire du Yukon d'acheter ce livre.

Comme il est important que le livre soit sur le marché le plus tôt possible, nous vous prions de bien vouloir nous répondre promptement. Dès que la copie nous aura été remise, nous ferons tous nos efforts pour publier l'ouvrage aussi vite que possible.

Vos dévoués serviteurs,

LA COMPAGNIE HUNTER, ROSE

(A responsabilité limitée.)

Par DAN. A. ROSE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 13 novembre 1897.

La Compagnie Hunter, Rose (à responsabilité limitée).
25, rue Wellington-ouest, Toronto, Ont.

MESSIEURS,—J'ai reçu votre lettre du 11 courant, où vous parlez de la publication de nouveaux rapports par M. O'Gilvie concernant le district du Yukon, et par laquelle vous offrez d'imprimer ces rapports pour le ministère de l'Intérieur. En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que M. O'Gilvie, d'après ce que j'ai appris, est actuellement à rassembler des matériaux pour une brochure que le ministère a l'intention de publier dans le cours du mois prochain, mais quant à la question de faire un arrangement avec votre compagnie pour la publication de la brochure en question, tout ce que je puis vous dire, c'est que la chose sera portée à la connaissance du ministre immédiatement à son retour à Ottawa. En attendant, veuillez me faire savoir combien de temps il vous faudrait pour compléter la publication de cette brochure après que le manuscrit aura été mis entre vos mains. J'ajouterai qu'aucune démarche ne sera faite pour faire publier la brochure en question avant que votre offre ait été soumise au ministre.

Votre dévoué serviteur,

JAS. R. SMART,
Sous-ministre.

LA COMPAGNIE HUNTER, ROSE (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE),
25 RUE WELLINGTON-OUEST, TORONTO, 15 novembre 1897.

M. JAS. A. SMART,
Sous-ministre de l'Intérieur, Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 13 courant, je vous dirai que nous nous engagerons à publier 1,000 exemplaires du livre sous deux semaines après avoir reçu la copie, mais à condition qu'il n'y ait pas de retard, ou, en d'autres termes, que les photographies nous soient transmises avant l'envoi de la copie.

Nous vous expédions par ce même courrier des exemplaires du dernier numéro du *Canadian Magazine*, imprimés par nous, afin de vous montrer le genre de travail que nous ferions.

Vos dévoués serviteurs,

LA COMPAGNIE HUNTER, ROSE
(A responsabilité limitée).
Par D. A. ROSE.

OTTAWA, 10 décembre 1897.

La Compagnie Hunter, Rose (à responsabilité limitée),
25 rue Wellington Ouest, Toronto, Ont.

MESSIEURS,—Relativement à vos lettres du 11 et du 15 novembre dernier, au sujet de la publication de la nouvelle brochure concernant le district du Yukon, j'ai l'honneur de vous dire que la chose a été portée à la connaissance du ministre de l'Intérieur, et que vous recevrez une réponse définitive à ce sujet d'ici à une semaine ou 10 jours.

Votre dévoué serviteur,

JAS. A. SMART,
Sous-ministre.

Guide officiel du Klondike.

CONTRAT passé, le 3^e jour de janvier 1898, en double, entre la Compagnie Hunter, Rose (à responsabilité limitée), ci-après appelée la Compagnie, d'une part; et l'honorable Ministre de l'Intérieur, ci-après appelé le Ministre, d'autre part.

Attendu que le ministre désire faire imprimer une brochure dont il fournira le manuscrit ainsi que les cartes et les photographies qui serviront à l'illustrer, la dite brochure devant décrire le district du Yukon, en Canada, et contenir des renseignements complets et authentiques relativement à toutes les choses se rattachant à cette partie du pays.

Et attendu que la Compagnie a consenti à publier la brochure en question aux conditions ci-après énoncées.

Ceci fait foi qu'en considération des engagements pris par la compagnie dans le présent contrat, le ministre s'oblige à fournir à la compagnie le manuscrit de la dite brochure, à être intitulée: "Guide Officiel du Klondyke", et à lui prêter pour un espace de temps raisonnable, dans le but d'illustrer la brochure en question, toutes les cartes et photographies qu'il (le ministre) désirera faire empreindre dans la dite brochure.

Et la compagnie, en considération des engagements pris avec le ministre dans le présent contrat, s'oblige à imprimer et à illustrer la brochure ci-dessus mentionnée dans un genre qui conviendra à l'ouvrage et qui ne sera, dans tous les cas, inférieur sous aucun rapport à la brochure qui a été publiée par le ministère de l'Intérieur et imprimé à l'imprimerie de l'Etat, à Ottawa, durant l'année 1897, intitulé: "Renseignements concernant le district du Yukon d'après les rapports de M. Ogilvie, arpenteur fédéral, et suivant les données obtenues d'autres sources"; à tenir constamment sur le marché un nombre suffisant d'exemplaires de la brochure en question et à vendre l'ouvrage à un prix juste et raisonnable; à inclure la dite brochure dans ses annonces et dans ses catalogues; à en obtenir un droit d'auteur valable; et à compléter l'impression d'une édition d'au moins 20,000 exemplaires en anglais, pas plus tard que le 1^{er} février prochain, et une édition d'au moins 5,000 exemplaires en français pas plus tard que le 15 du même mois.

La compagnie s'oblige aussi à fournir au ministre, gratuitement, à son bureau, en la ville d'Ottawa, sous 20 jours à partir de la date ci-dessus mentionnée, si la livraison n'en a pas été faite antérieurement, 7,000 exemplaires du dit ouvrage (5,000 en anglais et 2,000 en français), et elle s'engage en outre à fournir au ministre sous 20 jours de la date de sa demande par écrit à cet effet, si telle demande est faite pas plus tard que le 1^{er} mars prochain (1898), 3,000 autres exemplaires (en français ou en anglais).

Et la compagnie s'engage de plus à donner avis au ministre, sous 30 jours après la publication de chaque édition du dit ouvrage, du nombre d'exemplaires qui comprendra telle édition et du nombre total d'exemplaires publiés jusque-là; et après que le nombre total d'exemplaires publiés aura atteint le chiffre de 40,000, la compagnie payera au ministre, lors de la publication de chaque nouvelle édition du dit ouvrage, un droit net de 5 sous pour chaque exemplaire au delà de 40,000 exemplaires.

Il est convenu entre les parties que toutes les annonces à être insérées dans le dit ouvrage seront soumises à l'approbation du ministre, et aucune annonce qui n'aura pas été approuvée par celui-ci ne sera publiée dans le dit ouvrage.

Il est en outre convenu entre les parties que le manuscrit du dit ouvrage ainsi que les originaux des cartes et les épreuves négatives des photographies qui serviront à illustrer le dit ouvrage, seront et resteront la propriété du ministre et lui seront rendus en bon état, sauf l'usure, sous 20 jours de la date de sa demande par écrit à cet effet, et il est aussi convenu que la Compagnie donnera au ministre, suivant une formule qui sera préparée par lui, un reçu ou une reconnaissance pour le dit manuscrit et pour chaque carte originale ainsi que pour toutes les épreuves négatives des photographies qu'il fournira ou prêtera à la compagnie, et ce, aussitôt que possible après les avoir reçues.

Il est de plus convenu entre les parties que les clichés qui seront faits par la compagnie et qui serviront à imprimer ou à illustrer le dit ouvrage, y compris la pierre lithographique sur laquelle la grande carte à être publiée avec le dit ouvrage

sera imprimée ainsi que toutes les autres pierres et toutes les planches et gravures des épreuves négatives des photographies qui serviront à imprimer les illustrations pour le dit ouvrage, seront la propriété du ministre et lui seront remis sous 20 jours de la date de sa demande par écrit à cet effet.

Il est aussi convenu entre les parties que la somme de \$2,000 sera le montant de dommages-intérêts exigible en cas de violation par la compagnie des stipulations contenues dans le présent contrat, et la dite somme sera recouvrée par le ministre de la compagnie comme dommages-intérêts liquidés et non comme amende, et en sus et indépendamment de tout autre droit ou recours que le ministre pourra exercer contre la compagnie.

Il est en outre convenu entre les parties que si l'ouvrage n'est pas imprimé et publié de la manière et aux époques ci-dessus mentionnées, le présent contrat sera nul et n'aura aucun effet.

En foi de quoi, les dites parties ont signé les présentes et y ont apposé leurs sceaux.

JAS. A. SMART,
Sous-ministre de l'Intérieur.

LA COMPAGNIE HUNTER, ROSE
(A responsabilité limitée).

Témoins—MAUD MAY.
J. F. STOKES.

DAN. A. ROSE, pour le président.
WM M. ROSE, secrétaire.

Reçu de l'honorable ministre de l'Intérieur pour le Canada, le 8 janvier 1898: 6 sections, carte de la région nord-ouest du Canada; 20 photographies simples; 1 photographie double; 1 agrandissement en bromure. Le 4 janvier 1898: 24 photographies simples; 2 photographies doubles. Le 5 janvier 1898: 17 photographies simples; 3 agrandissements en bromure; 2 manuscrits, carte de la région nord-ouest du Canada; 2 manuscrits, carte de la section 7; un manuscrit, carte de M. Jennings, que la compagnie soussignée reconnaît par les présentes être la propriété du dit ministre et s'engage à lui rendre conformément aux stipulations du contrat passé entre lui, le dit ministre, et la compagnie soussignée, le 7 janvier 1898.

LA COMPAGNIE HUNTER, ROSE.

DAN. A. ROSE,
Gérant.

LA COMPAGNIE HUNTER, ROSE (A RESPONSABILITÉ LIMITÉE),
25 rue WELLINGTON, TORONTO, 27 janvier 1898.

M. J. A. SMART,
Sous-ministre de l'Intérieur, Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—Je vous envoie par le courrier de ce soir les contrats signés, et j'aime à croire que vous les trouverez satisfaisants. Je vous envoie aussi des épreuves.

Nous publierons la brochure pas plus tard que le 3 ou le 4 de février. En ce qui nous concerne, nous pourrions faire paraître l'ouvrage plus vite, mais l'édition américaine a été quelque peu retardée, et si les deux éditions n'étaient pas publiées simultanément, nous serions déçus de notre droit d'auteur aux Etats-Unis.

S'il y a des corrections à faire dans les épreuves, veuillez me télégraphier, vu que les formes seront mises sous presse demain.

Votre dévoué,

DAN. A. ROSE.

Guide officiel du Klondike.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 29 janvier 1898.

MM. HUNTER, ROSE ET CIE.,
Toronto, Ont.

MESSIEURS,—Conformément aux instructions que j'ai reçues, je vous renvoie sous ce pli une des copies du contrat pour la publication du ' Guide Officiel du Klondyke', dûment signée par le sous-ministre de l'Intérieur.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

L. PEREIRA,
Sous-secrétaire.

RÉPONSE

(74)

A une ADRESSE du SÉNAT en date du 31 mars 1898, demandant copie de la correspondance, des mémoires, documents et arrêtés du conseil relatifs à la question des écoles du Manitoba depuis le 1^{er} juillet 1896 jusqu'à ce jour.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

Les pétitions et autres pièces relatives à ce sujet, en dépôt au bureau du Conseil privé, qui ont été reçues depuis le 1^{er} juillet 1896, sont comprises dans la réponse en date du 20 avril 1897 à une adresse de la Chambre des Communes. Copie de cette réponse est ci-annexée (*Voir Documents sessionnels*, n° 35, 1897).

Rien n'a été reçu au bureau du Conseil privé depuis la date de cette réponse.

JOHN J. MCGEE,
Greffier du Conseil privé.

OTTAWA, 5 avril 1898.

RÉPONSE

(74a)

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 31 mars 1898, demandant un état indiquant la quantité de terres réservées pour les écoles dans le Manitoba, la quantité de ces terres qui ont été vendues et le prix de leur vente, le montant perçu sur le prix d'achat, les sommes encore dues au gouvernement, la manière dont ce fonds est placé et administré, le montant déjà payé à la province du Manitoba, avec mention de ce qui a été payé sur le capital et sur les intérêts, le montant restant au crédit de la province, tant en capital qu'en intérêts, les dates des paiements faits dans chaque cas, et le montant de chaque paiement; ainsi que la correspondance, les documents, mémoires, et les arrêtés du conseil relatifs à ce sujet.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE contenant en partie les informations demandées par une adresse de l'honorable Sénat en date du 31 mars dernier, n° 19 de cette année; laquelle adresse a été votée sur la proposition de l'honorable M. Bernier.

1. En évaluant les terres des écoles au dix-huitième de la surface estimative de la province (soit 2 sections par étendue de 36 sections), ces terres représenteraient une surface totale de 2,277,900 acres approximativement.

2. Les ventes faites s'élevèrent à 87,642 acres $\frac{93}{100}$. Si l'on déduit de ce chiffre les terres qui ont fait retour de temps à autre à la dotation scolaire par suite d'annulations, soit 3,195.77, acres, la quantité dont on avait effectivement disposé à la date du 31 décembre 1897, était de 84,451.16 acres.

3. Le prix moyen réalisé pour la totalité des ventes a été de \$7.68 par acre.

4. La recette totale nette sur ces ventes, à la date du 31 décembre 1897, s'élevait à \$512,186.05.

5. La balance non rentrée sur le principal le 31 décembre 1897, était de \$213,755.25, portant intérêt à 6 pour c nt.

6. Les terres scolaires sont administrées par le ministre de l'Intérieur, sous la direction du gouverneur en conseil, et le produit de leur vente est placé en valeurs canadiennes.

N.B.—Les autres renseignements à fournir pour l'état que demande l'adresse devraient venir du ministère des Finances. "La correspondance, les documents, mémoires et arrêtés du conseil," demandés aussi par l'adresse, se copient actuellement; la copie en sera transmise comme réponse supplémentaire aussitôt que possible.

ÉTAT indiquant les montants d'intérêts revenant au fonds des terres scolaires du Manitoba et les montants payés au gouvernement du Manitoba.

INTÉRÊTS PRODUITS.		INTÉRÊTS PAYÉS.	
A quelle date.	Montant.	A quelle date.	Montant.
	\$ c.		\$ c.
30 juin 1889.....	476 04	8 jan. 1892.....	1,757 12
1er oct. 1889.....	349 73	2 fév. 1892.....	4,965 19
30 juin 1890.....	1,369 40	30 juin 1892.....	1,976 03
30 " 1891.....	2,770 02	14 jan. 1893.....	1,156 15
31 déc. 1891.....	1,807 46	30 juin 1893.....	3,637 00
30 juin 1892.....	3,081 84	28 mars 1893.....	23 17
31 déc. 1892.....	3,660 17	19 août 1893.....	4,584 24
30 juin 1893.....	4,584 24	2 jan. 1894.....	5,044 27
31 déc. 1893.....	5,005 81	11 août 1894.....	5,420 94
30 juin 1894.....	5,459 40	2 jan. 1895.....	5,725 03
31 déc. 1894.....	5,766 89	5 août 1895.....	6,383 00
30 juin 1895.....	6,341 14	2 jan. 1896.....	6,528 12
31 déc. 1895.....	6,572 57	3 juil. 1896.....	6,600 00
30 juin 1896.....	7,127 25	7 août 1896.....	571 70
31 déc. 1896.....	7,492 07	2 jan. 1897.....	7,500 00
30 juin 1897.....	7,700 81	2 juil. 1897.....	7,500 00
31 déc. 1897.....	6,790 97	1er sept. 1897.....	192 88
		2 jan. 1898 (paiement à compte).....	6,800 00
	76,355 81		76,364 84

Somme avancée sur le capital (remboursée sur recettes compte du fonds des terres scolaires du Manitoba).....\$ 30,000 00

Avancé 12 juillet 1879.....\$ 10,000

" 6 août 1879.....10,000

" 7 jan. 1884.....10,000

—\$ 30,000

Balance, capital compte du fonds des terres scolaires du Manitoba, 2 janvier 1898.....\$465,078 68

RÉPONSE

(83)

A une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général en date du 14 février 1898, demandant la production de la correspondance, des demandes de soumissions et des réponses reçues, des rapports et arrêtés du conseil, ainsi que d'une liste de tous permis ou baux accordés, contenant les noms des bénéficiaires, l'étendue de territoire et les conditions de chacun, la somme payée ou à payer pour chacun, relativement à des territoires pour le minage de placer ou le dragage pour l'or dans les Territoires du Nord-Ouest et la région du Yukon.

LISTE des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer à la recherche de minéraux dans les lits submergés de rivières dans les Territoires du Nord-Ouest y compris la région du Yukon ; ou des baux pour minage hydraulique dans les dits Territoires.

Les baux pour le dragage de certaines parties de rivières dans la région du Yukon ont été accordés sous l'autorité d'un arrêté du conseil en date du 18 janvier 1898 ; et les baux pour le dragage de certaines parties de rivières dans les Territoires du Nord-Ouest, sous l'autorité d'un arrêté du conseil en date du 29 juillet 1897, et de cet arrêté tel que modifié.

Ci-annexées sont des copies de ces arrêtés, ainsi que des formules de baux. Il n'a pas été adopté de règlements pour les concessions de minage hydraulique.

Il a été passé un bail de minage hydraulique avec Robert Anderson sous l'autorité d'un arrêté du conseil du 12 janvier 1898, ci-annexé.

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer à la recherche de minéraux dans les lits de rivières des Territoires du Nord-Ouest, y compris la région du Yukon.

Nom.	Adresse.	Rivière.	Milles.	Re- devance payée.	Cédé à
G.-A. Drolet.....	Montréal.....	Saskatchewan-N.	30	\$ 300	Par arrêté du conseil du 15 juillet 1897, ci-annexé.
C. A. Loveland.....	Platteville, Wis., E.-U. A.	"			
D. F. Loveland.....	Galena, Ill.	"			
J. S. Millen.....	Omaha, Neb.	"			
M. C. Cook.....	"	"			
W. S. Cook.....	"	"			
Isaac Cowie.....	Edmonton.....	"	25	250	
S.-R. Benoit.....	Montréal.....	"	15	150	
G.-A. Drolet.....	"	"	30	300	
T. Kelly.....	Omaha (Néb.)..	"			
T. Buck.....	"	"			
J. W. Blain.....	Edmonton.....	"			
J. Walter.....	"	"			
J. A. Stephen.....	"	"			
J. W. Klippel.....	"	"	5	50	
G. Ordway.....	"	"			
Isaac Cowie.....	"	"			
J.-J. Guerin.....	Montréal.....	Klondike.....	5	500	
M. Guerin.....	"	"	5	500	
C. Guerin.....	"	Stewart.....			
J. M. Guerin.....	"	Klondike.....	5	500	
M. E. Guerin.....	"	Stewart.....	5	500	
Thos. Guerin.....	"	"			
F. E. Devlin.....	"	Klondike.....	5	500	
Ed. Guerin.....	"	"	5	500	
R. Lemieux.....	"	"			
Jas Rowley.....	Edmonton-S.	Saskatchewan-N.			
A. H. Cruikshank.....	San-Francisco.....	Klondike, Stewart			
Geo. Keith.....	Toronto.....	Klondike.....			
Geo. Keith.....	"	Stewart.....			
D. S. Keith.....	"	Saskatchewan-N.	5	50	
McLean Bros.....	Vancouver.....	Yukon.....			
W. H. Roughsedge.....	Edmonton-S.	Saskatchewan-N.	12	120	
H. D. Smith.....	"	"			
C.-A. Dugas.....	Montréal.....	La Paix.....			
C. D. Brindley.....	Edmonton.....	Saskatchewan-N.			
E. A. Braithwaite et Jenner Frères.....	"	"			
A. E. Hogue.....	"	"			
Jas. Gibbons.....	"	"	5	50	
J. M. Douglas.....	"	"	5	50	
F. A. Osborne.....	"	"	5	50	
J. A. McDougall.....	"	"	5	50	
R. Secord.....	"	"	5	50	
W. J. Walker.....	"	"	5	50	
E. D. Grierson.....	"	"			
H. E. Grierson.....	"	"			
Jas. Ross.....	"	"			
F. Ross.....	"	"			
A. E. Jackson.....	"	"			
The Star Mining Co.....	Edmonton-S.	"			
The Discoverers Finance Cor- poration.....	Londres, Ang.....	"	58 4	57 50	
Robt Anderson.....	Dawson-City.....	Hunker-Creek.....	2½ et 1	500	Arrêté du conseil, 12 janvier 1898.
M. Guerin.....	Montréal.....	Saskatchewan-N.	5	50	
J. J. Guerin.....	"	"	5	50	
Ed. Guerin.....	"	"	5	50	
J. M. Guerin.....	"	"	5	50	
Thos. Guerin.....	"	"	5	50	
Mary E. Guerin.....	"	"	5	50	
F. E. Devlin.....	"	"	5	50	
Ed. Kavanagh.....	"	"	5	50	
J. Mercier.....	"	"	25	250	
N. C. Smillie.....	Ottawa.....	La Paix.....	55	550	
"	"	Saskatchewan-N.			

Dragage pour l'or, etc.

NOM des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière.	Milles.	Rede- vance payée.	Cédé à
				\$	
Jennie Smillie	Ottawa	Stewart	30	3,000	G. Goodwin, Ot- tawa.
N. C. Smillie	"	Pelly	10	1,000	B. Bessey, Hull.
N. C. Smillie	"	Stewart	20	2,000	G. Goodwin, Ot- tawa.
N. C. Smillie	"	White			
<i>Yukon River Gold Dredging Company.</i>	Pittsburg (Pa.)	Forty-Mile	23	2,500	
H. D. Smith	Edmonton	La Paix	5	50	
W. H. Roughsedge	Edmonton-S.	"	30	300	
C. H. Brindley	Edmonton	"	5	50	P. Scarfe et C. D. Brindley, Edmon- ton.
C. H. Bower	"	"	5	50	
<i>United States and Klondike Mining, Exploration and Trading Company.</i>	Détroit	Yukon, Pelly et Big-Salmon.			
N. D. Beck	Edmonton	Saskatchewan-N. . .	5	50	
E. C. Emery	"	"	5	50	
C. B. Beck	"	"	5	50	
F. Fraser Tims	Fort-Saskatch'wan	"			
Isaac Cowie	Edmonton-S.	La Paix	5	50	
Wm. Maclaren	"	"	5	50	
Jas. T. Maclaren	"	"	5	50	
John Love	"	"	5	50	W. P. Scarfe et W. E. Phin.
Wm. Robertson	"	"	5	50	W. L. Robertson, Edmonton.
Harry Wilson	"	"			
G. H. Rogers	Ottawa	Hootalinqua	30	3,000	
L. T. Leet	Montréal	Stewart	30	3,000	G. Goodwin, Ot- tawa.
F. J. Munroe	Pittsburg (Pa.)	"	30	3,000	Moitié indiv. à N. Smillie, Gaspé et L. T. Leet, Montréal
Geo. Hillier	Edmonton-S.	La Paix	5	50	
Isaac Cowie	"	Athabasca	10	100	
E. A. Braithwaite	"	"	10	100	
T. W. Lines	"	"	10	100	
C. D. Brindley	"	"	10	100	
W. H. Sheppard	Edmonton	"	10	100	
J. T. Maclaren	"	"	10	100	
Wm. Maclaren	"	"	10	100	
J. W. Blain	"	"			
R. T. Hopper	Ottawa	Hootalinqua			
J. A. McPherson	"	Forty-Mile			
A. Ault	"	Sixty-Mile			
John Weir	"	Stewart	30	3,000	A. W. Ault, puis à J. Macpherson.
A. W. Ault	"	McQuestin	30	3,000	H. Hines et J. Mac- pherson, Ottawa.
J. A. McPherson	"	Lewes	30	3,000	
E. Rogers	"	Stewart	30	3,000	G. Goodwin, Ot- tawa.
A. C. Rutherford	Edmonton	Athabasca			
C. A. Dugas	Montréal	"			
Geo. Edwards	Thurso	McQuestin	10	1,000	
Geo. Edwards	"	Hootalinqua	10	1,000	
Geo. Edwards	"	Stewart	10	1,000	
H. A. Brault	Montréal	Athabasca			
G. D. Edwards	Thurso	Lac Teslin			
W. L. Parrish	Colborne	Hootalinqua	10	1,000	I. Ramsdell, Chi- cago.
J. A. Mercier	Montréal	Athabasca			
M. E. O'Connell	"	"			
J. J. O'Connell	"	"			
J. Mercier, jr.	"	"			
E. O'Connell	"	"			
F. X. Mercier	"	"			
Jas. F. Keith	Toronto	Saskatchewan-N. . .			
Wm. Forbes	"	"			
W. Fitzsimmons	"	"			

NOM des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière.	Milles.	Redevance payée.	Cédé à
N. D. Beck	Edmonton	La Paix	30	\$ 300	
H. Mercier	Montréal	"			
F. Mercier	"	"			
P. E. Mercier	"	"			
Mai Mercier	"	"			
Arthur Mercier	Montréal	La Paix			
G. M. Smith	"	"			
J. A. Mercier, jeune	"	Klondike	10	1,000	
P. E. Mercier	"	"	10	1,000	
F. X. Mercier	"	"	10	1,000	
F. B. Vrooman	New-York	"	5	500	
J. A. Mercier	Montréal	Indian	10	1,000	
M. E. O'Connell	"	"	10	1,000	
J. J. O'Connell	"	"	10	1,000	
<i>Klondike, Yukon and Copper River Company.</i>	New-York	"	10	1,000	
G. M. Smith	Montréal	Hunker-Creek			
Mai Mercier	"	"			
Honoré Mercier	"	"			
J. A. Mercier	"	Bonanza			
E. O'Connell	"	"			
G. M. Smith	"	"			
F. Mercier	"	Sixty-Mile	10	1,000	
P. E. Mercier	"	"	10	1,000	
Honoré Mercier	"	"	10	1,000	
F. B. Vrooman	New-York	McQuestin			
H. Vrooman	"	Yukon	10	1,000	
<i>Klondike, Yukon and Copper River Company.</i>	"	Stewart			
F. B. Vrooman	"	"			
J. A. Mercier	Montréal	Hootalinqua	10	1,000	
M. E. O'Connell	"	"	10	1,000	
J. J. O'Connell	"	"	10	1,000	
F. Mercier	"	Eldorado			
E. O'Connell	"	"			
J. A. Mercier	"	Hunker-Creek	5	500	
M. E. O'Connell	"	"			
J. J. O'Connell	"	"			
Mai Mercier	"	Gold-Creek	5	500	
G. M. Smith	"	"			
C. Laviolette	"	Saskatchewan-N.			
A. Lemieux	New-York	"			
S. P. Leet	Montréal	Beaver			
E. W. Bouham	Ottawa	"			
M. B. Leet	Montréal	Big-Salmon			
Jas. Telfer	"	"			
J. B. Clarkson	Ottawa	Little-Salmon			
G. T. Brown	"	Pelly			
L. L. Telfer	Montréal	Lewes			
Jane Smillie	Ottawa	Pelly			
J. A. Mercier, jeune	Montréal	Stewart	20	2,000	
E. O'Connell	"	"	10	1,000	
W. J. Lindsay	Brandon	"			
P. C. Mitchell	"	"	20	2,000	
A. E. Philip	"	Klondike	20	2,000	
F. Burnett	Vancouver	Hootalinqua			
A. E. Philip	Brandon	Bonanza			
G. P. Brophy	Ottawa	McMillan	5	500	
G. P. Brophy	"	Stewart			
Honoré Mercier	Montréal	Pelly	10	1,000	
P. E. Mercier	"	"	10	1,000	
A. Mercier	"	Big-Salmon	30	3,000	
F. Mercier	"	Little-Salmon	10	1,000	
A. Turcotte	"	Lewes	30	3,000	
C. H. Bower	Edmonton	La Paix	25	250	
H. D. Smith	Edmonton-S.	"			
W. H. Roughsedge	"	"			
J. C. P. Bower	Edmonton	Saskatchewan-N.			
Thos. Black	Edmonton-S.	La Paix	5	50	

Dragage pour l'or, etc.

NOM des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière.	Milles.	Rede- vance payée.	Cédé à
				\$	
G. Frd.	Edmonton-S.	La Paix	5	50	
John Connor.	St-Jean, N.-B.	Lewes			
C. Betournay.	Montréal.	MacMillan.	30	3,000	
M. Mulvin.	Chicago.	Klondike.	5	500	
M. Connelly.	Montréal.	"	5	500	
Julia Maguire.	"	Mayo.	30	3,000	
P. Whelen.	Ottawa.	MacMillan.	5	500	
W. Y. Soper.	"	"	5	500	
Thomas Ahearn.	"	"	5	500	
J. D. Fraser.	"	"	5	500	
Geo. Goodwin.	"	"	5	500	
J. W. McRae.	"	"	5	500	
S. H. Fleming.	"	"	5	500	
F. Burnett.	Colborne.	Indian.	10	1,000	
Jas. Green.	Edmonton-S.	La Paix.	5	50	
Geo. Cleveland.	"	"	5	50	
A. S. Robertson.	"	"	5	50	
D. Hoctor.	"	"	5	50	
Geo. Black.	"	"	4	50	
J. H. Gritton.	"	Saskatchewan-N.	30	300	
J. J. Codville.	Winnipeg.	Muddy-Creek.	5	50	
C. R. Tryon.	Edmonton-S.	"	5	50	
W. L. Robertson.	Edmonton.	Mountain.	5	50	
J. C. P. Brown.	Edmonton-S.	Saskatchewan-N.	5	50	
Jas. Stratton.	Ottawa.	Klondike.			
		Gold-Bottom.			
		Yukon.	5	500	
		Sixty-Mile.			
A. L. Clark.	"	Stewart.			
		Indian.			
J. H. Cormack.	"	Hootalinqua.			
I. G. Burnett.	Edmonton.	La Paix.			
T. Hubbard.	Edmonton-S.	Athabasca.			
P. H. Gilmor.	Montréal.	Indian.	10	1,000	
		Yukon.	10	1,000	
E. Patterson.	Ottawa.	MacMillan.	30	3,000	15 milles à J. Con- nor, St-Jean, qui a cédé à J. F. Zebley, New- York.
T. A. Waterson.	"	Pelly.	30	3,000	
H. G. Houghton.	"	Sixty-Mile.	20	2,000	5 milles à "
W. H. Roughsedge.	Edmonton-S.	La Paix.			
A. M. Wiley.	Port-Arthur.	Little-Salmon.	5	500	<i>Klondike and Col- umbia Gold fields, Limited, Londres, Ang.</i>
		Ladue-Creek.	5	500	
		Beaver.	5	500	
		Klondike.	5	500	
		Pelly.	5	500	
		Chandindu.	5	500	
A. M. Eastman.	St-Paul, Minn.	Yukon.	10	1,000	F. S. Wiley, Port- Arthur.
		Lewes.	10	1,000	"
		Pelly.	5	500	"
		Big-Salmon.	5	500	"
M. Lemmon.	Chicago.	Klondike.			
		Bonanza.			
		Stewart.			
		Pelly.			
		MacMillan.			
A. Simpson.	Ottawa.	Bonanza.			
		Indian.			
		Gold-Bottom.			
		McQuestin.			
		Henderson.	5	500	J. Connor, St Jean, N.-B.
		Klondike.			
E. M. Courtney.	Chicago.	"			
		Eldorado.			
		Bonanza.			
		Stewart.			

Nom des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière.	Milles.	Redevance payée.	Cédé à
J. J. Codville.....	Edmonton-S.	La Paix.....		\$	
W. G. Mackintosh.....	Détroit.....	Pelly.....			
G. E. Hursley.....	S.-Ste-Marie.....	MacMillan.....			
J. Hursley.....	"	Lewes.....			
C. W. Westlake.....	"	Yukon.....			
<i>Gold Dredge Co. of London, Canada.</i>		MacMillan.....			
L'hon. A. Thibaudeau.....	London.....	Pelly.....			
Wm. Strachan.....		Klondike.....			
F. L. Beique.....		Indian.....			
R. Wilson Smith.....		Stewart.....			
C. J. McCuaig.....		McQuestin.....			
Arthur Ross.....	Montréal.....	MacMillan.....			
C. Laviolette.....	"	Too-Much-Gold.....			
J. J. Guerin pour la Cie du Yukon de Montréal.....	"	Pembina.....			
T. P. Slavin.....	Ottawa.....	Klondike.....			
Jos. W. Boyle.....	"				
H. A. A. Brault.....	Montréal.....	Smoky.....	10	100	
S. E. Levebre.....	"	"			
O. Mathieu.....	"	"			
N. McLean.....	Ottawa.....	Dominion.....	5	500	
H. D. Smith.....	Edmonton-S.	Indian.....			
W. P. Scarfe.....	"	Big-Smoky.....			
W. H. Roughsedge.....	"	"	5	50	
W. H. Blake.....	Toronto.....	"	5	50	
A. J. Oliver.....	"	"	5	50	
Thos. Black.....	"	"	5	50	
A. Mackenzie.....	"	"	5	50	
F. E. Gautier.....	"	"	5	50	
W. E. Phin.....	"	"	5	50	
C. H. Bower.....	Edmonton.....	"			
G. Sutherland.....	Chicago.....	Klondike.....			
		Stewart.....			
		Little-Salmon.....			
		Big-Salmon.....			
		Pelly.....			
		Hootalingua.....			
G. E. Keith.....	Toronto.....	Bear-Creek.....	5	500	
"	"	Too-Much-Gold.....			
"	"	Klondike.....			
F. L. Beique.....	Montréal.....	Stewart.....			
C. J. McCuaig.....	"	Indian.....			
H. Vrooman.....	New-York.....	Stewart.....			
C. Vrooman.....	"	McQuestin.....			
J. H. Lewis.....	Ottawa.....	Indian.....			
F. B. Vrooman.....	New-York.....	"			
"	"	McQuestin.....			
J. J. Guerin.....	Montréal.....	Stewart.....	10	1,000	
M. Guerin.....	"	Smoky.....			
J. Birmingham.....	"	"			
J. J. Guerin.....	"	"			
T. F. Moore.....	"	"			
M. Fitzgibbon.....	"	"			
H. Kavanagh.....	"	"			
M. Guerin.....	"	"			
J. A. C. Madore.....	"	"			
C. M. Westlake.....	Saut-Ste-Marie.....	Stewart.....			
D. Russell.....	Ottawa.....	Indian.....			
J. S. Vrooman.....	New-York.....	Stewart.....			
A. Ross.....	Ottawa.....	Klondike.....			
		Stewart.....			
		Lewes.....	5	500	
		Pelly.....	10	1,000	
J. J. Guerin.....	Montréal.....	McQuestin.....			
M. Guerin.....	"	Stewart.....			

Dragage pour l'or, etc.

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière.	Milles.	Re- devance payée.	Cédé à
Cie du Yukon	Montréal	MacMillan	30	\$ 3,000	
M. Guerin	"	Klondike			
J. D. Black	Ottawa	Lewes			
H. Vrooman	New-York	Big-Salmon			
C. Vrooman	"	Lewes			
C. M. Thompson	"	Pelly	5	500	J. Mesznsky, New-York.
H. C. Letchfield	"	Lewes			
W. E. Lown	"	Pelly			
J. B. Bessy	Montréal	"			
D. Beatty	"	"			
W. H. Winnan	"	Lewes	5	500	
C. J. McCuaig	"	Klondike			
A. E. Austin	Ottawa	Saskatchewan-N.			
G. E. Keith	Toronto	Stewart			
"	"	McQuestin et Beaver			
J. H. Adams	"	Stewart			
"	"	Red-Deer			
"	"	White			
"	"	Klondike			
Wm. Stewart	"	Shandindu			
"	"	Beaver			
"	"	McQuestin			
C. M. Wiggins	Ottawa	Indian	30	3,000	J. Connor, qui a cédé à J. Zebley, New-York.
N. McLean	"	Dominion			
H. B. McGiverin	"	Quartz, Reindeer			
Cie du Yukon de Montréal	Montréal	Hay			
M. Guerin	"	"			
J. J. Guerin	"	"			
E. Guerin	"	"			
J. M. Guerin	"	"			
M. E. Guerin	"	"			
F. E. Devlin	"	"			
J. E. Gordan	Seattle	Lewes			
L. C. Gilman	"	"			
J. H. Levis	"	Stewart			
W. Strachan	Montréal	"			
E. H. Smith	Memphis	Lac Teslin			
<i>Klondike, Yukon and Copper River Company.</i>	Chicago	Lewes			
G. M. B. Vrooman	"	Stewart			
H. C. Vrooman	"	Yukon			
J. D. Black	"	McQuestin			
Jas. Roaf	Toronto	Big-Salmon			
R. R. Sutherland	Winnipeg	Wapiti			
Wm. Roaf	Toronto	Peace			
C. R. Griggs	New-York	Yukon			
H. E. Peiler	Montréal	MacMillan			
H. Duffell	"	Pelly			
John Russell	St-Jean	McQuestin			
John Russell, père	"	Sixty-Mile			
J. V. Russell	"	Indian			
T. B. Blair	"	Klondike			
H. C. Page	"	Stewart			
J. Dunlop	"	Hootalinqua			
W. Strachan	Montréal	Little-Salmon			
W. C. Strachan	"	Indian			
C. E. Richardson	Winnipeg	Wapiti			
Jas. Roaf	Toronto	La Paix			
C. E. Reynolds	Abingdon, (Ill.)	Big-Salmon			
"	"	Stewart			
"	"	Pelly			
"	"	Hootalinqua			
"	"	MacMillan			
"	"	Big-Salmon			
"	"	Indian			
"	"	Little-Salmon			
"	"	McQuestin et Lewes			

NOMS des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Re- devance payée.	Cédé à
H. P. Vrooman	Kansas	Stewart		\$	
R. Lavergne	Arthabaskaville.	Athabasca	10	100	
L. C. Gilman	Seattle	White			
L. R. Fulda	San-Francisco.	Klondike			
G. Lanlois	Montréal	Hay			
O. Desmarais	"	Slave			
E. G. Penny	Ottawa	Hay			
J. F. Kidd	"	Pelly			
<i>Klondike, Yukon and Copper River Company.</i>	Chicago	La Paix			
D. J. Murphy	Ottawa	"			
H. C. Vrooman	Chicago	"			
H. Vrooman	"	"			
Carl Vrooman	"	"			
G. M. B. Vrooman	"	"			
John Vrooman	"	"			
H. P. Vrooman	"	"			
J. D. Black	"	"			
C. Robinson	"	"			
C. R. Griggs	"	Stewart	30	3,000	
J. G. Burnagh	Galesburg, (Ill.)	Pelly			
		Taslin			
		Big-Salmon			
		McMillan			
		Lewes			
		Klondike			
		McQuestin			
		Indian			
Lillian M. Lemmon	Chicago	Klondike			
J. G. Burnaugh	Galesburg, (Ill.)	Dominion-Creek			
Frank Rause	Ottawa	Indian			
O. Latimer	Abingdon	"			
S. McWilliams	Ottawa	McQuestin			
I. Robertson	"	"			
W. D. Edwards	"	Indian-Creek			
J. R. Kays	Abingdon	Sulphur-Creek			
E. Downs	Ottawa	Mayo-Creek			
A. G. Edwards	Omaha	Stewart			
C.-E. Rioux	Sherbrooke	Chandindu			
		Stewart			
		South-Fork			
		Independence-Cr'k			
H. B. McGiverin	Ottawa	Indian			
Ed. Guerin	Montréal	Yukon	25	2,500	
M. Guerin	"	"	20	2,000	
Mme M. Guerin	"	Stewart			
Mlle J. Guerin	"	"			
A. R. M. Boulton	Ottawa	Mayo			
		Chandindu	5	500	
J.-M. Guerin	Montréal	Yukon	5	500	
		Henderson-Creek			
Mary E. Guerin	"	Yukon	25	2,500	
A. Bunker	Ottawa	Indian-Creek			
E. B. Reynolds	Kirkville	Klondike			
J. D. Ware	Ottawa	Nordenskiöld			
S. Mosser	"	Hootalinqua			
C. E. Reynolds	"	Nordenskiöld			
		White			
A. C. Reynolds	"	Klondike			
J. Bourke	Dawson	Crooked-Creek			
H. B. McGiverin	Ottawa	Quartz-Creek			
"	"	Reindeer-Creek			
"	"	Crooked-Creek			
J. A. Drouin	Montréal	Slave			
E. Guerin	"	Stewart			
Mary E. Guerin	"	"			
Lillian B. Genest	"	"			
I. Kavanagh	"	"			
F. Langan	"	Hay			

Dragage pour l'or, etc.

NOMS des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.— *Suite*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Re- devance payée.	Cédé à
				\$	
Marie E. Guerin.....	Montréal.....	Hay.....			
Julia McGuire.....	".....	".....			
Mary Guerin.....	".....	".....			
A.-T. Genest.....	".....	".....			
Mlle J. McGuire.....	".....	La Paix.....			
Marie E. Guerin.....	".....	".....			
Mme M. Guerin.....	".....	".....			
J.-P.-R. Drouin.....	".....	Hay.....			
Jas. Gibbons.....	Edmonton.....	McLeod.....			
F. F. Tims.....	".....	".....			
I. Cowie.....	".....	".....			
W. H. Sheppard.....	".....	Pembina.....			
S. Hubbard.....	".....	".....			
J. W. Blain.....	".....	".....			
A. C. Rutherford.....	".....	".....			
J. F. McLaren.....	".....	McLeod.....			
W. McLaren.....	".....	".....			
I. Cowie.....	".....	".....			
F. B. Vrooman.....	Washington.....	Smoky.....			
J. J. Codville.....	Edmonton-S.....	Big-Smoky..			
W. Robertson.....	".....	".....			
John Love.....	".....	".....			
Carl Hamsel.....	Montréal.....	Sulphur-Creek....			
T. J. Claxton.....	".....	Irish Creek, Adams Creek, Quartz- Creek, Rivière Indian, Sulphur- Creek.....			
W. Strachan.....	".....	Eldorado, Rivière Indian, Bonanza- Creek, Rivière Indian, Stewart..			
D. B. Carmichael.....	Chicago.....	Klondike, Pelly.....			
W. C. Murphy.....	Toronto.....	Henderson-Creek .			
W. B. Main.....	Abingdon.....	Mayo-Creek.....			
G. E. Taylor.....	Toronto.....	Sixty-Mile.....			
Golden Dredge Company of London (Ont.).....	London.....	Yukon.....			
F. L. Béique.....	Montréal.....	Bonanza, Eldo- rado, Indian, Stewart.....			
T. J. Claxton.....	".....	Mint-Creek, Gold- Bottom-Creek, Hunker-Creek..			
D. Routhier.....	Ottawa.....	Smoky.....			
J. W. Duncan.....	".....	Mayo.....			
D. Routhier (demande modi- fiée, voir folio 31).....	Montréal.....	Mint, Gold-Bot- tom, Soda-Creek. Sixty-mile, Indian.			
R. Wilson-Smith.....	".....	".....			
J. Costigan.....	Ottawa.....	Smoky.....			
H. A. Costigan.....	Winnipeg.....	Beaver-Lodge....			
W. Blackwood.....	".....	Bear.....			
P. M. Blackwood.....	".....	Wapiti.....			
Fred. Cook.....	Ottawa.....	La Paix.....			
Fred. Cook.....	".....	Hay.....			
Ed. A. O'Connor.....	".....	Mayo..			
O. Beauchamp.....	Montréal.....	Pelly.....			
O. Beauchamp.....	".....	Yukon, Lewes, Hootalinqua....			
P. Lafrance.....	".....	Stewart.....			
G. Labonté.....	".....	".....			
O. Beauchamp.....	".....	".....			

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Re- devance payée.	Cédé à
T. J. Claxton.....	Montréal.....	Stewart, Stewart, Mayo-Creek, In- dependence Cr'k, McQuestin-Cr'k, Clear-Creek.....		\$	
J. McGregor et J. Frost.....	Dawson.....	Indian.....			
W. H. Blake.....	Toronto.....	Cr'k de la r. du Rat.....	5	50	
Chas. R. Tryon.....	".....	".....	5	50	
W. Robertson.....	".....	".....	5	50	
W. H. Raughsedgè.....	".....	Muddy-Creek.....			
J. J. Codville.....	".....	Mountain.....	5	50	
John Lowe.....	".....	".....	5	50	
A. Bergevin.....	Montréal.....	La Paix.....			
J. E. Fife.....	".....	Athabasca.....			
J.-B. Lefèbre.....	".....	Indian.....			
Ed. Bisson.....	".....	Henderson-Creek.....	10	1,000	
J. Dumont.....	".....	Yukon.....			
H. Robidoux.....	".....	Stewart.....			
J.-E. Robidoux.....	".....	Klondike.....			
Clara S. Robidoux.....	".....	Porcupine.....			
H. Schetague.....	".....	Athabasca.....			
J.-A. Robillard.....	".....	Lewes.....	5	500	
J. G. Saucer.....	".....	Hootalinqua.....			
E. O'Shea.....	".....	Athabasca.....			
H. Beauregard.....	".....	McMillan.....	10	1,000	
F. St-Germain.....	".....	Lewes.....	10	1,000	
A. Lanctot.....	".....	Pelly.....	20	2,000	
G. B. Bradley.....	Ottawa.....	La Paix.....			
C. F. Street.....	Edmonton-Sud.....	Saskatchewan.....			
T. Dunderdale.....	Ottawa.....	La Paix.....			
J. Coates.....	".....	Hay.....			
J. Coates.....	".....	La Paix.....			
Wm. Rea.....	".....	".....			
J. J. Ross.....	Chatham.....	Hootalinqua.....			
W. D. Latimer.....	Chicago.....	Lewes.....			
Dr. Roughsedgè.....	Edmonton.....	Beaver.....			
F. Haldane.....	Montréal.....	La Paix.....			
W. H. Lewis.....	New-York.....	Big-Smoky.....			
R. Wilson-Smith.....	Montréal.....	Lewes.....			
H. Blake.....	Toronto.....	Indian.....	5	50	
A. J. Oliver.....	".....	Big-Salmon.....	5	50	
J. J. Alexander.....	Chicago.....	McMillan.....			
J.-A. Madore.....	Montréal.....	Klondike.....			
D. Routhier.....	Ottawa.....	Little-Smoky.....			
Mme S. Tobin.....	Montréal.....	Stewart.....			
E. A. O'Connor.....	Ottawa.....	McMillan.....			
S. Tobin.....	Montréal.....	Smoky.....			
A. Rose.....	Ottawa.....	Fork-S. (Stewart). McQuestin.....			
E. A. O'Connor.....	".....	Mayo.....			
A. R. M. Bolton.....	".....	Fork-S. (Stewart). McQuestin.....			
F.-X. Carle.....	Montréal.....	Yukon.....			
A. Carle.....	".....	Smoky.....			
J. McConniff.....	".....	Pembina.....			
W. H. Cox.....	".....	Athabasca.....			
H. Ward.....	".....	".....			
H. Ward.....	".....	".....			
A. H. Cruikshank.....	San-Francisco.....	Mayo.....			
G. H. G. Bolton.....	Ottawa.....	Stewart.....			
F. Burnett.....	Colborne.....	Fork-S. (Stewart). Teslin.....			
A. E. Philips.....	Ottawa.....	Fork-S. (Stewart). Teslin.....			

Dragage pour l'or, etc.

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Re- devance payée.	Cédé à
<i>Gold Mining & Dredging Co.</i>	Fort-Erié, Ont.	Yukon.		\$	
G. E. Keith	Toronto	Crooked-Creek.			
A. Keith	"	Bear-Creek.			
D. S. Keith	"	Quartz-Creek.			
G. E. Keith	"	Reindeer-Creek.			
C. Donohue	Kingston	Saskatchewan.			
J. Donohue	"	"			
Ellen Donohue	"	"			
G. Donohue	"	"			
L. Donohue	"	"			
T. J. Donohue	"	"			
J. Swift	"	Indian.			
Jos. Swift	"	"			
V. Sullivan	"	Saskatchewan.			
J. Ward et Cie.	Montréal.	Yukon			
T. J. Donohue	Kingston	Entre l'emb. des r. Lewes et Pelly et la frontière inter- nationale.			
Jas. Donohue	"	Indian.			
Chas. Donohue	"	Stewart.			
J.-A. Routhier	Ottawa	Big-Salmon.			
J.-A. Routhier	"	Pembina.			
A. Routhier	"	Little-Smoky.			
A. Routhier	"	Pelly			
C. Eaton	Owen-Sound	Quartz-Creek.			
D. S. Keith	Toronto	Crooked-Creek.	5	500	
C. R. Tryon	Edmonton-Sud.	Big-Smoky.			
A. B. Jones	Toronto	Little "			
A. B. Jones	"	Little-Salmon.			
J. G. Young	Montréal.	60-Mile.			
J. G. Young	"	Rat-Creek.			
M. G. Mitchell	Brantford	Beaver.			
R. V. Sinclair	Ottawa	Yukon.			
R. V. Sinclair	"	Wapiti.			
G. Armstrong	Chicago	Lewes			
C. E. Cleveland	"	White 60-Mile			
J. F. Latimer	"	Ross			
F. C. Robinson	Edmonton-S.	Beaver	5	50	
F. M. O'Meara	"	Boundary.	5	50	
H. W. Ruttan	"	"	5	50	
W. S. Leslie	Ottawa.	Pelly			
G. F. Smith	Montréal.	McMillan.			
G. F. Smith	"	Klondike.			
C. M. Thompson	New-York.	Muddy	25	2,500	J. M. Greata, New-York.
H. C. Litchfield	"	Teslintoo.			
G. Fredette, père.	St.-Jean.	Pelly			
G. Fredette, jeune.	"	Smoky			
Jane Thompson	New-York.	"			
G. E. Keith	Toronto	Lewes	15	1,500	R. Y. Hebden,
G. E. Keith	"	Stewart.	20	2,000	New-York.
G. E. Keith	"	"			
Wm. Bishop	Ottawa	Pelly			
D. S. Keith	Toronto	Rosebud			
R. Smith	Montréal.	Lacs Pelly.			
D. Gallery	"	Stewart.			
Marie E. Guerin	"	"			
P. Dufour	"	Saskatchewan-N.			
D. McIntyre	"	Athabasca			
John Allan	"	Saskatchewan-N.			
J. L. Perron	"	"			
H. Bolger	"	"			
E. Butler	"	"			
Jas. Cautin	"	Athabasca			
Jas. Griffin	"	"			
Wm. Tracey	"	"			

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Re- devance payée.	Cédé à
P. Duffy	Montréal	Athabasca		\$	
B. McGale	"	"			
M. J. Walsh	"	"			
J.-A.-C. Madore	Ottawa	Slave			
A. G. Edwards	Omaha	Beaver			
Jas. Cox	Agingdon	Stewart			
D. Muthalland	Ottawa	Lewes			
Annie O'Keefe	Montréal	La Paix			
Maggie O'Keefe	"	"			
H. R. Nager	"	"			
J. Taillefer	"	"			
J. Gauthier	"	"			
K. E. Bowes	"	60-Mile			
E. Cavanagh	"	Yukon			
J. A. Camiraud	Sherbrooke	40-Mile			
I. Bradley	"	Pelly			
J. G. Lupien	"	Stewart			
S. Deschamps	"	Pelly			
J. Cavanagh	Montréal	Nordenskiold			
T. F. Moore	"	Smoky			
J. E. Genest	Sherbrooke	Yukon			
M. F. Derrick	Montréal	Teslin			
A. Morin	St-Jean, P. Q.	Pelly			
J. E. Adams	Montreal	Teslin ou Hootalin- qua			
L. M. Smith	"	La Paix			
S. Blair	Peoria, Ill	Beaver			
A. G. Edwards	Omaha, Néb	Lewes			
A. L. Clark	Ottawa	Yukon			
J. Whelan	Pt Arthur	McQuestin			
		Pelly			
		Chaudis			
		Rosebud			
		White			
		Nobenskill			
A. W. Stevenson	Montréal	Klondike			
R. W. Resseman	Ottawa	Upper Liard			
H. G. Houghton	"	"			
Wm. Golden	Ogdensburg	"			
D. J. Driscoll	Ottawa	"			
P. Fegan	"	"			
T. W. Weston	"	"			
R. Robinson	"	"			
T. J. Satchell	"	"			
J. H. Cormack	"	"			
A. E. Hogue	Montréal	Saskatchewan-N.			
E. H. Pulford	Ottawa	Lewes			
J. E. Walsh	"	Teslin			
S. H. Fleming	"	Smoky			
A.-D. Caron	"	Nordenskiold			
W. A. Moffatt	Pembroke	Liard			
J. Forgie	Almonte	"			
G. Bryson, jeune	Westmeath	"			
W. Moffatt	Pembroke	"			
T. Hale	"	"			
R. Russell	"	"			
H. J. Mackie	"	"			
J. C. Stewart	"	"			
G. E. Josephs	"	"			
J. G. Forgie	"	"			
J. J. O'Meara	"	"			
W. H. A. Fraser	Westmeath	"			
J. B. Fraser	Ottawa	"			
J. H. Francis	Pakenham	"			
T. H. Moffatt	Pembroke	"			
R. A. Campbell	"	"			
B. D. Gillies	Carleton-Place	"			
J. W. Munro	Pembroke	"			

Dragage pour l'or, etc.

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Re- devance payée.	Cédé à
L. Irving	Pembrooke	Laird		\$	
P. Duggan	"	"			
E. Wright	"	"			
J. Coxford	"	"			
H. R. Colton	"	"			
G. D. Bayne	"	"			
A. T. Mackie	"	"			
L. Hale	"	"			
J. J. McFadden	"	"			
D. D. Bell	"	"			
A. B. Gordon	"	"			
L. Mackie	"	"			
J. H. Barrett	Ottawa	Stewart			
J. D. Barrett	"	Crooked-Creek			
R. L. Chevrier, M.D.	"	Rosebud-Creek			
H. J. Dickson	"	Yukon			
J. P. Brisbane	"	Mayo			
J. Brown	Brandon	Yukon, et Yukon près White			
W. H. Hewllegar	"	Little-Mayo			
M. C. Gibson	"	Teslin			
W. F. Wilson	"	Nistulin			
W. F. Wilson	"	Lewes			
J. C. Kelly	Seattle	Slave			
J. S. Atchison	"	McKenzie			
Mlle M. Grinnell	"	"			
Mme L. White	"	"			
J. D. Helm	"	"			
T. R. Yookam	"	"			
Mme T. R. Yukam	"	"			
J. Wallace	"	"			
A. Raymond	"	"			
Mme A. Raymond	"	"			
W. Rutter	"	"			
Mme A. White	"	"			
J. H. White, aîné	"	"			
L. Isaman	"	"			
Sara C. Isman	Seattle	McKenzie			
O. Reyburn	"	"			
Mme. W Rutter	"	"			
Mlle A. M. Bayne	"	"			
Mme J. C. Kelly	"	"			
F. E. Sander	"	"			
Nellie B. Sander	"	"			
Hiram Regburn	"	Nahanni			
G. W. H. White	"	Pelly			
G. W. H. White	"	McMillan			
G. W. H. White	"	B.-Salmon			
J. C. Kelly	"	McMillan			
J. C. Kelly	"	G.-Salmon			
J. C. Kelly	"	Pelly			
J. H. White	"	Black			
G. W. H. White	"	"			
W. R. White	"	"			
Harry White	"	"			
Harry White	"	B.-Salmon			
Harry White	"	McMillan			
Harry White	"	Pelly			
Mme K. White	"	La Cache			
R. H. White	"	"			
Emma J. White	"	"			
Viola H. White	"	"			
Ollie Cruickshank	"	Trout ou Fishing			
Sam. Cruickshank	"	"			
Ben Leeds	"	R. Knife			
Belle Leeds	"	"			
J. M. Morrow	"	Nahanni-S.			
Hy. Morrow	"	"			
Margaret Morrow	"	"			

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Re- devance payée.	Cédé à
				\$	
Mlle Ethel Reyburn	Seattle	N. Nahanni			
Mme F. E. Reyburn	"	N. "			
Frank Burnett	Brandon	Beaver			
A. Lewis	Ottawa	Stewart			
W. E. Hayes	"	"			
Jas. P. Battle	"	Mayo			
F. R. Latchford	"	Nesutlin			
M. McKain	"	"			
A. J. Beatty	"	"			
Jos. H. Hanrahan	"	"			
W. A. Burns	"	Yukon			
		Stewart			
		Pelly			
		La Paix			
		McMillan			
		Hootalinqua			
Jno. McDonald	Ottawa	Saskatchewan-N.			
G. A. McNutt	Kansas C.	Klondike			
		Yukon			
		Pelly			
		Stewart			
J. L. Matthews	P.-Arthur	Rosebud			
		White			
		Nordenskiold			
		B.-Salmon			
		L.-Salmon			
		McPherson			
J. Brinson	P.-Arthur	Lake-Creek			
		McPherson			
		Pelly			
		B.-Salmon			
		L.-Salmon			
C. L. Langlois	Montréal	Pembina			
H. Tessier	"	Athabasca ou Pembina			
A. Langlois	"	L.-Smoky			
E. R. Lamothe	"	McLeod			
A. Fortier	"	"			
R. Chapleau	"	"			
Chas. Langlois	"	"			
G. W. Crote	Toronto	Saskatchewan-N.			
C. A. Olmstead	Ottawa	Pelly			
		Lewes			
		Stewart			
		McMillan			
		Hootalinqua			
F. W. Heyde	Dawson	Rosebud			
J. Humphreys	Montréal	McQuestin			
M. Honan	Montréal	Lake C.			
C. Honan	"	Crooked-C.			
Jean Tache	"	McQuestin			
Mme B. G. Duplessis	Trois-Rivières	Stewart			
S. H. Fleming	Ottawa	Pelly			
E. N. Roughsedge	Edmonton-S.	Muddy C.			
Minnie M. Way	Ottawa	Slave R.			
E. W. Way	Seattle	"			
S. R. Churchill	Montréal	"			
Moore, Kelly et Cie.	"	"			
G. A. O'Neill	"	"			
W. O. H. Dodd	"	"			
J. D. Davidson	"	"			
C. A. Read	"	"	10	100	
W. M. Andrews	"	"	10	100	
G. S. Hubbell	"	"	10	100	
W. Hubbell	"	"	10	100	
J. F. Haskell	"	"	10	100	
D. Mulholland	Ottawa	Independence			
M. C. Fenwick	Kingston	Ross			
S. W. Martin	Montréal	Laa Creek			

Dragage pour l'or, etc.

NOMS des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Rede- vance payée.	Cédé à
				\$	
A. E. Mortimer.....	Ottawa.....	Hootalinqua.....			
J. M. Brown.....	Brandon.....	Ross-R.....			
A. G. Hern.....	".....	Pelly.....			
R. Brown.....	Ottawa.....	Yukon.....			
		Stewart.....			
		Pelly.....			
		La Paix.....			
		McMillan.....			
		Lewes.....			
		Hootalinqua.....			
W. F. Wilson.....	Brandon.....	Klondike.....			
J. A. Ritchie.....	Ottawa.....	40-Mile-R.....			
Jas. Connor.....	Port-Arthur.....	Rosebud.....			
		Pelly.....			
		Latie.....			
		Kilson.....			
		Hollie.....			
R. Robinson.....	Ottawa.....	L-Salmon.....			
Pat. Fagan.....	".....	".....			
P. L. Connor.....	Toronto.....	".....			
R. V. Sinclair.....	Ottawa.....	Peel.....			
A. M. Sinclair.....	".....	".....			
R. Sinclair.....	".....	".....			
Wm. Ross.....	".....	".....			
J. T. Ross.....	".....	".....			
G. S. Lindsley.....	".....	".....			
E. C. Dabney.....	".....	".....			
L. Schiller.....	Ottawa.....	".....			
J. T. Muse.....	".....	".....			
Jas. T. Ross.....	".....	".....			
G. M. L. Ross.....	".....	".....			
E. E. Smith.....	".....	".....			
H. Allman.....	".....	".....			
Arthur Allman.....	".....	".....			
G. B. Sesbrook.....	".....	".....			
C. Appalgrew.....	".....	".....			
Fred. Howard.....	".....	".....			
A. A. Lindsley.....	".....	".....			
P. C. Dabney.....	".....	".....			
C. F. Lindsley.....	".....	".....			
T. T. Burkhart.....	".....	".....			
D. H. McLean.....	".....	".....			
W. M. McKay.....	".....	".....			
H. McGowan.....	Montréal.....	All-Gold.....			
		Too-Much-Gold-C.....			
		Miller-C.....			
		Bed-Rock-C.....			
		Montana-C.....			
F. Roe.....	Toronto.....	Kilza.....			
P. McCowan.....	Montréal.....	Lapee.....			
P. McCowan.....	".....	Saskatchewan.....			
L. M. Smith.....	".....	L-Kalzos.....			
		Lansing.....			
		Boswell.....			
John Skinner.....	Kingston.....	Saskatchewan.....			
John Skinner.....	".....	B-Salmon.....			
M. C. Fenwick.....	".....	La Paix.....			
S. W. Martin.....	Montréal.....	Saskatchewan.....			
Hy. E. Dickson.....	Ottawa.....	Saskatchewan-N.....			
John T. Ross.....	".....	R-Salmon.....			
M. Routhier.....	".....	Saskatchewan.....			
M. Routhier.....	".....	C-Laduc.....			
		Bryant.....			
J. T. Ross.....	".....	B-Salmon.....			
F. Roe.....	Toronto.....	Saskatchewan.....			
J. McCowan.....	Montréal.....	".....			
A. E. Mortimer.....	Ottawa.....	Saskatchewan-N.....			
Esther Hayes.....	".....	Athabasca.....			
E. M. Sinclair.....	".....	".....			

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Redevance payée.	Cédé à
F. B. Hayes	Ottawa	Athabasca		\$	
A. A. Lindsley	"	L.-Laberge			
F. Howard	"	"			
Wm. Ross	"	Pelly			
E. B. Seabrook	"	"			
H. Dumouchel	"	Athabasca			
G. L. Dumouchel	"	"			
B. Aldrick	Washington	Coal-C			
E. McMorine	Montréal	Yukon			
Ad. Lewis	Ottawa	Pembina			
F. W. Weston	"	L.-Salmon			
G. H. G. Boulton	"	L.-Smoky			
Jas. P. Battle	"	Pembina			
A. Rose	"	L.-Smoky			
E. D. Arnoldi	"	Porcupine			
		B.-Salmon			
		Hootalinqua			
		L.-Salmon			
		Beaver			
		60-Mile			
		Pelly			
		McMillan			
		Ross			
C. E. Hurdman	"	Klondike			
		Beaver			
		Chandindu			
		Porcupine			
		Tatoudu			
		Nordenskiold			
		Ross			
		Hootalinqua			
		60-Mile			
John R. Arnoldi	"	Yukon			
		Pelly			
		La Paix			
		Lewes			
		McMillan			
		Klondike			
		Hootalinqua			
		Nisutlin			
		Ross			
		B. Salmon			
		60-Mile			
		Beaver			
		Stewart			
A. Bowie	"	Yukon			
		B.-Salmon			
		L.-Salmon			
		La Paix			
		Stewart			
		Pelly			
		Lewes			
		Teslin			
		McMillan			
		60-Mile			
		L.-Salmon			
T. Satchell	"	"			
C. F. Coleville	London	"			
G. Philp	"	B.-Salmon			
		L.-Salmon			
		Pelly			
		Teslin			
		Black			
C. N. McDonald	Edmonton	Black			
Walter Scott	"	"			
G. A. Campbell	"	Nabanni			
J. A. McDonald	"	"			
G. A. Campbell	"	Finlayson			
Walter Scott	"	"			
Frank Black	"	"			
Alex. McLean	"	Liard			

Dragage pour l'or, etc.

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Redevance payée.	Cédé à
				\$	
Lewis Beauvette.....	Edmonton.....	Liard.....			
F. Black.....	".....	".....			
Geo. Black.....	".....	".....			
D. Burns.....	".....	".....			
W. E. Read.....	".....	".....			
W. J. K. Osburne.....	".....	".....			
Jas. Forsyth.....	".....	".....			
F. B. Dingfield.....	".....	".....			
I. Cowie.....	".....	".....			
Alex. McLean.....	".....	Frances.....			
L. Beauvette.....	".....	".....			
C. N. McDonald.....	".....	".....			
W. Scott.....	".....	".....			
F. Black.....	".....	".....			
Geo. Black.....	".....	".....			
D. Burns.....	".....	".....			
W. E. Read.....	".....	".....			
W. J. K. Osburn.....	".....	".....			
Jas. Forsyth.....	".....	".....			
F. Beddingfield.....	".....	".....			
I. Cowie.....	".....	".....			
G. A. Campbell.....	".....	".....			
J. A. McDonald.....	".....	".....			
J. D. Ware.....	Omaha.....	B. Salmon.....			
R. Wilson Smith.....	Montréal.....	Klondike.....			
A. E. Philps.....	Ottawa.....	Indian.....			
J. J. Alexander.....	Chicago.....	Bonanza.....			
		Hunker.....			
		Indian.....			
		60-Mile.....			
		Peel.....			
		Beaver.....			
		La Paix.....			
		Liard.....			
G. A. Campbell.....	Edmonton.....	".....			
W. Scott.....	".....	".....			
J. A. McDonald.....	".....	".....			
D. Cameron.....	".....	".....			
H. Armstrong.....	".....	".....			
J. F. Keith.....	Toronto.....	Gold-C.....			
J. F. Keith.....	".....	Lansing-C.....			
D. S. Keith.....	".....	Bcswell.....			
J. F. Keith.....	".....	Independence.....			
J. F. Keith.....	".....	Clear.....			
R. Tildon Smith.....	Ottawa.....	Ross.....			
Hy. Gunter.....	".....	Rosebud.....			
Alex. Keith.....	Toronto.....	".....			
D. S. Keith.....	".....	Lake-C.....			
W. Walby.....	Ottawa.....	U. Liard.....			
J. R. Charbonneau.....	".....	".....			
E. M. Roughsedge.....	Edmonton-S.....	Battle.....			
F. Robertson.....	".....	".....			
Wm. Parker.....	Ottawa.....	White.....			
Hy. Gunter.....	".....	60-Mile.....			
A. D. Cameron.....	".....	Stewart.....			
T. McVeity.....	".....	Hootalinqua.....			
Miss M. E. Guerin.....	Montréal.....	Stewart.....			
Mrs. M. Guerin.....	".....	Teshin.....			
Julia Maguire.....	".....	B. Salmon.....			
R. W. Crouch.....	Ottawa.....	Athabasca.....			
E. B. C. Hanington.....	".....	".....			
M. S. Hanington.....	".....	".....			
Ida Hanington.....	".....	".....			
E. A. W. Hanington.....	".....	".....			
Thos. Dagg.....	".....	".....			
Maud Hanington.....	".....	".....			
W. M. McLean.....	".....	".....			
Bee McLean.....	".....	".....			
C. Carter.....	".....	".....			

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Redevance payée.	Cédé à
W. S. Covert.....	Ottawa.....	Saskatchewan.....		\$	
C. L. Hanington.....	".....	".....			
G. C. Hanington.....	".....	".....			
P. Rochon.....	".....	".....			
Jessie McLean.....	".....	".....			
A. H. L. Hanington.....	".....	".....			
E. Godfreur.....	".....	".....			
C. S. Nutting.....	".....	".....			
Ethel Hanington.....	".....	".....			
Annie McLean.....	".....	".....			
D. L. Hanington.....	".....	".....			
G. Gosling.....	".....	Saskatchewan.....			
Wm. A. McLean.....	".....	L.-Smoky.....			
Miss G. Hanington.....	".....	".....			
John Farmer.....	".....	".....			
J. P. Hanington.....	".....	".....			
J. P. Nutting.....	".....	".....			
C. H. Wilkinson.....	".....	Lewes.....			
Hy. Pratt.....	".....	B.-Salmon.....			
T. D. Dugan.....	Montréal.....	Stewart.....			
M. E. O'Connell.....	".....	Klondike.....			
F. Mercier.....	Ottawa.....	60-Mile.....			
J. A. Mercier, jeune.....	".....	Bear-Creek.....			
Mai Mercier.....	Montréal.....	Bonanza.....			
H. Mercier.....	".....	Pelly.....			
P. E. Mercier.....	".....	Lewes.....			
F. X. Mercier.....	".....	Teslin.....			
R. Dagg.....	Ottawa.....	Indian.....			
C. Godfrey.....	".....	Wapiti.....			
Jessie Burpee.....	".....	".....			
H. A. Gosling.....	".....	".....			
M. A. Nutting.....	".....	".....			
Wm. Purdee.....	".....	".....			
J. A. Mercier.....	Montréal.....	Klondike.....			
J. McCowan.....	".....	All-Gold.....			
S. W. Martin.....	".....	Lake-Creek.....			
L. M. Smith.....	".....	Boswell-Creek.....			
M. C. Fenwick.....	Kingston.....	Lansing-Creek.....			
D. Mullholland.....	Ottawa.....	Ross.....			
M. Routhier.....	".....	Independence.....			
F. A. Philp.....	".....	Clear.....			
A. Durocher.....	Sherbrooke.....	Leduc-Creek.....			
J. A. Camiraud.....	".....	Bryant.....			
Camiraud et Genest.....	".....	Teslin.....			
J. E. Genest.....	".....	Peel.....			
D. Normandin.....	".....	Hay.....			
Alex. Keith.....	Toronto.....	Beaver.....			
E. F. Hand.....	Montréal.....	B.-Smoky.....			
M. M. Flanagan.....	".....	Peel.....			
S. D. Price.....	".....	Peel-Creek.....			
John Knight.....	".....	Rosebud.....			
A. E. Hogue.....	".....	Klondike.....			
P. E. Mount, M.D.....	".....	".....			
E. C. Arnold.....	Ottawa.....	Yukon.....			
		Stewart.....			
		Peace.....			
		Pelly.....			
		Lewes.....			
		McMillan.....			
		L.-Salmon.....			
		B.-Salmon.....			

Dragage pour l'or, etc.

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Redevance payée.	Cédé à
E. C. Arnoldi	Ottawa	Teslin		\$	
W. G. Hurdman	"	60-Mile			
		Nisutlin			
		Yukon			
		La Paix			
		Stewart			
		Pelly			
		Lewis			
		McMillan			
		Nisutlin			
		Ross			
		L.-Salmon			
		B.-Salmon			
		Hootalinqua			
		60-Mile			
		Beaver			
		Klondike			
		Chandindu			
		Porcupine			
		Tatoudu			
		Nordenskiold			
Robt. Hurdman	Ottawa	Yukon			
		Stewart			
		La Paix			
		Pelly			
		Lewis			
		McMillan			
		Nisutlin			
		L.-Salmon			
		B.-Salmon			
		Teslin			
		60-Mile			
		Ross			
L. A. Lapointe	Montréal	Nisutlin			
F. Godard	Ottawa	Simouette			
F. Godard	"	Hole			
A. J. Godard	"	Orchay			
A. J. Godard	"	Simouette			
G. McCowan	Montréal	"			
G. McCowan	"	Earn			
H. Godard	Ottawa	Simouette			
H. Godard	"	Tay			
W. L. Parish	"	Pelly			
		Yukon			
Dr. F. P. Canac-Marquis	Saint-Paul, Minn.	McKenzie			
Emma Canac-Marquis	"	"			
Mme C. Phillips	"	"			
F. V. Phillips	"	"			
T. D. Dugan	Montréal	Simouette			
T. D. Dugan	"	Pelly			
E. MacMorine	"	Simouette			
J. M. McDougall	Hull	La Paix			
		W.-Mud			
W. McDougall	"	La Paix			
Wm. McDougall	Aylmer	"			
M. J. A. Barrett	Ottawa	Crooked-C			
		Stewart			
J. E. E. Barrette	"	Crooked-C			
J. A. Camiraud	Sherbrooke	Peel			
		Chandindu			
Emma Canac-Marquis	Saint-Paul, Minn.	McKenzie			
Dr F. P. Canac-Marquis	"	"			
Ed. C. Steele	P.-Arthur	Pelly			
		McPherson			
		McMillan			
		Lake-C			
		B.-Salmon			
W. Fitzsimons	Toronto	Crooked C			

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Redevance payée.	Cédé à
				\$	
C. A. Olmstead.....	Ottawa.....	Ross..... Beaver..... B.-Salmon..... Peel..... Walsh..... Chandindu..... L.-Salmon..... Porcupine..... Hawley.....			
J. B. LaBelle.....	Saint-Paul, Minn.....	McKenzie.....			
M. D. Barr.....	New-York.....	McMillan.....			
F. L. Owen.....	".....	Teslin.....			
C. G. Clouston.....	".....	McQuestin.....			
Arthur Ross.....	Montréal.....	Teslin.....			
S. A. Ross.....	".....	60-Mile.....			
F. W. Heyde.....	Dawson.....	Lake-C.....			
Emily P. LaBelle.....	Saint-Paul.....	McKenzie.....			
Clara Phillips.....	".....	".....			
F. V. Phillips.....	".....	".....			
G. Lemieux.....	Edmonton-S.....	La Paix.....			
L. Gouin.....	".....	".....			
R. Taylor.....	Edmonton-S.....	".....			
H. Sandeman.....	".....	".....			
Mme I. Bradley.....	Sherbrooke.....	Athabasca.....			
Mme F. G. Cooke.....	".....	".....			
J. O. Camiraud.....	".....	".....			
R. Bourque.....	".....	Tahte.....			
A. Durocher.....	".....	Athabasca.....			
Jas. Bradley.....	".....	Tahte.....			
Phil. Bradley.....	".....	White.....			
Fred. Bradley.....	".....	".....			
P. Roy.....	Rich-Prairie.....	McKenzie.....			
H. J. Duffett.....	Sherbrooke.....	Tahte..... Athabasca.....			
J. H. Lapensee.....	Ottawa.....	Hunker-C.....			
R. T. Smith.....	".....	Yukon.....			
J. A. Frigan.....	".....	Tahte.....			
J. A. Frigan.....	".....	Saskatchewan.....			
P. Roy.....	Rich-Prairie.....	McKenzie.....			
R. Taylor.....	Edmonton-S.....	Battle.....			
G. Sutherland.....	Chicago.....	B.-Salmon..... L.-Salmon..... Pelly..... Teshntoo..... Klondike..... Stewart..... Klondike.....			
W. Nelson.....	Dawson.....	Stewart..... B.-Salmon..... Pelly.....			
R. Beauchamp.....	Montréal.....	Stewart.....			
A. Beauchamp.....	".....	Yukon.....			
H. F. Beaven.....	Ottawa.....	Battle.....			
Agne s J. Ross.....	Montréal.....	Teslin ou..... Hootalinqua..... Rosebud.....			
J. B. Chevrier.....	Ottawa.....	".....			
A. Barrett.....	".....	".....			
G. L. McPherson.....	Montréal.....	La Paix.....			
M. M. McPherson.....	".....	".....			
C. M. McPherson.....	".....	".....			
M. McPherson.....	".....	".....			
J. McPherson.....	".....	".....			
C. D. McPherson.....	".....	".....			
Jas. A. Mitchell.....	Ottawa.....	Pelly..... Ross..... B.-Salmon.....			
R. D. Martin.....	".....	Pelly..... Nisutlin..... B.-Salmon.....			

Dragage pour l'or, etc.

NOMS des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Redevance payée.	Cédé à
N. Bawlf.....	Ottawa.....	Pelly..... Ross..... B-Salmon.....		\$	
Fred. W. Smith.....	Montréal.....	Klondike.....			
D. R. Bruce.....	Holland.....	Clear C.....	5	500	
Remi Plante.....	St-Marcel.....	Saskatchewan.....			
R. C. Jamieson et H. Hughes	Spokane, Wash.....	Nisutlin.....			
C. Nesbitt.....	Montréal.....	N.-Hearth.....			
C. Godard.....	".....	".....			
G. Godard.....	".....	".....			
O. A. Drouin.....	".....	Hay.....			
T. K. Doherty.....	Ottawa.....	Independence..... Stewart..... Chandindu.....			
J. J. Alexander.....	Chicago.....	Bear..... Indian..... Rosebud..... Sulphur..... Too-much-Gold C..... Liard-R.....			
R. C. Jamieson.....	Spokane.....	Hootalinqua.....			
F. Godard.....	Ottawa.....	Rosebud..... Independence.....			
Chas. F. Colwell.....	".....	"..... Stewart..... Chandindu.....			
Jeannette Barrett.....	".....	Simonette..... Baptiste..... Wapiti.....			
J. A. E. Barrett.....	".....	Pelly..... B-Salmon.....			
W. F. Wilson.....	Brandon.....	Lewes.....			
Gabriel Chevrier.....	Ottawa.....	Pelly..... White..... Lake-C..... Mayo.....			
W. A. Keogh.....	Edmonton-S.....	Athabasca.....			
Alp. Boisvert.....	Sherbrooke.....	McMillan.....			
E. V. Badwell.....	Ottawa.....	Indian.....			
T. J. Watters.....	".....	S-Nahanni..... Laird..... "..... U-Laird..... "..... Yukon.....			
Hy. Gunter.....	Montréal.....	".....			
Jas. McShane.....	Toronto.....	Independence..... Clear..... Miller..... Bedrock.....			
J. E. Townsend.....	".....	Too-much-Gold-C..... All-Gold-C..... Bryant..... Montana..... L-Kalzas.....			
J. H. Burke.....	".....	Tow-ti-now-si-pe R..... McMillan..... Lewes..... Pelly.....			
J. W. Marko.....	".....	L-Salmon..... B-Salmon.....			
Jas. Ross.....	".....	Lewes.....			
A. Drolet, M.D.....	Sherbrooke.....	McMillan..... Lewes..... Pelly.....			
C. E. Rioux.....	".....	L-Salmon..... B-Salmon.....			
R. H. Coltinan.....	Ottawa.....	Lewes..... McMillan..... B-Smoky.....			
Robt. Liard.....	".....	".....			
A. McKenzie.....	Edmonton-S.....	B-Smoky.....			
Harry Wilson.....	".....	".....			
R. G. Rioux.....	Sherbrooke.....	Independence..... Stewart..... Chandindu.....			
John Skinner.....	Kingston.....	Pelly.....			
D. Mulholland.....	Ottawa.....	Lewes.....			
M. C. Fenwick.....	Kingston.....	Yukon.....			

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Redevance payée.	Cédé à
F. B. Wilson.....	Ottawa.....	N.-Nahami..... S.-Nahanni..... U.-Liard..... 2 trib. de U.-Liard		\$	
S. W. Martin.....	Montréal.....	Pelly.....			
H. Godard.....	Ottawa.....	Lewes.....			
J. McCowan.....	Montréal.....	Pelly.....			
D. Routhier.....	Ottawa.....	Lewes.....			
Jas. J. Guerin.....	Montréal.....	Klondike.....			
G. McCowan.....	".....	60-Mile.....			
J. G. Young.....	".....	Yukon.....			
A. J. Godard.....	Ottawa.....	".....			
P. McCowan.....	Montréal.....	60-Mile.....			
J. W. Challen.....	Ottawa.....	McQuestin.....			
Wm. Gunter.....	".....	Yukon..... McMillan.....			
J. W. Challen.....	".....	Pelly.....			
R. W. Coltman.....	".....	Teslin.....			
A. T. Genest.....	Montréal.....	Klondike.....			
A. Routhier.....	Ottawa.....	60-Mile.....			
G. Godard.....	Montréal.....	".....			
M. Routhier.....	Ottawa.....	Yukon.....			
Patk. Fagan.....	".....	L.-Salmon.....			
H. Connors.....	Sherbrooke.....	Bear.....			
Raphael Chasse.....	".....	McLeod.....			
O. Cloutier.....	Sainte-Flavie.....	Beaver-Lodge.....			
Ed. C. Burgess.....	".....	Baptiste.....			
Mme J. G. Burque.....	Haverhill, Mass.....	Mesilinka.....			
C. Bourgeois.....	".....	Wapiti.....			
J. G. Burque, M.D.....	".....	Mesilinka.....			
Mme M. L. Camirand.....	Sherbrooke.....	Wapiti.....			
Mlle H. Camirand.....	".....	Aff. de Smoky R.....			
Ed. Camirand.....	".....	Simouette.....			
C. E. Rioux.....	".....	".....			
Mme G. E. Rioux.....	".....	Wapiti.....			
A. O. Rioux.....	Sainte-Flavie.....	Athabasca.....			
J. F. Rioux, M.D.....	Sherbrooke.....	Baptiste.....			
R. G. Rioux.....	".....	".....			
V. E. Rioux.....	".....	Bear.....			
Mme L. Richard.....	".....	D'Echafaud.....			
Pierre Richard.....	Hatley.....	Omenica.....			
Geo. Laplante.....	Sherbrooke.....	Athabasca.....			
A. Drolet, M.D.....	New-York.....	".....			
Mme L. Lynn.....	Sherbrooke.....	Brazeau.....			
Mme H. Kneeland.....	".....	Mesilinka.....			
O. Grignier.....	".....	Smoky.....			
Ed. Paré.....	".....	".....			
Dr H. Préfontaine.....	".....	Simouette.....			
Mlle M. Varville.....	".....	Smoky.....			
Dr J. A. D. Camirand.....	".....	Independence..... Stewart..... Chandindu..... McMillan.....			
Mme G. E. Rioux.....	".....	Tatekun.....			
Hugh Connors.....	".....	Nisutlin..... Tatatandu..... Liard.....			
A. O. Rioux.....	".....	".....			
V. Olivier.....	".....	".....			
Ant. Olivier.....	".....	".....			
H. Olivier.....	".....	".....			
Alp. Olivier.....	".....	Hay.....			
Geo. Olivier.....	".....	".....			
E. Olivier.....	".....	".....			
Ed. Giroux.....	".....	Peel.....			
Pierre Giroux.....	".....	".....			
Alex. Waite.....	Sherbrooke.....	Peel.....			
S. Nichols.....	".....	Black.....			
Nelson Revere.....	".....	L.-Black.....			
L. B. Revere.....	".....	Black.....			
L. W. Ashton.....	Haverhill, Mass.....	McPherson.....			
W. W. Boswell.....	".....	Sicamic-Chief.....			
Ed. Paré.....	".....	McQuestin.....			

Dragage pour l'or, etc.

Noms des personnes qui ont demandé des baux pour le privilège de draguer, etc.—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Rivière ou creek.	Milles.	Re- devance payée.	Cédé à
R. Chasse.....	New-York.....	Independence .. Stewart .. Chandindu ..		\$	
J. G. Burque.....	Haverhill, (Mass.)	McMillan ..			
A. Camirand.....	Sherbrooke ..	Tahte ..			
E. Camirand.....	" ..	" ..			
O. Clouthier.....	" ..	Pelly ..			
Wina Varville ..	" ..	White ..			
O. Dezy ..	Ste-Flavie ..	Talandu ..			
S. Nichols.....	Derby, (Vt) ..	Lewes ..			
B. Langlois.....	Ste-Flavie ..	Tactkum .. Nisutlin ..			
Wm. Boswell ..	Haverhill ..	White ..			
A. H. Cruickshank.....	San-Francisco.....	Cariboo ..			
Pierre Richard ..	Sherbrooke ..	McMillan ..			
H. J. Lancaster ..	" ..	Yukon ..			
P. Giroux.....	" ..	Lewes ..			
V.-E. Rioux.....	" ..	Pelly ..			
Lizzie Lynn.....	" ..	Independence .. Stewart .. Chandindu ..			
Wm. Pugsley.....	St-Jean, (N.-B.) ..	Nordenskiold ..			
J. M. Smith.....	" ..	" ..			
M. L. Smith.....	Montréal ..	B.-Salmon ..			
A. B. Jones.....	Toronto ..	" ..			
A. R. M. Bolton ..	Ottawa ..	" ..			
R. V. Sinclair ..	" ..	" ..			
G. Sutherland ..	Chicago ..	L.-Salmon .. Pelly ..			
W. G. McIntosh ..	Détroit ..	B.-Salmon ..			
W. Dillingham ..	Sherbrooke ..	Tactkum .. Nisutlin ..			
Ed. Clouthier ..	" ..	Tahte ..			
C. Bourgeois ..	" ..	White ..			
A. Bazin ..	" ..	Tahte ..			
H. Préfontaine ..	" ..	White ..			
Louis Ashton ..	" ..	" ..			
O. G. Hoff ..	" ..	Tatandu ..			
W. R. Pabisst ..	" ..	Yukon ..			
Geo. Laplante ..	" ..	Pelly ..			
L. Richards ..	" ..	Independence .. S. F. Stewart .. Chandindu .. McMillan ..			
Marie L. Camirand ..	" ..	" ..			
C. Godard ..	Montréal ..	Yukon ..			
C. Nesbitt ..	" ..	Teslintoo ..			
E. K. Hayes ..	Ottawa ..	" ..			
F. B. Hayes ..	" ..	Yukon ..			
F. Rae ..	Toronto ..	" ..			
John-A. Routhier ..	Ottawa ..	Teslintoo ..			
Jas. Battle ..	" ..	Yukon ..			
H. G. Boulton ..	" ..	Teslintoo ..			
F. Godard ..	" ..	Too-much-Gold-C .. All-Gold-C .. Bryant .. Montana .. Miller .. Bed Rock ..			
J. H. Burke ..	Toronto ..	" ..			
Chas. B. Holmes ..	New-York ..	Rosebud .. Henderson ..			
Jas. C. Weston ..	" ..	Independence .. Lake-C ..			
Jas. M. Hill ..	" ..	Crooked-C ..			
W. S. Williams ..	" ..	Dominion-C ..			
H. J. Dexter ..	Ottawa ..	Bonanza ..			
J. P. Glendon ..	Détroit ..	B.-Salmon ..			
Wm. Farr ..	" ..	" ..			
A. H. Cruickshank ..	San-Francisco ..	Minook-C .. Bonanza .. Pelly ..			

DISTRICT PROVISOIRE DU YUKON, CANADA.

RÈGLEMENTS RÉGISSANT L'EXPLOITATION DES MINES ALLUVIALES,

ET LES

CONCESSIONS DE BAUX POUR LE DRAGAGE DES MINÉRAUX DANS LES LITS DES RIVIÈRES.

RÈGLEMENTS RÉGISSANT L'EXPLOITATION DES MINES ALLUVIALES
DANS LE DISTRICT PROVISOIRE DU YUKON, TERRITOIRES DU NORD-OUEST.*(Approuvés par un ordre en conseil, le 18 janvier 1898.)*

INTERPRÉTATION.

Par "mineur libre" s'entendra : seulement et à l'exclusion de tous autres, soit une personne du sexe masculin ou féminin, âgée de dix-huit ans au moins, soit une société par actions, porteurs légitimes d'un certificat de mineur libre, rédigé en bonne forme et non périmé, lequel devra porter le nom d'un des titulaires susdits.

Par "piquet légal" (*legal post*) s'entendra : un piquet qui ne devra pas avoir moins de quatre pieds de hauteur au-dessus du niveau du sol, équarri sur deux côtés au moins sur une longueur d'un pied à partir de son extrémité supérieure. Les faces ainsi équarries devront mesurer au moins quatre pouces de largeur. Sera désigné sous le même nom, toute souche ou arbre abattu équarri de façon à remplir les conditions prescrites de hauteur et de largeur.

Par "saison close" s'entendra : la période de l'année pendant laquelle l'exploitation des placers est généralement suspendue, cette période devant être fixée par le régistrateur des mines pour le district où se trouve le claim en question.

Par "minéraux" s'entendront tous autres minéraux que le charbon.

Par "société par actions" s'entendra, une compagnie quelconque incorporée dans le but de l'exploitation des mines en vertu d'une charte canadienne ou autorisée par le gouvernement du Canada.

Par "régistrateur des mines" s'entendra : le fonctionnaire nommé par le commissaire de l'or (*Gold Commissioner*), avec pouvoir d'enregistrer les demandes et d'accorder l'inscription de "claims" situés dans les diverses divisions minières que le commissaire pourra fixer dans le district du Yukon.

MINEURS LIBRES ET LEURS PRIVILÈGES.

1. Toute personne n'ayant pas moins de dix-huit ans révolus, et toute société par actions, jouira des droits et privilèges accordés aux mineurs libres, dans les conditions prescrites par les présents règlements et par les règlements concernant l'exploitation des mines de quartz, et sera considérée comme mineur libre à la condition qu'elle se munira d'un certificat de mineur libre. Un certificat de mineur libre alloué à une société par actions, lui sera alloué en la désignant par son nom corporatif.

Le transfert d'un certificat de mineur libre est interdit.

2. Un certificat de mineur libre sera accordé pour une période d'un an, à compter de sa date ou à compter de l'expiration du certificat que l'impétrant possède alors, contre paiement d'une somme de \$10, à moins que le dit certificat ne soit destiné à une société par actions, auquel cas le paiement à faire sera de cinquante dollars pour une compagnie dont le capital nominal excédera \$100,000 ou au-dessous, et de \$100 pour une compagnie dont le capital nominal excédera \$100,000. Aucun certificat ne devra porter le nom de plus d'une personne ou de plus d'une compagnie.

Dragage pour l'or, etc.

3. Un certificat de mineur libre devra être en la forme suivante :

DOMINION DU CANADA.

CERTIFICAT DE MINEUR LIBRE.

(Non transférable.)

Date.....

N°.....

Valable pour un an seulement.

Ces présentes certifient que..... de..... m'a versé aujourd'hui la somme de..... et qu'en vertu de ce paiement tous les droits et privilèges accordés au mineur libre par les divers règlements miniers du gouvernement du Canada, lui sont conférés pour une période d'un an à partir du..... jour du mois de..... 18.....

Ce certificat confère aussi au porteur tous droits de pêche ou de chasse, sujets aux dispositions de tous actes déjà passés ou qui pourront être passés à l'avenir pour la protection du gibier et du poisson ; ainsi que tous privilèges d'abattre du bois pour son besoin immédiat, pour la construction d'habitations et embarcations, ou pour l'exploitation générale des mines. Ce privilège ne s'étendra qu'au bois dont le mineur aura besoin pour son usage personnel et ne s'appliquera pas aux autres bois qui pourront avoir été déjà concédés ou le seront à l'avenir à d'autres particuliers ou à d'autres sociétés.

4. On pourra se procurer des certificats de mineur en s'adressant en personne au département de l'Intérieur, à Ottawa, ou aux agents des terres du Dominion, à Winnipeg, Manitoba ; à Calgary, à Edmonton et à Prince-Albert, dans les Territoires du Nord-Ouest ; à Kamloops et à New-Westminster, dans la province de la Colombie-Britannique ; à Dawson-City, dans le district du Yukon ; ou aux agents du gouvernement à Vancouver et à Victoria, C.-B., et autres endroits qui pourront être désignés de temps à autre par le ministre de l'Intérieur.

5. Toute personne ou société qui se sera présentée au bureau d'un agent pendant son absence pour obtenir un certificat de mineur libre, et qui aura versé alors la somme prescrite à cet effet par le règlement, entre les mains du fonctionnaire ou de toute autre personne en charge du dit bureau à ce moment, aura droit à un certificat portant la date de telle demande ; et tout mineur libre aura droit à un nouveau certificat de mineur libre portant la date de l'expiration de son certificat antérieur, pourvu qu'en s'adressant sa demande il présente ce certificat à l'agent ou, en cas d'absence de ce dernier, à tout fonctionnaire ou autre personne en charge du bureau pendant l'absence de l'agent.

6. Tout mineur libre qui aura perdu ou détruit par accident son certificat de mineur, aura le droit d'en exiger un duplicata contre paiement d'une somme de deux dollars. Ce duplicata devra être signé par l'agent ou par toute autre personne qui aura émis le premier certificat ou dans le bureau de laquelle il aura été émis. Ce duplicata devra être marqué : "Certificat substitué" ; et à moins qu'une irrégularité importante n'y soit constatée, tout certificat de mineur libre, original ou duplicata, devra être considéré comme preuve suffisante et présumée des faits y énoncés.

7. Aucune personne ou société par actions ne sera reconnue comme possédant, ou ayant des droits à ou un intérêt quelconque dans : un "claim" de placer, claim de quartz, bail de mine, concession de conduite d'eau sur roche de fond, ou minéraux contenus dans des terres qui s'y rattachent, ou dans aucune concession de cours d'eau, de fossés de mine, de drain, de tunnel, ou de conduite d'eau, à moins que la dite personne ou la dite société par actions, ainsi que tous les employés des susdites, n'aient en leur possession un certificat de mineur libre valable. Et, immédiatement après l'expiration d'un certificat de mineur libre, tout porteur du dit certificat perdra absolument tous ses droits de propriété à, ou son intérêt dans, tout claim de placer, tout bail de mine, toute concession de conduite d'eau sur roche de fond et de tous minéraux contenus dans les terres qui s'y rattachent, toute concession de cours d'eau, tous fossés de mines, tout drain, tout tunnel, ou toute voie d'eau, que pourrait détenir ou revendiquer le susdit porteur du certificat expiré, à moins qu'il n'obtienne un nouveau certificat de mineur libre, la veille de l'ex-

piration de son ancien certificat. Pourvu, toutefois, que si un co-propriétaire manquant de renouveler son certificat de mineur à l'époque prescrite, le fait de sa négligence ou de son oubli ne devra pas invalider le titre du claim ou occasionner sa déchéance, mais que la part du délinquant co-propriétaire qui aura manqué de renouveler son certificat deviendra, *ipso facto*, la propriété des autres co-propriétaires, qui se la partageront *pro rata* de leurs intérêts respectifs et pré-existants; pourvu, néanmoins, qu'un actionnaire ou porteur d'actions dans une société par actions quelconque, quoiqu'il ne soit pas mineur libre, pourra acheter, vendre, détenir ou autrement disposer de toutes actions de la susdite compagnie.

8. Chaque mineur libre aura, pendant la durée de son certificat, mais pas plus longtemps, le droit d'entrer, localiser, chercher et extraire de l'or et autres minéraux sur toutes terres dans le district du Yukon, qu'elles soient attribuées à la Couronne ou autrement, sauf sur les terrains réservés pour les emplacements de ville, ou qui sont occupés par des bâtiments, et tout terrain dépendant d'une maison d'habitation, et tout terrain légalement occupé pour des fins de mines alluviales, et aussi les réserves des sauvages.

9. Avant d'entrer sur des terres occupées légalement, ce mineur libre donnera une garantie suffisante, à la satisfaction du régistrateur des mines, couvrant toute perte ou dommage qui résulterait de cette entrée, et, après cette année, il indemniserait amplement l'occupant ou le propriétaire de ces terres pour toute perte ou dommage qui aurait pu être causé par cette entrée; cette indemnité, en cas de différend, sera fixée par un tribunal ayant juridiction en matières de différends miniers, avec ou sans un jury.

NATURE ET DIMENSIONS DES "CLAIMS".

10. La longueur d'un "claim" de "creek" ou de "gulch" (ravin) sera de 250 pieds, mesurés suivant la direction générale du "creek" ou "gulch". Les limites du claim, parallèles à la direction générale du "creek" ou "gulch," seront représentées par des lignes suivant la surface du gisement du roc de fond, à une élévation de trois pieds au-dessus du bord du "creek" ou au-dessus du niveau moyen le plus bas du "gulch" dans les limites du claim, et seront tirées et marquées de telle façon qu'elles se trouvent à tous les points à trois pieds au-dessous du bord du creek ou au-dessus du niveau moyen le plus bas du gulch; dans l'autre direction, ces limites seront perpendiculaires à la direction générale du creek ou gulch, dans sa longueur, mais ces limites ne pourront en aucun cas s'étendre à plus de 1,000 pieds de distance de chaque côté du "creek" ou du "gulch". (*Voyez fig. n° 1.*)

11. Si ces limites se trouvent à moins de cent pieds de distance, elles seront des lignes tracées le long du roc à une distance horizontale de cent pieds de l'une à l'autre, suivant autant que possible la direction générale de la vallée dans le sens de la longueur du claim. (*Voyez fig. n° 2.*)

12. Un claim de rivière sera situé d'un seul côté de la rivière et sa longueur ne dépassera pas 250 pieds, mesurés suivant la direction générale de la rivière. Les autres limites du claim qui suit la direction générale de la rivière seront des lignes tirées le long du roc, à trois pieds plus haut que le bord de la rivière, perpendiculairement à la direction générale du fleuve dans le sens de sa longueur, mais ces limites ne seront jamais à moins de 250 pieds ni à plus de 1,000 pieds de la marque des basses eaux de la rivière. (*Voyez fig. n° 3.*)

13. La longueur d'un claim de "hill" (coteau) mesurée dans la direction générale du ravin ou de la rivière à laquelle il fait face, ne pourra dépasser 250 pieds. Des lignes parallèles passant par les extrémités de la ligne de base et perpendiculaires à sa direction, prolongées jusqu'au sommet de la colline (pourvu que cette distance ne dépasse pas 1,000 pieds), constitueront les bornes extrêmes du claim.

14. Tous autres claims de placer auront 250 pieds carrés.

15. Tout claim de placer sera, autant que possible, de forme rectangulaire, et marqué par deux "piquets légaux" plantés solidement en terre de la façon indiquée dans la fig. n° 4. Si la nature du terrain le permet, la ligne qui joint les deux piquets sera bien éclaircie à la hache, de façon à ce qu'on puisse voir les deux piquets de l'un à l'autre.

Dragage pour l'or, etc.

Le côté aplani de chaque piquet devra faire face au claim, et sur chaque piquet, du côté faisant face au claim, on sera tenu d'inscrire lisiblement le nom ou le numéro du claim, ou les deux si c'est possible, sa longueur mesurée en pieds, la date de prise de possession, et les noms et prénoms de celui qui a localisé le claim.

16. Tous les dix claims alternatifs et consécutifs seront réservés au gouvernement du Canada. C'est-à-dire qu'aussitôt qu'un claim sera localisé, le claim de l'auteur de la découverte et les neuf claims contigus et numérotés consécutivement seront sujets à l'enregistrement. Les dix claims suivants de 250 pieds chacun seront réservés au gouvernement, et ainsi de suite. On disposera des claims alternatifs réservés à la Couronne suivant la décision à venir du ministre de l'Intérieur.

17. L'empiétement sur un claim réservé à la couronne sera puni de la cancellation par le registraire des mines de toute inscription ou inscriptions que le coupable aura pu obtenir précédemment, que cette inscription soit originale ou qu'elle ait été acquise par voie d'achat, pour un claim de mine quelconque ; du refus, de la part du registraire des mines, d'accepter aucune demande que pourra faire le coupable à quelque époque que ce soit, pour obtenir un claim. Outre les peines susdites, la police à cheval, sur réquisition du registraire des mines, fera le nécessaire pour évincer le coupable.

18. En déterminant l'étendue des claims, les mesures seront faites horizontalement, sans avoir égard aux inégalités de la surface du terrain.

19. Dans le cas où un mineur libre ou un groupe de mineurs libres découvrirait une nouvelle mine, et aussitôt que cette découverte sera établie à la satisfaction du registraire des mines, ou pourra procéder à l'allocation des claims de creek, de rivière, ou de colline des dimensions suivantes ; à savoir :

Pour un seul mineur, un seul claim de 500 pieds de longueur.

Pour deux mineurs, deux claims ayant ensemble mille pieds de longueur.

Pour chaque membre d'un groupe de mineurs, un claim ordinaire pour chaque mineur.

20. Une nouvelle couche de terre ou de gravier aurifère dans une localité où des claims auront déjà été abandonnés, sera considérée à cet effet comme une mine nouvelle, quoi qu'on l'ait déjà fouillée précédemment à un niveau différent.

21. Les formules de demande de concession des mines alluviales, et d'allocation des susdites concessions, seront celles indiquées par les formules H et I de l'annexe ci-jointe.

22. Un claim devra être déclaré auprès du registraire des mines du district dans lequel il est situé, dans les dix jours qui suivront sa localisation, si le claim est situé à moins de dix milles du bureau du registraire. Un jour de grâce sera accordé par chaque dix milles ou fraction de dix milles de plus.

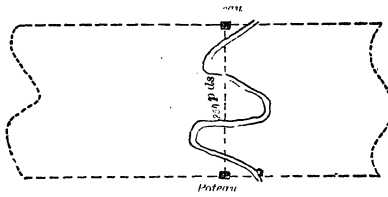
23. Dans le cas où un claim serait situé à plus de cent milles d'un bureau de registraire et se trouverait dans un endroit où d'autres mineurs localisent d'autres claims, les mineurs libres, au nombre de cinq, au moins, seront autorisés à désigner l'un d'entre eux comme "registraire de mineurs libres", lequel aura le droit d'agir en cette qualité jusqu'à ce que le "commissaire de l'or", ait nommé un registraire de mines.

24. Le registraire de mines libres, aussitôt que possible après la date de sa nomination, sera tenu de la faire connaître au plus proche registraire des mines du gouvernement et de lui remettre ses registres et les sommes perçues par lui pour l'enregistrement de claims, à son arrivée. Le registraire du gouvernement remettra alors à chaque mineur libre dont le nom paraît sur les registres, un certificat d'inscription rédigé d'après la formule I des présents règlements, pourvu que le dit mineur en ait fait la demande en bonne forme d'après la formule H. L'inscription portera la date du jour où le registraire des mineurs libres a enregistré l'application.

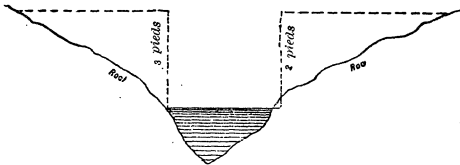
25. Si le registraire des mineurs libres néglige de notifier de sa nomination le registraire du gouvernement le plus proche dans les trois mois, les claims qu'il aura pu enregistrer seront annulés.

FIG. N° 1.

PLAN D'UN CLAIM DE CREEK OU DE GULCH.



COUPE TRANSVERSALE D'UN CLAIM DE CREEK.



COUPE TRANSVERSALE D'UN CLAIM DE GULCH.

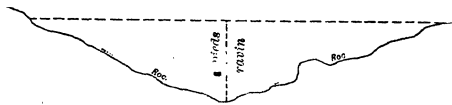


FIG. N° 2.

PLAN INDIQUANT LES BORNES LATÉRALES D'UN CLAIM
AYANT MOINS DE 100 PIEDS DE LARGEUR.

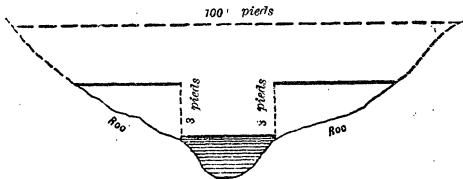
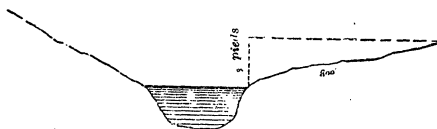


FIG. N° 3.

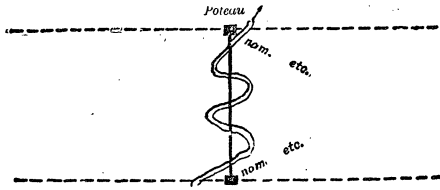
COUPE TRANSVERSALE D'UN CLAIM DE RIVIÈRE.



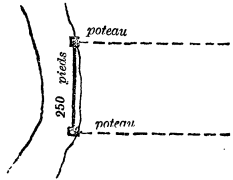
Dragage pour l'or, etc.

FIG. N° 4.

MONTRANT COMMENT IL FAUT PLANTER LES PIQUETS.
PLAN D'UN CLAIM DE CREEK OU DE GULCH.



PLAN D'UN CLAIM DE RIVIÈRE.



26. Si le régistrateur des mines s'absente de son bureau, l'inscription d'un claim pourra être effectuée par quiconque le régistrateur aura chargé de remplir ses fonctions pendant son absence.

27. L'inscription d'un claim ne sera pas accordée à moins qu'il n'ait été marqué avec des piquets par l'impétrant en personne, de la manière prescrite par ce règlement. Une déclaration faite sous la foi du serment que le claim a été ainsi marqué par l'impétrant sera comprise dans la formule H de l'annexe ci-jointe.

28. Pour chaque inscription il sera exigé un honoraire de \$15 pour la première année, et un honoraire annuel de \$15 pour chacune des années suivantes. Cet honoraire sera exigible pour tous claims inscrits avant la promulgation de la présente loi.

29. Le régistrateur des mines sera tenu de remettre au commissaire de l'or un état des inscriptions qui auront été accordées et des honoraires qui auront été reçus, au moins une fois tous les trois mois. Cet état sera accompagné du montant perçu.

30. Il sera imposé et prélevé un droit régalien de 10 pour 100 sur le rendement brut en or de chaque claim. Ce droit sera payable soit aux bureaux des banques établies sous les auspices du gouvernement du Canada, soit au commissaire de l'or, soit à un régistrateur de mines quelconque qui sera autorisé à le percevoir. Une somme de \$2,500 sera déduite du rendement brut annuel d'un claim, avant de fixer la somme totale du rendement d'après laquelle on doit calculer le droit régalien, mais cette déduction ne sera permise que dans le cas où la prime sera payée, soit à un bureau de banque, soit au commissaire de l'or, ou à un régistrateur de mines. Dans les cas où la prime sera payée mensuellement ou à des intervalles plus longs, les déductions se feront à chaque intervalle, en les calculant proportionnellement au taux annuel total de \$2,500 pour chaque claim. Cette prime, lorsqu'elle n'aura été payée ni à la banque, ni au commissaire, ni au régistrateur, sera prélevée par les fonctionnaires de la douane ou par les officiers de la police à cheval lorsque le mineur passera aux postes établis sur la frontière des divers districts. Cette prime sera considérée comme faisant partie du revenu consolidé, et les fonctionnaires qui la prélèveront devront en rendre un compte exact en temps et lieu. Certains règlements, qui seront institués à cet effet par le commissaire de l'or, prescriront la date et le mode de prélèvement de cette prime.

32. A défaut de paiement de la prime, et si ce paiement n'est pas effectué dans les dix jours après que la demande en aura été faite par le commissaire de l'or ou par son agent, par voie de notification affichée sur le claim en question ou dans son voisinage,

le claim sera déclaré annulé. Toute tentative de fraude dont le but sera de priver la couronne de toute ou partie du revenu ainsi prescrit, au moyen de fausses déclarations à l'égard du montant de la production, sera punie par la cancellation du claim à propos duquel la fraude a été commise ou les fausses déclarations faites. En ce qui concerne les faits qui peuvent se rattacher à la fraude, ou aux fausses déclarations ou au défaut de paiement de la prime, la décision du commissaire de l'or sera définitive et sans appel.

32. Après l'inscription d'un claim, le déplacement volontaire d'un piquet, effectué par le propriétaire lui-même ou par une personne quelconque agissant pour lui, dans le but de changer les limites du claim, aura l'effet d'annuler son claim.

33. L'inscription de tout porteur d'un permis d'exploitation de placer devra être renouvelée tous les ans ; sa quittance de l'année précédente devra aussi être abandonnée et renouvelée aux mêmes époques, et le paiement annuel effectué en même temps.

34. Tout propriétaire d'un claim de creek, de gulch ou de rivière, pourra dans les soixante jours qui suivront le jalonnement de son claim, obtenir l'inscription d'un claim de coteau qui y sera attenant, contre le versement d'une somme de cent dollars effectué entre les mains du régistreur des mines. Ce même droit sera accordé à tout propriétaire d'un claim de creek, de gulch ou de rivière obtenu sous l'ancien règlement, pourvu que le claim de coteau en question ne soit pas déjà occupé à l'époque où la demande sera faite.

35. Aucun mineur n'aura droit à plus d'un claim minier dans le même district dont les limites auront été fixées par le régistreur des mines ; mais un seul et même mineur pourra posséder un claim de coteau pourvu qu'il ait acquis ce dernier dans les conditions prescrites par le règlement, et comme attenant à un claim de creek, de gulch ou de rivière dont il sera déjà propriétaire. Un mineur pourra posséder un nombre quelconque de claims acquis par voie d'achat. Un nombre quelconque de mineurs pourront s'associer pour exploiter leurs claims en commun, dans les conditions qu'ils voudront déterminer, pourvu qu'ils fassent enregistrer leur acte d'association par le régistreur des mines et versent une somme de cinq dollars pour chaque enregistrement.

36. Tout mineur libre aura le droit de vendre, d'hypothéquer ou de transférer son claim pourvu qu'il en fasse enregistrer la vente, l'hypothèque ou le transfert par le régistreur des mines, et qu'il verse une somme de deux dollars au régistreur, qui livrera alors au cessionnaire un certificat rédigé d'après la formule J de l'annexe ci-jointe. Ce règlement s'appliquera aussi bien à plusieurs mineurs associés ensemble qu'à un seul.

37. Tout mineur libre, pendant la durée de sa concession, aura le droit exclusif d'occuper son claim pour en faire l'exploitation comme mineur ; aura le droit d'y construire une demeure ; aura le droit exclusif de propriété sur tout le rendement qu'il pourra en tirer mais sur lequel, cependant, il sera tenu de payer la prime prescrite par ce règlement ; néanmoins, le régistreur des mines pourra accorder à d'autres propriétaires de claims, les droits de passage sur le claim susdit, aux conditions qui pourront lui paraître raisonnables. Le régistreur pourra aussi accorder des permis à d'autres mineurs d'abattre sur un claim quelconque le bois dont ils pourront avoir besoin pour leur usage personnel.

38. Tout mineur libre aura le droit de se réserver telle quantité d'eau que le régistreur des mines pourra juger nécessaire à l'exploitation convenable de son claim, pourvu que cette eau passe naturellement au travers ou auprès de son claim, et qu'elle n'ait pas déjà été légalement appropriée. Il aura aussi le droit de drainer son claim sans avoir rien à payer.

39. Tout claim sera considéré comme abandonné et susceptible d'être occupé et inscrit par un autre, quand le concessionnaire actuel ou son représentant dûment accrédité, aura cessé de l'exploiter pendant une période de 72 heures consécutives les jours non fériés ou en dehors de la saison close, à moins qu'il ne puisse faire valoir un cas de maladie ou autre cause valable auprès du régistreur des mines, ou à moins que le concessionnaire ne soit absent avec la permission du régistreur. Le régistreur des mines, après avoir obtenu des preuves, jugées suffisantes, que ce règlement n'a pas été observé, pourra annuler l'inscription pour ce claim.

Dragage pour l'or, etc.

40. S'il se présentait un cas quelconque qui n'a pas été prévu dans ce règlement, on appliquera à sa solution le règlement gouvernant l'administration des terres minières autres que les gisements de houille, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en conseil le 9 novembre 1889, ou tous autres règlements qui pourront lui être substitués plus tard.

FORMULE H.—DEMANDE DE CONCESSION DE MINE ALLUVIALE, ET DÉCLARATION DU POSTULANT.

Je (ou nous)..... de..... sollicite (ou sollicitons) par les présentes, en conformité des règlements des mines alluviales du Yukon, une concession de claim de mine alluviale, telle que le règlement la définit, dans (ici, décrivez l'emplacement) et je (ou nous) jure (ou jurons) solennellement que:—

1. D'après les indices observées par moi (ou nous) sur le dit claim, j'ai (ou nous avons) bonne raison de croire que le dit claim contient un gisement d'or.

2. Je (ou nous) suis (ou sommes) autant que je (ou nous) puis (ou pourrons) le savoir, le (ou les) premier (ou premiers) à découvrir ces indices; ou:—

3. Le dit claim avait déjà été concédé à (ici, nommez le dernier concessionnaire) mais qu'il n'a pas été exploité par le dit concessionnaire pendant au moins.....

4. Je (ou nous) n'ai (ou n'avons) aucune connaissance qui me (ou nous) porte à croire que ces terres soient autres que des terres appartenant aux terres vacantes du Dominion.

5. Le..... jour du mois de..... j'ai marqué sur le terrain, dans les conditions prescrites par le règlement des mines pour le Yukon, le claim par rapport auquel je (ou nous) fais (ou faisons) la présente demande, et qu'en le marquant je (ou nous) n'ai (ou n'avons) empiété sur aucun autre emplacement de mines déjà choisi par d'autres.

6. La longueur du dit claim, aussi bien que j'ai (ou nous avons) pu la mesurer, est de..... pieds, et que la description donnée ici, ce jour, et signée par moi (ou nous), donne en détail, aussi bien que mes (ou nos) connaissances et mon (ou notre) habileté le permettent, la position du dit claim.

7. Je fais (ou nous faisons) la présente demande de bonne foi, pour acquérir le susdit claim à la seule fin de l'exploiter comme mine moi-même (ou nous-mêmes) avec mes (ou nos) associés, et pour le faire exploiter par mes (ou nos) ayants droit.

Assermenté devant moi
à.....
ce..... jour
du mois de..... 18... } (Signature.)

FORMULE I.—CONCESSION DE MINE ALLUVIALE.

N°.....
Département de l'Intérieur,
Agence..... 18....

En considération du versement de la somme de quinze dollars, prescrit par la clause 28 des Règlements des mines pour le district du Yukon, effectué par..... (A. B.)
..... de..... et accompagnant sa (ou leur) demande n°.....
datée..... 18 , pour un claim de mines dans..... (ici, insérez la description de la localité).

Le ministre de l'Intérieur accorde par les présentes, au dit..... A. B.
..... pour une période d'un an à partir de la date de ces présentes, le droit exclusif d'occuper le dit claim..... (décrire en détail le claim concédé).....

pour en faire l'exploitation minière, le droit d'y construire une habitation, le droit exclusif à tous les rendements qu'il pourra fournir et sur lesquels la prime prescrite par le règlement devra être payée.

Le dit..... A. B..... aura droit à l'usage d'autant d'eau coulant naturellement au travers ou à côté du dit claim, et qui n'aura pas déjà été légalement appropriée et qui sera nécessaire à l'exploitation convenable du dit claim. Il aura aussi le droit de drainer le dit claim sans frais à sa charge.

Cette concession ne donne au dit..... A. B..... aucun droit de propriété du sol qui recouvre le dit claim, et la dite concession sera déclarée annulée et périmée à moins que le dit claim ne soit exploitée continuellement et de bonne foi par le dit..... A. B..... ou par ses (ou leurs) associés.

Les droits concédés par les présentes sont ceux qui sont prévus par le règlement des mines susdit, et pas d'autres ; ces droits sont sujets à toutes les dispositions du dit règlement, qu'elles soient ou non dans les présentes exprimées.

.....
Régistrateur des mines.

FORMULE J.—CERTIFICAT DE CESSION D'UN CLAIM DE MINE
ALLUVIALE.

N°.....

Département de l'Intérieur.

Agence..... 18.....

Je soussigné certifie par les présentes que..... B.C..... de..... a (ou ont) enregistré une cession en bonne forme datée..... 18..... et accompagnée du paiement prescrit de deux dollars, que cette cession est celle de la concession faite à..... A.B..... de..... et lui conférant le droit d'exploiter comme une mine le..... (ici insérez la description du claim)..... pendant un an à partir de..... 18.....

Le présent certificat confère au dit..... B.C..... tous les droits et privilèges du dit..... A.B..... qui se rapportent au claim ainsi cédé, c'est-à-dire le droit exclusif d'occuper le dit claim pour en faire l'exploitation minière ; le droit d'y construire une habitation ; le droit exclusif à tous les rendements que le dit claim pourra fournir (et sur lesquels la prime prescrite par le règlement devra être payée) pendant le reste de l'année non écoulée pour laquelle le dit claim a été concédé au dit..... A.B..... c'est-à-dire jusqu'au..... jour du mois de..... 18.....

Le dit..... B.C..... aura droit à l'usage d'autant d'eau coulant naturellement au travers ou à côté de son (ou leur) claim et qui n'aura pas déjà été légitimement appropriée et qui sera nécessaire à l'exploitation convenable du dit claim. Il aura aussi le droit de drainer le dit claim sans frais à sa charge.

Cette concession ne donne au dit..... B.C..... aucun droit de propriété à l'égard du sol qui recouvre le dit claim, et la dite concession sera déclarée révoquée et périmée à moins que le dit claim ne soit exploité continuellement et de bonne foi par le dit..... B.C..... ou par ses (ou leurs) associés.

Les droits concédés par les présentes sont ceux qui sont prévus par les règlements des mines susdits, et pas d'autres ; ces droits sont sujets à toutes les dispositions des dits règlements, que ces dispositions soient exprimées ou non dans les présentes.

.....
Régistrateur des mines.

Dragage pour l'or, etc.

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX CONCESSIONS DE BAUX DE DRAGAGE SUR LES LITS DES RIVIÈRES DU DISTRICT PROVISOIRE DU YUKON, DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

(Approuvé par arrêté du conseil n° 125, du 18 janvier 1898.)

Les règlements qui suivent sont adoptés pour les concessions de baux, accordées à des personnes ou à des compagnies qui se seront munies de certificats de mineur libre dans les conditions prévues par les règlements relatifs à l'exploitation des mines alluviales dans le district provisoire du Yukon, et qui auront l'intention de draguer à la recherche de minéraux autres que la houille dans les lits ou sur les barres submergées des rivières du district provisoire du Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest :—

1. Le droit exclusif de miner sous l'eau et de draguer tous minéraux, à l'exception du charbon, sera accordé au locataire sur une longueur continue de cinq milles le long du cours d'une rivière, en suivant les sinuosités de la dite rivière; cette longueur sera mesurée le long de la ligne médiane du cours d'eau, et l'emplacement sera décrit d'une façon telle qu'on puisse en suivre la description facilement sur le terrain; et, quoique le concessionnaire puisse obtenir jusqu'à cinq autres baux, chacun étant d'une étendue continue de cinq milles sur une rivière, cette étendue étant mesurée et décrite comme il est prescrit plus haut, pas plus que six tels baux ne seront délivrés en faveur d'un particulier ou d'une compagnie, en sorte que l'étendue maxima du cours d'une rivière sur laquelle un individu ou une compagnie pourra exercer les droits de concession susdits, ne pourra, en aucun cas, dépasser une longueur totale de trente milles. Le bail pourvoira aux conditions dans lesquelles la concession devra être arpentée d'après les instructions de l'arpenteur général, et à la déposition du relevé de l'arpentage au bureau du département de l'intérieur avant l'expiration de l'année suivant la date du bail.

2. Le bail sera pour une période de vingt ans, à la fin de laquelle tous les droits conférés au locataire ou réclamés par lui en vertu de son bail cesseront et seront déçus. Le bail pourra cependant être renouvelé de temps à autre, à la discrétion du ministre de l'Intérieur.

3. Les droits conférés au locataire, lui permettant de draguer ou de miner, seront restreints aux lits ou aux bancs submergés, au-dessous de la ligne des eaux basses du fleuve, et cette ligne sera déterminée par sa position à la date du premier jour du mois d'août dans l'année de la date du bail.

4. Le bail sera conditionnel et subrogé aux droits de tous ceux qui ont déjà obtenu ou pourront obtenir plus tard des inscriptions de claims dans les conditions prescrites par le règlement des mines alluviales.

5. Le concessionnaire aura au moins une drague en fonctionnement sur les 5 milles de rivière qui lui sont loués dans les deux ans qui suivront la date de son bail, et si, au cours d'une saison quelconque pendant laquelle l'exploitation est possible, il néglige de la maintenir en opération à la satisfaction du ministre de l'intérieur, le bail sera déclaré nul et déchu à moins que le ministre de l'intérieur ne décide autrement. Il est aussi pourvu que dans le cas où une compagnie ou un individu quelconque aura obtenu plus d'un bail, une seule drague opérant sur chaque fraction de quinze milles de la concession sera considérée comme se conformant aux conditions du présent règlement.

6. Le concessionnaire paiera un loyer annuel de \$100 par mille de rivière à lui concédé. Il paiera aussi à la couronne une prime de dix pour cent sur cette partie de la production brute annuelle qui dépassera \$15,000. Tous les mois, un état détaillé de la production brute, accompagné d'une déclaration faite sous la foi du serment, sera remise par le concessionnaire au commissaire de l'or, tant que durera la période pendant laquelle se fait l'exploitation. La prime, si elle est due, sera payable en même temps que l'envoi de la déclaration.

6a. Le concessionnaire qui a plus d'un bail sera exempté de droit du paiement de la prime imposée par le règlement précédent pour des rendements supérieurs à \$15,000 pour chaque division de cinq milles de rivière dont il pourra détenir un bail, mais le concessionnaire qui n'aura qu'un seul bail ne sera pas exempté du paiement du droit régulier établi par les deux règlements qui précèdent celui-ci, dans le cas où la drague ou les

dragues dont il se servira auraient été employées au dragage par un autre concessionnaire, ou en tout cas, pour draguer plus de trente milles.

7. Le concessionnaire pourra abattre, sans charges à ses frais, sur toutes terres appartenant à la couronne, les bois qui pourront être nécessaires à l'exploitation de son bail, mais cette permission ne s'étendra pas aux bois qui ont déjà été alloués ou pourront être alloués plus tard à d'autres personnes ou à d'autres sociétés.

8. Le concessionnaire ne portera atteinte en aucune façon aux droits généraux qu'a le public de se servir de la rivière dans laquelle le dit concessionnaire aura acquis les droits de dragage, pour la navigation ou pour tous autres besoins. Il est interdit au dit concessionnaire d'entraver la navigation par des dépôts de déchets formant des barres ou des bancs dans le cours de la rivière ; il lui est aussi interdit d'obstruer le courant ou le cours du fleuve par l'accumulation des dits dépôts.

9. Le bail contiendra une clause prévoyant que toute personne qui a obtenu ou peut obtenir une inscription d'après le règlement des mines alluviales, aura le droit de déposer des déchets dans le cours du fleuve à un point quelconque de ce fleuve, et de construire tous ouvrages qui pourront être nécessaires pour exploiter convenablement son claim. Pourvu cependant que la dite personne n'aura pas le droit de construire de digues à moins de mille pieds d'un emplacement où une drague pourra être occupée à fonctionner, et qu'elle n'aura pas non plus le droit de gêner ou d'entraver en aucune façon une drague quelconque qui pourrait fonctionner dans le voisinage.

10. Le bail réservera toutes routes, chemins, ponts, travaux de drainage ou autres travaux publics, et tous travaux d'amélioration qui existent déjà ou pourront être plus tard entrepris dans, sur ou sous une partie quelconque de la rivière ; il réservera aussi tous droits de passage et de construction sur les dits travaux et établira qu'il est interdit au concessionnaire d'entraver ou d'endommager aucuns chemins publics, routes, drains, ponts et travaux d'amélioration qui pourront être construits dès à présent ou plus tard, sur, dans, au-dessus, en travers, ou sous la rivière, et qu'il pontera ou couvrira et protégera solidement toutes les tranchées, conduites d'eau, tous fossés ou toutes voies d'écoulement d'eau, ainsi que toutes fosses et tous endroits dangereux, à tous les points où les susdits ouvrages seront traversés par un grand chemin public, ou par un chemin ou sentier fréquenté, à la satisfaction du ministre de l'intérieur.

11. Il est interdit aux concessionnaires, à leurs exécuteurs testamentaires, à leurs administrateurs ou leurs ayants droit de céder, de transférer, ou de sous-louer leur propriété, en entier ou en partie, sans avoir obtenu préalablement la permission du ministre de l'intérieur, par écrit.

EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 15 juillet 1897.

Sur un rapport du ministre de l'intérieur en date du 5 juin 1897, dans lequel le ministre représente que le département de l'intérieur a reçu de M. G. A. Drolet une demande pour la permission de draguer à la recherche de minéraux dans la rivière Saskatchewan-Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le ministre représente de plus que M. Drolet a déclaré représenter des hommes de moyens, d'énergie et d'habileté qui sont disposés à dépenser une forte somme d'argent dans l'entreprise, laquelle, si elle est menée à bonne fin, ne peut manquer d'être du plus grand avantage non seulement pour Edmonton et la contrée environnante, mais aussi pour les Territoires du Nord-Ouest tous entiers.

Le ministre recommande que pour chaque dragueur qu'ils emploieront, on donne à M. Drolet et à ses associés le droit exclusif de miner sous l'eau et de draguer tous minéraux à l'exception du charbon sur une longueur continue de cinq milles suivant les sinuosités du cours d'eau en quelque endroit que ce soit de la rivière Saskatchewan-Nord pour lequel il n'a pas encore été fait de demande, et que lorsque la compagnie aura fait son choix de cinq milles pour chacune des dragues (dont le nombre ne dépassera pas six) qu'elle doit employer, et quand elle en aura produit au département de l'intérieur une

Dragage pour l'or, etc.

description dans les soixante jours à compter du 5 juin 1897, il soit passé en faveur de M. Drolet et de ses associés un bail sujet aux conditions suivantes :—

1. Qu'à la fin de la durée du bail, tous les droits conférés aux concessionnaires ou réclamés par eux cesseront et seront déchués, mais le bail pourra cependant être renouvelé de temps à autre à la discrétion du ministre de l'intérieur.

2. Que le droit conféré aux concessionnaires leur permettant de miner ou de draguer soit restreint au lit submergé ou aux bancs à cinquante pieds du bord des eaux.

3. Que le bail soit conditionnel et subrogé aux droits de tous ceux qui ont déjà obtenu ou pourront obtenir plus tard des inscriptions de claims dans les conditions prescrites par les règlements des mines alluviales.

4. Que les concessionnaires payant une redevance de cinquante dollars par année pour chaque drague qu'ils emploieront, cette redevance devant être payée le 1^{er} jour de juillet chaque année, le premier paiement devenant échu le 1^{er} juillet 1898.

5. Que les concessionnaires ne portent atteinte en aucune façon aux droits généraux qu'a le public de se servir de la dite rivière pour la navigation ou pour tous autres besoins ; qu'ils n'entravent pas la navigation par des dépôts de déchets formant des barres ou des bancs dans le chenal de la rivière, et que l'accumulation de pareils déchets n'obstrue pas le courant ou le cours de la rivière d'une façon sérieuse.

7. Que le bail réserve toutes routes, chemins, ponts, travaux de drainage ou autres travaux publics et tous travaux d'améliorations qui existent déjà ou pourront être plus tard entrepris dans, sur ou sous une partie quelconque de la rivière ; qu'il réserve aussi tous droits de passage et de construction pour les dits travaux, et interdise aux concessionnaires d'entraver ou d'endommager aucuns chemins publics, routes, canaux, ponts, ouvrages ou travaux d'amélioration qui peuvent être construits ou pourront l'être plus tard, sur, dans, au-dessus, en travers ou sous la rivière, et qu'ils portent ou couvrent et protègent solidement toutes les tranchées, conduites d'eau, tous fossés ou toutes voies d'écoulement d'eau, ainsi que tous fossés et tous endroits dangereux, à tous les points où les susdits ouvrages seront traversés par un chemin public ou par un sentier ou une piste fréquentés, à la satisfaction du ministre de l'intérieur.

8. Que si pendant la durée du dit bail, il arrive que, durant une saison pendant laquelle l'exploitation est possible, les concessionnaires négligent de maintenir une drague en activité, le bail, pour cinq milles de l'étendue y décrite, sera dès lors nul et déchu à moins que le ministre de l'intérieur ne décide autrement.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. MCGEE,

Greffier du Conseil privé.

RÈGLEMENTS RELATIFS AUX CONCESSIONS DE BAUX DE DRAGAGE
 À LA RECHERCHE DE MINÉRAUX DANS LES LITS SUBMERGÉS
 DES RIVIÈRES DANS LE MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU
 NORD-OUEST À L'EXCEPTION DU FLEUVE YUKON ET DE SES
 TRIBUTAIRES.

(Approuvé par l'arrêté du conseil n° 2103 du 21 juillet 1897 modifié par l'arrêté du conseil n° 2325 du 29 juillet 1897.)

L'agent des terres fédérales dans le district duquel est située la partie de la rivière que l'on désire affermer, est par le présent autorisé à accepter des demandes, et des baux peuvent être délivrés par le ministre de l'intérieur aux conditions suivantes :—

1. Le concessionnaire recevra le droit exclusif de miner et draguer sous l'eau à la recherche des minéraux, à l'exception de la houille, dans et le long d'une étendue de cinq milles de la rivière suivant ses sinuosités, et cette étendue sera décrite par l'impétrant de manière à être facilement suivie sur le terrain.

2. Le bail sera pour vingt ans, à l'expiration desquels tous droits conférés au concessionnaire ou réclamés par lui cesseront. Le bail sera renouvelable, toutefois, de temps à autre, à la discrétion du ministre de l'intérieur.

3. Le droit du concessionnaire de miner et de draguer sera restreint au lit submergé ou barrage dans la rivière, au-dessous de la marque de basses eaux.

4. Le concessionnaire sera assujéti aux droits de toutes personnes qui ont reçu ou qui recevront des inscriptions pour fouilles de barrage ou emplacements de berge, dans les conditions prescrites par les règlements des mines.

5. Le concessionnaire aura une drague en fonctionnement sous un an à compter de la date du bail, et si pendant une saison pendant laquelle les opérations auraient pu être continuées il manque de l'exploiter convenablement, son bail deviendra nul, à moins que le ministre de l'intérieur n'en décide autrement.

6. Le concessionnaire paiera une redevance de \$50 par année pour chaque drague employée ; cette redevance sera payée d'avance, et commencera à compter de la date du bail. Il paiera aussi à la couronne un droit régalian de deux et demi pour cent sur le rendement, lorsque ce dernier dépassera \$10,000, tel que démontré par les bordereaux attestés sous serment que fournira mensuellement le concessionnaire pendant la saison d'opérations. Le dit droit régalian sera payé mensuellement.

7. Le concessionnaire ne portera d'aucune manière atteinte au droit général du public de se servir de la rivière dans laquelle il a la permission de draguer, pour la navigation et autres besoins ; qu'ils n'entravent pas ni ne laissent entraver la libre navigation de la rivière de dépôts de déchets de façon à former des barres ou des bancs dans le chenal de la rivière ; et qu'ils n'obstruent pas, ni ne fassent ni ne laissent obstruer d'une façon sérieuse le courant ou le cours de la rivière par l'accumulation de dépôts de pareils déchets.

8. Le bail établira que quiconque a ou aura une inscription dans les conditions prescrites par les règlements de mines aura droit de jeter ses déchets à tout endroit dans la rivière, aussi de creuser à deux pieds au-dessus de la surface de l'eau au niveau des basses eaux en construisant des barrages en aile.

9. Le bail à délivrer réservera tous chemins, voies, ponts, drains et tous autres travaux publics et travaux d'amélioration qui existent déjà ou qui pourront ci-après être faits dans, sur ou sous aucune partie de la rivière, et tous droits de passage et d'usage. Il établira aussi que le concessionnaire n'endommagera ni n'entravera aucun chemin public, drains, ponts, ouvrages et travaux d'amélioration qui peuvent être construits ou qui le seront plus tard sur, dans, au-dessus, en travers, ou sous la rivière ; et qu'il portera ou couvrira et protégera solidement et à la satisfaction du ministre, aux endroits où ils seront traversés par un grand chemin public ou par une piste ou sentier fréquenté les tranchées, conduites d'eau, fossés et écluses, et toutes fosses et tous endroits dangereux.

Dragage pour l'or, etc.

MODIFICATION APPORTÉE PAR UN ARRÊTÉ DU CONSEIL SUBSÉQUENT.

Il ne peut être accordé plus de deux concessions de cinq milles au même postulant, qui doit aussi obtenir un certificat de mineur libre au prix—pour un particulier—de \$10

EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 12 janvier 1898.

Sur un rapport du ministre de l'intérieur en date du 29 décembre 1897, dans lequel le ministre représente que M. Robert Anderson, ingénieur des mines, de Londres, a demandé au département de l'intérieur un bail des terrains ci-après décrits pour y pratiquer l'exploitation minière par le procédé hydraulique :

Commencant à un poteau marqué numéro un du côté sud du creek Hunker, tributaire de la rivière Thron-diuck, dans le district du Yukon, lequel poteau est situé à environ 1,000 pieds en aval du confluent de ce creek avec le creek Last-Chance ; et de là vers le nord en traversant le creek Hunker et à angle droit avec ce creek, jusqu'à un poteau marqué numéro deux du côté nord du creek ; de là en suivant le flanc de la montagne le long du côté nord du creek Hunker sur une distance d'environ deux milles et demi, jusqu'à un poteau marqué numéro trois, situé au confluent du dit creek avec la rivière Thron-diuck ; de là traversant le creek Hunker à angle droit jusqu'au versant de la montagne du côté sud jusqu'à un poteau marqué numéro quatre ; de là le long du côté sud du creek Hunker jusqu'au point de départ ; le terrain ayant une largeur approximative de un demi-mille.

Le ministre représente que le département de l'intérieur a reçu de M. F. Fawcett, le commissaire de l'or pour le district du Yukon, un rapport sur la demande de M. Anderson, dans lequel il dit que le terrain demandé est une platière qui traverse le creek ; que les prospecteurs ne s'y arrêtent parce qu'il est tout à fait trop large pour qu'ils y cherchent le filon payant ; qu'un claim d'une moindre étendue que celle demandée ne serait pas assez grand pour donner raison de faire les frais nécessaires pour se procurer les instruments et appareils qu'il faut pour l'expérience, et il recommande qu'on accorde la demande.

Le ministre représente qu'il est, selon lui, à désirer qu'on introduise le procédé hydraulique dans l'exploitation des mines du Yukon, et qu'on devrait donner à M. Anderson, qui est un mineur d'expérience, l'occasion de s'assurer si ce procédé est pratique sur le terrain demandé, et il recommande que la demande soit accordée aux conditions suivantes :—

1. Redevance annuelle de \$500, le premier paiement annuel devant être fait dans le mois à compter de la présente date.

2. Que la durée du bail soit de vingt ans, et que ce bail soit signé quand le département de l'intérieur aura reçu les rapports de l'arpentage du terrain demandé, et l'approbation de ces rapports par l'arpenteur général, avant le 1^{er} jour de mai 1899.

3. Que le concessionnaire aura les machines hydrauliques nécessaires en activité sur le terrain dans l'année à compter de la date du bail, et si pendant une saison pendant laquelle l'exploitation est possible, il néglige de maintenir ces machines en activité, le bail sera dès lors nul et déchu à moins que le ministre de l'intérieur ne décide autrement.

4. Que le bail soit conditionnel et subrogé aux droits de tous ceux qui pourraient avoir déjà obtenu des inscriptions de claims dans les conditions prescrites par les règlements des mines alluviales à la date où le commissaire de l'or recevrait avis du bail.

5. Que le concessionnaire, en sus du paiement d'une redevance annuelle de \$500, paye à la couronne un droit régalien de 10 pour 100 sur le rendement brut après que ce dernier aura dépassé \$20,000 d'après les bordereaux attestés sous serment et fournis mensuellement par lui au commissaire de l'or pendant la période des opérations ; le droit régalien sur l'or miné devant être payé au commissaire de l'or au moment où sont présentés les bordereaux.

Le comité soumet cette recommandation à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. MCGEE,
Greffier du Conseil Privé.

LA PRÉSENTE INDENTURE, faite en duplicata le _____ jour de _____ en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent _____, sous l'empire des règlements du 18 janvier 1898 qui régissent les concessions de baux de dragage sur les lits des rivières du district provisoire du Yukon.

Entre Sa Majesté la reine Victoria, représentée dans la présente par le ministre de l'Intérieur du Canada, ci-après appelé le ministre, de première part, et

le porteur d'un certificat de mineur libre dans les conditions prescrites par les règlements régissant l'exploitation des mines alluviales dans le dit district provisoire, et ci-après appelé le concessionnaire, de deuxième part ;

Fait foi qu'en considération de, et sauf les redevances, stipulations, restrictions et conditions ci-après réservées et contenues, Sa Majesté, accorde, cède et loue au concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause, les droits et privilèges exclusifs de miner sous l'eau et draguer, et prendre et extraire tous métaux fins et minéraux ordinaires autres que la houille, dans les terrains submergés ci-après décrits, savoir :
Commençant—

Pour avoir et posséder les dits terrains cédés pour et durant un espace de vingt années à compter du _____ jour de _____ A.D. 189 _____,

Recevant et payant pour iceux annuellement et chaque année durant le dit espace de temps à Sa Majesté, ses successeurs et ayants cause, la redevance annuelle ou somme de cent dollars pour chaque mille de rivière objet du bail, la dite redevance ou somme annuelle devant être payée le _____ jour de _____ de chaque année du dit espace de temps, et le premier de ces paiements annuels devenant échu et payable le _____ jour de _____ en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent _____

Pourvu toujours que cette cession est conditionnelle et subrogée à toutes et chacune des dispositions des dits règlements du 18 janvier 1898, dont copie est ci-annexée et qu'elle sera censée contenir toutes les stipulations et conditions de la part de Sa Majesté et du concessionnaire, et toutes exceptions et restrictions que d'après les dits règlements en dernier lieu mentionnés, les baux passés sous l'empire de ces règlements doivent contenir, lesquels règlements à cette fin seront interprétés de façon que le mot "concessionnaire" comprendra les exécuteurs, administrateurs et ayants cause du concessionnaire.

Pourvu de plus que, si le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause, manque en aucun temps dans le cours du dit espace de temps de payer la redevance ci-stipulée ou aucune partie de cette redevance, dans les trente jours après son échéance, ou si lui ou eux ou quelqu'un d'eux commet une infraction ou manque à l'observation de ces stipulations ou conditions, ou de quelque une d'elles, alors le ministre aura le droit d'annuler la présente par écrit sous sa signature, et par suite de cette annulation la présente et tout ce qu'elle contient deviendront et seront nuls et de nul effet, et la durée de la concession déterminée par la présente cessera et prendra fin, si ce n'est que les créances de Sa Majesté ou ses successeurs pour redevances alors échues ou accrues ou les recours à exercer pour leur recouvrement ne seront aucunement affectés par cette annulation.

Pourvu de plus, que, si pour une cause quelconque un bail se trouve comprendre une partie de rivière comprise dans un autre bail, le concessionnaire dont la demande a été la première enregistrée au département de l'intérieur aura la priorité.

Pourvu de plus que Sa Majesté ne garantit aucunement qu'il y aura une quantité suffisante d'eau dans la dite partie de la dite rivière pour permettre l'exploitation en vue dans le présent bail, et que le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause n'auront aucun droit à compensation si, pour cette raison ou pour toute autre, ils se trouvent dans l'impossibilité de poursuivre leurs opérations, et les parties déclarent et conviennent par la présente que le concessionnaire prend le présent bail entièrement à son propre risque.

Dragage pour l'or, etc.

RÈGLEMENTS relatifs aux concessions de baux de dragages sur les lits de rivières dans le district provisoire du Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, approuvés par un arrêté du conseil du 18 janvier 1898 :—

1. Le droit exclusif de miner sous l'eau et de draguer tous minéraux, à l'exception du charbon, sera accordé au locataire sur une longueur continue de cinq milles le long du cours d'une rivière, en suivant les sinuosités de la dite rivière ; cette longueur sera mesurée le long de la ligne médiane du cours d'eau, et l'emplacement sera décrit d'une façon telle qu'on puisse en suivre la description facilement sur le terrain ; et, quoique le concessionnaire puisse obtenir jusqu'à cinq autres baux, chacun étant d'une étendue continue de cinq milles sur une rivière, cette étendue étant mesurée et décrite comme il est prescrit plus haut, pas plus que six tels baux ne seront délivrés en faveur d'un particulier ou d'une compagnie, en sorte que l'étendue maxima du cours d'une rivière sur laquelle un individu ou une compagnie pourra exercer les droits de concession susdits, ne pourra, en aucun cas dépasser une longueur totale de trente milles. Le bail pourvoira aux conditions dans lesquelles la concession devra être arpentée d'après les instructions de l'arpenteur général, et à la déposition du relevé de l'arpentage au bureau du département de l'intérieur avant l'expiration de l'année suivant la date du bail.

2. Le bail sera pour une période de vingt ans, à la fin de laquelle tous les droits conférés au locataire ou réclamés par lui en vertu de son bail cesseront et seront déchués. Le bail pourra cependant être renouvelé de temps à autre, à la discrétion du ministre de l'intérieur.

3. Les droits conférés au locataire, lui permettant de draguer ou de miner, seront restreints aux lits ou aux bancs submergés, au-dessous de la ligne des eaux basses du fleuve, et cette ligne sera déterminée par sa position à la date du premier jour du mois d'août dans l'année de la date du bail.

4. Le bail sera conditionnel et subrogé aux droits de tous ceux qui ont déjà obtenu ou pourront obtenir plus tard des inscriptions de claims dans les conditions prescrites par le règlement des mines alluviales.

5. Le concessionnaire aura au moins une drague en fonctionnement sur les 5 milles de rivière qui lui sont loués dans les deux ans qui suivront la date de son bail, et si, au cours d'une saison quelconque pendant laquelle l'exploitation est possible, il néglige de la maintenir en opération à la satisfaction du ministre de l'intérieur, le bail sera déclaré nul et déchu à moins que le ministre de l'intérieur ne décide autrement. Il est aussi pourvu que dans le cas où une compagnie ou un individu quelconque aura obtenu plus d'un bail, une seule drague opérant sur chaque fraction de quinze milles de la concession sera considérée comme se conformant aux conditions du présent règlement.

6. Le concessionnaire paiera un loyer annuel de \$100 par mille de rivière à lui concédé. Il paiera aussi à la couronne une prime de dix pour cent sur cette partie de la production brute annuelle, qui dépassera \$15,000. Tous les mois, un état détaillé de la production brute, accompagné d'une déclaration faite sous la foi du serment, sera remise par le concessionnaire au commissaire de l'or, tant que durera la période pendant laquelle se fait l'exploitation. La prime, si elle est due, sera payable en même temps que l'envoi de la déclaration.

6a. Le concessionnaire qui a plus d'un bail sera exempté de droit du paiement de la prime imposée par le règlement précédent pour des rendements supérieurs à \$15,000 pour chaque division de cinq milles de rivière dont il pourra détenir un bail, mais le concessionnaire qui n'aura qu'un seul bail ne sera pas exempté du paiement du droit régalié établi par les deux règlements qui précèdent celui-ci, dans le cas où la drague ou les dragues dont il se servira auraient été employées au dragage par un autre concessionnaire, ou en tout cas, pour draguer plus de trente milles.

7. Le concessionnaire pourra abattre, sans charges à ses frais, sur toutes terres appartenant à la couronne, les bois qui pourront être nécessaires à l'exploitation de son bail, mais cette permission ne s'étendra pas aux bois qui ont déjà été alloués ou pourront être alloués plus tard à d'autres personnes ou à d'autres sociétés.

8. Le concessionnaire ne portera atteinte en aucune façon aux droits généraux qu'a le public de se servir de la rivière dans laquelle le dit concessionnaire aura acquis les droits de dragage, pour la navigation ou pour tous autres besoins. Il est interdit au

dit concessionnaire d'entraver la navigation par des dépôts de déchets formant des barres ou des bancs dans le cours de la rivière ; il lui est aussi interdit d'obstruer le courant ou le cours du fleuve par l'accumulation des dits dépôts.

9. Le bail contiendra une clause prévoyant que toute personne qui a obtenu ou peut obtenir une inscription d'après le règlement des mines alluviales, aura le droit de déposer des déchets dans le cours du fleuve à un point quelconque de ce fleuve, et de construire tous ouvrages qui pourront être nécessaires pour exploiter convenablement son claim. Pourvu cependant que la dite personne n'aura pas le droit de construire de digues à moins de mille pieds d'un emplacement où une drague pourra être occupée à fonctionner, et qu'elle n'aura pas non plus le droit de gêner ou d'entraver en aucune façon une drague quelconque qui pourrait fonctionner dans le voisinage.

10. Le bail réservera toutes routes, chemins, ponts, travaux de drainage ou autres travaux publics, et tous travaux d'amélioration qui existent déjà ou pourront être plus tard entrepris dans, sur ou sous une partie quelconque de la rivière ; il réservera aussi tous droits de passage et de construction sur les dits travaux et établira qu'il est interdit au concessionnaire d'entraver ou d'endommager aucuns chemins publics, routes, drains, ponts et travaux d'amélioration qui pourront être construits dès à présent ou plus tard, sur, dans, au-dessus, en travers, ou sous la rivière, et qu'il pontera ou couvrira et protégera solidement toutes les tranchées, conduites d'eau, tous fossés ou toutes voies d'écoulement d'eau, ainsi que toutes fosses et tous endroits dangereux, à tous les points où les susdits ouvrages seront traversés par un grand chemin public, ou par un chemin ou sentier fréquenté, à la satisfaction du ministre de l'intérieur.

11. Il est interdit aux concessionnaires, à leurs exécuteurs testamentaires, à leurs administrateurs ou leurs ayants droit de céder, de transférer, ou de sous-louer leur propriété, en entier ou en partie, sans avoir obtenu préalablement la permission du ministre de l'intérieur, par écrit.

En foi de quoi le dit ministre de l'intérieur du Canada, par son député, M. James Allan Smart, de la dite ville d'Ottawa, a apposé aux présentes son seing et le sceau du département, et le dit concessionnaire, son seing et sceau.

Signé, scellé et délivré par le dit honorable ministre de l'intérieur du Canada, représenté par son député, James Allan Smart, en présence de	} Député du ministre de l'Intérieur.
Et par le dit	}	
En présence de	} (Concessionnaire.)

LA PRÉSENTE INDENTURE, faite en duplicata, le _____ jour d _____ en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent _____

Entre Sa Majesté la reine Victoria, représentée dans le présent par le ministre de l'intérieur du Canada, ci-après appelé le ministre, de première part, et

ci-après appelé le concessionnaire, de deuxième part.

Attendu que par un arrêté du Gouverneur en conseil en date du vingt et unième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, tel que modifié par un autre arrêté du Gouverneur en conseil en date du vingt-neuvième jour du même mois, le ministre est autorisé à accorder des baux aux personnes qui désirent miner sous l'eau et draguer tous métaux fins et minéraux ordinaires autres que la houille, dans, sous et sur les lits submergés de toute rivière dans la province du Manitoba, ou dans toute partie des Territoires du Nord-Ouest du Dominion du Canada, excepté le district du Yukon.

Dragage pour l'or, etc.

Et attendu que le concessionnaire a demandé les droit et privilège exclusifs de miner sous l'eau et draguer et prendre et extraire tous métaux fins et minéraux ordinaires autres que la houille sous la partie du

qui est ci-après particulièrement mentionnée et décrite, et que le ministre a accordé cette demande sauf les conditions ci-après mentionnées, ces conditions étant en conformité de celles mentionnées et contenues dans les dits arrêtés du conseil.

Conséquemment, la présente indenture fait foi qu'en considération de, et sauf les redevances, stipulations, restrictions et conditions ci-après réservées et contenues, Sa Majesté accorde, cède et loue au concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause, les droit et privilège exclusifs de miner sous l'eau et draguer, et prendre et extraire tous métaux fins et minéraux ordinaires autres que la houille, dans les terrains submergés ci-après décrits, savoir : Commençant

Les limites d'amont et d'aval seront des lignes tirées directement en travers du cours d'eau aux extrémités d'amont et d'aval de la dite longueur de cinq milles, c'est-à-dire des lignes les plus courtes possibles entre les rives à ces endroits.

Le levé de la dite partie du cours d'eau devant se faire sous les instructions de larpenteur général et le concessionnaire devant en déposer les rapports au département de l'intérieur quand il en est requis par le ministre.

Pour avoir et posséder les dits terrains cédés pour et durant un espace de vingt années à compter du _____ jour de _____ A.D. 189

Recevant et payant pour iceux annuellement et chaque année durant le dit espace de temps à Sa Majesté, ses successeurs et ayants cause, la redevance ou somme annuelle de cinquante dollars pour chaque drague employée par le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause, dans l'exercice des dits droit et privilège, la dite redevance ou somme annuelle devant être payée le _____ jour de _____ de chaque année du dit espace de temps, et le premier de ces paiements annuels devenant échu et payable le _____ jour de _____ en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent _____

Pourvu toujours que cette cession soit assujétie aux stipulations, exceptions, restrictions et conditions suivantes, savoir :—

1. Que le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause paiera fidèlement la redevance par la présente stipulée aux époques et de la manière stipulée dans la présente.

2. Que le dit concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause paieront mensuellement le dernier jour de chaque mois pendant la durée de la présente à Sa Majesté, ses successeurs ou ayants cause, un droit régulier de deux et demi pour cent sur le rendement brut quand le total de ce rendement aura dépassé dix mille dollars, tel que démontré par les bordereaux attestés sous serment que fourniront mensuellement le dit concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause pendant les périodes d'exploitation.

3. Que le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause ne céderont, ni ne transféreront ni ne sous-loueront les terrains cédés ni aucune partie d'iceux sans avoir au préalable obtenu le consentement du ministre par écrit.

4. Que les droit et privilège de mineur et de dragueur accordés et cédés par la présente sont restreints au lit ou barres submergés, au-dessous du niveau des basses eaux de la dite rivière.

5. Que ces droit et privilège sont accordés et cédés sauf les droits de toutes personnes qui ont reçu ou qui recevront ci-après des inscriptions d'emplacements de mine dans les conditions prescrites par les règlements qui sont présentement ou qui seront à l'avenir en vigueur concernant les mines.

6. Que le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause ne porteront en aucune façon atteinte aux droits généraux qu'a le public de se servir de la dite rivière pour la navigation ou pour tous autres besoins ; qu'ils n'entravent pas ni ne fassent ni ne laissent entraver la libre navigation de la dite rivière par des dépôts de

déchets résultant de leurs opérations sous l'eau, de façon à former des barres ou des bancs dans le chenal de la rivière, et qu'ils n'obstruent pas, ni ne fassent ni ne laissent obstruer d'une façon sérieuse le courant ou le cours de la rivière par l'accumulation de dépôts de pareils déchets.

7. Que toute personne qui dans les conditions prescrites par les règlements comme susdit a obtenu ou pourra obtenir une inscription pour droit de mine sur la rive de la rivière aura, nonobstant la présente, le droit de jeter ses déchets à tout endroit dans la dite rivière et de miner à deux pieds au-dessous de la surface de l'eau au niveau des basses eaux en se servant de barrages en aile.

8. Que la présente réserve et excepte de la présente concession toutes routes, chemins, ponts, travaux de drainage et travaux publics et tous travaux d'amélioration qui existent déjà ou pourront être plus tard entrepris dans, sur ou sous une partie quelconque de la rivière dans les limites ci-dessus décrites, et tous droits de passage et d'usage, et aussi pour toutes personnes chargées de la construction ou de l'entretien ou de la réparation des dits travaux, ou ayant droit de les construire, entretenir ou réparer, tous droits de passage et autres droits et privilèges nécessaires ou convenables à cette fin.

9. Que le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause n'entraveront ni n'endommageront aucuns chemins publics, drains, ponts, ouvrages ou travaux d'amélioration qui peuvent être construits ou pourront l'être plus tard, sur, dans, au-dessus ou sous la rivière dans les dites limites ; et qu'ils ponteront ou couvriront et protégeront solidement et à la satisfaction du ministre, aux endroits où ils seront traversés par un grand chemin public ou par une piste ou sentier fréquenté, les tranchées, fossés ou voies d'écoulement d'eau, ainsi que toutes fosses et tous endroits dangereux, qu'il aura ou auront faits ou qui résulteront de ses ou de leurs travaux ou opérations sous l'effet des présentes.

10. Que le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause, auront, dans l'année à compter de la date des présentes, au moins une drague en fonctionnement, laquelle sera convenable et suffisante à la satisfaction du ministre pour l'exploitation effective des droits et privilèges par les présentes accordées, et si durant une saison quelconque pendant laquelle l'exploitation est possible, le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause, négligent de la maintenir en activité, le présent bail sera nul et de nul effet à moins que le ministre n'en décide autrement.

11. Que si un concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause, négligent en aucun temps de maintenir et garder une drague convenable et suffisante pour l'exploitation effective des droits et privilèges par le présent accordés, ou en aucun temps, lorsque selon l'opinion du ministre cette drague devrait être en activité, négligent de la faire fonctionner d'une manière diligente et effective (et de cette négligence le ministre sera le juge unique et en dernier ressort) ; le dit ministre aura le droit d'annuler le présent bail par écrit sous sa signature, et dès lors le présent deviendra et sera tout à fait nul et de nul effet, excepté que cette annulation n'affectera aucunement le droit de Sa Majesté ou de ses successeurs au loyer ou aux arrérages à payer en exécution du présent, ou les recours en recouvrement de ce loyer ou ces arrérages de loyer.

12. Que si le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause, négligent en aucun temps pendant la durée du présent bail, de payer la redevance stipulée ou quelque partie de cette redevance dans les trente jours après son échéance, ou si lui ou eux ou l'un d'eux commet quelque contravention ou manque à l'observance des dispositions et conditions ci-dessus, ou de quelqu'une d'elles autre que celle mentionnée dans la clause ci-dessus, alors et en tout cas pareil, le ministre aura le droit d'annuler le présent bail par écrit sous sa signature, et dès lors le présent et tout ce qu'il contient deviendra nul et de nul effet, et la durée de la concession déterminée par le présent prendra fin ; excepté que les créances de Sa Majesté ou ses successeurs pour redevance alors échues ou courantes ou les recours à exercer pour leur recouvrement ne seront aucunement atteints par cette annulation.

13. Qu'à la fin de la dite durée de vingt ans tous les droits qui en découlent pour le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause, cesseront et prendront fin, mais le bail pourra être renouvelé de temps en temps à la discrétion du ministre.

Dragage pour l'or, etc.

Pourvu de plus que si en conséquence de quelque cause que ce soit un bail se trouve comprendre une partie de rivière comprise dans un autre bail, le concessionnaire dont la demande a été la première enregistrée au département de l'intérieur aura priorité.

Pourvu de plus, que Sa Majesté ne garantit aucunement qu'il y aura une quantité d'eau suffisante dans la dite partie de la dite rivière pour les opérations de l'exploitation, et que le concessionnaire, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause n'auront aucun droit à indemnité s'ils se trouvent dans l'impossibilité, pour cette raison ou pour une autre, de poursuivre leurs opérations, vu qu'il est par le présent déclaré et convenu que le présent bail est pris par le concessionnaire entièrement à son propre risque.

En foi de quoi le dit ministre de l'intérieur du Canada, par son député, M. James Allan Smart, de la dite ville d'Ottawa, a apposé aux présentes son seing et le sceau du département, et le dit concessionnaire, son seing et sceau.

Signé, scellé et délivré par le dit honorable ministre de l'intérieur du Canada, repré- senté par son député, James Allan Smart, en présence de	} Député du ministre de l'intérieur. (Concessionnaire.)
Et par le dit	
En présence de	

RÉPONSE

(83a)

A une ADRESSE DU SÉNAT, en date du 18 mars 1898, demandant un état qui indique tous les permis de dragage sur la Saskatchewan et ses tributaires, donnés par le gouvernement durant les derniers dix-huit mois, le nom des personnes à qui ils ont été donnés, le montant du loyer et la somme payée, les travaux faits en vertu de ces permis, ainsi que les rapports officiels, s'il en existe, qui ont engagé le gouvernement à les accorder aux conditions qu'ils portent.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'État.

1. Liste des noms et adresses des personnes qui ont obtenu des permis pour le dragage des minéraux, autres que le charbon, dans le lit de la rivière Saskatchewan (i. e. Saskatchewan-Nord) et ses tributaires, jusqu'au 18 mars 1898, date de l'adresse ci-dessus mentionnée :—

Nom du locataire.	Adresse.	Etendue couverte par le permis.
G. A. Drolet.....	Montréal.....	Trente milles.
Fred. W. Klippel.....	Omaha.....	Cinq milles.
D. S. Keith.....	Toronto.....	
Geo. E. Keith.....	".....	"
Jas. Gibbens.....	Edmonton.....	"
Jas. M. Douglass.....	".....	"
F. A. Osborne.....	".....	"
J. A. McDougall.....	".....	"
R. Secord.....	".....	"
W. J. Walker.....	".....	"
J. H. Gritton.....	".....	"
J. H. Gritton.....	".....	"
J. H. Gritton.....	".....	"
J. H. Gritton.....	".....	"
J. H. Gritton.....	".....	"
J. H. Gritton.....	".....	"
G. A. Drolet.....	Montréal.....	"
G. A. Drolet.....	".....	"
G. A. Drolet.....	".....	"
G. A. Drolet.....	".....	"
G. A. Drolet.....	".....	"
G. A. Drolet.....	".....	"
Arthur E. Hogue.....	Londres, Angleterre. . .	"
Arthur E. Hogue.....	".....	"
Arthur E. Hogue.....	".....	"
Michael Guerin.....	Montréal.....	"
James J. Guerin.....	".....	"
Edmund Guerin.....	".....	"
John M. Guerin.....	".....	"
Thomas Guerin.....	".....	"
May E. Guerin.....	".....	"
F. E. Devlin.....	".....	"
Edward Kavanagh.....	".....	"

2. Le loyer annuel à payer par drague employée sur chaque cinq milles de la Saskatchewan-Nord ou ses tributaires est de \$50, conformément aux règlements établis par un arrêté du conseil en date du 21 juillet 1897, dont copie est annexée aux présentes.

3. Le ministère n'a pas encore reçu de rapports au sujet des opérations faites par les locataires et ne peut, par conséquent, fournir un état des travaux qui ont été exécutés.

4. Il n'y a pas de rapports officiels comme ceux demandés dans l'adresse.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

MERCREDI, 21 juillet 1897.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il a plu à Son Excellence, par et avec l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada, d'ordonner, et et il est par les présentes ordonné ce qui suit, concernant la concession de baux de dragage pour les minéraux sur les lits submergés des rivières du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, savoir :

L'agent des terres fédérales dans le district duquel est située la portion de rivière que l'on désire affermer, est par les présentes autorisé à recevoir des demandes de concessions, et des baux pourront être délivrés par le ministre de l'Intérieur aux conditions suivantes :

1. Le droit exclusif de miner sous l'eau et de draguer tous minéraux, à l'exception de la houille, sera accordé au locataire sur une longueur de cinq milles le long du cours d'une rivière, en suivant les sinuosités de la dite rivière, et l'emplacement sera décrit par le requérant d'une façon telle qu'on puisse en suivre la description facilement sur le terrain.

2. Le bail sera pour une période de vingt ans, à la fin de laquelle tous les droits conférés au locataire ou réclamés par lui en vertu de son bail cesseront et prendront fin. Le bail pourra cependant être renouvelé de temps à autre, à la discrétion du ministre de l'Intérieur.

3. Les droits conférés au locataire, lui permettant de miner et de draguer, seront restreints aux lits ou aux bancs submergés, au-dessous de la ligne des eaux basses.

4. Le bail sera conditionnel et subordonné aux droits de tous ceux qui ont déjà obtenu ou pourront obtenir plus tard des inscriptions pour fouilles de barrage ou emplacements de berge, dans les conditions prescrites par les règlements concernant les mines.

5. Le concessionnaire devra avoir une drague en fonctionnement dans les douze mois qui suivront la date de son bail et si, au cours d'une saison pendant laquelle l'exploitation est possible, il néglige de la maintenir en opération, le bail sera déclaré nul et de nul effet, à moins que le ministre de l'Intérieur n'en décide autrement.

6. Le concessionnaire paiera un loyer annuel de \$50 pour chaque drague qu'il emploiera. Ce loyer sera payable d'avance et commencera à compter de la date de la passation du bail. Il paiera aussi à la couronne une prime de deux et demi pour cent sur la production brute qui dépassera \$10.000. Tous les mois, un état de la production brute, accompagné d'une déclaration faite sous la foi du serment, sera donné par le concessionnaire, tant que durera la période pendant laquelle se fait l'exploitation. Cette prime sera payable mensuellement.

7. Le concessionnaire ne portera atteinte en aucune façon aux droits généraux qu'a le public de se servir de la rivière dans laquelle le dit concessionnaire aura acquis des droits de dragage, pour la navigation ou pour autres besoins. Il est interdit au dit concessionnaire d'entraver la libre navigation par les dépôts de déchets formant des barres ou des bancs dans la rivière ; il lui est aussi interdit d'obstruer notablement le cours des eaux par l'accumulation de ces dépôts.

Baux de dragage sur la Saskatchewan.

8. Le bail contiendra une clause portant que toute personne qui a obtenu ou pourra obtenir une inscription en vertu des règlements concernant les mines, aura le droit de déposer des déchets dans la rivière, à un point quelconque de cette rivière, et de miner à deux pieds au-dessous de la surface de l'eau au niveau des basses eaux, en y installant des digues en retour.

9. Le bail réservera tous chemins, routes, ponts, travaux de drainage ou autres travaux publics, et tous travaux d'améliorations qui existent déjà, ou pourront être plus tard entrepris, dans, sur ou sous une partie quelconque de la rivière; il réservera aussi tous droits de passage et d'usage. Il établira qu'il est interdit au concessionnaire d'entraver ou d'endommager aucuns chemins publics, routes, ponts, ou travaux d'améliorations, qui pourront être construits dès à présent ou plus tard sur, dans, ou sous la rivière, et qu'il pontera ou couvrira et protégera solidement, à la satisfaction du ministre de l'Intérieur, toutes les tranchées, conduites d'eau, rigoles, décharges, fosses et places dangereuses, à tous les points où les susdits ouvrages seront traversés par un grand chemin public ou par un chemin ou entier fréquenté.

JOHN J. MCGEE,

Greffier du Conseil privé.

*EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par
Son Excellence, le 15 juillet 1897.*

Sur un rapport du ministre de l'Intérieur, en date du 5 juin 1897, portant qu'une demande de la part de M. G. A. Drolet, pour obtenir un permis de dragage pour des minéraux sur la rivière Saskatchewan-Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, a été reçue au ministère de l'Intérieur.

Le ministre énonce de plus que M. Drolet a déclaré qu'il représente des personnes riches, énergiques et habiles, qui sont disposées à placer une grande somme d'argent dans une entreprise qui, si elle est menée à bonne fin, ne peut manquer d'être très avantageuse, non seulement pour Edmonton et le pays environnant, mais aussi pour tous les Territoires du Nord-Ouest.

Le ministre recommande que, pour chaque drague qui sera mise en fonctionnement, M. Drolet et ses associés aient le droit exclusif de miner sous l'eau et de draguer tous minéraux, à l'exception de la houille, sur une longueur continue de cinq milles, partout sur la rivière Saskatchewan-Nord où il n'a pas été demandé de permis, en suivant les sinuosités de la dite rivière; il recommande de plus que, lorsque la compagnie aura choisi cinq milles de rivière pour chaque drague qu'elle se propose de mettre en fonctionnement—lesquelles ne devront pas dépasser le nombre de six—et lorsqu'elle aura déposé un plan des lieux au ministère de l'Intérieur, dans les soixante jours du 5 juin 1897, un bail pour vingt ans soit consenti à M. Drolet et ses associés, aux conditions suivantes :

1. A l'expiration du bail, tous les droits conférés aux locataires, ou réclamés par eux, cesseront et prendront fin. Le bail pourra cependant être renouvelé de temps à autre, à la discrétion du ministre de l'Intérieur.

2. Les droits conférés aux locataires, leur permettant de miner et de draguer, seront restreints aux lits ou aux bancs submergés, à 50 pieds du bord des eaux.

3. Le bail sera conditionnel et subordonné aux droits de tous ceux qui ont déjà obtenu ou pourront obtenir plus tard des inscriptions pour location, dans les conditions prescrites par les règlements concernant les mines.

4. Les concessionnaires paieront un loyer annuel de \$50 pour chaque drague qu'ils emploieront. Ce loyer sera payable le premier jour de juillet de chaque année, à commencer du 1^{er} juillet 1898.

5. Les concessionnaires ne porteront atteinte en aucune façon aux droits généraux qu'a le public de se servir de la rivière pour la navigation libre ou pour autres besoins. Il est interdit aux concessionnaires d'entraver la navigation par les dépôts de déchets formant des barres ou des bancs dans la rivière; il leur est aussi interdit d'obstruer notablement le cours des eaux par l'accumulation de ces dépôts.

6. Le bail contiendra une clause portant que toute personne qui a obtenu ou pourra obtenir par la suite une inscription en vertu des règlements concernant les mines aura le droit de déposer des déchets dans la rivière à un point quelconque de cette rivière, et de miner à deux pieds au-dessous de la surface de l'eau à la ligne des basses eaux, en y installant des digues en retour.

7. Le bail réservera tous chemins, routes, ponts, travaux de drainage ou autres travaux publics et tous travaux d'améliorations qui existent déjà ou pourront être plus tard entrepris dans, sur ou sous une partie quelconque de la rivière; il réservera aussi tout droit de passage et d'usage. Il établira qu'il est interdit aux concessionnaires d'entraver ou d'endommager aucuns chemins publics, routes, ponts ou travaux d'améliorations qui pourront être construits dès à présent ou plus tard sur, dans, ou sous la rivière, et qu'ils devront ponter ou couvrir et protéger solidement, à la satisfaction du ministre de l'Intérieur, toutes les tranchées, conduites d'eau, rigoles, décharges, fosses et places dangereuses, à tous les points où les susdits ouvrages seront traversés par un grand chemin public ou par un chemin ou sentier fréquenté.

8. Si pendant la durée du bail, au cours d'une saison pendant laquelle l'exploitation est possible, les concessionnaires négligent de maintenir une drague en opération, le bail des cinq milles de rivières décrits sera déclaré nul et de nul effet, à moins que le ministre de l'Intérieur n'en décide autrement.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN. J. MCGEE,
Greffier du Conseil privé.

RÉPONSE

(84)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 18 avril 1898, pour copies des arrêtés du conseil, correspondances, réclamations, mémorandums, états, mémoires, etc., relatifs au gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, et à une délégation composée de M. Warburton, premier ministre de la province, de M. H. C. Macdonald, procureur général de la province, et d'autres personnes nommées pour discuter les questions en dispute entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le Canada.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

CONSEIL EXÉCUTIF, ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD,
21 mars 1898.

L'honorable W. S. FIELDING,
Ministre des Finances.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-incluse une copie du mémoire que nous avons lu lorsque nous nous sommes présentés devant le Conseil privé, samedi le 19 courant, pour demander, au nom du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, que toutes les questions en dispute entre le Canada et ce gouvernement fussent soumises à des arbitres.

Nous avons, etc.,

A. R. WARBURTON,
Premier ministre de l'Île du Prince-Edouard.

H. C. MACDONALD,
Procureur général.

CANADA.

PROVINCE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

A Son Excellence le Très-honorable sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen, etc., etc., etc., Gouverneur général du Canada en conseil.

Mémoire des délégués soussignés, nommés par le gouvernement de la province de l'Île du Prince-Edouard pour exposer à Votre Excellence en conseil certains griefs que ce gouvernement croit avoir contre le gouvernement du Canada :—

Dans le cours de l'année 1873, des négociations se sont poursuivies dans le but d'unir l'Île du Prince-Edouard au Canada.

Du côté de l'Île du Prince-Edouard, ces négociations furent conduites, pendant le mois de mars 1873, par MM. Laird et Haythorne, et plus tard, au mois de mai de la même année, par MM. Pope, Haviland et Howlan. Il en résulta que cette province devint une partie du Canada, le 1^{er} juillet 1873; à des conditions qui, en autant qu'elles affectent les questions sur lesquelles nous désirons attirer l'attention de Votre Excellence en Conseil, sont ci-après mentionnées.

D'après l'opinion des soussignés, les conditions auxquelles cette province est devenue partie du Canada ont été basées sur des données inexactes, les délégués qui ont conduit les négociations de la part de la province ayant été involontairement induits en erreur relativement aux chiffres qui leur ont été soumis. Le chiffre de \$65,000,000 qui fut adopté comme représentant le montant des dépenses faites pour le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et les canaux, et qui constituait un élément important de la base d'union, était bien au-dessous du montant réellement dépensé pour ces travaux, dont cette province, par suite de sa position géographique, n'a pas été et ne peut espérer tirer autant d'avantages que les autres provinces du Canada. En outre, les soussignés prétendent que les conditions de l'union n'ont pas été complètement remplies, et ils croient que cette province a droit d'être dédommée de la perte qu'elle a subie par suite de cela.

Afin de mettre Votre Excellence en conseil parfaitement au fait de la question, nous nous permettrons de vous exposer les faits suivants :—

Nous savons qu'un grand nombre des habitants des grandes provinces sont d'avis que nos griefs sont sans fondement. D'un autre côté, dans l'Île du Prince-Edouard, le peuple est fermement convaincu que ces griefs sont parfaitement fondés. Nous croyons que l'on devrait s'en remettre à la décision d'arbitres. Nos griefs sont fondés, ou bien ils ne le sont pas; s'ils sont fondés, l'on devrait nous rendre justice; s'ils ne le sont pas, il serait à propos d'établir la chose et de faire disparaître de notre politique provinciale ces éléments de trouble. Il sera impossible de satisfaire l'opinion publique dans l'Île du Prince-Edouard à moins que les griefs en question ne soient examinés minutieusement. Dans le cas où le gouvernement fédéral consentirait à la nomination d'une commission d'arbitrage, nous nous permettrons de suggérer que cette commission soit composée de trois arbitres, dont l'un devra être nommé par le gouvernement fédéral, un autre par le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, et le troisième par Sa Majesté la Reine. Il nous semble qu'il ne serait que juste que ces griefs fussent soumis à une commission indépendante, avec pouvoir de les examiner minutieusement, d'entendre des témoins et de faire rapport aux deux gouvernements. Le rapport de cette commission servirait de base à un règlement des questions en dispute entre cette province et le gouvernement fédéral. Cette proposition est, à notre avis, parfaitement raisonnable et devrait être agréée. Dans le cas où il serait nécessaire de légiférer pour y donner effet, l'on pourrait facilement faire adopter par le parlement fédéral et par la législature de cette province un statut autorisant la chose.

A raison des faits ci-haut exposés, nous avons reçu instructions de demander que toutes les questions en dispute soient soumises à des arbitres impartiaux à être nommés de la manière ci-dessus mentionnée ou de toute autre manière qui sera décidée.

Vous désirez sans doute savoir quels sont nos griefs. Plusieurs membres de notre gouvernement et du parlement fédéral sont déjà au fait de certains de ces griefs. Nous pouvons les classer comme suit :—

1. Inexécution jusqu'à aujourd'hui du pacte d'union relativement à la communication par steamer, en hiver et en été, avec la terre ferme.

C'est là une des principales choses qui ont engagé le peuple de l'Île du Prince-Edouard à entrer dans la Confédération. Pendant les premières années qui suivirent l'union, aucun effort sérieux ne fut fait pour exécuter cette partie du pacte. Un steamer, l'*Albert*, fut mis sur la route, mais il était tout à fait impropre au service. Subséquentement, le steamer "*Northern Light*" le remplaça et fit le service pendant plusieurs années, et depuis 9 ans le *Stanley*, un navire supérieur, dessert l'île avec plus ou moins de succès. Mais un seul vapeur n'est pas suffisant pour faire un service qui est d'une nature très ardue et très difficile. Tous les ans, le navire employé

Union entre l'Île du Prince-Edouard et le Canada.

a, par suite de diverses causes, été empêché de traverser continuellement, tandis qu'avec l'aide d'un second vaisseau le service aurait pu se faire d'une manière assez satisfaisante. A l'appui de ce que nous venons de dire, nous vous renvoyons aux rapports du ministère de la marine et des pêcheries.

Par suite de l'inexécution du pacte d'union, l'Île du Prince-Edouard a souffert de sérieux dommages, et nous prétendons que c'est là une question qui ne peut être réglée d'une manière satisfaisante que par un arbitrage.

2. Les chiffres sur lesquels fut basée l'entrée de l'île dans la Confédération étaient inexacts. Lorsque cette province devint une partie du Canada, les conditions de l'annexion furent fixées par des délégués, MM. Laird et Haythorne, qui agirent comme délégués de cette province pendant le mois de mars 1873, firent au cours des négociations dont il est parlé plus haut, un arrangement provisoire pour l'annexion de l'île qui ne fut pas accepté par la province.

Au mois de mai suivant, MM. Pope, Haviland et Howlan arrêtèrent définitivement les conditions auxquelles nous devions entrer dans la confédération. La base d'entente fut la même dans chaque négociation, sauf que dans l'arrangement accepté par MM. Pope, Haviland et Howlan une somme additionnelle de \$5 par tête fut allouée.

L'on savait dans le temps que la dette de l'Île du Prince-Edouard par tête était beaucoup moins élevée que la dette par tête du Canada, et lorsque les conditions de l'union furent arrêtées, l'on permit à l'Île du Prince-Edouard d'entrer dans la confédération avec une dette basée sur la dette nette par tête de tout le Canada, à cette époque, plus certaines dépenses estimées. Cette base ne fut pas changée lors du règlement final, mais il nous fut alloué une somme additionnelle de \$5 par tête pour la raison qui sera indiquée plus bas. L'on nous alloua \$45 par tête en prenant comme base la dette nette du Canada, à ce moment, savoir, \$82,184,072 (voir Annuaire Statistique pour 1898, page 341), plus \$65,000,000, chiffre des dépenses approximatives faites pour le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et les canaux, et \$14,000,000, montant des fonds employés à d'autres fins, soit un total de \$161,187,072. Cette dette par tête fut établie en divisant la dite somme de \$161,187,072 par 3,600,000, chiffre approximatif de la population du Canada, à cette époque. Le chiffre aurait été un peu moins élevé que \$45, mais c'est le montant sur lequel l'on tomba d'accord.

Lorsque, au mois de mai 1873, les conditions finales furent arrêtées, à cause probablement de notre position isolée, l'on nous alloua \$50 par tête, soit \$5 par tête de plus que le montant primitivement fixé. La proportion de \$45 fut établie en divisant, comme nous venons de le dire, la dette nette du Canada, plus les \$79,000,000, par 3,600,000, chiffre approximatif de la population du Canada à cette époque.

Comme nous l'avons déjà dit, les dépenses en sus de la dette nette en 1873, furent estimées à \$79,000,000. Ce montant se subdivisait comme suit :—

Dépenses en capital pour les canaux (y compris le canal de la baie Verte), estimées à.	\$25,000,000
Dépenses en capital pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, estimées à.....	30,000,000
Dépenses en capital pour l'achèvement du chemin de fer Intercolonial, estimées à.	10,000,000
Diverses autres dépenses, estimées à.....	14,000,000
Soit un total de	<u>\$79,000,000</u>

Les dépenses en capital pour le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et les canaux ont de beaucoup excédé le chiffre de \$65,000,000, comme le fait voir l'état suivant, basé sur les rapports départementaux du Canada.—

ÉTAT.

Dépenses en capital pour les canaux depuis 1873.. .. .	\$48,074,894 83	
Dépenses telles qu'estimées en 1873, alors que les conditions d'union furent arrêtées.....	25,000,000 00	
Excédent.....		\$23,074,894 83
Dépenses en capital pour le chemin de fer Canadien du Pacifique depuis 1873.....	61,602,074 28	
Dépenses pour l'achèvement de ce chemin de fer telles qu'estimées en 1873, alors que les conditions de l'union furent arrêtées.. .. .	30,000,000 00	
Excédent.....		31,652,064 28
Dépenses en capital pour le chemin de fer Intercolonial depuis 1873.	30,297,143 89	
Dépenses pour l'achèvement de ce chemin de fer telles qu'estimées en 1873, alors que les conditions de l'union furent arrêtées.....	10,000,000 00	
Excédent.		20,297,143 89
Excédent total.....		<u>\$75,024,113 00</u>

(Voir Comptes publics pour 1897, page lxxviii.)

Nous prétendons qu'en sus des \$65,000,000 de dépenses estimées pour le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et les canaux, cette somme de \$75,024,113, qui représente l'excédent des dépenses réelles sur les dépenses estimées de \$65,000,000, comme le fait voir l'état ci-dessus, devrait être ajoutée à la dette nette de \$62,187,072, ce qui ferait un total de \$222,211,185; ce dernier montant, divisé par le chiffre approximatif de la population du Canada à cette époque, aurait donné à cette province \$61.72 par tête au lieu de \$45. L'on arrive à une somme totale de \$5,802,976.12, en basant les calculs sur la dette nette du Canada à cette époque et sur le montant réellement dépensé pour le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et les canaux (la population de l'Île du Prince-Édouard, d'après le recensement le 1871, étant de 94,021). Déduction faite du montant alloué au taux de \$50 par tête (\$4,701,050), il reste une balance de \$1,101,926.12, qui, si l'on prend comme base la dette nette et les dépenses réellement faites depuis 1873 pour le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et les canaux, aurait dû, croyons-nous, être allouée à notre province lorsqu'il s'est agi de calculer la différence de dette. Si l'on avait su ou même conjecturé dans le temps que ces énormes dépenses additionnelles seraient faites pour des fins si peu utiles à notre province, il n'y a pas de doute que l'on nous aurait alloué une dette bien plus forte par tête.

Nous prétendons, par conséquent, que cette province, en sus de l'intérêt déjà alloué pour différence de dette, aurait dû recevoir aussi l'intérêt sur ces \$1,101,926.12, et que le calcul de cet intérêt devrait être une des questions à régler par arbitrage. Lorsque les conditions de l'union furent définitivement arrêtées, il fut convenu que l'on nous payerait l'intérêt de 5% sur la différence entre la dette réelle de l'Île du

Union entre l'Île du Prince-Edouard et le Canada.

Prince-Edouard et la dette allouée de \$4,701,000. Tout d'abord, l'on nous paya l'intérêt sur \$2,621,883 (voir Journal de la Chambre d'Assemblée, Île du Prince-Edouard, 1874, Annexe "K"); cette somme fut subséquemment réduite, à raison principalement du fait que l'on imputa sur le montant alloué à cette province le coût de la construction du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard. Même à l'heure qu'il est, nous touchons l'intérêt sur une balance de \$775,791.83. (Voir Comptes publics de l'Île du Prince-Edouard pour 1896, page xxxiv.)

Nous prétendons que, vu les énormes dépenses additionnelles faites pour le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et les canaux, et non prévues au moment de notre entrée dans la confédération, la différence de dette qui nous a été allouée est tout à fait insuffisante.

Cette prétention a été virtuellement admise par le gouvernement du Canada, comme le fait voir un rapport du Conseil privé, approuvé par le gouverneur général du Canada, le 22 mars 1887, et subséquemment ratifié par le parlement du Canada.

3. En sus des dépenses additionnelles pour le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et pour les canaux, telles qu'indiquées au paragraphe 2, une énorme somme d'argent fut dépensée à acheter, à construire et à subventionner des chemins de fer dans les autres provinces. Cette dépense fut faite conformément à la politique adoptée par le gouvernement fédéral subséquemment à 1873, et qui n'était pas prévue dans le temps. Comme exemple, nous mentionnerons la construction d'un chemin de fer à travers le Cap-Breton.

À l'époque où les conditions de notre entrée dans la confédération furent déterminées, l'on calculait qu'une somme d'à peu près \$14,000,000 serait dépensée par le Canada pour des travaux autres que le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et les canaux, et dont l'Île du Prince-Edouard ne devait tirer aucun avantage, et l'on tint compte de ces \$14,000,000 en établissant le chiffre de \$79,000,000 déjà mentionné. Cette somme de \$14,000,010 a été de beaucoup excédée. Les rapports départementaux accusent les dépenses suivantes:—

Subventions aux compagnies de chemins de fer, etc., depuis 1873, non alors prévues.....	\$41,077,487 33
À déduire les \$14,000,000 de dépenses estimées pour diverses fins.....	14,000,000 00
Excédent	<u>\$27,077,487 33</u>

(Voir rapport du ministère des chemins de fer et canaux pour l'année finissant le 30 juin 1896. Relativement aux dépenses pour 1896-97, voir Comptes publics pour l'année finissant le 30 juin 1897, page 1.)

Nous prétendons que notre province devrait être créditée d'une part proportionnelle de ces dépenses.

Nous avons construit à nos frais le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard. Le Cap-Breton et l'Île du Prince-Edouard sont deux îles situées l'une près de l'autre dans le golfe Saint-Laurent. Or, nous le demandons respectueusement, en vertu de quel principe l'une de ces îles a-t-elle été obligée de payer le coût de son chemin de fer à même ses ressources locales, tandis que l'autre n'a été appelée à rien déboursier pour le chemin de fer que le gouvernement fédéral y a fait instruire ?

Les prétentions avancées dans les deux clauses précédentes, numérotées 2 et 3, ont été virtuellement admises par le gouvernement du Canada, comme le fait voir un rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par le Gouverneur général, le 22 mars 1887, et subséquemment ratifié par le parlement.

Ce rapport se lit comme suit:—

1843—1886.

EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 22 mars 1887.

Le comité du Conseil privé a examiné un mémoire en date du 27 septembre 1886, transmis par le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, relativement à l'arrangement financier qui existe entre cette province et le Canada.

Le sous-comité du Conseil à qui le mémoire a été renvoyé déclare qu'il a dûment étudié les allégations y contenues et qu'il a eu aussi une conférence à ce sujet avec l'honorable W. W. Sullivan, le premier ministre de l'Île, et après mûre délibération, il a l'honneur de recommander au Conseil que, pour les raisons ci-après mentionnées un subside annuel additionnel de \$20,000 soit accordé à cette province, et que l'autorisation nécessaire pour mettre à effet la recommandation du sous-comité soit obtenue du parlement, à la prochaine session.

Les raisons qui ont porté le sous-comité à faire cette recommandation au Conseil sont les suivantes :—

1. Par suite de la position isolée de la province de l'Île du Prince-Edouard, le sous-comité est d'avis que celle-ci n'a pas profité de la construction du chemin de fer Intercolonial et du chemin de fer Canadien du Pacifique au même degré que les autres provinces du Canada.

2. Le sous-comité croit aussi que l'on devrait tenir compte du fait que les dépenses pour la construction des chemins de fer ci-dessus mentionnés ont été plus considérables qu'on ne l'avait tout d'abord prévu, étant donné que les conditions auxquelles l'Île du Prince-Edouard est entrée dans la confédération ont été dans une mesure basées sur les calculs alors faits pour l'achèvement de ces chemins de fer.

3. L'Île du Prince-Edouard n'a tiré aucun avantage jusqu'ici de la politique adoptée par le gouvernement en ce qui concerne l'octroi de subsides pour la construction de chemins de fer locaux, tandis que les autres provinces en ont largement bénéficié.

Le comité, approuvant les raisons ci-dessus mentionnées et les recommandations basées sur ces raisons, est d'opinion qu'un crédit de \$20,000 soit demandé au parlement pour la fin susdite.

JOHN J. MCGEE,

Greffier du Conseil privé.

Dans le cas où l'excédent de \$27,077,487.33 dépensé sur le compte du capital pour des fins autres que le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et les canaux, serait ajouté à l'excédent de dépenses pour le chemin de fer Intercolonial, le chemin de fer Canadien du Pacifique et les canaux (et nous croyons qu'il devrait l'être), cela porterait l'excédent total des dépenses de ce chef à \$102,101,600.33; ce dernier chiffre, en calculant de la même manière, nous donnerait une dette additionnelle (en sus de la dette allouée) de \$6,875,755.73, à \$73.13 par tête. Sur cette base, nous prétendons qu'il devrait nous être alloué un montant total de \$2,174,705.73, ou bien de \$1,101,926.12, en sus de la somme qui nous a été accordée.

PÊCHERIES.

4. Nous prétendons que l'Île du Prince-Edouard a droit de recevoir une somme considérable sur le montant alloué par la commission d'Halifax, en vertu des clauses du traité de Washington.

Nous n'entendons pas dire que cette province a droit au plein montant qui lui serait dévolu si elle était restée une colonie indépendante durant toute la période de temps couverte par la sentence arbitrale, comme dans le cas de Terre-Neuve. Nous savons parfaitement que les clauses du traité de Washington à cet égard ne sont, techniquement parlant, venues en vigueur que le 1^{er} juillet 1873, date où l'Île du Prince-Edouard est devenue une province de la confédération. Mais nous prétendons que, du moins en ce qui concerne l'Île du Prince-Edouard, ce traité est virtuellement entré en vigueur au mois de juillet 1871. Le traité en question fut signé le 8 mai 1871, et, cette année-là, le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, par arrêté du Conseil (ratifié par la législature de l'Île le 29 juin 1872), à la demande urgente du gouvernement impérial, accorda aux pêcheurs américains les privilèges dont ils devaient jouir, une fois le traité ratifié. A ce sujet, nous nous permettrons de citer

Union entre l'Île du Prince-Edouard et le Canada.

l'arrêté du Conseil adopté par le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, ainsi que des extraits d'autres arrêtés et documents se rattachant à la question :—

EXTRAIT d'un arrêté du Conseil du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, en date du 24 juillet 1871.

“ Ordonné que les règlements qu'il est en le pouvoir du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard de faire soient adoptés en vue de conférer aux pêcheurs américains les privilèges qu'il est question de leur accorder par le traité de Washington, 1871; et en outre

“ Ordonné que le consul des Etats-Unis d'Amérique, à ce port-ci, et les officiers de douane, reçoivent avis de l'arrêté ci-dessus.”

EXTRAIT d'un rapport du Conseil exécutif de l'Île du Prince-Edouard, en date du 2 février 1872 :—

“ Que le gouvernement de cette Île a, sur la recommandation du gouvernement impérial de Sa Majesté, le 24 juillet dernier, adopté un arrêté tel que proposé par M. Fish, donnant effet au traité dans les limites de cette Île, et permettant aux pêcheurs américains de pêcher librement pendant la saison de 1871; que les pêcheurs américains se sont de suite prévalus de cet important privilège, et n'ont pas été molestés, durant la saison de 1871, dans l'exercice de leur industrie sur les côtes de cette Île; que le consul des Etats-Unis, à ce port-ci, a dûment reçu avis des concessions faites en faveur des pêcheurs américains, et que Sir Edouard Thornton a été en même temps informé, par télégramme, que les propositions de M. Fish avaient été agréées par le gouvernement de cette Île; que le gouvernement des Etats-Unis a accepté tous les avantages conférés aux pêcheurs de ce pays durant toute la saison de 1871.”

EXTRAIT du rapport spécial sur le service de protection des pêcheries du Canada, 1886, page 6 :—

“ A la demande du gouvernement des Etats-Unis, le Canada anticipa la date proposée, et au mois d'avril 1873, conféra aux pêcheurs américains les privilèges spécifiés dans le traité. Les pêcheurs américains se prévalurent de suite du droit qu'on leur accordait de pêcher librement sur les eaux côtières du Canada. Des concessions semblables furent faites, en juillet 1871, par la législature de l'Île du Prince-Edouard (cette province ne faisait pas alors partie du Canada) et par la législature de Terre-Neuve, bien que les privilèges complets accordés par les Etats-Unis en vertu du traité n'aient été conférés au Canada et à l'Île du Prince-Edouard que le 1^{er} juillet 1873, et à Terre-Neuve, que le 1^{er} juin 1874.”

Des preuves, quant à la valeur des pêcheries pour 1871-72, furent produites devant la commission d'Halifax. Les arrêtés du conseil des ministres de l'Île du Prince-Edouard dont il a déjà été parlé, et les statuts adoptés par la législature de cette colonie le 29 juin 1872 relativement à cette question, furent cités à l'appui des prétentions du gouvernement de Sa Majesté. Dans la réponse produite au nom du gouvernement des Etats-Unis (annexe B, page 124), on lit ce qui suit :—

“ Il est aussi important de ne pas oublier que les privilèges que porte le traité de Washington ont déjà été exercés depuis 4 ans, tandis que les opérations mutuelles de pêche et de commerce se sont virtuellement poursuivies en conformité du traité, depuis qu'il a été signé, c'est-à-dire depuis le mois de mai 1877. Après cette date, les autorités provinciales se sont désistées du système de saisies et des autres molestations dont les pêcheurs étrangers avaient été l'objet antérieurement.”

L'on prétendit aussi, au nom du gouvernement des Etats-Unis, qu'il était du droit des commissaires “ de traiter la question pratiquement et de procéder sur la base de l'état de choses qui existait lorsque le traité de Washington fut adopté”, d'après l'étendue des privilèges dont jouissaient actuellement les pêcheurs américains à cette date.

Dans la réplique du gouvernement britannique (voir page 74) à la réponse des Etats-Unis, il est dit que “ le volume du poisson pris par les pêcheurs britanniques en 1872—l'année précédent celle où le traité a pris effet en ce qui concerne le droit de douane—fut au delà de deux fois plus considérable qu'en 1869, tandis qu'en 1875 la valeur du rendement des pêcheries fut beaucoup moindre qu'en 1873.”

Tout ce qui est cité plus haut se trouve dans l'édition américaine, en trois volumes, du rapport des délibérations de la commission d'Halifax.

Nous ne voyons pas qu'il soit nécessaire de multiplier les citations pour prouver que la valeur du produit des pêcheries pour les saisons de 1871 et 1872, avant l'entrée en vigueur formelle du traité de Washington, a été pris en considération par la commission d'Halifax. Les citations ci-dessus établissent clairement la chose. Cela a donc dû influencer les commissaires, du moins dans une certaine mesure, lorsqu'il s'est agi pour eux de fixer le montant à allouer. Ils disaient expressément dans leur sentence qu'ils avaient rendu leur décision "après avoir examiné les questions qui leur avaient été soumises soigneusement et impartialement, suivant la justice et l'équité." S'ils en ont agi ainsi, est-il raisonnable qu'ils n'aient rien alloué pour l'exploitation des pêcheries dans les eaux territoriales de l'Île du Prince-Edouard pendant les années 1871 et 1872, années durant lesquelles, à la demande pressante du gouvernement impérial, la colonie de l'Île du Prince-Edouard avait permis aux pêcheurs des États-Unis de jouir de ces privilèges importants ?

Nous prétendons, par conséquent, qu'au moins cette partie du montant alloué par la commission d'Halifax qui se rattache aux deux années antérieures à notre entrée dans la confédération, appartient à l'Île du Prince-Edouard, et devrait, avec l'intérêt à partir de l'époque où le montant a été reçu par le gouvernement fédéral, être payée à notre province ou placée à son crédit. C'est encore là une question qu'il serait à propos, croyons-nous, de soumettre à une commission d'arbitres comme celle dont nous parlons plus haut.

GRIEFS DE MOINDRE IMPORTANCE.

(A.) Jetées dont le gouvernement fédéral n'a pas encore pris le contrôle. Ces jetées se trouvent mentionnées en détail dans un rapport du Conseil du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard portant la date du 19 mars 1884, et qui a été communiqué au gouvernement fédéral dans le temps. Le gouvernement fédéral a depuis lors pris le contrôle de quelques-unes de ces jetées, mais il en reste encore un grand nombre entre les mains du gouvernement provincial. C'est là une question sur laquelle l'attention du gouvernement fédéral a été attirée en maintes occasions et qui, d'après nous, devrait être soumise à des arbitres.

(B.) Il y a d'autres griefs de moindre importance que cette province croit avoir contre le gouvernement fédéral, mais que nous ne nous proposons pas d'exposer ici en détail. Ainsi, par exemple, nous réclamons le remboursement du montant payé pendant une période d'à peu près 30 ans à M^{me} Whelan, veuve de feu l'honorable Edward Whelan. Ce montant, bien qu'on l'ait donné sous forme d'allocation annuelle, était en réalité une pension, et nous prétendons que le gouvernement fédéral devrait nous le rembourser.

Les juges de notre cour Suprême reçoivent des salaires moins élevés que ceux qui sont payés aux juges dans les autres provinces maritimes. Afin de couvrir la différence, on leur alloue des honoraires qui devraient tomber dans le trésor provincial. Nous prétendons que les salaires de ces juges devraient être portés au chiffre des émoluments qui sont payés dans les autres provinces maritimes, et que les honoraires ne devraient pas continuer à être divertis du trésor provincial afin de combler la différence.

A raison des faits ci-dessus exposés, nous prions Votre Excellence en conseil d'ordonner que toutes les questions ci-dessus mentionnées ainsi que toutes les autres questions en dispute entre l'Île du Prince-Edouard et le Canada soient soumises à une commission d'arbitrage pour être étudiées et décidées.

Daté à Ottawa, dans la province d'Ontario, ce 18 mars 1898.

A. R. WARBURTON,
Premier ministre de l'Île du P.-E.

J. W. RICHARDS,
Membre du gouvernement de l'Île du P.-E.

H. C. MACDONALD,
Procureur général de l'Île du P.-E.

RAPPORT

[90a]

A LA CHAMBRE DES COMMUNES, étant le Rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de certaines plaintes au sujet du traitement reçu par les journaliers employés à la construction du chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau.

OTTAWA, 30 avril 1898.

L'honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre notre rapport sur l'enquête relative au chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau, et, sous le même pli, la commission qui nous a été délivrée à cette fin, un aperçu de la preuve entendue, et toutes les pièces qui nous ont été présentées, à part celles dont nous avons pu prendre connaissance à conditions que nous les remettrions.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

C. A. DUGAS,
FRANK PEDLEY,
JOHN APPLETON,
Commissaires.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DANS L'AFFAIRE DU CHEMIN DE FER DE
LA PASSE DU NID-DE-CORBEAU.

A l'honorable CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—Les soussignés, Calixte Aimé Dugas, Francis Pedley et John Appleton, ayant été nommés par commission par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en date du 15^e jour de janvier 1898, sous le grand sceau du Canada, et conformément aux Statuts Révisés du Canada, chapitre 114, pour s'enquérir de certaines choses mentionnées dans la dite commission, savoir, entre autres choses, que des immigrés de différentes parties de la Grande-Bretagne et autres pays de même que d'autres personnes qui ont été et sont engagées dans la construction d'un embranchement de la ligne du chemin de fer Canadien-Pacifique, connu sous le nom de chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau, ont reçu dans leur emploi de la part du chemin de fer Canadien-Pacifique, de ses entrepreneurs ou de ses agents, sur le dit chemin de fer, des traitements durs et injustes en matières de gages, de pension,

de logement, habillements et fournitures, ont l'honneur de faire rapport comme suit :—

En conformité des ordres reçus, nous, Calixte-Aimé Dugas et Francis Pedley, sommes partis d'Ottawa pour Fort-MacLeod, le 15^e jour de janvier 1898, nous arrêtant une journée à Winnipeg, où nous avons été rejoints par M. John Appleton, le troisième des commissaires, et continuant ensemble le voyage jusqu'à MacLeod, où nous avons eu à attendre l'arrivée de notre commission jusqu'au 3 février. En attendant, nous avons profité de notre présence en cet endroit pour recueillir des renseignements et nous familiariser avec les conditions des travaux de construction, et les choses en général qui concernaient l'objet de notre mission.

A trois heures et demie de l'après-midi, le 3 février, notre commission a été publiquement ouverte et lue dans la salle du tribunal de la police à cheval, avis ayant été donné du fait.

Nous avons entendu trente-quatre témoins à MacLeod jusqu'au 15 février, alors que nous nous sommes dirigés sur Pincher-Creek, où, accompagnés de l'inspecteur Cuthbert, M. Costigan, avocat, représentant MM. J. Haney, le directeur de la construction, et M. McCarthy, secrétaire de M. Haney, nous avons visité dans l'après-midi les camps situés à Seventh-Siding (septième évitement), à quatre milles de Pincher-Creek, ainsi que ceux situés au passage du Bras-du-Sud, où nous avons trouvé des hommes à l'ouvrage. Ces hommes ayant été avertis que nous étions là pour entendre leurs déclarations ou leurs plaintes ont déclaré qu'ils n'en avaient pas à faire. Après être revenus à Seventh-Siding, nous avons visité, en cet endroit, plusieurs fourgons-pension.

Nous n'avons examiné qu'un seul témoin à Pincher-Creek, d'où nous sommes partis dans le cours de l'après-midi du 17 février, après avoir été retardés une demi-journée par le mauvais temps. Nous fîmes 15 milles dans l'après-midi, et arrivâmes le soir à Eddy's-Camp où nous passâmes la nuit; nous en repartîmes le matin pour Sulphur-Spring, où après avoir dîné nous entendîmes un témoin; nous partîmes ensuite pour le lac du Nid-de-Corbeau où nous arrivâmes entre cinq ou six heures. Le lac du Nid-de-Corbeau est à 70 milles de McLeod, à cette époque, il était à environ 40 milles des derniers rails.

Le 18 nous avons visité les différents camps de MM. O'Neil et Ferguson, entrepreneurs de cette section, et nous avons entendu treize témoins. Nous sommes partis du lac du Nid-de-Corbeau le 19 au matin, et notre prochaine étape a été à Bull-Head, à environ 12 milles du Nid-de-Corbeau. Là nous avons entendu un témoin, et aussitôt après nous nous sommes rendus au troisième camp des entrepreneurs O'Neil et Ferguson, où cinq témoins se sont présentés. Arrivés au camp de Macdonell, au Creek Michell, à environ 6 heures, nous avons examiné deux témoins dans le cours de la veillée, quatorze le jour suivant, et vingt-six, le 21 et le 22. Dans l'après-midi de cette dernière date, nous avons visité sur la ligne de ceinture les différents camps appartenant à MM. McGillivray, McCrimmon, Wellman et Boomer, après avoir d'abord vu le camp de Birmingham et Godfrey, dans le voisinage. Nous sommes ensuite partis pour le centre principal d'opérations ou camp central, et sommes arrêtés à presque tous les camps le long de la route, faisant d'avance avertir les hommes que nous nous présenterions à leur camp pour entendre leurs plaintes ou leurs déclarations. Ces camps sont ceux de Doheny, Conolly, Haverty, Tiernay, Guy Campbell et autres.

Au camp central nous avons commencé nos travaux le 23 février à 9½ heures, et nous avons là entendu trente-huit témoins. Partant de là le 24 au matin, nous sommes arrivés à Coal-Creek à environ 1½ heure de l'après-midi après avoir visité sur notre route le camp de Hugh Mann et entendu ce dernier comme témoin. A notre arrivée à Coal-Creek nous nous sommes aussitôt rendus aux mines de charbon, à environ 5 milles, où nous avons trouvé cinq Gallois et un Canadien français, que nous avons entendus. Après avoir passé la nuit aux mines nous sommes revenus à Coal-Creek à 7½ heures et nous y avons entendu deux témoins sous serment et d'autres qui nous ont fait des déclarations verbales dont nous avons pris note. Partis de Coal-Creek dans l'après-midi du 20 nous sommes arrivés au camp de l'ingénieur Brunell entre 5 et 6 heures, à environ 20 milles de Coal-Creek; nous y avons passé la nuit et entendu un témoin. A 8½ heures, le 26 au matin, nous sommes partis

Passé du Nid-de-Corbeau.

pour le camp d'Hoskin, où nous sommes arrivés à 11 heures, après avoir visité plusieurs camps le long du chemin, avertissant les hommes de notre mission. A camp d'Hoskin nous avons entendu deux témoins, et sommes repartis après diner à 2½ heures, arrivant à Wardner à environ 6 heures du soir, donnant les mêmes avis sur notre route, et prenant des renseignements ou faisant des visites aux différents camps. A Wardner, le dimanche, le 27, nous avons fait afficher que nous tiendrions une séance au Wardner Hotel le lundi matin, le 28; nous y avons entendu dix témoins. Quittant Wardner le lundi après-midi, le 28, nous sommes arrivés à Fort-Steele à 6 heures du soir. Le 1^{er} mars, après avoir fait avertir les gens, nous avons vingt-six témoins devant nous, dont vingt-cinq appartenaient au camp du major Bowles, à 7 milles de Fort-Steele, l'autre étant M. Armstrong, commissaire de l'or et magistrat de l'endroit.

Nous sommes partis de Fort-Steele après diner dans la direction de Cranbrook, arrêtant sur notre chemin à la Mission Saint-Eugène, à environ 8 milles de Fort-Steele, où nous avons vu plusieurs malades dans l'hôpital de la mission. Nous avons remarqué qu'il se construit à côté un grand et confortable hôpital pour l'usage de la compagnie.

Nous sommes arrivés à Cranbrook à environ 9 heures du soir. Nous y avons couché et sommes repartis pour le lac Moyie le lendemain matin, le 2 mars, entendant un témoin et visitant les camps de M.M. Cowan et O'Neill, et de Macbeth et Peter. Dans l'après-midi, nous nous sommes rendus à ce qui est connu sous le nom de Logging Camp, sous la charge d'un M. Sutherland, agent du Canadien-Pacifique, et là, le 3, nous avons examiné un témoin. Le matin nous nous sommes rendus à ce qui porte le nom de Twenty-Mile-House-Camp; non loin se trouve le camp des entrepreneurs McMartin et compagnie; et le 4 nous sommes arrivés à Goat-River-Landing. C'était le vendredi, et nous avons dû attendre le bateau de Nelson jusqu'au dimanche. Dans le cours de ces deux jours nous avons examiné deux témoins. Dans l'après-midi, nous sommes partis et sommes arrivés à Revelstoke le 9 et à Canmore le 10, où nous avons entendu douze témoins, tous des Gallois. Partis de Canmore à 11½ heures du soir nous arrivâmes à Calgary à environ 3 heures du matin. Le 11 et le 12 nous entendions sept témoins.

Partis de Calgary le 12 mars, nous sommes arrivés à Winnipeg le 14, à 10 heures du matin. Dix témoins se présentèrent à nous.

Nous avons quitté Winnipeg, jeudi, le 18 mars, à 2 heures du matin, et sommes arrivés à Ottawa, dimanche, le 20. Jusqu'au 26, nous y avons examiné quarante trois témoins.

Ayant terminé nos travaux à Ottawa le 26 mars, nous sommes partis pour Montréal, où nous avons siégé jusqu'au 31, et après avoir entendu seize plaignants nous avons déclaré notre enquête close.

Nous désirons faire remarquer que dans le cours de notre enquête nous nous sommes particulièrement informés de la présence d'immigrés, plus particulièrement des Gallois, et que les seules personnes de cette classe que nous avons pu rencontrer sont celles dont nous avons pris les dispositions, et dont nous reparlerons plus tard.

Nous avons examiné en tout 282 témoins. En outre des personnes ainsi examinées, nous avons causé avec un grand nombre d'hommes, dont nous avons obtenu des renseignements qui ont contribué dans une certaine mesure à nous faire connaître l'état des affaires, mais dont nous n'avons pas jugé à propos de prendre les dépositions sous serment.

La longueur du chemin que la compagnie du chemin de fer Canadien-Pacifique se propose de bâtir est de 330 milles, mais il n'y a aujourd'hui en voie de construction que 287 milles, de Lethbridge à Nelson. La construction, de Lethbridge au lac Kootenai, est sous la direction de M. Michael J. Haney. Les 50 premiers milles ont été commencés le 14 de juillet 1897, et la seconde section, de la même longueur, l'a été une semaine plus tard. Il est bon de comprendre que la distance entre Lethbridge et le pied des montagnes est de 70 à 80 milles, et entre Lethbridge et le lac du Nid-de-Corbeau, environ 100 milles, tandis que de Macleod au lac du Nid-de-Corbeau il y a 70 milles et entre Pincher-Creek et le lac du Nid-de-Corbeau environ 40 milles; Lethbridge est à environ 32 milles à l'est de Macleod, et Pincher-Creek à environ la

même distance à l'ouest, ce qui fait une distance de 60 milles environ entre Lethbridge et Pincher-Creek.

Les travaux ont été en général donnés à l'entreprise, chaque entrepreneur ayant des sections variant de 1 à 10 milles de longueur, à l'exception de l'entreprise donnée à M. Armstrong, à Armstrong's-Landing, qui est d'environ 60 milles, allant jusqu'à l'extrême ouest de la ligne en voie de construction; mais c'est la compagnie elle-même qui fait les ponts sur les 100 premiers milles, ainsi que la pose de la voie, le ballastage et les gares, et dans la Colombie-Britannique, c'est-à-dire à partir du lac du Nid-de-Corbeau, l'essartement, le nivellement, et le chemin provisoire. Il y a environ trente entrepreneurs en tout.

M. Haney a établi un régime général qui s'applique également aux entrepreneurs et aux sous-entrepreneurs, et ce régime peut se résumer comme suit :

L'échelle des gages pour les journaliers ordinaires jusqu'au 1^{er} février était de \$1.50 par jour, et ils payaient \$4 par semaine de pension.

Depuis le 1^{er} février les gages ont été portés à \$1.75 par jour et la pension à \$5 par semaine.

Le transport à Macleod a été fixé à 1 cent le mille, à être débité au travailleur dans tous les cas et déduit de ses gages; bien qu'à la fin de septembre, comme on avait grand besoin d'hommes, instructions furent données aux agents à Winnipeg d'envoyer 500 hommes sans frais de transport. Cet ordre est demeuré en vigueur pendant deux semaines, la règle étant d'exiger 1 cent du mille, le contraire étant l'exception.

Des agents étaient chargés à Macleod de recevoir, nourrir et loyer les hommes à leur arrivée.

Quand ils étaient destinés au service de la compagnie, les hommes ne payaient de Macleod à l'ouvrage que leur transport, et étaient nourris gratuitement en route, tandis que, lorsque la compagnie transportait des hommes pour les entrepreneurs, le coût de leur transport par chemin de fer jusqu'à Macleod, ou de là à l'ouvrage, ainsi que de leur pension, était à la charge de l'entrepreneur, qui ensuite déduisait ces frais de leurs gages.

D'une manière ou de l'autre les déductions pour transport se faisaient au premier jour de paie après l'arrivée des hommes, bien qu'en certains cas particuliers, instructions verbales ont été données de répartir ces frais sur deux mois ou plus.

Là où le contrat stipule la gratuité du transport rien n'est exigé des hommes ni des entrepreneurs.

La responsabilité du transport de Macleod aux travaux tombe sur les entrepreneurs auxquels les hommes sont destinés.

Les premiers contrats, modèles 277 et 277c, mentionnaient simplement que les engagements étaient avec la compagnie, mais pour rendre clair que les hommes pouvaient être transférés aux entrepreneurs, la formule a été révisée à cet effet à la fin de septembre.

Les entrepreneurs pouvaient engager des hommes eux-mêmes, mais tous avaient à accepter l'échelle de gages fixée par M. Haney, l'objet étant d'empêcher un entrepreneur d'engager les hommes d'un autre.

Le plus grand nombre d'hommes employé en même temps, jusqu'au 3 février, a été de 4,500. A cette date il y en avait environ 4,000.

Les hommes renvoyés et ceux qui ont quitté d'eux-mêmes les travaux sont au nombre d'environ 500.

Il n'est pas fourni de moyen de transport aux uns ni aux autres; cependant on renvoie gratuitement les malades et les estropiés.

La pension pour les hommes de la compagnie est fournie à l'entreprise par M. Smith, la pension due par les hommes est déduite des gages et payée à M. Smith.

La compagnie et les entrepreneurs peuvent renvoyer les hommes en tout temps sans avis préalable, tandis qu'il faut que les hommes donnent quinze jours d'avis s'ils veulent quitter les travaux.

Il n'y a pas d'inspection régulière des camps, les médecins en ont la charge.

Le jour de paye est le 15 de chaque mois.

Les entrepreneurs sont payés selon les estimations, et payent alors leurs hommes.

Passé du Nid-de-Corbeau.

Les hommes renvoyés reçoivent des contremaîtres des billets (*time cheques*) qui sont attestés par le teneur de livres de l'entrepreneur. Le *time cheque* porte à sa face le temps que l'homme a travaillé, le montant de la déduction à faire pour sa pension, les effets qu'il a eus, la taxe du médecin, la taxe du service postal, etc., et établit le solde qui lui revient. Le *time cheque* est présenté aux entrepreneurs qui le paient.

Les gages des hommes engagés par la compagnie sont garantis par la compagnie.

Il y a instructions de payer comptant les hommes qu'on renvoie. Si les entrepreneurs y manquent, la compagnie le fait elle-même. Pour les hommes qui quittent l'ouvrage de leur plein gré, il est loisible de les payer comptant ou au jour de paie.

On retient quinze jours de gages jusqu'au règlement final.

Le Dr Newburn est le principal médecin sur le chemin, avec quatre aides jusqu'au 3 février. Après cette date, deux autres seront nommés.

On se servira des hôpitaux publics à Lethbridge, Macleod et Nelson.

A Saint-Eugène, on aura l'hôpital de la Compagnie.

A divers endroits sur la ligne il y a des stations pour les hommes dont les maladies ne sont pas graves et ceux qui se rendent aux hôpitaux.

La taxe pour le médecin est de 50c. par mois.

La taxe (volontaire) pour le service postal est de 25c. par mois.

La taxe pour le médecin couvre les dépenses depuis le moment où l'homme est déclaré malade jusqu'à celui où il est déclaré en bonne santé.

Quand un homme est malade au camp on lui débite sa pension; il n'en est pas ainsi s'il est à l'hôpital.

Quand, pour des raisons insuffisantes un homme ne travaille pas, les entrepreneurs lui réclament 35c. par repas, mais la compagnie le renvoie.

Le transport de retour n'est pas fourni, et ce n'est pas l'intention de le fournir.

Deux paires de couvertures de laine sont nécessaires pour le confort ordinaire.

Jusqu'au lac du Nid-de-Corbeau, la compagnie paye à Smith \$4 par semaine, à l'ouest de cet endroit, \$5.

Dans les engagements au mois, les hommes sont supposés travailler 26 jours.

Le prix des gages est le prix courant dans cette partie du pays.

Le prix des gages a été fixé à \$1.75 par jour, et la pension à \$5, après consultation avec les entrepreneurs et les hommes, ces prix rencontrant plus de faveur.

Quels que soient ceux qui les ont engagés, les hommes sont payés par la compagnie sur l'argent dû aux entrepreneurs.

En outre de ceux engagés pour la compagnie, M. Haney, lorsque la demande lui en est faite, s'emploiera à trouver des hommes pour les entrepreneurs. A cet effet il a nommé plusieurs agents, M. J. B. Charleson, à Ottawa, M. William McCreary, et plus tard M. Calder, à Winnipeg, et M. Guertin, à Montréal. M. J. B. Charleson, a été nommé seul agent pour le territoire entre Fort-William et Montréal. Une première formule de contrat (modèle 277) a d'abord été fournie.

Des dépêches ont été envoyées par M. Haney à M. J. B. Charleson le 17 juillet 1897, lui donnant instruction d'engager cinq cents hommes à \$1.50 par jour, avec entente qu'ils auraient à payer \$4 par semaine pour pension, et six cuisiniers à des gages de \$40 et \$50 par mois.

Après avoir constaté qu'on ne pouvait engager des hommes aux conditions d'abord énoncées, M. Haney échangea des dépêches avec M. J. B. Charleson, et finalement, le 20 juillet, M. Haney donna à ce dernier l'ordre d'engager cent bons bûcheurs à des gages de \$20 à \$26 par mois et pension, avec six cuisiniers, aux prix mentionnés dans les dépêches antérieures, c'est-à-dire de \$40 à \$50. M. Charleson chargea un nommé Herménégilde Magloire X. Roy d'engager ces premiers cent hommes, et et il en résultat que le 24 juillet Roy partit avec cent quinze hommes qui, dans sa déposition (n° 93), il a reconnu avoir engagés aux gages de \$20 à \$26 par mois avec pension et nourriture le long de la route. A l'exception de quelques-uns, tous les contrats signés par Roy étaient en blanc, sous le rapport des gages, la raison donnée pour cette irrégularité étant vu que les gages étaient de \$20 à \$26, il était laissé à M. Haney de fixer la somme suivant la capacité des hommes.

Cependant, il y avait certains contrats où les gages étaient spécialement fixés à \$26, attendu que Roy considérait les hommes y concernés comme particulièrement bons bûcherons, et qu'ils refusaient de signer à moins que le montant qu'ils devaient recevoir ne fût établi. La longueur du temps et la nature de l'ouvrage n'ont pas été spécifiés, non plus; on leur a verbalement dit qu'ils travailleraient en qualité de bûcherons et seraient payés comme tels. Roy dit qu'il a spécialement demandé à M. J. B. Charleson ce qui serait du transport, et que ce dernier lui a répondu que tout irait bien (*it would be all right*), ce qu'il a compris comme voulant dire que le transport serait gratuit, et c'est ce qu'il a représenté aux cent quinze hommes qu'il a engagés. Il avait aussi compris et représenté aux hommes qu'on les nourrirait le long de la route; que leur temps commencerait à courir à leur arrivée à Macleod et qu'on leur fournirait des couvertures de laine. Au départ, M. Charleson lui donna des billets pour les hommes et lui remit \$40 pour leur acheter des vivres le long du voyage. Arrivé à Macleod le 28 juillet à 8 heures du soir, Roy présenta les hommes à M. Harwood, le comptable de la compagnie, et il essaya de leur procurer des couvertures, mais ne le put. A Macleod, ces hommes furent retenus neuf jours à ne rien faire, et le 6 août on les dirigea sur le lac du Nid-de-Corbeau, à 70 milles de distance. Pendant les neuf jours qu'ils ont passés à Macleod, les hommes étaient sous des tentes et sans couvertures, la compagnie disant qu'elle n'en avait pas en magasin. Les hommes se sont plaints d'avoir souffert du froid la nuit. Vers le 23 août, ces hommes ayant entendu dire que la compagnie se proposait de déduire de leurs gages le prix de leurs billets d'Ottawa à Macleod et leur transport de Macleod jusqu'aux travaux, ils profitèrent de la présence de M. Haney au lac du Nid-de-Corbeau pour lui envoyer une délégation de deux (un Français et un Anglais) et lui demander ce qui en était, et aussi s'ils seraient payés pour les neuf jours passés à Macleod. Mais, d'après ce que rapportèrent ces deux hommes, ils ne purent apprendre rien de satisfaisant, et l'un d'eux, Laferrière, de même qu'un nommé Dupont, fut renvoyé le lendemain. Dans son témoignage, M. Haney dit que M. P. Nash, qui avait la charge des hommes, les lui avait rapportés comme meneurs, et qu'il les a renvoyés pour cette raison.

Ce fait d'exiger des hommes dans les circonstances le prix de leur voyage, après ce que Roy leur avait représenté, le refus de leur payer des gages pour le temps qui s'était écoulé depuis leur arrivée à Macleod jusqu'au moment où ils ont commencé à travailler au lac du Nid-de-Corbeau, et les frais de leur transport à ce dernier endroit, telles ont été les premières causes principales de mécontentement.

D'autres raisons étaient qu'ayant été engagés comme bûcherons, ils avaient eu à travailler au pic et à la pelle pendant des semaines; et ayant été engagés au mois à \$20 et \$26 et pension, on leur déduisait les dimanches et les jours où le mauvais temps ou des circonstances indépendantes de leur volonté les empêchaient de travailler, et on leur faisait payer pension pour ces jours-là. Cela semble les avoir découragés, et il en est résulté qu'un certain nombre quittèrent et retournèrent à Meleod pour se renseigner et pour discuter la situation avec les officiers principaux, attendu qu'ils ne pouvaient obtenir satisfaction de tous ceux qui étaient au-dessus d'eux, tels que les contremaîtres, les commis et les surintendants régionnaires. D'autres partirent avec l'intention de ne plus revenir,

Sur ces entrefaites, M. J. B. Charleson avait demandé à un nommé Noé Landry, hôtelier de Hull, d'engager d'autres hommes; le fait est que depuis la fin d'août jusqu'à la fin de septembre, Landry envoya deux ou trois cents hommes engagés d'après contrat du même modèle, mais plus distinctement. Landry dit qu'il a insisté pour que les hommes fussent engagés au mois et que le mois fut de 26 jours, et il ajoute qu'il demanda spécialement à M. J. B. Charleson si ces hommes auraient à payer leur frais de transport à Macleod ou aux travaux, ce à quoi il répondit que non, la compagnie les transporterait gratuitement; que c'est ce qu'il a représenté à tous ceux qu'il a engagés jusqu'à la fin de septembre, que le contrat qui lui a été présenté et qu'il a fait signer par les hommes ou pour eux est le modèle 277, les gages étant généralement stipulés de \$20 à \$26 par mois, avec addition des mots "vingt-six jours de travail, avec pension." Ensuite on lui fournit un autre modèle de contrat, et Landry ajoute qu'en engageant selon l'un et l'autre contrat, il a toujours dit à ceux qui s'informaient de la chose, qu'après qu'ils auraient travaillé au moins

Passé du Nid-de-Corbeau.

six mois, il se pourrait que la compagnie fit une réduction sur le prix de leur transport de retour, mais il affirme qu'il n'a jamais dit que la compagnie y serait tenue. Le premier modèle de contrat, annexé à la déposition de Landry, engageait les hommes pour la compagnie seulement, donnant à celle-ci le droit de mettre fin à l'engagement en tout temps sans avis et exigeant de l'employé un avis de quinze jours de son intention de quitter le service de la compagnie. La seconde formule spécifie que, bien qu'engagés par la compagnie et pour travailler pour la compagnie, les hommes seraient obligés de travailler pour tout entrepreneur avec lequel la compagnie leur trouverait de l'emploi pour une période d'au moins six mois ou plus, selon que la compagnie ou l'entrepreneur aurait besoin de leurs services.

A compter de cette date, fin de septembre, les hommes semblent avoir été engagés à \$1.50 par jour, dimanches non comptés, et ils devaient payer \$4 par semaine de pension.

Landry jure qu'il a représenté à tous ceux qu'il a engagés d'après le dernier modèle de contrat, qu'ils auraient à payer leur voyage à Macleod sur le pied d'un cent le mille, et qu'il n'a jamais dit à aucun d'eux qu'après trois mois ou plus de travail on leur rembourserait le prix du voyage, ou qu'ils auraient une réduction de prix de retour ou une place gratuite pour revenir, et il dit qu'il a représenté à tous qu'il serait plus prudent d'apporter leurs couvertures, ne sachant pas si la compagnie en fournirait gratuitement ou en vendrait.

Landry est généralement contredit par ceux des hommes que nous avons entendus qui ont été engagés selon le dernier contrat, et eux-mêmes ne donnent pas tous la même version, quelques-uns prétendant qu'après trois mois le prix du voyage à Macleod devait être remboursé, d'autres admettant qu'il ne devait pas y avoir de remboursement, d'autres encore disant qu'après six mois ils auraient droit de revenir au prix réduit d'un cent le mille ou gratuitement. Il est difficile de se faire une opinion sur qui dit la vérité, mais il semble que même au dernier contrat certaines représentations verbales ont été faites de nature à engager les hommes à partir à tout hasard, leur laissant entendre que la compagnie, tant pour l'aller que pour le retour, serait libérale avec eux.

En même temps, M. W. G. Charleson engageait des hommes à North-Bay, Renfrew, Pembroke et dans les environs, et les envoyait sur les travaux. Nous en avons entendu plusieurs (environ dix-sept ou dix-huit), et leurs prétentions varient aussi relativement au prix du voyage, aller et retour, quelques-uns disant qu'ayant payé \$2 à l'agent qui les engageait ils avaient compris que c'était tout ce qu'ils avaient à payer pour se rendre à Macleod; d'autres admettant que rien n'a été dit, mais qu'ayant à travailler pour la compagnie et à voyager sur son propre chemin, ils s'attendaient et comprenaient qu'on ne leur demanderait rien pour le voyage; d'autres, et c'était la majorité, déclarant qu'on leur avait spécialement dit qu'après trois mois d'ouvrage le prix du voyage à Macleod leur serait remboursé, mais qu'on le déduirait d'abord de leurs gages, et qu'après six mois on les ramènerait gratuitement ou pour un cent le mille. M. W. G. Charleson étant examiné sur ces points, nie avoir affirmé pareille chose, mais il ajoute que sur représentations que telles étaient les conditions mentionnées à d'autres hommes engagés par d'autres sous-agents ou entrepreneurs, il répondit que ce que la compagnie ferait pour les autres elle le ferait pour eux, et que dans tous les cas la compagnie les traiterait bien (*would deal with them squarely*).

Nous n'avons pas eu de plaintes à ce sujet de la part des hommes engagés à Winnipeg et à l'ouest de Winnipeg, à l'exception d'un nommé James Horner, dont le contrat mentionne qu'il a droit au transport gratuit, tandis qu'on le lui a fait payer.

Des hommes ont aussi été envoyés par M. McCreary, le commissaire d'immigration à Winnipeg, et il est juste de dire qu'aucun ne s'est plaint qu'on lui ait représenté les choses sous un faux jour.

Les hommes de la première fournée, partis d'Ottawa avec Roy, ayant commencé le chemin de voitures au lac du Nid-de-Corbeau, ont continué les travaux vers l'ouest. Ils ont été bientôt rejoints par nombre d'autres, engagés soit par Noé Landry ou par W. G. Charleson. Le bruit ayant couru qu'on leur ferait payer leur transport jusqu'à Macleod et de Macleod jusqu'aux travaux, et qu'on ne leur paierait pas pour

le temps perdu à Macleod, et le temps pendant lequel ils s'étaient rendus aux travaux, six ont immédiatement quitté l'ouvrage, et dix-huit, sous la conduite d'un nommé Zéphirin Saint-Amand, en ont fait autant à la fin de septembre, quand la rumeur s'est trouvée confirmée et qu'on eut déduit de leurs gages les jours où ils avaient chômé à cause du mauvais temps ou de circonstances étrangères à leur volonté. Ils étaient alors à Warner, à environ 125 milles de Macleod. On refusa des vivres à tous à leur départ, et aussi au dernier détachement au camp central, après que ces hommes eussent marché 35 milles sans manger, et bien qu'ils offrissent de payer pour ce qu'on leur donnerait. Cela semble avoir été fait en conformité d'ordres généraux donnés aux camps de la compagnie. Ils purent cependant, à 12 milles plus loin, se procurer d'un boucher du foie et du cœur de bœuf, assez pour leur fournir trois repas, qu'ils mangèrent sans pain, et les soutenir jusqu'à ce qu'ils eurent atteint le lac du Nid-de-Corbeau, où ils purent avoir tout ce dont ils avaient besoin pour continuer leur voyage jusqu'à Macleod.

Quelques jours après le départ de ces hommes, les vivres commencèrent, par suite de quelque accident, à devenir rares dans le même camp, sous M. P. Nash, et, selon ce que rapportent les hommes, on avait remarqué cela déjà depuis deux ou trois jours, lorsque le vendredi, au déjeuner et au dîner, ils virent qu'on leur donnait ce qu'ils ne considéraient pas suffisant pour les soutenir à l'ouvrage. On affirme, de plus, que leurs contremaîtres, Brown et Patton, reconnurent qu'ils ne pouvaient pas travailler avec la nourriture qu'on leur donnait, tandis que, d'un autre côté, Coleman Godfrey, alors contremaître, et M. Charleson, alors commis, ont déclaré à l'examen que tout en reconnaissant une certaine insuffisance, ils croyaient qu'en qualité et en quantité il y avait assez pour permettre aux hommes de travailler. En outre, les hommes affirment que le cuisinier leur dit qu'il n'y avait pas assez de vivres pour les nourrir plus longtemps. Là-dessus ils refusèrent d'aller travailler, et les choses en restèrent là jusqu'au retour de M. P. Nash, qui était allé chercher des provisions et qui revint le samedi soir. Après s'être apparemment renseigné auprès des contremaîtres et du commis sur ce qui s'était passé, il renvoya, le dimanche matin, cinquante-quatre de ces hommes. Ils étaient alors à 130 milles de Macleod. Les témoins entendus à ce sujet affirment que Nash non seulement leur refusa d'abord la nourriture dont ils avaient besoin en route, mais encore envoya quelqu'un ou alla lui-même prendre le devant et donner ordre aux camps de la compagnie de leur refuser des vivres le long du chemin.

Il n'y a pas de preuve positive de cela, si ce n'est que d'abord Nash donna effectivement des ordres à son cuisinier de ne pas leur fournir de provisions, et que ce n'est qu'avec des menaces qu'ils purent prendre ce qu'ils trouvèrent dans la cuisine, c'est-à-dire assez pour trois repas. On a déclaré de plus que Nash a menacé de flamber la cervelle à ceux qui oseraient aller chercher des vivres à la cuisine. Le long de la route, les cinquante-quatre hommes se sont vus effectivement refuser des vivres, et tandis que Nash nie avoir donné un ordre spécial à cet effet, l'inspecteur Saunders déclare que Nash lui a admis avoir donné des ordres aux camps de ne pas leur fournir de vivres, vu qu'il voulait donner une leçon aux autres. Ces hommes, partis en détachements, affirment qu'ils ont enduré beaucoup de misère en route. Plusieurs se dirigèrent sur Macleod, sans ressources, sans vivres, couchant dehors, souffrant du froid, et ayant devant eux une longue distance à parcourir à pied; quelques-uns prirent d'autres directions, les trois Gallois plus particulièrement, que nous avons examinés aux mines de Coal-Creek, lesquels, après s'être mis en route le dimanche matin, marchèrent jusqu'au mardi soir, couchant dehors, et ne prirent leur premier repas qu'à leur arrivée aux mines, ce jour-là. Vers le même temps, trois hommes, Etienne Leclair et deux autres (déposition n^o 163), qui travaillaient à 4 milles du camp, reçurent une lettre de Nash les informant qu'ils étaient renvoyés. C'était le dimanche. Ils se rendirent aussitôt au camp, où ils arrivèrent à la nuit et où on leur refusa l'entrée. Ils auraient couché dehors s'ils n'avaient été reçus dans la cabane d'un prospecteur dans le voisinage. La raison donnée pour leur renvoi est qu'ayant travaillé pour Keith et Fitzgerald, ils auraient dû rester avec eux. Ces hommes représentent qu'ils n'y étaient pas obligés, attendu que leur contrat était avec la compagnie.

Passé du Nid-de-Corbeau.

Les travaux sur le chemin de voiture ont continué sous Nash environ un mois et huit jours, et ces hommes ont ensuite été mis sous la conduite de Brown. Quelques-uns de ceux qui ont continué cet ouvrage affirment qu'ils ont grandement souffert du froid sous les tentes, n'ayant généralement pas de poêles jusqu'au commencement de janvier, et aussi de ce qu'on leur donnait parfois des provisions gelées, et cela dura deux ou trois semaines.

M. Haney dit qu'il faut au moins deux paires de couvertures pour se protéger contre le froid dans les circonstances ordinaires. Les hommes qui en avaient plus d'une paire étaient de très rares exceptions.

Les tentes avaient à être déplacées périodiquement à mesure que progressaient les travaux, et il arrivait que les hommes, après avoir quitté l'ouvrage à six heures, avaient à planter eux-mêmes leurs tentes sur le sol gelé, souvent recouvert de neige et de glace. Les tentes n'étant pas munies de poêles, les souffrances des hommes s'intensifiaient de ce que leurs vêtements étaient mouillés après le travail quand il neigait ou que la neige tombait des arbres, sans qu'ils eussent de moyens de les faire sécher. Il en résultait ordinairement des rhumatismes et des rhumes.

D'après le premier modèle de contrat (277), les hommes étaient engagés par la compagnie, et, soit à leur arrivée à Macleod ou après avoir travaillé un certain temps pour la compagnie, des centaines ont été passés à des entrepreneurs ou des sous-entrepreneurs. Ceux de la première fournée engagée par Landry, au nombre de cinquante environ, ont été envoyés de Macleod sous la direction d'un nommé McNab. Ils partirent le 27 août. Bien qu'ils aient été destinés dès le commencement aux entrepreneurs Keith & Co., McNab ne l'avait appris que le lendemain de leur arrivée et les hommes eux-mêmes seulement à 9 ou 10 milles de Macleod. Le camp de Keith & Co. était à 50 milles de Macleod. Avant de se mettre au travail, ils envoyèrent Antoine Proulx et un nommé Jean Galarneau pour s'informer de Keith des conditions auxquelles ils allaient travailler pour eux, représentant qu'ils avaient été engagés par la compagnie et pour la compagnie à \$20 et \$26 par mois et pension et transport gratuit aux travaux. Keith répondit que c'était là une vieille histoire, et qu'on leur paierait \$1.50 par jour en leur déduisant \$4 par semaine pour leur pension. Sur leur refus de se mettre à travailler, Keith les engagea à attendre qu'il eût reçu des renseignements de M. Haney relativement aux conditions. Là-dessus, ils consentirent à rester et ils travaillèrent à faire et à déblayer la trouée jusqu'au 13 octobre. Ils demandèrent alors un règlement de comptes et de l'argent. A tous on répondit le soir qu'ils redevaient aux entrepreneurs, Proulx lui-même redevant \$8. Le 13, Dupuis, Leclair et deux Legault partirent, ne pouvant se procurer de chaussures et de mitaines, mais on les arrêta aussitôt. Le 14, neuf autres, avec Antonin Proulx à leur tête, partirent aussi pour Macleod; quelques-uns n'avaient pas de chaussures. Le 15 on les arrêta eux aussi et on les mit en prison avec les quatre autres. Cette dernière arrestation eut lieu le samedi, mais le lundi soir, tous furent relâchés et gagnèrent Macleod, couchant sans abri dans la prairie. Ayant poursuivi Keith pour leurs gages devant les officiers de la police à cheval à Macleod, ils obtinrent jugement, Proulx particulièrement, pour la somme de \$37.75, et les autres pour plus ou moins. La nuit suivante, n'ayant pas d'argent, la plus grande partie d'entre eux couchèrent encore dehors. D'autres journaliers mécontents étaient arrivés à Macleod sur les entrefaites, et tous avaient pris ou prirent des actions contre Keith et autres. Jugement ayant été rendu en leur faveur, Keith interjeta appel, et il fut entendu que la cause d'Antonin Proulx, dont on avait fait la cause d'essai devant le magistrat, serait encore la cause d'essai en appel. Plus tard l'appel fut maintenu.

En attendant le résultat de l'appel, douze des hommes obtinrent de l'ouvrage à \$1 par jour et pension, mais après qu'ils eurent travaillé trois jours, Buchanan leur dit qu'il avait reçu une lettre de la compagnie lui ordonnant de les renvoyer, à moins qu'ils signassent un contrat par lequel ils devaient payer leur transport. Ils refusèrent et on les renvoya. Subséquemment, quelques-uns d'eux obtinrent de l'ouvrage sous des noms d'emprunt. D'autres, grâce à l'intervention de l'inspecteur Saunders, rencontrèrent M. Turnbull, l'aide-surintendant, et eurent de l'emploi à \$1.50 par jour, payant \$4 par semaine de pension. Après six jours ils retournèrent à Macleod pour avoir des nouvelles de leur cause en appel; se voyant encore exposés

à de nouvelles difficultés, et une offre leur ayant été faite de signer un acquit complet en faveur de la compagnie en échange d'un transport de retour gratuit et de \$5 en argent, ils décidèrent d'accepter cette offre; d'autres en firent autant, portant à quatre-vingt-deux le nombre de ceux qui acceptèrent ce compromis.

La compagnie avait nommé des agents pour recevoir les hommes et voir à leurs besoins à leur arrivée à Macleod, attendu qu'ils venaient par fournées. Il est arrivé que, pour une raison ou pour une autre, avis n'ayant pas été reçu, des hommes arrivèrent à Macleod sans savoir où aller et quoi faire, et furent laissés une nuit ou plus à la gare de Macleod sans pouvoir se renseigner. D'autres se plaignent qu'on les a fait loger des nuits dans des endroits qui ne convenaient pas, par exemple, dans une vieille maison, près de la gare, qu'ils disent avoir été malpropre, froide et délabrée, et où ils étaient sans couvertures d'aucune sorte.

Dans certains cas des tentes ont été fournies, mais en nombre insuffisant, et une partie des hommes passaient la nuit à la belle étoile, couchés sur le sol. Bon nombre ont été logés dans des fourgons, toujours malpropres et froids, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, couchant sur le plancher. Tous disent avoir plus ou moins souffert. Ceci s'applique plus particulièrement à ceux qui ont été envoyés en août et en septembre. Après avoir ainsi passé quelques jours soit dans la vieille maison, ou dans des fourgons, des centaines ont ensuite été mis à travailler sur la voie entre Lethbridge et Pincher-Creek. Ils se plaignent d'avoir été tenus dans un wagon-pension, qu'ils ont nommé le *Jumbo numéro 3*. Ils prétendent que durant deux mois de quatre-vingt-dix à cent quinze hommes dormaient dans ce wagon. On donne comme suit les dimensions de l'installation : lits (*bunks*) 4 pds 6 pcs de largeur, hauteur entre les planches de haut et de bas de chaque lit, 2 pds 3 pces ; passage, 3 pds 11 pces de largeur. Chaque lit avait moins de 6 pds de longueur et le wagon tout entier en avait environ 70. Deux hommes étaient obligés de coucher dans chaque lit, et comme il y avait trois étages de lits superposés chaque côté du passage, six hommes avaient à faire face à six autres en se levant ou se couchant. On mentionne que le wagon était insuffisamment chauffé, qu'il était malpropre, que l'atmosphère y était intolérable et insalubre, qu'il n'y avait pas dans le wagon de moyen de se laver (seulement un petit bassin et un seau ordinaire d'eau), et qu'on n'y fournissait pas assez d'eau potable. De chaque côté sont des fenêtres à chaque rang de lits pour la ventilation.

On déclare que dans le transport des hommes aux travaux ou en les changeant d'une section à l'autre, on ne leur fournissait parfois pas les commodités nécessaires et raisonnables, et ils avaient à dormir soit à la belle étoile dans la prairie ou dans des fenils ou des étables; qu'on n'avait pas assez de vivres; et qu'ils avaient à marcher de longues distances sans prendre de repas suffisants et à des heures convenables. Joseph Tobin et cent trente-trois autres partirent de Macleod un matin sans déjeuner, après qu'on leur eût dit qu'il y avait des vivres dans les voitures, et marchèrent 14 milles jusqu'au camp de Buchanan, où ils ne trouvèrent qu'un baril de biscuits. Les cent trente-trois firent comme ils purent, et étant repartis n'eurent rien à manger jusqu'au soir du jour suivant, au lac du Nid-de-Corbeau. Le lendemain, ils marchèrent de nouveau 20 milles, jusqu'à la prairie Michel, avant de prendre leur deuxième repas. Rien n'avait été fourni pour leur coucher en route. Le dernier jour ils atteignirent le camp de Mann, à 100 miles de Macleod, où on les mit dans un camp neuf où il y avait un poêle de charbon, qui, lorsqu'on l'alluma en fondit la glace et la neige. Le lendemain matin quelques-uns des hommes pris par le rhumatisme ne pouvaient se remuer. En cela, plusieurs corroborent le témoignage de Tobin.

Au commencement d'octobre, un certain nombre d'hommes d'abord apparemment assignés à Keith et C^{ie}, ont ensuite été dirigés sur Smith et Mackenzie, à Pincher-Creek, et ont dû payer \$2 pour leur transport à cet endroit. Après trois semaines les travaux y étaient finis et les hommes ont été retenus six jours à chômer, après quoi on les a dirigés sur Wardner; le voyage ayant pris sept jours, cela faisait treize jours pour lesquels on leur a refusé leurs gages (*voir* la déposition 103 de Noël Gingras et trois autres).

Nous notons certains faits spéciaux, comme, par exemple, les hommes s'évanouissant à l'ouvrage; le refus de la part de conducteurs d'attelages, dont les voitures étaient à peine chargées, d'y laisser monter des blessés, tels que le jeune Joseph

Bourguignon et Théodore Lambert; les menaces de Noble, un des contremaîtres, de leur donner des coups de pied; les mauvais traitements qu'on prétend que Noble faisaient subir à ceux qui avaient eu des difficultés avec la compagnie ou qui étaient renvoyés le lendemain de leur retour à l'ouvrage; le refus de vivres en général à tous les hommes renvoyés ou quittant les travaux, et les misères endurées de ce chef, la défaillance, par exemple, du nommé Weir, et les faiblesses de plusieurs autres; trois hommes vivant toute une journée avec un seul oignon (*voir* déposition 139); une pincée de sel refusée à des hommes au départ du camp, et qu'ils demandaient afin de pouvoir saler le poisson qu'ils pourraient prendre avec un hameçon que leur avait donné un compagnon. Tout cela lorsque ces gens étaient à des distances de 70 à 150 milles de Macleod, où il leur fallait se rendre à pied, souvent n'ayant pas d'argent, et même avec de l'argent, étant incapables d'obtenir des vivres, et n'ayant souvent à compter en route que sur les restes jetés le long du chemin.

Il est résulté des pertes de ce qu'ayant en général apporté des vêtements dans des malles, les hommes se virent refuser le privilège de les emporter avec eux, et durent laisser leurs malles à Macleod, et mettre ce qu'ils purent dans des sacs, avec le résultat que dans plusieurs cas, ce qui avait été laissé dans les malles et les malles elles-mêmes ne purent être retrouvées. De ce chef, les immigrés, et plus particulièrement les Gallois, souffrirent plus que les autres, attendu que venant de plus loin ils étaient mieux approvisionnés, bien qu'un nommé Jean-Baptiste Saint-Amour, de Montréal, ait perdu de cette manière pour plus de \$80 d'effets. Ayant été empêchés d'emporter avec eux les effets qu'ils avaient jugés nécessaires, ils ne pouvaient, rendus à l'ouvrage dans les montagnes, se changer de vêtements, comme il est naturellement nécessaire à des hommes qui travaillent dans le bois et qui se mouillent.

Bon nombre de camps des entrepreneurs n'étaient pas tenus comme ils auraient dû l'être, et les hommes à habitudes de propreté étaient forcés de s'associer dans les lits avec d'autres habituellement malpropres, et devenaient infestés de poux. Il leur était impossible de prendre les précautions pour éviter ce résultat. D'après les témoignages et d'après ce que nous avons vu nous-mêmes, nous devons dire que la plupart des camps sont bien tenus, mais il y a trop d'exceptions; quelques-uns ne sont pas assez étanches, de sorte que la pluie, la neige et le froid doivent y être une source de souffrances pour ceux qui ont à y demeurer. D'autres ne sont pas suffisamment, ou pour mieux dire, ne sont pas du tout éclairés, et, même le jour, les hommes ont à se servir de chandelles, pour lesquelles il leur faut payer, ou tenir la porte ouverte, s'ils veulent de la lumière pour raccommoier leurs vêtements ou pour toute autre fin, sans parler de l'inconvénient qu'il y a à demeurer dans les ténèbres en plein jour. D'un autre côté, certains camps, même ceux qui offrent toutes les autres commodités, sont mal entretenus, étant laissés entièrement à la merci des hommes sous le rapport du nettoyage, et il est plus vrai en ceci qu'en toute autre que "ce qui est l'affaire de tout le monde n'est l'affaire de personne". Il paraît qu'avant notre arrivée il y avait un plus grand nombre de camps dans ces conditions que lorsque nous les avons visités, quelques-uns ayant été réparés une semaine ou deux auparavant.

Dans un cas il est arrivé que les entrepreneurs Doidge et C^{ie} abandonnèrent leurs hommes dans les camps, sous le prétexte qu'ils allaient à Macleod régler quelques affaires et chercher de l'argent pour payer leurs gages. Cependant ils ne sont jamais revenus, les hommes ont été tenus à l'ouvrage incertains de ce qui adviendrait d'eux et de ce qu'ils avaient à faire. Ceci se passait à Coal-Creek, 110 milles à l'ouest de Macleod. Edwin Doidge, qui était en charge des affaires, étant examiné (*voir* déposition n^o 126), admet les faits, et dit qu'il a abandonné les camps le 14 décembre, alors qu'il y avait encore une vingtaine d'hommes, environ autant ayant quitté la veille, et il dit de plus que \$300 paieraient la somme des chèques donnés aux journaliers et qui n'ont pas été honorés. Nous avons rencontré un de ces hommes avec lequel Doidge et C^{ie} (déposition 54) avaient réglé au moyen d'un chèque de cette maison s'élevant à \$65 et payable à l'Union Bank, à Macleod, mais qui avait été refusé et lui avait été renvoyé. Bien qu'en possession d'encore un autre chèque pour \$70 d'une autre maison n'ayant rien à faire avec le chemin, mais dont les chèques étaient considérés comme aussi bons que de l'argent, cet homme s'est vu refuser des vivres le long de la route, et, étant sans argent, lui et un compagnon n'eurent qu'un seul

repas en deux jours à part un morceau de pain. On donna pour raison du refus dans les camps que c'était la règle du chemin.

A Wardner, plusieurs journaliers employés par Smith et Mackenzie se sont plaints qu'on ne leur avait pas rendu compte ni payé de gages pour les deux mois de décembre et janvier, bien qu'on leur eût promis un règlement de jour en jour.

A 7 milles de Fort-Steele, vingt-cinq hommes du camp du major Bowles se sont fait entendre et ont déclaré que le major Bowles avait quitté le jour le 7 décembre, et qu'ils en étaient rendus à n'avoir plus guère de quoi manger, et ils ne pouvaient se procurer de provisions. Les tentes étaient devenues malpropres et n'offraient plus un abri convenable. On n'avait pas réglé leurs gages depuis lors, et ils ne savaient ce qui leur arriverait.

A quelques-uns des camps il était absolument défendu aux hommes, sous peine de renvoi immédiat, de prononcer un mot à l'ouvrage, et l'un d'eux ayant demandé s'ils étaient prisonniers, le contremaître répondit qu'ils n'étaient pas loin de l'être.

Il y a maintes plaintes au sujet des paroles grossières employées envers les hommes par les contremaîtres et les commis, sans raisons apparentes, et un Canadien-français (Joseph Mallette) a laissé entendre que si on les traitait ainsi c'était à cause de leur nationalité. On s'est plaint aussi que les malades ne recevaient pas les soins nécessaires de leurs contremaîtres ou ceux qui étaient immédiatement au-dessus de d'eux, qu'on leur refusait le manger bien qu'ils payassent pour leur pension, et qu'à quelques-uns on a exigé 35c. par repas, les entrepreneurs prétendant qu'ils n'étaient pas réellement malades, tandis que d'autres ont été renvoyés sous le même prétexte.

Dans le règlement des comptes, et il en est particulièrement ainsi des hommes engagés jusqu'à la fin de septembre, les hommes paraissent avoir été laissés entièrement dans les ténèbres. Ayant droit d'être payés au mois au prix de \$20 à \$26 et pension, ils croyaient qu'ils recevraient cette somme à la fin de chaque mois, selon le chiffre variant de \$20 à \$26 auquel on les estimerait, sans déduction pour le temps perdu pour cause de mauvais temps ou autres circonstances indépendantes de leur volonté. A la première paye, ils trouvèrent qu'il n'en était pas ainsi et qu'on leur faisait perdre autant de jours qu'ils avaient forcément chômé. Après le premier mois, c'est-à-dire au commencement de septembre, ordre vint de la part de M. Haney à M. Charleson, le teneur de livres et aide-garde-magasin de la compagnie au camp central (*voir* sa déposition n° 78), par lequel les hommes devaient être payés au taux de $\frac{2}{3}$ ou $\frac{2}{3}$ de \$26, selon le nombre des jours du mois, et cela sans tenir compte de ce que certains contrats spécifiaient 26 jours d'ouvrage par mois. Cette règle explique comment il se fait que plusieurs hommes déclarent dans leurs dépositions qu'afin d'être payés de \$20 à \$26 par mois il leur fallait travailler tous les jours, dimanche compris. Si l'on examine les comptes, il paraît en être ainsi, bien qu'il soit difficile de faire expliquer comment certains de ces comptes ont été faits, et à ce sujet nous renvoyons à la déposition n° 746, à laquelle sont annexés certains comptes des entrepreneurs O'Neil et C^{ie}.

Par la suite, un nouveau changement a établi les gages à \$1.50 par jour, les hommes devant payer \$4 de pension par semaine. La compagnie payait à l'entrepreneur de la pension (Smith) \$5 par semaine à l'ouest du lac du Nid-de-Corbeau, mais les hommes n'avaient pas à payer ce dollar de différence. Encore une fois, le 1^{er} février, vint un nouvel ordre par lequel les hommes devaient recevoir \$1.75 par jour et payer \$5 par semaine de pension, et cela ne s'appliquait pas seulement aux hommes de la compagnie, mais à tous ceux qui travaillaient pour les entrepreneurs. Ces changements présentent des objections. La première, c'est qu'ils ne sont pas conformes à l'engagement signé, la seconde c'est que si un homme est forcé de chômer soit pour cause de mauvais temps, de maladie ou autre, il perd \$1 de plus par semaine pour sa pension.

Avant d'aller plus loin il est bon de mentionner le cas de Frank Beaulieu et d'Auguste Rivard (déposition n° 77), qui faisaient partie de la bande de Proulx. Ces hommes, de même que les cinquante autres, ayant été engagés par la compagnie, apprirent après avoir quitté Maclod qu'ils avaient à travailler pour les entrepreneurs Keith et C^{ie}. Ils protestèrent et ne consentirent à travailler qu'avec entente que s'ils n'étaient pas satisfaits ils pourraient quitter quand ils voudraient. De même que plusieurs autres témoins, ils parlent de la misère endurée dans le voyage à

Pincher-Creek, couchant dehors et nourris au biscuit et au fromage, et un jour ne mangeant rien depuis le déjeuner jusqu'à 6½ heures du soir. On les avait engagés comme bûcherons, mais on les mit au pic et à la pelle. Plus tard, treize furent envoyés travailler sous le sous-entrepreneur Fitzgerald. Ces hommes ayant donné avis à Fitzgerald, après une demi-journée d'ouvrage, qu'ils ne travailleraient pas pour lui, parce qu'ils avaient entendu dire qu'il avait débité aux hommes leur transport à Macleod, il promit de les employer comme foreurs, mais quand ils virent qu'il ne tenait pas sa promesse et après quelque difficulté avec le contremaître, Patrick Tierney, sept d'entre eux partirent après huit jours et furent arrêtés. Cinq furent envoyés en prison pour trente jours, deux ayant retourné à l'ouvrage.

C'est cet état de choses entre autres qui, vers la mi-octobre, amena de quatre-vingts à cent hommes à Macleod. La majorité poursuivirent la compagnie ou les entrepreneurs, les autres ne voulaient plus travailler ou ne pouvaient plus obtenir d'ouvrage. Tous étaient dans le plus absolu dénûment, plusieurs étaient forcés de coucher dehors, plusieurs furent logés dans une maison engagée par Zéphirin Saint-Amand, mais tous ou presque tous durent vivre à la charité publique et souffrir, en plusieurs cas, de faim, de froid et du manque de vêtements nécessaires. Découragés, ils finirent par consentir à un compromis qui leur fut proposé et par lequel ils acceptèrent un billet de retour gratuit et \$5 chacun pour acheter des provisions en route, un acquit total de toute réclamation contre la compagnie étant en même temps signé par quatre-vingt-deux d'entre eux. Il est à propos de dire que sur les entrefaites le directeur général de la construction, M. Haney, ayant constaté que contrairement à ses instructions ces hommes avaient réellement été engagés au mois, leur offrit de leur donner de l'ouvrage de la part de la compagnie et de les payer sur le pied de \$26 par mois et pension, leur offrant en même temps d'avancer \$10 aux hommes mariés pour envoyer à leur familles. Quelques-uns auraient consenti à cette offre, mais la masse refusa sous prétexte, pour les uns, qu'ils ne pouvaient plus reposer de confiance dans la compagnie, les autres, qu'ils pourraient gagner davantage chez eux, et en général ils quittèrent Macleod pour s'en retourner. Depuis lors la compagnie a accordé le transport gratuit à quelques-uns des hommes, à notre demande.

Les hommes se sont fréquemment plaints d'avoir été forcés de chômer. La déposition 107 fait voir qu'un grand nombre de journaliers ont été tenus 8 ou 9 jours à attendre, ayant à payer pension et ne recevant pas de gages. La déposition 109 établit qu'un journalier qui avait commencé à travailler le 2 novembre a été tenu oisif treize jours à compter du 10 décembre, pendant lesquels on lui a donné sa pension, mais après avoir travaillé encore treize jours il a dû chômer encore quinze jours, pendant lesquels il a eu à payer \$4,50 de pension par semaine. Le 23 janvier il a repris l'ouvrage, et quand celui-ci fut terminé il s'est encore trouvé à ne rien faire. On voit dans la déposition 30 que même pendant le beau temps, les hommes n'étaient pas toujours mis à l'ouvrage. Dans tous ces cas, les gages étaient retenus.

Nous avons mis le plus grand soin à nous enquérir du traitement qu'ont subi les immigrés, et à nous aboucher avec tous ceux qui restaient encore sur les travaux; nous sommes même pour cela allés au dehors, aux houillères de Coal-Creek et à Canmore. A ce dernier endroit, nous avons trouvé particulièrement deux des dix Gallois qui avaient signé, avec Crockott et Richards, la dépêche adressée au *Press* dans le pays de Galles, dans laquelle ils se plaignaient de ne pas avoir de logement convenable, de ne pas avoir d'eau pour se laver, et d'être maltraités par les Canadiens-français. Ces deux hommes sont Stephen et David Richards. Tous deux déclarent qu'il n'y a pas eu de mauvais traitement de la part des Canadiens-français, bien qu'ils aient signé la dépêche en question, et les seules choses dont ils se plaignent sont celles dont se sont plaints les autres journaliers employés sur le chemin. Tous les Gallois que nous avons examinés et les autres immigrés admettent que ce qu'on leur a représenté à l'étranger était exact, bien qu'ils considérassent que le terme *pension* comprenait repas et logement, ce qui, suivant eux voulait dire, abri convenable, ce qu'il faut pour dormir, et facilités raisonnables pour les soins de propreté. Le fait est que leurs plaintes se réduisent à celles des autres hommes, et ils n'ont pas été traités d'une façon exceptionnelle.

D'après la règle établie, les hommes qui quittent l'ouvrage reçoivent une note de leur temps (*time record*) qui relate le nombre de jours qu'ils ont travaillé, leur nom

et leur signature comme moyen de les reconnaître, mais sans aucune déduction pour pension, taxe de médecin ou autres détails similaires. Ceux qui sont renvoyés reçoivent ce qu'on appelle une *time cheque*, qui contient toutes les déductions, et établit exactement ce à quoi l'homme a droit. Certains entrepreneurs paient tous les gages des hommes au moyen de chèques sur une banque; d'autres, aux jours de paye, en argent; d'autre encore quelquefois par *time cheques*. Cette pratique de payer les gages au moyen de chèques, à des distances si éloignées des centres commerciaux, a créé beaucoup de mécontentement et en plusieurs circonstances a causé beaucoup de misère parmi les hommes. Nous en avons trouvé plusieurs qui bien qu'en possession de leur *time record*, de *time cheques* ou de chèques sur une banque, n'ont pas même pu obtenir un repas à l'aide de ces valeurs, et ont été forcés d'en faire faire argent comme ils ont pu à des escomptes de 10 à 50 pour 100. Un homme, Fortin (déposition 10), qui avait un chèque pour \$22, a dû marcher 75 milles jusqu'à Bull-Head-Prairie pour faire faire argent de ce chèque, et comme il voulait retourner à Nelson, il lui a fallu marcher encore 100 milles, payant 35 cents du repas durant les six ou sept jours que prit le voyage. Selon James M. Carroll, un marchand de l'endroit (déposition 108), la contrée est pleine de *time cheques* non payés, et M. James Ferguson Armstrong (déposition 104), commissaire de l'or pour la Colombie-Britannique, à Fort-Steele, et magistrat, qui a eu beaucoup d'expérience avec les hommes employés sur le chemin, parle des inconvénients de ces *time cheques* et de ces chèques sur les banques, ainsi que des difficultés qui en résultent pour les hommes qui, dit-il, y perdent à cause des délais qui en résultent, ou des escomptes qu'ils sont forcés de payer pour les faire convertir en argent. Il a vu des hommes auxquels il était ainsi dû des gages et qui n'avaient pas d'argent pour manger et étaient obligés d'être secourus par les autorités à Fort-Steele. M. Armstrong est le percepteur de la capitation dans la Colombie-Britannique, et la loi de la province veut que celui qui y passe six jours dans une année paie \$3. Tous ceux qui emploient des hommes sont tenus responsables pour cette capitation. Mais il ajoute que pour ce qui est des hommes employés à la construction du chemin et qui sont arrivés après le 1^{er} décembre, on ne leur a pas demandé de capitation pour 1897, mais on l'a fait payer à tous les autres.

Connaissant le climat de cette partie du pays, il déclare qu'il faut des poêles dans les tentes pour empêcher les gens d'y souffrir, et que les hommes devraient être bien couverts depuis la fin d'octobre jusqu'au commencement d'avril; que les cabanes ou *shanties* dont les toits ne sont pas bons exposent les hommes à la misère; que, d'après son expérience de sept ou huit ans en matière de construction de chemins de fer, il ne voit pas pourquoi les hommes ne seraient pas abrités comme il faut, et que la compagnie ou les entrepreneurs devraient fournir des logements convenables dès le commencement. Trente ou quarante hommes se sont présentés à lui pour poursuivre pour leurs gages, mais ils n'avaient pas d'argent pour payer les honoraires.

Afin de faire valoir leur réclamation, il leur fallait perdre de trois à dix jours. Il connaît un entrepreneur qui, une fois, a exigé une remise pour faire argent de ses propres chèques.

Au sujet encore de cette partie de la déposition de M. Armstrong, il dit que vu la condition des hommes, leur ignorance et l'état de choses dans le pays, il est presque impossible pour eux de se faire rendre justice par les procédés ordinaires de la loi.

Un sujet de plainte particulier sur lequel nous nous sommes efforcés d'obtenir tous les renseignements possibles, est celui de l'extorsion dans les prix des choses fournies aux hommes par la compagnie et les entrepreneurs. La compagnie déclare que 10 pour 100 est une compensation suffisante pour la garantir de toutes pertes. Les entrepreneurs admettent en général qu'ils exigent de 20 à 40 pour 100 du profit. Un marchand de la passe (Carroll, déjà cité) jure qu'il peut vendre ses marchandises au même prix que les entrepreneurs et faire encore un profit de 40 à 50 pour 100 en sus du coût et du transport des marchandises. La déposition 87 affirme que les prix d'un entrepreneur sont de 30 à 40 pour 100 plus élevés que ceux de la compagnie, particulièrement à Bull-Head-Prairie. Au nombre des articles les plus communément achetés par les hommes, sont les couvertures de laine. Pour ces couvertures on leur a demandé de \$2.75 à \$4.50 la paire, et dans à peu près une centaine de cas, de vieilles couvertures pleines de trous leur ont été fournies à \$4.50 la paire. Nous

Passé du Nid-de-Corbeau.

constatons qu'à Winnipeg, une couverture de 7 livres se vend en gros \$2.10. Le prix du transport des marchandises jusqu'aux travaux est d'environ 3½c. la livre, ce qui porte le coût de pareille couverture à environ \$2.35.

Les salopettes (*overalls*) sont aussi des articles communément achetés. Le prix exigé était de \$1.25 à \$1.50, et le prix payé à Winnipeg par les entrepreneurs, de 55 à 63c. Pour les tricots, les prix exigés par les entrepreneurs étaient de \$2.25 à \$2.50 la paire, et de \$1 la pièce. Ces articles leur sont fournis à Winnipeg pour 85c. à \$1.54 la paire.

De 30 à 40c. est le prix de la tablette de tabac, qui coûte apparemment 26c. Le prix du tabac à chiquer, grandes tablettes, est de 35c. pour les hommes; aux entrepreneurs elles coûtent environ 22c.; des tablettes plus petites, qui, d'après la déposition 105, se vendent 8c. à Fort-Steele, coûtent aux hommes 15c.

Les chemises ont été cotées aux hommes à \$1.50 chacune, et les entrepreneurs les ont pour des prix variant de 53c. à 71c. chacune; et celles des meilleures qualités, qui ne sont pas généralement portées par les hommes coûtent aux entrepreneurs de 88c. à \$1.07 chacune. Des caoutchoucs ordinaires grossiers et convenables pour les travaux coûtent aux hommes, ceux à une boucle, \$2, et ceux à deux boucles, \$2.50. Les prix en gros à Winnipeg sont pour ceux à boucle simple \$1.30, et ceux à boucle double \$1.34.

Pour le savon, les hommes ont dû payer 20c. la briquette, et la déposition 79 dit que le même savon coûterait 5c. à Montréal. Ailleurs, ils ont payé 15c. la briquette pour le savon *Sunlight*, et d'autres ont payé 10c. la briquette. Le coût des savons les plus ordinairement employés, le *Royal-Crown* et le *Sunlight*, est, vendu sur les lieux, d'environ 5c. la briquette. En général, les hommes ont dû fournir leur propre lumière dans les camps, et ils ont eu conséquemment à acheter de la chandelle, qu'ils payaient en certains endroits 35c. la livre, en d'autres 5. et jusqu'à 10c. la pièce. Le prix de ces chandelles en gros à Winnipeg serait d'environ 1½c. chacune. Pareilles chandelles se comptent environ dix à la livre, et si l'on ajoute environ 3½c. la livre pour le transport, cela en porte le coût à environ 1½c. chacune. Pour des chaussettes on a demandé aux hommes de 35 à 50c. la paire.

Dans la déposition 79 on affirme que les chaussettes qui coûtaient de 45 à 50 cents, pouvaient s'acheter ailleurs pour 25 cents. Les chaussettes fournies aux entrepreneurs ont coûté, les plus chères, 19 cents, et les moins chères 6½ cents la paire. Pour les allumettes, les hommes ont eu à payer 5 cents pour 3 paquets, et pour les allumettes au soufre ordinaire en étuis de papier bleu, 1 cent la boîte, et ailleurs 5 cents pour 3 boîtes. Le coût de ces petites boîtes, en gros, est au-dessous de ½ cent chaque rendue sur les lieux. Pour les chaussures, le prix a été de \$2.50 à \$3.25. La déposition 72 affirme que les bottes achetées pour \$3.25 peuvent s'acheter à Winnipeg pour \$1.50, et selon la déposition 157, le témoin peut acheter pour 80 ou 90 cents des bottes comme celles qu'on vendait \$3.50. Le prix des bottes en usage dans ces travaux, telles que fournies par la Compagnie du Canadien-Pacifique à Macleod, coûtent à Winnipeg de \$1.40 à \$2 la paire, les grandes bottes coûtant \$2.25 et \$2.40. Les mitaines, article très nécessaire sur les travaux dans la passe, ont coûté aux hommes de 75 cents à \$1.25 la paire. Dans la déposition 79, le témoin affirme que les mitaines de \$1.50 peuvent s'acheter dans l'est pour \$1, et la déposition 157 déclare qu'il a payé \$1.25 des mitaines qui coûteraient 50 cents à Ottawa. Le coût ordinaire des mitaines de laine à Winnipeg varie de 10½ cents à 50 cents la paire, et celui des mitaines de cuir est de 40 cents à \$1.09.

Un certain nombre des hommes, considérant qu'ils pourraient se nourrir eux-mêmes à meilleur marché qu'aux camps des entrepreneurs, se sont trouvés fort vexés de constater qu'on ne le leur permettrait pas. Un témoin (déposition 165) dit qu'il lui aurait coûté beaucoup meilleur marché de se nourrir lui-même, d'après l'expérience qu'il en a faite sur d'autres travaux de construction. D'un autre côté, deux Arméniens (déposition 87), qui n'étaient pas accoutumés aux vivres fournis dans le camp (ils objectaient à certains articles de la nourriture comme contraires à leurs mœurs) obtinrent de leur contremaître la permission de se nourrir eux-mêmes. Trouvant qu'ils pouvaient obtenir de la Compagnie du Pacifique à Bullhead-Prairie des provisions à meilleur marché qu'au magasin de l'entrepreneur pour lequel ils travaillaient, ils y firent leurs achats. Il en résulta, prétendent-ils, qu'ils furent renvoyés, après

avoir fait beaucoup de dépenses pour installer une cabane pour leur usage. La raison donnée par l'entrepreneur pour leur renvoi est qu'ils étaient paresseux. A l'époque où leur déposition a été prise, celui qui les employait alors étant présent, dit que ces hommes étaient des travailleurs constants.

Une autre déduction qui a amené des protestations générales, c'est celle du coût de transport de Macleod aux travaux. Qu'ils aient été transportés en voiture ou qu'ils aient marché de pied, le prix paraît avoir été le même, et la plupart du temps les hommes ont dû payer pension au prix régulier, qu'on leur ait fourni ou non le nombre de repas ordinaire. Dans la déposition 91, il est établi que cent vingt-cinq ou cent cinquante hommes ont dû payer \$5 chacun pour transport et repas de Macleod à un peu au delà du camp central, et de Macleod au lac du Nid-de-Corbeau, selon la déposition 146, \$2.50 pour transport et \$1.71 de plus pour pension, représentant trois jours, c'est-à-dire neuf repas. Il n'y a pas d'exagération à dire qu'au moins deux mille hommes ont été traités de la même manière sous ce rapport.

L'histoire générale de ces voyages c'est que ces hommes n'ont pas eu les repas qu'on leur a fait payer, et qu'ils ont généralement eu à marcher, qu'ils n'ont eu aucune commodité, que les voitures étaient surtout employées au transport des vêtements et effets, qu'on les avait forcés on l'a vu plus haut, à réduire à un minimum.

L'ordre du directeur général de la construction était que la taxe du courrier, de 25 centins par mois, ne devait être imposée à personne sans son consentement. Plusieurs des hommes objectèrent à cette taxe, et cependant, après un mois ou deux il devint règle générale de taxer tout le monde sans distinction, avec ou sans consentement. La raison donnée pour cela par M. Thomas B. Charleson au camp central, est que les hommes changeant d'une section à une autre, il était impossible de suivre les instructions et la règle générale avait été adoptée pour tout le monde.

Les hommes ont à payer 50 centins par mois pour taxe du médecin; cette somme est régulièrement déduite des gages soit par la compagnie soit par les entrepreneurs.

Le chef du personnel médical pour le chemin est le Dr Newburn, stationné à Lethbrige, et quatre aide-médecins ont été nommés par lui ou la compagnie pour tout le chemin. A l'époque où nous avons pris la déposition de M. Haney, il était question d'un nommer deux autres.

A l'exception d'une ou deux exceptions, les plaintes ont été universelles de la part des hommes et même des entrepreneurs. Les D^{rs} Harwood, Roy et Gordon ont été nommés au commencement de l'entreprise, ou à peu près, et les deux derniers particulièrement sont forcés d'admettre que les provisions de médicaments étaient insuffisantes, que les distances étaient trop longues, et qu'ils ne pouvaient pas en général s'acquitter de leurs fonctions comme il aurait fallu. Les hommes se sont plaints amèrement des longs intervalles entre les visites des médecins aux camps, et dans les cas où il y avait urgence, comme dans les fractures de membres, les fièvres et les attaques de diphtérie, il s'écoulait un temps considérable avant qu'on pût avoir le médecin. Deux hommes, McDonald et Fraser, sont tombés malades de diphtérie au camp de Mann, à environ 100 milles de Macleod. On les envoya en voiture avec instructions qu'ils devaient être transférés dans l'ambulance à Bullhead. On les envoya en voiture découverte avec instructions qu'ils devaient être transférés dans l'ambulance à Bullhead. On les amena cependant à la passe du Nid-de-Corbeau, à environ à 12 milles à l'est de Bullhead, où on leur refusa le logement, etc., généralement donnés aux malades, et le même soir on les ramena à Bullhead. On les déposa dans une maison isolée pour attendre l'ambulance. Le lendemain on les mena à Sulphur-Spring, où ils passèrent la nuit, et le lendemain matin on remit en chemin et on les mena jusqu'au bout de la voie près de Pincher-Creek. Ils arrivèrent à cet endroit le soir, et deux heures plus tard ou à peu près, ils mouraient. Les seuls soins de médecin qu'ils ont eus sont ceux du Dr Meade, médecin non officiel à Pincher-Creek, qu'on fit venir aussitôt qu'on arriva au bout de la voie et qui n'eût que le temps de les voir mourir.

Les seuls hôpitaux généraux qu'il y avait alors étaient ceux de Nelson, de Saint-Eugène (à 8 ou 9 milles de Fort-Steele), de Macleod et de Lethbrige. La compagnie n'avait aucun pavillon ou hôpital provisoire, excepté au lac du Nid-de-Corbeau, où l'on recevait les malades dans une pension privée et ce n'est que depuis

notre passage qu'on a donné, nous informe-t-on, des ordres pour en construire un à Michel-Creek, et un autre à Coal-Creek, bien que depuis lors on a pu donner ordre d'en construire d'autres ailleurs. Les maladies les plus fréquentes sont la toux, la fièvre des montagnes, le rhumatisme et ci et là des cas de diphtérie, à part les quelques accidents qui se produisent naturellement dans pareils travaux.

Dans certains camps, on s'est plaint que lorsque les gages étaient à \$1.50 par jour la pension était à \$5 par semaine, et lorsqu'ils ont été portés à \$1.75 la pension l'a été à \$5.25.

A propos de la pension, il est généralement admis non seulement qu'elle est bonne mais qu'elle est meilleure que d'ordinaire dans les travaux, et sous ce chef nous pouvons dire qu'il y a eu satisfaction presque universelle.

Il y a eu sujets particuliers de plaintes de la part de deux fournées d'hommes amenées de Sudbury et des environs, les uns sous Noble et les autres sous un nommé Redmond (voir déposition 58). Il paraît que ces hommes ayant été engagés d'après le contrat modèle 277, la compagnie a prétendu, au sujet de ces contrats, qu'ils ne représentaient pas les conditions auxquelles les hommes auraient dû être engagés. Pour cette raison on fit des efforts pour obtenir la remise de ces contrats et la signature des hommes aux contrats du dernier modèle. Dans les deux groupes, un certain nombre des hommes refusèrent de remettre leurs contrats et d'en signer de nouveaux. La bande de Mattawa en bloc fut entreprise, et pendant deux jours elle n'eut à peu près qu'un seul repas et coucha dehors, après quoi ceux qui la composaient se virent contraints d'accepter les conditions de la compagnie. Parmi ceux de la bande de Noble, quinze refusèrent de signer de nouveau. Ceux qui remirent leur premier contrat et en signèrent un nouveau ne reçurent pas de copie de ce dernier.

Il est établi par le témoignage de différents témoins, que tout d'abord, comme on ne leur donnait pas l'ouvrage particulier pour lesquels ils avaient été engagés, les hommes ont fait de vigoureux efforts pour faire respecter sous ce rapport les conditions de leurs contrats. Cependant, la distance qui les séparait de leurs foyers et le coût du voyage, les forcèrent à se soumettre. La raison assignée par la compagnie à son refus de se rendre aux réclamations de ces hommes, est que c'eût été encourager les autres à trouver des sujets de plainte.

On peut se demander comment il a été si facile de trouver dans l'est un si grand nombre d'hommes disposés à aller travailler à pareille distance et dans de telles circonstances. La réponse est d'abord qu'il y avait à cette époque rareté d'ouvrage dans l'est, et que plusieurs de ces gens, de bons hommes, pensèrent que c'était en attendant mieux un moyen de gagner suffisamment pour supporter leurs familles. D'autres voulaient aller dans l'ouest et profitèrent de l'occasion que leur offraient les représentations qu'on leur faisait relativement aux prix du transport, etc. L'excitation qui régnait alors par suite du développement que prenait l'exploitation des mines d'or dans la région particulièrement en question, en influença aussi un grand nombre. Nous en avons rencontré plusieurs qui croyaient que rendus à la Pa-se du Nid-de-Corbeau ils se trouveraient à facile distance du Klondike. C'est à cette dernière raison qu'on peut attribuer le fait que bon nombre des hommes étaient physiquement impropres aux travaux en question. D'autres n'étaient pas accoutumés à pareils ouvrages, avocats, acteurs, barbiers, commis, cuisiniers et autres de pareilles classes. Des jeunes gens de 15 à 18 ans ont aussi été envoyés et engagés comme hommes faits ; ceux-là n'étaient évidemment pas assez forts. Quelques-uns avaient déjà souffert ou souffraient encore de maladies, et ont été assez imprévoyants pour partir tout de même, et il n'est pas étrange de les trouver malades dès le début.

Tout ce que nous avons exposé en faisant un aperçu de la preuve, révèle plus ou moins de souffrances et d'injustices, mais sans doute on ne s'en serait pas plaint si amèrement si on s'était considéré suffisamment rémunéré. Nous le répétons, les premiers qui sont venus de l'est, c'est-à-dire en août et en septembre, ont été engagés au mois et devaient recevoir de \$20 à \$26 par mois avec leur pension. Ensuite, pour les journaliers ordinaires, les conditions étaient \$1.50 par jour et \$4 par semaine pour la pension.

Dans les deux cas, on faisait exception en faveur de ceux qui étaient particulièrement qualifiés. Le 1^{er} février, les gages furent portés à \$1.75 par jour et la pension à \$5.00 par semaine. C'était la règle générale faite aux entrepreneurs par la compagnie et acceptée par eux. Dans sa déposition, M. Haney, le directeur de la construction, déclare qu'il est de règle que les hommes ont à payer leur transport en chemin de fer jusqu'à Macleod, ainsi que leur transport et leur pension à partir de Macleod jusqu'aux travaux, et que ce n'est que par exception qu'un certain nombre sont venus gratuitement de Macleod, comme les cinq cents de Winnipeg, à un moment où le besoin d'hommes était urgent.

Selon donc les conditions énoncées dans leurs grandes lignes par le directeur de la construction: un journalier qui part d'Ottawa avec l'intention d'aller à Macleod pour travailler pour la compagnie, a à payer \$22. Cette somme équivalait à 1 cent le mille et varie selon la distance qui sépare le lieu de destination de celui du départ. Hors les malades et les estropiés, le personnel ouvrier n'a d'autre moyen de retour que le paiement du prix ordinaire du voyage, lequel, de Macleod à Ottawa, est de \$64.40. De Macleod aux chantiers les prix exigés ont été de \$2 à \$7. Tous ceux qui, avant le 1^{er} décembre, ont travaillé dans la Colombie-Britannique, dans la frontière est près du lac du Nid-de-Corbeau, ont dû payer la capitation pour 1897 et 1898, et en général cette taxe a été retenue sur leurs gages. Cette capitation est exigible de tous ceux qui résident dans la province six jours ou plus dans une année. Telle est la règle, et les entrepreneurs sont responsables de la capitation. Quand elle n'a pas été exigée, cela a été par inadvertance.

Si, aux frais mentionnés ci-dessus, on ajoute le retour des chantiers à Macleod, que nous mettrons à \$2.50, \$10 pour acheter les provisions nécessaires pour le voyage d'Ottawa à Macleod et retour, \$9 pour taxe du service médical et du service du courrier pour douze mois, \$5 par mois pour les dépenses personnelles, telles que les chaussures, les tricots, le tabac, etc., et avec cela la pension, on constatera qu'à la fin de douze mois de travail, les dépenses totales de l'ouvrier venu, disons d'Ottawa, se trouvent de \$381.90.

La moyenne mensuelle de journées où il est possible de travailler est de vingt et une et demie. Sur ce pied, un an de travail payé à \$1.50 par jour rendrait à l'ouvrier \$387. Si nous déduisons de ce chiffre celui de ses dépenses, telles qu'énumérées ci-dessus, savoir, \$381.90, il lui restera seulement \$5.10. Si le temps et la santé lui permettaient de travailler vingt-six jours par mois, aux mêmes gages, il lui resterait \$56.10. Si ses gages étaient de \$1.75 et le prix de sa pension \$5 par semaine, vingt et une journées et demie de travail par mois lui rapporteraient \$20.94, et vingt-six journées, si elles étaient possibles, lui donneraient \$115.50. Ainsi se chiffre la situation de l'ouvrier au point de vue de la compagnie.

Dans les mêmes conditions, le journalier qui travaille pendant neuf mois à vingt et une journées et demie par mois, se trouve alors en-dessous de \$22.40, tandis qu'avec vingt-six jours par mois il aurait à son actif \$38.35. A \$1.75 par jour, il serait, dans le premier cas, en dessous de \$9.67 et, dans le second, possesseur de \$61.25.

Travaillant dans les mêmes conditions pendant six mois seulement à \$1.50 il serait endetté, dans le premier cas, de \$49.90, et, dans le second cas, de \$9; tandis qu'à \$1.75 par jour, il serait, dans le premier cas, endetté de \$40.28, et, dans le second, il aurait à son crédit \$7.

S'il travaillait trois mois à \$1.50 par jour, il serait endetté, dans le premier cas, de \$77.40, et dans le second, de \$57.15; à \$1.75, il serait, dans le premier cas, endetté de \$70.89, et dans le second cas de \$47.25.

Le tableau qui suit expose plus en détail ce qui précède, et on remarquera bien que dans certaines circonstances le prix pour le voyage de Macleod aux chantiers ait été de \$7, que ce tableau ne porte que \$2.50 de ce chef; on n'y a aussi porté que la capitation d'une seule année.

TABLEAU où l'on voit ce que peuvent gagner les hommes pendant des périodes de 12, 9, 6 et 3 mois.

		DÉPENSES.														Montant.				
		D'Ottawa à	D'Ottawa à	De Macleod	Retour à	De Macleod	Chemin de	Capitation.	Taxes de	Vêtements,	Pension.	Dépenses	Total gagné.	En	A					
PÉRIODE DE TRAVAIL.		\$	¢	\$	¢	\$	¢	\$	¢	\$	¢	\$	¢	\$	¢	\$	¢			
12	mois,	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		9 00		60 00		208 00		387 00		5 10
12	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		9 00		60 00		208 00		468 00		86 10
12	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		9 00		60 00		260 00		451 44		17 54
12	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		9 00		60 00		260 00		546 00		112 10
9	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		6 75		45 00		156 00		290 25		22 40
9	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		6 75		45 00		156 00		312 63		
9	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		6 75		45 00		185 00		341 63		3 07
9	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		6 75		45 00		195 00		351 65		
9	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		4 50		30 00		104 00		243 40		49 90
6	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		4 50		30 00		104 00		234 00		9 00
6	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		4 50		30 00		130 00		269 40		43 68
6	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		4 50		30 00		130 00		273 00		
3	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		2 25		15 00		52 00		174 15		77 40
3	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		2 25		15 00		52 00		117 00		57 15
3	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		2 25		15 00		65 00		187 15		74 29
3	do	22 50		2 50		64 40		10 00		3 00		2 25		15 00		65 00		187 15		50 65

NOTE. — Les hommes qui, commençant à travailler, disons en novembre 1897, ont à payer dans la Colombie-Britannique une capitation de \$3 pour 1897 ; si l'ouvrage continue jusqu'en janvier 1898, ils auront encore à payer \$3. Là où les gages sont de \$1.75 par jour, la pension est de \$5 par semaine ; là où ils sont de \$1.50 par jour la pension est de \$4 par semaine.

Ce tableau, qui nous paraît fondé sur des faits indéniables, explique non seulement le mécontentement mais le découragement des hommes, en constatant qu'après deux, trois ou quatre mois de travail, ils n'étaient pas en état de pourvoir à la vie des familles que la plupart avaient laissées derrière eux. Envoyer quelque chose au foyer, c'était prendre sur les chances du retour après douze mois d'ouvrage, car on persistait à dire que même après deux ou dix années d'ouvrage on ne leur donnerait pas le transport gratuit, pas même une réduction de prix. Au journalier ordinaire la possibilité de retourner à sa famille semblait improbable avec pareilles conditions. Il était dans un pays sauvage et difficile à traverser, et tenter de partir à pied était hasardeux, quand on savait être contraire aux règles du chemin de fournir des vivres. De plus, quitter l'ouvrage c'était s'exposer à se faire arrêter pour désertion d'emploi. Dans des conditions pareilles il se sentait comme prisonnier dans un pays étranger, et ces circonstances expliquent comment plusieurs hommes sont partis à pied pour Ottawa, d'autres pour Montréal, pour Winnipeg et autres endroits de l'est et de l'ouest, à des distances de 1,000 à 2,500 milles. En toute saison de l'année pareil voyage ne saurait se faire sans misère, même si celui qui l'entreprend s'est dans quelque mesure muni de ce qu'il faut. On nous a rapporté que des hommes se sont mis en route sans argent, sans provisions et sans même assez de vêtements. Ces hommes ont dû s'adresser à la charité publique dans les différents endroits qu'ils ont traversés, et on en a vu apaiser leur faim avec les restes des vivres, les pelures d'orange, etc., jetés des wagons le long de la voie par les voyageurs. Quelques-uns pour revenir avaient recours à se cacher sur les trains d'une station à une autre. Cette méthode de voyager les exposait à se faire arrêter, et des témoins ont déclaré avoir passé dix jours en prison pour ce délit. Coucher sur le sol et sans abri dans différentes conditions de climat, souvent des plus sévères, et être exposé aux risques des mauvais traitements qui sont ordinairement servis aux voyageurs de cette catégorie, telles sont quelques-unes des misères de ce mode de voyage. Comme exemple du peu de sympathie qu'ont rencontrée ces gens, citons le fait de deux hommes auxquels un brigadier de la gendarmerie à cheval qui les avait rencontrés recommanda de se cacher sur les trains, en les assurant qu'on ne les molesterait pas. Tout en hésitant quelque peu ils suivirent son conseil, et à la station suivante ils trouvèrent qu'on avait fait jouer le télégraphe—deux hommes de la police à cheval étaient à la gare et on les arrêta. Pour ce délit, on les condamna à dix jours de prison.

A propos des gages, le commissaire de l'or, Armstrong, de Fort-Steele, affirme que dans le sud de la Colombie-Britannique les gages courants des hommes employés aux travaux semblables à ceux de la construction des chemins de fer sont de \$2 par jour sans pension. Dans les cas où les hommes travaillent dans un endroit où les provisions sont coûteuses à cause des frais de transport, le patron se charge de ces derniers. Telle est, dans tous les cas, la coutume suivie par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Au sujet des camps, nombre de personnes se sont plaintes de l'encombrement de quelques-uns quand ils étaient au complet. Ils n'étaient pas munis des ustensiles nécessaires pour que les hommes pussent se laver. S'il y en avait, c'était en quantité insuffisante. Nous attirons particulièrement l'attention sur la déposition du D^r Gordon (n^o 57) sur le sujet. Nous renvoyons aussi aux dépositions n^{os} 22, 24, 31, 51, 52, 79, 86, 151, 161 et 168. Ces témoignages se rapportent plus particulièrement aux camps en bois ronds.

Et cependant presque tous les officiers ou employés de la Compagnie que nous avons entendus déclarent que les dortoirs étaient bons, et qu'il n'y a pas eu de misères comme celles relatées par les différents journaliers qui ont rendu témoignage; le fait est que M. Haney de même que les subalternes déclarent tous que, sous le rapport de la misère, du service médical et de la façon dont les hommes ont été traités en général, le sort des hommes a été meilleur que dans toute autre entreprise dont ils aient eu connaissance. Les inspecteurs de la police qui ont été examinés déclarent aussi qu'ils n'ont pas vu de rigueurs dont on pût se plaindre.

Les dépositions suivantes parlent de cela: N^{os} 18, 19, 24, 27, 28, 29, 32, 33, 42, 45, 46, 50, 56, 81, 89, 90, 91, 106, 107, 117, 118 et 120.

Passé du Nid-de-Corbeau.

Après avoir exposé les faits tels qu'établis par les différents témoins, il est bon de se rappeler que dans certains détails les choses nous auraient pu paraître sous un différent jour si les distances avaient permis à la compagnie, aux entrepreneurs et aux hommes de produire une contre-preuve.

La compagnie et les entrepreneurs de leur côté n'ont pas été sans rencontrer des difficultés avec le personnel ouvrier. Il est facile de comprendre que parmi le grand nombre d'hommes employés dans de pareils travaux, il en est plusieurs qui ne sont pas rigoureusement honnêtes et méritoires. Il en est qui profiteront de tout pour frauder et tromper leurs patrons; d'autres seront une source d'obstacles au bon fonctionnement de l'organisation; un certain nombre ne seront jamais satisfaits quels que soient les bons traitements qu'on leur donnera; d'autres que l'on aura engagés en leur donnant un billet de transport le vendront ou bien s'en serviront jusqu'à certains endroits et quitteront le train pour ne jamais se présenter aux chantiers. Plusieurs, après s'être engagés à la compagnie, s'arrangeaient de façon à obtenir des patrons des repas et des effets—particulièrement des couvertures—et disparaissaient la nuit suivante, ne laissant aucunes traces d'eux. Plusieurs hommes sont naturellement indolents et indifférents et abuseront de leurs patrons, prétexteront toute espèce de raison pour ne pas travailler et resteront plusieurs jours oisifs dans les camps. Les patrons ont en outre à se garder contre les mensonges, les fausses représentations et les plaintes exagérées ou sans fondement. Il faut nécessairement établir des règles strictes et y adhérer. La difficulté est de les mettre à exécution dans un esprit de justice et de modération, surtout de la part de ceux qui ont plus immédiatement charge des hommes. Il est facile de comprendre comment des subalternes, soit par excès de zèle, soit par défaut de jugement, mauvaise humeur, ignorance ou autre cause, iront même au delà du véritable esprit qui aura inspiré ces règles et statuts, et feront en sorte qu'on les regardera comme injustes et tyranniques, au lieu de les faire accepter par les hommes, au moyen d'une application raisonnable, comme une protection pour tous les intéressés.

Une grande cause de mécontentement a été le défaut, de la part de la compagnie et des entrepreneurs, de se conformer aux conditions auxquelles les hommes avaient été engagés par les agents de recrutement. Sur certains points, le directeur général de la construction, M. Haney, ignorait les représentations faites aux hommes, représentations contraires à ses instructions, telles que celles relatives aux gages, au transport d'aller et de retour, la computation du temps, la fourniture des couvertures. Sous d'autres rapports, cependant, il ne pouvait ignorer certaines conditions des marchés, comme par exemple l'engagement des hommes par et pour la compagnie, et subséquemment leur transfert forcé aux entrepreneurs, ainsi que certains traitements qu'on leur faisait subir. Ainsi, lorsqu'on les payait autrement que d'après les stipulations de leur marché, c'est-à-dire à la journée au lieu d'au mois; lorsqu'on leur faisait rendre le temps où ils chômaient sans qu'il y eût de leur faute, lorsqu'on exigeait paiement pour des choses qu'ils avaient compté devoir leur être fournies gratuitement, comme le transport, et, dans certains cas, les couvertures; lorsqu'on les transféraient aux entrepreneurs, bien qu'ils eussent été engagés pour la compagnie, les hommes étaient dans la limite de leurs droits en refusant ou en hésitant de travailler et en se plaignant à leurs patrons. Se faire jeter en prison dans pareilles circonstances pour n'avoir pas cédé, ou se voir refuser tout emploi sur le chemin, et renvoyés à la grâce par les montagnes, les buttes et les rivières, sans ressources, exposés à périr de faim, souffrir du froid et de toutes les misères qu'il y a à coucher en plein air sous un climat rigoureux et dans un pays inhabité à des distances variant de 50 à 150 milles de tout centre de civilisation, et incapables, aux quelques seuls endroits où ils auraient pu le faire, de se procurer, même en payant ou en offrant de payer, de la nourriture, un abri ou autres secours nécessaires, à cause d'ordres spécialement donnés, c'est assurément avoir lieu de ce plaindre de rigueurs et de mauvais traitements.

On a rapporté qu'en deux circonstances le directeur de la construction s'est servi de paroles dures à l'égard des hommes qui se sont présentés à lui pour lui faire des représentations sur les traitements qu'on leur faisait subir. N'ayant pas eu

l'occasion d'entendre sa version à ce sujet, nous n'attachons pas grande importance à ces dires. D'ailleurs, M. Haney paraît avoir été disposé à redresser les griefs venus à sa connaissance chaque fois qu'il a pu se renseigner sur les faits. Les inspecteurs de la gendarmerie que nous avons entendus ont eu soin de mentionner cela.

Nous croyons devoir, en justice pour la compagnie ; pour le directeur général de la construction et les entrepreneurs, dire qu'on nous a donné toutes les facilités pour faire notre enquête complète sous tous les rapports.

Mettant de côté toutes les plaintes particulières qui prennent nécessairement naissance dans tous les travaux de cette nature, et nous limitant aux griefs généraux nous croyons que les témoignages entendus ont établi les faits suivants :

1. Violation de la part de la compagnie et des entrepreneurs des conditions des marchés, plus particulièrement de ceux antérieurs à la fin de septembre.

2. Défaut de préparatifs nécessaires pour les hommes à leur arrivée à Macleod, en plusieurs cas.

3. Que les hommes ont été forcés à dormir dehors et quelquefois sans couverture sur le sol nu, ou dans des maisons, des wagons à marchandises ou des wagons-pension, non chauffés, sales, et impropres à loger des hommes pour aucun espace de temps.

4. Absence de moyens d'ablutions plus particulièrement dans les camps de certains entrepreneurs, où régnaient la vermine et la malpropreté à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments où la lumière et la ventilation étaient nulles ou insuffisantes, et qui ne fournissaient pas un abri convenable.

5. Que les hommes ont été gardés sous les tentes jusqu'au commencement de janvier sans poêles.

6. Qu'on a nourri les hommes en certaines circonstances et sans raison suffisante, avec des provisions gelées.

7. Menaces aux hommes de les renvoyer s'ils faisaient des plaintes ou des représentations.

8. Qu'on a taxé les hommes sans leur consentement pour un service de courrier.

9. La perte du temps pendant lequel ils ont été tenus à chômer soit à leur arrivée à Macleod ou après qu'ils ont commencé à travailler, par suite du mauvais temps ou pour des causes indépendantes de la volonté des hommes ou bien parce que les patrons manquaient d'ouvrage.

10. Qu'on fait payer aux hommes leur transport à Macleod et de Macleod aux chantiers, ainsi que leur pension, et même pour des repas qu'ils n'ont pas eus, et refusé de leur reconnaître le droit d'être transportés à leurs foyers gratuitement ou à prix réduit après un certain temps, selon que les agents de recrutement le leur avaient promis.

11. Prix exorbitants exigés par les entrepreneurs pour les effets fournis.

12. Le grief universel bien fondé concernant le service médical.

13. Le fait de renvoyer des hommes, soit pour bonnes soit pour mauvaises raisons, sans avoir pris des mesures pour les assurer contre les risques les plus graves et des souffrances extrêmes par suite de leur incapacité de se procurer des vivres ou de se protéger contre le froid.

14. Le refus de repas à des malades et la détermination de la part des subalternes de les envoyer au travail nonobstant leur maladie, et quelquefois leur renvoi du chantier.

15. La pauvreté des gages grâce à laquelle les hommes étaient à peine capable de défrayer leurs dépenses et leurs redevances depuis leur arrivée jusqu'à leur retour. quelques-uns ne pouvant réussir à sortir des dettes de la compagnie et étant forcés de faire à pied tout le voyage de retour, c'est-à-dire 2,250 milles, absolument sans argent et exposés à toutes sortes de misères.

16. L'arrestation de plusieurs des journaliers sans droit apparent, comme dans le cas de Keith & Co., qui, subséquemment, après avoir été poursuivis pour gages, se défendirent en plaidant que tandis que les hommes avaient travaillé pour eux et pour leur profit, il n'existait pas de contrat avec eux, attendu qu'ils avaient été engagés par la compagnie (voir le témoignage de M. Costigan).

Passé du Nid-de-Corbeau.

En sus, il y a le fait que les hommes avaient à payer pour tout, au fur et à mesure, depuis le moment où les agents de recrutement exigèrent d'eux de un à deux dollars jusqu'à celui de leur retour au foyer. Si l'on tient compte de ce que (à l'exception d'un ou deux d'entre eux), tous ont dû payer leur nourriture ou fournir leurs vivres en se rendant à Macleod; payer leur transport à 1c. du mille jusqu'à Macleod; payer encore pour leur transport et leur pension de Macleod aux chantiers et retour; payer une capitation de \$3 pour chaque année dans laquelle ils ont travaillé dans la Colombie-Britannique; payer \$4 par semaine après cette date pour leur pension; acheter tous les vêtements nécessaires, y compris le savon, les chandelles, les serviettes et le tabac, ces articles coûtant une moyenne de \$5 par mois; payer 50c. par mois pour le service médical et 25c. pour le service du courrier; avec la perspective, selon les règles établies, de payer le plein prix du voyage depuis Macleod jusqu'à leurs foyers, c'est-à-dire pour les hommes retournant à Ottawa, une somme de \$64.40, et si l'on songe qu'un homme d'une santé ordinaire travaille en moyenne 21½ jours par mois, pour ne rien dire de la perte de temps occasionnée par la maladie ou les accidents; on admettra que la situation des hommes employés à cette entreprise publique était loin d'être enviable, et pas du tout ce à quoi ils ont pu raisonnablement s'attendre en quittant leurs familles.

Nous avons aussi constaté que la pratique de payer des hommes au moyen de *time cheques*, de chèques sur banque, et de leur donner des *time records*, a occasionné aux hommes beaucoup de perte de temps et d'argent.

Bien que les arrangements pour la nuit aient été quelque peu perfectionnés depuis le commencement de la construction, cependant, nous ne sachons pas que les griefs qui font le sujet de la présente enquête aient cessé. Vu ce qui précède, nous croyons devoir suggérer:

Que les agents de recrutement soient à l'avenir assujétis à des règlements passés par le gouvernement, et qu'on établisse un mode général de constater l'état et la capacité physiques des hommes qui veulent s'engager.

Qu'on adopte des règlements de nature à protéger les patrons contre la malhonnêteté de la part des hommes, qui prennent des faux noms, abusent des facilités de transport qui leur sont accordées, fraudent leurs patrons à l'ouvrage, etc.

Qu'on adopte des règles générales ou spéciales, selon la nature des travaux ou les distances, pour le transport, les vivres, le coût des effets, le nécessaire pour la propreté et le coucher, les jours de travail, le chiffre des gages, le service médical, les hôpitaux, etc., et autres règles nécessaires pour la protection de l'ouvrier honnête contre l'exploitation ou sa propre imprévoyance.

Que la compagnie ou son premier employé soit responsable directement ou indirectement pour le paiement dans un délai raisonnable de tous les gages gagnés à la construction.

Que, là où la chose est possible il y aurait généralement plus de satisfaction si les gages des hommes étaient payés à plus courts intervalles qu'ils ne le sont aujourd'hui. Les termes du marché avec les hommes devraient être contrôlés avec soin avant que l'engagement soit complété. Pour l'entreprise actuelle les gages devraient être au moins de \$2 à 2.50 par jour pour les journaliers, et la pension, de \$4 à \$5 par semaine.

Qu'on ne devrait pas permettre la vente de boisson alcoolique aux chantiers ni dans le voisinage de ces travaux.

Que le gouvernement nomme des fonctionnaires indépendants qu'on revête de certaines attributions judiciaires leur permettant de régler sur-le-champ les difficultés et différends entre patrons et employés et de veiller à l'exécution des règles et règlements en vigueur.

Que ce qui précède s'applique à tous les travaux publics où le gouvernement a directement ou indirectement quelque chose à faire, et autant que possible à l'entreprise dont il est ici question.

Sans vouloir nous ingérer dans les marchés conclus pour la présente entreprise, nous croyons que, vu ce qu'en général les hommes ont représenté comme leur interprétation des conditions relatives au transport, ce serait un grand pas de fait dans

la direction de la mitigation des griefs si l'on remboursait aux hommes qui ont travaillé trois mois ce qu'ils ont payé pour leur transport, et si ceux qui ont travaillé six mois pouvaient compter sur le transport de retour gratuit ou à prix réduit.

Nous joignons au présent rapport un précis de la preuve préparé principalement pour notre usage, et qui peut servir à faire connaître les faits qui ont fait le sujet de notre enquête.

Ottawa, 30 avril 1898.

A. DUGAS,
FRANK PEDLEY, } Commissaires.
JOHN APPLETON. }

RÉPONSE

[N° 94]

A une ADRESSE de la CHAMBRE des COMMUNES, en date du 18 avril 1898, demandant copie du rapport du comité nommé par le gouvernement impérial en 1896 pour étudier la question d'un câble télégraphique entre le Canada et l'Australasie; ainsi que tous rapports ou correspondance adressés au gouvernement canadien par les représentants du Canada dans le dit comité ou par sir Sandford Fleming relativement au même sujet.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'État.

MINISTÈRE DU COMMERCE,
OTTAWA, 21 mai 1898.

M. JOSEPH POPE,
Sous-secrétaire d'état,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une réponse à une adresse de la Chambre des Communes en date du 18 avril dernier, "demandant copie du rapport du comité nommé par le gouvernement impérial en 1896 pour étudier la question d'un câble télégraphique entre le Canada et l'Australasie", etc., dans la mesure de la faculté qu'a le gouvernement de le publier.

Le rapport même qu'on demande est gardé à titre de document confidentiel, conformément au désir des autorités impériales qui ont ordonné de ne pas le publier avant que permission ne soit donnée.

Un câblegramme que l'on a récemment envoyé au haut commissaire, disant que l'on demandait le rapport, a reçu en réponse que le gouvernement croit inopportun de publier le rapport avant que le gouvernement de Sa Majesté soit arrivé à une décision sur la politique à suivre.

D'autre part, je vous transmets au complet les autres documents qu'on a demandés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. G. PARMELEE,

Sous-ministre.

RAPPORT DE SANDFORD FLEMING À L'HONORABLE MINISTRE DU COMMERCE.

OTTAWA, 30 janvier 1897.

L'honorable

Sir RICHARD CARTWRIGHT,
Ministre du Commerce.

MONSIEUR,—Le 21 octobre dernier j'avais l'honneur de recevoir de vous avis officiel de ma nomination, par décret du conseil, qui m'associait à sir Donald A. Smith et à l'honorable Alfred G. Jones, pour représenter le gouvernement canadien à la conférence qui devait bientôt se tenir à Londres sur le câble du Pacifique. Parti d'Ottawa le lendemain, je pus me présenter au ministère des colonies le 3 novembre.

Avant que le comité impérial chargé de l'étude de la question du câble pût être convoqué, il surgit une difficulté. Conformément à l'intention primitive du secrétaire d'Etat pour les colonies, il avait été décidé qu'il y aurait deux représentants pour le Canada, deux pour les colonies australasiennes, et deux pour le gouvernement impérial. Comme on jugea bon de s'en tenir à cet arrangement, il devint nécessaire de réduire le nombre des représentants canadiens.

Reconnaissant l'importance qu'il y avait pour le Canada d'être représenté dans le comité impérial par le haut commissaire et par un ex-ministre de la couronne de la position de M. Alfred Jones, je me déclarai prêt à me retirer. Le mercredi, 7 novembre, j'écrivis dans ce sens au secrétaire du comité, le priant d'informer le président, lord Selborne, que comme M. Laurier, le premier ministre, avait été assez bon de me demander particulièrement de prêter main-forte au comité, j'étais prêt à me rendre à ses désirs et à ceux du comité même, dans la mesure de mes forces et selon qu'on le jugerait opportun.

Le 9 novembre, j'appris par un télégramme d'Ottawa que l'arrêté du conseil me nommant représentant du Canada conjointement avec sir Donald A. Smith et l'honorable A. G. Jones avait été abrogé, et qu'on avait adopté un nouveau décret nommant ces deux messieurs comme représentants dans le comité, et me chargeant de remplir les fonctions de conseiller-expert.

Le 10 novembre, je reçus en réponse de ma lettre du 7 une note du secrétaire du comité me transmettant les remerciements de M. Chamberlain et de lord Selborne, et me priant d'assister à la première réunion régulière du comité.

Le 12 novembre, le comité se réunit pour entendre les témoignages; je fus le premier témoin entendu, et j'exprimai ma manière de voir telle qu'elle est énoncée dans la déclaration n° 1 ci-annexée (page 5). Mon examen dura toute la séance, ainsi que le démontrèrent les délibérations imprimées.

L'enquête se continua de semaine en semaine jusqu'au milieu de décembre. Lorsqu'on eut fini d'entendre les témoins, je mis, le 16 décembre, entre les mains des représentants du Canada une "note" qui réunissait les témoignages et donnait de nouveaux renseignements que je croyais utiles pour le comité. Eussé-je été appelé, j'aurais profité de l'occasion pour faire entrer ces renseignements nouveaux dans mon témoignage, parce que ces faits jettent de la lumière sur certains points importants et élèguent les doutes qu'on pourrait avoir sur la valeur qu'on doit donner au témoignage de certains témoins.

J'ai l'honneur de vous renvoyer à ma "note" du 16 décembre, que j'annexe, et je vous prie de la considérer comme faisant partie de ce rapport. (*Voir exposé n° 2, page 27.*)

Avec votre permission, je résumerai en peu de mots les résultats de l'enquête.

1. Tous les doutes sur la possibilité de poser un câble électrique du littoral occidental du Canada aux colonies australasiennes, en ne touchant que des îles en la possession de l'Angleterre, sont aujourd'hui complètement disparus. Les meilleurs autorités connues ont été entendues, et personne n'a exprimé la moindre crainte sur ce point.

2. L'on a définitivement constaté qu'un câble du genre de celui qui a été recommandé coûterait en tout moins d'un million et demi de louis sterling (£1,500,000).

3. Les témoignages démontrent que les dépenses annuelles, y compris l'intérêt du capital, les frais d'entretien et de renouvellement, le fonds d'amortissement pour rem-

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

bourser le capital en cinquante ans, avec tous les frais ordinaires d'exploitation, ne dépasseraient pas les sommes qui suivent :—

Intérêt à 2½ pour 100	£37,500
Entretien et renouvellements	70,000
Fonds d'amortissement	15,386
Frais d'exploitation	22,114

Dépenses annuelles totales

£145,000

4. Relativement aux recettes que peut donner un câble du modèle lord Kelvin, ma note du 16 décembre expose cette question au long. Les meilleures autorités démontrent qu'exploité à l'aide d'appareils de transmission et de réception précisément comme l'est aujourd'hui le câble de l'Atlantique, le câble du Pacifique pourrait transmettre 12 mots à la minute; à ce train le câble, continuellement employé durant 18 heures par jour et ce durant 300 jours dans l'année, transmettrait 3,888,000 mots en 12 mois. D'autre part ce n'est pas là tout ce que le câble pourrait faire, car rien n'empêcherait de le mettre en œuvre durant 24 heures par jour si les affaires l'exigeaient. Il est donc évident que le câble que l'on propose de poser pourrait amplement transmettre une proportion considérable des affaires pendant un grand nombre d'années à venir. Le total des affaires télégraphiques entre l'Australasie et l'Europe n'a pas dépassé, en 1895, 1,948,369 mots, et l'on ne prétend pas que plus de la moitié de ce total passerait par la nouvelle ligne. L'on n'a pas encore reçu les rapports de 1896.

5. L'on ne peut, cependant, définitivement déterminer les recettes; toutefois les affaires qui se font actuellement et la statistique de leur développement continu, nous offrent d'excellentes données pour qu'on puisse faire des calculs assez justes. Les rapports officiels font voir une vitalité remarquable en matière de télégraphie entre ces colonies éloignées et l'Angleterre. Malgré les prix élevés exigés de 1875 à 1890, c'est-à-dire jamais moins de 9/4 par mot, le nombre de mots transmis a augmenté par chaque période de cinq années de 11 pour 100 par année, et durant ces quinze années l'accroissement a été en moyenne de 16·8 pour 100 par année. Depuis 1890 le tarif a été réduit de 9/4 à 4/9 par mot, et l'augmentation moyenne, annuelle pour chacune des cinq années expirées à la fin de 1895 a été de 27 pour 100. Bien qu'on ne puisse s'attendre à ce que cette augmentation extraordinaire se continue indéfiniment, il ne peut y avoir de doute raisonnable qu'une nouvelle réduction des prix des messages, amenée par le parachèvement du câble du Pacifique, stimule les affaires de télégraphe et contribue à augmenter davantage ce commerce durant quelque temps encore. Dans diverses circonstances j'ai déjà exposé mes idées et mes calculs sur le volume probable des affaires dans l'avenir. Inutile de me répéter ici, et je me contenterai de présenter des calculs estimatifs préparés avec soin et basés sur l'opinion d'autres personnes. Dans chaque cas, je suppose que le câble sera en état d'exploitation au commencement de 1900, et les calculs estimatifs font voir les recettes possibles durant les six années qui suivront cette date. Les recettes brutes se calculent à raison de deux schelings du mot, et de ces recettes se déduisent des dépenses annuelles de £145,000, somme jugée suffisante pour comprendre toutes les charges.

Dans l'estimation n° 1, l'on suppose que sur les 1,948,369 mots transmis en 1895, la part du câble du Pacifique serait de 750,000 mots, soit 38½ pour 100 du total, et qu'il y aurait un accroissement dans les affaires de 10 pour 100 par année.

CALCUL N° 1.				
Année.	Recettes brutes.	Dépenses annuelles.	Déficit.	Surplus.
1890.....	£120,788	£145,000	£24,212
1901.....	132,866	145,000	12,134
1902.....	146,153	145,000	£ 1,153
1903.....	160,768	145,000	15,768
1904.....	176,845	145,000	31,845
1905.....	194,529	145,000	49,295
Totaux			£36,346	£98,295
Surplus net à la fin de 1905.....				£61,949

Dans le calcul n° 2, l'on suppose que sur le total de mots transmis en 1895 (1,948,639) la part du Pacifique serait de 811,932 mots, soit environ 41½ pour 100, moyen terme entre le tiers et la moitié des affaires, et que l'accroissement annuel sera en moyenne de 12½ pour 100, moyen terme entre 10 et 15 pour 100.

CALCUL N° 2.

Année.	Recettes brutes.	Dépenses annuelles.	Surplus.
1900.....	£146,414	£145,000	£ 1,414
1901.....	164,715	145,000	19,715
1902.....	185,304	145,000	40,304
1903.....	208,470	145,000	63,470
1904.....	234,725	142,000	89,725
1905.....	264,066	145,000	119,066

Surplus net à la fin de 1905.....£333,694

Pendant mon séjour à Londres j'ai cru important de recueillir d'Australiens marquants des renseignements sur cette question de recettes. Les démarches que je fis sont exposés dans ma note du 16 décembre (page 27), et les renseignements que j'ai recueillis sont relatés au document annexé à la page 33, et dans lequel l'on trouvera aussi une liste des messieurs qui ont eu l'obligeance de me faire part de leurs idées. Le calcul qui suit (n° 3) est basé sur l'idée généralement exprimée que le câble du Pacifique recueillera cinquante pour cent du volume total des affaires, et que les affaires télégraphiques vont augmenter annuellement d'environ 15 pour cent en moyenne.

Année.	Recettes brutes.	Dépenses annuelles.	Surplus.
1900.....	£195,960	£145,000	£ 50,960
1901.....	225,354	145,000	80,354
1903.....	259,157	145,000	114,157
1903.....	298,031	145,000	153,031
1904.....	342,735	445,000	197,735
1905.....	394,144	145,000	249,144

Surplus net à la fin de 1905.....£845,381

Les calculs sont faits avec la présomption que le câble sera terminé et en exploitation au commencement de 1900. Chacun des trois calculs accuse un surplus net comme suit à la fin de 1905.

Calcul n° 1, surplus net à la fin de 1905.....	£ 61,949
“ n° 2 “ “	333,664
“ n° 3 “ “	845,381

Les données qui ont servi de base au calcul n° 1 ont été acceptées avec une excessive précaution, et je me crois justifiable de dire que le calcul offre par lui-même les chiffres les plus faibles. Le calcul n° 2 doit être considéré comme extrêmement modique. Le n° 3 est basé sur l'opinion générale de plusieurs citoyens marquants, chefs de grandes maisons de commerce et d'autres personnes très au fait du commerce et de l'avenir des colonies australasiennes. Ces avis doivent incontestablement avoir beaucoup de poids. D'après les n°s 2 et 3 les recettes du câble du Pacifique pour la transmission des affaires télégraphiques entre l'Europe et l'Australasie donneraient un surplus dès la première année d'exploitation.

En sus de la part qu'il aura des affaires entre l'Australasie et l'Europe, le câble du Pacifique sera en mesure d'avoir toutes les affaires entre l'Australasie, le Canada et les Etats-Unis.

Il n'existe pas de données pour permettre de se faire une idée juste des nouvelles affaires transpacifiques, mais il n'est pas improbable qu'avec un câble direct et de bas

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

prix ces affaires accroîtraient rapidement et qu'en quelques années elles prendront des proportions tangibles.

En terminant ce résumé des résultats de la récente enquête, je me crois absolument justifiable de dire que les calculs des recettes établissent au delà de tout doute que le câble du Pacifique, s'il est posé à titre d'entreprise nationale sous le contrôle de l'Etat, fera plus que se suffire à lui-même.

Les sommes qui sont imputées à titre de dépenses au compte des recettes brutes visent, dans chaque cas, un double remboursement du capital. La somme accordée à l'entretien assure le renouvellement complet du câble en sus de l'acquittement des dépenses courantes, et le fonds d'amortissement pourvoit au remboursement complet de l'emprunt primitif à son échéance. L'on peut donc considérer tous les surplus comme autant de profits; mais comme le but national à atteindre dans l'établissement du câble n'est pas de réaliser des dividendes, la politique des gouvernements qui y contribueront sera probablement, lorsque les profits s'accumuleront, de baisser le tarif de prix et d'accorder, grâce à cette politique, de nouveaux avantages au commerce.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING.

EXPOSÉ N° 1 DONT IL EST QUESTION DANS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE DE M. FLEMING.

(Présenté en témoignage au comité impérial chargé de l'étude de la question du câble, le 12 novembre 1896.)

Avant d'exprimer ce que je pense généralement de la question du câble du Pacifique, l'on me prie de dire au comité les circonstances qui ont donné lieu au projet d'un câble télégraphique dans l'océan Pacifique. Je me rends avec quelque hésitation à cette demande, attendu que je suis obligé de faire attention aux rapports personnels que j'ai eu avec l'affaire. En parlant de cette partie de la question je restreindrai mes remarques à quelques mots très courts.

Le projet d'un câble électrique sous-marin à travers le Pacifique à partir du littoral occidental du Canada est sous les yeux du public depuis quelques années. Le projet d'atteindre l'Asie et l'Australie par un télégraphe suivit naturellement l'établissement d'un télégraphe transcontinental par le Canada. Dès 1863 l'on parlait d'un télégraphe par terre en rapport avec le chemin de fer transcontinental. Cette année le gouvernement impérial et le gouvernement provincial entreprirent les explorations de la section orientale du chemin de fer, entre Halifax et Québec, et en 1871 le nouveau gouvernement fédéral commença les arpentages du côté de l'ouest jusqu'à l'océan Pacifique. Quelques années après l'on se mit à construire le télégraphe dans chaque section respective. L'honorable Alexander Mackenzie, premier ministre et ministre des travaux publics, fut un des premiers à s'intéresser activement de la chose. C'est sous son administration qu'on a adopté le projet de prolonger le télégraphe des eaux du Saint-Laurent jusqu'au littoral du Pacifique; et en 1874 le gouvernement passa des contrats pour la construction du télégraphe, avant le chemin de fer, sur une distance de près de 2,000 milles.

Occupant la position d'ingénieur en chef de toute la ligne de chemin de fer d'Halifax, sur l'Atlantique, à Vancouver, sur le Pacifique, l'établissement d'un télégraphe par terre tomba sous ma direction officielle, et dans l'exercice de mes fonctions mon attention se porta sur la question de prolonger le fil électrique de l'autre côté du Pacifique. Il devint évident à mes yeux que la ligne de communication nationale pour laquelle le Canada faisait tant de frais serait incomplète sans un raccordement avec les réseaux télégraphiques des pays au delà de l'océan Pacifique, et il devint également évident pour moi que la pose d'un câble électrique dans le Pacifique serait de la plus haute importance pour tout l'Empire.

En 1879 je fus appelé à me rendre à Londres avec sir John Macdonald, premier ministre d'alors, pour des affaires d'intérêt public. J'avais préparé une carte télégraphique du monde sur laquelle était tracée la ligne projetée dans le Pacifique avec ses divers raccordements tant à l'est qu'à l'ouest. Je fis remarquer qu'en posant un câble dans le Pacifique l'on pourrait établir de nouveaux moyens de communication dont se servirait le commerce en général à des prix beaucoup plus bas qu'en passant par les voies existantes; que l'on compléterait immédiatement la ceinture électrique du globe et mettrait en communication télégraphique ininterrompue l'Angleterre, le Canada, les Indes, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique méridionale, et ce indépendamment des lignes qui passent par des pays européens étrangers. Sir John Macdonald présenta la carte à lord Beaconsfield et lui expli-

qua le projet, et je fus porté à croire que les deux premiers ministres envisageaient le projet avec beaucoup de faveur et y attachaient une grande importance pour l'Empire. J'ai toute raison de dire que le premier ministre canadien l'envisagea ainsi jusqu'à sa mort en 1892. L'attention publique fut pour la première fois dirigée sur le câble britannique du Pacifique dans le rapport que je fis en ma qualité d'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, rapport qui fut présenté au parlement en 1880. Dans ce rapport la carte en question, mais d'une échelle réduite, se trouve intercalée.

Il s'ensuivit beaucoup de correspondance dont il est inutile de parler ici aujourd'hui. Je me contenterai de dire que la route que l'on comptait suivre d'abord était au nord; c'était à cause de l'absence de renseignements sur l'Océan Pacifique méridional, et de l'impression que l'on avait qu'il existait des difficultés physiques qui offraient des obstacles insurmontables à la pose d'un câble direct entre le Canada et l'Australasie. En conséquence de cette impression on eut l'idée de poser le câble de Vancouver au Japon en touchant aux îles des archipels des Aléutiennes et des Kouriles comme postes au milieu de l'océan. Du Japon le raccordement avec l'Australasie se faisait au moyen du télégraphe qui atteint Singapore et par les lignes télégraphiques de l'*Eastern Extension Company*.

Par l'entremise du gouvernement impérial des négociations s'ouvrirent dans le but d'obtenir une des Kouriles. On demanda au Japon de céder à la couronne britannique une de ces îles afin que le poste de télégraphe fut sous la protection du gouvernement britannique. L'on ne put obtenir la cession d'une île, mais permission fut accordée d'atterrir à quelque endroit convenable à Yesso, le point d'atterrissage devant rester sous le contrôle et la protection du Japon. (Voir lettre du 14 décembre 1880, de sir Harry Parkes, et du 23 décembre, de sir A. T. Galt.)

L'on envoya à Washington un agent qui, après quelques difficultés, obtint, sur une des Aléutiennes, des privilèges d'atterrissage à certaines conditions.

Le 1er mars 1881, le gouvernement du Canada présenta, en parlement, certaines résolutions dans le but de promouvoir l'établissement du câble. Après discussion l'on retira les résolutions et l'on adopta un acte qui constituait une compagnie en corporation pour le posage du câble. Cette compagnie ne fit rien, et lorsque sa charte expira, et comme dans l'intervalle l'on avait recueilli de nouveaux renseignements sur le Pacifique méridional, l'on représenta au gouvernement canadien que la conformation physique de l'océan méridional permettait de poser un câble en suivant une route directe du Canada à l'Australie, et que l'on pouvait éviter le long détour des îles Aléutiennes et du Japon. (Voir ma lettre du 20 octobre 1885.)

Une correspondance s'ensuivit, et le 8 juin 1886, le gouvernement canadien rendait un arrêt en conseil qui recommandait de prendre des mesures nécessaires pour obtenir des divers gouvernements intéressés une expression d'opinion sur le câble direct projeté pour l'Australie, et d'avoir à cette fin une conférence avec des agents des colonies pour discuter la question. L'on demanda aussi le concours du gouvernement impérial de Sa Majesté.

Le 25 novembre 1886, le gouvernement impérial convoqua une conférence à Londres pour l'année suivante, et à cette conférence les principaux gouvernements coloniaux étaient priés d'envoyer des représentants. Une des questions qui devaient être spécialement étudiées était le développement de communications télégraphiques utiles à l'Empire.

À la conférence coloniale tenue en 1888, la question du câble du Pacifique fut spécialement mise à l'étude, et l'on adopta des résolutions appuyant fortement la pose du câble. Les délibérations de la conférence rapportent au long le débat.

Depuis la conférence de 1887 l'on a essayé à maintes reprises d'engager l'amirauté à faire un relevé complet du fond de l'océan en suivant la route la plus directe pour le câble. L'on trouva dans le rapport que le ministre du commerce du Canada fit de sa mission en Australie en 1893 une étude sur le relevé nautique (pages 106 à 122).

En 1888 le gouvernement canadien invita les gouvernements d'Australie et de la Nouvelle-Zélande à envoyer des délégués au Canada pour étudier la question de communications télégraphiques et de relations de commerce. À la suite d'une correspondance il fut finalement convenu que l'on enverrait des délégués du Canada en Australie. En 1889 l'honorable J. J. C. Abbott (subséquentment sir John Abbott, premier ministre du Canada), conjointement avec plusieurs autres messieurs, fut chargé de cette mission, mais la fédération des colonies australiennes que l'on proposait de faire et qui était alors en pleine discussion, eut l'effet d'ajourner la visite. L'on jugea que le moment était inopportun, et qu'il était sage d'attendre que les colonies fussent politiquement unies.

Au commencement de 1893 une conférence relative aux postes et au télégraphe eut lieu à Wellington, Nouvelle-Zélande; à cette conférence, à laquelle toutes les colonies australiennes étaient représentées, l'on adopta des résolutions recommandant fortement l'établissement d'un câble du Pacifique.

En septembre 1893, le ministre du commerce du Canada, l'honorable Mackenzie Bowell, fut délégué en Australie pour conférer avec les divers gouvernements de la question du câble du Pacifique et du développement du commerce. L'on trouva dans le rapport de la mission en Australie un compte rendu complet de la délégation (voir pages 66 à 106).

Comme résultat de la délégation en Australie, une conférence eut lieu à Ottawa l'année suivante (1894). À cette conférence le gouvernement impérial, le gouvernement canadien, le gouvernement de l'Afrique méridionale et tous les gouvernements australasiens étaient représentés.

Les délibérations de la conférence tenue à Ottawa en 1894 donnent un compte rendu complet du débat. Les résolutions suivantes furent adoptées au sujet de l'établissement du câble du Pacifique:—

1. *Résolu*—Que dans l'opinion de cette conférence, des mesures immédiates devraient être prises pour donner des communications télégraphiques par câble, exemptes du contrôle étranger, entre le Canada et l'Australasie.

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

2. *Résolu*—Que le gouvernement impérial soit notifié d'entreprendre le plus tôt possible et d'exécuter avec le plus de hâte possible un relevé complet de la route du câble projeté entre le Canada et l'Australie ; les frais devront être acquittés en proportions égales par la Grande-Bretagne, le Canada et les colonies australasiennes.
3. *Résolu*—Qu'il est de l'intérêt de l'Empire qu'advenant la construction d'un câble entre le Canada et l'Australie, ce câble se prolonge de l'Australie au Cap de Bonne-Espérance, et qu'à cette fin des arrangements soient faits entre le gouvernement de l'Empire et celui de l'Afrique méridionale relativement à un relevé de cette dernière route.
4. *Résolu*—Qu'en vue de l'opportunité de faire un choix de routes pour une communication télégraphique par câble entre le Canada et l'Australie, le gouvernement de la mère-patrie soit prié de prendre des mesures immédiates pour s'assurer d'un atterrissage neutre sur une des îles d'Hawaï, afin que le câble reste permanent sous le contrôle britannique.
5. *Résolu*—Que le gouvernement canadien soit prié, les travaux de cette conférence terminés, de faire toutes les recherches nécessaires et de prendre généralement les mesures qu'il jugera à propos pour s'assurer du prix de revient du câble projeté du Pacifique, et pour favoriser l'établissement de l'entreprise conformément aux idées exprimées dans cette conférence.

Agissant conformément aux instructions de la conférence de 1894, le gouvernement canadien demanda aux entrepreneurs-fabricants de câble et à d'autres personnes de dire à quelles conditions ils poseraient et entretiendraient en bon état un câble électrique sous-marin dans le Pacifique du Canada aux colonies australasiennes. La demande de propositions était faite sous trois formes différentes.

Je dépose ici, pour que le comité se renseigne, les conditions générales détaillées que contenait la demande de soumissions (voir annexe A) ; de même aussi, je dépose les soumissions que le gouvernement canadien reçut subséquemment, ainsi que mon rapport sur les soumissions, en date du 20 novembre 1894, que je fis à la demande du ministre du commerce (voir annexe B).

Peu après la réception des soumissions, je préparai un mémoire dans lequel je donnai mon avis au sujet de l'établissement du câble. Comme les événements subséquents viennent fortifier et confirmer cette manière de voir, j'ai l'honneur de présenter ce mémoire au comité comme partie de l'exposé que je fais en ce moment.

MÉMOIRE.

OTTAWA, 1er décembre 1894.

Les renseignements recueillis depuis la réunion de la conférence coloniale, en juillet dernier, sont d'une nature telle qu'ils méritent une mention spéciale.

La conférence, par sa 5e résolution relative au câble du Pacifique, pria le gouvernement canadien de prendre les mesures nécessaires pour pousser de l'avant l'entreprise conformément aux idées que les délégués avaient exprimées et aux résolutions qu'ils avaient adoptées.

Le 10 septembre, le gouvernement canadien nomma une commission spéciale pour se rendre à Honolulu dans le but d'entrer en négociation avec le gouvernement hawaïen afin d'acquiescer un point neutre d'atterrissage pour le câble, crut-on opportun ou désirable de toucher à Honolulu ou à quelque autre île de l'archipel hawaïen.

Le but était d'obtenir un choix de routes. Bien que ce fut le sentiment catégorique de la conférence que le câble ne toucha, en route, que les îles en possession de l'Angleterre, il y avait des raisons techniques et commerciales d'obtenir l'usage d'une île de l'archipel hawaïen.

Le rapport de la mission qui a été présenté à Son Excellence le gouverneur en conseil, le 15 novembre, fait voir que, bien qu'on ait bon espoir d'obtenir l'usage d'une île à des conditions généralement acceptables, les résultats de la mission restent incertains, attendu qu'on attend ce que va faire le gouvernement des États-Unis, par suite d'un engagement de traité entre les deux pays.

En conséquence, et tel que sont les choses en ce moment, il n'y a pas de ligne alternative qu'on puisse choisir. La route connue sous le titre de route n° 1, qui touche à l'île Fanning, est la seule qu'on puisse adopter. La question de faire passer le câble par Honolulu ou quelque une des îles hawaïennes est entre les mains du gouvernement hawaïen et du gouvernement des États-Unis. Dès que le gouvernement hawaïen se croira libre de faire un arrangement comme celui qui a été suggéré au cours de la dernière mission et qui lui donnerait l'avantage de communications télégraphiques avec les marchés du monde, on aura probablement de ses nouvelles. L'on pourra, avant de passer des contrats pour la pose du câble, examiner à son mérite toute offre qu'il pourra faire.

SOUSSIONS.

Le 6 août on publia dans les journaux de Londres une annonce demandant des soumissions. Le gouvernement canadien invitait les entrepreneurs-fabricants de câble et d'autres personnes de dire à quelles conditions ils seraient disposés à faire et à entretenir en bon état un câble électrique sous-marin à travers le Pacifique, du Canada en Australasie.

L'on a reçu des soumissions des meilleures et des plus anciennes maisons ; elles établissent quatre points importants.

1. Elles font disparaître tous les doutes sur la possibilité du projet.
2. Elles établissent incontestablement que l'Angleterre peut obtenir une communication télégraphique directe avec les colonies britanniques de l'hémisphère méridional, sans avoir à toucher à un sol qui n'est pas territoire britannique.

3. Elles démontrent clairement qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que l'on fasse des relevés préliminaires élaborés, attendu que l'on a reçu des offres de fabricants de câble de la plus haute expérience qui, avec les renseignements et les données qu'ils possèdent, sont prêts à faire le câble et à en garantir le succès.

4. Les soumissions donnent des renseignements précis quant au prix de revient de l'entreprise ; de plus, elles prouvent que le capital requis est moindre que la somme estimative qu'on avait calculée.

Les données précises qu'on a ainsi recueillies surmontent tous les obstacles que l'on croyait entraver la première résolution adoptée par la conférence, à savoir : " que des mesures immédiates soient prises pour établir une communication télégraphique par câble, libre de tout contrôle étranger, entre le Canada et l'Australasie." Les gouvernements intéressés sont aujourd'hui en possession de renseignements essentiels qui leur permettent d'examiner les meilleurs moyens à prendre pour réaliser le projet.

Comme il pourrait y avoir divergence d'opinion quant aux meilleurs moyens à prendre pour exécuter l'entreprise, le gouvernement canadien, en demandant des soumissions, fit comprendre que l'on recevrait des offres sous trois formules différentes, savoir :—

Formule A.—Le câble sera la propriété et sous le contrôle de l'Etat ; il sera exploité sous la direction du gouvernement, et entretenu par l'entrepreneur durant trois ans.

Formule B.—Le câble sera possédé, entretenu et exploité par une compagnie sous l'empire d'une subvention fixe s'étendant à un certain nombre d'années.

Formule C.—Le câble sera la propriété d'une compagnie, et entretenu et exploité par elle en vertu d'une garantie de l'Etat quant au trafic, durant un certain nombre d'années.

Les seules offres réelles qu'on ait reçues sont d'après la formule A. Que l'on n'ait pas reçu d'offres d'après les formules B et C, la chose peut s'attribuer au fait qu'on a cru opportun de déterminer d'avance les prix les plus élevés qu'on pourrait exiger, afin d'empêcher une compagnie de câble du Pacifique subventionnée ou protégée par une garantie de trafic de se fusionner ou de s'entendre avec la compagnie existante au détriment du public.

Il était stipulé sous l'empire des formules B et C que les prix les plus élevés exigibles pour les messages expédiés d'Angleterre et des colonies australasiennes, ou *vice versa*, seraient de trois schellings par mot pour les télégrammes ordinaires ; de deux schellings par mot pour les télégrammes de l'Etat, et un schelling six deniers par mot pour les messages de la presse. Le prix des messages transpacifiques devront être en proportion. Ce sont là les prix convenus lors de la conférence relative aux postes et au télégraphe tenue à la Nouvelle-Zélande en mars dernier.

Il y a longtemps, et même dès l'époque de la conférence coloniale en 1887, que j'ai donné mon opinion sur le meilleur moyen d'établir le câble du Pacifique. J'ai de nouveau exposé mes idées lors de la dernière conférence coloniale, et à diverses occasions avant et depuis cette date j'ai énoncé les principes qui, à mon humble avis, l'on devrait suivre dans l'intérêt public.

Je ne crois pas nécessaire de répéter les arguments que j'ai fréquemment fait valoir en faveur de l'idée de faire de l'établissement du câble du Pacifique une entreprise publique, afin qu'il puisse rester la propriété et sous le contrôle de l'Etat. Je prends la liberté de citer les observations que j'ai faites et que le ministre du commerce a soumise dans un mémoire en date du 10 octobre 1893 aux gouvernements australasiens, ainsi que ce que j'ai dit à la conférence coloniale en juin dernier, (extraits annexés). Dans chacune de ces circonstances j'ai démontré qu'il ne serait pas sage de subventionner une compagnie, lorsque grâce à d'autres moyens l'on pouvait atteindre le but plus économiquement et avec beaucoup plus d'avantage pour le public. L'on a depuis suggéré, pour remplacer le mode d'une compagnie subventionnée (formule B), d'établir une compagnie à laquelle on donnerait une garantie de l'Etat relativement au trafic (formule C). C'est-à-dire qu'on donnerait à la compagnie la garantie d'un chiffre de recettes brutes pendant un certain nombre d'années : les gouvernements s'obligeant de combler chaque année le déficit entre les recettes véritables et le chiffre de recettes garanti. A mes yeux ce projet n'est guère plus acceptable que le premier. Supposons, pour se servir d'un exemple, qu'il se forme une compagnie sous l'empire d'une garantie officielle quant au chiffre de recettes brutes égales à £200,000 par année durant 25 ans. Qui est-ce qu'em pêcherait, dans ce cas, la compagnie existante et la nouvelle compagnie de faire un arrangement secret par lequel les deux compagnies s'entendraient pour faire passer par l'ancienne ligne la masse des affaires, dans le but d'établir contre les gouvernements intéressés une réclamation aussi considérable que possible sous l'empire de la garantie ? Je ne vois pas qu'il soit possible d'empêcher les deux compagnies de fusionner leurs intérêts de cette façon ou de quelque autre manière, et il s'ensuivrait qu'un puissant monopole surgirait et ferait ses propres conditions. La question envisagée sur toutes ses faces, le plan véritable, à mon avis, est de faire du câble du Pacifique une entreprise publique dès le premier moment de sa construction. Je suis convaincu que plus on étudie cette question plus l'on doit constater que ce n'est que par le respect absolu du principe de propriété de l'Etat qu'on obtiendra à demeure les plus grands avantages publics. Si, dans l'établissement du câble du Pacifique à titre d'entreprise publique, l'on obtient le concours de la mère-patrie avec celui du Canada et des colonies australasiennes, cet arrangement produira incontestablement les conséquences les plus avantageuses. Le premier effet de cette coopération se ferait sentir dans le prix de revient de l'entreprise au début même, car une garantie collective permettrait de réaliser le capital nécessaire à un taux d'intérêt le plus bas possible. Il me suffit d'indiquer le chemin de fer Intercolonial du Canada pour donner un exemple des avantages qu'on peut obtenir. En 1867 il fut convenu entre le gouvernement impérial et celui du Canada de relier Québec à Halifax par un chemin de fer ; à cette fin un emprunt de £3,000,000 portant la garantie impériale fut fait à bas intérêt, et de cette façon le gouvernement impérial apporta un aide important à la construction du chemin de fer national du Canada sans pour cela faire contribuer le trésor impérial en quoi que ce soit. L'on peut clairement démontrer qu'en

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

vertu du même principe de coopération appliqué à l'entreprise du câble du Pacifique, auquel l'on a attaché tant d'importance comme moyen de resserrer plus intimement les liens entre les régions reculées de l'Empire et la mère patrie, l'entreprise peut se réaliser avec succès sans taxer en aucune façon les habitants de l'Angleterre, du Canada ou des colonies australasiennes.

Admettant que l'on adopte le principe de coopération et de propriété de l'Etat, l'on peut réaliser le capital à l'aide de l'un des trois modes que voici :—

1. Les gouvernements du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande peuvent se procurer la somme totale, et dans chaque cas le gouvernement impérial garantirait l'intérêt, la responsabilité relative des gouvernements de l'Empire, du Canada et de l'Australasie devant faire le sujet d'une convention mutuelle.
2. Le gouvernement impérial peut trouver tout le capital ; le paiement d'une somme égale à l'intérêt sur telle partie du capital dont on pourra convenir devant être garanti par le Canada et les colonies australasiennes dans la proportion qu'on pourra fixer.
3. Le capital peut se réaliser à l'aide de valeurs émises par le canal d'une commission impériale de câble colonial, ou par les gouvernements de l'Empire, du Canada et de l'Australasie donnant une garantie collective pour le paiement de l'intérêt.

Il est évident que par l'un ou l'autre de ces modes l'on peut se procurer tout le capital à un taux d'intérêt très bas. L'intérêt porterait première obligation sur les recettes, qui, on peut le démontrer, seront suffisantes pour toutes fins ; mais, comme il est opportun de prévoir toutes les éventualités, l'on devra pourvoir à un déficit. Les proportions dans lesquelles chaque gouvernement contribuerait pour combler un déficit, s'il était possible, feraient le sujet d'un arrangement.

Comme plusieurs gouvernements distincts seront intéressés dans le projet, il est peut-être à propos, dans le but d'obvier à la difficulté d'une propriété en commun, de créer une organisation où l'on centraliserait l'administration, telle qu'une commission impériale de câble colonial, établie avec la sanction des divers parlements. Elle pourrait se composer de trois personnes qui représenteraient respectivement les gouvernements de l'Empire, du Canada et de l'Australasie, et revêtus de pouvoirs déterminés par les statuts pour réaliser le capital et prendre la tâche d'exécuter l'entreprise et de l'administrer une fois terminée.

Au nombre des soumissions qu'on a reçues se trouve une offre d'une ancienne maison solide qui s'engage à poser le câble en suivant la route n° 1, route toute britannique en passant par l'île Fanning, pour la somme de £1,517,000. Ce prix embrasse l'entretien et les réparations durant trois ans après que la ligne aura été terminée et mise en opération ; en conséquence les recettes du télégraphe ne seraient pas appelées à faire des déboursés pour ces services durant cette période. Les frais d'exploitation et l'intérêt du capital seraient les seules charges imputables au revenu durant les trois premières années après la pose du câble.

M. Alex. Siemens a porté les frais d'exploitation à £24,000 pour les télégraphistes et le personnel du bureau à chaque poste. Si nous ajoutons à ceci 25 pour 100 pour l'administration, le total des frais d'exploitation s'éleverait à £30,000 par année.

Le taux d'intérêt du capital employé dépendra de la valeur que pourront obtenir les effets sur la place de la finance. Ces valeurs revêtues de la garantie des gouvernements de l'Empire, du Canada et d'Australasie seraient certainement cotées à un taux non inférieur en quoi que ce soit à celui des consolidés. Si l'on admet cela, l'on peut dire que le taux d'intérêt sera de 2½ pour 100.

Si l'on adoptait la plus coûteuse de toutes les routes dont on a parlé, c'est-à-dire la route par l'île Fanning, avec des embranchements pour la Nouvelle-Zélande comme pour l'Australie, je ne puis voir, en présence de cette soumission que nous avons sous les yeux et qui nous offre de terminer l'entreprise dans tous ses détails pour £1,517,000, qu'il faille réaliser un capital d'au delà de £1,600,000. Ce capital à 2½ pour 100 porte £40,000 d'intérêt total à solder chaque année. Comme il est à propos dans un calcul estimatif de ce genre de pourvoir amplement et complètement aux dépenses imprévues de quelque sorte que ce soit, l'on peut ajouter 10 ou 12 pour 100. A ce point de vue l'on peut dire que £45,000 est la plus forte somme que représentera l'intérêt, et si nous y ajoutons £30,000 pour les frais d'exploitation, nous avons la somme de £15,000 comme total des dépenses fixes que devront défrayer les recettes durant chacune des trois années après que le câble aura été livré aux affaires.

RECETTES.

La question qui exige ensuite une réponse est celle-ci : qu'est-ce qui constitue un calcul estimatif raisonnable des recettes ?

La question des recettes a été soigneusement examinée sous toutes ses faces, et j'ai fait en sorte d'arriver à un chiffre estimatif juste et raisonnable : ce calcul est appuyé sur des renseignements recueillis avec soin relativement aux affaires télégraphiques qui se font aujourd'hui, et qui, sans interruption, ont grossi rapidement depuis 20 ans. J'ai soumis mon appréciation à des hommes d'expérience dans l'espèce et d'un jugement parfaitement juste. C'est donc avec confiance que je parle de ces calculs estimatifs, appuyés qu'ils sont de l'opinion d'hommes occupant de hautes positions officielles, et dont la responsabilité nécessite chez eux beaucoup de soin et de précaution pour arriver à des conclusions. Avec ma propre manière de voir sur la question des recettes, j'ai grand plaisir d'annexer sur le même sujet des lettres des messieurs qui suivent :—

1. M. Geo. Johnston, statisticien du Canada, Ottawa.
2. M. J. Courtney, sous-ministre des finances, Ottawa.
3. M. W. Hepworth Mercer, ministre des colonies, Londres.

Le statisticien fédéral, après avoir examiné les recettes officielles, donne des renseignements précis sur le volume des affaires télégraphiques entre l'Australie et l'Europe ; il présente de même des preuves de leur développement rapide dont voici des indices :—

1875, total de mots transmis	235,160
1875 à 1880, augmentation du nombre de mots transmis	118,188
1880 à 1885 do do	184,007
1885 à 1890 do do	289,923
1890 à 1893 do do	574,015
1893, nombre total de mots transmis	1,401,293

Ce fonctionnaire confirme ce que j'ai dit du volume des affaires, et va au delà du calcul que j'ai fait du trafic qui doit revenir au câble du Pacifique.

L'on verra par les lettres des autres messieurs qu'après un soigneux examen des données, elles viennent au soutien, en tant que la chose est possible, de l'estimation des recettes probables.

Dans la lettre que j'adressais, sur ce sujet, à l'honorable ministre du commerce, le 20 juillet 1894, j'ai exposé en détail les raisons qui justifient mon appréciation des affaires que fera le câble du Pacifique, et j'ose croire que le calcul sera considérablement moindre que les recettes réelles lorsque le moment sera venu de s'en assurer. D'après ces calculs, les recettes brutes en 1898, première année complète durant laquelle le câble puisse être en opération, s'élèveraient, avec un tarif modifié de deux schellings par mot, à £110,000 ; en 1899, à £126,500 ; et en 1900, à £143,000 ; si de ces recettes annuelles estimatives nous déduisons, respectivement, les dépenses fixes à titre d'intérêt et de frais d'exploitation, soit £75,000, nous aurons un surplus, en 1898, de £35,000 ; en 1899, de £51,500, et en 1900, de £68,000 ; ce qui donnerait un surplus total de £154,000 pour les trois premières années d'opération du télégraphe. Pendant toute cette période le câble serait entretenu par l'entrepreneur, et toute dépense nécessitée par les réparations ferait partie du prix du contrat à lui être versé.

Après la troisième année, l'entretien du câble serait à la charge du surplus des recettes, qui, je vais le démontrer, suffirait amplement pour cet objet et laisserait en plus chaque année une somme considérable à porter à un fonds de réserve.

Le tableau qui suit s'applique aux sept années qui restent de la première décade après l'ouverture du câble au trafic, et est basé sur les principes énoncés dans les documents annexés. Les frais de réparation et d'entretien, ordinairement évalués à £6 par mille, s'élèveraient à £43,000 par année ; j'ai mis £50,000 pour ce service, somme qui, ajoutée à l'intérêt et aux frais d'exploitation, porte à £125,000 par année les dépenses à la charge des recettes.

	Recettes brutes.	Frais	Surplus.
	£	£	£
Surplus pour les trois premières années			154,000
1901	159,500	125,000	34,500
1902	176,000	125,000	51,000
1903	192,500	125,000	67,500
1904	209,000	125,000	84,000
1905	225,500	125,000	100,500
1906	242,000	125,000	117,000
1907	258,500	125,000	133,500
Surplus total en 10 ans			742,000

Les calculs estimatifs accusent un surplus de plus en plus considérable d'année en année, ce que les données justifient amplement. Qu'un surplus soit une éventualité probable est dû probablement au taux modique d'intérêt auquel l'on calcule obtenir le capital ; et le taux modique d'intérêt, facteur si important dans les calculs, présuppose que le gouvernement impérial se joindra au gouvernement du Canada et des colonies australiennes dans ce projet impérial-colonial. Il n'est guère nécessaire d'ajouter que bien qu'il ne soit pas probable qu'il y ait des pertes ou que le revenu soit insuffisant pour faire face à toutes les dépenses, il est indispensable que la responsabilité précise qui incombe aux divers gouvernements qui entreprennent en commun l'entreprise, soit clairement définie. Je ne prends pas sur moi de suggérer la proportion de responsabilité que chacun pourra avoir, attendu que cette question devra faire le sujet d'un arrangement diplomatique dans la suite.

Mon but a été de démontrer par les faits que j'ai exposés et les chiffres que j'ai donnés, qu'un effort commun de la part de l'Angleterre et des deux grandes divisions de l'Empire colonial, peut facilement établir le câble du Pacifique, et cela sans que, pratiquement, il en coûte au contribuable de l'un ou l'autre pays.

Que les résultats réels viennent à l'appui des calculs que j'ai exposés, j'en suis parfaitement convaincu. Je me suis principalement appuyé sur les affaires qui existent déjà entre l'Australie et l'Angleterre et qui prennent d'une année à l'autre un développement très rapide. Je n'ai guère tenu compte des affaires qui vont incontestablement surgir d'un côté à l'autre du Pacifique lorsque le

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

moyen de télégraphier à bon marché existera ; et tout ce nouveau trafic passera par la nouvelle ligne. Je suis convaincu que mes calculs sont raisonnables et justes, et j'ai certainement voulu les exposer sous une forme que le temps viendra prouver et confirmer. Le premier effet du câble du Pacifique sera d'avantager les négociants de l'Angleterre et de l'Australie, et de fait toute cette partie de la population des deux pays qui se sert du télégraphe. La simple réduction des taux seuls rend le choix évident. La réduction de quatre shillings et neuf deniers à trois shillings par mot déterminera, dès la première année qui suivra l'ouverture du câble du Pacifique, une économie en Australasie et dans la mère-patrie de £190,000. Cette économie se répétera tous les ans et s'accroîtra sans cesse avec le développement des affaires.

Le Canada peut compter sur un gain d'une autre sorte et d'une autre manière. Ainsi que Mlle Flora Shaw l'a bien dit récemment, le Canada "commande le grand chemin commercial des deux hémisphères", et réalisant la valeur de cette position, il a pris le moyen de l'acquérir. Mais nulle part le commerce ne peut se développer sans les facilités ordinaires, et, dans ce siècle, le télégraphe est l'accessoire indispensable, et, dans certains cas remarquables, l'avant-garde véritable du commerce.

La simple pose d'un câble électrique entre les deux rives opposées d'un océan est devenue, de nos jours, une affaire relativement ordinaire ; mais relier par télégraphe le Canada à l'Australasie et à la Nouvelle-Zélande, a plus qu'une signification ordinaire. Le télégraphe que l'on a en vue fortifierait considérablement la position commerciale des régions qu'il relierait et constituerait un lien commun entre des colonies sœurs aujourd'hui si éloignées les unes des autres. En terminant la "ceinture électrique" de l'Empire, l'effet du câble transpacifique aurait une grande portée et son influence serait incalculable. Et la haute importance morale et politique ne serait pas en conséquence la moins précieuse. La coopération de l'Angleterre, du Canada et de l'Australasie dans l'établissement de ce raccordement télégraphique s'offrirait au monde comme une "société" idéale sans parallèle dans l'histoire, et elle donnerait une preuve du développement frappant de l'unité britannique, tout en faisant peut-être pressentir des développements encore plus importants dans l'avenir.

Les questions que le comité est appelé à examiner et sur lesquelles il devra se prononcer dans son rapport, sont les suivantes :—

1. La pose d'un câble entre le Canada et les colonies australasiennes est-elle praticable à un point de vue technique ?
2. Dans l'affirmative, quelle route devrait-on suivre pour le câble ?
3. Que coûtera (a) la pose du câble, (b) son entretien, (c) les frais annuels d'exploitation ?
4. Quelles recettes produiront les affaires qui passeront probablement par le câble ?
5. Le câble devrait-il être la propriété de l'Etat et être exploité par lui, ou la propriété d'une compagnie particulière subventionnée et exploité par elle ?
6. Si le câble devait être une propriété nationale, quel serait le mode convenable de direction et d'administration ?
7. Quelle devrait être la forme d'entreprise à offrir à un entrepreneur pour son exécution ?

Je prends respectueusement la permission de présenter les observations qui suivent au sujet des quatre premières questions. J'ai déjà exprimé ma manière de voir sur la question n° 5, me prononçant décidément en faveur du principe qui veut que la propriété soit à l'Etat. Je ne me propose pas d'exprimer d'opinion sur la question de finance ou sur le mode d'administration.

1. L'on a exprimé des doutes sur la possibilité de transmettre des messages par la section entre Vancouver et l'île Fanning à cause de sa longueur extraordinaire, la distance étant de 3,240 milles ; si l'on y ajoute ce qu'il faut pourvoir pour le mou du câble, la longueur de câble requise sera d'environ 3,600 milles, longueur qui dépasse de beaucoup celle de tout câble qui existe. Grâce à la courtoisie de M. Frederick Ward, gérant, en Angleterre, de la Compagnie du Câble Commercial, j'ai fait faire l'épreuve pratique de la question durant ces jours derniers. Sur ma demande, M. Ward a fait faire des expériences par deux des câbles de sa compagnie. Ils ont été raccordés à Canso (Nouvelle-Ecosse) de manière à former une ligne de câble ininterrompue de Waterville (Irlande) à Canso et de Canso à Waterville. Les expériences ont parfaitement réussi, et l'on a expédié des messages par toute la longueur du câble, long de 4,733 milles nautiques, soit 1,100 milles de plus que le câble de Vancouver à Fanning ; le résultat de cette expérience prouve d'une façon concluante qu'il n'y aura, quant au câble du Pacifique, de difficulté qu'on ne pourra surmonter. La meilleure preuve possible que le câble du Pacifique est praticable à un point de vue technique, est le fait que plusieurs des plus éminents entrepreneurs-fabricants de câble dans le monde ont offert de fournir le câble, d'une puissance déterminée pour la transmission des messages, de le poser dans le fond de l'océan, et de le maintenir en excellent état d'exploitation durant trois ans pour une somme déterminée.
2. Il n'y a qu'une route qu'on puisse adopter, à savoir : celle connue sous le nom de route de l'île Fanning. Il n'y a pas de perspective immédiate qu'on puisse se procurer une autre route.
3. La soumission la plus basse pour la fabrication et la pose du câble par la route de l'île Fanning et son entretien en parfait état durant trois ans, est celle de la *India-Rubber, Gutta Percha and Telegraph Works Company*. Cette maison demande £1,517,000 pour un câble de 12 mots à la minute ; £1,672,000 pour un câble de 15 mots à la minute ; £1,880,000 pour un câble de 18 mots, l'entretien durant les trois ans sera inclu dans chaque cas (voir annexe B).
4. Les recettes que produira le trafic qui passera probablement par le câble dépasseront, je le crois fermement, les calculs que j'ai présentés. J'ai calculé qu'il y aura un surplus de

£744,000 pour les premiers dix ans en sus de l'intérêt sur le capital, des frais d'exploitation, de réparation et d'entretien. Le surplus augmenterait d'année en année en suivant une marche croissante et serait mis en réserve pour permettre de renouveler les parties du câble qui l'exigeront à une époque reculée, où les gouvernements en feraient telle autre chose selon qu'ils le jugeront à propos.

J'ai la plus grande confiance dans les calculs que j'ai présentés, parce que je les crois basés sur des données exactes et qu'ils s'inspirent de principes justes. Il est certain que j'ai fait en sorte de les rendre modiques, raisonnables et dignes de foi. Que ces calculs estimatifs sont ce que je les dis, je ferai remarquer respectueusement que jusqu'ici ils ont été confirmés d'une façon très frappante.

D'abord, quant au prix de revient. Dans la lettre que j'écrivais à Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, le 11 octobre 1893, et qui a été transmise à chacun des gouvernements australasiens (voir Mission en Australie page 69), j'ai porté le prix de revient de la route de l'île Fanning à £1,978,000. En novembre 1894, l'on a reçu à Ottawa des soumissions qui offrent de poser le câble par cette route, et les prix les plus élevés de la soumission dont je parle varièrent de £1,517,000 à £1,880,000, et ces prix embrassent les frais d'entretien du câble durant trois ans.

En second lieu, quant au volume d'affaire. Dans la même lettre du 11 octobre 1893, j'ai calculé que le nombre total de mots qui se télégraphieraient probablement entre l'Australasie et l'Europe serait en 1894 et 1895 de 1,275,191 et 1,453,716 respectivement (voir page 71). Grâce à la courtoisie du directeur général des postes de la Nouvelle-Galles du Sud, j'ai pu me procurer le nombre exact de mots transmis au cours de chacune de ces années, savoir : 1,323,241 en 1894 et 1,948,369 en 1895. Ces rapports authentiques établissent d'une façon concluante que les affaires qui se sont réellement faites ont dépassé mon estimation et qu'il y a eu un surplus d'affaires égal à 4 pour 100 en 1894, et de pas moins de 34 pour 100 en 1895.

Quant à la proportion du trafic qui tomberait en partage au câble du Pacifique, j'ai l'honneur de déposer une lettre que j'adressai au ministre du commerce il y a dix-huit mois (28 décembre 1894) et je demande d'incorporer cette lettre dans l'exposé que je suis à faire en ce moment :

Relativement à notre conversation de ce matin au sujet du câble du Pacifique, et plus particulièrement sur la question des recettes probables, je désire ajouter ce qui suit :

Le point qu'à juste titre vous jugez important se rapporte aux sources de recettes, et vous demandez sur quoi je m'appuyais dans mes calculs pour dire que le câble du Pacifique obtiendrait la moitié des affaires de télégraphie entre l'Australasie et l'Europe? Vous suggériez que par suite de la longue existence des lignes télégraphiques actuelles, il pouvait arriver qu'il y eût, entre l'*Eastern Extension Telegraph Company* et les propriétaires des lignes terrestres australasiennes, des relations d'affaires, peut-être une entente ou un arrangement d'une nature telle qu'elles donneraient à la compagnie de câble actuelle contrôle exclusif des affaires européennes recueillies dans toutes les colonies.

En réponse à ceci il me suffit de dire que les télégraphes terrestres dans chacune des sept colonies australasiennes sont la propriété de l'Etat et exploités par lui sous la direction des ministères des postes et des télégraphes. Il ne peut présentement exister d'arrangement de ce genre, et il n'est pas probable qu'il en existe. Au contraire, si le câble du Pacifique s'établissait comme on le propose, grâce à la coopération des gouvernements australasiens avec le Canada et l'Angleterre, les colonies auraient un intérêt direct dans le succès de la nouvelle ligne, et chaque bureau de poste et de télégraphe dans toute l'Australie et la Nouvelle-Zélande deviendrait pratiquement un bureau ou agence du câble du Pacifique. Il est donc facile de voir que l'on serait enclin à expédier les affaires télégraphiques pour l'Europe recueillies à ces bureaux (à moins d'ordre catégorique au contraire) par le câble du Pacifique de préférence à l'ancienne route. Il ne peut y avoir de doute qu'avec le câble du Pacifique établi comme on le propose sur le principe de propriété de l'Etat, il serait au pouvoir des divers gouvernements à la source du trafic de diriger les affaires de télégraphes du côté de la nouvelle ligne, à leur volonté. Il ne s'ensuit pas que le pouvoir dont sont revêtus les gouvernements serait injustement exercé au préjudice de l'*Eastern Extension Company*. Sans doute qu'un partage du trafic diminuerait durant un certain temps les profits de cette compagnie, mais l'établissement de la nouvelle route ferait sortir la télégraphie de son état normal, et le volume des affaires doublerait en très peu d'années, de sorte qu'un partage égal rendrait à cette compagnie un volume d'affaire aussi considérable que celui qu'elle a aujourd'hui.

Pour ces motifs, et pour cette autre raison que le câble du Pacifique va incontestablement commander tout le trafic entre l'Amérique du Nord et l'Australasie, je crois être plus que justifiable à baser l'estimation des recettes sur la moitié du trafic entre l'Europe et l'Australasie. Je suis convaincu que plus on examinera la question plus on constatera que mon estimation est modeste et de beaucoup en deçà de la vérité. Pour ma part j'ai la certitude que si le câble se pose à titre d'entreprise d'Etat, les résultats réels donneront raison à l'estimation des recettes tout comme les soumissions que nous avons reçues ont attesté des estimations des dépenses.

Dans la lettre qui précède j'ai parlé de l'*Eastern Extension Telegraph Company* et fait remarquer que l'exploitation heureuse du câble du Pacifique diminuerait les affaires de cette compagnie. Toutefois le nouveau câble stimulerait la télégraphie à ce point qu'en quelques années la proportion du trafic qui tomberait en partage à la ligne actuelle égalerait, j'ai raison de le croire, le volume d'affaires qu'elle commande aujourd'hui. Il appartient aux gouvernements de voir jusqu'à quel point la compagnie peut avoir raison de prétendre qu'on devrait en attendant lui garantir des profits raisonnables. En toutes circonstances j'ai reconnu qu'on devait avoir tous les égards pour la compagnie dont l'entreprise a établi le premier câble en Australasie, et qui la première a mis les colonies en communication télégraphique avec la mère-patrie.

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

C'est pour des raisons d'ordre plus élevé que des motifs de concurrence que l'on parle d'un câble du Pacifique, et il est impossible d'admettre que l'existence du télégraphe de l'*Eastern Extension* doit à jamais empêcher l'établissement d'une ligne nationale à travers le Pacifique. Les débats des conférences coloniales de 1887 et de 1894 démontrent que le câble du Pacifique s'impose non seulement par les besoins grandissants du commerce, mais aussi comme facteur essentiel du développement du réseau télégraphique de l'Empire.

SANDFORD FLEMING.

DOCUMENTS PRÉSENTÉS A L'EXAMEN DE LA COMMISSION PAR M. SANDFORD FLEMING (8 juillet 1896).

1.	Conditions générales que comportaient les soumissions demandées pour la pose du câble du Pacifique. Annexe A.		
2.*	Les soumissions que le gouvernement canadien a reçues et les lettres qui s'y rattachent :—		
(a.)	Lettre de sir John Pender.....	19 octobre 1894.	Pas imprim.
(b.)	“ M. W. Sharpley Seaton.....	19 octobre 1894.	
(c.)	“ Président de la <i>Telegraph Construction and Maintenance Company</i>	19 octobre 1894.	
(d.)	Lettre et soumission de M. Francis A. Bowen.....	20 octobre 1894.	Pas imprimées.
(e.)	Soumission de Siemens Bros. & Co.....	20 octobre 1894.	
(f.)	“ Fowler-Waring Cable Co.....	19 octobre 1894.	Ann. B.
(g.)	“ W. T. Henley Telegraph Works Company.....	19 octobre 1894.	
(h.)	“ India-Rubber, Gutta-Percha and Telegraph Works Company.....	19 octobre 1894.	
	“ India-Rubber, Gutta-Percha and Telegraph Works Company.....	22 novembre 1894.	
	“ India-Rubber, Gutta-Percha and Telegraph Works Company.....	24 décembre 1894.	Ann. C.
3.	Rapport de Sandford Fleming sur les soumissions.....	20 novembre 1894.	
	Autre rapport de Sandford Fleming sur les soumissions.....	11 décembre 1894.	
4.	Propriété d'État et recettes :—		
(a.)	Extraits de l'exposé de M. Fleming.....	2 juillet 1894.	Annexe C.
(b.)	“ du mémoire “.....	11 octobre 1893.	
(c.)	“ de la lettre “.....	20 juillet 1894.	
(d.)	Lettre de George Johnson, statiscien fédéral, Ottawa.....	29 novembre 1894.	
(e.)	“ de J. M. Courtney, sous-ministre des finances, Ottawa.....	1er décembre 1894.	
(f.)	“ de W. Hepworth Mercer, ministère des colonies, Londres..	11 octobre 1894.	

ANNEXE A. DE L'EXPOSÉ N° 1 DE FLEMING.

(Annonce.)

CABLE DU PACIFIQUE.

Le gouvernement du Canada invite les entrepreneurs, fabricants de câble et autres personnes à donner les conditions auxquelles ils sont disposés à poser et à entretenir en bon état un câble électrique sous-marin à travers le Pacifique, du Canada aux colonies australasiennes.

On pourra obtenir les conditions générales auxquelles les offres doivent se faire en s'adressant au ministère du commerce à Ottawa et au bureau du haut commissaire pour le Canada, à Londres. Le soussigné recevra jusqu'au 1er novembre 1894 les offres qui lui seront adressées.

MACKENZIE BOWELL,

Ministre du commerce.

OTTAWA, 6 août 1894.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

1. Lors de la Conférence Coloniale tenue à Ottawa, du 28 juin au 8 juillet inclusivement, il a été adopté une série de résolutions relativement au câble du Pacifique (dont copies sont annexées). Il a été résolu, entre autres choses, que des mesures immédiates soient prises pour obtenir une communication télégraphique directe entre le Canada et les colonies australasiennes. A l'instance unanime des délégués présents à la Conférence, le devoir de donner effet aux résolutions adoptées et aux idées exprimées a été confié au gouvernement canadien.

2. Dans le but d'obtenir des données définitives pour permettre aux gouvernements intéressés d'examiner et d'adopter les meilleurs moyens d'exécuter l'entreprise, le gouvernement canadien juge à propos de demander qu'on fasse des propositions pour la pose du câble sous trois formes différentes, savoir :—

FORME A.—*Le câble sera la propriété et sous le contrôle de l'État ; il sera exploité sous la direction du gouvernement et entretenu par l'entrepreneur pendant trois ans.*

Les entrepreneurs du câble devront indiquer le prix le plus bas, argent comptant, auquel ils seront disposés à fournir et à poser le câble, les conditions auxquelles ils garantiront sa permanence, et la somme annuelle pour laquelle ils l'entreprendront en bon état pendant trois ans, après que toute la ligne aura été terminée et mise en état d'exploitation.

FORME B.—*Le câble sera possédé, entretenu et exploité par une compagnie subventionnée.*

Les entrepreneurs devront trouver le capital, poser, exploiter et entretenir le câble en bon état, en considération d'une subvention que les gouvernements contributeurs leur verseront annuellement pendant un certain nombre d'années. Les offres devront indiquer le chiffre de la subvention à verser annuellement, et le nombre d'années au cours desquelles les versements seront faits. Voici quels seront les prix les plus élevés qu'on pourra exiger pour les messages de l'Angleterre aux colonies australasiennes et des colonies australasiennes en Angleterre :—trois schellings par mot pour les télégrammes ordinaires ; deux schellings par mot pour les télégrammes officiels de l'Etat ; et un schelling six deniers pour les télégrammes de la presse. Le prix des messages entre le Canada et les colonies sera en proportion.

FORME C.—*Le câble sera la propriété d'une compagnie, et entretenu et exploité par elle en vertu d'une garantie de l'Etat.*

Les entrepreneurs devront trouver le capital, et poser, exploiter et entretenir le câble en bon état. Les offres devront indiquer la garantie de recettes brutes qu'on exigera ; la différence entre les recettes brutes et la somme garantie devant être comblée chaque année par les gouvernements contributeurs en faveur de la compagnie. Voici quels seront les prix qu'on pourra exiger pour la transmission des messages d'Angleterre aux colonies australasiennes et *vice versa* :—trois schellings par mot pour les télégrammes ordinaires ; deux schillings par mot pour les télégrammes officiels de l'Etat ; et un schelling six deniers par mot pour les messages de la presse. Le prix des messages transpacifiques sera en proportion. Le tarif des prix sera approuvé par l'Etat et ne pourra être changé qu'avec sa sanction.

ROUTE DU CÂBLE.

On recevra des offres pour la pose du câble en suivant chacune des routes décrites comme suit :—

Route n° 1.

Commençant à l'île Vancouver, le câble s'étendra jusqu'à l'île Fanning, de là jusqu'à une île commode du groupe des îles Fiji ; de Fiji jusqu'à l'île Norfolk, et à ce point la route bifurquera vers la partie septentrionale de la Nouvelle-Zélande et jusqu'à un point commode près de la frontière de la Nouvelle-Galles du Sud et de Queensland.

	Nœuds.
De l'île Vancouver à l'île Fanning.....	3,232
De l'île Fanning à Fiji.....	1,715
De Fiji à l'île Norfolk.....	1,022
De l'île Norfolk à la Nouvelle-Zélande.....	415
De l'île Norfolk à Tweed Mouth, près de la frontière de la Nouvelle-Galles du Sud et du Queensland.....	761
Total.....	<u>7,145</u>

Route n° 2.

De l'île Vancouver, le câble sera posé jusqu'à une petite île inoccupée indiquée sur les cartes marines sous le nom d'île Necker, située à environ 240 milles à l'ouest de l'île la plus à l'ouest du groupe des îles hawaïennes, et environ 400 milles nautiques de Honolulu. De l'île Necker le câble s'étendra jusqu'à Fiji, et de là, comme par la route n° 1, jusqu'à la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Sur la section entre l'île Necker et Fiji, il est possible qu'on puisse se servir de l'île Howland ou de l'île Baker pour en faire une station intermédiaire, mais on n'en a pas déterminé la situation exacte.

	Nœuds.
De l'île Vancouver à l'île Fanning.....	2,431
De l'île Fanning à Fiji.....	2,546
De Fiji à l'île Norfolk.....	1,022
De l'île Norfolk à la Nouvelle-Zélande.....	415
De Norfolk à Tweed Mouth.....	761
Total.....	<u>7,175</u>

Route n° 3.

Comme dans la route n° 2, le câble s'étendra de l'île Vancouver à l'île Necker, de là à Onoatoa ou à quelqu'une des îles orientales du groupe des îles Gilbert. De cette station dans les îles Gilbert deux lignes de raccordement s'étendront, l'une jusqu'au Queensland et l'autre jusqu'à la Nouvelle-Zélande. La ligne du Queensland touchera à l'île de San-Christoval du groupe Solomon et se termi-

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

nera à Bowen, se raccordant en cet endroit avec les lignes terrestres, à l'est jusqu'à Brisbane et Sydney, à l'ouest jusqu'au golfe de Carpentaria.

	Nœuds.
De l'île Vancouver à l'île Necker.....	2,431
De l'île Necker à Onoatoa (groupe des îles Gilbert).....	1,917
D'Onoatoa à Fiji.....	980
De Viti Levu à la Nouvelle-Zélande.....	1,004
D'Onoatoa à San-Christoval (groupe des îles Solomon).....	953
De San Christoval à Bowen, Queensland.....	980
Total.....	<u>8,265</u>

Route n° 4.

Comme dans les routes nos 2 et 3, le câble sera posé à partir du point terminal septentrional jusqu'à l'île Necker. A partir de l'île Necker il s'étendra en ligne directe jusqu'à Bowen, touchant à Apamana, île centrale du groupe d'îles Gilbert, et à San-Christoval du groupe d'îles Solomon.

	Nœuds.
De l'île Vancouver à l'île Necker.....	2,431
De l'île Necker à Apamana (groupe des îles Gilbert).....	1,865
D'Apamana à San-Christoval (groupe des îles Solomon).....	970
De San-Christoval à Bowen, Queensland.....	980
Total.....	<u>6,246</u>

Route n° 5.

Comme dans les routes nos 2, 3 et 4, le câble s'étendra de l'île Vancouver à l'île Necker ; de l'île Necker à Fiji, et de là en ligne directe jusqu'à la Nouvelle-Zélande.

	Nœuds.
De l'île Vancouver à l'île Necker.....	2,431
De l'île Necker à Fiji.....	2,546
De Fiji à la Nouvelle-Zélande.....	1,150
Total.....	<u>6,127</u>

Route n° 6.

De l'île Vancouver, le câble s'étendra jusqu'à Honolulu ; de Honolulu à Fiji, et de Fiji il suivra la route n° 1 jusqu'à la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Sur la section entre Honolulu et Fiji on pourra peut-être se servir d'une des îles du groupe Phénix pour en faire une station intermédiaire.

	Nœuds.
De l'île Vancouver à Honolulu.....	2,280
De Honolulu à Fiji.....	2,600
De Fiji à l'île Norfolk.....	1,022
De l'île Norfolk à la Nouvelle-Zélande.....	415
De l'île Norfolk à Tweed Mouth.....	761
Total.....	<u>7,078</u>

Route n° 7.

De l'île Vancouver le câble s'étendra à Honolulu ; de Honolulu à Onoatoa, une des îles du groupe Gilbert ; d'Onoatoa à San-Christoval, du groupe Solomon ; de San-Christoval à Bowen.

	Nœuds.
De l'île Vancouver à Honolulu.....	2,280
D'Honolulu à Onoatoa.....	2,080
D'Onoatoa à San Christoval.....	953
De San-Christoval à Bowen.....	980
Total.....	<u>6,293</u>

Route n° 8.

De l'île Vancouver, le câble s'étendra à Honolulu ; d'Honolulu à Fiji, avec peut-être une station intermédiaire sur cette section, si l'on peut trouver une île commode. De Fiji, le câble s'étendra en ligne directe à la Nouvelle-Zélande.

	Nœuds.
De l'île Vancouver à Honolulu.....	2,280
D'Honolulu à Fiji.....	2,600
De Fiji à la Nouvelle-Zélande.....	1,150
Total.....	6,030

Le point terminal de chaque route se trouve sur l'île Vancouver. Le câble attérira dans un port commode qu'on déterminera, probablement le port de San-Juan, près l'entrée du Détroit de San-Juan, ou bien encore à Barclay Sound.

Les routes diverses susdécrites sont indiquées généralement sur la carte ci-jointe du monde. On croit que les distances données dans chaque cas sont approximativement exactes, mais on ne les garantit pas. La personne qui offre de fournir et de poser le câble devra faire ses propres calculs des distances et s'en rendre compte elle-même.

Nature des câbles.—Les propositions contiendront une description des espèces de câble qu'on a l'intention d'employer pour chaque section et donneront le poids des conducteurs et des isolements électriques par nœud dans chaque cas.

Extrémités terrestres.—On devra employer, aux points terminaux et à toutes les stations intermédiaires, la meilleure qualité de câble d'atterrissage. Les propositions donneront une description de la nature, du poids et de la longueur des extrémités terrestres dont on veut se servir dans chaque cas.

Rapidité.—La rapidité calculée pour chaque section du câble ne sera pas moins de douze mots par minute en aucun cas.

Réparations et entretien.—Les propositions indiqueront les mesures qu'on a l'intention de prendre pour les réparations et l'entretien, le nombre, le tonnage et la valeur des steamers employés à ces objets. Dans le cas des offres faites en vertu de la forme A, l'entrepreneur se pourvoiera des steamers et des vivres, et le tout restera sa propriété jusqu'à l'expiration de trois années à compter du parachèvement des travaux, pour devenir ensuite la propriété de l'Etat après une évaluation dont on pourra convenir.

Relevés.—On pourra voir au ministère du commerce à Ottawa, et au bureau du haut commissaire pour le Canada, à Londres, des cartes marines qui indiquent les sondages qui ont été faits de temps à autre dans le Pacifique, en tant qu'on a pris note de ces sondages. On s'attend à ce que des sondages additionnels seront faits bientôt, mais ceux qui feront des propositions doivent prendre tous les risques ; et si un contrat se fait pour la pose du câble, les entrepreneurs devront prendre eux-mêmes le moyen de trouver les lieux les plus commodes pour l'atterrissage du câble à tous les points terminaux et aux stations intermédiaires. Il est entendu que dans chaque cas les gouvernements contributeurs obtiendront pour les entrepreneurs les privilèges d'atterrissage.

Temps du parachèvement des travaux.—Les délais fixés pour le parachèvement du câble sont de trois années à compter de la date du contrat ; mais comme il est opportun qu'une communication télégraphique soit établie aussitôt que possible, les propositions pourront indiquer des délais plus courts ; ou bien encore les mêmes personnes pourront faire deux offres, l'une à raison de trois années et l'autre à raison de délais plus courts pour l'accomplissement de l'entreprise.

PROPOSITIONS.

Les propositions basées sur les conditions générales qui précèdent et faites sous l'une des trois formes énoncées, devront être adressées au ministre du commerce et délivrées à son ministère à Ottawa le ou avant le premier jour de novembre 1894.

Ministère du Commerce,

Ottawa, 6 août 1894.

ANNEXE B DE L'EXPOSÉ N° 1 DE M. FLEMING.

RAPPORT SUR LES SOUMISSIONS.

OTTAWA, 20 novembre 1894.

MONSIEUR, —J'ai l'honneur de faire rapport sur les documents que vous avez reçus le 1er courant en réponse à l'invitation que le gouvernement du Canada adressait par la voie des journaux aux entrepreneurs fabricants de câble et autres les priant de dire à quelles conditions ils seraient disposés à poser et entretenir en bon état un câble sous-marin électrique à travers le Pacifique, du Canada aux colonies australasiennes.

1^{er} Sir John Pender, président de l'*Eastern Extension Telegraph Company*, 50 Old Broad Street, Londres, vous a adressé une lettre en date du 19 octobre 1894 dans laquelle il disait (1) que l'on n'a

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

pas recueilli de renseignements complets sur la profondeur et la nature du fond de la mer, et qu'en conséquence l'on ne peut s'en faire une idée juste ; (2) que l'estimation que M. Alex. Siemen fait des recettes est fallacieuse et que mes propres calculs estimatifs ne sont pas plus exacts ; (3) qu'un câble posé tel qu'on en a l'intention serait tout à fait inutile et un succès commercial ; (4) qu'un télégraphe établi à travers le Pacifique ainsi qu'on le propose infligerait, comme résultat à la compagnie qu'il représente, une perte d'au moins £90,000 par année. Sir John Pender, en un mot, cherche à déjouer par tous les moyens possibles la tentative de poser sous le Pacifique un télégraphe entre le Canada et l'Australie ; il déclare, cependant, qu'il sera très heureux d'entrer en négociations pour l'exécution de l'entreprise si des avantages suffisants lui étaient offerts, et il prétend que sa compagnie "sera capable d'entreprendre le travail à de meilleures conditions que toute autre compagnie."

2° M. W. Sharpley Seaton, 57½ Old Broad Street, Londres, vous écrit de son côté en date du 19 octobre 1894. Ce monsieur expose au long la grande nécessité qui existe d'un relevé détaillé. Il considère la chose comme d'une importance primordiale, et recommande d'attendre jusqu'à ce que ce relevé soit fait.

3° Le président de la *Telegraph Construction and Maintenance Company*, 38 Old Broad Street, Londres, écrit le 19 octobre 1894. Il critique généralement les propositions que le gouvernement canadien a faites au public, et il soulève des objections sur les conditions auxquelles devront se soumettre les entrepreneurs. Il condamne chacune des huit routes indiquées, et en propose une nouvelle en passant par Honolulu et Samoa. La maison qu'il représente poserait, par cette route, un câble d'une bonne qualité et d'un bon volume entre Vancouver et la Nouvelle-Zélande (seulement) pour £1,870,000. D'autre part cette somme ne comprend pas l'entretien durant trois ans ou une période quelconque. Elle ne comprend non plus un embranchement pour l'Australie. Il insiste, comme première mesure à prendre, pour qu'on sonde la ligne sur toute la longueur de la route exacte choisie, et il déclare que sa maison ne peut entreprendre de garantir la réparation du câble jusqu'à ce qu'on ait fait un nouvel examen du fond de la mer là où le câble doit être posé.

L'auteur de cette communication croit qu'un câble pourrait se poser en suivant la route n° 8 pour environ £1,300,000, mais à la condition, dit-il, qu'on pût trouver à mi-chemin un poste accessible et sûr entre Honolulu et Fiji. Il déclare de plus que sa maison ne peut, dans les conditions actuelles, garantir l'entretien du câble par cette route ou par toute autre.

4° M. Francis A. Bowen, 3 Tokenham Buildings, King's Arms Yard, Londres, fait une proposition en date du 20 octobre 1894. Ce monsieur, au nom de ses associés et en son nom, offre de construire et de submerger un câble sur une route quelconque, qu'on choisira pour £200 du nœud de 6082'66 pieds. L'offre se présente sous une forme excessivement ambiguë, vu que rien n'indique quel sera le prix de revient total par une route quelconque et rien n'explique comment l'on doit se rendre compte du prix de revient total, à savoir si le nombre de nœuds se comptera d'après la distance réelle entre les stations ou d'après la longueur du câble qu'on aura filé ; et d'autre part il n'est pas clair que le prix indiqué comprenne le coût des bâtiments, instruments, etc., de plus, à mes yeux l'objection la plus grave que présente cette offre est le devis du noyau dont on veut se servir ; le poids du cuivre et de la gutta-percha semble destiné à être le même partout, sans égard à la longueur des sections à traverser. Tel que spécifié le noyau serait trop léger pour les longues distances et inutilement lourd pour les courtes. M. Bowen porte à £237,000 pour les trois ans les dépenses additionnelles à titre d'entretien.

5° L'*India rubber, Gutta-percha, and Telegraph Works Company* dans sa réponse parle de la formule "C", c'est-à-dire à la condition d'une garantie de trafic. Cette compagnie ne peut faire une offre catégorique d'après cette formule ; elle présente toutefois une estimation dans les termes qui suivent :—" Pour votre gouverne nous disons qu'à notre avis une garantie annuelle de 25 ans, payable à chaque trimestre, et pour la somme indiquée en regard des routes respectives, suffirait à établir et maintenir le câble avec efficacité" :—

Route n° 1.....	226,000
Route n° 2.....	217,000
Route n° 3.....	215,000
Route n° 4.....	153,000
Route n° 5.....	202,0'0
Route n° 6.....	199,000
Route n° 7.....	184,000
Route n° 8.....	197,000

Nulle des réponses reçues ne fait d'autre mention de la pose du câble transpacifique sous l'Empire d'une garantie officielle de trafic (formule C), et nulle mention de l'organisation d'une compagnie pour exécuter l'entreprise à l'aide d'une subvention de l'Etat (formule B).

Relativement à la question de sondages dont parlent la première, la seconde et la troisième communications susmentionnées, je me contenterai de faire remarquer qu'il faudrait faire des sondages très étendus pour obtenir même un commencement de connaissance complet du fond de la mer, et ceci nécessiterait en outre de grands frais et des retards prolongés. Quelque précieux que serait sans doute un relevé de ce genre au point de vue scientifique, il est loin d'être indispensable à la pose d'un câble et à son entretien efficace. L'on a posé des câbles, et avec succès, sans qu'on eut fait de ces relevés détaillés ; de fait, les meilleurs renseignements nous disent qu'une grande partie des câbles actuellement submergés ont été posés sans qu'on eut des détails précis sur le fond de la mer. La majeure partie de ces câbles sont, je crois, en bon état d'exploitation, et il en est peu d'entre eux qui aient nécessité de grands frais pour les réparations. Quoiqu'il en soit, le gouvernement a aujourd'hui en mains des offres catégoriques de maisons les mieux posées et de grande expérience qui proposent

de poser le câble du Pacifique en suivant l'une des huit routes indiquées. Tous les sondages qu'il faut pour poser le câble sûrement et avec succès seront faits par les entrepreneurs même pendant le temps que l'on prendra pour le fabriquer, et ces soumissionnaires sont tellement convaincus sur ce point comme sur tous les autres qu'ils sont prêts à passer un contrat pour exécuter l'entreprise et en garantir l'entretien durant trois ans pour une somme déterminée.

Il y a quatre soumissions régulières suivant la formule "A", accompagnées d'amples détails et de renseignements complets sur tous les points essentiels. Après les avoir examinées et analysées avec soin et les avoir comparées, j'ai l'honneur d'en présenter le résumé qui suit :—

Soumissions régulières.

Formule A. Le câble sera la propriété et sous le contrôle de l'Etat; il sera exploité sous la direction du gouvernement, et entretenu par l'entrepreneur pendant trois ans.

N° 1. De Siemens Bros. & Co., 12 Queen Ann's Gate, Westminster, Londres.

N° 2. De la *Fowler-Waring Cable Co.*, North Woolwich, Londres.

N° 3. De la *W. T. Henley Telegraph Works Co.*, 26 Martin's Lane, Cannon street, Londres et North Woolwich.

N° 4. De la *India-rubber, Gutta-percha and Telegraph Works Co.*, 106 Cannon street, Londres et Silvertown.

Ces soumissions sont basées sur les conditions générales prescrites; elles embrassent dans chaque cas la fabrication et la pose du câble, l'installation de bâtiments et d'instruments pour l'usage du personnel, ainsi que l'entretien et les réparations du câble sur toute sa longueur pendant une période de trois ans après que toute la ligne aura été terminée et mise en opération.

Les soumissionnaires sont prêts à passer contrat pour les sommes mises en regard des maisons, comme suit :

Route n° 1.

Commençant à l'île Vancouver avec des postes à l'île Fanning, aux îles Fiji et Norfolk, et avec des embranchements de l'île Norfolk à la Nouvelle-Zélande et avec la Nouvelle-Galles du Sud—au complet, y compris l'entretien pendant trois ans dans chaque cas.

N° 4. <i>L'India-rubber, Gutta-percha and Telegraph Works Co.</i>	£ 1,517,000
N° 3. <i>W. T. Henley's Telegraph Works Co.</i>	1,826,000
N° 1. Siemens Bros. & Co.....	2,170,000
N° 2. <i>Fowler-Waring Cable Co.</i>	2,350,000

Route n° 2.

Commençant à l'île Vancouver avec postes à l'île Necker et aux îles Fiji et Norfolk, et avec embranchements pour la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Galles du Sud, y compris l'entretien pendant trois ans dans chaque cas :—

N° 4. <i>L'India-rubber, Gutta-percha and Telegraph Works Co.</i>	£ 1,316,000
N° 3. <i>W. T. Henley's Telegraph Works Co.</i>	1,743,000
N° 1. Siemens Bros. & Co.....	2,140,000
N° 2. <i>Fowler-Waring Cable Co.</i>	2,210,000

Route n° 3.

De l'île Vancouver à Bowen (Queensland), avec postes à l'île Necker et à Onoatoa (archipel de Gilbert), avec embranchement d'Onoatoa par Fiji à la Nouvelle-Zélande, et par San-Christoval (îles Solomon) jusqu'à Bowen—au complet dans chaque cas, y compris l'entretien durant trois ans.

N° 4. <i>L'India-rubber, Gutta-percha and Telegraph Works Co.</i>	£ 1,403,000
N° 3. <i>W. T. Henley's Telegraph Works Co.</i>	1,723,000
N° 1. Siemens Bros. & Co.....	2,240,000
N° 2. <i>La Fowler-Waring Cable Co.</i>	2,341,000

Route n° 4.

De l'île Vancouver à Bowen (Queensland) directement, avec postes à l'île Necker, à Apamana (groupe des îles Gilbert) et San-Christoval (groupe des îles Solomon)—au complet, y compris l'entretien durant trois ans, dans chaque cas.

N° 4. <i>L'India-rubber, Gutta-percha and Telegraph Works Co.</i>	£ 1,068,000
N° 3. <i>W. T. Henley's Telegraph Works Co.</i>	1,554,000
N° 1. Siemens Bros. & Co.....	1,710,000
N° 2. <i>La Fowler-Waring Cable Co.</i>	2,125,000

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

Route n° 5.

De l'île Vancouver directement à la Nouvelle-Zélande par l'île Necker et le groupe de Fiji—au complet, y compris l'entretien durant trois ans dans chaque cas.

N° 4. <i>L'India-rubber, Gutta-percha, and Telegraph Works Co.</i>	£ 1,291,000
N° 3. <i>W. T. Henley's Telegraph Works Co.</i>	1,658,000
N° 1. <i>Siemens Bros. & Co.</i>	2,010,000
N° 2. <i>Fowler-Waring Cable Co.</i>	2,050,000

Route n° 6.

De l'île Vancouver à l'île Norfolk, avec postes à Honolulu et Fiji. A l'île Norfolk des embranchements s'étendront à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie proprement dite, au complet, et y compris l'entretien durant trois ans dans chaque cas.

N° 4. <i>L'India-rubber, Gutta-percha, and Telegraph Works Co.</i>	£ 1,391,000
N° 3. <i>W. T. Henley's Telegraph Works Co.</i>	1,740,000
N° 1. <i>Siemens Bros. & Co.</i>	2,120,000
N° 2. <i>Fowler-Waring Cable Co.</i>	2,130,000

Route n° 7.

De l'île Vancouver à Bowen (Queensland), avec postes intermédiaires à Honolulu, Onoatoa (groupes des îles Gilbert) et San-Christoval (groupes des îles Salomon)—au complet, y compris l'entretien durant trois ans dans chaque cas.

N° 4. <i>L'India-rubber, Gutta-percha, and Telegraph Works Co.</i>	£ 1,081,000
N° 3. <i>W. T. Henley's Telegraph Works Co.</i>	1,589,000
N° 2. <i>La Fowler-Waring Cable Co.</i>	1,880,000
N° 1. <i>Siemens Bros. & Co.</i>	1,900,000

Route n° 8.

De l'île Vancouver directement à la Nouvelle-Zélande, avec postes intermédiaires à Honolulu et Fiji—au complet, y compris l'entretien durant trois ans dans chaque cas.

N° 4. <i>L'India-rubber, Gutta-percha, and Telegraph Works Co.</i>	£ 1,243,000
N° 3. <i>W. T. Henley's Telegraph Works Co.</i>	1,655,000
N° 2. <i>La Fowler-Waring Cable Co.</i>	1,910,005
N° 1. <i>Siemens Bros. & Co.</i>	1,970,000

Les frais d'entretien sont diversement estimés par les différentes maisons, l'estimation la plus élevée est celle de la *W. T. Henley Telegraph Works Company*, qui porte ce chiffre à £115,000 par année, soit un total de £345,000 pour les trois ans. Ce chiffre est passible de réduction si l'on ne se sert pas du câble de réserve auquel les calculs pouvoient pour cet objet. MM. Siemens Frères et Compagnie calculent que l'entretien coûtera £270,000, soit une proportion de £90,000 par année; ce chiffre est aussi soumis à une réduction si le prix réel des réparations est moindre que la somme indiquée. Ce mode de pourvoir à l'entretien et aux réparations du câble offre un avantage évident. La *Fowler-Waring Company* stipule qu'il faudra une somme fixe de £300,000 pour garantir l'entretien et les réparations durant trois ans. *L'India-rubber, Gutta-percha et Telegraph Works Co.* ne fixe pas de somme particulière pour garantir l'entretien et les réparations, et comme son offre pour la pose du câble sur chacune des huit routes est la plus basse, il est bon de rendre ce point parfaitement clair en citant sa propre proposition :—

“ Les prix donnés ci-après pour les différentes routes comprennent l'érection, à chaque attérisage du câble, d'une maison de logement et d'une salle de travail convenables pour le personnel, avec un double de tous les instruments requis à chaque poste; ainsi que l'usage de deux steamers munis de deux soutes aux câbles et de tout le matériel nécessaire pour réparer le câble, de même que le coût de l'entretien de ces steamers ainsi que des câbles mêmes durant trois ans.” Voici quels sont les prix auxquels cette maison se déclare prête à fabriquer, poser et entretenir le câble durant trois ans sur quelqu'une des huit routes :—

Route n° 1.....	£ 1,517,000
Route n° 2.....	1,416,000
Route n° 3.....	1,303,000
Route n° 4.....	1,068,000
Route n° 5.....	1,291,000
Route n° 6.....	1,391,000
Route n° 7.....	1,031,000
Route n° 8.....	1,243,000

Cette compagnie déclare que si l'entreprise lui est confiée elle entreprendra de fabriquer le câble à raison de 20 milles par jour, et l'expédiera et le posera avec le moins de retard possible.

L'examen de cette soumission et des documents qui l'accompagnent démontre que cette compagnie entend se servir d'un câble d'une qualité approuvée; le noyau de la longue section (route n° 1) aura un conducteur en cuivre de 533 livres par nœud, isolé par de la gutta-percha d'un poids de 365 livres par nœud, l'enveloppe sera la même que celle du câble de pleine mer de la Compagnie de Télégraphe Anglo-américain que cette compagnie a posé cette année dans l'Atlantique. Les extrémités d'attérisage et les câbles intermédiaires seront semblables en nature et poids à ceux qu'on adopte généralement en pareilles circonstances.

Il y a cependant dans cette soumission une omission évidente relativement aux extrémités d'attérisage et aux câbles en eau peu profonde. Je n'y trouve pas de mention d'une protection métallique contre le *teredos*. A mon avis le noyau du câble devrait être enveloppé d'une feuille en laiton. Il n'en coûtera pas beaucoup plus, et avant qu'on passe un contrat avec cette compagnie ou toute autre compagnie il devra être stipulé clairement que l'on se munira de cette excellent moyen de protection contre les ravages des êtres sous-marins.

J'ai l'honneur, etc.,

SANDFORD FLEMING.

Mackenzie Bowell,
Ministre du Commerce, Ottawa.

AUTRE RAPPORT SUR LES SOUMISSIONS.

OTTAWA, 11 décembre 1894.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport sur la lettre que l'*India-rubber, Gutta-percha and Telegraph Works Company* vous a adressée le 22 novembre 1894, au sujet de sa soumission pour la fabrication, la pose et l'entretien du câble du Pacifique.

Dans mon rapport sur les soumissions, en date du 20 novembre 1894, j'ai dit, dans ce dernier paragraphe, qu'à mon avis il était opportun de pourvoir à la protection du noyau du câble dans certaines conditions, contre les ravages du monde sous-marin. La lettre de la compagnie en question, que vous m'avez fait tenir, me donne l'assurance que tous les câbles que la maison propose de poser seront munis d'une protection convenable, que de fait tous les câbles posés dans moins de cent brasses d'eau seront enveloppés au moyen d'une feuille métallique pour la protéger contre le *teredo*. Cette déclaration fait disparaître l'objection que j'ai soulevée.

Dans mon rapport du 20 novembre, toutes les soumissions en question offraient de fournir des câbles ayant une capacité en vitesse de 12 mots à la minute. Pour la route n° 1, le prix de l'*India-rubber, Gutta-percha, and Telegraph Works Co.*, est de £1,517,000, y compris l'entretien durant trois ans. Dans la lettre de la compagnie du 22 novembre il est dit que des câbles plus rapides seront fournis pour cette route aux fins qui suivent, savoir :—

Un câble de 15 mots par minute, pour £1,672,000.

Un câble de 18 mots par minute, pour £1,880,000.

Si on les compare aux estimations préalablement faites, l'on doit considérer ces prix comme modestes. Ma propre estimation d'un câble par cette route n° 1, telle que vous la donnez dans votre mission en Australie (page 69), est de £1,978,000; et l'estimation que le ministère des postes à transmettre au ministre des colonies à Londres (*voir* annexe du même rapport, page 79) est de £2,924,000. Nulle de ces estimations ne comprend l'entretien durant trois ans; de plus, l'estimation du ministre des postes ne comprend pas un raccordement avec l'Australie, ce qui coûterait probablement £200,000 de plus.

Nous avons donc dans la soumission de l'*India-rubber, Gutta-percha and Telegraph Works Company* une offre catégorique de poser (en s'engageant de l'entretenir durant trois ans) un câble de Vancouver à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, avec une capacité en vitesse de 50 pour 100 plus considérable que le câble dont parlent le ministère des postes, et ce pour une somme de £1,244,000 moindre que son estimation qui encore ne parle pas d'entretien.

J'ai etc.,

SANDFORD FLEMING.

Hon. Mackenzie Bowell,
Ministre du Commerce.

ANNEXE C DE L'EXPOSÉ N° 1 DE M. FLEMING.

LE CÂBLE DU PACIFIQUE À TITRE D'ENTREPRISE PUBLIQUE COMME PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT.

(a.)

Extraits du discours de M. Fleming à la Conférence coloniale, 1894.

Le câble transpacifique peut être posé de deux manières distinctes, savoir :

1. Par l'entremise d'une compagnie subventionnée.
2. Directement, par un gouvernement, comme entreprise publique.

J'ai porté à cette partie du sujet une longue et sérieuse attention, et suis arrivé à des conclusions qui, à mon avis, sont confirmées par l'expérience de chaque jour.

A un moment, j'ai favorisé la première méthode. Ça été l'habitude de faire exécuter par des compagnies des entreprises de cette nature, et il semblait que l'on supposait qu'il était impossible d'exécuter l'entreprise d'aucune autre manière. Cependant, quand on considère que, dans le Royaume-Uni, dans les Indes, dans les colonies australiennes et dans plusieurs pays étrangers, les télégraphes appartiennent aux gouvernements et sont exploités par eux, il semble qu'il n'y a pas de bonnes raisons pour que la propriété d'un gouvernement soit restreinte aux télégraphes de terre. Sans doute, au début, les gouvernements éprouveraient moins d'ennui d'offrir des subventions libérales pour faire poser un télégraphe transpacifique qui serait la propriété d'une compagnie, mais je suis parfaitement convaincu qu'à la longue l'on constatera que, sous tous les rapports, la seconde méthode est la plus avantageuse. Les intérêts d'une compagnie et les intérêts publics ne sont pas identiques ; sous certains rapports, ils sont opposés les uns aux autres. Pendant que le premier objet d'une compagnie est de retirer autant de bénéfice que possible du public, les intérêts du public, d'autre part, sont d'avoir une télégraphie à bon marché et de l'avoir aussi libre que possible. Supposons, par exemple, qu'un subside considérable soit accordé—un subside comme celui que sir John Pender a déclaré être nécessaire—et que l'exécution de toute l'entreprise fût confiée à la *Eastern Extension Company*, est-ce que cela n'aurait pas l'effet de confirmer et de perpétuer le monopole télégraphique qui existe entre l'Australie et l'extérieur ? Est-ce que cela ne ferait pas simplement disparaître tout espoir d'obtenir les taux réduits que nous pouvons espérer avoir ? Est-ce que cela ne restreindrait pas les relations commerciales, au lieu de permettre sans restrictions leur libre et plein développement, chose tant à désirer ? Je songe au temps—et je ne crois pas qu'il soit bien éloigné—où, si l'on suit une ligne de conduite sage et prudente, le télégraphe se ramifiera sous l'océan et se dirigera dans toutes les principales possessions coloniales, et je crois que, dans un avenir peu éloigné, il y aura, dans les prix exigés pour les télégrammes, une plus grande réduction que celle qui a eu lieu dans le port des lettres durant les cinquante dernières années.

Quant à moi, je suis arrivé à la conclusion que le vrai principe à suivre, considérant seulement les intérêts publics, présents et futurs, c'est de poser le câble transpacifique comme entreprise du gouvernement. Dans mon opinion ce serait une erreur grave et irréparable de donner cette entreprise à la compagnie existante, à ses propres conditions ou, peut-être, à toute autre condition. Quand bien même on donnerait l'entreprise à une nouvelle compagnie absolument distincte de la *Eastern Extension Company*, cela n'améliorerait guère les choses. Il serait impossible d'empêcher les deux compagnies de se coaliser sous quelque forme, pour favoriser leur intérêt commun, au détriment des intérêts publics.

Je me suis efforcé, ailleurs, de faire voir les avantages que l'on peut retirer de la pose du câble transpacifique comme entreprise publique sous la surveillance du gouvernement. C'est une chose d'expérience constante que les promoteurs des compagnies, en règle générale, se forment dans le but de réaliser des sommes d'argent considérables, que l'on promet aux actionnaires des revenus considérables, et ils ne sont pas satisfaits à moins qu'ils les réalisent. En conséquence, 9 pour 100 et, dans certains cas, beaucoup plus que 9 pour 100 sont payés pour les fonds prélevés pour des compagnies privées, tandis que, d'un autre côté, les gouvernements peuvent emprunter des capitaux à 3 pour 100. Ainsi, il est possible, quand un gouvernement est propriétaire, de réduire les taux sur la télégraphie beaucoup au-dessous des taux exigés par des compagnies privées.

Si le câble projeté est sous la surveillance du gouvernement, il ne sera pas facile d'assigner une limite à la réduction des taux exigés pour la transmission des dépêches ; et avec des taux peu élevés il y aura, sans frais supplémentaires appréciables pour l'exploitation, une augmentation considérable des affaires du télégraphe. De sorte que le public bénéficiera dans une mesure qu'il serait impossible d'atteindre si le câble devenait la propriété d'une compagnie privée ou passait sous son contrôle.

J'espérais que Son Excellence sir Ambrose Shea, gouverneur des Bahamas, serait présent à cette Conférence. Je suis sûr qu'il aurait donné le meilleur témoignage en faveur du mode de propriété par le gouvernement. Il y a moins de deux mois, j'ai reçu de lui une lettre dans laquelle il m'a fourni des preuves indiscutables relativement à la supériorité du principe de contrôle par le gouvernement. Les Bahamas sont reliées à la terre ferme par un câble appartenant au gouvernement. La première idée

était de faire exécuter l'entreprise par une compagnie recevant un subside de £3,000 par année pendant vingt-cinq ans. Heureusement il fut décidé d'en faire une entreprise du gouvernement ; c'est ainsi que le câble a été entièrement posé, et pour son exploitation l'on se base, en principe, sur les exigences commerciales des colonies. Naturellement, on désire réaliser des bénéfices, mais on les considère comme une chose secondaire. Cette administration aurait été renversée si le câble avait été administré par une compagnie, les intérêts de cette compagnie auraient primé. Sir Ambroise Shea m'informe que même sous le rapport financier il a été heureux que le câble ait été sous la surveillance du gouvernement. Au lieu de payer £3,000 par année sous forme de subside, les frais pour la colonie sont déjà réduits à £1,800, après que l'on a amplement pourvu à un fonds d'amortissement pour couvrir les renouvellements, ainsi que l'intérêt sur le coût et tous les autres frais. Outre la question d'argent, le gouverneur attache beaucoup d'importance au pouvoir possédé par l'Exécutif d'adapter le mode de l'administration du câble aux besoins croissants et variés et aux conditions de la colonie.

Il me semble qu'en mettant en relations télégraphiques deux des principales divisions de l'Empire colonial, nous ne pouvons faire mieux que de mettre sous vos yeux l'expérience dont j'ai parlé et qui a été si heureusement tentée. On doit attacher une grande importance aux opinions et au jugement mûr de sir Ambrose Shea, appuyé dans une matière de ce genre par l'expérience des câbles des Bahamas. Tout ce qui a trait au commerce tend à démontrer l'opportunité de laisser le câble canadien-australien entre les mains du gouvernement ; et laissant de côté les considérations commerciales, il n'y a aucune raison qui justifie d'enlever une entreprise aussi importante, exécutée pour des fins nationales, au contrôle effectif du gouvernement, d'après l'autorité duquel les grands principes de son exécution seront entièrement observés.

(b.)

EVALUATION DES RECETTES.

Extrait du mémoire de M. Fleming, Sydney, 11 octobre 1893.

Il est souvent difficile, faute de renseignements, d'évaluer le revenu probable d'une entreprise projetée ; mais dans le cas présent nous nous appuyons sur des données certaines. Nous avons les statistiques publiées sur les affaires faites, depuis nombre d'années, par la ligne télégraphique reliant l'Australie et l'Europe, et l'on peut présumer, sans crainte de se tromper, qu'une fois le câble du Pacifique établi, les taux étant les mêmes et toutes choses égales d'ailleurs, les deux lignes se divisent également le trafic.

Je n'ai pu vérifier le chiffre des affaires pour l'année dernière ; mais il appert des rapports que le nombre de mots transmis pendant l'année finissant le 1er mai 1892 est de 1,275,191. En divisant ce chiffre en deux, nous obtenons 637,595 mots ; et nous nous baserons sur ce nombre pour évaluer le revenu du câble du Pacifique.

L'examen des rapports pour les années précédentes nous révèle des faits importants. Pendant les huit années écoulées entre 1882 et 1890, les affaires télégraphiques ont augmenté dans une moyenne annuelle de 54,441 mots, soit 14 pour 100 par an. Cette moyenne peut être considérée comme l'augmentation normale que l'on peut atteindre avec un tarif élevé ; car, pendant ces huit années, le prix pour les messages ordinaires n'a jamais été de moins de 9s. 4d. par mot. Le 1er mai 1891, on réduisit le taux de 9s. à 4s. par mot ; et pendant les douze mois suivants, les affaires augmentèrent de 448,913 mots, soit une augmentation de 54 pour 100 sur le trafic de l'année 1890 et 831 pour 100 sur l'augmentation normale annuelle pendant les huit années précédentes. L'expansion des affaires sera sans doute retardée par l'élévation du taux des dépêches depuis le 1er janvier dernier ; mais il nous reste le résultat de l'année 1891-92 pour démontrer l'influence extraordinaire d'un tarif peu élevé sur le chiffre des affaires en télégraphie. Pendant cette seule année, l'augmentation dans le nombre de mots transmis sous un tarif de 4s. par mot a dépassé l'accroissement du trafic durant les huit années précédentes avec le taux élevé de 9s. 4d. par mot.

L'un des bénéfices immédiats que retirera le public du fait que les gouvernements seront propriétaires du câble du Pacifique est la réduction du prix pour les transmissions. J'ai déjà dit qu'avec un personnel habile, complet et suffisant en nombre, comme le prévoit l'article des dépenses d'exploitation, il n'en coûtera pas plus cher pour faire beaucoup d'affaires que pour en faire moins ; il y aurait donc toute raison d'aider dans la plus grande mesure possible à l'expansion des affaires télégraphiques par le nouveau service, en baissant les prix. Dans mon humble opinion, on devrait, aussitôt le câble posé, réduire le taux des messages à travers le Pacifique à 2s. par mot, afin de donner le plus tôt possible au public l'avantage d'une communication à bon marché.

Le taux projeté de 2s. par mot pour la transmission des messages à travers le Pacifique réduirait le tarif entre l'Australie et l'Angleterre à 3s. 3d. par mot, de 4s. 9d. qu'il est maintenant. De plus, les messages de l'Australie, reçus à Vancouver, seraient transmis dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis pour un prix moyen n'excédant pas 2s. 9d. par mot, au lieu de 6s. par mot, taux actuel.

Je ne veux rien avancer que je ne puisse prouver, ni faire d'estimation fantaisiste. En exposant mes idées, je veux rester strictement dans le domaine des possibilités raisonnables. Si nous basons nos calculs uniquement sur le chiffre actuel des affaires, nous ne devons pas nous attendre à ce que le résultat des premières années dépasse de beaucoup celui de 1891-92, surtout si l'on élève encore le taux des dépêches, ce qu'on a déjà fait dans une certaine mesure. Dans les calculs qui suivent, je supposerai donc que les affaires seront stationnaires pendant trois ans ; c'est-à-dire que le résultat du trafic de 1894 ne dépassera pas celui de 1891-92 ; nous acceptons par conséquent l'augmentation

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

normale de 14 pour 100 par an. Le nombre de mots transmis en 1891-92 ayant été de 1,275,191, je suppose que le câble du Pacifique, s'il est en activité en 1894, obtiendrait la moitié du chiffre, soit 637,575 mots.*

Année.	Nombre de mots par année.	Recette du câble à 2s. par mot.	Année.	Nombre de mots par année.	Recette du câble à 2s. par mot.
		£			£
1894.....	637,595	63,759	1900.....	1,173,176	117,318
1895.....	726,858	72,686	1901.....	1,262,439	126,241
1896.....	816,122	81,612	1902.....	1,351,703	135,170
1897.....	905,386	90,539	1903.....	1,440,967	144,097
1898.....	994,649	99,465	1904.....	1,530,230	153,023
1899.....	1,084,913	108,391			

Dans l'évaluation du revenu que j'ai faite en m'appuyant sur les rapports officiels, j'ai indiqué deux genres d'augmentation du trafic. 1. Une augmentation normale avec un tarif très élevé; 2. Une augmentation beaucoup plus rapide avec un tarif moins élevé. Une troisième cause d'augmentation résultera du développement du commerce avec le Canada et de la mise en communication télégraphique directe des colonies australasiennes avec tout le système télégraphique de l'Amérique du Nord. L'intercourse télégraphique est actuellement de peu d'importance; mais quand il existera un service à travers le Pacifique avec un tarif de 2s. à 2s. 6d. par mot, au lieu de la route détournée actuelle avec un tarif de 6s. par mot, les circonstances ne pourront qu'aider au développement des affaires télégraphiques entre les deux pays, et le revenu du câble du Pacifique découlant de cette source ne pourra qu'augmenter très rapidement.

Dans les évaluations qui précèdent je n'ai calculé que sur une augmentation normale du trafic avec un tarif élevé, sans tenir compte de l'augmentation plus grande qui résulterait certainement de l'abaissement projeté des prix. Je n'ai pas tenu compte non plus du trafic entre l'Amérique du Nord et l'Australasie, lequel affluerait au câble du Pacifique. Je crois donc pouvoir affirmer sans crainte que mon estimation est juste et raisonnable, et que le câble du Pacifique, établi par le gouvernement d'après le plan proposé, serait fécond en résultats importants. On mettrait aussi fin aux subventions que l'on paie actuellement et on ferait cesser la nécessité des garanties. On obtiendrait pour toujours un tarif peu élevé pour la télégraphie océanique. Le câble, dans ces conditions, donnerait un revenu suffisant pour payer tout l'intérêt sur le coût total de l'entreprise depuis le commencement, outre les frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement, et, dans bien peu d'années, rapporterait de grands bénéfices. J'ose donc espérer que, si les colonies acquiescent à la résolution adoptée en mars dernier par la conférence postale et télégraphique*, les gouvernements n'hésiteront pas à contracter l'obligation relativement légère, presque nominale, nécessaire pour s'assurer, à travers le Pacifique, une communication télégraphique que tout sujet anglais reconnaîtra comme étant de la plus grande valeur tant au point de vue national qu'au point de vue du commerce.

(c.)

Extrait de la lettre de M. Fleming à l'honorable Mackenzie Bowell, 20 juillet 1894.

Relativement aux recettes. S'il faut trois ans pour établir le câble, 1898 sera la première année où le câble sera en pleine exploitation. Aux pages 70 et 71 du rapport de la mission en Australie, on trouvera une estimation de la proportion d'affaires que le câble du Pacifique aurait en partage en 1898. L'estimation a été faite il y a un an et elle était basée sur le calcul des affaires télégraphiques de 1893 entre l'Australie et l'Europe, et que les résultats réels ont dépassé. Voir la note au bas de la page 71. Si l'on corrige l'estimation à cet égard, on peut porter les affaires de 1898 à 1,105,000 mots, qui, calculés à deux schellings du mot, rapporteraient des recettes brutes de £110,000 pour la première année d'exploitation du câble du Pacifique. On se rappellera de plus que cette estimation ne se rapporte qu'aux affaires européennes, et qu'elle ne tient aucun compte des affaires entre le Canada, les Etats-Unis et l'Australie, affaires présentement insignifiantes, mais qui dans quelques années, et grâce à des facilités considérablement améliorées, prendront incontestablement des proportions énormes. Pour ces raisons, je suis convaincu que les résultats véritables réaliseront entièrement et feront plus que confirmer les estimations que je soumets.

* NOTE.—Au moment où nous mettons sous presse, nous sommes assurés que le trafic entre l'Australie et l'Europe, pour l'année 1893, a donné 1,306,716 mots, ce qui prouve que les estimations de M. Fleming ne sont pas exagérées. Si l'on ajoute seulement l'augmentation normale de 14 pour 100 à ces chiffres, on devrait avoir pour l'année 1894, dans le tableau ci-dessus, 744,828 mots au lieu de 637,595; et les revenus pour la même année devraient être de £74,483 au lieu de £63,759, ce qui prouve que l'évaluation des recettes que donne ce mémoire n'est pas du tout exagérée.

Relativement à ces estimations, un ami m'a écrit de Londres ce qui suit, il y a quelques semaines : " J'ai examiné les délibérations de la Conférence coloniale de 1887, où on trouve votre mémoire en date du mois d'avril 1886 (page 101). Dans ce mémoire vous portez la somme probable des affaires pour 1893 à 133,000 messages, égal à 1,330,000 mots. D'après sir John Pender, la somme réelle d'affaires de l'année s'est élevée à 1,306,716 mots. Dans l'un comme dans l'autre cas, la prédiction faite il y a huit ans est approximativement exacte." Je mentionne ceci tout simplement dans le but d'établir le fait que les principes sur lesquels les estimations se basent sont justes, et qu'on peut généralement compter sans danger sur les estimations elles-mêmes.

Quant aux charges imputables aux recettes, voici comment elles se répartissent :

1. Intérêt du capital.
2. Personnel et administration.
3. Réparations et entretien.

La première et la seconde sont des charges permanentes, la troisième est variable. L'expérience démontre que lorsque les câbles manquent et se rompent à cause de défauts dans la fabrication ou pour des causes résultant de la pose, la chose arrive généralement dans le cours de la première ou de la deuxième année. C'est pour cette raison, et pour d'autres, que je propose de demander aux fabricants d'entretenir le câble en bon état d'exploitation pendant trois ans ; nous pouvons donc éliminer ainsi du compte des recettes, pendant cette période, toutes les charges à titre de réparations et d'entretien.

En supposant que le prix de revient du câble et le coût de son entretien pendant trois ans soient en chiffres ronds de £2,000,000, voici quel serait l'état du compte des recettes de 1898 :—

Recettes, d'après l'estimation.....	£110,000
Intérêt sur £2,000,000, à 3 pour 100.....	£60,000
Personnel et administration.....	30,000
	90,000

Surplus des recettes..... £ 20,000

Dans les calculs qui précèdent j'ai pris l'estimation que M. Seimens fait des dépenses pour le personnel requis pour les stations, et les frais de bureau à chaque endroit, savoir : £24,000. J'ai augmenté à £6,000 le chiffre que M. Siemens donne pour l'administration générale, les deux faisant en tout £30,000 par année. Cette charge sera permanente et suffira, comme le dit M. Siemens, pour faire face aux affaires dans des proportions six fois plus considérables que celles qu'on calcule avoir en 1898, et, en introduisant le système duplex, pour une somme d'affaire dix ou douze fois plus considérable.

J'ai dit ailleurs que l'augmentation moyenne normale des affaires télégraphiques entre les colonies australiennes et l'Europe était de quatorze pour cent par année, à l'époque où les prix élevés exigés pendant une période de huit années étaient en vigueur, c'est-à-dire sous l'empire d'un tarif de 9s. 4d. par mot, de 1882 à 1890. Il est évident que sous l'empire des prix réduits qu'on se propose d'exiger par le câble du Pacifique, l'augmentation normale sera plus forte que 14 pour 100 par année ; vu que, plus particulièrement, toutes les affaires de l'Amérique du Nord éprouveront un fort stimulant à raison de la communication directe, et que toutes ces affaires additionnelles et de plus en plus considérables devront passer par le câble du Pacifique pour atteindre l'Australie et pour en revenir. J'ose croire que ce ne serait pas faire preuve de trop d'enthousiasme que de porter l'augmentation annuelle des affaires à 18 ou 20 pour 100 ; mais pour être absolument sûr je la restreindrai à 15 pour 100 dans les calculs qui suivent, c'est-à-dire un pour cent seulement de plus que l'augmentation annuelle moyenne qui s'est opérée sous l'empire du tarif élevé pendant les huit années qui ont précédé 1890.

ESTIMATION.

Voici quelle est l'estimation des affaires du câble du Pacifique pendant dix ans à compter de son parachèvement, calculée à raison de 1,100,000 mots pour 1898 et à raison d'une augmentation normale moyenne de 15 pour 100 par année subséquemment :—

	Recettes brutes.	Intérêt et frais d'ex- ploitation.	Surplus.
	£	£	£
1898.....	110,000	90,000	20,000
1899.....	126,500	90,000	36,500
1900.....	143,000	90,000	53,000
1901.....	159,500	90,000	69,500
1902.....	176,000	90,000	86,000
1903.....	192,500	90,000	102,500
1904.....	209,000	90,000	119,000
1905.....	225,000	90,000	135,000
1906.....	242,000	90,000	152,000
1907.....	258,500	90,000	168,500

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

Comme nous avons tout retranché à part les charges fixes imputables sur le compte des recettes pendant les trois dernières années, un examen du tableau qui précède démontrera que les surplus à venir jusqu'à la quatrième année auront produit un total de £109,500, somme qui, avec le surplus additionnel subséquent et dont le chiffre augmente annuellement, suffirait pour faire face à toutes les charges à titre de réparations et d'entretien et laisserait un reliquat à porter à une réserve cumulative destinée aux travaux de renouvellement à l'avenir.

Je puis dire que j'ai tracé les grandes lignes de ce projet financier aux délégués de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, du Queensland et de la Nouvelle-Zélande, avec lesquels j'ai eu l'avantage de converser fréquemment depuis la clôture de la Conférence, et j'ai la satisfaction d'ajouter qu'il a été reçu avec faveur par chacun d'eux. La condition du projet en vertu de laquelle toutes les charges incertaines à titre de réparations et d'entretien seraient comprises dans le contrat fait avec les fabricants du câble, aurait non seulement pour effet d'obtenir un câble de la meilleure qualité possible, mais elle retarderait toutes les charges imputables sur les recettes, charges auxquelles les recettes ne pourraient complètement faire face, qu'à une date subséquente au versement de la dernière subvention annuelle entre les mains de la *Eastern Extension Company*. Les gouvernements australiens qui contribuent actuellement à cette subvention pourraient alors combler plus facilement tout découvert qui pourrait se présenter en rapport avec le nouveau câble. Toutefois, l'estimation démontre clairement qu'en vertu de ce projet il y a tout lieu de croire que le câble du Pacifique se maintiendra de lui-même dès le début.

(d.)

Lettre de M. George Johnson, statisticien fédéral.

BUREAU DU STATISTICIEN,

OTTAWA, 29 novembre 1894.

CHER MONSIEUR, — J'ai examiné ce que vous avez dit devant la Conférence Intercoloniale au sujet du câble du Pacifique, et je crois devoir faire les observations qui suivent : — D'abord au sujet du développement des affaires ; et en second lieu sur la proportion que la nouvelle ligne pourrait espérer avoir.

I.

Prenant d'abord la statistique du développement :—

Année.	Nombre de mots transmis.	Accroissement.			Tarif par mot.
		Réel.	Pour-cent par période.	Pour-cent par année.	
1875.....	235,160				
1880.....	353,348	118,188	50	10·0	9s. 4d.
1885.....	537,855	184,007	55	11·0	9s. 4d.
1890.....	827,278	289,923	54	10·8	9s. 4d.
1891.....	1,275,191			54·0	9s. 4d. et 4s.
1892.....	1,321,412			3·6	4s.
1893.....	1,401,293			6·0	4s. 9d.

L'augmentation réelle des trois années de 1891 à 1893 sur 1890 a été de 574,015.

J'ai trouvé le nombre de mots transmis dans des bordereaux présentés aux conférences tenues relativement aux postes et télégraphes à Adélaïde en mai 1890, dans le Queensland en mars 1893, et en la Nouvelle-Zélande en mars 1894. Ces chiffres démontrent que durant les quinze années (1875 à 1890) de tarif élevé (9s. 4d. par mot) l'accroissement du nombre de mots a été de 251·8 pour 100, et que durant les trois années de 1891-92-93, période durant laquelle le trafic a été réduit à 4s. et 4s. 9d., l'accroissement en 1890 a été de 69·2.

Pour toute la période qu'entraîne cette statistique l'accroissement est de 496 pour 100.

D'après ces chiffres de proportion l'on a constaté : premièrement, que durant la période de 1875-90 le développement des affaires, sous un tarif de 9s. 4d., a été égal à une moyenne annuelle de 16·8 pour 100 ; deuxièmement, que sous un tarif de 4s. et 4s. 9d. l'accroissement moyen annuel de 1890 à 1893 (trois ans) a été de 23 pour 100.

Votre calcul de 14 pour 100 d'augmentation, à la lumière de ces faits, semble très modeste.

II.

Quelle proportion du volume des affaires un câble en concurrence avec la ligne existante pourrait-il espérer avoir ?

(a.) Un télégramme expédié de Melbourne à Londres par la ligne existante est tenu de parcourir 13,695 milles de fil, dont 2,704 en Australie, et par conséquent ligne terrestre. La ligne terrestre en Asie est, je calcule, de 1,000 milles de plus.

Un télégramme de Melbourne à Londres, par le Canada, parcourrait 14,414 milles, dont 3,764 par une ligne terrestre.

Quant au surcroît de danger qui existe par ligne terrestre pour les arrêts et les retards, les deux lignes seraient pratiquement sur un pied d'égalité.

(b.) Votre calcul estimatif est que la moitié des mots expédiés par câble entre l'Australie et le reste du monde, seraient envoyés par la ligne qui passe par le Canada.

D'après le rapport de 1892 il y aurait, d'après ce calcul, 660,706. Mais une partie quelconque de ce total de 1,321,412 mots doit être destinée à l'Asie, attendu que l'Australie importe en thé seul 33,000,000 de livres annuellement directement de l'Asie. D'après des données diverses, je calcule que le commerce asiatique représente un onzième du total. Ceci déduit, nous avons 1,191,000 mots qui représentent le commerce dont la nouvelle route aurait des chances raisonnables d'avoir la moitié. Je calculerais donc qu'on aurait 595,000 (soit 600,000) au lieu de 637,595.

Si j'adopte ce calcul et que j'y applique les 16.8 pour 100 d'accroissement, l'estimation pour 1895 serait de 695,000, soit 31,860 de moins que notre calcul. Pour 1896, on aurait 811,760 mots, ou 4,362 de moins. En 1897 le résultat serait de 948,000 mots, ou 42,000 de plus que votre estimation.

Mon calcul donnerait moins de mots à 1895 et à 1896, un plus grand nombre à 1897, et davantage aux années subséquentes.

J'ai adopté la proportion de la période où le tarif était de 9s. 4d. par mot. Si l'on adoptait la proportion sous l'empire d'un tarif de 4s., l'accroissement serait incontestablement un surcroît de messages, ainsi que l'indique le tableau qui précède.

Je n'ai pas parlé du développement des affaires entre l'Amérique septentrionale et l'Australie, commerce qui, dans l'ordre des choses, devra être très considérable lorsqu'il y aura des voies de communication, et qui tombera en partage au câble du Pacifique.

Votre, etc.

M. Sandford Fleming, C.M.G.G.C.
Ottawa, Ont.

GEORGE JOHNSON,
Statisticien.

(e)

Lettre de M. J. M. Courtney, sous-ministre des finances.

MINISTÈRE DES FINANCES,

OTTAWA, 1er décembre 1894.

CHER MONSIEUR FLEMING,—J'ai lu avec beaucoup de soin et, je puis dire, avec un très grand plaisir, les livres bleus et documents que vous m'avez demandé de parcourir et qui ont trait à un projet de câble dans le Pacifique pour relier ce pays à l'Australasie. Tant en raison du fait que c'est le premier projet de câble dans le Pacifique qu'à cause de la grandeur de l'entreprise même, l'examen du sujet est pour moi excessivement intéressant, vu surtout à cause de ses conséquences intimes pour l'expansion de l'Empire.

En vous écrivant aujourd'hui, je désire être très prudent et empêcher tout malentendu à l'endroit de la position que je prends. Je ne puis, naturellement, me mêler de la politique du gouvernement canadien, et dans la position financière actuelle du continent je ne pourrais, si l'affaire m'était soumise, recommander tout projet qui grossirait directement ou indirectement les obligations du Canada. Toutefois, après l'examen des faits et des chiffres que vous m'avez soumis, je puis dire que je suis arrivé à la même conclusion que vous quant à ce que coûterait la pose du câble, et, dans mon jugement, l'on ne peut dire que la conclusion à laquelle on est arrivé est par trop enthousiaste ou forcée en quelque façon.

Quant au calcul des recettes, j'ai naturellement pris votre propre méthode, et j'ai divisé par deux le nombre de mots transmis en 1892, en donnant la moitié en partage au nouveau câble. Mais, ainsi que le font voir les documents, le câble ne pourrait être en opération avant trois ans encore, pas avant 1898, même si l'on commençait immédiatement l'entreprise, et en portant à 15 pour 100 l'accroissement annuel moyen des messages, cette estimation du travail à faire est à mon avis très basse.

A en juger par les dépenses et les recettes, il s'ensuivrait donc, pour ce que j'en puis voir avec le peu de connaissances que j'ai à ma disposition dans l'affaire, et aux conditions que j'ai dites, qu'on pourrait poser le câble et retirer des recettes qui feraient face à toutes les charges.

Naturellement, qu'il soit bien entendu que dans toute cette affaire j'envisage le côté financier du projet d'après les documents que j'ai sous les yeux, et que personnellement je ne connais rien de la pose des câbles ou de leur exploitation. J'ignore si une ligne séparée ne pourrait pas être nécessaire ou que d'autres éventualités ne pourraient pas se présenter, choses que je ne puis craindre ou prévoir.

Votre, etc.,

J. M. COURTNEY.

M. Sandford Fleming,
Ottawa.

(f.)

Lettre de M. W. Hepworth Mercer, ministre des colonies, Londres.

CLUB RIDEAU,

OTTAWA, 11 octobre 1894.

CHER MONSIEUR SANDFORD FLEMING,—Avant de quitter Ottawa je désire vous féliciter sur la preuve maintenant en la possession du gouvernement canadien, que votre estimation de ce que coûterait la pose du câble projeté du Pacifique était modeste et raisonnable. Ce doit être pour vous une raison

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

de beaucoup de satisfaction que de voir qu'après tant d'années de lutte et d'opposition les offres pratiques qui vous arrivent actuellement font plus que donner raison à vos calculs.

Quant à la question de la perspective des recettes du câble, j'ai examiné les données avec soin et étudié les principes sur lesquels vous avez basé l'estimation que contient votre mémoire en date de Sydney, 11 octobre 1893, et votre lettre à M. Bowell, le 30 juillet 1894, et je me suis convaincu que vos conclusions sont parfaitement justes. Admettant que le câble sera une entreprise d'Etat, à laquelle participeront l'Angleterre, le Canada et l'Australasie, je pense que les résultats réels donneront pleinement raison à l'estimation des recettes.

M'est avis que vous avez maintenant une excellente affaire à présenter aux diverses parties intéressées, et qu'en particulier les colonies australasiennes vont sans doute désirer la réalisation d'une entreprise qui, nous pourrions l'espérer avec raison, leur donnera un tarif télégraphique exceptionnellement bas en retour de dépenses moins élevées que celles qu'elles ont faites pour un tarif comparativement élevé.

Parlant pour moi-même, j'espère que dans une affaire aussi grande et qui entraîne en outre des avantages de commerce, des résultats dont on ne peut calculer l'importance dans des chiffres ou la mesure dans un bordereau de solde, les gouvernement de l'Australasie, du Canada et de l'Empire pourront tous prêter main-forte au projet.

Je suis très sincèrement votre, etc.

W. HEPWORTH MERCER.

EXPOSÉ N° 2, DONT PARLE LE RAPPORT QUE M. FLEMING A FAIT AU MINISTRE DU COMMERCE LE 30 JANVIER 1897.

NOTE SUR LE CÂBLE DU PACIFIQUE.

LONDRES, 16 décembre 1896.

Le 12 novembre dernier j'ai exposé ma manière de voir sur la question du câble du Pacifique. Ces idées se trouvaient en grande partie énoncées dans un document que j'avais préparé pour le comité en juillet dernier. Je crois de mon devoir de présenter aujourd'hui quelques explications qui me semblent nécessaires.

Dans les témoignages que le comité a entendus depuis le 12 novembre, il y a unanimité d'avis sur les points qui suivent :—

Premièrement.—On ne peut s'écarter beaucoup de la route de l'île Fanning. Il est vrai que l'amiral Wharton a dit que l'île Palmyra pourrait peut-être faire un poste au milieu de l'océan, au lieu de l'île Fanning, mais les deux îles sont relativement peu éloignées l'une de l'autre. Mais comme on ne connaît rien de particulier sur les avantages de Palmyra pour des fins de câble, et que, quant à la distance de Vancouver, on ne gagnerait rien, l'on peut dire que pour le présent du moins la route à suivre par le câble est celle que l'on connaît déjà sous le nom de route de l'île Fanning.

Deuxièmement.—La pose d'un câble entre le Canada et les colonies australasiennes en suivant la route en question peut parfaitement se faire au point de vue technique.

Troisièmement.—Il y a entente générale sur la question du relevé, les messieurs qui ont été entendus ayant généralement exprimé l'opinion qu'une série de sondages est nécessaire. Chacun admet, cependant, que les sondages requis peuvent facilement être faits durant la fabrication du câble.

Quant à la propriété du câble, à savoir, s'il doit être la propriété de l'Etat et être exploité par ce dernier plutôt que celle d'une compagnie subventionnée et exploitée par elle, il ne semble guère y avoir une grande divergence d'opinion. Certains néanmoins se sont fortement prononcés en faveur de la première proposition. Il est vrai que des messieurs qui ont comparu au nom de l'*Eastern Extension Telegraph Company* se sont très énergiquement opposés à un câble quelconque à travers le Pacifique, que l'Etat ou une compagnie subventionnée en ait la propriété ou l'exploitation. Ils ont donné pour raison qu'il serait injuste pour l'*Eastern Extension Telegraph Company* d'établir une ligne concurrente sans dédommager la compagnie de la perte des affaires et des profits. L'on m'a posé sur ce point plusieurs questions auxquelles j'ai attendu pour répondre. Je comprends que quelles que soient les réclamations que la compagnie actuelle puisse avoir contre le gouvernement impérial et les colonies australasiennes et qui n'ont pas encore été réglées, cette compagnie ne pouvait rien réclamer du Canada, attendu que le Canada n'a pas et n'a jamais eu la moindre obligation à l'*Eastern Extension Telegraph Company*. Au contraire, l'on peut dire que la compagnie a toujours eu une attitude hostile aux desseins du Canada relativement au câble projeté, et s'est depuis des années opposée énergiquement à tous les efforts qui ont été faits pour promouvoir ses intérêts ainsi que les intérêts de l'Empire dans le Pacifique quand il s'est agi d'unir par télégraphe l'Australasie et l'Amérique Britannique du Nord. Quoi qu'il en soit, je ne puis que répéter ce que j'ai souvent dit, à savoir, que si les besoins de l'Empire pris dans son ensemble exigent l'établissement d'un télégraphe national qui générerait les opérations de cette compagnie particulière, ceux contre qui la compagnie a de justes réclamations devraient en donner des dédommagements raisonnables. Mais l'on ne peut supposer que l'on doive mettre de côté l'intérêt public pour permettre à la compagnie de toucher éternellement de gros dividendes. Je parlerai de nouveau de la position de l'*Eastern Extension Company* et suggérerai un moyen qui permettra, selon moi, de régler l'affaire avec justice et équité.

J'ai fait remarquer à quel égard il existe un accord général dans les idées qu'ont exprimées les messieurs qui ont été entendus par le comité. Je vais maintenant parler d'une diversité extraordinaire d'avis. Dans cette diversité, je trouve rangés d'un côté les agents de l'*Eastern Extension Telegraph Company* et deux fonctionnaires du ministère des postes. De l'autre, toutes les plus hautes autorités en fait de science électrique, ainsi que les gérants de deux câbles océaniques importants dont le comité a entendu les témoignages.

Les deux fonctionnaires étaient M. J. C. Lamb, secrétaire, et M. N. H. Preece, ingénieur en chef et électricien de l'hôtel des postes, Loudres. Leurs témoignages s'accordent dans leur ensemble avec ceux des messieurs qui ont comparu pour l'*Eastern Extension Telegraph Company*, dont les idées sont adverses à l'établissement du câble projeté du Pacifique.

Les témoignages adverses sont volumineux ; si on les examine, l'on verra que les messieurs qui les ont rendus sont en substance unanimes sur plusieurs sujets. Le ton et la substance de leurs observations laissent l'impression qu'ils ne considèrent pas le câble du Pacifique comme étant une entreprise nécessaire ou désirable, et que s'il est établi il sera insuffisant en capacité et constituerait une lourde charge pour le trésor public. Je n'oserais prendre tout le temps qu'il faut pour réfuter tous ces témoignages. Je vais cependant donner un exemple. Les idées de M. Preece sont peut-être les moins extrêmes et les moins adverses au projet. Permettez-moi d'attirer l'attention sur les réponses de ce monsieur à la question 1365 et aux suivantes. Dans ses réponses, il parle d'un câble qui dans la longue section entre Vancouver et l'île Fanning se composerait de 552 livres de cuivre et 368 livres de gutta-percha par nœud. La limite de la capacité de ce câble serait, dit-il, de trois mots par minute, que la période de travail ne peut dépasser dix heures par jour, et ce durant 300 jours par année. "Il s'ensuit (réponse à la question 1367) que vous ne pouvez transmettre plus de 540,000 mots entre l'Angleterre et l'Australie par ce câble" au cours de douze mois.

Si d'autre part nous prenons ce qu'ont dit d'autres messieurs qui n'ont pas de rapport avec le bureau de poste ou l'*Eastern Extension Telegraph Company*, mais qui sont des électriciens habiles et pratiques, d'une autorité reconnue, nous avons des témoignages d'une nature bien différente.

Les messieurs Gray, de la Compagnie Silvertown, déclarent que le câble en question (552 livres de cuivre, 368 livres de gutta-percha par nœud) transmettrait parfaitement 12 mots par minute, la longueur-type du mot se composant de cinq lettres. Lord Kelvin confirme ce témoignage. M. Alexander Siemens dit que le câble que sa maison poserait, bien que plus léger (500 livres de cuivre, 320 livres de gutta-percha), donnerait en pratique 15 mots par minute. Le Dr Alexander Muirhead, autorité reconnue en toutes ces matières, déclare que le câble dont parle lord Kelvin et accepté par la Compagnie Silvertown donnerait 80 lettres ou 16 mots par minute, système simple, et qu'en employant le système duplex, avec des transmetteurs automatiques, l'on pourrait transmettre 90 pour 100 plus de mots parfaitement à l'aise. C'est-à-dire que le câble que l'*India rubber, Gutta-Percha and Telegraph Works Company* a offert, dans sa soumission, au gouvernement canadien, de fabriquer, de poser et d'entretenir en bon état, durant trois ans, pour la somme totale de £1,517,000, pourrait transmettre 152 lettres ou plus de 30 mots-types par minute. Les gérants de la Compagnie du Télégraphe Anglo-américain et de la Compagnie du Câble Commercial déclarent chacun de leur côté que leurs bureaux sont toujours ouverts et que rien ne les empêche de transmettre des messages sans interruption durant 24 heures par jour, et qu'à leurs yeux il n'y a pas de raison pour que la même chose ne se fasse pas par le câble du Pacifique. Si donc l'on adoptait 18 mots de commerce au lieu de 30 mots-types, nous constatons que l'on pourrait transmettre dans une année calculée à raison de 24 heures par jour, durant 300 jours, un total de 7,776,000 mots au lieu de 540,000 mots, limite extrême que donne M. Preece, du ministère des postes.

Je crains ne pouvoir féliciter les fonctionnaires du ministère des postes, du moins ceux que j'ai eu le plaisir de rencontrer, de la justesse de leurs calculs ou de l'exactitude de leurs déclarations. Dans le rapport que le ministre du commerce a fait de sa mission en Australie, je trouve à la page 76 la mention d'une lettre que M. J. C. Lamb, de l'hôtel des postes, adressait de Loudres, le 5 juillet 1893, au ministère des colonies. J'ai l'honneur de mentionner toute la lettre, et je demande la permission de citer un paragraphe :—

Quant à la section Vancouver-Fanning, il est d'opinion que pour obtenir même la vitesse de transmission moyenne de douze mots par minute, le corps du câble devrait porter 940 livres de gutta-percha au nœud. Le coût probable de la confection et de la pose d'un câble de ce poids serait d'environ £600 par nœud, soit £2,374,200 pour la section. Le coût total de la ligne entière de Vancouver à la Nouvelle-Zélande serait donc de £2,924,100.

J'ai vu cette lettre pour la première fois, en Australie, quelques semaines après qu'elle eût été écrite. J'ai lieu de me rappeler l'effet qu'elle produisit lorsque le délégué canadien se trouva, dès la première semaine de son arrivée dans les colonies, en présence de tels calculs estimatifs venant d'une telle autorité. J'ai davantage raison de me rappeler la lettre, attendu qu'elle a beaucoup contribué à me faire faire un voyage d'Australie à Loudres pour m'enquérir de l'exactitude de ce qu'elle contenait. Comme résultat de mes recherches je demande la permission d'attirer l'attention à la page 76 du rapport de la mission en Australie, et sur ma lettre qui s'y trouve (en date du 6 février 1894).

L'année qui suivit la lettre de M. Lamb, en juillet 1893, le gouvernement canadien reçut des soumissions pour l'établissement du câble du Pacifique avec précisément la même rapidité d'action que celle dont parlait M. Lamb, à savoir, "12 mots à la minute". Je crois que durant la dernière enquête, une nouvelle question a surgi quant au nombre de lettres dont se compose un mot, mais l'on ne peut nier que lorsque la lettre de M. Lamb a été écrite, un "mot" était un terme conventionnel adopté par le monde des câbles télégraphiques, et qu'aux yeux de tous cela voulait dire un mot moyen de cinq lettres. Il est donc évident que l'on peut supposer que si M. Lamb ou M. Preece eussent

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

voulu donner un sens différent, ils auraient déclaré qu'ils ne voulaient pas parler de mot type ordinaire de cinq lettres, mais de quelque autre mot composé d'un nombre de lettres différent.

Les soumissions que le gouvernement canadien a reçu embrassaient plus que l'estimation que contenait la lettre de M. Lamb. Afin donc de faire une comparaison, il est nécessaire d'ajouter à l'estimation ce qu'elle ne contenait, à savoir, le prix de revient d'un câble de la Nouvelle-Zélande en Australie et l'entretien de toute l'entreprise de Vancouver en Australie durant trois ans. La lettre de M. Lamb et le témoignage que M. Preece a récemment donné fournissent les chiffres à ajouter :—

1. Estimation que donne la lettre de M. Lamb, du coût d'un câble entre Vancouver et la Nouvelle-Zélande	£ 2,924, 100
2. Câble de la Nouvelle-Zélande en Australie, 1,066 nœuds à £150 par nœud	159,900
3. Entretien durant trois ans, estimation minime de M. Preece	180,000
	£ 3,264, 000

Nous avons donc sous les yeux l'estimation des fonctionnaires du ministère des postes qui s'élève à £3,264,000. D'autre part le gouvernement canadien a en main une soumission de bonne foi qui offre d'exécuter au complet et d'une façon satisfaisante précisément le même travail pour £1,517,000.

Que peut-on dire d'une différence comme celle-là ? Je n'ai pas de doute sur la grande habileté, les connaissances variées et la valeur des services de ces messieurs. Il ne me reste qu'à regretter que, comme je les connais très peu, je me trouve dans la malheureuse obligation de conclure que quelques importantes que soient les charges qu'ils occupent, leur importance n'en rend pas les titulaires infaillibles. En un mot je suis forcé de dire qu'ils ont fait une grave erreur, et qu'à cette erreur et ainsi qu'à la malheureuse lettre de M. Lamb qui la renferme, l'on peut faire remonter l'antagonisme qu'à l'endroit d'un câble dans le Pacifique l'on retrouve dans les témoignages qui ont été récemment entendus.

Mais la tendance à l'erreur dans les fonctionnaires de l'administration des postes, lorsqu'il s'agit du câble du Pacifique, n'est pas nouvelle, je regrette de le dire. Je me rappelle encore le prédécesseur immédiat de M. Lamb. Voici en quels termes le directeur général des postes le présenta à la conférence coloniale de 1887 : "J'ai eu la bonne fortune de m'assurer de la présence ici aujourd'hui de mon ami, M. Patey, qui est le secrétaire du ministère des postes et qui est spécialement chargé de la division des télégraphes ; avec cela que je ne sache pas qu'il existe une plus forte autorité que lui en matière de télégraphe, il sera très heureux de mettre ses connaissances à la disposition de la conférence, de répondre aux questions et de prendre part à tout débat qui pourra se faire sur toute question particulière se rattachant au service télégraphique de l'Empire."

La première déclaration, ou à peu près, que fit ce fonctionnaire des postes, se rapportait à la profondeur de l'océan entre l'Australasie et Vancouver. Il disait : "Je crois qu'à un ou deux endroits la profondeur s'enfonce jusqu'à 11,000 ou 12,000 brasses. Après un débat au cours duquel l'on fit remarquer que la plus grande profondeur connue sur la route du câble du Pacifique était de 3,200 brasses, l'on demanda de nouveau au secrétaire des postes : "Avons-nous compris que vous avez dit 12,000 brasses ?" Réponse : "Oui, 12,000 brasses."

Je n'ai guère besoin de dire qu'une telle profondeur de 12,000 brasses est inconnue en quelque lieu que ce soit dans l'océan, et je parle de ces choses tout simplement dans le but de démontrer que sans vouloir induire en erreur, les déclarations et les calculs de ces fonctionnaires en matière de câble au moins sont fortement de nature à induire en erreur et doivent être acceptés avec circonspection.

Pour revenir à la lettre de M. Lamb, en date du 5 juillet 1893, il ne peut y avoir aucun doute que les fonctionnaires du ministère ont fait une grave erreur. Ils sont incontestablement arrivés à une estimation erronée : Je ne dis pas avec dessein. Je suis tenu de présumer de bonnes intentions. Néanmoins tous les témoignages des meilleures autorités, de même que ceux de soumissionnaires sérieux, prouvent que c'était une faute de nature à induire en erreur, et je crois humblement qu'il aurait valu mieux et qu'il aurait été plus digne si M. Preece et M. Lamb eussent tous deux reconnu leur erreur au cours de leurs témoignages actuels et n'eussent essayé de la défendre. Il est vrai que leurs idées sont en harmonie avec celles de l'*Eastern Extension Company*, dont on comprend au moins l'antagonisme au câble du Pacifique. A tout événement il se trouve aujourd'hui en contradiction avec les plus hautes autorités en matière d'électricité, avec les gérants de câble les plus expérimentés et avec tous ceux qui, dans l'intérêt des colonies et de l'Empire, travaillent à établir une ligne de communication nationale entre les grandes colonies reculées et la mère-patrie ; et je puis ajouter en contradiction avec le chef de leur propre ministère, car M. Lamb a franchement déclaré en réponse à la question 3083 que les idées qu'il exprimait n'étaient pas celles du directeur général des postes.

Faisant donc exception des idées des agents de l'*Eastern Extension Company* et des deux autorités en question du ministère des postes, il nous reste d'autres témoignages de la plus haute valeur sur lesquels on puisse s'appuyer, et auxquels on puisse accorder une confiance implicite.

Lord Kelvin, le Dr Muirhead, MM. Gray et Siemens, électriciens conjointement avec MM. Carson et Ward, gérants de deux grandes compagnies de câbles transatlantiques, tous et chacun d'eux sont clairement d'avis que le câble projeté du Pacifique aurait en fait de rapidité une capacité suffisante pour transmettre soixante lettres par minute à l'aide du système "simplex" ; et en employant le système "duplex" dont on se sert à peu près partout aujourd'hui, conjointement avec le transmetteur automatique d'un usage plus récent, l'on pourrait facilement expédier les affaires télégraphiques sans interruption à raison de 114 lettres à la minute. Dans chaque message transmis il s'expédie certaines lettres qui sont gratuites, ou plutôt que le public qui télégraphie ne paie pas, et il y a aussi certains messages de service qui de même ne paient pas. De ces lettres et mots gratuits,

d'après M. Carson, gérant de la Compagnie de Télégraphe Anglo-Américain, ne dépassent pas 15 pour 100 de tout la matière transmise. M. Ward, gérant de la Compagnie du Câble Commercial, porte les matières gratuites à 16 pour 100. L'on doit donc calculer que de tout le trafic 84 à 85 pour 100 paient.

Si donc nous prenons 84½ pour 100 de 114 lettres, 96 lettres payantes par minute représentent, en fait de rapidité, la capacité du câble. Dans les affaires modernes, il y a plusieurs mots-types, et un mot du langage du commerce est censé contenir huit lettres en moyenne. Si nous divisons 96 mots payants par 8, nous obtenons 12 mots payants par minute, toutes les déductions nécessaires étant faites.

Dans le calcul de ce que peut gagner le câble tel que prévu, nous sommes donc justifiables de prendre 12 mots payants à la minute et assurément 300 jours par année. Ceci dit, et si l'on exige 2s. par mot comme prix uniforme, nous arrivons au résultat qui suit à titre de recettes possibles durant les 12 mois :—

12 heures de travail chaque jour.....	£ 259,300
15 " " ".....	324,000
18 " " ".....	388,800
21 " " ".....	453,500
24 " " ".....	518,400

Ceci fait voir très clairement que le câble tel que projeté pourra amplement expédier toutes les affaires qui pourront se présenter d'ici à plusieurs années.

J'attirerai l'attention à mon calcul estimatif des recettes brutes, qui se trouve à la page 6 de l'exposé que j'ai préparé pour le comité en juillet dernier. Dans le tableau je n'ai pas été au delà de l'année 1907, dont je porte les recettes en trafic à £258,000. C'est là la plus haute estimation que j'ai faite, et il est évident que le câble projeté par lord Kelvin, à la longue section, un cône de 552 livres de cuivre et 368 livres de gutta-percha par nœud pourrait transmettre le volume d'affaires qu'il faut pour produire cette somme de recettes brutes en ne travaillant que 12 heures par jour.

RECETTES.

Il me reste à examiner les recettes que produira le trafic qui passera probablement par le câble. Cette question est difficile à répondre, et j'admets qu'il n'est pas possible de démontrer exactement ce que pourrout être les affaires à l'avenir. Dans les calculs que j'ai présentés aux comités, j'ai donné les raisons sur lesquelles je m'appuie pour croire qu'il y aura un accroissement naturel de trafic à mesure que les années s'écouleront. Il peut se faire que l'accroissement ne soit pas uniforme d'année en année, mais si l'on en adopte un certain nombre, disons dix ans, j'ai cru qu'en vue du développement rapide des colonies australasiennes, des nouveaux moyens de communication par télégraphe que fournirait le câble du Pacifique, joints à la réduction des prix, ce serait faire un calcul modique que de compter que le volume des affaires augmenterait en moyenne de 15 pour 100 par année. L'on peut dire, naturellement, que cette estimation est une simple conjecture de ma part ; c'est pourquoi j'ai cru à propos d'obtenir l'avis d'hommes parfaitement au courant des progrès des colonies et qui ont des intérêts dans le commerce avec l'Australasie. Dans ce but je me suis procuré dans les bureaux des divers agents généraux les noms de quelques hommes importants et de maisons australasiennes. Je leur ai envoyé une série de questions avec prière de vouloir bien y répondre, et je suis heureux de mettre le tout au service du comité. Je puis dire comme résultat de cette enquête que les expressions d'opinion sont à peu près unanimes ; pas moins de 24 maisons australasiennes importantes ou de particuliers haut placés déclarant qu'un accroissement moyen de 15 pour 100 de volume annuel des affaires est une estimation tout à fait modique (voir l'extrait des réponses annexé à la page 33).

Quant à la part d'affaires que l'on aurait raisonnablement lieu d'espérer voir tomber en partage au câble du Pacifique, il y a, au nombre des réponses reçues, vingt qui expriment une opinion catégorique, et sur ce nombre 15, soit 75 pour 100 de la totalité, déclarent qu'il est raisonnable de calculer que le nouveau câble obtiendra la moitié du total des affaires. La plupart de ces messieurs pensent que l'on peut compter immédiatement sur la moitié ; et d'autres disent, très peu de temps après son établissement. Les autres cinq ont quelques doutes. D'autre part, tous sont unanimes à dire que le nouveau câble aiderait à développer le commerce et les communications télégraphiques entre les colonies australasiennes et le Canada, les États-Unis et d'autres parties d'Amérique, et qu'il serait à tout prendre un avantage important pour le commerce de l'Empire.

Je prétends respectueusement que ces opinions viennent à l'appui de la justesse des idées que j'ai énoncées sur l'accroissement des affaires télégraphiques, à savoir, que nous pouvons raisonnablement dire qu'une augmentation moyenne de 15 pour 100 par année est modeste et raisonnable. J'ai cru, et je crois encore, que le câble du Pacifique aurait en partage pas beaucoup moins que la moitié des affaires entre l'Australie et la Grande-Bretagne, et que tout écart que pourrait survenir serait plus que compensé par le nouveau trafic entre le continent de l'Amérique septentrionale et les colonies australasiennes lorsque, grâce à un câble direct à travers le Pacifique, des moyens de communication viendront coopérer à son développement rapide.

L'Eastern Extension Company.

Je demande la permission d'ajouter un mot au sujet des titres que l'*Eastern Extension Telegraph Company* peut avoir à des dédommagements. Les câbles de cette compagnie s'étendent de Madras, sur l'est, à Hong-Kong, par Penang et Singapore. A Singapore un embranchement s'étend au

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

sud jusqu'à l'Australie. Aujourd'hui toutes les affaires de l'Australasie passent par cet embranchement, qui se compose des câbles qui suivent :—

	Kilomètres.
De Singapore à Batavia.....	1,002
De Singapore à Banjoewangie.....	1,707
De Banjoewangie à Port-Darwin (1).....	2,104
De Banjoewangie à Port-Darwin (2).....	2,088
De Banjoewangie à Roebuck Bay.....	1,656
Total.....	8,557

Soit 8,557 kilomètres, égal à 4,620 nœuds, et cette longueur a probablement coûté, en premier lieu, environ £800,000, mais comme certaines parties servent depuis plusieurs années, l'on présume que la valeur du tout est considérablement moindre que cette somme.

L'on doit généralement admettre qu'il est d'une importance majeure que toutes les grandes possessions de Sa Majesté soient reliées par télégraphe. Un câble reliant le Canada aux colonies sœurs du Pacifique méridional les mettrait en contact direct avec la mère-patrie sans passer par un sol étranger. Il serait extrêmement utile au commerce. Il tendrait à conserver la paix et la paix, est essentielle au progrès de l'humanité. Les moyens actuels de communication télégraphique avec l'Australasie trouveraient un surcroît de protection dans un câble à travers le Pacifique. L'Empire ne peut avoir un trop grand nombre de câbles. Il n'est pas non plus probable que les provinces belligérantes détruisent un câble si le raccordement qu'elles rompraient se trouve maintenu par des câbles dont les ramifications s'étendront par les mers dans d'autres parties du globe. Le nombre garantira la sûreté. Pour ces raisons je prétends que le câble du Pacifique aura une influence très puissante pour resserrer les liens de l'Empire et le commerce intact.

Mais le câble du Pacifique ne peut être établi sans gêner plus ou moins l'*Eastern Extension Company*. Il ne la gênerait pas dans son commerce avec la Chine, mais il diminuerait certainement le trafic, et partant ses profits lui revenant de l'embranchement de Zingapore à l'Australie. Je suggérerais donc respectueusement qu'en justice pour cette compagnie, qu'on acheta d'elle, si elle désire s'en départir, l'embranchement d'Australie à un prix raisonnable, pour ensuite le faire exploiter par l'Etat. La justice de cette proposition est évidente : si à raison de l'établissement d'une entreprise nécessaire dans l'intérêt public, et qu'en conséquence une partie de la propriété de la compagnie cesse d'être profitable, cette compagnie n'aurait pas de justes raisons de se plaindre si on lui enlevait des mains la partie improductive et qu'on lui en remboursât le capital pour le placer ailleurs.

L'embranchement de Singapore à l'Australie entre les mains de l'Etat se suffirait à lui-même, même avec un trafic considérablement réduit. Sous le contrôle de l'Etat la seule charge en sus des dépenses courantes et ordinaires serait l'intérêt sur le prix de revient calculé au bas prix auquel des gouvernements peuvent obtenir de l'argent. Dans ce cas l'embranchement se suffirait à lui-même, serait exploité à l'avantage du public, attendu qu'entre les mains de la compagnie l'embranchement est nécessairement exploité comme partie d'un réseau dont le but est de réaliser des dividendes aux dépens du public.

Un second câble du Pacifique.

Au cours des témoignages que le comité a entendus, l'on a prétendu comme absolument nécessaire que si l'on établit un câble transpacifique qu'on le pose double. Il est assez curieux que les messieurs qui ont le plus fortement appuyé sur la nécessité de deux câbles à travers le Pacifique sont au nombre de ceux qui sont les plus adverses à l'établissement d'un câble dans le Pacifique de quelque façon que ce soit. L'on a tenté de faire croire que l'on a rarement posé un câble simple dans une partie quelconque du monde, et que lorsque l'on n'a pas posé en même temps deux câbles l'un à côté de l'autre, on l'a immédiatement fait ensuite. M. Preece ne pouvait citer un exemple d'une compagnie qui n'eût qu'un câble. L'on a créé l'impression que l'on pourvoit à la pose des deux câbles dès le début, ou qu'immédiatement après qu'un câble est terminé l'on se met invariablement à poser le second. Je prends la liberté de dire que ceci ne se fait pas universellement.

Le câble de l'*Eastern Extension Company*, de Madras à Penang, est resté seul durant 21 ans ; le premier câble fut posé en 1870 et il fut doublé en 1891.

Le câble de la même compagnie, de Penang à Singapore, fut posé en 1870 et doublé en 1892, 22 ans plus tard.

La même compagnie a posé un câble simple d'Australie à la Tasmanie en 1867, et elle le doubla en 1887, 18 ans après.

La même compagnie a posé un câble simple d'Australie à la Nouvelle-Zélande en 1876 et le second câble ne fut posé qu'en 1885.

Le Cap de Bonne-Espérance a vu des communications télégraphiques s'établir au moyen d'un câble simple, en 1879 ; et ce câble n'a été doublé que 10 ans après.

Un câble simple a été posé du Portugal au Brésil en 1874 et il n'a été doublé qu'en 1884.

Il y a plusieurs autres exemples ; j'en ai toutefois mentionné un nombre suffisant pour démontrer clairement que l'on ne suit pas universellement une règle telle qu'on le dit. La duplication d'un câble est une chose que seules les circonstances régissent ; généralement on le fait lorsqu'il faut de nouveaux moyens de communication pour répondre au trafic, vu que la chose est justifiable par la perspective d'un développement rapide des affaires.

Je suis parfaitement convaincu qu'éventuellement il faudra plusieurs câbles dans le Pacifique, mais il n'y a pas, à mes yeux, de nécessité d'en poser plus d'un pour le quart d'heure.

Dans le cas où les câbles entre Singapour et l'Australasie passeraient entre les mains de l'Etat, un câble simple dans le Pacifique constituerait en réalité un troisième câble reliant l'Australasie au reste du monde, et comme tel les communications télégraphiques de ces colonies seraient moins exposées à être interrompues.

Naturellement l'*Eastern Extension Company* peut refuser de céder son embranchement d'Australie à des conditions raisonnables, ou de faire un arrangement de trafic qui serait mutuellement avantageux. Dans ce cas l'opportunité de poser un second câble dans le Pacifique deviendra dans quelques années une question dont il faudra s'occuper. Si pour une raison quelconque l'on trouvait opportun d'établir un second câble transpacifique, l'arrangement le plus avantageux serait, à mon avis, non de le poser à côté du premier câble sur la route de l'île Fanning, mais d'entamer des négociations pour toucher à Honolulu. Je me suis fait l'idée que bien que la demande que l'on a faite dans le but d'obtenir des privilèges d'atterrissage sur une des îles hawaïennes n'ait pas eu de succès il y a trois ans, les meilleurs sentiments d'amitié qui commencent à régner arriveront bientôt à cette phase où l'on exprimera le désir de voir un câble canadien-australien atterrir à la capitale de ces îles. Aux Etats-Unis l'on parle sérieusement de poser un câble de San-Francisco au Japon, et il n'est pas improbable que cette entreprise soit aidée par le gouvernement des Etats-Unis. Il est évident que deux câbles transpacifiques, l'un de San-Francisco au Japon et l'autre de Vancouver à l'Australie, traversant à Honolulu, s'entr'aideraient beaucoup, vu que l'échange des messages deviendrait facile et que la correspondance télégraphique entre les pays, aux points terminaux de chaque câble, se ferait avec de grands avantages. Cet arrangement créerait pratiquement un réseau international pour faciliter le commerce, ce qui est tout à désirer. En présence de tous ces faits, et si l'on me permet d'exprimer une opinion, il me semble opportun de décréter immédiatement de poser un câble simple sur la route de l'île Fanning en en faisant une entreprise nationale sous le contrôle de l'Etat, et que le câble soit en poids et en nature comme celui que lord Kelvin recommande, attendu que la capacité d'un câble de ce genre pour la transmission des messages suffirait amplement pour tous les besoins.

A mon sens la duplication du câble devrait être remise à plus tard; et l'on devrait donner à l'*Eastern Extension Telegraph Company* l'occasion d'examiner l'idée qui lui est suggérée, de céder son embranchement d'Australie à des conditions raisonnables et acceptables. Si en quelques années les circonstances exigeaient la pose d'un second câble du Canada à l'Australasie, il est évident à mes yeux qu'il y aurait grand avantage à faire du second câble une ligne essentiellement de commerce qui toucherait à Honolulu.

Un câble de Vancouver à l'Australie, touchant à Honolulu, ne dépasserait guère un million sterling.

Quant au câble principal, celui que l'on propose de poser par la route de l'île Fanning, les témoignages dignes de foi que le comité a entendus démontrent aujourd'hui hors de doute que le projet est possible. Il a été prouvé que l'on peut relier le Canada et l'Australasie par le télégraphe sans toucher le sol étranger, et que l'on peut poser pour une somme modique un câble d'une capacité suffisante quant à la rapidité. Les idées qu'ont exprimé sur le trafic des négociants de premier ordre et d'autres personnes bien au fait du commerce australasien, donnent raison de croire que le câble établi à titre d'entreprise nationale se suffirait à lui-même. Rien n'est plus probable dans l'avenir qu'un accroissement des affaires dû aux nouveaux moyens de communication créés par la nouvelle ligne et la baisse des prix. La nouvelle ligne donnera de l'essor à l'activité commerciale, et en sus de sa grande utilité pour le commerce il peut avant longtemps arriver des moments, tels que les événements d'il y a quelques mois, au milieu desquels l'Afrique méridionale s'est trouvée isolée sous le rapport du télégraphe, où la valeur du câble du Pacifique serait incalculable. Nul ne peut s'empêcher d'approuver les idées du président de la conférence des postes et du télégraphe, tenue à Hobart, l'année dernière, il (l'honorable J. Gavin Duffy) disait : " Je crois qu'au point de vue stratégique et de l'Empire, et pour encourager le développement du sentiment impérial, il serait sage de poser ce câble. * * * Ce serait un grand spectacle de voir les trois grandes puissances de l'Empire réunies ensemble, et en temps de guerre ce serait d'une immense valeur pour le gouvernement impérial et les colonies. Si ce câble était entrepris, ce devrait être par l'Angleterre avec la coopération des colonies. Naturellement nous devons nous rappeler que le Canada n'a pas dans cette question un intérêt aussi vital que le nôtre. Ce sera pour nous non seulement un moyen de communication avec le Canada, mais aussi un moyen de raccordement direct avec le cœur de l'Empire, Londres."

SANDFORD FLEMING.

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

ANNEXE DE L'EXPOSÉ (N° 2) QUI PRÉCÈDE.

EXTRAIT DES RÉPONSES de négociants australasiens et autres personnes haut placées, sur le développement du trafic, les recettes probables du câble du Pacifique, et l'effet de cette entreprise sur le commerce en général, réponses dont parle M. Sandford Fleming dans sa note sur le câble du Pacifique, Londres, 16 décembre 1896.

Dans le but d'obtenir les appréciations d'hommes de commerce et d'autres personnes qui ont des intérêts avec le commerce dans l'Australasie, on les a invités à répondre aux questions qui suivent (décembre 1896) :—

PREMIÈREMENT.—*Du développement probable des affaires télégraphiques.*

QUESTIONS.

1. Grâce à de grands moyens de communication créés par l'établissement du câble du Pacifique et de la réduction du prix à 3s. du mot, serait-il raisonnable d'espérer que le volume des affaires télégraphiques entre l'Australasie et l'Europe s'accrût dans l'avenir ?

2. Etant donné le développement rapide des colonies australasiennes, un surcroît de moyens de communications et un tarif réduit par le câble du Pacifique, et tenant compte de l'accroissement des affaires télégraphiques au cours des derniers vingt ans, serait-il déraisonnable de compter durant un certain nombre d'années à venir sur une augmentation annuelle moyenne de quinze pour cent dans le trafic total entre l'Australasie et l'Europe ?

3. Si vous pensez que quinze pour cent est déraisonnable en présence de tous les faits, veuillez dire ce que sera le trafic probable, à votre avis, à l'avenir ?

RÉPONSES.

Voici quelles sont les réponses que nous avons reçues aux questions qui précèdent :—

1. De Ross et Clendenning, 63, Finsbury Pavement, E.C., Londres :
Q. 1. Incontestablement. Q. 2. Nous croyons qu'un accroissement de 15 pour 100 est une estimation modique.
2. De W. Weddell et Cie, 16, St. Helen's Place, Londres :
Q. 1. Certainement. Q. 2. Oui ; 15 pour 100 d'accroissement est une estimation raisonnable.
3. De M. John Beaumont, 138, Leadenhall Street :
Q. 1. Oui. Q. 2. Non ; si les prix sont réduits à 3s. par mot, je pense que 50 pour 100 est plus probable.
4. De M. James Huddart, 22, Billiter Street, E.C. :
Q. 1. Oui. Q. 2. Oui ; voyez l'accroissement du trafic par câble à travers l'Atlantique par suite des prix réduits. Je pense que 10 pour 100 est raisonnable.
5. De Sargood, Butler, Nichol et Ewen, 11, Bunhill Row :
Q. 1. Oui. Q. 2. Oui.
6. De Sargood, Fils et Ewen, 11 Bunhill Row :
Q. 1. Oui. Q. 2. Oui.
7. De Shaw, Savil et Albion et Cie, 34 Leadenhall Street :
Q. 1. Oui. Q. 2. L'on pourrait raisonnablement compter sur un accroissement annuel de 15 pour 100.
8. De McLean, Frère et Rigg, 1 Fenchurch Avenue, E.C. :
Q. 1. Certainement. Q. 2. Nous croirions beaucoup plus.
9. De James McEwan et Cie, 27 Lombard Street, E.C. :
Q. 1. Oui, certainement. Q. 2. Je crois que ce ne serait pas déraisonnable.
10. De la banque d'Australie, 4. Threadneedle Street :
Q. 1. Comme les affaires ont beaucoup augmenté depuis quelques années, il serait déraisonnable de supposer qu'elles ne continueraient pas ainsi si les prix étaient réduits. Q. 2. Comme la proportion de l'accroissement a depuis quelques années dépassé de beaucoup 15 pour 100, l'on peut dire avec raison que ce dernier chiffre ne serait pas une estimation excessive.
11. De Grimwade, Ridley et Cie, 82 Bishopsgate Street :
Q. 1. Notre expérience nous démontre que les réductions des prix en matière de télégraphe ont déterminé un accroissement d'affaires par les câbles. Q. 2. Nous ne croyons pas que ce soit compter sur un accroissement déraisonnable.

12. De J. E. Nathan, 7 Fenchurch Street :
Q. 1. Oui. Q. 2. Oui, je crois que c'est très raisonnable.
13. De sir Julius Vogel, Hillenden, East-Molesey :
Q. 1. Très décidément. Q. 2. L'accroissement annuel du trafic serait très considérable, mais pas à un taux uniforme. Au cours des cinq premières années le volume des affaires ferait à mon avis plus que doubler, soit une augmentation de plus de 15 pour 100 par année, pour ces années-là. L'accroissement normal subséquent serait probablement à un taux moindre.
14. De Turnbull, Martin et Cie, 112 Fenchurch Street :
Q. 1. Certainement. Q. 2. Non.
15. De W. Lund, 3 East India Avenue :
Q. 1. Oui. Q. 2. Je croirais que 15 pour 100 fût une augmentation très raisonnable.
16. De Loughland, Mackay et Baker, 50 Line Street :
Q. 1. Oui. Q. 2. Non.
17. De S. Hoffnung et Cie, 102 Fore Street, E. C. :
Q. 1. Oui, mais pas en proportion de la réduction des prix. Q. 2. Oui.
18. De la *Colonial Consignment and Distribution Co.*, (E. Montague Wilson) :
Q. 1. Oui. Q. 2. Un accroissement de 15 pour 100 n'est pas déraisonnable ; mais on doit se rappeler que les deux dernières années accusent un trafic exceptionnel avec l'Australie Occidentale, trafic qui n'est pas actif en ce moment.
19. De Nathaniel Cork, directeur gérant de la *Commercial Banking Co.*, de Sydney :
Q. 1. Oui. Q. 2. Depuis la dernière réduction que les prix ont subi le nombre des messages arrivés à la banque ou qui en sont partis, a augmenté de 63·2 pour 100, et le volume a augmenté dans une proportion encore plus considérable, de sorte qu'on pourrait très raisonnablement compter sur une nouvelle augmentation de 15 pour 100 en conséquence d'une réduction de tarif de 40 pour 100.
20. De Milburn et Cie, Billiter Avenue :
Q. 1. Oui. Q. 2. Non.
21. De sir Edwin Dawes, 23 Great Winchester Street :
Q. 1. Oui, à en juger par le passé. Q. 2. Non, si l'on tient compte de la vitalité croissante du commerce avec l'Australie et le développement intérieur des ressources des colonies.
22. De Gray, Dawes et Cie, 23 Great Winchester Street :
Q. 1. Oui, à en juger par le passé. Q. 2. Non.
23. De l'*Australian Joint Stock Bank*, 2 King William Street :
Q. 1. Oui. Q. 2. Non.
24. De Gilbert J. McCaul et Cie, 27 Walbrook Street :
Q. 1. Certainement. Q. 2. Il n'y a pas de crainte de calculer sur 15 pour 100 d'augmentation.
25. De Richard Maxwell, 15 Moorgate Street :
Q. 1. Incontestablement. Q. 2. Ce n'est pas déraisonnable.
26. De McIlwraith, McEacharn & Co., 384 Lime Street Square, E. C. :
Q. 1. Parfaitement raisonnable. Q. 2. Pas du tout.
27. De Joseph Gould, Christchurch, N. Z. :
Q. 1. Oui, certainement, les affaires télégraphiques augmenteraient. Q. 2. Je crois que 15 pour 100 par année est une estimation modique de l'accroissement probable.

DEUXIÈMEMENT—*Le trafic probable du câble du Pacifique et son effet sur le trafic de l'Empire pris dans son ensemble.*

QUESTIONS.

4. Est-il probable que le câble du Pacifique obtienne une part raisonnable de toutes les affaires télégraphiques entre l'Australasie et le Royaume-Uni ?
5. Serait-il raisonnable de compter que le câble du Pacifique obtint la moitié de toutes les affaires entre l'Australasie et le Royaume-Uni ?
6. Si vous pensez que le câble du Pacifique n'obtiendrait pas la moitié de toutes les affaires, veuillez dire quelle proportion du total lui tomberait, à votre avis, en partage ?

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

7. Peut-on raisonnablement compter que l'établissement du câble du Pacifique tel que projeté, contribuerait à développer les communications de commerce et de télégraphe entre les colonies australasiennes, le Canada, les Etats-Unis et d'autres parties d'Amérique, et que pris dans son ensemble il serait d'un avantage important pour le commerce de l'Empire.

RÉPONSES.

Voici les réponses que nous avons reçues à ces questions :—

1. De Ross & Glendenning, Finchbury Pavement, E. C. :
Q. 4. Nous le croyons. Q. 5. Nous croyons que la chose arriverait en très peu de temps.
Q. 7. Nous n'en doutons pas, et nous nous servirions du câble beaucoup plus que nous nous servons des câbles existants.
2. De W. Weddell & Co., 16 Helene's Place :—
Q. 4. Oui, si le câble est exploité avec autant d'efficacité que l'*Eastern Telegraph Company*.
R. 5. Oui. Q. 7. Très certainement.
3. De John Beaumont, 138 Leadenhall Street :—
Q. 4. Oui. Q. 5. Davantage, si le câble du Pacifique ne fait pas autant de mutilation que les câbles existants. Q. 7. Oui.
4. De James Huddart, 22 Billiter Street, E. C. :
Q. 4. Sans doute. Q. 5. Je le crois. Il serait de l'intérêt des négociants de l'entretenir.
Q. 8. Aussi sûr que la gravitation.
5. De Sargood, Butler, Nichol & Ewen, 11 Bunhill Row :—
Q. 4. Oui. Q. 5. Oui, pour que les prix soient égaux. Q. 7. Oui, l'entreprise ne pourrait manquer d'être un avantage important.
6. De Sargood, Fils et Ewen, 11 Bunhill Row :—
Q. 4. Oui. Q. 5. Oui. Q. 7. Oui.
7. De Shaw, Savith & Albion Co., 34 Leadenhall Street :
Q. 4 et Q. 5. Oui, mais les proportions dépendraient entièrement de la façon dont les affaires seraient administrées. Q. 7. Oui.
8. De McLean Frères et Rigg, 1 Fenchurch Avenue, E. C. :
Q. 4. C'est beaucoup selon le mode des affaires. Q. 5. Je ne le croirais guère, mais la réponse qui précède régit quelque peu celle-ci. Q. 7. Oui.
9. De James Mc Ewan & Co., 27 Lombard Street :
Q. 4. C'est selon les prix qu'on exigerait. Q. 5. J'en doute, à moins que la nouvelle ligne ne fût exploitée avec plus d'exactitude que la présente. Q. 6. Je ne puis me faire d'idée. Q. 7. Je le crois.
10. De la banque d'Australasie, 4 Threadneedle Street :
Q. 4. Si le service se faisait aussi bien. Q. 5. Aucun moyen d'en juger. Q. 7. Sur le principe que deux routes valent mieux qu'une, il devrait en résulter un avantage important.
11. De Grimwade, Ridley & Co., 82 Bishopsgate Street :
Q. 4, 5, 6, 7, 8. A notre avis si la nouvelle route projetée est à meilleur marché que les routes existantes, elle s'imposerait naturellement à l'appui de tous ceux qui ont besoin d'un câble ; il peut se faire que des moyens de communications plus étendus apportent des avantages au commerce. Une chose certaine, c'est que cela augmentera la besogne à faire de ce côté-ci.
12. De J. E. Nathan, 7 Fenchurch Street :
Q. 4. Très décidément. Q. 5. Oui. Q. 7. Oui, certainement, et décidément d'un très grand avantage.
13. De Sir Julius Vogel, Hellenden, East Molesey (lettre annexée) :
Q. 4. Voir réponse 6. Q. 5. Certainement pas avec un seul câble. Q. 6. Si les compagnies orientales adoptent les mêmes prix, je ne pense pas que la route du Pacifique obtienne plus qu'un quart ou le tiers du trafic tant que le système ne comprendra qu'un câble. La proportion sera exposée à une baisse considérable si le câble est fréquemment interrompu ou durant de longues périodes. Les gouvernements pourront aider au trafic par leurs propres affaires et en donnant à cette route la préférence des messages non marqués. Il ne serait pas prudent de calculer un peu plus que le tiers, et encore. Voir ma lettre ci-contre. Q. 7. Très certainement, oui.
14. De Turnbull, Martin et Cie, 112 Fenchurch Street :
Q. 4. Oui. Q. 5. Oui. Q. 7. Oui. Je suis en rapport avec des compagnies qui dépensent beaucoup au delà de £2,000 par année en télégrammes expédiés aux colonies australiennes.

15. De W. Lund, 3 East India Avenue :

Q. 4. Oui, si les messages sont délivrés promptement et avec exactitude. Q. 5. Oui, probablement davantage. Q. 7. Je crois que ce serait d'un avantage très important pour le commerce de l'Empire.

De Loughland, Mackay & Baker, 50 Lime Street.

Q. 4. Oui. Q. 5. Oui, avec le temps. Q. 7. Très certainement ; nous arrivons à cette conclusion après 50 ans d'expérience dans le commerce avec l'Australie.

S. Hoffnung & Co., 102 Fore Street, E.C. :

Q. 4. Oui. Q. 5. Certainement pas au début. Une compagnie établie gardera une proportion considérable du commerce malgré l'opposition. Q. 7. Oui.

18. De la *Colonial Consignment and Distribution Company* (E. Montague Wilson) :

Qs. 5 et 6. Une part raisonnable, mais probablement pas durant quelque temps la moitié des affaires si la compagnie existante travaille au même prix. Q. 7. Incontestablement.

19. De Nathaniel Cork, pour la *Commercial Banking Company*, de Sydney :

Q. 4. Oui, pourvu que les messages entre Londres et les colonies, que l'on reçoit chaque jour à 4 heures p.m., soient délivrés pour 10 heures a.m. à Pune ou l'autre extrémité. Q. 5. Certainement oui ; si l'on peut compter sur l'état de choses qui précède. Q. 7. Le besoin de moyens de communication avec le Pacifique se fait beaucoup sentir. Il ne peut y avoir de doute qu'un câble entre l'Australie et l'Amérique Britannique du Nord créerait beaucoup d'affaires entre les deux pays. L'Australie achèterait de l'Amérique le bois et le blé. L'Amérique importerait la houille, la laine et les fruits.

20. De William Milburn & Co., Billiter Avenue :

Q. 4. A conditions égales, oui. Q. 5. C'est selon les facilités qu'on aurait.

21. De sir Edwyn Dawes, 23 Great Winchester Street :

Q. 4. Oui, si l'on est certain d'avoir la rapidité et l'exactitude dans la transmission. Q. 5. Oui, avec le temps, à raison de l'intérêt national qu'offrirait le mouvement, et si les prix et autres conditions sont égales. Q. 7. Incontestablement, si l'on adopte un tarif modéré.

22. De Gray, Daws & Co., 23 Great Winchester Street :

Q. 4. Oui, si l'on est certain de la rapidité et de l'exactitude, attendu que les lignes ne passent que par des territoires britanniques. Q. 5. Ceci dépendrait de la rapidité et de l'exactitude avec lesquelles on expédierait les affaires. Q. 7. Oui.

23. De McIlwraith, McEachran & Co., 384 Lime Street Square, E.C. :

Q. 4. Nous pensons qu'un câble du Pacifique aborderait la plus forte proportion des affaires. Q. 5. Nous porterions nos calculs à un chiffre plus élevé que 50 pour 100. Q. 7. Nous croyons qu'un câble dans le Pacifique serait d'un immense avantage dans le développement du commerce de l'Australasie.

24. De Joseph Gould, Christchurch, N.Z.

Qs. 4, 5 et 6. Oui, plus qu'une bonne part. Le public des colonies n'aime pas voir les câbles passer par des mains hollandaises et préféreraient le câble du Pacifique. Q. 7. Je ne pense pas qu'il y ait jamais un très grand commerce entre les Etats-Unis d'Amérique ou le Canada, attendu qu'ils produisent à peu près les mêmes choses que les colonies, mais le câble apporterait assurément son aide aux affaires en général, et une réduction dans les prix des messages déterminerait une augmentation dans la valeur du trafic.

Lettre dont il est parlé dans les réponses que sir Julius Vogel a faites aux questions (n° 13).

7 décembre 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 courant avec ce qu'elle contient.

Je ne comprends pas pourquoi vous m'avez écrit, vu que vos questions sont cencées s'adresser "au monde mercantile qui fait du commerce avec l'Australasia", et je ne suis pas un homme de commerce. J'ai été officiellement intéressé depuis plusieurs années dans la question d'un câble dans le Pacifique pour relier l'Australasie à l'Amérique. Je crois que j'ai lancé l'idée, et j'ai beaucoup écrit à ce sujet. Je ne sache pas que le comité n'aurait pas dû me demander les renseignements qu'il désirait obtenir de moi, et je dois vous demander de bien vouloir déposer devant le comité une copie de cette lettre ainsi que de mes réponses à vos questions, auxquelles je réponds avec plaisir parce que je connais vos efforts infatigables dans la cause.

Il y a un facteur qui se rattache essentiellement à vos questions, à savoir, les conditions auxquelles vous entendez marcher avec les compagnies *Eastern and Eastern Extension*. Doivent-elles être en état d'obtenir un contrôle sur votre entreprise ? S'il en est ainsi l'on ne peut guère supposer qu'elles vont vous donner la moitié du trafic, vu que plusieurs de leurs lignes sont doublées.

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

Même en supposant que vous serez en opposition honnête, aux mêmes taux elles auraient toutes les affaires de l'Australie occidentale et de l'Australie méridionale, la masse des affaires de Victoria et une partie considérable de celles de la Nouvelle-Galles du Sud.

Les taux intercoloniaux vont donner je crois un avantage aux lignes orientales quant aux deux colonies mentionnées en premier lieu, à moins qu'Adélaïde soit en communication directe avec Sydney, ce que je ne sache pas. Victoria sera probablement sur un pied d'égalité avec les deux réseaux. Mais cette colonie et la Nouvelle-Galles du Sud, si les prix sont les mêmes, s'en tiendront en grande partie à la route existante, parce que les grandes maisons craindront que si un accident arrivait au câble du Pacifique les compagnies orientales leur fassent des conditions pires si elles ont eu l'habitude de se servir de la ligne du Pacifique.

Je crois que vous attachez trop d'importance au fait que la ligne canadienne aura une exactitude supérieure. La route actuelle transmet des messages avec assez d'exactitude. En comptant le nombre de postes de répétition, vous ne calculez pas ceux de la route terrestre par le Canada ; d'autre part vous ne tenez pas compte de la valeur des télégraphistes expérimentés et habitués au code des mots dont se composent une grande partie des messages. Au point de vue de l'exactitude, je crois qu'il s'écoulera beaucoup de temps avant que la route canadienne ait droit à la préférence.*

La question importante dans l'estimation du trafic est celle-ci : les compagnies orientales peuvent-elles réduire les prix à 3s., et je pense qu'il n'y a pas de doute qu'elles le peuvent. De fait vous l'admettez dans votre mémoire. Elles ne peuvent toutefois aller beaucoup au delà, et je suis désappointé de ce que vous ayez fixé le prix à 3s. J'aurais cru que vous auriez mis 2s. Je n'hésite pas à dire qu'à 2s. vos recettes seront beaucoup plus fortes qu'à 3s., parce que vous auriez la masse des affaires.

En supposant que vous soyez obligé de vous en tenir à ce dernier chiffre, je suis loin de dire que votre entreprise n'est pas désirable et que, bien qu'elle serait moins rémunérative, elle ne serait pas un succès financier. Vous obtiendriez une partie considérable, mais pas la moitié, des affaires directes, et vous auriez aussi à la longue un très grand trafic des colonies australiennes et d'Amérique. Dans tous les cas je crois que l'entreprise est justifiable, mais on devra pourvoir aux moyens d'établir un second câble aussitôt que possible.

Vos questions supposent un accroissement annuel uniforme, et vous parlez d'une augmentation annuelle de 15 pour 100, ce qui veut dire que le trafic doublera tous les cinq ans. Je n'ai pas de doute que le volume des affaires télégraphiques par câble feront plus que doubler au cours des cinq premières années, grâce à la réduction des taux à 3s., mais il ne continuera pas indéfiniment à augmenter à ce taux. A 2s. l'accroissement serait beaucoup plus considérable et votre part beaucoup plus forte.

J'ai, etc.,

M. SANDFORD FLEMING,
etc., etc., etc.

JULIUS VOGEL.

* NOTE.—Relativement aux remarques de sir Julius Vogel dans la lettre qui précède, le soussigné croit à propos de faire voir que ce sont les répétitions *manuelles* et non les répétitions *automatiques* qui causent du retard et font grandir les chances d'erreur dans la transmission des messages. Les postes à répétition par la route terrestre en Canada sont *automatiques*, et l'on ne doit pas en tenir compte dans une comparaison. Par la route orientale il y a *dix* postes à répétition manuelle entre l'Angleterre et l'Australie, savoir : Gibraltar, Malte, Alexandrie, Suez, Aden, Bombay, Madras, Penang, Singapore et Java. Par la route du Pacifique il y aurait *cinq* postes à répétition manuelle, savoir : Canso, Vancouver, l'île Fanning, Fiji et l'île Norfolk. Avec la moitié moins de postes à répétition, on aurait naturellement plus d'exactitude et de rapidité dans la transmission, et en général un meilleur service par la nouvelle route.—SANDFORD FLEMING'

LETTRE ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE SUR LA POSITION
ACTUELLE ET LA PERSPECTIVE FINANCIÈRE DU CÂBLE DU
PACIFIQUE PAR SANDFORD FLEMING.

OTTAWA, 20 mai 1897.

A l'honorable WILFRID LAURIER,
Premier ministre.

MONSIEUR,—Je crois de mon devoir de porter à votre attention les renseignements additionnels qui suivent sur les délibérations, l'année dernière, du comité nommé par le gouvernement impérial pour examiner la proposition d'établir un câble électrique du littoral occidental du Canada aux colonies australiennes. Dans mon jugement l'on doit attacher une grande importance aux faits qu'avec votre permission je désire vous exposer.

A part de la valeur nationale du câble télégraphique projeté du Pacifique comme moyen de communication instantanée entre les parties éloignées de l'Empire, son aspect financier comme entreprise commerciale mérite qu'on l'étudie avec beaucoup de soin. Adoptant la théorie que le câble sera établi à titre d'entreprise d'État sous l'empire d'un droit de propriété collectif, je me suis fermement formé l'idée que les recettes des affaires ordinaires seront amplement suffisantes pour faire face à toutes les obligations du service et de l'entretien, et pour permettre à la ligne de se suffire parfaitement à elle-même, à compter même du premier jour où l'on pourra l'ouvrir au trafic général.

Je suis arrivé à cette conclusion à la suite de l'examen que j'ai fait avec soin des rapports du trafic des années dernières et à la suite d'une étude des faits qui ont spécialement trait aux affaires de l'avenir. Cette étude m'a convaincu que le câble du Pacifique une fois en activité, un volume considérable d'affaires s'établirait rapidement entre le Canada et l'Australasie, que, sans tenir compte de ce nouveau commerce transpacifique, le trafic ordinaire entre l'Australasie, la Nouvelle-Zélande et l'Europe est d'une nature et d'un volume tels qu'il est extrêmement improbable que le service du nouveau câble n'imposerait aucune charge permanente ou autre charge quelconque au trésor public.

Les profits à provenir du trafic australien-européen seront naturellement déterminés par la somme de travail accomplie. De fait ces profits dépendront premièrement de l'accroissement et du développement futurs de ce trafic tel qu'il existe déjà, et en second lieu de la proportion des affaires que l'on pourra détourner de l'ancienne voie en faveur de la nouvelle.

Le développement constant et extraordinaire de la télégraphie entre l'Australie et la Grande-Bretagne se révèle par le nombre de mots transmis par la ligne existante par voie de l'Égypte et des Indes. L'état qui suit donne le volume des affaires par périodes de cinq années :—

1875 total de mots transmis	236,160
1880 " "	353,348
1885 " "	537,355
1890 " "	827,278
1895 " "	1,948,639

Ces chiffres sont extraits des rapports officiels et ils accusent assurément une vitalité étonnante en matière de télégraphie entre les colonies sœurs et la mère-patrie ; vitalité à laquelle la réduction des prix des messages, il y a six ans, a donné un grand essor, et que stimulera davantage la réduction projetée des prix qu'amènera la pose du câble du Pacifique.

Aux récentes réunions du comité impérial, l'on a exprimé des doutes sur la question de savoir si le volume des affaires allait se maintenir. L'on a prétendu que des circonstances exceptionnelles avaient favorisé l'accroissement du trafic en 1895, et que tout probablement les rapports de 1896 accuseraient une baisse considérable. Si le but de ces prévisions était de créer des craintes, j'ai la satisfaction de savoir qu'elles n'ont plus

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

leur raison d'être, attendu que les craintes qu'on a exprimées à cet égard étaient sans fondement.

Une récente communication que le ministre du commerce a reçue de M. J. S. Larke agent commercial du Canada dans les colonies australiennes, démontre que les affaires en 1896, au lieu d'être moindres qu'en 1895, dépassent cette année-là de 378,345 mots, soit environ 20 pour 100 sur le trafic de l'année. M. Larke résume ainsi les affaires télégraphiques pour les six dernières années.

1891, total de mots transmis		1,110,869
1892 " "		1,321,412
1893 " "		1,401,293
1894 " "		1,323,243
1895 " "		1,948,630
1896 " "		2,326,984

M. Larke dit ensuite : "Ceci révèle un développement remarquable en fait de dépêches par le câble. Certaines personnes ici ont prétendu que l'accroissement des affaires télégraphiques par câble ralentirait dans l'avenir, et que l'estimation de M. Fleming était élevée à l'absurde. La besogne accomplie l'année dernière a été près de 45 pour 100 plus élevée que celle de toute autre période de cinq ans dans le passé. Les derniers rapports font plus que donner raison à l'opinion de M. Fleming, à savoir, que les recettes du câble en 1900 seraient de £143,000, ce qui lui permettrait de se suffire à lui-même dès la première année de son exploitation. D'autre part l'*Eastern Extension Company*, qui contrôle aujourd'hui les affaires, va avoir des recettes plus considérables avec la réduction des prix qu'elle n'en a eu en 1891 avec le taux actuel des prix."

M. Larke a parlé des calculs estimatifs que j'ai faits en 1893. Lors de mon séjour en Australie cette année-là j'ai eu l'avantage d'obtenir les renseignements que les ministères de l'Etat avaient en leur possession, renseignements que les premiers ministres des diverses colonies ont eu l'obligeance de mettre à ma disposition. Je me trouvai ainsi en état de faire un calcul estimatif du trafic futur. Grâce aux renseignements que j'obtins j'arrivai à la conclusion que le câble du Pacifique, s'il était établi par l'Etat, ainsi qu'on l'a précédemment suggéré, arriverait bientôt à se suffire à lui-même, et que dans quatre ou cinq ans ce serait une entreprise profitable envisagée au point de vue du commerce. (Rapport sur la mission en Australie, pages 71-72.)

Que j'aie alors fait une application modeste du développement du trafic, la chose est évidente si en regard de mon estimation des affaires probables à l'avenir, estimation que j'ai soumise au gouvernement australien en octobre 1893, l'on met le nombre réel de mots transmis chaque année depuis cette date.

	Estimation faite en 1893.	Mots transmis chaque année.
1894.....	1,275,191.....	1,323,243
1895.....	1,453,716.....	1,948,639
1896.....	1,632,244.....	2,326,984

La comparaison fait voir qu'en 1894 les affaires réelles ont dépassé mes prévisions de 4 pour 100 ; en 1895 de 34 pour 100, et en 1896 de 42 pour 100.

Je ne parle pas de ces faits dans le but de me faire des louanges, je les mentionne aujourd'hui pour prouver que j'ai essayé à maintenir mes calculs estimatifs tant des recettes que des dépenses dans des limites justifiables, et que l'on ne peut m'accuser d'avoir été par trop enthousiaste. De fait les résultats dépassent de beaucoup les estimations que j'ai présentées en 1893 ; à cette époque je comptais sur un accroissement d'affaire à raison de 14 pour 100 par année, mais les affaires qui se sont réellement faites durant les trois années suivantes font voir que j'ai calculé l'accroissement du trafic à un chiffre trop bas :

Dans la lettre que j'adressais à sir Mackenzie Bowell l'année suivante (20 juillet 1894), je corrigeai quelque peu les calculs, en portant le développement à 15 pour 100 par année, faisant en même temps remarquer que les faits justifiaient une augmentation annuelle de 18 à 20 pour 100. J'écrivais alors : "Il est manifeste que sous l'empire des bas prix, que l'on se propose d'exiger par le câble du Pacifique, l'augmentation

normale sera plus considérable que 14 pour 100 par année, d'autant plus que des communications directes donneront un grand essor à toutes les affaires de l'Amérique du Nord, et que tout ce trafic additionnel et grandissant devra passer par le câble du Pacifique pour arriver à l'Australie ou en partir. J'ose croire que ce ne serait pas faire une estimation trop enthousiaste que de porter l'augmentation annuelle à 18 ou 20 pour 100 ; mais pour être parfaitement sûr je la limiterai à 15 pour 100 dans les calculs qui vont suivre, soit un pour cent de plus que l'augmentation moyenne obtenue sous l'empire du tarif élevé des huit années qui ont précédé 1890."

Les événements ont prouvé que mes prévisions quant à l'accroissement n'étaient pas du tout extravagantes, chaque année les affaires ont considérablement dépassé les calculs estimatifs que j'ai faits.

Les témoignages importants de personnages australasiens et de grandes maisons de commerce en Australie et en la Nouvelle-Zélande, témoignages annexés à ma note datée de Londres, le 19 décembre 1896, apportent de nouvelles preuves à l'endroit de l'accroissement probable des affaires télégraphiques dans l'avenir.

Cette opinion catégorique d'un grand nombre de maisons bien connues et d'hommes publics les mieux posés doit avoir un très grand poids. Grâce à la connaissance qu'ils ont des faits et de la perspective des colonies australasiennes, personne mieux qu'eux n'est plus en état de parler d'autorité des questions sur lesquelles on les consulte. Je prends la liberté de vous renvoyer à ma note (pages 29 à 32) pour plus amples explications, je me contenterai de remarquer ici que l'expression d'opinion a été presque unanime, attendu que 24 sur 27 ont déclaré croire qu'un accroissement de 15 pour 100 dans le volume annuel des affaires peut être pris pour une estimation très modique.

Quand à la seconde considération, à savoir, la proportion du total des affaires télégraphiques qui tomberait en partage au câble du Pacifique. C'est là une question au sujet de laquelle les opinions semblent les plus partagées. Vingt des personnes nommées ont donné des réponses catégoriques, et quinze d'entre elles ont dit qu'elles croyaient raisonnable de compter que le câble du Pacifique obtiendrait la moitié du total des affaires. Toutefois cinq sur vingt ont exprimé des doutes sur le partage égal du trafic.

Ayant porté à votre attention les renseignements les plus récents sur le développement du trafic australasien, il est peut-être opportun pour moi de faire un résumé concis des calculs estimatifs récemment préparés des profits ou des pertes que déterminera l'exploitation du câble. En ce faisant il ne sera pas nécessaire d'examiner au long les dépenses annuelles. Ces objections sont l'objet des débats que l'on trouvera dans le rapport du comité en général (5 janvier 1897) ainsi que dans d'autres rapports. De plus, les opinions sur ce point sont aujourd'hui généralement d'accord.

En résumant la position financière du câble, le comité impérial est arrivé à la conclusion que les dépenses totales annuelles, y compris l'intérêt, le fonds d'amortissement pour rembourser le capital, l'entretien et les frais d'exploitation, représenteraient une somme annuelle de £144,887, soit, en chiffres ronds, £145,000. Quant aux recettes telles qu'énoncées dans son rapport, il a déclaré que relativement à cette question "il doit agir avec une extrême précaution", et en conséquence il a choisi 750,000 mots pour base des calculs pour l'année 1896 ; et il a cru pouvoir supposer que l'accroissement annuel du trafic serait de 10 pour 100. A l'aide de ces données il démontre qu'en calculant le tarif à 3s. par mot, les opérations de la première année donneraient un surplus de £33,550, et que si le tarif était de 2s. du mot les recettes accuseraient un déficit durant les trois premières années de £35,000 à £12,000 par année, mais qu'à la quatrième année l'exploitation du câble deviendrait au point de vue commercial une entreprise payante.

Depuis le rapport du comité l'on a su que les affaires ont été, en 1896, de 2,326,984 mots, de sorte que la base de calcul qu'il a choisi, à savoir 750,000, mots pour 1896, est moins que le tiers du total.

Les commissaires canadiens dans leur rapport spécial (12 janvier 1897) se prononcent en faveur d'une base de calculs plus élevés, à savoir : une moyenne entre le tiers et la moitié, ce qui, d'après le nombre total de mots transmis en 1895, aurait donné 811,820 pour cette année-là. Leur estimation de l'accroissement annuel porte cette augmentation à 12½ pour 100, moyen terme entre 10 pour 100 et 15 pour 100. A l'aide de cette donnée ils démontrent qu'avec un tarif de 2s. par mot l'entreprise rapporterait un surplus de

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

la première année d'opération, et qu'à la fin de six années l'accumulation des surplus serait de £347,631, toutes dépenses acquittées.

Dans mon propre rapport (30 janvier 1897), j'ai donné une estimation (n° 3) basée sur l'opinion générale des nombreux négociants et hommes publics australasiens dont j'ai parlé. Dans cette estimation j'ai présumé que le câble du Pacifique aura en partage la moitié du total des affaires, et que le trafic augmentera annuellement à raison de 15 pour 100 en moyenne. A ce chiffre l'estimation fait voir qu'après avoir acquitté toutes les dépenses, il resterait dès la première année d'opération (1900) un surplus de £50,960, que ce surplus irait en grossissant chaque année, et qu'en peu d'années il représenterait une grosse somme, considérable à ce point que je ne crois pas être taxé de trop d'enthousiasme en disant qu'on pourrait avoir l'espoir de poser un second câble à même ce surplus. A moins que l'on ne trouve plus sage d'abaisser le tarif des messages de temps à autre et ainsi, en facilitant les moyens de communication, favoriser de la façon la plus pratique, des relations plus étroites entre les colonies sœurs et la mère-patrie.

Ces diverses estimations démontrent la perspective financière satisfaisante du câble projeté dans son aspect commercial seul. Je suis fermement convaincu que comme œuvre nationale l'entreprise sera un succès commercial, et que tous nos avantages peuvent se réaliser sans qu'il en coûte un denier au contribuable soit dans le Royaume Uni, en Canada ou dans les colonies australasiennes. L'on peut attribuer à diverses circonstances le fait que la perspective financière est de cette nature, parmi lesquelles on peut citer :—

(1.) A titre d'entreprise d'Etat l'on obtiendrait le capital nécessaire au taux d'intérêt le plus bas possible.

(2.) Le capital serait strictement limité aux dépenses réelles nécessitées par l'exécution de l'entreprise ; il ne serait pas possible de majorer le compte du capital en y ajoutant des "frais d'organisation" ou par la majoration des actions sous quelque forme que ce soit, chose si commune chez les compagnies ordinaires.

(3.) Il n'y aurait pas lieu de déclarer des dividendes à même les profits.

(4.) Il n'y aurait pas de "bonus" qu'attendraient des actionnaires.

(5.) Déjà existe le trafic nécessaire pour maintenir le câble en opération profitable.

(6.) Ce trafic grandit continuellement, et il est difficile d'indiquer une limite à son accroissement.

(7.) Les nouveaux moyens de communication que l'on créerait et la réduction des prix détermineraient de nouvelles sources profitables de trafic pour la nouvelle ligne.

Telles sont les plus fortes raisons qu'on a d'envisager le câble projeté du Pacifique avec espoir. En toutes circonstances l'on apprécie davantage chaque jour la télégraphie comme moyen de communication. L'application qu'on en fait pour bien des fins est un des côtés saillants de la période dans laquelle nous entrons. Dans les événements ordinaires, nous éprouvons tous les jours les avantages que confère le télégraphie, mais sa valeur la plus grande se fait sentir lorsqu'il s'agit de pays géographiquement séparés par de grandes distances. Il est évident que dans le cas de l'extérieur de l'Empire, la valeur de la télégraphie est incalculable.

Je vous ai présenté dans ces phrases, croyant de mon devoir de le faire, les renseignements les plus récents à ma connaissance. Si en essayant d'expliquer la portée qu'ils ont sur le câble du Pacifique j'ai limité mes observations à l'aspect financier du profit, j'espère que vous ne croirez pas que j'ai abusé de votre attention.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING.

LETTRE ADRESSÉE AU TRÈS HONORABLE SIR WILFRID LAURIER,
SUR LA QUESTION DU CÂBLE DU PACIFIQUE, PAR SIR SANDFORD
FLEMING, LE 28 DÉCEMBRE 1897.

(Reproduite du "Queen's Quarterly", vol. 5, n^o 3.)

OTTAWA, 28 décembre 1897.

Au Très-honorable

SIR WILFRID LAURIER,
Premier ministre.

MONSIEUR,—Depuis quelques mois les journalistes m'ont souvent demandé de donner des renseignements sur le câble du Pacifique. L'on s'est ainsi adressé à moi parce qu'il est bien connu que depuis longtemps j'ai porté le plus profond intérêt au projet, le gouvernement canadien m'ayant chargé de prendre part aux conférences coloniales de 1887 et de 1894, et au comité impérial de 1896. J'ai invariablement refusé de me rendre à ces demandes, comprenant qu'il était distinctement entendu que les délibérations du comité impérial devraient être tenues comme confidentielles jusqu'à ce que le gouvernement de Sa Majesté les rendit publiques. J'ai en conséquence cru qu'il m'était interdit de parler soit des témoignages entendus par le comité ou des conclusions de son rapport, ou des rapports spéciaux que les commissaires canadiens et moi-même avons présentés au gouvernement du Canada.

Ces divers documents ont été présentés il y a près de deux mois ; depuis lors il a surgi des questions que le comité impérial n'a pas mises à l'étude, de même qu'il nous arrive d'autres sources de nombreux faits importants, au sujet desquels l'on peut, je crois, communiquer des explications au public.

Depuis que le comité impérial a terminé son travail, la conférence des premiers ministres coloniaux a eu lieu à Londres. Entre autres questions celle du câble du Pacifique a été l'objet de l'attention de cette conférence, et d'après ce qui a transpiré le sujet s'est compliqué d'une nouvelle proposition de la part de l'*Eastern Extension Telegraph Company*. L'examen du projet fut en conséquence remis. Depuis lors six mois se sont écoulés, et je me crois tenu de faire connaître certains faits et de donner certaines explications se rapportant aux questions qu'à mon humble avis le public devrait comprendre. J'ai l'espoir que vous permettrez que l'on donne les renseignements au public sous la forme que j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING.

LE CÂBLE DU PACIFIQUE.

Il est partout évident qu'une marche de progrès et de développement est à former l'Empire britannique, et nombreuses sont les forces qui y travaillent activement, tendans toutes à lui donner une forme, de la vigueur et une nature distinctive. Des hommes de génie et d'expérience, animés de patriotisme, nourrissent de grandes idées ; mais l'avenir nous est voilé et nous ne pouvons prédire quelle sera la forme précise des relations que prendront les membres de la famille britannique composée de nations disséminées en tant de pays divers.

Si la forme du développement à atteindre ne se dégage pas clairement, l'on peut dire au moins que tout le peuple britannique dans toutes les parties du monde est animé d'un sentiment unique, et que tous marchent simultanément dans une voie commune. Progrès est partout le mot d'ordre. Impossible de ne pas reconnaître la marche progressive des colonies des mers méridionales, de même aussi la vitalité étonnante de l'Afrique britannique. Le Canada joue un rôle important dans le façonnement de la

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

destinée de son propre peuple et dans l'établissement de relations plus intimes entre la mère-patrie et les colonies.

Il y a à peine trente ans que les provinces disséminées de l'Amérique Britannique du Nord se sont réunies sous un seul gouvernement. La confédération qui en est sortie a eu en partage de nombreux avantages remarquables. Elle peut se prévaloir de sa position géographique la plus importante, attendu qu'elle s'étend d'un océan à l'autre ; position qui donne le seul moyen d'établir, sous le drapeau britannique, des communications entre les territoires orientaux et occidentaux du globe. Elle possède d'immenses plaines d'un sol vierge des plus riches, avec des régions minières encore inexplorées, d'une immense étendue, et d'une valeur probablement immense. La population garde les hautes qualités des grandes nations de l'Europe occidentale d'où elle est sortie ; et le vaste territoire inoccupé lui permet de s'augmenter considérablement. Ces riches possessions du Canada ont devant elles, avec une direction sage, un avenir brillant.

Il devint bientôt évident que le développement d'un pays qui est un continent par son étendue, exigeait des travaux publics d'une égale grandeur. L'on conçut le projet de lignes de chemins de fer et de télégraphes d'un océan à l'autre, et immédiatement après la confédération les deux projets furent exécutés. En 1874 l'on résolut de faire la construction du chemin de fer par l'établissement du télégraphe, et comme corollaire du télégraphe transcontinental serait naturellement la proposition d'étendre le fil électrique de l'autre côté du Pacifique. L'on peut dire que depuis le moment où le télégraphe atteignit la littoral de la Colombie-Britannique, le câble du Pacifique a occupé l'attention publique et l'on a maintes fois proclamé la nécessité de cette entreprise. Cette question est venue sur le tapis à la conférence des hommes d'Etat distingués des colonies à Londres en 1887, à celle d'Ottawa en 1894, aux conférences relatives au télégraphe et aux ports en Australasie, à peu près tous les ans, et, à différentes époques, dans les chambres de commerce du pays et de l'étranger.

L'idée dominante de ceux qui se sont le plus fortement prononcés en faveur de l'établissement d'un câble du Pacifique a été l'unité de l'Empire. Ils prévoyaient la difficulté de réaliser une union pratique entre des populations séparées par de longues distances, tant qu'elles resteraient privées de moyens de communication directs et à bon marché. De même qu'il était évident pour eux qu'un télégraphe à travers l'océan favoriserait le commerce—la vie d'un empire comme le nôtre.

Au nombre des réunions mémorables d'hommes distingués et non la moins importante, fut la conférence des premiers ministres à Londres lors du jubilé de Sa Majesté. Avant la réunion de ces hommes d'Etat, l'on avait chéri l'espoir que des mesures définitives seraient arrêtées pour l'inauguration du projet. Depuis longtemps des préparatifs étaient faits en prévision d'une mesure collective. Ce fut un des principaux sujets réservés à l'examen spécial de la conférence du gouvernement de l'Empire et de ceux de l'Australasie, tenue à Ottawa en 1894. Dans ce but le gouvernement canadien, conformément à une résolution de la conférence, obtint beaucoup de renseignements sur ce sujet et les transmit à tous les gouvernements intéressés dans l'entreprise projetée. Peu de temps après le secrétaire d'Etat pour les colonies (M. Chamberlain) invita les gouvernements du Canada et de l'Australasie à envoyer des représentants à Londres dans le but de faire partie d'un comité impérial nommé spécialement pour entendre des témoignages et examiner le projet dans tous ses détails. Le comité se réunit d'abord le 5 juin 1896, et le 5 janvier 1897 il fit rapport des résultats d'une enquête minutieuse.

L'on n'a pas rendu publiques les délibérations du comité et les conclusions auxquelles on est arrivé. Maintes fois l'on en a fait la demande, mais comme rien ne transpira des travaux du comité jusqu'à la réunion du comité, l'on arriva à croire qu'une fois la conférence terminée l'on donnerait au public tous les renseignements à l'égard de la décision à laquelle étaient arrivés les autorités impériales et les premiers ministres des colonies. Bon nombre crurent qu'en cette occasion l'on agirait, et que l'inauguration du câble serait le fruit tangible au jubilé de la Reine.

Le vieux proverbe nous dit que c'est souvent l'imprévu qui arrive. Les délibérations de la conférence des premiers ministres furent d'abord livrées au public par un article que l'on crut inspiré et que publia le *Standard* de Londres, le 23 juillet, et voici en quels termes l'on y faisait allusion du câble du Pacifique.

“ La conférence a laissé le câble du Pacifique dans les airs, et il est fort probable que l'on n'en entende plus parler de longtemps. La position a été entièrement changée par une proposition qu'a faite l'*Eastern Extension Telegraph Company* de poser une ligne totalement sur territoire britannique à partir de l'Australie Occidentale par la mer des Indes jusqu'à l'île Maurice, de là se reliant avec le Cap et Sainte-Hélène et l'Ascension. *** L'*Eastern Extension Company*, croit-on, ne demande pas de subvention directe pour la ligne nouvelle, mais elle désire obtenir des gouvernements australasiens d'autres concessions qui, si elle les obtient, lui permettront de se mettre à l'œuvre.”

Dans le compte rendu de la conférence des premiers ministres, déposé devant le parlement britannique, il fait mention du câble dans deux phrases, mais il n'est pas dit que l'*Eastern Extension Company* ait fait des propositions. Mais le premier ministre de la Nouvelle-Galles du Sud (M. Reid) retourna d'Angleterre à son pays en passant par le Canada, et questionné par des “reporters” à Montréal, à Toronto et à Vancouver, il confirma ce que l'on disait au sujet de la proposition de l'*Eastern Extension Company*. La nature des concessions que demande la compagnie n'a pas été livrée au public, mais l'on a dit qu'elle désire obtenir des droits exclusifs en Australie à la condition qu'elle relie les colonies du Cap et qu'elle pose un nouveau câble du Cap en Angleterre en passant par Sainte-Hélène, l'île de l'Ascension, Sierra Leone, ou Bathurst et Gibraltar. La compagnie offre ce projet en remplacement du câble du Pacifique.

Comme les communications télégraphiques avec le Cap sont présentement extrêmement défectueuses, la proposition de la compagnie est incontestablement d'une grande importance pour l'Afrique méridionale.

Il existe deux routes télégraphiques de l'Angleterre à la colonie du Cap. Toutes deux atterrissent à Lisbonne, l'une passe par la Méditerranée jusqu'à Alexandrie, traverse l'Égypte jusqu'à Suez, de là pour la mer Rouge jusqu'à Aden, et d'Aden le câble suit la côte orientale de l'Afrique, touchant, entre autres points, à Mozambique et dans la baie de Delagoa, en territoire étranger. L'autre route quitte la première à Lisbonne et suit la côte occidentale d'Afrique, touchant à environ quatorze points, dont huit sont sous drapeau étranger, ceux du Portugal, de France et de l'Espagne.

Les interruptions sont fréquentes sur les deux routes. Il est en preuve qu'au cours des derniers quatre ans les communications entre l'Angleterre et le Cap ont été maintes fois interrompues, et que le total des interruptions a été en moyenne de 75 jours chaque année pour la route de la côte occidentale et de 87 jours pour la route de la côte orientale, ce qui démontre que chaque câble est sans utilité durant six ou sept jours par mois. Tandis que ceci se rapporte à la période moyenne durant laquelle les câbles ont été interrompus, la durée des interruptions prises séparément a varié d'un à trente ou quarante jours. Comme les deux lignes sont exposées à se rompre en même temps, il n'est pas rare qu'il en est résulté de graves inconvénients. Chacun se rappellera que la chose s'est présentée alors que la difficulté au Transvaal était dans son état le plus aigu. L'on éprouva une vive inquiétude durant l'interruption du câble pendant onze jours, juste au moment où l'Afrique méridionale traversait une des crises les plus fortes de son histoire.

Le besoin d'un nouveau câble allant au Cap se fait évidemment sentir vivement, et comme les fréquentes interruptions du trafic par les deux routes actuelles sont en grande partie dues au fait que les câbles sont dans les eaux peu profondes des côtes africaines, ces câbles sont exposés à des accidents auxquels ne le sont pas les câbles en eau profonde. La partie de la proportion qui consiste à toucher à Sainte-Hélène et à l'île de l'Ascension, où l'eau est amplement profonde, donnerait au câble la protection nécessaire et éviterait les difficultés qu'on éprouve par les routes actuelles. Mais il n'est pas aussi évident que la moitié septentrionale du nouveau câble serait également heureuse. En atterrissant à Sierra-Leone ou Bathurst et à Gibraltar pour se terminer à Cornwall, le câble serait nécessairement posé en eau basse sur une certaine distance, et, par diverses causes, exposé à des avaries; d'autre part il serait au pouvoir de l'agent d'une nation ennemie ou même d'un pêcheur mal disposé de détruire le câble à son aise et sans être vu. Sur des centaines de milles le câble serait exposé à ces risques.

L'on demandera peut-être, mais, est-ce que ce nouveau câble projeté d'Angleterre au Cap, avec prolongement en Australie, ne serait pas d'un grand avantage? A cette question il n'y a qu'une réponse. Certainement que ce serait d'un avantage général et spécial, par

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

la raison que nous ne pouvons avoir trop de lignes de communication. Il en faut pour les affaires de commerce et de navigation de chaque jour, et de plus nous devons reconnaître qu'un réseau complet de télégraphe dont les ramifications s'étendraient partout où s'étend l'immense domaine de Sa Majesté est une condition essentielle de la vie et de l'intégrité de l'Empire britannique. C'est pour cette raison et pour d'autres qu'il est impossible d'admettre la prétention de l'*Eastern Extension Company*, à savoir, que la proposition qu'elle a faite est préférable au câble transpacifique et qu'elle rendra ce dernier inutile.

Lors de la conférence de 1894, les grandes lignes d'un réseau télégraphique pour l'Empire ont été soumises. Il ne se restreignait pas à un côté du globe ; le réseau projeté embrassait et enserrait le tout.

Le projet était indiqué sur une carte du monde, sur laquelle étaient aussi tracés les principaux câbles. Si l'on consulte les délibérations de la conférence, l'on verra que le projet était d'établir une ligne télégraphique-mère de Londres en Australasie en passant par le Canada, avec des embranchements s'étendant à l'Afrique méridionale, aux Indes et en Chine. L'on démontrait que par la route canadienne toutes les principales possessions britanniques des quatre continents étaient mises en communication par un fil électrique, ayant Londres comme centre de l'Empire. L'on faisait voir de plus que l'on pouvait obtenir ce résultat sans toucher à un pied de territoire étranger et sans traverser ces eaux peu profondes où les câbles sont le plus exposés aux ancrs des navires et à d'autres causes d'avaries, et où il est facile de les repêcher et de les détruire. Rien ne peut s'affirmer avec plus de confiance que le fait que les câbles par la route canadienne seraient de beaucoup moins vulnérables que les câbles actuels ou que ceux que l'on propose actuellement l'*Eastern Extension Company*. Mais quand bien même il n'y aurait d'avantage à faire valoir de ce chef, pas besoin d'argument pour prouver qu'une communication télégraphique entre l'Angleterre et l'Australasie serait infiniment moins exposée aux interruptions dues aux accidents ou aux actes volontaires en ayant la ligne canadienne établie, en vue des lignes de l'*Eastern Extension*, vu surtout que la première serait de l'autre côté du globe et bien plus éloignée du théâtre immédiat des complications européennes.

Il n'est pas possible de croire qu'à moins d'être intéressé dans l'*Eastern Extension Company* et de subir son influence, on puisse envisager avec défaveur le projet du câble canadien du Pacifique. S'il importe de raffermir les liens qui unissent le Royaume-Uni et les parties éloignées de l'Empire, personne ne peut mettre sa nécessité en doute. Mais l'*Eastern Extension Company* n'a jamais vu d'un œil favorable le câble du Pacifique. Dès le premier moment elle a été son adversaire déterminé. Les délibérations des conférences coloniales de 1887-1894 en font foi. Le rapport que les délégués canadiens ont fait de leur mission en Australasie donne certains détails qui font voir l'antagonisme violent et persistant dont la compagnie a fait preuve et la façon dont son influence puissante s'est exercée pour déjouer l'entreprise. Il n'est peut-être pas injustifiable de présumer que le but immédiat de la compagnie en soumettant sa nouvelle proposition à la conférence des premiers ministres a été de détourner l'attention du câble du Pacifique.

L'*Eastern Extension Company* représente la réunion de compagnies associées pour l'exploitation de lignes télégraphiques entre l'Angleterre et l'Australasie. Les lignes de la compagnie embrassent celles de trois compagnies financières, savoir :—

1. La *British Indian Extension*, de Madras à Singapore, avec un capital-actions de £460,000.
2. La *British Australian*, de Singapore à l'Australie, dont le capital-actions est de £540,000.
3. La *China-Submarine*, de Singapore à Hong-Kong et Shanghai, avec capital-actions de £525,000.

Le capital social de ces trois compagnies s'élevait à £1,525,000. Lors de leur fusion le capital social réuni, grâce au procédé bien connu de la majoration du capital-actions jusqu'à concurrence de £472,500, a été nominalement porté à £1,997,500. La compagnie unie, depuis lors connue sous le nom d'*Eastern Extension Australasia and China Telegraph Company* (à responsabilité limitée) a été excessivement prospère ; elle a payé 7 p. c. sur le capital majoré, égal à 9 p. c. sur le capital primitif. Un examen des états

publiés établit qu'à même les profits elle a ainsi dépensé pas moins de £1,571,540 en prolongements et autres travaux productifs, et il reste à dépenser et à partager aujourd'hui une réserve de surplus de profit s'élevant à £804,193.

Ces chiffres établissent que l'*Eastern Extension Company* est devenue pour les placements une institution remarquablement profitable. Elle paie régulièrement de bons dividendes, mais les dividendes ne sont pas des indicateurs des profits réalisés. Elle a en réserve des profits non partagés qui dépassent en somme la valeur totale de ses câbles entre l'Asie et l'Australie. Les comptes de la compagnie pour 1896 et le premier semestre de 1897 démontrent que les profits nets réels de ces périodes se sont élevés à 13 p. c. sur le capital actuel et à 17 p. c. sur le capital tel qu'il était avant d'être majoré.

La compagnie n'est pas disposée à voir changer cet état de chose. Elle sait parfaitement que le trafic télégraphique augmente davantage. Il est donc facile de comprendre pourquoi la compagnie n'a jamais vu d'un œil favorable le projet du câble du Pacifique. Ses administrateurs ne sont pas disposés à partager les affaires avec la nouvelle ligne. Il lui faut les garder toutes pour elle. Elle a mis la main sur un riche monopole, et son devoir est de le rendre encore plus profitable même, de le raffermir et de le perpétuer.

Le projet du câble du Pacifique a été conçu sans esprit d'hostilité envers aucune compagnie ou aucun pays. On l'a fait valoir comme moyen de faire partager à tout l'Empire les avantages que l'on peut retirer de la position géographique du Canada. Le Canada offre le trait d'union dans le réseau de télégraphes britanniques qui entourent le globe. Le projet une fois réalisé mettra la mère-patrie en communication directe avec chacune des grandes possessions de la couronne dans les deux hémisphères sans toucher le sol d'un pouvoir étranger. De sorte qu'il ne peut manquer de favoriser au plus haut point l'unité impériale. Il est certes difficile de concevoir comment une union parfaite, ou une union quelconque du tout, peut se faire sans l'union entre les parties. Tout l'Empire approuve fortement le but et les aspirations qui, il y a quelques années à peine, n'étaient que le partage de quelques hommes de progrès. L'événement historique du mois de juin dernier a fait voir au monde que "le peuple britannique est uni dans une seule idée." Il est reconnu que nous approchons le moment où il pourra s'établir de nouvelles relations entre le Royaume-Uni et les jeunes centres britanniques au delà des mers, connus dans l'histoire du passé sous le nom de colonies, mais qui de la tutelle coloniale ont atteint une sphère nationale plus élevée. Pour encourager ces relations plus étroites qu'est-il de plus désirable, qu'est-il de plus nécessaire que tous et chacun de ces centres soient reliés par les moyens que l'art et la science ont créés ? Le Canada est au premier rang parmi les centres britanniques de l'Empire intérieur. Nous espérons avant longtemps et ne le cédant à peine au Canada, souhaiter la bienvenue à la confédération de l'Australie, réunissant sous un seul gouvernement fédéral six colonies dont chacune possède de grandes ressources. Qu'y a-t-il de plus en harmonie avec l'esprit du peuple britannique que de créer entre le Canada et l'Australie des relations étroites ? N'est-il pas indispensable à l'intérêt public vital que ces deux grands facteurs de l'Empire, l'île continent du Pacifique du Sud et l'Amérique Britannique du Nord, possédant des moyens de communication instantanée entre eux ?

La proposition que l'*Eastern Extension Company* a soumise à la conférence des premiers ministres ne vise pas un tel but. C'est de fait le contraire qu'elle vise. Tandis que la consolidation de l'Empire exige que les sujets de Sa Majesté en Canada et en Australasie aient tous les avantages que puisse réaliser les communications télégraphiques les plus étroites, l'idée qui anime cette compagnie aurait pour résultat de laisser ces possessions séparées. Peut-on approuver une telle politique ? Est-ce que l'*Eastern Extension Company*, lorsque avec persistance elle exerce son influence, dont les ramifications sont nombreuses et étendues, pour tenir désunis le Canada et l'Australie, ne prend pas une attitude hostile aux deux pays et à l'unité de l'Empire ?

Dans l'intérêt de l'*Eastern Extension Company*, le câble du Pacifique a été déclaré impraticable ; l'on en a exagéré le prix de revient, on l'a dénoncé comme étant une entreprise qui ne pourrait s'entretenir sans subventions onéreuses ; on a dit qu'il était contraire aux intérêts de la télégraphie et du commerce, et on l'a décrié et mis sous un faux jour de toutes les façons possibles. L'explication se trouve dans le fait que la compagnie ne veut pas abandonner son monopole et se satisfaire à l'avenir d'un intérêt rai-

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie.

sonnable sur son capital placé. L'auteur de cette lettre-ci est tenté de citer sur ce point un seul paragraphe de son discours à la conférence coloniale de 1894, tel qu'il se trouve aux délibérations (page 74). " Le progrès et la prospérité du Canada, de l'Australie et de l'Empire ne sauraient être retardés dans le but de ne pas apporter de changement aux opérations lucratives d'une compagnie privée. Dans le cas même où le président de la *Eastern Extension Company* réussirait à nous convertir à ses principes commerciaux, que les bénéfices du monopole qu'il représente doivent rester inviolables, il ne s'ensuit pas que le projet d'un câble transpacifique ne serait pas réalisé sous quelque forme, quand bien même le Canada et l'Australie l'abandonneraient.

" Il y a des signes réellement infaillibles qu'un câble transpacifique peut prochainement être posé par la France et les Etats-Unis. Nous savons tous que la France a déjà complété une section de 800 milles à l'extrémité méridionale, et les Etats-Unis ont récemment dépensé \$25,000 pour faire une étude élaborée d'environ un tiers de toute la distance allant au sud de San-Francisco. Il est facile de voir qu'avec une ligne rivale entre des mains étrangères, la *Eastern Extension Company* ne gagnerait rien, tandis que l'Empire perdrait beaucoup."

Quant aux objections soulevées par l'*Eastern Extension Company*, toutes ont été réfutées. Les témoignages les plus autorisés démontrent au delà de tout doute que le projet est praticable, que le câble devrait être établi à titre d'entreprise d'Etat, qu'ainsi établi les recettes seront suffisantes pour faire face à toutes les obligations, y compris les frais d'exploitation, l'entretien, l'intérêt sur le prix de revient, et le fonds d'amortissement pour le remboursement du capital ; que de fait le câble peut être établi de la façon la plus satisfaisante, et que tous ses avantages peuvent se réaliser sans que pour cela le contribuable soit appelé à payer un sou. Que si la perspective est de cete nature, on peut l'attribuer aux faits qui suivent, savoir :—

1. A titre d'entreprise d'Etat l'on obtiendrait le capital nécessaire au taux d'intérêt le plus bas.

2. Le capital serait strictement limité aux dépenses réelles nécessitées par l'exécution de l'entreprise ; il ne serait pas possible de majorer le compte du capital en y ajoutant des " frais d'organisation " ou en majorant le capital-actions sous quelque forme que ce soit.

3. Il n'y aurait pas lieu de déclarer de dividendes ou de bonus. Les recettes n'auraient qu'à solder les frais ordinaires, y compris l'intérêt sur le coût réel à bas intérêt, peut-être $2\frac{1}{2}$ pour 100.

4. Un trafic profitable qui serait sous le contrôle du gouvernement australasien existe déjà.

5. Ce trafic grandit continuellement, et il est difficile d'indiquer une limite à son accroissement.

6. Les nouveaux moyens de communication que l'on créerait et la réduction des prix détermineraient un trafic nouveau et profitable à travers le Pacifique, qui tomberait en partage à la nouvelle ligne.

Les choses étant ainsi, l'on peut se demander s'il existe d'autre raison que l'opposition de l'*Eastern Extension Company*, pour que l'on retarde davantage l'exécution de cette importante entreprise nationale ? L'on doit admettre que le câble du Pacifique en activité mettrait fin au monopole de l'*Eastern Extension Company*, et diminuerait les immenses profits qu'elle touche. Toutefois, comme moins de la moitié du trafic serait profitable pour le câble du Pacifique, il resterait amplement d'affaires à la compagnie pour lui permettre de toucher un bon intérêt sur son capital placé.

Dans le mémoire que le secrétaire d'Etat pour les colonies a déposé sur le bureau de la Chambre des Communes en juillet dernier, il est distinctement dit que bien que le gouvernement impérial soit disposé à coopérer avec le Canada et les colonies australiennes, les autorités impériales ne voient pas comment elles peuvent prendre l'initiative, et " qu'elles attendent maintenant des propositions catégoriques des colonies intéressées avant de procéder davantage dans l'affaire." Il arrive malheureusement que les colonies australasiennes se trouvent à avoir le désavantage d'être politiquement divisées et qu'elles ne sont pas toutes également en faveur du câble du Pacifique, l'Australie occidentale et l'Australie méridionale sympathisant quelque peu avec l'*Eastern Extension*

Company. La Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Galles du Sud, le Queensland et Victoria désirent que le câble passe par la route canadienne. Comme le trafic pour en faire une entreprise profitable se puiserait surtout dans ces colonies, et qu'au surplus les lignes terrestres dans chaque colonie sont la propriété de chaque gouvernement respectif, il est en leur pouvoir de contrôler le trafic télégraphique transpacifique dans la mesure qu'il faut pour faire du câble une entreprise profitable.

A cette distance il n'est pas facile de comprendre pourquoi ces quatre colonies ne s'entendent pas pour adopter des mesures définitives. Voilà maintenant tout près de six mois que les premiers ministres se sont réunis à Londres, et pour ce qu'on en sait ils n'ont pu s'entendre sur une proposition collective, à cause sans doute de difficultés locales inexpliquées.

Dans ces circonstances il n'est pas malséant de voir si-nous en Canada nous n'avons pas de devoir ou d'obligation à remplir. Le Canada est aujourd'hui considéré comme le frère aîné de la famille britannique de même race. Si en notre qualité de Canadiens nous avons foi en notre destinée comme élément important du grand Empire, ne sommes-nous pas appelés à prendre l'initiative? La mère-patrie attend une proposition. Elle ne peut guère venir de l'Australasie désunie. Si nous devons arriver à la portée de la voix des peuples de même rang des mers du sud, le premier mouvement doit venir de nous. Allons-nous profiter de l'occasion que nous offrent les circonstances et donner au monde une nouvelle preuve que "le gouvernement et le peuple canadiens sont résolus à promouvoir de toutes façons l'unité de l'Empire"?

SANDFORD FLEMING.

OTTAWA, 14 avril 1898.

L'honorable R. R. DOBELL,
Ottawa.

MON CHER MONSIEUR,—Relativement à la conversation que nous avons eue ce matin, et conformément à votre demande, je porte à votre connaissance les explications qui suivent au sujet de la position actuelle du projet du câble transpacifique.

Après votre départ pour l'Angleterre au commencement de mars, la ligue de l'Empire britannique a tenu son assemblée annuelle le 10 du même mois. Le sujet fut discuté au long, et l'on a adopté des résolutions qui déclaraient :

1. Que le raccordement du Canada avec les colonies australasiennes par un câble totalement britannique est de la plus haute importance pour l'unité de l'Empire; que ce raccordement non seulement favoriserait le commerce et ferait promouvoir les intérêts communs du Canada et de l'Empire, mais serait d'une valeur spéciale pour le Canada et l'Australasie dans un moment où les affaires sur le littoral du Pacifique occupent l'attention du monde dans une mesure qui peut avant longtemps entraîner des complications internationales graves.

2. Que les affaires par câble entre l'Australasie et la mère-patrie sont énormes et augmentent constamment; et l'on s'est rendu compte que si moins de la moitié du trafic était transmis par la voie du Canada, l'on obtiendrait des recettes suffisantes pour faire du câble du Pacifique, comme entreprise d'Etat, un succès commercial complet.

3. Que les gouvernements australasiens ont en main le pouvoir de fournir le trafic au câble du Pacifique dans la mesure qu'il faut pour permettre à la nouvelle ligne de se suffire à elle-même, sans imposer de charge au trésor public.

4. Que les événements et les circonstances exigent impérativement que le gouvernement du Canada presse la chose jusqu'à exécution finale, afin que les intérêts de l'Empire ne souffrent pas.

Après discussion, l'assemblée adopta unanimement la résolution qui suit: "Que le gouvernement et le parlement du Canada soient respectueusement priés de prendre les

Ligne télégraphique entre le Canada et l'Australasie

mesures nécessaires pour obtenir que le câble du Pacifique soit bientôt commencé et jeter les bases du début de ce grand trait d'union impérial." Il fut de plus résolu de nommer un comité avec instruction de se rendre auprès du gouvernement dans le but d'exposer les idées exprimées et faire valoir la nécessité d'une action prompte dans l'affaire.

Le comité nommé s'étant conformément à la résolution rendu auprès du premier ministre, lui fit une proposition qui a paru lui plaire. On lui suggéra que peut-être le meilleur moyen d'établir le câble à titre d'entreprise d'Etat serait par l'entremise d'une "commission du câble du Pacifique" créée par les divers parlements intéressés. La commission aurait le pouvoir de prélever le capital nécessaire en pourvoyant au remboursement du prêt par un fonds d'amortissement, et, à cet égard, l'on peut dire que les enquêtes du comité impérial en 1896 et depuis que ce comité a fait rapport, établissent au delà de tout doute que les recettes provenant de la coopération de la Nouvelle-Zélande, du Queensland, de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud avec le Canada pourvoiraient tout plein à l'extinction de l'emprunt primitif. Cette "commission du câble du Pacifique" serait un bureau peu nombreux dans lequel les gouvernements associés seraient représentés. Tous les détails seraient laissés à ce bureau ; il aurait le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire pour la pose du câble, de l'exploiter pour des fins commerciales, de percevoir les recettes et rendre compte de ses dépenses. Pour le moment il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Vous comprendrez facilement que grâce au trafic rémunérateur que rapporterait l'arrangement de société conclu avec les quatre gouvernements qui le contrôlent, la commission du câble serait en position de faire face à toutes obligations et mettre en réserve, d'année en année, une somme suffisante pour le remboursement du capital. A l'aide de ce moyen le câble du Pacifique peut se poser et s'exploiter sans difficulté à l'avantage commun, sans frais pour le contribuable et sans augmenter la dette publique.

En vertu des démarches faites par la Ligue de l'Empire-Britannique plusieurs chambres de commerce du Canada ont examiné la question et sont arrivées à des conclusions semblables. Les résolutions qu'elles ont adoptées ont été transmises au gouvernement de temps à autre.

Le dernier courrier d'Australie m'a apporté, provenant de sources officielles et privées, des renseignements d'une nature importante.

L'*Eastern Extension Telegraph Company*, le grand adversaire du Canada dans cette affaire, a un agent activement à l'œuvre dans ces colonies. Il emploie sans relâche les plus fortes influences possibles pour détourner l'attention de la route canadienne, et ne néglige aucun moyen pour obtenir des gouvernements australiens une subvention pour établir une ligne rivale par le Cap de Bonne-Espérance, à la condition qu'il ne sera pas accordé d'aide à toute autre ligne durant une période de vingt ans.

Je joins un mémoire qui a trait à ce sujet ainsi qu'à d'autres questions, et j'attire particulièrement votre attention à cette partie qui parle de "projets hostiles". (Voir pages 3 et 4.)

Je vous envoie copie des communications que j'ai reçues du premier ministre du Queensland, en date du 19 février 1898, et du premier ministre de la Nouvelle-Zélande, en date du 16 mars 1898. Vous verrez que les gouvernements des deux colonies sont fortement en faveur du câble du Pacifique, et l'on exprime le souhait "que le Canada ne négligera rien pour assurer l'exécution de ce projet." D'autres lettres que j'ai reçues depuis quelques jours ne sont pas officielles. Je puis dire, toutefois, qu'elles font voir très distinctement que la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria seront également prêtes à se joindre à l'entreprise pourvu que le Canada agisse promptement. J'apprends que vers l'époque où le dernier courrier quitta Sydney, une résolution a été adoptée à une réunion de premiers ministres, à Melbourne, confirmant parfaitement ce renseignement. Le premier de la Nouvelle-Zélande n'y assistait pas, mais sa lettre ci-annexée parle par elle-même. Les premiers ministres du Queensland, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria et de la Tasmanie ont parlé pour leur gouvernement, et il semblerait que tous semblent compter que le Canada va prendre des mesures définitives.

Une preuve remarquable de l'importance que l'on doit attacher à cette affaire se trouve dans le fait que tandis que la question du câble du Pacifique se discutait à

l'assemblée de la Ligue de l'Empire-Britannique et à la conférence avec le premier ministre canadien, à Ottawa, précisément dans le même temps elle occupait l'attention des premiers ministres des colonies australiennes à Melbourne, et ces deux faits ont été signalés l'un à côté de l'autre dans la presse de Londres le lendemain.

Malgré l'intérêt que partout l'on porte à cette affaire et la publicité qu'on y a donnée, j'ai osé, dans le mémoire qui suit, signaler le danger qu'il y a à retarder. Permettez-moi, en conséquence, d'insister sur la nécessité qu'il y a pour le gouvernement d'adopter une mesure quelconque. Si le Canada agit maintenant, le câble est assuré. Ainsi que je l'ai dit à maintes reprises ce grand trait-d'union de l'Empire ne coûtera rien au contribuable et n'ajoutera rien à la dette publique.

Votre dévoué,

SANDFORD FLEMING.

LETTRE DU PREMIER MINISTRE DU QUEENSLAND.

BUREAU DU PREMIER SECRÉTAIRE,

BRISBANE, 19 février 1896.

CHER MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 3 janvier dernier, dont déjà je vous ai fait envoyer un accusé de réception officiel, et dans laquelle vous avez eu l'obligeance de me transmettre copie d'une lettre que vous avez adressée à sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, au sujet du câble du Pacifique, et que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt, j'ai maintenant l'honneur de dire que le gouvernement du Queensland n'a modifié en aucune façon sa manière de voir sur les avantages que les colonies australiennes et l'Empire en général pourront retirer de la construction du câble projeté du Pacifique reliant l'Australie avec la Grande-Bretagne en passant par le Canada. Comme vous le savez, l'affaire a été discutée à la conférence qui a eu lieu à Londres l'année dernière entre le Très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies et les premiers ministres des colonies, c'est avec quelque surprise que j'ai entendu sir Wilfrid Laurier dire au cours des délibérations, que son gouvernement, en tant qu'il s'agirait du Canada, n'était pas encore prêt à donner un effet pratique à la proposition comportant que les colonies intéressées garantissent leur part du coût de la construction du câble. Je suis heureux toutefois de pouvoir vous donner cordialement l'assurance de notre entière sympathie au mouvement fait en faveur de cette importante entreprise nationale, et j'espère qu'avant longtemps l'on pourra prendre des mesures définitives dans le but d'exécuter ce qui est aux yeux du Queensland non seulement un projet très désirable mais aussi très pratique.

Croyez-moi, etc.,

HUGH M. NELSON.

LETTRE DU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

NOUVELLE-ZÉLANDE, MINISTÈRE DES POSTES.

WELLINGTON, 16 mars 1898.

Sir SANDFORD FLEMING,
Ottawa,
Canada.

MONSIEUR,—Relativement à ma lettre du 12 du mois dernier, accusant réception de copie de votre missive à sir Wilfrid Laurier au sujet du câble du Pacifique, j'ai instruction du Très-honorable M. Seddon de vous dire, en réponse, qu'il espère apprendre que le Canada ne négligera rien pour assurer l'exécution d'un câble de l'Australie au Royaume-Uni en passant par le Pacifique. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande approuve fortement le câble du Pacifique.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. GRAY,
Secrétaire.

RÉPONSE

(105)

A UN ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, daté du 30 mai 1898, demandant copie d'une lettre du major général Gascoigne, relativement à certaines déclarations faites en parlement et le censurant en sa qualité d'officier commandant la milice canadienne.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 24 mai 1898.

CHER SIR WILFRID LAURIER,—Le 5 mai, sir Charles Tupper m'a gravement censuré en parlement. La presse du lendemain a publié ses critiques, mais ce que j'ai lu de ces rapports m'a paru n'être que l'expression de l'opinion personnelle de sir Charles, et bien que ces critiques fussent des plus sévères, il avait sans doute parfaitement le droit de les faire, s'il le jugeait à propos, dans la Chambre. C'est avec beaucoup de gratitude que j'ai vu que ni vous-même, ni mon propre ministre, n'avez accepté telles opinions, mais que, au contraire, vous avez protesté contre elles, et dès lors je n'ai vu aucune raison de me plaindre, car je sais que tout officier public est sujet à être critiqué.

Mais j'ai reçu maintenant une copie du *Hansard*, et j'y vois publiées certaines déclarations de faits, lesquelles, si elles ne sont contredites, témoigneront contre moi pour toujours, et qui sont non seulement fausses, mais de nature à nuire extrêmement à mon caractère personnel.

Les déclarations dont je parle se trouvent à la page 5064. Il y est dit que sir Charles a déclaré tenir "de la source du juriconsulte le plus éminent en Canada, que, si l'action civile dont on m'a menacé avait suivi son cours, on aurait rendu contre moi un verdict adverse qui aurait eu pour résultat de me faire chasser du service impérial". Jusqu'à quel point un juriconsulte, quelque éminent qu'il soit, est justifiable de porter un jugement dans une cause non entendue, c'est une question à débattre, mais ce que je nie emphatiquement c'est qu'aucun verdict, même adverse, n'aurait causé mon expulsion du service impérial.

Il y est dit de plus que sir Charles a déclaré que "j'ai pu m'éviter cette disgrâce en faisant accepter ma démission". Cela est absolument faux, ainsi que vous le savez vous-même. J'ai envoyé ma démission après que l'action civile dont j'étais menacé a été retirée sans condition ni réserve; elle n'a eu aucune influence que ce soit sur cette action, ni de rapport avec elle; de fait, il y au moins douze mois passés, j'avais mentionné aux *Horse Guards* en Angleterre la possibilité de demander de donner ma démission, et, je le repète emphatiquement, ma démission n'a eu aucun rapport quelconque avec cette action au civil. Ce n'est que pour des raisons purement personnelles que j'ai donné cette démission; je suis en excellents termes avec

mon ministre; et lui-même ainsi que vous, monsieur, avez, avec bienveillance, exprimé votre regret à l'égard de ma démission. Si je laissais passer de telles assertions sans les contredire, et par suite de la portée qui leur serait donnée par les critiques excessivement sévères qui précèdent et suivant ces déclarations erronées, il apparaîtrait sur le registre officiel de la Chambre que, pour échapper aux conséquences d'une action civile qui aurait eu pour résultat mon renvoi du service impérial, l'on m'a permis de donner ma démission de la charge que j'avais dans ce pays. Le vague lui-même de l'accusation (non définie) que l'on aurait portée contre moi par cette procédure au civil aurait, dans le cours des années, grossi la nature inconnue du crime dont j'aurais paru m'être rendu coupable, et dont j'aurais évité les conséquences grâce à la permission de donner ma démission que l'on m'aurait miséricordieusement accordée.

Je ne suis pas au fait des procédures parlementaires, mais j'ai confiance que, après la lecture de cette lettre, et en mettant en regard mes déclarations et celles contenues dans le *Hansard*, vous verrez par vous-même la conclusion que l'on pourrait tirer plus tard de ces déclarations erronées, si elles n'étaient pas contredites, et que vous-même, monsieur, ainsi que toute la Chambre, y compris, je le crois, sir Charles Tupper lui-même, désirerez faire disparaître cette impression dommageable et non fondée. A tout événement et avec la confiance la plus complète, je laisse la chose entre vos mains.

Veuillez me croire, votre bien dévoué,

W. J. GASCOIGNE,

Major général commandant la milice canadienne.

ÉTAT

(116)

Des prix payés pour les provisions de bouche achetées de M.M. Bate et C^{ie} d'Ottawa, pour le contingent militaire envoyé dans le district du Yukon.

NOTE.—La première commande comprend les provisions envoyées avec le contingent.

La seconde commande comprend les provisions expédiées par voie de Saint-Michaels.

Viandes en boîtes :—

Conserves, bœuf salé, boîtes de 4 lbs	1ère commande, la douzaine	\$ 5 66
“ bœuf salé et rôti, boîtes de 2 lbs	“ “	2 90
“ bœuf salé, boîtes de 4 lbs	2e commande, “	6 22
“ bœuf salé et rôti, boîtes de 2 lbs	“ “	3 19
Biscuits	la livre	0 05½
Farine, forte à boulanger	1ère commande, le baril	5 65
Farine, forte à boulanger	2e commande, “	6 10
Pois à potage	1ère commande, le boisseau	0 75
Pois à potage	2e commande “	0 80
Pommes desséchées	le quintal	9 75
Abricots desséchés	“	9 95
Pêches desséchées	1ère commande, le quintal	8 58
Pêches desséchées	2e commande “	9 33
Patates desséchées	la livre	0 15½
Légumes desséchés	“	0 22
Pruneaux, 1ère qualité	le quintal	6 93
Riz	1ère commande, le quintal	3 68
Riz	2e commande, “	3 63
Saindoux	la livre	0 08½
Sucre granulé	“	0 04½
Sucre en pain	1ère commande, le quintal	5 75
Sucre en pain	2e commande, le quintal	6 07½
Thé pressé	la livre	0 23
Thé “ Fadladin ”	“	0 25
Sel de table	“	0 01
Poivre noir en poudre	“	0 12½
Poudre à boulanger	la douzaine	1 75
Bougies, blanc de baleine	le quintal	10 92
Bougies, do	“	11 12½
Savon, “ Empress ”	la boîte	1 65
Savon, “ Sunlight ”	“	4 30
Tabac, “ Old Virginia ”	la livre	0 69½
Tabac, “ Myrtle Navy ”	“	0 73
Allumettes (en boîtes de ferblanc)	1ère commande, la boîte	3 75
Allumettes (boîtes de bois)	2e commande “	3 00

EUG. PANET,

Sous-ministre de la milice et de la défense.